

UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE

THESE / UNIVERSITÉ RENNES 2
sous le sceau de l'Université Bretagne Loire
pour obtenir le titre de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ RENNES 2
Mention : Histoire
École doctorale Sciences humaines et sociales

présentée par
Antoine Rivault
Préparée à l'EA n° 7468
Université Rennes 2
Tempora

Étampes et la Bretagne
Le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565)

Thèse soutenue le 1er juillet 2017
devant le jury composé de :

Florence Alazard
Maître de conférences HDR, Université François Rabelais de Tours
Arlette Jouanna
Professeur émérite, Université Paul Valéry-Montpellier III
Dominique Le Page
Professeur, Université de Bourgogne / *rapporteur*
Michel Nassiet
Professeur, Université d'Angers / *rapporteur*
David Potter
Emeritus Reader, University of Kent (U.K.)
Philippe Hamon
Professeur, Université Rennes 2, directeur de thèse

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

UNIVERSITÉ RENNES 2 – HAUTE BRETAGNE

Unité de Recherche
Ecole Doctorale - Humanités et Sciences de l'Homme

Sous le sceau de l'Université Bretagne Loire

Étampes et la Bretagne
Le métier de gouverneur à la Renaissance (1543-1565)

Thèse de Doctorat

Discipline : Histoire

Volume 1

Présentée par Antoine RIVAULT

Directeur de thèse : Philippe HAMON

Soutenue le 1er juillet 2017

Jury :
Mme Florence Alazard, MCF HDR, Université François Rabelais de Tours
Mme Arlette Jouanna, Professeur émérite, Université Paul Valéry-Montpellier III
M. Dominique Le Page, Professeur, Université de Bourgogne
M. Michel Nassiet, Professeur, Université d'Angers
M. David Potter, Emeritus Reader, University of Kent
M. Philippe Hamon, Professeur, Université Rennes 2 (Directeur de thèse)

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier très chaleureusement Philippe Hamon, précieux directeur de mémoire puis de thèse, qui me guide et me conseille dans l'apprentissage du passionnant métier d'historien depuis 2009. Il fut à chaque instant présent pour relire avec attention un des mes articles ou développements. Aussi disponible qu'à l'écoute, je lui dois tellement que je ne pourrai le résumer ici. Ce fut un véritable plaisir de travailler sous sa direction.

Je salue et remercie mes collègues et amis de Rennes 2, en particulier : Malcolm Walsby avec qui j'ai partagé bien des discussions sur les Laval et les Penthièvre ; Mathieu Pichard-Rivalan, compère de doctorat et de recherches depuis le master, grâce à qui la plongée dans les archives rennaises a été grandement facilitée ; Gauthier Aubert, qui m'a confié plusieurs comptes rendus d'ouvrages dans les *Annales de Bretagne* – toutes ces lectures ont été plus que stimulantes pour moi – et avec qui j'ai eu le plaisir de contribuer à un numéro spécial des *Annales de Bretagne* sur les parlements de l'Ouest ; Yann Lagadec, à qui je dois mon tout premier article. Je n'oublie pas tous ceux avec qui j'ai pu discuter et échanger aux séminaires de Binic puis Mûr-de-Bretagne : Hervé Le Goff et ses échanges passionnants sur la Bretagne du XVIe siècle, ainsi qu'Olivier Charles. Bien des échanges écrits ont également été constructifs : David Potter depuis l'Angleterre, Dominique Le Page à propos des officiers de la chambre des comptes, Thierry Rentet et Antoine Pacault qui m'ont guidé dans ma découverte des passionnantes archives de Chantilly, Jérémie Foa, Laurent Vissière pour le chartrier de Thouars, et tant d'autres.

Je remercie aussi l'ENS LSH de Lyon et ses enseignants en histoire, de m'avoir permis de travailler dans le cadre d'un contrat doctoral pendant trois ans, ce fut l'idéal. De même, la Fondation Thiers qui m'a permis de terminer dans les meilleures conditions possibles. Je remercie les membres du jury de m'honorer de leur lecture ainsi que de leur présence : Florence Alazard, Arlette Jouanna, Dominique Le Page, Michel Nassiet et David Potter. Je salue également tous mes proches et amis qui se reconnaîtront. Qu'il me soit aussi permis de témoigner ici quel a été mon plaisir de côtoyer des sources du XVIe siècle relatives aux châteaux de mon enfance : Suscinio, Saint-Malo, La Roche-Goyon…

Enfin, un grand merci à Angéline, sa seule présence à mes côtés est le meilleur des soutiens. Elle sait combien je l'aime.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Remarques liminaires et abréviations

Toutes les dates sont modernisées en nouveau style.
L'orthographe des noms propres est modernisée pour les individus connus (Henri II, le duc d'Étampes) et conservée pour tous les autres sous sa forme la plus répandue (Kergrois, Kerrouan, Fredance…).
Jean de Bretagne est nommé par ses titres : baron de l'Aigle (1513-1524), comte de Penthièvre (1524-1534), et enfin comte puis duc d'Étampes (1534, 1537-1565).
Les sommes évoquées sont arrondies à la livre tournois près pour éviter de compliquer la lecture.
Les ouvrages cités sous une forme abrégée dans les notes figurent dans les sources imprimées ou la bibliographie.

Sources manuscrites :

AN : Archives Nationales
MC : Minutier Central des notaires parisiens

BnF : Bibliothèque nationale de France
Ms. Fr. : manuscrits français
Clair. : collection Clairambault
Colbert : collection des Cinq-Cents de Colbert
Dupuy : collection Dupuy
NAF : nouvelles acquisitions françaises
P.O. : pièces originales du Cabinet des titres

AD : Archives départementales
ADCA : Archives départementales des Côtes-d'Armor
ADF : Archives départementales du Finistère
ADIV : Archives départementales d'Ille-et-Vilaine
ADLA : Archives départementales de Loire-Atlantique
ADM : Archives départementales du Morbihan

AM : Archives municipales
AMR : Archives municipales de Rennes
AMN : Archives municipales de Nantes
AMSM : Archives municipales de Saint-Malo
BM : Bibliothèque municipale

APPM : Archives du Palais Princier de Monaco
Chantilly : Bibliothèque et archives du château de Chantilly

ÖStA, HHuS : Österreichisches Staatsarchiv, Haus -Hof - und Staatsarchiv

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Sources publiées :

Archivo documental espanol : *Archivo Documental Espanol, publicado por la Real Academia de la Historia, Negociaciones con Francia (1562),* Madrid, 1950-1953, t. 1-7.

CAF : *Catalogue des actes de François Ier*, publié par l'académie des sciences morales et politiques, Paris, 1887-1905, 8 vol.

CAH : *Catalogue des actes de Henri II*, CNRS, Paris, 1979-2010, 7 vol., les volumes après 1553 sont en cours d'édition.

CAFII : *Catalogue des actes de François II,* Marie-Thérèse de Martel (éd.), CNRS, Paris, 1991, 2 vol.

Chichkine : Vladimir Chichkine (éd.), *Documents pour servir à l'histoire de France au milieu du XVIe siècle. Début des guerres de Religion (1559-1560),* édités par Elena Gourari, Tamara Voronova, Alexandra Lublinskaya, sous la direction générale de Vladimir Chichkine, numéro spécial de la revue Srednie veka, t.7, Moscou, Institut de l'histoire universelle RAN, 2013, 329 p.

CSP : *Calendar of State Papers.* Plusieurs volumes détaillés en bibliographie.

L&P : *Letters and Papers of the Reign of Henry VIII,* Londres, 1862-1919, 21 vol.

La Ferrière : Hector de La Ferrière (éd.), *Lettres de Catherine de Médicis,* Paris, Imprimerie Nationale, 1880-1943, t. 1-5.

Lublinskaya : Aleksandra Dmitrievna Lublinskaya (éd.), *Documents pour servir à l'histoire des guerres civiles en France (1561-1563)*, Moscou et Leningrad, 1962.

Morice : Dom Hyacinthe Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique de Bretagne*, Paris, 1746, tome III.

Travers : Nicolas Travers, *Histoire civile, politique et religieuse de la ville et du comté de Nantes,* Nantes, Forest, 1836, vol. 2, 589 p.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

« Messire Jean de Bretagne, Duc d'Estampes, Comte de Ponthièvre, et descendu du sang de Bretagne, entre les plus sages, advisez et prevoyans Seigneurs que nostre âge ayt veu ».

Bertrand d'Argentré, *Histoire de Bretagne*.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

INTRODUCTION

« Jehan de Bretaigne, duc d'Estampes, comte de Penthièvre, chevalier de l'ordre, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en Bretaigne, à nostre aimé et féal [lecteur] Salut ». Cette suscription, adresse et salut, éléments connus de diplomatique, sont propres à des actes très normés que l'on peut très souvent croiser dans les archives bretonnes du XVIe siècle. Il s'agit d'ordonnances provinciales rédigées par le service de plume du gouverneur de Bretagne et signées par lui. De tels documents suscitent rapidement bien des interrogations. Quel est le profil social de ce serviteur du roi que l'on appelle gouverneur ? Comment devient-on gouverneur ? En quoi cela consiste-il ? Est-ce un poste important et convoité au XVIe siècle ? Rencontre-t-on beaucoup d'actes similaires ? Est-ce là sa principale occupation ? Toutes ces questions concernent d'abord la fonction même de gouverneur plus qu'un détenteur précis. De façon significative, cet intérêt pour les gouverneurs et autres administrateurs de territoires nous avait déjà suivi tout au long de nos études d'histoire, des proconsuls romains aux préfets d'Empire en passant justement par la figure assez énigmatique et mal comprise des gouverneurs de province au temps des derniers Valois[1]. Mal comprise car, après quelques lectures sur le sujet, la vision qu'en offraient plusieurs auteurs était loin d'être satisfaisante. Dès lors, un préambule historiographique semble nécessaire pour retracer depuis le XIXe siècle la compréhension qu'en ont eue les historiens[2].

Préambule historiographique : une institution mal jugée

Lavisse, Zeller et la Troisième République

Lorsque l'on débute des lectures sur les gouverneurs de province en France à l'époque moderne, on est très vite confronté à une vieille historiographie qui considère qu'ils ont été les fossoyeurs de la monarchie absolue, des entraves à la centralisation. L'idée la plus forte est que Richelieu puis Louis XIV auraient voulu les supprimer pour les remplacer par les intendants. Cette vieille idée est particulièrement développée par les historiens de la IIIe

[1]Par exemple Agnès Bérenger-Badel, « Formation et compétences des gouverneurs de province dans l'Empire romain », *Dialogues d'histoire ancienne*, 2004, vol. 30, n° 2, p. 35-56 ; Pierre Karila-Cohen, « Maupas, ou le métier de préfet. Réflexion sur le fonds 607 AP », *Histoire, économie et société*, 2015/2, p. 42-54.

[2] Pour un point très complet des travaux et de l'historiographie consacrée aux gouverneurs de province en France jusque dans les années 1970, voir le point effectué par Robert Harding en début d'ouvrage (Robert Harding, *Anatomy of a power elite : the provincial governors of early modern France*, New Haven-London, Yale University Press, 1978, 310 p.).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

République, très hostiles aux gouverneurs de province et ne voyant en eux que des individus fortunés et au service de leurs propres ambitions plutôt qu'à celui d'un État centralisateur. Le meilleur exemple de cette mouvance est l'historien Ernest Lavisse. Au début du XXe siècle, il peut ainsi écrire à propos des provinces sous Louis XIV :

> « Les « armes » étaient commandées dans chaque province par le gouverneur. Il était nommé par commission et révocable, mais toujours un grand seigneur, commander les armes ne pouvant être le fait d'un homme de petite maison […]. Plusieurs, au temps de la Ligue, s'étaient presque approprié leurs provinces et encore, au temps de la Fronde, des gouverneurs s'étaient révoltés. Ce pouvait être pour le gouvernement de Louis XIV un sujet d'inquiétude qu'un grand seigneur comme le duc d'Elbeuf gouvernât la Normandie, et le duc d'Épernon, la Guyenne, et le duc de Mercœur, le Roussillon, et le prince de Condé, la Bourgogne et Bresse, et le prince de Conti, le Languedoc, et le comte de Soissons, la Champagne et Brie, et le maréchal de Turenne, le Limousin »[3].

Ces quelques mots d'Ernest Lavisse – ils ne sont pas les seuls – concentrent toutes les idées reçues sur les gouverneurs de province. Pour lui, ils sont uniquement des administrateurs militaires, forcément très riches et privilégiés, commissaires du roi, et naturellement enclins à la révolte, la Ligue et la Fronde l'ont bien montré. Enfin, ils sont « un sujet d'inquiétude » pour Louis XIV qui les supprime et les remplace par les intendants. Dès lors, l'historiographie héritée de Lavisse considère que lorsque Louis XIV généralise les intendants, ce serait pour s'attaquer aux pouvoirs des gouverneurs de province et ainsi marquer définitivement la victoire de l'absolutisme.

Cette vision, beaucoup trop centrée sur le siècle du Roi-Soleil, pense l'évolution de l'État par le prisme de la centralisation, une figure d'administrateurs territoriaux devant en remplacer une autre et ainsi améliorer les rouages étatiques. Ainsi, aux principautés succèderaient les gouverneurs de province, puis les intendants, puis les représentants en mission et enfin les préfets[4]. L'âge d'or des gouverneurs se situerait alors entre celui des Princes et celui des intendants, globalement entre la fin du Moyen Âge et le règne de Louis XIV. Il est vrai que la première modernité est leur temps, mais cela est davantage dû à un besoin de maîtriser l'espace français, qui sous le règne de François Ier, est désormais à majorité composé du domaine royal. Après 1523 et la fin de la principauté du Bourbonnais,

---

[3] Ernest Lavisse, *Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution*, partie I, Paris, Hachette, 1906, p. 165.

[4] Annette Smedley-Weill fait encore des intendants les ancêtres des préfets (Anette Smedley-Weill, *Les intendants de Louis XIV,* Paris, Fayard, 1995, 370 p.).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

quasiment tout le territoire est concerné par des gouverneurs. Cependant, pour les principautés de la fin du Moyen Âge, les princes sont remplacés par le roi de France qui utilise ensuite des gouverneurs. Désormais, c'est bien du domaine royal qu'il s'agit. Alors, si pour Lavisse les gouverneurs de province apparaissent comme des individus à la tête de larges espaces, ce qu'ils sont, il pense à tort qu'ils sont les successeurs directs des Princes du XVe siècle. Il fut très sûrement mal influencé par les écrits de Jean du Tillet, greffier au parlement de Paris, qui apparaît très sévère à propos des gouverneurs de province, déclarant qu'ils sont « plus ordonnez contre les roys que contre les subjetz »[5] ou encore que les gouverneurs « tiennent le lieu des antiens ducs » et qu'ils sont « ordonnez pour la force, et conserver les provinces » ou bien « ne sont tous qu'en commission et non en tiltre d'office ». Or, affirmer que les gouverneurs sont commissaires, c'est s'assurer de la possibilité de les démettre de leurs fonctions et c'est donc contradictoire avec l'assimilation aux anciens ducs.

Cependant, des études récentes ont bien montré qu'il fallait penser l'État moderne différemment. Premièrement, les gouverneurs sont une invention des souverains pour les aider à gouverner, c'est un système issu de la monarchie elle-même. Ensuite, plusieurs institutions provinciales peuvent coexister et collaborer. Ainsi, au XVIIIe siècle, même après l'utilisation de plus en plus systématique des intendants par le Roi-Soleil, les gouverneurs conservent un certain rôle politique. Bien qu'ils aient désormais l'obligation de résider à la cour plutôt qu'en province, ils sont loin de s'en désintéresser. Ils collaborent même très souvent avec les intendants ou les commandants en chef de leur province[6].

Autre observation possible ; Lavisse est fasciné par l'attitude « rebelle » de gouverneurs pendant la Ligue puis la Fronde et il utilise ces deux moments pour expliquer leur, soi disant, éviction par Louis XIV. Or, il en oublie tous les individus restés fidèles et véritablement utiles à la couronne. Ce poncif de la Ligue et de la Fronde sera repris par bien des auteurs comme s'il s'agissait des temps de rébellion privilégiés pour les gouverneurs, oubliant qu'ils n'étaient pas les seuls à prendre les armes. D'autres institutions ont été turbulentes, comme les parlements ou encore les villes et prendre les armes pendant la Ligue ou la Fronde n'est pas propre aux gouverneurs de province.

---

[5] BnF, Ms. Fr. 5929 : traité des ordres de la maison du Roi, et principalement de l'office de secrétaire. Il s'agit de notes personnelles de Du Tillet que l'on retrouve ensuite dans son ouvrage : « Des gouverneurs pour le Roy es provinces et des lieutenans-généraux », *Mémoires et recherches touchant plusieurs choses mémorables*, Rouen, 1578, p. 257.

[6] Guillaume Lasconjarias, *Un air de majesté. Gouverneurs et commandants militaires dans l'Est de la France au XVIIIe siècle,* Paris, CTHS 2010, 378 p. ; Stéphane Pannekoucke, *Des princes en Bourgogne : les Condé gouverneurs au XVIIIe siècle,* Paris, CTHS, 2010, 338 p.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Autre idée tenace, ils ne servent qu'à des fins militaires et sont commissaires. Assurément, Lavisse ne s'est pas penché sur les lettres de provision des gouverneurs qui dépassent bien souvent le seul exercice des armes et surtout, ne sont pas des commissions. En 1667, le prince de Conti, évoqué plus haut par Lavisse, est l'auteur d'un véritable manuel du parfait gouverneur de province – un peu comme Henri de Rohan a pu écrire *Le Parfait capitaine* – et énumère dans cet ouvrage les fonctions qui lui sont dévolues. L'encadrement et le commandement des gens de guerre n'est qu'un développement parmi d'autres[7]. Quant à l'affirmation portée sur les fortunes importantes des gouverneurs, elle n'est pas totalement fausse mais il s'agit plutôt d'un constat qui ne propose pas de réflexion plus approfondie sur la gestion et l'utilisation de cette fortune en province. Ceci étant dit, ces observations et critiques sont aujourd'hui possibles en raison d'un long cheminement intellectuel qui s'étend sur près d'un siècle de recherches historiennes.

Peu avant la seconde guerre mondiale, quelques travaux se penchent un peu plus sérieusement sur les gouverneurs de province, mais ils ont encore tous en commun le fait de se concentrer sur la Ligue et sur le caractère « rebelle » des gouverneurs de province à ce moment. Ainsi, en 1937, Henri Drouot et son célèbre ouvrage *Mayenne et la Bourgogne : étude sur la Ligue,* prend le gouverneur de Bourgogne Charles de Lorraine, duc de Mayenne, comme porte d'entrée pour étudier cette période complexe[8]. De même, en 1938, Jean Hyppolyte Mariéjol, disciple et collaborateur de Lavisse, publie un ouvrage intitulé *Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours, gouverneur du Lyonnais, Beaujolais et Forez, 1567-1595*[9]. Là encore, le choix de ce personnage passé à la Ligue n'est pas anodin et pointe du doigt les ambitions démesurées d'un gouverneur de province.

En 1939, Gaston Zeller essaye d'éclairer un peu mieux l'institution des gouverneurs de province. Encore peu étudiés, ils sont néanmoins opposés aux intendants. « On s'est beaucoup intéressé depuis un demi-siècle aux origines et au développement de l'institution des intendants, dit-il. Les gouverneurs, qui furent dans l'administration des provinces les véritables prédécesseurs des intendants, n'ont pas, à beaucoup près, suscité même curiosité »[10]. Gaston Zeller reste encore très influencé par la vision lavissienne de l'histoire, focalisée sur les moments de faiblesse du pouvoir royal. Ainsi, il affirme que « l'institution a

[7] Prince de Conti, *Mémoires de Monseigneur le Prince de Conty touchant les obligations des gouverneurs de Province,* Paris, Claude Barbin, 1667, 192 p.
[8] Henri Drouot, *Mayenne et la Bourgogne : étude sur la Ligue (1587-1596),* Paris, Picard, 1937, 2 vol.
[9] Jean Hippolythe Mariéjol, *Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours, gouverneur du Lyonnais, Beaujolais et Forez, 1567-1595*, Paris, Hachette, 1938, 288 p.
[10] Gaston Zeller, « Les gouverneurs de province au XVIe siècle », *Revue historique*, t. 185, 1939, p. p. 225.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

eu plusieurs périodes de splendeur, d'abord pendant la guerre de Cent ans, puis au temps des guerres de Religion. C'est la faiblesse du pouvoir central qui, à deux reprises, a fait la puissance des gouverneurs : lorsque l'autorité royale s'est ressaisie, ils ont perdu la possibilité de jouer aux souverains »[11]. Jouer aux souverains ; voilà le poncif qui ressort le plus souvent à propos des gouverneurs de province[12].

La synthèse de Robert Harding et sa réception en France

Après guerre, l'historien Georges Livet commence peu à peu à remettre en question la problématique dualité gouverneurs/intendants. À partir de l'exemple alsacien au XVIIe siècle, il étudie l'une et l'autre figure dans deux ouvrages complémentaires et fait ressortir davantage des collaborations que des oppositions[13]. Outre-Manche, quelques travaux se penchent sur la question[14]. Il faut cependant attendre 1978 et la tentative de synthèse de l'historien Robert Harding pour voir l'institution réévaluée[15].

Le grand mérite de Robert Harding est de se pencher sur une longue première modernité, moment d'apogée des gouverneurs de province, et de saisir la pluralité des situations. Il analyse bien l'origine historique de l'institution, ainsi que bien des aspects du « groupe social » constitué par les gouverneurs : âge moyen de recrutement, origine sociale des recrutés, sommes perçues, alliance matrimoniales, fortunes privées, cumul des provinces, attitude vis-à-vis du pouvoir royal. Sa tentative de synthèse est plus qu'utile pour qui désire comparer un cas particulier aux constantes qu'il révèle. Surtout, la grande avancée de R. Harding est de comprendre que les gouverneurs sont en réalité à l'origine de l'apparition des intendants de province, idée qui sera reprise ensuite par Michel Antoine. Cependant, il est dommage que, bien souvent, la province reste encore uniquement appréhendée comme base d'action des Grands turbulents. Surtout, si Harding se penche sur les gouverneurs des provinces, il en oublie presque ces dernières et n'analyse quasiment pas les relations sociales qui existent entre gouverneurs et gouvernés.

L'historien qui semble avoir le mieux compris « le temps » des gouverneurs est Michel Antoine. En 1981, dans son compte rendu du livre de Robert Harding il le félicite de s'être

---

[11] Gaston Zeller, *art. cit.,* p. 225.
[12] Lucien Romier parle de « jouer au prince » pour le gouverneur de Bourbonnais-Auvergne-Marche-Lyonnais Jacques d'Albon de Saint-André (*La carrière d'un favori : Jacques d'Albon de Saint-André, maréchal de France (1512-1562),* Paris, Perrin, 1909, p. 227)
[13] Georges Livet, *Le duc Mazarin gouverneur d'Alsace*, Strasbourg-Paris, 1954, 205 p. ; *L'intendance d'Alsace sous Louis XIV, 1648-1715*, Paris, Presses de l'Université de Strasbourg, 1956, 1084 p.
[14] Richard Tait, *The King's Lieutenants in Guyenne (1580-1610)*, thèse dactyl. Oxford, 1977.
[15] Robert Harding, *Anatomy of a power elite : the provincial governors of early modern France*, New Haven-London, Yale University Press, 1978, 310 p.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

penché sur « un sujet aussi important que plein d'obscurités : les gouverneurs de provinces. Les études sérieuses sur ces personnages sont très rares et la documentation qui les concerne est fragmentaire et surtout très dispersée. Il faut donc louer la pertinence et le courage avec lesquels M. Harding les a étudiés pour la période 1515-1650, qui est probablement celle où leurs fonctions ont connu le plus de puissance et d'éclat ». Michel Antoine déplore que Robert Harding ne se soit pas plus attaqué aux lettres de provision des gouverneurs, laissant toujours le doute planer sur la nature même de leurs pouvoirs. Il affirme aussi qu'il faudrait procéder à « des recherches systématiques sur les gouverneurs, surtout aux XVIe et XVIIe siècles, recherches indispensables pour une meilleure connaissance des relations entre le Roi et ses sujets, entre pouvoir central et pouvoirs locaux sous l'Ancien Régime »[16]. Surtout, le livre de Robert Harding intéresse Michel Antoine car « par là s'éclairerait mieux le rôle des intendants, que l'on croit souvent connaître, mais qui, comme l'a bien senti M. Harding, ne se peut vraiment comprendre sans référence constance à celui des gouverneurs ». En effet, le grand intérêt des travaux d'Harding est de rompre avec l'opposition classique entre gouverneurs et intendants. L'année suivante, cette idée est reprise par M. Antoine qui montre, archives à l'appui, que ces derniers sont issus du conseil des premiers[17] et qu'il est stérile de les opposer comme pouvaient le faire Lavisse ou encore Zeller. Ses lectures l'amènent alors à écrire en 1986 un article de référence sur les gouverneurs dans lequel il appelle de ses vœux une étude systématique des gouverneurs de province avant 1570 en vue d'une meilleure compréhension de l'histoire de l'État au début de l'époque moderne[18]. Alors qu'il ne vient pas à proprement parler de l'histoire du XVIe siècle puisqu'il est un grand spécialiste du règne de Louis XV – c'est peut-être là sa grande force – il estime que les temps de paix sont aussi des moments pour lesquels il faut écrire l'histoire de l'institution. Surtout, des individus ont eu pour unique fonction le gouvernement d'une province. Ceux-là sont donc plus à même de renseigner sur la nature de leurs pouvoirs que les gouverneurs qui cumulent les charges et les provinces et qui sont donc amenés à être très souvent absents de chacune d'entre elles. L'étude du duc d'Étampes se place directement dans cette démarche puisqu'il s'agira d'observer un gouverneur de province qui a cette fonction pour occupation essentielle.

---

[16] Michel Antoine, « Robert Harding, *Anatomy of a power elite. The provincial governors of early modern France* », Bibliothèque de l'École des chartes, 1981, vol. 139-2, p. 299-301.
[17] Michel Antoine, « Institutions françaises en Italie sous le règne de Henri II : gouverneurs et intendants (1547-1559), *Mélanges de l'École française de Rome,* 1982, vol. 94, n° 2, p. 759-818 ; « Genèse de l'institution des intendants », *Journal des Savants*, 1982, vol. 3, n°1, p. 283-317.
[18] Michel Antoine, « Les gouverneurs de province en France, XVIe-XVIIIe siècle », dans *Prosopographie et genèse de l'État moderne*, Paris, Editions Rue d'Ulm, 1986, p. 185-194.

Ce nouveau regard sur l'institution trouve d'autres échos dans les années 1980. Alors que les motivations premières de Michel Antoine, dix-huitièmiste reconnu, sont de mieux comprendre l'origine des intendants, un autre historien, le médiéviste Bernard Chevalier, remonte le temps pour essayer de comprendre l'origine des gouverneurs. Dans son article paru en 1980 – légèrement avant celui de Michel Antoine – il fait l'utile constat d'une institution « mal connue et mal jugée »[19].

Si Michel Antoine a bien compris l'institution, faute de temps ou en raison d'autres orientations de recherche, il ne s'est pas personnellement attelé à une monographie. Un historien britannique, David Potter, est l'un des rares à avoir mis en pratique ses observations. Ses travaux sur la Picardie et ses gouverneurs sont des modèles d'analyse sur le fonctionnement de cette institution sur un long XVIe siècle. Il est l'un des premiers à remonter avant 1570 et à se détacher de l'aimant de la Ligue ou de celui de la Fronde. Cette étude (et plus particulièrement, l'édition de la correspondance) s'inspire en grande partie de son approche que l'on peut retrouver dans son *Oudart du Biez*[20].

Peu à peu, les historiens se lancent dans des études similaires et on note parfois des éclairages sur des figures particulières de gouverneurs ou lieutenants généraux même si les grandes figures de gouverneurs rebelles fascinent encore. Ainsi, de l'abondante historiographie consacrée à Henri de Montmorency-Damville qui peut en partie s'expliquer par le destin hors-normes de ce gouverneur du Languedoc, qui louvoya entre parti huguenot, *politiques* et Philippe II d'Espagne, non sans un désir de s'accaparer certains pouvoirs régaliens dans sa province[21]. En réalité, ces biographies politiques des gouverneurs de province n'interrogent pas toujours la charge de gouverneur et analysent surtout les attitudes politiques d'individus dont les choix et les trajectoires de vie fascinent. En 1998, Karine Le Boucq écrit ainsi à propos des gouverneurs qu'« il est de hautes charges de l'administration

---

[19] Bernard Chevalier, « Gouverneurs et gouvernements en France entre 1450 et 1520 », *Histoire comparée de l'administration (IVe-XVIIIe siècle). Actes du XIVe colloque historique franco-allemand, Tours, 27 mars-1er avril 1977*, W. Paravicini et K. F. Werner (éd.), Münich, Artemis Verlag, 1980, p. 291.

[20] David Potter, *Un homme de guerre au temps de la Renaissance : la vie et les lettres d'Oudart du Biez, maréchal de France, gouverneur de Boulogne et de Picardie (vers 1475-1553)*, Arras, Artois Presses Université, 2001, 328 p.

[21] Franklin Charles Palm, *Politics and Religion in Sixteenth-Century France. A Study of the Career of Henry of Montmorency-Damville Uncrowned King of the South*, Ginn and Company The Athenæum Press, 1927, 302 p. ; Joan Davis, *Languedoc and its Governor, Henri de Montmorency-Damville, 1563-1589*, PhD, University of London, 1974 ; Mark Greengrass, *War, politics and religion during the government of Montmorency-Damville, 1574-1610*, thèse de doctorat, Université of Oxford, 1979 ; Arlette Jouanna, « Protection des fidèles et fidélité au roi : l'exemple de Henri Ier de Montmorency-Damville », *Hommage à Roland Mousnier. Clientèles et fidélités en Europe à l'Époque moderne*, Yves Durand (dir.), Paris, Presses universitaires de France, 1981, p. 279-296 ; Claude Tiévant, *Le Gouverneur de Languedoc pendant les premières guerres de religion (1559-1574) : Henri de Montmorency-Damville*, Publisud, 1993, 372 p.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

monarchique dont on sait fort peu de chose, en dépit de la personnalité remarquable de leurs titulaires et du rôle essentiel qu'ils ont joué dans le gouvernement et la politique intérieure du royaume »[22].

La Bretagne n'échappe pas à ce constat et l'historiographie s'est essentiellement focalisée sur la figure du duc de Mercœur. Cependant, au delà de son seul rôle politique pendant la Ligue, son action en tant que gouverneur a récemment été quelque peu éclairée[23]. De plus, une sérieuse étude sur son lieutenant général, René Tournemine, fait la part belle aux pratiques de gouvernement provincial à la fin des guerres de Religion[24]. Pour la période antérieure, les travaux restent rares et surtout peu concluants[25]. Dans le prolongement de ce préambule historiographique, il s'agira d'interroger l'institution même de gouverneur et tenter de répondre aux souhaits de Michel Antoine.

Réflexions sur l'institution

L'interrogation qui servira de fil conducteur à ce propos liminaire est la suivante : qu'est réellement un gouverneur de province au XVIe siècle dans le royaume de France ? Pour en saisir toutes les facettes, il n'est pas inopportun de comprendre la genèse de l'institution, et les mots ont leur importance.

Au XVIe siècle, et depuis les intégrations successives au royaume de plusieurs grandes principautés à la fin du XVe siècle, les gouverneurs de province gouvernent pour le roi ces vastes espaces tombés sous sa souveraineté. Il s'agit d'une institution ancienne qui date du XIIIe siècle et qui se généralise lors de la guerre de Cent Ans où il a fallu nommer des représentants du pouvoir royal afin d'administrer des territoires et représenter le roi là où il ne pouvait être présent en personne[26]. Le titre exact est – dans l'exemple précis du duc d'Étampes – celui de « gouverneur et notre lieutenant général en nos pays et duché de

[22] Karine Leboucq, « L'administration provinciale à l'époque des guerres de religion : Henri III, François d'O et le gouvernement de Basse-Normandie (1579-1588) », *Revue historique*, 1998, t. 2, p. 345.
[23] Ariane Boltanski, Philippe Hamon, « Le duc de Mercœur gouverneur de province : entre statut, Ligue et Bretagne (1589-1598) » dans Emmanuel Buron et Bruno Méniel (éd.), *Le duc de Mercœur, les armes et les lettres (1558-1602)*, actes du colloque d'octobre 2005, Rennes, PUR, 2009, p. 75-97.
[24] Julien Bernard, *René Tournemine, baron de La Hunaudaye (1572-1591), Les armes et les discours d'un lieutenant général breton au temps des guerres de Religion*, mémoire de Master sous la direction de Philippe Jarnoux, Université de Brest, 2012, 2 t. Ce mémoire est très bien documenté, en particulier pour sa correspondance de lieutenant général.
[25] Nous devons citer la thèse d'histoire du droit de Fanny Laschon, *Gouverneurs et gouvernement en Bretagne au XVIe siècle (1492-1589)*, thèse d'histoire du droit sous la direction de Christiane Plessix-Buisset et Jean-Pierre Brancourt, Université de Rennes 1, 2006, 563 p. L'auteur s'intéresse presque exclusivement à la dimension juridique de la charge – il s'agit d'une thèse d'histoire du droit – en s'appuyant surtout sur les lettres de provision des gouverneurs de Bretagne et ses développements ne sont pas exempts d'erreurs.
[26] Kenneth Fowler, « Les lieutenants du roi d'Angleterre en France à la fin du Moyen Âge », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public,* 1998, vol. 29, n°1, p. 193-205.

Bretagne » et il faut comprendre la dénomination de lieutenant au sens propre de « tenant lieu ». Ainsi, le gouverneur de province est celui qui « tient lieu » de roi quelque part. Il est un représentant du corps du roi en province, il concentre et représente en sa personne l'ensemble des pouvoirs régaliens du monarque – et pas uniquement le pouvoir militaire comme le laisse entendre Lavisse. L'historien Kenneth Fowler note très justement que « dès l'origine, toutes sortes d'activités leur étaient confiées, fonctions administratives, diplomatiques ou judiciaires, en plus de leur rôle militaire »[27]. Pour la Bretagne, Dominique Le Page insiste que « si les tâches qui lui sont confiées [au gouverneur] sont donc essentiellement d'ordre militaire, il ne faudrait pourtant pas les réduire à cela, surtout à une époque où les prérogatives des agents du roi sont mal définies et où les hommes contribuent largement à délimiter leurs attributions »[28]. Cette dimension personnelle qui tend à façonner l'institution par soi-même sera à analyser.

La figure du lieutenant assigné à une circonscription territoriale précise est omniprésente dans les mentalités des sociétés occidentales de la première modernité, du plus haut au plus petit niveau de pouvoir, allant même jusqu'aux représentations des pouvoirs religieux. Le roi de France lui-même est bien « le lieutenant de Dieu sur Terre »[29] et Lucifer aussi peut avoir un lieutenant « ès parties d'Occident »[30]. Pour représenter l'empereur Charles Quint dans ses différents royaumes, on parle de vice-roi[31], terme jamais usité en France mais parfois repris métaphoriquement par les historiens[32]. En Espagne, comme dans bien d'autres États, des femmes peuvent occuper le rôle de lieutenant[33]. Ces gouvernantes sont généralement de sang royal et veuves, libres de se consacrer à ce type de charge à l'image de Marguerite d'Autriche aux Pays-Bas ou plus tard d'Anne d'Autriche pour la Bretagne. Dans le monde britannique, le « King's Lieutenant » d'Aquitaine puis le « Lord Lieutenant » d'Irlande sont les hommes les plus puissants de la monarchie[34]. De même, dans les États du Pape, les sept provinces sont gouvernées depuis le XIVe siècle par sept gouverneurs-recteurs qui représentent les pouvoirs temporels du Saint-Père. En Europe centrale et orientale s'observe à la fin du Moyen Âge –

---

[27] *Ibid.,* p. 193.
[28] Dominique Le Page, « Noblesse et pouvoir royal en Bretagne (1480-1540) », Jean Kerhervé (dir.), *Noblesses de Bretagne du Moyen Âge à nos jours,* Rennes, PUR, 1999, p. 145.
[29] Logiquement, cela fait d'un lieutenant du roi un sous-lieutenant de Dieu, ce qui n'est pas rien.
[30] Bertrand Schnerb, « Quand le diable prend la plume. Une lettre de Lucifer à son lieutenant ès parties d'Occident », Bruno Dumézil, Laurent Vissière (dir.), *Épistolaire politique. II, Authentiques et autographes,* Paris, PUPS, 2016, p. 185-196.
[31] Léon Halkin, Georges Dansaet, *Charles de Lannoy, vice-roi de Naples,* Bruxelles, L'édition universelle, 1934.
[32] Lucien Romier, *La carrière d'un favori…,* p. 214-215.
[33] Theresa Earenfight, *The King's Other Body : Maria of Castile and the Crown of Aragon, Philadelphia,* University of Pennsylvania Press, 2009, 240 p.
[34] Kenneth Fowler, *The King's lieutenant : Henry of Grosmont, First Duke of Lancaster, 1310-1361,* Elek, 1969, 312 p. ; Kenneth Fowler, « Les lieutenants du roi d'Angleterre en France à la fin du Moyen Âge », *Les serviteurs de l'État au Moyen Âge,* Congrès de la SHMES, Pau, 1998, Paris, 1999, p. 193-205.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

encore que pour cet espace les temporalités soient différentes – un phénomène de territorialisation des commandements. Les *voïvodes*, littéralement ceux qui conduisent (*voda*) l'armée (*voï*), voient peu à peu leur pouvoir militaire s'appliquer sur un territoire, la *voïvodie*. Après Mohacs (1526), en Hongrie ottomane, les Turcs savent habilement s'appuyer sur les *voïvodes* de Transylvanie (gouverneurs) locaux, issus de la plus haute aristocratie hongroise[35]. Ces derniers sont ainsi un moyen d'associer les vaincus au gouvernement d'un territoire nouvellement conquis. Très récemment, la démarche comparatiste a fait ressortir les différences et points communs entre les États à propos de l'utilisation des vice-rois ou gouverneurs de province. Leurs pouvoirs en disent souvent beaucoup sur l'organisation spatiale des États[36].

Dans le royaume de France, le terme de lieutenant n'est pas toujours très précis territorialement. À l'origine, le lieutenant commande au nom du roi à des hommes plus qu'à un territoire. En 1546, le duc d'Enghien est « le lieutenant pour le roi sur la mer », sans autre précision[37]. C'est peu à peu que le pouvoir des lieutenants du roi se territorialise, de la même manière qu'en Europe orientale évoquée plus haut. Parallèlement le terme de lieutenant peut renvoyer à la représentation de la personne royale dans un domaine. Le chancelier est, par exemple, perçu comme un « vicaire et lieutenant general du roy sur le faict de la loy »[38]. Il existe également des lieutenants généraux de l'artillerie[39]. Dans un tout autre domaine, en 1564, un certain François Détaine est nommé « lieutenant général du royaume pour les merciers et marchands et commissaire pour la réduction des poids, aunes et mesures »[40]. Il faut également songer à tous ces lieutenants généraux des baillages ou sénéchaussées. Être lieutenant général peut alors s'apparenter à une charge dans un domaine précis, qu'il soit territorialisé ou non.

Dans le cas des gouverneurs de province, la dimension territoriale est centrale. Ils sont « tenant lieu » dans le cadre d'un territoire, plus ou moins vaste. Petit à petit, puisque ce sont des gouverneurs qui en ont la charge, on désigne ces territoires comme des

---

[35] « La Hongrie ottomane, XVIe-XVIIIe siècles », *Histoire, Économie et société*, 2015/3, 146 p. En particulier l'article de Agoston Gabor, « La frontière militaire ottomane en Hongrie », p. 36-53.
[36] Daniel Aznar, Guillaume Hanotin, May F. Niels (éd.), *À la place du roi, Vice-rois, gouverneurs et ambassadeurs dans les monarchies française et espagnole (XVIe-XVIIIe siècles)*, Madrid, collection de la Casa de Velazquez, n°144, 2014, 260 p.
[37] AN, MC, CXXII, 1068, 21 mars 1543.
[38] Anne Rousselet-Pimont, *Le chancelier et la loi au XVIe siècle d'après l'œuvre d'Antoine Duprat, de Guillaume Poyet et de Michel de l'Hospital*, Paris, De Boccard, 2005, 635 p. La citation est le titre de sa thèse manuscrite.
[39] BnF, P.O. 1043, dossier 23943, n° 82, 95, 97, 100, 102 : quittances de Jean de Durfort, sieur de Born, lieutenant général de l'artillerie, 1579-1597.
[40] BnF, P.O. 2793, dossier 62072, n° 2 : quittance au comptable de Bordeaux, mars 1564.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

« gouvernements ». La monarchie des Valois, comme l'écrit Robert Harding, en compte douze ou treize. Seuls les lieutenants du roi de ces quelques grandes provinces portent donc le titre de « gouverneur ». Les lieutenants de territoires plus restreints ne portent que le titre de lieutenant général. À cela s'ajoutent les adjoints des gouverneurs qui portent aussi le litre de lieutenants généraux. La dignité de « gouverneur » est alors réservée à un nombre restreint d'individus. Certains lieutenants généraux sont de réels adjoints du gouverneur, en cela leur lieutenance correspond exactement au gouvernement – comme en Bretagne avant les guerres de Religion. D'autres disposent de lieutenances territorialisées et très bien définies comme les comtes du Lude, lieutenants du Poitou mais sous l'autorité du roi de Navarre, gouverneur de Guyenne[41]. Ces lieutenances territorialisées laissent davantage de liberté de manœuvre à leurs titulaires et les rapprochent alors de leurs supérieurs. Bien souvent, comme on pourra l'observer dans le cas breton, les populations, qu'elles soient éloignées du pouvoir ou non, ne font pas la distinction et peuvent très bien appeler un lieutenant général « monsieur le gouverneur » si c'est lui qui gouverne de fait et est le plus souvent visible[42]. Avec les guerres de Religion, deux tendances sont à l'œuvre : d'une part, la territorialisation des lieutenances à l'intérieur des gouvernements dans les années 1580 (comme en Bretagne, en Normandie etc.) et pendant la Ligue, une déterritorialisation due à un très mauvais contrôle de l'espace par Henri IV. Ainsi, on reviendra aux origines, comme pendant la guerre de Cent Ans, en parlant de « lieutenant général pour le Roy en son armée ès pays de Bretagne ». On n'est plus lieutenant sur un territoire mais sur des hommes.

De plus, la géographie des gouvernements n'est pas figée et peut évoluer. Ainsi, Henri II crée-t-il un grand gouvernement au cœur du royaume pour Jacques d'Albon de Saint-André, réunissant Auvergne, Marche, Bourbonnais, Lyonnais, Beaujolais et Forez. De même, en 1559-1560, les Guises réunissent une quantité de petites lieutenances générales en Val-de-Loire pour former deux grands gouvernements pour le duc de Montpensier et pour son frère le prince de La Roche-sur-Yon, deux Bourbons catholiques. Dans ces remaniements géographiques, les lettres royales se doivent d'être les plus complètes possibles pour éviter tout litige de juridictions, ce qui n'est pas toujours le cas. En 1568, un grave conflit éclate entre le gouverneur de Gien, l'Italien Martinengo, et le gouverneur d'Orléans, Balzac

[41] Pour le même espace, voir aussi la lettre de provision de François de La Trémoille, « lieutenant général esdictes ville de La Rochelle, pays d'environ, Xainctonge, Poictou et autres villes et lieux estans le long de ladite rivière de la Charente » (Louis de La Trémoille, *Les La Trémoille pendant cinq siècles. Charles, François et Louis III,* Nantes, 1894, p. 62).

[42] En 1522, les Rennais désignent le comte de Laval comme « grant gouverneur de Bretaigne » alors qu'il n'est encore que lieutenant général (AMR, BB 465, f°88). Ce dernier n'hésite pas non plus à porter le titre.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

d'Entragues, car, dit le premier au second, « le pouvoir que j'ay du roy de commander en ceste ville, il est tel que par mes lectres il n'est dict que mon gouvernement de Gien deppend de aucunement du vostre »[43]. Les lettres de provision sont assurément conservées avec attention par leurs détenteurs, caution juridique de poids en cas de conflit.

Si la dimension territoriale est centrale dans le pouvoir des gouverneurs, leur statut reste pour autant très mal défini, les ordonnances royales étant trop peu précises[44]. Ainsi, Michel Antoine a bien souligné le flou juridique qui plane sur l'institution des gouverneurs de province[45]. Leur lettre de provision n'est ni une commission, ni un office. Théoriquement, les gouverneurs peuvent être démis de leurs fonctions par le roi – ce qui s'apparente alors à la commission – mais l'immense majorité cesse d'exercer avec leur propre mort et de plus, peuvent transmettre leur charge par hérédité à leur successeur grâce au droit de survivance de la charge, ce qui les rapproche de l'office. Il faut aussi noter qu'il n'est pas rare qu'un parent soit lieutenant général du gouverneur et qu'il lui succède une fois le décès survenu. C'est le cas du comte de Tende et de son fils Sommerive en Provence[46], du duc d'Étampes et de son neveu Martigues en Bretagne. Cette pratique de la survivance « progressive » peut être rapprochée de pratiques similaires dans le monde des offices comme au sein de l'Église, Joseph Bergin montrant bien qu'un coadjuteur succède bien souvent à son évêque[47]. Ce droit de survivance n'est donc pas seulement propre aux officiers. De plus, Jacqueline Boucher, dans son bel article consacré aux gouverneurs de province du *Dictionnaire des guerres de Religion*, évoque le droit de survivance ce qui l'amène à parler de « nouvelle féodalité » ou encore de « dynasties » de gouverneurs[48]. Toutefois, elle évoque aussi le refus catégorique d'Henri IV face à toute transmission héréditaire des charges. La survivance est donc une possibilité envisageable – et de fait une pratique largement répandue –, mais ce n'est pas une perspective systématique, encore moins un droit à proprement parler.

Alors commission ou office ? Pour sortir de ce débat, il faut tout simplement admettre que l'institution est une charge. En cela, il est préférable de suivre les mots que les gouverneurs et leurs contemporains utilisent eux-mêmes pour qualifier la fonction comme

---

[43] BnF, Ms. Fr. 15547, f° 30 : Martinengo à Entragues, Gien, 8 juillet 1568.
[44] Gaston Zeller, « Les gouverneurs de provinces au XVIe siècle », *Revue historique*, t. 185, 1939, p. 233. En particulier les ordonnances de 1498, 1507, 1560, 1566, 1579.
[45] Michel Antoine, « Les gouverneurs de province en France (XVIe-XVIIIe siècles) », *Prosopographie et genèse de l'État moderne*, CNRS, 1986, p. 185-194.
[46] Comte de Panisse-Passis, *Les Comtes de Tende de la maison de Savoie*, Paris, 1889, 386 p.
[47] Joseph Bergin, *The Making of the French episcopate, 1589-1661,* New Haven et Londres : Yale University Press, 1996, 761 p.
[48] Jacqueline Boucher, « Gouverneurs », Jacqueline Boucher, Dominique Biloghi, Arlette Jouanna, Guy Le Thiec, *Histoire et dictionnaire des guerres de Religion*, Paris, Robert Laffont, « Bouquins », 1998, p. 950-952.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

« charge », « dignité », état » ou même « degrés ». En 1543, la lettre de provision d'Étampes évoque « l'estat et office de lieutenant général et gouverneur du pays de Bretaigne »[49]. Cependant, le flou demeure quant à la nomination : est-ce un choix, une désignation, une éléction, ou un don ? La provision d'Étampes parle d'une « élection », mais à la fin de sa vie, le duc évoque lui-même le « don qu'il a pleu audit Seigneur nous faire dudit estat de Gouverneur »[50]. Qu'Étampes évoque un don du roi laisse entendre que la charge de gouverneur est viagère, c'est presque un bien, une possession personnelle que l'on est susceptible de perdre qu'en cas de très grave faute. C'est en effet ce que peut ainsi affirmer en 1572 le gouverneur de La Rochelle, Guy Chabot de Jarnac. Inquiet de perdre son gouvernement – on comprend qu'il est protestant –, il déclare au roi que « le gouvernement de La Rochelle est ung estat comme de judicature que l'on ne peult perdre sans avoir faict cryme de lèze majesté »[51], soulignant là le caractère presque inamovible de la charge. Il faut dire que les destitutions par le pouvoir royal sont très mal vues par les lieutenants du roi car il s'agit quasiment d'un affront à leur honneur. En 1568, le lieutenant général en Basse-Normandie, Jacques de Matignon, est secrètement contrôlé par des agents de la reine mère. Ce simple contrôle a le don d'irriter Matignon qui déclare au roi que le général des finances Novince « se vente par tout avoir commission pour faire informer secrettement et dilligemment comme je me suis comporté en ma charge […] qui me faict penser qu'estes entré en quelque meffiance de la fidellité que vous ay servy […]. Je m'en vais presentement en des maisons que j'ay hors ce pays […] jusques à ce que […] il soit veu comme je me suis comporté non poinct durant ces derniers troubles seullement mais depuis le temps qu'il vous a pleu me donner la charge que j'ay en ce pays »[52]. Ici, le retrait provisoire est suggéré par le lieutenant du roi qui ne supporte pas un tel affront à son honneur que d'être contrôlé par le pouvoir royal pour une action qu'il estime assez ancienne qu'elle ne devrait susciter la méfiance quant à sa fidélité. Individu à mi-chemin entre la couronne et la province, un gouverneur doit savoir alterner avec subtilité entre son supérieur et ses subordonnés. C'est un travail quotidien que certains individus s'accommodent mieux que d'autres. La figure largement populaire du

[49] ADIV, 1 Bv f° 89-90 : acte de François Ier, 27 février 1543.
[50] BnF, Ms. Fr. 22340, f° 200 v° : commission d'Étampes à Julien du Breuil, Rennes, 4 avril 1562. Au XVIIe siècle, le duc de Chaulnes évoquera « l'honneur qu'il a pleu au roy me faire en me donnant le gouvernement de Bretagne (AMR, AA 13, n° 65) tandis que le lieutenant général Lavardin parle de « l'honneur de me choisir pour son lieutenant général dans la haute et basse Bretaigne » (AMR, AA 13, n° 67). Les individus nommés par le roi hésitent donc souvent dans leurs mots entre choix, élection et don.
[51] Jules Lépicier, « Documents », *Archives historiques du département de la Gironde*, 1877, p. 340 : Guy Chabot de Jarnac à Charles IX, Jarnac, 28 mai 1572.
[52] BnF, Ms. Fr. 15547, f° 210 ; Jacques de Matignon à Charles IX, Caen, 4 août 1568.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

« gentil et bon gouverneur », à l'écoute de chacun et œuvrant au bien commun de la *res publica,* s'oppose bien souvent à celle du gouverneur autoritaire, ambitieux, avare et égoïste. Tous les titulaires de la charge ne sont pas identiques et le service rendu au Prince prend tout son sens dans la notion de *dévouement* aveugle et désintéressé. En 1580, à peine nommé lieutenant général en Champagne, Joachim de Dinteville rassemble la noblesse de son gouvernement et lui adresse un discours. Au début de celui-ci, il évoque sa nomination et affirme : « Je n'ay pas voulu fuir cette vocation »[53]. Être lieutenant du roi est bien plus qu'une mission, c'est une vocation. C'est presque un sacerdoce tant la tâche est lourde. Plus loin dans le discours, il confesse : « je ne suis point ignorant que le fays ne soit très lourd et pesant ». Philippe Contamine souligne assez justement cette notion de dévouement quasi religieux de la charge quand il rappelle qu'« un serviteur de l'État est censé avoir le sens de l'État, il doit se montrer plus encore dévoué que soumis, il doit consacrer à l'État l'essentiel de ses forces, en s'y investissant à fond, sans souci de fortune sinon de carrière, au-delà bien sûr de son intérêt privé et des autres intérêts particuliers […]. En un sens, le service de l'État implique une démarche religieuse, comme le service de Dieu »[54].

On le comprend, il est vain de chercher à ranger la charge de gouverneur dans des cases commission ou office – qui simplifient la compréhension des institutions de la France de la première modernité. L'historien doit plutôt admettre cette complexité pour mieux essayer de comprendre le fonctionnement de l'État moderne[55] . La démarche que nous souhaitons adopter s'inscrit dans cette dernière idée.

À l'origine d'une démarche : le « métier » de gouverneur

C'est dans le cadre d'une recherche sur les institutions militaires des Valois en Bretagne entre la fin des guerres d'Italie et le début des guerres de Religion[56], que nous avons été frappés par l'incroyable richesse documentaire concernant l'un des gouverneurs de Bretagne, le duc d'Étampes. Sa correspondance, passive comme active, était de taille et encore très largement inexplorée ; les actes conservés, disséminés entre une quantité de fonds d'archives (des séries analogues à celles des intendants n'existent pas pour les gouverneurs), mais relativement nombreux. Les autres institutions (parlement, États provinciaux, villes) en

[53] Bibl. Sorbonne, Ms. 377, f° 5.
[54] Philippe Contamine, « Le Moyen Âge occidental a-t-il connu des ''serviteurs de l'État'' ? », *Les serviteurs de l'État au Moyen Âge,* Congrès de la SHMES, Pau, mai 1998, Paris, PUPS, 1999, p. 9-10.
[55] Philippe Hamon, *Les Renaissances, 1453-1559,* Paris, Belin, 2009, p. 599.
[56] Antoine Rivault, *Porter les armes. Institutions militaires, société civile et affrontements religieux en Bretagne (vers 1550-1589),* Mémoire de Master sous la direction de Philippe Hamon, ENS LSH de Lyon/Rennes 2, 2011.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

faisaient constamment mention. Surtout, voici un un individu dont la charge de gouverneur est la seule et unique fonction. Le duc d'Étampes offre en effet la figure d'un gouverneur bien présent dans sa province, fidèle aux Valois et non rebelle (en somme, l'exact opposé des dénonciations de Lavisse). Peu à peu émergea l'idée de consacrer une monographie sur cet homme, la démarche retenue étant moins l'approche biographique que l'étude approfondie de son quotidien de gouverneur. Pour reprendre les mots bien à propos de Laurent Vissière, connaître « la vie d'un gouverneur dans sa province – un domaine encore mal connu »[57]. Dans cette perspective, c'est tout le « mestier » de gouverneur qui est au centre de nos questionnements, terme employé au XVIIe siècle par le duc Mazarin, gouverneur d'Alsace[58]. Or, ce mot de « métier », applicable aussi bien aux gouverneurs romains et aux préfets d'Empire[59] ou encore au souverain lui-même[60], est particulièrement intéressant pour les gouverneurs car il interroge réellement le quotidien. Étude du quotidien routinier – car même la routine à une histoire – qui permet, selon Denis Richet, de se dégager des « pièges de l'histoire institutionnelle », trop souvent appuyée sur les sources normatives et qui ne reflètent pas toujours la réalité des pratiques[61], ici celles du gouverneur « au travail ».

Pour pleinement saisir le quotidien d'un gouverneur dans sa province, le choix d'un exemple précis au ras des sources et des manuscrits, nous semble une solution des plus pertinentes. Un temps, une étude de groupe a été envisagée, mais face à l'ampleur de la tâche, il a bien fallu se montrer raisonnable (et réaliste) et restreindre le sujet. Une telle histoire, si elle se veut à la fois complète et précise, relève davantage de l'enquête collective. Espérons que notre étude sur un gouverneur de Bretagne s'insèrera dans celle-ci. L'objectif est donc d'approcher au plus près des détails signifiants du métier de gouverneur, les analyser et leur donner toute leur portée, détails qu'une synthèse comme celle de Robert Harding ne peut qu'effleurer ou postuler. Dès lors, la carrière du duc d'Étampes s'impose comme un candidat idéal puisqu'il s'agit d'« évoquer un destin individuel qui est, comme toujours, à la fois singulier (voire exceptionnel) et représentatif »[62]. Cerner les normes et les habitudes, les

---

[57] Laurent Vissière, *« Sans poinct sortir hors de l'ornière ». Louis II de La Trémoille (1460-1525),* Paris, Honoré Champion, coll. « Études d'histoire médiévale », 2008, p. 326.
[58] Georges Livet, *Le duc Mazarin gouverneur d'Alsace,* Strasbourg-Paris, 1954, 205 p.
[59] Agnès Bérenger-Badel, *Le métier de gouverneur dans l'empire romain*, Paris, De Boccard, 2014, 530 p. ; Pierre Karila-Cohen, « Maupas, ou le métier de préfet. Réflexion sur le fonds 607 AP », *Histoire, économie et société*, 2015/2, p. 42-54.
[60] Michel Antoine, *Le dur métier de roi, études sur la civilisation politique de la France d'Ancien Régime*, préface de Pierre Chaunu, Paris, PUF, 1986, 345 p.
[61] Denis Richet, *La France moderne : l'esprit des institutions,* Paris, Flammarion, 1973, p. 67.
[62] Philippe Hamon, « Gilles de Gouberville officier. Activités « professionnelles » et relations sociales », *Cahiers du centre de recherches historiques, Officiers « moyens » (I),* oct. 1999, n° 23, p. 90. « Pour qu'un homme

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

adaptations personnelles d'une fonction comme les constantes plus collectives, suppose aussi d'avoir recours aussi souvent que possible à une approche comparative à la fois dans le temps mais aussi dans l'espace. Dans ce sens, les études antérieures et complémentaires de telle ou telle figure de gouverneur – et pas uniquement de Bretagne – seront d'un précieux secours.

Notre recherche a donc pour objet un individu mais également un espace. Précédemment, a été cité l'historien bourguignon Henri Drouot et son ouvrage intitulé *Mayenne et la Bourgogne* qui se situe certes dans l'historiographie d'avant-guerre focalisée sur les gouverneurs ligueurs ou frondeurs, mais qui est à bien des aspects, précurseur. Le titre lui-même, qui fut suggéré par Henri Hauser, est novateur. Au lieu d'annoncer une biographie politique du duc de Mayenne – qui aurait pu s'intituler *Charles de Lorraine, duc de Mayenne, gouverneur de Bourgogne* – Drouot choisit de lier l'individu à la province qu'il gouverne[63]. Ce fut donc *Mayenne ET la Bourgogne*. Cet ouvrage est un vrai livre d'histoire sociale, des liens sociaux entre le gouverneur et sa province. Il ne s'agit pas uniquement d'une biographie d'un gouverneur, comme il en existe plusieurs que nous avons citées. C'est aussi l'étude de ses contacts, ses liens, ses réseaux dans la province qu'il gouverne. En cela, le premier volet du titre de la thèse, « Étampes et la Bretagne », lui doit beaucoup dans son approche d'histoire sociale. Très largement, c'est le gouvernement d'une population, près d'un million et demi de Bretons, qui est envisagé. Comme Pierre Goubert étudia les liens du monarque avec vingt millions de Français au Grand Siècle, nous aurions pu évoquer *Étampes et un million et demi de Bretons* à la Renaissance. Ce qui nous intéressera donc est moins la vie du gouverneur Étampes que son positionnement dans le paysage social, institutionnel et politique breton. De même, ses rôles de relais et d'intermédiaire entre la province et d'autres échelons – en particulier le roi, la cour, le conseil mais aussi les armées – seront à étudier.

Dans cette perspective, il s'agit également d'une histoire de l'État. Une avancée non négligeable de l'historiographie réside en effet dans la réévaluation du rôle des gouverneurs dans le dialogue entre le monarque et ses sujets. Au lieu d'appréhender ces individus uniquement par le biais de leurs ambitions, Michel Antoine parle déjà d'eux dans les années 1980 comme des intermédiaires efficaces entre le roi et ses sujets. Ainsi, écrire l'histoire des gouverneurs de province c'est aussi écrire les rapports entre l'État central et la province, le

---

individuel intéresse l'histoire, il faut qu'il soit, comme on dit, *représentatif,* c'est-à-dire, représentatif de beaucoup d'autres, ou alors qu'il ait eu sur la vie et le destin des autres une influence vérifiable, ou encore qu'il fasse ressortir, par sa singularité même, les normes et les habitudes d'un groupe en un temps donné » dit Antoine Prost dans *Douze leçons sur l'histoire,* Paris, Seuil, 1996, p. 148.

[63] Hauser et Drouot ont en ce sens été influencés par le titre de l'ouvrage de Lucien Febvre s'intitulant *Philippe II et la Franche-Comté*.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

gouverneur occupant une situation d'intermédiaire et participant au dialogue toujours très actif entre gouvernants et gouvernés[64]. Cette notion centrale de dialogue, relève de formes réglées au sein de ce que l'on peut déjà appeler la « société politique »[65]. Aussi, les gouverneurs de provinces sont résolument en position d'intermédiaires politiques entre le roi et son conseil d'une part et les institutions provinciales d'autre part. Sont-ils hommes de leur province ou hommes du roi ? Censés être l'image et la parole du roi en province, Roland Mousnier les désigne en 1962 comme des « agents d'administration » de l'État royal[66]. Plutôt que d'administrateurs, les contemporains parlent, quant à eux, davantage de « serviteurs du roi », de la couronne, sinon de l'État[67]. Philippe Contamine fait d'ailleurs le lien entre barons, gouverneurs et intendants par la notion de service au Prince : « il est vrai, dit-il, que ce grand féodal [Raoul de Valois] ne fut pas un préfet de la Troisième République, mais la distance est-elle nécessairement plus grande entre ce baron du XIIe siècle et un gouverneur de province au XVe siècle qu'entre ce dernier et un intendant du temps de Louis XV ? »[68]. Travailler sur ce type de serviteur du roi mal connu qu'est un gouverneur de province, nourrit donc des questionnements sur la nature même du système monarchique français à la Renaissance, sur un État de la Renaissance et sa définition plus large appelée société politique[69].

Dès lors, les limites chronologiques (1543-1565) correspondent au temps de gouvernement de la Bretagne par le duc d'Étampes. Long de près de vingt-deux ans, il est assez conséquent pour pouvoir pleinement saisir bien des modalités d'exercice du pouvoir. En cela, le cas du duc d'Étampes est un bon exemple de longévité en fonction, certains gouverneurs résidents ne dépassant pas la dizaine d'années d'exercice. Citons tout de même le cas exceptionnel – et souvent jalousé il est vrai – du comte de Tende, gouverneur de Provence de 1525 à 1569, c'est-à-dire près de quarante-quatre années, soit le double d'Étampes. Une très belle étude pourrait se consacrer à ce personnage qui fut lui aussi un gouverneur résident. Celà dit, nous ne nous sommes pas limités *stricto censu* à ces vingt-deux années d'exercice pour appréhender le personnage ni le sujet d'une manière plus large. Des comparaisons avec d'autres gouverneurs, prédécesseurs ou successeurs, seront constamment proposées au lecteur

---

[64] Claude Michaud, « Centre et périphérie (I), du hameau à la région et de la province au royaume », *L'Administration territoriale de la France (1750-1940). Actes du colloque d'Orléans, 30 septembre-2 octobre 1993*, Orléans, Presses Universitaires d'Orléans, 1998, p. 625.
[65] Philippe Hamon, *Les Renaissances…,* p. 268-272.
[66] Roland Mousnier, « Les Rapports entre gouverneurs de province et les intendants dans la première moitié du XVIIe siècle », *Revue historique*, n° 464, 1962, p. 345.
[67] Philippe Contamine, « Le Moyen Âge occidental a-t-il connu des ''serviteurs de l'État'' ? », *Les serviteurs de l'État au Moyen Âge,* Congrès de la SHMES, Pau, mai 1998, Paris, PUPS, 1999, p. 9-20.
[68] *Ibid.,* p. 14.
[69] Philippe Hamon, *Les Renaissances…,* p. 599.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

pour bien saisir les permanences ou au contraire les mutations qui traversent la période retenue. Cet exercice du pouvoir provincial entre 1543 et 1565, est d'autant plus intéressant qu'il répond là aussi parfaitement aux vœux de Michel Antoine. Au lieu de se focaliser sur la Ligue ou la Fronde, il s'agira d'observer un gouverneur de province de la fin du règne de François Ier aux premières guerres de Religion, entre union d'une province récemment entrée sous la domination des Valois et épreuves conflictuelles des guerres civiles. Dans ce contexte particulier d'intégration progressive au royaume, Étampes fait ainsi la transition entre les anciens lieutenants généraux du duc et les gouverneurs du roi en Bretagne[70]. Il est d'ailleurs tout à la fois l'un et l'autre entre 1543 et 1547 et se place sous autorité conjointe du roi et du duc son héritier. Sa carrière témoigne dans un premier temps de cette intégration politique. D'autre part, elle est aussi précieuse pour interroger le moment 1559-1561 qui fait plonger le royaume dans les troubles religieux et redéfinit en profondeur les pratiques du pouvoir, en particulier provincial[71]. Avec Étampes, il est possible d'essayer de questionner les impacts des guerres sur sa pratique du pouvoir, et ainsi peut-être mieux comprendre les dérives plus tardives de la Ligue. Deux grands moments de mutations donc, de part et d'autre de ce long gouvernement de milieu de siècle.

Pour ce faire, une grande diversité de sources sera mise à contribution. En premier lieu, les documents qui émanent du gouverneur lui-même. Ainsi, une quantité importante de lettres retrouvées forment le corpus de sa correspondance active. Le propre de celle-ci étant la dispersion, de nombreux centres d'archives français ont été mis à contribution : la BnF, les archives nationales, une dizaine d'archives départementales, de nombreuses archives municipales (Rennes, Nantes, Saint-Malo, Angers, Poitiers…) ou encore des fonds moins faciles d'accès comme ceux du château de Chantilly dont la précieuse série L renferme la correspondance passive de Montmorency. Certaines pièces ont été glanées à l'étranger, à savoir un important fonds découvert aux archives du palais princier de Monaco suivi de

[70] À la fin du Moyen Âge, le duc de Bretagne prend l'habitude de s'entourer d'un « lieutenant général » censé le seconder pour gouverner son vaste duché, surtout quand il s'en absentait. La période de 1491 à 1514, celui du double règne d'Anne de Bretagne, reste floue sur la fonction de gouverneur. Le prince d'Orange, apparenté aux Montforts porte un temps le titre de capitaine de Rennes et lieutenant général même s'il gouverne depuis la Franche-Comté ; le vicomte de Rohan est lui aussi lieutenant général vers 1513 ; mais c'est surtout le maréchal Jean IV de Rieux qui marque l'institution jusqu'à son décès en 1518, secondé pour les affaires judiciaires par le vice-chancelier Philippe de Montauban. Avec François Ier se crée désormais la figure de « gouverneur royal » et non plus ducal, mais cela ne doit pas étonner d'observer le gouverneur Guy de Laval dans les années 1520 rapporter son action aussi bien au roi qu'à la reine Claude.

[71] Arlette Jouanna, *Le Pouvoir absolu. Naissance de l'imaginaire politique de la royauté,* Paris, Gallimard, 2013, 612 p ; Nicolas Le Roux, *Le roi, la cour, l'État, de la Renaissance à l'absolutisme,* Seyssel, Champ Vallon, 2013, 393 p. ; Laurent Bourquin, *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne, aux XVIe et XVIIe siècles,* Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, 333 p. ; *Les nobles, la ville et le roi. L'autorité nobiliaire en Anjou pendant les guerres de Religion (1560-1598),* Paris, Belin, 2001, 314 p.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

quelques découvertes dans les fonds britanniques et autrichiens en lien avec le parcours politique d'Étampes hors de France pendant sa jeunesse. Enfin, des contacts avec des chercheurs russes ont pu faciliter le repérage de manuscrits français conservés à St-Pétersbourg. Nous livrons au lecteur une édition de cette correspondance active (volume 2) en espérant apporter là un outil aux historiens, en complément d'une réflexion.

D'autre part, la correspondance passive du duc d'Étampes, en partie exhumée par les mauristes du siècle des Lumières[72] – mais avec des oublis, des choix et bien des erreurs – est assez impressionnante car conservée grâce à la confiscation des archives des Penthièvre tombées dans les mains de César de Vendôme au début du XVIIe siècle. Un Grand turbulent peut servir à écrire l'histoire d'un prédécesseur qui ne fit pas de remous. Après avoir retrouvé ces lettres adressées à Étampes dans un fonds méconnu des archives départementales des Côtes-d'Armor (1 E 3654 ainsi que des lettres disséminées dans le fonds 1 E qui correspond aux archives des Penthièvre), le constat est que les mauristes sont loin d'avoir publié l'ensemble du fonds et certaines lettres sont donc totalement inédites. Le grand mérite de cette correspondance passive est qu'elle permet de se dégager des seuls points de vue et discours du gouverneur pour entendre les voix de ses subordonnés et de ses administrés et c'est le moyen offert de ne pas écrire une histoire complètement égocentrée. Dans cette même optique, il faut aussi chercher trace du gouverneur Étampes dans bien d'autres fonds, là où on ne l'attend pas forcément. Ainsi des minutes notariales pour suivre ses transactions, des archives familiales diverses mais aussi des archives municipales, des États de Bretagne, du parlement, de la chambre des comptes, de la chancellerie de Bretagne, des montres de gens d'armes etc. De manière générale, toute archive relative au XVIe siècle breton est susceptible d'apporter bon nombre d'informations sur le gouverneur de la province, à l'image des fonds du général des finances Nicolas de Troyes. De même des recherches ont été effectuées dans les registres d'Hozier à la BnF, permettant de reconstituer les carrières des subordonnés du gouverneur. Dans ce souci de ne pas se limiter au seul individu Étampes, et dans un constant souci de comparaison permettant de distinguer permanences et mutations, ont été glanés et collectés des documents se rapportant à des gouverneurs le précédant ou lui succédant comme Guy XVI de Laval (lieutenant général puis gouverneur de 1517 à 1531), Châteaubriant (1531 à 1543), Martigues (1565-1569), Montpensier (1569-1582), Mercœur (1582-1589) ou encore Vendôme (1598-1626). Sans oublier les lieutenants généraux qui livrent aussi des

[72] Dom Hyacinthe Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne,* Paris, 1746, 3 vol.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

témoignages intéressants sur l'institution. Ainsi, cette diversité documentaire doit pouvoir permettre d'appréhender le gouverneur dans toute sa globalité.

Ces précisions lexicales et documentaires expliquent un plan d'ouvrage davantage thématique que chronologique. Ainsi, mis à part l'inévitable mais nécessaire premier chapitre qui rappelle les origines et le parcours politique du duc d'Étampes jusqu'en 1543, les développements sont organisés autour des thèmes qui donnent à voir l'exercice du « métier » de gouverneur. La gestion des armées et de la guerre reste à n'en pas douter la première des compétences (chap. 2). Dans le cas de la Bretagne, elle est éminemment liée à la mer et au domaine maritime (chap. 3). Là où Lavisse et ses disciples y voyaient l'essentiel, nous essaierons de comprendre le rôle du gouverneur dans trois autres domaines ; les finances (chap. 4), la justice (chap. 5) et la « police », notamment lors du difficile établissement d'une concorde provinciale (chap. 6). Puis, nous reviendrons sur les moyens humains dont dispose le duc d'Étampes pour gouverner une si vaste province que la sienne, et ce à travers l'étude de sa « maison » (chap. 7). Deux réflexions, largement complémentaires l'une de l'autre seront ensuite proposées. L'une se penchera sur la dimension épistolaire de l'exercice d'un pouvoir provincial (chap. 8), l'autre, décortiquera l'utilisation politique des voyages et de la mobilité comme pratique de gouvernement, tant en province qu'à la cour (chap. 9). Enfin, viendra le temps d'une réflexion d'ensemble sur la dimension arbitrale du pouvoir d'un gouverneur dans sa province (chap. 10). Quant à l'épilogue, il se propose d'analyser les enjeux de l'évocation de la mémoire d'Étampes après sa mort, ainsi que l'héritage laissé à sa province.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

CHAPITRE 1 : SEIGNEUR ET GOUVERNEUR : POUVOIR ET FORTUNE DU DUC D'ÉTAMPES

En 1987, l'historien Joseph Bergin publiait *Pouvoir et fortune de Richelieu* qui avait pour grand mérite de faire le lien entre pouvoir politique et pouvoir foncier et financier du cardinal[1]. Quelques années plus tard, suivait un autre ouvrage, *L'ascension de Richelieu*, qui se penchait davantage sur les raisons d'une telle réussite politique[2]. Ces deux livres plaident pour une compréhension globale d'un individu qui ne se limite pas à la seule analyse de ses actions politiques. Si nous avons fait le choix de centrer cette recherche sur le « métier de gouverneur » du duc d'Étampes, un métier éminemment politique, c'est aussi tout son environnement social qui est à appréhender pour pleinement le comprendre. Le parcours du lignage Penthièvre est si sinueux et complexe qu'il a bien des impacts sur la carrière du futur duc d'Étampes. Surtout, il est impossible de dissocier le gouverneur de province du grand seigneur de la Renaissance. L'un et l'autre s'entremêlent, se confondent, s'influencent réciproquement. Ainsi, la place du duc d'Étampes dans le système nobiliaire breton n'est pas sans conséquences sur son mode de gouvernement provincial. Comme l'indique le titre de ce chapitre, emprunté à J. Bergin, c'est sa démarche – à partir des documents notariés mais aussi de quantité d'archives seigneuriales – qui nous inspire pour cerner la fortune du duc d'Étampes, difficile à chiffrer avec précision comme bien des patrimoines du XVIe siècle, mais dont la longue histoire doit être retracée aussi précisément que possible. Au préalable, il convient de replacer le duc d'Étampes dans l'histoire du lignage des comtes de Penthièvre. Nous partirons des documents de procédure qu'il a lui-même produits pour récupérer le comté de Penthièvre, véritable fondement de sa fortune.

L'héritier des Penthièvre : une maison « vivante à jamais »

La légende dorée du duc d'Étampes : l'héritier des ducs de Bretagne

[1] Joseph Bergin, *Pouvoir et fortune de Richelieu*, Paris, Robert Laffont, 1987, 381 p. Sur ce même aspect mais sur d'autres personnages : Isabelle Aristide, *La fortune de Sully*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1990, 550 p. ; Claude Dulong, *La Fortune de Mazarin*, Paris, Perrin, 1990, 180 p.
[2] Joseph Bergin, *L'ascension de Richelieu*, Paris, Payot, 1994, 365 p.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Sous le règne d'Henri II, le duc d'Étampes, alors en procès pour la restitution effective de son comté de Penthièvre, produit plusieurs pièces devant le parlement de Paris à valeur de preuve. Parmi celles-ci, un important mémoire retrace, telle une chronique familiale, la longue histoire des ancêtres directs de Jean de Bretagne, duc d'Étampes. Le document commandé par lui est intitulé « Faits et moyens pour faire entendre la descendance des comtes de Penthièvre jusqu'à Jean de Bretagne, à présent comte de Penthièvre, lequel requiert délivrance des terres et seigneuries étant des appartenances dudit comté »[3]. Le « mémoire historique » a l'avantage de présenter la vision des Penthièvre sur leur propre histoire. De la même manière que pour les Rohan, l'histoire est un moyen d'affirmer une identité et un capital lignager pour les Penthièvre[4]. Le mémoire est pour ainsi dire une « légende dorée » du duc d'Étampes établie au XVIe siècle.

Le mémoire remonte loin dans le temps. Il commence à Geoffroy († 1008), duc de Bretagne issu des comtes de Rennes. De son union avec la fille du duc de Normandie, Geoffroy eut deux fils : Alain, futur duc, et son cadet Eudon qui reçut en apanage les comtés de Penthièvre et de Goëlo ainsi que le titre de « comte de Bretagne ». Eudon est ainsi le fondateur de la maison de Penthièvre, cadette de celle des ducs de Bretagne, autrement appelée du nom du fondateur, les « Eudonides »[5]. Le glorieux ancêtre, véritable « mythe fondateur », est vite appelé à gouverner l'ensemble de la principauté à titre de régent pendant la minorité de son neveu Conan. Du XIe au XIIIe siècle, les Eudonides investissent leur nouveau territoire. Eudon Ier choisit d'être inhumé « dans sa cité de Saint-Brieuc », son fils aîné, Etienne Ier fonde l'abbaye de Sainte-Croix de Guingamp, le cadet Derien fait construire la motte castrale de La Roche-Derrien. Comme bon nombre de dynasties féodales à la même époque, les Eudonides, qu'on appelle de plus en plus du nom de leur fief de Penthièvre, sont en proie aux guerres intestines qui déchirent aînés et cadets. Pour contenter ces derniers, ils sont titrés de la vicomté de Porhoët. Le mémoire du XVIe siècle accorde une place considérable à la généalogie et à l'histoire mouvementée des Eudonides. Le Penthièvre passe ensuite aux cadets de ces derniers, les Avaugour. Avec Henri Ier d'Avaugour, la maison de Penthièvre commence à s'affirmer comme une maison rivale des ducs de Bretagne[6]. Au début

[3] AN, J 819/11/3.
[4] Nous suivons volontiers en cela les développements de Jonathan Dewald : *Status, Power, and Identity in Early Modern France, The Rohan Family, 1550-1715,* Penn State University Press, 2015, 264 p.
[5] Stéphane Morin *Trégor, Goëlo, Penthièvre. Le pouvoir des Comtes de Bretagne du XIIe au XIIIe siècle*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2010, 406 p.
[6] Frédéric Morvan, « La maison de Penthièvre (1212-1334), rivale des ducs de Bretagne », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXXI, 2003, p. 19-54. Voir aussi Anatole de Barthélemy,

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

du XIVe siècle, l'héritière des Penthièvre-Avaugour épouse Guy, le fils cadet du duc de Bretagne Arthur II, consacrant ainsi l'union avec la maison capétienne de Dreux, à la tête de la Bretagne depuis 1213. En 1317, le roi de France Philippe V confirme l'accord survenu entre le duc Jean III de Bretagne et son frère cadet Guy[7]. À suivre le mémoire, Guy, devenu comte de Penthièvre agit comme un second fondateur. Il établit la nécropole des Penthièvre aux cordeliers de Guingamp qu'il a fondés. Sa fille, Jeanne de Penthièvre (†1384) hérite de la vicomté de Limoges – acquise après l'union d'Arthur II et de Marie de Limoges en 1275 – des comtés de Penthièvre et d'Avaugour, ainsi que de droits sur la couronne ducale de Bretagne en tant que nièce du duc Jean. Le mémoire insiste sur l'union de cette riche héritière en 1337 avec le « bienheureux » Charles de Blois[8]. Étampes rappelle : « par lequel mariaige fut expressement dict que ledit Charles et tous ses successeurs porteroient le nom et armes plaines de Bretaigne et comme heritiers droicturiers d'icelluy duché ». Ainsi, Étampes revendique son ascendance ducale par le port des hermines bretonnes sur ses armes. La filiation des comtes de Blois ajoute un prestige supplémentaire à l'héritier des Penthièvre qui pourrait ainsi prétendre au riche comté, transmis aux Valois-Orléans au XIVe siècle. En 1555, l'historien huguenot Lancelot Voisin de La Popelinière désignait en effet le duc d'Étampes comme « l'héritier des droits de la maison de Blois »[9].

À la mort du duc Jean en 1340, le duché de Bretagne revient à Jeanne, petite-fille du duc Arthur II et fille de Guy de Penthièvre. Le fils d'un second mariage d'Arthur II, Jean de Montfort revendique lui aussi le titre de duc de Bretagne. Le mémoire évoque longuement la guerre de succession de Bretagne, sur fond de guerre de Cent Ans, qui oppose les Penthièvre aux Montfort. Ainsi, « Charles et Jehanne demeurèrent ducz de Bretaigne tousjours les plus fortz jusques a la bataille donnée à la Roche Derrien » en 1347. Nous retiendrons également la victoire finale des Montfort en 1364[10]. De plus, de 1353 à 1387, le fils de Charles de Blois, Jean de Bretagne, comte de Penthièvre (†1404) est détenu en Angleterre, alors puissance alliée des Montfort[11]. À la fin du XIVe siècle, la défaite des Penthièvre est totale. Le trône

---

« Mélanges historiques et archéologiques sur la Bretagne : enquête faite en 1235 sur les droits d'Henri d'Avaugour », *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1873, 3, p. 333-347.

[7] ADCA, E 1.

[8] Mickael Jones a édité les actes des Penthièvre : *Recueil des actes de Charles de Blois et Jeanne de Penthièvre, duc et duchesse de Bretagne (1341-1384)*, Rennes, PUR, 1996, 300 p.

[9] La Popelinière, *L'histoire de France*, Denise Turrel (dir.), Genève, Droz, 2011, t. I, p. 424.

[10] Jean-Christophe Cassard, *La guerre de Succession de Bretagne*, Coop Breizh, Spézet, 2006, 354 p.

[11] Michael Jones, « The ransom of Jean de Bretagne, count of Penthièvre : an aspect of English foreign policy, 1386-1388 », *Historical Research,* 45, 1972, p. 7-26.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

ducal leur échappe. Le mémoire produit par Étampes ne revient pourtant pas sur les détails des malheurs politiques des Penthièvre qu'il convient désormais de présenter.

Fastes et malheurs des Penthièvre au XVe siècle

Les Penthièvre ont peine à se résigner à cet état de fait synonyme d'échec et trempent dans bon nombre d'oppositions au nouveau lignage. En 1420, Marguerite de Clisson, comtesse de Penthièvre († 1441) épouse de Jean de Châtillon-Penthièvre († 1404), encouragée par le dauphin Charles (le futur Charles VII) et ses deux fils, Olivier et Charles, tend un piège au duc Jean V et à son frère, et les capture au château de Champtoceaux avant de les transférer en Saintonge. Cette « grossière erreur politique » survenue lors d'une période de « normalisation » des relations entre clans rivaux permet aux Montfort d'en finir avec les Penthièvre[12]. Son cadet, le futur « comte Jehan », alors capitaine pour le roi en Saintonge, se brouille avec ses frères, désapprouve ce coup politique et libère le duc pour sauver son honneur car « il disoit que lui et ses frères estoient destruiz »[13]. Cette attitude comptera ensuite dans la réputation de Jean mais le duc n'en confisque pas moins l'apanage de Penthièvre et le rattache au domaine ducal par un arrêt en son parlement à Vannes[14]. L'événement de 1420 est d'importance dans l'histoire malheureuse des Penthièvre. Bertrand d'Argentré rapporte ainsi :

> « me souvient à ce propos assez de fois avoir veu, feu messire Jean de Bretagne, Comte de Penthièvre, et Duc d'Estampes, entrant en l'Eglise des Cordeliers de Guingamp, où il y avoit quelque pourtraiture de cette femme [Marguerite de Clisson], faire couvrir ce portraict d'un rideau, ne pouvant comporter de la voir, du regret qu'elle luy causoit : par ce qui estoit advenu par elle, lequel le tenoit encore lors en peine et travail, pour recouvrer les terres qui estoient en mains estrangeres, confisquées par la prise de ce Duc faite à Chantoceaux »[15].

Après ce tragique épisode, les Penthièvre sont chassés de Bretagne. Olivier meurt en Hainaut en 1433. Son cadet Jean, sieur de l'Aigle, est son lieutenant général pour la vicomté

---

[12] Jean Kerhervé, *L'État breton aux XIVe et XVe siècles. Les ducs, l'argent et les hommes,* Paris, Éditions Maloine, 1987, vol. 1, p. 57. Voir également l'article d'Arthur de La Borderie, « Le complot de Margot de Clisson (1420) », *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, 1900, juillet, p. 5-14 et surtout Michael Jones, « Marguerite de Clisson, comtesse de Penthièvre, et l'exercice du pouvoir », Éric Bousmar, Jonathan Dumont, Alain Marchandisse et Bertrand Schnerb (dir.), *Femmes de pouvoir, femmes politiques durant les derniers siècles du Moyen Âge et au cours de la première Renaissance*, Bruxelles, De Boeck, coll. « Bibliothèque du Moyen Âge », 2012, p. 349-368.

[13] Anatole de Barthélemy, *Mélanges historiques et archéologiques sur la Bretagne,* « Détails sur l'emprisonnement du duc Jean V par Olivier de Blois, et sur les suites de cet événement », 2e série, 1er fascicule, Paris, A. Aubry, 1868, p. 21.

[14] ADCA, E 1.

[15] Bertrand d'Argentré, *Histoire de Bretagne*, Rennes, 1668, p. 499.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

de Limoges puis son successeur dans ce territoire aux mains de la maison de Bretagne depuis le XIIIe siècle[16]. Très tôt, il s'installe au château de Ségur d'où il signe un nombre importants de documents[17]. Il mène également une politique foncière efficace en Limousin et parvient même à acheter le comté de Périgord au bâtard d'Orléans en 1437[18]. Résolument, les Penthièvre opèrent un changement de stratégie féodale. Cet « exil » est un répit qui permet à Jean de se tourner une nouvelle fois vers les alliés qui semblent les plus évidents alors, les Valois[19]. Sa bonne assise foncière au cœur du royaume offre à Jean la lieutenance du Limousin et du Périgord pour Charles VII en mai 1442, provinces qu'il faut défendre coûte que coûte face aux Anglais[20]. Dans les années 1450, Jean est capitaine d'une des toutes premières compagnies d'ordonnance, et devient lieutenant général du roi en Guyenne, province à reconquérir. Depuis son château de Ségur, il tente de pacifier le Périgord comme en attestent ses missives destinées à Arnaud de Bourdeille[21], ancêtre de Brantôme qui se targuera plus tard de ses filiations avec la prestigieuse lignée des Penthièvre affiliée aux ducs de Savoie[22]. En 1450-1451, Jean de Bretagne est encore à Ségur après la reprise de Bergerac aux Anglais[23]. Depuis la Guyenne, il tente un rapprochement avec les Montforts que son statut de libérateur du duc permet. Il offre ainsi un délai à François Ier pour satisfaire à un accord tenu à Nantes en 1446[24] précisant : « non obstant que la requeste semble bien estrange a plusieurs gens pour ce que j'avoye assez actendu ». En 1450, il reçoit enfin du duc Pierre II la châtellenie de Lamballe et les revenus des sécheries de Cornouaille et des ports entre Couesnon et Arguenon[25] et l'assurance que sans héritier mâle direct, le duché de Bretagne reviendrait aux Penthièvre. Sa stratégie d'apaisement finit par payer[26]. Quand le comte Jean décède à Périgueux en 1453, son frère Guillaume lui succède mais le suit dans la tombe

---

[16] Voir Claude-Youenn Roussel, *La mainmise des Bretons sur le Limousin-Périgord, 1274-1522 : noblesse et troupes bretonnes en Limousin, Occitanie, Espagne, Italie, Grèce,* Guénégaud, 2002, 232 p.
[17] AD Pyrénées-Atlantiques, E 847, 862.
[18] AD Pyrénées-Atlantiques, E 642.
[19] Le connétable de Clisson, père de Marguerite et allié de la famille remontre au roi que « si le conte de Penthièvre est destruict, vous perdez en Bretagne le plus grant de vos alliés » (Jean Cabaret, *La chronique du bon duc Loys de Bourbon,* Paris, Renouard, 1876, p. 208).
[20] Gustave Clément-Simon, « Archives historiques de la Corrèze », *Bulletin de la Société scientifique historique et archéologique de la Corrèze*, 1889, t. 11, p. 55 : acte de Charles VII, 28 mai 1442.
[21] *Archives historiques du département de la Gironde,* Bordeaux, 1874, t. 15, p. 206 : Jean de Bretagne à Bourdeille, Ségur, 4 avril ; p. 206 : idem, Ségur, 27 avril ; p. 208 : idem, Ségur, 4 juillet, p. 210 : idem, Ségur, 14 décembre, p. 211 : idem, 12 août, p. 214 : idem, Ségur, 10 avril.
[22] Brantôme, *Œuvre complètes,* t. X, p. 102-103.
[23] AD Pyrénées-Atlantiques, E 847 : acte de Jean de Bretagne, lieutenant général en Guyenne, Ségur, 7 mai 1451.
[24] BnF, Chappée, 12, n° 20 : Jean de Bretagne à François Ier, Ségur, 20 juillet [1450].
[25] Droits sans cesse revendiqués par la suite.
[26] BnF, Chappée, 12, n° 19 : Jean de Bretagne à Pierre II, 7 décembre [1450-1454].

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

l'année suivante, laissant une fille mariée au sieur d'Albret. Ainsi, Alain d'Albret se dénommera pendant toute sa vie vicomte de Limoges, comte de Périgord et comte de Penthièvre[27]. Le lignage se déchire entre l'héritière de Guillaume, aimé du comte Jean et qui aurait reçu de lui son héritage sur son lit de mort, et sa nièce Nicole, ayant pour elle le droit d'ainesse.

Le mémoire du temps du duc d'Étampes désigne Nicole comme « héritière universelle » du comte Jean. Elle est fille de Charles, un des frères de Jean qui avait capturé le duc Jean V, et d'Isabeau de Vivonne. Le frère d'Isabeau, Germain, est l'époux de Marguerite de Brosse, fille de Jean Ier de Brosse. Nicole hérite des fiefs poitevins des Vivonne, sénéchaux de Poitou, comme la seigneurie de Thors[28], des seigneuries vassales des La Trémoille[29] ou encore la riche baronnie des Essarts. En 1437, elle conforte ses liens avec les Brosse-Vivonne en épousant Jean II de Brosse, seigneur de Boussac († 1482), fils de Jean Ier de Brosse, dit le maréchal de Boussac[30], héros de la Guerre de Cent Ans et compagnon d'armes de Jeanne d'Arc[31]. Le maréchal de Boussac fait partie de ces hommes bien possessionnés du royaume de Bourges sur lesquels Charles VII s'est très largement appuyé. Les archives de la Creuse témoignent d'une très bonne position politique et militaire des seigneurs de Brosse dans la vicomté de Limoges, en Berry, Bourbonnais et Haute-Marche, ce qui a pu offrir un bon parti pour l'héritière des Penthièvre[32]. Pendant des années, le couple formé par Nicole et le sieur de Boussac gravitent dans l'entourage du comte Jean de Penthièvre. À Boussac, Nicole peut « chanter et danser »[33] et mener une paisible vie de divertissements. Son époux se distingue au service du comte Jean son beau-frère, de Charles VII puis Louis XI dont il devient le chambellan et fait partie de son conseil[34]. Quand vient en 1453 le décès du comte Jean à Périgueux, Nicole et Jean essayent tant bien que mal de capter à leur profit son héritage. En 1479-1480, ils entrent en procès contre les Albret, héritiers de Guillaume de Bretagne. Au parlement de Paris, Jean II de Brosse demande de lui donner raison dans son « procès

[27] AD Pyrénées-Atlantiques, E 780 : commission d'Alain d'Albret, 1499.
[28] BnF, NAF, 6892 : enquête pour Jean de Brosse, sieur de Thors, contre les seigneurs de Jarnac, 1487.
[29] AN, 1AP 616 : Jean de Bretagne à Taillebourg, Chizay, 3 mai.
[30] BnF, P.O. 1491, dossier 33794, n° 3 : Gilbert Motier de la Fayette et Jean de Brosse, maréchaux de Charles VII, Brisetête, 19 juin 1427.
[31] Robert Guinot, *Jean de Brosse : Maréchal de France et compagnon de Jeanne d'Arc (1375-1433)*, Paris, Guénégaud, 2000, 247 p.
[32] AD Creuse, 1 E 8 et 9. Sur la Haute-Marche au XVe siècle, voir la récente thèse de David Glomot, *Héritage de serve condition, une société et son espace. La Haute-Marche à la fin du Moyen Âge,* Limoges, PULIM, 2014, 466 p.
[33] AD Creuse, 1 E 9 : Germain de Vivonne à Nicole de Bretagne (s.d.). « Escript en uung jardrin plain de floretez, uung jour hou je pansoie en amoretez ».
[34] BnF, P.O. 528, dossier 11908, n° 6, 7 : quittances au trésorier des guerres de Jean de Brosse-Penthièvre, 27 avril 1475, 17 juillet 1478.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

touchant la vicomté de Limoges et conté de Perigort contre mon cousin monsieur d'Albret » et met en avant le fait de « bien loyaulment avoir servy mon souverain seigneur, tant en Bretaigne que ailleurs »[35]. En l'absence d'un testament du comte Jean, le parlement opte pour l'audition de témoins, proches du défunt, qui affirment tous que le comte avait désigné son frère Guillaume comme successeur sur son lit de mort[36]. L'héritage limousin est bel et bien perdu[37]. Les Albret en seront les possesseurs.

Le droit d'ainesse est pourtant à l'avantage de Nicole pour le Penthièvre. Dans un premier temps, elle adopte la même attitude d'apaisement que son oncle et reçoit du duc la promesse orale d'une complète « libération » du Penthièvre « car, lui dit-elle, jamés je ne feiz chouse ny ne vouldroys qui fust à votre desplaisir ains vous obeyr et complaire ainsi que tenue y suis et me traicter comme votre pauvre et humble parente »[38]. En 1460, Jean II prête hommage au duc pour ses terres bretonnes[39]. Quand les Grands se lèvent contre Louis XI l'année suivante lors de la guerre du Bien Public, Jean choisit l'ost du Valois plutôt que celui du duc, ce qui entraîne à nouveau une confiscation du fief, transformé en apanage pour un fils naturel, François d'Avaugour, qui a déjà reçu Clisson confisqué sur la même famille. Se jugeant lésés, appuyés par une partie de la noblesse bretonne et française, Jean et Nicole, décident alors de se tourner vers la justice du roi de France. En 1479, ils ont l'idée d'offrir à Louis XI la renonciation à leurs droits sur le duché à condition de recouvrer le comté de Penthièvre lorsque la Bretagne sera au roi de France[40]. Louis XI s'empresse d'accepter ce « transport de Monsieur de Penthièvre »[41] préparant l'union de la Bretagne au royaume de France. Les Penthièvre renoncent à la couronne de duc pour mieux obtenir celle de comte. Pour Jean de Brosse, fils d'un petit chevalier devenu maréchal de France, il s'agit là d'une ascension sociale inespérée. Pour la famille Penthièvre, il s'agit d'une concession encore très difficile à accepter.

Le fils de Jean et de Nicole, Jean III († 1502), proteste vivement contre cet acte qui lui retire définitivement ses droits à la couronne ducale. Afin de les réaffirmer, il signe à la fin du

---

[35] AN, X^{1A} 9318, f°82 : Jean de Bretagne au parlement de Paris, Chinon, 16 janvier 1479.
[36] Anatole de Barthélemy, *Mélanges historiques et archéologiques sur la Bretagne,* « Détails sur l'emprisonnement du duc Jean V par Olivier de Blois, et sur les suites de cet événement », 2e série, 1er fascicule, Paris, A. Aubry, 1868, p. 1-34.
[37] AD Pyrénées-Atlantiques, E 80 : arrêt du parlement de Paris, 1478-1479 ; E 657 : procès entre Alain d'Albret et Jean de Brosse sur la succession du comte Jean, 1490.
[38] BnF, Chappée, 12, n° 18 : Nicole de Bretagne au duc, Les Essarts, 4 décembre [après 1454].
[39] AD Creuse, 1 E 9 : lettre de Jean de Bretagne (n.d.).
[40] ADCA, E 2.
[41] Joseph Vaesen, Étienne Charavay (éd.), *Lettres de Louis XI, roi de France,* Paris, Société de l'Histoire de France, 1883-1909, t. VIII, p. 137.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

siècle un acte avec une titulature provocante : « Jean de Penthièvre, par la grâce de Dieu, duc de Bretagne »[42]. Jean III s'implante d'autant plus en Bretagne qu'il épouse en 1468 Louise[43], fille du comte Guy XIV de Laval et d'Isabelle de Bretagne, fille du duc Jean V…un Monfort. Les Penthièvre se rattachent ainsi doublement au lignage ducal.

Dès avant la conquête de la Bretagne, Charles VIII cultive les liens avec la maison de Penthièvre qui pourrait s'avérer un précieux soutien. Jean III, qui vit sur ses terres de Boussac[44], multiplie les requêtes pour que le roi intercède en sa faveur auprès du duc de Bretagne et ainsi « avoir souvenance de ma dame ma mère touchant son con[trat] qui lui fut par le duc empesché dès le temps du bien pu[blic] [et] service que feu monsieur mon père fist lors au feu Roy votre pè[re] »[45]. En 1485, le roi écrit à François II, afin que celui-ci rende le comté confisqué[46]. Il rappelle également le don que Louis XI avait fait aux Penthièvre de leurs anciennes seigneuries relevant de la maison de Clisson, à savoir Clisson mais aussi un important lot de seigneuries en Bas-Poitou héritées des Vivonne[47]. La même année, Nicole prend même la plume pour demander à François II la mainlevée du Penthièvre[48], sans résultats. Aussi, une fois la conquête de la Bretagne achevée, le fils de Jean III, René de Penthièvre, se tourne logiquement vers Charles VIII afin de faire respecter le traité signé avec Louis XI[49]. Ainsi, le monarque offre à René une importante pension, peut-être à titre de compensation faute de rendre le comté[50]. À la mort de son père, le nouveau comte de Penthièvre, prête serment de fidélité à Louis XII en 1502 à Lyon, mais il semble que le Valois oublie les services rendus de son allié devenu encombrant face à la reine et duchesse Anne, la dernière des Montfort, qui refuse envers et contre tout de rendre le Penthièvre[51].

La duchesse a en effet offert plusieurs terres à son cousin, le prince d'Orange, dont le comté de Penthièvre. Jean IV de Chalon-Orange, qui possède des droits sur le duché de

---

[42] ADCA, E 2, 8 janvier 1492.
[43] Signalons que son amour avec Louise est au centre du livre *Histoire d'amour sans paroles* (Chantilly, Ms. 388).
[44] AN, 1AP, 610 : trois lettres de Penthièvre à M. l'Escuier, La Rochelle, 25 mai, Boussac, 20 mai (deux lettres).
[45] BnF, Ms. Fr. 20428, f° 91 : Jean III au roi, Boussac, mai.
[46] P. Pélicier, B. de Mandrot (éd.), *Lettres de Charles VIII, roi de France,* Société de l'Histoire de France, 1898-1905, t. 1, p. 97-98 : Charles VIII au duc de Bretagne, Melun, 24 novembre 1485.
[47] P. Pélicier, B. de Mandrot (éd.), *Lettres de Charles VIII…*, t. 2, p. 289 : Charles VIII à Pierre Parent, Chinon, 26 février 1489.
[48] BnF, Chappée, 12, n° 18 : Nicole de Bretagne à François II, Les Essarts [1485].
[49] ADCA, E 2.
[50] BnF, P.O. 502, dossier 11383, pièces 51 et 52 : quittances de René de Penthièvre sur sa pension par Charles VIII, 4 mars 1487 et 4 octobre 1497. La deuxième quittance est signée par Semblençay.
[51] L'attitude d'Anne envers les Penthièvre est des plus dures. Lors d'un passage à Vitré, elle aurait crevé les yeux de tombeau de Guy X de Laval, ancien partisan des Penthièvre (Jean-Yves Copy, « Anne de Bretagne et l'art funéraire : la permanence des prétentions montfortistes », *1491, La Bretagne terre d'Europe,* Quimper, 1992, p. 445.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Bretagne[52], est nommé gouverneur et lieutenant général du roi dans la province et capitaine de Rennes en 1491 en récompense de son engagement dans la guerre franco-bretonne. Il semble pourtant qu'il a été écarté de la province[53]. Les largesses de la duchesse Anne envers son cousin ne sont pas rares à l'exemple d'un don de seigneuries en 1501[54]. Après la mort de Jean de Chalons-Orange (1502), René de Penthièvre croit bon de demander réparation et restitution du comté de Penthièvre[55]. En décembre 1507, il intente un procès au parlement de Paris contre Philiberte de Luxembourg, veuve du prince d'Orange. Selon René, le comté de Penthièvre a été confisqué par les Montfort sur ses aïeux, Jean de Brosse et Nicole de Bretagne. Son père, Jean III de Brosse, fidèle au roi de France, n'a pas suivi le duc François II de Bretagne dans la guerre du Bien Public en 1465 et le Montfort, furieux de voir son vassal prendre les armes pour Louis XI à la bataille de Montlhéry s'est emparé du comté. Alors que la paix signée avec Louis XI prévoyait de rendre le Penthièvre à Jean et Nicole, le duc de Bretagne n'en fit rien. René de Penthièvre « auroit par plusieurs fois requis et supplié la Royne [Anne], tant par requeste que autrement, de lui délivrer ou faire rendre et délivrer ledit comté de Painthièvre », en vain. Son père, combattant pour le roi en Italie n'a pu s'occuper de la restitution de ses terres qui ont été données par les Montforts au prince d'Orange. De là vient tout le malheur de la maison de Penthièvre à la fin du XVe et au début du XVIe siècle. René sera d'autant plus amer face à l'indifférence de François Ier que son père a pris les armes pour les Valois, alliés traditionnels des Penthièvre depuis la guerre de Succession de Bretagne.

Privé du riche fief familial, René de Penthièvre n'en mène pas moins un train de vie fastueux dû à son rang. Vivant au-dessus de ses moyens, il emprunte à qui veut bien être son créditeur et vend quantité de seigneuries pour combler d'imposantes dettes. Pendant des années, le calculateur Philippe de Commynes « lui prête sans rechigner, l'endette jusqu'à le rendre insolvable, puis, lorsque sa fille est en âge d'être mariée, lui met le marché en main et

---

[52] Il est fils du prince d'Orange et de Catherine de Bretagne, sœur du duc François II. À ce titre il est cousin germain de la duchesse Anne et peut lui succéder au duché. Il dut renoncer officiellement à ces droits sur la Bretagne.

[53] Il est comte de Penthièvre au moins dès 1495 : AMR, AA 11, n° 24 : acte du prince d'Orange, comte de Penthièvre, château de Noseroy, 19 mars 1495. De nombreux actes du prince d'Orange sont également conservés sous la cote CC 88. Sur ses lettres de provision, voir Fanny Laschon, *Gouverneurs et gouvernement en Bretagne au XVIe siècle (1492-1589),* thèse d'histoire du droit sous la direction de Christiane Plessix-Buisset et Jean-Pierre Brancourt, Université de Rennes 1, 2006.

[54] AN, J 819/4 : texte de donation de la duchesse Anne, 18 octobre 1498 ; puis d'une autre, confirmative, 4 juin 1501 ; et de la confirmation par le roi, juin 1501.

[55] Morice, col. 882.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

l'invite poliment mais fermement à l'épouser ou à le rembourser »[56]. René épouse ainsi Jeanne de Commynes le 13 août 1504[57]. La dot d'élève à 18000 écus d'or dont 4500 servent à rembourser les dettes de René. Par cette union, il s'agist avant tout pour Philippe de Commynes de capter au profit de sa famille le prestige de la très haute aristocratie de ce possible héritier du duché de Bretagne. Ainsi, une généalogie non datée des Commynes mentionne avec précision que la fille de Philippe « fut mariée au comte de Penthièvre, droit héritier de la conté de Blois et de la duché de Bretaigne »[58]. En 1533, Jean sera désigné comme « héritier de feuz messire Philippe de Commines, en son vivant chevalier, seigneur d'Argenton, et de dame Helayne de Chambes, ayeul et ayeulle naturelz dudit seigneur conte »[59]. Jeanne de Commynes donne plusieurs enfants à René avant de mourir à 24 ans en 1514. Probablement en 1513, elle donne la vie à Jean, très tôt orphelin de mère.

Privés de leur comté, les Penthièvre restent d'importants seigneurs en Bretagne et ce, grâce à une habile politique d'alliance avec les grandes familles bretonnes : les comtes de Laval, les barons de Rieux, les barons d'Avaugour, et les barons du Pont. René de Penthièvre est ainsi le fruit de l'union de Jean de Penthièvre et de Louise de Laval, fille de Guy XIV, puissant comte de Laval. Ainsi, René est cousin germain de Guy XVI de Laval, lieutenant général puis gouverneur de la province de 1517 à 1531. En cela, la nomination d'Étampes comme gouverneur en 1543 ne vient pas totalement trancher avec la mainmise des Laval sur le duché. Guy XVI est en effet l'oncle à la mode de Bretagne du duc d'Étampes – le cousin germain de son père. Les mariages des sœurs de René sont aussi soigneusement contractés avec les grandes familles bretonnes. Madeleine épouse en 1492 le fils bâtard du duc François II, François d'Avaugour. Leur fils, le comte de Vertus, est le premier cousin germain de Jean de Penthièvre. En 1496, une autre sœur de René, Isabelle, épouse le maréchal de Rieux, ancien tuteur de la duchesse Anne et lieutenant général du roi en Bretagne. Ainsi, Claude, François et Jean de Rieux sont également des cousins germains. Une dernière sœur de René, Catherine, épouse Jean III, baron du Pont-l'Abbé et de Rostrenen. De cette union naît Louise, baronne du Pont-l'Abbé (1526)[60]. On constate bien là, comme l'a justement observé

[56] Joël Blanchard, *Philippe de Commynes*, Paris, Fayard, 2006, p. 371.
[57] [Anonyme], « Cahier des comptes tenus pendant l'année 1507 et concernant Jeanne de Commines, fille de Philippe de Commines, mariée au comte de Penthièvre le 13 août 1504, décédée au mois de mars 1514 », *Revue du Bas-Poitou*, 39 (1926), p. 204-2011.
[58] *Lettres et négociations de Philippe de Commynes*, éd. Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, 1868, t. II, p. 259.
[59] AD Pyrénées-Atlantiques, E 784 : accord entre Jean de Penthièvre et le roi de Navarre, 1533.
[60] BnF, Ms. Fr. 22331, p. 695 : quittance de pension des parents de Louise reçue par René de Penthièvre. René est « oncle » de Louise.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Dominique Le Page, un système d'alliances matrimoniales entre les quelques grandes familles bretonnes qui favorise et entretient leur mainmise collective sur le duché[61].

Après le décès de Jeanne de Commynes, René projette de se remarier avec la belle-fille d'Imbert de Batarnay, sieur du Bouchage, influent conseiller des rois de France[62], pour « nectoyer la maison » de ses dettes[63]. Par ce moyen, René obtient de sa belle-famille près de 40 000 l. t[64]. La famille maternelle espère protéger Jean, mineur du premier lit. En 1517, âgé de quatre ans et portant le titre de sieur de l'Aigle (ce qui peut laisser entendre que la terre appartient toujours à la famille), il obtient un curateur chargé de gérer ses biens en la personne de Louis Le Roux, écuyer, sieur de La Roche-Defaullières[65]. Dans le même temps, il est aussi promis à une petite-fille d'Imbert de Batarnay après que François Ier et Louise de Savoie ont donné leur accord et trouvent agréable l'union[66]. Le décès de la nouvelle épouse de René en 1519[67] puis la non conclusion de l'union de Jean avec Anne de Batarnay occasionnent de nouveau procès contre René de Batarnay, représenté par son tuteur, le bâtard de Savoie, bien placé en cour[68].

Peu avant, René, n'obtenant toujours pas gain de cause auprès d'Anne de Bretagne pour son comté de Penthièvre, s'était tourné logiquement vers Louis XII. D'après la chronique de Jean d'Auton, il est de toutes les campagnes d'Italie. Il prend part en septembre 1503 au siège de Salses en Roussillon, où il montre sa bravoure lors des assauts et est désigné comme « jeune seigneur et moult gentilz pour les armes »[69]. En avril 1507, il fait partie de « la bande » du chevalier de La Palisse qui assiège la montagne de Gênes et le bastion qui défend l'entrée de la ville. Il côtoie les plus grands capitaines du temps comme le chevalier Bayard et surtout, se lie d'amitié avec Charles de Bourbon-Montpensier[70]. Avec son cousin germain, Guy XVI de Laval, René fait partie du cercle très restreint des proches de Louis XII qui

---

[61] Dominique Le Page, « Noblesse et pouvoir royal en Bretagne (1480-1540) », Jean Kerhervé (dir.), *Noblesses de Bretagne du Moyen Âge à nos jours,* Rennes, PUR, 1999, p. 129-149. Les Laval, les Rieux, les Rohan et les Penthièvre ne cessent de s'épouser au XVIe siècle, ce qui conforte les pouvoirs de chacun.
[62] Bernard de Mandrot, *Ymbert de Batarnay, seigneur du Bouchage, conseiller des rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier (1438-1523),* Paris, Picard, 1886, p. 260.
[63] BnF, Ms. Fr. 2965, f° 64 : Jean d'Aumont à du Bouchage, Amboise, 3 octobre [1516].
[64] BnF, Ms. Fr. 2969, f° 31, 35, 39 : Semblençay à du Bouchage.
[65] Chantilly, 1 A 37, 1517.
[66] BnF. Ms. Fr. 2990, f° 6 : Boisy à du Bouchage, Paris, 19 octobre [1517-1518].
[67] BnF, Ms. Fr. 3023, f° 35 : le bâtard de Savoie à du Bouchage, Amboise, 21 octobre 1519.
[68] BnF, Ms. Fr. 3023, f° 24: le bâtard de Savoie à du Bouchage, Surgières, 7 février [1520] ; AD Creuse, 1 E 13; 29 juillet 1522 ; Chantilly, 2 G 003, mai 1524.
[69] Jean d'Auton, *Chroniques de Louis XII*, R. de Maulde La Clavière (pub.), Société de l'Histoire de France, 1889-1895, t. III, p. 214, 229 et 231.
[70] *Ibid.,* t. IV, p. 197.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

accompagnent le souverain lors de son entrée solennelle dans Gênes[71]. Toujours aux côtés de Guy XVI et de Jean de Laval-Châteaubriant, René de Penthièvre prend part à toutes les cérémonies de funérailles d'Anne de Bretagne, en février 1514. Il est l'un des quatre porteurs du dais[72] et du poile[73] funéraires. La duchesse Anne avait toujours refusé d'accéder aux requêtes des Penthièvre, confiant le duché à l'héritier des Orange, Philibert de Chalon. En 1515, à l'avènement de François Ier, le moment semble bon pour René de se tourner vers le nouveau roi. Le 12 juin 1515, René présente sa requête pour recouvrer son comté de Penthièvre. Cependant, le jeune souverain reporte sa décision au retour de son « voyage d'Italie »[74]. Rentré de la péninsule, le roi reporte une nouvelle fois sa décision à son « voyage de Bretagne » accompli en 1518. Entre-temps, le comté de Penthièvre a été confisqué par le roi sur Philibert de Chalon-Orange qui venait de prendre le parti impérial (1517). Pour justifier une telle saisie, le conseil du roi révoque toutes les aliénations du domaine faites par ses prédécesseurs et le comté de Penthièvre entre au domaine du duc de Bretagne[75]. Les procès ne sont plus désormais à faire contre les Orange mais contre les détenteurs du duché. Dans sa requête, René supplie ainsi le roi de lui rendre son comté « sans figure de procès en quoyt ledit suppliant n'entens entrer contre vous »[76]. En 1520, René est toujours en procès au parlement de Paris pour essayer de recouvrer son comté[77]. Quand en 1521, Charles Quint confisque plusieurs seigneuries de Hainaut et de Flandres sur des seigneurs français, ceux-ci se retournent vers François Ier et réclament des « récompenses » sur les terres françaises de ceux qui prennent parti pour l'Empereur. Le Penthièvre étant confisqué sur Philibert d'Orange, il est confié à l'amiral Bonnivet, grand favori du roi, pour le dédommager de seigneuries perdues en Flandres[78]. Ce phénomène d' « échanges » de terres est loin d'être isolé et on peut par exemple observer le connétable de Bourbon espérer que « le roy pourvoera des terres de ceulx qui tiennent le party de l'ampereur » après avoir subi une

[71] *Ibid.*, p. 221, 234, 310, 314 et 318. La prise du bastion de Gênes est représentée par Jean Bourdichon pour illustrer le récit qu'en a fait Jean Marot dans *Le voyage de Gênes* : BNF, Ms. Fr. 5091, f° 17 v°.
[72] BnF, Ms. Fr. 23936, f° 25 : « Monsieur de Laval (…), monsieur de Poinctièvre, monsieur de Chasteaubrient ».
[73] BnF, Ms. Fr. 5099, f° 8 : « le paile fut porté par Monsieur de Poinctievre et de l'Aigle ».
[74] ADCA, 1 E 2 : requête de René de Bretagne à François Ier, 14 août 1518.
[75] *CAF,* t. 1, p. 111 et 131.
[76] ADCA, 1 E 2 : requête de René de Bretagne à François Ier, 14 août 1518.
[77] BnF, Ms. Fr. 2972, f° 68 : René, bâtard de Savoie, à du Bouchage, Saint-Germain, 31 août 1520.
[78] BnF, Clair. 319, f° 246 : Bonnivet au trésorier Robertet, Bonnivet, 9 août 1521 : « puisque les affaires d'entre le roy et le roy catholique sont aux termes, en quoy je les voy, il est temps que je pense a ma récompense des terres que j'ay en Flandres qui vallent trois mille livres de rente. Je vous prie d'en parler au roy et que son plaisir soit me bailler pour madite recompense la Comté de Pointhevre en Bretagne qui est a M. le Prince d'Orenge ». Les revenus du Penthièvre, tenus par le Prince d'Orange, lui reviennent à titre provisoire en dédommagement de terres de sa femme perdues en Flandres et Artois (BnF. Ms. Fr. 5500, f° 144).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

confiscation en Hainaut[79]. Philibert de Chalon-Orange étant passé du côté impérial, René de Penthièvre sent là l'occasion de revenir une nouvelle fois vers le roi pour faire valoir sa loyauté et récompenser Bonnivet par un autre moyen. C'est le point de départ d'une longue incompréhension entre les Penthièvre et le Valois-Angoulême.

Le lourd héritage paternel (1523-1529)

Une entrevue entre René de Penthièvre et François Ier est connue grâce au *Journal d'un bourgeois de Paris*. Ce témoignage est précieux même s'il révèle des erreurs de la part du diariste. Le bourgeois parisien écrit que deux mois après la « trahison » du connétable de Bourbon, en 1523, René de Penthièvre fait de même et s'en va retrouver Charles Quint pour prendre les armes contre son souverain François Ier. La principale cause de la mésentente entre le roi et ce « grand seigneur en Bretaigne » réside en la confiscation de sa « seigneurie de Painthièvre [que le roi] avoit donnée à monsieur de Bonnyvet, admiral de France qui estoit son grand mignon ». René fait plusieurs remontrances orales au roi, en vain, le roi « luy respondit paroles frivoles ». Dans sa discussion avec François Ier, René de Penthièvre émet alors la possibilité pour lui de « prendre party autre part qu'en son royaume ». Le Valois aurait alors répondu d'un ton nonchalant : « Faictes ce que vous vouldrez »[80]. Denis Crouzet voit dans cette entrevue du roi et de Penthièvre « un décalage de culture politique […] manifeste »[81]. Humilié par autant d'indifférence, René prend la lourde décision de quitter le royaume et de prendre les armes contre son souverain. À en croire les émissaires impériaux en Angleterre, cela faisait déjà quelques temps que René était un grand malcontent de François Ier. Un an plus tôt, ils rapportent à l'Empereur qu' « il y a un comte breton qui a des droits sur le duché [de Bretagne] et a beaucoup d'amis, de sorte que notre descente sur Brest peut encourager un soulèvement »[82]. Dans ses mémoires, le maréchal de Florange rapporte que Penthièvre, « gros seigneur de Bretaigne » est un des « gros personnages » ami et allié de Bourbon qu'il suivit parce qu'il « disoit qu'on luy avoit faict quelque tort »[83].

Le connétable de Bourbon s'est réfugié auprès de l'Empereur, à Gênes. En juin 1523, il informe Charles Quint que René de Penthièvre fait partie de ses proches amis, et qu'en lui promettant quelques deniers pour rembourser ses dettes, il basculerait assez facilement du

[79] BnF, Ms. Fr. 2978, f° 69 : Bourbon à Robertet, Chantelle, 9 septembre [1521].
[80] *Journal d'un bourgeois de Paris*, Ludovic Lalanne (éd.), Paris, 1854, p. 177. L'amiral Bonnivet tient en effet le comté de Penthièvre grâce à la faveur royale (Roger Doucet, *L'État des finances de 1523*, Paris, 1923, p. 66).
[81] Denis Crouzet, *Charles de Bourbon, connétable de France*, Paris, Fayard, 2003, p. 399.
[82] *CSP,* Spain, supplément, p. 132 : les ambassadeurs impériaux à Charles Quint, Londres, 2 mai 1522.
[83] *Mémoires du maréchal de Florange, dit le jeune adventureux*, société de l'histoire de France (Robert Goubaux et P.-André Lemoisne), t. II (1521-1525), Paris, Champion, 1924, p. 91.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

côté impérial[84]. Ses dettes guident encore les choix de René de Penthièvre et assez rapidement, le choix impérial se précise. Comme le connétable de Bourbon, René de Penthièvre ne se bat pas seulement pour son honneur, bafoué par l'indifférence du monarque, mais pour que son suzerain le rétablisse dans ses possessions à terme. Subtil jeu de don et de contre-don avec le Prince[85]. Il n'est pas seul dans ce cas. C'est à cause de la saisie du comté souverain d'Orange que Philibert de Chalon prend dès 1517 le parti de Charles d'Espagne et rejoint le connétable de Bourbon en 1524[86]. En janvier 1524, Bourbon peut annoncer à René qu'il est désormais lieutenant général de Charles Quint en Italie[87]. Les deux hommes parviennent à occuper des places de choix dans l'entourage de l'Empereur.

Comme « important baron de Bretaigne », René peut compter sur une troupe d'obligés et de « clients » qui le suivent dans cette périlleuse aventure non sans inquiéter la monarchie. Ainsi, Louise de Savoie désire connaître avec précision l'identité des complices de René de Penthièvre. La régente charge un de ses fidèles d'une enquête afin d'identifier ceux qui le suivent. Louis Martine est ainsi envoyé au château des Essarts en Poitou, abandonné en hâte par René, afin de dépouiller sa correspondance privée[88]. Plusieurs proches de René, découverts, sont pardonnés par la régente pour l'avoir suivi dans son aventure. Ainsi, partagé entre obéissance au roi et fidélité au maître, Pierre Petit, écuyer du comte de Penthièvre est excusé car il « auroit tousjours esté exerçant sondit estat, comme d'avoir accoustumé, non pensant mal faire […] pour ce qu'il estoit serviteur longtemps avant dudit de Poinctievre »[89]. Revenu d'Espagne, François Ier pardonne aussi à des partisans de René comme ce Nicolas de Vercle qui est aussi clerc des offices de Louise de Savoie[90]. Par ailleurs, le roi dénonce la trahison sous la double autorité de Bourbon et Penthièvre, ce qui tend à montrer un grand rôle joué par ce dernier.

---

[84] William Bradford (éd.), *Correspondence of the Emperor Charles V and his ambassadors at the courts of England and France*, Londres, 1850, p. 75 : Adrien de Croy, seigneur de Beaurain, à Charles Quint, Gênes, 22 juillet 1523.
[85] Denis Crouzet, *Charles de Bourbon, connétable de France*, Paris, Fayard, 2003, 715 p.
[86] Ulysse Robert, *Philibert de Chalon, prince d'Orange, vice-roi de Naples (18 mars 1502-août 1530),* Paris, Plon, 1902, 482 p. Ironie du sort, René de Penthièvre combat aux côtés de Philibert de Chalon-Orange au siège de Marseille en 1524.
[87] BnF, Bréquigny, 90 : Bourbon à René de Penthièvre, 18 janvier 1524.
[88] BnF, Ms. Dupuy 486, f° 116 : Louis Martine à Louise de Savoie, Château des Essarts, 17 novembre 1525. « Il y a encores à visiter et inventorier céans 15 ou 16 armoyres plaines de lectres et 14 ou 15 grans coffres ». Le château des Essarts est brûlé en 1793 par les armées révolutionnaires lors des combats de Vendée, ce qui explique que la correspondance de René enfermée dans les armoires et les coffres cités plus haut ait disparu.
[89] BM Poitiers, coll. Fonteneau, t. IX, p. 397 : acte de Louise de Savoie, Lyon, 4 juillet 1525.
[90] BnF, Ms. Fr. 5770, f° 61 : François Ier au parlement de Paris, Bois-de-Vincennes, 25 mai 1527.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Surtout, on s'aperçoit que peu avant son départ du royaume, René a vendu à Semblançay la baronnie de l'Aigle en Normandie[91]. La vente est loin d'être prouvée. En 1523, la baronnie de l'Aigle est confisquée à René et confiée au bailli de Caen avant de revenir à Étampes en 1530[92], mais Louise de Savoie pensait réellement à une vente à l'homme de finances[93]. En tous les cas, la défection de René jete le discrédit sur tout le « clan Penthièvre » resté en France. C'est le cas des Rieux qui estiment ne pas avoir mérité une telle disgrâce. Claude de Rieux, neveu de René de Penthièvre et fils du maréchal de Rieux, se plaint ainsi à Anne de Montmorency d'être tombé « en la mal grace du Roy, qui m'est le plus grant ennuy qui me pouvoit avenir en ce monde, parceque ne pance l'avoyr merité »[94].

En quelques semaines, René et ses partisans rejoignent le connétable de Bourbon à Besançon, ville impériale[95]. Arrivé en Franche-Comté, René prend la décision de faire son hommage officiel à Charles Quint. Il ne rencontre probablement jamais personnellement l'Empereur qui réside sans discontinuités en Espagne de 1522 à 1529[96], et pour dialoguer avec lui, il prend la plume. Une correspondance débute dès juillet 1523, la première lettre de René atteste de sa nouvelle fidélité à Charles Quint. Il se dit honoré que l'Empereur lui ait écrit « de [sa] propre main » et explique qu'il espère retrouver ses biens injustement saisis invoquant les « grands tors que l'on m'a fayt », et que sa personne ainsi que ses « amis » sont désormais dévoués à l'Empereur et au connétable de Bourbon[97]. Enfin, il se déclare lui-même « sujet » de l'Empereur.

Charles Quint le reçoit officiellement par l'intermédiaire de son ambassadeur, le sieur de Praet, avec tous les honneurs dès 1524. L'Empereur déclare reconnaître les « droits » que René a sur le duché de Bretagne, lui promet faveur et assistance sachant que René est très « estimé » par le connétable[98]. Depuis le 15 août 1523 le procès par contumace du connétable

---

[91] *Journal d'un bourgeois de Paris*, Ludovic Lalanne (éd.), Paris, 1854, p. 177.
[92] Étampes signe un acte depuis L'Aigle en 1547 (ADCA, 1 E, 571) et deux lettres en 1562 (BnF, Ms. Fr. 3186, f° 33 et 35). Une vente de la seigneurie au cardinal de Lorraine a lieu en 1553 (*CAH,* t. 7, p. 241).
[93] BnF, Dupuy 486, f° 116. Dans la lettre de Louis Martine à la régente, on peut lire : « J'espère trouver la vendition de Laigle faite à Semblençay, à son fils, à Cothereau ou à leurs adhérents ». Voir également : Alfred Spont, *Semblançay (?-1527), la bourgeoisie financière au début du XVIe siècle*, Paris, 1885.
[94] BnF, Ms. Fr. 3068, f° 87 : Claude de Rieux à Montmorency, Château de la Forêt-Neuve (Glénac), 16 août [1523].
[95] BnF, Ms. Fr. 18445, f° 190 v° : Angerant à François Ier, Berne, 9 octobre 1523 : « le sieur de Painthievre y est, Lallier et Lurcy, et sont ceux qui font les diligences ». Il s'agit de deux partisans du connétable de Bourbon, Jean de Vitry, sieur de Lallière et Philibert de Saint-Romain, sieur de Lurcy. Voir la lettre de Bourbon aux cantons suisses datée de Besançon également du 9 octobre 1523 : BnF, Ms. Fr. 5109, f° 89 r°-v°.
[96] Karl Brandi, *Kaiser Karl V. Werden und Schicksal einer Persönlichkeit und eines Weltreiches*, Auflage, Frankfurt am Main, 1986.
[97] ÖStA, HHuS, England, Dipl. Korr. 1, Karl V, 1523, f° 46 : René de Penthièvre à Charles Quint, juillet 1523.
[98] *Ibid*., f°1 : Charles Quint à Louis de Praet, Burgos, 26 mars 1524.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

de Bourbon et de ses partisans s'était ouvert au parlement de Paris[99]. Les juges questionnent un des conjurés capturés, Jean de Poitiers, sieur de Saint-Vallier. On l'interroge sur ses amitiés avec le connétable de Bourbon. Puis, les juges demandent :

> « S'il connoist le sieur de Penthievre ? a dict que oui.
>
> S'il a su qu'il y ait eu intelligence avec ledict Connestable, et si ledict sieur de Penthievre luy en a point parlé, et qu'il fust mal content du Roy ? A dict que non. Bien a dict qu'il parla audict sieur de Penthievre à Lyon, lorsqu'il revenoit de Savoie, ne luy parla qu'il fust malcontent du Roy, mais seulement d'aucuns affaires qu'il avoit avec le duc de Savoie. Et à tant a esté ledict de Sainct-Vallier renvoyé en sa prison »[100].

Saint-Vallier protége-t-il le comte de Penthièvre ou est-il sincère ? Cette version coïncide assez avec celle du futur duc d'Étampes et laisse supposer que René de Penthièvre s'est d'abord rendu en Savoie pour des affaires particulières[101] et ne rentre dans la conspiration de Bourbon qu'assez tardivement par rapport à Saint-Vallier et aux autres conjurés même si l'on ne connaît pas avec précision la date de cette rencontre à Lyon. Toujours est-il qu'un arrêt contre le comte de Penthièvre est rendu par le parlement de Paris le 30 janvier 1524[102]. Avec dix-huit autres partisans de Bourbon, René est condamné à mort par contumace pour crime de lèse-majesté. Le roi saisit le peu de biens qu'il restait aux Penthièvre et en distribue une immense partie principalement à trois grands fidèles : Philippe Chabot de Brion, Marc le Groing, vicomte de la Mothe-au-Groing, et François de Silly, bailli de Caen[103]. Par exemple, les terres, villes, châteaux et châtellenies de Boussac, La Pérouse et autres terres qui relevaient jusqu'alors de la maison de Brosse en Limousin et non de Penthièvre sont confisqués et offerts à Marc le Groing[104]. D'autres biens de René sont utilisés pour récompenser des serviteurs du roi[105].

Bourbon et Penthièvre, tous deux « en la malgrâce du roy »[106] sont désormais des alliés précieux pour l'Empereur. Si Bourbon commande pour Charles Quint en Lombardie, René se

---

[99] BnF, Ms. Fr. 18445.
[100] *Procès criminel de Jehan de Poytiers, seigneur de Saint-Valliers, publié d'après les manuscrits originaux de la bibl. impériale*, Georges Guiffrey (éd.), Paris, Lemerre, 1868, p. 127, séance du vendredi 8 janvier 1524.
[101] C'est aussi le sens d'une missive du sieur de La Faye, La Faye, 25 janvier [1521] (AD Pyrénées-Atlantiques, E 607, f° 225 v° : « et en mesme temps, ledit seigneur de Paintièvre se retira en Scavoye ».
[102] BnF, Ms. Fr. 5109, f° 275.
[103] Arch. Dép. Gironde, Fonds de notaires Charier : acte de François Ier, Bordeaux, 13 juin 1530.
[104] AN, JJ 237, n°248, f° 46 : acte donné à l'abbaye de Saint-Lanfranc, décembre 1524. En 1528, il fait un inventaire des meubles du château de Boussac (AD Creuse, 1 E 13).
[105] Bibl. Inguimbertine de Carpentras, collection Pereisc, f° 214 : acte de François Ier, Saint-Germain-en-Laye, décembre 1526.
[106] BnF, Ms. Fr. 18445, f° 221 v° : le connétable de Bourbon à la duchesse d'Alençon.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

voit investi d'une tout autre mission. Le connétable l'envoie en Angleterre, auprès d'Henri VIII, afin de décider ce dernier à prendre part aux projets d'invasion du royaume de France. René est recommandé à Henri VIII par le connétable de Bourbon mais aussi par le pouvoir impérial[107]. Denis Crouzet parle ainsi de lui comme de « l'autre transfuge français »[108]. À la *British Library*, nous avons retrouvé la correspondance de René avec Henri VIII, le cardinal Wolsey et le connétable de Bourbon[109]. Celle-ci vient compléter la correspondance avec Charles Quint conservée en Autriche. Elle révèle que René loge à proximité de la cour quand il est en Angleterre – à Canterbury ou à Londres – et qu'il agit comme un véritable intermédiaire entre Henri VIII et Charles Quint, presque un ambassadeur en Angleterre du parti bourbonien. Dans une lettre à l'Empereur, René explique les objectifs de sa nouvelle mission en Angleterre. Ainsi, c'est Bourbon qui lui a donné permission « d'offrir [ses] services au roy d'Angleterre » afin de mieux servir les intérêts impériaux à Londres, et pour obtenir une invasion anglaise de la Picardie[110]. Auprès d'Henri VIII, René agit comme une sorte d'ambassadeur et de relais des intérêts de Bourbon, son protecteur[111]. Sa mission s'avère rapidement être un échec, le conseil du roi Henri refusant de s'engager trop favorablement pour l'un ou l'autre parti. Conscient des réalités de la diplomatie anglaise, René écrit une dernière fois de Canterbury pour annoncer à l'Empereur son souhait de rejoindre Bourbon afin de continuer à lui faire service de manière plus efficace, autrement dit, par les armes[112]. Charles Quint lui laisse le choix, croyant toujours à une intervention d'Henri :

> Mon cousin, j'ay receu votre lettre escripte à Londres avec ung paquet adressant a mon bon frère le duc de Bourbon mon lieutenant général représentant ma personne en Ytalie, lequel paquet luy ay fais envoyer avec ceste présente que desjà serez mandé de retourner luy, vous avez bien fait et ferez de tousjours vous conduyre selon le bon conseil de mondit frère soit que demeurez avec l'armée d'angleterre qui passera en France cestuy may seulement ou que allez vers luy en la myenne d'Ytalie que j'aurés aussi fait mener avant contre noz grands ennemiz que

---

[107] British Library, Galba, B, VIII, f° 45 : Marguerite d'Autriche au cardinal Wolsey, Malines, 9 décembre 1523.
[108] Denis Crouzet, *Charles de Bourbon…,* p. 488. Cependant, Denis Crouzet confond René et son fils Jean. C'est bien René qui correspond avec Bourbon.
[109] British Library, Caligula, E, II, f° 33 : Pacollet à René de Penthièvre, Genève, 10 janvier 1524 ; Caligula, E II, f° 39 : René de Penthièvre à Wolsey, Saint-Laurent, 14 juillet 1524 ; Nero, B. VI, f° 52 : René de Penthièvre à Henri VIII, Canterbury, 10 mars 1524. ; Nero, B, VI, f° 53 : le connétable de Bourbon à René de Penthièvre, Gênes, 18 janvier 1524 ; Vitellius, B, VI, f° 33 : le connétable de Bourbon à René de Penthièvre, camp de St-George, 30 mars 1524.
[110] ÖStA, HHuS, England, f°1 : René de Penthièvre à Charles Quint, Londres, 25 janvier 1524.
[111] Le connétable de Bourbon transmet par exemple à l'empereur les nouvelles d'Angleterre qu'il a reçues de René. William Bradford (éd.), *Correspondence of the Emperor Charles V…,* part. 2, p. 93 : le connétable de Bourbon à Charles Quint, Gênes, 25 janvier 1525 : « Monseigneur, mon cousin de Pointhievre m'a naguieres escript ».
[112] ÖStA, HHuS, Belgien, PA 64-1, f° 210 : René de Penthièvre à Charles Quint, Canterbury, 11 mars 1524.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

par mondit frère pourrez entendre. Et soyez asseuré que en toutes vos affaires et en toute autre chose qui vous toucheront me trouverez à jamais votre bon cousin et vray amy et ne fais doubte que trouverez aussi le roy d'Angleterre mon bon père et oncle de mesme bon vouloir et sera la fin de cestedite présente, priant notre seigneur, mon cousin, qu'il vous ait en sa garde. Escript à Burgos[113].

Ainsi, René choisit de quitter l'Angleterre et de rejoindre le connétable en Lombardie. À la fin de l'année 1524, il est à Trente avec Bourbon et les troupes impériales. Les deux hommes, qui restent « messieurs les traistres » aux yeux de François Ier, rédigent une déclaration censée justifier leur future action en France et rallier un maximum de sympathisants[114]. Le connétable a en effet planifié avec l'Empereur une invasion du royaume de François Ier. En tant que comte de Provence (Bourbon revendique le titre), il espère soulever les Provençaux[115]. S'il est devenu un homme de Charles Quint, René de Penthièvre n'en continue pas moins de cultiver ses liens avec le roi Tudor. Lors de la campagne de Provence, il écrit assez régulièrement à Henri et au cardinal Wolsey car tel était « le désir » du roi d'avoir des nouvelles des aventures de Bourbon. René informe ainsi le roi d'Angleterre en juillet 1524 que lui et Bourbon ont pris assez facilement plusieurs villes de Provence, à savoir Grasse, Cagnes (sur-mer), Antibes, Cannes, Villeneuve, Draguignan et autres places fortes. Au cardinal Wolsey, René rapporte que chaque jour passé apporte son lot de victoires. Lui et Bourbon ont installé leur quartier général à Saint-Laurent (du Var), près de Nice. Le comte de Penthièvre déchu peut ainsi conserver quelques liens avec son héritier, le jeune Jean qui a été placé à Nice sous la protection du duc de Savoie, cousin germain de René[116]. Puis c'est Toulon qui se rend vite « à l'empereur et à Monseigneur de Bourbon, Comte de Provence, son Lieutenant Général »[117]. Vient ensuite l'ultime étape de la campagne provençale, Marseille.

Il est communément admis que René de Penthièvre décède dans l'armée de Charles Quint à la bataille de Pavie en 1525[118]. Or, s'il succombe bien pour le service de l'Empereur,

---

[113] ÖStA, HHuS, LA Belgien PA 63-5, f° 127 r°.
[114] BnF, Ms. Fr. 3006, f° 81 : Chabot de Brion à Montmorency, Blois, 8 janvier [1524] : « Le roy fait son compte de bien tost partir pour s'en aller à Paris regarder à la declaration de messieurs les traistres ».
[115] Denis Crouzet, *Charles de Bourbon…,* p. 488.
[116] Charles III de Savoie, duc de Savoie et de Piémont de 1504 à 1555. Fils de Philippe II de Savoie et de Claudine de Brosse (tante de René de Brosse). Il est ainsi cousin germain de René. Il est le beau-frère de Charles Quint et Louise de Savoie est sa demi-sœur. Jusqu'en 1536, ses États sont sauvegardés et c'est dans ceux-ci que Jean a dû passer sa jeunesse.
[117] « Reddition de la ville de Toulon à l'avant-garde de l'armée Impériale commandée en chef par le duc de Bourbon », *Bulletin trimestriel de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var*, 1838, t. VI, n°3, p. 225-234.
[118] Un exemple parmi tant d'autres : Barthélemy Hauréau, *François Ier et sa cour, 1515-1547,* 1855, p. 126. Un exemple plus récent : Joël Cornette, *Histoire de la Bretagne et des Bretons, t. 1, des origines à 1715,* Paris, Seuil,

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

c'est lors de cette campagne de Provence de 1524. Un acte de 1525 rapporte en effet que le comte de Penthièvre « auroit accompagné ledit Bourbon quant il vint avec l'armée dudit Roy d'Espaigne mectre le siège devant Marseilles où il seroit décédé »[119]. Un autre document précise les conditions du décès et rapporte que c'est le 1er août 1524 (la dernière lettre que nous avons de René date du 14 juillet) que René de Penthièvre rend l'âme en Provence, « au lieu dit Carcès, estant feu Monsieur de Bourbon venu jusques audit lieu de Carcès avec son armée. Et fut porté le corps dudit feu Seigneur Comte en la présence dudit Seigneur de Bourbon avecques grand honneur »[120]. Logeant au château de Carcès, le très pieux René fréquentait avec assiduité l'église provençale de Saint-Maximin pour y prier pendant plusieurs heures, prosterné, les reliques de Sainte Madeleine, pour guérir d'une « maladie mortelle ». Les religieux de l'église de la Madeleine de Saint-Maximin se sont chargés du service funèbre de René qui y est inhumé. Les religieux prient quatre fois par mois pour le défunt et sa famille. Le service funèbre sera réitéré lorsque les enfants de René accompagneront la cour de François Ier à Nice lors de l'entrevue entre le roi, le pape et l'Empereur en 1537. Il est dit que c'est la sœur de Jean qui a ainsi commandé d'autres messes pour le repos de l'âme de René. Jean devait renouveler le service funèbre de son père bien plus tard, en 1556. À 11 ans, il devient orphelin, mais héritier d'un lourd fardeau, celui de la « trahison » du roi de France.

Le mémoire évoqué plus haut, produit par Jean pendant le règne d'Henri II, revient sur les événements liés à l'aventure de son père en Savoie, Provence et Italie. Il y explique que René espéra longtemps recevoir justice de la part de Louis XII puis de François Ier. La profonde mésentente avec ce dernier est évoquée de façon très allusive. René, constatant qu'il ne pourrait obtenir justice du nouveau roi, « delibera de se retirer vers monsieur le duc de Savoye son cousin germain, avec sa femme et partye de ses enffans par ce qu'il n'avoit plus le moyen de vivre en France selon la grandeur de sa maison et comme avoient faict ses predecesseurs »[121]. Pour Jean, son père n'a pas quitté le royaume pour rejoindre la rébellion

---

2008, p. 414. Également Roger Joxe, *Les Protestants du comté de Nantes, XVIe-XVIIe siècles,* Marseille, Éditions J. Laffite, 1982, p. 35, Rémy Scheurer, Loris Pétris (éd.), *Correspondance du cardinal Jean du Bellay,* Paris, Société de l'histoire de France, 1969-2011, t. 1, p. 157 etc. L'erreur provient tant des historiens que des mémorialistes du temps. Il semblerait que Michel de Castelnau soit celui qui ait induit en erreur (*Mémoires*, t. 3, p. 260). Des contemporains font d'autres erreurs, Florange affirme qu'il « est depuis mort de sa malladie en Allemaignes » (*Mémoires du maréchal de Florange, dit le jeune adventureux*, Société de l'Histoire de France (Robert Goubaux et P.-André Lemoisne), t. II (1521-1525), Paris, Champion, 1924, p. 91).

[119] BM Poitiers, coll. Fonteneau, t. IX, p. 397 : acte de Louise de Savoie, Lyon, 4 juillet 1525.

[120] ADCA, 1 E 3654 : mémoire du vicaire de Saint-Maximin touchant la mort, la sépulture et les obsèques de René, comte de Penthièvre, 1524.

[121] AN, J 819/3 : Mémoire historique sur le duché de Bretagne, depuis le duc Geoffroy, mort en 1008, jusqu'à sa réunion à la couronne, autrement dit « faits et moyens pour faire entendre la descendance des comtes de

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

du connétable de Bourbon et les armées de Charles Quint. Face à l'injustice du roi de France traitant mal ses vassaux, son père, désargenté et ne pouvant vivre selon son rang, a été contraint de se réfugier, de s'exiler chez son proche parent, faisant ainsi fonctionner les réseaux et fidélités familiales à l'échelle européenne. À la cour du duc de Savoie, René a emmené avec lui sa famille pour la protéger. Jean fait partie du voyage, son père « attendant, puisque la justice des hommes luy deffailloit, qu'il pleust a Dieu la luy faire ». Dans le même document, la défection du connétable de Bourbon intervient même après l'exil de René en Savoie. En effet :

> « estant avec ledict duc de Savoye, vindrent les nouvelles comme Monsieur de Bourbon s'en estoit allé hors du service du roy et que la pluspart de tous ses amys (qu'il avoit en France avoient esté prins prisonniers) et que mesmes l'on cherchoit ledict René conte de Poinctièvre pour l'amytié que l'on scavoit qu'il avoit avec ledict duc de Bourbon, et fut mandé audict duc de Savoye qu'il eust a le rendre »

René avait ainsi trouvé refuge à la cour de son cousin le duc de Savoie. Depuis son arrivée, il s'est même remarié à une riche héritière savoyarde, Jeanne de Compeys, dite de Crussy[122], dont il eut une jeune fille, Françoise, qui épousera en 1545 Claude Gouffier, duc de Roannais. Selon le mémoire, c'est à Turin que René reçoit la dure nouvelle de la demande de son arrestation. Son cousin, le duc de Savoie le rassure et lui garantit qu'il ne le livrera pas à François Ier. Dans le mémoire du temps de Henri II, Jean explique que les conseillers écoutés par François Ier avaient tous des intérêts fonciers dans la saisie des terres de René. Ceux-ci « ne demandoient que son entière ruyne » et René « fut contrainct de s'absenter de ce royaulme ». Pour Jean, le parlement de Paris ne rendait plus de justice équitable lors de procès entre le roi et un particulier. Il évoque simplement la mort de son père sans en expliquer les douloureuses circonstances :

> « luy suceda en tous ses beaulx droictz Jehan, filz dudit René et de Jehanne de Commynes sa femme, en l'aage de unze à douze ans entre les mains dudict duc de Savoye son oncle, et y demeura sept ans, n'ayant autres biens ne moyens que de celluy qui luy venoit dudit duc de Savoye jusques a ce que par le traicté de la paix faict à Cambray, ledit Jehan fut remys aux biens que tenoit ledict René son père lors qu'il partit de France et en toutes les querelles et actions qui luy povoient appartenir ».

Penthièvre jusqu'à Jean de Bretagne, à présent comte de Penthièvre, lequel requiert délivrance des terres et seigneuries étant des appartenances dudit comté ».

[122] Nous avons retrouvé une lettre non datée de Jeanne de Crussy à Étampes (BnF, Ms. Fr. 20510, f° 68, Les Essarts, 21 août [avant 1558].

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Ce court texte est extrêmement précieux. Jean est alors âgé de 11 ou 12 ans lorsqu'il devient orphelin en 1524, ce qui date approximativement sa naissance en 1512 ou plus probablement en 1513[123]. Par ailleurs, une généalogie des comtes de Penthièvre affirme avec précision que Jean est né le 1er novembre 1513 à Argenton[124], fief des Commynes[125].

Pendant que son père bataille en Italie et en Provence où il trouve la mort dans l'armée de Charles Quint, Jean reste à la cour de Savoie. Mineur et n'ayant aucune garantie de pouvoir un jour retrouver ses droits, il demeure auprès de Charles de Savoie, à Genève, Chambéry ou Turin[126], jusqu'à ses 18 ou 19 ans. C'est à la cour de Savoie que Jean apprend les fondements de l'éducation due à son rang, équitation, combat, mais aussi les premiers rudiments d'écriture et de lecture. Rapidement, il devient un proche du duc mais aussi de la bonne noblesse locale dont François de Luxembourg, vicomte de Martigues, futur gouverneur de la Savoie en 1534. En 1526, dans la grande salle du château de Chambéry, il assiste au mariage de sa sœur Charlotte avec François de Luxembourg-Martigues[127]. Les fiançailles sont célébrées en présence du duc et de sa famille, à laquelle se rattache le fiancé, fils de Louise de Savoie, petite-fille du duc Louis Ier (1465).

Jean de Penthièvre peut aussi encore compter sur le connétable de Bourbon qui le côtoie à la cour de Savoie[128]. Celui-ci n'oublie pas tous les services que René lui a rendus et après sa victoire sur les armées de François Ier à Pavie (1525) et la capture du roi de France, le connétable fait rédiger un document à l'attention de Charles Quint pendant les négociations qui précédent la signature du traité de Madrid (1526), afin de garantir les droits des héritiers de René[129]. Bourbon évoque lui aussi la « journée de Monthléry » où le comte de Penthièvre perdit son comté qui fut confié au prince d'Orange. Le document indique que François Ier est

---

[123] Un autre indice pour savoir la date de naissance de Jean : dans une lettre du maréchal de Vieilleville à Henri II, le maréchal indique qu'il était l'aîné de deux ans du duc d'Étampes. Vieilleville étant né en 1511, cela place la naissance de Jean vers 1513 (Vieilleville, *Mémoires*, p. 606 : Vieilleville au roi, Durtal, 1er mai 1553). Dans cette lettre, Vieilleville indique qu'il a 42 ans en 1553, ce implique qu'il est né vers 1511 et non en 1509 comme bon nombre d'ouvrages l'affirment. Un autre argument vient s'ajouter. En 1536, Étampes déclare qu'il n'a pas encore atteint la majorité des 25 ans, ce qui situe sa naissance après 1511. Ces indices confortent une naissance en 1513 et non pas en 1505 comme c'est parfois affirmé.

[124] Argenton-Château, en Poitou. Philippe de Commynes est seigneur d'Argenton.

[125] BnF, Ms. Fr. 22350, f° 61-62. Or, la généalogie indique aussi qu'il est mort en janvier 1566 alors que c'est en 1565. Le mauriste voulait peut-être corriger en nouveau style une date déjà corrigée. Voir par exemple une lettre d'Hélène de Chambes datée d'Argenton (AN, 1AP 609 : Hélène de Chambes à un apothicaire à Thouars, Argenton, 17 juillet 1510).

[126] François Ier n'envahit la Savoie qu'en 1536, réduisant les territoires de Charles au seul comté de Nice.

[127] BnF. Ms. Fr. 22331, f° 641, 4 octobre 1526.

[128] BnF, Ms. Fr. 18445, f° 15 : mention du connétable de Bourbon chez le duc de Savoie à Genève.

[129] BnF, Ms. Fr. 3095, f° 34 : « ce sont les choses que monseigneur le duc de Bourbon demande pour Jehan de Bretaigne, conte de Painthievre, et ses seurs, enffans de feu René de Bretaigne, conte de Painthievre, lequel est mort au service de l'Empereur », 1525.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

retenu prisonnier à Tolède, auprès de l'Empereur, et que les documents des Penthièvre pourront être montrés à Charles Quint en guise de preuve. Bourbon demande ainsi la restitution des biens de René qui ont été saisis par le roi que

> « la conté de Bloys soit rendue et restitué audit conte de Peinthièvre, entendu qu'il maintient a luy appartenir et a esté usurpée a tort par force sur ses predecesseurs, ou a tout le moins que rescompence vallable luy en soit faicte en tiltre de conte ».

Bourbon va encore plus loin en estimant que le comte de Penthièvre conserve toujours des droits sur le duché de Bretagne. En cas de totale victoire impériale, ne pourrait-il pas gouverner le duché pour l'Empereur ? Les demandes du connétable sont écoutées et Charles Quint envoie des instructions précises à ses ambassadeurs qui négocient la paix. À la demande de réintégrer Bourbon et ses « complices » dans leurs fiefs confisqués, la réponse des dignitaires français est simple : « faicille ». Bourbon et ses hommes pourront même continuer de servir l'Empereur, pourvu « que l'on ne le voye jamais »[130]. Jean de Penthièvre devra recouvrer ses biens, son héritage et son honneur et pourra rentrer en France sans être inquiété[131].

La victoire de Pavie permet au connétable de poser ses conditions lors du traité de Madrid (1526). Il peut ainsi protéger ses fidèles, Saint-Vallier, mais aussi les enfants du défunt René. Le traité de Madrid est une réelle victoire pour Bourbon et l'article 26 du traité offre une amnistie générale aux partisans du connétable « mesme les enfans du feu seigneur de Penthievre »[132]. Sauf qu'à son retour dans son royaume, François Ier refuse de respecter le traité de Madrid[133]. Cette mauvaise nouvelle rend impossible le retour de Jean au royaume d'autant plus que la mort du connétable de Bourbon devant Rome (1527) sonne comme un deuxième échec. Son principal espoir de pouvoir un jour récupérer ses biens vient de s'évanouir.

Pendant ce temps, en France, l'héritage de Jean sert de récompense pour les grands favoris de François Ier, principalement la maison de Lorraine. Depuis la défection du prince d'Orange,

---

[130] BnF, Ms. Fr. 2980, f° 5.
[131] BnF, Ms. Fr. 8577 : instructions de Charles Quint à ses ambassadeurs pour traiter de la rançon et délivrance du roi de France avec ceux de madame la régente, Madrid, 28 mars 1525. Le document mentionne « le sieur de Penthièvre et ses frères » mais il faut garder à l'esprit que Jean n'avait que des sœurs. Les ambassadeurs français, parlant au nom de François Ier et de Louise de Savoie répondent à ce sujet que « lesdits seigneur et dame sont contens que toutes les querelles pretendues par les enfans du feu seigneur de Penthièvre soient remises à justice » (Aimé Champolion-Figeac, *Captivité de François Ier*, Imprimerie royale, 1847, p. 291).
[132] ORF, t. IV, p. 204 : traité de Madrid, article 26.
[133] Dans sa prison de Madrid, François 1er avait fait rédiger par Gilbert Bayard, notaire et secrétaire du roi un acte qui annulait les concessions qu'il serait amené à faire pour retrouver sa liberté. Voir Jean Jacquart, *François 1er*, Paris, Fayard, 1981, p. 176, 181.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

qui était encore propriétaire du Penthièvre, le comté avait été donné à Bonnivet. Après son décès à Pavie, il est confié au comte de Vaudémont, augmenté de la vicomté de Loyaux (près de Nantes)[134]. François Ier confirme la donation[135]. Vaudémont meurt de la peste devant Naples et la nouvelle parvient rapidement en Bretagne où l'on sait bien que le Penthièvre, revenu au roi, pourrait en intéresser plus d'un[136]. Le comté passe ensuite à son frère Claude, duc de Guise[137]. Quant aux terres poitevines des Penthièvre, elles sont offertes à Philippe Chabot de Brion, amiral de France depuis 1525, en faveur auprès du roi depuis qu'il a réussi à négocier la libération de François Ier après la capture de Pavie et important seigneur local[138].

Jean ne peut quitter la Savoie pour la France qu'après le traité de Cambrai de 1529 (paix des Dames)[139]. En effet, la paix entre l'Empereur et le roi de France prévoit « que Jehan, comte de Pointhievre, seigneur de l'Aigle et de Boussac, filz de feu Regné, comte de Pointhièvre sera remis et réintégré en tous et chacuns les biens, dont ledit feu Regné, son père, joyssoit lorsqu'il partit de France pour aller au service dudit seigneur empereur, ouquel il est trespassé »[140]. L'article inséré dans le traité après la mort de Charles de Bourbon (1527) indique bien que Charles Quint est soucieux du sort des anciens partisans du connétable. Obtenir leur retour en France est un enjeu pour son crédit de souverain. Dès la fin de l'année 1529, Jean de Penthièvre peut rentrer en France. Lui et ses sœurs trouvent refuge à Montsoreau chez leur grand-mère maternelle, Hélène de Chambes[141]. Ce retour est fondateur pour l'héritier des Penthièvre. Dès lors on voit s'attacher à lui des secrétaires et maîtres d'hôtel. Il en atteste lui-même des années plus tard en reconnaissant qu'un de ses maîtres

[134] ACDA, 1E 2 : acte de Louise de Savoie, Saint-Just-sur-Lyon, 28 mars 1524 [1525]. Copie : BnF, Ms. Fr. 10186, f° 200.
[135] AD Doubs, E 1215 : acte donné à Amboise, 17 août 1526. L'acte est enregistré à la chambre des comptes de Bretagne : ADLA, B 1, f° 291.
[136] Chantilly, L, VI, f° 199 : Gilles Bricaud à Berthereau, Nantes, 18 août 1528. Montmorency aurait-il été personnellement intéressé par un possible don royal ? (Thierry Rentet lit « Pontemer » mais c'est bien « Paintièvre », *Anne de Montmorency…,* p. 374).
[137] *CAF*, t. 1, p. 613 (Fontainebleau, 23 octobre 1528) et p. 650 (Compiègne, 23 juin 1529).
[138] *CAF*, t. 1, p. 470 : Saint-Germain-en-Laye, novembre 1526. AN, P 2304, p. 1315 : novembre 1526, cela concerne les terres des Essarts, Palluau, et Champtoceaux (Anjou).
[139] Sur les négociations autour du traité de Cambrai, voir l'article de Philippe Hamon, « Négocier sous François Ier : Gilbert Bayard, l'homme de la Paix des Dames », *Arras et la diplomatie européenne, XVe-XVIe siècle*, éd. D. Clauzel, Arras, 2000, p. 231-246.
[140] ORF, t. V, p. 245-246 : traité de Cambrai, article 26. Voir également la version espagnole du traité de Cambrai où les enfants de René sont protégés : *Tratados internacionales de España*, *Carlos V,* vol. 3, p. 156 : « los hijos del senor de Pornieur, defuncto ».
[141] Hélène de Chambes avait épousé Philippe de Commynes. Elle a aussi été dame d'honneur d'Anne de Bretagne.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

d'hôtel le sert « dès le mois de may mil cinq cens trente »[142], c'est-à-dire peu après son retour en France.

Jean a réussi à conserver les terres héritées du côté maternel. Dès la mort de René de Penthièvre, Hélène de Chambes a obtenu l'administration des biens des orphelins[143]. De plus, les terres que les Commynes ont apportées en dot à René et saisies en 1524 sont restituées aux Chambes-Montsoreau[144]. Pendant que Jean était en Savoie, Hélène essayait tant bien que mal de sauver ce qui pouvait l'être. Elle s'engageait devant les cours poitevines dans de longs procès contre l'amiral Chabot de Brion. À son retour en 1530, son héritier peut se féliciter des nombreux procès remportés contre le procureur du roi et le sénéchal de Poitou. Sa grand-mère a donc réussi à sauver un important ensemble de seigneuries en Bas-Poitou, de Ryé à Champtoceaux, dont le joyau est le château des Essarts. Pour cela, elle a invoqué devant le parlement de Paris les donations de ces terres par René à Philippe de Commynes en remboursement de ses nombreuses dettes. Ces biens fonciers n'étaient donc pas concernés par la saisie de 1524[145]. Or, l'essentiel des terres des Montsoreau a été donné à l'amiral Philippe Chabot de Brion. Jean de Penthièvre doit désormais négocier sur deux fronts, avec le roi pour le comté de Penthièvre, avec ses favoris pour les terres hors de Bretagne.

Entre l'Empereur et le roi : l'exécution du traité de Cambrai (1530)

Il reste aussi à faire appliquer le traité de Cambrai point par point. Dans ce combat, Jean peut compter sur le soutien actif de Charles Quint. En effet, Louise de Bourbon, princesse de La Roche-sur-Yon et Jean de Penthièvre sont ceux à qui l'Empereur accore le plus d'attention[146]. Pour cela, Jean doit obtenir des lettres officielles de la part de François Ier. Il en fait la demande dès son retour en France et l'Empereur dépêche des émissaires à la cour du Valois avec instructions de parler de « l'affaire du comte de Ponthièvre »[147]. Un émissaire de Charles Quint, un Franc-Comtois, correspond avec Hélène de Chambes, tutrice de Jean pour

[142] BM Poitiers, Coll. Fonteneau, t. IX, p. 433.
[143] AN, J 748/23, 4 janvier 1525.
[144] L'ensemble de la procédure et les pièces apportées par Hélène de Chambes pour Jean sont conservées aux archives nationales, J 748/24 : juin 1524.
[145] AN, J 748/24/21.
[146] Ghislaine de Boom (éd.), *Correspondance de Marguerite d'Autriche et de ses ambassadeurs à la Cour de France concernant l'exécution du traité de Cambrai (1529-1530),* Bruxelles, Lamertin, 1935, p. 92 : Marguerite d'Autriche à Lalaing et Bonvalot, Malines, 6 juin 1530. La princesse de La Roche-sur-Yon était la sœur du connétable de Bourbon. Elle avait épousée Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon († 1520). Ses biens avaient été confisqués et elle s'employa difficilement à les retrouver pour elle et ses fils, les futurs duc de Montpensier et prince de La Roche-sur-Yon.
[147] BnF. Clair. 330, f° 140 : Charles Quint à Léonard de Gruières, Boulongne, 23 novembre 1529.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

l'informer que les ambassadeurs de l'Empereur feront tout pour faire appliquer le traité de Cambrai pour « monsieur le comte de Ponthievre, vostre fils, [et] monsieur son héritier »[148].

Le 18 février 1530, le sieur des Barres, envoyé de Charles Quint à la cour de France fait son entrée au conseil royal qui se tient chez le légat Antoine Duprat. Il expose au grand maître de France, Anne de Montmorency, « l'affaire du conte de Pontièvre, disant qu'il ne jouissoit point de ses biens » alors que le traité de Cambrai le stipulait[149]. La tante de Charles Quint, Marguerite d'Autriche, se charge personnellement de l'affaire en veillant « que l'héritier de feu conte de Ponthièvre obtienne du Roy les lettres qu'il demande, afin quy puisse aussi estre remys au sien, comme la raison le veult »[150]. Ainsi, Jean peut bénéficier du soutien actif de la famille impériale car Marguerite d'Autriche se souvient « des bons services receuz par le trespassé » (René de Penthièvre)[151].

Entre juin et juillet 1530, le roi et l'ensemble de la cour résident entre Bordeaux et Angoulême. Jean de Penthièvre, qui loge toujours chez sa grand-mère à Montsoreau, supplie les ambassadeurs de Charles Quint de faire appliquer les deux traités par François Ier et le parlement de Paris. Dans sa toute première lettre que nous avons retrouvée aux archives impériales à Vienne, Jean, tout juste âgé de 17 ans, se plaint de la lenteur de la procédure « de l'article en quoy je suis comprins en la paix »[152]. Pressé par les ambassadeurs de l'Empereur, François Ier lui permet finalement de commencer un procès au parlement de Paris[153].

Celui-ci débute en mars contre ceux à qui on a confié les terres de feu son père, à savoir l'amiral Philippe Chabot de Brion, Aimée de La Fayette, héritière de Jacques de Silly ancien bailli de Caen, et Marc Le Groing, sieur de La Mothe au Groing[154]. Philippe Chabot de Brion peut être considéré comme un concurrent seigneurial en Bas-Poitou en plus d'être un parent du côté maternel[155]. En revanche, La Mothe au Groing est issu d'une famille de fidèles du lignage. Dès le XVe siècle, les Groing sont vassaux en Limousin des Penthièvre-Boussac. Ils

---

[148] BnF. Clair. 330, 141 v° : le seigneur de La Trouillère à Madame d'Argenton (Hélène de Chambes), de l'official de Bezançon, 24 décembre 1529.
[149] Ghislaine de Boom (éd.), *Correspondance de Marguerite d'Autriche*…, p. 217 : Philippe de Lalaing à Antoine de Lalaing, Moulins, 24 février 1530.
[150] *Ibid.,* p. 107 : Marguerite d'Autriche à Lalaing et Bonvalot, Malines, 15 juin 1530.
[151] *Ibid.,* p. 117 : Lalaing et Bonvalot à Marguerite d'Autriche, Bordeaux, 4 juillet 1530.
[152] ÖStA, HHuS, Frankreich, Varia I (1416-1530), f° 15 : Jean de Bretagne aux ambassadeurs de Charles-Quint, Montsoreau 6 février 1530.
[153] BnF. Clair. 333, f° 259 v° : François Ier à son ambassadeur devers l'Empereur (Monsieur de Morette) [février 1530].
[154] Bibl. de l'Institut, Ms. Godefroy 140, f° 146 : procès-verbal des plaidoiries faites par Jean, comte de Penthièvre, contre le procureur général du roi, 17 mars 1529 [1530].
[155] Une Jeanne Chabot est dame de Montsoreau et son fils est Jean de Chambes (AN 1AP 206).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

entrent à leur service dans leurs compagnies d'ordonnance[156]. Le sieur de La Mothe au Groing est un protégé du roi – avec qui il a peut-être partagé la captivité espagnole[157] – qui l'avait nommé prévôt de l'hôtel et grand prévôt de France[158] ainsi qu'un proche de l'amiral[159]. Quant à François de Silly, chambellan du roi, bailli de Caen et bien possessionné en Basse-Normandie il avait dans un premier temps reçu les revenus de la baronnie de l'Aigle qui avait été donnée ensuite à son épouse, Aimé de La Fayette, en récompense de sa présence auprès de Marguerite de Navarre en Espagne lors de la captivité du roi[160]. Silly est aussi et surtout un proche lieutenant du duc d'Alençon et l'Aigle relève de ce duché qu'il gouverne pour son maître[161]. Ainsi, le roi dépèce l'héritage des Penthièvre entre trois grands fidèles, toujours bien possessionnés autour des fiefs reçus et qui peuvent aussi être des parents (les Chabot) ou des clients (Le Groing).

Les ambassadeurs de Charles Quint attestent de la lenteur des négociations, et l'affaire de Penthièvre est soumise au parlement de Paris[162]. Ils demandent à plusieurs reprises des lettres du roi sur le fait de Penthièvre, mais on leur répond sommairement que l'on a déjà trop écrit sur le sujet[163]. Ainsi, Louis du Praet et Guillaume des Barres, plénipotentiaires de l'Empereur, appliqués à relayer la demande du jeune Jean, se plaignent à plusieurs reprises de l'absence de réponse du conseil royal. Face à l'insistance des ambassadeurs impériaux, le roi fait de sa propre initiative accélérer la procédure au parlement. Il déclare :

> « Quant au faict de Ponthièvre, je vous déclare que toutes les lettres et expéditions que l'on a demandées pour cet affaire ont esté baillés et accordées, et encore dernièrement à la requeste de l'ambassadeur estant icy, j'ay signé de ma propre main trois ou quatre lettres missives bien

---

[156] Philippe Contamine, *Guerre, armée et société à la fin du Moyen Âge. Études sur les armées des rois de France (1337-1494),* Paris-La Haye, Mouton, EHESS, 1972, p. 428. Aubert Le Groing, seigneur de Villebouche, est lieutenant de la compagnie du comte de Penthièvre en 1470-1475.
[157] Chantilly, L, VII, f° 54: La Mothe au Groing à Montmorency, Saint Cristobal, 25 novembre.
[158] AN, Y 95, f° 251 v°.
[159] Ainsi, La Mothe au Groing accompagne Brion lors de son expédition d'Italie en 1529 (Bernadette Wirtz-Daviau, « Le voyage et l'ambassade de l'amiral Chabot de Brion en Italie en 1529 », *Annuaire de la société d'émulation de la Vendée*, 1950, p. 84.). Il est aussi un messager du roi lors de l'élection impériale de 1519 (BnF, Ms. Fr. 5756, f° 2).
[160] Jean-François Gabriel Vaugeois, *Histoire des antiquités de la ville de l'Aigle et de ses environs,* L'Aigle, 1841, p. 321.
[161] BnF, Ms. Fr. 3029, f° 73 : François de Silly à Florimond Robertet, Châlons, « le jour St Barnabé ». Voir aussi Fleury Vindry, *Dictionnaire de l'état major français du XVIe siècle, première partie : Gendarmerie,* Bergerac, Imprimerie générale du Sud-Ouest (J. Castanet), 1901, p. 250. Il combattit aussi en Italie (AN, 1AP 653 : François de Silly à La Trémoille, Lucarne, 4 juin [avant 1525]).
[162] Ghislaine de Boom (éd.), *Correspondance de Marguerite d'Autriche…*, p. 73 : Lalaing et Bonvalot à Marguerite d'Autriche, Angoulême, 8 mai 1530.
[163] Chantilly, L, VIII, f° 313 : Antoine Macault à Anne de Montmorency, Angoulême, 21 mai 1530. « Les dits ambassadeurs de l'Empereur ont demandé quelques lettres reiteratives touchant le fait de Pointhièvre, dont ilz n'ont eu autre responce, sinon que l'on avoit assez escript ».

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

amples et expresses addressées aux présidents et gens de ma court de Parlement de Paris pour faire vuider le faict dudit Ponthièvre, ainsy que demandoient iceulx ambassadeurs[164] ».

En mai 1530, le parlement de Paris prononce la main levée des terres des Penthièvre naguères confisquées. Le principal obstacle à la restitution vient de l'amiral Brion. Au conseil du roi, on prend acte « que ledit sieur Comte estoit remis en sesdits biens par force dont ledit sieur admiral n'estoit pas bien contant, car il en tient une grande partie »[165]. Il faut désormais rendre la transaction effective. Le 9 juin, les ambassadeurs impériaux se heurtent à de nouvelles tergiversations françaises[166]. Un appui de taille va aider Jean de Penthièvre au sein même du conseil. Le grand maître de France, Anne de Montmorency, décide « à parler du faict de Pointièvre » au roi en juin 1530[167]. Il agit par l'intermédiaire du sieur d'Izernay[168] et du cardinal du Bellay afin de faire avancer la transaction sans en dire mot à l'amiral qui le prend comme un affront. Une lettre de Montmorency à François Ier est lue publiquement au conseil et Brion, qui est présent, « voyant ce mot de « particulier interetz ou prouffict, commença à dire que c'estoyt a luy que cela s'adressoyt, protestant qu'il n'y avoyt homme en France qui plus voulsist faire pour ladicte delivrance » des enfants de France[169]. Du Bellay rapporte que, « quant au faict de Pointievre, monsieur l'admiral se trouva hier en la presence du Roy avec lesdictz ambassadeurs, justifiant sa matiere au myeulx qu'il luy a esté possible »[170]. Ainsi, l'amiral informe les impériaux que les terres de Jean de Penthièvre lui ont déjà été prises par la force, de manière « violente ». Le secrétaire Jean Breton rapporte à Montmorency la réaction de l'amiral Brion :

« J'ay congneu par le propos que monsieur l'admiral m'a tenu, qu'il a trouvé ung peu estrange ce que vous et monseigneur le cardinal de Bourges [Tournon] avez dernierement escript au Roy touchant le fait de Pointhievre. Et mesmement pour ce qu'il dit qu'il luy semble que luy en deviez escrire avant qu'en toucher plus avant par voz lettres audit seigneur. Et affin monseigneur, que vous entendrez comme il va de l'affaire dudit Pointhievre, le Roy vous escript

[164] BnF, Ms. Fr. Clair. 332, f° 104 : François Ier au cardinal de Tournon et Anne de Montmorency, Angoulême, 9 mai 1530.
[165] BnF. Clair. 330, 175 v° : le sieur de La Trouillère à Charles Quint, Angoulême, 20 mai 1530.
[166] Ghislaine de Boom (éd.), *Correspondance de Marguerite d'Autriche…*, p. 99 : Lalaing et Bonvalot à Marguerite d'Autriche, Bordeaux, 9 juin 1530.
[167] BnF, Ms. Béthune 8560, f° 1 : instructions de Montmorency à Izernay, Saint-Jean-de-Luz, 10 juin 1530. Montmorency inclut également les sieurs de La Preulle et de La Rocheguyon, également héritiers d'anciens partisans de Charles de Bourbon.
[168] Valet de chambre de François Ier (BnF, Ms. Fr. 3032, f°78 : François Ier à Izernay, Anet, 8 avril).
[169] Rémy Scheurer, Loris Pétris (éd.), *Correspondance du cardinal Jean du Bellay*, t. 1, p. 158 : le cardinal du Bellay à Anne de Montmorency, Bordeaux, 10 juin 1530.
[170] *Ibid.*

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

presentement les propos qui ont esté tenuz entre luy et les ambassadeurs de l'empereur[171], estans icy j'escript que plus amplement pourrez veoir par les lettres dudit seigneur »[172].

Philippe Chabot de Brion s'estime lésé et pris de vitesse par Montmorency. De son côté, François Ier satisfait aux exigences de Charles Quint pour obtenir la libération de ses fils. Il est assez lucide sur la situation et ne peut rien refuser à l'Empereur. Il écrit à ce sujet et sur les ambassadeurs impériaux :

« ilz font les plus injustes et les plus desraisonnables demandes qu'il est possible de penser, et combien que mon cousin l'admiral leur ait voullu consentir et accorder entyerement tout ce qu'ilz luy demandoient nonobstant la perte et dommaige qu'il y pourroit avoir qui est telle que vous pouvez penser et que ce soit chose dont il ne soit faicte aucune mention ou traicté, toutesfoiz après leur avoir remonstré en mon conseil le peu d'apparence de raison qu'il y auroit ilz se sont desistez et depportez desdites demandes. […] pourrez vous veoir le peu d'arrest et fondement qu'il y a a ce qu'ilz demandent, a quoy toutesfois on leur satisfaict entyerement affin de ne les mescontenter de riens, ne par cela leur donner occasion de riens prolonger ou retarder »[173].

Montmorency joue un rôle prépondérant dans les négociations de 1530[174]. En agissant en faveur de Jean de Penthièvre, il fait d'une pierre deux coups. Il réintégre un parent (par les Laval les deux hommes sont unis par des liens de sang) à la cour qu'il transforme en soutien, confortant ainsi son pouvoir déjà important dans l'Ouest[175], tout en affaiblissant l'amiral

[171] Voir cette lettre : BnF, Ms. Fr. 3017, f° 29 : lettre de François Ier, Bordeaux, 11 juin 1530. « Et de là sont [les ambassadeurs impériaux] venuz tomber sur le faict de Pointhievre […] me faisant instance de faire accomplir ce qui en a esté traicté, enquoy j'ay bien voullu entendre d'où venoit le retardement et la cause qu'ilz avoient de s'en plaindre, et enfin ay trouvé que les gens dudit de Pointievre ont esté mis pieca par ordonnance de ma court de parlement et par ung juge royal qui est celluy de Fontenay du consentement de mes officiers en possession realle et actuelle de toutes et chacunes ses terres places et maisons quelconques sans y trouver aucune contradiction en manière quelle quelle soit, ce que je leur ay bien voullu faire entendre affin qu'ilz tinssent ce point pour vuydé et entyerement accomply et lors ilz m'ont dit qu'il estoit bien vray qu'ilz estoient dans lesdites places, mais qu'ilz ne joissoient de riens, à quoy je leur ay respondu qu'il failloit qu'ilz fassent meuvyr les biens qui estoient sur la terre s'ilz en voilloient de ceste heure joyr, mais que de contradiction il n'y en avoit une seulle, et que mon cousin l'admiral qui y estoit present non seullement l'avoit pieca consenty et consentoit, mais d'advantaige offroit là ou il seroit de besoing de bailler entyerement ce qu'il avoit d'ypothecque sur lesdites terres, avant que cela feust pour retarder ladite delivrance. Avant tout est dict, ilz sont sy malaisez et difficiles et tant plains de nouvelles difficultez qu'on ne scait quelle resolution prendre avecques eulx ».
[172] BnF, Ms. Fr. 3017, f° 27 : Jean Breton à Anne de Montmorency, Bordeaux, 11 juin 1530.
[173] BnF, Ms. Fr. 3017, f° 32 : François Ier à Tournon et Montmorency, Thouars lez Bordeaux, 13 juin 1530.
[174] Thierry Rentet, « Le pouvoir des lettres : l'année 1530 et la libération des fils de France à travers la correspondance d'Anne de Montmorency », *La prise de décision en France (1525-1559)*, études réunies par Roseline Claerr et Olivier Poncet, Études et rencontres de l'École des Chartes, Paris, 2007, p. 123-149.
[175] Thierry Rentet, *Anne de Montmorency, grand maître de François Ier,* Rennes, PUR, 2011, p. 371-373.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Chabot, véritable concurrent politique du moment[176]. Toutes les relations futures entre Montmorency et le duc d'Étampes s'expliquent par ce premier moment de 1530.

Jean de Penthièvre demande un acte royal officiel pour ratifier la décision du parlement de Paris, comme ultime garantie. Jean espère qu'une lettre du roi va être bientôt rédigée qui lui rendra officiellement les seigneuries confisquées depuis 1523. Le 13 juin, le roi et son conseil ont pu émettre un acte officiel qui, en vertu des traités de Madrid et de Cambrai, fait que Jean, comte de Penthièvre « filz de feu René, aussi conte de Painctievre, sera remis et réintégré en tous et chascuns ses biens, dont ledit feu René, son père, joyssoit lorsqu'il partit de France pour aller au service dudit sieur Empereur »[177]. L'acte a été rédigé pour « complaire à nostredit bon frère l'Empereur, par le moyen et intervention de ses ambassadeurs, estant à présent devers nous, et veillans entièrement accomplir et effectuer lesdits traictez de paix en tous et singuliers leurs articles et poinctz ». Le cardinal du Bellay peut enfin se réjouir : le 13 juin, les ambassadeurs de Charles Quint s'étaient trouvés au conseil du roi à Bordeaux et « la question de Monsieur de Penthièvre » y a été réglée[178]. Du Bellay rapporte même que François Ier « a esté fort aise de veoir la difficulté de Pointievre vuydée »[179]. Ce sujet est en effet central pour le roi de France. La question de Penthièvre réglée, Charles Quint peut donner l'ordre de procéder à la libération officielle des enfants de France, sur la frontière franco-espagnole[180]. Par ailleurs, Philippe Chabot de Brion, le lendemain de la rédaction des lettres patentes, rapporte avec une certaine amertume qu'il a été contraint d'accéder aux demandes des ambassadeurs impériaux « entièrement combien que ce soient choses tant desraisonnables et si loing des honnestes termes de raison qu'il m'est possible », poussé par la volonté du roi de libérer les enfants royaux[181]. Ainsi, à la rançon en argent que le roi de France doit payer pour la libération des enfants royaux, s'ajoute une rançon qui doit revenir

---

[176] Brion n'était pas inconnu en Bretagne et cultivait des fidélités en tant que capitaine de Brest : ADF, 1 E 881 : lettres de Chabot de Brion à Alain de Guengat, vice-amiral de Bretagne et son lieutenant à Brest, avant 1531. Ainsi, il s'agissait peut-être également d'une lutte d'influence territoriale dans l'Ouest du royaume entre Brion et Montmorency.

[177] L'acte est recensé dans le *CAF,* t. 1, p. 710 : lettres portant restitution à Jean, comte de Penthièvre, conformément aux articles particuliers des traités de Madrid et de Cambrai, des biens confisqués sur son père, mort au service de l'empereur. Bordeaux, 13 juin 1530. Pour en découvrir la teneur il faut analyser l'original conservé aux archives de la Gironde, Fonds de notaires, Charier. Par ailleurs, François Ier se renseignait en 1530 afin de savoir si Philibert de Chalon-Orange, mort le 3 août au service de l'empereur, était décédé avec le titre de comte de Penthièvre (ADCA, 1 E 3).

[178] *Ibid.,* p. 165 : le cardinal du Bellay à Anne de Montmorency, Bordeaux, 14 juin 1530.

[179] *Ibid.*, p. 166.

[180] *Correspondenz des Kaisers Karl V*, Karl Lanz (éd.), t. 1, p. 392 : Marnier à Charles Quint, Bordeaux, 13 juillet 1530.

[181] BnF, Ms. Fr. 3066, f° 47 : Philippe Chabot de Brion à Montmorency, Thouars-lès-Bordeaux, 14 juin [1530].

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

aux héritiers des partisans du connétable de Bourbon, presque plus mal vécue par le roi et son favori.

En juillet 1530, les ambassadeurs de Charles Quint se réjouissent que « le cas de Monsieur de Ponthièvres a pris fin, aussi bien qu'il est possible et au contentement de ceulx qui le sollicitoient » mais révèlent également la difficulté de l'entreprise puisque « ce n'a pas esté sans importunement grand et sollicitations extrême »[182]. Les délicates négociations des ambassadeurs ont payé. En Poitou, Chabot de Brion ne fait pas trop de difficultés à propos de « l'accord d'entre monsieur de Paintievre et de moy »[183]. En Berry, le 18 juillet, Jean envoie ses commissaires prendre possession du château de Boussac auprès du vicomte de la Mothe-au-Groing[184]. François Ier n'oublie pas que le père de Jean a été en contact régulier avec Henry VIII d'Angleterre. En août 1530, le roi demande au Tudor de lui fournir tous les actes, missives et hommages qu'il tenait de Bourbon et de Penthièvre et surtout « sur ce que le feu sieur de Pointhievre voullut vendre la duché de Bretaigne audict sieur roy d'Angleterre »[185]. Ici réside la contre-attaque des juristes du Valois qui trouvent ainsi le moyen de respecter les traités de Madrid et de Cambrai sans donner entièrement raison à Jean de Penthièvre. Ainsi, sous couleur de trahison avec les Anglais, le roi se ressaisit des terres de Boussac, Malval, et Bridiers[186]. Puis, si Jean de Penthièvre est réintégré dans ses droits et ses dignités, s'il peut désormais se targuer du titre de comte de Penthièvre, la jouissance du fief reste au duc de Guise de son vivant[187]. À l'issue des négociations, Jean n'a du comté de Penthièvre que le titre. Si Claude de Lorraine-ne réside jamais dans le comté, il en perçoit les riches revenus. Le conseil du roi laisse tout de même la possibilité à Jean de solliciter le « parlement de Paris lui faire raison et justice quant il en vouldra faire la poursuite »[188]. Jean pourra apporter les pièces nécessaires pour rentrer en possession effective du comté. Devant cette victoire en demi-teinte, le comte de Penthièvre semble à nouveau démuni. En 1531, un an après son retour en France, il apparaît comme un Grand désargenté. C'est ce contexte personnel qui explique l'union de Jean de Bretagne et Anne de Pisseleu en 1532.

---

[182] Ghislaine de Boom (éd.), *Correspondance de Marguerite d'Autriche…*, p. 116 : Lalaing et Bonvalot à Marguerite d'Autriche, Bordeaux, 4 juillet 1530. Voir aussi p. 119, Marguerite qui se félicite de l'issue de l'affaire de Penthièvre.
[183] AN, 1AP 616 : Chabot de Brion à La Trémoille, Fontainebleau, 31 août [1530].
[184] AD Creuse, 1 E 13 : « inventaire faict au chastel de Boussac ».
[185] Rémy Scheurer, Loris Pétris (éd.), *Correspondance du cardinal Jean du Bellay*, t. 1, p. 182 : mémoire de François Ier au cardinal du Bellay, Cognac, 8 août 1530.
[186] BnF, 22331, f° 650 : mention d'un acte de François Ier, Dieppe, 20 janvier 1531. Cet acte est inconnu du *CAF*.
[187] ADCA, E 3.
[188] Arch. Dép. Gironde, Fonds de notaires, Charier

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Le duc d'Étampes dans l'entourage de François Ier

Un mariage de complaisance : le prix de la faveur royale (1532-1536)

Déjà lors de sa captivité en Espagne, François Ier, roi-poète, écrit des vers à Anne de Pisseleu et évoque son désir qu'elle soit « bien mariée » et « contente de lignée », en d'autres termes, qu'elle épouse un membre de la haute noblesse afin qu'elle puisse tenir son rang à la cour[189]. Anne de Pisseleu était maîtresse du roi dès avant Pavie, et non à son retour d'Espagne comme on le rapporte souvent. David Potter, qui a bien retracé le parcours politique d'Anne de Pisseleu, a retrouvé le contrat de mariage d'Anne avec Jean de Penthièvre[190]. Les événements se déroulent en 1532, lors de la venue du roi en Bretagne pour préparer l'Union du duché au royaume de France. En juin, un acte royal émis à Châteaubriant, chez Montmorency, réhabilite officiellement la mémoire de René de Penthièvre – et donc celle de son fils – et renouvelle la restitution de 1530[191]. Le 13 août, l'édit d'Union est signé, le 23 août, François Ier fait le choix de ne pas intégrer le comté de Penthièvre dans l'Union de la province avec le royaume, laissant l'administration des biens du comté au receveur ordinaire du duc de Guise qui continue d'en percevoir les revenus[192]. C'est ainsi pouvoir disposer du comté à sa guise, et pourquoi pas le restituer un jour à Jean. Puis, à la fin du mois d'août se tient le mariage entre le sieur de Penthièvre et « mademoiselle d'Helly »[193] à Nantes. Ainsi, s'organise un mariage éminemment politique voulu par un « roi marieur »[194].

Castelnau décrit d'une plume acerbe les enjeux d'une telle union. Pour lui, « comme il n'avoit plus rien en sa puissance que l'honneur d'un nom illustre dont il estoit le dernier, il luy en fit un sacrifice pour espouser Anne de Pisseleu, Maistresse du Roy François, lequel estoit en peine de luy donner une dignité à sa cour, qui ne se pouvoit plus aisément trouver que parmy les débris et les restes de quelque naufrage signalé » ajoutant qu'« il ne servoit que de titre à sa femme »[195]. Très rapidement, la faveur royale est à l'œuvre. En 1544, le procureur général du roi affirme que la restitution du comté de Penthièvre à Jean est le fruit de la grâce

---

[189] Aimé Champolion-Figeac, *La captivité de François Ier*, Imprimerie royale, 1847, p. 125.
[190] David Potter, « Anne de Pisseleu (1508-1580), duchesse d'Étampes, maîtresse et conseillère de François Ier », Cédric Michon (dir.), *Les Conseillers de François Ier,* Rennes, PUR, 2011, p. 538 : BnF, Ms. Fr. 21449 ; Amiens, Société des Antiquaires de Picardie, 58, I, n° 13.
[191] *CAF,* t. 6, p. 301, n°20438, Châteaubriant, juin 1532.
[192] *CAF,* t. 2, p. 186 : Nantes, 23 août 1532.
[193] Bibl. de l'Institut, Ms Godefroy 255, f° 15 : Balavoyne, oncle de Théodore de Bèze, à Dinteville, évêque d'Auxerre, 28 août 1532 : mariage à Nantes du sieur de Penthièvre avec la demoiselle de Hely.
[194] Philippe Contamine, « Un aspect de la ''tyrannie'' de Louis XI. Variations sur le thème du ''roi marieur'', Rouche, Heuclin, Maubeuge (éd.), *La femme au Moyen Âge,* 1990, p. 431-442.
[195] Le Laboureur, *Mémoires de Messire Michel de Castelnau*, t. 1, 1737, p. 822.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

royale de François Ier en récompense du mariage avec Anne de Pisseleu[196]. Dans un premier temps, cette union intègre Jean au cercle des Pisseleu, alors influent à la cour. La restitution du comté de Penthièvre devient un enjeu pour les Pisseleu, cela augmenterait considérablement leur puissance. L'oncle d'Anne de Pisseleu, Antoine Sanguin, évêque d'Orléans (plus tard cardinal de Meudon) écrit ainsi début 1533 à Jean de Penthièvre pour qu'il se rende à la cour à Lyon pour assister aux négociations « de voz affaires et principalement du fait de votre conté de Poinctievre qui est en fort bon train, et sommes en grande espérance que cela ira selon vostre vouloir car nous y trouveront le nessessaire »[197]. Il semble qu'au début du mariage, Anne de Pisseleu joue son rôle d'épouse. Elle accompagne ainsi le duc en Berry à son château de Boussac[198]. À la cour, elle se soucie de la santé de « monsieur de Paintyèvre » qui a intégré le cercle aulique[199] et renseigne Montmorency sur les affaires de son mari[200].

De cette nouvelle faveur, le comte obtient une distinction royale de taille : le collier de l'ordre de Saint-Michel. Le premier acte connu dans lequel on le nomme « chevalier de l'ordre » date de 1538[201]. Cette distinction est encore une réelle source de prestige réservée à un petit nombre d'individus sous le règne de François Ier. Toutefois, ce qui d'ordinaire est perçu comme une récompense de bons services rendus au roi, est désigné comme le prix du silence d'un mari sur les relations du roi avec son épouse. Ainsi, Brantôme conte une anecdote qui pourrait se rapporter à Jean de Bretagne (mais rien n'indique vraiment qu'il s'agit bien de lui) :

> « J'ay ouy parler d'un grand, du temps du roy François, lequel ayant receu l'Ordre, et s'en voulant prevaloir un jour devant feu M. de la Chastigneraye mon oncle[202], et luy dit : « Ah ! que vous voudriez avoir cet ordre pendu au col aussi bien comme moy ! » Mon oncle, qui estoit prompt, haut à la main et scalabroux s'il en fut onc, luy respondit : « J'aymerois mieux estre mort que de l'avoir par le moyen du trou que l'avez eu. » L'autre ne luy dit rien, car il sçavoit bien à qui il avoit à faire ».

---

[196] AN, J 819/11/6.
[197] Bibl. de l'Institut, Ms. 255, f° 29 : Antoine Sanguin, évêque d'Orléans, à Jean de Penthièvre, Lyon, 29 janvier 1533.
[198] BnF, Clair. 336, f° 357 : Villandry à Montmorency, Sesanne, 12 novembre 1537 : « Madame d'Estampes est allée à Bousac ».
[199] BnF, Ms. Fr. 3021, f° 119 : Anne de Pisseleu à Montmorency, [1532/1534] : « monsieur de Paintyèvre se porte myeu ».
[200] BnF, Ms. Fr. 3086, f° 80 : Anne de Pisseleu à Montmorency, [1532-1534].
[201] *CAF,* t. 3, p. 499.
[202] François de Vivonne, sieur de la Chastaigneraie, tué par Jarnac dans le célèbre duel.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Plus qu'un moyen de mettre son oncle en posture avantageuse, Brantôme décrit comment sont perçus ces hommes de la cour de François Ier qui accèdent à la faveur royale par des moyens peu estimés. C'est le même constat que Jean Le Laboureur fait lorsqu'il parle brièvement d'Étampes en ces mots : « ces « biens et ces grandeurs lui venoient d'une source empoisonnée, dans laquelle il n'osoit se mirer »[203]. Pourtant, même si les chroniqueurs usent de la figure du mari complaisant, Jean de Penthièvre intègre le cercle étroit de la cour. À partir de son mariage en 1532, il est gentilhomme de la chambre du roi[204]. À ce titre, il fait partie des quelques privilégiés qui côtoient quotidiennement la famille royale. On retrouve son portrait de cour officiel dessiné par François Clouet dans la collection de Catherine de Médicis. Dessiné au milieu des années 1530, le dessin fait partie d'un « ensemble constitué par les « beaux » jeunes gens les plus en vue de la cour »[205]. Il côtoie ceux de Brissac, de Gruffy, de Listenois et de son compagnon breton, François de Rohan, sieur de Gié (et plus tard fidèle lieutenant au gouvernement de Bretagne). La faveur royale doit finalement se matérialiser par l'offre d'une dignité ducale.

Monseigneur « des Tempes » : l'offre d'une dignité ducale (1534-1537)

Dès 1534, Jean de Penthièvre et Anne de Pisseleu reçoivent du roi le comté d'Étampes et ses riches revenus, suite au décès de Jean de la Barre, prévôt de Paris[206]. L'acte précise les raisons d'une telle donation et l'explique par les services que Jean de Penthièvre « nous fait ordinairement chacun jour, près et à l'entour de nôtre personne ». Afin de procurer un rang des plus hauts aux deux époux, le comté est agrandi de plusieurs seigneuries et est érigé en duché en janvier 1537[207]. L'acte précise que le roi considère que « le comté d'Étampes est de belle et grande étendue, et de bon et gros revenu, tenu et réputé une des plus notables et anciennes maisons du royaume, dont dépendent plusieurs beaux fiefs et arrière-fiefs et

---

[203] Le Laboureur, *Mémoires de Messire Michel de Castelnau*, t. 1, 1731, p. 822.
[204] BnF, Ms. Fr. 2953, f° 4, 31 (Jean y est désigné comte de Périgord) ; BnF, Ms. Fr. 21450, f° 3, 19, 35, 51 v°, 67, 81, 96, 109, 130 v°. Il reçoit 1200 livres par an pour ce titre.
[205] Etienne Jollet, *Jean et François Clouet*, Paris, éditions de la Lagune, 1997, p. 198. Sur ces quelques portraits, l'auteur note que « ces figures proposent un canon bien différent de celui des figures du début du siècle. L'étirement des proportions s'associe à l'air généralement suffisant des personnages pour faire apparaître un nouveau type de distance par rapport au spectateur, une distance sociale ». Si nous souscrivons complètement à l'analyse du portrait de Jean de Penthièvre par Etienne Jollet, nous restons quelque peu perplexe quant à l'analyse qu'en fait Alexandra Zvereva quant elle écrit que Jean « vit sa position s'affaiblir avec l'avènement d'Henri II qui, en 1553, prit le duché d'Étampes pour sa fille naturelle Diane » (*Portraits dessinés de la cour des Valois, les Clouet de Catherine de Médicis*, préface de Denis Crouzet, Arthena, 2011, p. 242). Comme nous le verrons par la suite, Jean est un fidèle d'Henri II et son duché d'Étampes compte finalement peu dans son patrimoine foncier. Il s'agit avant tout d'une dignité et non d'une richesse foncière.
[206] *CAF*, t. 2, p. 707, n° 7189 : Chantilly, 23 juin 1534 et p. 722, n° 7256 : Saint-Germain-en-Laye, 26 juillet 1534.
[207] *CAF*, t. 3, p. 271, n° 8768, Paris, janvier 1536 [1537].

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

seigneuries et veut pour la décoration dudit royaume élever ledit comté en plus haut titre et degré »[208]. Cette largesse royale confère au comte de Penthièvre un statut inespéré, celui de duc, qui le place parmi les hommes les plus importants du royaume[209]. En septembre 1537, sa dignité ducale est officiellement enregistrée par la chambre des comptes[210]. De plus, le comté d'Étampes est un titre porté par la maison ducale de Bretagne depuis Richard de Bretagne, comte d'Étampes, fils du duc Jean IV et père du duc François II. Il s'agit presque d'un signe politique lorsque Jean, possible héritier du duché de Bretagne, se voit offrir un titre qui a fait partie du patrimoine du dernier duc Montfort (sans en avoir la jouissance). D'autres terres offertes par le roi à sa protégée suivent, à l'image des seigneuries du chancelier Guillaume Poyet, confisquées après sa disgrâce en 1545 et gracieusement offertes au couple[211]. La dignité ducale est également confortée puisque la même année, François Ier érige la baronnie de Chevreuse en duché pour le couple[212]. Mais si les nouveaux duc et duchesse d'Étampes perçoivent de riches revenus grâce au duché, ils peinent à s'imposer en véritables seigneurs et administrateurs de celui-ci. En 1538, lorsque Nicolas de Poncher résigne sa charge de bailli d'Étampes, le duc et la duchesse nomment Nicolas d'Herbelot au poste mais il faut deux lettres de jussion pour faire plier le parlement de Paris[213]. En 1554, il faut à nouveau une lettre du roi pour que la nomination du bailli par le duc d'Étampes soit validée par le parlement de Paris[214].

Très vite se pose la question de la transmission de cet important bien foncier. Henri II rappelle bien que Jean est « le duc usuffruictier du dict Estampes »[215]. La dignité ducale tout comme le duché lui-même sont portés à titre viager traduisant une faveur royale cantonnée à la vie des donataires. Pourtant, le duché d'Étampes sera revendiqué par ses héritiers après sa mort en janvier 1565. Il est une première fois refusé à la duchesse d'Étampes elle-même, le

---

[208] AN, JJ 252 n° 18, f° 7.
[209] Saint-Simon s'étonnera plus tard du statut de duc « non pair » offert à Étampes qui le place avant tous les officiers, que « plusieurs fois appellé aux grandes délibérations de son temps en touttes lesquelles il précéda le chancelier et les autres officiers de la couronne ». Or, il se trompe légèrement en affirmant qu'Étampes « ne prétendoit rien par naissance, qu'il n'avoit ny office de la couronne ny charge » (Prosper Faugère (éd.), *Écrits inédits de Saint-Simon,* Paris, Hachette, 1883, p. 517).
[210] AN, R^4^ 945, liasse 3, pièce 5 et pièce 6.
[211] Émile Campardon, Alexandre Tuetey (éd.), *Inventaire des registres des insinuations du Châtelet de Paris, règnes de François Ier et de Henri II*, Paris, imprimerie nationale, p. 212.
[212] *CAF*, t. 5, p. 10, n° 14708 : Paris, janvier 1545.
[213] AN, X^1A^ 1542, f°60 : lettres du 10 décembre 1538. Les nominations de baillis proposés par de puissants personnages déplaisaient aux magistrats et il fallait des lettres de Jussion pour les faire plier (Félix Aubert, *Le parlement de Paris au XVIe siècle,* Paris, Larose et Tenin, 1906, p. 38).
[214] AN, X^1A^ 1577, f° 373 v°: Lettres missives d'Henri II au Parlement de Paris, lui enjoignant d'instituer Nicolas Petau en l'office de bailli d'Étampes, à la nomination du duc d'Étampes, Fontainebleau, 7 mars 1554.
[215] AN, X^1A^ 1577, f° 373 v°.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

conseil royal rappelant qu'il s'agit d'une donation viagère et argumentant que le duché fait partie du domaine royal[216]. En octobre 1568, Charles IX concède au neveu du duc d'Étampes, Sébastien de Luxembourg-Martigues, la jouissance pour six ans du duché d'Étampes[217]. Cependant, le 5 janvier 1569, le parlement refuse par arrêt la concession de six ans du fait que par l'édit de Moulins de 1566, le roi ne pouvait aliéner son propre domaine[218]. Le lendemain 6 janvier 1569, Martigues est à Saint-Maur-des-Fossés pour une entrevue avec le président du parlement Pierre Séguier qui lui rappelle que le don fait à son oncle était viager[219]. Le parlement déclare deux jours après sur les conclusions du procureur général Bourdin, que l'on ne violera pas les lois de la couronne[220]. Après une requête de Martigues au Parlement[221], le roi envoie deux lettres de jussion les 15 janvier[222] et 28 juillet 1569[223] après avoir pris conseil de sa mère, des princes de sang, et du conseil privé.

Par ailleurs, plusieurs occurrences dans les archives bretonnes mentionnent le duc sous le nom de « duc des Tempes »[224]. Pour les ambassadeurs italiens présents à la cour de France, on désigne parfois l'homme sous le nom de monsieur « Di Tampes »[225]. Cette graphie montre bien que certains Bretons sont dans l'incapacité de situer précisément le duché. En Bretagne, on connait la puissance de l'homme davantage par son comté de Penthièvre. Ainsi, un ancien vice-amiral de Bretagne, passé à l'ennemi anglais, le désigne encore en 1543 comme « le comte de Pontyevres » et non pas comme duc d'Étampes[226]. Au même moment, l'ambassadeur impérial à Paris fait la confusion entre ces titres et parle du « duc de Penthièvre »[227].

Le duc d'Étampes dans le cercle des Pisseleu-Sanguin

---

[216] BnF Ms. Fr., 18156, f° 147, Moulins, 10 janvier 1565.
[217] AN, R^4 945, liasse 4, pièce 1.
[218] AN, X^{1A} 1625, f° 131, 5 janvier 1569.
[219] AN, X^{1A} 1625, f° 134, 6 janvier 1569 : pourparlers au parlement de Paris pour le nouveau duc d'Étampes, Sébastien de Luxembourg.
[220] AN, R^4 945, liasse 4, pièce 3 : Arrêt du parlement de Paris, qui refuse à Martigues la jouissance du duché d'Etampes, Paris, 8 janvier 1569.
[221] AN, R^4 945, liasse 4, pièce 5.
[222] AN, R^4 945, liasse 4, pièce 4, Château-Thierry.
[223] AN, R^4 945, liasse 4, pièce 6.
[224] AMR, CC 86 ; BnF, Ms. Fr., 22310 f° 143 : « monseigneur des Tempes ». Ces occurrences, peu nombreuses nous renseignent également sur la prononciation du mot, le « s » du mot orthographié « Estampes » était donc déjà muet.
[225] Jean Lestocquoy (éd.), *Correspondance des nonces en France Capodiferro, Dandino et Guidiccione, 1541-1546,* Acta nunciaturae gallicae, vol. 3, Rome-Paris, 1963, p. 233.
[226] *CSP,* Spain, vol. 6, part. 2, n°152 : rapport de Lartigue, juin 1543. Pierre de Bidoux, sieur de Lartigue, avait été vice-amiral de Bretagne à Brest sous François Ier. Capturé par les Anglais, il leur livra des informations sur la Bretagne et La Rochelle pour acheter sa liberté.
[227] Cité par François Nawrocki, *L'amiral Claude d'Annebault, conseiller favori de François Ier,* Paris, Classiques Garnier, 2015, p. 285.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

L'offre de la dignité ducale est une victoire pour le comte de Penthièvre, mais aussi et surtout pour Anne de Pisseleu et le « clan » des Heilly de Pisseleu. À la cour, Anne n'est pas seule, Antoine Sanguin, évêque d'Orléans et futur cardinal de Meudon, maître de l'oratoire du roi est oncle maternel de la duchesse. En tant que principal gérant de ses affaires (du moins jusqu'en 1536), il est celui qui avait pensé à Jean de Penthièvre comme possible époux pour sa nièce[228] et a compris l'opportunité pour les siens que représente une telle alliance. On le retrouve à plusieurs reprises en tant que procureur du couple afin de gérer leurs nombreux domaines en Île-de-France[229]. Sans héritier, il leur offre de nombreuses seigneuries comme celles de Meudon en 1537[230], d'Angervilliers et de Bures en 1540[231] ou celle de Rémolu en Beauce en 1542[232].

Antoine Sanguin engage également sa propre fortune et contracte d'importants prêts dans le combat d'Étampes pour récupérer les terres paternelles de Boussac et de La Pérouse en Berry[233]. Pour la terre de Challuau, il engage 15000 l.t. de son propre bien[234]. La duchesse devait en faire une de ses principales demeures[235]. Le cardinal de Meudon est aussi très proche des Mynart (ou *Minart*), une famille de parlementaires parisiens. Grâce à la fortune d'Antoine Mynart, il peut habilement constituer un bel ensemble territorial à sa nièce et son époux en Île-de-France[236]. La puissance foncière du jeune duc étant liée à celle de son épouse, le cardinal agit naturellement en sa faveur. Ainsi, le mariage avec Anne de Pisseleu, a pu dans un premier temps profiter à l'héritier des Penthièvre en favorisant la récupération de son héritage grâce à la captation de l'influent et riche cercle des Pisseleu-Sanguin. Devenu cardinal de Meudon, Antoine Sanguin s'emploie aussi avec énergie à défendre les intérêts de sa famille. À sa mort en 1559, il lui laisse une immense fortune à l'image de la terre de Marly[237]. À son décès, le duc et la duchesse d'Étampes bénéficient d'importantes largesses du prélat[238]. Plus généralement, il semble que le cardinal de Meudon soit plutôt bienveillant à l'égard de l'époux de sa nièce. En 1556, retiré des affaires et du monde curial, il témoigne en

[228] Bibl. de l'Institut, Ms. 255, f° 29 : Antoine Sanguin, évêque d'Orléans, à Jean de Penthièvre, Lyon, 29 janvier 1533.
[229] AN, MC, XIX, 149, 1537-1538.
[230] AN, MC, VI, 3, 3 juin 1537. Seigneurie qu'il gardait en bail pour vingt ans (AN, MC, III, 13, 12 juillet 1537).
[231] AN, Y 86, f° 309 v° : terres disponibles par le décès de Jean Sanguin, son frère, 2 juin 1540.
[232] AN, MC, XIX, 161, 25 juillet 1542.
[233] AN, MC, XIX, 151, 8 mars 1539.
[234] AN, MC, XIX, 149, 2 avril 1538.
[235] AN, MC, CXXII, 41, 11 septembre 1545.
[236] AN, MC, XIX, 82, seigneuries de Challuau, Villemer, Saint-Ange au duc et à la duchesse d'Étampes, 9 février 1540.
[237] BnF, Ms. Fr. 11664 : héritages d'Antoine Sanguin, 1548.
[238] BnF, Dupuy 606, f° 224 : inventaire après décès du cardinal de Meudon, 24 novembre 1559.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

sa faveur lors du procès qui l'oppose à la duchesse[239]. On doit sûrement y voir l'influence de Montmorency, protecteur du duc mais aussi de Sanguin[240]. Plusieurs lettres d'Antoine Sanguin adressées à Étampes attestent d'une assez bonne relation entre les deux hommes[241].C'est sûrement par son entremise que son cousin, Jean d'Estrées, baron d'Orbec[242], devient lieutenant de la compagnie du duc d'Étampes tout comme Charles d'Heilly de Pisseleu. Ainsi se dessine une relation assez forte entre le cardinal de Meudon et le duc d'Étampes. La vision moralisatrice qui s'attarde sur le couple formé par Anne de Pisseleu et Jean de Bretagne masque le fait que ce dernier sut en réalité entretenir de bonnes relations avec les Sanguin-Pisseleu et capter à son profit le crédit dont ils disposaient auprès du roi.

L'édit de Crémieu (1536) : une fausse victoire

En 1532, François Ier avait remporté une victoire politique de taille en négociant l'union de la Bretagne à la France[243]. Les années 1530, qui marquent le retour en grâce de Jean de Penthièvre s'inscrivent dans ce contexte. Le roi et son conseil sont conscients qu'existent encore des prétendants au trône ducal qui pourraient mettre à mal l'union. La maison d'Orange, par la mort de Philibert en 1530, ne représente plus une menace sérieuse même après la récupération de l'héritage par le lointain Guillaume de Nassau[244]. Renée, sœur de la reine Claude a épousé en 1528 le duc de Ferrare, et reçoit le duché de Chartres et le comté de Gisors contre la renonciation à ses droits sur la succession d'Anne de Bretagne[245]. Puis, c'est au tour de la maison d'Albret de voir ses droits rachetés par la monarchie[246]. Ainsi, le cas de Jean de Penthièvre est loin d'être unique. En 1536, François Ier demande à Jean de renoncer officiellement à ses droits au duché de Bretagne, préalable nécessaire à toute restitution du

[239] AN, J 819/11/7.
[240] Thierry Rentet, *Anne de Montmorency, grand maître de François Ier,* Rennes, PUR, 2011, p. 362.
[241] BnF, coll. Payen, 9e section, t. VI, n° 1416 : Antoine Sanguin, cardinal de Meudon, au duc d'Étampes, Meudon, 4 mai 1540.
[242] BnF, Ms. Fr. 3037, f° 60 : Antoine Sanguin, cardinal de Meudon, au prévôt de Paris, Meudon, 27 juin.
[243] Dominique Le Page, Michel Nassiet, *L'union de la Bretagne à la France*, Morlaix, Skol Vreizh, 2003, 199 p.
[244] BnF, Ms. Fr. 8361, f° 38. Guillaume le Taciturne continue par ailleurs de se parer du titre de comte de Penthièvre.
[245] BnF, Ms. Fr. 1057, f° 227. En 1570, un nouvel accord est trouvé entre Charles IX et Renée de Ferrare concernant l'abandon de ses droits sur la Bretagne et le duché d'Orléans (BnF, Colbert 490, f° 120). Voir également Dominique Le Page, *Finances et Politique*…, p. 128.
[246] La maison d'Albret conserve des droits depuis l'union d'Alain d'Albret († 1522) et de Françoise de Blois-Bretagne. Leurs enfants descendent ainsi directement de Jeanne de Penthièvre et de Charles de Blois. Voir Gustave Clément Simon, *Alain d'Albret et la succession de Bretagne*, Pau, 1874.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

comté de Penthièvre[247]. Quand Sébastien de Luxembourg, son héritier lui succède en 1565, il reconnaît lui aussi officiellement que le duché de Bretagne appartient légitimement au roi de France[248]. Cette pratique du compromis entre la monarchie et les héritiers de Bretagne est loin d'être inédite. Dès l'origine, Jean IV de Chalons-Orange abandonne ses droits sur la Bretagne en contrepartie d'une pension et surtout du gouvernement du même duché, ce qui a pu donner des idées au Penthièvre. C'est ainsi que les légistes de François Ier préparent l'édit de Crémieu entre le roi et Jean de Penthièvre en 1536. Dans cet édit qui restitue officiellement le Penthièvre à Jean, il lui est demandé une nouvelle fois de ratifier la cession des droits sur la Bretagne qui avait été faite en 1461[249]. Par l'acte, le roi restitue uniquement les terres qu'il détient à savoir les seigneuries de Lamballe et Moncontour ainsi que les sècheries d'entre Couesnon et Arguenon et celles de Cornouaille. Jean avait demandé beaucoup plus, ce qui correspondait à l'ensemble du Penthièvre « historique »[250]. Ainsi, la seigneurie de Guingamp, dissociée du Penthièvre[251], était demandée mais ne finit par échoir à Jean qu'en 1539.

Rapidement, le nouveau comte de Penthièvre s'estime floué par le roi. Deux éléments du texte vont contre ses intérêts. À l'origine, Jean demandait la restitution des terres confisquées à son père mais aussi à ses prédécesseurs depuis l'accord entre les Penthièvre et Louis XI. C'était réclamer les possessions des Avaugour et des Clisson dont il est l'héritier. Le roi, au lieu de lui restituer les terres du comte de Penthièvre, en jouant sur les mots, lui avait restitué uniquement le comté de Penthièvre. Jean estime qu'en réalité, par l'édit de Crémieu, le roi lui avait rendu entre le dixième et le quart de ce qu'il demandait[252]. D'autre part, dans l'acte donné à Crémieu, une courte clause vient jouer les trouble-fête. Le monarque se préserve le droit à tout moment de rentrer en possession du riche comté et de dédommager Jean par des terres d'égale valeur, ce « qui estoit le moyen d'empescher ledict Jehan conte de Poinctievre

---

[247] BnF, Ms. Fr. 3861, f° 30, 23 mars 1535 [1536]. Une copie dans BnF, Ms. Fr. 3908, f° 48. Voir également Archives du Ministère des Affaires Étrangères, Mémoires et documents, France, 1500, f° 360, 23 mars 1535 [1536].
[248] BnF, Ms. Fr. 3908, f° 104 : acte de Martigues, Saint-Maur-des-Fossés, 25 mai 1566 ; AN, X^1A^ 8626, f° 181.
[249] *CAF,* t. 3, p. 190, Crémieu, 23 mars 1536. Enregistré au parlement de Paris, le 28 août 1536 : AN, X^1A^ 8612, f° 409 v° ; enregistré à la chambre des comptes de Paris, le 13 décembre 1536, AN, P. 2306, p. 339 ; enregistré à la chambre des comptes de Bretagne : ADLA, B, Mandements royaux, II f° 116. Plusieurs copies du texte existent. Citons les documents que Jean de Penthièvre détient en sa possession : ADCA, 1 E 3. Dans le texte en latin, Jean est nommé *« Johanni comici Pintevrie ».*
[250] À savoir Huelgoat, Duault, Châteauneuf-du-Fou, Fouesnant, Landeleau. Dominique Le Page en conclut que cela reviendrait à « la majeure partie du domaine ducal en Basse-Bretagne » (*Finances et politique*…, p. 128).
[251] En effet, en 1532 c'est l'amiral d'Annebault qui possède la seigneurie de Guingamp alors que Claude de Guise détient le Penthièvre (ADLA, B 52 f° 61).
[252] AN, J 819/11/3.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

de pouvoir disposer desdites terres a sa volunté »[253]. Autrement dit, Jean est dans l'impossibilité d'investir ses propres terres, de peur qu'un futur échange vienne les lui dérober.

L'édit de Crémieu est discuté par Étampes lui-même, prétextant qu'il l'avait signé alors qu'il n'avait pas atteint la majorité des vingt-cinq années. Jean avait renoncé à tous ses droits sur le duché de Bretagne pour le don d'un comté réduit et qui pouvait à tout moment être échangé. Plus tard, il argumenta qu'il « n'avoit congnoissance entiere de ses affaires, estant myneur, pensans que soubz ledict nom de ladite conté de Poinctievre touttes les terres qui avoient appartenu aux contes de Poinctievre ses predecesseurs, seroient contenues, se contenta dudict arrest et feist les renonciations et cessions telles qu'il pleut au roy ordonner »[254]. C'est ainsi que Jean de Penthièvre doit une nouvelle fois retourner devant le roi pour obtenir un acte plus conforme à ses volontés. Dans l'espoir de faire une fois pour toutes appliquer le traité des Penthièvre avec Louis XI, il porte à nouveau l'affaire en justice en 1543 et le roi charge le parlement de Bretagne de collecter tous les titres du comté de Penthièvre nécessaires à Jean[255]. Comme le souligne justement Dominique Le Page, il est « amusant » de voir le procureur du roi emprunter les arguments traditionnels des Montforts pour délier François Ier des engagements de Louis XI. Jean répond que si le roi n'est pas l'héritier direct de Louis XI, il est en revanche l'hériter de « la dignité royalle en laquelle le roy Louis XI a contracté »[256]. Une sorte de continuité de l'État avant l'heure avancée par Jean… Simon Audren, officier du duc (il est prévôt d'Étampes[257]) et le secrétaire Beloce sont envoyés à Paris pour ramener l'affaire devant le conseil royal, ils s'assurent au passage plusieurs soutiens à l'exemple du sieur de Bazoges[258]. À l'issue du procès, Étampes obtint une lettre de restitution du Penthièvre, à charge pour le roi de la faire exécuter un jour. François Ier n'appliqua jamais la lettre de restitution de son vivant.

Certes, Jean de Pentjièvre peut dès lors commencer à percevoir les riches revenus du comté. De vastes enquêtes en Bretagne sont ainsi commandées par la monarchie afin de savoir quelles terres et seigneuries dépendent désormais de lui. Dès mai 1536, une première enquête

---

[253] AN, J 819/11/3. En effet, si on lit attentivement l'édit de Crémieu on peut lire que le roi restitue le Penthièvre « à la charge toutesfois et rétention par nous faicte de pouvoir recouvrer ledit Comté, ports et havres et secheries toutesfois et quantes bon nous semblera et à nos successeurs, en baillant et delivrant audit suppliant ou à sesdits hoirs et successeurs, ez lieux, pays et Provinces que bon nous semblera, terres et seigneuries de semblable valeur et revenu comme sont lesdits Comté, ports, havres et secheries » (Morice, col. 1025).
[254] AN, J/819/11/3.
[255] *CAF,* t. 4, p. 447, 28 mai 1543.
[256] ADCA, 1 E 7. Cité par Dominique Le Page, *Finances et politique…,* p. 129.
[257] AN, MC, XXXIII, 32, f° 338 v°, 11 décembre 1546.
[258] ADCA, 1 E 3654 : Simon Audren à Étampes, Paris, 18 novembre [avant 1547].

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

sur le comté de Penthièvre est supervisée par Longueval et Gilles de Commacre et est présentée devant la chambre des comptes[259]. En 1537, c'est le général des finances de Bretagne, Antoine Bullioud qui fait une « tournée » administrative en Bretagne et qui est chargé d'estimer les terres du comté avec le procureur du duc d'Étampes, Jean de Royer, sieur de Cloches[260]. Dans sa correspondance avec le chancelier du Bourg, Bullioud rapporte que le roi l'a envoyé en Bretagne afin d'examiner les archives de la maison de Penthièvre, au trésor des chartes à Nantes[261]. Ainsi, après avoir présenté à Bullioud un exemplaire de l'édit de Crémieu signé de la main du roi, Jean de Penthièvre obtient en retour du général des finances « divers titres du château de Nantes relatifs au comté de Penthièvre »[262]. C'est-à-dire que le roi autorise à Bullioud à délivrer au duc d'Étampes les titres retenus jusqu'alors au trésor des chartes des ducs de Bretagne conservé au château des ducs à Nantes. Ce droit de consultation des archives ducales avait obstinément été refusé aux Penthièvre par les Montforts. La consultation des archives ducales est le préalable à toute contre-attaque judiciaire du comte de Penthièvre. Il a désormais les documents en main pour préparer son argumentaire.

Dans l'immédiat, il se trouve limité aux terres qui ne dépendent pas du roi et que l'édit de Crémieu lui a réellement rendues. Il s'agit des seigneuries poitevines des Penthièvre qui ne relevent pas du duché de Bretagne et qui ont été en parties sauvées par Hélène de Chambes ou confiées à l'amiral de Brion.

Le service du roi : capitaine de gendarmes et gouverneur du Bourbonnais (1536-1543)

L'année 1536 normalise considérablement la situation entre Étampes et le roi. Déjà au service du roi en tant que gentilhomme de la chambre, Étampes accède la même année à la charge de capitaine d'une compagnie d'ordonnance, la plus commune et recherché pour un homme de son rang. Les premiers mandements des trésoriers de l'épargne attestent une levée de la troupe dès septembre 1536[263] et la première montre en armes connue se déroule en avril 1537[264]. Nous reviendrons plus en détail sur le rôle de cette compagnie dans l'entretien des

---

[259] ADLA, B 52, f° 103-105 et ADCA, 1 E 3. Ainsi, Chantal Reydellet se méprend lorsqu'elle affirme que la mission confiée à Gilles de Commacre et à Longueval « n'a sans doute pas eu lieu » (« Un voyage en Bretagne d'Antoine Bullioud, général des finances du duché », Charpiana, Mélanges offerts à Jacques Charpy par ses amis, *Fédération des sociétés savantes de Bretagne*, 1991, p. 311, n. 2).

[260] ADIV, 1 F 1127, f° 2 v° : « lettre patente de François Ier commettant Antoine Bullioud et de La Rue à faire estimation du comté de Penthièvre pour arriver à faire l'échange avec Jehan de Penthièvre ». Hesdin, 16 avril 1537. Voir aussi Dominique Le Page, *Finances et politique*...p. 128).

[261] AN, J 976, n°1 (8) : Antoine Bullioud au chancelier du Bourg, Lyon, 11 février 1537.

[262] ADIV, 1 F 1127, f° 59 v°: 22 aout 1537.

[263] *CAF,* t. 3, p. 298, n° 8895 : Camp du Mesnil, 9 avril 1537. Voir également les autres mandements : *Ibid*., p. 483, 755, t. 4, p. 241.

[264] BnF, Clair. 252, f° 1213.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

fidélités du gouverneur Étampes. Toujours est-il qu'être capitaine de gendarmes est une étape importante du *cursus honorum* du service du roi dans la France du XVIe siècle. Étampes n'a pas à gravir les échelons un à un dans la gendarmerie (archer, homme d'armes, enseigne, guidon, lieutenant puis capitaine) mais accède directement au grade de capitaine ce qui traduit bien la hauteur de son rang au sein de la noblesse[265]. Il est désormais un « capitaine » au service du roi pour ses entreprises militaires, et le service ne manque pas. Dès avril 1536, il écrit à François de La Trémoille depuis Lyon : « je suis deliberer de me trouver a ceste guarre [guerre] d'Ytallie »[266]. Le roi passe en effet l'année 1536 à Lyon où il rassemble près de 40 000 hommes, gendarmerie incluse, pour envahir la Savoie puis défendre la Provence des armées de Charles Quint[267]. En mai 1537, le duc prend part aux combats en Picardie. À la tête de ses 150 gendarmes, il est chargé de la défense de Hesdin, Saint-Pol et Doullens conjointement avec 8000 lansquenets du comte Guillaume de Furstemberg[268]. L'essentiel de l'armée étant étrangère – les lansquenets sont allemands –, Étampes qui n'a qu'une modeste troupe, doit aussi servir de « caution française » auprès de Furstemberg. Le choix d'Étampes est très probablement à imputer au jeune dauphin Henri, tout juste fait lieutenant général en l'armée de Picardie[269]. De même en 1542, le dauphin Henri, chargé de mettre le siège devant Perpignan, intègre Étampes à son plus proche conseil de guerre[270].

Le second service du roi, et celui-ci est de taille, est la nomination du duc comme gouverneur d'une province du royaume, ce qui restera son rôle premier durant tout le reste de sa carrière. En juillet 1536, John Stuart, duc d'Albany et gouverneur d'Auvergne-Bourbonnais-Marche décède et François Ier désigne Étampes pour lui succéder[271]. S'il est issu de la maison ducale de Bretagne, il est aussi par les Brosse un riche et important seigneur de Berry et d'Auvergne. Son château de Boussac est alors une de ses plus belles résidences. Ce gouvernement agit aussi et surtout comme un moment d'apprentissage des « affaires publiques » pour lui, alors âgé de vingt-trois ans, ce qui est assez jeune pour une telle nomination. Il est alors d'usage d'envoyer de jeunes individus dans ces provinces du centre du

---

[265] À l'inverse de beaucoup de petits nobles de l'époque. Voici un exemple parmi tant d'autres. Dans une lettre au roi, Guy Chabot, baron de Jarnac et gouverneur de La Rochelle explique l'importance de la gendarmerie dans son parcours au service de la monarchie : « la longueur du temps que je suis cappitaine, qui est vingt cinq ans guydon ou lieutenant de cent hommes d'armes et dix sept ans que je le suis en chef » (BnF, Ms. Fr. 20646 : Guy Chabot à Henri II, Saint-Aulaye, 4 mai 1558).
[266] AN, 1AP 616 : Étampes à La Trémoille, Lyon, 12 avril [1536].
[267] Jean Jacquart, *François Ier,* Paris, Fayard, 1981, p. 240.
[268] BnF, Clair. 336, f° 118 : lettre à monsieur de Saint-Bonet, gouverneur de Bayonne, La Fère, 19 mai 1537.
[269] BnF, Clair. 336, f° 158.
[270] BnF, Ms. Fr. 3014, f° 51 v° : capitaines au camp de Perpignan, 1542.
[271] BnF, Dupuy, 273, f° 19: lettre de provision du gouvernement de Bourbonnais, Marche et Auvergne au duc d'Étampes. Voir également Du Bellay, *Mémoires*, p. 184.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

royaume, peu exposées à la guerre, en guise d'expérience gouvernementale[272]. Dans les quittances d'Étampes, son titre exact associe aussi parfois le pays de Combraille ainsi que Saint-Pierre-le-Moûtier[273].

De son gouvernement d'Auvergne, Bourbonnais et Marche, nous ne savons que très peu de chose. En juillet 1538, il est à Moulins et s'occupe de la gendarmerie qui est en garnison dans son gouvernement[274]. En juin 1540, il tient garnison avec sa compagnie d'ordonnance à Clermont[275]. Il est probable qu'Étampes se soit limité à ce seul rôle d'intendance des troupes et n'ait pas eu un grand rôle militaire à jouer dans cette province intérieure et de moins en moins province frontière depuis l'invasion de la Savoie en 1536. Nous n'avons que très peu de documents qui concernent son gouvernement en Auvergne. François Ier lui écrit encore afin de régler des problèmes liés à la gendarmerie auvergnate. En 1539 et 1541, le duc doit ainsi rendre publique une ordonnance royale sur la gendarmerie et renvoyer les gendarmes à leurs logis[276]. De plus, la seule ordonnance que le duc d'Étampes rédige sur la gendarmerie est signée par son lieutenant, le sieur de Gordes, ce qui souligne également sa faible implication dans les affaires de son gouvernement[277]. Plusieurs actes signés depuis Les Essarts entre 1536 et 1543 par Étampes montrent également qu'il ne réside pas la majeure partie du temps en Auvergne, cas loin d'être isolé. En jeune courtisan, la cour l'occupe aussi régulièrement.

Un miraculé politique, un mal-aimé à la cour

À la cour de François Ier se dessinent de plus en plus deux factions opposées. D'un côté le cercle d'influence d'Anne de Pisseleu, de l'amiral Philippe Chabot de Brion, de Charles de France, de l'autre, le dauphin Henri, Diane de Poitiers et Montmorency[278]. Dans le premier cercle, la duchesse d'Étampes place ces créatures à l'image des Longueval[279]. Dans le second, Étampes s'insère avec une facilité étonnante. Déjà protégé de Montmorency, qui mobilise ici

---

[272] Robert Harding, *Anatomy of a power elite…,* p. 119-121. C'est toujours le cas un siècle plus tard lorsqu'on envoie le jeune prince de Condé comme gouverneur de Berry.
[273] BnF, Clair. 645, f° 138 : quittance du duc d'Étampes, avril-juillet 1537. Également BnF, P.O. 502, dossier 11383, pièce 54, quittance du duc d'Étampes, 8 mars 1540.
[274] Ribier, *Lettres et mémoires d'État*, t. I, p. 175 : Étampes à Montmorency, Moulins, 2 juillet 1538.
[275] BnF, Ms. Fr. 21518, f° 1374 : montre de la compagnie d'Étampes, Clermont, 27 juin 1540.
[276] AD Puy-de-Dôme, 3 E 113, fonds 2, EE 7, n°5, n°7 et n°9 : acte du duc d'Étampes, Clermont, 31 août 1538 ; François Ier au duc d'Étampes, Villers-Cotterêts, 20 septembre 1539 et près Châtellerault, 16 juin 1541. Je remercie très chaleureusement David Potter, qui a eu la gentillesse de me faire part de ses photographies des archives auvergnates.
[277] *Ibid*.
[278] David Potter, « Politics and Faction at the Court of Francis I: the duchesse d'Etampes, Montmorency and the Dauphin Henri », *French History*, July 2007, p.1-20.
[279] Nicolas Le Roux, *La Faveur du roi : mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547-vers 1589),* Seyssel, Champ Vallon, 2000, p. 35. On retrouve le fils de Longueval, Claude, comme enseigne de la compagnie de Charles d'Orléans (BnF, Clair. 253, f° 1201, 5 octobre 1542).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

et là ses clients pour le favoriser[280], il se rapproche de Diane de Poitiers[281] puis du dauphin Henri. Des témoignages précieux d'Henri II lors des procès d'Étampes, des années plus tard, précisent quelque peu sa place à la cour dans les années 1540.

Henri II déclare ainsi que Jean s'est plusieurs fois plaint à lui que les gages de son gouvernement d'Auvergne ne lui ont jamais été versés. Ceux-ci ont été détournés par Longueval, qui a partagé les gains auvergnats avec la duchesse d'Étampes[282]. En effet, on peut par exemple voir, en 1539, Anne recevoir à la place de son mari sa pension de gouverneur de Bourbonnais et Auvergne. Cela vient quelque peu corroborer ce récit rétrospectif [283] . Nicolas Bossut (ou *Boussut*), seigneur de Longueval, originaire de Champagne, d'abord maître d'hôtel du duc de Vendôme qu'il représente lors des négociations de Tournai en 1521[284], servit ensuite le roi en Italie, sous les ordres de Lautrec[285]. Il devint le favori de la duchesse d'Étampes (et peut-être son amant mais rien n'est prouvé) grâce à laquelle il accéde aux charges de maître d'hôtel ordinaire de François Ier [286], bailli de Vermandois[287] et enfin lieutenant-général du roi en Champagne et Brie[288]. Sa peu prolifique correspondance atteste une présence à la cour plutôt qu'en Vermandois ou en Champagne[289]. En 1536, il est envoyé par François Ier en tant qu'ambassadeur auprès des cantons suisses afin d'y recruter des soldats[290]. Il garde un rôle important dans la diplomatie tant avec les cantons suisses que dans le monde germanique. Au début de l'année 1536, il devient celui qui gère les affaires de la duchesse d'Étampes et remplace à ce poste Antoine Sanguin[291]. Il est ainsi celui

[280] BnF, Ms. Fr. 3146, f° 5 : Montmorency à Monsieur et Madame du Bouchaige, Moulins, 12 mars.
[281] Morice, col. 1273: Diane de Poitiers à Étampes, s.l., s.d.
[282] AN, J 819/11/7 : « Ladite dame d'Estampes reçevoit les gages de son estat de Gouverneur » ; « Longueval manioit toutes les affaires de ladite duchesse d'Estampes ».
[283] BnF, Clair. 86, f° 6779: quittance d'Anne de Pisseleu « au nom de monseigneur le duc », à Germain Prudhomme, de 1500 lt. sur la somme que le roi a ordonnée « à monsieur le duc notre mari » pour sa pension à cause de l'état de gouverneur de Bourbonnais et Auvergne, 16 mai 1539.
[284] David Potter, *War and Government in the French Provinces, Picardy, 1470-1560*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993, p. 111.
[285] BnF, Ms. Fr. 3045, f° 92 : Longueval à François Ier, Ancône, 28 janvier [1528]. Dans cette lettre, on peut entr'apercevoir le caractère de Longueval qui dénigre ses propres subordonnés et se vante de manipuler avec facilité le duc de Ferrare. Voir la lettre envoyée à Montmorency : Chantilly, L XII, f° 16 : Longueval à Anne de Montmorency, Ancône, 28 janvier 1528.
[286] BnF, P.O. 426, dossier 9627, n° 2 : quittance de Longueval, maître d'hôtel du roi, au trésorier et payeur des gages des officiers domestiques du roi, 7 juin 1544.
[287] AN, MC, XIX, 150, 1er août 1538.
[288] BnF, P.O. 426, dossier 9627, n° 11, ordonnance de Longueval, 10 mars 1545.
[289] On conserve par exemple une lettre de Longueval au chancelier du Bourg qui évoque son métier de bailli de Vermandois mais exercé depuis la cour : AN, J 966, n°11 : Longueval au chancelier du Bourg, Paris, 10 avril [1536].
[290] *CAF,* t. 3, p. 237, Valence, 20 août 1536.
[291] AN, J 819/11/7 : Antoine Sanguin déclare « que auparavant l'an 537 et dèz l'an 1536, défunt Messire Nicolas le Bossu, seigneur de Longueval, entra en la grace et faveur de la duchesse d'Estampes, et prit la charge,

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

qui dresse un premier inventaire des terres du comté de Penthièvre en tant qu'intendant des affaires de la duchesse d'Étampes. Longueval, sans que l'on sache par quels liens, est apparenté au « clan » de la duchesse d'Étampes et peut hériter d'Antoine Sanguin, cardinal de Meudon et oncle d'Anne de Pisseleu[292].

Du temps d'Henri II, Étampes peut affirmer ses plaintes contre Longueval. Ainsi, le duc n'occupait pas réellement sa fonction de gouverneur d'Auvergne et « ledit seigneur de Longueval faisoit toutes les depesches et recevoit les plaintes des subjets dudit pays ». Là est l'explication majeure du peu de traces qu'a laissées le duc d'Étampes dans son premier gouvernement. La duchesse d'Étampes maniait toutes les affaires du duc son mari par le moyen de Longueval, même celles qui se rapportaient aux biens fonciers. En effet,

> « Longueval a faict passer des contrats de donation à son [le duc] désavantage et contre sa volonté, dont ledit duc d'Estampes lui a faict plaincte en la ville de Sallon de Crau [aujourd'hui Salon-de-Provence] allant au voyage de Nice, et en la Ville de Compiègne, le Roy y estant environ l'an 1545 »[293].

Lorsque le duc d'Étampes est à la cour, à Fontainebleau, Longueval l'accompagne systématiquement et gère pour lui ses domaines, au duc de signer pour la forme. Ainsi, pour plusieurs transactions des domaines du couple, Longueval signa au nom du duc d'Étampes[294]. Il semble également que le duc a été forcé de donner des terres à Longueval comme c'est le cas pour la moitié du duché de Chevreuse[295]. Bien après le décès du duc d'Étampes, les héritiers de Longueval présenteront au parlement de Bretagne les droits qu'ils prétendaient détenir sur l'héritage du duc d'Étampes au nom des transactions entre les deux hommes lors des années 1530-1540, sans réel succès[296].

À maintes reprises, Longueval apparaitcomme un homme dangereux et dont il faut se méfier aux yeux des officiers du duc d'Étampes. Ainsi, lors du procès pour la pleine restitution du Penthièvre (1543), Longueval manœuvre pour éloigner du conseil royal un officier du duc[297]. Son influence est telle qu'en 1542, un espion de Charles Quint peut déclarer que Longueval « est pour avoir tout le crédit et maniement des affaires de France »

---

conduite et maniement de ses affaires, dont icelui déposant parle certainement, au moyen que paravant ledit tems 1536, il avoit le maniement des principaux affaires de ladite duchesse ».

[292] AN, MC, XIX, 169, 27 août 1546.

[293] AN, J 819/11/7.

[294] AN, MC, XIX, 169, 27 avril 1546.

[295] AN, MC, CXXII, 60, 28 février 1545.

[296] ADIV, 1 Bf 18, 1er mars 1574.

[297] ADC, 1 E 3654 : Simon Audren, prévôt d'Étampes, au duc d'Étampes, Paris, 18 novembre [avant 1547] : « Monsieur de Longueval superintendant en ce négoce, m'a tousjours envoyé quelque aultre part quant l'on a parlé au conseil dudict affaire ».

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

tout en notant que beaucoup le portaient en « hayne »[298]. Le binôme formé par la duchesse d'Étampes et Longueval mane ainsi les affaires financières du duc. Ainsi, la duchesse fait vendre des terres du duc pour son propre profit[299]. Elle procède également à des échanges de seigneuries de l'Ouest, comme celle de Villedieu-sur-Indre, pour des terres proches du duché d'Étampes et de l'Île-de-France[300]. Peut-être pour temporiser, le jeune Étampes semble parfois acquiescer et donner son accord. Pour le domaine de Boussac, la duchesse d'Étampes déclare ainsi : « j'en escripré a monsieur d'Estempes affin qu'il donne ordre d'y satisfaire »[301]. La duchesse constitue également des rentes sur les domaines du duc en tant que « femme autorisée de Jean de Bretagne »[302]. Puissante à la cour, la duchesse organise aussi le mariage d'une sienne sœur, Charlotte, avec l'héritier des Montfort-Avaugour. Ainsi, en 1538, lorsque Anne de Montmorency est désigné connétable de France à Moulins, on célèbre également le mariage entre François d'Avaugour, comte de Vertus (†1549) et Charlotte de Pisseleu. Plus tard, Jean de Penthièvre se plaindra d'avoir été contraint de céder certains de ses droits sur la baronnie d'Avaugour et le comté de Goëlo à ce cousin éloigné[303].

Ce non-gouvernement de l'Auvergne, la manipulation des affaires du duc par la duchesse, seront autant d'arguments repris lors des procès d'Étampes. Ceux-ci renseignent en détail sur cette situation semble t-il difficile à vivre pour le jeune duc. Lors de sa déposition, Henri II déclare ainsi que pendant le règne de son père :

> « le feu roi s'est plusieurs fois et en divers lieux colleré et fasché contre ledit duc d'Estampes, et que entre autres, estant la cour au lieu de la Barine en Dauphiné, il vit ledit feu sieur roi qui usoit de menaces, parlant à feu monsieur le cardinal de Lorraine, lequel le lendemain lui dit, et audit duc, que c'estoit contre ledit duc que ledit feu sieur roi se courrouçoit, et qu'il falloit qu'il regardast à contenter sa femme, et depuis environ ce temps-là, ledit deffunt seigneur roi continua tellement son courroux à l'encontre dudit duc d'Estampes, que une fois lui présentant à son lever ses chausses pour le chausser, il le reffusa, et lui fit dessendre sa chambre et commander qu'il s'absentast de la cour, ce qu'il fit et se retira en une maison qu'il avoit en

[298] Charles Paillard, « Documents relatifs aux projets d'évasion de François Ier prisonnier à Madrid ainsi qu'à la situation intérieure de la France en 1525, en 1542 et en 1544 », *Revue historique*, t. 8, 1878, p. 366.
[299] AN, J 819. Les terres de Boisseau et Chilleures en Gastinois.
[300] AN, MC, CVII, 1, 1er juillet 1539 ; CVII, 2, 19 juin 1539, échange de Villedieu-dur-Indre contre Bransles, Lagerville, Sompville et Dordives.
[301] BnF, Ms. Fr. 3036, f° 1 : la duchesse d'Étampes à La Gastelinière, Villedieu, 4 octobre [1537-1547]. Dans cette lettre, Longueval est avec le duc d'Étampes à la cour à Fontainebleau.
[302] AN, MC, LIV, 10, 29 décembre 1535.
[303] AN, J 819/11/7.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

> Berry, ou feu d'Escar, de Dampierre, Monstreuil et autres gentilshommes de la maison dudit seigneur le furent trouver »[304].

Cet épisode montre bien qu'Étampes est relégué par François Ier au simple rôle de mari complaisant de sa favorite, il est l'objet de moqueries voire d'humiliations de la part du souverain, alors auteur de disgrâces et de maladresses criantes envers sa noblesse. D'autre part, l'épisode montre bien l'insertion du duc d'Étampes dans le cercle delphinal, ce qui est peut-être la véritable cause de l'agacement du roi. Escars et Dampierre, sont en effet les hommes dont le dauphin Henri s'entoure dès son adolescence[305] et leur présence aux côtés d'Étampes vise à l'assurer du soutien de l'héritier de la couronne.

Dans le cercle du dauphin

La faveur delphinale (1536-1547)

Rapidement, le jeune duc d'Étampes se lie d'amitié avec le dauphin et ses favoris, Escars, Dampierre mais aussi Jacques d'Albon de Saint-André qui sera à plusieurs reprises, comme le souverain, un témoin du duc d'Étampes lors de ses procès. Lors de ceux-ci, Henri raconte ainsi qu'avec Étampes, ils étaient bien conscients que Longueval et la duchesse d'Étampes faisaient tout pour défavoriser le jeune duc. Celui-ci s'en plaignit à plusieurs reprises à son nouveau protecteur et le dauphin Henri

> « lui auroit tousjours dict et commandé temporiser et leur accorder et complaire en ce qu'ils vouloient, et que autrement il se ruineroit lui et ses amis, pour le lieu, credit et auctorité que ladite duchesse avoit alors, et que en vivant gracieusement avec elle, ledit Seigneur Duc auroit plus de moyen de faire service audit sieur Roi lors estant Dauphin, et à ceux qui estoient à l'entour de lui »[306]

Ainsi, le dauphin conseille très clairement au jeune duc de patienter, d'attendre la mort de François Ier, que l'on imagine proche, et son heure viendra. Par ailleurs, une telle promesse de future faveur royale est clairement exposée entre les deux hommes. Étampes n'hésite pas à rappeler les promesses du dauphin. Ainsi, « supploit ledit Seigneur duc audit seigneur roi qu'il en eust souvenance, pour lui en faire la raison lorsqu'il en auroit puissance ». Cette proximité avec le dauphin Henri est à rapprocher avec un type de gouvernement qui lui est propre. Le système « henricien » pourrait s'expliquer par une récupération des héritiers des déçus de François Ier : les Penthièvre mais aussi les Montpensier, héritiers du connétable de

[304] AN, J 819/11/7.
[305] Ivan Cloulas, *Henri II*, Paris, Fayard, 1985, p. 93.
[306] AN, J 819/11/7.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Bourbon. La faveur delphinale peut aussi s'expliquer sûrement par une réelle amitié entre les deux hommes, mais aussi par une convergence d'intérêts (le parti anti-Pisseleu) ainsi qu'une réelle conception politique de la part du futur roi.

La nomination au poste de gouverneur de Bretagne (1543) : le fruit de la faveur delphinale

En 1540, le dauphin Henri est fait duc de Bretagne[307]. Rapidement le dauphin rend plusieurs actes administratifs concernant son fief. Il nomme Florimond le Charron trésorier et receveur général ainsi que Côme Clausse, sieur de Marchaumont, son secrétaire et homme de confiance, président de la chambre des comptes. Enfin, vient la nomination du nouveau gouverneur puisqu'il faut trouver un remplaçant à Jean de Laval-Châteaubriant, qui a rendu l'âme au début de l'année 1543, le 14 février[308]. Le poste est d'importance, la Bretagne est considérée comme une province « frontière » du fait de sa situation maritime, il s'agit d'un des douze « grands gouvernements » du royaume, c'est-à-dire des gouvernements étendus, en situation de frontière – donc fortement militarisés – et dont les limites ne sont pas modifiables. La province est peuplée, le gouverneur devra diriger près d'un million et demi de Bretons. Géographiquement éloigné du pouvoir et des institutions centrales, le gouvernement de Bretagne offre des pouvoirs étendus et une certaine liberté d'action à son détenteur. Enfin, dernier argument et non des moindres, grand gouvernement, celui-ci rapporte aussi beaucoup d'argent.

Malheureusement, nous ne savons que très peu de choses sur les tractations, voire les négociations qui eurent lieu au sommet de l'État dans le cadre d'une telle nomination[309]. Au début du siècle, Louis de Halwin évoque ce travail royal de choix d'un gouverneur d'une province (probablement la Picardie) :

> « Le roy est bien est bien empesché de trouver homme pour lui bailler la charge de ce pays […]. Il y'en a quelqu'un sur le bureau […], mais on ne s'i est arresté […]. Vous aurez des solliciteurs qui ne dormiront pas »[310].

« Être sur le bureau », ne pas en dormir la nuit, tel est peut-être ce qui a joué pour cette nomination de 1543. Surtout, il semble bien que l'assise locale et le sentiment d'appartenance à la province joua dans bien des cas. Marguerite de Navarre écrit ainsi à propos de Jean de

[307] *CAF*, t. 4, n° 11363 : Amiens, 9 février 1540.
[308] BnF, Clair. 336, f° 287.
[309] D'autres provinces offrent des cas bien plus détaillés sur ces négociations qui se jouaient pour l'obtention de tel ou tel poste de gouverneur. En Bretagne, l'exemple du duc de Mercœur en 1582 reste le mieux connu.
[310] AN, 1AP 626 : Louis de Halwin à La Trémoille, Lyon, 25 avril [avant 1525].

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Laval-Châteaubriant : « ceux de la Basse Bretaigne le tiennent pour mauvais Breton, mais pour trop bon Françoys »[311]. Au début du XVIIe siècle, quand le duc de Brissac succède à son père à la charge de lieutenant général en Bretagne, les Rennais estiment que « le lieu de sa naissance [près de Rennes] […] l'oblige à aymer ceste province et particullièrement [la] ville de Rennes »[312]. Si ces liens du sol sont mis en avant c'est que ceux du sang sont moins évidents, les Brissac venus d'Anjou sont installés en Bretagne depuis la Ligue par leur alliance avec les Acigné. À l'inverse, en 1671, lorsque le sieur de Lavardin est nommé par Louis XIV au même poste, il écrit aux mêmes Rennais : « comme je suis Breton par l'origine de ma maison, je le veux estre encore davantage par l'inclination que j'ay à servir la Bretaigne »[313], soulignant bien une origine provinciale qui peut apparaître comme un réel avantage dans l'exercice de son gouvernement. Le duc d'Étampes n'est jamais aussi clair, cependant on peut percevoir dans sa correspondance, qu'il s'estime vraiment homme issu de la province, nous y reviendrons. Dès lors, le tropisme breton est important pour qui veut aspirer à gouverner la province. Plus précisément, quatre grandes familles bretonnes représentent l'élite de la noblesse provinciale au XVIe siècle : les Laval[314], les Rieux[315], les Rohan[316], et enfin, les Penthièvre. Les chefs de famille monopolisent le commandement des compagnies d'ordonnance en Bretagne[317]. Au début du siècle, Rieux, Rohan et Laval se partagent même le gouvernement de la province dans une sorte de triumvirat[318]. Un nouveau gouverneur serait à choisir parmi ces relais naturels de l'autorité royale en province. Ainsi, à la fin du siècle, les États de Bretagne diront par exemple des Rohan et des Laval qu'ils sont « nez pour estre les deux principalles lumieres de son [le roi] autorité dans la province »[319].

---

[311] François Génin, *Supplément des lettres de la reine de Navarre,* Paris, 1842, p. 165-166.
[312] AMR, AA 13, n° 20 : Les Rennais à Louis XIII, Rennes, 17 novembre 1621.
[313] AMR, AA 13, n° 67 : Lavardin, aux Rennais, 1671.
[314] Malcolm Walsby, *The Counts of Laval. Culture, Patronage and Religion in Fifteenth-and-Sixteenth-Century France,* Aldershot, Ashgate, 2007, 220 p.
[315] La stratégie familiale du lignage des Rieux qui réussit à s'élever jusqu'aux quatre grandes familles bretonnes à la fin du XVe siècle a été étudiée par Gwenaël Guillaume (*Les Rieux : une famille de la haute noblesse bretonne aux XIVe et XVe siècles,* thèse de doctorat sous la direction de Michel Le Mené, Université de Nantes, 2000.).
[316] Jonathan Dewald, *Status, Power, and Identity in Early Modern France, The Rohan Family, 1550-1715,* Penn State University Press, 2015, 264 p. Voir aussi, Antoine Rivault, « Correspondance des vicomtes de Rohan, seigneurs de Blain, au XVIe siècle. Un lignage entre service du roi et engagement huguenot », *Bulletin de la société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique,* t. 151, 2016, p. 203-214.
[317] Jean de Rieux, Claude de Rieux, Jean de Rohan, René de Rohan, René de Montejean, Guy XVI, XVII, Jean et Pierre de Laval sont capitaines des ordonnances sous le règne de François Ier.
[318] BnF, Ms. Fr. 5500, f° 269 : pouvoirs donnés à Rieux, Rohan et Laval, 1513 ; AMN, AA 19 : commissions à Rieux et Laval.
[319] ADIV, C 2644, f° 135: Les États à Henri IV, 23 décembre 1595. Cité par Walsby, *The Counts of Laval…,* p. 174. Les Rieux et les Penthièvre ne sont pas mentionnés car pour les premiers la branche ainée s'est fondue dans les Lorraine-Elbeuf, ligueurs, et pour les Penthièvre, ils sont aussi ligueurs en la personne du duc de Mercœur.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

En l'absence de ces relais, les princes du sang sont sollicités, ce qui explique la tentative des Bourbon-Montpensier de s'établir dans la province après la mort du neveu d'Étampes.

Dans d'autres cas, être originaire d'une province à gouverner peut aussi apparaître comme un avantage, comme en Champagne en 1580 où Joachim de Dinteville assure aux Champenois qu'ils seront satisfaits de sa nomination « pour estre du pays et avoir esté nourry parmy vous, et en dernier chef, pour appartenir quasy à ung chacun de vous de sang et parentaige qui m'oblige aussi d'emploier ce que je pourray en ceste charge au bénéfice et contantement de chacun de vous en particulier comme je le prie affectueusement en faire estat »[320]. Ainsi, avec le choix d'un gouverneur issu de la province, la Bretagne apparaît comme un territoire associé au royaume de France, alors qu'en imposant un gouverneur « français » en Piémont par exemple, la monarchie prouve qu'elle désire tenir d'une main de fer une province de guerre. En 1525 par exemple, Louise de Savoie louait le gouverneur « breton » Guy de Laval, qui, originaire de la province, « entend[ait] assez les affaires du pais et duché de Bretaigne », c'est-à-dire qu'il en maîtrisait toutes les subtilités, les coutumes et pratiques[321]. Bref, qu'il ne commettrait pas de faute politique susceptible de froisser la noblesse comme le peuple, la régente pouvant alors avouer à son gouverneur que pour les affaires bretonnes, « nous en reposons sur vous ».

S'ajoute toutefois pour Étampes un élément dynastique qui ne touchait pas Laval. Ce paradoxe, de nommer dans une province fraîchement rattachée au domaine un individu qui, même s'il a renoncé à ses droits, descend d'une branche lésée de l'ancienne famille ducale, participe en réalité à un fort effort d'intégration au royaume de la part de la monarchie. Effort qui prend appui depuis au moins Louis XII sur la noblesse locale, et particulièrement sur les Grands pour la période allant de 1525 à 1547, sorte de second règne du Valois et période d' « affirmation des Grands » bretons pour Dominique Le Page[322]. Depuis 1517, la Bretagne était gouvernée par les Laval, Guy XVI puis le seigneur de Châteaubriant. En 1543, le comte Guy XVII est donc en très bonne posture pour accéder au poste quoique beaucoup trop jeune (il n'avait que 19 ans), la moyenne d'âge pour accéder à une importante province se situant autour de 33 ans sous le règne de François Ier, de 32 sous celui d'Henri II[323] et les dispenses

---

Les Laval et les Rohan, eux, sont passés à la réforme et les États royalistes demandent alors à Henri IV de les élever dans la religion catholique.

[320] Bibl. de la Sorbonne, Ms. 377, f° 5 : discours de Dinteville, février 1580.

[321] ADIV, 1 F 912 : Louise de Savoie à Guy XVI de Laval, Lyon, 30 septembre [1525].

[322] Dominique Le Page, « Noblesse et pouvoir royal en Bretagne (1480-1540) », Jean Kerhervé (dir.), *Noblesses de Bretagne du Moyen Âge à nos jours,* Rennes, PUR, 1999, p. 129-149.

[323] Robert Harding, *Anatomy of a power elite…,* p. 119-121.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

d'âges demeurant encore des exceptions[324]. De plus, Guy XVII est destiné à jouer un rôle à la cour et aurait dû s'absenter trop souvent de sa province[325]. Quant aux Rieux, ils n'offrent tout simplement aucun candidat mâle en âge de gouverner. Seul René, vicomte de Rohan parait être un candidat sérieux mais une absence de gouvernement antérieur a pu jouer en sa défaveur.

De son côté, le duc d'Étampes présente de solides arguments. Même s'il n'a pas réellement gouverné en Auvergne, il peut faire valoir près de sept ans d'expérience en tant que gouverneur. Âgé tout juste d'une trentaine d'années, il parait assez expérimenté pour le poste. Surtout, il est le candidat du dauphin Henri qui est son parent. On a longtemps cru que François Ier a nommé Étampes à la tête de la province. Or, le souverain ne lui accorde qu'une lettre de provision (en forme de mandement pour le dauphin) et c'est bien le dauphin qui nomme Étampes comme gouverneur de Bretagne pour lui et son père[326]. Dans la lettre de provision de François Ier, le monarque explique bien que la nomination d'Étampes est pour « être agréable tant à nous, à nostre très cher et très amé filz le daulphin, duc dudit pays de Bretaigne que au peuple et subjectz dudit pays »[327]. Après sa nomination, l'impétrant doit prononcer un serment de fidélité et il est révélateur qu'Étampes prononce le sien devant le dauphin Henri comme l'atteste la lettre de ce dernier. Le serment ddoit promettre fidélité au roi comme au dauphin car dans une quittance, le duc rappelle bien qu'il est « gouverneur pour le Roy et monseigneur le Daulphin »[328]. Par ailleurs ce n'est pas une situation invraisemblable étant donné que depuis 1540, c'est le dauphin Henri qui nomme lui-même tous les grands officiers de Bretagne[329]. C'est par exemple ce qu'il fait en plaçant Dampierre, son favori, à la capitainerie de Brest. Enfin, la position d'héritier des Penthièvre fait jouer le tropisme breton comme le tropisme auvergnat issu des Brosse joua en sa faveur en 1536 lorsqu'Étampes accéda au gouvernement de Bourbonnais-Auvergne-Marche. Ainsi, si c'est la faveur du dauphin qui semble avoir joué dans la nomination du duc d'Étampes en Bretagne, il faut également penser à un possible « compromis » entre l'héritier des Penthièvre et la

[324] Voir par exemple les dispenses que reçut en 1562-1563 Henri de Navarre, âgé d'à peine dix ans, pour exercer le gouvernement et l'amirauté de Guyenne (AN, X^1A^ 8625, f° 31-33v°).
[325] Malcolm Walsby, *The Counts of Laval…,* p. 91-93.
[326] *CAF,* t. 4, n° 12889 : Fontainebleau, 25 février 1543 et ADLA B 52, f° 246, Fontainebleau, 5 mars 1543. Voir ces lettres de provision dans ADIV, 1 Bv, f° 79-80.
[327] ADIV, 1Bv, f° 89-90. Copie dans BnF, Clair. 953, p. 37.
[328] BnF, Clair. 645, f° 140 : quittance du duc d'Étampes, 15 juillet 1546.
[329] ADLA, B 52. Voir également Dominique Le Page, *Finances et politique en Bretagne au début des temps modernes, 1491-1547,* Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2002, 860 p.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

monarchie[330]. Étampes a renoncé à tous ses droits sur la Bretagne et la monarchie peut donc lui en confier le gouvernement, lui permettant de conserver un rôle politique local. À peine reçoit-il sa nomination en tant que gouverneur de Bretagne qu'Étampes démissionne de celui d'Auvergne-Bourbonnais-Marche. Il s'agit très sûrement de laisser le champ libre à la famille d'Albon de Saint-André en Auvergne, dont le fils Jacques est lui aussi un proche du dauphin Henri. Ainsi, cette pratique des chaises musicales des provinces s'inscrit-elle dans le compromis entre le roi et son fils, le dauphin.

La formation militaire près du Dauphin : le colonel des Suisses (1542-1544)

Désormais, Étampes vit dans le cercle restreint des compagnons du dauphin Henri. La faveur delphinale se traduit par l'occupation de hautes charges, bien que les fonctions les plus importantes soient encore occupées par des proches du souverain. Il a déjà été constaté le rôle non négligeable du dauphin dans la nomination d'Étampes au gouvernement de Bretagne. Peu de temps après, il permet aussi au duc d'occuper le poste de colonel des Suisses. Depuis Marignan et la paix perpétuelle avec les cantons, le roi de France se réserve le droit de recruter ces très réputés mercenaires tout en les dotant d'un « colonel » issu de la noblesse française. Ce poste est véritablement une charge militaire recherchée[331] et assez souvent confiée à de jeunes gentilshommes désireux de montrer leurs qualités de commandement, à l'image du comte de Vaudémont qui remerciait le « Roy me donner la charge des Souysses pour ma première guerre »[332]. En 1542, Étampes est donc en très bonne place pour commander aux Suisses. Lorsque les hostilités reprennent avec l'empereur en 1542 (neuvième guerre d'Italie), l'armée du roi se divise en deux, l'armée du Nord commandée par le duc d'Orléans, et l'armée du Roussillon commandée par le dauphin Henri. Ce dernier est accompagné de ses proches dont Étampes. Le roi et son conseil ont accepté l'idée d'engager à nouveau des Suisses, quand bien même leur entretient coûte très cher[333]. Quand vient le moment de désigner leur « colonel général » français c'est le nom d'Étampes qui sort du lot. On ne connait pas en détail les modalités d'un tel choix, mais il est fort probable que le dauphin ait encore joué un rôle car on retrouve le duc et ses Suisses en 1542 au siège de

[330] Ariane Boltanski, *Les Ducs de Nevers et l'État royal. Genèse d'un compromis (ca 1550-ca 1600),* Genève, Droz, 2006, 580 p.
[331] Sur ces relations diplomatiques avec la Suisse, voir Édouard Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés*, t. I (1430-1559), Berne-Paris, 1900, 608 p. L'auteur ne dit mot du duc d'Étampes.
[332] BnF, Ms. Fr. 2982, f° 77 : Louis de Lorraine, comte de Vaudémont, à Montmorency, [avant 1528].
[333] Sur le très onéreux paiement des Suisses, voir Philippe Hamon, *L'argent du roi*…, p. 52-56.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Perpignan où le dauphin Henri échoue face à la garnison espagnole[334]. De plus, en 1544, lorsqu'on rédige des lettres officielles fixant les commandements, Étampes est fait colonel général des 48 nouvelles enseignes de Suisses tandis que Dampierre, un autre favori du dauphin et proche d'Étampes, doit le seconder dans le commandement des Grisons[335]. De manière générale, le dauphin Henri constitue son état-major avec ses favoris : Étampes et Dampierre pour les Suisses, mais aussi Brissac (colonel des bandes françaises, 6000 hommes) et Saint-André sont aux commandes de l'armée devant Perpignan[336]. Seul Claude d'Annebault, qui joue un rôle essentiel dans la conduite des opérations, est un homme de François Ier.

Lors de la campagne de 1544, Étampes, à la tête des Grisons, est au camp de Châlons dans l'avant-garde de l'armée royale[337]. De cette campagne, on conserve une seule lettre de lui au moment où il dirige seul les Suisses et les Grisons en campagne – Dampierre semble être resté avec le dauphin. Il écrit au roi que

> « les capitaines des grisons m'ont plusieurs foys tenu propos de vous faire entendre aulcunes choses de leur part lesquelles ont esté conquées avecques le sieur de Rabaudenge[338] qui est allé devers vous et vous en aura adverti. Et despuys m'ont encores prié vous envoyer le sieur de la Gastelniere[339] pour vous declarer bien amplement leur intention lequel vous dira la bonne volunté en quoy est ceste compaignye avecques laquelle il vous a pleu me mectre »[340].

Que représente réellement ce commandement militaire ? On sait qu'en 1544 Étampes commande à 48 enseignes suisses. Les historiens estiment que cela équivaudrait à près de 13000 hommes[341]. Soit plus du quart des 40 000 hommes de l'armée du Roussillon. Le contexte militaire se prête à une telle levée d'hommes. La bataille de Cerisolles et le siège de Boulogne mobilisent en effet d'importants moyens humains. Étampes laisse deux quittances, une en 1542, l'autre en 1543, qui attestent de ses gages de colonel[342]. On y apprend qu'il

---

[334] Brantôme, *Œuvres complètes*, t. 6, p. 228.
[335] *CAF,* t. 7, p. 373 : commission pour le duc d'Étampes de la charge de colonel général des quarante huit nouvelles enseignes suisses et pour Claude de Clermont-Tonnerre, baron de Clermont-Dampierre, de la charge de colonel général des Grisons, Ier juillet 1544. Cependant, à la différence du Bâtard de Savoie en 1521, Étampes n'est pas chargé d'aller recruter les soldats en Suisse (Philippe Hamon, *L'argent du roi…,* p. 54-55).
[336] Étampes est également à la tête de ses gendarmes (BnF, Ms. Fr. 3014, f° 51 v° : capitaines au camp de Perpignan, 1542).
[337] BnF, Clair. 339, f° 7539 : État de l'armée royale, 1544.
[338] Ambassadeur français près des cantons suisses.
[339] Commissaire ordinaire des guerres.
[340] BnF, Ms. Fr. 3051, f° 54 : Étampes à François Ier, La Fère, 10 octobre [1544].
[341] *L'invasion de la France et le siège de Saint-Dizier par Charles Quint en 1544,* Paris, 1910, chapitre IX.
[342] BnF, P.O. 502, dossier 11383, pièces 55 et 56 : quittances du duc d'Étampes de ses gages de colonel des Suisses, 1542 et 30 septembre 1543.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

commande bien à 12000 hommes[343]. Ce poste de colonel des Suisses doit lui assurer une véritable formation militaire. Certes, il est capitaine des ordonnances depuis 1536 mais il s'agit d'un commandement qui n'excède pas 150 hommes. En Picardie en 1537 il ne commande pas réellement les lansquenets de Furstemberg mais doit surtout les contrôler. Commander 12000 soldats exige des qualités de discipline évidentes. En plus d'une formation militaire, il s'agit d'un capital de prestige indéniable. Peu après sa mort, les parlementaires rennais chantent les louanges de leur gouverneur et s'attardent sur son commandement des Suisses. Ils évoquent ainsi « la discipline militaire en laquelle il a esté noury du commancement, ayant dès des premiers ans mérité d'estre faict par le roy cappitaine et collonnel des Suisses, la plus belliqueuse nation de l'Europpe »[344]. Ainsi, ce bref mais très prestigieux commandement militaire est vécu comme une phase d'apprentissage de la discipline militaire par le duc. Cette expérience doit lui servir dans son métier de gouverneur en inspirant le respect à ses administrés, à l'image des parlementaires. Plus concrètement, c'est apprendre à encadrer des armées nombreuses, avec toute la logistique que cela implique : rédiger des missives, veiller au bon paiement des soldats, à leur approvisionnement, à la bonne tenue du camp etc. Étampes s'acquitte fort bien de cette tâche et Brantôme rapporte à son propos qu'il est particulièrement apprécié et obéi de ses Suisses car, dit-il, « il estoit très magnifique et splendide en sa table, aussy qu'il estoit très sage et très advisé, et fort discret à leur commander »[345]. Encore en 1551, un don d'Henri II à Étampes est justifié par la bonne conduite de ce dernier au gouvernement de Bretagne mais aussi par son service depuis longtemps « au faict de noz guerres »[346]. Indéniablement, partager l'expérience militaire auprès du dauphin contribue à bien placer Étampes dans le royaume d'Henri II.

« Aujourd'huy la chance est tournée » : l'accession au conseil royal (1547)

Le 31 mars 1547, François Ier rend l'âme à Rambouillet. Cet événement sonne comme une libération pour bon nombre d'héritiers de partisans du connétable de Bourbon à l'image de Michel de l'Hospital, fils d'un médecin du connétable, qui croit sortir d'un mauvais songe[347]. Plusieurs parents de fidèles de Bourbon profiteront du nouveau règne pour réintégrer l'exercice du pouvoir. C'est le cas de l'Hospital mais on peut aussi penser au duc de

[343] Ce qui correspond bien à la « fourchette » permise par les accords de 1516 et 1521 qui fixent les recrutements entre 6000 et 16 000 hommes (Philippe Hamon, *L'argent du roi*…, p. 54).
[344] ADIV, 1 Bb 22, f° 10 v° et 11, 9 mars 1565.
[345] Brantôme, *Œuvres complètes*, t. 6, p. 228.
[346] BnF, P.O., 502, 11383, n° 59 : acte de Henri II, Paris, 8 avril 1551. Cet acte est inédit, inconnu du catalogue des actes de Henri II.
[347] Loris Petris, *La plume et la tribune : Michel de l'Hospital et ses discours (1559-1562),* Genève, Droz, t. I, p. 8.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Montpensier et à son frère le prince de la Roche-sur-Yon, ou encore à Claude Pinart, fils d'un maître d'hôtel de Bourbon, qui devient secrétaire du roi. Ainsi, sans être un cas isolé, le duc d'Étampes entre dans une nouvelle époque, une nouvelle ère.

Dès le 3 avril, Henri II réorganise le conseil privé et procède à une petite révolution de palais. Il se trouve que tous les « ennemis » déclarés du duc d'Étampes sont exactement les mêmes que ceux du jeune Henri II. Ainsi s'observe la collusion des intérêts du monarque et de ceux de son fidèle. Par exemple, le secrétaire des finances Gilbert Bayard[348], est disgracié par Henri II, celui là même qui avait œuvré pour ne pas reconnaître le traité de Madrid de 1526 qui permettait à François Ier de conserver la Bourgogne et interdisait un retour à Jean de Penthièvre. Montmorency, éternel ennemi de la duchesse d'Étampes et en disgrâce depuis 1541, est le grand rappelé de 1547. Il est un réel appui politique pour le jeune duc. La faveur royale n'est donc pas à appréhender comme verticale et unilatérale, ce sont plusieurs protections qui agissent favorablement pour le duc d'Étampes au printemps 1547.

C'est ainsi qu'il fait sa première apparition au conseil privé du roi, organe de gouvernement de la plus haute importance[349]. Avec le jeune duc d'Aumale (le futur Guise), le duc d'Étampes fait partie des nouveaux entrants intégrés par Henri II. Pour Lucien Romier, la nomination d'Aumale, Étampes et Montmorency sonne avec bonheur aux oreilles de nombre de maisons souveraines européennes, dont le duc de Savoie[350]. C'est également pour ce dernier la venue au conseil privé d'un proche parent qu'il a protégé entre 1523 et 1530. Cette prise de pouvoir par Henri II et Montmorency est symbolisée par un acte fort. En mars 1547, la chambre qu'occupait la duchesse d'Étampes au château de Saint-Germain-en-Laye est récupérée par le connétable[351]. Étampes fait son entrée comme protégé d'Henri II au château et y dispose lui aussi d'une chambre, ce qui lui permet d'assister fréquemment aux séances du conseil royal animé par Montmorency[352].

L'accession au trône entraîne un règlement de comptes avec certains anciens serviteurs de François Ier. Étampes sait profiter de ce moment de « purge » politique qui vise principalement son épouse et son favori, Longueval. Ce dernier a été impliqué dans une grave affaire de trahison. En effet, il est accusé d'avoir informé Charles Quint lors des opérations de

---

[348] Philippe Hamon, « Gilbert Bayard (?-1548) », Cédric Michon (dir.), *Les conseillers de François Ier...*, p. 575-581.
[349] BnF, Ms. Fr. 19065, f° 139 : règlement du conseil du roi du 3 avril 1546 avant Pâques [1547], Saint-Germain-en-Laye.
[350] Lucien Romier, *Les origines politiques des guerres de Religion*, t. 1, p. 466.
[351] Monique Chatenet, « Une demeure royale au milieu du XVIe siècle. La distribution des espaces au château de Saint-Germain-en-Laye », *Revue de l'Art*, 1988, n° 81, p. 24.
[352] *Ibid.,* il prend la chambre de Guillaume Bochetel.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

1544 et d'avoir empêché la destruction du pont d'Épernay qui aurait permis aux armées de Charles Quint d'approcher de Paris en 1545. Surtout, il a été ambassadeur de François Ier auprès des Liégeois et a essuyé échec sur échec lors de ses négociations diplomatiques[353]. Longueval[354], n'est pas apprécié par Henri II. En tant que chambellan de son cadet, le duc d'Orléans, il avait pris part aux négociations avec Charles Quint en 1544 qui aboutirent au traité de Crépy-en-Laonnois, traité plus que favorable au duc d'Orléans qui aurait épousé une Habsbourg et reçu la Franche-Comté ou le Milanais en apanage, ce qui déplaisait fortement au dauphin. Dès la nuit de l'avènement de 1547, Henri II et Montmorency destituent Longueval de toutes ses charges, et surtout de celle de lieutenant général en Champagne. Puis, le 6 avril, il est emmené à la Bastille[355]. Henri II intente un procès criminel à Longueval du même type que ceux de Jacques de Coucy, sieur de Vervins qui y laissa la vie et Oudart du Biez sa carrière[356]. Surtout, l'interrogatoire de Longueval doit fournir des preuves accablantes contre la duchesse d'Étampes[357]. Anne de Pisseleu est plus que jamais impliquée dans l'affaire et « pensa desesperer quant l'on luy dit la prinse de Longueval, pour ce qu'il sçet toutes ses menées »[358]. Longueval avait caché (ou détruit) sa correspondance personnelle et les hommes du roi durent aller chercher un fidèle de la duchesse en Bourgogne pour le confronter à lui dans son procès[359]. Alors que Longueval est plus que jamais destiné à l'échafaud[360], il échappe à la peine capitale de justesse grâce à sa proximité avec les Guise et sûrement grâce à

---

[353] Edgard de Marneffe, *La principauté de Liège et les Pays-Bas au XVIe siècle, correspondances et documents politiques*, Oxford, 1889, t. III, n°263 : Georges d'Autriche à Longueval, 16 octobre 1545. Sur cette campagne de 1545 et le rôle que joua Longueval, voir également : Jean des Monstiers Mérinville, *Un Évêque ambassadeur au XVIe siècle : Jean des Monstiers, seigneur du Fraisse, évêque de Bayonne (1514-1561)*, 1895, 258 p. On retrouve une grande part de la correspondance de Longueval en cette année 1545.

[354] On conserve de Longueval des lettres destinées au pouvoir impérial à Bruxelles datées de 1545 : Archives générales du royaume de Belgique, BE-A0510.27, audience n°1659 /4 /B : Longueval aux habitants de Comming, Mézières, 26 octobre 1545. Dans cette lettre on retrouve une nouvelle fois le ton très menaçant de Longueval mais pas à proprement parler de traces de trahison.

[355] David Potter, *La fin du règne de François Ier et l'avènement d'Henri II d'après les dépêches de Jean de Saint-Mauris (1547)*, Paris, Cour de France.fr, 2013, p. 38.

[356] David Potter, *Un homme de guerre au temps de la Renaissance : la vie et les lettres d'Oudart du Biez, Maréchal de France, Gouverneur de Boulogne et de Picardie (vers 1475-1553),* Arras, Artois Presses Université, 2001, 323 p.

[357] David Potter, *La fin du règne de François Ier*…p. 19 : « L'on tient pour certain que l'on a mandé prendre prisonnier Longueval et qu'il sera mené à la Bastide et par ce boult l'on entrera à taster et enchercer le fond des affaires de madame d'Estampes, lequel se trouvera bien tost perdu ».

[358] Charles Paillard, « La mort de François Ier et les premiers temps du règne d'Henri II d'après les dépêches de Jean de Saint-Mauris (avril-juin 1547)», *Revue historique*, t. 5, 1877, p. 103 : Saint-Mauris à Marie de Hongrie, 20 avril 1547.

[359] « L'on n'a sceu trouver les papiers de Longueval et tient l'on qu'il les aura fait saulver ès pays d'embas. L'on instruict à dilligence son proces criminel et a l'on prins puis peu de jours deans le conté de Bourgogne Raviet, controlleur de la dame d'Estampes lequel sera bien tost à Paris pour estre confronté audit Longueval », David Potter, *La fin du règne de François Ier*…p. 30.

[360] « La commune voix tant à la court que à Paris est que l'on trenchera la teste à Longueval et il a si peu d'amys et d'assistence l'on tient il aura peyne d'en eschapper », David Potter, *La fin du règne de François Ier*…p. 27.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

la vente plus qu'avantageuse qu'il fait de son somptueux château de Marchais, près de Laon, au cardinal de Lorraine pour seulement 1000 livres tournois…[361]. Son fils, Claude Bossu restera lui aussi très proche des Guise[362]. Longueval achète également la clémence d'Étampes en joyaux et bijoux[363]. Il s'éteint oublié de tous en 1553[364], ce qui permet à Étampes de revenir sur plusieurs donations qu'il avait dû lui concéder dans les années 1540[365].

L'éviction de Longueval va de pair avec la disgrâce de la duchesse d'Étampes. Un ambassadeur de Charles Quint à la cour de France décrit avec précision l'attitude d'Anne de Pisseleu au moment de la mort du roi :

> «Ladite dame d'Estampes avoit fait secretement mener chez ung président de Paris, son allié, la pluspart de sa vasseille et autres bagues, mais tout a esté descouvert et les coffres scelléz. Ladite dame d'Estampes, entendant que son mary venoit en court, elle luy a mandé ung gentilhomme pour le supplier qu'il eust pitié d'elle. Ce sont choses bien eslongnées de ce que autresfois elle ne faisoit aucune estime de luy. Et dient aulcuns que le daulphin veult qu'il ait les meubles de ladite dame d'Estampes, et, s'il tumbe confiscation aux immeubles, que aussy ilz luy soient réservez, attendu qu'il doibt par raison avoir la moitié. Et combien que ledit seigneur d'Estampes fus testé quelque peu débouté avant la mort du Roy, selon que l'on l'a cy devant escript, si esse que ledit daulphin a voulsu de luy mesmes qu'il retourna, et sitost que le Roy fust mort, il le manda. Si en somme ladite dame d'Estampes comparissoit en publique, le peuple la lapideroit »[366].

Ainsi, le nouveau roi apporte un appui considérable au duc. Dans une autre dépêche, l'ambassadeur impérial dépeint le duc d'Étampes peu rancunier mais Henri II décidé à punir l'ancienne favorite :

> « Sachant Madame d'Estampes, que son mary venoit nagueres en court par la poste, elle le fut actendre à Estampes où elle le supplia avec une infinité de pleurs de la prendre en sa protection. A quoy il luy dit que si elle avoit bien fait elle le trouveroit et qu'il parleroit au Roy. Et comme il fut en court, ledit roy luy dit en soubzriant qu'il vouloit accomplir la prophesie que souvent il

---

[361] Mark Greengrass, *L'intendance des affaires de Charles Cardinal de Lorraine*, Colloque: Cardinal de Lorraine Reims 7-9 novembre 2013, p. 9. À la note 46 on peut voir que Longueval avait été gouverneur du château de Guise depuis 1522. Ce château de Marchais avait été édifié par Longueval au début des années 1540, moment de sa toute puissance.
[362] AN, MC, LXVIII, 14 : échange de la seigneurie d'Angard, cédée par Charles, cardinal de Lorraine, à Claude Bossu, seigneur de Longueval, 27 mars 1553. Claude Bossut avait servi dans la compagnie d'ordonnance de son père (BnF, P.O. 426, dossier 9627, n° 5).
[363] AN, MC, XXIII, 7, 16 mai 1551.
[364] AN, Y 98, f° 483.
[365] AN, MC, CXXII, 1282, 29 mai 1553.
[366] Charles Paillard, *art. cit.* p. 103 : Saint-Mauris à Marie de Hongrie, 20 avril 1547.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

luy avoit predestiné qu'estoit qu'il auroit part au bien de sa femme pour le merite qu'il avoit receu d'estre si longuement coceu en facon que luy feit main levee des meubles de ladite dame d'Estampes avec permission d'en user à son plaisir et declaira qu'il participeroit en la moytié des immeubles nonobstant la depesche contraire qu'en avoit obtenu ladite dame d'Estampes vivant le feu Roy, tellement que ce que jà ledit sieur d'Estampes fait vendre la vaiselle de sadite femme pour payer ses debtes et l'envoy en une sienne maison de Poictou comme indigne de plus converser ny estre en compaignie. L'on dit que Longueval a jà descouvert maintes choses contre elle, lesquelles l'on luy remarchera si son mary venoit à deffaillir, mais l'on tient que de son vivant l'on n'atachera à la personne d'elle »[367].

En effet, quelques jours plus tard, « Monsieur d'Estampes a envoyié Madame d'Estampes chiez luy en Poytou et a pris par inventayre les ses meublez »[368]. Le duc d'Étampes l'a envoyée en son château des Essarts comme le note l'ambassadeur de l'empereur :

« Ladite dame est de present à Poithou en une maison qui se nomme les Essars avec petit train y estant, madame de Pointhievres [la sœur d'Étampes] pour la controller. Et monsieur d'Estampes se sert aujourd'huy de sa vaiselle dorée, de laquelle il en a jà vendu une portion et recueillit le fruict de ses seigneuries, auquel ladite dame dit nagueres que tout ce qu'elle avoit acquis avoit tousjours esté avec le desir que ce fut pour l'en aider, qui sont propoz non veritables. Car du vivant du feu Roy elle procura qu'il y eust entre eulx separation de biens. Et aujourd'huy la chance est tournée, car le tout s'apercoit par ledit seigneur, lequel davantaige ne se veult accommoder à la communion du lit dez que en sa presence l'on trouva les habitz de Bonivet entre ceulx de ladite dame d'Estampes »[369].

Puis, un sort semblable est réservé à sa sœur, Charlotte, épouse de François d'Avaugour, comte de Vertus :

« Apres que madame d'Estampes a esté envoyé en ung chasteau en Poictou avec garde, la contesse de Vertuz a aussi esté menee contre sa volonté en une maison de son mary en Bretaigne où l'on la tient estroictement pour les insolences et rigueurs qu'elle a voulu tenir à son mary dois la mort du feu Roy de France et n'a voulsu declarer où estoient ses joyaulx[370]. »

---

[367] David Potter, *La fin du règne de François Ier…*, p. 26.
[368] *Foreign Correspondance with Marie de Lorraine Queen of Scotland;* From the Originals in the Balcares Papers, p. 160 : M. d'Ausy à la reine douairière, Londres, 1547. Par contre, nous ne pouvons souscrire à la thèse d'Ivan Cloulas qui écrit que la duchesse resta enfermée en Bretagne pendant 18 ans (*Henri II*, p. 147). L'auteur confond surement avec la sœur d'Anne.
[369] David Potter, *La fin du règne de François Ier*…p. 30. En effet, « l'on avoit trouvé entre les plus riches habitz de ladite d'Estampes ceulx de Bonivet, qu'estoit tesmoignage suffisante pour croire ce que ung chacun preschoit de la bonne vie et conduicte de ladite dame, et ne se fait le compte sans bien grandes risees » (*Ibid*., p. 27).
[370] *Ibid*. p. 32-33.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Puis, le duc d'Étampes put prendre l'initiative de divers procès contre son épouse. Anne de Pisseleu écrit par exemple au connétable :

> « Je suys an sete vylle[371] en actandant que monsyeur d'Étampes me fasse apeler au jugement pour me defandre, car nostre cause est myse au rolle. Monsieur de Jarnac [Guy Chabot] m'a escryt qu'il a parllé à luy à Bloys et quy luy a dyt quy le veut ecryre de notre dyferent, à coy je fet reponsse quy j'y penseroys »[372].

L'union avec Anne de Pisseleu qui devait prévoir des enfants[373] n'est plus d'actualité et le duc est convaincu qu'il faut se séparer de biens. Pour David Potter, une séparation à lieu en 1545[374]. Récemment, il a émis des doutes sur la « tradition qui déclare qu'on a effectué une « séparation de biens » entre eux dès 1541 »[375]. À en croire nos recherches dans le minutier central des notaires parisiens, nous estimons en effet, plutôt qu'elle a lieu vers 1555. En effet, dans un acte du 5 juillet 1554 le duc et la duchesse sont encore unis[376] et dans un autre du 11 mars 1556, ils sont désormais séparés[377]. À cela s'ajoute d'importants enjeux financiers et fonciers. L'année 1555 est précisément le moment où Étampes et Henri II s'accordent à propos du comté de Penthièvre. Pour le duc, il faut protéger le futur don par le roi et assurer son héritage à son neveu. Enfin, le dernier procès connu est celui de 1556 qui donne pleinement raison au duc contre son épouse[378]. Dans ce procès, Henri II et Saint-André témoignent en personne, comme pour clore définitivement l'épisode de la révolution de palais de 1547. Dès lors, le dernier acte de l'ascension politique et sociale d'Étampes peut se jouer.

La restitution pleine et entière du comté de Penthièvre (1555)

L'ultime preuve de la faveur royale est la restitution pleine et entière du comté de Penthièvre. En effet, en avril 1555, Henri II écrit au parlement de Paris pour faire avancer l'affaire car Étampes lui a « remonstré et faict entendre le droict » qu'il a en Bretagne[379]. Une

---

[371] Elle n'est donc pas toujours en Poitou.
[372] BnF, Ms. Fr. 3021, f° 114 : Anne de Pisseleu à Montmorency, Paris, 3 février (après 1547). Voir également le f° 126 : Anne de Pisseleu à Montmorency, Paris, 3 décembre [après 1547] : « Monsyeur d'Estampes poursuyt toujour le prosès quy le encommensse contre moy mes que je seche quy seront mes juges ».
[373] *Inventaire des registres des insinuations du Châtelet de Paris, règnes François Ier et de Henri II* (1906), p. 212.
[374] David Potter, « Marriage and Cruelty among the Protestant Nobility in Sixteenth-Century France: Diane de Barbançon and Jean de Rohan, 1561-7 », *European History Quarterly,* 1990/1, p. 8.
[375] David Potter, « Anne de Pisseleu (1508-1580), duchesse d'Étampes, maîtresse et conseillère de François Ier », Cédric Michon (dir.), *Les conseillers de François Ier…,* p. 539.
[376] AN, MC, XIX, 195, 5 juillet 1554.
[377] AN, MC, XIX, 200, 11 mars 1556.
[378] AN, J 819/11/7.
[379] ADCA, 1 E 6 : Henri II aux présidents Le Maistre, Meigret, De Ligoniez et De Thou, Fontainebleau, 18 avril 1555.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

enquête est engagée mais le roi est définitivement du côté de son protégé[380]. Le 9 mai le procureur du roi est chargé de « passer contrat » avec Étampes[381] et seulement quatre jours plus tard, un accord est trouvé. Le roi signe l'édit de Fontainebleau qui resitue définitivement le comté de Penthièvre au duc d'Étampes dans ses limites étendues – et non pas le territoire réduit de 1536. Cet édit, dont il subsiste un grand nombre d'exemplaires et de copies tant il est important[382], restitue le comté mais Étampes doit une nouvelle fois abandonner officiellement ses droits sur le duché de Bretagne. En juin, le roi signe de sa propre main une lettre patente à destination du parlement de Paris pour qu'il enregistre l'édit[383]. Dans le même temps, Étampes doit également renoncer à ses prétentions sur le comté de Blois[384]. Il s'agit d'un réel apurement des situations féodales entre les Blois-Penthièvre et les Valois. Avec l'édit de Fontainebleau de 1555, le roi transfère définitivement ses droits sur le Penthièvre à Étampes qui n'en était jusque là qu'une sorte d'usufruitier. Ainsi s'achève la longue quête des héritiers du Penthièvre pour détenir en leurs mains le comté. Le temps d'une vie, Jean de Bretagne réussit un habile coup politique. Fils de « traître » il intègre le conseil royal et récupère l'ensemble féodal tant convoité.

Avant 1555, le duc ne réside jamais en Penthièvre. La majorité de ses lettres sont datées du château des Essarts (Bas-Poitou) avant 1555 puis, brutalement, elles sont datées de Lamballe, signe d'un changement de résidence. Viennent s'ajouter les nombreux aveux et serments des feudataires du comté de Penthièvre qui sont tous rendus au duc en 1555[385], preuve d'un changement évident de suzeraineté. Les communautés urbaines agissent de même. Les habitants de Guingamp passent ainsi un accord avec le duc en 1555, attestant bien de sa prise de pouvoir[386]. Ainsi, avant 1555, le duc d'Étampes est constamment en procès avec la monarchie ou avec des particuliers afin de se constituer un ensemble féodal cohérent mais surtout afin de récupérer le Penthièvre, confisqué depuis si longtemps. En 1566, peu après la mort d'Étampes, son successeur Bastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, ordonne à trois fidèles de « veoir et visiter toutes et chacunes les lettres, actes et tiltres estant en notredit trésor des Essars, les cotter et mectre par lyasses à part selon les choses qu'elles

---

[380] BnF, Dupuy, 7, p. 11 ; BnF, Dupuy 498, f° 33.
[381] BnF, Colbert 300, f° 136, Bibl. de l'Institut, Ms. Godefroy 374, f° 49. Copie dans Morice, col. 1135.
[382] BnF, Ms. Fr. 22310, f° 51-74 : acte de Henri II, Fontainebleau, 13 mai 1555 ; Ms. Fr. 12795, f° 279 ; BnF, Colbert 145 ; Colbert 300, f° 135 ; BnF, Dupuy 847, f° 4 ; Dupuy 7, p. 11 ; ADCA, 1 E 7 ; une copie figure même dans Bertrand d'Argentré, *Histoire de Bretagne*, 1668, p. 622.
[383] BnF, Ms. Fr. 12795, f° 288 : acte de Henri II au parlement de Paris, Saint-Germain-en-Laye, 30 juin 1555.
[384] AN, P 2881/2, f° 238-239 : acte de Henri II à la Chambre des comptes de Blois de rechercher et de faire copies pour le duc d'Étampes des titres et chartes concernant le comté de Blois. Anet, 1er août 1555.
[385] ADCA, 1 E. Les aveux sont tellement nombreux que je ne peux tous les citer ici.
[386] ADCA, 45 J, E.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

concerneront, et en faire bon et fidel inventaire […] afin de remédier au désordre que la multitude d'affaires et procès de ses prédécesseurs avaient mis »[387]. C'est là la naissance des archives seigneuriales des Penthièvre.

La correspondance d'Étampes atteste bien de toute l'énergie déployée dans cet objectif. Ainsi, au sujet de la baronnie de La Hunaudaie, arrière-fief du Penthièvre détenu par les Annebault, un serviteur anonyme d'Étampes peut rapporter à son maître :

> « je vous avois ouy parler autresfoiz avoir la terre de la Hunaudé, l'envie que j'ay de vous faire service m'en a faict avoir soin et a essayer de gaigner le recepveur qui y est il y a trente ans et a toutz les moyens de vous y faire venir, car il n'i a homme qui sache les moyens là où sont toutes les lectres que luy, il est fort mal contant de son maistre, il s'en est declaré à moy. Il y a eu autresfois une fillette Paintièvre qui y a esté mariée et avoit nom dame Constance de Bretaigne qui mourut sans enfens et dict avoir ung grant partage de vostre maison qui n'a point esté demandé par ce que toutz les biens de vostre maison estoient confisqués, les choses sont toujours demeurées ainsi par ce que je croy que vous n'en avez nulles lectres »[388].

Pour le duc d'Étampes, le Penthièvre est au centre de sa stratégie de puissance. Il s'agit du fief paternel qui concentre en lui toute l'histoire du lignage. C'est véritablement un symbole. De plus, toute son assise politique et sociale en Bretagne découle de la possession du fief. Le Penthièvre permet à Étampes de réellement rivaliser avec les plus prestigieuses familles de la province comme les Laval ou les Rohan. Cette place centrale du Penthièvre arrivera à son apogée lors de l'érection du comté en duché-pairie en 1569 pour le neveu d'Étampes. L'acte royal énumère les qualités du lignage et souligne que « la conté de Penthièvre est la plus ancienne conté de nostre duché de Bretaigne, de telle marque, grandeur et valleur qu'elle servoit aux anciens ducz dudit pays pour bailler appanaige à leurs filz puinez »[389]. Avant la pleine restitution du comté en 1555, le duc d'Étampes s'était installé aux Essarts, imposante baronnie aux portes de la province. Les Essarts puis le Penthièvre sont des fiefs qui lui permettent de conforter son rôle de gouverneur de Bretagne. Plus précisément, le Penthièvre lui permet de s'insérer pleinement dans le paysage féodal breton et ainsi de nouer des relations de dépendance : clientèles, fidélités, patronages. Enfin, source de revenus conséquents, il lui apporte de quoi tenir son rang de grand aristocrate.

Le duc d'Étampes dans la haute aristocratie

[387] ADCA, 1 E 30 : acte de Martigues, Les Essarts, 11 septembre 1566.
[388] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 100 : un serviteur anonyme à Étampes.
[389] AN, X^{1A} 8628, f° 191 v°.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Le baron des Essarts, un puissant seigneur du Poitou

Parmi les nombreuses revendications de Jean, il faut bien distinguer les terres possédées du vivant de son père, confisquées en 1523 et rendues en 1530, du comté de Penthièvre revendiqué depuis le XVe siècle. Dans l'attente d'une restitution du Penthièvre, Jean s'installe à la demeure paternelle, le château des Essarts, imposant par son caractère médiéval, celui-là même que les hommes de roi avaient fouillé en 1523 en cherchant les preuves de la trahison. Il fait ainsi le choix d'un ensemble territorial géographiquement très proche de la Bretagne hérité des Vivonne et consolidé par la puissance poitevine des Commynes[390]. Il peut y cultiver des fidélités familiales et dès 1531, sa sœur Jeanne épouse René de Laval, seigneur de Bressuire, imposant fief attenant aux Essarts, lieu de la cérémonie. Jeanne bénéficié d'une dot sur la seigneurie d'Argenton et renonce à ses prétentions d'héritage en laissant Jean seul héritier des Penthièvre[391]. Le château des Essarts fait fonction de principale résidence privée jusqu'en 1555, du moins quand Étampes n'est pas à la cour, aux armées ou dans son gouvernement.

Il est intéressant de constater que Jean met au point une stratégie foncière particulière qui sera la même ensuite pour le Penthièvre. Au lieu de posséder plusieurs terres et seigneuries éparpillées dans le royaume, il se construit un ensemble féodal géographiquement cohérent, base de tout enracinement territorial. Le chartrier d'Apremont ainsi que celui de Penthièvre révèlent cette volonté de s'attacher durablement et puissamment à un lieu pour y cultiver de fortes fidélités[392]. Alors que le duc procède à plusieurs aliénations et démembrement de ses domaines franciliens[393], il mène une stratégie foncière offensive en Poitou. De 1536 à 1543, le duc d'Étampes se crée un fief d'importance autour de la baronnie des Essarts. Sont particulièrement visées les seigneuries confisquées et confiées à l'amiral Chabot de Brion en 1523. En 1530, grâce au soutien de Montmorency, Jean avait déjà réussi à récupérer une partie des terres confiées à l'amiral, ce qui avait suscité sa colère au conseil. Onze années plus tard, la reconquête foncière sur l'amiral s'achève.

---

[390] Philippe Contamine, « Philippe de Commynes, seigneur poitevin », *Revue d'histoire du pays bressuirais,* 1998, p. 54-71.

[391] André du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval,* p. 609. Jeanne dit se retirer de l'héritage qu'elle a de son feu frère, François de Bretagne. Il y aurait donc eu ce premier enfant, mort jeune, puis Jeanne et enfin Jean qui est le premier mâle en vie mais cadet de Jeanne.

[392] AD Vendée, 2 J 1-64 (chartrier d'Apremont), 19 J 1-13 (chartrier de Penthièvre qui concerne les terres poitevines, il s'agit d'un don des AD Côtes-d'Armor et donc un détachement d'une partie du chartrier de Penthièvre).

[393] AM Reims, coll. Tarbé, carton VIII, n° 121 : acte de Jehan de Bretagne, 22 décembre 1535, 400 lt. reçues par la femme du sieur de la Barre ; AD Yvelines, D 1622, vente du duché de Chevreuse au cardinal de Lorraine pour 50 000 écus, 1551.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

À la cour de François Ier les disgrâces se succèdent rapidement. Celle de l'amiral sert grandement les affaires d'Étampes. En 1541, Brion est accusé de concussion[394]. La riche seigneurie d'Apremont est restituée au duc d'Étampes, émerveillé de voir que l'amiral y avait fait édifier un somptueux palais Renaissance[395]. En échange de modestes seigneuries normandes, Chabot de Brion abandonne définitivement tous les droits qu'il conservait sur les terres poitevines restituées[396]. Ainsi, profitant d'une disgrâce royale, le duc arrive peu à peu à se créer un ensemble territorial cohérent en Bas-Poitou. Ensemble qui restera longtemps une préoccupation féodale des Penthièvre à l'image de Marie de Beaucaire à la fin du siècle[397]. Autour de la baronnie des Essarts, Jean possède désormais les terres de Ryé, Palluau, Poiroux, Apremont, Aizenai, Châteaumur, Bournezeau etc. Terres dont il est parfois le vassal des puissants La Trémoille, famille importante dans l'Ouest et jusqu'en Bretagne et dont il faudra chercher les alliances[398].

Au château des Essarts, Étampes expose sa richesse en édifiant un logis seigneurial. En 1551, Laurent Ricquier, compagnon sculpteur parisien s'engage envers le duc d'Étampes à « aller besongner pour ledit sieur duc au lieu des Essarts et continuer sa besongne jusques à ung an prochain venant, lequel an commencera le jour que ledit Ricquier sera arrivé audit lieu des Essarts, auquel lieu il espère estre dedans dix ou douze jours »[399]. On peut encore y voir aujourd'hui des éléments symboliques bretons comme la cordelière enroulée de la cheminée du château, référence explicite aux anciens ducs.

À Apremont, le duc fait venir tout droit d'Italie un ingénieur et architecte florentin afin d'embellir son château à la mode italienne et surtout d'aménager et de rendre navigable

---

[394] Pour une analyse de la disgrâce de Chabot de Brion en 1541 voir Robert Knecht, « Philippe Chabot de Brion (v. 1492-1543) », Cédric Michon (dir.), *Les conseillers de François Ier*, Rennes, PUR, 2011, p. 463-480.

[395] Apremont était en effet une des plus somptueuses demeures de Chabot de Brion qu'il utilisait pour recevoir les grands officiers bretons : ADF, 1 E 881, Chabot de Brion à Alain de Guengat, vice-amiral de Bretagne et son lieutenant à Brest, Paris, 12 juin [1527].

[396] BM Poitiers, Fonteneau, t. 26, f° 651 : accord entre le duc d'Étampes et Philippe Chabot de Brion, 3 mai 1542.

[397] Bibl. de l'Institut, Ms. Godefroy 260, f° 22 : Marie de Beaucaire à sa fille, Nantes, 25 février 1580 ; AD Vendée, Num. 231 (Archivio di Stato di Turino): Marie de Beaucaire à ses officiers de Rié, Nantes, 19 décembre 1595 ; AN, 1AP 614 : Marie de Beaucaire à Madame de La Trémoille, Nantes, 13 juillet 1580 : alors que Mercœur a présenté son hommage pour le duché de Penthièvre au chancelier, il n'a pas pu le faire à La Trémoille pour Ryé. Elle demande de ne pas saisir la terre, tant pour avoir à l'esprit que Mercœur est près du roi que pour l'ancienne amitié de son père, le sieur de Vaudémont, avec le connétable de Montmorency, le père de Madame de La Trémoille. Au début du XVIIe siècle, César de Vendôme est encore propriétaire des Essarts (AN, 1AP 1136).

[398] AN, 1AP 616 : Étampes à La Trémoille, Lyon, 12 avril [1536]. Étampes est allé à Thouars pour faire son hommage mais La Trémoille n'y était pas ; idem, Les Essarts, 31 janvier 1540.

[399] AN, MC, XXIII, 7, 9 août 1551.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

jusqu'à la mer la rivière de la Vie[400]. L'Italien a représenté pour Jean son château d'Apremont et l'on découvre une superbe demeure du début du XVIe siècle (ci-contre). Cette demeure fut commencée par l'amiral Chabot de Brion[401]. C'est également en 1551 que Jean engage Jean-Baptiste Dey, gentilhomme Florentin et citoyen de Lyon pour l'embellissement du château d'Apremont et celui des Essarts[402]. Tout cet argent dépensé en 1551 correspond sans doute à de nouveaux fonds issus de la vente du duché de Chevreuse au cardinal de Lorraine la même année[403].

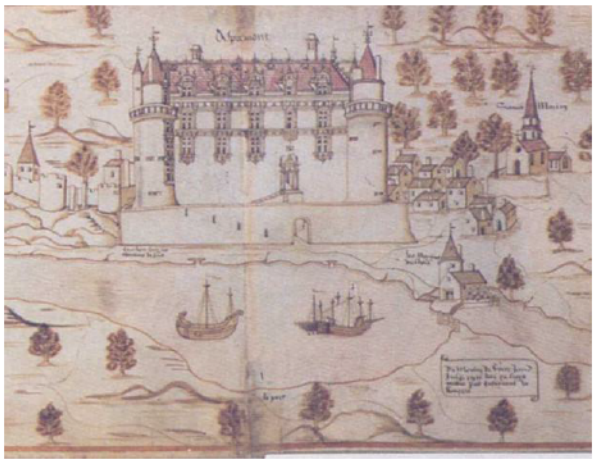

Le *Pater familias* des Penthièvre-Luxembourg

Privé de descendance, le duc d'Étampes fait le choix d'assurer son héritage en unissant sa puissance avec une famille prestigieuse. Les mariages de ses sœurs sont mis à profit. Lors de l'exil savoyard entre 1523 et 1530, une sœur de Jean, Charlotte, épousa François de Luxembourg-Martigues, chef d'une puissante famille de la cour de Savoie. Dès lors, il s'attache à défendre les intérêts de cette famille. En 1548, il organise le mariage de son neveu Charles avec Claude de Foix, héritière des Foix-Lautrec[404]. Avec sa sœur, dame de Bressuire, Étampes est de ceux qui donnent leur accord au mariage. Ses lettres à Menault de Martory, évêque de Couserans et tuteur de Claude attestent bien de cette nouvelles union, Étampes parlant de « noz enffants » pour désigner son neveu et sa nouvelle épouse[405]. L'union est

[400] BnF, département des cartes et plans, Réserve, Ge. A. 364 : Jean-Baptiste Florentin au duc d'Étampes, 8 septembre 1542.
[401] Jean-Pierre Babelon, *Châteaux de France au siècle de la Renaissance*, Paris, Flammarion/Picard, 1989, p. 251-252.
[402] AN, MC, C, 36, 2 janvier 1551 et MC, C, 39, 16 avril 1551 (Christophe de Thou présent).
[403] AD Yvelines, D 1622 : vente du duché de Chevreuse par Étampes au cardinal de Lorraine pour 50 000 écus, 1551. Étampes avait aussi reçu de Jérôme de Béaquis, italien au service du cardinal de Lorraine, les revenus de l'abbaye d'Issoudun en 1547 (AN, Y 92, f°268).
[404] BnF, Ms. Fr. 5121, p. XXI : contrat de mariage entre Charles de Luxembourg, seigneur de Martigues, et Claude de Foix, dame de Lautrec, Montrond, 14 janvier 1548.
[405] BnF, Ms. Fr. 3212, f° 85 : Étampes à Couserans, Boussac, 26 février [1548].

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

célébrée « avec grande solennité au chasteau de Montron en Berry », seigneurie d'Étampes. C'est l'occasion pour Étampes de s'allier à la maison de Foix, dont il capte plusieurs serviteurs comme Hugues de Gassion[406]. Quelques jours après le mariage, il organise même une réception dans son château de Boussac où une galerie s'effondre et manque de sévèrement blesser les époux et l'assistance[407]. Plus tard, il fête Pâques avec Claude de Foix dans sa ville d'Étampes et profite d'un séjour parisien pour gérer les affaires de l'épouse et « les contes [des] trésoriers » de la famille de Foix[408]. Le duc remplit le rôle de gérant d'immenses fortunes. En 1549, Étampes s'emploie par exemple à protéger les paysans des seigneuries bordelaises du couple Martigues après la révolte des Pitauds[409]. À Charles de Luxembourg, il offre presque toutes ses seigneuries auvergnates[410] mais exige de lui un retrait lignager pour se protéger en cas de décès, le Penthièvre ne devant pas tomber dans les mains des Foix[411]. Charles suit son oncle qui agit réellement comme un chef de famille. Ainsi quand Étampes participe à la guerre en Picardie en 1553, Charles l'accompagne mais meurt au siège de Hesdin[412]. Son testament faisant de son oncle son héritier est validé par le parlement de Paris[413]. L'épouse de Charles, disparue la même année, Étampes désigné comme « l'héritier de Monsieur de Martigues » organise avec Antoine de Bourbon-Navarre et François de Clèves-Nevers, un vaste partage de l'héritage des Foix, opération qui dure près de dix ans, qui ruine les Nevers et qui enrichit considérablement Bourbon et Étampes[414], tout cela sous le contrôle de Montmorency, toujours présent quand il s'agit d'une affaire qui touche Étampes[415]. Les lettres d'Étampes à Nevers attestent quant à elles de cette multitude de transferts féodaux.

---

[406] Hugues de Gassion, *Brief discours…,* Nantes, 1592, p. 21.
[407] BnF, Ms. Fr. 3212, f° 84 : Étampes à Couserans, Boussac, 8 février [1548].
[408] BnF, Ms. Fr. 3212, f° 86 : Étampes à Couserans, Étampes, jour de pâques [1549] ; f° 112 : Claude de Foix à Couserans, Étampes, 4 avril [1549] : « Monsieur d'Estempes et moy vous anvoyons Lechène ».
[409] BnF, Ms. Fr. 20537, f° 1 : Étampes au duc d'Aumale, Paris, 23 février 1549.
[410] BnF, Ms. Fr. 5121, p. XXIIII.
[411] AN, MC, XIX, 175, 30 avril 1548.
[412] François de Rabutin, *Commentaires,* p. 455.
[413] AN, X^{1A}, 4956, f° 458 r°, 21 juin 1554. Le testament de Charles de Martigues est conservé au minutier central (AN, MC, VIII, 80, 28 juin 1554). Il désigne Étampes comme successeur et prévoit un accord avec François de Clèves-Nevers.
[414] BnF, Ms. Fr. 5121, p. XXX : accord entre Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et Jean de Bretagne, duc d'Étampes et comte de Penthièvre, pour les terres de Villemur et de Lautrec, 13 mars 1559 ; transaction entre François Ier de Clèves, duc de Nevers, et Jean de Bretagne, duc d'Étampes, touchant la succession de Claude de Foix , dame de Lautrec, 28 juin 1554 ; homologation de l'accord par Henri II, Paris, 21 novembre 1554. Voir aussi AN, MC, VIII, 80, f° 210, juin 1554 ; MC, XXXIII, 172, 26 octobre 1557.
[415] Chantilly, L, XXIII, f° 156 : le conseil de Montmorency à Montmorency, Paris, 12 mars : « matin, le procès d'entre monseigneur de Nevers et messieurs d'Estampes et Martigues a esté conclud et prononcé ».

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

En effet, l'année 1553 est terrible pour les Luxembourg-Martigues. L'ainé Charles meurt au siège de Hesdin, puis c'est son père François qui trépasse, quand le cadet Sébastien est fait prisonnier par les Espagnols. Le duc d'Étampes, déjà grand ordonnateur des affaires familiales, renforce son rôle de *Pater familias* des Penthièvre-Luxembourg[416]. Dans une lettre au duc de Guise, il résume bien la situation :

> « Monsieur, oultre la perte que mon nepveu monsieur de Martigues a eue de son frère, luy prisonnier, il a encores esté tant fortuné qu'il a en ung mesme temps perdu aussi son père, qui luy a apporté tant d'affaires à la foiz qu'il a bon besoing de l'ayde de ses amys et pour ce que a l'occasion de sadite prison ensemble de la mynorité de sa seur il est necessaire qu'ilz soient pourveuz d'ung tuteur a ce qu'il n'advienne inconvienient en leurdites affaires, je n'ay voullu faillir de vous en escripre comme a l'ung de leurs principaulx parentz vous suppliant très humblement monsieur, voulloir déclarer votre advys sur ladite tutelle, dont je prandroys vollontiers la charge pour l'affection que j'ay toute ma vye portée et porte a leur bien et advantaige »[417].

Ainsi, Étampes devient le tuteur de Sébastien et de sa jeune sœur. Il agira pour eux comme un gérant de biens fonciers mais également comme d'un père de substitution. Sébastien ne s'y trompe pas. Lui qui était, semble t-il, destiné à une carrière dans l'Église[418], combattait déjà en 1553. Fait prisonnier par les Espagnols, on lui annonce le décès de son père et de son frère ainé. Il déclare alors au sujet de sa rançon « que cela dépendait de Monsieur d'Étampes, son oncle »[419]. Martigues est transféré en Suisse, là ou son père avait contracté une dette de 6000 écus. Étampes est celui qui fait toutes les démarches pour régler l'onéreuse rançon. Il écrit aux dignitaires de Lucerne et Fribourg que Martigues « est encores poursuivy de telle rigueur en sa prison qu'il est fort malaysé d'entendre a ses affaires, premier qu'il ayt gaigné sa liberté qu'on luy veult vendre si chère »[420]. Après la mort d'Étampes, Martigues devra encore près de 2000 écus d'intérêts aux Suisses, somme qu'il aura du mal à rendre à cause des guerres civiles[421]. Dans le même temps que sa libération, Étampes trouve une épouse à son neveu. À son retour en France, Sébastien épouse Marie de Beaucaire, fille de Jean, seigneur de Puyguillon, sénéchal de Poitou et veuve de François d'Autier de

---

[416] Olivier Poncet parle de *Pater familias* pour Pomponne de Bellièvre et le constat est de même ordre pour Étampes. Olivier Poncet, *Pomponne de Bellièvre (1529-1607), un homme d'État au temps des guerres de Religion,* Paris, École des Chartes, 1998, p. 319.
[417] BnF, Clair. 1204, f° 33 : Étampes au duc de Guise, Les Essarts, 27 novembre 1553.
[418] Brantôme, *Œuvres complètes,* t. 9, p. 672.
[419] Ambroise Paré, *Œuvres*, t. III, Paris, 1841, p. 719.
[420] BnF, Colbert 393, f° 17 : Étampes à Saint-Laurens, Saint-Germain-en-Laye, 11 décembre 1556.
[421] BnF, Ms. Fr. 16017, f° 80 : Martigues à Bellièvre, Lamballe, 8 avril 1567 ; BnF, Ms. Fr. 16019, f° 56 : Martigues à Bellièvre, Paris, 22 avril 1568.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Villemontée, capitaine du château de Boussac pour Étampes. Puis, l'année suivante, il commence à s'intéresser au mariage de sa nièce, Madeleine. Au duc de Nevers, avec qui il vient de régler l'affaire de Foix-Lautrec, il écrit :

> « Quant a ce que vous me mandez de ma niepce, sy elle se marye se ne sera poinct avec ses droictz mais je luy bailleray quelque somme d'argent moyennant laquelle elle me transportera tout ce qu'elle peult pretendre en la succession de son feu frère [Charles de Luxembourg, tué à Hesdin un an plus tôt] »[422].

Quelques années plus tard, Étampes réussit une bonne opération puisqu'il marie Madeleine à Georges de La Trémoille[423]. Il conforte sa position avec un grand seigneur du Poitou tout en conservant ses droits sur la maison de Luxembourg[424]. Puis, un autre mariage vient un peu plus cultiver les alliances en Poitou. Une demi-sœur d'Étampes, Françoise, épousa en 1545 Claude Gouffier de Boisy, comte de Maulévrier puis duc de Roannais et cousin germain de Montmorency. Étampes peut tisser des alliances malgré l'inimitié royale et peut ainsi conforter sa puissance en Poitou, les Gouffier étant bien implantés dans cette région ce qui prouve qu'il existe d'autres logiques que celle des factions de cour à la fin du règne de François Ier. D'ailleurs, Gouffier est particulièrement mal vu du roi pour son alliance avec une sœur d'Étampes[425] mais se rapproche du clan delphinal amené à gouverner[426]. L'année du mariage, Étampes offre à Claude Gouffier les fermes des sècheries de Cornouaille pour trois ans « pour partye de son dot »[427]. En 1551, le couple Gouffier-Penthièvre touche encore les droits offerts par Étampes, les revenus étant moindres en raison des guerres contre les Anglais[428]. En novembre-décembre 1554, on voit Étampes signer deux lettres et un acte de Maulévrier, près de Cholet, preuve de quelques liens avec la famille Gouffier[429]. À sa mort en 1565, Étampes n'oublie pas dans son testament ses « petits neveux enfans de feu Madame la

[422] BnF, Ms. Fr. 3212, f° 53 : Étampes à Nevers, Maulévrier, 4 novembre 1554.
[423] Étampes affirme ainsi dans son testament : « Je veux que Madame de Royan soit bien achevée d'estre satisfaite de ce que je lui ai promis pour son mariage et avec cela elle aura occasion de se contenter » (BnF, Clair. 355, f° 19). Voir les lettres de Madeleine de Luxembourg à La Trémoille (AN, 1AP 628).
[424] AN, 1AP 616 : Étampes à Madame de La Trémoille, Les Essars, 19 juin. Il se pose en médiateur entre Georges de la Trémoille et sa mère.
[425] BnF, Ms. Fr. 26131, f° 18 v° : « Boisy s'est jà rendu en court, mais il est en chemin d'estre esbranlé pour le parentaige qu'il a fait avec monsr d'Estampes, estant deschassé peu avant la mort du feu Roy ». Cité par David Potter, *La mort de François Ier...*, n. 17.
[426] On le retrouve avec Étampes et Henri dauphin au siège de Perpignan déjà en 1542 (BnF, Ms. Fr. 3014, f° 51).
[427] ADCA, 1 E 1481, 19 mars 1545.
[428] AN, MC, XXIII, 6, 16 septembre 1551.
[429] ADCA, 1 E 1223 : acte d'Étampes, Maulévrier, 13 décembre 1554 ; BnF, Ms. Fr. 3212, f° 53 : Étampes à Nevers, Maulévrier, 4 novembre 1554 ; f° 77 : Étampes à Nevers, Maulévrier, 17 novembre 1554.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Grande [qu'ils] soient entièrement satisfaits »[430]. Un fils du couple Gouffier, Artus, épouse même Catherine de Mars, fille du seigneur de Saint-Agathe, un maître d'hôtel et vassal d'Étampes en Penthièvre. De plus, Étampes loge la mère de sa demi-sœur Françoise, Jeanne de Crussy, chez lui aux Essarts, non loin de Maulévrier. Du château seigneurial, Jeanne de Crussy lui envoie des melons, lui rapporte des nouvelles de ses nièces et peut écrire : « a cette eure que il nia poynt de guerre je me souhayte estre auprès de vous », soulignant le métier des armes du duc[431]. La généalogie ci-dessous illustre bien la stratégie familiale du duc d'Étampes, appuyée sur les mariages de ses sœurs, puis de ses neveux et nièces.

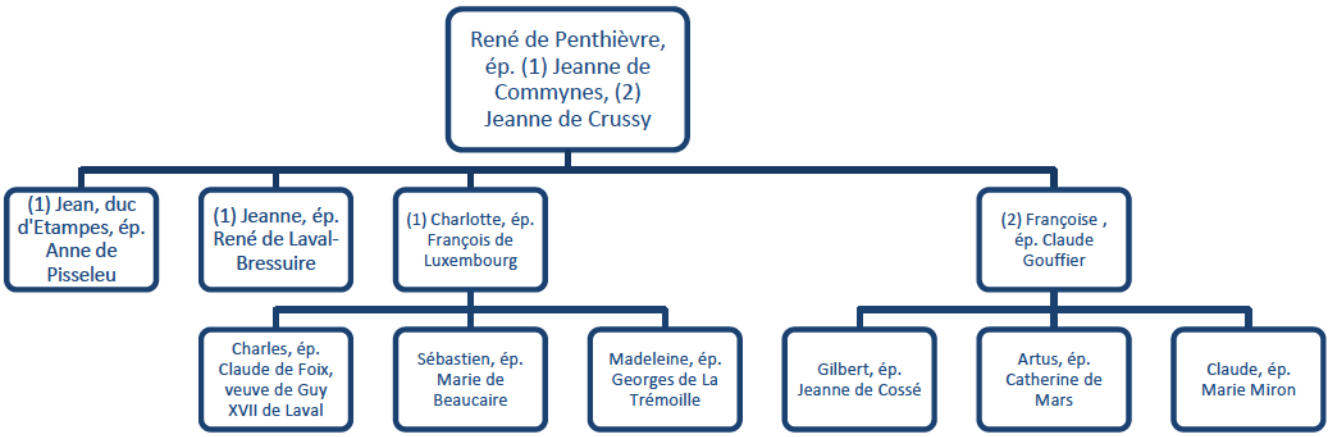

Généalogie 1 : Famille du duc d'Étampes

Étampes s'allie ainsi avec les plus grandes familles du royaume : les Luxembourg, les Laval, les Foix, les La Trémoille, les Gouffier etc. Il se révèle un excellent gestionnaire féodal pour toute sa famille élargie. Surtout, au fil des ans, il réussit à se constituer une fortune considérable alors qu'à son retour en France en 1530 il ne possédait presque rien. C'est cette fortune qui est à estimer et surtout celle du comté de Penthièvre, tant de fois désiré par sa famille et définitivement acquis en 1555.

La fortune du duc d'Étampes

Les archives des Penthièvre regorgent de documents féodaux. Après avoir répertorié chaque paroisse qui figure au moins une fois dans les archives du Penthièvre comme s'y rattachant, une cartographie du fief est possible afin d'estimer son étendue. Quatre grandes

[430] BnF, Clair. 355, f° 19.
[431] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 68 : Jeanne de Crussy à Étampes, Les Essarts, 21 août.

seigneuries composent le fief. La plus importante, celle de Lamballe, est son cœur. Avec la seigneurie de Moncontour, elle forme un ensemble féodal conséquent, bien délimité. À l'Ouest, Saint-Brieuc échappe au contrôle du comte, et le Goëllo est toujours aux mains des Avaugour, empêchant une continuité territoriale avec l'Est du comté. Notons également que la limite sud de la seigneurie de Guingamp – qui comporte aussi la petite seigneurie de Minibriac – concorde avec les limites diocésaines, traduisant ici une similitude entre géographie épiscopale et féodale. La plus modeste seigneurie, celle de La Roche-Suhart qui comporte aussi l'île de Bréhat, conforte la dimension littorale de ce fief tout en longueur.

Carte 1 : Le comté de Penthièvre au XVIe siècle

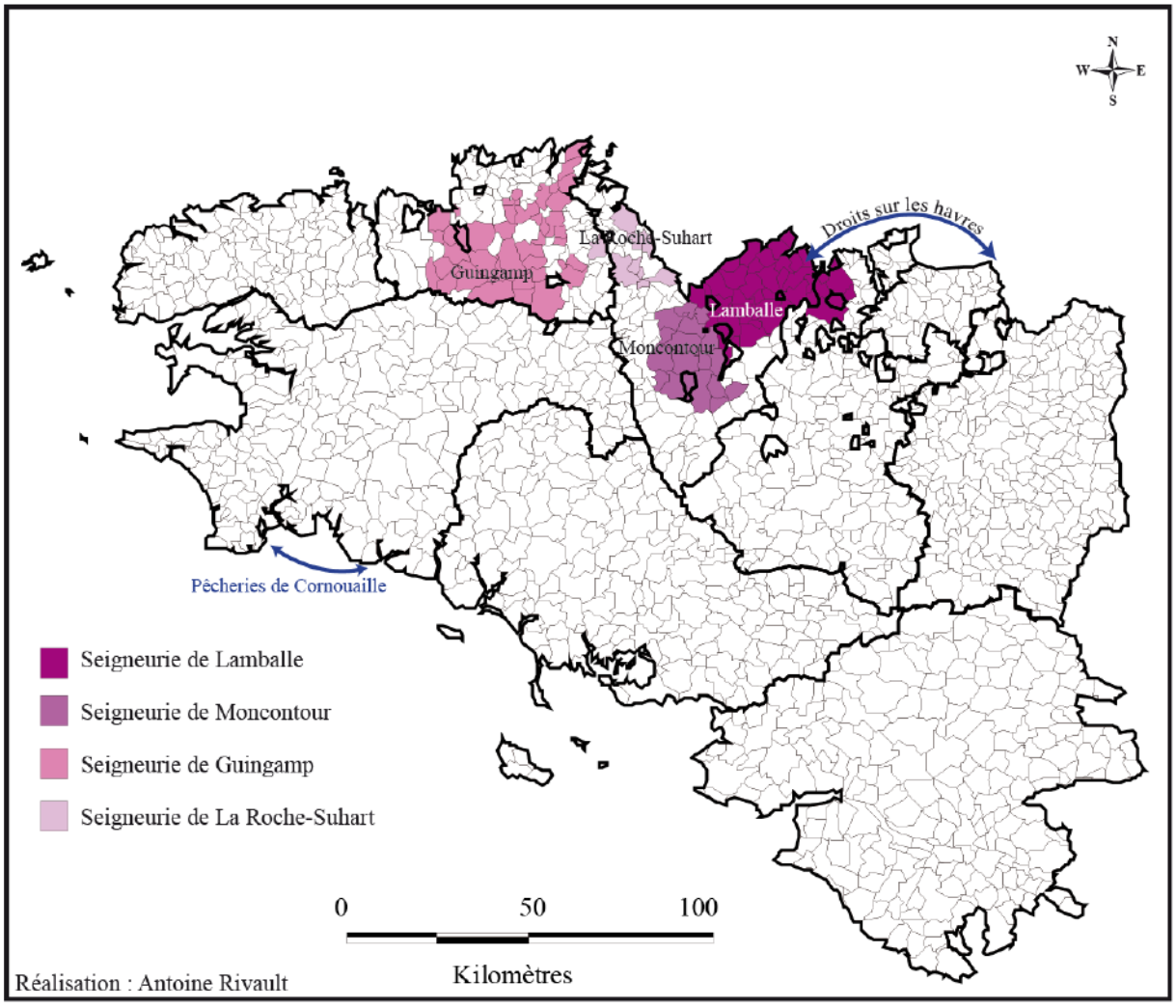

Source : paroisses mentionnées dans le chartrier de Penthièvre (ADCA 1 E).

Si l'on compare avec les trois autres grandes familles bretonnes, les Rohan, Laval et Rieux, les Penthièvre s'en sortent plutôt bien avec un ensemble compact et cohérent. La carte ci-après rend bien compte de la géographie féodale bretonne du XVIe siècle.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Carte 2 : Les quatre grands fiefs bretons au XVIe siècle : Laval, Penthièvre, Rieux, Rohan.

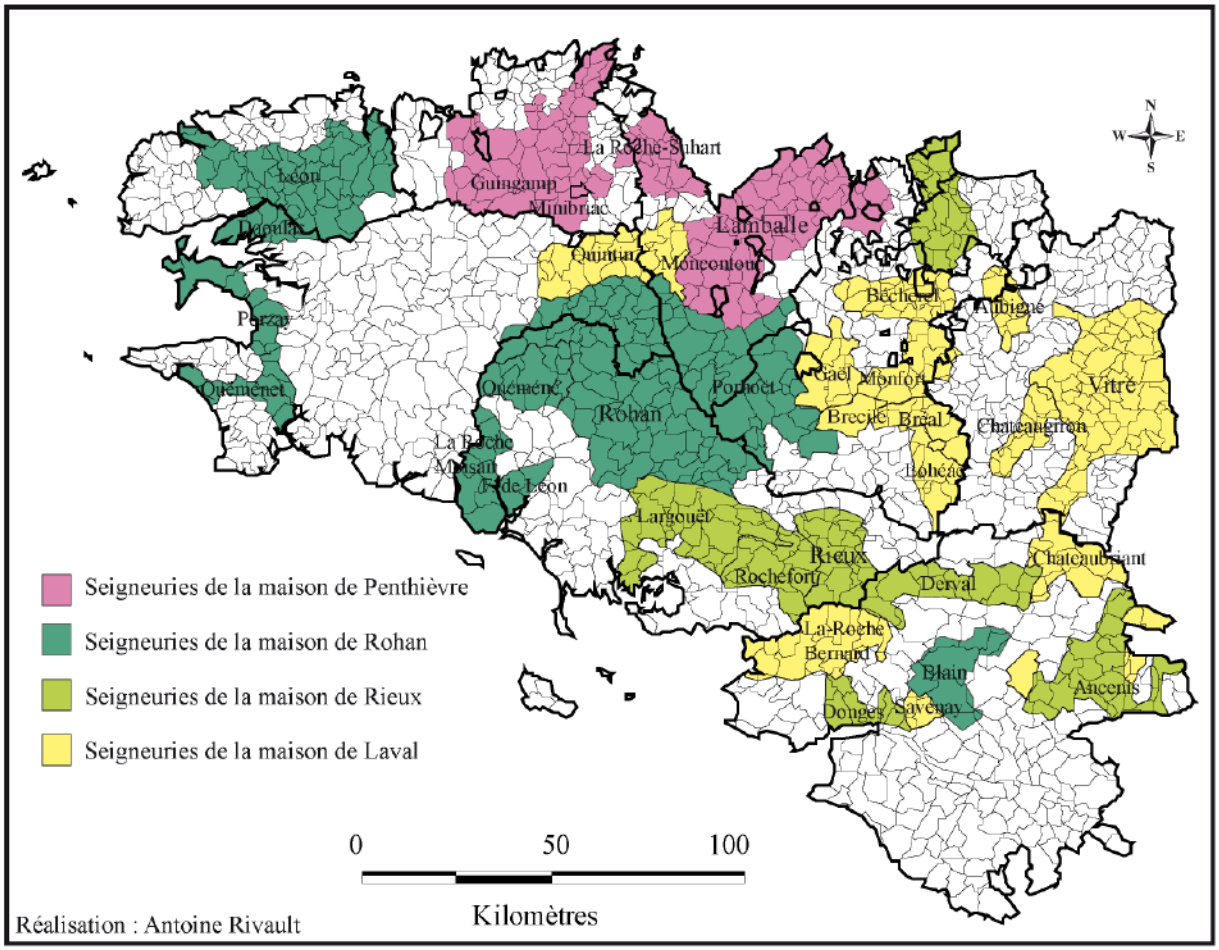

Source : ADCA 1 E[432].

Qu'en est-il des revenus qui sont associés à ce comté ? En 1521, l'amiral Bonnivet – qui en profita – peut affirmer que le comté de Penthièvre, réduit à la seigneurie de Lamballe, rapporte près de 3000 livres de rente[433]. Peu de comptes précis concernent la période du duc d'Étampes, les comptes les mieux tenus sont ceux du temps de Marie de Beaucaire, duchesse douairière de Penthièvre après la mort de Sébastien de Luxembourg-Martigues en 1569. Grâce à des recoupements avec d'autres documents qui mentionnent les ressources du duc, on peut procéder à quelques estimations de la richesse du comté.

[432] Cette carte a été réalisée avec nos résultats pour le Penthièvre superposés avec les cartes de Malcolm Walsby (*The Counts of Laval…,* p. 22, 83, 122) qui ont été condensées par Dominique Le Page et Michel Nassiet (*L'Union…,* cahier central). Les Penthièvre avaient été – comme bien souvent – injustement oubliés.
[433] BnF, Clair. 319, f° 246 : Bonnivet au trésorier Robertet, Bonnivet, 9 août 1521.

Tableau 1 : Revenus du comté de Penthièvre en 1578

Seigneuries	Revenus en livres tournois
Ports et havres entre Couesnon et Arguenon	1500 [1000 lt. pour l'année 1537[434], 4600 lt. pour l'année 1565[435]]
Lamballe	2900
Moncontour	1500
La Roche-Suhart et Plourhan	1245
Guingamp	3030
Couetmen	350
Bréhat	130
Total demi-année	10655
Total année	**21310 livres tournois**

Source : ADCA 1 E 57.

À la confrontation avec des mentions de comptes du temps du duc d'Étampes, le résultat semble assez proche. Dans les années 1560, son receveur, Prigent Boterel, seigneur de Beauvoir, dit avoir reçu près de 13 735 livres tournois pour une demie année, ce qui reviendrait à 27 470 livres par an[436].

À ces revenus terriens s'ajoutent des droits maritimes. Pierre Martin a bien montré que le littoral breton était un rivage féodalisé à l'époque moderne[437]. Aussi une part non négligeable de la fortune du duc d'Étampes provient des revenus du littoral. Les « sécheries de Cornouaille » figurent au premier plan. Il s'agit d'un droit perçu sur les pêcheurs qui font sécher du poisson sur les côtes, et en 1523, cela rapporte 2440 livres tournois, ce qui n'est pas rien[438]. En 1559 c'est désormais 1000 lt. de rente à l'année[439]. Un compte de 1558 permet aussi de localiser ce droit. Il concerne surtout les paroisses de Quimperlé, Moëlan (sur-mer), Ploucat et Carnoët[440]. Ce droit ne concerne pas l'ensemble de la Cornouaille, ou bien l'argent est-il rassemblé dans ces lieux précis ? Le même compte permet également de préciser la provenance de l'argent perçu des « ports et havres d'entre Couesnon et Arguenon ». Chaque port ou havre situé entre ces deux fleuves côtiers doivent une taxe à Étampes. Les ports qui y contribuent le plus sont Dinan, Le Guildo, Plancoët, et enfin, le plus important de tous, Saint-Malo. Si Le Guildo et Plancoët font partie intégrante du Penthièvre, Dinan et Saint-Malo

[434] ADCA, 1 E 1478.
[435] ADCA, 1 E 1478: quittance de Martigues, 26 septembre 1565.
[436] ADCA, 1 E 57.
[437] Pierre Martin, *Les fermiers des droits maritimes en Bretagne (XVIe-XVIIIe siècle) : une élite seconde sous l'Ancien Régime,* Paris, Les Indes Savantes, 2013, 585 p.
[438] Roger Doucet, *L'État des finances de 1523*, Paris, 1923, p. 44. En 1523, suite à la défection de René de Penthièvre, c'est le trésor royal qui encaisse l'argent.
[439] AN, MC, VIII, 85, f° 602, 14 février 1559.
[440] ADCA, 1 E 57.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

échappent au contrôle complet du duc. Ces deux importants ports bretons fournissent alors l'essentiel des revenus des « ports et havres » même s'il ne faut pas oublier toutes les paroisses littorales comprises dans ce droit. Le bon fonctionnement du commerce à Saint-Malo intéresse donc particulièrement le duc qui en tire des bénéfices non négligeables. Dinan et Saint-Malo contestèrent tant bien que mal les droits dus au duc. Dans un esprit de compromis, ce dernier allège ses droits perçus[441]. Comme il le fait avec Guingamp, Étampes agit avec une certaine libéralité avec Saint-Malo. La figure du « bon seigneur » peut ensuite rapporter gros dans les rapports que le gouverneur devra entretenir avec la municipalité. Nous le verrons par la suite, le duc entretient toujours de très bons rapports avec les Malouins, et la perception de ce droit est à considérer dans l'étude de ces relations, preuve du lien très fort entre l'économie et la politique.

Ces revenus ne concernent que le Penthièvre et en l'absence de comptes qui concernent les autres seigneuries du duc d'Étampes dans le royaume (Les Essarts, Boussac etc.) nous ne pouvons estimer précisément le revenu du duc. Cependant, le comté de Penthièvre est le joyau du duc et offre une base financière déjà considérable, entre 20 et 30 000 livres par an. Cette somme est un minimum. S'y ajoute une quantité de seigneuries dans le royaume. Cette richesse le place parmi les bonnes fortunes du royaume. Si l'on compare avec les grands seigneurs du temps, en 1563, François de Guise touche près de 200 000 livres par an[442]. Le duc d'Aumale perçoit près de 100 000 livres par an[443]. En comparaison, Henri de Navarre ne touche que 14 000 livres de revenus en 1575[444]. Étampes n'est ainsi pas le plus riche homme du royaume, loin de là, mais, dans l'ordre des richesses, il se place dans ce qu'on peut identifier comme la très haute aristocratie. À l'échelle provinciale de la Bretagne, sa richesse peut rivaliser avec celles des Rohan et des Laval, même si ces derniers sont incontestablement les plus riches[445]. Nous le verrons par la suite, cette fortune à disposition du gouverneur (sans compter les dons et autres pensions qu'il reçoit de la monarchie et de la province) est une base de pouvoir social et politique non négligeable. Cet argent doit aussi le servir dans son métier de gouverneur. Cela dit, la puissance foncière du duc ne concerne pas uniquement la Bretagne. L'homme possède une quantité de seigneuries éparpillées à travers le royaume.

---

[441] ADCA, 1 E 1479.
[442] Denis Crouzet, « Recherches sur la crise de l'aristocratie en France au XVIe siècle ; les dettes de la Maison de Nevers », *Histoire, économie et société,* 1982, n°1-1, p. 9.
[443] Stuart Carroll, *Noble Power during the French Wars of Religion : the Guise affinity and the Catholic Cause in Normandy*, Cambridge, 1998, p. 26-28.
[444] Robert Harding, *Anatomy of a power elite…,* p. 159.
[445] Malcolm Walsby, *The Counts of Laval…,* p. 152.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Après des recoupements et une analyse des noms de seigneuries relevées, on peut dresser ce tableau suivant qui inventorie une grande partie des terres possédées au cours d'une vie.

Tableau 2 : seigneuries possédées par le duc d'Étampes à travers le royaume de France

Provinces	Seigneuries
Bretagne	Penthièvre *(résidence principale de 1555 à 1565)* (Lamballe, Minibriac, Moncontour, Guingamp, La Roche-Suhart, Bréhat) Lavau
Anjou	Champtoceaux Ingrandes Magalerie Gloire
Poitou	Les Essarts *(résidence principale de 1530 à 1555)* Palluau Ryé La Blovière Poiroux Apremont Aizenai Châteaumur Bournezeau Saint-Denis-la-Chevasse Les Deffends La Guerche Peyroux
Saintonge	Fouras
Duché d'Alençon	Baronnie de l'Aigle *(résidence, apanage de l'héritier du lignage)*
Berry	Boussac *(résidence)* La Pérouse Sainte-Sévère Villentrois
Périgord	Montignac Montpon
Marche	Bridiers Loudons Malval Saint-Michel de Veisse
Bourbonnais	Les Landes Strives Huriel
Guyenne	Villemur Lautrec Ribérac
Île-de-France	Étampes Chevreuse Limours Coulommiers Angervillier

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Sur une base de droits hérités et d'alliances complémentaires, la puissance foncière du duc concerne donc un grand Ouest du royaume, le Centre, et l'Île-de-France. Cependant, sa richesse s'accompagne d'un endettement propre à la haute noblesse à ce moment. En effet, le receveur du Penthièvre, le sieur de Beauvoir, rapporte en 1574 que les dépenses du duc ont plusieurs fois dépassé ses recettes. Ainsi, en 1563, il reçoit de plusieurs fermes du comté 9 721 livres tournois mais la dépense du duc s'élève à plus de 23 456 livres[446]. Ayant géré pendant près de trente ans les deniers du duc d'Étampes, le sieur de Beauvoir s'estimait après sa mort son créancier d'environ 40 à 50 000 livres tournois[447]. L'homme a avancé des sommes considérables au duc qui lui doit encore de l'argent au moment de la rédaction de son testament[448]. Plus généralement, on peut penser que l'endettement structurel de l'aristocratie dans les années 1550-1560 n'a pas épargné le duc d'Étampes[449]. La « crise » de l'aristocratie le touche comme c'est le cas du duc de Nevers ou du duc de Guise[450] au même moment.

Ainsi, la richesse personnelle du duc d'Étampes compte dans son pouvoir provincial. Les historiens ont bien étudié cette « économie du pouvoir » en provinces. Les « Grands » sont d'autant plus respectés dans une province qu'ils y sont bien possessionnés, à l'image d'Henri d'Albret dans le Sud-Ouest de la France[451] ou du connétable de Montmorency au nord de Paris[452]. Dans le cas du duc d'Étampes, sa fortune n'est par ailleurs pas étrangère aux liens qu'il cultive avec ce dernier.

Un protégé de Montmorency ?

Le rôle d'Anne de Montmorency dans le « miracle politique » du comte de Penthièvre est non négligeable. En 1530, Montmorency est celui qui accélère le retour de Jean de Penthièvre en France, ainsi que le recouvrement de ses domaines. Étampes est le protégé idéal, il rentre à chaque fois dans le « moule » montmorencéen : en conflit avec Chabot de Brion en Poitou, mal-aimé de François Ier, estimé par le dauphin Henri et Diane de Poitiers, enfin en inimitié avec son épouse la duchesse d'Étampes. Rappelons également que Montmorency et Étampes

[446] ADCA, 1 E 57.
[447] *Ibid.*
[448] BnF, Clair. 355, f° 19 : testament du duc d'Étampes.
[449] Denis Crouzet, « Recherches sur la crise de l'aristocratie… », p. 9.
[450] Marjorie Meiss-Even, *Les Guise et leur paraître*, Rennes, PUR, 2014, p. 209.
[451] Amanda Eurich, *The Economics of Power : The Private Finances of the House of Foix-Navarre-Albret during the religious wars*, Sixteenth Century Essays and Studies 24, Kirskville, MO, Sixteenth century journal publishers, 1994, 245 p.
[452] Mark Greengrass, « Property and Politics in Sixteenth-Century France : the landed fortune of Constable Anne de Montmorency », *French History,* 1988, n° 2, p. 371-398.

sont cousins par les Laval. De forts liens existent entre les deux hommes et en 1547, Étampes peut partager le triomphe de son protecteur au conseil royal. Au conseil, les deux hommes partagent un idéal de paix quand un duc de Guise prône sans cesse l'interventionnisme guerrier. Peut-on alors parler de Montmorency comme d'un mentor politique pour le duc d'Étampes, son cadet d'une vingtaine d'années ? Du moins, la correspondance qui existe entre le gouverneur et le connétable laisse entrevoir une pleine confiance et un ton dévoué[453]. En 1560, Étampes écrit ainsi à son protecteur qu'il ira le voir à Chantilly et qu'il fera tout pour, dit-il, « conserver notre amytié »[454].

Reste à savoir comment se matérialise un tel lien entre les deux hommes ? Plusieurs actes notariés nous renseignent sur ce sujet. On s'aperçoit par exemple que le connétable et le gouverneur de Bretagne partagent les mêmes artisans qui s'occupent d'orner leurs résidences. Ainsi, en 1559 Étampes achète des toiles de Hollande à des marchands parisiens qui travaillent essentiellement pour le connétable[455]. Surtout, le duc remercie assez amplement son bienfaiteur. Quelques mois après avoir reçu définitivement du roi le Penthièvre, il lui fait don de rentes sur la seigneurie de Minibriac, les sècheries de Cornouaille et les droits d'entre Couesnon et Arguenon[456] « pour l'amytié qu'il porte audit seigneur connestable »[457]. Il parvient trois ans plus tard à racheter celles de Minibriac mais il doit encore 15 000 lt. au connétable[458]. Il s'agit ici assurément d'un geste envers celui qui a favorisé sa fortune. En effet, le secrétaire d'Étampes, Pierre Cornulier, évoque bien ce lien entre les deux hommes. En novembre 1555, il écrit ainsi à Montmorency qu'Étampes va au moins doubler ses terres grâce à l'acte royal et la réformation qui s'ensuit et qu'il s'emploie à recouvrer ses terres contre les particuliers, se sentant en cela appuyé par le connétable. Il écrit à Montmorency :

> « Le recouvrement de celles [les terres] qui sont detenues par les particuliers contre lesquelz il [Étampes] n'a pas deliberé se faindre sur l'assurance que je luy ay dicte sur ce qu'il vous pleut encores dernièrement me commander que vous luy aiderez en ce qu'il vous sera possible. Et sur

---

[453] Un exemple parmi d'autres : dans une lettre de 1538 adressée au connétable, Étampes signe : « Celuy qui sera toujours prest à vous obeyr » (Ribier, t. I, p. 176 : Étampes à Montmorency, Moulins, 2 juillet 1538).
[454] BnF, Ms. Fr. 3122; f° 124: Étampes à Montmorency, Paris, 20 février 1560.
[455] AN, MC, LXXXVII, 18, 24 août 1559.
[456] Chantilly, L, XVII, f° 111 : acte du duc d'Étampes pour Anne de Montmorency, Lamballe, 10 novembre 1555. ADCA, 1 E 1476 (donation d'Étampes à Montmorency de la nue propriété des droits des ports entre Couesnon et Arguenon et des sécheries de Cornouaille). Ce don entraîna par la suite des conflits entre le neveu d'Étampes et Montmorency et ses fils (ADCA, 1 E 1476 : procès entre Martigues et Montmorency ; BnF, Ms. Fr. 18156, f° 210 v°-211, séance du conseil royal du 18 janvier 1567, Paris).
[457] AN, MC, VIII, 85, 14 février 1559. Les sècheries de Cornouaille, qui rapportent 1000 lt. de rente à l'année, restent à Françoise de Bretagne et Claude Gouffier jusqu'en 1559, date du décès de la première et date à laquelle Étampes renouvelle le don fait à Montmorency.
[458] ADCA, 1 E 1204.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

ceste intention, il vous a faict une nouvelle declaration de ce qu'il a cy devant faict pour vous laquelle j'ay baillée au sieur de Lezeau [Jean d'Alesso] pour vous garder de par je vous envoye une coppie [de la donation] sans toutesfois que mondit sieur d'Estampes m'en ayt commandé aucune chose pour vous faire congnoistre de quel zele il y procede de vous asseurer aussi de la continuation et augmentation de sa bonne volonté en votre endroit »[459].

De même, Étampes et Montmorency se sont arrangés au sujet de l'héritage des Foix-Laval. Charles de Luxembourg, neveu d'Étampes, en épousant Claude de Foix, veuve de Guy XVII de Laval, amène dans la famille des droits sur les deux maisons de Foix et Laval. Étampes engage plusieurs procès contre le duc de Nevers au sujet de la succession des Foix-Laval mais s'efface le plus rapidement possible devant les droits de Montmorency[460]. Le connétable permet alors à Étampes d'acheter la seigneurie de La Roche-Suhart et Plorhan à Jean de Laval, seigneur de Châteaubriant[461]. Anne de Pisseleu a un certain rôle auprès du connétable lors de cette acquisition[462]. Cette seigneurie est située en plein milieu du Penthièvre et est stratégique pour Étampes. Le rôle de Montmorency n'est pas mince puisqu'il est l'héritier de Jean de Laval. Il cède donc une partie de son héritage pour satisfaire Étampes. Les deux hommes se rendent de bons procédés dans leurs constructions féodales respectives. Enfin, en 1558, Étampes vend la seigneurie de Champtoceaux au connétable[463].

Il faut également songer aux liens qui unissent Étampes et Montmorency à travers Jean d'Alesso, sieur de Lezeau. Ancien maître des comptes à Nantes, devenu maître des comptes à Blois et Paris, il est un « intendant général » du connétable, gérant pour lui la baronnie de Châteaubriant[464]. En 1555, Montmorency le « prête » à Étampes pour faire la réformation du Penthièvre[465]. On le retrouve dans plusieurs affaires qui concernent à chaque fois le Penthièvre qu'il s'agisse de contraindre les habitants de Lamballe à faire le guet au château[466] ou à démolir des maisons accolées aux murailles[467].

---

[459] Chantilly, L, XVII, f° 112 : Pierre Cornulier à Anne de Montmorency, Lamballe, 16 novembre 1555.
[460] AD Maine-et-Loire, E 3425 : cession par Étampes à Montmorency de tous droits de succession d'Henri et Gaston de Foix ou de Jean de Laval sur la baronnie de Châteaubriant.
[461] ADCA, 1 E 1215, 1543.
[462] BnF, Ms. Fr. 3152, f° 30 : Anne de Pisseleu à Montmorency, 1er septembre [après 1536] : « les pepyé quy touche le fet de le roche suart ont esté egaré ». De plus, on conserve un sceau de la juridiction de la Roche-Suhart de 1543 qui est mi-partie de Penthièvre et de Pisseleu, ce qui montre qu'à cette date, les deux seigneurs sont les époux Étampes (P. Soullard, « Notice sur le sceau d'Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, comtesse de Penthièvre, pour l'acquisition du fief de la Roche-Suhart en 1542 », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique,* 1908, t. 49, p. 117).
[463] Antoine Pacault, *art. cit.,* p. 172.
[464] Antoine Pacault, *art. cit.,* p. 175.
[465] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 47 : Montmorency à Étampes, Villers-Cotterêts, 11 novembre 1555.
[466] ADCA, 1 E 92.
[467] Morice, col. 1266 : Alesso à Étampes, Blois, 5 janvier 1560.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Cependant, ces relations entre Montmorency et Étampes ne peuvent pas vraiment être qualifiées de clientèlaires. Par son rang de duc, équivalent à celui de Montmorency, et à son origine familiale prestigieuse, Étampes apparaît davantage comme un égal, certes redevable, plus qu'un obligé. On peut cependant avancer l'idée qu'Étampes – et la Bretagne en général – fait davantage partie de la France « montmorencéenne » de l'Ouest que « guisarde » de l'Est. Le précédent gouverneur, Guy XVI de Laval, connaissait bien cet intérêt de Montmorency pour la Bretagne et l'Ouest de la France en général. À son secrétaire, Nicolas Berthereau, il pouvait adresser des remerciements « de la peine qu'avez prinse et prenez encores chacun jour pour les affaire du pays de Bretaigne et les myens »[468]. Le connétable reste souvent attentif à cette partie du royaume et y cultive les liens[469].

Un discours de la puissance

Pour illustrer visuellement leur puissance foncière et politique, les Penthièvre ont fait face à de nombreuses péripéties. Le nom du lignage pose d'abord problème. Les Penthièvre signent « de Bretaygne », ce qui est une forte revendication. Dans toute missive signée vient ainsi s'immiscer de fortes prétentions généalogiques. Froissart avait déjà souligné cet aspect au sujet du fils de Charles de Blois au XIVe siècle. Il rapporte ainsi les propos du duc de Bretagne à ce sujet :

> « Ce comte de Penthièvre, notre cousin, s'écrit et nomme Jean de Bretagne et porte les armes de Bretagne, aussi bien comme s'il en fût héritier. Nous voulons bien qu'il se nomme Jean, car c'est son nom, et comte de Penthièvre, mais nous voulons qu'il mette jus les hermines et s'écrive Jean de Blois ou de Châtillon et nulles autres. Et s'il ne le fait nous lui ferons faire et lui touldrons sa terre car il la tient en foi et hommage de nous. Et aussi à l'héritage de Bretagne il n'a que faire jamais de penser que il lui retourne, car nous avons fils et fille qui seront nos héritiers ; si se voyse pourchasser ailleurs, car à notre héritage a-t-il failli »[470].

Les héritiers des Blois-Châtillon, puis des Brosse ne signeront pourtant tous que du nom du lignage ducal dont ils s'estiment les vrais tenants. Jean II, Nicole, Jean III puis ses successeurs, René et Jean IV (le futur duc d'Étampes) signent tous « de Bretaygne »[471] et effacent toute référence aux Brosse, issus de la (trop) petite noblesse limousine. Au début du XVIe siècle, le sujet est encore brûlant et quand René de Penthièvre est dénoncé coupable du

[468] Chantilly, L, XV, f° 313 : Guy XVI à Berthereau, Montholon, 9 octobre [avant 1531].
[469] Thierry Rentet, *Anne de Montmorency, grand maître de François Ier,* Rennes, PUR, 2011, p. 371-374.
[470] Jean Froissart, *Chroniques*, 1825, vol. 12, p. 359.
[471] Alors que Jean II, qui n'est comte de Penthièvre que par le lien du mariage, signe alternativement « Jehan de Brosse » et « Jehan de Bretaygne ».

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

crime de lèse-majesté, on l'appelle désormais « soy-disant de Bretaigne »[472]. Dans plusieurs documents, le duc d'Étampes est également nommé « dit de Bretagne » ce qui montre bien les hésitations de le nommer ainsi. Au reste, les Avaugour, François et son frère Odet, descendants d'un bâtard du duc François II comme d'une Penthièvre, signent au même moment de la même manière[473].

Les revendications passent aussi par le choix du blason du lignage. À la fin du XVe siècle, Jean II continue de porter le blason de Brosse qui est d'azur à trois gerbes d'or (de brosses, c'est un écu parlant, fig. 1)[474]. Comme le nom qui passe progressivement de « Brosse » à « Bretaygne », le blason de la famille évolue progressivement, ce qui montre le désir de perpétuer le nom du lignage bien que le dernier rameau masculin soit éteint. Sous Louis XII et Anne de Bretagne, la monarchie a plusieurs fois fait défense à Jean III puis René de Penthièvre de porter les armes de Bretagne, c'est-à-dire d'hermines plein[475] ce qui montre une évolution du blason[476]. René doit utiliser un temps l'emblématique des Brosse que l'on retrouve par exemple sur le tombeau des Commynes (fig. 2)[477] auprès de son épouse Jeanne avec une gerbe de blé accompagné de la devise « qui non laborat non manducet » (que celui que ne travaille pas ne mange pas). C'est René qui érige pour ses beaux-parents ce magnifique tombeau. Il s'agit probablement pour lui de ne pas froisser la monarchie par une trop grande ostentation des armes de Bretagne. Or, les Penthièvre signent et se nomment « de Bretagne » ce qui a pour effet d'ajouter de la confusion. En 1556, le greffier du parlement de Paris fait même la confusion et écrit « ledit sieur duc de ~~Bretaigne~~ d'Estempes »[478].

De plus, l'analyse des sceaux du duc d'Étampes retrouvés sur des quittances ou tout simplement sur ses lettres, montre qu'il porte bien les armes de Bretagne, encadrées par une simple et très fine bordure de gueules qui indique la branche cadette des ducs de Bretagne et représente le Penthièvre (fig. 8). Cette bordure de gueules participe d'un effet visuel évident.

---

[472] Bibl. Inguimbertine de Carpentras, collection Pereisc, f° 214 : acte de François Ier, Saint-Germain-en-Laye, décembre 1526.
[473] AN, 1AP 616 ; ADIV, 1 F 1978 ; BnF, 20458, f° 99 ; BnF, Ms. Fr. 20470, f° 123.
[474] P.O. 528, dossier 11908, p. 6 : quittance de Jean II, 27 avril 1475.
[475] BnF, Ms. Fr. 16654, f° 228-230 et AN, J 245, n°121 (24 février 1500). Le roi et la reine adoptent la même attitude pour les Avaugour, les Rieux, les Pont-l'Abbé, affiliés aux Montforts ou aux Penthièvre. Sur l'hermine, voir Michel Pastoureau, « l'Hermine : de l'héraldique ducale à la symbolique de l'État », *1491, La Bretagne terre d'Europe*, Quimper, 1992, p. 253-264.
[476] Un manuscrit de la bibliothèque de l'arsenal (Ms. 5099) nommé « Les mélancolies de Jehan Dupin sur les condicions de ce monde » est dédié à Jean III de Brosse. Au bas du premier folio est déssiné son blason, à mi-parti de Brosse et de Penthièvre. La seconde moitié a été effacée – on perçoit des traces d'hermines – ce qui montre bien l'enjeu lignager autour de ces armes.
[477] La chapelle des Commynes, autrement appelée d'Argenton, était située dans l'église des Grands-Augustins de Paris et fut réalisée vers 1506.
[478] Chantilly, 1 A 37, 1556.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Très fine et parfois méconnaissable dans les documents sans couleurs (comme les sceaux), elle est parfois oubliée et le regard retient avant tout les hermines comme c'est le cas pour l'écu mi parti de Charlotte de Bretagne, sœur de Jean (fig. 3) ou celui de la duchesse d'Étampes (fig. 5)[479]. Certains documents ne la figurent même plus (fig. 6) comme le blason qu'utilise sa sœur Françoise, avec la cordelière, comme on peut l'observer aux côtés des armes de Claude Gouffier (fig. 7). Cordelière qui entoure encore les hermines d'une autre sœur d'Étampes, Jeanne, dame de Bressuire[480] et qui est une symbolique éminemment attachée à la maison ducale et que l'on retrouve à plusieurs reprises sur les pierres du château des Essarts. Le choix délibéré de porter les armes de Bretagne est un réel discours visuel sur les droits au duché. Il pourrait alors s'agir tout à la fois d'un « discours de prétention féodale, d'avènement social ou de survie d'un groupe menacé »[481]. Il rappelle également les prestigieuses origines ducales d'Étampes. C'est aussi un discours du lignage envers lequel on a des devoirs[482]. Le port de ce blason est une ambigüité que peu d'historiens relèvent. Après la réunion du duché à la France (1532), l'homme le plus puissant et le plus influent dans la province porte un blason aux hermines. Hermines que l'on retrouve alors dans toute la symbolique visuelle qu'utilise Étampes, et pas seulement les sceaux. Ainsi, au château des Essarts, une grosse plaque de pierre ornait la salle du logis seigneurial (fig. 10). On y aperçoit bien le blason du duc entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel. De même, dans un document qui provient de l'ingénieur italien chargé d'aménager une rivière de ses domaines, on peut apercevoir un dessin de son blason d'hermines entouré de deux angelots qui portent une devise (fig. 6). Cette devise, « SEMPER VIVA », pourrait se traduire par « vivante à jamais ». Cela peut évoquer la maison de Penthièvre, toujours vivante malgré les obstacles[483]. Le vicomte de Martigues reprit ensuite dans son propre blason un quartier aux armes des Penthièvre, écartelé avec deux quartiers de Luxembourg et un quartier de Savoie (fig. 4 et 9).

---

[479] BnF, P.O. 2291, dossier 51786, p. 29 : quittance d'Anne de Pisseleu, Sénarpont, 26 août 1545 ; BnF, Clair. 86, p. 6779 : quittance d'Anne de Pisseleu, 16 mai 1539 ; voir aussi P. Soullard, Notice sur le sceau d'Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, comtesse de Penthièvre, pour l'acquisition du fief de la Roche-Suhart en 1542 », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique,* 1908, t. 49, p. 117.

[480] BnF, Clair. 22, p. 1523 : quittance de Jeanne de Bretagne-Bressuire, une des dames de la reine, Saint-Maur-des-Fossés, 1er novembre 1566.

[481] Laurent Hablot, « L'emblématique de Georges d'Amboise. Expression plurielle du pouvoir », Jonathan Dumont, Laure Fagnart (dir.), *Georges Ier d'Amboise, 1460-1510. Une figure plurielle de la Renaissance,* Rennes, PUR, 2013, p. 33.

[482] Michel Nassiet, « Nom et blason : un discours de la filiation et de l'alliance (XIVe-XVIIIe siècle) », *L'Homme*, 129, 1994, p. 5-30.

[483] La devise, mise en signe du prince, mise en scène du pouvoir : les devises et l'emblématique des princes en France et en Europe à la fin du Moyen-Âge, sous presse.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Il s'agit alors de mettre en avance les alliances familiales des Penthièvre et de se rattacher au blason de sa mère, héritière du lignage.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017



Figure 1 : armes de Jean III, *Histoire d'amour sans paroles*, Musée Condé, Ms. 388.

Seigneur et gouverneur



Figure 2 : emblème et devise de René de Penthièvre, tombeau des Commynes, Musée du Louvre.



Figure 3 : armes de Françoise de Bretagne, Musée d'Ecouen (mi parti de Penthièvre et de Gouffier).



Figure 5 : sceau d'Anne de Pisseleu, ADCA (mi parti de Penthièvre et de Heilly).



Figure 4 : sceau de Martigues, ADIV, 23 J 53 (écartelé de Luxembourg, de Penthièvre et de Savoie).

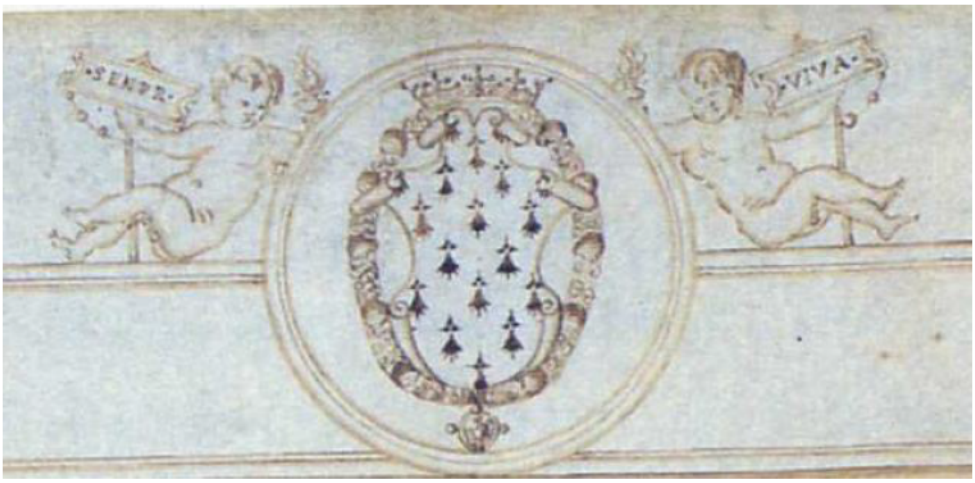

Figure 6 : Blason du duc d'Étampes, BNF, département des cartes et plans, Réserve, Ge. A. 364, 1542.



Figure 7 : sceau du duc d'Étampes, 1539, BnF, Clair. 645, f°; 138-140.

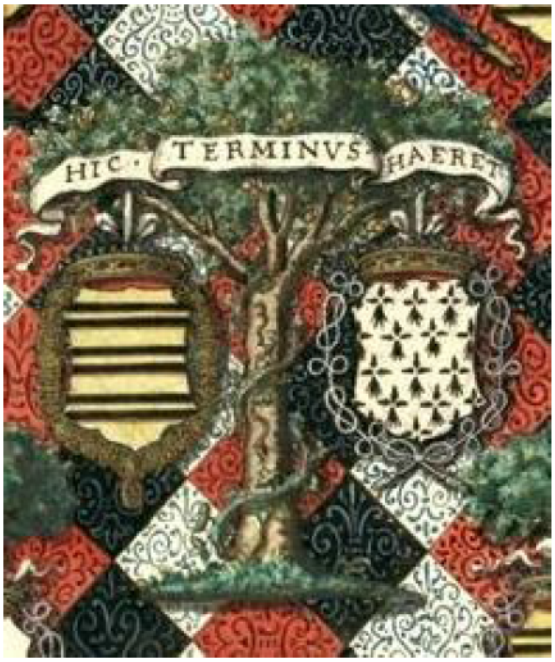

Figure 8 : Détail des armes de Claude Gouffier et Françoise de Bretagne, BnF, Gaignières 2.



Figure 10 : Blason du duc d'Étampes, château des Essarts, cliché A. Rivault.

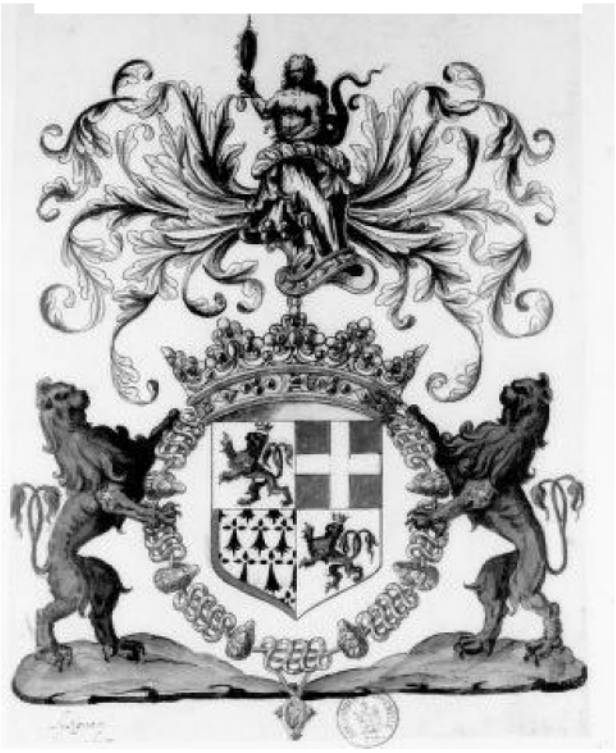

Figure 9 : Blason de Martigues, BnF, Ms. Fr. 20080, f° 14.

Aux revendications bretonnes s'ajoutent aussi au temps de la jeunesse d'Étampes, des revendications sur le comté de Blois, celui du Périgord et la vicomté de Limoges. René de Penthièvre comme son fils Jean n'abandonneront jamais totalement ce souvenir. Dans les années 1510-1520, René se présente comme « comte de Penthièvre et de Périgort, vicomte de Limoges, et de Bridiers »[484]. En 1530, à son retour en France, Jean de Bretagne reprend à son compte les prétentions de son père. Dans un acte notarié il se désigne comme « comte de Penthièvre et de Périgord, vicomte de Limoges et de Bridiers »[485]. Cette prétention est même reprise par les agents du roi qui ne semblent pas s'en offusquer. Ainsi, dans un état de la maison de François Ier, Jean, qui est gentilhomme de la chambre, est désigné comme « comte de Penthièvre, Périgort et d'Estampes »[486]. Le comté est détenu par les cousins Albret mais il s'agissait peut-être pour Jean d'affirmer ses prestigieuses origines.

Conclusion :

Par son histoire familiale mouvementée, le duc d'Étampes est un personnage original à mi-chemin entre les règnes de François Ier et d'Henri II. Héritier du duché de Bretagne, son compromis avec la couronne permet une clarification de la situation bretonne tout en lui assurant une imposante puissance seigneuriale dans le royaume. Devenu duc, Étampes accède à un rang qui le place parmi les grands serviteurs de la monarchie. Rapidement, il se distingue par les armes auprès des Grands, dont son protecteur, le connétable de Montmorency. Avec Henri II dont il est un parent et un intime, la faveur royale prend tout son sens. La nomination au gouvernement de Bretagne, l'accès au conseil privé puis la restitution pleine et entière du comté de Penthièvre, la terre de ses ancêtres, illustre bien cette forte relation entre faveur royale, puissance féodale et service du roi. Avec le gouvernement d'une province dont son lignage est issu, Étampes met toute sa puissance au service de son souverain qu'il représente désormais. Son rôle premier est résolument de tenir militairement une province récemment rattachée au royaume des Valois.

[484] BnF, Ms. Fr. 22331, f° 642. En réalité, criblé de dettes, René de Penthièvre avait vendu en 1519 plusieurs de ses seigneuries périgourdines aux Albret, comme Larche et Terrasson (AD Pyrénées-Atlantiques, E 734 et BnF, Ms. Périgord, t. 10, recueil n°7, p. 44), mais cela ne lui fait pas pour autant perdre ses titres.
[485] AN, MC, XXXIII, 15, f° 168, 9 septembre 1530. En 1535, il se fait encore appeler « Jehan de Bretagne, Conte de Pentièvre, d'Estampes et de Perigort, Vicomte de Limoges » (AM Reims, coll. Tarbé, carton VIII, n° 121 : acte de Jehan de Bretagne, 22 décembre 1535).
[486] BnF. Ms. Fr. 2953, f° 31.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

CHAPITRE 2 : UN GOUVERNEUR DE GUERRE

Le roi de France est un roi de guerre[1]. Le représenter c'est avant tout représenter son aspect guerrier. Commander aux hommes en armes est donc le premier et le plus important des pouvoirs octroyés au gouverneur de Bretagne. C'est par ailleurs la tâche première des gouverneurs de provinces dans le royaume. À tel point que les historiens ont souvent vu le métier de gouverneur à travers cette seule fonction militaire. L'objectif général de notre propos est de révéler la pluralité et la diversité des pouvoirs du gouverneur de Bretagne. Le pouvoir militaire est celui dont les historiens ont vu la prérogative première du gouverneur. Noble d'épée, il est vrai que le métier des armes est sien. C'est aussi le domaine où il rencontre le moins de blocages, de résistances ou d'oppositions. Ainsi, commander aux hommes en armes, au sens très large du terme, est la grande fonction du gouverneur. Or, la lettre de provision d'Étampes est incroyablement vague, évoquant seulement en détail la pension du gouverneur[2]. Il est simplement dit que le gouverneur devait être obéi des « cappitaines et gardes des villes places et forteresses, nobles vassaux et subgectz dudit pays ». Aussi, les lettres du règne de François Ier apparaissent particulièrement plus vagues que par la suite. D'ailleurs, en 1517, au lieu de détailler les pouvoirs octroyés à Guy XVI de Laval, c'est ce dernier qui promet au roi de s'abstenir de toucher à certains domaines comme la rémission, les confiscations, les dons d'offices, de bénéfices ou les confiscations d'aubaine, laissant entendre qu'il reste libre dans tous les autres domaines[3]. On énumère les interdits plutôt que les innombrables possibles. La fracture des guerres de Religion faisant son œuvre, on passe au modèle inverse et les lettres des successeurs d'Étampes en Bretagne énumèrent désormais en détail chaque pouvoir qu'ils détiennent, notamment sur le paysage militaire provincial[4]. On définit dès lors la fonction par les pouvoirs détenus. Il s'agit de plus en plus de réelles instructions accompagnant l'entrée en fonctions. Il semble que cela traduit un besoin

[1] Joël Cornette, *Le Roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle,* Paris, Payot, 1993, 491 p.
[2] Elle est en cela assez similaire à celle de Saint-André pour le Lyonnais en 1539 (Lucien Romier, *La carrière d'un favori,* p. 401).
[3] BnF, Ms. Fr. 15523, f° 28 : 18 mai 1517.
[4] Voir les lettres de La Hunaudaye (Morice, col. 1400-1401, 1575) ; César de Vendôme (ADIV, C 2645, p. 176-182, 1598) ; Thémines (ADIV, C 2651, p. 329-334, 1626) ; Richelieu (ADIV, C 2652, p. 467-475, 1627).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

de la monarchie de mieux définir le pouvoir des gouverneurs en temps de faiblesse du pouvoir. Un pouvoir précisément défini laisse moins de place aux incertitudes et est un pouvoir plus restreint. Une lettre de provision vague ou floue est signe de très larges compétences. Les analyses de Michel Antoine ou de Bernard Chevalier vont en ce sens[5].

D'autres sources précisent davantage l'emprise du gouverneur sur le monde des armes. Au début du siècle, pour le duc de Vendôme, gouverneur de Picardie, un gouverneur est même un spécialiste « au mestier de la guerre »[6]. Très souvent issu de la noblesse d'épée, comme c'est le cas pour Étampes, le gouverneur de province concentre en sa personne une autorité militaire naturelle. David Potter a bien montré à quel point la guerre et les opérations militaires sont aux cœur des préoccupations des gouverneurs provinciaux[7]. Ce sont eux qui gèrent quotidiennement la guerre et leurs correspondances regorgent de détails en ce sens. Il faudra dans le cas du duc d'Étampes en Bretagne interroger la diversité de ses pouvoirs de guerre précisément à un moment où la guerre change. Pour la Bretagne, il s'agit en effet d'un moment de transition entre les guerres d'Italie[8], lointaines et peu visibles, et les guerres de Religion[9], proches et intimes. Les ruptures comme les continuités seront à analyser pour comprendre si le gouverneur de guerre s'est mué en gouverneur guerrier à la faveur des années 1560. À travers cette thématique, c'est également la question de la territorialisation d'un pouvoir qui apparaît. Quelle place occupe le gouverneur dans la hiérarchie territoriale de sa province ? En temps de guerre, le gouverneur commande-t-il à un territoire à défendre ou à des hommes en armes ?

Pour répondre à ces questions, il est nécessaire d'analyser le jeu des pouvoirs militaires sur le territoire breton, puis de mesurer l'effort porté par Étampes sur des institutions militaires précises. Enfin, sa campagne en Basse-Normandie en 1562 servira d'exemple concret pour comprendre l'étendue du pouvoir territorial et militaire d'un gouverneur à l'aube des guerres de Religion.

---

[5] Michel Antoine, « Les gouverneurs de province en France (XVIe-XVIIIe siècles) », Prosopographie et genèse de l'État moderne, CNRS, 1986, p. 185-194 ; Bernard Chevalier, « Gouverneurs et gouvernements en France entre 1450 et 1520 », *Histoire comparée de l'administration (IVe-XVIIIe siècle). Actes du XIVe colloque historique franco-allemand, Tours, 27 mars-1er avril 1977,* W. Paravicini et K. F. Werner (éd.), Münich, Artemis Verlag, 1980, p. 291 ; Robert Harding, *Anatomy of a power elite. The provincial governors of early modern France,* New Haven-London, Yale University Press, 1978, 310 p.

[6] BnF, Ms. Fr. 3069, f° 28 : Vendôme à La Rochepot, La Fère, 15 juin 1536.

[7] David Potter, *War and Government in the French Provinces, Picardy, 1470-1560*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993, 412 p.

[8] David Potter, *Renaissance France at War. Armies, Culture and Society, c. 1480-1560,* Woodbridge, Boydell Press, 2008, 454 p.

[9] James Wood, *The King's Army : Warfare, Soldiers, and Society during the Wars of Religion in France, 1562-1576,* Cambridge, Cambridge University Press, 1996, 349 p.

Le bras droit du gouverneur : les lieutenants généraux

Administrativement parlant, le gouvernement de Bretagne est un des plus simples du royaume. Il s'agit d'une circonscription territoriale, basée sur les réalités géographiques de l'ancien duché qui se recoupent parfaitement avec ses circonscriptions fiscales (généralité de Nantes) ou judiciaires (parlement de Rennes). En cela, le pouvoir du gouverneur est accru puisque ses pouvoirs sont clairs et donc difficilement contestables. Ce cas n'est pas monnaie courante, loin de là. Pierre-Jean Souriac a révélé toutes les ambigüités du pouvoir du lieutenant du roi en Guyenne, devant à la fois composer avec le parlement de Bordeaux et celui de Toulouse pour un même territoire[10]. De même, un gouvernement peut résulter de l'addition de plusieurs anciens territoires (comme avec l'ensemble Maine-Anjou-Touraine-Berry-Orléanais).

La Bretagne, bien que gouvernement clairement délimité, n'en reste pas moins très vaste. Pour gouverner un aussi large espace, le gouverneur peut compter sur un ou plusieurs lieutenants généraux, tous issus de la noblesse d'épée[11]. Ces hommes nommés par le roi doivent en théorie assurer la continuité du commandement lorsqu'Étampes est appelé à la cour. De plus en plus, ils doivent seconder ses actions même quand il réside dans la province, ne pouvant être présent partout à la fois. Jean d'Acigné, lieutenant général de son prédécésseur, n'étant pas remplacé à sa mort en 1539, Étampes arrive dans sa province sans lieutenant général pour l'accueillir. Quelques mois après son arrivée en Bretagne, en 1543, les sieurs de Rohan et de Laval l'épaulent une première fois contre le projet anglais d'un débarquement en Léon car « c'estoyent les seigneurs du pays, et que par leur faveur, ceux du pays pourroyent repousser l'ennemy » rapporte Ambroise Paré, chirurgien de la compagnie de Rohan[12]. Leur pouvoir est encore quelque peu flou[13]. L'année suivante, un cousin, François d'Avaugour porte le titre de « lieutenant du Roy et de monseigneur le Dauphin en absence de Monseigneur le gouverneur de Bretagne »[14] mais ce doit aussi être une mission de très courte durée et uniquement dans le comté de Nantes où il est bien possessionné. Le premier

[10] Souriac…
[11] Alors qu'en Lyonnais on allait les chercher dans la magistrature locale (Lucien Romier, *La carrière d'un favori…,* p. 232).
[12] Ambroise Paré, *Œuvres,* p. 1217-1218.
[13] BnF, Ms. Fr. 22342, f° 221: commission de François Ier, camp de Marolles, 29 juin 1543; f° 222 : commission de René de Rohan, 20 août 1543.
[14] BnF, Ms. Fr. 22326, f° 299 : montre de l'arrière-ban de Nantes, Machecoul, 5 août 1544. Seigneur de Clisson, Avaugour est gentilhomme de la chambre du roi et chevalier de Saint-Michel. Sa grand-mère est une Penthièvre, tante d'Étampes.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

lieutenant général d'Étampes est nommé en février 1545[15]. Il s'agit de François de Rohan-Gyé, gentilhomme de la chambre, petit-fils du maréchal de Gyé, puiné de la prestigieuse famille bretonne de Rohan mais surtout possessionné en Anjou dont il possède les seigneuries du Verger et de Baugé. Son père, Charles, fut premier échanson de Louis XII, chevalier de Saint-Michel, gouverneur d'Angers puis lieutenant général en Touraine, avant de s'éteindre en 1528[16], et son oncle fut évêque d'Angers puis archevêque de Lyon. François de Rohan-Gyé est lui aussi un proche de Montmorency[17] et du dauphin qui rédige en son seul nom sa lettre de provision. Réellement apprécié d'Henri II, Gyé cumule son poste en Bretagne avec diverses ambassades dont une à Rome en 1547-1548[18]. Cette ambassade plaide pour la création d'un deuxième lieutenant général. En 1548[19], Étampes se voit alors adjoindre Claude du Chastel, déjà capitaine de l'arrière-ban du Léon. Claude est l'héritier d'une famille puissante en Basse-Bretagne. Tout comme Gyé et Étampes, il est gentilhomme de la chambre avant d'accéder à la charge[20]. Lieutenant « en l'absence du sieur de Gyé » pour respecter une claire hiérarchie, il semble qu'il soit aussi limité à un territoire bien précis, la Basse-Bretagne[21]. Ses actions seront autant de relais des ordres d'Étampes très peu présent en personne dans cette partie de son gouvernement. Il meurt d'une terrible crise de goutte en 1556 à l'âge de trente-deux ans. Quand en 1559 c'est au tour de Gyé de rendre l'âme, Étampes obtient deux nouveaux lieutenants. Son premier adjoint est son propre neveu,

---

[15] ADIV, 1 Bv, f° 251 v° : provision du dauphin Henri, Fontainebleau, 4 février 1545.

[16] BnF, Ms. Fr. 22341, f° 345 : François Ier à Charles de Rohan-Gyé, Amboise, 3 mars (il l'invite au chapitre de l'ordre de Saint-Michel) ; f° 346 : *idem*, Lyon, 3 avril ; v° : Louise de Savoie au même, Lyon, 9 avril ; Charles d'Alençon au même, Lyon, 9 avril (sur la seigneurie de Beaugé). En 1524, Louise de Savoie, devenue duchesse d'Anjou, lui commande de se démettre de sa capitainerie d'Angers pour la donner à Brissac, gouverneur d'Anjou (f° 334 : Louise de Savoie à Charles de Rohan-Gyé, Avignon, 8 février 1524). Il reçoit en dédommagement le gouvernement de Touraine (f° 20 : François Ier à Charles de Rohan-Gyé, 15 décembre 1528).

[17] BnF, Ms. Fr. 3049, f° 77 : Charles de Rohan-Gyé à Anne de Montmorency, Granville, 26 octobre [avant 1528] ; Chantilly, L XI, f° 306 : Charles de Rohan-Gyé à Anne de Montmorency, Le Verger, 15 septembre [avant 1528] ; BnF, Ms. Fr. 2933, f° 126 : Charles de Rohan-Gyé à du Bouchage, Sous-le-Puy, 3 juillet [avant 1523] : « si je ne me suis hasté si tost d'envoyer mon filz » ; BnF, Ms. Fr. 3179, f° 64 : François de Rohan-Gyé à Montmorency, Annet, 6 mai [1528].

[18] Voir ses missives à Henri II datées de Rome : BnF, Ms. Fr. 20327, f° 111 ; 20463, f° 157, 161, 169, 175, 279 ; 20640, f°38, 47, 57, 62 ; Clair. 341, f° 117 ; Clair. 342, f° 22, 25.

[19] La lettre de provision de Claude du Chastel nous est inconnue mais le baron de La Moussaye rapporte dans ses Mémoires que du Chastel « fut envoyé par le roy Henry en son gouvernement » la même année que le mariage d'Andelot et Claudine de Rieux, ce qui plaide pour 1548 (Charles Gouyon de La Moussaye, *Mémoires*, p. 43).

[20] BnF, Clair. 813, p. 22 et 47 : Gyé et Du Chastel reçoivent 1200 livres pour leur état. Vieilleville affirme même qu'être gentilhomme de la chambre « estoit pour lors un très grand honneur : car on ne tiroit en ce tems là les capitaines des gendarmes et les lieutenants de Roy, que de cette troupe » (Vieilleville, *Mémoires*, p. 134). Voir aussi Nicolas Le Roux, *La Faveur du roi : mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547-vers 1589),* Seyssel, Champ Vallon, 2000, p. 52 qui développe ce point précis.

[21] Circonscription qui n'est pas complètement nouvelle puisqu'elle a auparavant été assignée à Jean de Rohan en 1491 et 1513 (BnF, Ms. Fr. 22340, f° 235).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Martigues. Cette pratique de nommer son héritier comme lieutenant n'est pas rare[22]. Il s'agit d'associer l'héritier en vue qu'il lui succède au gouvernement de Bretagne le moment venu. Cette expérience de lieutenance sert de légitimation dans la future nomination. En 1562, trois ans avant sa mort, Étampes réussit ainsi d'obtenir de la monarchie la survivance de sa charge pour son neveu[23]. Cela révèle aussi une certaine vision du gouvernement de province perçu comme « patrimonial », à conserver dans une famille, dans une maison. En 1575, le gouverneur Montpensier qui a obtenu une survivance pour son petit-fils – mais qui sera bafouée sept ans plus tard pour Mercœur, preuve d'une meilleure position des Penthièvre que des Bourbons en Bretagne – évoque ainsi aux États son souhait « que ledit gouvernement se continue en ma maison »[24].

Quant au lieutenant « en l'absence de Martigues », il s'agit d'un capitaine déjà bien placé dans le jeu des pouvoirs de la province : Georges de Bueil, sieur de Bouillé. Issu d'une famille tourangelle[25], devenu échanson ordinaire du roi puis gentilhomme de la chambre[26], Georges est envoyé par Montmorency comme capitaine de Saint-Malo dès 1539 en remplacement du sieur de Poisieux, décédé. Il accède en 1555 à la charge de vice-amiral de Bretagne[27]. Il épouse Anne de Launay, riche héritière malouine dont l'oncle sera son lieutenant à Saint-Malo. L'enracinement local est ici voulu par le lieutenant comme une stratégie de gouvernement. En 1560 il prend position sur une affaire politique près de Vannes car, dit-il, « j'ay plus de congnoissance du dommaige qui se feroit au roy et au pays, par ce que la pluspart de mes maisons sont touttes là », traduisant une parole légitimée par l'enracinement local[28]. Il reste longtemps en poste, se distingue lors de la reprise de Belle-Île en 1573 mais se

[22] En Provence par exemple, Claude de Savoie-Tende emploie son fils Sommerive comme lieutenant (Comte de Panisse-Passis, *Les Comtes de Tende de la maison de Savoie*, Paris, 1889, 386 p.).
[23] ADIV, 1 Ba 4, f° 227 : provision de Charles IX, Amboise, 20 mars 1563.
[24] ADIV, C 2641, f° 247 : Montpensier aux États, Poitiers, 22 septembre 1575.
[25] Dans un témoignage qu'il rend à propos de la chancellerie de Bretagne en 1543, il dit résider à Guergilyn [Guergelin], près de Vannes et être âgé de 27 ans ce qui situe sa naissance vers 1516. Un document affirme qu'il est le frère de Jean de Bueil, sieur de Fontaines et lieutenant de la compagnie de Montpensier (*Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Tours,* p. 89). Ce qui fait de lui le fils, peut-être posthume, de Georges de Bueil, mort en 1516. Il est peut-être un bâtard légitimé ce qui explique qu'il n'est pas autrement mentionné dans les généalogies de la famille. C'est peut-être lui que l'on retrouve archer dans la compagnie de Montejehan à Auray en 1534 sous le nom de « bastard de Bouillé » (BnF, Clair. 252, f° 1191). Son épouse, Louise de Launay, décède à leur maison de Guergelin en 1585, « près la ville de Hennebont en Bretagne ».
[26] Il sort de l'échansonnerie en 1553 (BnF, Clair. 836, f° 2507) pour devenir gentilhomme de la chambre (f° 2494).
[27] BnF, Ms. Fr. 6129, f° 168-169.
[28] BnF, Ms. Fr. 15871, f° 55 : Bouillé au cardinal de Lorraine, Nantes, 5 décembre [1560].

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

heurte aux Malcontents en 1576[29]. Devenu un quasi-gouverneur à cause des absences répétées de Montpensier, il meurt en 1578 après avoir réussi à transmettre l'ensemble de ses charges bretonnes à son neveu, Honorat.

Ces quatre individus qui se succèdent ou se côtoient sont tous des hommes de confiance. Les historiens ont bien insisté sur les conflits de pouvoir et de juridiction qu'il peut exister entre ce type de serviteurs du roi[30]. En Bretagne en 1570, le nouveau gouverneur Montpensier s'inquiète par exemple qu'il y ait deux lieutenants « car cella ne pourra apporter que de la division et rien ne se peult maintenir ny estre de durée s'il n'y a unyon »[31]. Force est de constater que le gouverneur Étampes trouve en ses lieutenants de véritables bras droits obéissants et dociles avec lui, et en bonne entente entre eux. On peut même observer des rapports de grande courtoisie entre Étampes et du Chastel, s'offrant des faucons et autres oiseaux de chasse[32]. De même, en 1554, alors qu'Étampes et Gyé obtiennent du roi l'autorisation d'entrer en parlement en portant une épée, le second peut écrire à son supérieur :

> « Monsieur, j'ay présenté les lettres que le Roy escrit à Messieurs du Parlement de ce payx, qui ont accordé que quand il vous plaira et à moi aussi, nous irons les voir avec nos espées. Il m'ont prié d'y aller, ce que je n'ay voulu faire sans que premièrement vous y ayez esté »[33].

On perçoit là un vrai attachement à la hiérarchie des pouvoirs dans la province. Lointaine est l'image d'un lieutenant désireux de grignoter les pouvoirs du gouverneur. Encore en 1558, alors que le capitaine des francs-archers de Saint-Malo, le sieur de la Caunelaye, se tourne vers Rohan-Gyé, ce dernier désire avant tout respecter l'ordre des pouvoirs et écrit :

---

[29] BnF, Colbert 8, f° 92, 104, 106 : Bouillé à Henri III, Saint-Malo, 6 et 29 mars, 3 avril 1576. Voir Antoine Rivault, « La correspondance de Georges de Bueil, seigneur de Bouillé : un témoignage inédit sur Saint-Malo pendant les guerres de Religion (1560-1578) », *Annales de la société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo,* 2015, p. 179-200.

[30] Nicolas Le Roux, « Élites locales et service de la Couronne au XVIe siècle : l'exemple de la noblesse de Touraine », Chantal Grell, Arnaud Ramière de Fortanier (dir.), *Le Second Ordre : l'idéal nobiliaire. Hommage à Ellery Schalk, Paris,* PUPS, 1999, p. 153-167 ; « Pouvoir royal, noblesse de cour et autorité locale. La Normandie au temps d'Henri III », Ariane Boltanski et Alain Hugon (dir.), *Les Noblesses normandes (XVIe-XIXe siècle),* Rennes, PUR, 2011, p. 93-110.

[31] BnF, NAF, 6010, f° 50 : Montpensier à Charles IX, Champigny, 18 avril 1570. La nomination d'Assérac serait alors une véritable insulte pour Montpensier qui préférerait quitter son poste de gouverneur plutôt que de l'endurer (« ce seroit donner argument à tout le monde […] que l'on me tient pour homme de néant et auquel on ne se veult reposer et fier de ladite charge […] ou sinon déclarer absolument que je m'abstienne d'y commander ». Ici, le gouverneur veut être libre de nommer son propre lieutenant général. Il y parviendra finalement en obtenant la nomination de La Hunaudaye cinq ans plus tard, un homme de guerre qui l'avait servi notamment au siège de Lusignan en 1574.

[32] BnF, Ms. Fr. 22310, f° 77 : Claude du Chastel à Étampes, château de Miniac, 26 novembre 1555.

[33] Morice, col. 114 : François de Rohan-Gyé à Étampes, Nantes, mai 1554.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

> « Il sera beaucoup meilleur et plus honeste que vous en adressiez à Monsieur d'Estampes […] et [s'il] vous commandoyt revenir vers moy, vous luy pourez dire que je vous ay renvoyé à luy pour cest effect […] J'entens que ledit seigneur doibt estre à ce soyr à coucher à Lamballe qui est aussy près de vous que estes d'icy »[34].

La répartition des pouvoirs avec Gyé se passe à merveille pour Étampes. Les deux hommes collaborent pleinement et il n'est pas étonnant de voir Rohan-Gyé loger à plusieurs reprises au logis seigneurial, à Lamballe. Les deux hommes affichent même leur parfaite entente en signant plusieurs lettres communes. Cette pratique illustre visuellement sur le papier envoyé au souverain la bonne collaboration de ses serviteurs. Ces bras droits du gouverneur dédoublent son action en province. À une échelle encore plus réduite, les capitaines de places fortes quadrillent le territoire.

Le premier des capitaines de la province

David Potter a bien montré à partir de l'exemple picard à quel point les capitaines de villes, places fortes et châteaux sont autant de représentants locaux du pouvoir et de l'autorité royales[35]. La province d'Étampes est elle aussi maillée par ce réseau de capitaineries. Les capitaines – ou gouverneurs – sont nommés par le roi mais doivent obéissance à leur gouverneur qui peut d'ailleurs, en tant qu'officier du roi, recevoir leur serment de fidélité à la couronne[36]. Les quatre grandes places de Bretagne, Brest, Concarneau, Nantes et Saint-Malo sont les plus prisées car elles offrent des gages conséquents et le commandement sur des mortes-payes, des troupes permanentes de l'ordinaire. C'est pourquoi elles sont monopolisées par de grands favoris du roi : Brest par Chabot de Brion, Dampierre[37] puis Babou de la Bourdaisière, Nantes et Saint-Malo par Montmorency, Concarneau par Chabot de Brion. Leur absence n'est pas toujours bien perçue par la monarchie à l'image d'une missive que le dauphin Henri écrit à Étampes pour faire venir Dampierre à Brest[38]. Étampes peut l'envoyer dans sa place forte car les Anglais y voulaient descendre[39]. Plus tard, Dampierre est excusé de

---

[34] ADM, 34 J 4, Ms 144 : François de Rohan-Gyé à La Caunelaye, Saint-Malo, 2 octobre [1558].
[35] David Potter, *War and Government…,* p. 117-127.
[36] Dans les années 1520, c'est même un autre officier royal, le capitaine de Brest, Alain de Guengat, qui reçoit le serment du lieutenant de Concarneau, peut-être à cause d'une absence de Guy de Laval (Chantilly, L, VI, 127 : Guenguat à Montmorency, Brest, 10 août).
[37] Il est à noter que Claude de Clermont, sieur de Dampierre, avait déjà été récompensé par Henri des terres de Fougères, Bazoges, Rimo et Antrain en 1540 (BnF, Ms. Fr. 5503, f° 175-176).
[38] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 16 : Henri à Étampes, St-Arnoul, 17 mars 1546.
[39] Philibert de Lorme, « L'instruction », *Les Grands architectes français de la Renaissance,* Adolphe Berty (éd.), 1860, p. 52.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

son absence brestoise « par son ancien âge [et] aultres occupations »[40]. S'ils sont des capitaines absents, le gouverneur Étampes reste bien conscient des titres et charges de chacun comme en 1560 quand il dit savoir que Babou dispose d'un inventaire de Brest[41]. Étampes gouverne donc essentiellement avec les lieutenants des favoris : René de Sanzay à Nantes, Marc puis Jérôme de Carné à Brest, Bouillé à Saint-Malo, les frères Kerouan à Concarneau.

Cette situation est vraiment particulière dans le sens ou ces individus sont des lieutenants non pas du gouverneur mais des favoris. Ainsi, dans les années 1520, Alain de Guengat, nommé lieutenant à Brest par Brion a du mal à rentrer dans son poste en l'absence de lettres royales[42]. À l'inverse, le gouverneur Guy de Laval peine à se faire obéir par le lieutenant de Nantes sans avoir un mandement du roi sous les yeux, s'estimant d'abord le subordonné de Montmorency plutôt que du gouverneur, et ne désirant pas commettre de faute politique[43]. Peu à peu, Étampes tisse des liens avec ces « lieutenants-réels capitaines » pour éviter ce genre de désagréments survenus plus tôt.

Tous sont issus de la noblesse bretonne ou de familles solidement installées en Bretagne. La puissance de Bouillé à Saint-Malo n'est plus à démontrer. À Brest, les Carné briguent la capitainerie depuis le milieu du siècle[44] et succèdent aux Guengat, relégués au Conquet et surtout aux Château-Châlons, rare famille extérieure au duché car issue de Touraine, et assez mal vue en Bretagne. Roland de Carné a été maître d'hôtel du duc de Bretagne[45], et Tristan de Carné, le premier maître d'hôtel de la duchesse Anne. Devenu proche de François Ier, capitaine d'Auray, de Guérande – il en reçoit même du roi le domaine en 1526[46] – il devient aussi maître d'hôtel de la reine Claude puis de la reine Éléonore[47]. Tristan trépasse en 1536 et son fils, Marc devient l'héritier de la famille qui a très habilement su passer du service des ducs à celui des Valois. Vers 1547, il devient capitaine de Brest, poste qui vient récompenser une carrière dans les armes ainsi qu'une certaine autorité locale. À l'arrivée d'Étampes en Bretagne en 1543, le dauphin-duc Henri lui avait écrit pour faciliter l'entrée du nouveau gouverneur. Henri écrit ainsi :

---

[40] Prosper Levot, *Histoire de la ville et du port de Brest,* Brest, 1875, vol. 1, p. 217.
[41] Chichkine, p. 130 : Étampes à Guise, Brest, 6 juillet 1560.
[42] Chantilly, L, VI, 127 : Guenguat à Montmorency, Brest, 10 août [1525-1531].
[43] BnF, Clair. 313, f° 335 : Guy de Laval à Montmorency, Quintin, 12 juin [avant 1522].
[44] Ils s'installeront à la capitainerie de Quimper au début du XVIIe siècle (BnF, Ms. Fr. 22344, f° 5-10 : lettres de Louis XIII à Carné, gouverneur de Quimper, 1620).
[45] BnF, P.O. 600, dossier 14039, n° 2, 3 : quittances de Rolland de Carné, 1419-1449.
[46] Dominique Le Page, *Finances et politique…,* p. 122.
[47] Chantilly, L XIII, f° 225 : Tristan de Carné à Berthereau, Angoulême, 24 avril 1530 ; L XIV, f° 193 : Tristan de Carné à Montmorency, Saint-Germain-en-Laye, 4 janvier [avant 1536] ; BnF, Ms. Fr. 22342, f° 131 : Éléonore à Tristan de Carné, abbaye de Longpont, 21 juillet 1535.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

« Monsieur de Carné, le roy monseigneur et père, envoye présantement en Bretaigne mon cousin le duc d'Estampes à présant son lieutenant général et le myen audict pais ou lieu de feue mon cousin le sieur de Chateaubriant »[48].

Le dauphin demande ensuite à Carné de bien accueillir le nouveau gouverneur. L'entrée d'Étampes en Bretagne est facilitée par les envois de missives aux grands capitaines de la province. C'est aussi un moyen de mettre en relation les deux hommes. En effet, quelques temps après sa prise en fonction, Étampes emploie Carné pour le commandement de l'arrière-ban de Nantes et Rennes, régions où il est particulièrement connu[49] en plus d'être capitaine de l'arrière-ban de Vannes. Étampes précise son choix en expliquant que Carné est « endimenché au faict de la guerre ». Entre autres qualités, il avait en effet déjà été enseigne de la compagnie de Claude de Rieux, cousin germain d'Étampes[50]. Par le biais d'Étampes, le roi entend les qualités de Carné qu'il ne manque pas de confirmer[51]. Ce service du roi et du gouverneur, couplé avec son rôle de lieutenant de la place forte de Brest entraîne les honneurs. En 1548, le sieur de Castillon, ancien grand veneur de Bretagne, décède et laisse son poste vacant. Henri II décide alors de le confier à Carné, Étampes recevant le serment entre ses mains[52].

À Concarneau, le capitaine Kerouan, frère cadet de l'ancien capitaine, est issu d'une vieille famille de Cornouaille qui s'est illustrée très tôt dans le service du roi[53]. Petit-fils de Jacques de Nevet, gouverneur de Quimper, et arrière-petit-fils d'Alain de Guengat, gouverneur de Brest, il s'agit très probablement d'Alain de Kerouan (ou *Queroent*, ou *Kerhoent*) présent aux États de 1560[54]. En 1545, il est déjà à la tête de trois cent piétons sur le front de Picardie[55]. En 1552 il transporte pour le gouverneur des lettres à la cour et combat à Toul[56]. En 1553, il succède à son frère à Concarneau. Besogneux, Kerouan envoie nombre de lettres et de mémoires au gouverneur qui les transmet ensuite au roi. En 1556, Étampes propose alors au capitaine de prendre lui-même la plume au connétable de Montmorency : « [il] me semble, lui dit-il, que vous ne ferez que bien de luy en escripre, affin qu'il congnoisse que vous avez

[48] ADIV, 2 Ec 8, liasse 4, f° 53 : Henri à Marc de Carné, 3 mars [1543].
[49] ADIV, 2 Ec 8, liasse 4 : commission d'Étampes pour Marc de Carné, Lesneven, 12 août 1543 ; f° 91 v° : Henri à Marc de Carné, Poissy, 22 août 1544.
[50] BnF, Clair. 251 ; Ms. fr. 21515.
[51] ADIV, 2 Ec 8, liasse 4, f° 91 v° : Henri à Marc de Carné, Poissy, 22 août 1544.
[52] ADIV, 2 Ec 8, liasse 4 : acte de Henri II à Marc de Carné, Sancerre, 30 octobre 1548 ; autre acte, Nantes, 23 septembre 1551 (avalise le serment reçu par Étampes).
[53] En 1488, on trouve « ung gentil homme nommé Pierre de Carrouen et avecques luy des gentilzhommes qui avoient acoustumé de tenir votre party » qui sauve de représailles des Bretons qui portaient croix blanches (BnF, Ms. Fr. 15541, f° 52 : Jean de Rohan à Charles VIII, Josselin, 9 mai 1488).
[54] AMR FF 258.
[55] APPM, J 46, f° 26 : François Ier à Joachim de Matignon, Saint-André, 18 juin 1545.
[56] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 36 : Montmorency à Étampes, camp de Herbeurlay, 27 avril 1552 ; BnF, Clair. 346, f° 19 : Aguerre et Kerouan à Montmorency, Toul, 14 octobre 1552.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

soing de vostre place »[57]. La confiance du gouverneur est bien perceptible. Enfin à Nantes, la situation est plus ouverte puisque trois capitaines sans liens apparents se succèdent : François du Puy du Fou, Claude de Laval-Théligny qui passe de la capitainerie de Rennes (1541-1548) à celle de Nantes (1548-1555), qui semble plus attractive car elle dispose d'un château, puis René de Sanzay. Ce dernier, nommé en 1555 quand Laval-Théligny rentre dans les ordres est même confirmé capitaine en titre à la mort de Montmorency en 1567 et reste en poste jusqu'en 1580, date à laquelle il est remercié « à cause de son vieil aage et indisposition » après vingt-cinq années de service où il se distingue par ses conflits à répétition avec les bourgeois[58].

Au reste, comme bien d'autres charges royales, les capitaines urbains déploient toute leur énergie pour transmettre leur emploi à un héritier ou à un proche. En 1544, Antoine de Château-Châlon réussit à transmettre sa charge à son fils René[59]. Neuf ans plus tard, Jérôme de Carné obtient du roi la même capitainerie brestoise de son père et devance ainsi le lieutenant général Gyé qui souhaitait placer un fidèle[60]. La même année, le capitaine de Concarneau, le sieur de Kerouan, meurt et le roi offre sa place à son frère, à charge pour Étampes de

> « le mectre dedans ladicte place et luy faire bailler l'artillerye, vivres et munitions qui seront par bon et loyal inventaire […] esperant qu'il aquictera si bien de ladicte charge que j'en auray le mesme contantement que j'ay eu de sondict frère »[61].

Le choix est définitivement celui du pouvoir central. À Quimper René de Nevet succède vers 1560 à son défunt père Jacques, capitaine depuis 1524[62]. Au Croisic, les Robien détiennent la capitainerie depuis 1518 et cela fait la fierté de Jacques, capitaine du temps d'Étampes[63]. À Saint-Malo, Bouillé est secondé d'un oncle de sa femme, Jacques de Launay, sieur de Talvert qui devient plus tard capitaine d'Auray. Cette parenté est même un gage pour le gouverneur qui peut envoyer son lieutenant général en mission à Vannes en 1560 car : « il y

---

[57] Morice, col. 1181 : Étampes à Kerouan, Lamballe, 14 mars 1556.
[58] AMN, EE 12.
[59] BnF, Ms. Fr. 5503, f° 215 v°.
[60] Morice, col. 1093 : Anne de Montmorency à François de Rohan-Gyé, Saint-Germain-en-Laye, 18 juin 1553. Les Carné réussissent par ailleurs à subtilement évincer les Babou. En 1569, Jérôme s'intitule déjà « capitaine et gouverneur pour Sa Majesté au château et place de Brest » (BnF, P.O. 600, dossier 14039, n° 11 : quittance de Jérôme de Carné, 1569). En 1580, René, le fils de Jérôme de Carné reçoit une lettre de Henri III l'assurant qu'il n'a jamais désiré donner la capitainerie de Brest à Georges Babou (*Lettres de Henri III*, t. V, p. 9, 18 avril 1580).
[61] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 34 : Henri II à Étampes, Villers-Cotterêts, 20 octobre 1552.
[62] AMR, FF 248 ; AMN II 6.
[63] ADIV, 1 F 1978, 1558.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

a ung oncle de sa femme a Sainct Malo a qui il m'a dict avoir grant seuretté »[64]. Talvert se distingue par la suite comme un fidèle des Penthièvre à Saint-Malo[65]. En 1578, c'est à un neveu, Honorat de Bueil, de succéder à Bouillé. Même le sous-lieutenant de la place, le sieur de la Perraudière parvient lui aussi à transmettre sa charge à son fils, et Talvert comme la Perraudière placent aussi des parents comme mortes-payes[66]. À Dinan, les Forsans de Gardisseul détiennent la capitainerie de père en fils depuis l'Union de la province à la couronne grâce au système de survivance. Il faut bien souvent attendre un décès sans héritier pour voir s'opérer un remplacement comme en 1557 à Belle-Île où André de Sourdeval peut briguer la capitainerie laissée vacante par Robert d'Avaugour alors que la veuve de ce dernier tente d'emporter les armes, les estimant siennes[67]. Comme à Concarneau, Sourdeval se fait alors seconder par son frère cadet, pratique assez courante pour de jeunes capitaines sans fils aîné assez âgé. Sans héritier mâle, Boisorcant se fait quant à lui seconder par son neveu à Rennes[68]. Quant à son petit-fils, le sieur de Poigny, un proche d'Henri III, il utilisera cette filiation pour s'immiscer dans les affaires de la ville dans les années 1570[69].

À l'échelle locale, ces individus apparaissent comme de puissants soutiens, capables d'encadrer un territoire et de servir de relais à la monarchie à une échelle plus restreinte que celle du gouverneur. En 1558, lors de la descente anglaise au Conquet, Jérôme de Carné utilise toute son énergie pour mobiliser des hommes en armes en Léon[70]. À Étampes, il assure qu'il collaborera en bonne entente avec le sieur de Kersimon, capitaine de l'arrière-ban de l'évêché[71]. Par ailleurs lorsqu'il tombe malade d' « ung telhemme [ténesme, maux de ventre] qui [lui] tumbe dedans l'estommach », le capitaine de Brest n'oublie pas d'informer le gouverneur de sa retraite en sa maison de Chelun, soulignant bien la hiérarchie provinciale[72]. En effet, le gouverneur Étampes apparaît comme le premier des capitaines de la province. En 1561, René de Sanzay lui écrit par exemple à propos des bourgeois de Nantes :

---

[64] Chichkine, p. 220 : Étampes à François II, Lamballe, 15 septembre 1560.
[65] AMSM, BB 5, f° 248 v° : Martigues à Talvert, Dinan, 5 octobre 1567 ; f° 275 : Bouillé à Talvert, Rennes, 2 mai 1568.
[66] Gaëtan de Wismes, « Trois montres faites à Saint-Malo », *Bulletin Archéologique de l'Association Bretonne*, 3e série, vol. 32, 1913, p. 221-234.
[67] BnF, 20510, f° 69 : Henri II à Étampes, Saint-Germain-en-Laye, 1er décembre 1557 : en compensation, le roi déclare : « je feray bailler assignacion à ladicte vefve sur les deniers de ma recette generalle de Bretaigne de quoy la pourrez asseurer ». En effet, le capitaine achète bien souvent les armes de sa place avec ses fonds propres avant d'espérer un remboursement de la monarchie (un bon exemple à Châlons en 1554 où le capitaine achète 300 piques avant de se faire rembourser par un trésorier des guerres, AN, AE, II, 2643).
[68] AMR, BB 466, f° 46 : mandement de Boisorcant à Julien Botherel d'Apigné, Rennes, 1er octobre 1554.
[69] AMR, AA 16, n° 7 : Henri III à Méjusseaume, Paris, 15 février 1578.
[70] BnF, P.O. 1165 (Kernabat) : Jérôme de Carné à René Fleuriot, sieur de Kernabat, 12 mai 1558.
[71] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 81 : Jérôme de Carné au duc d'Étampes, Brest, 11 août 1558.
[72] ADCA, 1 E 3654 : Jérôme de Carné au duc d'Étampes, Chelun, 23 novembre [après 1553].

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

> « Je ne suis le plus fort […], c'est à vous, Monseigneur, leur commander et à moi. Je vous supplie très humblement leur escripre qu'ils facent ce qu'ils doivent faire »[73].

Le capitaine Sanzay note là une constante : on désobéit plus facilement à son capitaine de place qu'au gouverneur provincial. Le gouverneur constate lui aussi des contraintes assez fortes sur le gouvernement des places fortes. Quand, en pleine guerre civile, le duc de Montpensier, gouverneur du Val-de-Loire, lui demande des renforts d'artillerie, Étampes répond que les capitaines des places bretonnes ne pourront prendre une décision sans lui car :

> « il y a une infinité de deffences, qui prohibent aux cappitaines de ne les bailler, et sont obligez d'en respondre »[74].

Plus généralement, avec le début des guerres de Religion, le gouverneur note que les citadins obéissent de plus en plus mal aux capitaines des places. En 1560, il écrit déjà dans un mémoire au roi :

> « Tant que oultre ce qu'il est ordinaire et de coustume que les gouverneurs et capitaines soient obeyz en leurs charges a ce que en ce temps si maulvays ne advienne inconvenient et que ceulx qui sont responsables des places fortes y soient obeyz »[75].

Plus loin, le duc exhorte le roi à ce que Sanzay soit bien obéi au fait de la « police » de sa ville, preuve que l'autorité d'un capitaine de place forte peut bien souvent être remise en question. Or, on ne retrouve pas, sous le gouvernement d'Étampes, d'exemples où un capitaine urbain estime que son commandement d'Étampes l'emporte logiquement sur celui du gouverneur, comme c'est le cas dans d'autres provinces[76]. Sanzay, Carné, Bouillé, Kerouan ou Sourdeval, tous travaillent aux ordres du gouverneur. Peut-être heureusement pour Étampes, les quatre grandes places fortes bretonnes sont aux mains des favoris du roi, Anne de Montmorency au premier chef. Ce qui aurait pu sembler être une faiblesse se transforme en atout tant la proximité est forte entre le connétable et le duc. Le gouverneur de Bretagne est également à la tête d'une multitude de petites et moyennes capitaineries qui ne

---

[73] Morice, col. 1293 : René de Sanzay à Étampes, Nantes, 18 décembre 1561.
[74] Lublinskaya, p. 73 : Étampes au roi de Navarre, Nantes, 18 juin 1562.
[75] BnF, Ms. Fr. 15881, f° 323 : mémoire d'Étampes, 1560.
[76] Par exemple en Piémont à la fin des années 1530, le gouverneur de Turin, qui a aussi reçu une commission du roi, ne veut obéir qu'au monarque et non au lieutenant général de Piémont, René de Montejean. Il déclare alors que « des choses dont j'avois expresse commission du Roy je ne feroye le contraire pour commission d'homme du monde » (Bourilly, « Les Français en Piémont. Guillaume du Bellay et le maréchal de Montejehan (juillet août 1538) », *Revue des langues romanes,* 1901, t. 44, p. 17). Voir la version du gouverneur : Chantilly, L XVI, f° 184 : Montejean à Montmorency, Turin, 28 août [1539] : « je vous assure bien monseigneur que en tout ce qui touche le faict de sa charge, je ne luy empesche en sorte de ce monde et n'en advendoit jamais aucun desordre de mon costé mesmement en ce qui concerne le service du roy ».

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

sont pas délaissées par la noblesse locale, loin de là. À bien des égards, ces postes sont une source de revenus mais aussi un moyen d'existence politique. Ainsi, la correspondance d'Étampes regorge de lettres de capitaines de villes.

À Rennes, ville close mais privée de château, la capitainerie de la ville a un temps appartenu au gouverneur Guy XVI de Laval, vicomte de Rennes[77]. À la fin de sa vie, il témoigne même vouloir gouverner la ville autrement que comme « ung cappitenerau » de bas étage[78]. Dans les années 1540, la charge revient à l'héritier d'une famille qui avait servi la duchesse Anne dans les finances, les Thierry. Au moins dès 1540, c'est François Thierry, sieur de Boisorcant, de La Prévalaye et de la Rivaudière qui est capitaine. Son père, Pierre Thierry, représentait déjà sous-lieutenant dans les années 1520[79], preuve de l'ascension des Thierry dans les affaires rennaises. Leur demeure du Bois-Orcant, à l'est de Rennes, est une des plus belles demeures Renaissance du pays rennais et est au cœur d'un puissant ensemble seigneurial autour de la ville qui s'étent sur plusieurs paroisses. Avec François Thierry, qui se fait représenter en homme de guerre sur son vitrail de Chevaigné[80], le gouverneur Étampes entretient d'excellentes relations. En 1555, il lui demande de lui fournir de l'artillerie et des poudres pour défendre la province face à de possibles descentes espagnoles[81]. Le capitaine s'empresse d'obéir et de donner ordre au connétable de Rennes « à ce qu'il n'y ayt aulcun retardement, car se seroyt une faulte que on ne pouroit pas apprès racoustrez »[82]. Étampes s'appuie par ailleurs souvent sur Boisorcant pour se faire prêter l'artillerie rennaise, en 1558 lors des descentes espagnoles et anglaises[83], puis en 1562 pendant la guerre civile. Boisorcant se révèle toujours un excellent soutien à « Messieurs notz lieutenant du roy »[84] à tel point qu'en 1563, Étampes demande pour lui une pension au conseil royal[85]. Voilà donc un excellent exemple de capitaine qui bénéficie de la confiance du gouverneur. Plus

[77] Même phénomène à Dinan où Châteaubriant, issu des Montafilant, seigneurs de Dinan, est capitaine de la ville jusqu'en 1540.
[78] AMR, BB 465, f° 225 : Guy XVI de Laval à l'alloué de Rennes, Vitré, 22 décembre [1526]. Sur ce conflit de juridictions à Rennes, voir Mathieu Pichard-Rivalan, *Rennes, naissance d'une capitale provinciale (1491-1610),* thèse d'histoire moderne sous la direction de Philippe Hamon et Gauthier Aubert, Rennes 2, 2014, p. 82.
[79] AMR, FF 257, acte de 1526.
[80] Voir annexes.
[81] AMR, BB 466, f° 51 : Étampes à Boisorcant, Lamballe, 2 novembre 1555.
[82] AMR, BB 466, f° 51 v° : Boisorcant à Gilles de Romelin, sieur de Mille, connétable de Rennes, Serrand, 7 novembre 1555.
[83] AMR, BB 466, f° 63 v° : Étampes à Boisorcant, Lamballe, Pâques 1558.
[84] AMR, BB 466, f° 48 : Boisorcant à Michel Champion, sieur de Chartres, procureur des bourgeois de Rennes, Boisorcant, s.d.
[85] BnF, Ms. Fr. 18156, f° 3 v° : séance du conseil royal du lundi 10 janvier 1563. Pension qui arrive assez tard puisqu'en septembre 1566, sa capitainerie est « vacquante ou preste à vacquer par l'extremité de maladie en laquelle est détenu le sieur de Boisorcan » (Morice, col. 1353).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

généralement, le maillage de ces capitaineries sert le gouverneur dans le contrôle quotidien de la province. En 1544, après avoir décidé de la construction du château du Taureau à l'entrée du port de Morlaix pour le protéger, Étampes charge le sieur de Coetnisan de choisir « ung personnage cognoissant et entendu au fait de la guerre pour estre chef et capitaine sur tel nombre de gens qu'ils adviseront envoyer en ladite forteresse »[86]. En 1553, insatisfait de la relative autonomie du conseil de ville qui n'entretient pas sa milice bourgeoise « depuis six ou sept ans », et considérant « l'importance de ladite ville et combien elle mérite une bonne et seure garde » puisqu'elle a été pillée par les Anglais en 1522, le gouverneur nomme Claude de Boiséon à la garde de la ville[87]. Le gentilhomme local étant déjà capitaine de l'arrière-ban et garde-côte de Tréguier, le gouverneur désigne cinq ans plus tard un nouveau candidat issu du cru local, Yves de Goezbriand[88]. Il semble ainsi que pour de plus modestes capitaineries, la nomination peut parfois venir de lui.

Au reste, le duc fait très souvent appel à ces relais politiques locaux. En 1553, lors d'une légère émotion populaire antifiscale en Cornouaille, il s'appuie sur le capitaine de Quimper, Jacques de Nevet, baron de Pouldavid, alors en poste depuis 1524[89]. Cet exemple précis montre que le gouverneur s'appuie sur un capitaine de ville pour une affaire qui le touche personnellement car il s'agit de ses droits sur les sécheries de Cornouaille. En 1558, lorsque les Anglais débarquent au Conquet, le capitaine de la modeste place, Jacques de Guengat, fils d'un ancien capitaine de Brest et ancien gendarme du gouverneur Guy de Laval, s'avère d'un précieux secours[90]. Les multiples capitaines de villes maritimes sont en constante relation avec le gouverneur, que ce soit pour la défense des villes ou bien même la gestion des grains qui entrent et sortent de la province comme ceux que Jacques de Robien, capitaine du Croisic est chargé de contrôler[91]. Tout comme les capitaines d'importantes places-fortes, qu'ils soient nommés par le roi ou par lui-même, les capitaines de places sont placés sous l'autorité du gouverneur. Sa faveur, sa grâce sont à rechercher pour ces individus. Un exemple particulièrement documenté permet de mieux saisir ce phénomène.

---

[86] Morice, col. 1055-1056 : mandement de Coetnisan à Jean de Kermellec, Morlaix, 6 juillet 1544.
[87] ADIV, 23 J 53 : mandement d'Étampes à Boiséon, Guingamp, 6 juillet 1553. Rohan-Gyé le confirme l'année suivante pour « prendre garde tant sur le faict de la ville de Morlaix que aux costes de la mer » (Ibid. : mandement de Rohan-Gyé à Boiséon, Guéméné, 4 avril 1554).
[88] BnF, Cabinet d'Hozier, 165 : mandement d'Étampes à Yves de Goezbriand, [Lamballe], 14 octobre 1558.
[89] ADCA, 1 E 1481 : Alain Rosmadec à Étampes, La Porteneuve, août 1553. Jacques de Nevet dit résider au manoir de Lezergué en Ergué-Gaberic (AMN, EE 244). En 1543, Nevet livre un navire anglais à des Écossais à Pouldavid (*L&P,* Henry VIII, vol. 18/1, n° 91).
[90] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 74 : Jacques de Guengat à Étampes, Keryvalan, 9 août 1558. Voir aussi Chantilly, L, XVII, f° 39 : Jacques de Guengat à Montmorency, Nantes, 16 mai.
[91] ADIV, 1 F 1978, 6e liasse, n° 3 : Étampes à Jacques de Robien, Châteauneuf, 7 juillet 1557.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

La faveur du gouverneur : l'affaire Sourdeval

Nommé capitaine de Belle-Île en 1557, André de Sourdeval, sieur de Beauchesne et de Rousseville[92], accède à une des plus importantes garnisons de Bretagne. Né autour de 1513 – comme Étampes –, originaire de Basse-Normandie[93], André de Sourdeval est un ancien client des Guise qui combat lors des guerres d'Italie[94]. Brantôme rapporte qu'il a été gentilhomme du cardinal de Lorraine lors d'une ambassade à Bruxelles auprès de Charles Quint afin de négocier une trêve. Le Périgourdin le décrit comme « un brave et vaillant gentilhomme breton, haut à la main, nommé M. de Sourdeval, qui longtemps a esté gouverneur de Bellisle ». À Bruxelles, il se fait remarquer pour sa courtoisie lors d'un duel – il sauve de la mort celui qu'il vient de vaincre – et l'empereur lui offre en personne une chaîne d'or après avoir loué ses qualités[95]. En 1556, il est encore « cappitaine appointé près la personne de monsieur de Dampville, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy et collonnel de sa cavallerye legière au pays de Pyedmont »[96]. Devenu panetier ordinaire du roi, il profite du décès de Robert d'Avaugour[97] pour briguer Belle-Île et passe sous le commandement d'Étampes en Bretagne. Sa carrière d'homme de guerre est récompensée par le gouvernement d'une belle place forte. Il y termine sa carrière comme une sorte de retraite, phénomène assez fréquent chez les hommes d'armes.

Très tôt, il démontre ses qualités au service de sa charge. Henri II se satisfait par exemple que le capitaine n'épargne pas son bien pour entretenir sa garnison de 200 hommes[98]. La faveur royale se manifeste de nouveau assez rapidement grâce à la protection du gouverneur, puisqu'en 1557, lors d'une permission qu'Étampes obtient de faire entrer sans payer les droits des tonneaux de vin en Bretagne, Sourdeval acquiert une part du don royal[99]. Étampes gagne ensuite pour lui de percevoir les impôts, billots et droits des sécheries de Belle-Île[100]. Cette

---

[92] En 1566 il est seigneur de Rousseville (AN, MC, XCIX, 2). Trois ans plus tard il est qualifié de seigneur de Beauchesne (BnF, Clair. 104, p. 8099). Il détient en effet les forges de la paroisse (AD Manche, A 1931).
[93] En 1581, retiré des armes, il déclare être âgé d'environ 68 ans et faire « sa plus commune résidence en sadite maison de Beauchesne fisnée ès pays et duché de Normandie, évêché de Bayeux, paroisse de Beauchesne » (BnF, Carrés d'Hozier, 448, f° 69).
[94] Son père, Guillaume de Sourdeval, avait été gentilhomme du connétable de Bourbon quand le père d'Étampes avait suivi Bourbon dans sa défection (BnF, Carrés d'Hozier, 448, f° 70 v°).
[95] Brantôme, *Œuvres complètes,* t. VI, p. 341-342 : « L'empereur en sceut le combat et le traict et voulut voir ledict Sourdeval, et le loua devant tout le monde en sa salle ».
[96] BnF, P.O. 2721, dossier 60654, n° 2 : quittance d'André de Sourdeval, 25 mars 1556.
[97] BnF, P.O. 152, dossier 3083, n° 33, 34 : quittances de Robert d'Avaugour, panetier ordinaire du roi et gouverneur de Belle-Île, 1550, 1555. En 1553, Avaugour mène 600 Bretons en Picardie (*CAH,* t. 7, p. 145).
[98] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 69 : Henri II à Étampes, Saint-Germain-en-Laye, 1er décembre 1557.
[99] ADLA, B 706 : René Chevallier, fermier des ports et havres de Bretagne, à Nicolas de Troyes, Nantes, 27 décembre 1557.
[100] Morice, col. 1265-1266 : Sourdeval à Étampes, Auray, 22 décembre 1560. Son protégé le sert en retour quand il s'agit de capturer sur la plage des corneilles à bec rouge que désire la reine qui apprécie les oiseaux rares.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

acquisition montre bien que le gouverneur peut utiliser la faveur royale à son profit, pour les capitaines de sa province. André de Sourdeval écrit en effet à Étampes :

> « Je vous suppli très humblement qu'il vous plaise me estre aidant pour me saulver ce qu'il vous pleut dernièrement me faire donner au feu Roi, qui est l'impost billot et saicherie de Belleisle ».

La faveur du gouverneur fonctionne à merveille. Un acte notarié montre bien que Sourdeval, en plus d'être le capitaine de Belle-Île, a reçu de la monarchie le droit de toucher la fiscalité royale sur l'île[101]. L'homme devient de plus en plus imposant en Bretagne, la monarchie accordant de plus en plus une importance stratégique à son gouvernement insulaire qui supplante peu à peu Concarneau dans l'ordre des places fortes bretonnes[102]. En 1558, lors des descentes en Bretagne, Sourdeval collabore étroitement avec le gouverneur pour la défense des côtes. Sa charge comprend Belle-Île mais aussi toute la côte du sud de la province. Il est, par exemple, proche d'un autre originaire de Normandie, Guillaume de Montigny, capitaine de Suscinio[103]. Il écrit ainsi au gouverneur :

> « J'ay ung grand pais à garder. S'il vous plaisoyt me permettre que pour ung jour je vous ailles trouver, vous fairiés, mon seigneur, beaucoup pour moy. J'ay laissé mon frère dans l'ille, je m'aseure qu'il faira son debvoyr pour sy peu de temps que je seré à aller devers vous »[104].

Très confiant envers cet homme de guerre, Étampes lui assigne aussi les petites îles de Houat et Hoedic dont Sourdeval est le seigneur. Le capitaine, porte parfois le titre de « gouverneur et lieutenant pour le roi es isles de Bretagne »[105]. Puis, Sourdeval obtient à nouveau Le Croisic et l'île de Batz. Ce commandement offert par Étampes n'est d'ailleurs pas au goût du capitaine du Croisic, Jacques de Robien. Le gouverneur reçoit cependant plusieurs témoignages qui louent l'action du capitaine à Belle-Île. Ainsi, en 1558, alors que les soldats de Belle-Île s'impatientent de recevoir leur solde qui n'arrive pas, le trésorier Mallet peut déclarer : « j'ai tant de fiance audit de Sourdeval qu'il les appaisera »[106]. Peu à peu, la

---

[101] AN, MC, XXXVI, 23, 1er novembre 1572. Fiscalité ex ducale (Jean Kerhervé, *L'État breton aux XIVe et XVe siècles. Les ducs, l'argent et les hommes,* Paris, Éditions Maloine, 1987, 2 vols. 1080 p.).
[102] Les états de l'armée sont en ce sens éloquents (BnF, Ms. Fr. 3243, f° 109 ; BnF, Ms. Fr. 4552, f° 34 v° ; BnF, Ms. Fr. 3193, f° 223 ; BnF, Clair. 346, f° 77 ; BnF, Ms. Fr. 22310, f° 175). Belle-Île, toutefois sans mortes-payes vient peu à peu s'ajouter aux traditionnelles quatre places fortes bretonnes (Brest, Saint-Malo, Nantes, Concarneau). Son paiement est coûteux puisqu'il faut rémunérer le voyage maritime des commissaires, comme en 1553 quand le commissaire René du Cambout embarque à Quiberon avec deux galions bien armés pour se défendre de navires espagnols qui rôdent près d'Houat (BnF, P.O. 576).
[103] BnF, Carrés d'Hozier, 448, f° 63 : Catherine de Médicis à Guillaume de Montigny, Paris, 18 août 1570. Il présente pour lui des requêtes au bailli de Caen qui veut le convoquer à l'arrière-ban.
[104] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 55 : Sourdeval à Étampes, Vannes, 21 février 1558.
[105] BnF, Carrés d'Hozier, 448, f° 68 v°.
[106] Morice, col. 1228 : Mallet à Étampes, Vannes, 31 août 1558.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

confiance d'Étampes et du roi envers Sourdeval s'affirme. En 1559, Henri II permet la démolition du château d'Auray pour employer les pierres à la construction du fort de Belle-Île, le tout sous son commandement[107]. André de Sourdeval est donc un homme important dans le dispositif mis en place par Étampes pour tenir la province. Or, en 1560, une grave affaire éclate à son sujet, au sommet de l'État. En juin, le cardinal de Lorraine écrit une missive à Étampes à propos de « ceulx qui se sont retirez à Bellisle ». On est alors dans le contexte très tendu de l'après conjuration d'Amboise et les Guise sont des plus suspicieux. Il ajoute :

> « [Je] ne puys penser s'il est vray comme Sourdeval se soyt tant oublyé et pour ce, Monsieur, il y fault aller dextrement pour essayer de scavoir ce qui en est et assurez bien hardiment Sourdeval s'ilz y sont et ne les rend pas qu'il n'y va pas moings que de sa vie »[108].

Dix jours plus tard, Sourdeval écrit au duc de Guise et apporte sa version des faits. Depuis son départ de Chenonceau, où il y avait reçu une commission du roi pour enquêter sur les conséquences de la conjuration, il a visité le Perche, le Bas-Maine, toute la côte de Normandie où il a trouvé le duc de Bouillon. Possessionné en Normandie, il se justifie qu'il ne s'est « jamais declaré à homme vivant que à luy [autre que lui] et a madame de Saint-Paoul et au lieutenant du bailly de [Sahours] ». Puis il s'est rendu chez Étampes pour lui parler de l'état de sa place forte. C'est alors qu'il a reçu du gouverneur

> « un comendement que je n'avois acoustumé à recepvoir, me disant sur paigne de ma vie que eusse à luy rendre Sestouart et l'escuyer de monsieur le prinze de Condé, m'asseurant que le Roy en avoint eu sûr advertissement. Monseigneur, je ne scay sy ceste advertissement a esté faicte au Roy ou a monsieur d'Estampes. Sy sa esté au Roy, s'est quelqu'un qui me voulloit mectre en sa bonne gracze et de monseigneur vostre frère et vous. Je vous suplie très humblement, Monseigneur, de vous souvenir des noms de ceulx qui vous ont faict sy beau raport. Sy ainsin c'est que cella soit venu de la part de monsieur d'Estampes, je vous suplie très humblement de luy faire entendre que ne m'avés jamais trouvé en faulte. Il m'a faillu luy rendre compte de deux gentissomes qui estoint venus en Belisle et non contant de dire le jour qu'ils

[107] ADLA, B 982, f° 5v° : ordonnance de Henri II, Villers-Cotterêts, 10 mars 1559. L'affaire n'est pas encore réglée fin 1560 (Morice, col. 1265-1266 : Sourdeval à Étampes, Auray, 22 décembre 1560). Elle est même remise en question en 1578 (ADM, 3 A 28 : afféagements et adjudication des terrains du château d'Auray). En 1563, Sourdeval doit encore bailler à cens des places vagues du château d'Auray (Noël du Fail, *Mémoires des plus notables et solennels arrest du parlement de Bretagne,* Rennes, 1654, p. 139).
[108] BnF, NAF 6011, f° 10 : le cardinal de Lorraine à Étampes, Marchenoir, 12 juin 1560.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

partirent de leur pais et quel chemyn ils firent et les villes là ou ils avoint passés jusques au jour qu'ils entrerent en Belisle »[109].

Étampes menace donc son capitaine selon les instructions du cardinal de Lorraine. Suspecte-t-on Sourdeval à cause de ses liens féodaux avec le duc de Bouillon, pressenti calviniste ? La mention du secrétaire du prince de Condé désignerait un certain De Vaux, premier écuyer de Condé, qui a aidé Maligny, un conjurateur, à échapper à la sévère répression de la conjuration d'Amboise[110]. Dès avril, Guise avait en effet chargé Étampes de capturer des fugitifs d'Amboise qui avaient pour projet de passer en Angleterre par la Bretagne. Au duc, Guise rappelait que « vous ne scauriez faire plus grand ne plus agreable service à sa majesté que de luy faire prandre ce malheureureux Maligny »[111]. Étampes lui-même se rend sur la côte et ordonne à ses subordonnés d' « avoir songneusement l'œil […] et vous enquerir secretement s'il en passera poinct en Angleterre »[112].

Ce contexte de tension post conjuration d'Amboise passé, le gouverneur croit sur parole son capitaine qui use quelque peu d'ironie dans sa lettre au cardinal parlant de « sa bonne gracze » comme assurée par ceux qui le dénoncent. Le lendemain de l'entrevue, Étampes assure le roi qu'après son voyage en cour, Sourdeval est venu le voir à Lamballe, puis s'en est allé à Belle-Île « pour s'en enquerir et me faire amener deux gentilszhommes qui se y sont retirez, que je croy sont la cause de l'advertissement que vous avez eu ». Il semble que des individus recherchés par la justice se sont réfugiés dans l'île, alors commandée par le frère de Sourdeval. Le gouverneur détaille tous les faits dans un souci de transparence (et pour se couvrir au cas où Sourdeval – même s'il l'estime – serait en effet compromis ?) et assure au roi qu'il lui a exposé « l'inconveniant […] où il se mectroit si son isle, en laquelle il est pour vous servir, servoit de refuge à ceulx qui vous offencent »[113]. Quelques jours plus tard, Sourdeval amène devant Étampes un des deux gentilshommes pour procéder à un interrogatoire. Le gouverneur en conclut qu' « il est fort mal abille pour quelque entreprise » et le renvoie sur l'île. Il s'agit d'une ruse pour capturer les autres recherchés qui se sont volatilisés. Étampes confie à Guise sa stratégie :

[109] BnF, NAF 21095, f° 62 : Sourdeval au duc de Guise, Quimperlé, 20 juin 1560.
[110] Jacques-Auguste de Thou, *Histoire universelle,* t. III, p. 495.
[111] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 86 : Guise à Étampes, Marmoutier, 13 avril 1560. Maligny est finalement trouvé à l'Hôtel de Condé puis emprisonné à Tours.
[112] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes à La Caunelaye, Donges, 6 novembre 1560.
[113] Chichkine, p. 111 : Étampes à François II, Lamballe, 21 juin 1560.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

« ne faisant poinct de bruict de ceulx cy, cela pourroit donner oppinion a d'aultres de se y retirer et parce moien attraper quelques ungs de ceulx que le Roy et vous désirez »[114].

Surtout, Étampes s'avère être un précieux soutien pour son capitaine. Il assure Guise que Sourdeval est un capitaine des plus dévoués au roi. Seigneur de Beauchesne mais dénommé « Sourdeval », les Guises le confondent très sûrement avec son frère aîné Jehan, sieur de Sourdeval, que l'on retrouve dans l' « association » du prince de Condé de 1562[115]. André signalera désormais bien qu'il est sieur de Beauchesne dans ses quittances. Reste que l'affaire affecte profondément le gentilhomme. Étampes rapporte ainsi qu'il « est le plus tourmenté du monde de ce qu'il luy a semblé parce que je luy en ay dict que j'en eusse quelque doubte de luy. Ce que toutesfois j'ay mis peyne de luy oster de l'entendement le plus que j'ay peu ». Croire qu'il est soupçonné par le gouverneur attriste profondément le capitaine de Belle-Île. Son tourment agit pour montrer qu'il est un serviteur des plus dévoués au gouverneur et qui cherche à le satisfaire afin de capter sa faveur. De même que la faveur royale, faveur et protection du gouverneur sont recherchées. Les perdre peut être très mal vécu par ces capitaines de places fortes qui sont sous ses ordres.

Au reste, l'épisode de 1560 renseigne aussi sur le rôle d'intermédiaire du gouverneur de province, entre la monarchie et les capitaines particuliers. Sourdeval n'est plus inquiété par la suite de sa carrière. Il obtient même le collier de l'ordre de Saint-Michel[116] et on le retrouve très logiquement à la tête d'une compagnie de soldats dans l'armée d'Étampes en 1562 et passe ensuite sous les ordres de Martigues. Lors d'une affaire de piraterie de marins de Belle-Île et du Croisic sur des navires espagnols en 1565, il est même encouragé en sous main par la monarchie[117]. En 1569, le roi lui réitère sa confiance et lui fait don de 300 lt. pour le récompenser de son bon gouvernement de Belle-Île[118]. Devenu gentilhomme de la chambre, il vend à Albert de Gondi son état de capitaine et gouverneur de Belle-Île en 1572 pour 4500 écus soleil et se retire définitivement du service des armes[119] – on le retrouve député de la

[114] Chichkine, p. 120 : Étampes au duc de Guise, Quimperlé, 27 juin 1560.
[115] David Potter, « ''Alliance'', ''Clientèle'' and Political Action in Early Modern France : the Prince of Condé's Association in 1562 », Véronique Gazeau (éd.), *Liens personnels, réseaux, solidarités en France et dans les îles Britanniques (XIe-XXe siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006, p. 199-219.
[116] BnF P.O. 2721, dossier 60654, n° 3 : quittance d'André de Sourdeval.
[117] BnF, Ms. Fr. 18156, f° 130, 132, conseil du roi, Châteaubriant, 1565 ; f° 242 v°.
[118] BnF, Clair. 104, f° 8099 : quittance de Sourdeval, 15 mars 1569.
[119] AN, MC, XXXVI, 23, 1er novembre 1572. Pour briguer une capitainerie, un particulier, comme ici Gondi, peut proposer de la lui racheter. On ne peut pas vraiment parler de vénalité comme pour le monde des offices mais d'un marché ou contrat entre particuliers, Sourdeval aurait très bien pu refuser l'offre de Gondi. Ce dernier devenu seigneur de Belle-Île, lui refuser la vente reviendrai à rentrer dans un grave conflit avec un protégé de la reine-mère.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

noblesse aux États de Blois de 1576 – avant que l'île ne tombe aux mains des huguenots en 1573, faisant regretter son service par rapport à celui des Italiens de Gondi[120].

Cet exemple précis montre bien à quel point le gouverneur de Bretagne peut protéger un capitaine local. Alors qu'on connaît les inimitiés et les conflits qui peuvent exister entre gouverneurs de provinces et potentats locaux[121], il faut aussi parfois insister sur leur collaboration, sur le désir de certains de littéralement « plaire » au gouverneur, d'être estimés par ce Grand même si d'autres fidélités peuvent jouer (comme Bouillon pour Sourdeval). Le gouverneur Étampes a su démêler le vrai du faux dans un contexte politique très tendu et ainsi protéger Sourdeval et le maintenir à son poste. Qu'en est-il des moyens à sa disposition pour destituer un capitaine peu estimé et/ou dangereux pour l'ordre public ?

De la difficulté d'écarter un capitaine

Les nombreuses places fortes bretonnes sont confiées aux capitaines par le roi. Dès lors, seul le monarque peut en théorie destituer un capitaine de place, encore que cela reste bien souvent une expérience de conflit. Le gouverneur de Bretagne s'avère encore moins compétent sur ce sujet. C'est une constante dans la France d'Ancien Régime : sauf pour une faute professionnelle très grave, les capitaines urbains restent des hommes relativement à l'abri des destitutions. Cette stabilité provinciale ne semble pas poser de problèmes dans les années 1550. Au contraire, l'enracinement local de familles qui se transmettent la charge de capitaine conforte les fidélités et les bons gouvernements urbains, le capitaine rejoignant les intérêts des bourgeois. Lors des premiers troubles de religion, un tout autre problème se pose pour le gouverneur Étampes. Qu'en est-il des capitaines touchés par la réforme ? En effet, le danger protestant fait craindre des prises de villes par « surprise ». Les villes tenues par des capitaines « suspects de Religion » sont au centre des préoccupations du gouverneur. Un capitaine passé à la Réforme pourrait aisément livrer les clefs de sa ville à ses coreligionnaires sans même livrer combat. En 1563 par exemple, Étampes note non sans inquiétudes que « le lieutenant du cappitaine du chastel dudict Conq [Concarneau] et deux mortespayes » sont passés à la réforme[122]. S'agit-il du capitaine Kerouan qui a succédé à son frère en 1553 et à qui le sieur de Lezonnet succéde à Concarneau en 1568 ? Toujours est-il qu'un sieur de Kerouan, sa femme et son fils sont désignés comme huguenots lors de la prise de la ville en

[120] Antoine Rivault, « Huguenot et pirate : l'entreprise maritime du comte de Montgomery en 1573 », *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme Français,* vol. 160-2, 2014-2, p. 589-612.
[121] David Potter, *War and Government in the French Provinces: Picardy, 1470-1560*, Cambridge University Press, 1993, 393 p.
[122] Lublinskaya, p. 311 : réponse d'Étampes, Lallemant et Chanteclerc, Dinan, 1er octobre 1563.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

1577[123]. Ainsi, très rapidement, Étampes s'inquiète de la confession des capitaines des villes. Dans un mémoire au roi de 1560, il admet qu'il

> « n'a voulu ny ose, jusques a mandemant expres, oster a leurs charges aulcungs capitaines et lieutenans huguenotz, lesquelz sont dedans des places fortes de Bretagne, mais en actendant le vouloir du roy, y a envoyé gens pour se prandre garde de leurs entreprises »[124].

Deux ans plus tard, encore dans un mémoire destiné au roi, il déclare désormais qu' « il seroit bon que tous ayans charges de places ou de gens de guerre feissent protestation de leur foy en la presence du gouverneur »[125]. On ne sait si ces sortes de serments ont bien eu lieu. En revanche, la première citation est particulièrement intéressante. Étampes aurait envoyé « gens » dans les places suspectes. S'il ne peut officiellement destituer un capitaine, il est de sa compétence d'envoyer un représentant dans une ville de son gouvernement. Cette théorie du contournement imaginée par Étampes est bel et bien appliquée et plusieurs cas illustrent ce procédé en apparence respectueux du droit.

Au Croisic, le vieux capitaine Jacques de Robien assure son métier de capitaine entre l'hôtel de ville et son plaisant manoir de Bodel (en Caro, entre Rennes et Vannes)[126]. Au début des années 1560, la population protestante est telle qu'il n'est plus possible de laisser la ville sans la présence physique d'un subordonné du gouverneur. Dès 1562, Étampes choisit d'y commettre son protégé, André de Sourdeval, déjà capitaine de la proche Belle-Île. Officiellement, Sourdeval porte le titre de « lieutenant de monseigneur le duc d'Estampes en la ville de Croisic et port de Bas »[127]. Il s'agit bien d'un homme commissionné par le gouverneur ce qui ne va pas sans indigner Jacques de Robien qui ne saisit pas le sens d'une telle initiative[128]. Dans une lettre à Robien, le lieutenant de Sourdeval explique toute la teneur d'un conflit de pouvoir à l'échelle de la capitainerie tout en essayant d'apaiser les tensions :

> « Monsieur mon capitaine, j'ai veuee les lettres que m'avez escriptes par ce gentilhomme par lesquelles vous m'esripvés que trouvés estranges que j'ai prins mon logis en ce chasteau ce qui me samble que je debvez faire entendu que je me suis gouverné suivant l'intencion de Monseigneur le gouverneur qui m'a escript une lettre, que

[123] Chanoine Moreau, *Histoire de ce qui s'est passé en Bretagne durant les guerres de la Ligue,* Brest, 1836, p. 56.
[124] BnF, Ms. Fr. 15881, f° 323 : mémoire d'Étampes au roi, 1560.
[125] BnF, Ms. Fr. 15876, f° 365 : mémoire du duc d'Étampes, août 1562.
[126] Voir ses lettres avec la noblesse et la société croisicaise (ADIV, 1 F 1978, 6e liasse).
[127] BnF, Ms. Fr. 22331, f° 564. Il est qualifié de « chevalier, seigneur dudit lieu [de Sourdeval] ». Dans un titre normand il se qualifie à la fois de gouverneur de Belle-Île et du Croisic (AD Manche, A 1931).
[128] ADIV, 1 F 1978, 6e liasse : le duc d'Étampes à Jacques de Robien, Vire, 6 septembre 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

> j'eusse incontinent sa lettre veue a me mectre dedens ledict chasteau et me saisir des munitions et armes qui y sont et la ou je ne poulrai demeurer tousjours que je y laisse homme sûr de quoi je lui puisse respondre, et non suspect de la religion veu que vous n'i residée poinct et si vous y vouliés resider que vous me bailliés respondant desdictes armes et munitions que je i aurois trouvées ensamble de la place, vous asseurant que ce n'est pas pour i estre bien accomodé que je m'i suis logié car je trouverois assée de logis en ceste ville plus commode que cestui ci et quand il vous plaira venir vous y serés le tres bien venu »[129].

Le lieutenant assure le capitaine de « l'amitié de Monseigneur de Sourdeval qui ne vouldroit rien entreprendre sur votre charge ni vous faire tort, tant s'en fault qu'il se voulsise faire, a ce que je lui ai oui dire, il voudroit bien que le Roi et Monseigneur le gouverneur l'eussent emploié ailleurs ». Quand bien même Robien fait preuve d'absentéisme – et il faut croire que c'est cela qui préoccupe Étampes en période de troubles –, l'affront est fait. Robien estime avoir été personnellement atteint dans son honneur. Étampes doit le rassurer et expliquer son intention :

> « quant a ce que m'escriviez pour ce que j'ay mis Monsieur de Sourdeval au Croisic, il me semble que vous ne vous en devez fascher, car je n'ay faict cela que pour le service du Roy et empescher que aucuns de ces seditieux et rebelles qui portent les armes contre sa majesté n'y eussent faict quelque desordre »[130].

Un an plus tard, Sourdeval essaye tant bien que mal de tenir le Croisic en ordre. Dans son rapport à Étampes, il se plaint que ses soldats sont « outragés » par la population calviniste. Surtout, que « Monsieur de Robien a escrit une lettre par laquelle il les asseuroit que je ne demeurerois plus en cedit lieu que ung mois »[131]. Le conflit avec le capitaine du Croisic s'éternise. Ce procédé de contournement déplait fortement Robien. Son père, Jean, capitaine depuis 1518, avait vaillamment résisté aux Anglais lors des opérations de 1522[132]. Bien estimé du roi[133], Jean avait réussi à transmettre sa charge à son fils pendant le gouvernement de Jean de Laval-Châteaubriant. Jacques de Robien n'est donc pas un homme fait par Étampes. Le danger de surprise de la ville est beaucoup trop important pour penser à ménager l'honneur du gentilhomme. Ce cas n'est d'ailleurs pas unique. À Dinan, Étampes utilise à nouveau le même procédé.

---

[129] ADIV, 1 F 1978, 6e liasse : le lieutenant de Sourdeval à Jacques de Robien, Le Croisic, 23 décembre 1562.
[130] ADIV, 1 F 1978 : 6e liasse : Étampes à Jacques de Robien, Vire, 6 septembre 1562.
[131] Morice, col. 1339 : Sourdeval à Étampes, Le Croisic, 8 octobre 1563.
[132] Morice, col. 959 : la reine Claude à Jean de Robien, capitaine du Croisic depuis 1518, Paris, 23 janvier [1523].
[133] Morice, col. 985 : François Ier à Jean de Robien, Cambrai, 11 août 1529.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Quand le gouverneur suspecte le capitaine, Jacques de Forsans, sieur de Gardisseul, le fils d'un commissaire ordinaire des guerres héros des guerres d'Italie, d'être acquis au calvinisme, il fait face à un dilemme. Il ne peut remplacer ce capitaine réputé proche des Albret-Navarre. Il opte à nouveau pour le « bricolage » institutionnel testé au Croisic. En mai 1562, il institue Jean de Rieux-Châteauneuf comme « lieutenant du Roy » à Dinan[134], accompagné de troupes de l'arrière-ban. Tout comme Robien au Croisic, Gardisseul accueille extrêmement mal cette mesure. Cependant soucieux de rester fidèle au roi, celui qui sera ensuite un gentilhomme de la maison d'Henri de Navarre et un fidèle du vert-galant[135], opte pour une attitude de soumission tout en proposant sa démission si le gouverneur reste insatisfait de lui. Il écrit à Étampes un modèle de lettre d'obéissance teintée de fierté :

> « Monseigneur, voyant que maintenant le service du Roy se présentoit, je me suis retiré à Dinan pour faire le deu de ma charge, ou j'ai trouvé Monseigneur de Rieux avec bonne compagnie, auquel me suis offert, tant pour l'authorité qu'il a de vous, que en son particulier, à lui faire très humblement service, mesmes à lui porter les clefs de cette ville tous les soirs, comme Lieutenant de Roy par vous ordonné en cettedite ville. Et d'aultant qu'il a pleu au Roi m'en donner la charge, et que j'en suis responsable, je l'ai supplié, à faulte qu'il n'eust agréable le service que lui présentois, mesmes que je n'ai esté employé en aucune chose de ma charge, qu'il lui eust pleu m'en descharger soubz son seing ou de son secrétaire, d'aultant qu'il ne m'est jamais apparu que mon Prince, ne vous, Monseigneur, ait eu à suspect mon service, sur tout qu'il vous plaise, Monseigneur, me commander vostre volunté, affin d'obéir entièrement à vos commandemens et ordonnances, aussi à ce que plusieurs n'aient opinion que j'ais fait chose qui ne convienne au service du Roy ne au vostre »[136].

Comment justifier la création d'un « lieutenant du Roy » à Dinan ? En réalité, ce titre trouvé par Étampes place Rieux au dessus du capitaine puisqu'il n'est pas son lieutenant mais directement celui du souverain, un peu à la manière d'un lieutenant général. Cependant, comme Sourdeval, Rieux est institué par le gouverneur et apparaît davantage comme un lieutenant particulier d'Étampes. Il s'agit bien d'une mission d'exception en période troublée. Rieux est issu d'une très grande famille bretonne qui s'est distinguée dans le service du roi[137] et il s'agit alors de capter son autorité de seigneur, Rieux étant seigneur de la proche et vaste

[134] BM Rouen, Martainville 200.
[135] BnF, Carrés d'Hozier, 267, f° 175.
[136] ADCA, 1 E 3654 : Jacques de Forsans à Étampes, Dinan, 21 avril [1562].
[137] Il est le fils cadet de Jean IV de Rieux (†1518), maréchal de Bretagne et lieutenant général de Bretagne au début du siècle. Son frère Claude (†1532) est capitaine d'une compagnie d'ordonnance bretonne et poche de François Ier. Voir leurs quittances (BnF, Clair. 95). Jean est nommé évêque de Saint-Brieuc en 1525 mais refuse d'entrer dans les ordres et se démet de son évêché en 1544. Il meurt en 1563.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

seigneurie de Châteauneuf. Ancien évêque de Saint-Brieuc, c'est son autorité de seigneur de Châteauneuf et sa richesse mise au service du roi que le gouverneur compte utiliser pour maintenir l'ordre à Dinan. À Catherine de Médicis, il justifie son envoi dans la ville par des arguments financiers. Il déclare : « Monsieur de Chasteauneuf, qui s'est mys a ma requeste dans la ville de Dynan, ou il sera myeux auctorizé et obey et fera plus volontiers la despence qu'il fault qu'il y face »[138]. Ainsi, Rieux-Châteauneuf investira de ses deniers pour une telle charge – dépense que ne pouvait peut-être pas assumer le modeste sieur de Gardisseul. Il ne faut pas non plus oublier que Jean de Rieux est cousin germain du gouverneur, sa mère est une Penthièvre. Étampes compte peut-être aussi sur cet élément de fidélité familiale[139]. Au reste, Étampes n'ose pas vraiment avouer qu'il a un temps douté de la fidélité du capitaine de Dinan qui vient de prouver qu'il était du côté du roi bien que sensible aux idées réformées. Cinq jours plus tard, sa réponse est qu'il désire qu'il conserve sa charge dans la ville tout en obéissant à Rieux :

> « Monsieur de Gardisseul, j'ay receu la lettre que m'avez escripte et me semble que vous ny autres ne debvez trouver estrange à voir la saison où nous sommes. J'ay pryé et fait aller Monsieur de Chasteauneuf en votre ville de Dinan pour pourvoir et contenir toutes choses en la seureté et repos de ceux de ladite ville qu'ils peuvent désirer à l'auctorité et obeissance du Roy, où estant, Mondit sieur de Chasteauneuf, personnage de telle qualité que vous le congnoissez, ayant ses biens auprès de vous, je m'asseure qu'il n'ordonnera là chose qui ne concerne le service de sa majesté et la transquilité d'un chacun en quoy pour les inconveniens qu'on verroit advenir ordinairement en plusieurs endroits, je ne suis pas d'advis de vous conseiller en amy que vous douirés la moindre occasion de suspercherie que vous pourez, vous contenant avec les ungs et les autres, especiallement avec ledit sieur de Chasteauneuf, le plus modestement que vous pourés au devoir de votre charge »[140].

L'attitude de soumission du capitaine évite donc que le conflit ne prenne plus d'ampleur. Il est cependant révélateur des tensions à l'œuvre au début des années 1560 – qu'Étampes nomme « la saison où nous sommes » – qui se cristallisent autour des figures des capitaines de villes. Au début des guerres de Religion, il est difficile de connaître clairement les prises de position partisanes de chacun et ce n'est qu'un peu plus tard que les conflits viennent clarifier la frontière confessionnelle. Ce n'est qu'au remplacement de Forsans après la mort d'Étampes

[138] Lublinskaya, p. 36-37 : Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 1er mai 1562.
[139] Étampes et Jean de Rieux-Châteauneuf sont par exemple tous deux « proches parens et amis dudit seigneur de Guemené » et témoins lors de son mariage avec Léonore de Rohan en 1557 (BnF, Ms. Fr. 22310, f° 116).
[140] BnF, Carrés d'Hozier, 267, f° 169 : Étampes à Jacques de Forsans, Nantes, 26 avril 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

que le capitaine rejoint l'armée d'Henri de Navarre[141]. Au début des années 1560, les attitudes de « dissimulation », de « tromperie » ou comme ici de « supercherie » sur les opinions de chacun sont sans cesse dénoncées et cela vaut surtout pour les capitaines de villes qui détiennent un véritable pouvoir local. Ceux-ci prennent peu à peu conscience des volontés du pouvoir royal et du gouverneur de sonder leur foi. Quand, à Quimper vers 1560, René de Nevet succède à son père Jacques, passé en fin de vie à la réforme, il abjure aussitôt la nouvelle religion[142]. Acte qui peut être sincère mais qui permet à l'intéressé d'hériter sans heurts de la capitainerie de la ville. Bien des conflits de juridiction éclatent ainsi dans le royaume autour des gouvernements urbains. Un remplacement ou une mise sous tutelle sont très souvent vécus comme des affronts à la dignité du capitaine et le gouverneur Étampes en est bien conscient. À Nantes, en 1560, il commissionne René d'Avaugour, sieur de Cargrois, pour rétablir le dialogue entre huguenots et catholiques. Il précise bien au duc de Guise :

> « Et quant à Nantes, comme je vous ay cy-devant mandé, j'avois laissé commission à monsieur de Cargrois pour assembler quelques gens, si par la justice il estoit requis de la force, mais il ne seroit pas pour commander, ou il y a ung cappitaine »[143].

Dès lors, il s'agit de ne pas froisser le capitaine Sanzay, bien acquis à la cause catholique. Toutefois, alors qu'il reste globalement difficile d'imposer des hommes de confiance aux places déjà pourvues par le roi, le gouverneur semble disposer d'une marge de manœuvre plus importante pour les places privées, celles qui appartiennent à de grands seigneurs et qui sont loin d'être dépourvues d'intérêt stratégique.

Un pouvoir de nomination accru sur les places privées

Plusieurs places fortes de la province appartiennent en effet en propre à de grands seigneurs. Le gouverneur Étampes est lui-même concerné par cet aspect de la géographie féodale puisqu'il nomme des capitaines particuliers, officiers privés, pour ses places fortes que sont Guingamp, Moncontour ou encore l'île de Bréhat. À Moncontour, Étampes nomme un ancien de ses gendarmes, François du Breuil, dit *le capitaine Breuil de Bretagne,* qui s'est

[141] À une date incertaine, mais sûrement dans les années 1570, Forsans est remplacé à Dinan par Marc de Rosmadec, sieur de Pontecroix, fidèle du parti royal pendant la Ligue (BnF, Ms. Fr. 3309, f° 32 : Henri III à Pontecroix, Paris, 3 septembre 1585). Son lieutenant est Julien du Breuil, sieur de Pontbriand, capitaine de l'arrière-ban de Saint-Malo institué en 1562 par…Étampes (BnF, Nouveau d'Hozier, 66, f° 48 : brevet de Bouillé, 16 février 1568). Voir les textes d'Henri de Navarre qui protègent Forsans (BnF, Carrés d'Hozier, 267).
[142] J. Trévédy, « Histoire de la maison de Nevet racontée par Jean, baron de Nevet (1644) », *BSAF,* 1888, t. 15, p. 352-353.
[143] Chichkine, p. 91 : le duc d'Étampes au duc de Guise, Montfort, 16 juin 1560.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

illustré à la guerre aux côtés de Blaise de Monluc[144]. Déjà capitaine de Mariembourg, Granville, l'île de Sercq et Hédé, il s'agit d'un fidèle du duc. À Guingamp, dès 1547, c'est-à-dire quelques temps après la mort du roi, Étampes destitue l'ancien capitaine nommé par François Ier avant la restitution du Penthièvre et le remplace par son candidat, l'écuyer Perceval d'Anyou, sieur de la Chesnaye[145]. En 1570, un ancien gendarme de sa compagnie, Jehan Loz, brigue le poste montrant bien que ce service de capitainerie est plus que jamais lié au service domestique. D'autres places sont commandées par des individus au même profil comme Châteaubriant dont le capitaine est Yvon Pierres, gendarme de Montmorency, propriétaire de la baronnie depuis 1543. Pierres est un agent du connétable et correspond surtout avec lui[146] plutôt qu'avec le gouverneur. De même, le château du Gâvre est confié à René du Cambout, ancien gendarme de Montejean et protégé de Montmorency.

La maison de Lorraine détient également plusieurs places-fortes en Bretagne. Tout comme en Normandie, les Guise cultivent l'*affinity* en Bretagne[147] et nomment des fidèles aux places-fortes qu'ils détiennent. Claude de Lorraine, duc d'Aumale, détient la seigneurie de Rhuys de 1546 à 1564[148], seigneurie donnée en viager en 1543 à Diane de Poitiers, et dont il est le gendre[149]. En 1551, Aumale nomme Charles de la Parroissaye, sieur de Tremonche, maréchal des logis de la maison du roi comme « cappitaine et concierge du chasteau de Succynio »[150]. Aumale fait alors le choix d'un homme d'armes breton bien intégré auprès du gouverneur. Lui aussi ancien gendarme de Montejean, il a été gendarme d'Étampes dès 1537 avant d'être son maréchal des logis jusqu'en 1546 puis de passer dans la compagnie de Claude d'Aumale en 1548 et ensuite devenir commissaire extraordinaire des guerres. Son lieutenant puis successeur, Guillaume de Montigny[151] , un ancien page d'Henri II puis de

---

[144] Comte de Palys, *Le capitaine Breil de Bretagne, baron des Hommeaulx, Gouverneur d'Abbeville, de Saint-Quentin et de Granville, d'après les mémoires contemporains et des documents inédits, 1503-1583,* Rennes, Plihon et Hervé, 1887, p. 44.
[145] ADCA, 1 E 922 : quittance d'Avaugour de Saint-Laurent à Étampes, 29 septembre 1547.
[146] Chantilly, L XVII, f° 47 : Yvon Pierres à Montmorency, Châteaubriant, 21 mai 1551.
[147] Stuart Carroll, *Noble Power during the French Wars of Religion : the Guise affinity and the Catholic Cause in Normandy,* Cambridge, 1998, 298 p.
[148] BnF, Ms. Fr. 5503, f° 214-215 : Henri donne à Claude de Lorraine et Louise de Brezé la terre et seigneurie de Rhuys et Suscinio pour leur mariage, à charge de rachat, Fontainebleau, 5 août 1546. Ce rachat intervient en effet en 1564 à hauteur de 18000 lt. (ADIV, C 2862, ordonnance de Claude d'Aumale, 1564). Voir aussi Stuart Carroll (*Noble Power…,* p. 35). On trouve une quittance de Claude d'Aumale pour Rhuys en 1549 (ADM, 93 J 59, 21 mars 1549). Aumale touche aussi les droits de bris en Rhuys (ADLA, B 56, 1565, 1568).
[149] ADLA, B 52, f° 256-258.
[150] ADLA, B 577, f° 69 v°, 4 mai 1551 ; B 2602.
[151] En 1563, Montigny est qualifié de « procureur exprest de hault et puissant prince Claude de Lauraine duc d'Aumalle payr de France et nagueres seigneur usufructuaire de l'isle et seigneurie de Rhuys » (ADLA, B 583, f° 31).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Diane de Poitiers[152], est lui aussi un fidèle d'Aumale. Originaire de Basse-Normandie, son père, Raoul, avait déjà été un des cent gentilshommes de Louis de Brezé, gouverneur de Normandie et époux de Diane de Poitiers. Les Montigny passent donc habilement du service de Brezé à Diane puis de Diane à Aumale. Guillaume le sert en tant que « gentilhomme servant » mais aussi par les armes : en Piémont sous les ordres du sieur de La Ménardière, son cousin germain, gendarme d'Aumale et aussi gouverneur de Fougères, et il est encore blessé à Saint-Quentin en 1557. Issu d'une famille normande, il s'est solidement installé en Bretagne dans l'évêché de Vannes[153] et s'estime désormais bien inséré dans le paysage nobiliaire local quand il écrit par exemple à son beau-frère, le procureur du roi en Rhuys, vouloir « regaigner nostre Bretaigne »[154]. Cet enracinement féodal, même s'il est relativement récent, à du jouer tant la constante est de nommer un petit noble local à ce poste de « garde et concierge du chateau de Ruys, de l'orloge, du petit parc et jardins dudit Ruys » qui contrôle toute la presqu'ile de Rhuys grâce au château mais aussi à une autre enceinte, le « mur du roi », censée protéger les espaces dévolus aux chasses ducales puis royales[155]. Le lignage des Montigny reste à ce poste jusqu'au milieu du XVIIe siècle[156]. Il est intéressant d'observer qu'un capitaine de place forte peut cultiver l'*affinity* aussi bien avec le gouverneur qu'avec le grand qui le nomme. La Paroissaye est un ancien gendarme du gouverneur et Montigny est inscrit par ce dernier sur la liste des pensionnaires de Bretagne, peut-être pour le récompenser de son service[157]. Étampes et Aumale, conjointement envoyés pacifier la Normandie à la fin de 1562, c'est très naturellement que Montigny s'arme avec une petite troupe et combat pour l'un et l'autre. Il est blessé d'une arquebusade au siège de Rouen aux côtés des deux

[152] En 1545, il est qualifié de « procureur » de Diane (ADLA, B 2232).
[153] ADM, E 622 : Montigny détient des tenues entre Vannes et Hennebont. Il se marie en 1556 à une noble locale.
[154] ADM, 93 J 56 : Guillaume de Montigny au procureur du roi en Rhuys, René de Francheville, sieur de Truscat, Rouen, 1er novembre [1562].
[155] En 1570, Catherine de Médicis demande ainsi à Montigny d'acquérir des juments pour son parc de Suscinio (BnF, Carrés d'Hozier, 448, f° 63 : Catherine de Médicis à Guillaume de Montigny, Paris, 18 août 1570). Voir Jean-Christophe Cassard, « Suscinio et les chasses des ducs de Bretagne », Alain Salamagne, Jean Kerhervé, Gérard Danet (dir.), *Châteaux et modes de vie au temps des ducs de Bretagne : XIIIe-XIVe siècle,* Tours, PUFR, Rennes, PUR, 2012, p. 121-149.
[156] Guillaume de Montigny succède à Charles de La Paroissaye successeur de Julien de Beauchesne, sieur de la Tertaye (nommé vers 1537, BnF, Dupuy 273, f° 73, et mort en 1544). Marc du Vergier, sieur de Saint-Denacq près Guérande est peut-être un lieutenant (BnF, Ms. Fr. 5285, f° 244-245). Son fils Louis de Montigny lui succède comme capitaine de Suscinio et côte et île de Rhuys à sa mort en 1581 (ADM, E suppl. 1387, GG 1, 1595) puis le fils de Louis, Jean, au même poste en 1609 (E suppl. 1389, GG 3, 1626) et enfin un autre Louis, fils de Jean. Les trois premiers seront faits chevaliers de Saint-Michel. Notons également un frère de Louis, Philippe, qui commanda à Suscinio.
[157] ADIV, C 2861.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Grands[158]. Ainsi, les choix d'Aumale en Bretagne sont très probablement faits pour cultiver une parfaite entente avec le gouverneur de la province par ailleurs réputé allié de sa famille. Ce dernier s'avère soucieux du rôle militaire de Suscinio, loin d'être inexistant puisque proche du littoral. En 1557, quand le danger de descentes espagnoles sur les côtes est plus fort que jamais, Étampes craint pour la presqu'île. Il charge un fidèle, Julien de Brignac, d'aller parler « au Capitaine ou Lieutenant dudit chasteau du Sucynio, pour entendre quelle garde l'on y fait, et si vous voyez avec ledit Capitaine qu'il fust besoin d'y mettre quelque force et garde, y mettre quelques Gentilshommes de la Reine pour la garde de ladite isle »[159]. Reine, gouverneur et seigneur usufruitier sont autant d'autorités qu'il faut prendre en compte pour une telle capitainerie. Il semble qu'Aumale ait aussi placé ses hommes à la capitainerie de Fougères, place frontière avec la Basse-Normandie. Les fidèles sieurs de la Ménardière s'y succèdent ainsi[160]. Charles de la Ménardière est gendarme d'Aumale[161] et surtout son maître d'hôtel, intendant et conseiller et est comme son cousin Montigny issu de la clientèle de Diane de Poitiers[162]. Avec Montigny, il rejoint sûrement Aumale en 1562 pour pacifier la Normandie. Étampes qui fait de même en venant de l'ouest peut le remplacer par un sien gendarme : Claude de Beaucé[163]. Cette nomination se fait sans encombres car Beaucé se voit confier une mission quotidienne de contrôle de la frontière avec la Normandie et le Maine, mission que ne peut assurer un capitaine absent à l'inverse de Montigny à Suscinio, place de frontière mais maritime[164]. À la faveur des guerres civiles, l'*affinity* du gouverneur remplace celle d'un autre Grand.

Un frère de Claude d'Aumale est encore mieux possessionné en Bretagne. Il s'agit de René de Lorraine, marquis d'Elbeuf, qui a épousé l'héritière des barons de Rieux, Louise, en 1554[165]. Là encore, on a recours à des individus qui cultivent la double proximité du gouverneur et du Grand seigneur mais, en période de troubles, la nomination vient davantage du premier. En effet au début des guerres civiles, Étampes envoie à Ancenis, place-forte des

[158] ADM, 93 J 56 : Guillaume de Montigny au procureur du roi en Rhuys, Rouen, 1er novembre [1562].
[159] Morice, col. 1206 : Étampes à Brignac, Lamballe, 11 décembre 1557.
[160] Jean Ménard de la Ménardière est commissaire ordinaire des garnisons des places de Normandie en 1555 (BnF, P.O. 1894). Charles de la Ménardière, gendarme d'Aumale, le remplace un court instant en 1561 (BnF, Ms. Fr. 22310, f° 153 : inventaire des munitions du château de Fougères, 12 mai 1561).
[161] BnF, Ms. Fr. 21524, f° 1671 : montre de la compagnie d'Aumale, 1556.
[162] Stuart Carroll, *Noble Power…,* p. 68. En 1558, il agit comme coursier entre Diane et le roi (BnF, Ms. Fr. 3143, f° 3 : Henri II à Diane de Poitiers, camp de Pierrepont, 10 août 1558).
[163] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 105 : Claude de Beaucé à Étampes, Fougères, 10 août 1562.
[164] Étampes ordonne ainsi à Beaucé de correspondre assidument avec Jacques de Matignon pour la Normandie et le baron de Vassé pour le Maine afin de contrôler les aller et venues des huguenots.
[165] Selon Stuart Carroll, les Elbeuf détiennent Ancenis de 1554 à 1599 (*Noble Power…,* p. 38).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Rieux sur la Loire, le sieur de Lezonnet en tant que capitaine[166]. En 1560, ce dernier essaye tant bien que mal de remettre sa place en état, de réparer les murailles et d'entretenir une garnison de francs-archers pour se prémunir d'une surprise huguenote[167]. La belle-mère d'Elbeuf, catholique mais qui n'est pas sans cultiver des affinités avec la nouvelle religion[168], se plie aux exigences d'Étampes sans faire de difficultés. Quand Lezonnet se rend dans sa place, il peut alors transmettre au gouverneur les « très humbles recommandations de Madame de Rieux »[169] qui loge à Ancenis même[170]. Étampes à usé de diplomatie car Lezonnet est un gentilhomme de la maison de la baronne de Rieux. On le voit encore exécuter son testament en 1570[171]. De très bons liens sont même entretenus entre Étampes et les Rieux-Elbeuf et en 1561, le duc retient auprès de lui Jean de Rieux, sieur d'Assérac pour ses qualités militaires, « encore qu'il ayt le guydon de la compaignye de monsieur le marquis d'Elbeuf »[172].

C'est une toute autre affaire lorsqu'Étampes désire faire de même avec des places détenues par de grands seigneurs publiquement passés à la réforme. Le risque est grand en effet que le seigneur accueille en ses murs des coreligionnaires bien armés. Le gouverneur doit alors user de diplomatie pour faire accepter un capitaine catholique qu'il nomme à une capitainerie privée. Le cas des châteaux des Laval illustre particulièrement bien cette complexité. Vitré, demeure des comtes de Laval, est un imposant château aux marches de la province. Ceux de Comper et de Montfort sont aux portes de Rennes[173]. Or, la famille des

---

[166] On le retrouve par ailleurs parrain à Ancenis en 1563 avec Marie de Lorraine-Elbeuf, fille de René et de Louise de Rieux (ADLA, E 1633).

[167] Morice, col. 1260: Bouillé à Étampes, Nantes, 11 novembre 1560 : « Le sieur de Lezonnet m'a mandé qu'il a une brèche dans le chasteau de Ancenis, et qu'il seroit fort aisé à le surprendre, et me prie de lui envoyer quelques francs-archiers, parce qu'il dit que ceux qui y debvoient anciennement faire le guet ne le veulent plus faire ».

[168] Stuart Carroll, *Noble Power…,* p. 24; 141-142.

[169] Morice, col. 1305 : Jehan Le Prestre, sieur de Lezonnet, à Étampes, Ancenis, 6 mai 1562.

[170] AMN, AA 24 : Suzanne de Bourbon, baronne de Rieux, au procureur du roi à Nantes, Ancenis, 2 mars [1563] ; elle profite de ce fief d'Ancenis pour obtenir du beurre de Bretagne et l'envoyer au duc de Guise (BnF, Ms. Fr. 20648, f° 38 : Suzanne de Bourbon à Guise, Champigny, 4 mars ou mai). Elle résidait aussi à la Forêt-Neuve en Glénac (BnF, Ms. Fr. 22342, f° 131 : Suzanne de Bourbon à Tristan de Carné, La Forêt, 13 août). En 1565, elle est favorable à l'union de sa nièce, Anne de Rieux, au fils de Jérôme de Carné (BnF, Ms. Fr. 22310, f° 185 : Suzanne de Bourbon à Mme d'Assérac, Uzé, 20 janvier [1565]) car les Carné, dit-elle, sont « gens de bien et amis de la maison » de Rieux. Marc de Carné avait en effet été enseigne de la compagnie de Claude de Rieux. En 1566, Suzanne de Bourbon est nommée tutrice des enfants mineurs d'Elbeuf (AN, X^{1A} 8626, f° 335 v°).

[171] La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse,* t. XI, Paris, 1776, p. 517.

[172] Lublinskaya, p. 36-37 : Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 1er mai 1562. En effet : BnF, Ms. Fr., 21524, f° 1696 : montre de la compagnie d'Elbeuf, Sainct-Menehould, 15 mai 1558 ; BnF, Clair. 190, f° 7299 : quittance de Jean de Rieux, guidon des 50 lances d'Elbeuf, 23 juillet 1560.

[173] On voit par exemple Louis de Saint-Maure, comte de Laval, signer une missive au duc de Guise depuis Comper en date du 28 septembre 1555 (BnF, Ms. Fr. 20470, 187).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

comtes de Laval est progressivement passée à la réforme au milieu du XVIe siècle[174]. Destituer le capitaine local à Vitré s'apparenterait quasiment à une ingérence dans les affaires de famille tant cette capitainerie est véritablement pensée comme une propriété familiale par les Laval[175]. Dans cette perspective, Étampes fait dans un premier temps le choix très rationnel de nommer un capitaine à Vitré qui soit quelqu'un de confiance tout en étant serviteur des Laval. Le gouverneur met en avant le compromis tout en respectant l'illusion de la nomination d'un capitaine par le comte lui-même. C'est pourquoi dès le début des troubles, le gouverneur envoie Jean, sieur d'Espinay, issu d'une longue lignée de serviteurs des seigneurs de Vitré et dont le père l'avait déjà servi, notamment lors de l'arbitrage d'affaires financières à Vitré en 1545[176]. En 1561, Étampes avait déjà envoyé Espinay à Vitré pour faire appliquer de sévères mesures contre les huguenots de Vitré, leur interdisant les prêches et les privant d'armes[177]. En 1562, l'assemblée des habitants de Vitré déclare avoir pris connaissance

> « des lettres du duc d'Estampes, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en Bretagne, [en vertu desquelles] le sire d'Espinay, accompagné de plusieurs de ses amis, s'est transporté en ladite ville pour prendre garde qu'elle ne feust prise et qu'aucun n'eust à s'y faire maître, et ce seroit fait donner les clefs des portes de la ville »[178].

Les protestants de la ville se présentent à l'assemblée et assurent alors que « le roy serait obéi, ainsi que le sieur d'Espinay », mais on peut imaginer que la mesure n'est pas au goût de tous. Quelque temps plus tard, le comte de Laval, en conflit avec son épouse, restée maîtresse de Vitré et passée à la réforme contrairement à lui, peut écrire une missive au gentilhomme qui avalise la décision du gouverneur :

> « J'ay receu vostre lettre et entendu par icelle que par le commandement de Monsieur d'Estampes, gouverneur du pays de Bretaigne, vous vouz estes amparé de ma ville de Vitré à cette fin qu'il ne si feist aulcune entreprinse par ceux de la novelle religion et que depuis quelques temps avez entendu que Laval a fally d'estre prins, qui a esté cause que vous vous

[174] Malcolm Walsby, *The Counts of Laval*…
[175] Paris-Jallobert, *Journal,* p. 20 : Georges de Gennes à François d'Andelot, Vitré, 15 mai 1561 ; AN, 1AP 617 : Andelot à La Trémoille, Laval, 15 juillet 1568.
[176] Voir chap. 4.
[177] Paris-Jallobert, *Journal,* p. 21 : ordonnance d'Étampes, 10 mai 1561.
[178] ADIV, 1 F 1675 : assemblée des habitants de Vitré, 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

estez logé en mon chasteau dudit Vitré à cette fin de vous tenir sur vous gardes avec meleure commodité »[179].

Nous ne savons rien des réactions de Guyonne son épouse ou encore de François d'Andelot, qui pensait détenir la capitainerie en privé. Ces zélés huguenots ont pu s'irriter d'une telle mesure d'Étampes d'autant plus que le gouverneur durcit peu à peu son attitude à l'encontre des Laval. Parti de Bretagne pour sa campagne de Normandie, il laisse à Vitré un de ses très proches serviteurs dénué de lien avec les Laval, François du Gué, sieur de Méjusseaume, un ancien de ses gendarmes, futur capitaine de l'arrière-ban de Rennes et capitaine de la même ville[180]. Le risque est trop grand pour cette place forte de frontière provinciale. Pour le château de Montfort, le duc nomme encore un gentilhomme voisin, Guillaume de Monterfil, issu d'une famille qu'il a souvent déjà employée[181]. Étampes, en temps de troubles, n'hésite plus à nommer lui-même un capitaine de confiance, dût-il froisser ses cousins les Laval. En 1568, ils se voient une nouvelle fois imposer des garnisons et des capitaines catholiques par le neveu d'Étampes[182]. Capitaines tous issus de la domesticité d'Étampes[183]. En 1573, le gouverneur Montpensier adopte une attitude similaire lorsqu'il nomme capitaine un gentilhomme catholique sans lien avec les Laval, Guillaume de Rosmadec, pour « engarder que les hugenots dudict Vitré ne s'emparent de la ville ou ne fassent quelque élévation de monopole [désirent l'accaparer] »[184].

On le voit bien, cette vague de nominations en 1561-1562 concerne des places des marches de Bretagne. À Ancenis, Lezonnet admet qu'Étampes l'a envoyé pour stopper les huguenots d'Anjou qui ont le projet de venir en Bretagne. À Fougères et à Vitré, Claude de Beaucé et François du Gué font de même avec ceux de Basse-Normandie et du Maine. À l'inverse, des places fortes seigneuriales comme celles des Rohan au cœur du duché ne sont pas autant sources d'inquiétudes pour le gouverneur[185]. De plus, le choix que le huguenot Henri de

[179] ADIV, 1 F 1675 : Guy XVIII de Laval à Jean d'Espinay, Paris, 30 mai 1562. Jean, chevalier de Saint-Michel et lieutenant de la compagnie de Vieilleville, sert les Valois pendant toutes les guerres avec son frère Antoine (BnF, Ms. Fr. 22310, f° 223 : Charles IX à Jean d'Espinay, Le Mot-Saint-Michel, 29 mai 1570 ; f° 224 : idem, Gaillon, 3 juillet 1570). Il sera fait marquis mais son frère Charles, évêque de Dol, irrite le roi (BnF, Ms. Fr. 22311, f° 79 : Henri III à Jean, marquis d'Espinay, Tours, 23 avril 1589).
[180] Paris-Jallobert, Journal, p ; 21 : ordonnance de François du Gué, Vitré, 11 novembre 1562.
[181] *Complément de la généalogie de Cornulier,* p. 33.
[182] ADLA, B 56, f° 243 : garnisons installées à Vitré, Comper et Chastillon-en-Vendelais, 1568.
[183] Le capitaine Rouxel à Vitré est un ancien secrétaire, François du Cambout à ChastillonèenèVendelais est un ancien gendarme.
[184] ADIV, 1 F 1675 : Montpensier à Guillaume de Rosmadec, camp devant La Rochelle, 23 avril 1573. En 1574, il est surpris par les huguenots qui prennent sa place.
[185] Pour Louis de Rohan-Guémené, les capitaines de Corlay comme de Guémené sont deux officiers de sa maison : Guy de Talhouët et François Esmes (Morice, col. 1039 : état de la maison de Guémené, 1540). Voir aussi AN, MC, XXXIII, 16, 24 février 1540 : François Esmes, sieur de Kerservan, capitaine de Guémené.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Rohan a fait de ne pas entrer dans la lutte armée explique qu'Étampes n'empiète pas sur ses capitaineries. En 1573, lors du siège de La Rochelle et de la prise de Belle-Île par les huguenots, Rohan donne ainsi l'ordre à son écuyer et capitaine de sa vicomté de Rohan – dont un parent est capitaine d'Auray – d'aller « devers monsieur de Bouillé » pour l'assister dans la reprise de l'île. Le capitaine qui garde l'imposant château de Pontivy, s'il est un huguenot, n'est pas de « ceulx qui y ont pechés » en prenant les armes contre le roi[186]. Nul besoin donc de le destituer. Quant à ses châteaux de Blain ou la Bretesche, Rohan nomme des gentilhommes de la noblesse locale convertis par Andelot, les frères Guillaume et Nicolas de Téhillac[187], auquels il ordonne de ne pas s'impliquer dans la défense armée de leur religion. Les ordres de Rohan font qu'au moins le second se tourne ensuite vers les Laval[188].

Avec l'intensification des conflits, le gouverneur de Bretagne a franchi un cap en désignant des capitaines pour des places privées, la sécurité de la province passant avant l'honneur nobiliaire. Bon nombre de seigneurs huguenots perdent pendant les guerres de Religion le bénéfice de leurs fortifications. La guerre civile pousse le gouverneur à prendre des mesures d'exception qui sont pourtant annulées une fois la paix signée. Paradoxalement, ces places n'appartenant pas au roi, il peut y nommer qui bon lui semble, majoritairement des anciens gendarmes qu'il connaît bien. L'argument de la défense de la province permet, dans une certaine mesure, à Étampes d'user de sa faveur comme il peut le faire en Penthièvre quand il nomme lui-même des capitaines.

Un maître de l'armée royale : un gouverneur de frontière

Premier capitaine de la province, le gouverneur est celui qui commande à l'armée du roi : soldats de l'ordinaire (compagnies d'ordonnances, mortes-payes) comme de l'extraordinaire (« aventuriers »). Le duc, épaulé par le personnel de l'ordinaire et de l'extraordinaire doit veiller à ce que les troupes soient bien payées, nourries, logées, et en état de combattre. Les compagnies de gendarmes, l'élite du royaume, sont surtout concentrées sur les provinces dites « frontières », celles de l'Est et de l'Italie. La Bretagne est, quant à elle, une province « frontière » particulière, c'est sa dimension maritime qui la place face aux dangers anglais, ibériques ou même hollandais. Ce lien maritime explique la faible présence des gens

[186] BnF, Carrés d'Hozier, 114, f° 294 : Gaultier à Alain du Bot, sieur de Thalhouët, capitaine de la vicomté de Rohan, Pontivy, 10 mai 1573.
[187] Crevain, *Histoire ecclésiastique,* p. 124, 139. ADIV, H 98, vente de sa chapelle de Beaumont par Nicolas de Téhillac, capitaine de La Bretesche (1585).
[188] Malcolm Walsby, *The Counts of Laval…,* p. 142. Leur beau-frère, Gilles Goyon, un ancien gendarme d'Étampes passé à la réforme devient quant à lui capitaine du château de Josselin.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

d'ordonnance, le gouverneur de Bretagne ne disposant bien souvent que de sa propre compagnie pour sa province. Même ses lieutenants généraux ne disposent pas toujours de gendarmes[189]. Il faut en effet attendre 1560-1562 puis 1568 pour que les lieutenants généraux Martigues et Bouillé se voient offrir des compagnies, le premier bénéficiant du décès du maréchal de Termes[190], le second plaidant pour un meilleur service rendu au roi couplé d'une faveur du gouverneur : « vous voyez, dit-il à Étampes, combien feroit à ceste heure, de service au Roi une compaignie, si je l'avois en ce pays. S'il lui [le roi] plaisoit me faire tant d'honneur, je suis seur qu'elle seroit d'hommes que vous auriez agréables »[191]. Il faut constater que bon nombre de gendarmes d'Étampes se retrouvent ensuite dans la troupe de Bouillé[192].

Dans les années 1540, Étampes ne dispose que d'une compagnie en plus de la sienne : celle du comte de Laval qui passe à son décès en 1547, au vicomte de Rohan, troupe où l'on retrouve bien des Bretons[193]. Toutefois, les compagnies d'Étampes et de Rohan peuvent être appelées ailleurs comme en 1548 où elles doivent se rendre en Poitou et Saintonge pour maintenir l'ordre[194]. Quatre ans plus tard, René de Rohan prend part à la campagne auprès de François de Guise et emmène sa compagnie en Lorraine[195]. En 1552 il meurt à Metz et sa compagnie passe au vicomte de Turenne. Quant aux rares apparitions de compagnies extérieures, elles s'expliquent par les expéditions d'Écosse, à l'image des gendarmes du sieur de Termes, fait lieutenant pour le roi en Écosse, passés en revue à Morlaix en 1549, peu avant de prendre la mer[196]. En Bretagne, la seule compagnie du gouverneur apparaît donc à bien des égards comme l'élite provinciale.

---

[189] Le gouverneur Guy XVI de Laval disposait de sa compagnie mais aussi, à partir de 1523, celles de Châteaubriant, Montafilant, Rieux puis Montejean. Châteaubriant eut ensuite celle de Montejean, lieutenant général, pour le seconder mais Jean d'Acigné, second lieutenant, n'eut pas de compagnie. Étampes disposa de la compagnie de Guy XVII de Laval qui passa ensuite à Rohan., mais Rohan-Gié n'en eut pas.
[190] BnF, NAF, 6001, f° 3 : Charles IX à Martigues, Paris, mai 1562 ; La Ferrière, t. 1, p. 311.
[191] Morice, col. 1260 : Bouillé à Étampes, Nantes, 11 novembre 1560.
[192] BnF, NAF, 8632, f° 3 : montre de Bouillé, 26 mai 1568.
[193] BnF, Clair. 255, f° 1339 : montre de la compagnie de Laval, Condom, 24 avril 1547 ; f° 1347 : montre de la compagnie de Rohan, Pouancé, 16 février 1547.
[194] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 18 : Henri II à Étampes, Guilestre, 6 septembre 1548. La compagnie de Rohan tient une montre à Agen le 5 février 1548 (BnF, Ms. Fr. 22341, f° 242). Puis, les deux compagnies sont de retour en Bretagne en 1549 (BnF, Ms. Fr. 3150, f° 54, v°) et en 1550 avec celle du baron de La Hunaudaye (f° 25, r°, f° 26, r° et f° 32, Blois, 23 janvier 1550).
[195] Il s'avère en effet proche de Guise (BnF, Ms. Fr. 20463, f° 277 : René de Rohan à Guise, Fresnay (Héric), 16 mai 1551. BnF, Ms. Fr. 21521, f° 1515 : montre de la compagnie de Rohan, près le village de Créon en Lorraine, 1551 ; BnF, Ms. Fr. 22341, f° 275 : montre de la compagnie de Rohan, Autun, 31 octobre 1551.
[196] BnF, Clair. 255, f° 1365 : montre de la compagnie de Termes, Morlaix, 7 mai 1549.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Dans les années 1540-1550, Étampes fait tenir les montres de sa compagnie essentiellement près du littoral – quand elle n'est pas en campagne avec l'armée royale[197] –, à Dol en 1547, à Saint-Avé près de Vannes en 1548, ou encore à Lesneven en 1554[198]. Puis, à mesure que les conflits de religion s'intensifient, une nouvelle frontière apparaît pour Étampes : les anciennes marches de Bretagne, à l'extrémité orientale du duché. Cette frontière orientale est à surveiller dans la mesure où le gouverneur doit en théorie veiller à l'intégrité de son gouvernement. La Basse-Normandie, le Maine, l'Anjou ou le Poitou sont d'importants foyers huguenots susceptibles d'amener des flux de réformés. Le gouverneur fait désormais stationner sa troupe à Saint-Julien-de-Vouvantes près de Châteaubriant en 1559, à Ancenis en 1560 et 1563, à Rennes en 1561 ou encore à Châteaubriant en 1562. Le gouverneur la déplace de ville en ville pour qu'elle soit entretenue par les habitants de la province[199]. Elle est donc résolument attachée à la province qu'il gouverne comme c'était le cas en Bourbonnais-Auvergne-Marche où on la retrouvait à Clermont ou non loin, à Limoges. Or, les gendarmes ne tiennent pas toujours garnison et il arrive qu'ils se retirent chez eux[200]. En cas d'alarme, le gouverneur les appellera à lui. Au début des troubles, le gouverneur se trouve parfois sans sa garde rapprochée comme en 1561 lorsqu'il déplore auprès du roi que

> « s'il si en trouvoit de si opiniastres [des Huguenots] qu'il y feust requis de la force vous scaurez quel moyen j'en ay car encores que j'aye des gendarmes, je n'en ay que le rolle pour ce qu'il n'y en a point aux garnisons […] de facon que je m'y trouve bien empesché »[201].

Cette très faible présence de la gendarmerie dans la province pose sérieusement problème lors des premières guerres de Religion. En 1560, son neveu Martigues obtient une compagnie mais Étampes a du mal à régulièrement la solder. Dès 1561, Étampes s'aide des compagnies d'Annebault à Machecoul – Annebault est baron de Retz – et de Gonnort à Châteaubriant – les Cossé sont puissants en Anjou[202]. Puis, pendant sa campagne de Normandie, il réussit à faire passer en Bretagne les gendarmes du Maine des sieurs de Vassé, et de Chantemesle en

[197] Au Quesnay lès Abbeville (1537), à Noyon (1538 et 1539), à Chevry en Brie (1544), à Marle (1552), à Château-Gontier (1546) où elle revient peut-être de campagne.
[198] Dans les années 1520-1530, la compagnie de Guy de Laval tient garnison à Vannes, Ploërmel et Saint-Brieuc (BnF, Clair. 250, f° 1097 ; 251, f° 1135, 1169), celle de Rieux à Vannes (Chantilly, L, XXIII, f°4 : Claude de Rieux à François Ier, La Forêt-Neuve (Glénac), 1er août). En 1527, celle de Châteaubriant se tient à Malestroit, non loin de ses fiefs (BnF, NAF 8618, f° 32). Celle de Montejean tient garnison à Saint-Julien de Vouvantes, Auray et Ancenis (BnF, Clair. 252, f° 1191, Ms. Fr. 21517, f° 1312, 1315).
[199] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 95 : Henri II à Étampes, Chantilly, 18 février 1552 : « qu'elle vive par les champs gracieusement, paiant de gré à gré les vivres, ustensilles, des bois, de logeix et toutes autres choses qui luy seront baillées par mes subjectz selon mes ordonnances de facon qu'il ne m'en viegnne plaincte ».
[200] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 33 : Montmorency à Étampes, Villers-Cotterêts, 10 septembre 1552.
[201] BnF, Ms. Fr. 3186, f° 33 : Étampes à Charles IX, l'Aigle, 31 janvier 1561.
[202] BnF, Ms. Fr. 3194, f° 33.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

plus de ceux de Gonnort[203] mais dès 1563, il déplore auprès de Catherine de Médicis de ne plus pouvoir compter sur eux. Il écrit :

> « Je n'y puis faire entrer celle de monseigneur de Martigues mon nepveu dont le payement est assigné par la fin de ce mois et au commancement de l'autre ; au regard de celle de messire de Vassay et Chantemesle, voians ne recevoir aucuns deniers, ilz se sont incontinant retirez et si de celle de monseigneur de Gonnort je n'ay point eu de nouvelles, de fascon madame que je vous puis dire que je suis avec une fort mauvaise petite troupe […] toutes choses me defaillent n'aiant rien que quarante lance de ma compaignye »[204].

En réalité, Étampes a besoin d'autant de troupes en Bretagne alors que la paix est rétablie car le danger anglais n'est pas complètement éteint. Les troupes royales assiègent toujours le Havre qui ne tombe que le 27 juillet et les craintes de débarquement sur les côtes de la Manche sont toujours très nombreuses. Le gouverneur est toutefois contraint de se contenter de ses seuls gendarmes. Surtout s'affirme de plus en plus l'idée qu'il faut défendre la « frontière » c'est-à-dire celle du gouvernement avec la Normandie, le Maine, l'Anjou et le Poitou. Ses propres gendarmes, ceux de Martigues, et les Manceaux tiennent à partir de 1562 garnison à Ancenis, Vitré ou Fougères dans le but de barrer la route aux huguenots qui chercheraient refuge en Bretagne.

Dans la même optique, le gouverneur est celui qui établit les garnisons urbaines de l'extraordinaire composées de professionnels de la guerre mais « à la lisière du monde des civils »[205]. Son travail d'ordonnateur des troupes et des garnisons peut être estimé par sa correspondance, peu avare sur ces innombrables mouvements de troupes, mais aussi par des documents comptables qui confirment la résurgence de la frontière des marches de Bretagne pendant les troubles. En effet, on dispose d'états de l'extraordinaire pour la Bretagne entre la fin des guerres d'Italie et le début des guerres de Religion et la comparaison vaut le détour. De 1558 à 1562 l'implantation de ces troupes de garnison est surtout centrée sur les places fortes maritimes de la province, c'est-à-dire face au danger espagnol mais surtout anglais. Brest, Saint-Malo, Belle-Île et Nantes sont alors les priorités du gouverneur face aux nombreuses descentes étrangères[206]. En 1558, lors des descentes anglaises au Conquet, Étampes fait tout pour ne laisser « la coste despourvue car autrement le pais demeurera du

---

[203]BnF, Ms. Fr. 3185, f° 15 : Étampes à Ancenis, Martigues à Dinan, Vassé à Vitré, Chantemesle à Fougères ; BnF, Ms. Fr. 3194, f° 114 v°. Vassé sera encore utilisé plus tard par Martigues.
[204] BnF, Ms. Fr. 15881, f° 189 : Étampes à Catherine de Médicis, 13 juillet 1563.
[205] Pierre-Jean Souriac, *Une guerre civile. Affrontements religieux et militaires dans le Midi toulousain (1562-1596)*, Seyssel, Champ Vallon, p. 264.
[206] BnF, Ms. Fr. 15881, f° 342 : État des troupes du duc d'Étampes, 1558-1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

tout desgarny de gens de service n'ayant que mil ou douze cens hommes de pied que je pourray garder ce mois »[207]. Le gouverneur met également l'accent sur les forces de cavaliers, plus rapides pour se déplacer à l'annonce d'une descente sur les côtes car « sans cavallerie je serois trop faible et me semble que ma compaignye seroict aussi necessaire en ce pais que la ou elle est »[208].

L'intensification des troubles religieux dès 1560 modifie sensiblement la donne. Des villes de l'intérieur comme Rennes réoccupent subitement une place stratégique. Envoyé à Rennes, Bouillé rapporte ainsi à Étampes la levée d'une compagnie – très probablement de l'arrière-ban – car « tous ces bons évangélistes nous ont laissé en cette ville, et que le sieur du Gué y est avecques ses cinquante arquebusiers »[209]. Une nouvelle compagnie est levée en 1562 sous les ordres du sieur de La Caunelaye, capitaine des francs-archers de Saint-Malo[210]. Cet accueil est nouveau pour les Rennais et en mars les bourgeois remontrent « que les souldiart qui aryvent en ceste ville veullent estre logez en leur maisons, ce que n'est raisonnable »[211]. En août, une « partye des soldats qui etoient assemblés se emouvoient et pilloient quelques maisons de cette ville ». En effet, pour les villes d'accueil, cette présence militaire est souvent vécue comme une contradiction, le soldat militairement protecteur étant rarement exempt d'exactions[212]. Étampes y envoie alors « son neveu le sieur de Martigues au lieu ou lesdits soldats etoient affin de les empescher ces despent de plus grand inconvenient qu'il s'estoit levé en diligence et passé au bout de la cohue ou avoit trouvé ce encore partye lesdits soldats qui estoient chez un apotiquaire et ceux qu'il a trouvé saisis de hardes et faisant ladite emotion il les a fait prendre et mettre entre les mains du prevost des marechaux »[213].

En plus de cette nouvelle présence militaire à Rennes, les états de l'extraordinaire de 1563 font apparaître des garnisons plus modestes dans des places secondaires mais situées sur les anciennes marches ducales. Le tableau ci-après permet d'estimer ces nouvelles levées d'armes.

Tableau 3 : garnisons en Bretagne (1563)

Ville de garnison	Troupes	Capitaine	Solde
Croisic et Belle-Île	150 hommes		1352 l.

[207] BnF, Ms. Fr. 3151, f° 45 : Étampes à Henri II, Lesneven, 13 septembre 1558.
[208] BnF, Ms. Fr. 3151, f° 43 : Étampes au cardinal de Lorraine, Lesneven, 15 septembre 1558.
[209] Morice, col. 1233 : Bouillé à Étampes, Rennes, 11 avril 1560.
[210] AMR BB 467, f° 27 r°. La compagnie tient le guet entre les portes mordelaises et la porte Saint-Michel.
[211] AMR BB 467, f° 29, v° : 26 mars 1562.
[212] Pierre-Jean Souriac, *Une guerre civile,* p. 263.
[213] ADIV, 1 Bb 754, f° 5 : vendredi 7 août 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Belle-Île	30 hommes de pied 6 hommes à cheval	Sourdeval	405 l.
Saint-Malo	6 hommes pour la garde du fort du Bez	Talvert	45 l.
	100 arquebusiers dans la ville		905 l.
Brest	100 arquebusiers	Carné	905 l.
Nantes	50 arquebusiers au château	Sansay	370 l.
	50 arquebusiers à cheval de la suite d'Étampes	Étampes	710 l.
	100 chevau-légers de la suite de Bouillé	Bouillé	2050 l.
Ancenis (Rieux)	50 arquebusiers à pied au château	Lezonnet	370 l.
Rennes	40 arquebusiers à cheval	Méjusseaume	600 l.
	100 arquebusiers à pied	Boisorcant	905 l.
Vitré (Laval)	25 arquebusiers à pied	Beaucé	200 l.
Fougères	100 arquebusiers à pied		905 l.
Total	**887**		**11 327 l.**

Source : BnF, Ms. Fr. 22310, f° 175 : « estat des garnisons de Bretagne » (1563).

Près de 900 soldats sont entretenus en 1563 ce qui contraste avec les 390 de 1558 : les effectifs ont plus que doublé. Les marches de Bretagne sont désormais bien pourvues et on peut aussi noter que le gouverneur et son lieutenant disposent de troupes « à leur suite ». Ces cavaliers ont été levés en plus de la compagnie d'ordonnance du gouverneur. Ces « gardes des lieutenants généraux du roi » deviendront par la suite un réel privilège attaché à la charge de gouverneur[214] et jalousement conservés notamment lors de l'édit de Nemours de 1585 qui offre des garanties militaires aux Grands catholiques. De même, un ancien gendarme d'Étampes, François du Gué, sieur de Méjusseaume, est à la tête de cavaliers qu'il a pu lever sur l'arrière-ban de Rennes dont il est capitaine[215]. Cela vient compenser le manque effectif de gendarmes dans la province.

Il s'agit là de volontés du gouverneur avalisées par le pouvoir royal. En effet, on le voit déjà déclarer en mai 1562 : « Je suis contrainct de faire faire beaucoup plus grosse garde et tenir plus de gens icy »[216]. Dans un mémoire adressé au roi en juillet 1562, il préconise notamment de conserver ses garnisons et d'en installer des nouvelles, notamment de plus petite taille. Il s'agirait de cinquante soldats comme à Ancenis, Dinan, Concarneau, et Châteaubriant[217]. C'est ensuite la politique menée par les gouverneurs : celle de ne pas oublier les petites et moyennes villes qui tiennent tout le plat pays de la province[218]. Comme l'argent provient d'un fonds collectif et ne dépend pas forcément de la richesse du lieu à défendre, des

[214] BnF, Ms. Fr. 4553, f° 90 : « Estat abregé de la despence faicte au camp et armée du roy, durant le mois de decembre 1567 ».
[215] AN, K 98, n° 14 : montre de la compagnie de Méjusseaume, Rennes, 5 novembre 1569.
[216] Lublinskaya p. 55 : Étampes à Charles IX, Nantes, 16 mai 1562.
[217] Lublinskaya, p. 98.
[218] Voir en particulier les états de Martigues (ADLA, B 56, f° 28 v°, 1567 ; f° 222-226, 1568 ; f° 244, 1569).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

petits bourgs fortifiés ou de simples châteaux peuvent recevoir des troupes pour leur défense nécessaire. Le gouverneur peut ainsi protéger le sud de la Loire en formant des avant-postes avant Nantes comme à Ancenis, Machecoul, ou Clisson. Dès 1563, la Bretagne est dotée de garnisons secondes qui contribuent à une meilleure défense littorale (Belle-Île) mais aussi provinciale tournée vers les protestants du Poitou (Ancenis) et de la Normandie (Fougères, Vitré). On ne démantèle donc pas l'ancien système de défense côtière, au contraire, on et on y adjoint une défense de marches. Deux types de frontières coexistent. Ainsi, comme pour les Albon de Saint-André en Lyonnais, le gouverneur de Bretagne est assurément un gouverneur de frontière[219].

Et la dimension frontalière de la province est d'autant plus visible qu'au milieu du siècle, bon nombre d'expéditions écossaises prennent départ depuis elle. Le gouverneur est ainsi celui qui doit veiller à la bonne cohabitation entre soldats et société civile. Les expéditions d'Écosse lancées depuis la Bretagne sont le meilleur exemple du pouvoir d'ordonnateur de l'étape du gouverneur Étampes.

Un ordonnateur de l'étape : les expéditions d'Écosse

Au même titre que le gouverneur de Dauphiné doit par la force des choses s'impliquer dans la gestion de la guerre outre-monts, le gouverneur de Bretagne est aux premières loges des expéditions écossaises qui s'intensifient sous le règne d'Henri II[220]. En effet, plusieurs actes signés de la main du duc concernent l'encadrement des troupes royales qui traversent son gouvernement avant d'embarquer pour l'Écosse. C'est le cas dès 1545 où Étampes commissionne Claude de Boiséon pour régler les étapes bretonnes des 400 hommes d'armes et 1600 piétons de Jacques de Montgomery, sieur de Lorges. Étampes fixe alors l'étape de la petite armée qui « passera par Guingamp, Runen, Lantriguer, Lannyon, Saint-Michel en Greffve, Lanmur, Morleix, St Pol de Léon, Ploezcat, Locrist et Lesneven, tirant droict à Brest pour soy embarquer »[221]. La carte ci-après permet d'illustrer le trajet des troupes.

[219] Lucien Romier, *La carrière d'un favori,* p. 215. Romier évoque cette tentative de 1545 du roi de supprimer les gouverneurs, idée qui ne s'applique en réalité qu'aux provinces non frontières.
[220] Marie-Noëlle Baudouin-Matuszek, « Henri II et les expéditions françaises en Écosse », *Bibliothèque de l'école des chartes,* 1987, vol. 145, n° 2, p. 339-382.
[221] ADIV, 23 J 53 : commission d'Étampes à Boiséon, Les Essarts, 28 mars 1545.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Carte 3 : Étapes prévues pour les troupes envoyées en Écosse (1545).

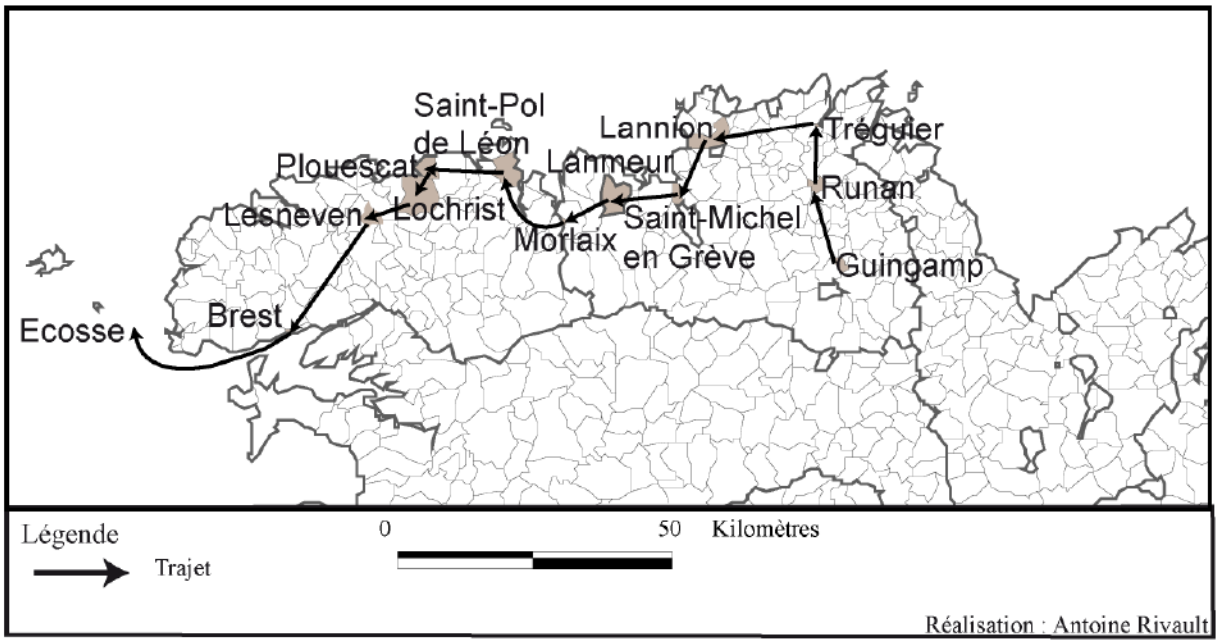

Le trajet des troupes est le plus détaillé possible par le gouverneur pour éviter les « foulles » sur le peuple, c'est-à-dire les pillages. Ainsi, à un autre gentilhomme chargé de l'étape – peut-être avant Guingamp – le sieur de Brézal qui est déjà habitué à encadrer l'arrière-ban du Léon, Étampes donne « plein pouvoir de faire le prix sur les vivres à la moindre foule et opression du peuple que faire se pourroit »[222]. Qu'importe si les vendeurs de blé sont mécontents, le gouverneur souhaite avant tout éviter les débordements, comportement qui s'appuie sur la contrainte et qui prévaut alors pour les ordonnateurs de l'étape[223]. Cette institution est encore en plein balbutiement et sans véritable administration propre et c'est tout naturellement que le gouverneur de province doit s'y impliquer. Des commissions sont par exemple adressées au capitaine de Brest, René de Château-Châlons, pour faire passer les soldats de Lorges en Écosse. Celui-ci s'acquitte tellement mal de sa charge qu'il est dénoncé par lettres missives, emprisonné puis libéré[224]. À l'inverse, Étampes se distingue lors de cette mission de 1545 par son sérieux et est rapporté comme le plus méticuleux du monde à exécuter les ordres du roi[225]. Pour dédommager les communautés qui ont avancé l'argent de

[222] BnF, Nouveau d'Hozier, vol. 68 : commission d'Étampes à Guillaume de Brézal, Les Essarts, 28 mars 1545. Voir aussi ADF, 1 E 1199 : commissions d'Étampes à Guillaume de Brézal pour la tenue de l'arrière-ban de Léon et la levée de gens de guerre, juillet 1544, avril 1545.
[223] Dominique Biloghi, *Logistique et Ancien Régime : de l'étape royale à l'étape languedocienne,* Montpellier, Presses de l'université Paul-Valéry, 1998, 566 p.
[224] BnF, Ms. Fr. 5503, f° 216 : acte d'Henri, Fontainebleau, 5 avril 1545. Philibert de Lorme, dans son *Instruction,* est très sévère avec ce capitaine de Brest.
[225] *CSP,* Spain, vol. 8, n° 43: Saint-Mauris à Charles Quint, Melun, 12 avril 1545.

l'étape fixée par Étampes, le pouvoir use d'exemptions fiscales comme au Croisic, qui a bien entretenu les soldats de Montgomery[226]. À Brest, Claude du Chastel épaule Étampes en 1548[227] pour faire passer « les bandes de gens de pied qui viennent de Gascongne et les chevaulx legers d'Estanges qui font très tous la plus grant dilligence qui leur est possible »[228]. En février 1549, Henri II demande à nouveau à son gouverneur de « faire dresser le plus tost que pourrez depuis ma ville de Nantes jusques à Brest estapes de vivres pour cent hommes d'armes […] chevaulx legers et six cens hommes de pied […] que j'envoye présentement en Escosse ». Étampes doit bien dresser les étapes par peur que les soldats, sans vivres, « aient occasion de se debander et geter aux champs »[229]. C'est bien en réalité des soldats que le gouverneur de Bretagne doit se méfier comme dans les années 1530 quand Jean de Laval-Châteaubriant encadre l'étape de lansquenets au Croisic et informe les Nantais « de l'oppinion et envye qu'ils ont d'entrer en la ville de Nantes » et leur enjoint : « vous les repoulsez très bien et leur monstrez la gueulle de voz cannons »[230]. Les gouverneurs n'ont de cesse de se méfier de la soldatesque[231]. Aussi, pour encadrer l'étape de 1549, Étampes s'appuie sur Charles Bernier, sieur du Latay, ancien homme des ordonnances devenu lieutenant de la sénéchaussée de Rennes[232]. Il est l'homme idéal pour se faire accepter des soldats et les punir en cas de débordements.

À nouveau lors de l'expédition écossaise de 1557, le gouverneur commissionne Claude de Boiséon et Guillaume de Kerimel, sieur de Coetnisan, tous deux commissaires des gentilshommes des évêchés de Tréguier et de Léon, pour encadrer le mouvement de « cinq enseignes de gens de guerre à pied qu'il plaist à sa majesté envoyer au royaulme d'Escosse pour le secours d'icelluy sous la charge des capitaines Serez, Maillot et de Thouars qu'il faict passer par ledit pays pour iceulx faire embarquer à Brest ». Étampes se fait à nouveau des plus précis et trace toutes les étapes nécéssaires « depuis le Pontorson jusqu'à la ville de Landerneau où nous avons ordonnez les assemblez ». La carte ci-après illustre l'étape.

---

[226] *CAF,* t. 5, p. 56.
[227] BnF, Clair. 344, f° 226 : La Meilleraye à Aumale, Brest, 16 septembre 1548.
[228] BnF, Ms. Fr. 20469, f° 37 : Brezé à Aumale, Brest, [juin 1548].
[229] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 23 : Henri II à Étampes, Anet, 20 février 1549.
[230] AMN, EE 133 : Jean de Laval aux Nantais, Châteaubriant, janvier et février [1531].
[231] Voir un acte de Guy de Laval sur les « aventuriers » du duc d'Albanye qui doivent passer en Écosse (AMR, BB 465, f° 159, Quintin, 31 juillet 1523).
[232] BnF, Ms. Fr. 5128, p. 119-121 ; 230 ; 400-402. Bernier doit aussi contrôler les deniers prélevés pour l'étape.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Carte 4 : Étapes prévues pour les troupes envoyées en Écosse (1557).

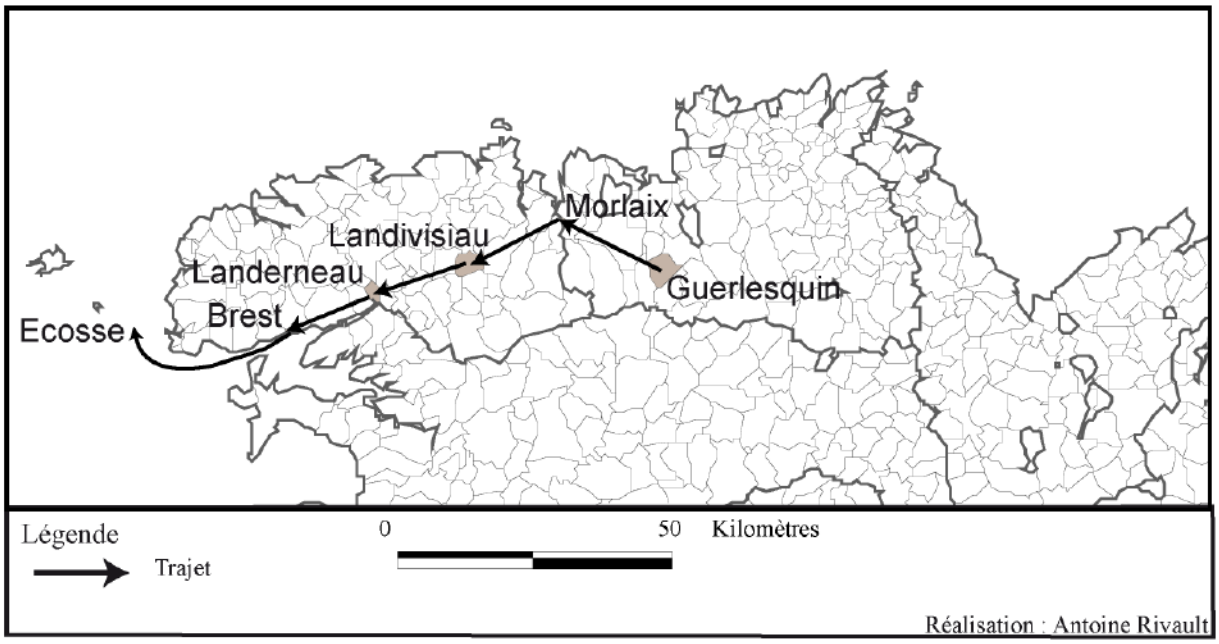

Les deux gentilshommes assemblent dans un premier temps trois bandes de gens de pied depuis « Guerlesquen aux faubourgs de Morlaix à Landivisio et de là audit lieu de Landerneau auquel lieu sera pourveu par les officiers de Lesneven et commissaires ordonnez par le sieur de Carné »[233]. Les troupes du roi arrivées à Landerneau, Étampes décide de passer le relais de l'étape au sieur de Carné, capitaine de Brest. Il charge ce dernier de veiller au bon ravitaillement des soldats jusqu'à leur départ en mer[234]. L'acte délivré à Jérôme de Carné précise que le duc a reçu d'Henri II une commission « pour le passaige et envictaillement des gens de guerre a pied que ledit seigneur entend envoyer en Escosse pour son service ». Depuis Lamballe, le gouverneur s'acquitte de sa mission du mieux qu'il le peut. On l'a vu, les lieux des étapes sont soigneusement énumérés. Étampes gère aussi toute la logistique nécessaire à un tel déplacement humain. Toujours lors de l'expédition de 1557, il fait rédiger un document intitulé « règlement pour les vivres et ravitaillement de cent hommes pour ung mois pour le passaige en Escosse » qui est particulièrement intéressant[235]. Les besoins alimentaires du soldat sont soigneusement inscrits et surtout, le duc y ajoute de sa main ce qu'il estime nécessaire ou non. C'est lui qui inscrit précisément les quantités de chaque denrée en marge du document. Chaque détail est consigné : le duc prévoit de la morue, du beurre, des

[233] ADIV, 23 J 53 : commission d'Étampes à Boiséon et Coetnisan, Lamballe, 7 novembre 1557.
[234] BnF, P.O. 502, dossier 11383, n° 62 : commission d'Étampes à Jérôme de Carné, Lamballe, 25 septembre 1557.
[235] BnF, Ms. Fr. 22310, f° 111, 14 septembre 1557.

chandelles, du « boys à brusler », du vinaigre, du sel, des « fustailles », des paniers, des bidons ou encore des lanternes. Il n'oublie pas non plus le foin et l'avoine des chevaux, et les « ponts de boys » pour les faire embarquer. Les commissaires aux vivres étant présents en Piémont ou en Picardie mais pas encore en Bretagne[236], c'est bien le gouverneur qui se charge des achats de vivres, très souvent avec ses fonds propres ou en encourageant les marchands à avancer la cargaison des navires[237]. Depuis Lamballe, il n'est pas certain qu'il approche les troupes mais se préoccupe toutefois de chaque détail. Il est également maître des dépenses : un document indique en effet les « despenses faites à Morlaix au passage d'une partie desdites troupes »[238]. Étampes a compté les rations, établi les trajets, commissionné les gens de justice, payé les fournisseurs. Tout porte à croire que, de même qu'en 1545, ce travail d'étape accompli par le gouverneur est un réel succès car les remontrances des États de Bretagne pour la période ne comportent aucune plainte concernant les passages de troupes, ce qui contraste fortement avec les stationnements de garnisons lors des premières guerres de Religion même s'il existe une différence entre simple passage ponctuel et longue résidence.

Ces guerres d'Écosse offrent par ailleurs des opportunités d'engagement pour des « aventuriers » bretons, phénomène assez analogue à ce que l'on peut trouver en Piémont où les soldats venus du Dauphiné ne manquent pas ou en Picardie où le recrutement est aussi très local. Les archives bretonnes peuvent parfois offrir des montres comme celle de 1553 à « Mousselebourg » en Écosse[239]. On y retrouve alors un petit gentilhomme de la campagne fougeraise. Le propre neveu d'Étampes, le vicomte de Martigues, colonel général des bandes françaises envoyées en Écosse, se distingue particulièrement par ses actions. En mai 1560, le duc de Guise rapporte à Étampes que :

> « le Roy continue de plus en plus a avoir tout le contentement qu'il est possible de monsieur de Martigues votre nepveu, qui se porte si bien et si vaillamment au lieu ou il est qu'il ne se peult mieux faire, comme encores aujourd'huy nous avons entendu bien amplement du cinquième de

[236] Jean-Éric Iung, « L'organisation du service des vivres aux armées de 1550 à 1650 », *Bibliothèque de l'école des chartes,* 1983, vol. 141, n° 2, p. 269-306. Selon l'auteur, il faut attendre 1595 pour voir un commissaire aux vivres en Bretagne, dans le contexte particulier des guerres de la Ligue. Pourtant, nous avons retrouvé la mention de « messieurs de Boisregnault et de Commacre, commissaires généraulx des vivres pour le roy en Bretaigne » (« BnF, NAF 21095, f° 101 : commission de Guy Chabot de Jarnac, gouverneur de La Rochelle, à René Touzelin, 17 septembre 1560). Il s'agit de Nicolas de Troyes, déjà général des finances en Bretagne et de Gilles de Commacre.

[237] Une attitude semblable pour le gouverneur de La Rochelle, Guy Chabot de Jarnac en 1560 (BnF, NAF 21095, f° 98-101). De même en Bretagne en 1598, les commissaires aux vivres d'Henri IV ne sont pas présents et le roi délègue la mission d'aller trouver « quelques marchand » pour fournir en blés l'armée qui doit assiéger Blavet au lieutenant général Brissac et au capitaine Montigny (BnF, Carrés d'Hozier, 448, f° 94 : Henri IV à Montigny, Angers, 3 avril 1598).

[238] BnF, Ms. Fr. 22310, f° 115, novembre 1557.

[239] ADIV, 62 J 7 : montre du 11 juin 1553. Il s'agît de Musselburgh, légèrement à l'est d'Édimbourg.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

> ce present moys ayant ceulx du petit lict[240] ja esté batuz et enduré deux assaults ou ilz ont si bien frotté les angloys qu'ilz n'ont plus d'envye d'y revenir et en une saillye monsieur de Martigues ayant gaigné les tranchées et en estant maistre troys ou quatre heures leur tailla sept cens hommes en pièces sur la place, encloua quatre pièces d'artillerie et emporta une enseigne dans la ville avec quarante prisonniers des principaulx qu'il ramena et sont tous dieu mercy en si bonne deliberation de bien servir le Roy et si bien fourniz de tout ce qui leur fault qu'ilz ne craignent guières les angloys »[241].

La bravoure du neveu du gouverneur de Bretagne est louée partout à la cour et en 1560, quand François II annonce à Étampes que la paix vient d'être faite avec l'Angleterre et qu'il faut qu'il veille à ce que l'on traite bien les commerçants dans les ports bretons, il n'oublie pas non plus de dire que les soldats qui reviennent d'Écosse débarqueront en Bretagne sous le commandement de Martigues

> « vous voulant bien advertir par mesme moyen que le sieur de Martigues, votre nepveu se porte aussi bien qu'il est possible, lequel retournera dedans peu de jours avec les compaignyes de gens de pied qui sont avec luy, mays ce ne sera sans remporter aultant d'honneur et reputation que autre gentilhomme qui y aict jamais esté employé pour mon service, dont je ne me puys assez louer et contanter »[242].

Son neveu au combat, Étampes reste toujours très bien informé des opérations militaires en Écosse. Une missive de Bouillé au gouverneur évoque de vraies connaissances de la situation sur le terrain. Ainsi, Bouillé informe Étampes qu' « est arrivé au Conquet un navire du Croysic venant d'Escosse » qui l'a informé des mouvements des troupes au « petit lict » (fort d'Édimbourg) et aux autres places fortes[243]. Il apparaît ainsi qu'Étampes ne se sent pas véritablement déchargé de sa mission une fois que les troupes du roi quittent la Bretagne pour l'Écosse. Son souci de connaître précisément les opérations ainsi que l'envoi de son neveu et successeur peuvent amener à penser l'Écosse comme une prolongation de son domaine d'action. Il se soucie aussi de la carrière de celui qu'il a prévu de faire son successeur. On retrouve là des interférences entre sa fonction de gouverneur et ses autres centres d'intérêt politico-militaires.

---

[240] Les Français soutiennent le siège anglais de ce qu'ils appellent « Le petit lit », c'est-à-dire le petit Leith, du nom du fleuve accolé au fort, proche d'Édimbourg.
[241] BnF, NAF 6011, f° 52 : Guise à Étampes, Loches, 19 mai 1560.
[242] BnF, Ms. Fr. 20458, f° 85 : François II à Étampes, Fontainebleau, 20 juillet 1560.
[243] BnF, Ms. Fr. 15641, f° 68 : Bouillé à Étampes, Brest, 13 juin 1560.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Pour la défense armée de sa province, le gouverneur peut aussi compter sur d'autres troupes, notamment toutes les formes de mobilisation locales, ponctuelles et dues au roi : arrière-ban, francs-archers, légionnaires, ou encore gardes-côtes.

Prélever l'impôt du sang : l'arrière-ban

Le duc d'Étampes est un chef naturel de la noblesse. Sa haute dignité dans le paysage féodal breton fait qu'il est d'autant plus respecté par les membres du second ordre, dont des valeurs communes font la cohérence[244]. Cette dimension de dignité est primordiale. La monarchie, en nommant un grand féodal tel qu'Étampes au poste de gouverneur, connait sa capacité à mobiliser des troupes de sang bleu. C'est ce dont témoigne le sieur de La Moussaye à propos du lieutenant Claude du Chastel en rapportant que « c'estoit l'un des excellens hommes de son age et promettoit tant de luy que s'il eust voulu, à sa simple parole ou mandement il eust fait monter toute la noblesse de Bretaigne à cheval »[245]. Assurément la monarchie est consciente d'un tel pouvoir de mobilisation. En témoigne en 1573, à propos du gouverneur Montpensier, le constat que « la noblesse du pays qui est prou affectionné et puissante a tousjours esté commandée d'un Grand […] sa seulle présence serviroit plus que tout autre provision que l'on puisse donner »[246]. De même, Étampes peut-il rapporter à la reine-mère que « ceux de ce pays obeissent plustost aux seigneurs des plus anciennes maisons, que a ceux qu'ilz ne recongnoissent pour telz »[247].

Le cadre légal d'une telle mobilisation nobiliaire auprès du gouverneur réside dans le service de l'arrière-ban qui contraint chaque propriétaire de fief noble (donc aussi des roturiers) à servir en armes trois mois l'an si nécessaire. Il s'agit du très symbolique « impôt du sang » de la noblesse[248] dû au monarque et dont les gouverneurs de province sont les maîtres. Dès 1543, le gouverneur Étampes use de son pouvoir sur l'institution noble et nomme plusieurs individus aux postes de capitaine et commissaire diocésain. Au lieu d'observer le parachutage de proches, la tendance est plutôt à la continuité, Étampes nommant les mêmes membres des familles utilisées par ses prédécesseurs comme le cas du lignage des Acigné de la Roche-Jagu pour l'évêché de Tréguier l'illustre parfaitement. Guy de Laval

---

[244] Arlette Jouanna, « Recherches sur la notion d'honneur au XVIe siècle », *RHMC*, 15, 1968, p. 597-623.
[245] La Moussaye, *Mémoires*, p. 45.
[246] BnF, NAF 6002, f° 99 : Charles IX à Anjou, Fontainebleau, 5 mai 1573.
[247] Lublinskaya, p. 36-37 : Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 1er mai 1562.
[248] Hervé Drévillon, *L'impôt du sang. Le métier des armes sous Louis XIV*, Paris, Taillandier, 2005, 526 p. Sur le fonctionnement du ban breton, voir Michel Nassiet, *Noblesse et pauvreté : la petite noblesse de Bretagne (XVe-XVIIIe siècles),* Rennes, Société historique et archéologique de Bretagne, 1993, 526 p. ; Antoine Rivault, « Le ban et l'arrière-ban de Bretagne : un service féodal à l'épreuve des troubles de Religion (vers 1550-vers 1590) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n° 120-1, 2013, p. 59-96.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

institue Guillaume d'Acigné au poste en 1521 – pour résister aux descentes espagnoles –, Châteaubriant l'utilise à nouveau en 1533 et Étampes nomme son fils Jacques à son arrivée en 1543[249]. Ces postes, remplis de prestige local, récompensent quasiment toujours un noble du cru, de même que les postes de commissaires, réellement recherchés[250] qui offrent des missions de montres mais aussi bien souvent de commandement[251]. C'est aussi parfois l'occasion de placer des individus estimés. Certes, le gouverneur attend le plus généralement un « trespas » pour procéder à un remplacement, comme c'est le cas en 1562 quand il nomme Julien du Breuil, sieur de Pontbriand, un gendarme de sa compagnie, ancien gouverneur de Redon, capitaine de l'arrière-ban de Saint-Malo[252]. Les deux hommes se connaissent bien et échangent fréquemment sur l'arrière-ban malouin, Étampes démontrant qu'il connait particulièrement bien les hommes de Pontbriand[253], soldat qui devient par la suite lieutenant à Dinan – lors de l'éviction de Jean de Forsans – puis capitaine d'une compagnie d'ordonnance[254] et enfin capitaine du château du Guildo[255]. Surtout, l'acte du gouverneur rappelle bien qu'il a reçu un tel pouvoir de nomination « par le don qu'il a pleu audit Seigneur nous faire dudit estat de Gouverneur » ainsi que par le dernier règlement royal sur l'arrière-ban. En cas de décès, Étampes peut donc nommer une personne de son choix et recevoir, au nom du roi, le serment de défendre la couronne.

Michel Nassiet a bien montré l'importance de l'arrière-ban et des sources qu'il a engendrées pour appréhender une histoire de la noblesse au XVIe siècle[256]. À chaque fois, les montres des nobles en armes sont rédigées sur ordre du gouverneur Étampes. Résolument à la tête du dispositif féodal, il décide des modalités de rassemblement, des dates de levée, des lieux de garnison et de montres ou bien même encore de la nature des armes portées[257]. En

[249] ADCA, 2 E 4 : commission de Guy XVI de Laval à Guillaume d'Acigné, sieur de La Roche-Jagu, comme capitaine de l'arrière-ban de Tréguier, Auray, 12 mars 1521 ; confirmé par une commission de Châteaubriant, Saint-Germain-en-Laye, 23 mars 1533 ; commission d'Étampes à Jacques d'Acigné, sieur de La Roche Jagu, Guingamp, 10 mai 1543.
[250] BnF, Ms. Fr. 22341, f° 329 : commission de Guy XVI de Laval à Guillaume de La Motte, sieur de Vauvert, pour faire les montres de l'arrière-ban de Saint-Brieuc, Quintin, 2 juillet 1523.
[251] BnF, Ms. Fr. 22310, f° 124 : commission d'Étampes à Souleville, commissaire de Saint-Brieuc, d'une compagnie de cinquante arquebusiers à cheval, Rennes, 11 avril 1559.
[252] BnF, Ms. Fr. 22340, f° 200 v° : commission d'Étampes à Julien du Breuil, Rennes, 4 avril 1562. BnF, Nouveau d'Hozier, 66, f° 84 v° ; BnF, Carrés d'Hozier, 130, f° 285, 1550.
[253] Morice, col. 1307 : Pontbriand à Étampes, Dinan, 22 mai 1562.
[254] BnF, Ms. Fr. 25803, f° 311 : montre 35 hommes de guerre de Julien du Breuil, camp de La Rochefoucault, 16 mai 1569.
[255] BnF, Nouveau d'Hozier, 66, f° 48-84.
[256] Michel Nassiet, « La noblesse en France au XVIe siècle d'après l'arrière-ban », *RHMC*, 46-1, janvier-mars 1999, p. 86-116.
[257] ADIV, 2 E 8 : Étampes à Marc de Carné, Les Essarts, 22 juin 1543 : « Vous scavé que l'arbalestre n'est pas de grand service à cheval ».

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

1543, face au danger anglais, il fait tenir garnison au ban à Lamballe[258], ou encore à Nantes, sous l'autorité du capitaine de la ville, François du Puy-du-Fou[259]. Il semble pourtant que l'arrière-ban du comté de Nantes n'est pas assez important et bien armé pour défendre la ville et en 1558, Étampes doit recourir aux gentilshommes de Rennes, plus nombreux, pour tenir garnison à Nantes[260]. Cette situation d'urgence, couplée à la rivalité montante entre les deux villes, est loin d'être sans tensions. En 1560, quand François du Gué, sieur de Méjusseaume, ancien gendarme d'Étampes, capitaine des nobles de l'évêché de Rennes – et futur capitaine de la ville – est envoyé avec ses troupes en garnison à Nantes, il « faict difficulté […] d'obéir à Monsieur de Sanzay [capitaine de Nantes], [et] de recevoir le mot du guet de lui »[261]. Méjusseaume à la tête de ses cavaliers rennais, bien que fidèle du gouverneur, ne peut se placer sous l'autorité de Sanzay, homme de rang équivalent et rival nantais[262]. Étampes doit aussi gérer toutes ces querelles de préséance à l'échelle de sa province.

La correspondance du gouverneur évoque très souvent les troupes de l'arrière-ban, à l'image de la lettre du sieur de Pontharouart, capitaine de la noblesse de Saint-Malo, qui rapporte avec précision comment en 1555, avec son commissaire, ils ont procédé à la montre des nobles de l'évêché[263]. Or, le service est sujet à bon nombre de critiques. En 1558, le capitaine de Saint-Malo, Bouillé, s'avère très sévère, déclarant : « ce sont gens si peu aguerris que je ne pense point au besoing en estre mieul, que pour manger mes vivres et boire mon eaue »[264]. Il est vrai que tous les gentilshommes ne sont pas les mieux équipés pour le service. Les plus modestes sont privés de monture et présentent parfois une simple pique[265]. Ce problème est tel qu'en Bretagne, une ordonnance royale est rendue en 1557 et tente de réglementer le service en armes[266]. Règlement qui ne fait pas l'unanimité et au sujet duquel Étampes reçoit plusieurs plaintes[267].

---

[258] AMR, AA 12, n° 5 : ordonnance d'Étampes, Morlaix, 14 mai 1543.
[259] BnF, Ms. Fr. 10186, f° 243 : commission d'Étampes à François du Puy-du-Fou, Guéméné, 28 juin 1543.
[260] BnF, Ms. Fr. 22310, f° 143-144, « Arrière-ban de Rennes, convoqué à Nantes par le duc d'Estampes », en 1558.
[261] Morice, col. 1259 : Bouillé à Étampes, Nantes, 11 novembre 1560.
[262] Dans les années 1580, Méjusseaume est très actif à Paris pour conserver le parlement dans sa ville de Rennes (AMR, FF 249 : Méjusseaume à Cucé, Paris, 2 mars 1580).
[263] Morice, col. 1147 : Jean Levesque, sieur de Pontharouart à Étampes, Dinan, 12 novembre 1555.
[264] Morice, col. 1217 : Bouillé à Étampes, Saint-Malo, 17 avril 1558.
[265] Michel Nassiet, *Noblesse et pauvreté : la petite noblesse de Bretagne (XVe-XVIIIe siècles),* Rennes, Société historique et archéologique de Bretagne, 1993, 526 p. En réalité, une partie des fieffés est fiscalisée et ne doit pas de service personnel.
[266] *Ibid.*
[267] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 61 : Guillaume du Chastel à Étampes, Quijac, 16 juillet 1557 : « au regard de nostre arrière ban, vous congnoissez assez sa force sellon son ancyen reglement et croy que si vostre bon plaisir seroit de les laisser encores à la mode accoustumée, que chascun se mepteroyt en plus grans debvoir de faire service au roy que sa faculté ne permecteroyt ».

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Le gouverneur doit alors garantir l'assiduité des feudataires non exempts. Pour contraindre, il n'hésite pas à utiliser le registre autoritaire. En 1558, il donne par exemple ordre aux officiers de Dinan de « saisir son bien » à tout sujet au service « qui soit en sa maison » et non aux montres[268]. À l'inverse, il est aussi celui qui peut exempter un individu ou une communauté du service. Dès 1545, il exempte du service le personnel de la chancellerie de Bretagne[269] ; plus tard, il fait de même pour les Rennais déjà sujets au guet de la ville[270]. Pour beaucoup le service est de plus en plus synonyme de contrainte et dès 1558 et la multitude des descentes ennemies en Bretagne, Étampes déplore la situation de

> « la noblesse qu'il n'y a plus moien de retenir, encores que plusieurs ayent bonne volonté, mais ilz n'ont plus de moien de soubstenir la despence et tout ce qui nous est plus necessaire pour aller promptement aux lieux ou l'ennemy fait descente »[271].

En 1561, le duc évoque encore ce problème de la contrainte liée au service. Il écrit à la reine que, vu la faiblesse de la gendarmerie en Bretagne :

> « il m'est nécessaire de recourir aux gentilzhommes, lesquelz je y ay desja si souvent emploiez qu'ilz ne veullent plus continuer sans les deffraier, qui n'est pas (comme vous pourrez penser madame) à petite despence »[272].

Passé le temps de service des trois mois annuels, le gouverneur est contraint de rémunérer ses troupes s'il veut les conserver, ce qui ne manque pas de l'inquiéter, témoignant : « je ne veux trop donner peine et despance sans grand besoing »[273]. À cet épineux problème d'inexpérience et de pauvreté de certains feudataires s'ajoute pour le gouverneur la diffusion du protestantisme dans les rangs de la noblesse. Est-il concevable de continuer à convoquer un service divisé par les confessions ? Les missives du duc au pouvoir central sont, à ce sujet, très explicites. En 1561, il rapporte au roi que « de s'aider de ceulx du pais les ungs contre les aultres se seroit a livrer le feu a la division qui est assez grande »[274]. Bouillé rapporte même les paroles de certains qui « disent que quand ce seroit contre la croix rouge [les Anglais], qu'ils feroient leur debvoir, mais que d'aultre guerre [contre les

[268] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes aux officiers du roi à Dinan et à La Caunelaye, Nantes, 4 mai 1558.
[269] ADIV, 1 Bv, f° 196 v° : ordonnance d'Étampes, Romorantin, 20 avril 1545.
[270] AMR, CC 52 : ordonnance d'Étampes, Fontainebleau, 4 mars 1554 ; ADIV, 1 Ba 4, f° 122 v° : *ibid.* ; AMR, AA 12, n° 18 : Étampes au sieur du Latay, Lamballe, 22 août 1557.
[271] BnF, Ms. Fr. 3151, f° 45 : Étampes à Henri II, Lesneven, 13 septembre 1558.
[272] BnF, Ms. Fr. 15875, f° 395 : Étampes à Catherine de Médicis, Rennes, 17 novembre 1561.
[273] ADIV, 2 E 8 : Étampes à Marc de Carné, Les Essarts, 22 juin 1543.
[274] BnF, Ms. Fr. 3186, f° 33 : Étampes à Charles IX, l'Aigle, 31 janvier 1561.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

huguenots], qu'ils n'en parlent point »[275]. Certains feudataires font ainsi clairement une différence entre le type d'actions à mener. Selon Étampes il faut désormais se défier des feudataires car « il y en a de si diverses humeurs » qu'il y a « grand doute de leur metre forces entre leurs mains »[276]. Armer des feudataires de la nouvelle opinion peut assurément se retourner contre le pouvoir royal. Le gouverneur est donc lui aussi un des ardents critiques de ce type de service. Il écrit au roi la même année :

> « Et de la noblesse du pais elle est si lasse de ce que depuis deulx ans il n'a esté mois qu'elle n'aict esté travaillée pour telles choses et si sont les oppinions permises qu'il y en a bien peu qui ne soient affectionnez d'une part ou d'aultre »[277].

L'année suivante, le duc confesse encore sa crainte à propos des « arrierebans que leurs oppinions ne fussent pas si unyes qu'elles ont esté autresfois »[278]. En 1563, le commissaire de l'arrière-ban de Nantes, Jean de Machecoul, sieur de Vieillevigne, montre publiquement qu'il passe dans le camp réformé, s'attaquant aux foins des religieuses du couvent des Couëts. Le personnel encadrant de l'institution est lui aussi touché ce qui ne manque pas d'inquiéter le gouverneur. À Vieillevigne il déclare :

> « Je ne veuille bonnement croyre que cela procèdde de vous ny de vostre adveu, vous estimant trop sage et bon serviteur du Roy pour entreprendre aucune chose contre ses ordonnances et auctorité, si est ce que pour estre ledit couvent, fondation de sa Magesté, et contrevenir par le port desdictes armes a sesdictes ordonnances qui en font tres expressemment deffence »[279].

En 1563, sa critique associe désormais « leur deffault d'experiance » à « la diversité des oppinions »[280]. Ce n'est pas pour autant qu'il abandonne le costume de chef de la noblesse, simplement, il s'adapte. Craignant de « mectre les armes au poing à plus qu'il n'en seroit besoing », le duc opte pour la qualité plutôt que la quantité et arme « quelque petit nombre d'entr'eulx [qu'il] faict choasir des plus certains »[281]. Se met alors en place une sélection des troupes et une rotation de leur service par trimestre afin de respecter la règle des trois mois[282]. À ces difficultés que rencontre le gouverneur s'ajoutent encore bien des blocages. En 1562, lorsqu'il reçoit le commandement d'aller combattre en Normandie, Étampes s'avère incapable

---

[275] Morice, col. 1260 : Bouillé à Étampes, Nantes, 11 novembre 1560.
[276] *Ibid.*
[277] BnF, Ms. Fr. 3186, f° 88 : Étampes à Charles IX, Lamballe, 18 avril 1561.
[278] Lublinskaya, p. 36 : Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 1er mai 1562.
[279] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 110 : Étampes à Jean de Machecoul, sieur de Vieillevigne, Lamballe, 17 juillet 1563.
[280] BN. Mss. Fr., 15881, f° 190 : Étampes à Catherine de Médicis, Saint-Malo, 14 juillet 1563.
[281] Lublinskaya, p. 55 : Étampes à Charles IX, Nantes, 16 mai 1562.
[282] Antoine Rivault, *« Le ban et l'arrière-ban de Bretagne… »,* p. 59-96.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

de faire quitter leur province aux feudataires. Il rapporte à la reine : « de m'en assurer hors le pais je ne puis pour la difficulté et protestation qu'ilz m'en ont faicte sur leurs privilèges »[283]. Le discours livré à Antoine de Bourbon est identique : « quant aux autre forces du pais, elles y sont par forme d'arrierebans qui ont tel soing et regard d'entretenir leurs privilleiges qu'il me faudroit les combatre pour les faire sortir »[284]. Au gouverneur, Bouillé peut lui aussi témoigner que « ceulx qu'on appelle papiste sont si cazaniez qu'il n'y en a ung seul qui voullust avoir despence » et « ne sortiront poinct de leur caze de gayeté de cueur »[285].

Ainsi donc, c'est à la combinaison de plusieurs enjeux que le gouverneur doit faire face. Il est admis que les feudataires ne doivent pas être trop sollicités (pas plus de trois mois et pas en dehors de la province), mais qu'ils sont aussi peu aguerris – ce qui est un paradoxe, en terme de représentation, d'une noblesse mauvaise combattante. Viennent aussi s'ajouter des clivages internes entre confessions mais aussi entre catholiques sur l'attitude à adopter à propos de leurs semblables protestants. Doivent-ils combattre l'hérésie ou au contraire temporiser dans une forme de coexistence ? Ces clivages ont du se niveler puisqu'on ne constate pas de réelle menace interne en 1562 mais plutôt un danger frontalier. Reste que la solution d'une levée sélective, appuyée par un financement de l'ensemble de l'ordre est aussi sans doute assez efficace, du moins pour le maintien de l'ordre quotidien si l'on en croit les garnisons tenues par les feudataires au début des années 1560[286]. Dans ce même objectif de maintien de l'ordre, le gouverneur Étampes s'est aussi employé à utiliser et réformer une autre « réserve organisée », le service des francs-archers.

Un réformateur : francs-archers, élus et légionnaires

Cette milice paroissiale, censée pallier un manque en archerie et plus globalement en infanterie française, devient à la fin du Moyen Âge une « réserve organisée »[287] dans les provinces. En effet, les francs-archers font rapidement preuve de leur faiblesse sur le champ de bataille et sont de plus en plus renvoyés à des tâches de garnison[288]. En Bretagne, ils sont, comme les feudataires de l'arrière-ban, sous les ordres d'un capitaine diocésain issu de la noblesse – et parfois un même individu peut cumuler encadrement de l'arrière-ban et des

[283] Lublinskaya, p. 69 : Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 17-19 juin 1562.
[284] Lublinskaya, p. 73 : Étampes à Antoine de Bourbon, Nantes, 18 juin 1562.
[285] BnF, Ms. Fr. 15881, f° 183 : Bouillé à Étampes, Saint-Julien-de-Vouvantes, 23 juin 1563.
[286] Michel Nassiet, *Noblesse et pauvreté…,* p. 135-136 ; Antoine Rivault, « Le ban et l'arrière-ban…, p. 84.
[287] Philippe Contamine, *Guerre, État et société à la fin du Moyen Age, Études sur les armées des rois de France (1337-1494)*, Paris-La Haye, 1972, p. 334.
[288] Philippe Hamon, *Les Renaissances…*, p. 295-296. Ils font preuve de leur indiscipline notamment lors de la batille de Guinegatte contre les milices flamandes le 7 août 1479 : Philippe Contamine, *Guerre…,* p. 213.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

francs-archers – aux ordres du gouverneur de la province qui le nomme en cas de décès du précédent titulaire[289]. En 1522, quand il faut repousser à la mer les Anglais débarqués à Morlaix, le gouverneur Guy de Laval les emploie mais ne peut s'empêcher de sévèrement les critiquer. « Au regard des francs archiers, dit-il au roi, il se y trouvera le nombre acoustumé, mais vous scavez quelz gens se sont »[290], traduisant ici un dédain de la haute noblesse vis-à-vis de ces troupes de piétons. Le même gouverneur n'hésite pourtant pas à s'appuyer sur ces soldats car ils sont équipés aux frais des fabriques des paroisses et finalement très peu couteux[291]. En 1557, Jérôme de Carné, doit organiser les réparations des remparts de Brest et le guet « ès envyrons des navires du Roy » et fait appel aux francs-archers de Léon du sieur de Kernabat, mais, dit-il, ce sont « gens aussy mal obéissantz qu'il n'y ayt poinct »[292]. Devant le refus de certains de travailler aux remparts, Carné propose de rencontrer « les plus mutinz », mais « tous estoient d'une voix » et c'est quasiment seul que Kernabat effectue de nuit la garde. En effet, la question de la fiabilité de ces troupes interroge bien des contemporains. Certains archers sont davantage attirés par le poste pour l'exemption de fouage qui y est liée que pour servir. Dès le règne de Charles VIII et l'intégration de la province au royaume, de graves abus sont observés[293]. Encore en 1573, une quinzaine de francs-archers sont recrutés en l'évêché de Saint-Brieuc, reçoivent leur solde d'engagement – somme versée quand ils entrent en service actif – mais n'effectuent aucun service[294]. Aussi, les gouverneurs de Bretagne sont-ils les premiers observateurs des malversations des francs-archers. En 1522, « il est délibéré faire remonstrance pour les abbuz et pilleries qui se font par le pays en fait des francs archers et esleuz »[295]. En 1554, un commissaire des francs-archers dépeint à Étampes une situation des plus dégradées lors d'une montre des francs-archers de Dol. Un franc-archer se présente aux montres de Dol mais également à celle de Saint-Malo pour recevoir une double solde, un autre se fait déclarer malade d'une « fiebvre quarte » le jour de la montre alors qu'il est vraisemblablement en bonne santé, leur capitaine « jura Dieu plus de seix fois »

---

[289] BnF, Ms. Fr. 22310, f° 78 : commission d'Étampes pour Jean Lambert, sieur de Rigourdaine, comme capitaine des francs-archers de Rennes par le décès du sieur de la Barre, Lamballe, 30 novembre 1555. Il est peut-être parent d'un capitaine de Redon (*CAF,* t. VI, p. 54).
[290] BnF, Ms. Fr. 2971, f° 134 : Guy XVI de Laval à François Ier, Havre de Blavet, 26 août 1522.
[291] ADCA, C 173 : Guy XVI au sieur de la Longrays, capitaine des francs-archers de Saint-Brieuc, juillet 1524, Vitré 1524, Comper, 11 août 1524.
[292] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 66 : Jérôme de Carné à Étampes, Brest, 21 juillet 1557.
[293] Morice, col. 744 : document de 1493.
[294] Morice col. 1397, Bouillé à Soulleville. Toutes ces anecdotes permettent à Noël Du Fail de se moquer de la mauvaise conduite de ce type de troupes : *Propos rustiques*, Paris, 1842, p. 72-73. Voir aussi la satire intitulée *Le Franc Archer de Bagnollet* qui s'attaque sévèrement à des hommes réputés incompétents et voleurs. Satire reprise plusieurs fois par Rabelais.
[295] BnF, NAF., 456, f° 1.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

car il ne recevait pas l'argent nécessaire pour habiller ses soldats et menaçait de mettre « leurs acoustrements en pièces » pour être bien payé. Le commissaire, en fin de missive, peut écrire au gouverneur que :

> « c'est la compagnée d'homme que je ays jamés veu que je aymerois le moings, car ce ne sont que collères et injures, de quoi me voulut user en plaine monstre »[296].

La missive suppose une volonté croissante du gouverneur de s'attaquer à cet épineux problème. Plusieurs fois, le commissaire menace les capitaines « en colère » de rapporter leurs actions à Étampes. En effet, les documents témoignent du fait que le gouverneur et ses adjoints ont lancé depuis les années 1550 de sévères mesures punitives à l'encontre des francs-archers mais aussi de leur personnel encadrant. Réformer en profondeur le système c'est combattre la corruption qui lui est liée.

Ainsi, dès 1551, le lieutenant général Claude du Chastel, se fait le relais des préoccupations du gouverneur et se charge de juger les « exacions, pilleries et malverssations que Jehan Huncher, capitaine des francs archiers de l'evesché de Tregyer avoit faicte en sa charge et office de capitaine desdits francs archers »[297]. Le capitaine, accusé de concussion, est démis et remplacé par le gouverneur[298] tout comme un franc-archer remplacé car « viel homme et caduc »[299]. Les documents laissent penser à une reprise en main efficace de l'institution par Étampes. En 1554, il demande ainsi à La Caunelaye, capitaine des francs-archers de Saint-Malo, de venir aux États provinciaux avec « voz roolles sur ledit nombre de francs archers et esleuz ensemble des ordonnances certiffications et autres pieces necessaires pour apparoir et veriffier le temps qu'ilz ont servy et les sommes de deniers qui ont esté delivrez pour iceulx sans y faire faulte »[300]. Aux États de Rennes, le gouverneur dénonce une multitude de malversations de la part de plusieurs capitaines des francs-archers de sa province et rédige une première ordonnance à ce sujet. Les sieurs de Sévigné et de la Marzelière sont commissionnés par le gouverneur pour enquêter à travers la province sur les

> « pilleries et exactions, abus et aultres malversations commises par aucuns des Capitaines des francs-archiers et eleus dudit pays, et leurs lieutenans, greffiers et aultres leurs commis et deputez sur plusieurs contribuables à la soulde desdits francs-archiers et esleus ».

---

[296] Morice, col. 1091 : Jean le Bouteiller, sieur des Landes et Maupertuis à Étampes, Les Landes, 15 mai 1554.
[297] ADIV, 23 J 56 : ordonnance de Claude du Chastel aux officiers de Morlaix, Kersimon, 17 mars 1551.
[298] *Ibid.*, ordonnance de Jean de Kermelec, sieur de Trégouet, capitaine des francs-archers de Tréguier, 29 août 1554.
[299] ADIV, 23 J 56 : ordonnance de Claude du Chastel aux officiers de Morlaix, Kersimon, 17 mars 1551.
[300] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes à La Caunelaye, Brest, 8 septembre 1554.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Étampes dénonce l'argent touché par le capitaine à savoir les cinq sous du « droit de sallade [casque] » perçu sur les archers qui se présentent aux montres, l'écu touché en cas de nouvelle provision d'un archer, ainsi que « trois sols par chacune quittance de leurs greff »[301]. Cette enquête débouche alors sur une vaste réforme de l'institution par le gouverneur. En 1555, Étampes présente son projet de réforme globale au roi. Une ordonnance est rendue :

> « Pour les abbuz et malversations que les cappitaines et autres ayans charge de la conduicte desdits francz archers commectroient, et pour les deffaulx qu'ilz y faisoient ensemble ceulx qui estoient chargéz de leur solde et fourniture, nous eussions ordonné à nostre tres cher et amé cousin le duc d'Estampes chevalier de nostre ordre, gouverneur et nostre lieutenant general en notredit pais et duché et à nostre cher et amé cousin le sieur de Gyé aussi chevalier de nostre ordre et nostre lieutenant audit gouvernement en l'absence de nostredit cousin le duc d'Estampes de pourveoir sur le tout au mieulx qu'ilz verront et en faire et dresser certain bon reiglement »[302].

En effet, les servants ainsi que toutes les instances de commandement (capitaines, lieutenants, et même greffiers) se plaignent de « n'avoir aucun reiglement pour lever les appoinctemens qu'ilz pretendent respectivement devoir prendre à raison de leurs estatz »[303]. Le règlement du gouverneur Étampes clarifie donc la situation et fixe précisément les salaires des officiers pour chaque évêché, tout cela dans le but d'éviter les « usurpations et abbuz » pour pourvoir à leur paye.

Tableau 4: La réforme des francs-archers de 1555

Évêché	Troupes et officiers
Rennes	2 enseignes de francs-archers, 1 capitaine, 2 lieutenants (40 livres chacun), 2 porte-enseignes (30 livres), 2 tabourins (10 livres, 2 fifres (10 livres), 2 fourriers (10 livres), 2 sergents de bande (15 livres)
Nantes	3 enseignes, 3 officiers de chaque catégorie
Vannes	2 enseignes
Cornouaille	2 enseignes
Léon	1 enseigne, 1 lieutenant (40 livres), 1 porte-enseigne (30 livres), 1 tabourin (10 livres), 1 fifre (10 livres), 1 sergent (15 livres), 1 fourrier (10 livres)
Tréguier	2 enseignes
Saint-Brieuc	2 enseignes
Saint-Malo	2 enseignes
Dol	1 enseigne, 1 tabourin

[301] BnF, NAF., 1120 : ordonnance du duc d'Étampes, La Touche Lymosinière, 17 octobre 1554.
[302] ADLA, B 121, f° 356 : ordonnance de Henri II, Villers-Cotterêts, 22 octobre 1555.
[303] *Ibid.*

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Total :	**17 enseignes, 9 capitaines, 17 lieutenants…**

Source : ADLA, B 121, f° 356, 356 v°.

Le règlement du duc d'Étampes fixe les troupes par évêché en enseignes qui regroupent plusieurs centaines d'hommes ainsi que bien des aspects du service : rémunérations, commandement, équipement, modalités de montres etc. Étampes promet même que chaque archer sera habillé « d'un hocqueton, bonnet, pourpoinct et chausses de la livrée de son compaignon ». Cette mesure concrète concernant l'habillement des soldats reprend, normalise et rend possible une revendication antérieure de bon nombre de capitaines, souvent en peine d'harmoniser les tenues de leurs soldats à l'image de Guy de Laval en 1524 qui ordonne au sieur de La Longraye, capitaine des francs-archers de Saint-Brieuc, de « contraindre lesdicts francs archiers et esleuz à se pourvoir et tenir garnis des hocquetons de livrée qu'ils eurent l'année passée »[304]. La réforme de 1555 illustre toute l'implication d'Étampes dans la gestion des hommes en armes de sa province. Face à une situation devenue déplorable, le gouverneur est en capacité de réglementer. Il est l'individu qui peut concrètement faire évoluer l'institution militaire. Dès lors, une fois le service mieux encadré, le gouverneur peut s'appuyer dessus efficacement.

Ainsi, en 1558, lors des descentes anglaises au Conquet, Étampes a massivement recours aux francs-archers qu'il a réorganisés pour former sa troupe. Les soldats sont employés comme « pionniers » pour les réparations des murs de Saint-Malo car « ce sont gens qui sont coustumiers de pionner »[305]. Et en effet, Étampes les emploie pour besogner « chacun jour durant durant ung moys a la fortiffication du Bestz » [le fort du Bé, devant Saint-Malo][306]. L'institution a beau être réformée, le gouverneur peut « ouyr » encore chez lui un franc-archer distingué par ses « pilleries »[307]. Surtout, il use d'astuces pour lutter contre les fraudes tant décriées. Par exemple, pour éviter « une grande despence sans apparente occasion (encore qu'elle s'offre) et aussi qu'il y en a qui se desrobent quant ilz ont receu la paie », le gouverneur ordonne de verser la solde uniquement pour quinze jours[308]. Le reste de la solde mensuelle devant être mis « entre les mains de quelque homme de bien et solvable ». Surtout, Bouillé lui conseille de ne pas payer les francs-archers de Saint-Malo de suite et « que l'argent fust mins entre les mains de quelqu'ung qui les payast à mesure qu'ils le meriteroient.

[304] ADCA, C 173 : Guy de Laval à La Longraye, Vitré, 1524.
[305] Morice, col. 1219 : Bouillé à Étampes, Saint-Malo, mai 1558.
[306] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 15 août 1558.
[307] *Ibid.*
[308] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes aux officiers du roi à Dinan et à La Caunelaye, Nantes, 4 mai 1558.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Car après qu'ils le seront, ils le vouldront plus rien faire. Ils m'en ont fait ainsi le temps passé »[309]. Le service réformé reste encore sujet aux blocages financiers comme aux malversations. En octobre, Rohan-Gyé est avertit que les mêmes francs-archers de Saint-Malo « après avoyr receu argent porté se sont desrobez et en alez de nuict, et le surplus qui disent qu'ilz en yront aussi ce moys achevé »[310].

Dans le même temps, le duc fait des capitaines des francs-archers des hommes de confiance. Son imposante correspondance avec le sieur de La Caunelaye, capitaine des francs-archers de Saint-Malo montre désormais une collaboration efficace avec les cadres du service, dénués de toute « malversation ». Grâce aux archives de La Caunelaye, le cas malouin est particulièrement bien documenté. On perçoit par exemple que le lieutenant de La Caunelaye, Guy Lachoue, sieur de La Mettrie – qui est aussi son parent, il est fils d'une Thomas de La Caunelaye – se montre des plus compétents dans le dialogue avec le duc[311]. En 1564, Étampes écrit à La Caunelaye :

> « Je vous envoys une lettre pour le capitaine Lachoue par où je luy mende aussi de me venir trouver, vous la luy envoirez afin qu'il en puisse estre à l'heure que vous y serez »[312].

Cet individu, aussi modeste soit sa charge, est particulièrement apprécié du gouverneur dont il est aussi le vassal. En 1559, Étampes parvient à lui offrir la charge de connétable du guet à Saint-Malo. Dans l'acte signé du roi, de Montmorency (capitaine de la place) et d'Étampes, on apprend que Guy Lachoue s'est particulièrement distingué au « fait des guerres » notamment au service d'Étampes lors de la descente des Anglais l'année précédente. Il a en effet servi « à la levée et conduite de quelques gens de guerre a pied pour la repoulce des ennemys qui voulloient descendre le long de la coste dudit pays enquoy il a faict de grandz fraiz sans en avoir eu aucune rescompance »[313]. Étampes désire récompenser ici un homme qui l'a bien servi à la défense de la province à la tête des franc-archers de Saint-Malo. On est désormais bien loin des accusations de malversations encore bien présentes quelques années plus tôt. En 1569, le capitaine Lachoue est bien ancré dans le jeu des pouvoirs malouins et plus que jamais arrimé au service des gouverneurs puisqu'il est devenu

[309] Morice, col. 1219 : Bouillé à Étampes, Saint-Malo, mai 1558.
[310] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Rohan-Gyé à La Caunelaye, Saint-Malo, 2 octobre [1558].
[311] Morice, col. 1147 : Jean Levesque, sieur de Pontharouart à Étampes, Dinan, 12 novembre 1555.
[312] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 16 novembre 1564.
[313] AMSM, BB 5, f° 18 : ordonnance de Henri II, Paris, 21 mai 1559. L'office de connétable passe à son fils vers 1571 (AMSM, BB 4 : Bouillé aux Malouins, Ponsal-lès-Vannes,

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

capitaine de la compagnie de Bouillé[314]. Son fils lui succède à la connétablie quand lui-même est aussi commis au paiement des francs-archers de Saint-Malo[315]. Il semble donc que, malgré les nombreuses critiques et les plaintes, les francs-archers deviennent peu à peu des éléments centraux de la défense provinciale, notamment en 1558, quand il faut repousser les Anglais à la mer.

Quand les Anglais débarquent au Conquet en 1558, Étampes rassemble à son camp de Ploërmel ce qu'il peut de la noblesse et des francs-archers, auxquels il adjoint un troisième corps d'armée, les légionnaires. Ces troupes sont censées offrir au roi de France un service de piétons disciplinés et issus du royaume. Exception et originalité bretonne, la légion prévue en 1534 est la seule à ne pas avoir vu le jour, ce qui explique le rôle conservé des francs-archers pourtant supprimés dans le reste du royaume en 1535. En 1558, Henri II recrée les légions[316]. Or, la levée d'une légion bretonne s'explique par un fort moment d'inquiétudes de descentes anglaises. Est-ce là une manœuvre temporaire de la monarchie pour donner au gouverneur les moyens supplémentaires de repousser les ennemis ? Toujours est-il que le nouveau colonel de la légion de Bretagne, Jean d'Acigné, après avoir témoigné du grand honneur qui lui est fait par le roi de recevoir une telle charge, décrit une grande collaboration avec le gouverneur au sujet de la nouvelle institution militaire. Au cardinal de Lorraine, il écrit :

> « J'ay sollicité monsieur le duc d'Estampes de nommer audit sieur [Guise], les cappitaines que mondit sieur d'Estampes et moy avons choisiz et esleuz, ce qu'il a fait affin d'avoir leurs commissions particullières pour lesquelles retirer »[317].

Étampes conserve près de lui le colonel qu'il fait entrer dans son conseil de guerre, situation que l'on retrouve dans d'autres provinces[318]. Les deux hommes choisissent des individus capables de mobiliser des hommes à l'image de René de La Rivière, sieur de Saint-Germain, nommé par Étampes capitaine de 200 hommes de pied sous Jean d'Acigné. On

---

[314] Comte de Bellevue, « Roole de la monstre et revue faite en armes à Candé le XXIIIe jour de janvier M L soixante-dix », *BMSAIV,* n° 28, 1899, p. III-V. Il s'émeut par exemple de la nouvelle de la mort de Martigues : « le bon seigneur estoict blessé en la teste d'un coup de harquebussade […] je prie dieu resevoir son amme en son paradis » (ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Lachoue à La Caunelaye, Saint-Malo, 9 décembre 1569).

[315] AMSM, BB 4 : Bouillé aux Malouins, Ponsal-lès-Vannes, 25 décembre 1571. ADLA, B 188 ; Arch. Ministère des affaires étrangères, France, 1503, f° 40-47. Dans la revue des mortes-payes de Saint-Malo de 1575, on retrouve un Jean Lachoue, peut-être un parent.

[316] Lucien Romier, *Lettres de Giovanni Dalmatio au cardinal Farnèse (1558-1559)*, Bibliothèque de l'école des Chartes, 1910, vol. 71-1, p. 320 : Giovanni Dalmatio au cardinal Farnèse, Paris, 12 avril 1558. Le colonel de la légion de Bretagne est Jean d'Acigné.

[317] BnF, Ms. Fr. 20472, f° 57 : Jean d'Acigné au cardinal de Lorraine, Fontenay, 24 juin 1558.

[318] Par exemple en Picardie en 1536 quand le gouverneur La Rochepot convoque le colonel de la légion picarde, Oudart du Biez, dans son conseil de guerre à Montreuil (David Potter, *Un homme de guerre…,* p. 30).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

retrouve bien ces troupes au camp de Ploërmel pour repousser les Anglais[319], car c'est bien le gouverneur qui peut ordonner les montres et leurs lieux. En août, il espère que les légionnaires d'Acigné pourront se mobiliser d'ici un mois à six semaines[320]. En septembre, il reçoit enfin l'argent pour les lever[321] ; argent qui sert au gouverneur pour d'autres dépenses. Peut-être quelques compagnies sont-elles été levées comme celle de René de La Rivière. Reste qu'Étampes s'avère particulièrement pointilleux pour puiser des capitaines dans les rangs des meilleurs « hommes de bien » de l'arrière-ban. Ainsi, à propos du feudataire Guillaume le Saige, sieur de Villebrune, Étampes déclare à Bouillé :

> « Quant au Sieur de Villesbrunes, vous pouvez penser qu'il est homme pour qui je vouldroys faire tout ce que je pourrois, et suis bien marry que je n'aye plustost entendu sa volonté [de devenir capitaine dans la légion], car j'ai esté en bien grand peine pour retrouver des hommes de bien comme je m'assure qu'il est ; mais parce que j'ai envoyé au roy le rolle de ceulx que Monsieur d'Assigné m'a présenté, je ne puis plus y toucher »[322].

Toujours est-il qu'après la fin de l'année 1558, il n'y a plus trace de ces troupes de légionnaires alors qu'on les retrouve en 1560 dans d'autres provinces[323]. Il faut ainsi croire qu'elles sont levées occasionnellement, par exemple pour les opérations du gouverneur contre les descentes ennemies. Aussi, l'échec de la légion laisse encore plus apparaître la réussite de la réforme des francs-archers. Mieux organisés et plus faciles à payer, les francs-archers tant décriés occupent une place au cœur de la politique guerrière du gouverneur au début des guerres de Religion, cela dans un but précis : conserver l'intégrité d'un gouvernement dont les limites territoriales sont ravivées par les fractures religieuses.

Un garde frontière : les limites territoriales d'un commandement militaire

Être gouverneur de province c'est disposer d'un pouvoir territorialisé. L'autorité d'Étampes porte sur la Bretagne. À ce titre, ses frontières sont très précisément connues de lui, à l'image de la frontière avec le Maine matérialisée par un étendard sur une lande de la paroisse d'Ernée « faisant séparation du Maine et Bretaigne »[324]. Les guerres de Religion,

---

[319] ADCA, 3 J 1 : lettre de rémission de Charles IX qui évoque 1558, Gaillon, 30 juin 1570 ; commission de Henri II, Villers-Cotterêts, 15 juin 1558.
[320] BnF, Ms. Fr. 20458, f° 95 : Étampes et Gyé au cardinal de Lorraine, Lamballe, 21 août 1558.
[321] BnF, Ms. Fr. 3151, f° 45 : Étampes à Henri II, Lesneven, 13 septembre 1558.
[322] Morice, col. 1223 : Étampes à Bouillé, Lamballe, 12 juillet 1558. Villebrune deviendra ensuite chevalier de Saint-Michel et commissaire de l'arrière-ban de Dol sous Henri III (BnF, Nouveau d'Hozier, 297).
[323] Serge Brunet, « La conjuration d'Amboise (16 mars 1560), Emmanuel-Philibert de Savoie et Genève », Stéphane Gal, Laurent Perrillat (dir.), *La maison de Savoie et les Alpes : emprise, innovation, identification,* XVe-XIXe siècle, Chambéry, PUS, 2015, p. 308-310.
[324] Charles Estienne, *Guide des chemins de France,* Paris, 1552, p. 128.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

guerres civiles et intérieures, font renaître les frontières militaires du duché, comme on a pu l'apercevoir avec la localisation des garnisons. À ses débuts, plusieurs dangers menacent la Bretagne et son gouverneur. En août 1560 déjà, le duc s'inquiète de l'appel aux huguenots fait par le prince de Condé de venir le trouver à Orléans et mobilise des troupes auprès de lui. Ces allers-retours sont souvent mentionnés par Étampes comme par Bouillé. La même année, le duc rapporte dans un mémoire au roi qu'il pourrait bien réduire les troubles en Anjou mais qu'il ne sortira pas de son gouvernement sauf, dit-il, s'il plait au roi « le luy commander expressement a ce que on ne pense qu'il le face de son auctorité prinse »[325]. Cette phrase du duc est particulièrement révélatrice de l'idée qu'il ne faut pas donner au roi l'image d'un seigneur de guerre qui prend trop d'initiatives au risque de passer pour un gouverneur qui empiète sur l'autorité royale. Demander l'autorisation d'agir en dehors de Bretagne, c'est s'inscrire dans la légalité, dans le service du roi[326]. Toujours en 1560, Bouillé reçoit des officiers du duc de Guise à Ernée, c'est-à-dire à la plus proche frontière orientale de la Bretagne et lieu d'accueil de l'étendard vu plus haut, un appel à l'aide pour reprendre le bourg tombé aux mains des huguenots. Le lieutenant écrit à Étampes que « encores qu'ils ne soient pas de vostre gouvernement, scachant l'amitié que vous portez audit seigneur [Guise], je les au fait secourir » car les huguenots se tiennent « là sur le bord de vostre gouvernement devers Foulgères »[327]. Pacifier l'immédiate frontière c'est assurer sa propre intégrité territoriale. En mai 1562 à nouveau se pose la question des frontières du gouvernement d'Étampes qui peut écrire au roi :

> « J'ay encores les frontières du Mayne, de la Basse Normandye et de Poictou, la ou ilz se fortiffient si pres de moy que je ne me puis garder d'en escrire. en doubte, encores qu'ilz disent le faire seulement pour la craincte qu'on les assaille, comme vostre magesté pourra veoir par une lettre que m'on escript ceux de Montagu qui n'est qu'a cinq lieux d'icy, a laquelle je leur ay faict responce que je n'avois nul commandement de vostre magesté d'entreprendre rien hors de mondict gouvernement, auquel ils pouvoient veoir que pour le faict de la religion nul n'es molesté, et que partant ils n'avoient point d'occasion pour la craincte de moy ny des miens de se tenir fortz, et que s'il ne m'est commandé de vous (pourveu qu'ilz ne m'en donnent point

[325] BnF, Ms. Fr. 15881, f° 323 : mémoire d'Étampes, 1560.
[326] Attitude qui n'est pas isolée (Matthew A. Vester, *Jacques de Savoie-Nemours. L'Apanage du Genevois au cœur de la puissance savoyarde au XVIe siècle,* Genève, Droz, 2008, p. 59 : le gouverneur du Milanais, Pescara, refuse de sortir de son « governo » pour venir en aide au duc de Savoie en 1556 sans ordre de l'empereur).
[327] Morice, col. 1257 : Bouillé à Étampes, Saint-Malo, 21 octobre 1561.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

d'ocasion) je ne les yray point chercher hors de ma charge, mais que s'ilz font quelque chose contre nul des miens, je ne pourroys moins faire que de leur rendre »[328].

Le gouverneur est on ne peut plus scrupuleux sur son commandement. Sa charge de gouverneur de Bretagne est bien délimitée territorialement et il ne saurait sortir de sa province en armes sauf en cas d'agression. Son pouvoir militaire est éminemment lié à sa province. Le discours des frontières sert aussi à appuyer une logique d'apaisement. En effet, en affirmant que sa province est paisible et qu'il n'agira pas en dehors de celle-ci en l'absence d'agressions extérieures, il adresse un message de pacification aux huguenots. Pourtant, le gouverneur voisin d'Anjou-Maine-Touraine, le duc de Montpensier, n'hésite pas à lui envoyer des lettres d'appel à l'aide dès juin 1562[329]. Sans ordre royal, Étampes n'ose toujours pas sortir hors de sa province pour secourir Montpensier, sans compter que l'arrière-ban est toujours impossible à mobiliser hors des frontières[330]. Début août, les ordres sont clairs, Étampes doit avant tout conserver son gouvernement et empêcher un débarquement anglais[331]. Sauf que pour le duc, ce débarquement est accompagné d'un amas de huguenots sur la frontière littorale de Basse-Normandie, – près de 300 cavaliers et 1200 « hommes de la commune [c'est-à-dire des piétons] » – qui l'inquiète très sérieusement car cela pourrait « favoriser les anglois » pour un débarquement. Le gouverneur identifie rapidement ces troupes comme des partisans du comte de Montgomery, personnage qui s'impose de plus en plus dans l'ouest du royaume comme le chef des huguenots les plus radicaux. Par ailleurs, il interprète ce geste comme une intrusion de Montgomery et ses hommes qui sont déjà venus « en deux ou trois parroisses de [son] gouvernement »[332]. Le message d'apaisement aperçu plus haut ne prend pas racine dans tous les esprits et cette incursion montre combien la question frontalière est sensible. À partir du moment où il intervient sur le sol breton, Montgomery devient un ennemi pour Étampes. Déjà en mars 1562, François du Breuil, gouverneur de Granville et ancien gendarme d'Étampes rapporte que

« Les huguenots ont esté donner une escalade à Pontorson qui ont esté très bien frottez par quelques gentilshommes de Bretaigne que vous entendrez qui y admenèrent deux cens paisans. Ung peu devant tous ces jours il est sorty vingt chevaulx de Rennes qui a toutes les fois en ont

[328] Lublinskaya, p. 54-55 : Étampes à Charles IX, Nantes, 16 mai 1562.
[329] Lublinskaya, p. 67-68 : Montpensier à Étampes, Angers, 16 juin 1562.
[330] Lublinskaya, p. 77 : Étampes à Navarre, Nantes, 26 juin 1562.
[331] BnF, Ms. Fr. 15876, f° 355 : Navarre à Étampes, Blois, 4 août 1562.
[332] BnF, Ms. Fr. 15876, f° 363 : Étampes à Navarre, Rennes, 7 août 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

trouvé, tué et admené. Il y en a encores trois de prisonniers entre aultres un Anglois et aultres du pais. Je viens d'estre adverty qu'ils prindrent hier Vire »[333].

Des Bretons sont donc prêts à agir au-delà de la frontière, à Pontorson, et cela facilite dans doute les demandes d'extension territoriale de son pouvoir pour combattre Montgomery. En effet, le duc multiplie les appels à la monarchie en ce sens. Dans un mémoire envoyé à Catherine, il note que les huguenots bretons « se retirent sur les frontières du bas mayne et normandye ou ledit duc d'Estampes n'ose entreprendre d'entrer sans commandement, mais si l'on trouve bien qu'il y aille et que l'on commande a ceulx qui ont charge en ceste frontière là pour le roy à luy aider, il mecteroit peyne de nettoier ce pais là »[334]. Fin juillet, il écrit encore à la reine : « s'il n'y vient point d'estrangers [en Bretagne], je mettray peine de si bien nettoier ledict pays durant ce mois qui vient, que j'auray moien de vous faire service ailleurs, si vous me honnorez tant que de m'en estimer digne »[335]. Le 10 août à nouveau, il assure le roi que Montgomery va devenir maître de Pontorson, si près de la frontière, mais que la place,

« pour estre hors de mon gouvernement, je n'y oze aller sans votre exprès commandement »[336].

Puis c'est au tour des catholiques de Pontorson eux-mêmes de solliciter l'aide du gouverneur voisin[337]. Ils écrivent vouloir se « soustenir d'une ensaigne de gens de pied que nous avons en oppinion demander à monseigneur d'Estampes, gouverneur de Bretaigne », car Montgomery désire s'emparer de la place pour faire des « courses » sur Caen, Saint-Lô, Saint-Malo, Rennes, Dinan, Fougères, Le Mans et Angers, et permettre un débarquement anglais, bref, profiter d'une situation de quadruple frontière (trois provinces et la mer). Le 14 août, François du Breuil, capitaine de Granville et proche d'Étampes plaide quant à lui pour l'utilisation des troupes du gouverneur car elles « luy servent de fort peu parceque en Bretaigne il n'y a une seulle sédition »[338]. Si même les Normands appellent Étampes, la monarchie peut lever la limite territoriale de son pouvoir. Quelques jours après l'appel à l'aide des catholiques de Pontorson, Catherine de Médicis se résout à utiliser le gouverneur de Bretagne pour l'aider dans la pacification de la Normandie. Ce dernier devra secourir Jacques de Matignon en Basse-Normandie[339] pendant que l'armée du roi ira assiéger Rouen pour

[333] APPM, J 121, f° 182 : François du Breuil à Matignon, Granville, « la nuît » du 14 mars 1562.
[334] BnF, Ms. Fr. 15876, f°365 : mémoire d'Étampes, 1562.
[335] Lublinskaya, p. 110 : Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 29 juillet 1562.
[336] BnF, Ms. Fr. 15876, f° 389 : Étampes à Charles IX, Rennes, 10 août 1562.
[337] BnF, Ms. Fr. 3190, f° 18 : les catholiques de Pontorson au duc d'Aumale, Pontorson, 12 août 1562.
[338] APPM, J 121, f° 370 : François du Breuil à Matignon, Granville, 14 août 1562.
[339] BnF, 3190, f° 5 : Catherine à Matignon, Vierzon, 17 août 1562 ; BnF, Ms. Fr. 20510, f° 103 : Charles IX à Étampes, Vierzon, 15 août 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

soumettre la Haute-Normandie. Par un effet de tenailles, la province sera reconquise. Comme le duc s'est montré extrêmement pointilleux sur les limites territoriales de son pouvoir, le roi le nomme précisément « gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en Bretaigne et de l'armée ordonnée pour la conservation de son autorité et repos de ses subjets en Basse Normandie »[340]. Le duc obtient en plus de son pouvoir territorial, un pouvoir sur des hommes, sur une armée. Il s'agit alors de ne pas non plus empiéter sur les pouvoirs de chacun en Normandie. Le duc d'Aumale fait lieutenant général en Normandie au début de la guerre car on doutait des intentions du gouverneur, le duc de Bouillon, il est impossible de donner ce même titre à Étampes. Par ailleurs, il faut faire accepter l'idée d'une aide extérieure à Jacques de Matignon pour la Basse-Normandie. Ainsi, la requête des habitants de Pontorson s'adresse en premier lieu à Aumale qui la renvoie à Matignon[341]. Aumale dont la charge est temporaire est bien conscient qu'il faut qu'Étampes et Matignon s'accordent sur leurs pouvoirs[342]. Étampes décide alors d'agir en gouverneur d'armée de secours plutôt que d'occupation. Avec Matignon, il adopte une attitude remplie d'humilité, ce qui le distingue de certains de ses homologues. Il lui écrit par exemple :

> « Comme vous scavez, je suis assez nouveau en ce pais là [la Normandie], je serois bien aise devant que rien entreprendre sans en avoir communiqué avec vous »[343].

Quand Étampes se rend maître de plusieurs places normandes à la fin de l'été, il nomme également « quelque gentilhomme, homme de bien et bon catholique du pays » en accord avec Matignon « car il les congnoist tous »[344]. La courtoisie et la bonne entente règnent entre les deux gouverneurs voisins. Au reste, Michel de Castelnau rapporte dans ses mémoires comment il a été envoyé par le roi « vers le duc d'Estampes, gouverneur de Bretagne, et de Martigues, son neveu, pour leur commander d'amener leurs forces de gens de pied et de cheval, attendu que la Bretagne estoit la province de France moins travaillée des huguenots »[345]. Sous prétexte d'un débarquement anglais – est-ce là une manœuvre secrète de la reine-mère pour ne pas dévoiler entièrement ses intentions ? – le duc a en effet déjà commencé un imposant recrutement de soldats dans sa province.

Un agent recruteur

[340] Morice, col. 1319.
[341] BnF, Ms. Fr. 3190, f° 20 : Aumale à Matignon, Louviers, 17 août 1562.
[342] BnF, Ms. Fr. 3190, f° 8 : Aumale à Matignon, Anet, 3 février 1563.
[343] APPM, J 121, f° 381 : Étampes à Jacques de Matignon, Antrain, 18 août 1562.
[344] La Ferrière, t. 1, p. 386-7 : Catherine à Étampes, camp devant Bourges, 25-30 août 1562.
[345] Michel de Castelnau, *Mémoires*, p. 100.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

En juin 1562, François du Breuil, gouverneur de Granville et ancien gendarme d'Étampes estime que le gouverneur de Bretagne est déjà à la tête de 6000 à 7000 hommes, cavaliers comme fantassins[346]. Pour lui, il s'agit de troupes destinées à repousser les Anglais si d'aventure ils venaient à débarquer sur les côtes de la province. Il écrit :

> « Monsieur de Kergouet Vauvert a escript a mademoiselle de Tregoumar que monseigneur d'Estampes a esté adverty pour certain que les Anglois ont une armée sur la mer et qu'il delibere s'en aller à Brestz avecq grandes forces et lessez monsieur de Martigues à Nantes. Il a faict ces jours passés paiez dix ou douze compaignies de gens de pied et Monsieur du Guemadeuc qui est cheix luy lève cent chevaulx legers. Ne demendez comme les armes se remuent en Bretaigne ; s'il est vray que lesdicts Angloix sont armez, il est bien requis donnez ordre en ceste coste »[347].

Comme en 1558 face à l'urgence du débarquement anglais, en 1562, Étampes doit mobiliser un nombre très important de soldats. Peut-être pour brouiller les pistes, la monarchie justifie ces levées de troupes tantôt par le danger anglais, tantôt pour secourir Montpensier en Anjou, puis Jacques de Matignon en Normandie. Toujours est-il qu'au début de l'été, les témoignages se font nombreux sur le fait que « Monseigneur d'Estampes faict lever VI ou sept mil hommes tant de pié que de cheval »[348], et cela « par toute la Bretaigne »[349]. Cette levée amène certains gentilshommes en quête d'honneur à solliciter le gouverneur pour recevoir de lui une compagnie dans son armée à l'image du Rennais Gilles du Tiercent qui peut écrire à Étampes :

> « Monseigneur, voyant les affaires qui aujourd'hui se présentent, je me suis enhardi de vous escripre la présente, vous suppliant par icelle me faire ce bien et honneur de me donner 300 hommes de pié, que, s'il vous plaist m'envoyer la commission, j'espère trouver en peu de jours, qui ne seront point méquaniquement en point ni d'acoustremens ni d'armes [ils ne seront pas tous habillés et armés], et espère que vous les voyant recevrez contentement, et s'il vous plaist nous envoyer aux lieux où l'on gaigne ou pert honneur, je feré paroistre l'affection que j'ai de faire service au Roi et à vous, Monseigneur, et le peu d'amitié que je porte à ses ennemis, et outre je suis bien obligé à leur porter ennui, car ils tiennent la pluspart de mes terres. Monseigneur, vous scavez que autresfois il vous a pleu me faire ce bien de me promettre que où j'aurois à faire vous employriez pour moi […] et vous supplie qu'il vous souvienne de moi qui

[346] APPM, J 121, f° 291 : François du Breuil à Matignon, Granville, 9 juin 1562.
[347] APPM, J 121, f° 317 : François du Breuil à Matignon, Granville, 30 juin 1562.
[348] APPM, J 121, f° 291 : François du Breuil à Jacques de Matignon, 9 juin 1562.
[349] APPM, J 121, f° 334 : François du Breuil à Jacques de Matignon, Granville, 20 juillet 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

suis un povre gentilhomme affligé. Mes prédecesseurs ont fait service aux vostre et je désire vous en faire »[350].

Le discours de ce chevalier de Saint-Michel mêle à la fois quête de l'honneur sur le champ de bataille, service du roi contre ses ennemis, fidélité aux Penthièvre…et reconquête du contrôle de ses terres. En effet, Tiercent, « combien qu'il soit gentil personnaige », a été ruiné par un procès à Rennes en 1544 contre « plus de cinquante créditeurs »[351]. Nul doute que le fait qu'il soit désargenté ait pesé dans la balance car on ne le retrouve pas dans l'armée d'Étampes qui préfère à coup sûr s'appuyer sur des individus capables d'avancer des liquidités pour habiller et armer ses hommes, ce que Tiercent n'est pas capable de faire[352]. La concurrence doit être rude car la demande du gentilhomme n'aboutit pas.

À l'inverse, certains refusent dans un premier temps la charge, peut-être trop coûteuse, puis finissent par rejoindre le gouverneur, comme le frère de François du Breuil, le sieur de la Tousche, qui s'est déjà illustré auprès d'Étampes lors de la prise de Sercq en 1549[353]. Plusieurs documents comptables envoyés par Étampes au pouvoir central détaillent extrêmement bien l'armée mise sur pied à l'été 1562. Il s'agit de deux états des « compagnies des gens de guerre de Bretaigne » rédigés pendant la première guerre, quand des compagnies stationnent en Normandie puis au camp de l'armée royale à Paris[354]. Par ces états, on découvre alors les capitaines à qui Étampes octroie des lettres de commission pour lever des soldats.

Tableau 5 : les compagnies d'Étampes (1562)

Troupes et garnison	Capitaine	Autres charges du capitaine
Compagnies laissées en Normandie		
200 arquebusiers à pied à Bayeux	Olivet	Ancien gendarme d'Étampes Fils d'un pensionnaire de Bretagne
200 à Bayeux	La Motte Quengo	Noble de l'arrière-ban de Vannes

[350] Morice, col. 1308 : Gilles du Tiercent à Étampes, Rennes, 14 juin 1562.
[351] AN, 1AP 628 : Lignel, sénéchal de Dol, à l'évêque de Dol, Rennes, 1er décembre [1544].
[352] Il se distingue par une très mauvaise gestion de ses terres, multipliant les aliénations et une mésentente avec son épouse (des « mauvais traitements » amènent cette dernière à demander une séparation de corps et de biens) si bien qu'on le retrouve simple archer de l'arrière-ban de Saint-Malo en 1569 et qu'il décède « si nécessiteux de tous biens, qu'il estoit contraint de demeurer en une petite maison de village, près le chasteau de la Hunaudaye, en Plédéliac » (ADIV, 2 Eb 54-57).
[353] APPM, J 121, f° 334 : François du Breuil à Matignon, Granville, 20 juillet 1562 : « j'envoiray vos lettres a mon frère La Touche. Je scay qu'il y a trois mois qu'il a reffusé compaignye de monsieur d'Estempes ».
[354] Le camp de Paris est le « camp du roi » évoqué dans le registre des délibérations du bureau de la ville de Paris. Les Parisiens le localisent « es faulxbourgs Saint-Victor et environs » : *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*, publiés par les soins du Service historique, Paris, Imprimerie Nationale, 1883, t. V (1558-1567), p. 156 : « ordre aux boullangers de cuire et faire porter pain au camp du Roy », 20 novembre 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

200 à Bayeux	Bourdinière	Noble de l'arrière-ban de Nantes
200 à Saint-Lô	Caunelaye	Capitaine des francs-archers de Saint-Malo
100 chevau-légers à Saint-Lô	La Tousche	Frère et lieutenant du capitaine de Granville
Compagnies au camp de Paris		
200 arquebusiers à pied	Quengo	Capitaine de l'arrière-ban et des francs-archers de Vannes
300	Trémigon	Capitaine des francs-archers de Dol
300	Champaigné	Pensionnaire de Bretagne
250	Longué	Capitaine des francs-archers de Nantes
200	Prégent	Gentilhomme d'Étampes
200	Trégouet	Capitaine des francs-archers de Tréguier
200	Pironnaye	Noble de l'arrière-ban de Saint-Malo
200	Kergrois	Commissaire d'Étampes, pensionnaire de Bretagne, fils d'un commissaire ordinaire des guerres
« Gens de cheval »		
100	Du Gué de l'Isle	Noble de l'arrière-ban de Vannes
100	Poirier	Chevaucheur d'écurie du roi
50	Langan (fils de Trémigon)	Capitaine des francs-archers de Saint-Brieuc
50	Lylion	
50	Gassion	Ancien gendarme d'Étampes
100	Goulaine	Noble de l'arrière-ban de Nantes
100	Tirvalen	Capitaine de l'arrière-ban et des francs-archers de Cornouaille
100	Sourdeval	Capitaine de Belle-Île Ancien capitaine en Piémont
50	La Motte	Lieutenant des francs-archers de Vannes
Total : 3150[355]		

En croisant les noms inscrits sur l'état de l'armée de 1562 et d'autres documents, on peut ainsi identifier les capitaines et leurs autres charges et fonctions en Bretagne. Il est alors frappant d'observer la prédominance des capitaines des francs-archers. Sur 21 capitaines, 8 sont à la tête de francs-archers. On retrouve quasiment chaque capitaine d'évêché. La difficulté de mobiliser l'arrière-ban en dehors de la province explique très probablement ce recrutement. En effet, en juin 1562, Étampes confesse déjà au roi de Navarre :

> « Quant aux autres forces du pais, elles y sont par forme d'arrierebans qui ont tel soing et regard d'entretenir leurs privilleiges qu'il me faudroit les combatre pour les faire sortir. Il est vray, Sire, que s'il plaisoit au roy m'envoyer une commission et de l'argent, il s'en pouroit trouver

[355] BnF, Ms. Fr. 22310, f° 165-166 ; 249 : « Estat du payement deu aux compagnies et gens de guere de Bretaigne, tant harquebuziers à pied, chevaulx-légiers, que harquebuziers à cheval estans à la suitte du camp en ceste ville de Paris, dont les noms des cappitaines s'ensuivent ».

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

quelque bon nombre (a la solde) gens de faction, et desquelz sa magesté pouroit tirer du service tant en ce pays que ailleurs ou elle les voudroit employer »[356].

Le mémoire est révélateur à plus d'un titre. La noblesse qui accepterait de sortir de Bretagne le ferait sur la base du volontariat tout en étant soldée – ce qui la rapproche sensiblement du modèle des francs-archers. En juillet, le constat est le même, certains, même payés, « n'eussent voulu sortir du pays […] pour estre la plus part des arriere bans » et le gouverneur est contraint de se tourner vers d'autres troupes pour compléter ses effectifs[357]. Pragmatique, il se tourne vers les francs-archers qui ne sont pas contraints par les mêmes blocages – ou qui n'ont pas la même force de revendication. Ainsi, il n'est pas étonnant de retrouver des capitaines des francs-archers commissionnés par Étampes, à leur charge d'enrôler des paroissiens volontaires, comme c'est le cas pour le sieur de La Caunelaye, capitaine des Francs-archers de Saint-Malo, à qui Étampes a « donné charge d'une enseigne de gens de pied et de quelques harquebuziers à cheval […] entendu que la meilleure partie des paroisses à l'evesché de St Malo en sont bien munies et ont bon nombre espées et de harquebuzes, lesquelles demourans inutilles font grand faulte au service de sadite magesté »[358]. De même pour François du Lix, sieur de Longué, capitaine des francs-archers de Nantes, qu'Étampes loue la « compaignye qui est bien fort belle et bien aysée »[359]. Ces volontaires issus des paroisses sont d'abord recrutés chez les francs-archers, déjà habitués au service armé et bien équipés. Ainsi, en avril 1562, le sieur de Rouillac, commissaire des francs-archers de Vannes, procède sur ordre d'Étampes aux montres des francs-archers censés servir sous le capitaine Quengo et son lieutenant La Motte. Rouillac rapporte que « lesdits francz archers et esleuz et fabriqueurs des paroisses n'estoient tous venuz audit Vennes »[360]. Certes l'absentéisme est toujours de mise, mais il s'agit aussi d'une forme de sélection. Sur les trois-cens paroissiens qui se présentent finalement pour partir avec l'armée d'Étampes, le capitaine Quengo s'assure de ses meilleurs éléments.

L'arrière-ban n'est pas complètement absent mais on ne retrouve aucun capitaine diocésain. Ce qui va dans le sens des informations d'Étampes qui avouait vouloir s'appuyer uniquement sur les plus « capables » des gentilshommes, sous entendu les mieux équipés et les plus désireux de faire la guerre. Baudoin de Goulaine, René de Rieux, sieur du Gué de

[356] Lublinskaya, p. 73 : Étampes au roi de Navarre, Nantes, 18 juin 1562.
[357] BnF, Ms. Fr. 15876, f° 209 : Étampes à Charles IX, Nantes, 7 juillet 1562.
[358] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes aux officiers du roi à Dinan, Nantes, 10 juillet 1562.
[359] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes à La Caunelaye, Bayeux, 15 octobre 1562.
[360] ADIV, C 3735 : Rouillac à Étampes, avril 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

l'Isle, Pironnaye ou Bourdinière sont des nobles qui souhaitent participer au conflit et qui ont avancé leurs deniers pour équiper leur troupe. Pour le sieur du Gué de l'Isle, cadet du marquis d'Assérac, c'est l'opportunité de s'élever par les armes. Cette stratégie peut s'avérer payante puisque Goulaine est reconduit par Martigues en 1568 et devient même capitaine des ordonnances du roi et chevalier de Saint-Michel grâce au gouverneur[361].

Certains capitaines sont également des proches du gouverneur comme le capitaine Prégent que l'on retrouve dans les comptes de l'épargne comme « gentilhomme de la maison de Monsieur le duc d'Estempes » et où il effectue des courses en postes pour lui[362]. De même, le capitaine Poirier est probablement ce Robert Poirier, « chevaulcheur d'escurye du Roy » qui effectue des trajets entre Blois et la Bretagne pour Bouillé[363]. Deux anciens gendarmes d'Étampes se voient également confier des compagnies : Hugues de Gassion et Bertrand de Sévigné, sieur d'Olivet. Tous deux sont résolument attachés aux Penthièvre et seront fidèles à la famille même pendant l'engagement ligueur.

Notons également la bonne présence des pensionnaires de Bretagne, dont les pensions sont payées par les États, dans les rangs des capitaines. Cela confirme la volonté du duc de s'appuyer sur de tels individus. En juillet, Étampes peut ainsi déclarer à la reine : « ilz me peuvent grandement aider et faire beaucoup de service a voz magestez pour le secours que j'espère de ceux du pais, qui deppend en partie desdicts pentionnaires »[364]. René d'Avaugour, sieur de Kergrois, ou Gilles de Casse, sieur de Champagné, sont de bons exemples de pensionnaires du roi capables de mobiliser leurs obligés au service du gouverneur. De manière générale, être choisi par le gouverneur est un réel prestige et renforce les fidélités. Ainsi, en 1573, le roi dira tout le bien qu'il pense des capitaines choisis par Montpensier pour le siège de La Rochelle qui « se contiennent et gouvernent modestement […] prenant asseurance qu'ayant esté ainsi par vous choisiz, ils continueront de bien à myeulx à faire le service »[365].

Enfin, rares sont les capitaines de places fortes utilisés, à l'exception de Sourdeval, gouverneur de Belle-Île, employé en raison de son expérience acquise à la tête des chevau-légers de Piémont dans les années 1550 et dont le jeune frère peut assurer le gouvernement de

[361] BnF, P.O. 1371, dossier 30990, n° 3, 4 : quittances de Baudoin de Goulaine, camp de Montereau, 19 avril, 18 juin 1569.
[362] BnF, Clair. 232, f° 2368 v°. un document nantais qui évoque des ventes de vin pour ses soldats envoyés auprès d'Étampes (AMN, EE 197, f° 6, 1562).
[363] AN, KK, 132, f° 907, février 1563.
[364] Lublinskaya, p. 110-111 : Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 29 juillet 1562.
[365] BnF, Ms. Fr. 3239, f° 40: Charles IX à Montpensier, camp devant La Rochelle, 29 mai 1573.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

sa place pendant son absence. En Normandie, Étampes se sert notamment de son expérience diplomatique pour dialoguer avec les huguenots, et surtout ceux de Bouillon dont il est un proche[366]. Il préfère laisser les capitaines de places tenir son gouvernement. Si le gouverneur quitte son territoire, il doit le faire l'esprit tranquille, ne pas mettre sa province en danger en voulant en secourir une autre. Il faut aussi souligner que les capitaines urbains sont très souvent arrivés à leur poste en fin de carrière, et sont donc moins soucieux de s'illustrer sur le champ de bataille, souci désormais derrière eux.

Quant à l'artillerie, absolument nécessaire pour toute entreprise de siège, le gouverneur est dans une bien mauvaise situation. Étampes n'a pas pu refuser au gouverneur Montpensier le prêt de deux canons du château de Nantes, sans compter les nombreuses pièces emportées sur les navires pour les voyages d'Écosse[367]. Le gouverneur se fait donc, non sans mal, prêter deux canons par la ville de Rennes mais surtout, il décide de mobiliser son propre arsenal[368]. Les huguenots ne s'y trompent pas et projettent de s'en emparer de surprise[369]. Arrivé à Bayeux en octobre 1562, il fait venir de Lamballe ses « deux pièces d'artillerye à rouette, [ses] orgues », sa poudre et ses boulets ainsi qu'une couleuvrine pour bien fortifier la ville[370].

Il est également très intéressant de comparer les états de l'armée d'Étampes de 1562 avec l'état de l'armée de son neveu Martigues de 1568. À quelques exceptions près, les capitaines sont les mêmes[371], preuve une nouvelle fois de la permanence de certains au service des gouverneurs Penthièvre. Le neveu d'Étampes, nous dit Brantôme, « se fit fort aymer à la Noblesse de là ; si bien qu'on luy donna ceste reputation d'avoir eu le credit de l'avoir faicte sortir hors de son pays et de l'avoir menée où bon luy sembloit et depaysée, ce que Gouverneur de long-temps n'avoit faict, ny sceu faire »[372]. Brantôme fait alors surtout allusion aux cavaliers nobles mobilisés par Martigues grâce à l'argent du roi, plus abondant en 1568 qu'en 1562[373]. Au début des premiers troubles, Étampes ne parvient pas à réussir ce coup de main qui consiste à faire sortir les gentilshommes bretons de leur province sans la promesse d'une solde régulière. Son armée s'appuie alors davantage sur des francs-archers,

---

[366] *CSP,* Foreign, Elizabeth, vol. 6, n° 42: La Motte-Thibergeau à Cecil, 6 janvier 1563.
[367] Lublinskaya, p. 73 : Étampes à Navarre, Nantes, 18 juin 1562.
[368] Déjà en 1560, il avouait s'appuyer sur « deux moiennes qui ont esté prises de la ville de Rennes et quatre ou cinq petites qui sont au duc d'Estampes » (Chichkine, p. 234).
[369] BnF, Ms. Fr. 22310, f° 127 : Étampes à Souleville, Nantes, 16 juillet 1562 : « ils voulurent faire quelque entreprise et se saesir de mon artillerye, je vous escris sans en faire aultre bruict amasser incontinent votre compagnye et la mener à Lamballe ».
[370] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes à La Caunelaye, Bayeux, 23 octobre 1562.
[371] BnF, Ms. Fr. 3898, f° 228 et suivants : régiment de Martigues, 1568.
[372] Brantôme, *Œuvres complètes,* t. IV, p. 410.
[373] James Wood, *The King's Army : Warfare, Soldiers, and Society during the Wars of Religion in France, 1562-1576,* Cambridge, Cambridge University Press, 1996, 349 p.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

des paroissiens ou ceux qu'on appelle « aventuriers », des gens de guerre qui prennent les armes à l'occasion. En quelques semaines il est cependant parvenu à lever d'importantes forces. À la tête de plus de 3000 hommes, il peut désormais accomplir son devoir de chef de guerre.

Un chef de guerre : la gestion d'une campagne, la consécration d'une carrière

Grâce à sa correspondance, on peut précisément suivre la campagne d'Étampes en Normandie. Sur la frontière à Antrain le 18 août 1562, il soumet la place d'où venait le danger huguenot, Pontorson, le 26. Dès le 2 septembre, il est maître d'Avranches où il établit ses quartiers. Le 6 il est à Vire, mais revient à Avranches rapidement. Les escarmouches se multiplient face aux troupes de Montgomery, mais la supériorité de l'armée du duc est flagrante, d'autant plus qu'il est désormais appuyé par le grand prieur de Lorraine et le duc d'Aumale, bien que Matignon peine à rassembler plus de deux compagnies de cavaliers[374]. Toute cette troupe reste difficile à entretenir. Comme pour les expéditions d'Écosse, Étampes doit constamment veiller à son bon ravitaillement. À la fin du mois, il s'appuie sur ses capitaines pour trouver des vivres[375] pour ses hommes et de l'avoine pour ses chevaux[376]. À Jacques de Matignon, il se plaint que « le cartier par où [il est] venu est tout mangé et n'y a nul moien de vivre », le pressant d'en trouver le plus rapidement possible[377]. Matignon, sans grand secours militaire, se mue pour un temps en conseiller des chemins à prendre et en ordonnateur de l'étape pour un duc d'Étampes pas toujours très satisfait du résultat[378]. Cependant, ses lettres montrent bien qu'il est désormais le maître de la Basse-Normandie. En campagne militaire, il se permet d'aller « coucher avec une petite trouppe » et dîner avec Matignon chez lui à Thorigny. Il s'agit désormais pour le duc de tenir ce qu'il a repris aux huguenots. Devenu maître de Bayeux, Étampes organise ses garnisons dans quatre places fortes : Avranches, Bayeux, Granville et Saint-Lô (voir tableau plus haut). Ordonnateur de l'étape, il veille aussi et surtout aux munitions de ses soldats et fait venir de Saint-Malo des piques, des épées et de la « pouldre grenée»[379]. Fin octobre, il s'enquiert à nouveau de son

[374] BnF, Ms. Fr. 15877, f° 26 : Étampes à Navarre, Avranches, 13 septembre 1562. Aumale s'avère d'un précieux secours et peut par exemple contrer les partisans du duc de Bouillon à Lisieux (BM Lisieux, 5e registre : Bouillon aux bourgeois de Lisieux, Aumale aux bourgeois de Lisieux, 1562).
[375] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes à La Caunelaye, Avranches, 28 septembre 1562.
[376] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes à La Caunelaye, Avranches, 7 octobre 1562.
[377] APPM, J 122, f° 72 : Étampes à Matignon, Avranches, 28 septembre 1562.
[378] APPM, J 122, f° 95 : Étampes à Matignon, Avranches, 6 octobre 1562.
[379] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes à La Caunelaye, Bayeux, 15 octobre 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

artillerie avant d'annoncer qu'il rejoint le roi devant Rouen[380]. Il évite diplomatiquement la ville de Caen, tenue par le duc de Bouillon et son parti de « moyenneurs »[381] mais réussit à faire payer les Caennais pour la construction du pont du Coudray (entre Clinchamps et Amayé), au sud de la ville, pour faire franchir l'Orne à son armée[382]. Auprès des bourgeois, le duc argumente que la construction d'un tel pont qui s'élève à 1 200 lt. est une bien moindre dépense que l'accueil de ses troupes dans leur ville. Le duc annonce par ailleurs qu'il ne restera pas longtemps dans les environs et qu'il désire rejoindre au plus vite le duc de Guise devant Rouen assiégée[383]. Le 29, il arrive à destination auprès de la famille royale[384]. Sa campagne de Basse-Normandie est un véritable succès. Il apparaît pour bien des Normands comme un pacificateur, à l'image de Gilles de Gouberville qui note chacun de ses déplacements dans son journal[385]. Le triomphe des Penthièvre est à son comble et le neveu du gouverneur, Martigues, est fait colonel de l'infanterie française dans une Rouen libérée[386]. La ville reprise aux mains des Anglais, l'armée royale retourne à Paris où un citadin note l'arrivée d'Étampes et de ses hommes en armes[387]. Le duc passe une dernière fois en revue ses troupes au camp devant les murs de la ville. Il est même fait second du duc de Guise pour ordonner le camp de Paris[388]. Plus que jamais, le gouverneur de Bretagne apparaît en excellent gestionnaire de ses troupes. Alors qu'elles vont être licenciées, le duc proteste vivement, sentant que le danger huguenot n'est pas complètement éteint. En effet, les troupes bretonnes se distinguent une première fois dans la défense de Paris face à celles de Condé. Ce dernier décide de reprendre la Normandie pour inciter les Anglais à débarquer. Étampes envoie alors son neveu et ses troupes avec l'armée royale qui est allée rattraper et défaire les huguenots à Dreux le 19 décembre[389]. Le gouverneur apprend la nouvelle avec la reine-mère et les autres Grands du royaume restés à Vincennes et vont « rendre grâce à Dieu » à Notre-Dame de Paris[390]. Puis, le duc et ses hommes font partie de l'armée du roi qui va mettre le siège devant Orléans. Auprès de Guise, Étampes est un des plus proches conseillers militaires.

---

[380] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes à La Caunelaye, Bayeux, 23 octobre 1562.
[381] Voir chap. 6.
[382] AD Calvados, 615edt18, f° 12, 43, 60 ; 615edt24, f°56; 615edt26, f° 5.
[383] Pierre Carel, *Histoire de la ville de Caen sous Charles IX, Henri III et Henri IV (documents inédits),* Caen-Paris, Massif-Champion, 1886, p. 78 et 126.
[384] APPM, J 122 : Étampes à Matignon, Rouen, 29 octobre 1562.
[385] Gilles de Gouberville, *Journal,* p. 823, 831.
[386] APPM, J 122, f° 280 : Martigues à Jacques de Matignon, Paris, 18 novembre 1563. Voir le récit qu'en fait Brantôme, *Œuvres complètes,* t. IV, p. 397.
[387] Pierre de Pascal, *Journal de l'année 1562*, Paris, Société de l'Histoire de France, 1950, p. 198.
[388] *Mémoires de Condé,* t. IV, p. 120 : Paris, 3 janvier 1563.
[389] La Ferrière, t. 1, p. 456 : Catherine au cardinal de Lorraine, 23 décembre 1562, note la bonne conduite de Martigues à Dreux.
[390] *Mémoires de Condé,* t. 1, p. 105-106.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Sa campagne de Normandie a démontré ses qualités militaires à la famille royale, si bien qu'au lendemain de l' « attentat » contre Guise, fait lieutenant général du royaume après la mort de Navarre au siège de Rouen, Catherine de Médicis choisit « Monsieur d'Estampes pour tenir son lieu pendant qu'il sera malade »[391]. La reine a ainsi « envoyé depuis ici [Blois] Monsieur d'Étampes pour qu'il rencontre les gens de guerre, tant que Monsieur de Guise serait malade »[392]. Guise décédé, Étampes devient chef des armées royales devant Orléans, assisté d'un second, le maréchal de Bourdillon. D'une drôle de manière et sur le tard, le duc d'Étampes commande à l'ensemble de l'armée royale. Il ne porte pas officiellement le titre de lieutenant général du royaume mais à Orléans, c'est lui qui engage au nom du roi des pourparlers avec les huguenots et est un grand artisan de la conclusion de la paix signée à Amboise[393]. À l'issue des négociations, la vague de licenciement des troupes royales fait que son commandement de l'armée du roi aura été de courte durée. En réalité, il est un chef intérimaire pendant un mois. Toutefois, son action d'homme de guerre conforte sa position auprès de la monarchie et à son retour en Bretagne, un an après son départ, il est auréolé d'une importante gloire militaire dont témoignent plusieurs contemporains[394].

Conclusion

Sa capacité à commander aux hommes en armes donne un pouvoir considérable au gouverneur. Il se trouve à la tête de la pyramide militaire provinciale. Surtout, bénéficiant de la souveraineté déléguée du souverain, il a pouvoir de commission. Il peut ainsi remplacer plusieurs officiers royaux comme les capitaines de l'arrière-ban ou des francs-archers. Son contrôle sur ces derniers va croissant tout au long de la période. De la même manière, par de subtils procédés juridiques, il peut augmenter son autorité sur les capitaines des villes. Tout cela est possible grâce à la lettre qu'il a reçue du souverain, ce qui fait de lui un représentant officiel de la monarchie en province.

Plusieurs traits généraux peuvent être relevés. Tout d'abord, on se rend compte que face aux difficultés rencontrées, le gouverneur Étampes décide d'agir. Son gouvernement n'est pas celui de l'immobilisme ou du conservatisme mais en est un de réformes. Cet esprit réformateur est central dans son exercice de gouvernement. En 1555 puis 1557, Étampes réforme successivement le service des francs-archers et celui de l'arrière-ban de sa province.

---

[391] *Ibid.,* p. 133 : Vendôme, 20 février 1563.
[392] Archivo Documental Espanol, t. V, p. 88 : Chantonnay et Alava à Philippe II, Blois, 22 et 24 février 1563.
[393] APPM, J 121, f° 170 : Étampes à Matignon, camp devant Orléans, 11 mars 1563 ; f° 197 : Étampes à Matignon, Amboise, 6 avril 1563.
[394] ADIV, 1 Bb 22, f° 10v°-11 : vendredi 9 mars 1565.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Ainsi, un gouverneur de province est assurément dans la capacité de réformer les administrations dont il est à la tête et cela vaut peut-être plus pour le domaine militaire dont il est un chef naturel.

De plus, la conjoncture des guerres de religion naissantes vient modifier les préoccupations militaires du gouverneur. Le gouverneur, fort de ses bonnes relations avec les Rohan ne perçoit que très peu de menaces internes au duché. Ses efforts se polarisent surtout sur les places des anciennes marches dont certaines relèvent de seigneurs passés à la réforme comme Vitré. Ce nouveau danger militaire est d'autant plus préoccupant qu'il s'ajoute à l'ancien danger anglais qui pèse encore en 1562. Comme en Picardie, le double danger, la double frontière, maritime et confessionnelle, renforce le « millefeuille administratif » qui sclérose toute prise de décision[395]. Dans un premier temps, ces menaces multiformes mettent sérieusement à mal l'autorité d'un gouverneur, très souvent affaibli[396]. Le besoin d'adaptation à ces nouveaux enjeux ont, au contraire, peu à peu facilité la construction d'un pouvoir de commandement exceptionnellement fort. Cette conjoncture de 1558-1563, car il faut véritablement penser ce moment décisif en Bretagne au moins dès cette première date, fait en sorte que la monarchie délègue de plus en plus à son gouverneur l'action et les choix militaire, bref la prise de décision[397]. Déjà réformateur, le gouverneur se mue en recruteur local, choisissant des hommes de confiance pour une armée provincialisée.

[395] David Potter, *War and Government…,* p. 21, parle de « jungle judiciaire ».
[396] Voir pour le sud de la France les observations de Pierre-Jean Souriac, *Une guerre civile. Affrontements religieux et militaires dans le Midi toulousain (1562-1596),* Seyssel, Champ Vallon, 2008, 446 p. et Serge Brunet, *« De l'Espagnol dedans le ventre ! » : les catholiques du Sud-Ouest de la France face à la Réforme, vers 1540-1589,* Paris, Honoré Champion, 2007, 998 p.
[397] Roseline Claerr, Olivier Poncet (dir.), *La prise de décision en France (1525-1559), Recherches sur la réalité du pouvoir royal ou princier à la Renaissance,* Paris, École des chartes, 2008, 208 p.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

CHAPITRE 3 : LE GOUVERNEUR ET LA MER

En juin 1543, Philippe Chabot de Brion décède, laissant la charge d' « amiral de France, Guyenne et Bretaigne »[1] vacante. À ce moment précis, plusieurs rapports d'ambassadeurs évoquent le duc d'Étampes comme possible futur amiral étant donné qu'il vient d'accéder au gouvernement de Bretagne trois mois plus tôt. Le nonce comme l'ambassadeur impérial envisagent alors que la charge puisse revenir à Étampes, même si le second précise que « ce n'est pas certain car il a déjà eu la Bretagne » quelques mois plus tôt[2]. Puis, on avance la possibilité de diviser la charge d'amiral du royaume entre les trois grands gouverneurs de provinces maritimes du Ponant – terme utilisé pour désigner l'Occident, c'est-à-dire l'Atlantique et la Manche, et qui s'oppose au Levant qui désigne la Méditerranée – à savoir Henri de Navarre pour « la mer de Gascogne », Saint-Pol pour celle de Normandie et Étampes pour celle de Bretagne[3]. Les gouverneurs de ces provinces conservent quantités de pouvoirs maritimes, souvent en lien avec des amirautés distinctes de l'amirauté du royaume. Finalement, le roi décide de donner toute la charge à son favori, Claude d'Annebault. Cependant, que l'on ait envisagé soit de diviser la fonction, soit de la confier à Étampes, révèle bien que le gouverneur de Bretagne est naturellement un individu tourné vers la mer, que la dimension maritime de son pouvoir est centrale pour lui. En cela, ce milieu naturel est à interroger car, de même que la montagne en Auvergne ou Dauphiné, la mer agit sur la manière de gouverner des lieutenants du roi[4]. Si la province n'est pas en situation de frontière terrestre comme le Piémont, la Bourgogne, la Champagne, ou la Picardie, son important littoral fait qu'il s'agit bien pour bon nombre de contemporains d'une province frontière avec

---

[1] BnF, Clair. 27, f° 1960 : quittance de Philippe Chabot, 31 mars 1542.
[2] Jean Lestocquoy (éd.), *Correspondance des nonces en France Capodiferro, Dandino et Guidiccione, 1541-1546,* Acta nunciaturae gallicae, vol. 3, Rome-Paris, 1963, p. 299 : Dandino au cardinal Farnèse, Villers-Cotterêts, 3 juin 1543 ; ÖStA, HHuS, Frankreich, Berichte und Weiungen 10, Konv. « Berichte aus Paris 1543 », f° 2-8v° : Nicolas de Villey à Marie de Hongrie, 20 juillet 1543 (Cité par François Nawrocki, *L'amiral Claude d'Annebault, conseiller favori de François Ier,* Paris, Classiques Garnier, 2015, p. 285).
[3] Jean Lestocquoy (éd.), *Correspondance des nonces…,* vol. 3, p. 205: Grimani au cardinal Farnèse, Paris, 5 juin 1543 ; p. 233 : Dandino au cardinal Farnèse, La Fère en Tardenois, 15 juin 1543).
[4] Lucien Romier, *La carrière d'un favori : Jacques d'Albon de Saint-André, maréchal de France (1512-1562),* Paris, Perrin, 1909, 462 p ; Stéphane Gal, Mark Greengrass, Thierry Rentet (dir.), *Bertrand de Gordes, lieutenant général du roi en Dauphiné. Correspondance reçue (1572),* Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2017, 405 p.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

les ennemis du roi de France qui peuvent prendre des navires en mer ou bien même débarquer[5].

Ainsi, c'est la dimension maritime du pouvoir de gouverneur du duc d'Étampes qui est à analyser ici. Quelles en sont les originalités et les particularités ? Quelle place occupe la mer dans sa pratique de gouvernement ? Il convient d'abord de se pencher sur sa position institutionnelle dans les jeux de pouvoirs avec les amiraux de France, puis d'analyser avec précision ses pouvoirs sur la mer, enfin, de saisir ses compétences sur le littoral.

Des pouvoirs et des hommes

Le gouverneur de Bretagne et l'amiral de France, des conflits de juridiction

La récente étude de François Nawrocki éclaire un peu plus les pouvoirs de l'amiral de France dans les années 1540[6]. La situation bretonne reste peu claire, d'Annebault s'intitulant « amiral de France et de Bretagne », comme pour insister sur l'union du royaume et du duché[7]. Depuis le début du siècle, l'amiral de France est aussi institué amiral de Bretagne ou de Guyenne, ainsi Louis II de La Trémoille. Une telle union entraîne par ailleurs de nombreux conflits de juridiction, particulièrement vifs en Bretagne.

Le plus célèbre oppose le duc de Mercœur à Anne de Joyeuse dans les années 1580. Mercœur entend obtenir d'Henri III le titre d'amiral de Bretagne, prétextant que la charge est bien distincte de celle d'amiral de France[8]. Le duc d'Étampes n'entre pour sa part à aucun moment en conflit au sujet de l'amirauté. On peut expliquer cela par le fait qu'il exerce déjà bon nombre de prérogatives locales de l'amirauté et qu'il considère que ces tâches sont intrinsèquement liées à celles du gouverneur. Il existe ainsi un mémoire à destination de Colbert s'intitulant « Bref inventaire et sommaire, induction des actes et pièces qui servent à justifier que les admiraux de France n'ont aucun droict ny pouvoir d'exercer l'admirauté au pais et duché de Bretagne, et que les fonctions en appartiennent aux gouverneurs de la province »[9]. Ce recueil s'appuie sur une quantité d'actes ou de lettres qui émanent des gouverneurs de Bretagne de 1531 à 1666. On y retrouve logiquement un grand nombre de décisions du duc d'Étampes en matière maritime qui tendent à prouver qu'il exerce le rôle d'amiral dans les faits. En son temps, l'historien Joachim Darsel a exploité tous ces procès

[5] Pol Vendeville, *« S'ils te mordent, mords-les ». Penser et organiser la défense d'une frontière maritime aux XVIe et XVIIe siècles en Bretagne (1491-1674),* thèse d'histoire moderne sous la direction d'Hervé Drévillon, Paris 1, 2014, 636 p.
[6] François Nawrocki, *L'amiral Claude d'Annebault…,* p. 288-290.
[7] *Ibid*., p. 288.
[8] BnF, Ms. Fr. 3902, f° 278.
[9] BnF, Colbert 292.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

relatifs à l'amirauté entre les gouverneurs de Bretagne et les amiraux de France ; il a bien montré que les gouverneurs de province exercent bien des fonctions d'amiral en Bretagne sans vraiment en porter le titre[10]. Aussi, les historiens ont-ils pu parler de gouverneur-amiral pour la Bretagne[11]. Cela dit, l'amiral en titre conserve des prérogatives qu'il faudra identifier.

Alors que certaines quittances de Guy de Laval utilisent le tire d'amiral de Bretagne[12], le duc d'Étampes ne porte jamais officiellement le titre dans ses actes. Le plus simple est donc peut-être d'admettre que, s'il ne revendique jamais le titre, il en exerce les fonctions en tant que gouverneur. Son pouvoir en matière maritime est symbolisé en premier lieu par ses lettres d'attaches, sortes de laissez-passer valables dans les ports bretons. En 1553, le cardinal de Lorraine, qui reçoit du roi une « traicte de dix huict cens tonneaulx », c'est-à-dire le droit de faire passer des marchandises sans payer les droits de douane dus, ne s'y trompe pas quand il demande à Étampes « voz lectres d'attache […] affin que par ce moyen je puisse faire mon prouffict de ladicte traicte »[13]. Quant à l'amiral de France, il peut lui aussi demander ces fameuses attaches et ainsi reconnaître les pouvoirs du gouverneur de Bretagne en matière maritime. En 1556 Coligny écrit au duc afin d'affranchir de taxes deux marchands de vin normands. Il a donné ses « attaches » et il demande à Étampes de faire de même afin de faciliter leur commerce en Bretagne[14]. Quelques lettres de l'amiral attestent ainsi qu'il s'adresse au gouverneur pour les affaires maritimes bretonnes. Surtout, tout au long du siècle, les vice-amiraux de Bretagne collaborent très souvent avec les gouverneurs.

Le vice-amiral de Bretagne, un homme de l'amiral ou du gouverneur ?

Le vice-amiral de Bretagne est un officier important dans le jeu des pouvoirs provinciaux. À l'origine, il seconde l'amiral là où il ne peut être, un peu comme un lieutenant général pour un gouverneur. Ainsi, en 1521, le vice amiral de Guyenne et de Bretagne, Renaud de Moussy, gentilhomme de Louis II de La Trémoille, rapporte à ce dernier ses actions en Bretagne. Il peut ainsi parler de « vostre amiraulté » de Bretagne. Cependant, s'il est un homme de La Trémoille, il signe sa missive du château de Vitré, propriété du gouverneur Guy XVI de Laval, ce qui suppose déjà un travail étroit avec le gouverneur de la

[10] Gérard Le Bouëdec (dir.), *L'Amirauté en Bretagne. Des origines à la fin du XVIIIe siècle. Présentation de la thèse de Joachim Darsel, L'Amirauté de Bretagne des origines à la Révolution*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, 488 p.
[11] Gérard Le Bouëdec, Sylviane Llinares, « De l'Amirauté de Bretagne aux amirautés en Bretagne », *Revue d'histoire maritime*, n° 19, 2014/2, p. 49-75, loc. cit. p. 56.
[12] BnF, Clair. 64, f° 4941 : quittance de Guy XVI, 2 juin 1529.
[13] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 38 : le cardinal de Lorraine à Étampes, Fontainebleau, 16 mars 1553.
[14] Morice, col. 1183 : l'amiral de Coligny à Étampes, Abbeville, 3 avril 1556.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

province[15]. L'année suivante, lors de la descente des Anglais à Morlaix, un autre vice-amiral, le sieur de Lartigue, agit sous les ordres directs du gouverneur[16]. Son successeur, Alain de Guengat, lieutenant de Brest, semble être à la fois proche de l'amiral Philippe Chabot de Brion[17] – mais peut-être surtout parce que ce dernier est son capitaine direct à Brest – et du gouverneur auprès duquel il a envoyé son fils en tant que gendarme[18] étant lui-même un ancien gendarme du maréchal de Rieux[19]. Peu à peu, la charge de vice-amiral s'autonomise de la lointaine tutelle de l'amiral[20] qui n'est plus capitaine de Brest ou de Concarneau. Les vice-amiraux relèvent-ils de l'amiral ou des gouverneurs de province ? On a mention d'un vice-amiral de Bretagne, d'un vice-amiral de Picardie, mais aussi d'un vice-amiral « de France », pour désigner la Normandie[21], ce qui laisse entendre que la juridiction de l'amiral s'étend surtout dans cette dernière province. D'ailleurs, la nomination d'Annebault en 1543 ne répond-elle pas à son poste de gouverneur de Normandie ?

Pendant le gouvernement du duc d'Étampes, plusieurs vice-amiraux se succèdent. Deux profils peuvent alors être distingués, celui du marin aguerri, souvent étranger à la province, et celui du capitaine de place forte bretonne bien ancré dans le monde provincial. À la mort d'Alain de Guengat en 1531, Méry de Sepoix lui succède[22]. Maître d'hôtel ordinaire du roi et seigneur de Crouy, près de Meaux, homme d'armes fait chevalier par le roi à Marignan, il avait aussi participé à la bataille de Pavie[23]. D'origine picarde[24], il n'a aucune attache en

---

[15] AN, 1 AP 631 : Renaud de Moussy à Louis II de La Trémoille, Vitré, 27 février 1521.

[16] BnF, Ms. Fr. 3050, f° 102 : Lartigue à Robertet, Brest, 16 juillet 1521 ; BnF, Ms. Fr. 2971, f° 134 : Guy XVI à François Ier, Havre de Blavet, 26 août 1522 ; ADIV, 1 F 1496 : Lartigue aux officiers de Guingamp, Brest, 4 août 1522 ; Chantilly, L, II, f° 70 : Lartigue à Montmorency, Tartenne, 27 octobre 1527 ; X, f° 113 : Lartigue à Montmorency, Le Havre, 28 juillet 1531 ; Arquivio Nacional Torre Do Tombo, PT/TT/CC/2/98/161 : commission de Guy XVI pour Lartigue, 18 septembre 1521.

[17] ADF, 1 E 881 : Chabot de Brion à Alain de Guengat, Paris, 12 juin [1527] ; le même au même, Rouvres, 7 septembre [1529] ; le même au même, Paris, 24 août ; Chantilly, L, VI, f° 126 : Alain de Guengat à Montmorency, Brest, 10 août 1526 ; VIII, f° 308 : Alain de Guengat à Montmorency, Nantes, 30 août. Il semble qu'il soit un protégé de Brion qui peut par exemple l'envoyer prendre en son nom la capitainerie de Concarneau et inscrire « en l'estat de la maryne vostre parant dont vous me parlates ».

[18] Antoine Rivault, « La culture matérielle d'un serviteur de François Ier : l'inventaire après décès d'Alain de Guengat, gouverneur de Brest et vice-amiral de Bretagne (1531) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* n° CXLIII, 2016, p. 221-227.

[19] BnF, Ms. Fr. 25783, f° 26 : montre à Saint-Quentin, 1500.

[20] Alain de Guengat traite seul avec un Portugais en 1531 (AN, MC, XXXVI, 1, 6 juin 1531).

[21] AM Le Havre, AA 1, commission de Bonnivet, amiral de France, au sieur du Chillou, vice-amiral de France, fondateur et gouverneur du Havre, 12 février 1517 ; BnF, Ms. Fr. 3397, f° 14 : état de la marine royale, 23 avril 1566.

[22] *CAF*, t. 2, p. 549 : don à Méry de Sepoix, vice-amiral de Bretagne, Marseille, 7 novembre 1533 ; t. VI, p. 404 : don à Méry de Poix (*sic*.), vice-amiral de Bretagne, de 1000 écus sur les droits seigneuriaux décelés en Normandie, 29 décembre 1535 ; AN, MC, XXXVI, 1 ; XIX, 155 et 157.

[23] En 1534, il fournit un témoignage d'honneur sur la conduite du sieur de Loras à Pavie, qui aurait fui devant l'ennemi (Humbert de Terrebasse, « Un procès au tribunal du point d'honneur, 1534-1535 », *Petite revue des bibliophiles dauphinois*, n°1, 1905, p. 85-108).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Bretagne, encore moins avec le monde maritime – encore que plusieurs de ses ancêtres se soient distingués dans ce domaine, comme Thibault, amiral de Philippe Le Bel – et il semble qu'il s'est surtout occupé de la gestion matérielle et financière des navires de Brest et de Blavet[25]. Assez méconnu, on le voit réquisitionner des navires pour le roi en 1547[26], mais il n'apparaît pas dans la correspondance du gouverneur. Toujours en poste à Brest en 1548[27], il meurt en 1551[28], laissant sa charge à Marc de Carné, lieutenant du château de Brest – peut-être dès 1548. Ce dernier est représentatif de l'autre profil de vice-amiral, le capitaine d'une place forte maritime bretonne, et notamment de Brest. Les Carné y sont bien implantés et resteront maîtres jusqu'à la fin du siècle[29] d'une place en passe de devenir le port militaire majeur des rois de France en Atlantique. Comme Sepoix, Carné n'est pas un marin et se contente bien souvent de l'intendance des navires brestois ainsi que de leur discipline. En 1551 par exemple, il doit envoyer ses navires à l'amiral Coligny et au capitaine des galères, le baron de la Garde, qui rassemblent « l'armée de mer » au Havre[30]. En 1548, c'est lui qui dresse l'état des navires du Ponant et qui emprisonne des mutins[31]. La conjoncture explique qu'on assiste à une très bonne collaboration entre le vice-amiral et le gouverneur de Bretagne. En 1548, Henri II écrit des lettres à Carné qui précisent les ordres transmis à Étampes pour armer des navires en course contre les Anglais[32]. La lettre royale, qui octroie des pouvoirs maritimes au gouverneur, prévient le vice-amiral d'une telle mesure, évitant ainsi tout conflit de juridictions entre les deux hommes. La même année, Montmorency se félicite que Carné soit venu à Nantes retrouver Étampes pour encadrer le passage des gens de guerre à Brest puis en Écosse[33]. Les relations entre le gouverneur et son vice-amiral sont des plus efficaces. Par ailleurs, le lieutenant de Brest était déjà un homme employé par le gouverneur pour défendre la côte à la tête de son arrière-ban[34]. Marc de Carné décède prématurément, en 1553. Son fils Jérôme réussit à lui succéder à Brest mais la vice-amirauté lui échappe, passant à un homme plus expérimenté.

---

[24] BnF, P.O. 2689, dossier 59645, p. 13 : quittance de Méry de Sepoix, 28 juin 1522. Les quittances de ses parents sont celles de gendarmes de capitaines influents en Picardie comme le duc de Vendôme (p. 14, 15, 1544 et 1548), le sieur de Morvilliers (p. 16, 1561) ou encore le sieur de Crèvecoeur (p. 23, 1567).
[25] Chantilly, L, XVII, f° 20 : Marc de Carné à Montmorency, Brest, 16 octobre 1548.
[26] Georges Fournier, *Hydrographie*, Paris, 1643, p. 326.
[27] BnF, Ms. Fr. 20457, f° 17 : Cleutin d'Oisel à Aumale, Brest, 14 février [1548].
[28] AN, MC, XLIX, 44, 23 février 1551.
[29] Au XVIIe siècle, ils commandent désormais Quimper et Concarneau.
[30] ADIV, 2 Ec 8 : Henri II à Marc de Carné, Blois, 12 janvier 1551.
[31] Chantilly, L, XVII, f° 20 : Marc de Carné à Montmorency, Brest, 16 octobre 1548.
[32] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 21 : Henri II à Étampes, Suze, 10 août 1548.
[33] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 25 : Montmorency à Étampes, 14 septembre 1548.
[34] Voir chap. 2.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Pour succéder à Carné, on choisit un marin chevronné, cela en prévision des expéditions écossaises à mener. Tout comme le sieur de Lartigue pendant le gouvernement de Guy de Laval, Nicolas Durand de Villegagnon est d'abord présent en Bretagne comme simple capitaine de marine. Chevalier de l'ordre de Malte, il avait auparavant été commissaire des guerres à La Mirandolle, en Italie[35]. Après un service au Havre, il est envoyé en 1548 à Brest où il commande la marine royale qui se prépare pour l'Écosse[36]. En 1553 il est récompensé de ses bons services par la vice-amirauté de Bretagne. Parmi les rares lettres conservées de Villegagnon, une est adressée à Étampes. Il y est question de la fortification de Brest et de l'entretien des navires du Ponant. Surtout, Villegagnon se place délibérément sous les ordres du gouverneur de Bretagne. En fin de manuscrit, il rajoute qu'il s'entoure « d'ung bon nombre de chevaliers de nostre ordre, et entre autres de Lardière, qui se tient à six lieues des Essarts ». Par cette proximité géographique avec la principale résidence du gouverneur, Villegagnon montre aussi qu'il reste proche et prêt à obéir très rapidement au gouverneur par l'intermédiaire d'un autre chevalier de Malte[37]. Là encore, cette très bonne entente entre le vice-amiral et le gouverneur Étampes satisfait Montmorency[38]. En 1555, Villegagnon est envoyé par le roi au Brésil et ce voyage, bien connu des historiens, l'éloigne définitivement de la Bretagne.

La charge de vice-amiral est alors confiée à Georges de Bueil, sieur de Bouillé. Capitaine de Saint-Malo depuis 1539 au moins, il accèdera en 1560 à la lieutenance générale de Bretagne qu'il conservera jusqu'à sa mort en 1578. On revient donc plutôt au premier modèle, celui du lieutenant d'une place-forte bretonne sans grande expérience maritime. Bouillé est encore plus proche du gouverneur Étampes que ses prédécesseurs. À sa nomination à la vice-amirauté, Montmorency le place directement sous ses ordres : « tant pour la garde de ladicte place [de Saint-Malo] que pour le faict de la marine, suyvant la charge que maintenant il en a »[39]. Bouillé peut en effet être considéré comme un homme clé du gouvernement du duc

[35] BnF, Ms. Fr. 20980, f° 198-199 : quittances de Villegagnon, 1543. Il était rentré dans l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem (1531) sur les conseils de son oncle Philippe Villiers de l'Isle-Adam, le grand maître de l'ordre. Marin aguerri, il prend part à l'expédition de Charles Quint contre Alger (1541), à celle de l'armée française en Écosse (1548) et ramène Marie Stuart à Morlaix.
[36] Chantilly, L, XVII, f° 20 : Marc de Carné à Montmorency, Brest, 16 octobre 1548 : « le dixième jour de ce mois arryva Monsieur le chevalier de Villegaignon avec troys Gallions qui portoyt les deniers ordonnez pour payement des gens de guerre tant de cheval, de pied que des gallaires estant au royaulme d'Escosse ». L, XI, f° 74 : Villegagnon à Montmorency, Brest, 14 octobre [1548-1555].
[37] Morice, col. 1088 : Villegagnon à Étampes, Brest, 9 décembre 1552. Il s'agit de François (reçu en 1537) ou Jacob (reçu en 1543) de Vigier de la Lardière, chevaliers de Malte relevant du diocèse de Luçon, ce qui explique la proximité des Essarts.
[38] Morice, col. 1096 : Montmorency à Étampes, Compiègne, 16 juillet 1553.
[39] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 47 : Montmorency à Étampes, Villers-Cotterêts, 11 novembre 1555.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

d'Étampes. Avec son accession à la vice-amirauté s'annonce la prise en main complète des affaires maritimes par le gouverneur. Aucune lettre de Bouillé à l'amiral Coligny n'a été repérée, ce qui contraste plus que fortement avec les dizaines de lettres envoyées à Étampes. Le phénomène peut aussi s'expliquer, à partir des années 1560, par le choix politique et religieux de l'amiral. Avec un amiral protestant, les vice-amiraux se tournent encore plus facilement vers les gouverneurs de province. Le tableau ci-après résume les carrières des vice-amiraux de Bretagne pendant le gouvernement du duc d'Étampes où se côtoient les deux profils de vice-amiraux.

Tableau 6 : Les vice-amiraux de Bretagne au XVIe siècle

Vice-amiral	Dates d'exercice
Renaud de Moussy,vice-amiral en titre pour La Trémoille	1502-1525
Prégent de Bidoux, sieur de Lartigue	Commande en 1512-1514
Pierre de Bidoux, sieur de Lartigue	1526 (commande dès 1522)
Alain de Guengat, capitaine de Brest	1526-1531 (†)
Méry de Sépoix	1531-1551 (†)
Marc de Carné, capitaine de Brest, grand veneur	1551-1553 (†)
Nicolas Durand de Villegagnon	1553-1555
Georges de Bueil-Bouillé, capitaine de Saint-Malo, Lieutenant général	1555-1578 (†)
Honorat de Bueil-Fontaines, capitaine de Saint-Malo, Lieutenant général	1578-1590 (†)

Ainsi, pendant le gouvernement d'Étampes, le vice-amiral de Bretagne est un officier qui s'occupe réellement des affaires maritimes, au contraire d'un amiral qui ne fait que coordonner les actions à l'échelle du royaume. Dès lors, le vice-amiral collabore davantage avec le gouverneur de Bretagne qu'avec l'amiral. Surtout, il s'insère de plus en plus dans les réseaux de pouvoirs bretons dont le gouverneur est la tête. En choisissant à plusieurs reprises un capitaine breton de place forte comme Brest ou Saint-Malo, le pouvoir royal fait le choix de provincialiser la charge de vice-amiral. En donnant le pouvoir de vice-amiral à Bouillé, on renforce les compétences maritimes d'Étampes puisqu'il est son supérieur direct. Ce pouvoir du gouverneur et du vice-amiral porte alors surtout sur les navires que le roi entretient en permanence. Cet embryon de marine de guerre prend précisément un nouveau tournant dans les années 1540, quand Étampes est envoyé en Bretagne.

La marine du Ponant : une force militaire à disposition du gouverneur ?

L'essentiel des forces maritimes du roi de France au début du siècle réside dans les galères du Levant, basées à Marseille. L'intensification des affrontements avec l'Angleterre et

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

l'Espagne amène le pouvoir central à imaginer une flotte en Ponant – le point cardinal de l'ouest. Ces navires uniquement destinés à la guerre sont aux ordres du gouverneur de Bretagne. La situation est des plus précaires au début du siècle. En 1521, le gouverneur Guy de Laval dispose seulement « du navire de Bretaigne » – seul navire du roi alors entretenu de manière permanente – qu'il envoie en Guyenne pour faire la guerre aux Espagnols[40]. En 1525, il doit par ailleurs estimer le prix de trois galions neufs qui appartiennent au vice-amiral Lartigue et que Louise de Savoie aimerait bien acquérir pour une nouvelle flotte royale[41]. Puis, pour remédier à la situation, François Ier s'appuie dans un premier temps sur les galères provençales. Dès 1545, il emprunte d importantes sommes aux banques de Lyon pour faire passer une partie de la flotte du Levant en Ponant, sous le commandement du baron de la Garde[42]. En juin de la même année, le dauphin-duc Henri ordonne à Étampes de se consacrer à l'intendance de ces galères, c'est-à-dire de veiller à leur bon paiement mais aussi au ravitaillement des forçats et des membres d'équipage[43]. On le verra par la suite, le gouverneur ne cessera d'accroître son pouvoir sur ces galères, véritables prisons flottantes.

Mais c'est surtout Henri II, réel « précurseur de Colbert »[44], qui décide de la création d'une flotte du Ponant puissante. Ainsi, une des premières décisions de son règne est la construction de « vaisseaulx ronds en la mer de Ponant »[45], des problèmes de navigation des galères sur l'Océan apparaissant rapidement. Marc de Carné peut ainsi témoigner qu'« une gallère en maulvais temps a assez affaire de combattre la mer sans combattre navire »[46]. Le roi décide donc de la construction de plusieurs « grands vaisseaux » qui seront entretenus dans un port de guerre bien protégé. En 1548, par sa proximité avec l'Écosse, priorité stratégique du moment, le choix est porté sur Brest, préféré à Bordeaux comme nouveau grand port d'attache des navires du Ponant[47].

Ce contexte particulier de création d'une marine, conjointement à une opération en Écosse, se traduit par une imposante présence militaire à Brest. En 1548, c'est toute une armée et ses cadres qui stationnent dans le port. On y retrouve l'ambassadeur en Écosse

---

[40] BnF, Ms. Fr. 3060, f° 50 : Bonnivet à Robertet, Blois, 3 août [1521].
[41] *CAF,* t. 7, p. 455 ; BnF, Nouveau d'Hozier, 68, f° 7 : commission de Guy XVI de Laval et Louise de Savoie à Guillaume de Brézal et au capitaine de Concarneau pour estimer les trois navires et en armer deux autres du roi, 1525-1526.
[42] AN, MC, LIV, 20, 30 mars 1545.
[43] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 9 : le dauphin Henri à Étampes, Toucques, 28 juin 1545.
[44] Charles de La Roncière, « Henri II précurseur de Colbert », *Bibliothèque de l'école des chartes,* 1905, vol. 66/1, p. 633-654.
[45] BnF, Ms. Fr. 25724, f°10, v°, lettres patentes de Fontainebleau, 13 septembre 1547.
[46] Chantilly, L, XVII, f° 20 : Marc de Carné à Anne de Montmorency, Brest, 16 octobre 1548.
[47] BnF, Ms. Fr. 6620, f° 7 et suiv. : Henri II à Montmorency, Moulins, 19 octobre 1548.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Cleutin d'Oisel, le vice-amiral de Normandie La Meilleraye[48], des capitaines de soldats[49], des capitaines de galères comme Leone Strozzi, prieur de Capoue et général des galères et le chevalier de Villegagnon, des capitaines de Galions comme Jean de Clamorgant et son navire le *Saint-Jehan*, Méry de Sépoix à la tête de deux galions[50]. Même l'amiral Claude d'Annebault, pourtant en disgrâce, réside à La Hunaudaye, peut-être pour rester proche des opérations qui ne sont pourtant pas sous son contrôle direct[51]. Le gouverneur de Bretagne, qui quitte la cour « en toute hâte » pour la Bretagne, doit encadrer, contrôler et ravitailler près de 6000 hommes et plusieurs galères arrivées dans sa province[52]. Il ne s'occupe encore pour l'essentiel que de l'intendance des troupes. Son rôle est davantage visible lors de la construction des navires du Ponant.

En octobre 1548, Marc de Carné évoque à Montmorency « les navires neufs que le Roy a faict faire en ce pais »[53]. Navires construits par le roi d'autant plus que l'expédition écossaise de 1548 à occasionné des pertes, à l'image de *la Cardinale*, « mist sur une roche dont n'y eust moyen la pouvoir sauver »[54]. Les historiens sont cependant divisés sur le nombre exact de navires sortis des arsenaux[55]. Reste qu'en mars 1549, quatre grands galions mouillent à Brest : *l'Hermine*, *le Grand Henry*, *le Normand* et *la Négresse*. C'est le port de Brest qui devient petit à petit le port de Bretagne qui accueille les navires du roi. Ceux-ci sont les prémices de la marine moderne en ceci qu'ils sont entretenus sur les deniers royaux en temps de guerre aussi bien qu'en temps de paix. Puis, la construction brestoise se fait de plus belle puisque dès 1551, *La Royale* sort des arsenaux[56]. L'année suivante, un sixième navire sort des chantiers, le *Léopard*[57]. Cependant, on ne saurait complètement séparer la construction royale d'investissements privés. Ainsi, en 1560 Étampes et ses commissaires aux vivres dénombrent

---

[48] BnF, Clair. 344, f° 226 : La Meilleraye à Aumale, Brest, 16 septembre 1548.
[49] BnF, Ms. Fr. 20457, f° 41 : Estanges à Aumale, Brest, 6 juin 1548.
[50] BnF, Ms. Fr. 20457, f° 17 : Henri Cleutin d'Oisel à Aumale, Brest, 14 février 1548.
[51] BnF, Clair. 344, f° 250 : Claude d'Annebault à Aumale, La Hunaudaye, 11 janvier 1548 ; Ms. Fr. 20469, f° 139 : Madeleine d'Annebault à Aumale, La Hunaudaye, 27 février 1548.
[52] *CSP,* Spain, vol. 9, p. 37.
[53] Chantilly, L, XVII, f° 20 : Marc de Carné à Anne de Montmorency, Brest, 16 octobre 1548.
[54] BnF, Ms. Fr. 20549, f° 141 : La Meilleraye à Aumale, rade du petit lit [Écosse], 20 juillet [1548]. Même récit de la perte du navire dans AN, K 1488 : Saint-Mauris au prince d'Espagne, Lyon, 30 septembre 1548.
[55] Roselyne Harrouet, « Henri II et la Bretagne », *Société d'Archéologie et d'Histoire du Pays de Lorient*, bulletin n°31, 2002-2003, p. 102. L'auteur avance que cinq navires sont construits en Normandie et ensuite emmenés à Brest tandis que Marie-Noëlle Baudoin-Matuszek soutient l'hypothèse qu'ils ont directement été construits à Brest (*art. cit.*, p. 339-382). Charles de la Roncière pense quant à lui que quatre sont construits en Normandie et ensuite emmenés à Brest et que le cinquième est bien construit sur place (Charles de la Roncière, *Histoire de la marine française*, t. III, Paris, 1906, p. 457).
[56] *CAH*, t. 7 (1552), p. 52, n° 10425 : mandement à Nicolas Hardy, trésorier de la marine, de payer de ses gages Thibaut Dubot, capitaine du navire *La Royale*, construit dans la rivière de Brest, 12 février 1551.
[57] BnF, Ms. Fr. 5128, p. 144.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

bien trois navires constamment entretenus par le roi à Brest : le *Grand Henry*, l'*Hermine* et le *Léopard*[58], – et qui pourrissent faute d'inactivité – de six navires « armés par le roi » mais qui sont bien souvent confiés à des investisseurs privés. Venus à Brest pour servir à « l'armée de mer », ils mouillent dans d'autres ports bretons et doivent servir à la défense des côtes. Ainsi des galions, dont certains sont déjà présents à Brest en 1548, qui sont armés par le roi à savoir la *Royale* (le Croisic), le navire du Blavet, la *Biche* (Penmarc'h), un navire du greffier de Quimper, le *Saint-Jehan* (Roscoff) et la *Trinité* (Roscoff)[59]. En 1566, la *Trinité* est encore réquisitionnée à Brest car bien fournie en artillerie ainsi que l'*Aigle*[60]. La *Trinité* avait déjà servi lors de l'expédition de Jean Ribault en Floride en 1565[61]. Quant à l'*Aigle*, il avait fait parti de celle de Coligny afin de secourir Villegagnon au Brésil[62]. La plupart des navires brestois prennent surtout part aux différences expéditions écossaises durant le règne d'Henri II, comme le tableau ci-après en témoigne. Les navires de Brest sont bien souvent utiles pour y faire passer des troupes. Dans cet objectif, le gouverneur de Bretagne est souvent désigné par les Anglais comme celui qui organise le dispositif des départs écossais comme en 1560 par exemple[63].

Tableau 7 : Navires et capitaines du Ponant en Bretagne

Navires du roi à Brest	Mouillage à Brest (années connues)	Expéditions menées	Capitaine connu
Le Saint-Jehan	1548, 1560	Écosse (1548)	Jean de Clamorgan, sieur de Saane
Le navire du Blavet	1548, 1560	Écosse (1548)	Vice-amiral Sépoix
L'Espagnole	1548	Écosse (1549)	Vice-amiral Sépoix
La Négresse	1549	Écosse (1549)	
Le Normand	1549	Écosse (1549)	
La Royale	Construit à Brest en 1551, 1560		Thibault du Bot, capitaine d'Auray
Le Grand Henry	1549, 1560, 1566, 1567	Écosse (1549, 1560) et La Rochelle (1573)	Jean de Clamorgan Lieut. Le capitaine Maure
Le Lion	1560	Écosse (1560), siège du	Jehan Le Gall

[58] BnF, Ms. Fr. 15871, f° 23, 25, 29, 167.
[59] BnF, Ms. Fr. 15871, f° 27 : six navires que Bouillé retient en Bretagne pour le service du roi, 1560.
[60] BnF, Ms. Fr. 3397, f° 15, v° : 23 avril 1566.
[61] BnF, Ms. Fr. 21544, f° 31 : mandement de Coligny pour l'armement des navires de Floride, Chastillon, 28 avril et 10 mai 1565.
[62] BnF, Ms. Fr. 32614, f° 279 : 23 août 1561, Cité par Charles de la Roncière, *Histoire de la marine…,* t. IV, p. 22. *L'Aigle* est désarmé au retour du voyage du Brésil et rendu au service du roi (*Ibid*., f° 280 : 7 octobre 1563).
[63] *CSP,* Foreign, Elizabeth, vol. 3: 1560-1561, n° 120.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

		Brouage (1577)	
La Cardinale	1547-1548	Perdue en Écosse (1548)	Jehan de Boislambert, sieur de Precarre
La Maîtresse	1547, 1549, 1560	Écosse (1549, 1560)	Adrien de Breaulté
L'Hermine	1549,1566, 1567	Écosse (1549, 1560), siège du Brouage (1577)	Henri de Brest
Le Léopard	Construit à Brest en 1552, 1560, 1566, 1567	Écosse (1560)	Jacques de Nevet, gouverneur de Quimper
La Biche	1560		
Un navire de Quimper	1560		
L'Aigle	1560,1566, 1567	Brésil (1561-1563)	
La Trinité	1560,1566, 1567	Écosse (1560) et Floride (1565)	Jean Ribault Jean Le Blanc, lieut.

L'état des navires présents en Bretagne durant le gouvernement du duc d'Étampes a considérablement augmenté par rapport aux forces maritimes du comte de Laval. Il faut s'interroger sur leur utilisation effective ou non par le gouverneur en temps de guerre. La première utilisation de la nouvelle flotte du Ponant par le gouverneur est précoce. En 1548 éclate la révolte des Pitauds en Guyenne, Poitou et Saintonge. Henri II écrit à Étampes pour lui décrire la situation. Il a envoyé une première armée commandée par Montmorency depuis le Languedoc, une seconde par François de Lorraine, duc d'Aumale et futur duc de Guise, depuis la Saintonge. Étampes, qui doit envoyer sa compagnie d'ordonnance et celle de Rohan en Saintonge, doit aussi s'occuper des opérations maritimes, c'est-à-dire le blocus de Bordeaux et de l'embouchure de la Gironde[64]. Pour cela, il doit s'appuyer sur les modestes armateurs bretons tout comme les grands navires du roi stationnés à Brest. Ainsi, le roi écrit-il au comte du Lude, lieutenant général du Poitou :

> « Et affin que par la mer ils ne puissent aucunement [être] secourus, j'ay mandé à mon cousin le duc d'Estampes qu'il face aller à l'amboucheure de la rivière dudit Bourdeaulx, le plus grand nombre de navires de son gouvernement qu'il pourra, pour arrester et prendre, s'il est possible, tout ce qui y voudra entrer ou en sortir, attendant le retour de partie des navires et autres vaisseaux que j'ay en Escosse, lesquels j'employeray en ce mesme effect »[65].

[64] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 18 : Henri II à Étampes, Guillestre, 6 septembre 1548.
[65] *Lettres adressées au comte du Lude,* p. 28 : Henri II au comte du Lude, 9 septembre 1548.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Quelques jours plus tard, Montmorency se félicite de l'action efficace du gouverneur Étampes qui a permis le blocus du port bordelais grâce aux navires du roi et notamment « le grand qui est ja faict », c'est-à-dire le premier grand navire sorti des arsenaux brestois[66]. Il ajoute : « Je ne fais doubte, Monsieur, que n'aiez faict ce qu'aurez peu pour envoyer à l'ambouscheure de la rivière dudict Bourdeaulx ung bon nombre de navires ». On n'en sait pas davantage sur cette expédition de 1548 en Bordelais. Elle montre toutefois que les navires du roi peuvent être commandés par le gouverneur, et cela bien au-delà de sa province. C'est également le témoignage de Villegagnon en 1552. Ce dernier, envoyé à Brest pour mettre en défense la place, rapporte au gouverneur qu'avec une bonne armée de mer « nous garderons, dit-il, non seulement Brest, mais toute la Bretagne, Guiene et Normandie »[67]. En 1553, Montmorency explique à Étampes les raisons de la venue de Villegagnon en Bretagne. Ainsi, « le chevalier de Villegagnon a aussi esté despéché avec argent pour aller faire radouber les gros Navires du Roi » qui sont à Brest et mettre la place en défense avec Marc de Carné[68].

En effet, les navires du roi ont un constant besoin d'entretien. En temps de paix, le gouverneur doit surtout veiller à ce que les navires du roi restent en bon état. Dans sa correspondance, Étampes ne cesse de déplorer le mauvais entretien des navires de la flotte du Ponant. En 1560, lors de sa grande tournée d'inspection des places fortes bretonnes et de la marine, il se rend à Brest. Les trois grands navires sont en si mauvais état qu'il faut entreprendre rapidement un radoub[69]. Il écrit au duc de Guise que :

> « depuys deux jours l'on a recommancé a besoigner aux deulx moiens qui sont desja bien commancez et seroit grant dommaige de les laisser sans les mestre en bon estat, car ilz pourroient avec le temps les laissant ainsi deperir du tout comme fera le plus grant où l'on ne besoigne plus s'il n'est pour le moins dedans trois ou quatre mois mys en estat de se conserver »[70].

En 1564 le duc d'Étampes se plaint encore à la reine mère « du dommage que c'est apres avoyr perdu sans service le grand navire qui est a Brest ». Il préconise alors

[66] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 25 : Montmorency à Étampes, La Côte Saint-André, 14 septembre 1548.
[67] Morice, col. 1088 : Villegagnon à Étampes, Brest, 9 décembre 1552.
[68] Morice, col. 1096 : Montmorency à Étampes, 16 juillet 1553. Carné et Villegagnon procèdent à l'inventaire des munitions et armements de Brest : BnF, Ms. Fr. 22326, f° 787 : 16-19 août 1553.
[69] Chichkine, p. 130 : Étampes au duc de Guise, Brest, 6 juillet 1560.
[70] *Ibid*.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

« d'en layser fayre autant des petitz et si la commodité de voz afayres ne porte d'y despendre, s'il playst a voz magestez m'en donner ung et m'ayder de quelque artillerye, je mettray peine de le remettre en estat de le fayre encores servir pour quelque temps »[71].

Le gouverneur signale même que « vous debvez chercher d'en fayre autant de l'autre [*L'Hermine* ou le *Léopard*] car il vault mieulx qu'ilz profitent a quelqu'un et endommagent noz ennemys que vous couster tous les jours et se perdre estans inutiles ». Le duc propose également de les confier à des corsaires qui serviront le roi. Mis à part quelques expéditions d'Écosse, les navires brestois n'ont pas beaucoup servi, à part « pourrir » au mouillage[72].

De plus, une des limites du pouvoir d'Étampes sur ces navires est qu'il n'en contrôle pas le financement. La marine du Ponant dépend de sa propre trésorerie. À Brest réside un contrôleur et receveur général de la marine, Jehan de Vymont. Il dresse par exemple les mises brestoises lors de l'expédition en Écosse de 1543[73], rémunère Roberval parti au Canada la même année[74] ou encore Jean de Clamorgant en 1547[75]. Vymont s'est déjà distingué par une mauvaise gestion de ses comptes dans les années 1530[76], et un contentieux financier avec les héritiers de Brion apparu en 1553, ce qui montre bien qu'il dépend surtout de l'amiral[77]. Ainsi, cet homme ne dépend aucunement du gouverneur de Bretagne mais bien du gouvernement central[78]. De même, son successeur, Nicolas Hardy, paye les capitaines bretons depuis Paris et le centre politique. La rémunération n'étant pas provinciale mais centrale, le gouverneur peut simplement constater le mauvais état des navires en Bretagne, sans vraiment pouvoir agir, bon exemple d'une absence de provincialisation des institutions. Sa capacité d'action est alors largement en concurrence avec celle de l'amiral de France, et cela encore plus dans le commandement des capitaines des navires.

Le personnel de la marine du Ponant : hommes de l'amiral, hommes du gouverneur

La présence en Bretagne d'une imposante marine entraîne – en particulier à Brest – la présence d'un personnel militaire et administratif conséquent : capitaines de navires mais

---

[71] BnF, Ms. Fr. 15878, f° 139 : Étampes à Catherine de Médicis, Moncontour, 16 septembre 1564.
[72] Et en 1573, *Le Léopard* et *L'Hermine* tombent de vétusté (Charles de la Roncière, *Histoire de la marine française*, t. IV, p. 153).
[73] BnF, Ms. Fr. 17890, p. 18,19 : sommes payées par Jean de Vymont, trésorier de la marine, pour un passage en Écosse, Brest, 27 septembre 1543.
[74] AN, MC, CXXII, 1104, 27 février 1543.
[75] AN, MC, VIII, 169 : quittance au trésorier receveur général de la marine Jean de Vymont, 5 octobre 1547.
[76] Philippe Hamon, *L'argent du roi…,* p. 281 ; Dominique Le Page, *Finances et politique…,* p. 460.
[77] AN, MC, XXXIII, 38, f° 191 v°, 4 septembre 1553.
[78] De même, dans les années 1580, le receveur et trésorier général du Ponant, Jehan de Saint-Germain, travaille au plus près de l'amiral du Levant, le duc d'Épernon (BnF, Ms. Fr. 5156, f° 191 ; BnF, Ms. Fr. 4489, comptes de Jean de Saint-Germain).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

aussi charpentiers navals, gardes des navires et des munitions[79], trésoriers et contrôleurs de la marine du Ponant, contrôleur des ports et havres de Bretagne[80], soldats etc. Dans les documents, le flou demeure quant à leur affectation. S'ils sont tous bien rémunérés par la trésorerie de la marine du Ponant, ils peuvent relever de pouvoirs différents, l'Amiral de France et le gouverneur de Bretagne se disputent dès l'origine le commandement sur ces hommes. Le vice-amiral de Bretagne est un élément en plus dans ce jeu des pouvoirs. Fait intéressant, on retrouve souvent les capitaines du Ponant dans des enquêtes du gouverneur Étampes en qualité de témoins, ce qui permet au passage de mieux les identifier.

Les galères venues de Provence

En plus des vaisseaux « ronds », les galères sont présentes en Bretagne pendant tout le XVIe siècle. André Zysberg a consacré bon nombre d'études à type de navire[81]. À plusieurs moments, les Valois font passer les galères de Provence en Bretagne, à la suite d'une longue circumnavigation le long des côtes ibériques. En 1548, les galères et galions de Villegagnon passent du Havre à Brest en prévision de l'expédition écossaise. S'ensuit un autre apport de galères venues de Provence à Nantes, davantage à l'abri des vents difficiles. Un compte de miseurs de la ville rapporte ainsi « la venue des gallères qui vindrent au port de Nantes, en nombre XXII, qui y séjournèrent neuff mois ou environ »[82]. L'ensemble des quais de la Fosse est occupé par ces vingt-deux galères « de sorte que la plus part des marchans craignoient abourder audit port » car les galériens commencent à les rançonner[83]. Leur commandant est Leone Strozzi, prieur de Capoue et général des galères et Étampes s'appuie à plusieurs reprises sur lui pour des opérations au large de Saint-Malo en 1549 et notamment sur l'île de Sercq[84], le général des galères devant agir de concert avec les gouverneurs de province[85]. Un état des galères présentes au large de Saint-Malo en 1549 montre bien que la majorité des

[79] En 1566, il existe un receveur et garde des granges et munitions de la marine à Brest (BnF, Ms. Fr. 3397, f° 15 v°) ; en 1569, il est dénommé garde des munitions du roi à Brest (AN, Y 117, f° 74) ; en 1574, il existe un trésorier et garde général de l'artillerie et munitions du roi en sa marine du Ponant (BnF, Ms. Fr. 20597, f° 51).
[80] En 1560, un contrôleur de la marine et un contrôleur des havres de la province sont mentionnés à Brest (AMR, FF 248). Depuis 1549, le contrôleur du Ponant est Guillaume Lebeau, ancien « clerc suivant les finances » (AN, MC, XIX, 179). Le trésorier est Jehan de Vymont puis vers 1550 Nicolas Hardy.
[81] André Zysberg, *Les Galériens. Vies et destins de 60 000 forçats sur les galères de France : 1680-1748,* Paris, Seuil, 1987, 432 p. ; *Gloire et misère des galères,* Paris, Gallimard, 1988, 176 p.
[82] AMN, CC 116. On retrouve là les vingt-deux galères du prieur de Capoue, c'est-à-dire toute la flotte du Levant (Charles de La Roncière, « Henri II précurseur de Colbert »…, p. 643).
[83] AMN, CC 384.
[84] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 28 : Montmorency à Étampes, Nourvillier, 15 août 1549 ; f° 31 : Montmorency à Étampes, Montreuil, 18 août 1549.
[85] AN, X^1A^ 8624, f° 19 v°, 6 avril 1563.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

capitaines vient de Provence[86]. Étampes reste très peu connu de ces capitaines qui sont souvent en conflit avec les populations locales à cause de leurs galériens, rameurs mais aussi soldats embarqués. Déjà en 1548 Villegagnon doit faire face à une mutinerie conjointe de galériens anglais et capitaines français, avec, dit-il, « une croix rouge comme une blanche dedans le cueur », qui projettent de l'exécuter pour rejoindre Londres et s'enrichir par le même moyen[87]. Les capitaines et soldats français, impayés, et puisqu' « on ne leur a jamays voullu donner ung morceau de pain à la descente [à Brest], ne faire estappes », ont projeté de quitter le service du roi[88]. L'entreprise – qui associe comme bien souvent mutinerie et désertion[89] – découverte, il faut toute l'autorité de Villegagnon et du sieur de Carné pour en venir à bout. Le capitaine de Brest déplore en effet une des « plus grandes meschancetés qui fut jamais faite » par des galériens et leur complice de capitaine[90]. Il faut qu'un autre Provençal, le capitaine Vernegue réponde « corps pour corps » du traître capitaine Pierre Jan. Villegagnon et Carné doivent faire face à ces galériens qui ne se distinguent pas par leur loyauté au roi. Leurs récits désignent une forte présence anglaise mais on trouve aussi des Espagnols, des Florentins, des Vénitiens etc. sans que l'on en sache plus sur leur statut car tous ne sont pas forcément captifs. On comprend aussi que Villegagnon est personnellement propriétaire de deux galères qu'il fait armer à ses frais comme c'est très souvent le cas. Villegagnon rapporte également qu'André de Marsay, capitaine de galère et du château d'If de Marseille, a retrouvé en Bretagne les restes d'une galère de Calais. Les états de la marine du Levant, c'est-à-dire de Provence, font mention de cet individu, propriétaire de deux galères[91]. Cette possession en propre de leurs galères par les capitaines est un élément de plus dans l'autonomie dont ils jouissent par rapport aux autorités locales, gouverneur de province ou capitaines de villes comme la figure lointaine de l'amiral.

Puis, en 1552, c'est au baron de la Garde, un autre Provençal, d'être « en ces mers là avecques la force qu'il a » et de protéger les côtes bretonnes qu'Étampes trouvait bien

---

[86] BnF, Ms. Fr. 3118, f° 15-18 : on retrouve Villegagnon et ses deux galères, comme le chevalier de Seure et Strozzi sur sa roberge. Les autres capitaines : Montagu, Carcès, La Grippière, Marsay, Pierre Bon, Basche, tous Provençaux.
[87] Chantilly, L, XI, f° 74 : Villegagnon à Montmorency, Brest, 14 octobre [1548]. Le récit de Villegagnon est particulièrement riche et dense et s'étale sur quatre pages.
[88] BnF, Clair. 344, f° 226 : La Meilleraye à Guise, Brest, 16 septembre 1548.
[89] Philippe Contamine, « La mutinerie et la désertion dans les armées de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance : deux concepts à définir et à explorer », *Nouvelles approches de l'histoire militaire, Cahiers du Centre d'études d'histoire de la défense, 2,* 1997, p. 35-41.
[90] Chantilly, L, XVII, f° 20 : Marc de Carné à Montmorency, Brest, 16 octobre 1548.
[91] BnF, Ms. Fr. 18153, f° 39 : État du Levant sous le prieur de Capoue, Dijon, 12 juillet 1548.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

faibles[92]. En 1560, un autre transfert de galères s'effectue de Provence en Bretagne. C'est encore un chevalier de Malte, le grand prieur de Lorraine, qui longe les côtes d'Espagne pour faire passer des galères de la flotte du Levant jusqu'en Ponant[93]. On retrouve le comte de Sommerive, fils de Claude de Tende, gouverneur de Provence. Certains qui avaient déjà fait le voyage de 1549 comme Carcès, Basche ou Montagu sont à nouveau mobilisés, sûrement choisis pour leur connaissance de cette difficile circumnavigation[94]. Après Bordeaux, le grand prieur arrive à la Rochelle en septembre avec dix galères[95] et le gouverneur des lieux, Guy Chabot, déplore lui aussi la difficulté de naviguer pour une galère en Atlantique en affirmant que le grand prieur « n'a heu pillote que Dieu » face à « la grande tourmente et fortune de la mer »[96]. La destination bretonne des galères est si évidente que les navires et leurs équipages sont, dès La Rochelle, pris financièrement en charge par René Touzelin, commis de Nicolas de Troyes et Gilles de Commacre, commissaires désignés par Étampes pour le ravitaillement des navires du roi en Bretagne[97]. Quelques jours plus tard, les galères arrivent à Nantes[98] pour protéger les côtes des incursions anglaises et préparer les expéditions d'Écosse[99]. C'est un événement à l'échelle de la ville de Nantes et « le dimanche 22e jour de septembre 1560, arrivèrent les gallères du Roy en la ripvière de Loire, ou estoict monsieur le grand prieur, au devant duquel furent M. le seneschal et messieurs du siège présidial et grant numbre de bourgeoys, dont fut poyé à deux batelliers pour avoir mené lesdits seigneurs, avec deux challans, jusques au Port de la Vigne, ou estoient lesdite gallères, 25 sous »[100]. Au début des troubles de Religion, Étampes doit donc composer avec cette nouvelle population dans un

[92] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 36 : Montmorency à Étampes, camp de Herbeurlay, 27 avril 1552.
[93] Daniel Cuisat (éd.), *Lettres du cardinal Charles de Lorraine (1525-1574),* Genève, Droz, 1998, p. 412 : le cardinal de Lorraine à Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, Fontainebleau, 3 août 1560. Voir la lettre du roi qui donne la destination de la « coste de Bretaigne » (BnF, Ms. Fr. 6604, f° 114 : François II au grand prieur, 3 août 1560). Le 3 février, l'évêque d'Avila informe Philippe II d'Espagne que 12 galères françaises doivent arriver à Calais ainsi que le marquis d'Elbeuf avec d'autres navires pour l'expédition écossaise qui doit partir de Bretagne : *Calendar of letters and state papers relating to English affairs : preserved principally in the Archives of Simancas*, Londres, 1892, vol. 1, p. 125.
[94] BnF, Ms. Fr. 15641, f° 90 : état des galères du prieur de Lorraine, 1560 : le prieur possède la Réale, trois galères trirèmes et une frégate. Les autres capitaines : le comte de Sommerive, fils de Claude de Tende, gouverneur de Provence (deux galères trirèmes) ; Carcès (deux galères) ; le comte de Fiesque (Italien, deux galères) ; Jean de Lévis, commandeur de Charlus (Languedocien, deux galères) ; Meullon (deux galères) ; Montagu (deux galères) ; Basche Martel (deux galères) ; Albisse (une galère) ; La Bastide (une galère).
[95] Chichkine, p. 230 : le Grand prieur à François II, La Rochelle, 17 septembre 1560.
[96] BnF, NAF 21095, f° 102 : Guy Chabot à Guise, La Rochelle, 18 septembre 1560.
[97] BnF, NAF 21095, f° 101 : commission de Guy Chabot de Jarnac, gouverneur de La Rochelle, à René Touzelin, « commis de messieurs de Boisregnault et de Commacre, commissaires généraulx des vivres pour le roy en Bretaigne », 17 septembre 1560.
[98] BnF, Ms. Fr. 6626, f° 98 : le Grand prieur au duc de Guise, Nantes, 9 octobre 1560.
[99] BnF, Ms. Fr. 17329, f° 196, v° : extraits des comptes des trésoriers du Levant.
[100] AMN, CC 300 : « pour lequel grand prieur faillut faire dresser la logeix des Jacobins et tirer l'artillerie de la ville, et porter la tapisserie de Saint-Nicollas ausdits Jacobins ».

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

contexte nantais déjà bien tendu entre catholiques et huguenots. À Catherine de Médicis, il confesse que les esprits s'échauffent et que

> « entre lesquels ung [huguenot] qu'ilz [les catholiques] voulouient jecter en l'eau leur fust osté d'entre les mains, par le cappitaine La Bastide qui est des gallères, soubz couleur de le y vouloir mestre ; et depuis, par deulx ou trois aultres fois cela recommenca, ou il en fut ung fort blessé d'un coup d'espee que luy donna en la teste un des gallériens meslé avec ceulx de ladicte ville, duquel monsieur de Carcès s'est saisy »[101].

Là encore, les capitaines des galères sont deux Provençal, il s'agit de Jean de La Maison, sieur de La Bastide[102], et Jean de Pontévès, sieur de Carcès, autrefois capitaines au Levant. Séjourne donc à Nantes une importante population de galériens qui peut parfois prendre part aux violences urbaines. Au même moment, Martigues note que les catholiques de Nantes font « quelques ligues avec les galériens pour […] devoir courir sus » aux huguenots[103]. À la reine-mère, il évoque la promesse qu'un capitaine de galère avait faite à Étampes de contenir ses galériens, preuve que le gouverneur était particulièrement soucieux des agissements de cette population composée de rameurs mais aussi de soldats. Dans une lettre à Catherine de Médicis, le duc évoque ainsi « quelque homme que ceulx des galleres avoient pris prisonnier et mené en icelles »[104] faisant allusion à ces hommes armés présents sur les navires.

Rapidement, Étampes désire mieux utiliser ces navires stationnés sur la Loire et les galères nantaises deviennent peu à peu des prisons. En 1563, il rappelle ainsi aux parlementaires rennais qu'il est possible d'envoyer des condamnés aux galères[105]. Or, le contrôle de ces populations et de leurs capitaines reste très délicat. En 1571, six galères « naguères amenées par le baron de la Garde » sont encore à Brest[106]. Dans les années qui suivent, des galères commandées par des Italiens, dont le comte de Fiesque, arrivé en 1560, rançonneront pendant longtemps les marchands de l'embouchure de la Loire comme ils l'avaient commencé en

---

[101] BnF, Colbert 27, f° 301 : Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, dernier février 1561.
[102] BnF, P.O. 1950, dossier 44689, n° 2-3, quittances au trésorier et receveur général de la marine du Levant, 18 juillet 1558 et 1er janvier 1563. On le retrouve encore dans un compte de la marine du Levant comme capitaine d'une des huit galères du Levant en 1562-1563 et est seigneur de Macabye (René Gandilhon, « La marine du Levant d'après deux comptes inédits (1562-1563) », *Annales du Midi*, 1943, vol. 55, n° 217, p. 423. Notons que l'auteur utilise un document des ADIV, fonds F, sans l'identifier précisément mais ce qui tend à prouver la présence de galères en Bretagne. Il est déjà capitaine en 1547 (BnF, Ms. Fr. 19065, f° 137) et 1549 (BnF, Clair. 342, f° 161). En 1557, il achète une nouvelle galère (AN, MC, CXXII, 1405, 31 octobre 1560). Il est propriétaire des galères *Françoise* et *Lévrière*, venues en Bretagne en 1548 avec le prieur de Capoue.
[103] BnF, Ms. Fr. 15875, f° 507 : Martigues à Catherine de Médicis, Nantes, 24 mai 1561.
[104] BnF, Ms. Fr. 15875, f° 5 : Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 2 juillet 1561.
[105] ADIV, 1 Bb 757, f° 29.
[106] BnF, Ms. Fr. 5285, f° 209-210 : commission à Bouillé, Cussé, Cornulier, pour emprunter 30 000 livres et soixante muids de blé pour entretenir les soldats sur les six galères, Fontainebleau, 1571.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

1548. Forces militaires et populations carcérales mal contrôlées par les pouvoirs locaux dont le gouverneur, les galères de la Loire seront sans cesse décriées par les populations locales. Il en va de même pour l'équipage des galions brestois, auteurs de violences sur le « cay et bort du port et havre de Brest » en 1550[107]. De même que pour les galères, les premiers galions de la flotte du Ponant qui mouillent à Brest sont majoritairement extérieurs à la province.

Les capitaines venus en Bretagne

En 1547, un état des capitaines des galions et frégates du Ponant permet de constater la prédominance des capitaines normands, Dieppois plus précisément, venus en Bretagne avec Villegagnon, parti du Havre. Ainsi, même pour des navires stationnés en Bretagne comme la *Maistresse*, la *Cardinalle* ou le galion *Saint-Jehan*, des Normands sont aux commandes à savoir Adrien de Breaulté, Jean de Boislambert ou encore Jean de Clamorgant[108]. Ce dernier, sieur de Saane (et non *Sauves* comme on peut parfois le lire, ce qui entraîne une confusion avec Simon Fizes), capitaine ordinaire de la marine du Ponant[109], est présent à Brest en 1548. Marin expérimenté, proche de Villegagnon, il supervise la construction de trois grands navires à Brest dès 1547[110]. Étranger à la Bretagne, Jean de Clamorgant est davantage un homme de l'amiral de France que du gouverneur de la province. En 1554, il reçoit directement ses ordres de Coligny pour un « voyage en mer » voulu par le roi[111]. À Brest, il devient capitaine du plus important navire construit, le *Grand Henry*, mais se fait remplacer par un lieutenant, et son absence est relevée par les commissaires du roi en 1560[112]. Étampes ne le mentionne jamais, et Bouillé en parle comme d'un homme de l'amiral surtout présent en Normandie à tel point qu'en 1560, c'est Jérôme de Carné qui inspecte son navire[113]. Un autre cas va dans le même sens. François de Montelles, sieur de Montfort, capitaine de la marine du Ponant, rapporte dans une enquête d'Étampes de 1559 être âgé de trente ans et être originaire du pays de Gascogne. C'est un marin chevronné qui est passé par plusieurs ports français et déclare

[107] ADLA, B 39, f° 8v°-9.
[108] BnF, Ms. Fr. 18153, f° 34 : état de 1547. Les autres capitaines sont aussi Normands comme François Le Clerc, capitaine de la *Fescampoise*. BnF, Ms. Fr. 18153, f° 34 : capitaines en 1546 ; Chantilly, L, XVII, f° 20 : Marc de Carné à Montmorency, Brest, 16 octobre 1548 : « le Gallion du sieur de Sanne nommé le Gallion Saint Jehan » ; L, XI, f° 74 : Villegagnon à Montmorency, Brest, 14 octobre [1548]. Villegagnon et Clamorgan doivent armer le Saint-Jehan.
[109] BnF, P.O. 768, dossier 17523, n° 31 : quittance au trésorier et receveur général de la marine du Ponant, 16 juin 1565. Il est aussi l'auteur d'un traité de la chasse au loup où il s'honore encore du titre de capitaine de la marine du Ponant (*La chasse du loup, nécessaire à la maison rustique*, Paris, Du Puys, 1574). Dans cet ouvrage, il écrit qu'il rédigea aussi des traités sur la marine, traités restés inconnus.
[110] AN, MC, VIII, 169 : quittance au trésorier receveur général de la marine Jean de Vymont, 5 octobre 1547.
[111] AN, MC, CXXII, 1107, 12 février 1554.
[112] BnF, Ms. Fr. 15871, f° 69 v°. ADLA, B 39, f° 10 : lettre de rémission à François Lebrun, appelé le capitaine maure, capitaine du *Grand Henry,* sous les ordres de Jean de Clamorgant, capitaine général dudit navire, 1551.
[113] BnF, Ms. Fr. 15871, f° 191 : Bouillé à Guise, Brest, 19 avril 1560.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

même avoir visité des ports espagnols[114] – on le retrouvera en 1560 à Fès[115]. En 1558, il entre en conflit avec le gouverneur de Bretagne au sujet de ses droits sur les prises faites par les navires du Ponant sur les Anglais[116]. Finalement la monarchie donne raison à Étampes et permet en compensation à Montfort de toucher des droits sur le convoi de Guyenne, province dont il relève officiellement[117]. Ces deux exemples illustrent bien la situation. Le gouverneur a affaire à des capitaines de navire étrangers à la Bretagne sur lesquels il a peu d'emprise, voire même avec lesquels il a des conflits. Cependant, à la fin des années 1550 la marine du Ponant s'ouvre à la noblesse locale, davantage liée au gouverneur de la province.

À l'inverse des galères, les postes de capitaine de galions sont peu à peu colonisés par la noblesse bretonne accoutumée à ce type de navire, et particulièrement celle déjà au service du gouverneur de la province.

Les nouveaux capitaines bretons

L'apparition d'une marine royale en Bretagne offre également des postes bien rémunérés pour une partie de la noblesse bretonne, alors plutôt mal représentée dans les emplois militaires[118]. Aux nouveaux navires construits en 1547, il faut donner des capitaines. Les noms de plusieurs capitaines peu connus laissent envisager un recrutement très local comme Henri de Brest, capitaine de l'*Hermine,* et Jehan Le Gall, capitaine du *Lion*[119]. D'autres marins sont mieux connus car déjà en poste à des responsabilités locales. Ainsi, plusieurs capitaines de villes maritimes bretonnes se voient confier le commandement des galions du roi[120]. C'est le cas de Jacques de Nevet, qui devient capitaine du *Léopard* au plus tard en

[114] AMN, EE 244, f° 7 : enquête du duc d'Étampes, 1559.
[115] Louis Paris, *Négociations, lettres et pièces diverses,* p. 506.
[116] ADLA, B 54, f° 272 : don de Henri II à Étampes, Paris, 27 décembre 1558.
[117] L'orthographe de son nom varie (*Montels*, ou *Monteil*). En 1560, il est dénommé « capitaine général de la marine de Guyenne » et est prisonnier à la conciergerie à Paris, probablement pour malversations (AN, MC, CXXII, 275, 26 janvier 1560). En 1561 il est désormais gentilhomme ordinaire de la chambre du roi de Navarre, gouverneur de Guyenne (AN, Y 114, f° 85 v°). En 1556 il pratique déjà la course depuis La Rochelle. En 1564 il est chargé de construire cinq navires « pour la tuition de la Guyenne » mais est remplacé par Louis de Berre trois ans plus tard (Marc Seguin, « Un rêve saintongeais déçu : les armements de Brouage (Été 1567) », Martine Acerra, Guy Martinière (dir.), *Coligny, les protestants et la mer (1558-1626),* Paris, PUF, 1997, p. 120).
[118] Jean-Marie Constant, « Les barons français pendant les guerres de Religion », *La Noblesse en liberté,* Rennes, PUR, 2004, p. 103-113 ; Michel Nassiet, *Noblesse et pauvreté : la petite noblesse de Bretagne (XVe-XVIIIe siècles),* Rennes, Société historique et archéologique de Bretagne, 1993, 526 p.
[119] ADLA, B 599, f° 10.
[120] Il se peut même qu'ils soient propriétaires de certains comme en 1583 quand on constate que le sieur de Rieux, capitaine de Brest, détient le tiers d'un navire appelé « Le Louis » ou « La roberge de monsieur de Strosse » (AN, MC, XC, 139, 24 mai 1583). De même pour le greffier de Quimper, propriétaire d'un navire en 1560 (BnF, Ms. Fr. 15871, f° 25).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

1552[121]. Il semble même que c'est Nevet qui donne ce nom à son navire, le léopard étant son élément principal d'héraldique. Issu d'une vieille famille de Cornouaille, il est gouverneur de la ville de Quimper depuis 1524. Gendre d'Alain de Guengat, capitaine de Brest et vice-amiral de Bretagne, il est probablement mis « en l'estat de la maryne » par son entremise dès 1527[122]. En 1559, il apparaît dans l'enquête du gouverneur au sujet des droits de visite de René de Sanzay sur les navires de Nantes, mais à la différence de Montfort évoqué plus haut, il témoigne en faveur de la décision d'Étampes[123]. Nommé grâce à l'entremise d'Étampes pensionnaire du roi en Bretagne, il est un homme important aux États de la province et commande également aux francs-archers de Dol en 1554[124]. Le gouverneur n'hésite pas à s'appuyer sur lui pour passer en revue des garnisons[125] ou encore pour ses propres affaires seigneuriales en Cornouaille[126].

Jacques de Launay, sieur de Talvert, lieutenant de son neveu Bouillé au gouvernement de Saint-Malo est également capitaine de la marine du Ponant depuis au moins 1555. Cette année là, il doit envoyer au vice-amiral Villegagnon, alors à Brest, sa *roberge* bien armée[127]. Ses quittances comme ses apparitions fréquentes dans les comptes de l'amirauté plaident pour un long service[128]. Talvert est plusieurs fois commissionné par le gouverneur[129], est même recommandé par lui au roi[130] et inscrit sur la liste des pensionnaires de Bretagne. Jean de La Cousture, lieutenant du gouverneur Kerouan à Concarneau est pour sa part capitaine de la marine du Ponant dans un État de l'amirauté de 1566[131]. En 1560, il écrit au duc d'Étampes qu'avec le sieur de Guengat, capitaine du Conquet, il a dressé un « pourtraict » de la place de Concarneau. Véritable homme du gouverneur, il obéit scrupuleusement à ses ordres afin de

[121] BnF, Ms. Fr. 5128, p. 144 : don au sieur de Nevet, capitaine du navire *le Léopart* pour ses services et pertes en mer, de 1000 écus d'or sol sur les bris de la côte de Bretagne. Compiègne, 21 décembre 1552. « Mgr le Connestable present ». Le *Catalogue des actes de Henri II* fait l'erreur de le nommer le sieur de « Neret », mais après vérification il s'agit bien de Nevet.
[122] ADF, 1 E 881 : Chabot de Brion à Alain de Guengat, Paris, 12 juin [1527] : « J'ay fait mectre en l'estat de la maryne vostre parant dont vous me parlastes ».
[123] AMN, EE 244, f° 7 : enquête du duc d'Étampes, 1559 : « Jacques De Nevet, chevalier sieur dudit lieu, cappitaine du Leopart, navyre du roy et aussi cappitaine de Qempercorentin, et demeurant au manoir de Lezergant , en l'evesché de Cornouaille, aagé de cinquante ans environ ». Il serait donc né vers 1509.
[124] ADIV, C 3144.
[125] BnF, P.O. 2104, dossier 47905, p. 1 : quittance de Jacques de Nevet, 9 avril 1551.
[126] ADCA, 1 E 1481 : Alain Rosmadec à Étampes, La Porteneuve, août 1553.
[127] Frédéric Jouon des Longrais, *Jacques Cartier : documents nouveaux,* Paris, 1888, p. 78 : Henri II à Jacques de Launay, Fontainebleau, 2 mars 1555.
[128] AN, Marine, C[1] 161, quittance de 140 lt., 1556 ; BnF, P.O. 1662, dossier 38639, n° 2, quittance au trésorier et receveur de la marine du Ponant, 31 décembre 1564 ; BnF, Ms. Fr. 3397, f° 14 : État de dépense pour la marine royale, 23 avril 1566, Talvert est payé 140 livres tournois ; BnF, Ms. Fr. 17870, f° 287 v° : État de dépense pour le Ponant, 6 avril 1574. Il reçoit 120 lt.
[129] ADM, 34 J 4, Ms 144 : Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 14 mai 1560.
[130] Chichkine, p. 219 : Étampes à François II, Lamballe, 15 septembre 1560.
[131] BnF, Ms. Fr. 3397, f° 14 : État de dépense pour la marine royale, 23 avril 1566.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

remettre dans un bon état la place dont il a la charge, mais aussi les navires, et cela dans le contexte du vaste chantier défensif breton de 1560[132]. Enfin, dernier exemple mais non des moindres, celui de Thibault du Bot. Il est capitaine du navire *La Royale*, sorti du chantier naval de Brest en 1551[133], capitaine en la marine du Ponant en 1563[134], et également gouverneur du petit port d'Auray, au moins depuis 1551[135], sa famille étant une des plus anciennes du Vannetais[136]. En 1558 encore, il est désigné comme « noble homme Thibault du Bot, sieur dudit lieu et cappitaine d'Auray, pansionnaire du roy demourant et faisant continuelle résidance audit chasteau d'Auray, aigé de quarante huict ans ou envyron » dans une enquête que mène le duc d'Étampes au sujet du gouverneur du Croisic, Jacques de Robien. Proche du gouverneur, il témoigne là encore plutôt dans le sens de sa sentence finale[137]. Surtout, comme Jacques de Nevet, du Bot est proposé au roi par son gouverneur pour être pensionnaire[138]. En 1560, sur demande d'Étampes, il se charge de la mise en défense de « la coste maryne » autour du golfe du Morbihan[139]. La même année, Bouillé livre ses impressions sur le port au cardinal de Lorraine et rapporte à propos des ennemis du roi « la craincte qu'ilz ont desdits navires d'Auray » et l'aide que le port apporte à la défense de Belle-Île qui « se secouroient l'un l'autres tant pour repoulser lesdits navires de guerre que pour y apporter vivres »[140]. En 1562-1563, par l'intermédiaire du gouverneur, du Bot vend encore à un prix avantageux des blés de marchands d'Auray à la ville de Rennes, prévenant ainsi une cherté des grains qui venait s'ajouter à la peste dans la ville[141]. Se dessine alors le parcours d'un individu aux responsabilités locales qui collabore étroitement avec Étampes, tant pour des affaires militaire que civiles. Toutefois, Thibault du Bot est utile plus largement au gouverneur en tant que capitaine de la marine du Ponant. Il est ensuite remplacé à Auray par un autre capitaine du Ponant déjà lieutenant à Saint-Malo, Talvert.

---

[132] Morice, col. 1429 : Jean de La Cousture à Étampes, Concarneau, 19 juin 1560. Voir aussi AN, 1AP 627 : La Cousture à La Trémoille, Machecoul, 5 janvier.
[133] *CAH*, t. 6 (1552), p. 52, n° 10425 : mandement à Nicolas Hardy, trésorier de la marine, de payer de ses gages Thibault du Bot, capitaine du navire *La Royale*, construit dans la rivière de Brest, 12 février 1551.
[134] SHD, Marine, G 183, 4 : quittance de Thibault du Bot, capitaine en la marine de Ponant, 1563.
[135] Morice, col. 1083 : sur ordre d'Étampes, il publie la déclaration de guerre à l'empereur à Auray, jeudi 24 septembre 1551.
[136] BnF, Nouveau d'Hozier 56 ; ADM, 35 J 1-261. Ainsi, il est peut-être le fils de Jehan du Bot, receveur ordinaire du domaine du roi en 1515 (ms. 1) et qui n'exerce plus en 1537 (ms. 2).
[137] ADIV, 1 F 1978.
[138] AMN, II 126 : pension de Thibault du Bot, capitaine d'Auray, 1558 (300 livres) ; ADLA, B 55, f° 58 v° : continuation de la pension de Thibault du Bot, capitaine d'Auray, Vincennes, 16 juin 1563 (300 livres).
[139] Morice, col. 1273 : Thibault du Bot à Étampes, Auray, 1560.
[140] BnF, Ms. Fr. 15871, f° 55: Bouillé au cardinal de Lorraine, Nantes, 5 décembre [1560].
[141] AMR, BB 467, f° 47 r°.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Ainsi, ces hommes sont davantage en contact avec le gouverneur que des capitaines étrangers à la province qui pourraient prétendre ne relever que de l'amiral de France. Leurs commandements de ville – ou leurs lieutenances – les placent *de facto* aux ordres du gouverneur. Par ce biais, Étampes contrôle mieux les agents de la marine du Ponant en Bretagne. L'hypothèse que le gouverneur a proposé ces hommes pour le commandement de navires n'est pas à écarter mais reste difficile à affirmer en l'absence de documents.

Le vice-amiral de Bretagne dispose pour sa part d'un pouvoir très concret sur toute l'administration de la marine du Ponant comme le montrent plusieurs documents qui concernent Bouillé. En 1560, il inspecte *Le Grand Henry*, l'*Hermine* et le *Léopard* à Brest avec le capitaine de Carné et les capitaines du Ponant Jean Ribault et Thibault du Bot[142]. Trois ans plus tard, il passe en revue les gardiens des mêmes navires à Brest[143]. On retrouve quatre gardiens des trois grands navires de Brest en 1574[144]. Ces hommes surveillent les navires du roi et sont ainsi aux ordres directs de Bouillé, lui-même proche collaborateur du gouverneur. Par ailleurs, Étampes envoie à plusieurs reprises son adjoint Bouillé faire l'état des navires du roi. À aucun moment Bouillé ne reçoit ses ordres de l'amiral. De même, en 1560, Étampes commissionne Nicolas de Troyes et Gilles de Commacre pour « l'avitaillement du *Grant Henry*, de *l'Hermine* et du *Léopard* » à Brest[145]. Ils témoignent alors que l'amiral de France est alors surtout préoccupé par les affaires de Normandie et du Havre[146]. C'est là encore souligner le rôle central du gouverneur dans la gestion de la guerre sur mer. Cela est encore plus visible pour des navires qui ne relèvent pas du roi.

Le gouverneur, les Bretons et la mer

Gouvernement maritime par excellence, la Bretagne est peuplée de nombreux *gens de mer*, armateurs, marchands, pêcheurs ou encore simples matelots. Les historiens ont bien étudié cette population singulière à plus d'un titre pour la période précédente à la nôtre mais

[142] BnF, Ms. Fr. 15871, f° 191 : Bouillé à Guise, Brest 19 avril 1560.
[143] BnF, P.O. 550, dossier 12360, n° 184, 15 mars 1564.
[144] BnF, Dupuy 233, f° 73 : « estat de la marine de Ponent en l'an 1574 ». Ces quatre hommes reçoivent 60 livres par an. Dans le même état, le vice-amiral de Bretagne reçoit 1000 livres (comme celui de Normandie), les pilotes et maitres de navires reçoivent respectivement 100 et 50 livres, le trésorier et garde général des granges et munitions de la marine de Bretagne reçoit 200 livres ; BnF, Ms. Fr. 17870, f° 288. Dans un état de la marine du Ponant de 1632, on retrouve encore ces « gardiens des vaisseaux de Brest » (BnF, Ms. Fr. 11319, f° 1).
[145] BnF, Ms. Fr. 15871, f° 69 v° : achats de vivres par Nicolas de Troyes et Gilles de Commacre, Vannes, 10 juillet 1560.
[146] BnF, Ms. Fr. 15871, f° 183 : Nicolas de Troyes et Gilles de Commacre à Guise, Brest, 3 mai 1560.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

les études restent finalement peu nombreuses pour la Renaissance[147] mises à part celles consacrées au mythe Jacques Cartier[148]. Dans les documents, on s'aperçoit qu'Étampes est sans cesse en relation avec la population qui vit de la mer. En temps de guerre comme en temps de paix, il contrôle et encadre la guerre de course que pratiquent les marins bretons. Par ailleurs il fait le lien avec l'État central et maîtrise une donnée d'importance : la politique étrangère du souverain. Les affrontements entre « gens de mer » étant nombreux, il s'agit pour Étampes d'informer les Bretons sur les décisions de politique étrangère du royaume pour ne pas entraver une paix ou au contraire favoriser une guerre.

Contrôler la traite

La « traite », c'est-à-dire le commerce avec l'étranger mais aussi avec les autres provinces du royaume, s'appuie en Bretagne sur une quantité de petits ports et havres. Depuis le XIVe siècle, la monarchie dispose d'un droit de traite appelé *imposition foraine,* droit censé être temporaire mais levé sans interruption jusqu'au règne d'Henri II qui crée et réglemente en 1551 le *domaine forain*, droit levé sur toutes les marchandises en régie directe à hauteur de 8 deniers pour livre de leur valeur[149]. La province accueille ainsi dès 1551 des sièges de la *traite foraine*[150], traite confiée à Toussaint de Commaille, ancien receveur des fouages de Dol[151], secrétaire de l'amiral d'Annebault, qui est à la fois contrôleur général de la marine du Ponant et contrôleur général des traites de Bretagne, Normandie et Picardie[152]. Il est aussi un vassal d'Étampes en Penthièvre avec qui il échange plusieurs fiefs et notamment sa maison de Lanjouan[153] proche de La Hunaudaye, propriété de l'amiral. Sa fille épouse par ailleurs en 1563 Pierre Cornulier, premier secrétaire d'Étampes…quand lui-même avait épousé la fille d'un secrétaire du gouverneur Laval.

Le contrôle des droits de traite relève donc de cet agent de l'amiral non exempt de liens avec le gouverneur. Quant à l'encadrement des entrées et sorties des marchandises dans la province, le gouverneur dispose d'un certain pouvoir lié au contexte guerrier. En 1547, il doit par exemple défendre aux Écossais, alliés du roi, de venir chercher du blé en Bretagne[154]. Il

---

[147] Jean-Christophe Cassard, *Les Bretons et la mer au Moyen Âge. Des origines au milieu du XIVe siècle,* Rennes, PUR, 1998, 204 p. Voir aussi Fernand Braudel, Michel Mollat, *La vie quotidienne des gens de mer en Atlantique, IXe-XVIe siècles,* Paris, Hachette, 1983, 261 p.
[148] Michel Mollat, *Le monde de Jacques Cartier. L'aventure au XVIe siècle,* Montréal-Paris, 1984, 316 p.
[149] Cléophas Dareste, « Traites et droits de douanes dans l'ancienne France », *Bibliothèque de l'école des chartes,* 1847, vol. 8, n°1, p. 470.
[150] ADLA, B 53, f° 212-219 v° : Paris, 14 novembre 1551 : deux sièges, un à Saint-Malo, l'autre à Nantes.
[151] Dominique Le Page, *Finances et politique…,* p. 560.
[152] CAF, t. IV, p. 620 : acte de François Ier, Saint-Germain-en-Laye, mai 1544.
[153] ADCA, 1 E 414, 1556. Voir également chap. 7.
[154] BnF, Colbert 292, f° 19 v° : lettre d'Étampes, 5 mai 1547.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

s'appuie sur les capitaines des ports pour contrôler les départs de grains vers l'étranger et surtout les puissances ennemies des Valois. En 1551 à Brest, le vice-amiral et capitaine Marc de Carné doit empêcher toute exportation de blé du royaume[155]. En mars 1556, alors que la trêve de Vaucelles vient d'être signée, Étampes reçoit de nouveau un ordre d'Henri II à propos de marchands qui continueraient d'exporter des denrées « prohibées » de Bretagne. Le gouverneur doit alors faire respecter « les traictes de bledz et de toute aultre marchandise prohibée et deffendue par les ordonnances sur ce de longtemps faictes non seulement pour le regard du temps de la guerre mais aussi de celluy de la paix »[156]. Un an plus tard, au Croisic, Étampes s'appuie sur le capitaine Jacques de Robien pour contrôler les grains entrés dans la ville. Il écrit que « sy c'est navires chargent des bledz sans congé ne permission, ce sera tres bien faict de les arrester »[157]. Encore en 1558, l'ambassadeur français à Lisbonne se désole que des marchands bretons viennent commercer au Portugal sans congé ou permission du gouverneur ou du roi. L'ambassadeur demande la clémence d'Étampes :

> « Qu'il vous plaise ne leur en donner plus grand chastiment que une petite paour [peur] ou remonstrance, parce [que] les pauvres gens y ont perdu beaucoup, à raison d'une flotte de cent cinquante navires qui y estoit venue devant le mois de febvrier dernier, qui avoit apporté si grande quantité de bleds tout à ung coup, qu'il revient quasi à meilleur marché que en France, de toute laquelle flotte, comme d'assez d'autres deparavant, il n'y en avoit pas le quart qui eust congé du Roy ny de vous. Je vous avois envoyé les noms de quelques soixante-un navires de Croisicq […] Il me semble, Monseigneur, qu'il soit bien raisonnable d'y user de quelque réformation, non pas pour les priver de faire leur marchandise et profit, affin qu'ils puissent vivre et s'entretenir, mais affin que les Portugais nous en sachent meilleur gré »[158].

On perçoit le difficile rôle du gouverneur face à des gens de mer qui ne respectent pas toujours les directives royales. La monarchie, peut-être pour décharger le gouverneur de ce lourd travail, crée un contrôleur des ports et havres de Bretagne basé à Brest, semble-t-il en 1560, pour contrôler les taxes douanières à l'entrée de chaque port et qui permet aussi de récolter l'argent de la vente d'un office vénal. En 1570, l'office a pris en valeur et c'est Jean Duboys, secrétaire du comte de Retz, gouverneur du comté nantais, qui l'occupe pour « avoir

[155] ADIV, 2 Ec 8, liasse 4 : acte de Henri II à Marc de Carné, Nantes, 14 juillet 1551.
[156] BnF, Ms. Fr. 205100, f° 50 : Henri II à Étampes, Amboise, 16 mars 1556.
[157] ADIV, 1 F 1978, 6e liasse, n° 3 : Étampes à Jacques de Robien, Châteauneuf, 7 juillet 1557.
[158] Morice, col. 1222-1223 : Michel de Seure à Étampes, Lisbonne, 30 mai 1558.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

l'œil » à la traite[159]. Cet officier et son administration affaiblissent le pouvoir du gouverneur. En 1560, Bouillé écrit ainsi :

> « J'ai mandé sur les ports de mer, mais je ne sçai plus à qui me adresser là, car depuis que l'ordonnance du roi fut faite pour les traites là où ils ont donné la congnoissance sur les havres à je ne sçai quels officiers, les Gentilshommes qui estoient commis de par vous ne s'en meslent plus et ne sçai plus rien de tout ce qui s'y fait car, à ce que j'entends, lesdits officiers disent qu'ils n'ont que faire à vous ni à moy »[160].

Ces gentilshommes commis par Étampes relèvent peut-être d'une organisation antérieure qu'il est difficile de connaître avec précision, mais on peut imaginer que s'articulent et se croisent les réseaux du gouverneur et de l'amiral à travers les liens qui unissent leurs secrétaires respectifs (Commaille et Cornulier). Reste que le nouvel office de contrôleur des ports et havres est tellement impopulaire auprès des cadres dirigeants de la province – Bouillé au premier chef – que le gouverneur Montpensier obtient du roi sa supression en 1573, alors même que la monarchie a toujours besoin d'argent. Le pouvoir du gouverneur dans les ports réside alors surtout dans la protection militaire des navires.

Publier la guerre ou la paix

Pour que chacun connaisse avec précision qui sont les ennemis ou les amis de la couronne, le gouverneur est celui qui doit « publier » les ordonnances royales de politique étrangère[161]. Concrètement, il doit veiller à la bonne diffusion des textes royaux dans les ports pour éviter tout incident diplomatique lié à la guerre de course.

En 1544, au moment de l'intense guerre maritime avec l'Angleterre, le gouverneur doit interdire les navires des archands bretons de quitter la province et même les armer pour participer à l'armée de mer qui débarquera plus tard sur l'ile de Wight. Étampes entreprend de décerner des lettres de commission à des personnes de confiance afin de procéder à des visites de vaisseaux dans les ports bretons. Ainsi de ses lettres au sieur de Coetnisan « pour se transporter en dilligence es portz et havres […] de Guingamp, Morlaix, et ressort de Goelo, et là, veoir, visiter les navires » pour servir à l'armée de mer que le roi veut mettre à flot[162]. Pour autant, il ne faut pas se tromper d'adversaire. Le royaume, en paix avec Charles Quint, le roi lui ordonne qu'il fasse « publier des deffenses à tous mes sujets que jusques a ce qu'autrement

[159] Dominique Le Page, « Les officiers moyens dans une ville portuaire de l'ouest atlantique au XVIe siècle », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques,* n° 38, 2006, p. 17-40. Office supprimé trois ans plus tard (BnF, Ms. Fr. 5285, f° 192-193).
[160] Morice, col. 1260 : Bouillé à Étampes, Nantes, 11 novembre 1560.
[161] Rôle aussi relevé en Lyonnais (Lucien Romier, *La carrière d'un favori,* p. 240).
[162] ADIV, 23 J 56 : mandement d'Étampes aux sénéchaux de Guingamp, Nantes, 5 mars 1544.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

par moy en soit ordonné, ilz n'aillent au Pérou ny aux iles et autres pais descouverts par mondit frère » l'empereur[163]. Cette lettre atteste que de nombreux Bretons naviguent dans le vaste océan Atlantique. Inversement, sitôt que la guerre reprend, le gouverneur est le premier à l'annoncer aux marins afin qu'ils se tiennent prêts à prendre la mer. Quand un navire anglais est pris par des marins d'Auray, il en informe le roi qui, d'ailleurs, ordonne à plusieurs reprises de « courir sus aux Anglois »[164].

En 1551, Étampes envoie l'ordre de publier la déclaration de guerre à l'empereur à la ville d'Auray[165]. Quatre jours plus tard, le capitaine Thibault du Bot et le commis du greffier criminel disent avoir reçu les lettres du gouverneur qu'ils font « bannir et publier à cry publicq aux lieux accoustumés à faire les bannies et proclamations de justice tant en ladite ville d'Auray que au port et havre de Sainct Goustan »[166]. En 1555, comme « la Royne de Hongrie et gens de l'empereur en ses pais bas » ont arrêté des navires dans leurs ports, les Bretons doivent faire de même dans leur province[167]. Enfin, en février 1556, Henri II envoie au duc « la forme de la publication que je veulx estre faicte de la tresve d'entre l'empereur le roy d'angleterre son filz et moy » pour la faire « publier incontinant par toutes les villes, lieux et endroictz de vostre gouvernement que besoing sera de façon que nul n'en puisse pretendre cause d'ignorance »[168]. Quelques jours plus tard, le duc informe les Bretons de la signature à Vaucelles « de la trève communicative et marchande pour cinq ans » et envoie des copies des lettres reçues. Il est important pour le gouverneur de ne pas compromettre « une chose si bonne et profitable à tout le monde et si honorable pour le Roy » selon ses propres mots[169]. À nouveau en 1559, Étampes doit publier partout dans son gouvernement la paix du Cateau-Cambrésis, « une tant necessaire paix pour toute la chretienté » selon André Guillard, premier président du parlement de Bretagne qui adresse ces mots à Étampes alors qu'il est à Villers-Cotterêts auprès d'Henri II[170].

En 1560, une missive de François II est adressée à la fois à Étampes pour la Bretagne et au comte de Tende pour la Provence. Le roi se plaint de la propagande élisabéthaine visant à faire croire que la guerre maritime fut commencée par les Français. Le Valois fait diffuser une « protestation » par son « ambassadeur estant auprès d'elle ». Quant aux deux grands

[163] BnF, Colbert 292, f° 19 v° : François Ier à Étampes, 5 août 1545.
[164] BnF, Colbert 292 : Henri II à Étampes, 12 août 1553.
[165] BnF, Colbert 292, f° 19 v° : Étampes aux officiers d'Auray, 20 septembre 1551.
[166] BnF, Ms. Fr. 22310, f° 3 : déclaration de Thibault du Bot et Pierre Rio, Auray, 24 septembre 1551.
[167] ADIV, 23 J 53 : mandement de Rohan-Gyé, Fontainebleau, 16 août 1555.
[168] BnF, Ms. Fr. 20510 : Henri II à Étampes, Blois, 13 février 1556.
[169] ADIV, 1 Bb 741, f° 45 : Étampes au parlement de Bretagne, Champtoceaux, 17 février 1556.
[170] ADCA, 1 E 3654 : André Guillard, sieur d'Isle, à Étampes, Villers-Cotterêts, 8 avril 1559.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

gouverneurs-amiraux, il leur incombe de « faire publier par tout vostre gouvernement ladite protestation, affin que s'il s'estoyt imprimé quelque chose par la lecture de sadite [la reine d'Angleterre] proclamation en l'esprit d'aucuns de mes subgectz, la lecture de ceste protestation qui ne contient que la pure verité, l'efface entièrement »[171]. Les deux gouverneurs sont assurément des relais privilégiés de l'information diplomatique. Reste que publier la guerre ou la paix est une mission fondamentalement liée à un type de combats : la guerre de course.

Encadrer la guerre de course

Au XVIe siècle, Espagnols, Portugais, Anglais et Flamands sont autant de dangers que de cibles pour les marins bretons. En Bretagne, la course du XVIe siècle reste encore peu connue en comparaison de la fin de l'époque ducale et des XVIIe et XVIIIe siècles[172]. Pourtant, la course bretonne est vivace. En 1529-1530, le capitaine de Brest et vice-amiral, Alain de Guengat, reçoit des lettres de marques contre les Portugais, arme sa propre nef, et s'associe à des marchands pour faire « quelque butin »[173]. La course, ou petite guerre, est aussi subie et affecte les juteux commerces de vins et de toiles ou encore la pêche à la morue au large de Terre-Neuve. Le très proche littoral apparaît comme un espace des plus dangereux. Dans les années 1530, Gilles de Commacre constate ainsi que « ès environs de l'isle de Groaye [Groix] et Belle Isle, y a quelques chaloppes et gallions espaignolz qui pillent soubz couleur d'une [lettre de] marque et font beaucoup de mal aux marchans »[174]. En 1553, quand René du Cambout doit simplement prendre la mer de Quiberon à Belle-Île pour passer la garnison en revue, il prépare « deux gallions equippez en guerre […] à l'occasion du grant nombre de Challoppes et autres grans vaisseaulx d'Espaigne estans ès isles de Houat et costes dudit lieu de Quiberon pour robber et mectre a fons les navires marchands »[175]. Aussi la guerre de course est une des préoccupations majeures du gouverneur de Bretagne. En lien avec ses publications de guerre ou de paix avec les puissances rivales des Valois, il est celui qui doit

[171] BnF, NAF 1234, n° 128 : François II à Étampes et Tende, 21 mai 1560.
[172] Michel Mollat, « De la piraterie sauvage à la course réglementée (XIVe-XVe siècle) », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps Modernes,* 87/11, 1975, p. 7-25 ; André Lespagnol, *Entre l'argent et la gloire. La course malouine au temps de Louis XIV,* Rennes, Apogée, 1995, 192 p. Voir récemment Pol Vendeville, *« S'ils te mordent…,* p. 62-68.
[173] ADF, 1 E 881, Philippe Chabot de Brion à Alain de Guengat, Rouvres, 7 septembre [1529], Paris, 12 juin [1527], Paris, 24 août. AN, MC, XXXVI, 1, 6 juin 1531, accord entre Emmanuel Alphonse, Portugais, et Alain de Guengat (rançon du premier). BnF, Ms. Fr. 5503, f° 58-65 : lettres de marque contre les Portugais, 1530-1533.
[174] Chantilly, L, IX, f° 1 : Gilles de Commacre à Montmorency, Nantes, 23 juillet [avant 1538].
[175] BnF, P.O. 576, dossier 13350, f° 51 : quittance de Cambout et Mallet, 30 mars 1553.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

l'encadrer, qu'elle soit subie ou menée comme une entreprise complémentaire du commerce maritime.

Dès son arrivée à la tête de la province, en 1543, Étampes doit faire face à l'intense guerre maritime qui sévit contre l'Angleterre. Plusieurs ordres du gouverneur concernent « les vaisseaux tant pour la guerre que pour la pescherie »[176]. Étampes et ses adjoints incitent les marchands à s'armer « en double équipage » pour se défendre[177]. Il est alors très clair que le gouverneur ne se limite pas aux seuls navires de la marine royale. Pendant la guerre, il ordonne aux navires de rester prêts dans les ports bretons en vue de combats[178] et assigne des navires à quai sur peine de confiscation afin, semble-t-il, de conserver des navires marchands qu'il est possible d'armer en course[179]. Les capitaines gardes-côtes doivent faire appliquer de telles directives[180]. Quelques indices laissent traces d'une intense guerre de course bretonne dès les années 1540. Ainsi, de la permission donnée à l'hôtel des monnaies de Rennes de frapper en 1546, durant un an, mille marcs d'argent à partir des métaux issus des prises faites en mer[181].

Au reste, plusieurs mesures prises par la monarchie tendent à encourager les armements en course. En 1548, alors que la guerre contre les Anglais a repris, Henri II permet aux marins du « gouvernement [d'Étampes] de s'armer et equipper en guerre sur mer pour non seullement se deffendre des Angloix qui […] font journellement plusieurs prinses sur eulx, mais aussi pour leur courir sus et faire du piz qu'ilz pourront »[182]. Pour favoriser les entreprises de course, par une décision du conseil privé, le roi et Étampes permettent aux marins de la pratiquer sans devoir rendre aux ennemis les navires capturés ni payer le droit de dixième du à l'amirauté de Bretagne « a ce que plus tost et plus vouluntiers ilz s'ecquippent et gectent en mer »[183]. C'est exactement la même stratégie que Montmorency propose à Étampes lors du blocus de Bordeaux en 1548. Pour encourager les marins à s'armer en course, il affirme au gouverneur que le roi « ne veult prandre aucun dixième ne autres choses des prinses que feront les marchans de delà sur noz voisins »[184].

---

[176] BnF, Colbert 292, f° 19 r° : ordre d'Étampes, 30 mars 1543.
[177] Morice, col. 1049 : commission de René de Rohan au sieur de Kerguelenen, 20 août 1543.
[178] *Ibid.,* ordre d'Étampes, 2 juin 1543.
[179] *Ibid.,* Étampes à la ville de Guérande, 13 juillet 1543.
[180] *Ibid.,* Étampes à la ville de Guérande, 2 août 1543 ; idem, 6 août 1543.
[181] *CAF,* t. 5, p. 101.
[182] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 21 : Henri II à Étampes, Suze, 10 août 1548.
[183] *Ibid*. Voir aussi, BnF, Clair. 525, f° 104 : Henri II à Étampes, 1548 : « des prises qu'ils feront, n'en sera payé aucune dixme ny aucun droit ».
[184] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 25 : Montmorency à Étampes, La-Côte-Saint-André, 14 septembre 1548.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

En course, l'ennemi anglais est le plus à prendre au sérieux, surtout depuis les guerres d'Écosse. Pendant la première guerre de religion, Étampes assure que les Anglais se préparent à la guerre de course contre les marins bretons. Le gouverneur reçoit les plaintes des capitaines de places fortes côtières comme les sieurs de Carné, Bouillé et Sourdeval (Brest, Saint-Malo et Belle-Île), qui ont fort à faire avec les Anglais. Il est significatif d'observer qu'au début des troubles de religion, Étampes prend de plus en plus d'initiatives sans recevoir de mandements royaux, liberté d'action probablement liée au nouveau contexte politique. Ainsi, quand un marchand d'Auray et un autre de Quiberon viennent d'être rançonnés par les Anglais, on envoie leurs certificats de rançon directement au gouverneur[185]. Dès lors, apprenant que les Anglais ont saisi plusieurs navires bretons qui commercent dans leurs ports, il ordonne aux capitaines des ports de son gouvernement de faire de même. L'étude de sa correspondance permet à nouveau d'analyser son rôle dans la protection des marins : en 1560, des « pauvres mariniers » de la province obtiennent audience du gouverneur et déplorent que les Anglais les attaquent non pas sous la croix de Saint-Georges mais…sous étendard écossais ! Ils se tournent assez logiquement vers le duc car il est celui qui peut influer sur le conseil royal, ou même sur l'ambassadeur anglais[186]. Par ailleurs, quelques indices laissent penser à un gouverneur qui connait parfois personnellement les gens de mer de sa province. En 1558, Étampes correspond au sujet des navires du Croisic avec l'ambassadeur du Portugal grâce à l'intermédiaire du marchand André Ruiz[187]. En 1561, quand un certain Bastian de Lyard, meurt d'un coup de canon portugais au large de Lisbonne, l'ambassadeur Jean Nicot recueille les témoignages de ses marins – qui viennent d'Hennebont, de Vannes, de Nantes ou de Saint-Pol-de-Léon :

> « Au regard dudit feu feu Bastian de Lyard, nous ont dict les dessusdits marchans et passaigiers qu'ilz avoient tretous bonne cognoissance de luy qu'il estoit demeurant à l'isle de Grois, ayant femme et six petitz enfans, que ce jour d'huy sont veufves et orphelins et qu'il estoit homme vaillant de sa personne, ayant servy le roy sur la mer en plusieurs guerres et mesmes en ceste derniere contre les Escossois, soubz la charge du seigneur de Carné, cappitaine du chasteau de Brest, et qu'il estoit ung des plus entenduz et praticqués du faict de la marine qui fut en la coste

[185] BnF, Ms. Fr. 15871, f° 161 : Sourdeval à Guise, Belle-Île, 22 juillet [1560].
[186] Chichkine, p. 59 : Étampes à Guise, Lamballe, 23 avril 1560.
[187] Morice, col. 1222-1223 : Michel de Seure à Étampes, Lisbonne, 30 mai 1558.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

de Bretaigne, et bien cogneu de Monsieur d'Estampes, gouverneur dudit pays, et nous ont supplié d'aulcuns qu'ilz sont à présent sans maistre de navire »[188].

Un maître d'équipage est ainsi « bien cogneu » du gouverneur. Depuis Guernesey, Étampes est par ailleurs un individu soigneusement surveillé par le pouvoir anglais ce qui montre bien son rôle dans la guerre maritime[189]. La guerre contre l'Angleterre officiellement déclarée, en 1563, Étampes reçoit l'ordre de concentrer toute la course bretonne contre les Anglais et de punir toute entreprise contre les « amis » du roi comme les Espagnols[190]. Or, les marins bretons auraient préféré l'inverse tant les prises sur des navires anglais s'avèrent de faible valeur par rapport aux prises sur des Espagnols revenus d'Amérique ou des Flamands. Bouillé rapporte ainsi à Étampes :

« Sy c'estoit ainssy bien contre flamans et espaignolz, il se trouveroyt prou de geulz qui en equiperoyt pour leur couryr sus car il y a a gaigner, mays avecques engloys il n'y a rien a proufiter »[191].

Quelques temps plus tard, il doit personnellement montrer l'exemple en armant des navires pour encourager les Bretons à faire de même. À Matignon il écrit :

« Pour donner courage a ceulx de ce pais de faire service au Roy, et suivant ce que sa magesté m'a commandé de faire mectre quelques navires dehors, **j'ay eu envye de devenir marinier** et ay donné quelque charge au cappitaine St Martin »[192].

Ainsi, le « gouverneur-marinier » de Bretagne est un acteur essentiel dans l'encadrement de la guerre de course. Il est aussi celui qui doit interdire les ennemis du roi de commercer en Bretagne et donc de s'enrichir grâce à son royaume. Ces longues et coûteuses perquisitions sont encouragées par le pouvoir royal. En effet, Étampes se voit octroyer en 1558 par Henri II « touz et chacuns les droictz, noms, raisons, marchandises et biens quelzconques appartenans et advoués aux anglois et subjectz de la royne d'Angleterre qui s'estoint trouvez et seront recellez en nosdits pais et duché »[193]. Ce n'est pas un petit don, le tout se montant à près de

---

[188] BnF, Ms. Fr. 3192, f° 101 : informations sur la mort de Bastian de Lyard, marin de l'île de Groix, Lisbonne, 22 mai 1561. Sur Nicot, voir Edmond Falgairolle, *Jean Nicot, ambassadeur de France en Portugal au XVIe siècle, sa correspondance diplomatique inédite,* Paris, 1897, 246 p.
[189] *Calendar of the Cecil Papers in Hatfield House,* vol. 1, p. 277: Carew au capitaine de l'île de Wight, Guernesey, 6 août 1563.
[190] ADCA, 1 E 3654 : Charles IX à Étampes, Rouen, 19 août 1563.
[191] BnF, Ms. Fr. 15641, f° 67 : Bouillé à Étampes, Quimperlé, 1er juin 1560.
[192] APPM, J 123, f° 314 : Étampes à Matignon, Lanjouan, 7 décembre 1563. Étampes évoque encore « les navires que je faiz mectre hors » qui devront servir ses intérêts marchands une fois la paix signée (ADCA, 1 E 1478 : Étampes à Jacques Boullain, Lanjouan, 17 décembre 1563).
[193] ADLA, B 54, f° 272 : don de Henri II pour Étampes, Paris, 27 décembre 1558.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

11 000 lt. depuis la déclaration de guerre de 1557. En effet, entre 1557 et 1559, la France est en guerre contre l'Angleterre, l'Espagne, l'Empire, Florence et Gênes. Il s'agit aussi d'offrir une récompense financière au gouverneur qui a usé plusieurs fois de ses deniers pour armer et équiper des navires en course. L'ensemble des biens anglais conservés dans la province lui sont offerts. À plusieurs reprises, les Anglais se plaignent qu'Étampes confisque des navires amarrés dans les ports bretons[194] et on peut voir Elizabeth Ière prendre la plume pour lui demander justice[195]. Le même don qu'il a reçu d'Henri II est alors en vigueur[196]. Au conseil privé de novembre-décembre 1562, une séance est même spécialement organisée pour écouter le gouverneur de Bretagne sur l'affaire des navires et des biens anglais présents en Bretagne[197]. La mobilisation des sources britanniques montre bien que le pouvoir anglais suit l'affaire de très près.

Toutefois, s'il peut encourager la course ou confisquer des navires, le gouverneur n'est que le relais de la politique maritime décidée à la cour et il ne s'agit pas ici de surévaluer son autonomie en tant que gouverneur-amiral. Ainsi, en avril 1557, après la déclaration de guerre aux Anglais, Étampes reçoit des courriers du roi à la suite desquels il déclare :

> « Il [Henri II] me recharge encores de deffendre ledit voyage des Terres neusves, et d'avertir ses subjects d'equipper le plus de navires qu'ils pourront en guerre, pour courir sus à ses ennemis et les endommaiger de toute leur puissance »[198].

Comme à propos des blés qui ne doivent pas quitter le royaume, le gouverneur doit alors empêcher les marins bretons de partir au voyage de Terre-Neuve – pêche à la morue prévue au large de l'île – car cela priverait la province de navires qui seraient très utiles en temps de guerre. En Bretagne comme ailleurs dans le royaume, la faiblesse de la marine royale, restée une réalité embryonnaire, explique en partie la vitalité de la course car la monarchie a su se rabattre sur les navires de particuliers. Les populations du littoral sont plutôt réticentes à s'engager dans la course plutôt que dans le commerce, et le gouverneur est celui qui doit les contraindre à rester dans sa province. C'est le cas des Malouins qui selon le duc d'Étampes font une bien étrange

---

[194] *CSP,* Foreign, Elizabeth, vol. 5, n° 505: requête des marchands d'Exeter, 19 août 1562 ; n° 543 : Cecil à Throchmorton, 29 août 1562.
[195] *Ibid.,* n° 632 : Elizabeth à l'ambassadeur en France, septembre 1562 ; n° 642 : Elizabeth à Throckmorton, 17 septembre 1562. Ces missives ne se retrouvent pas dans la correspondance passive d'Étampes. Trop importantes, il a du les transmettre au pouvoir central. Sur les restitutions demandées à Étampes par le roi, n° 710.
[196] *Calendar of the manuscripts of the marquis of Salisbury preserved at Hatfield House,* vol. 9, p. 277, n° 908 : Carew au capitaine de l'île de Wight, 6 août 1563.
[197] *CSP,* Foreign, Elizabeth, vol. 5, n° 1149 : Smith au Conceil Privé, 29 novembre 1562.
[198] Morice, col. 1183-1184 : Étampes à Bouillé, Nantes, 18 avril 1557.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

« interpretation […] pour le voyage des Terres neusves, disant que en vertu du sauf conduit du Roy ils peuvent aller par tout ou bon leur semblera, et que ledit voyage n'est aulcunement reservé par icelluy, mais je n'ai point entendu que ce fust auculnement l'intention de sa majesté car les lettres que m'a envoyés par lesquelles elle deffend ledit voyage, sont depuis ledit saufconduit, et puisqu'ils veullent interpréter ledit saufconduit aultrement qu'il ne convient, je m'en rapporte à eux, toutesfois je doubte qu'il ne leur en arrive quelque inconvenient, et de ce que j'ay mis mon attache, je ne la pouvoye bailler que suivant icelluy saufconduit. Quant à l'Anglois, ce seroit beaucoup fait qui le pourroit pratiquer pour le service du Roi »[199].

Au début des guerres civiles, le gouverneur doit encore retenir les navires de pêcheurs morutiers car les huguenots menacent désormais aussi les côtes. En 1562 la guerre de course est inévitable car les huguenots la pratiquent déjà à l'image de François Le Clerc, ancien capitaine du roi qui met à rançon tout ce qui passe entre Bordeaux et Dieppe[200]. Bouillé préconise alors la « contre-course » et désire acheter seulement deux galions pour le capturer. Comme Étampes, il précise à la monarchie le paradoxe du commerce malouin : les Malouins sont d'excellents marins mais les armateurs préfèrent perdre des marchandises plutôt que d'armer en course :

« Ilz sont si particuliers et avaricieulx qu'ilz ayment myeulx se laisser destruyre que d'avoir despendu ung escu pour se garder. […] Si j'avoys lesdits deux gallions je vous asseure que je les feray bien tost attrapper [les huguenots de Le Clerc] car vous scavez bien que le roy n'a point en son royaulme de telz hommes de mer ne si hazardeux que ceulx de Sainct Malo ».

Ce subtil calcul financier, qui ne peut basculer dans le sens inverse que lorsque les pertes deviennent supérieures aux profits, est à prendre en compte pour le gouverneur. Le déclic s'opère, semble-t-il, dès la première guerre de Religion, non sans démesure. En 1563, le Malouin Talvert (vu plus haut) rapporte ainsi à Étampes :

« Je ne veulx faillir à vous dire comme il estoit party de ceste ville trois ou quatre petitz gallions pour aller dans le pais d'Angleterre et essaier de sourprendre dans les havres dudit pais quelques barcques et marchandises ce qu'ilz avoient faict jusques à cinq ou six prinses qu'ilz en emmenoient, et non contans de cela, estans sortiz hors dudit havre vont rencontrer ung navire de guerre angloys, lequel ilz vont assaillir qui les print et les en a emenez prisonniers a Dertemue dont ilz estoint sortiz, l'entrepreneur estoit ung nommé Guillaume Mychelot, il en est eschappé

[199] Morice, col. 1183-1184 : Étampes à Bouillé, Nantes, 18 avril 1557.
[200] BnF, Ms. Fr. 3216, f° 76 : Bouillé à Gonnort, Antrain, 6 octobre 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

quelques prisonniers qui disent que les Anglois se deliberent tous de se esquiper à la guerre et qu'ilz viendront jusques dans nos maisons, mais plus d'extrement qu'ilz n'avoinct pas faict »[201].

Encore en 1568, lorsque Bouillé pousse les Malouins à armer des navires pour aider Monluc au siège de La Rochelle, il prend bien la peine de souligner qu'ils « se peuvent assurer qu'il y a ung butin à la prinse de ladite ville »[202]. L'année suivante il leur écrit à nouveau à propos des voyages de Terre-Neuve, interdits par le roi par mesure de sécurité : « J'ai remonstré à Sa Majesté que ceulx de ceste ville, n'ayant point accoustumé d'aller à la harangaison comme ceulx de Normandie et aultres pays qui y font ordinairement voyages, il lui pleust lui accorder les licentier pour leur donner moien de gaigner leurs vies. Ce qu'il luy a pleu me permettre, mes qu'ils aillent tousiours en mer si fors et ensemble que les Anglois craignent de les attacquer »[203]. Comme Bouillé, et même si à l'échelle de la province, Étampes est le relais d'une politique maritime plus vaste, il est aussi un acteur écouté au conseil privé du roi. Catherine de Médicis lui demande plusieurs fois son avis sur la défense de la côte bretonne et sur la stratégie à adopter. En 1564, il lui écrit à propos de la guerre de course :

« Il vault mieulx qu'ilz profitent a quelqu'un et endommagent noz ennemys que nous couster tous les jours et se perdre estans inutiles, ce qui le me faict plus desirer est pour donner couraige aux autres du pays qui ont desja bien commencé a courir sus les angloys »[204].

Le gouverneur, dont on a vu plus haut qu'il déplore le mauvais entretient des navires du roi à Brest faute d'argent, propose alors de les confier à des acteurs privés pour servir en course, un peu comme il l'avait amorcé en 1560 quand il mêle les financements royaux aux deniers de particuliers. Guerre et commerce sont pour lui intimement liés c'est pourquoi il se révèle également très soucieux de la bonne santé du commerce maritime breton. Des armateurs puissants sont autant de promesses d'armements guerriers futurs.

Un chef de convoi maritime

Le gouverneur s'occupe à plusieurs reprises de protéger le commerce de sa province. Il est inutile de rappeler ici la vitalité du commerce maritime breton au XVIe siècle[205]. Il fait la fortune des armateurs comme des producteurs des toiles qu'on appelle « Bretagne », entre

[201] Morice, col. 1355 : Talvert à Étampes, Saint-Malo, 28 août 1563.
[202] AMSM, BB 5 f° 267: Bouillé à Talvert, Nantes, 8 février 1568.
[203] Frédéric Jouon des Longrais, *Jacques Cartier : documents nouveaux,* Paris, 1888, p. 191. Voir pages suivantes les interdictions et levées d'interdit par les gouverneurs des voyages de Terre-Neuve.
[204] BnF, Ms. Fr. 15878, f° 139 : Étampes à Catherine de Médicis, Moncontour, 16 septembre 1564.
[205] Jean Tanguy, *Quand la toile va. Industrie toilière bretonne du XVIe au XVIIIe siècle,* Rennes, Éditions Apogée, 1994, p. 160 p.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

autres. Dès le début du XVIe siècle, les Bretons se lancent aussi dans la pêche en haute mer lors des voyages de Terre-Neuve. N'oublions pas non plus le commerce du vin qu'ils font venir, soit de la vallée de la Loire par voie fluviale, soit par voie maritime de la Guyenne (vins de Bordeaux).

Pour tous ces échanges maritimes, il existe des « convois », c'est-à-dire des voyages organisés de marchands protégés par une solide escorte[206]. Il s'agit d'un héritage ducal, encore confirmé par la duchesse Anne en 1514[207]. Plus tard, il semble que le convoi de Bretagne est organisé et géré par le gouverneur. Il en tire d'ailleurs une rémunération non négligeable : en effet, chaque amiral touche 10 % des taxes portant sur les transactions maritimes. Ainsi, dans les années 1550, Étampes entre en procès contre ceux qui organisent le convoi de Guyenne et qui perçoivent les taxes de celui de Bretagne. Henri II lui donne raison, affirmant que le convoi de Guyenne « ne doibt estre convoyé aux fraiz de celluy de Bretaigne »[208], car ce convoi coûte cher aux Bretons : depuis l'Union au royaume, chaque « tonneau de marchandise du port des navires » est alors taxé vingt sous. Cette taxe pèse réellement sur les exportations de la province. En conseil privé à Fontainebleau, Étampes use de cet argument économique devant le roi et son conseil[209]. Lui confier en tant que gouverneur l'organisation du convoi sans cette taxe royale allégerait les dépenses et favoriserait les exportations. Ainsi, en mars 1554, Étampes obtient du roi un mandement l'autorisant à supprimer le droit de convoi[210]. Immédiatement, le duc fait rédiger en son nom une ordonnance réglementant le nouveau convoi breton[211]. Il ordonne que « les habitans d'icelle [province de Bretagne] se gouverneront quant au faict dudit convoy comme ilz auront faict par le passé donnant toutesfoiz par eulx icelle escorte a ceulx qui vouldront en prandre le navigaige ou pour le faict de la guerre ou du commerce qu'ilz ne sortent sans aucune asseurance contre l'incursion des ennemys ». Cette décision du gouverneur était attendue et souhaitée. Elle est très bien accueillie par les marchands des ports bretons qui avaient multiplié les requêtes en ce sens[212]. En mai, Étampes envoie donc Rohan-Gyé évoquer le

---

[206] Jean Kerhervé, « Le vin et l'impôt public en Bretagne aux XIV et XVe siècles », *Études sur la Bretagne et les pays celtiques. Mélanges offerts à Yves Le Gallo,* Brest, 1987, p. 187-205 ; Gaston Zeller, « Le convoi des vaisseaux marchands aux XVIe et XVIIe siècles », *RHMC,* 1956-1, p. 67-87.
[207] BnF, Ms. Fr. 20153, p. 363 : ordonnance de la reine Anne de Bretagne sur le convoi de Bretagne, 1514
[208] ADLA, B 54, f° 272 : don de Henri II pour Étampes, Paris, 27 décembre 1558.
[209] Guy de Laval avait déjà essayé de même (AMR, BB 465, f° 121 : Guy de Laval aux Rennais, Comper, 15 avril [1522] : « Au regart de ce que m'avez mandé pour le vingtain soult, je mectray peine d'estre aydant envers ledit seigneur qu'il ne se man contentera point de vous donnez ce que desirez ».
[210] ADIV, 1 Ba 1, f° 208 : mandement de Henri II pour Étampes, Fontainebleau, 1554.
[211] ADIV, 1 Ba 1 f° 210 : ordonnance du duc d'Étampes, Fontainebleau, 10 mars 1554.
[212] ADLA, C 413.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

« fait du convoy et garde de ceste coste » à Nantes, devant les bourgeois assemblés[213]. En 1557, le duc décrit aux bourgeois rennais les modalités de financement du convoi. Il rapporte :

> « À ces estatz derniers l'on fist entandre a la compaignye l'intention du roy touchant le convoy qui estoit de lever les vingt soulz pour tonneau ou bien de luy fournyr le nombre de vaisseaulx entretenuz qui luy auront esté promis, toutesfoiz messieurs desdits estatz firent difficulté d'acepter l'une des deux choses »[214].

Le refus par les États de Bretagne de l'une et de l'autre proposition irrite Henri II. Il faut que le gouverneur intervienne personnellement auprès de lui, ce qui montre encore une fois son rôle de médiateur entre la province et la monarchie. Étampes rapporte une discussion avec Henri II. Il écrit :

> « Je l'ay faict entandre [au roi] bien amplement, tellement que voyant l'obbeissance et humilité de ses subjectz, continuant son acoustumée bonté qu'il nous a tousjours monstré, il m'a accordé que devant faire executer l'eedict desdits vingt soulz pour tonneau, je puisse encore avecq vous aultres messieurs de ce pays, adviser quelque bon moyen pour son service et la surté du navigaige »[215].

Si la taxe des vingt sous est conservée en général, c'est qu'Étampes sait négocier une alternative : la possibilité pour les marchands d'organiser eux-mêmes le convoi. Si l'État central ne doit plus fournir de navires pour le convoi, la taxe n'a plus de raison d'être. Étampes a donc su habilement intervenir dans cet épineux problème du convoi en faveur des marchands bretons. Il convoque à Vannes les États prochains dans ce sens, pour que « là nous faissons de faizon que sadite magesté soict contente »[216]. Le gouverneur-amiral apparaît dès lors comme un intermédiaire indispensable entre les « gens de mer » – ici au sens des armateurs – et le pouvoir central. Bien présent en Bretagne, il peut servir de porte-parole aux intérêts économiques des armateurs.

D'autant plus que le gouverneur de Bretagne prend lui-même part à ce commerce maritime. Ainsi, dans une missive à son fermier des droits maritimes à Saint-Malo, Étampes déclare en 1563 :

---

[213] BnF, Ms. Fr. 22310, f° 27 : Rohan-Gyé à Étampes, Nantes, mai 1554.
[214] AM, Rennes, BB 466, f° 63 : le duc d'Étampes aux Rennais, Lamballe, 24 octobre 1557.
[215] *Ibid.*
[216] *Ibid.*

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

« Boullain, par ce que j'ay affaires de quelques marchandises pour les navires que je faiz mectre hors afin que si la guerre cesse ils ne perdent pas temps […] c'est de leur faire délivrer du fer et autres choses jucq à la valleur de mil livres »[217].

On comprend son enthousiasme lorsque la guerre cesse. Il s'agit pour lui de reprendre une activité lucrative. Outre la gestion du commerce maritime breton, le gouverneur doit aussi et surtout protéger militairement la province sujette à de nombreuses incursions ennemies.

La défense des côtes : un travail quotidien

Le caractère péninsulaire de la province l'expose aux débarquements ennemis sur son littoral, ce qu'on appelle depuis le Moyen Âge les « descentes ». Très vite, les repousser est une des missions les plus importantes confiées aux lieutenants du roi. En 1513, ce sont les lieutenants généraux Jean de Rohan et Jean de Rieux, qui organisent depuis Brest les Bretons en armes pour repousser les Anglais descendus alors que l'amiral reste maître des opérations navales[218]. Accompagnés du comte de Laval, ils n'ont pas de répit, « si ce n'est pour prendre chemise blanche, car à toutes heures de la nuyt ilz avoient mille alarmes »[219]. En 1522 à nouveau, Guy de Laval fait de même pour les repousser à Morlaix[220]. Puis, c'est le calme relatif. Les deux efficaces mobilisations semblent avoir refroidi les projets de descentes si bien qu'en 1554, lorsque l'on propose la succession d'Étampes au sieur de Vieilleville, celui-ci répond au roi qu'il ne désire

« estre en une charge que je ne veisse l'ennemy, ou que je n'en eusse bien souvent des alarmes, voire à la bouche du canon, ce qui ne m'adviendroit en Bretaigne : car toute mon occupation seroit de m'aller promener sur la coste, à veoir le flux, reflux et vagues de la mer, sans avoir l'ennemy en teste »[221].

Le témoignage de Vieilleville, postérieur et très retravaillé, est toutefois à nuancer. En 1553, le passage du Prince Philippe d'Espagne mobilise tout le littoral du Ponant et Montmorency rapporte que « le roy n'a voulu laisser de mander à monsieur d'Estampes qu'il

---

[217] ADCA, 1 E 1478 : Étampes à Jacques Boullain, Lanjouan, 17 décembre 1563.
[218] BnF, Dupuy 261, f° 16 : Jean de Rohan à Louis XII, Brest, 26 mars [1513] ; BnF, Ms. Fr. 5501, f° 274 v° : Louis XII à Rieux [maréchal] et Rohan [Grand Maître], [1513].
[219] Alfred Spont, *Letters and papers relating to the war with France (1512-1513),* The Navy Records Society, 1897, p. 139 : Prégent de Bidoux à Robertet, sur sa galère au Conquet, 28 avril [1513].
[220] Pol Vendeville, « La Bretagne dans la guerre : une province frontière face aux descentes anglaises de 1522 », Michel Catala, Dominique Le Page, Jean-Claude Meuret (dir.), *Frontières oubliées, frontières retrouvées. Marches et limites anciennes en France et en Europe,* Rennes, PUR, 2012, p. 139-148.
[221] François de Scépeaux, sieur de Vieilleville, *Mémoires,* Michaud et Poujoulat (éd.), Nouvelle collection de Mémoires pour servir à l'Histoire de France, Paris, 1838, t. IX, p. 188. Vieilleville ajoute « car les Anglais sont vos amys, et l'Hespaignol n'y a faict jamais descente depuis que la duché est incorporée à vostre couronne » mais il décrit là la situation de 1554 qui ne devait pas durer.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

donnast ordre que l'on se tiegne sur ses gardes audit Bellisle »[222]. En mars 1554, Rohan-Gyé s'inquiète à nouveau de « l'entreprinse du prince d'Espaigne [qui] ce continue avecques telle diligence que faict conte son armée estre preste à faire voille au premier jour de may, il est très requis de nous tenir prest sur noz gardes en ce pays qui menasse fort »[223]. Le lieutenant général se rend à Landerneau et organise la garde de la côte jusqu'à ce que l'entreprise « du prince d'Espaigne sera passée »[224]. Villegagnon tente même une capture du prince au large de Brest[225]. En octobre 1555 à nouveau, le passage de l'empereur au large des côtes de Bretagne inquiète à nouveau sérieusement le gouverneur qui prend ce voyage pour une tentative déguisée de descente. Averti par Bouillé envoyé en cour[226], il écrit au sieur de Boisorcant, capitaine de Rennes qu'il « fault ung peu tenyr subz nos gardes pour le passaige de l'empereur »[227] et lui demande de la poudre pour garnir l'artillerie côtière[228]. Cependant, le témoignage de Vieilleville a le mérite de bien illustrer le fait que la défense du littoral est une tâche du quotidien où le combat final n'est que l'acmé d'un long travail de fortifications, de guet et d'attente. Le gouverneur doit alors porter l'habit du stratège de positions.

L'Anglais, un ennemi intime

Dès les années 1540, Étampes doit surveiller de près le danger anglais, si proche de la Bretagne. Dès l'été 1543, à peine deux mois après le tour de sa nouvelle province par Étampes, une flotte anglaise essaye un débarquement près de Brest. En août, le gouverneur mobilise les arrière-bans de Léon, de Saint-Brieuc, de Saint-Malo et de Vannes – et les autres l'ont pu être aussi – pour se rassembler à Lesneven en vue d'une descente[229]. Des quittances signées de Brest confirment également sa présence au plus près des opérations. S'ajoute à cela

---

[222] Bélisaire Ledain (éd.), *Lettres adressées à Jean et Guy de Daillon, Comtes du Lude, Gouverneurs de Poitou de 1543 à 1557 et de 1557 à 1585,* Archives historiques du Poitou, vol. 12, 1882, p. 70 Montmorency à Lude, Fontainebleau, 9 juin 1553.

[223] BnF, Ms. Fr. 22310, f° 38 : François de Rohan-Gyé à La Motte, cap. des francs-archers de Rennes, Guéméné, 31 mars 1554.

[224] BnF, Ms. Fr. 22310, f° 40 : commission de Rohan-Gyé aux officiers du roi à Tréguier, Landerneau, 9 mai 1554.

[225] Ivan Cloulas, *Henri II,* Paris, Fayard, 1985, p. 405.

[226] Morice, col. 1147 : Bouillé à Étampes, Villers-Cotterêts, 21 octobre 1555.

[227] AMR, BB 466, f° 51 : Étampes à Boisorcant, Lamballe, 2 novembre 1555. Même inquiétude de descente lors du passage de Flandres en Espagne de la reine d'Espagne en 1570 (BnF, Ms. Fr. 15552, f° 82 : Charles IX à Bouillé, Le pont-de-l'Arche, 28 juin 1570).

[228] Au contraire, une fois la paix signée en 1559, le duc écrit au capitaine de Saint-Malo que « le roy catholicque se doibt embarquer que le prochainement du moys prochain pour retourner en Espaigne tenant la cotte d'entre Angleterre et Bretaigne » et qu'il faut veiller à interdire les pillages en cas d'échouage dû à un orage (AMSM, BB 5 : Étampes à Bouillé, 15 juillet 1559).

[229] BnF, Carrés d'Hozier, 278, f° 206 : Étampes aux officiers de Rennes, Lesneven, 9 août 1543 ; ADIV, 2 Ec 8 : commission d'Étampes à Marc de Carné, Lesneven, 12 août 1543 ; BnF, Ms. Fr. 22341, f° 220 : rôle de l'arrière-ban de Saint-Malo, Lesneven, 21 août 1543 ; ADIV, 23 J 56 : commission d'Étampes à Coestinan, Lesneven, 16 septembre 1543.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

le précieux récit d'Ambroise Paré, médecin à la suite de Guy XVII de Laval, lieutenant d'Étampes. Paré rapporte que c'est particulièrement grâce à l'action du gouverneur que la résistance s'organise efficacement en Léon et que l'artillerie, bien disposée sur le littoral, repousse les envahisseurs qui n'esquissent pas même une descente[230]. L'année suivante, quatre-vingt « pirates anglois » débarquent à Cézembre, pillent l'abbaye et quittent l'île à l'arrivée du capitaine Bouillé accompagné des « jeunes gens » de Saint-Malo[231]. À nouveau en 1546, le dauphin Henri et Étampes craignent une descente anglaise sur Brest[232]. La nouvelle opération vise en effet ce port militaire devenu le départ des opérations écossaises. Un autre témoignage est là aussi précieux, celui de Philibert de Lorme, présent sur place et dénonçant cette fois ci la faiblesse de l'artillerie, embarquée sur les navires et dégarnissant la place forte[233].

C'est véritablement un ennemi « intime » qui menace les côtes, à l'image de ce que peut affirmer le nouveau capitaine de Brest, Marc de Carné, en 1548 : « Les anglois ne bougent guères de ceste couste où ilz sont fortz »[234] . Cette même année, toujours en lien avec le contexte écossais, une nouvelle flotte anglaise lance en effet des opérations de pillage sur les côtes bretonnes. Brest désormais bien défendue, la flotte contourne la Cornouaille et sévit au sud. Leone Strozzi, prieur de Capoue, présent à Nantes, rapporte que la flotte est passée au large du Morbihan pour empêcher la jonction des lourdes nefs de Brest et des galères de Nantes, au départ pour l'Écosse. Les Anglais brûlent tour à tour Locmariaquer, Houat et Hoedic, puis prennent un navire de Pouldavid après un combat de deux jours[235]. Le contexte écossais ajoute incontestablement des tensions en Bretagne.

Encore plus proches sont les îles anglo-normandes, véritable bastion avancé anglais dans la Manche. À la fin des années 1540, Étampes est à plusieurs reprises sollicité par le pouvoir central afin de surveiller et contrôler ces îles. Dès juin 1549, les capitaines de Granville et Saint-Malo s'inquiètent de la présence de navires anglais à Jersey et Guernesey, ports bien trop proches du royaume[236]. En août est décidée une expédition d'une dizaine de galères sur les îles de Chausey et Sercq, dont on projette la fortification. Montmorency félicite alors Étampes pour son action :

---

[230] Ambroise Paré, *Œuvres,* p. 1217-1218.
[231] BnF, Ms. Fr. 22322, f° 543.
[232] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 16 : Henri à Étampes, St-Arnoul, 17 mars 1546.
[233] Philibert de Lorme, « L'instruction », *Les Grands architectes français de la Renaissance,* Adolphe Berty (éd.), 1860, p. 52.
[234] Chantilly, L, XVII, f° 20 : Marc de Carné à Montmorency, Brest, 16 octobre 1548.
[235] BnF, Ms. Fr. 20537, f° 78 : Strozzi à Aumale, Nantes, 29 mars 1548.
[236] Morice, col. 1075 : Juveigny à Bouillé-Fontaines, Granville, 27 juin 1549.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

> « vous avez faict chose bien agreable audict sieur d'avoir secouru de vin le cappitaine Le Breuil qui est en l'isle de Serq. Et ferez encores plus luy envoyant des moutons et aultres victuailles, ainsi que dictes avoir délibéré faire. Et pareillement de faire pourveoir et donner ordre à l'embarquement des deux cens hommes que son frère luy meyne de renfort, puisque les galleres ne sont plus par delà pour les porter »[237].

Étampes s'est appuyé sur la famille du Breuil, dont François, un de ses gendarmes, est aussi gouverneur de Granville. Son frère fait encore en 1557 la montre de soixante hommes d'armes « françois et bretons » à Chausey[238]. L'action d'Étampes remporte rapidement l'adhésion. Montmorency rapporte que lors d'une entrevue avec le roi après dîner, Henri II s'est félicité de l'aide apportée par Étampes au « jeune Breuil » en vivres comme en navires[239], conjointement avec Strozzi, général des galères[240]. Est véritablement louée une certaine concorde des acteurs, trop souvent concurrents, dans le but d'une victoire commune, Strozzi étant installé à Sercq par Étampes[241]. Le gouverneur a su s'accorder avec un autre commandant militaire qui dispose quant à lui non pas d'un pouvoir territorialisé mais d'un pouvoir sur des hommes. Est aussi louée à la cour l'attitude envers une île qui relève officiellement du gouvernement de Normandie et non du sien. Pour Étampes, savoir sortir de son pouvoir territorialisé est aussi vu comme une réelle qualité – presque de l'altruisme – inscrite dans la perspective du service du *bien commun*, de la *res publica*. Cependant, l'action sur Sercq est un cas assez isolé. La majeure partie des actions du gouverneur se concentrent dans la protection du littoral de son gouvernement.

Fortifier et inventorier le littoral : les architectes du gouverneur

Cette proximité de l'ennemi comme la peur des descentes font que la monarchie se montre particulièrement soucieuse du bon entretien des fortifications littorales de la province[242] bien que la priorité soit encore une fois donnée aux fortifications des frontières terrestres du Nord-Est[243]. Des tournées d'inspection du littoral peuvent aussi bien être confiées aux gouverneurs comme à des commissaires. En 1513, dans le contexte des affrontements avec l'Angleterre, ce sont les lieutenants généraux Rieux et Rohan flanqués du

---

[237] BnF, Ms. Fr. 20510, f°28 : Montmorency à Étampes, Nourvillier, 15 août 1549.
[238] AN, K 92, n° 2 : quittance de François du Breuil, sieur de la Roche, 26 juin 1557.
[239] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 31 : Montmorency à Étampes, Montreuil, 18 août 1549.
[240] BnF, Ms. Fr. 3118, f° 15-18 : État des vivres, munitions et artilleries envoyées à Sercq pour le capitaine Breuil, 1549.
[241] BnF, Ms. Fr. 20465, f° 63 : Strozzi à Aumale, île de Sercq, 27 juillet 1549.
[242] Pol Vendeville, *« S'ils te mordent, mords-les ». Penser et organiser la défense d'une frontière maritime aux XVIe et XVIIe siècles en Bretagne (1491-1674),* thèse d'histoire moderne sous la direction d'Hervé Drévillon, Paris 1, 2014.
[243] BnF, Ms. Fr. 17329, f° 91.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

comte de Laval qui doivent visiter les places fortes de la province et pourvoir à leur défense[244]. En 1536, la tâche est confiée à Gilles de Commacre, rencontré plus haut, qui effectue un voyage « pour toute la coste de Bretaigne et places fortes »[245]. Les inspections successives témoignent toutes du mauvais état général des fortifications bretonnes depuis la période ducale. Les places ne sont pas assez garnies d'artillerie et de poudres, les remparts sont vétustes et ont besoin d'être modernisés etc. Ainsi s'explique l'envoi d'un architecte et agent royal sous le gouvernement d'Étampes, « service royal » encore tâtonnant au XVIe siècle[246]. Le dauphin, duc de la province, dépêche son protégé, Philibert de Lorme, en 1545 comme « commissaire des fortifications de Bretagne ». Dans un court texte nommé *Instruction,* de Lorme décrit en détail l'objet de ses missions :

> « je visitoys tous les ans par deux foys toute la coste et forteresses de Bretaigne, et découvris de très grandz larcins que le cappitaine de la Chastre[247] et le contrerolleur Moysant[248] faisoyent, de sorte que les Angloys cuydarent prandre Brest sans moy ; car ces Messieurs armaient des navyres et barques de l'artillerye et pouldre et aultres monitions du Roy, qu'ilz prenoyent au chasteau »[249].

Dans son texte, Philibert de Lorme s'en prend aux abus de certains agents royaux, surtout dans les quatre grandes places fortes littorales. En revanche, il loue l'action du gouverneur Étampes et l'attention qu'il porte aux fortifications dont il est chargé. Philibert est par ailleurs employé par le gouverneur dans les grands chantiers de fortification qui font débuter son gouvernement. Dès 1543, à la requête des habitants de Morlaix, le gouverneur lance la construction du château du Taureau, imaginé et dessiné par l'architecte[250]. Un an plus tard, un marchand morlaisien s'associe avec un officier du roi fondeur d'artillerie pour créer une forge d'artillerie en Bretagne, sûrement à Morlaix pour garnir le nouveau fort[251]. Le dauphin, dans sa lettre d'exemption fiscale destinée à la ville, confirme bien que c'est « le conseil et advis » d'Étampes qui a été décisif dans la construction « à leurs despens sur ung rocher qui est à l'entrée du havre d'icelle ville, [d'] ung fort pour résister ausdiz ennemys, et les empescher de

---

[244] BnF, Ms. Fr. 5500, f° 269 : pouvoirs à Rieux, Rohan et Laval, 1513.
[245] AN, J 967, n° 62 : Gilles de Commacre au chancelier, Tours, 23 juin [1536].
[246] David Buisseret, *Ingénieurs et fortifications avant Vauban. L'organisation d'un service royal aux XVIe-XVIIIe siècles*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2002, 141 p.
[247] René de Château-Châlon, sieur de la Chatiere, capitaine de Brest depuis 1544. Il est en effet dénoncé en 1545 pour avoir « faict aucuns choses contre le debvoir de sadite commission » (BnF, Ms. Fr. 5503, f° 216).
[248] Miseur des réparations des châteaux et places fortes de Bretagne (ADLA, B 574, f° 48). Voir sa notice dans Dominique Le Page, *Finances et politique…,* p. 405-406.
[249] Philibert de Lorme, « L'instruction », *Les Grands architectes français de la Renaissance,* Adolphe Berty (éd.), 1860, p. 51.
[250] *Pérouse,* p. 319.
[251] AN, MC, CXXII, 42, 29 novembre 1544-2 décembre 1544.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

povoir plus surprendre icelle ville »[252]. Le roi ajoute qu'il a été averti par Étampes qu'il s'agit d'une bonne et louable entreprise de défense publique. D'autant plus qu'elle était à l'initiative des bourgeois – qui ont en souvenir les descentes de 1522 – et à leurs dépens[253]. En effet, Étampes aurait affirmé aux Morlaisiens : « Mes amis, vous devriez en ce lieu bastir seullement de terre, afin que la guerre passée, vous auriés moins de coustage de le rapparer, puisque le roy, ayant affaires ailleurs, ne vouldra voulentiers participer aux frais de ladite continuation. Toutesfoys, si avés volonté de le parachever comme avés commencé, je m'asseure que le Roy vous advouera »[254]. L'argent venant des bourgeois, le gouverneur peut lancer le chantier et faire appel à Philibert de Lorme. Ce dernier s'occupe également du fort de Saint-Malo, de ceux de Concarneau, Belle-Île, et peut-être du château et des murailles de Nantes, que Jean de Laval voulait déjà améliorer durant son gouvernement[255].

Or, en 1554, désormais appelé par le mécénat royal, Philibert laisse sa charge de commissaire des fortifications de Bretagne à son frère (ou demi-frère)[256] Jean de Lorme[257]. Ce dernier assiste déjà son frère depuis les années 1540 et il y a fort à parier que Jean occupait souvent le poste à sa place, ce qui lui a valu de lui succéder aisément. Ainsi, en 1549, le connétable de Montmorency écrivait au duc d'Étampes :

> « pendant qu'aurez avecques vous St Germain par delà, il vous plaira ordonner la somme que trouverez estre pour ce necessaire des dix mil livres ordonnez pour les repparations des places fortes de Bretaigne, affin qu'il y soit besongné le plus tost que faire ce pourra. Ledict sieur de Gyé me dict aussi que Concq avoit grand necessité d'estre repparé, et qu'il seroit bien requis que l'on getast le marché dehors »[258].

En 1554, Étampes, présent à Fontainebleau auprès du roi, nomme officiellement Jean et reçoit son serment de bien servir au poste de « maistre architecte et conducteur général des bastiments, réparations et fortifications » de Bretagne[259]. Si la nomination est royale, un document du gouverneur est nécessaire. Jean est maître maçon, curé de Saint-Germain-lès-

---

[252] ADIV, 1 F 850, f° 283 r° : Henri dauphin aux habitants de Morlaix, Saint-Quentin, 20 octobre 1543.
[253] ADLA, B 596, f° 373 : apurement des deniers alloués aux habitants de Morlaix pour la construction du fort du Taureau (1543).
[254] Guillaume Marie Lejean, *Histoire politique et municipale de la ville et de la communauté de Morlaix*, p. 208.
[255] AMN, EE 149 : Jean de Laval au miseur de Nantes, La Gascherie, 27 janvier.
[256] AN, MC, XIX, 291, 4 juin 1557; VIII, 184, 1er juillet 1543.
[257] AMN, BB 3, f°34. Voir aussi AMN, BB 4, f° 119 : « l'estat d'architecte et conducteur des bastimens et forteresses de ce pays et duché de Bretaigne en absence de Me Philibert de Lorme, son frère, auparavant pourveu dudict estat ». On retrouve Philibert ailleurs dans le royaume. À Paris par exemple en 1563 où il s'occupe des fortifications de la ville (*Registre des délibérations du bureau de la ville de Paris*, t. 5, p. 305).
[258] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 28 : Montmorency au duc d'Étampes, Nourvillier, 15 août 1549.
[259] AMN, BB 138 : mandement d'Henri II à Étampes, Noyon, 12 juin 1554 ; commission d'Étampes à Jean de Lorme, Fontainebleau, 1555.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Chastres[260]. Il avait déjà servi comme ingénieur militaire en Piémont à Sienne et en Corse, sous le maréchal de Termes, lieutenant général de la province[261]. En 1555, il porte désormais le titre de « valet de chambre ordinaire du roi, commissaire des réparations de Bretagne, et maître des œuvres de maçonnerie des bâtiments du roi en tout son royaume »[262] ou encore « commissaire général des fortifications et réparations de Bretagne, et maître des œuvres et bâtiments de France »[263]. D'innombrables titres désignent la charge. Une difficulté documentaire le concernant vient du fait qu'il est communément appelé « sieur de Saint-Germain », du nom de sa cure.

Très vite, cette charge royale en Bretagne crée des liens entre Jean de Lorme et le gouverneur. À Nantes, au logis du gouverneur répond le « logis de l'ingénieur »[264]. Dès 1556, le duc d'Étampes envoie le sieur de Saint-Germain à Concarneau, réparer les ponts et portes de la place forte[265]. Il agit aussi comme un agent efficace du gouverneur, lui signalant des mauvais paiements faits au trésorier Le Charron. À Saint-Malo, il est aussi d'un grand secours au capitaine Bouillé qui peut rapporter au gouverneur un très bon travail collectif : « le sieur de Sainct Germain et moy, dit-il, fusmes d'advis y [le boulevard] mettre des galions et pippes pour soustenir les coups d'artillerye qui nous seroyent tirez des navires »[266]. De Lorme est aussi assisté d'un certain Pierre Guichard, aussi maître maçon, qui a fait ses preuves lors des guerres d'Italie pendant lesquelles il a pu étudier l'architecture militaire italienne. Il prend part à la bataille de Pavie puis met en défense Turin à partir de 1536. Il fortifie ensuite Montmélian en Savoie et Étaples en Picardie et est repéré par les frères de Lorme qui l'ont amené en Bretagne[267]. Il porte alors le titre de « maître d'œuvre des réparations et fortifications de Bretagne » et assiste Philibert à Saint-Malo dès 1545. En 1550, Guichard devient « maître des œuvres de la ville et château de Nantes » et s'emploie à moderniser les tours du château, sûrement sous le contrôle de de Lorme[268]. À Brest, Villegagnon avait constaté en 1552 les travaux du capitaine de la place, Château-Châlon, pour établir une plate-

[260] AN, MC, XIX, 184, 18 avril 1551.
[261] AN, MC, XIX, 106, juillet 1555. Sous le commandement du maréchal de Termes, il répare par exemple les fortifications de Porto et Saint-Florent en Corse.
[262] AN, MC, XIX , 198, 23 avril 1555.
[263] AN, MC, XIX, 106, juillet 1555. On retrouve cet office de « commissaire général des fortifications de Bretagne » confié à un peintre ordinaire et valet de chambre du roi, Charles Errard, le père de l'académicien, en 1616 (AN, MC, XIX, 383, 13 octobre 1616). Errard est « architecte de Bretagne » dans un document des années 1610 (ADLA, B 70).
[264] ADLA, B 70.
[265] ADCA, 1 E 3654 : commission d'Étampes au sieur de Keravenel, Lamballe, 1556.
[266] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 118 : Bouillé au duc d'Étampes, Saint-Malo, 15 août.
[267] Jean-Marie Pérouse de Montclos, *Philibert de L'Orme : architecte du roi (1514-1570),* Société des Éditions Mengès, 2000, p. 52-53 ; 338.
[268] *Ibid.*

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

forme d'artillerie. Capitaine de navire, il s'intéresse néanmoins aux fortifications du port et adresse ses observations au gouverneur[269]. Un an plus tard, Étampes dresse un devis des réparations nécessaires par l'intermédiaire de Guichard et d'un autre maçon, Pierre Picard[270].

Le gouverneur est celui qui dispose de l'argent des fortifications et qui commande directement au commissaire et on assiste ici, contrairement à la marine, à une régionalisation financière. Les talents des deux frères les appellent à travailler ailleurs que dans la province – l'intitulé de la charge n'exclut pas le reste du royaume – et le gouverneur se retrouve ensuite sans ingénieur du roi. En 1553, Montmorency affirme ainsi à Étampes qu' « il faut que vous vous résolvez de n'avoir point St Germain ne son frère pour ceste année, mais pour la prochaine si lui mesmes n'y peut aller au temps qu'il faudra besongner, il vous en sera envoyé ung aultre congnoissant et experimenté à tels ouvraiges»[271]. Le connétable ajoute : « si vous avez quelqu'un par dela qui se congnoisse en tel ouvraiges de fortiffication, vous ne lairrez pour cella à l'envoyer audit Brest ». Étampes peut donc proposer son candidat. Par ailleurs, Montmorency lui rapporte que le roi est entièrement satisfait de son travail pour remettre Brest en bon état, qu'« il remet en vous de faire continuer ce que vous y avez fait commencer pour rendre la place en tel estat qu'elle mérite pour l'importance dont elle est ». Le gouverneur doit donc trouver lui-même un remplaçant à Jean de Lorme qui dès 1556 a vendu ses « dessaings des places fortes de Bretaigne, les marchés des forteresses de Bretaigne, les toysés faictes esdictes forteresses », témoignage de la brièveté de sa mission[272].

Son absence conduit le gouverneur à faire appel à un ingénieur italien issu de sa domesticité mais qui est aussi ingénieur du roi. Pietro Fredance (ou *Fredans* ou *Fredence*) est un ingénieur italien au service de la monarchie. Un compte du trésorier de l'épargne de 1562 le dénomme sous son nom francisé : « Pierre Tremeul, dict Fredence »[273]. En 1544 il est déjà ingénieur du roi et, en pleine guerre contre les Impériaux, est chargé par le roi de fortifier la ville de Compiègne[274]. Le duc d'Étampes, à ce moment colonel des Suisses, organise les défenses de Compiègne et Hesdin. C'est sûrement à cette occasion qu'il y rencontre l'ingénieur italien et l'attache à son service. Cependant, il continue à travailler aux

[269] Morice, col. 1088 : Villegagnon à Étampes, Brest, 9 décembre 1552.
[270] ADCA, 1 E 3654 : devis du duc d'Étampes sur les fortifications de Brest, 1553.
[271] Morice, col. 1096 : Montmorency à Étampes, Compiègne, 16 juillet 1553.
[272] Jean-Marie Pérouse de Montclos, *Philibert...,* p. 52. D'après un acte notarié des AD Maine-et-Loire.
[273] BnF, Clair. 232, f° 2011.
[274] AM Compiègne, BB 20, f° 5v°, 11 v° (cité par David Potter, *France at war...*, p. 182). David Potter distingue Fredance le père et Fredance le fils. La distinction reste difficile d'autant plus que les deux hommes peuvent avoir le même prénom.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

fortifications sur la frontière orientale du royaume ou en Normandie comme en 1545[275]. En 1552, il accompagne un autre proche d'Étampes, le capitaine François du Breuil, pour défendre Toul avec le duc de Nevers[276]. Puis, il fortifie la ville de Metz pour le duc de Guise[277]. En 1558, il est encore chargé de construire des « bolverts » aux portes d'Amiens avec un autre Italien, Bartholomeo[278]. Pietro Fredance n'entre donc véritablement au service du duc d'Étampes qu'à la fin des guerres d'Italie. La paix du Cateau-Cambrésis a pu sonner comme la fin d'un contrat pour cet ingénieur spécialisé dans les édifices militaires. Il a peut-être ainsi vu dans le service provincial un nouveau type d'emploi. Succédant à Jean de Lorme, il occupe dès 1560 le poste d' « ingénieur du roi en Bretagne » et touche une pension conséquente[279].

C'est en 1560 qu'Étampes lance un vaste plan de fortification du littoral breton. Un « État et recettes des deniers pour les places fortes de Bretagne » met en lumière les différents projets menés de front[280]. En mai, Fredance se rend à Nantes pour estimer les réparations possibles à apporter au château des ducs[281]. En juillet, lors de sa tournée de Basse-Bretagne, Étampes emmène l'ingénieur avec lui jusqu'à Brest. Parvenus sur les lieux, les deux hommes décident rapidement d'une réparation des fortifications de la ville[282]. Fredance reste sur les lieux et rend compte de l'avancée des travaux quatre mois plus tard. Dans sa lettre à Étampes, l'ingénieur lui rapporte en détails sa mission d'inspection et d'amélioration des édifices militaires de la province.

> « Je me transporté à Brest, et y estant je fis commencer les fondemens du boullevart[283] du donjon, ou j'espère que dedans huit jours on commencera à asseoir la pierre de taille. Puis après avoir donné ordre, me transporté en ceste ville de Saint-Malo avecques Gouedron que Monsieur

---

[275] APPM, J 46, f° 101 : Tournon à Joachim de Matignon, Vatteville, 22 juillet 1545.
[276] BnF, Clair. 342, f° 156 : instructions au sieur du Breuil, Compiègne, 26 décembre 1552 : « le Roy escript aller pour cest effect incontinent trouver ledit sieur de Nevers et y mener l'ingénieur Fredance, par quel moien se pourra mettre ladite place en deffence […] Plus, ledit sieur de Nevers fera dresser par ledit Fredance un portraict de ce qui est desjà faict et de ce qui sera à faire selon la résolution qu'il aura ». Voir également BnF, Ms. Fr. 3136, f° 20 : instructions au duc de Nevers, 1552 : « selon le dessaing qui en a esté faict par Fredance ».
[277] *Correspondance du cardinal de Tournon*, p. 134. Cf également pour les fortifications de Metz : « voir s'il y aura moyen d'y faire ladite citadelle en quoy leur eust grandement servy un ingénieur pour en faire le desseigns, et eust mondit sieur le mareschal, s'en retournant présentement à Verdun, envoyé Fredans à mondit sieur de Guyse » (*Mémoires-journaux du duc de Guise,* p. 158).
[278] Albéric de Calonne, *Histoire de la ville d'Amiens*, vol. 2, p. 151.
[279] BnF, Clair. 232, f° 2011.
[280] ADIV, C 3207 : État et recettes des deniers pour les places fortes de Bretagne (1561-1565).
[281] BnF, Ms. Fr. 22310, f° 148 : René de Sanzay à Étampes, Nantes, 17 mai 1560.
[282] Chichkine, p. 130 : le duc d'Étampes au duc de Guise, Brest, 6 juillet 1560 : « m'en suys venu icy pour veoir avec Fredance, que je y ay amené, si sur le lieu sellon les deviz qui furent dernièrement faictz pour ceste place, les choses se trouveroient aussi bien que sur le pappier ».
[283] Il s'agit de la construction du célèbre bastion nommé ensuite « de Sourdéac ».

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

le Trésorier Charron[284] avoit envoyé porter les deniers que avez ordonnez ceste présente année ez places de Brest, Saint-Malo et Conq où j'ai trouvé Monsieur de Talver lieutenant de Monsieur de Bouillé, et après avoir veu et visité la place et fort du Beix, pour le présent n'ai riens ordonné sinon faire mettre ez mains de Maître Pierre Vollant, maczon, quelques deniers pour faire amas d'atraits, comme chaulx, sable, pierre de taille et de massonnerie, qui est parti ce matin de ceste ville pour aller à Grantville faire provision de chaulx et a mené avecques lui les perreux pour tirer la pierre de taille. Et de moy je parts présentement pour m'en retourner à Brest, affin de donner ordre que en la meilleure diligence qu'il me soit possible faire paroistre ledit boulevart en deffence et quoi que ce soit jusqu'à la concurrence de l'argent qui a esté fourni par vostre ordre »[285].

Ainsi, fin 1560, Pietro Fredance est envoyé par le duc à travers toute la province pour visiter les places fortes royales comme le faisait déjà Philibert de Lorme. À Brest, il peut rédiger un nouveau devis pour le gouverneur[286]. Il travaille avec le maçon Pierre Vollant, repéré par Étampes. Le gouverneur rémunère aussi Vollant pour son travail au château de Brest[287] puis en 1563 – peut-être en remplacement de Fredance – le fait officiellement « conducteur des reparations et fortisfications des villes et places fortes de cedit pais »[288]. Cette nomination est plus que jamais l'œuvre du gouverneur et un acte du roi la justifie en précisant bien qu'Étampes « nous [a] en notre privé conseil remonstré que quant il se faict quelques reparations et fortiffications es villes et places fortes de notredit pais, il n'y a après que l'ingénieur en a faict les desseings, aulcun maitre maczon qui ayt l'œil et preigne garde a la conduicte desdites reparations et fortisfications »[289]. Étampes se fait ainsi le relais des préoccupations de capitaines urbains bretons qui jugeaient l'action de Fredance inadaptée. Bouillé se plaint par exemple en 1560 à Étampes que « Fredance ne veut point mettre en seureté cette place là [Saint-Malo] d'une surprinse qui est plus craindre qu'en ville qui soit en ce royaulme et veult besongner en lieu qui ne porte point de danger »[290]. Avec un maçon en plus d'un ingénieur, le gouverneur peut multiplier les missions de fortifications.

---

[284] Florimond Le Charron, trésorier de Bretagne.
[285] Morice, col. 1261 : Pietro Fredance à Étampes, Saint-Malo, 29 novembre 1560.
[286] ADCA, 1 E 3654 : devis des fortifications de Brest, 15 février 1561.
[287] ADIV, C 3207 : État et recettes des deniers pour les places fortes de Bretagne (1561-1565).
[288] ADLA, B 55, f° 34 v° : commission d'Étampes à Pierre Vollant, Nantes, 31 décembre 1563. En 1570, Vollant est encore dénommé « maître maçon et conducteur des fortifications et réparations du duché de Bretagne » et achète une maison à Brest pour être au plus proche de son travail (ADLA, B 58). En 1571, il est commis pour faire transporter l'artillerie de Nantes à Tiffauges (AMN, EE 160). Son titre qui diffère de l'appellation de « commissaire » se retrouve encore dans les années 1590-1610 (ADLA, B 66, B 70). En 1575, il est lui-même fait commissaire des fortifications (Dominique Le Page, « Les officiers moyens… », p. 15.
[289] ADLA, B 55, f° 34 : commission de Charles IX pour Étampes, Gaillon, 7 juillet 1563.
[290] Morice, col. 1258-1259 : Bouillé à Étampes, Nantes, 7 novembre 1560.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Si Fredance est pensionné par la monarchie pour son service d'architecte à Brest et à Saint-Malo[291], il est également impliqué dans les affaires militaires de la province, et notamment dans l'artillerie, domaine éminemment lié aux fortifications. En 1562, lors de la campagne de Normandie du duc, les pièces de l'armée d'Étampes sont confiées au « capitaine Fredance » sur commandement du duc[292].

Ces différents officiers des fortifications n'occupent pas tous les mêmes charges et les sources offrent aussi une multitude de titres différents (commissaire, conducteur, architecte, miseur, contrôleur, trésorier etc.). Le tableau ci-après permet de faire l'état des individus chargés des fortifications en Bretagne sous le gouvernement d'Étampes, qu'ils supervisent les travaux ou les financent.

Tableau 8 : Les officiers des fortifications en Bretagne

Officier	Charge
Les « architectes »	
Philibert de Lorme	Commissaire des fortifications de Bretagne (1545-1555), « maître architecte et conducteur général des ouvrages de fortification de Bretagne »
Jean de Lorme, sieur de Saint-Germain	Maître maçon, architecte et conducteur des bâtiments de Bretagne en absence de son frère (vers 1540-1555), puis commissaire des fortifications et réparations de Bretagne (1555-1556)
Pietro Fredance	Ingénieur du roi en Bretagne (dès 1560)
Pierre Guichard	Maître maçon du roi en Bretagne, maître des œuvres des fortifications de Bretagne, maître des œuvres de la ville et château de Nantes (1555) remplace à ce poste Jehan de Dinan
Pierre Picard	Maître maçon à Brest (1553)
Jean Frigneulx	Voyer de Bretagne, maître maçon à Nantes
Pierre Vollant	Maître maçon, conducteur des réparations et fortifications des villes et places fortes de Bretagne (1563) Commissaire des réparations et fortifications de Bretagne (1575)
Les gens de finances	
Michel Moysan	Miseur des réparations des châteaux et places fortes de Bretagne (1519-1550) Commis au paiement des fortifications de Brest (1520) Contrôleur de la place de Brest pour Le Charron (1546)
Martin Moysan	Contrôleur général des réparations et fortifications des places fortes de Bretagne (1553) Commis de Florimond Le Charron
Gouedron	Commis à la trésorerie générale pour les fortifications (1560) « trésorier payeur des fortifications »

[291] BnF, 15871, f° 23.
[292] AMR EE 162 (artillerie de Rennes).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Il est intéressant de constater que service provincial du roi et service des Grands ne sont pas incompatibles mais bien souvent associés. Ainsi, Jean de Lorme travaille à la transformation architecturale du château de Lamballe pour Étampes[293]comme il a pu déjà le faire à Châteaubriant pour Montmorency[294]. Il se fait seconder par Pierre Guichard mais aussi Jean Frigneulx, maître maçon et « Voyer de Bretagne », c'est-à-dire officier royal chargé de l'entretien des rues et routes, ainsi que d'Yves Poullains, maître maçon de Lamballe, très probablement attaché au duc[295]. Selon Henri II, « notredit cousin entend bien faire réédifier et construyre ledict chasteau » et Jean de Lorme dresse un devis au duc pour moderniser ce qui va lui servir de résidence principale que Michel Crespin, conseiller au parlement de Bretagne, qualifiait de « chasteau et place ruinée »[296]. De Lorme prévoit une porte avec pont-levis à bascule, trois autres portes dont deux décorées des armes du duc, deux tours, un mur et une *galerie neuve*. Cette galerie, qualifiée de « basse » dans un acte du duc, est le seul aménagement « renaissant » que l'on peut relever[297]. Le gros des travaux reste défensif, les murs et tours devant accueillir des canonnières. Par ailleurs, dans l'enquête relative au droit de guet sur les remparts, les témoins – des vétérans des guerres d'Italie qui « connaissent » les fortifications – insistent sur le rôle du château du gouverneur, fort d'une dizaine de canons et de fortes tours, capable de stopper des ennemis en cas de descentes en baie d'Iffiniac, Dahouët ou Erquy. Ainsi, Étampes fait appel à Pierre l'Abbé, écuyer, sieur de la Rivière-Quédillac, qui rapporte avoir pris part à l'expédition de Piémont de 1539 ou il a observé les constructions des fortifications de « Thurin, Montalte, Pignerol, Saimlain, Carmeignolles » puis des « forteresses des forts de Boullongne, du Mont, de Chastillon, esquelles deux places il a esté plus de deux ans en garnison, et avoit esté en plusieurs places des frontières de Picardie et de Champaigne ». L'édifice que Jean de Lorme édifie à Lamballe n'est donc pas totalement déconnecté des préoccupations de défense de la province. On retrouve l'intérêt de la monarchie à s'appuyer sur un homme comme Étampes. Capable d'investir de ses deniers dans la modernisation de son château, il agit pour la défense du royaume. Comme à Morlaix, cela ne coûte pas un denier au roi.

---

[293] Anatole de Barthélemy, « Le château de Lamballe », *Revue de Bretagne et de Vendée*, vol. 14, p. 207. Voir du même auteur, le devis de de Lorme daté de 1555 dans *Anciens évêchés de Bretagne,* t. VI, Dumoulin, 1879, p. 241.
[294] François-Charles James, « Le château de Châteaubriant », *Congrès archéologique,* 1968, p. 308, 313, 323.
[295] « État sommaire des architectes, maîtres maçons, et maîtres d'œuvres des côtes du Nord », *Société d'émulation des Côtes-du-Nord,* XXII, 1940, p. 164-165. Cette étude se base sur la série G des archives des Côtes-d'Armor, celle des comptes paroissiaux.
[296] BnF, Ms. Fr. 22331, f° 697.
[297] ADCA, 1 E 1225 : affèagement d'Étampes, « au chasteau de Lamballe, en la gallerye basse d'icelluy », 18 août 1560.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Enfin, il faut noter la supervision des entreprises de fortifications par le gouverneur. Si Pierre Vollant accède à l'office de « conducteur », c'est grâce à sa décision. Quand il faut trouver un remplaçant à Jean de Lorme, Étampes a toute liberté pour nommer un homme issu de sa maisonnée et qu'il fait pensionnaire du roi en Bretagne. Quand « messer Fredance » reste sans un denier royal, sa pension demeurée impayée et sans moyen de rémunérer les pionniers à Brest, il s'en retourne rapidement à Lamballe, chez Étampes, son maître et supérieur[298]. La noblesse locale ne s'y trompe pas. Lorsqu'André de Sourdeval, un autre fidèle du gouverneur, désire réparer la forteresse de Belle-Île dont il est capitaine, il se rend « trouver monsieur d'Estampes pour luy demander Fredanze »[299]. Service du roi et service personnel du gouverneur tendent bien souvent à s'articuler.

Au reste, on constate une provincialisation des opérations de fortification en Bretagne sous le gouvernement d'Étampes. Alors que son prédécesseur Guy de Laval était encore dépendant de l'État central pour toucher à la moindre pierre ou canon d'un château[300], Étampes peut compter sur des architectes présents et assidus, nommés par lui ou son entremise, rémunérés par la province et la caisse du trésorier général Le Charron. Ce dernier se charge ainsi en 1545 du bon paiement des fortifications des quatre places royales[301]. Michel puis Martin Moysant[302] sont ses commis et livrent l'argent à Brest quand Gouedron fait de même à Saint-Malo. Dans cet important enjeu de l'agencement des pouvoirs et de la provincialisation, il convient toutefois de distinguer les circuits de la décision qui relèvent d'un dialogue avec le roi, du service technique, spécialité des ingénieurs, et ceux du financement, qui relève d'un dialogue avec le roi mais aussi avec les institutions financières provinciales, le trésorier général de la province au premier chef[303].

Ainsi, Dominique Le Page a bien montré qu'à partir des années 1540 s'opère une centralisation des finances des fortifications vers le miseur des fortifications qui est aussi commis du trésorier général[304]. Phénomène qui s'achève en 1562, quand le roi et le gouverneur réunissent l'office de trésorier payeur des fortifications de Bretagne à la trésorerie générale[305]. Nous souscrivons donc tout à fait à ces observations pour notre période et, alors que les navires du Ponant dépendent d'une administration propre qui ne se limite pas à la

[298] Chichkine, p. 66 : le duc d'Étampes au duc de Guise, Lamballe, 14 mai 1560.
[299] Chichkine, p. 106 : André de Sourdeval au duc de Guise, Quimperlé, 20 juin 1560.
[300] BnF, Ms. Fr. 6639, f° 325 : Guy XVI de Laval à Montmorency, Guingamp, 17 mai [1522].
[301] ADLA, B 575, f° 177.
[302] ADCA, 1 E 3654 : devis des fortifications à faire à Brest par Étampes, 1553.
[303] Voir Chap. 4.
[304] Dominique Le Page, *Finances et politique…*, p. 105.
[305] ADLA, B 55, 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

seule Bretagne, les fortifications sont prises en charge par les finances provinciales, ce qui facilite l'action. Il s'agit alors d'un statut propre de la Bretagne, en lien avec ses États, son autonomie et ses privilèges. Les provinces frontières comme la Normandie, la Champagne, la Picardie au Nord, le Piémont, la Savoie, le Dauphiné au Sud, voient à l'inverse leurs fortifications gérées directement par le pouvoir central[306]. Surtout, cette cohérence d'action provinciale permet l'application d'une réelle politique de modernisation des fortifications bretonnes. Le tableau ci après permet de bien mesurer l'effort accompli jusqu'en 1560.

Tableau 9 : La politique de fortifications d'Étampes

Place forte	Fortifications
Morlaix	Construction du château du Taureau (1543-1544)
Concarneau	Le marché est installé en dehors de la ville close (1549), réparations des ponts et portes (1556), des remparts (1560)
Belle-Île	Réparations (1549), transport des ruines du château d'Auray pour moderniser le fort (1556-1560)
Nantes	Travaux sur les tours du château (1550), estimation des réparations (1560)
Brest	Réparations (1553), construction d'un boulevard (1560)
Saint-Malo	Construction d'un boulevard et d'une citadelle (1560)

Ce travail du « gouverneur-architecte » s'observe bien pour les grands chantiers provinciaux. Les places fortes entretenues ne sont que des points de défense trop peu nombreux. C'est bien tout le littoral qu'il faut défendre des possibles incursions ennemies. Il est frappant d'observer qu'Étampes inventorie sans cesse sa province dans le but de mieux la défendre. À une date inconnue, il fait dresser un mémoire des « ports et havres » de Bretagne[307]. On y retrouve des informations sur les lieux les plus propices aux descentes ennemies. Bien fortifier les places fortes déplace géographiquement le problème. Aussi, chaque petit port breton est finement étudié par le gouverneur comme le havre d'Erqy où il est noté : « les bouches d'Erqui est une plage où peuvent descendre petits batteaux. Elle est fort dangereuse ». De même, l'île des Ébihens « est descente très dangereuse loing de toutes habitations et y peuvent bon nombre de grans navires demeurer à flot ». Ce qui est particulièrement révélateur, c'est qu'Étampes annote de sa propre main le mémoire dicté à un secrétaire. Ainsi, au sujet du « goullet de Brest », il ajoute : « et peuvent les ennemis gangner lesdites rivyères de Landerneau, Landevenec et du Fou sans avoir empeschement du chasteau

[306] BnF, Ms. Fr. 17329, f° 98 v°-99 : dépenses des fortifications sous Henri II.
[307] BnF, Ms. Fr. 22310, f° 175.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

de Brest ». Ce travail d'inventaire est une tâche importante, couplée à la mission de surveillance de ce long littoral breton.

Contrôler et surveiller : les gardes-côtes du gouverneur

Pour quotidiennement contrôler, surveiller et garder la côte, le gouverneur Étampes dispose d'une très vieille institution : les capitaines gardes-côtes[308]. Ce *guet de mer* qui a été réformé par François Ier en 1517 puis 1543 – il le sera à nouveau par l'ordonnance de la marine de 1681 – est assez bien connu pour les XVIIe et XVIIIe siècles[309] mais beaucoup moins pour la période précédente. Il s'agit d'un système de défense par les paroissiens des paroisses dites littorales. En effet, le roi peut avoir recours aux paroissiens en armes, appelés *la commune*[310]. Toutefois, nous n'avons retrouvé mention de cette défense paroissienne du temps d'Étampes qu'à travers la défense côtière, les paroisses intérieures restant encore épargnées par les dégâts des guerres de Religion. Ceux qui surveillent la côte sont toujours encadrés par des nobles locaux qu'on appelle capitaines gardes-côtes. Ces derniers sont directement aux ordres du gouverneur qui les nomme et leur assigne une portion de littoral à surveiller. Il s'agit très souvent de membres de la moyenne noblesse, déjà membres ou cadres de l'arrière-ban et dont les possessions sont situées à proximité immédiate du littoral.

Ainsi en 1546, le commissaire des nobles de Cornouaille nomme un de ses feudataires au poste de garde côte et capitaine des paroisses de Plougastel, Daoulas, Dirinon, Irvillac et Logonna[311]. Parfois, la circonscription est limitée à une seule paroisse. En 1558, Étampes nomme ainsi François Goyon, sieur de Vaurouault, à la garde des côtes de la paroisse de Plévenon[312]. Cette paroisse du Cap Fréhel, vassale d'Étampes en Penthièvre[313], est le berceau de la famille des Goyon de Matignon, qui possèdent l'imposant château littoral de la Roche-Goyon (ou *Fort La Latte*). Château dans lequel le gentilhomme a déjà tenu garnison de

---

[308] Ils ne sont pas toutefois exempts de rôles civils comme en 1558, lorsque le gouverneur permet à l'évêque de Saint-Brieuc Jean du Tillet et ses chanoines de jouir de droits maritimes, le garde-côte local est celui qui doit faire appliquer la décision du gouverneur (ADCA, 1 G 153 : commission d'Étampes, Lamballe, 4 décembre 1558).

[309] Pour la Bretagne des XVIIe et XVIIIe siècles, voir Pol Vendeville, *« S'ils te mordent…* et Charles Durand, *Les Milices gardes-côtes de Bretagne de 1716 à 1792,* Rennes, 1927, 162 p. Pour la Normandie, Thierry Chardon, « Du guet de mer aux milices garde-côtes : la défense du littoral en Normandie à l'époque de la guerre de Sept Ans (1756-1763) », *Annales de Normandie,* 2006, vol. 56, n° 3, p. 355-380.

[310] Philippe Hamon, « ''Aux armes paysans !'' : les engagements militaires des ruraux en Bretagne de la fin du Moyen Âge à la Révolution, *MSHAB,* t. XCII, 2014, p. 221-244.

[311] Morice, col. 1058 : mandement d'Yves de Bouteville, sieur du Faouet, à Alain du Liscouet, 15 mai 1546.

[312] BnF, Carrés d'Hozier, 306, f° 283 : commission d'Étampes à François Goyon, Lamballe, 26 janvier 1558. Il est aussi capitaine de l'arrière-ban de Rennes (Michel Nassiet (éd.), *Les lettres de pardon du voyage de Charles IX (1565-1566)*, Genève-Paris, Droz-Société de l'histoire de France, 2010, p. 151).

[313] BnF, Carrés d'Hozier, 306, f° 282 : aveu rendu à Étampes, Lamballe, 11 juin 1556.

l'arrière-ban pour le gouverneur[314]. De même, un peu plus à l'est, on confie la garde de la côte de la paroisse du Guildo à Julien du Breuil, sieur de Pontbriand, un ancien gendarme d'Étampes fait capitaine de l'arrière-ban de l'évêché de Saint-Malo par lui, capitaine du château du Guildo et « commissaire des guerres en l'évêché de Saint-Malo »[315]. Ainsi, au même titre que les capitaineries urbaines, ces multiples capitaineries sont censées mailler le littoral.

Étampes témoigne lui-même de ce phénomène de pouvoir local dans une commission à Guillaume de Kerimel, sieur de Coetnisan, commissaire des gentilshommes de Léon et institué garde-côte des évêchés de Léon et Tréguier : « pour ce que une grand partie de voz biens y est assise »[316]. Il est particulièrement intéressant d'observer que ces nominations du gouverneur interviennent dès l'été 1543, dans un contexte de guerre maritime intense avec les Anglais. Dans un autre acte destiné à Coetnisan, le duc explique ainsi sa démarche :

> « Comme en visitant les places fortes et costes de la marine de ce paix et duché pour voir et aintandre ce qui est requis necessaire et utille pour les entretenemens fortifications, augmentations et gardes d'icelluy, nous eussions commis à la garde de ladite coste plusieurs bons personnaiges ».

Nommant le sieur de Coetnisan, le gouverneur détaille la nature du pouvoir qu'il lui octroie :

> « pouvoir auctoritté et mandement de prandre et retenir pour la garde de chacun desdits portz et havsfres des gentilzhommes telz que aviserez, ausquelz donnerez la charge et garde desdits portz et havsfres en chacun port ung gentilhomme qui aura puissance » ainsi que « faire rempartz, bastillons, et feuz comme il est de coustume faire en temps de guerre et aux procureurs des fabricques des paroisses circonvoisines de ladite coste de fournyr […] du bois et landes pour faire lesdicts feux et ceulx qui doibvent fournyr de pouldres et boulletz de tout temps […] des basteaux equippetz et dressés pour aller descouvrir les ysles et scavoir nouvelles desdits ennemys […] et […] qu'on ne tire bledz olonnes ne aultre choses prohibées et deffandues par lesdits portz et havsfres […] sans exprès congié, licence et saufconduit du Roy »[317].

---

[314] BnF, Nouveau d'Hozier, 170, f° 190 : certificat d'Étampes pour François Goyon, capitaine de la Roche-Goyon (Fort La Latte), 27 septembre 1549 ; rôle des gentilshommes sous François Goyon par Étampes, 29 août 1553
[315] BnF, Nouveau d'Hozier, 66, f° 84 : commission de Bouillé à Pontbriand, Saint-Malo, 6 décembre 1572.
[316] ADIV, 23 J 56 : commission d'Étampes à Coetnisan, Lesneven, 16 septembre 1543.
[317] ADIV, 23 J 56 : commission d'Étampes à Coetnisan, Châteaulin, 22 mai 1543.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Chaque portion du littoral se voit assigner un garde local qui répond au garde-côte. Ce garde-côte en chef à l'échelon diocésain est parfois déjà un commissaire ou capitaine de l'arrière-ban comme c'est le cas pour le sieur de Coetnisan qui commande « aux capitaines gardes des costes ». Étampes utilise alors le mot de « superintendance » pour Coetnisan tant ses pouvoirs sont développés dans les évêchés de Léon et Tréguier[318]. Dans un autre acte, Coetnisan est qualifié de « commissaire et dépputé en ceste partie »[319] ou encore de « commissaire des guerres de l'evesché de Léon » et il peut commander à la fois aux gardes-côtes, à l'arrière-ban et aux francs-archers[320] . À Tréguier, son parent et futur successeur Claude de Boiséon est lui aussi qualifié de « commissaire des guerres en l'evesché de Tréguer » et détient lui aussi de larges pouvoirs sur le littoral[321]. Dans l'évêché de Tréguier, en l'absence de grande capitainerie urbaine, les hommes qui cumulent une charge de l'arrière-ban et la garde des côtes sont des sortes de lieutenants généraux locaux, qu'on appelle « superintendant » ou « commissaire des guerres », titre qu'il ne faut pourtant pas confondre avec les commissaires de l'ordinaire des guerres qui s'occupent essentiellement de la gendarmerie. Ainsi, en 1544, Étampes commissionne à nouveau Coetnisan pour « visiter les navires » des juridictions de Guingamp, Morlaix et Goëllo et en sélectionner les meilleurs pour servir à « l'armée de mer » que le roi entend mettre à flot contre les Anglais. De plus, Étampes précise bien que le « commissaire » Coetnisan peut commander aux sénéchaux et alloués à la manière d'un lieutenant général du roi[322].

Pour d'autres gardes-côtes, l'influence locale est toujours très importante à l'image de cette commission du gouverneur nommant le sieur d'Assérac à « la superintendance de Guérrande et Assérac » et lui confiant des pouvoirs sur « les capitaines esleus [par lui] des ports et havres de la coste et la mer »[323]. Ces mesures d'Étampes sont bien perçues par la monarchie puisqu'en 1570, Jean de Rieux-Assérac reçoit de Charles IX une lieutenance générale particulière puisqu'elle s'étend autour de Guérande, Le Croisic, La Roche-Bernard, Donges, Redon et Rieux, c'est-à-dire ses propres fiefs, et concerne surtout la défense des

[318] En 1580, La Caunelaye est encore désigné comme « capitaine et superintendant aux ports et havres de l'éveché de Saint-Malo, y compris Cancalle » (Frédéric Jouon des Longrais, *Jacques Cartier : documents nouveaux,* Paris, 1888, p. 194-195).
[319] ADIV, 23 J 56 : arrière-ban du Léon tenu à Saint-Pol-de-Léon, 12 juillet 1545.
[320] ADIV, 23 J 56 : francs-archers du Léon tenus à Brest sur ordre d'Étampes, 1545.
[321] ADIV, 23 J 56 : commission d'Étampes à Coetnisan, Lesneven, 16 septembre 1543 ; ADIV, 23 J 53 : commission d'Étampes à Boiséon, Morlaix, 24 juin 1557.
[322] ADIV, 23 J 56 : commission d'Étampes aux sénéchaux et alloués de Guingamp, Morlaix et Goëllo, Nantes, 5 mars 1544.
[323] BnF, Colbert 292, f° 19 r° : commission d'Étampes à Assérac, 29 juillet 1543.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

côtes de ce petit territoire[324]. En 1573, il est à la tête des francs-archers de Nantes pour défendre son littoral face aux pirateries de Montgomery et on y apprend qu'il est à la tête de « la garde du Croizic et aultres endroictz dont il a charge le long de ceste coste, revenant a environ trente cinq parroissses »[325]. L'exemple des Rieux-Assérac père et fils est particulièrement frappant dans la gestion des côtes par des nobles locaux.

Les individus qui servent sous les ordres des gardes-côtes « superintendants » se voient attribuer une part bien précise du littoral, souvent une ou quelques paroisses. Ainsi, Étampes confie à François Blanchard, sieur de la Blanchardaye, la charge de « garde de la coste marine audit pays de Rays es parroisses de Sainct Père en Rays et Sainct Oportune »[326]. Comme à propos des francs-archers, le gouverneur désire très vite réformer le système pour améliorer les défenses côtières et s'attaque alors aux malversations des gardes-côtes. En 1553, René de Sanzay lui rapporte une situation bien délicate. Des individus « se vantent avoir commission » du gouverneur pour garder les côtes et rançonnent le peuple du pays de Retz : « aulcuns d'iceulx en lieu qu'ils debvroient laisser l'artillerie des paroisses auxdites paroisses et sur lesdites coustes pour la deffence d'icelles, avoient faict mener ladite artillerie à leurs maisons pour leurs entreprinses particulières ». Sanzay ajoute que les cinq [capitaines] gardes-côtes du pays de Retz qui ont été remplacés « l'année passée » par Étampes continuent de vouloir exercer leurs charges[327]. On est apparemment face à une volonté du gouverneur de remplacer les gardes-côtes par des fidèles et ainsi lutter contre les malversations liées à la charge de garde-côtes. Or, l'effet est inverse. L'anecdote montre aussi tout le pouvoir d'une lettre de commission, les capitaines auteurs des larcins justifiant leurs actions par l'aval du gouverneur.

Ce service réservé à de petits nobles est recherché car il peut apparaître avantageux par bien des aspects. Outre une autorité locale, il dispense en effet bien souvent de service à

---

[324] Le duc de Montpensier prit cette lieutenance d'Assérac comme un affront à son pouvoir de gouverneur (BnF, NAF 6010, f° 50 : Montpensier à Charles IX, Champigny, 18 avril 1570). Le titre de lieutenant général vint en réalité troubler l'ordre des pouvoirs en Bretagne, le gouverneur prenant cette nomination comme une perte d'influence personnelle. En 1576, il ratifia la décision royale mais en obtenant qu'Assérac vienne après les « vrais » lieutenants généraux Bouillé et la Hunaudaye.

[325] BnF, Ms. Fr. 3239, f° 38 : Charles IX à Montpensier, Fontainebleau, 17 mai 1573 ; BnF, Ms. Fr. 15557, f° 228 : Bouillé au duc d'Anjou, Vannes, 8 mai 1573.

[326] ADCA, 1 E 3654 : commission d'Étampes à La Blanchardaye, Le Plessis-Clairambault, 6 juin 1543.

[327] Morice, col. 1097 : René de Sanzay à Étampes, Nantes, 7 août 1553. Il s'agit des sieurs de la Mazure à Saint-Viaud , de la Rouxelière à Frossay et Vue, du Plessix la Geusaie à Corsept, de Tairon à Saint-Michel-Chef-Chef, de la Cicauldaye à Bourgneuf-en-Retz. Grâce à un arrêt de parlement publié par Noël du Fail, on peut identifier quelques uns de ces capitaines : Pierre Heaulme, sieur de la Rousselière, Christophe de Chevigné, sieur de la Sicaudaie et chevalier de l'ordre du roi. Tous entretiennent des liens. La Sicaudaie est par exemple le vassal de la Mazure et le gendre de la Rousselière. Mathurin Jahan, sieur de la Mazure, baptise quant à lui sa fille à Nantes en 1544 (AMN, GG 415).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

l'arrière-ban. En 1557, Regnault de la Tousche-Lymosinière, garde-côte du pays de Retz, rappelle ainsi à Étampes :

> « Monseigneur, vous m'aviez dit dernièrement que j'eus l'honneur de parler à vous, que ceux qui serviroient en Bretagne ne seroint point tenus de leurs autres biens à l'arrière-ban, et voyant que je sers de moi mesme en personne, et que de ouyt jours en ouyt jours me faut aller à ceste coste, s'il vous plaisoit d'escrire au Lieutenant de la Rochelle pour la terre de ma femme à Mause, vous nous obligeriez elle et moi à vous faire tous nos très humbles services »[328].

Quelque temps plus tard, La Tousche atteste qu'il n'a que vingt-et-un archers de l'arrière-ban sous ses ordres et implore le gouverneur de lui laisser « messieurs de la Sycauldaye, Blanchardaye – deux capitaines vus plus haut et commissionnés par Étampes – et Clertiere [qui] servent à l'arrière-ban »[329]. Pour ce garde-côte particulièrement proche du duc – il est gentilhomme de sa maison – la présence de gentilshommes assignés à une ou plusieurs paroisses est primordiale car, dit-il au gouverneur,

> « la commune ne se rendra jamais subjecte à faire le guet s'ils ne craignent les gentilshommes, de quoi ils sont très tous subjects, pour ce que les gentilshommes ont d'ancienneté mandement de vous de s'en prendre garde, et souloient estre exempts de l'arrière-ban en faisant leur debvoir chacun en sa charge desdites costes »[330].

Dans une autre missive de ce garde-côte à Étampes, on découvre toute les relations que le gouverneur entretient avec ces individus chargés de la surveillance des côtes :

> « Monseigneur, je croy que vous avez déjà esté adverty de mon voyage du pays de Rays, là où je fis prendre des Espaignols que j'envoyé à Monsieur de Censay [René de Sanzay, capitaine de Nantes] et faillit que j'en feisse toute la mise à mes despens pour les conduyre et accompaigner. S'il vous plaisoit donner quelque ordre, s'il en vient encore, qui sera lesdites mises, car les gens du Roy ne l'ont pas voulu faire, pour ce qu'ils n'en ont point de commission. Je fis tenir les monstres à Bourgneuff et à Pornic, et leur fis commandement à tretous d'y faire bien leur debvoir. La garde de feu M. de la Clertière qui est au port de la Roche, je vous avois supplié la bailler à M. de la Frudière, pour ce qu'il a son bien près de là, et qu'il est toujours en bon équipage, et ne s'est voulu charger de ladite commission qu'il n'eut ung mandement de vous, s'il vous plaisoit me faire tant d'honeur que de lui en bailler ung, car il me soulageroit beaucoup, pour ce que j'ai esté si malade ceste année d'aller souvent voir les havres, car il est

[328] Morice, col. 1194 : Regnault de la Tousche à Étampes, La Tousche, 5 mai 1557. C'est exactement le même problème quand dix ans plus tôt, le capitaine garde-côte Alain du Liscouet était aussi appelé à l'arrière-ban du Maine « à cause de sa terre de Planches » (Morice, col. 1058).
[329] Morice, col. 1261 : Regnault de la Tousche à Étampes, La Tousche, 18 novembre 1560.
[330] *Ibid.*

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

bien requis d'en estre soigneux, veu que la commune est si mal aisée à ranger. Messieurs de Bourgneuff vous envoyent une requeste qui m'ont prié vous présenter. Je vous avois aussi escrit, touchant un navire qui est arrivé à Bourgneuff, scavoir ce qu'il vous plaira que je y face »[331].

Cette missive au gouverneur à l'intérêt de présenter chaque facette du métier de garde-côte. La Tousche capture des marins espagnols, inspecte les petits ports de sa charge, visite les navires des marchands, organise les guets et les garnisons des paroissiens, si difficiles à mettre en ordre. Surtout, on voit à l'œuvre les logiques de nomination. C'est le garde-côte en chef qui propose à Étampes un petit noble bien possessionné du littoral. Le gentilhomme s'avère particulièrement respectueux des hiérarchies et n'accepte le poste qu'en cas de mandement du gouverneur – où est-ce là un signe qu'il perçoit la mission comme une corvée ? Reste que c'est chose faite au moins trois ans plus tard puisqu'Étampes commissionne le sieur de la Frudière pour « mettre ordre sur la côte de Raix et faire garder que aucuns desdits seditieux s'embarquent […] pour faire voile et passer la mer et donner advertissement aux estrangers »[332]. Il s'agit alors pour le petit noble de contrôler les départs de huguenots vers l'Angleterre ou les Flandres dans un contexte de l'après conjuration d'Amboise. Encore en 1562, quand le sénéchal de Nantes redoute « ung navire anglois qui a grand nombre d'artillerie et dit l'on que c'est un brigand parce que en icelui il y a gens ramassez de toutes nations et diverses especes de marchandises », il demande au gouverneur « commander à Monsieur de la Frudière, il donnera ordre de l'arrester, encores que l'on dise qu'il s'est fort muni et qu'il ne veut laisser entrer personne en sondit navire »[333]. Un an plus tard, La Frudière est désormais connétable de Nantes et capitaine de sa garnison, ce qui vient peut-être récompenser son travail de garde-côte du comté nantais[334].

Les gardes côtes commandent à de petits nobles mais surtout aux paroissiens dont ils ont la charge. Certaines commissions du gouverneur sont très précises à ce sujet comme ce pouvoir donné à Yves Hamon, sieur de Kerbourdon, de « la garde, tuition, seurté et deffence de la coste maritime à l'endroictz de Toulanhéri, Plestin et Plufur » dans lequel le gouverneur donne également les noms des paroissiens « soubz luy »[335]. Ces paroissiens en arme, *la commune* pour Regnault de la Tousche, doivent effectuer des guets le long de la côte. Guets

[331] Morice, col. 1194 : Regnault de la Tousche à Étampes, La Tousche, 5 mai 1557.
[332] Morice, col. 1231 : commission d'Étampes à La Frudière, Nantes, 8 avril 1560.
[333] Morice, col. 1316-1317 : Guillaume Le Maire à Étampes, 10 août 1562.
[334] BnF, Ms. Fr. 22310, f° 182 : rôle de 100 arquebusiers de La Frudière, Nantes, 22 octobre 1563 ; AMN, EE 197 : rôle de 100 arquebusiers de La Frudière, Nantes, 1563.
[335] ADCA, C 8 : commission d'Étampes à Kerbourdon, Morlaix, 24 juin 1547.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

assez fréquents et plutôt perçus comme des corvées par les paroissiens à l'image de ceux de Sibiril, qui doivent obéissance au capitaine Coetnisan qui est aussi leur seigneur[336]. En 1557, le capitaine de l'arrière-ban de Léon, le sieur de Kersimon, assisté de son commissaire et garde-côte Coetnisan, rapporte quant à lui à Étampes que la paroisse de Trébabu, peuplée d'une trentaine d'âmes, n'a pu envoyer que trois paroissiens pour faire le guet nocturne sur la presqu'ile voisine de Kermorvan. Il agit comme relais des paroissiens qui, dit-il,

> « s'excusent d'y pouvoir aller a raison de leur paouvretté et que la saison est maintenant a cuyllir les bledz. S'il seroyt vostre bon plaisir en envoyer partye des francz archiers qui ne font aulcun service pour estre souldoyer des paouvres paroesses, ce seroit grant soulaigement ausdictes parroesses et plus grande seuretté du pays et ordonner ausdictes paroesses qui sont loingtaines de la mer que ne sont subgectz aux guectz de fournir quelque nombre de munitions de guerre pour estre delivrés par inventaire a ceulx qui ont ladicte artillerye en garde. Au regard de la maison du Chastel, craignant fatiguer les gentilzhommes, j'ay mys a y faire guect ordinaire sept ou huict des serviteurs de feu monsieur du Chastel qui sont maryez au bourg, sans les hommes d'entour qui sont ordinairement subgectz d'y aller faire le guect »[337].

Or, en temps de guerre, le système fonctionne plutôt bien, surtout pour les garnisons côtières. En 1558, Claude de Boiséon se rend « en l'entrée et havre de Morlaix, dict le Toreau », visite le fort et ordonne « douze hommes de faction de chacune paroisse de Morlaix » d'y tenir garnison. Le garde-côte décrit les vivres à apporter et précise bien qu'elles seront financées par les paroisses[338]. En effet, les pouvoirs qu'Étampes octroie aux gardes-côtes contraignent assez largement les habitants du littoral à participer à la défense armée de la province. Un système d'alarme appuyé sur des feux dépend d'eux. Quand il nomme François Goyon comme garde côte de la paroisse de Plévenon en janvier 1558 pour veiller aux descentes, Étampes rappelle qu'il doit « donner ordre et pourveoirs ausdictz guetz, feuz, et rampartz et iceulx faire faire par les manans et habittans de ladicte paroisse de Plévenon, daventaige leur feré faire monstres à ce que chacun (soit) en l'équipage qu'il doibt et du tout ferez bon et emple procès verbal »[339]. Les paroissiens fournissent aussi une grande partie de l'artillerie côtière[340]. D'ailleurs, en 1557, Kersimon se plaint davantage des carences en

[336] ADIV, 23 J 53 : Charles Barbier de Kerjean à Coetnisan, Saint-Pol-de-Léon, 20 décembre 1559.
[337] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 61 : Guillaume du Chastel à Étampes, Quijiac, 16 juillet 1557.
[338] ADIV, 23 J 53 : ordonnance de Claude de Boiséon, Boiséon, 24 avril 1558.
[339] BnF, Carrés d'Hozier, 306, f° 283 : commission d'Étampes à François Goyon, Lamballe, 26 janvier 1558.
[340] ADIV, 23 J 56 : commission d'Étampes à Coetnisan, Châteaulin, 22 mai 1543. Cette commission évoque aussi le système d'alarme par feux.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

munitions qu'en artillerie[341]. En 1560, Étampes se plaint à la monarchie qu' « il n'y a nulle artillerie, qui seroit la chose la plus necessaire pour empescher les descentes et mesmes que les navires qui sont allez aux Terres Neufves ont emporté toute celle dont l'on se servoit a la garde des costes, de façon que le pais en est entièrement desgarny »[342]. Il faut pourtant croire que l'artillerie des paroissiens est à plusieurs reprises mobilisée par le gouverneur, et notamment lors des descentes de 1558[343]. Ainsi, six ans plus tard, Étampes rend un acte favorable à plusieurs paroissiens autour du Conquet en raison des « grandz fraiz qu'ilz ont esté contrainctz faire tant pour la garde de leur coste que pour se munyr d'armes d'artileries ». Le gouverneur décide donc que « doresnavant toutes les artileries qui se trouveront es briz qui covriront a la coste de ce pais seront baillées aux habitans d'icelle coste » et laisse l'exécution de sa mesure à Guillaume du Chastel, sieur de Kersimon, capitaine de l'arrière-ban de Léon et « qui a la garde de la coste de l'evesché de Léon »[344]. Cet acte vient récompenser la bonne défense observée en 1558 lors de la descente des Anglais. Tout ce dispositif vise en effet à repousser à la mer les ennemis du roi.

Un révélateur provincial : les descentes de 1558

Depuis 1522, la Bretagne n'a plus connu de descente ennemie d'importance. Les Anglais se concentrent davantage dans le nord du royaume et réussissent à prendre Boulogne en 1544[345]. Immédiatement, la politique maritime française est pensée pour reprendre la ville comme l'illustre l'expédition de 1545 sur l'île de Wight[346]. En janvier 1558, c'est au tour de Calais, dernier bastion anglais sur le continent, de tomber aux mains de François de Guise[347]. La même année, une descente d'importance mobilise toute la Bretagne. Si quelques sources ont déjà été utilisées pour en savoir un peu plus sur cet épisode[348], la correspondance du gouverneur Étampes permet à la fois d'en saisir tous les enjeux de la gestion militaire et

[341] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 61 : Guillaume du Chastel à Étampes, Quijiac, 16 juillet 1557 : « Quant a l'artillerye j'ay prins ce que j'en ay peu trouver au Conquest, laquelle j'ay despartye et assise es lieux plus dangereux de la coste mays elles est quasy inutille, d'aultant que n'avons que bien peu de munition pour l'employer […]. Aussi sur le port d'Aber Bergrach je n'ay trouvé en tout que troys ou quatre pieczes d'artillerye et envyron cinq cent de pouldres ».
[342] Chichkine, p. 234 : mémoire d'Étampes, fin juillet-août 1560.
[343] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 61, 76 : lettres de Guillaume du Chastel à Étampes ; f° 74 : Jacques de Guengat à Étampes ; ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes à La Caunelaye (1557-1558).
[344] ADLA, B 55, f° 142 : commission d'Étampes, Saint-Brieuc, 15 octobre 1564.
[345] David Potter, *Un homme de guerre au temps de la Renaissance : la vie et les lettres d'Oudart du Biez, Maréchal de France, Gouverneur de Boulogne et de Picardie (vers 1475-1553),* Arras, Artois Presses Université, 2001, 323 p.
[346] François Nawrocki, *L'amiral Claude d'Annebault…,* p. 335-385.
[347] Éric Durot, *François de Lorraine…,* p. 391-434. Voir aussi David Potter, « The duc de Guise and the Fall of Calais, 1557-1558 », *The English Historical Review,* vol. 98, n° 388, 1983, p. 481-512.
[348] Pol Vendeville, « La descente du Conquet et la défaite du Perzel (juillet 1558) », Dominique Le Page (dir.), *11 batailles qui ont fait la Bretagne,* Morlaix, Skol Vreizh, 2015, p. 134-153.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

humaine et de comprendre que l'événement n'est pas isolé mais que l'on devrait plutôt parler de descentes au pluriel tant les tentatives ennemies et leurs objectifs sont multiples.

Les alarmes comment en réalité un peu plus tôt que les événements calaisiens. En mai 1557, Étampes reçoit l'alarme de douze galions anglais qui surviennent devant le port de Guérande. Les ennemis descendent et pillent six villages non loin « ayans forcé la garde ». Le sénéchal se réjouit alors que les habitants, sous l'autorité des gardes-côtes, se sont mis « en bataille devant leurs vaisseaulx environ troys cens harquebuziers la plus part armez et de ceste ville et forsbourgs et mille bois longs »[349]. Après des échanges de tirs qui font des victimes uniquement côté anglais, les navires s'en vont vers l'Île-Dieu. En août, le gouverneur reçoit à nouveau un avertissement du roi qu' « qu'il y a ès havres d'Angleterre quatre vingtz ou cent navires anglois et flamans prestz a faire voille en deliberation ainsi qu'on dict de descendre en la basse Normandye ou en quelque endroict de nostre duché de Bretaigne »[350]. Le duc reçoit ordre de mettre sa province en alarme. En Novembre, il reçoit de Jean d'Estrées, grand maître de l'artillerie, 25 000 livres de poudres pour la défense de Brest[351]. En décembre, les douze navires anglais se représentent à l'embouchure de la Loire. Sanzay peut ainsi avertir Étampes qu'

> « Hier, dix ou doze navires Anglois prindrent entre la bouche de ceste rivière et le Crozic le plus beau et le plus grand navire du Crozic, et le mieux equipé en guerre que l'on nomme le Grand Jesus du Crozic, et avecques icelluy prindrent deux autres navires dudit Crozic, et trois du pays de Basse Bretaigne qui s'en alloient d'ici chargez de vins. Et après avoir ce fait, entrerent dedans la rivière, et vindrent jusqu'à Donges, où ils voullurent prendre terre et descendre, ce qu'ils auroient fait, ainsi que l'on m'a dit, sans les grands glaces qui sont aux bords de la rivière, et les grands tables de glasons qui ordinairement charaient le long d'icelle, qui fut cause de les faire retirer dez le soir mesmes dens la grand mer avecques leurs prinses »[352].

Puis, la prise de Calais met un peu plus les côtes françaises en alerte et dès février 1558, André de Sourdeval informe Étampes des nouvelles qu'il a « aprinses de quelques prisonniers qui sont revenus d'Engleterre ». Les Anglais préparent « une fort grande armée qui doyt estre preste dedans quarante jours ». Le capitaine de Belle-Île rapporte aussi comment

[349] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 58 : Pierre Godelin de Chevaignes, sénéchal de Guérande, à Étampes, Guérande, 5 mai 1557.
[350] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 64 : Henri II à Étampes, Paris, 23 août 1557.
[351] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 71 : Jean d'Estrées à Étampes, Châlons, 18 novembre 1557.
[352] Morice, col. 1208 : Sanzay à Étampes, Nantes, 31 décembre 1557.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

> « les Engloys ont descendu à Locmariaquer, et comment ilz ont brûlé la plus grant partye des maisons qui y estoient et en ont fait autant à Houat et à l'ille de Hédic et de là sont venus en Belille pensant entrer et sont entré jusques dedans un havre et en ont esté chassés »[353].

Sourdeval raconte l'escarmouche, comment les habitants de l'île ont repoussé les vingt-quatre grands navires et douze autres « moyens », le combat contre un navire pendant deux jours, enfin les échanges de tirs entre le fort et les vaisseaux à la croix de Saint-Georges. Dès le début de l'année 1558, le gouverneur doit donc faire face à des projets de descente en Bretagne. En 1560, Sourdeval rappellera à nouveau l'intérêt stratégique de son île à Guise :

> « Je vous diray l'inconvenient qui pourra arriver pour cest isle. S'il y a une armée qui passe pour venir descendre a ceste coste de Bretaigne ou Guyenne, elle se pourra avitailler de blé de chair et d'eau car il croista en ceste isle cinquante mil charges de blé ceste asnée icy et y a trante mil bestes en vye et des meilleures vaches du monde »[354].

Rôle stratégique de l'île déjà visé en 1558 et qui le sera à nouveau en 1573, lors du siège de La Rochelle[355]. En mars 1558, Étampes est aussi convaincu que les Anglais « vueillent essaier de gaigner la terre et nous surprendre » et il fortifie en hâte l'ile des Ébihens de trois pièces d'artillerie qui lui appartiennent[356]. En avril, c'est au tour des Espagnols de descendre à Belle-Île « et délibèrent de brusler et gardez le long de la coste de Vennes et Auray » et le duc réquisitionne l'artillerie de la ville de Rennes pour essayer de les repousser[357]. Dans la nuit du 18, on réveille le gouverneur en plein sommeil – fait assez peu courant signalé par Étampes lui-même comme pour insister sur sa gravité – pour l'avertir d'une nouvelle descente espagnole à Belle-Île[358]. Le 20 avril, il est chez lui à Champtoceaux et commence déjà à assembler des forces de l'arrière-ban et des francs-archers en vue d'une future descente d'importance[359]. Le 1er mai, il est averti par le sieur de La Caunelaye « que l'armée de mer des angloys a faict voylle » et mobilise l'ensemble des francs-archers de Saint-Malo[360]. Deux semaines plus tard, les Anglais sont à nouveau entendus près de Perros-Guirec. Roland de Coatrédrez, un noble local, avertit le garde-côte Claude de Boiséon :

---

[353] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 55 : Sourdeval à Étampes, Vannes, 21 février 1558.
[354] BnF, Ms. Fr. 15871, f° 161 : Sourdeval à Guise, Belle-Île, 22 juillet [1560].
[355] Antoine Rivault, « Huguenot et pirate : l'entreprise maritime du comte de Montgomery en 1573 », *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme Français,* vol. 160-2, 2014-2, p. 589-612.
[356] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 3 mars 1558.
[357] AMR, BB 466, f° 63 v° : Étampes à Boisorcant, Lamballe, Pâques 1558.
[358] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 18 avril 1558.
[359] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes à La Caunelaye, Champtoceaux, 20 avril 1558.
[360] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes aux officiers de Dinan et à La Caunelaye, Champtoceaux, 1er avril 1558.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

« Je ne cognoys en l'evesché un plus dangereux endroit ne plus souvent visitté de l'ennemy a raison des sept isles et durant le calme, quant l'enemy est vent contre nous, ouyons leurs tabourins »[361].

Dans son mémoire sur les ports et havres de Bretagne, Étampes avait déjà mentionné ce secteur quand il note de sa main : « les sept isles où continuellement se retirent des vesseaulx ennemys ». Tout comme pour Belle-Île, Houat ou Hoedic, l'attention des Anglais est ici portée sur les îles, plus facilement défendables en cas de prise. Le 26 mai, Étampes écrit donc aux Nantais et leur enjoint de lui envoyer 250 à 300 miliciens de la ville bien armés pour résister à une probable descente des Anglais qui, dit-il, sont cachés à Jersey et Guernesey[362].

Au courant de la moindre information relative aux mouvements anglais[363], le gouverneur reste pourtant chez lui à Lamballe. On constate alors un important travail de mobilisation qui s'opère depuis son lieu de résidence. Le 16 mars, il commande une enquête chez les armuriers de Nantes pour connaître combien de harnois sont disponibles en vue d'équiper des cavaliers[364]. Entre mai et juillet, il mobilise les cavaliers de l'arrière-ban de Saint-Brieuc et les assigne en garnison comme à Quintin sous les ordres de leur commissaire, le sieur de Souleville[365], ou les passe en revue devant son château de Lamballe[366]. Les autres arrière-bans sont aussi rapidement appelés et convoqués au « camp » du gouverneur, organisé à Ploërmel, localité de centre-Bretagne choisie pour sa proximité aussi bien avec la côte nord que celle du sud[367]. Étampes y convoque aussi la légion de Bretagne tout comme des combattants que les villes doivent lui envoyer[368]. En réalité, la future descente est tout sauf une surprise tant le gouverneur de Bretagne, très bien informé des déplacements des navires, anticipe les combats et organise ses troupes.

Vient enfin l'alarme tant attendue par le duc. Le 31 juillet, il écrit à son fidèle La Caunelaye :

« Monsieur de la Caulenaye, d'aultant que j'ay esté adverty que noz ennemys ont faict descente aux sables blancs et au Conquet, je m'en pars demain de grant matin pour m'en aller plus au

[361] ADIV, 23 J 53 : Roland de Coatrédrez à Claude de Boiséon, Bourg de Perros-Guirec, 14 mai 1558.
[362] AMN, BB 3, f° 43 : assemblée de ville du 26 mai 1558.
[363] Morice, col. 1223 : Étampes à Bouillé, Lamballe, 12 juillet 1558.
[364] BnF, Ms. Fr. 22310, f° 83 : procès verbal du sieur de Beauregard, Nantes, 16 mars 1558.
[365] BnF, Ms. Fr. 22310, f° 122 : commission d'Étampes pour Souleville, Lamballe, 19 mai 1558.
[366] BnF, Ms. Fr. 22310, f° 110 : solde de cens arquebusiers à cheval du sieur de Sacé (capitaine de l'arrière-ban de Saint-Brieuc) et de cinquante autres du sieur de Souleville (commissaire), Lamballe, 22 juillet 1558.
[367] BnF, Ms. Fr. 22310, f° 140-142 : quittances.
[368] AMN, BB4, f° 110 : Étampes aux Nantais, 16 mai 1558 ; BB 3, n° 43.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

long enquerir de leur entrprinse tirant droict mon chemin en ce quartier là, menant avec moy mon equippaige et touttes les forces qui de present sont de deca »[369].

Le 7 août, il est déjà à Morlaix[370] et commissionne le sieur de Lezonnet d'aller enquêter sur « les pertes et dommages que les habitans de la ville de Conquet, les paroissiens de Locrist, Plougomelin, Saint Mahé et bourgs d'icelles paroisses ont souffert par la descente de l'armée des Flamans et Anglois qui fut le 29e jour de juillet 1558 »[371]. À Lochrist, les ennemis ont brûlé quantité de maisons. Sur les 450 bâtisses de la paroisse n'en demeurent « que douze entières ». Les trente-sept navires du Conquet, bien armés en artillerie ont eux aussi été brûlés. Lezonnet rapporte ensuite la descente qui a lieu à neuf heures du matin. Le Conquet saccagé, Jacques-Auguste de Thou rapporte la contre-attaque : « Kersymon, seigneur de ce pays, arriva a l'improviste avec sept mil hommes, qu'il avoit assemblez en faisant de grands feux dans la campagne pour servir de signal »[372]. Bertrand d'Argentré livre un récit un peu plus détaillé. Débarqués en nombre, les ennemis brûlent le Conquet, puis les villages environnants et s'enfoncent un peu plus dans l'arrière-pays. « Le seigneur de Kersimon, dit-il, gentilhomme breton, dès le premier bruit de cette descente d'ennemis avoit assemblé en dix ou doix heures environ, neuf mil hommes tant de cheval que de pied, de gentilshommes, habitans des villes et communes ausquels il avoit fait prendre les armes, et pour donner plus de courage à cette populace mal aguerrie, il avoit joint et meslé avec eux quelques soldats des garnisons des prochaines villes, et gardes ordinaires des costes de la mer ». Les Anglais se retirent rapidement mais ce sont les Flamands du vice-amiral de Hommande qui sont « mis en déroute » dont plus de 500 sont taillés en pièces par les paysans « et en demeurent six ou 7 vingt prisonniers des principaux, l'un desquels prisonniers qui estoit Holandois, confessa que ausdits vaisseaux n'y avoit que 15 ou 16 chevaux légers, et que le dessein des ennemis estoit de prendre Brest ». D'Argentré évoque ensuite plusieurs descentes, dont une sur l'île de Batz, l'arrivée d'Étampes qui « mist ensemble environ huit mille chevaux et quinze mille hommes de pied pour leur faire teste et soustenir », puis la mise en défense de Brest mais aussi de Saint-Malo[373].

La première descente repoussée, le gouverneur retourne à Guingamp dès le 9 août car il pense en fait à une diversion puisqu'il a « esté adverty par monsieur de Bouillé que ceste

[369] ADM, 43 J 4, Ms 144 : Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 31 juillet 1558.
[370] ADM, 34 J 4, Ms 144 : Étampes à La Caunelaye, Morlaix, 7 août 1558.
[371] Morice, col. 1225-1226 : commission d'Étampes à Lezonnet, Morlaix, 7 août 1558.
[372] Jacques-Auguste de Thou, *Histoire universelle,* t. III, p. 242-243.
[373] Bertrand d'Argentré, *Histoire de Bretaigne,* p. 726-727.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

armée d'angleterre doibt venir en l'isle de Jarzay et que cela me donne a penser que c'est pour entreprendre en ce quartier de Saint Malo »[374] . Étampes analysera plus tard finement la stratégie anglaise en lien avec les événements calaisiens : « l'envye que j'entendz que les anglois ont d'avoir l'une de ses deux places [Brest ou Saint-Malo], esperant par ce moien là ravoir Calais »[375]. Le 9 août, le capitaine du Conquet, Jacques de Guengat, lui rapporte qu'il « avoys bien entendu comment les ennemys avoint faict quelque descente au Conquet et en faysoyt en plus grand bruict, dieu mercy qu'il ne c'est trouvé de mal »[376]. Le 10, c'est le roi en personne qui est informé de la nouvelle. Il déclare :

> « Estant de present occupé comme je suis à la conduicte de mon armée contre mon ennemy que a ses forces aux champs, j'ay esté adverty de la descente de l'armée de mer des Anglois au Sablon Blanc, pres les quartiers de Brest, choses qui me vient fors mal à propos. Toutesfois, j'ay en toute dilligence despeché devers mon cousin le duc d'Estampes pour donner ordre à tout ce qu'il verra estre requis et necessaire pour la garde seureté et deffense de la place de Brest, et consequemment de toute la coste de Bretaigne, luy ayant envoyé argent pour le payement des gens de guerre qu'il sera besoing de lever et mectre sus »[377].

La contre offensive est lancée. Très souvent en manque d'argent, Étampes reçoit tous les deniers nécessaires pour mettre en armes sa province « pour le salut universel de la patrye »[378]. Le 11 août, le capitaine de Brest, Jérôme de Carné, rapporte à Étampes que « l'armée des ennemis » est toujours à « Abergerach [Aber Wrac'h] », près du Conquet mais retournés dans leurs navires. Il ajoute ainsi : « il est à croyre, puisqu'ilz ne se sont efforcez de descendre, qu'ilz ont envie de s'en aller vers Bayonne et entreprindre en aultre endroict »[379]. La menace sur Saint-Malo n'étant pas à écarter, Étampes retourne à Lamballe dès le 12 août où il est rejoint par son lieutenant Gyé[380]. Le 21, les deux hommes rédigent plusieurs missives communes au roi et au cardinal de Lorraine pour leur demander de continuer à entretenir les troupes levées en hâte[381]. Le gouverneur pense alors soit à une entreprise sur Saint-Malo, soit sur Brest, et il fait hâter la fortification des deux places. Pour Brest, il fait délivrer de la poudre et des armes au sieur de Kersimon, commandant la noblesse de Léon, pour commencer à s'armer. À nouveau, le 25 août, Kersimon avertit Étampes « qu'il y a plus de

---

[374] ADM, 34 J 4, Ms 144 : Étampes à La Caunelaye, Guingamp, 9 août 1558.
[375] BnF, Ms. Fr. 23192, f° 51 : Étampes à Henri II, Lamballe, 8 novembre 1558.
[376] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 74 : Jacques de Guengat à Étampes, Keryvalan, 9 août 1558.
[377] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 79 : lettre de Henri II, Marchais, 10 août 1558.
[378] *Ibid.*
[379] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 81 : Jérôme de Carné à Étampes, Brest, 11 août 1558.
[380] ADM, 34 J 4, Ms 144 : Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 12 août 1558.
[381] BnF, Ms. Fr. 20458, f° 91, 95 : Étampes et Gyé à Henri II, au cardinal de Lorraine, Lamballe, 21 août 1558.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

deux centz des navires de noz ennemys au devant à Abergrach, tirantz droict vers le Conquest […] Sans artillerye il est bien difficille de les garder de prandre terre, d'aultant que les navires et les galeres les peulvent guarantir de descendre s'il n'y a artillerye pour les desprader »[382]. Le 31 août, le duc rapporte à Henri II les mouvements des ennemis :

> « Sabmady (les flamans) departiz de devant l'isle de Baz ilz s'allèrent se joindre le jour mesmes avec l'armée des Anglois estans au derrière de Houessant et le dimanche matin (s'estant le vent tourné à propoz) firent voille pour entrer dans le chenal par la mesme voye qu'ilz avoient faict la première fois qu'ilz y vindrent. Toutesfois, ce vent leur dura sy peu que (changeant incontinant) ilz furent contrainctz de se retirer à la mer du depuis (encore que le vent ay esté assez fort) ilz sont tousjours temporisans et tenans à la mer parquoy voiant cela et que par cy devant ilz ont eu bon temps pour passer de delà et que me suis depuis ledit jour de dimanche ilz l'ont en tout propre pour se retirer en leurs pays. Je ne puys penser autrement synon que leur seulle delibération est sur nous, a quoy Sire, tant que la vye me durera je feray pour votre service mon debvoir, mais ce sera tout seul si je ne recoy deniers pour paier les gens de pied. La noblesse et le peuple de ce pais ont bonne volonté mais comme je vous ay mandé (à la verité) ilz n'en peuvent plus et sont ruynez n'ayans peu tout ce moins d'aougst vacquer a serrer leurs biens […]. Toutesfois, vous entendez comme je suis esquipé, n'ayant (ainsi que je vous ay mandé plusieurs fois) que les arrierebans de St Brieuc, Nantes et Tréguier, qui peult estre trente hommes d'armes et cinquante archers et deux cens harquebouziers le tout en l'esquipaige que peult estre ung arriereban et doit avoir quatre enseignes de gens de pied qui sont environ mil hommes que je doubte n'avoir pas dedans trois jours. Je fuz hier Sire, à Rosco[383] et veoir l'isle de Baz où ilz ont bruslé environ trente maisons et pris sept ou huict prisonniers et entre autres deux fort bons pillottes de quoy je suis bien marry. Et au partir de là, je suis venu en ce lieu de Lesneven, qui est le plus propre de ce quartier pour assembler noz forces et pour secourir où l'affaire pouroict venir en ce pays baz où j'essairay de rompre si je puis l'entreprise desdits ennemys actendant qu'il vous ayt pleu nous pourveoir, selon la necessité que nous en avons et parce Sire, que nous sommes en ceste subgection du vent qui change sy souvent a ceste heure, je n'ay poinct encore esté d'adviz que monsieur de Gyé esloigne ce quartier devers St Malo »[384].

La longueur des opérations anglos-flamandes dessert la mobilisation des troupes du gouverneur, en particulier faute d'argent. D'Argentré notera bien que « leur entreprise […] avoit cousté une incroyable dépense et avoit remply toute la France de frayeur »[385]. Les ennemis multiplient en effet les tentatives de descentes en mer d'Iroise et font quantité de

[382] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 76 : Guillaume du Chastel à Étampes, Quijac, 25 août 1558.
[383] Roscoff.
[384] BnF, Ms. Fr. 20624, f° 44 : Étampes à Henri II, Lesneven, 31 août 1558.
[385] Bertrand d'Argentré, *Histoire de Bretaigne,* p. 727.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

diversions qui contraignent Étampes à diviser ses forces à l'image des troupes envoyées à Saint-Malo mais aussi à Belle-Île, « sy les ennemys eussent passé le raz » [la pointe du Raz]. Et c'est le cas puisqu'à nouvean en septembre, « les Angloys brulent le port de Blavet en Bretaigne »[386]. Étampes se heurte aussi à des blocages internes. Ayant fait appel au sieur de Kersimon, capitaine de l'arrière-ban de Léon remplit d'un prestige local, « qui viendra mesmes a ceste heure bien a propoz pour donner couraige aux autres »[387], le capitaine de Brest, Carné, refuse de lui laisser ses 1000 livres de poudre pour armer les batteries côtières[388]. Tout le début du mois de septembre, le gouverneur reste à son camp de Lesneven. Il rapporte au roi la difficulté de son rôle de garde-côte. Face à « ces brusleurs et saquajeurs », il reste démuni de cavalerie – « ce qu'ilz craignent le plus » – comme de navires, ce qui est, dit-il, difficile car « y a une infinité de descentes. Il est du tout impossible de les en empescher car s'estant presentez en ung lieu ou ilz trouvent resistance, ilz sont en six heures en ung autre ou par terre nous ne scaurions estre en deux jours »[389]. Le 14 septembre, il donne ordre à Gyé et à ses subordonnés de donner du repos aux soldats pour ne pas gaspiller l'argent du roi, « pour ce que nous sommes maintenant refredier [refroidis] d'ennemys et d'argent »[390]. Le 20 septembre, revenu à Morlaix, Étampes est obligé de laisser partir des nobles car « presque tous noz gens sont mallades et beaucoup de mortz »[391]. « Voyant le temps se porter si beau » et n'ayant « point encores d'asseurence de la rupture de l'armée de mer des ennemis », il essaye tant bien que mal de garder auprès de lui les forces encore disponibles. Au cardinal de Lorraine, il assure que l'ennemi « execute plus hardument l'envie que de toutes part nous en entendons qu'il a de revenir, ayant fait faire à Porcemue de nouveau grand nombre de biscuitz et bière et fait venir grant nombre de chairs »[392].

Les Anglais ne reviendront pourtant pas descendre en Bretagne. L'été 1558 a été intense pour le gouverneur mais sa province est bien sauve. Le cardinal de Lorraine se fait le relais de l'entière satisfaction du roi à son sujet. Il rapporte ainsi le

> « grand contentement et satisfaction que a ledict seigneur du bon secours et de la vigilance dont vous usez pour resister avecques les forces que vous avez aux entreprinses que les ennemys font d'entrer en vostre gouvernement. Semblant audict seigneur que vous ne pouvez mieulx en user

[386] ADIV, 40 J 161, f° 1. Journal de Jehan de Gennes.
[387] BnF, Ms. Fr. 20624, f° 44 : Étampes à Henri II, Lesneven, 31 août 1558.
[388] *Ibid.*
[389] BnF, Ms. Fr. 3151, f° 45 : Étampes à Henri II, Lesneven, 13 septembre 1558.
[390] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Rohan-Gyé à La Caunelaye, Lamballe, 14 septembre 1558.
[391] BnF, Ms. Fr. 20646, f° 101 : Étampes à Henri II, Morlaix, 20 septembre 1558.
[392] BnF, Ms. Fr. 20646, f° 104 : Étampes au cardinal de Lorraine, Morlaix, 20 septembre 1558.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

veu le peu desquels que vous avez, la longueur de nostre coste et les alarmes qu'ilz vous donnent en divers endroictz que vous avez faict »[393].

Un proche du gouverneur présent à la cour témoigne quelques jours plus tard : « Je croi, à ce que disent ceux qui viennent du camp, que la Bretaigne ceste année a fait plus de dommaige à l'ennemi que l'on n'a fait depuis que le camp [de Picardie] est dressé »[394]. Le duc d'Étampes récolte une gloire non négligeable de cet épisode particulièrement éprouvant qui a mis à l'épreuve la mobilisation provinciale. À sa mort quelques années plus tard, les parlementaires rennais feront appel à sa conduite exemplaire de 1558[395]. Plus généralement, la diversité des opérations et des menaces amène à penser qu'il faut davantage parler « des » descentes de 1558 plutôt que de la seule opération de la matinée du 29 juillet.

Conclusion : un gouverneur de frontière maritime

Le gouverneur de Bretagne n'est jamais très loin de la mer, élément naturel central de sa province avec ses quelques 800 îles et ses 2000 km de trait de côte. Cette dimension maritime place son gouvernement en position de frontière avec l'ennemi, qu'il soit anglais, espagnol, portugais, ou plus tard huguenot, ce qui lui confère de très larges pouvoirs. Aussi, selon le Montpelliérain Charles de Figon, les gouverneurs de province sont « très requis et nécessaires singulièrement aux provinces maritimes et limitrophes, voisins et contigues des autres Roys, Princes et Monarques »[396]. L'originalité d'une province de frontière maritime réside aussi dans la concurrence d'une quantité de pouvoirs. À la provincialisation des vice-amiraux de Bretagne répond une non-provincialisation des paiements, réglés par l'amiral. À la venue des Provençaux et des Normands répond la captation du commandement des navires du roi par la noblesse bretonne, bien intégrée dans les réseaux de leur gouverneur. Cependant, l'analyse précise des pouvoirs du gouverneur-amiral montre qu'on ne peut pas vraiment parler de « gouverneur marin » puisqu'on ne le voit jamais prendre la mer, pas plus que ses vice-amiraux. Bien des enjeux maritimes sont de son ressort, et pas seulement la gestion des navires du roi. Quand il s'agit de faire appliquer une décision royale relative à l'exportation de blés ou à la guerre de course, la monarchie fait appel à Étampes. Peu à peu se nouent des liens avec les *gens de mer*. En retour, ceux-ci n'hésitent pas à se tourner vers lui quand il faut

[393] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 84 : le cardinal de Lorraine à Étampes, Amiens, 6 septembre 1558.
[394] Morice, col. 1230 : Joachim de Sévigné à Étampes, Paris, 18 septembre 1558.
[395] ADIV, 1 Bb 22, f° 10 v° et 11, 9 mars 1565.
[396] Charles de Figon, *Discours des estats et offices du gouvernement que de la justice et des finances de France,* Paris, Guillaume Auvray, 1579, f° 5.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

défendre avec énergie leurs intérêts comme lors de l'affaire du convoi. Assurément pas un gouverneur marin, Étampes apparaît plutôt comme un gouverneur garde-côte d'où le témoignage de Vieilleville. Là réside l'essentiel de son travail de gouverneur de frontière. L'intense fortification de la province qui débute dès son arrivée à Morlaix en 1543 couplée au quadrillage de plus en plus précis de la côte par le *guet de mer* prend tout son sens lors des descentes de 1558. Révélateur provincial – à tel point qu'à sa mort, les parlementaires rennais retiennent cet épisode précis de sa vie –, les événements de 1558 présentent Étampes comme le protecteur armé du « pays », image renforcée par son action lors de la campagne de 1562-1563.

Mais tout cela à un coût. Cette politique efficace de protection de la province par les armes, contre les ennemis intérieurs comme ceux venus de la mer, n'est pas exempte d'enjeux liés à son financement. Aussi, c'est toute la question des liens qu'il existe entre gouverneur et argent que nous proposons au lecteur.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

CHAPITRE 4: UN GOUVERNEUR D'ARGENT

En 1541, au procès de l'amiral Philippe Chabot de Brion, la majorité des accusations portées à son encontre relèvent d'une mauvaise gestion des finances lors de son gouvernement de la Bourgogne. Le gouverneur aurait confondu argent du roi, argent personnel et argent des Bourguignons[1]. Il est accusé de concussion mais blanchi de tout soupçon deux ans plus tard. L'épisode montre bien l'enjeu croissant pour la monarchie de mieux contrôler ceux qui manient les deniers royaux. Ce qui est vrai pour « Messieurs des finances »[2] l'est de plus en plus pour les gouverneurs de province, avec toutefois une hésitation liée au rang de ces derniers. Indéniablement, pour mener à bien une politique provinciale, les gouverneurs sont amenés à manier de l'argent, souvent en grande quantité. Sauf qu'en théorie, ils ne disposent pas de budget alloué à leur charge, encore moins de rétribution[3]. Les grandes dépenses militaires sont en théorie assurées par les trésoreries royales prévues à cet effet, à savoir l'ordinaire et l'extraordinaire des guerres. À ce titre, il existe un dialogue assidu entre le gouverneur de Bretagne et les institutions financières de la province. À la fin du règne de François Ier, celles-ci sont désormais bien ancrées dans le paysage social et politique breton[4] et sont autant d'outils d'intégration du duché au royaume de France. Se pose alors la question de savoir quelle place le gouverneur de Bretagne occupe-t-il en matière financière. Le gouverneur de Bretagne est-il entièrement dépendant des institutions financières royales – marquées par un gouvernement toujours collégial[5] – pour financer sa politique provinciale ou dispose-t-il de marges de manœuvres propres à son type de commandement ? Ici peut-être plus qu'ailleurs, la fracture des guerres de religion vient redéfinir les compétences financières de chacun et il conviendra d'en comprendre les tenants et les aboutissants. Plus largement, ce

---

[1] Robert Knecht, « Philippe Chabot de Brion (v.1492-1543) », Cédric Michon (dir.), *Les conseillers de François Ier,* Rennes, PUR, 2011, p. 463-480 en particulier les pages 476-477.
[2] Philippe Hamon, *« Messieurs des finances ». Les grands officiers de finance dans la France de la Renaissance,* Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1999, 506 p.
[3] Il n'y a aucune précision sur le montant de la rémunération dans les lettres de provision des gouverneurs.
[4] Dominique Le Page, *Finances et politique en Bretagne au début des temps modernes, 1491-1547, Paris,* Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1997, 750 p.
[5] Michel Antoine, « L'administration centrale des finances en France du XVIe au XVIIe siècle », *Histoire comparée de l'administration (IVe-XVIIIe siècle). Actes du XIVe colloque historique franco-allemand, Tours, 27 mars-1er avril 1977,* W. Paravicini et K. F. Werner (éd.), Münich, Artemis Verlag, 1980, p. 512-533.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

sont les événements guerriers qui poussent le gouverneur Étampes à prendre des initiatives, à se rapprocher de tel ou tel officier de finances, à imaginer des expédients financiers efficaces.

Tout d'abord, il faut distinguer ici la rémunération par le roi (ou d'autres canons comme les États provinciaux par exemple) des services rendus par le gouverneur des fonds royaux mis à sa disposition pour assurer la politique royale en province, fonds toujours soumis au contrôle de diverses instances, de la chambre des comptes au conseil du roi, en passant par les officiers de finance actifs dans la province. Il convient également d'estimer les liens entre argent du roi, c'est-à-dire rémunération royale et argent du gouverneur très souvent investi pour les obligations de son métier[6]. Puis, la diversité des institutions financières de la province plaide pour des relations à géométrie variable. Une place sera également faite aux levées dites « extraordinaires » du gouverneur Étampes, toujours pour faire face à la guerre, qu'elle soit lointaine ou au plus proche. Enfin nous évaluerons un cas particulier, celui du paiement des pensionnaires de Bretagne, véritable outil financier mis à disposition du gouverneur Étampes.

Les formes de la rémunération royale

Des revenus annexes mais liés au gouvernement de Bretagne

Le duc d'Étampes est un serviteur du roi au sens large du terme. Il cumule les emplois militaires au service de la monarchie tout en conservant son « estat et office » de gouverneur. Tous ces emplois sont intimement liés.

Un des premiers services que le duc d'Étampes remplit est au plus près de la personne royale. En effet, suite à son mariage avec Anne de Pisseleu en 1532, Étampes est fait gentilhomme de la chambre du roi[7]. Ce titre est avant tout honorifique – surtout dans le cas d'Étampes avec François Ier (cf. Chap. 1) – mais rapporte 1200 livres par an. Étampes est gentilhomme de la chambre jusqu'en 1546-1547, date à laquelle il entre au conseil privé de Henri II et où il quitte cet état mais obtient davantage en libéralités royales.

La charge la plus intimement liée au service du gouvernement des provinces reste cependant celle de capitaine de compagnie de gendarmes qui est la plus commune aux gouverneurs et lieutenants généraux. Tous disposent d'une compagnie, véritable vitrine de

[6] Philippe Hamon, *L'argent du roi…,* p. 228 évoque le « crédit personnel des grands dans l'exercice de leurs tâches administratives et militaires ».
[7] BnF, Ms. Fr. 2953, f° 4, 31 (Jean y est désigné comte de Périgord) ; BnF, Ms. Fr. 21450, f° 3, 19, 35, 51 v°, 67, 81, 96, 109, 130 v°. Il reçoit 1200 livres par an pour ce titre. Hélas, pas de trace de quittances.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

leur pouvoir exécutif local. Le duc d'Étampes est capitaine depuis 1536[8] et à ce titre reçoit régulièrement des gages de la monarchie. Grâce à ses quittances, on peut estimer le montant de ceux-ci. Pour un trimestre (ou quartier), le duc reçoit des gages calculés en fonction de l'importance de sa compagnie. Ainsi, en début de carrière, le duc ne reçoit que 250 livres en moyenne pour un trimestre[9]. Quand la compagnie connait une « creue », c'est-à-dire une augmentation du nombre de soldats, les gages suivent. Au début de carrière, Étampes commande le plus souvent à quarante lances, passe à cinquante en 1559, connaît une forte décrue l'année suivante qui réduit la compagnie à trente lances mais rebondit en 1563 à soixante lances, c'est-à-dire soixante hommes d'armes pour quatre-vingt-dix archers selon la règle alors en vigueur d'un archer et demi pour un gendarme. Les gages augmentent sensiblement. Ainsi, en fin de carrière les gages semblent être globalement plus importants qu'au début. En 1559, ils s'élèvent désormais à 450 lt. par trimestre[10] et en 1563 ils atteignent 700 lt[11]. Ce qui sur une année en fin de carrière atteint 2800 livres. Par ailleurs, une quittance précise que le duc reçoit ses gages de capitaine « et ce, oultre et par-dessus notre place d'homme d'armes que prenons en notredite compagnie »[12]. C'est-à-dire qu'il touche une cinquantaine de livres en plus pour son simple état de gendarme[13]. Ainsi, de 1536 à 1565, Étampes est « payé » par la monarchie entre 1000 et 3000 livres par an pour son état de capitaine de gendarmes[14]. Le nombre élevé de quittances incite à penser qu'il rencontre assez peu d'obstacles à son paiement même s'il faut avoir à l'esprit que le délai entre la période soldée et la date de quittance peut être considérable comme en avril 1546 où le duc est payé du dernier trimestre de 1544. Cela est d'autant plus vrai en temps de tension financière où la priorité revient à l'extraordinaire plutôt qu'à l'ordinaire. Reste que les gouverneurs sont globalement les moins mal lotis des capitaines. La compagnie dispose d'un payeur régulier, René Fontenay[15], qui reçoit l'argent du trésorier de l'épargne et rémunère le duc même quand celui-ci est absent, en 1553 quand il guerroie en Picardie par exemple[16]. René Fontenay agit

[8] Voir chap. 1.
[9] BnF, Clair. 645, f°138, quittance, 7 juillet 1537 ; BnF, P.O. 502, dossier 11383, n° 54, quittance, 8 mars 1540 (220 lt.) ; n°57, quittance, 12 avril 1546 (250 lt.).
[10] BnF, P.O. 502, dossier 11383, pièces 64, quittance, 24 août 1559. Pièce 67, quittance, 5 août 1561. Pièce 71, quittance, 17 janvier 1562. BnF, Clair. 123, n° 98, quittance, 25 janvier 1560.
[11] BnF, P.O. 502, dossier 11383, pièce 58, quittance, 18 février 1563 ; BnF, Clair. 123, n° 97 : quittance, 12 juillet 1563.
[12] BnF, Clair. 123, n° 97, quittance, 12 juillet 1563.
[13] Les gendarmes du duc d'Étampes sont en effet payés 50 livres en 1562 (BM Rouen, Martainville 200).
[14] De 1536 à 1559 il reçoit 1200 lt. par an ; de 1559 à 1563, 2000 lt. par an ; de 1563 à 1565, 3000 lt. par an. Ce qui revient à un total de 44600 livres en 29 ans de carrière de capitaine.
[15] *CAF*, t. 3, p. 298, 483, 755 ; t. IV, p. 233, 241 (mandements à Fontenay).
[16] BnF, P.O. 502, dossier 11383, n° 61, 7 octobre 1553.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

sous les ordres du trésorier de l'ordinaire des guerres Nicolas de Troyes. Un deuxième payeur fait son apparition dans les années 1560, Pierre Beautemps, qui dépend du trésorier de l'ordinaire qui réside à Paris, François Pascal sieur de Mons. Ce système d'un payeur attaché à une compagnie n'est pas sans retards considérables[17].

Une toute autre charge militaire rapporte beaucoup à Étampes, mais durant une période réduite : celle de colonel des Suisses qu'il occupe au moins de 1542 à 1544. En plus d'être une dignité recherchée par la noblesse, elle rapporte en effet gros. En tant que colonel il touche 500 livres tournois par mois, ce qui revient à 6000 l.t. à l'année[18]. Si on considère qu'il est colonel au moins trois années consécutives (1542, 1543 et 1544), le duc empoche au moins 18 000 livres en très peu de temps. Est-ce là aussi un moyen pour la monarchie de donner des moyens financiers conséquents à un personnage susceptible de servir longtemps la couronne ? C'est sans doute surtout un moyen de rémunérer un chef de troupes amené très régulièrement à leur faire des avances, normalement remboursées ensuite certes, mais avec retard[19].

Ces rentrées d'argent importantes et ponctuelles (Suisses) ou plus modestes mais plus régulières (gendarmes) offrent au duc des revenus conséquents mais ne sont qu'une forme de gages pour un service. La véritable rémunération royale pour le métier de gouverneur de Bretagne réside dans les dons des États provinciaux ainsi que la pension royale.

Les dons des États et la pension royale : la « vraie » rémunération

La lettre de provision d'Étampes comme gouverneur de Bretagne demeure très vague sur ses pouvoirs mais est étonnamment prolixe sur les « gaiges et pension » du gouverneur. Ceux-ci doivent en 1543 être versés par le receveur général des finances du duché[20]. Rapidement, gages et pension sont séparés. En effet ce qu'il faut dans un premier temps distinguer c'est la double nature de la rémunération royale. Le gouverneur touche en effet deux types de revenus : une rémunération pour l'état de gouverneur de Bretagne (ses « gages »), et sa « pension » au titre d'important personnage de la couronne. La pension est exclusivement réglée par le trésorier de l'épargne, tandis que l'état de gouverneur est récompensé soit par la monarchie, soit par les États provinciaux, la tradition voulant de plus en plus que ces derniers se chargent de cette dépense.

---

[17] Philippe Hamon, *L'argent du roi…*, p. 277.
[18] BnF, P.O. 502, dossier 11383, pièces 55 et 56 : quittances du duc d'Étampes de ses gages de colonel des Suisses, 1542 et 30 septembre 1543.
[19] Philippe Hamon, *L'Argent du roi…*, p. 225-228.
[20] ADIV, 1 Bv, f° 79-80.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Cependant, il faut bien avoir à l'esprit que ces deux revenus ne sont pas complètement distincts. La pension à proprement parler est elle aussi liée au gouvernement de Bretagne. Quand Guy XVI de Laval entre véritablement en fonction de gouverneur de Bretagne en 1526, il reçoit désormais de la monarchie une pension de 14 000 livres[21]. En 1532, Jean de Laval, baron de Châteaubriant reçoit 16 000 livres de pension « comprins le gouvernement de Bretaigne »[22]. Un an plus tard, il touche 18 000 livres soit 12 000 pour sa pension et 6000 pour le gouvernement de province[23]. En 1534, la pension retombe à 10 000 livres mais le gouvernement reste fixé à 6000 lt[24]. En 1561, un acte du roi précise que la pension d'Étampes s'élève ainsi à 16 200 lt[25] se situant exactement dans la moyenne des gouverneurs de province sous François Ier et Henri II (entre 16 et 18000 livres)[26]. C'est en effet la somme de 16 000 livres qui revient le plus souvent, dont 6000 lt. « pour le gouvernement » donc susceptible d'être pris en charge par les États provinciaux. De plus en plus, on assiste à une double rémunération : l'une provenant de la recette générale, l'autre de la recette du trésorier des États.

En effet, est peu à peu prise l'habitude de bien séparer la pension royale de la rémunération du gouvernement, bien que les deux soient très liées. C'est aussi peut-être un moyen de décharger la seconde somme sur les États. Ainsi, plusieurs quittances du duc d'Étampes rendues à Jean Avril, trésorier des États, attestent d'un don régulier des États de Bretagne. Il reçoit 6000 livres en 1559, 1560, 1563 et 1564 et les documents indiquent bien qu'il s'agit là d'une pratique on ne peut plus régulière[27]. En effet, il s'agit de libéralités très normées votées par les États de la province pour chaque année. Étampes a déjà reçu des sommes de ce type en Auvergne-Bourbonnais-Marche, pourtant considérés comme des pays d'élection. Ainsi, à son entrée en tant que gouverneur de la province d'Auvergne-Bourbonnais-Marche, il reçoit un premier don de 3000 lt. dit de « bienvenue » par les États provinciaux, une sorte de cadeau d'entrée en fonction[28]. Puis les dons des États se font réguliers et annualisés. En 1539, il est fait mention d'un don de 5000 lt. des trois États de

[21] Malcolm Walsby, *The Counts of Laval…,* p. 89.
[22] BnF. Clair. 334, f° 185 : pensions royales pour 1532.
[23] BnF, Ms. Fr. 15629, f° 427.
[24] BnF, Ms. Fr. 15632, f° 397.
[25] ADLA, B 582, f° 93, 7 mai 1561.
[26] Robert Harding, *Anatomy of a power elite. The provincial governors of early modern France*. New Haven-London, Yale University Press, 1978, p. 139. L'auteur insiste bien sur l'importance de ces sommes tout en soulignant qu'elles se font peu à peu grignoter par la hausse des prix à partir de la fin des années 1550.
[27] ADIV, C 2877-2879 (compte, 1559, Dinan, 1563), ADIV, C 2859 (1560), ADIV, C 2861 (quittance, Dinan, 23 septembre 1563), ADIV, C 2862 (quittance, 1er juillet 1564).
[28] *CAF,* t. 3, p. 765 : abbaye de Vauluisant, 12 avril 1539. En Bretagne, à chaque nouvelle nomination, les États votent des dons au nouveau gouverneur.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Bourbonnais, Auvergne et Marche[29]. Pendant quelques années, le duc perçoit ainsi plusieurs fois entre 3000 et 5000 livres tournois. Par ailleurs, les gouvernements sont aussi brigués par les Grands aristocrates suivant ce qu'ils peuvent rapporter. Plus un gouvernement est réputé « important », c'est-à-dire en superficie, mais aussi en terme stratégique, s'il est « frontière », plus il est brigué. La présence d'États provinciaux puissants et riches est un intérêt de plus. En cela, la Bretagne est un gouvernement assez imposant. Les États de Bretagne sont des plus dynamiques et importants dans le royaume et depuis le début du XVIe siècle, les trois ordres de la Bretagne, assemblés, ont pris l'habitude de voter un don conséquent à leur gouverneur. Ainsi, aux États de 1555, des députés de la noblesse proposent de voter un don de 4000 lt. à Étampes et un autre de 3000 lt. à son lieutenant Rohan-Gyé[30] car les lieutenants généraux touchent aussi des gages. Dans les signatures on retrouve plusieurs capitaines de places-fortes dont certains ont été placés sur la liste des pensionnaires des États…par Étampes (Jacques de Nevet, Jacques de Guengat etc.).

Parallèlement à ces dons très réguliers des États, le gouverneur Étampes touche du trésorier de l'épargne une imposante somme qui désigne réellement sa « pension ». En 1538, il reçoit déjà de l'épargne une pension de 6000 lt. par an « pour son état de gouverneur » d'Auvergne et Bourbonnais[31]. En Bretagne, cette pension avoisine les 10 000 livres par an depuis le début du siècle mais est liée à la place du gouverneur dans les rouages de l'État[32]. En effet, si les gages de l'état de gouverneur payés par les États semble être fixés à 6000 lt., la pension personnelle peut évoluer avec le temps. Ainsi, en 1549, au début de son gouvernorat, Étampes reçoit 6000 livres pour le gouvernement de Bretagne et 4000 pour sa pension personnelle[33]. En fin de carrière, en1561, il est précisé dans un registre de l'épargne qu'il touche désormais 8000 livres pour sa pension annuelle et fait ainsi partie des plus imposantes pensions royales[34]. Le duc d'Aumale, pour son gouvernement de Bourgogne reçoit par exemple la même somme. En 1562, la somme allouée à Étampes monte à 10 000 livres « a

[29] BnF, Clair., 645, f° 139, quittance, 31 octobre 1539 ; f° 140, 31 juillet 1539 ; BnF, Ms. Fr. 21542, f° 41, quittance, 31 avril 1539.
[30] ADIV, C 2876.
[31] *CAF*, t. 7, p. 738 : « pour son état de gouverneur du Bourbonnais et d'Auvergne » en 1538. Cette pension est alors en partie détournée par son épouse la duchesse (BnF, Clair. 86, f° 6779: quittance d'Anne de Pisseleu « au nom de monseigneur le duc », à Germain Prudhomme, de 1500 lt. des 6000 lt. que le roi a ordonnée « à monsieur le duc notre mari » pour sa pension à cause de l'état de gouverneur de Bourbonnais et Auvergne, 16 mai 1539).
[32] Comme maréchal de Bretagne et lieutenant général de Louis XII puis François Ier, Jean de Rieux percevait ainsi une pension de 10 000 livres (voir la lettre de son fils Claude qui évoque la pension : BnF, Ms. Fr. 3060, f° 105 : Claude de Rieux à François Ier, Vitré, 10 novembre [avant 1532]).
[33] BnF, Ms. Fr. 3132, f° 31 v° : État des pensions, Saint-Germain-en-Laye, 8 février 1549.
[34] BnF, Clair. 232, f° 2039 : registre de l'épargne pour 1561-1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

quoy monte sa pension à cause de sondit estat de gouverneur »[35]. Cependant, cette pension venue de l'épargne n'est pas des plus régulières. En effet, il faut un acte de Charles IX en fin de carrière pour rappeler que les pensions de plusieurs années n'ont pas été délivrées à Étampes et s'élèvent à 16 260 lt. Il faut ainsi plutôt imaginer le versement peu régulier des pensions mais en grosses sommes. C'est le cas en 1559 où Étampes reçoit 39 700 livres qui représentent ses pensions impayées depuis plusieurs années[36]. De plus, si la pension est gérée par le trésorier de l'épargne, rien dans son registre n'indique la provenance effective des deniers. Ainsi, pour l'année 1565, le duc d'Étampes reçoit 10 000 livres par le trésorier de l'épargne qui prélève bien souvent la somme sur la recette générale de la province calculée par…les États (bien qu'il ne s'agisse pas de la recette du trésorier des États)[37]. En fait, on peut affirmer que c'est bien souvent la Bretagne qui rémunère son gouverneur dans une sorte de prélèvement à la source.

Reste que l'articulation des deux « rémunérations » soulève bien des enjeux. En 1571, le roi envoie même des lettres aux États pour leur indiquer qu'il trouve bon le don fait au gouverneur Montpensier car s'insérant bien dans la pension de gouverneur[38]. Il s'agit de rassurer et de montrer que ces dons sont bien consentis par le centre politique. Signe de troubles politiques, cette attitude ne nous est pas apparue lors du gouvernement d'Étampes.

Les libéralités de la monarchie : des compensations financières

Le gouverneur de Bretagne et ses lieutenants reçoivent également de la monarchie une quantité de dons numéraires et de « libéralités » qui rapportent gros. En Bretagne, une faveur demandée assez souvent au roi est, pour le gouverneur, la possibilité de faire fi des frontières douanières entre la province et le royaume. En effet, toute marchandise provenant de Normandie, Anjou, Maine ou Poitou, est taxée à son entrée dans la province. En particulier, les vins qui transitent par la Loire le sont lourdement. À plusieurs reprises, le roi permet au duc d'Étampes et au lieutenant-général Rohan-Gyé d'importer des vins en Bretagne sans payer les droits de douanes, non sans un certain contrôle[39].

Ainsi, en 1558, Étampes fait passer 200 tonneaux de vin, étant « exempt ». L'acte précise bien qu'une telle libéralité du roi vient récompenser son rôle aux États provinciaux pour avoir

[35] BnF, Clair. 232, f° 2083.
[36] ADLA, B 54, f° 346 v°.
[37] ADIV, C 2865 : commission de Charles IX à Jehan Avril, trésorier des États, Bois de Vincennes, 20 juin 1568. Notons que sa pension de 1565 n'est payée qu'en 1568, c'est-à-dire après sa mort.
[38] BnF, Ms. Fr. 5285, f° 167 : commission, 1571.
[39] En 1557, le fermier des ports et havres de Bretagne est fait prisonnier par le trésorier de la province en lien avec 300 tonneaux de vin passés pour Étampes (ADLA, B 706 : René Chevallier, fermier des ports et havres de Bretagne, à Nicolas de Troyes, Nantes, 27 décembre 1557).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

réussi à obtenir des députés la suppression du convoi maritime breton ainsi que les nouveaux offices présidiaux[40]. En 1560, le duc fait à nouveau passer gratuitement 400 tonneaux de vin sur la Loire jusqu'en Bretagne[41], puis en 1562, 300 tonneaux[42]. Son neveu Martigues, tout juste fait lieutenant général en Bretagne, obtient de la monarchie un don semblable pour 200 tonneaux[43]. Même constat pour le lieutenant général Bouillé[44]. Éviter une taxe sur des quantités qui s'élèvent à 200 ou 300 tonneaux n'est pas négligeable. Il s'agit surtout d'approvisionner « la provision et despence de noz maisons », c'est-à-dire la table personnelle du duc. Celle-ci n'est pas complètement privée, le duc peut aussi servir du vin à ses invités, ses visiteurs, bref sa petite cour provinciale ce qui explique ce besoin de vin en quantité. Ainsi, ce type de don de la monarchie est pensé « pour l'aider à supporter la dépense » en province. Ils sont de réels profits annexes liés à la proximité du pouvoir politique.

Le gouverneur de Bretagne est également propriétaire des « droits et sous-droits de rachat », c'est-à-dire une taxe qui pèse sur les transactions féodales. Ces droits, censés revenir au roi, sont transportés du monarque à son serviteur pour ses bons services en tant que gouverneur. Son montant exact demeure cependant difficile à estimer. Ce don d'une taxe est indéniablement lié à la charge de gouverneur car dès la mort du duc d'Étampes, Charles IX offre une nouvelle fois les droits de rachat à son successeur et neveu le vicomte de Martigues[45]. La sœur d'Étampes, Jeanne de Bressuire, reçoit quant à elle sa pension de demoiselle de la reine sur les billots de Bretagne[46].

La monarchie offre également au gouverneur de Bretagne des sommes reçues par la chambre des comptes de la province comme des amendes payées par certains grands seigneurs bretons. En 1563, Étampes reçoit les 5000 livres tournois que François de Monterfil, capitaine de Vannes et commissaire ordinaire des guerres et mortes-payes de Bretagne, devait verser en amende, probablement pour une erreur de gestion des deniers

---

[40] ADIV, C 3208 : quittance du duc d'Étampes, 25 janvier [1559].
[41] ADLA, B 582, f° 16 : don de François II au duc d'Étampes, Marchenoir, 12 février 1560.
[42] BnF, P.O. 502, dossier 1183, n° 70 : quittance du duc d'Étampes, 31 décembre 1562.
[43] BnF, P.O. 1770, dossier 41134, n° 207 : certificat de Martigues, Lamballe, 24 février 1561.
[44] BnF, P.O. 550, dossier 12360, n° 171 : certificat de Bouillé non daté (100 tonneaux de vin) ; ADIV, C 2978 : quittance de Bouillé (100 tonneaux de vin), 20 juillet 1558.
[45] ADLA, B 55, f° 144 : don de Charles IX, Toulouse, 23 février 1565. Le roi est à Toulouse quand il apprend la mort d'Étampes, son acte, daté de la même ville montre bien que la continuation des droits est un des premiers dons pour Martigues. Notons que le don retombe sur toute la famille Penthièvre puisque la dame de Royan, sœur d'Étampes, est mentionnée dans l'acte comme pouvant prétendre à une part des droits. On est peut-être là face à un don avec une dimension davantage familiale que lié au seul gouvernement de Bretagne puisqu'on ne le retrouve pas pour d'autres gouverneurs que les Penthièvre. Don peut-être justifié par les origines ducales de la famille.
[46] BnF, Clair. 22, f° 1523 : quittances de Jeanne de Bretagne, damoiselle de Bressuire, dame de la reine, Saint-Maur-des-Fossés, 1er novembre 1566, 12 novembre 1566.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

royaux[47]. Par ailleurs, Monterfil est un homme plutôt proche du gouverneur (voir plus bas). Ce type de versement peut être mal perçu dans la mesure où c'est la monarchie qui juge et c'est le gouverneur qui touche l'argent. Vu la bonne position d'Étampes auprès de Henri II puis Catherine de Médicis, des critiques auraient pu voir le jour comme ce fut le cas pour la Bourgogne de Philippe Chabot de Brion[48]. Dans le cas d'Étampes de telles donations ne suscitent pas de vives critiques. Le gouverneur ne devait pas user de son influence au conseil pour s'enrichir sur le dos de ses administrés. Cela tient à des facteurs humains, Étampes et Henri II ne sont pas Brion et François Ier.

Cependant, ces dons doivent être davantage perçus comme des compensations financières pour les sommes engagées personnellement, dans les frais d'une campagne militaire par exemple[49]. Le roi devient en quelque sorte le débiteur de son gouverneur. Le don de l'amende de Monterfil est expliqué ainsi : « en consideration des bons agréables et recommandables services que notredit cousin nous a cy devant faictz audit pais et faict et continue chacun jour et esperons qu'il nous fera cy après et aussi pour luy ayder à la despence qu'il est contrainct de faire chachun jour s'employans pour notre service ». Dans certains dons, la dette royale est très clairement évoquée comme avec le don à Étampes de certains droits de rachat des biens de la famille de Ruffec, dont le chef de lignée vient de rendre l'âme, « pour debte que luy doit le roy »[50]. C'est exactement cette dimension financière qu'évoque Robert Stuart d'Aubigny en début de siècle lorsqu'il réclame un don promis par le roi ainsi que sa pension pour qu'il « puisse petit à petit sortir hors de [ses] debtes »[51]. On peut alors dans une certaine mesure parler de crédit contraint des serviteurs du roi[52].

Le gouverneur Étampes, sans porter officiellement le titre d'amiral possède également quantités de droits sur le littoral – ce qui servira par ailleurs d'argument au XVIIe siècle pour Vendôme afin de prouver que ses prédécesseurs étaient bien amiraux de Bretagne puisqu'ils en touchaient les revenus afférents. Il faut croire que ces dons viennent récompenser le travail de gouverneur-amiral. En 1560 par exemple, Étampes reçoit 4000 lt. du roi sur les fermes des ports et havres de Bretagne[53] quand Bouillé ne reçoit que 1000 lt. par an pour son état de vice-

[47] ADLA, B 55, f° 109 : don de Charles IX, Melun, 25 septembre 1563.
[48] Robert Knecht, « Philippe Chabot de Brion (v. 1492-1543) », *Les conseillers de François Ier…*, p. 477.
[49] Ainsi des dons royaux à Louis II de La Trémoille après sa campagne bretonne de 1488. Compensations qui restent inférieures aux sommes engagées, Laurent Vissière estimant que sa campagne « lui aurait même plus coûté que rapporté » (*« Sans poinct sortir hors de l'ornière…*, p. 98).
[50] ADLA, B 583, f° 128 v°, séance du 22 avril 1564.
[51] BnF, Ms. Fr. 3047, f° 171 : Robert Stuart d'Aubigny à Montmorency, Aubigny, 23 décembre [avant 1539].
[52] Philippe Hamon, *L'argent du roi…*, p. 223 et suiv.
[53] ADLA, B 582, f° 84 : don de Charles IX, Fontainebleau, 7 avril 1561.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

amiral[54]. Vient surtout le droit de bris de Bretagne, c'est-à-dire le fait de recevoir la propriété des épaves et des cargaisons des navires échoués sur les côtes bretonnes. Le roi renouvelle à plusieurs reprises ce droit à Étampes qui en fait même profiter sa sœur, Jeanne de Bressuire, qui reçoit gracieusement les bris de la juridiction de Lannion en 1560[55]. Un an plus tard, un acte de Charles IX énumère les dons faits à Étampes. Le jeune roi offre au duc les droits de lods et ventes, c'est-à-dire des taxes sur les transactions foncières, mais aussi les droits de bris « naufraiges et adventures de mer » en Bretagne[56]. Ces « adventures de mer » désignent clairement les prises faites par les marins bretons sur les navires ennemis du roi de France. L'acte précise bien que ce don vient à propos « tant pour partie des fraiz extraordinaires par luy faictz pour le service dudit seigneur au gouvernement de cedit pais durant les guerres dernières que pour partie de ses pansions gaiges et estatz des années précédantes ». Aussi, ce don a vocation à rembourser les très importantes sommes personnelles engagées par Étampes lors de la descente anglo-flamande de 1558, sommes que les documents ne permettent malheureusement pas d'estimer avec précision. On voit bien que tout n'est pas clairement séparé car dans le même don, le roi rembourse le gouverneur et en profite pour y inclure sa pension, qui avait très probablement du retard. La séparation stricte des sommes d'argent entre pension, état de gouverneur ou dons divers n'a pas lieu. Cela n'est pas rare car « dès l'an cinq cens cinquante neuf, il [Étampes] auroict esté assigné de la somme de 16 000 livres pour en avoir payement sur les restes des comptables de ce pays faisant le parfaict payement de la somme de 39 000 livres luy deue a cause de ses estatz et pensions » pour plusieurs années[57]. Ce don de 39 000 livres, ce qui n'est pas rien, est offert à Étampes « pour le recompenser tant des deniers par luy fraiés au service dudit sieur roy que pour reste de ses gaiges dudit gouvernement de Bretaigne »[58]. Récompense et gages s'entremêlent ainsi bien souvent. Toutefois, le sens du mot *récompense* peut dans de nombreux cas prendre aussi celui de *remboursement*.

Toujours est-il que la guerre maritime rapporte gros au duc. En décembre 1558, Henri II lui fait « don de touz et chacuns les droictz, noms, raisons, marchandises et biens quelzconques appartenans et advoués aux anglois et subjectz de la royne d'Angleterre qui

[54] BnF, P.O. 550, dossier 12360, n° 178 : quittance de Bouillé pour l'année 1558, Rennes, 18 septembre 1561 ; n° 181 : quittance de Bouillé pour l'année 1566, Bouillé, 25 mai 1567.
[55] ADLA, B 582, f° 63 : don de Charles IX, Orléans, 17 décembre 1560. Ce don est peut-être demandé de vive voix au roi puisque le duc est aussi à Orléans en décembre 1560.
[56] ADLA, B 582, f° 143-143 v° : don de Charles IX, Saint-Germain-en-Laye, 4 août 1561.
[57] ADLA, B 583, f° 124.
[58] ADLA, B 583, f° 101 v°, requête du duc d'Étampes à la chambre des comptes, 16 mars 1564.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

s'estoint trouvez et seront recellez en nosdits pais et duché […] a nouz appartenans et confisquez par droict de guerre ou aultrement en quelque faczon que ce feust »[59]. Ainsi, les navires anglais stationnés en Bretagne sont confisqués au profit du gouverneur et viennent s'ajouter aux prises faites en mer. Une telle décision royale ne peut qu'encourager le duc à promouvoir la guerre de course. Ce don vient surtout là encore rembourser Étampes de ses dépenses faites pour repousser les Anglais quelques mois plus tôt. Le tableau ci-dessous tente une estimation grossière des revenus que le gouverneur touche pour ses différents états au service de la monarchie. Il permet de saisir leur ampleur.

Tableau 10: Les revenus du gouverneur Étampes

Charges et emplois	Revenus annuels	Revenus globaux
Gentilhomme de la chambre	1200 livres (14 ans, 1532-1546)	16800 livres
Capitaine de compagnie	1200 (23 ans), 2000 (4 ans) puis 3000 livres (3 ans), 1536-1565	44600 livres
Colonel des Suisses	18000 livres (3 ans, 1542-1544)	54000 livres
Dons d'entrée dans les gouvernements	3000 livres (Auvergne) ; Inconnu (Bretagne)	
Gouverneur d'Auvergne-Bourbonnais-Marche	7000 livres (pension + gouvernement, 7 ans, 1536-1543)	49000 livres
Gouverneur de Bretagne	16000 livres (pension + gouvernement, 22 ans, 1543-1565)	352 000 livres
« Amiral » de Bretagne	Droits de bris Prises en temps de guerre Don sur les fermes des ports et havres	4000 lt. en 1560
Dons divers de la monarchie	Divers et variables	
Total	Variables d'une année à l'autre, en moyenne 20 000 livres	520 400 livres

À la lecture de ce tableau qui reste approximatif, on peut estimer à plus d'un demi-million de livres amassées pendant une carrière et 20 000 lt. en moyenne par an – sans oublier qu'il nous manque bien des montants – ce qui montre bien que la grande fortune du duc d'Étampes est éminemment liée au service du roi. Cela rapporte presque autant que ses revenus fonciers qui oscillent selon les années entre 20 et 30 000 lt[60]. Une telle situation n'est pas rare, loin s'en faut. En 1559, plus de la moitié des revenus d'Anne de Montmorency

[59] ADLA, B 54, f° 272 : don de Henri II pour Étampes, Paris, 27 décembre 1558.
[60] Voir chap. 1.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

proviennent des pensions et salaires reçus du roi[61]. Cela en ayant à l'esprit que les revenus globaux réels des gouverneurs dans les années 1540 ont doublé hors inflation par rapport à la fin du XVe siècle[62].

Ainsi, pour un tel Grand, s'agit-il bien encore d'un « salaire de la peur » comme le suggère Bernard Chevalier pour une période plus ancienne[63] ? Nous serions plus enclins à utiliser cette expression en temps de troubles, sous le règne de Henri III par exemple et – si on reste en Bretagne – pour les pensions accordées à Mercœur. Pour un gouverneur des années 1550 comme Étampes, il s'agit avant tout d'une rémunération pour bons services rendus et pour sommes personnelles importantes engagées au service de la monarchie. En réalité, ces pensions « versées aux hommes du roi n'apparaissent pas comme un simple moyen de les fidéliser, encore moins comme un « gaspillage » ostentatoire, mais comme un placement judicieux »[64] censé permettre service et engagement financier. À bien des égards, les gouverneurs de province sont, comme le dit Emmanuel Le Roy Ladurie, « les dépanneurs-dépannés » de la monarchie[65].

En effet, les dons royaux viennent bien souvent récompenser le service du roi au sens large. En 1556, lorsqu'Henri II offre à Étampes tous les biens meubles d'un certain Francisque de Vimercato, « Itallien décédé »[66], profitant là du don ponctuel du droit d'aubaine d'un étranger mort en Bretagne, le texte renvoie aux « continuelles charges et occupations esquelles le roy notredit seigneur l'a ordinairement employé ». En 1551, Henri II offre déjà 5000 lt. pour ses « bons services » tant du gouvernement de Bretagne qu'au fait des guerres et pour l'aider à « supporter les grans fraiz, mises et despenses que pouroient lors convenir et convient faire »[67]. Peut-être prépare-t-il déjà la future campagne de 1552 dans laquelle Étampes est censé occuper un rôle important, ou bien peut-il s'agir d'un remboursement de sommes avancées pour d'autres faits militaires. En effet, il n'est pas rare que les gouverneurs de province avancent eux même l'argent et les divers dons reçus du roi peuvent apparaître –

---

[61] Mark Greengrass, « Property and politics in Sixteenth-Century France : the Landed Fortune of Constable Anne de Montmorency », *French History*, 2, 1988, n° 4, p. 380.
[62] William Weary, « La maison de La Trémoïlle pendant la Renaissance : une seigneurie agrandie », Bernard Chevalier (éd.), *La France de la fin du XVe siècle : renouveau et apogée,* Paris, éd. du CNRS, 1985, p. 187-212.
[63] Bernard Chevalier, « Renouveau et apogée de la France à la fin du XVe siècle. Observations en forme de conclusion », Bernard Chevalier (éd.), *La France de la fin du XVe siècle : renouveau et apogée,* Paris, éd. du CNRS, 1985, p. 329.
[64] Philippe Hamon, *L'argent du roi…,* p. 228.
[65] Cité par Arlette Jouanna, *La France du XVIe siècle…,* p. 225.
[66] ADLA, B 580, f°19 v°, séance du 27 avril 1556. Peut-être Francisque Bernardin Vimercat, maître d'hôtel du roi décédé cinq ans plus tôt (*CAH,* t. 5, p. 309). Étampes reçoit d'autres dons sur des Italiens décédés comme ces 2000 lt. reçus après la mort de Richard del Bene, sieur de l'Espine (AN, MC, XIX, 175, 16 juillet 1548).
[67] BnF, P.O. 502, dossier 11383, n° 59 : don de Henri II, Paris, 8 avril 1551.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

mais ce n'est pas une constante – comme des sortes de remboursement déguisés. Dès lors, ces dons sont fortement liés aux dettes personnelles des gouverneurs. Certains se révèlent trop dépensiers et mauvais calculateurs comme les Clèves-Nevers, gouverneurs de Champagne[68] et les dons royaux ne suffisent pas à compenser les dépenses. Dans le cas du duc d'Étampes, ces compensations viennent à propos et surtout l'encouragent à dépenser son propre argent au début des guerres de Religion. Le don royal peut alors être perçu comme la concrétisation du « crédit » de la monarchie car des dons nombreux invitent à des dépenses personnelles nombreuses et importantes. Il est significatif de voir Étampes demander au début des guerres de Religion – en période de carence financière de la monarchie – des remboursements précis plutôt que des dons compensatoires qu'il touche surtout dans les années 1550. On peut alors avancer l'idée que la fréquence du don royal atteste d'une bonne santé des finances royales. Lorsque les gouverneurs de province exigent des remboursements rapides, c'est qu'ils connaissent l'ampleur de la dette royale. C'est là le témoignage d'une tension palpable entre service du roi, qui implique des avances conséquentes, et la pression que peut faire peser cette exigence sur la situation financière d'un gouverneur lui-même. Il convient désormais d'analyser comment Étampes parvient à maintenir ce subtil équilibre entre avances personnelles et remboursement à travers la notion de crédit.

L'argent du gouverneur : le crédit provincial monétisé

Dans la correspondance entre le duc d'Étampes et la monarchie, le gouverneur évoque à plusieurs reprises l'utilisation de son argent personnel pour la défense de sa province. Il est pourtant impossible de savoir si celui-ci provient de ses ressources féodales ou de la rémunération royale. Il faut par ailleurs bien distinguer fournitures à fonds perdus et argent avancé, et normalement remboursé, pratique alors très courante. La formule que l'on retrouve souvent sous la plume des gentilshommes – « je n'épargnerai ni ma vie, ni mon bien pour le service du roi » – est alors bien plus qu'une simple formule de courtoisie mais bien une réalité que certains n'hésitent pas à appliquer. Notons qu'Étampes ne limite pas cette formule à son seul monarque mais bien à sa province toute entière quand il affirme par exemple aux parlementaires bretons : « je mettray ma vie et mon bien pour vous obeir et servir »[69].

Des sommes personnelles engagées

[68] Denis Crouzet, « Recherches sur la crise de l'aristocratie au XVIe siècle : les dettes de la maison de Nevers », *Histoire, Économie, Société*, 1, 1982, p. 7-50.
[69] ADIV, 1 Bb 742, f° 29 : Étampes aux parlementaires bretons, Lamballe, 2 septembre 1556.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Qu'en est-il des sommes concrètes que le gouverneur peut avancer au cours de sa longue carrière ? Là encore, Étampes a dû mettre la main à la poche dans les moments de crise. Pendant les guerres contre les Espagnols ou les Anglais, il avance par exemple la rançon de François du Brueil, capitaine breton de Granville et ancien gendarme du gouverneur de Bretagne capturé à Saint-Quentin en 1557. La somme s'élève tout de même à 30 000 lt.[70]. Libéré, désireux de rembourser l'avance, François du Breuil vend une sienne seigneurie du Penthièvre au sieur de Souleville, commissaire de l'arrière-ban de Saint-Brieuc et lui aussi vassal du comte et l'acquéreur peut verser le montant de son achat directement auprès du duc témoignant du circuit de la transaction liée au remboursement[71]. Pour la rançon de ce capitaine breton, il faut aussi s'appuyer sur … la pension qu'il détient en Bretagne grâce au duc[72]. Du Breuil, dans l'impossibilité de payer, Étampes lui est d'un grand secours. Sans oublier qu'il l'a déjà conseillé au roi pour l'inscrire sur le rôle des pensionnaires.

Étampes a en effet de bonnes raisons d'engager ses propres deniers. Utiliser son argent c'est montrer à la monarchie que le fait de servir est plus important que les revenus eux-mêmes. Il est d'ailleurs fréquent qu'un Grand s'estime « obligé » d'avancer de telles sommes car c'est véritablement son honneur qui est en jeu si sa mission échoue faute d'argent. En cela, être gouverneur n'est pas un « métier » à proprement parler, c'est un service. Un service de l'État embryonnaire qui fait inversement peu à peu du souverain-suzerain un obligé envers ce type de serviteur prêteur. En 1560, Étampes écrit par exemple au duc de Guise :

> « Je ne veulx oblier a vous dire que pour les menuz fraiz je suys desja en advance de près de deux mil francz[73] […] qui me faict vous supplier de faire ordonner au tresorier pour lesdictz fraiz tant du passé que de l'advenir et croire que si j'avois moien d'y satisfaire du mien je n'y espargnerois mon bien non plus que je veulx faire ma vye mais depuys que je suys en ce pais je n'ay cessé de despendre et d'estre par les champs »[74].

S'il a employé ses propres deniers, le gouverneur en espère bien un remboursement. Il ne s'agit pas d'un don gratuit à la monarchie mais bien d'une avance destinée à être remboursée de la même manière qu'on peut solliciter les villes ou les États provinciaux pour avancer

---

[70] ADCA, 1 E 660 : « faict en la ville de Lamballe, au chasteau et demeurance dudit duc ».
[71] ADCA, 1 E 660 ; BnF, Ms. Fr. 22310, f° 126 : quittance d'Étampes à Souleville, Orléans, 5 décembre 1560 (2000 lt.).
[72] BnF, Ms. Fr. 23192, f° 175 : François du Breuil au duc de Guise, Rue, 17 novembre 1558 : « Le roy depuis a mandé au recepveur de ne payer personne, Monseigneur j'avois prys ladite pansion avecq caution pour payer ma rançon quant je feuz prisonnier dernièrement ».
[73] Il a avancé l'argent avec ses fonds personnels.
[74] Chichkine, p. 226 : Étampes au duc de Guise, Lamballe, 15 septembre 1560.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

d'imposantes sommes[75]. C'est le sens d'une missive qu'il adresse à Catherine de Médicis l'année suivante. Étampes rappelle à la reine mère

> « avoir mémoire de la promesse qu'il vous a pleu me faire de me faire paier de tout ce qui m'est deu qui monte (à mon advis) sans comprandre ceste année, trente deux ou trente trois mil francs et vous me donnerez moyen de sortir d'une infinité d'affaires que j'ay et de myeulx servir le roy et vous, qui est la seulle occasion pourquoy je désire ma vye et mon bien s'il vous plaisoit en faire autant pour environ quatre mil frans qui sont deux à mon neveu vous feriez grant aumosne et il en a gaigné quelque chose car me trouvant mal et estant empesché à chose qui vous importoit plus, il a tenu voz services ou il a esté si bon mesnaiger qu'elle sont augmentées de près de trente mil frans »[76].

Ses mots sont éloquents. Sa dernière phrase rappelle l'attitude de son neveu comme excellent gestionnaire des possessions bretonnes de la reine. De plus, le gouverneur et son neveu dépensent sans compter pour le gouvernement de Bretagne, quitte à s'endetter personnellement auprès de receveurs du Penthièvre ou de banquiers lyonnais[77]. Étampes évoque bien le remboursement promis par la reine qui devra lui permettre de régler des « affaires », peut-être féodales, donc de s'enrichir et ainsi pouvoir prêter encore plus à l'avenir. Enrichissement personnel et service du roi sont plus que liés. L'engagement au service de l'État peut ainsi très fortement peser sur les dettes des grandes maisons aristocratiques[78]. Dans le même temps, un investissement du gouverneur peut être très utile à la monarchie car il s'agit d'une sorte de prêt à taux zéro.

Ces avances sur des deniers personnels ne sont pas propres au cas breton. Au même moment, on retrouve le gouverneur du Lyonnais, Jacques de Savoie-Nemours utiliser son propre argent pour financer sa campagne contre les huguenots en 1562-1563[79]. Même après la paix, Nemours n'est toujours pas remboursé de toutes ses avances. Pour des gouverneurs moins fortunés, cette dimension monétaire du service royal n'est pas toujours facile à assumer. C'est ce qu'affirme par exemple celui de La Rochelle quand il écrit à la reine en 1564 après avoir avancé 17 000 écus de ses fonds pour payer ses soldats que « si tous les

---

[75] Bernard Chevalier, *Les bonnes villes de France du XIVe au XVe siècle,* Paris, Aubier, 1982, p. 215 ; Philippe Hamon, *L'argent du roi…,* p. 175-229.
[76] BnF, Ms. Fr. 15875, f° 320 : Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 3 octobre 1561.
[77] Voir chap. 8.
[78] Marjorie Meiss-Even, *Les Guise et leur paraître…,* p. 212.
[79] Matthew Vester, *Jacques de Savoie-Nemours. L'Apanage du Genevois au cœur de la puissance savoyarde au XVIe siècle,* Genève, Droz, 2008, p. 135.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

lieutenans du Roy et gouverneurs eussent faict ainsi, le peuple ne fust esté tant foulé, et les places et pais mieulx gardés »[80].

Cinq ans après la mort du duc d'Étampes, la monarchie ne l'a toujours pas remboursé de la totalité des avances qu'il a pu faire au cours de sa carrière. Ainsi, on apprend par un acte de Charles IX que :

> « par l'un des articles du testament dudit feu duc d'Estempes, il nous supplioit d'entendre que lors qu'il estoit gouverneur et notre lieutenant general en noz pays et duché de Bretaigne, mesme au temps que les Angloys ferent descente audit pays, et durant les premiers troubles, la necessité des affaires y fut si grande et les hommes si mal aysez a recouvrer pour s'en servir au besoign qu'estoit lors que sans les achepter bien chèrement on n'en pouvoit tirer ne mettre sus aulcunes forces audit pays tellement que pour gaigner les hommes, les entretenir et pour estre adverty de plusieurs endroictz il auroit faict beaucoup de despence en espions et parties inoppinées par les menus et en dons et praticques partie icelles pour estre bien adverty dont les deniers auroient esté distribuez par son commandement verbal tant par les mains de Mathurin Rouxel l'un de ses secrétaires, par le sieur de Beauvoirs et aultres ses secrétaires jusques à la somme de dix ou douze mil livres tournois »[81].

12000 livres en dépenses d'informations (au sens très large), c'est une importante somme. Cela dit, ce n'est qu'une année de rémunération en tant que gouverneur de Bretagne. Cependant, le même texte rapporte qu' « il fut contraint vendre et allouer pour plus de trante mil livres de son bien », ce qui expliquerai les aliénations du comté de Penthièvre dans les années 1560-1561 – ou est-ce un moyen d'obtenir de l'argent du roi lors d'une situation féodale compliquée, les « affaires » évoquées plus haut ? En effet, si l'on se penche sur les achats et ventes foncières du duc, on est frappé par un grand moment d'imposantes aliénations de son domaine de Penthièvre entre 1560 et 1563[82], c'est-à-dire précisément au moment des premières guerres de Religion et de la campagne normande. Il pourrait s'agir là d'aliénations censées financer une partie des troupes engagées à l'été 1562 pour la campagne de Normandie. L'avancement personnel va très loin, jusqu'à l'endettement et à la vente de ses biens personnels.

Le gouverneur ne lésine donc pas pour les dépenses de son gouvernement, jusqu'à vendre ses propres biens. Parfois, cette dépense personnelle peut l'agacer tant il peut s'estimer mal récompensé de son investissement, surtout en comparaison d'autres gouverneurs de

[80] *Archives historiques du département de la Gironde*, 1877, t. 17, p. 300.
[81] ADLA, B 57, f° 32 : mandement de Charles IX, Angers, 14 février 1570.
[82] ADCA, 1 E 6 : ventes de seigneuries sous Guingamp.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

province réputés plus avares – ou simplement moins fortunés[83]. Aussi Étampes peut-il affirmer à Catherine de Médicis en 1562 :

> « Combien que je pense **qu'il y ayt peu de gouverneurs qui portent plus de despence que je faiz**, il n'y en a point ayant moins d'estat et n'ayant que trente hommes d'armes que moy[84]. Tout cela, madame, ne scauroit reffroidir l'affection que j'ay au service du roy et de vous, mais il me deplaist, qu'il m'oste le moyen d'executer la volonté que j'y ay »[85].

Les avances du gouverneur peuvent parfois poser l'épineux problème de la confusion entre service du roi et intérêts personnels. En 1558, environ 340 Anglais et Flamands ont été capturés par les troupes du gouverneur après la descente du Conquet. Les ayant entretenus à ses frais, Étampes demande à l'adjoint de l'ambassadeur à Londres qu'on lui rembourse « la despence des prisonniers [anglais] depuis le temps de la commission de Bossuzen pour quatre ou cinq cens escuz. Encores qu'elle monte a beaucoup davantage en quoy scoient compris les IIc de monsieur l'ambassadeur »[86]. Ce sieur de Bossuzen est peut-être Jean de Hénin, comte de Bossu, vice-amiral de Flandres et grand écuyer de Charles Quint, capturé au Conquet[87]. Il semble qu'Étampes l'a personnellement rançonné car sa belle-mère lui assure : « je vouldroys que vostre prise vous peult valoyr cinquante mille escuz »[88]. Quant aux autres prisonniers, ne sachant trop quoi en faire, le gouverneur les utilise comme pionniers pour améliorer ses propres murailles de Lamballe. Libéré et rentré chez lui, le comte de Bossu revient sur cette affaire, dénonçant la confusion de la figure privée et de la figure publique. Le gouverneur se voit contraint de rédiger un exposé pour se justifier, exposé qui sera remis à l'ambassadeur français compétent. Ses mots sont particulièrement intéressants. Le texte commence ainsi :

> « le duc d'Estampes dit que les prisonniers de guerre qu'il a eus par cy devant n'est point en qualité de gouverneur de Bretaigne, ny comme les ayans pris par le droit du roy comme semble que veille dire le sieur de Bosse Huyssen et aussy il est tout commun qu'il n'est point

---

[83] C'est particulièrement vrai en Piémont, où Brissac comme Bourdillon n'engagent que très rarement des deniers personnels pour la province dont ils ont la charge (Charles Marchand, *Charles Ier de Cossé, comte de Brissac et maréchal de France, 1507-1563*, Paris, 1889 ; Jean-Pierre Busson, *Imbert de la Platière des Bordes dit Bourdillon, Maréchal de France (1516-1567)*, thèse de l'École des Chartes, 1947). Ce constat est peut-être lié à la situation particulière de cette province, où ils ne sont sans doute pas possessionnés à titre personnel comme l'est Étampes en Bretagne avec le Penthièvre.

[84] Depuis 1560 en effet, Étampes, comme d'autres capitaines probablement sous l'effet de la signature de la paix du Cateau-Cambrésis, subit une décrue de la gendarmerie qui ne lui conserve que trente lances mais avec des gages de capitaine vraisemblablement inchangés. Dès la première guerre de Religion on décide d'une recrue qui lui fait retrouver ses cinquante lances.

[85] Lublinskaya, p. 36-37 : Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 1er mai 1562.

[86] BnF, Colbert 394, f° 6 : Étampes à Saint-Julien, Saint-Main-de-Guer, 18 juin 1560.

[87] Pol Vendeville, *« S'ils te mordent…,* p. 155. Bertrand d'Argentré parle d'un sieur de Vachen, vice-amiral de Hollande (*Histoire de Bretaigne,* p. 727).

[88] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 68 : Jeanne de Crussy à Étampes, Les Essarts, s.d.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

> acoustumé d'en user ainsi sinon que ce fussent prisonnier de grande qualité et excedant dix mil francs ».

Ainsi, mis à part les grands personnages pour lesquels le roi peut demander rançon, la foule des prisonniers peut-être capturée par Étampes qui procède à une distinction précise, il n'agissait pas en tant que gouverneur. Plus loin, il justifie son attitude par des raisons financières :

> « ledit duc les prenant d'eux à ses despens les à fait conduire et mener en ses maisons, et ne se trouvera qu'ils aient esté aucunement nourris aux despans du roy, ce qui ne se fust fait sy ledit duc d'Estampes les eust pris pour et au nom de Sa Majesté mais les eust envoyez et departis par les prisons royalles pour les faire nourrir »[89].

Son exposé montre à quel point l'argument financier peut justifier la confusion entre la charge et l'individu privé. Si Étampes ne s'en était pas chargé personnellement, tous ces prisonniers – dont le statut est encore très flou à cette époque – auraient couté au roi. Certes les prisonniers servent le duc pour ses travaux personnels mais il s'agît là de dépenses en moins pour le monarque. Fort heureusement pour Henri II, son gouverneur de Bretagne peut nourrir plus de trois cents prisonniers à ses frais. Le roi économise cet entretien et Étampes obtient de la main d'œuvre non salariée, c'est un jeu gagnant-gagnant qui concerne le classique problème de ces prisonniers non « rançonnables », c'est-à-dire trop peu riches ou dont les frais et les aléas pour monter une opération de rançon sont trop importants. Par ailleurs, on les relâche souvent, comme c'est le cas pour le jeune Monluc après Pavie, car leur entretien reste à la charge de celui qui capture.

Ainsi, l'engagement des biens du gouverneur en Bretagne comme dans les autres provinces est un réel atout pour le pouvoir central. On comprend également pourquoi les « grandes » provinces, celles où les dépenses militaires sont les plus élevées, sont l'apanage des plus puissantes familles car elles sont les seules à pouvoir avancer rapidement de telles liquidités. Cette mainmise de la haute aristocratie sur les grandes provinces sera ensuite critiquée sous Richelieu puis pendant la Fronde mais il ne faut pas oublier qu'au XVIe siècle, elle profite largement aux finances royales. Au XVIIe siècle, le changement d'échelle des recettes royales et la mise en place du système fisco-financier permettront de procéder autrement. Reste qu'au XVIe siècle, de plus modestes nobles seraient dans l'incapacité la plus totale d'avancer des

[89] BnF, Ms. Fr. 22310, f° 350.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

sommes si conséquentes et préfèrent bien souvent des postes de commandement plus modestes. Là encore la dépense peut être importante et mal récompensée.

Les avances des subordonnés, le « crédit-relais » du gouverneur

À l'échelle provinciale, le gouverneur est celui qui peut inciter les dépenses de ses subordonnés, capitaines de places fortes ou gens de guerre par exemple. Plus grand est son « crédit » auprès de la monarchie, plus les subordonnés avancent des liquidités, ayant confiance en sa capacité à obtenir ensuite des remboursements. Le gouverneur de province détient alors en lui un « crédit-relais »[90], une confiance monétarisée.

Ainsi, en 1557, Jérôme de Carné organise les coûteuses réparations de sa place-forte de Brest. Étampes lui envoie un commis du trésorier de la recette générale de Bretagne, Aignan de Cailly, avec 1000 lt[91]. Il s'agit en réalité du remboursement d'une « grande despence » qu'a faite le capitaine qui demande ainsi au gouverneur d'avoir regard à la somme « de laquelle je ne pourroys estre remboursé sans avoir aultre mandement de vous, s'il vous plaist vous y aurez regard »[92]. Cependant, le crédit-relais du gouverneur dépend à coup sûr de l'état des finances royales. Même s'il peut plaider en cour la cause d'un subordonné, Étampes ne peut rien face aux caisses vides et aux retards chroniques. Un an plus tard, Carné assure Étampes qu'il aidera de tout son possible le sieur de Kersimon pour organiser la défense des côtes face à la menace anglaise, mais précise-t-il, « sans me mectre en necessité »[93], possible signe d'avances déjà non remboursées par la couronne. En effet, Carné, impayé de ses gages depuis six ans et ayant déjà avancé près de 3400 lt. pour l'entretient de sa place[94], n'a d'autre choix d'utiliser son crédit auprès du gouverneur et de la monarchie pour inciter les prêts des Brestois. Entre 1558 et 1559, il emprunte 5800 lt. des habitants pour financer sa garnison et 5000 lt. pour « ung commissaire d'artillerie et six canonniers qui passèrent audit temps en Escosse desquelles sommes, dit-il, je fus respondant ». Quatre ans plus tard, il demande à la

[90] Philippe Hamon, *L'argent du roi…,* p. 228.
[91] Receveur général alternatif de 1553 à 1557 repéré par Dominique Le Page, « Les grands officiers de finances en Bretagne dans la seconde moitié du XVIe siècle », Françoise Bayard (dir.), *Pourvoir les finances en province sous l'ancien régime : journée d'études à Bercy le 9 décembre 1999,* Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2002, p. 193-210.
[92] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 66 : Jérôme de Carné à Étampes, Brest, 21 juillet 1557. Le commis a « mal entendue » une lettre du gouverneur car il demande quittance de l'argent apporté alors que, dit Carné, « je ne le pouroys faire d'autant que je signoye les quictances de l'argent qui estoit distribué par mes ordonnances ».
[93] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 81 : Jérôme de Carné à Étampes, Brest, 11 août 1558.
[94] « Que je sois paié de six années finies le dernier jour de decembre dernier passé qui me sont deues de l'estat qu'il plaist au Roy et vous, Madame, me donner pour la charge de ladite place ».

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

reine-mère que « lesdites despences soient paiées, dit-il, a ce que je puisse estre liberé de l'obligation ou je suis constitué envers eulx [les habitants] »[95].

Personnellement obligé, Carné n'est toujours par remboursé du roi quatre années après l'emprunt. Ce retard explique en partie les démarches de certains capitaines qui cherchent à se rembourser directement sur le peuple. Toujours en 1558, Étampes est ainsi commissionné par le roi pour enquêter à propos d'une requête de Jacques de Robien, capitaine du Croisic. Ce dernier rappelle que cela fait des années que sa pension de 500 lt. pour son état de capitaine reste impayée et qu'il ne compte plus les dépenses personnelles pour le service du roi[96]. Cette situation doit être d'autant plus pénible pour un petit capitaine de ville sans grande fortune et Robien évoque alors des émoluments qu'il pourrait prélever sur les habitants. Même volonté de taxer ses habitants par René de Sanzay à Nantes. En 1557-1559, face à la grande pauvreté de ses mortes-payes de Nantes qui vont « à l'aumosne » faute de solde, il leur apporte « l'aide, dit-il au gouverneur, que je leur ai faite pour vivre, qui m'est tousjours recharge de frais, et sans ce que aye jamais receu ung seul denier des guets »[97]. Droit de guet qu'il aimerait bien toucher pour le récompenser de ses avances et qui occasionne une nouvelle enquête du gouverneur[98]. Au Croisic comme à Nantes, les témoins auditionnés, dont certains sont aussi capitaines de villes comme Thibault du Bot pour Auray ou Jacques de Nevet pour Quimper, rejettent cette solution et rappellent qu'il est normal et même souhaitable qu'un capitaine investisse de ses propres deniers pour le bien public et la moindre « foule » du peuple. Privé d'un possible droit de guet, Sanzay rappelle en 1560 ses impayés à Guise, nouveau chef du conseil qu'il a « tousjours servy a [s]es despens et faict de grandes mises »[99]. Quelques mois plus tard, il fait de même au roi :

> « Sire, je avois puis peu de temps deliberé me retirer a ma pauvre maison encores que en ceste charge ou je suys, y a plus de cincq ans que ne fuz paié de pension ne estat et que n'y ay heu nul proffit et que tousjours y ay faict mon debvoyr et servy a mes despens avecques grandz fraiz et mises comme ay faict toutte ma vye en aultres lieux, faisant debvoyr d'homme de bien »[100].

Le gentilhomme sollicite alors le canal de Montmorency, son supérieur direct à Nantes parce que « je scay, dit-il au roi, l'amytié que portez a monseigneur le connestable ». Ces

[95] BnF, Ms. Fr. 3210, f° 77 : Jérôme de Carné à Catherine de Médicis, Brest, 15 février 1562.
[96] ADIV, 1 F 1978 : requête de Jacques de Robien au roi, 16 juin 1558 ; mandement du duc d'Étampes, Lamballe, 6 octobre 1558.
[97] Morice, col. 1208 : Sanzay à Étampes, Nantes, 31 décembre 1557.
[98] AMN EE 244 : 1559. Voir aussi chap. 10.
[99] BnF, Ms. Fr. 15879, f° 165 : René de Sanzay à Guise, Nantes, 14 juillet 1560.
[100] BnF, Ms. Fr. 15871, f° 60 : René de Sanzay au roi, Nantes, 13 décembre 1560.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

demandes semblent inefficaces et Sanzay se tourne à nouveau vers son gouverneur, dont le crédit l'a aussi incité à avancer de l'argent. À Étampes il confesse : « J'y ai envoyé et envoyerai à mes despens, experant que ferez moyen que en serai récompensé »[101]. La proximité du gouverneur avec le pouvoir royal suscite presque tacitement les avances des capitaines locaux. C'est aussi la règle dans le service qu'eux même doivent au gouverneur. En Normandie, le lieutenant général Louis de Rouville avouait même dans les années 1520 qu'il « ennuye à ma bourse », sous-entendu qu'avance de fonds rime avec offre de services au roi[102]. On observe finalement une « cascade » des pouvoirs qui fonctionne aussi pour les avances.

Ainsi, toujours en 1558 – dont il faut croire qu'il s'agit d'un fort moment d'avances des dirigeants bretons –, Bouillé peut écrire à Étampes en réagissant au danger anglais qui plane sur Saint-Malo :

> « Monseigneur, je ne scai si le Roy trouvera bon que j'aye emprunté de l'argent et que je y ays mins le myen pour employer à la seureté de ceste place sans commandement. Je vous supplie très humblement de le lui faire scavoir, afin que s'il ne le trouve bon, que je m'en retire plustost que plus tard. Mais aussi s'il l'a agréable, qu'il lui plaise me donner le moyen de garder mon crédit pour son service [le rembourser rapidement] »[103].

On assiste bien là à la subtilité du crédit qui peut être central mais aussi très local[104]. Le crédit du gouverneur est en fait loin d'être isolé et s'appuie donc sur celui de ses subordonnés. C'est pour cela que les subordonnés du gouverneur se doivent de ne pas être de trop petits personnages et qu'on les retrouve logiquement dans les dons de la monarchie. Ainsi, la bonne présence d'Étampes en cour permet aussi des espérances aux capitaines de places. Sa proximité avec le souverain peut débloquer bon nombre de situations à l'image de celle de Bouillé, à court d'argent à Saint-Malo qui écrit au duc :

> « Je sçai bien que avez bien le moyen envers la Royne de lui faire considérer les grandes despenses que je suis contrainct faire en telles charges que ceste cy. Il m'est impossible de faire

[101] Morice, col. 1292 : René de Sanzay à Étampes, Nantes, 8 décembre 1561.
[102] BnF, Ms. Fr. 2963, f° 117 : Louis de Rouville à Louis de Brezé, gouverneur de Normandie, Harfleur, 21 novembre [avant 1527].
[103] Morice, col. 1120 : Bouillé à Étampes, Saint-Malo, mai 1558.
[104] Arlette Jouanna, « Des réseaux d'amitié aux clientèles centralisées : les provinces et la cour (France, XVIe-XVIIe siècle), Charles Giry-Deloison, Robert Mettam (éd.), *Patronages et clientélismes, 1550-1750 (France, Angleterre, Espagne, Italie),* Lille, 1990, p. 21-38.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

bon service au Roi ayant si mauvais traitement d'argent […] **je vous suppli qu'il vous plaise me faire resantir du lieu que tenez auprès de Sa Majesté** »[105].

Le pouvoir d'intercession du gouverneur est très clairement évoqué et il s'avère payant. L'année suivante, Étampes rappelle à Catherine les grandes dépenses de son adjoint et pense à une récompense particulière, celle du collier de Saint-Michel :

« Je vous asseure qu'il est contrainct de faire de grandes despences et s'il vous plaisoit, comme je vous ay tant de fois supplié, l'honorer de l'ordre, il en seroit bien myeux obey pour le service de voz magestez »[106].

Devenu chevalier de Saint-Michel, Bouillé n'en continue pas moins ses avances. En 1565, pour payer ses soldats à sa suite, il atteste encore qu' « ilz ont esté paiez par mon récépissé et de quoy j'ay faict ma propre debte et ainsi que monsieur le trésorier Thévyn » peut témoigner, et qu'il faudra espérer un remboursement des bourgeois de Nantes[107]. On est en droit de penser que s'ajoute ensuite au crédit des subordonnés, selon un schéma pyramidal, de plus modestes crédits à l'échelle très locale. Cependant, le système de crédit et de crédit-relais atteint parfois ses limites. En effet, le gouverneur de Bretagne ne peut pas indéfiniment avancer de l'argent à l'aveugle ou promettre des remboursements s'il sait que ceux-ci ont peu de chance de voir le jour.

Les limites des avances personnelles d'argent

En effet, les avancées personnelles du gouverneur ne suffisent parfois plus pour payer l'armée du roi. Les débuts des troubles religieux apparaissent en ce sens particulièrement difficiles. En 1560, son lieutenant Bouillé en appelle à Guise à propos du paiement de ses arquebusiers à cheval :

« je suis bien empesché par ce que le tresorier general de ce pais a qui le roy avoit escript pour paier la compaignee de harquebusiers a cheval que j'ay ycy, m'a dict que le tresorier de l'espergne l'a tant contrainct de luy envoyer de l'argent qu'il avoit, qu'il n'a a ceste heure pas ung soult, et d'aultant que le moys est passé, ces soldatz ont sy grand peur que l'on leur face perdre leur temps que je ne les puis assurer et suis contrainct de leur aider un peu de mon argent en attendant qu'il vous plaira d'y avoir pourveu ou il vous plaira bientost de donner remede, car je n'ay pas moyen de leur en guères bailler, car je n'en heuz jamais moings »[108].

[105] Morice, col. 1288-1289 : Bouillé à Étampes, Guergelin, 22 août 1561.
[106] Lublinskaya, p. 135 : Étampes à Catherine de Médicis, Avranches, 2 septembre 1562.
[107] AMN, AA, 43, f° 1 : Bouillé aux Nantais, Ponsal près de Vannes, 11 février 1565.
[108] BnF, Colbert, 27, f° 208 : Bouillé au duc de Guise, 1560.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

En 1561, Étampes admet lui-même qu'il engagera sa « puissance » pour payer les soldats bretons si l'argent du roi peine à arriver. Le vocabulaire utilisé n'est plus celui de dévouement sans bornes qui ne fait pas économiser son bien et sa vie. Pour une telle dépense, sans argent du roi, le gouverneur admet qu'il « seroys contrainct » d'avancer l'argent et qu'au demeurant il ne pourra pas le faire très longtemps. Au roi, il écrit :

> « bien tost que je n'eusse de voz nouvelles, encore que à mon grant regret, je n'aye que bien peu de moien pour faire l'advance ne pareillement pour les aultres menuz fraiz extraordinaires pour lesquelz il vous plaira ordonner a votre tresorier de ce pais de fournir argent car je n'ay grant puissance de plus les porter »[109].

La « puissance », entendons puissance financière, du gouverneur atteint là ses limites. Aussi, quand l'argent des soldes ne vient pas, lui succède une autre notion, celle de « crédit ». Ce « crédit » évoque alors un engagement du gouverneur sur son honneur de gentilhomme afin de faire patienter les soldats. Ainsi, en 1563, il avoue au roi qu'il ne dispose plus que de ses propres gendarmes et ceux de son neveu. Le gouverneur témoigne que sans argent, il a trouvé des moyens plus ou moins viables à court terme :

> « [les gendarmes] que nous avons tant harassées depuis que nous sommes en ce pays, nous les avons presque tousjours mené par les Osteleries, qu'il n'est pas possible qu'ils puissent continuer faisant si cher vivre, et en ung pays ou on ne leur baille rien à crédit, de faczon que quelque rigueur que nous leur ayons peu tenir, il s'en est allé une partie sans congé »[110].

Encore s'agit-il des gendarmes du duc, c'est-à-dire de ceux qui le connaissent bien et qui patientent le moins difficilement[111]. Quand le gouverneur est aux prises avec les soldats de l'extraordinaire, véritables « aventuriers françois », avides de soldes, son crédit est mis en cause. Bien payer les soldats est primordial pour conserver son crédit provincial intact mais, à en croire un mémoire du duc d'Étampes du début des guerres de Religion, les aventuriers français sont quasiment des mercenaires capables de se vendre au plus offrant, même s'il est huguenot et le duc peut affirmer que « telles gens suivent l'escu »[112].

Ce crédit du gouverneur est déjà mis à l'épreuve en 1558. Le duc doit lever dans l'urgence des soldats pour résister aux descentes anglaises en affirmant que l'argent ne tarderait pas à

---

[109] BnF, Ms. Fr. 3186, f° 88 : Étampes à Charles IX, Lamballe, 18 avril 1561.
[110] Morice, col. 1336 : Étampes à Charles IX, Moncontour, 10 septembre 1563. Sur les « hôtelleries », même constat chez Bouillé : « il n'est possible qu'ilz puissent porter la cherté de l'hstellerye » (AMB, BB 7, f° 4 : Bouillé au sénéchal de Nantes, janvier 1568).
[111] Sur la gendarmerie comme troupe qui ne suit pas uniquement l'argent mais aussi le devoir du roi ou d'un Grand, voir Philippe Hamon, *L'argent du roi…*, p. 24.
[112] Lublinskaya, p. 96-97 : instruction du duc d'Étampes au vicomte d'Avenel, Nantes, 21 juillet 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

venir de Paris une fois les opérations menées. Sauf que l'argent tarde trop et Étampes rapporte à Henri II que :

> « la pluspart pour n'avoir receu que une partie de l'argent, est sur mon credit que j'ay tellement perdu pour avoir esté rendu menteur en tout ce que je leur ay promis jusques a ceste heure que je n'ay pas esperance, s'il revient ung affaire, de pouvoir plus amasser »[113].

« Menteur », le mot est fort tant il s'agit d'une infamie pour un homme de son rang[114]. On comprend bien que le crédit, au sens de confiance, du gouverneur est central dans l'obtention d'un autre crédit, cette fois au sens de dette financière. C'est bien l'honneur du gouverneur qui est en jeu... et avec lui sa capacité à mobiliser des fonds[115].

De la même manière, lorsque pour sa campagne de Normandie de 1562, Étampes se fait prêter deux canons par la ville de Rennes, il engage sa parole de gentilhomme de les rapporter une fois les opérations terminées. Sauf que Jacques de Matignon tarde à délivrer les fameux canons rennais. Le gouverneur écrit une quantité de lettres pour lui rappeler sa promesse. Depuis Rouen, il demande de rendre les pièces d'artillerie et écrit :

> « puis que l'on n'en a que faire si je faillois à les rendre, je perderois mon credict »[116].

Quelques jours plus tard, une nouvelle formule rappelle que le gouverneur engage son honneur :

> « Je vous prie bien fort afin que je ne perde mon credict avec ceulx de Rennes, d'y faire renvoier ses deux canons »[117].

Excédé par les demandes répétées sans résultat[118], Étampes use alors de sa position auprès de la reine mère pour obtenir satisfaction : « La royne a commandé à monsieur le maréchal de Brissac de regarder que notre artillerie de Bretaigne, qui estoit demourée à Saint-Lô, nous soit rendue ». Le crédit d'un grand réside aussi dans sa capacité à mobiliser le canal du pouvoir central[119]. Si les Rennais ont si facilement accordé à Étampes un prêt financier comme un prêt d'artillerie, c'est parce qu'ils ont confiance en sa capacité à rembourser. Fort de lettres de la reine-mère et du roi, Étampes peut confier la récupération de ses canons à un homme dévoué,

---

[113] BnF, Ms. Fr. 20646, f° 101 : Étampes à Henri II, Morlaix, 20 septembre 1558.
[114] Même chose chez le gouverneur de Picardie, le duc de Vendôme, en 1551-1552 : « J'ay desjà retenuz beaucoup de gentz, vous supplyant que je ne recoipve ceste honte de les avoir abusez » (David Potter, *War and Government*..., p. 167) ou encore son père en 1525 : « je craignoye de perdre mon crédit et estre descryé de n'avoir tenu ma promesse » (p. 252).
[115] Arlette Jouanna, « Recherches sur la notion d'honneur au XVIe siècle », *RHMC*, 15, 1968, p. 597-623.
[116] APPM, J 122, f° 222 : Étampes à Jacques de Matignon, Rouen, 7 novembre 1562.
[117] APPM, J 122, f° 290 : Étampes à Jacques de Matignon, Vincennes, 19 novembre 1562.
[118] APPM, J 138, f° 123v°-124 : Étampes à Jacques de Matignon, Vincennes, 20 novembre 1562.
[119] APPM, J 121, f° 197 : Étampes à Jacques de Matignon, Amboise, 6 avril 1563.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

un ancien homme d'armes de sa compagnie devenu capitaine de Granville, François du Breuil[120]. L'affaire a trainé en longueur et a quelque peu entamé le crédit du gouverneur qui peut écrire : « je seroys bien mary que notre artillerie ne nous fust rendue avant l'hyver »[121]. Il s'agit bien là de l'honneur et du crédit du gouverneur en cause.

On peut ainsi expliquer que les gentilshommes destitués de leurs gouvernements le vivent très mal car ils ont parfois le sentiment d'avoir investi à perte. En 1548, destitué du gouvernement de Bordeaux, Charles de Jarnac demande ainsi soit à être réintégré en ses états soit à ce que ses « deniers [lui] soient remboursez »[122]. Ce problème n'est pas connu pour Étampes mais il n'est pas non plus remboursé de toutes ses avances à sa mort. Martigues n'en reste pas moins capable de réitérer la levée d'une armée similaire à celle de son oncle en 1568[123]. Il bénéficie là des dépenses hors normes de la monarchie pour la troisième guerre[124], signe peut-être des difficultés croissantes à avoir recours au crédit des gouverneurs ou que celui-ci s'est affaibli à mesure des conflits. En effet, les capitaines de Martigues, à l'inverse de ceux d'Étampes, recevront des brevets officiels de capitaines des ordonnances et seront très régulièrement payés par l'ordinaire des guerres[125]. S'ajoute alors à la gestion de l'argent provincial, la nécessaire collaboration avec les instituions financières proprement dites.

Le gouverneur et « messieurs des finances »

Pour payer l'armée, le gouverneur doit travailler avec le personnel de l'ordinaire et de l'extraordinaire. Ces services, chargés de régler les dépenses militaires là où servent les troupes, sont au centre des préoccupations du gouverneur car c'est d'eux dont dépend véritablement le bon paiement des soldats du roi au quotidien. Ces hommes, présentent des profils très différents qu'il faudra analyser avec précision et n'entretiennent pas le même type de rapports avec le gouverneur.

Le fonctionnement financier et politique de la province lors du premier XVIe siècle est désormais très bien connu par les travaux de Dominique Le Page. L'intégration de la Bretagne

---

[120] APPM, J 123, f° 269 : Étampes à Jacques de Matignon, Lamballe, 14 juillet 1563 : « je vous prye d'aviser les moyens de la tirer de Sainct Lo pour la mener à Grandville et en advertir monsieur du breil qui donnera ordre à me la faire tenir dela ». ADIV, 71 J 2 : commission du duc d'Étampes à François du Breuil, Lamballe, 23 juillet 1563. BnF, Nouveau d'Hozier, 66, f° 47 : Charles IX à François du Breuil, 23 janvier 1565.
[121] *Ibid.*
[122] BnF, Ms. Fr. 20453, f° 313 : Jarnac au duc d'Aumale, Jarnac, 24 mai [1548].
[123] BnF, Ms. Fr. 3898, f° 228.
[124] James Wood, *The King's army*…
[125] Voir les quittances d'Acigné (BnF, P.O. 113), de Goulaine (P.O. 1371), Guémadeuc (P.O. 1424), Coëtquen (P.O. 798), Roche-Baritault (P.O. 698), Moussaye (P.O. 1384), Breuil (P.O. 507). La montre de Breuil de Pontbriand (BnF, Ms. Fr. 25803, f° 311).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

au royaume de France s'est aussi faite dans le domaine financier[126]. Si dans un premier temps, les institutions financières bretonnes sont dirigées par des éléments étrangers à la province, la monarchie a aussi su s'appuyer sur des officiers de finance issus de la province afin de l'associer à l'Union. Dominique Le Page a bien expliqué ce lent mécanisme d'intégration financière. Nous ne reviendrons donc pas sur le fonctionnement même des institutions présentes en Bretagne au XVIe siècle mais plutôt sur leur articulation, leur collaboration, pour ne pas dire leur complémentarité, avec le gouverneur de Bretagne. Il faudra connaître avec précision de quelle nature sont ces relations entretenues avec « Messieurs des finances »[127]. S'agit-il de relations horizontales, verticales, de collaboration naturelle, ou encore de sujétion ?

Payer l'armée du roi : un gouverneur dépendant de l'ordinaire

Dans la correspondance du duc d'Étampes avec la monarchie, la question financière revient sans cesse. Plus largement, la chancellerie royale est souvent engorgée par les demandes répétées d'argent des gouverneurs de province. En effet, ce sont ceux qui doivent veiller au bon paiement des garnisons. Sans paiement régulier pas de garnison fiable et donc une difficulté croissante à défendre une province, surtout quand celle-ci est réputée frontière. Les principales dépenses militaires bretonnes relèvent en effet de l'ordinaire de la guerre, c'est-à-dire les troupes permanentes : compagnies d'ordonnance et garnisons des quatre places fortes royales essentiellement. On a précédemment vu que le gouverneur est celui qui se charge de la logistique des compagnies d'ordonnance présentes en Bretagne, dont la sienne. Il établit les étapes et alterne les villes de tenue de montres pour alléger une présence militaire très souvent mal vécue par les populations locales. Cependant, quand l'argent peine à arriver, comme c'est le cas au début des guerres de Religion, le gouverneur ne peut que constater le retrait des gendarmes : « voians ne recevoir aucuns deniers ilz se sont incontinant retiréz »[128].

L'autre grande dépense de l'ordinaire est le paiement des mortes-payes, ces soldats cantonnés à la défense des places fortes du royaume dans une sorte de semi-retraite, rémunérés à « petite – ou morte – paye ». Par ailleurs, avec 246 mortes-payes répartis sur quatre places fortes en 1571, la Bretagne est la province du royaume disposant le plus de ce

[126] Dominique Le Page, *Finances et politique*…, en particulier p. 73-102.
[127] Philippe Hamon, *« Messieurs des finances ». Les grands officiers de finance dans la France de la Renaissance,* Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1999, 506 p.
[128] BnF, Ms. Fr. 15881, f° 189 : Étampes à Catherine de Médicis, 13 juillet 1563.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

type d'effectifs[129]. Depuis 1491, elle dispose d'un trésorier et d'un contrôleur des mortes-payes[130]. Pourtant subsistent quantité de retards et d'impayés. En 1562, Bouillé concède à Artus de Cossé-Gonnort, en charge des finances royales, qu'il dépense beaucoup trop rapidement l'argent qu'il reçoit de l'ordinaire et que toutes les mortes-payes ne reçoivent pas leurs gages : « je n'ay que cent livres d'estat pour toute la garde de ce pays qui est si peu que je vous asseure, ma foy, que je les despence en deux jours »[131]. La correspondance d'Étampes est inondée de missives des quatre capitaines de places-fortes à mortes-payes pour obtenir de lui le bon paiement de leurs soldats, ou du moins le remboursement des sommes qu'ils avancent à cet effet. À Nantes, Sanzay rapporte à Étampes à propos de ses hommes que « tous les jours sont après moy me disant qu'ilz meurent de faim et de froid »[132]. À Brest, Jérôme de Carné ajoute que « la plus part d'eulx ont esté contraints de vendre leurs arquebuzes »[133]. On a pu voir qu'en 1562, il fait appel à des avances des habitants[134]. En effet, les avances et emprunts à ces soldats ne sont pas rares, les prêteurs misant sur la garantie des paiements de l'ordinaire. À Saint-Malo, les soldats ont du recourir à tellement d'emprunts qu'ils n'ont même plus « un verre d'eau à crédit »[135].

Certes, le gouverneur peut relayer les plaintes de ses subordonnés auprès du roi. Il le fait en 1562 quand il déplore qu'il n'a rien reçu depuis deux ans pour l'entretien des places fortes et mortes-payes excepté « dix mil livres pour une année sur parties, dont l'on ne peult rien recevoir, d'aultant que les comptables ne veullent rien paier et encores moins ceulx des villes de leurs deniers communs »[136]. Reste qu'il n'est pas l'autorité compétente sur ce sujet. Au capitaine Alain de Kerouan, en charge de Concarneau, qui se plaint plusieurs fois au gouverneur du mauvais traitement de ses soldats, Étampes répond :

> « Je vous promets qu'en celles qui sont de ma charge j'y feray ce que je pourray, mais il y en a beaucoup qui ne dépendent pas de moy, ains seullement de la volonté du Roy, comme les morte

---

[129] James Wood, *The King's army…,* p. 50. Pour un panorama des mortes-payes en Bretagne à l'époque moderne, voir Pol Vendeville, « S'ils te mordent…, p. 98, 252-253.
[130] Dominique Le Page, *Finances et politique…,* p. 420 ; Philippe Hamon, *L'argent du roi…,* p. 278.
[131] BnF, Ms. Fr. 3216, f° 76 : Bouillé à Gonnort, Antrain, 6 octobre 1562.
[132] BnF, Ms. Fr. 22310, f° 167 : René de Sanzay à Étampes, Nantes, 22 décembre 1562.
[133] Morice, col. 1243 : Jérôme de Carné à Étampes, Brest, 21 avril 1560.
[134] BnF, Ms. Fr. 3210, f° 77 : Jérôme de Carné à Catherine de Médicis, Brest, 15 février 1562. En 1537, Marguerite d'Angoulême déclare que Brest est tenue « par gens nons payés et mal contens » (F. Genin, *Supplément des lettres de la reine de Navarre,* Paris, 1842, p. 166).
[135] ADCA, 1 E 3654 : Talvert à Étampes, Saint-Malo, 28 août 1563. Dans les années 1530, le capitaine Poisieux déclarait à propos des mortes-payes de Saint-Malo : « c'est la plus grant pitié du monde » (Chantilly, L, XIII, f° 145) ou encore qu'ils « meurent de faim et sont fort malcontens » (Chantilly, L, XV, f° 9).
[136] Lublinskaya, p. 96-97 : mémoire d'Étampes au roi de Navarre, Nantes, 21 juillet 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

payes, les armes et l'artillerie avec les munitions, par quoy je suis d'avis que vous en escripviez à Monsieur le Connestable »[137].

Le gouverneur évoque de son propre chef l'artillerie. S'il peut en faire l'inspection avec les capitaines de places-fortes comme à Concarneau en 1543, il n'en maîtrise pas le paiement. En 1548, Mery Greslet, sieur de la Roche-Berthault, lieutenant de Brissac, grand maître de l'artillerie, est envoyé à Rennes pour réquisitionner les pièces destinnées à l'expédition d'Écosse[138]. En 1553 Étampes commissionne François de Tournemine pour inspecter l'artillerie de Brest en compagnie du capitaine Carné. Le commissaire montre bien que l'ordinaire de l'artillerie est la seule autorité compétente pour le financement des couteux déplacements. Tournemine rapporte qu'en 1549, des canons et de la poudre ont été amenés de Bordeaux par François Salinat, commis de Louis Bordes, lui-même commis de Guillaume Bohier, trésorier et garde général de l'artillerie et munitions de France. Cette arrivée venait combler les départs de pièces vers l'Écosse et la place forte de Belle-Île, départs respectivement ordonnés par Claude Mondoin et Pierre de Dimo, commissaires ordinaires d'artillerie[139]. L'inventaire de l'artillerie brestoise rédigé par le secrétaire de Tournemine est remis en main propre à Étampes ce qui montre tout de même un léger contrôle qui fait peut-être écho aux dérives rencontrées en 1545, quand Philibert de l'Orme dénonçait le capitaine René de Château-Châlon d'avoir dégarni Brest pour armer ses navires. Une missive reçue de Jean d'Estrées, grand maître de l'artillerie va de même dans ce sens : le gouverneur ne maîtrise pas le paiement de l'artillerie mais contrôle mieux son utilisation et son déploiement dans sa province[140], notamment par ses liens avec les commissaires de l'artillerie. En 1559, il appelle ainsi comme témoin dans un procès à Nantes, Arnaud Bernier, sieur de la Mothe-Roux, commissaire d'artillerie demeurant à Chalais en Saintonge[141].

Revenons à la réponse faite à Alain de Kerouan. Avant l'artillerie, Étampes confesse également que le bon paiement des soldats de l'ordinaire ne relève pas de ses compétences. Il fait allusion sans les nommer aux commissaires de l'ordinaire qui résident en Bretagne. Eux seuls peuvent assurer le paiement des mortes-payes. Cependant, sans avoir de pouvoir sur ces hommes, le gouverneur est en permanent contact avec eux.

---

[137] ADCA, 1 E 3654 : Étampes à Alain de Kerouan, Lamballe, 14 mars 1556.
[138] AMR CC, 897/2, f° 8.
[139] BnF, Ms. Fr. 22336 : f° 787-799 : inventaire de l'artillerie de Brest, 16-19 août 1553. Guillaume Bohier est trésorier et garde général de l'artillerie depuis 1547. Pierre de Dimo est encore commissaire en 1552 (BnF, Ms. Fr. 21544, f° 18).
[140] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 71 : Jean d'Estrées à Étampes, Châlons, 18 novembre 1557.
[141] AMN, EE 244, f° 7.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

À la croisée des réseaux : les commissaires ordinaires des guerres en Bretagne

L'argent de l'ordinaire vient de la caisse du même nom. Les montres des troupes sont effectuées par un commissaire, le paiement par un trésorier de l'ordinaire assisté de payeurs pour les compagnies d'ordonnance[142]. Bien des commissaires sont déjà employés en Piémont ou en Picardie, en première ligne des affrontements. Dans les années 1520, le gouverneur Guy de Laval se plaint déjà de la non venue du trésorier en Bretagne pour payer les compagnies de Châteaubriant et Montejehan, ce qui force le peuple, « qui n'a acoustume à soustenir gensdarmes », de se cotiser[143].

Bien souvent, un commissaire ordinaire a la charge de plusieurs provinces. Le premier commissaire d'Étampes est pourtant un homme bien installé en Bretagne : Gaillard de Forsais. Ce cadet de Gascogne issu d'une noblesse de Condomois est un homme de guerre. Il commence le métier des armes en Italie dès 1515, suivant son oncle, le sieur de St-Soudin, et le sieur d'Espalingue (on retrouve un parent de ce dernier gendarme d'Étampes en 1552). Plus tard, celui qu'on appelle désormais « le capitaine Gaillard » commande des chevau-légers sous le commandement de Claude d'Annebault, leur capitaine général, dont il est client. Il l'accompagne en Picardie auprès du chevalier Bayard et se spécialise déjà en parallèle dans les revues de troupes[144]. Son patron, devenu baron de La Hunaudaye en Penthièvre, il épouse l'héritière du fief vassal de Gardisseul[145]. Le Gascon va désormais s'implanter durablement en Bretagne où on l'appelle désormais *de Forsans*[146]. La protection d'Annebault le fait gentilhomme de la maison du roi, capitaine de troupes levées en Bretagne et enfin en 1538, commissaire ordinaire des guerres. Annebault devenu maréchal de France, il peut en effet nommer à de telles fonctions[147]. En 1540, le dauphin Henri, alors duc de Bretagne, fait de Forsans le capitaine de Dinan et du château de Léhon, région où il est désormais bien

---

[142] Sur les changements du système sous François Ier, voir Philippe Hamon, *L'argent du roi…,* p. 278-279.

[143] Chantilly, L XII, f° 242 : Guy XVI de Laval à Berthereau, Laval, 1er décembre. Il déplore aussi une mauvaise gestion du paiement des gendarmes bretons. Alors que la compagnie de Claude de Rieux était assemblée et prête à faire montre, les officiers de l'ordinaire cherchent à faire la montre de ses gendarmes qui se sont pourtant retirés chez eux.

[144] BnF, Carrés d'Hozier, 267, f° 138 : Bayard à Gaillard de Forsans, Saint-Quentin, 21 octobre [1523]. En 1536, il est fait prisonnier en Artois à la journée des Sacquelets et est désigné comme le « cappitaine Gaillard, à monsieur d'Anebault » (François Nawrocki, *L'amiral Claude d'Annebault…,* p. 106).

[145] ADCA, 1 E 327.

[146] « Par erruption de langage et différence de vocable et de prononciation s'appellent de Forsans » nous dit son aïeul (BnF, Nouveau d'Hozier, 140, f° 20) ; ou encore : « et comme il fut à la Cour et dans les provinces esloignees de son pays, son nom, qui etoit de Forsais, fut altéré par la prononciation et changé en celuy de Forsans ».

[147] BnF, Carrés d'Hozier, 267, f° 137-149. Sa commission de commissaire est signée et scellée d'Annebault. On le retrouve plusieurs fois « au logis de Monsieur l'amyral » en cour en 1545. L'amiral lui confie aussi la capitainerie de sa place du Hommet en Basse-Normandie. Il est aussi proche du maréchal de Termes, homme d'Annebault (f° 148, 149 : Paul de Termes à Gaillard de Forsans, Turin, 9 octobre, 22 novembre 1545).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

possessionné et allié à la noblesse locale[148]. Il reste alors à la fin de sa vie occupé à ce poste qu'il cumule avec celui de commissaire[149]. En 1545, il doit « lever au pais de Lemballe », et ce en accord avec Étampes, mille pionniers à envoyer par mer à Étaples en Picardie pour fortifier la ville[150]. Il a également pour mission de passer en revue les compagnies bretonnes, comme celle d'Étampes en 1544, même si la montre a lieu à Chevry, en Brie[151] et encore en 1552 à Doullens en Picardie[152]. En 1546 et 1547, le « capitaine Gaillard » détient désormais dans son département de commissaire ordinaire la Bretagne et la Normandie et doit passer en revue les compagnies d'Étampes à Dol, de Rohan à Pouancé, ainsi que celle de l'amiral d'Annebault à Pont-Audemer[153]. Forsans, rendu sur place en Normandie auprès de son patron, il faut créer un second commissaire uniquement pour la Bretagne, prémices d'une provincialisation de la charge qui fonctionnera désormais en binôme. Montmorency fait le choix de nommer un ancien serviteur de Jean de Laval-Châteaubriant de qui il a hérité en 1543, Louis d'Avaugour, sieur de Kergrois[154]. L'homme est d'autant plus intéressant qu'il est un lointain cousin d'Étampes et son vassal en Penthièvre[155]. Conseiller au parlement de Bretagne[156], il l'a par ailleurs déjà servi dans la convocation de l'arrière-ban de Nantes en 1544 – il portait alors le titre de commissaire ordinaire des guerres[157]. En 1548, il est conforté dans ce rôle par Montmorency. Ce dernier, après avoir constaté « l'absence des commissaires ordinaires des guerres ailleurs occupez et emploiez » le fait contrôleur ordinaire des guerres[158] pour faire les « monstres et reveues generalles et en armes des compaignies de gens d'ordonnance estans soubz la charge et conduicte de messieurs les duc d'Estampes et sieur de

[148] BnF, Carrés d'Hozier, 267, f° 144 : ordonnance d'Henri, Fontainebleau, 22 juin 1540. La capitainerie fut résignée à son profit par Châteaubriant, déjà gouverneur de Bretagne.
[149] BnF, P.O. 1202 (Forsans), dossier 27095, n°2 : quittance de Gaillard de Forsans, 20 mars 1543.
[150] *Ibid.,* f° 147 : François Ier à Gaillard de Forsans, Limours, 17 mars 1545.
[151] BnF, Ms. Fr. 25792, f° 492 : montre d'Étampes, village de Chevry en Brie, 13 septembre 1544.
[152] BnF, Ms. Fr. 25796, f° 283 : montre d'Étampes, Doullens en Picardie, 30 octobre 1552.
[153] BnF, Ms. Fr. 3051, f° 38 : département des commissaires ordinaires des guerres, 1546 ; f° 45 ; BnF, Ms. Fr. 3146, f° 3: département des commissaires ordinaires des guerres, 1547.
[154] Il est à plusieurs reprises procureur de Châteaubriant aux États dans les années 1520. Il reçoit de Châteaubriant la seigneurie de Saffré en 1542 (« Quelques notes sur les seigneurs d'Avaugour », *Mémoires de la Société d'Émulation des Côtes-d'Armor,* 1935, t. 65, p. 118.
[155] ADCA, 1 E 1708. En 1555, son fils, René, est présent à l'accord fait entre Étampes et les bourgeois de Guingamp.
[156] CAH, VI, p. 125 : en 1551, il est conseiller au parlement et commissaire pour établir les deux sièges de l'imposition foraine en Bretagne. Florimond Le Charron l'emploie pour le procès de Jacques de Guengat (Chantilly, L, XXIII, f° 186 : Le Charron à Montmorency, Nantes, 20 mai, [après 1538].
[157] BnF, Ms. Fr. 22326, f° 299 : montre de l'arrière-ban de Nantes à Machecoul, 5 août 1544, Louis d'Avaugour, sieur de Kergrois « commissaire ordinaire des guerres ».
[158] C'est bien l'office que Dominique Le Page identifie en Bretagne : « Les officiers moyens dans une ville portuaire de l'ouest atlantique au XVIe siècle », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques,* n° 38, 2006, p. 17-40.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Rohan, ordonnées en garnison à Dol et Pouancey »[159]. Si c'est bien lui qui passe en revue les gendarmes d'Étampes et Rohan en Bretagne, il porte alors le titre de commissaire « extraordinaire » des guerres[160]. Son profil est alors celui d'un commissaire assigné à la Bretagne, auprès du gouverneur, mais dont on mesure bien les contours flous que révèlent les différentes dénominations de sa charge. Dans le même temps, Forsans devient le commissaire attitré qui passe en revue les troupes stationnées à Brest à destination de l'Écosse[161]. En lien avec les affaires écossaises, c'est lui qui rapporte les événements au duc d'Aumale[162] et on le retrouve encore en Écosse en 1556 et 1559[163] et cette activité écossaise donne encore plus de liberté à Kergrois. Au décès de Kergrois en 1552[164], la charge de commissaire passe à René du Cambout, un ancien homme d'armes de la compagnie de René de Montejean[165]. Il est intéressant de noter que de même que Kergrois, Cambout est un ancien serviteur de Châteaubriant passé au service de Montmorency pour qui il garde la capitainerie du château du Gâvre. Là encore, c'est Montmorency qui choisit le nouveau commissaire des guerres en Bretagne, preuve de la dépendance de la charge envers la connétablie. Cependant, le favori du roi prend la peine d'en informer le gouverneur, car c'est par lui que sont décidés les lieux des montres.

> « J'ay aussi faict bailler au sieur du Cambout la commission pour faire les monstres de Bretagne comme faisoit ledit sieur de Cargrois [Kergrois] dont Monsieur, n'ay voullu faillir aussi vous advertir vous asseurant que le bien qu'il plaist au roy faire a mes serviteurs et amys de delà, veulx et entends qu'ilz le tiennent de vous et tout ainsi que je me vouldrois de bon cueur emploier pour les vostres »[166].

Sans compter que René du Cambout, déjà capitaine de l'arrière-ban de Saint-Brieuc, est aussi un vassal d'Étampes pour le Penthièvre[167]. « Serviteur et ami » du connétable, il se retrouve au cœur d'un réseau de clientèle croisé entre ce dernier et le gouverneur comme

---

[159] BnF, P.O. 152, dossier 3083, n° 25 : commission de Montmorency à Kergrois, Nemours, 4 février [1548].
[160] BnF, Ms. Clair. 255, f° 1347 : montre de Rohan, Pouancé, 16 février [1548].
[161] BnF, Carrés d'Hozier, 267, f° 151 : Henri II à Annebault, Villeneuve, 18 avril 1548 ; 152 : Henri II à Gaillard de Forsans, Villeneuve, 18 avril 1548.
[162] BnF, Ms. Fr. 20549, f° 141 : La Meilleraye à Aumale, rade du petit lit [Écosse], 20 juillet [1548] : « il y a deux moys ou plus que nous sommes partys de Brest […], je ne vous escriptz aucune chose de l'heureuse defaicte que a faicte monsieur d'Essé pour la suffisance du cappitaine Gaillard qui vous en pourra dire plus au long ».
[163] Alexandre Teulet, (éd.), *Papiers d'État, pièces et documents inédits ou peu connus relatifs à l'histoire de l'Écosse au XVIe siècle,* Paris, Plon, 1851-1860, t. 1, p. 283, 325, 337.
[164] BnF, Ms. Fr. 22327, f° 122.
[165] Voir par exemple BnF, Ms. Clair. 252, f° 1191 : montre de la compagnie de Montejean, Auray, 1534.
[166] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 33 : Montmorency à Étampes, Villers-Cotterêts, 10 septembre 1552.
[167] Les Cambout sont à la fois vassaux de Penthièvre et de Rohan (ADCA, 1 E 654 ; 1 E 1585 : aveu de René du Cambout à René de Rohan, 1549).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

l'était Kergrois. Cambout saura qu'il tient son poste de commissaire ordinaire grâce à cette faveur couplée qui permet en retour la protection des serviteurs d'Étampes par Montmorency. Ainsi, s'il ne dépend pas du gouverneur mais du connétable de France[168] et des maréchaux, chefs des armées, ce personnel de l'ordinaire n'échappe pas aux liens avec le gouverneur de la province. Les deux premiers commissaires sont clairement des hommes de Jean de Laval-Châteaubriant passés au service de Montmorency[169] mais non exempts de liens avec Étampes (le frère de Kergrois est capitaine de Guingamp pour Étampes, le fils de Cambout est un de ses gendarmes). On retrouve ici les doubles réseaux qui permettent à René du Cambout d'exercer sa commission.

Peu à peu, l'influence du gouverneur sur ces individus croît. Il se peut même qu'Étampes ait donné un nom à Montmorency qui l'accepta. En 1553, un an après sa nomination, René du Cambout – devenu grâce à ses deux protecteurs grand maître des eaux et forêts de Bretagne[170] – est remplacé par un nouveau commissaire ordinaire des guerres, François de Monterfil[171]. Ce dernier se distingue par sa proximité avec le gouverneur Étampes. Issu d'une vieille famille bretonne, seigneur de Monterfil, près de Rennes, sur la route qui mène à Vannes, il est au moins depuis 1549 capitaine de la ville de Vannes[172]. Sa commission le limite en théorie aux seules montres et non aux paiements mais l'absence conséquente de personnel de l'ordinaire en Bretagne fait qu'il doit par la force des choses remplir les deux rôles. Par exemple, en 1554, c'est lui qui passe en revue la compagnie d'Étampes, à Lesneven. Seul dans cet exercice, il se passe de trésorier de l'ordinaire et délivre également l'argent au gouverneur et à ses soldats[173]. Peu à peu, Monterfil devient un homme de confiance du gouverneur. Engagé dans la défense du catholicisme[174], Monterfil est alors employé par Étampes en divers endroits pour s'exprimer en son nom. Par exemple en 1556,

---

[168] Par ailleurs, les départements des commissaires ordinaires des guerres sont établis et signés par Montmorency, souvent de sa résidence de Chantilly.
[169] Antoine Pacault, *La Baronnie de Châteaubriant aux XVIe et XVIIe siècles,* Histoire et patrimoine du pays de Châteaubriant, 2015, p. 62.
[170] Mais on le retrouve comme commissaire en 1567 lorsqu'il faut passer en revue les gendarmes de Bretagne (BnF, Ms. Fr. 3207, f° 35 : compagnies Martigues, Vassé, Malicorne).
[171] BnF, Ms. Fr. 5128, p. 200 (registre de Côme Clausse) : 20 juillet 1553. Rappelons qu'à la fin du règne de François Ier, l'ordinaire emploie quinze commissaires et dix-sept contrôleurs (Philippe Hamon, *L'argent du roi…,* p. 18).
[172] AN, MC, XIX, 179, 9 novembre 1549. Il est alors qualifié d' « escuyer, cappitaine de Vannes en Bretaigne ». En l'absence d'archives vannetaises pour la période, on ne sait rien de son action dans cette ville. Autre mention en 1550 : *CAH,* t. 5, p. 21.
[173] BnF, NAF, 8623, f° 13 : montre d'Étampes, Lesneven, 26 juillet 1554. Monterfil est désormais désigné comme « chevalier, sieur dudit lieu, cappitaine de Vannes ».
[174] *Discours contre les Huguenotz,* Paris, 1573, A 2 r° : « poème à Monsieur de Monterfil, chevalier de l'ordre du roi ».

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

lorsqu'Étampes doit faire publier l'arrêt royal qui ordonne que les navires qui circulent entre Nantes et la mer soient visités par le capitaine de la ville, il commissionne Monterfil pour le représenter à Nantes[175]. À nouveau en 1557, Étampes qui a reçu du roi une commission pour faire lire et enregistrer un arrêt royal au parlement et qui est dans l'indisponibilité de se rendre rapidement à Nantes, commissionne François de Monterfil. Le gouverneur se justifie en louant le commissaire pour ses qualités d'homme de guerre. Son poste à Vannes le distingue peut-être particulièrement. La commission rappelle en effet qu'Étampes doit « commectre personne suffizante et entendue en faict de guerre » et qu'il ne saurait mieux choisir que Monterfil[176]. Le mois suivant, on comprend la teneur de l'arrêt puisque les Nantais accueillent Monterfil qui établit le règlement du guet de la ville, le plaçant sous l'autorité du capitaine Sanzay, dont l'autorité sur ce sujet avait été remise en question par les bourgeois. De plus, comme « commissaire député par monseigneur le gouverneur, au Bouffay de Nantes »[177], il doit inspecter l'artillerie de la ville qui dépend aussi de lui tout comme les mortes-payes de la province.

Cela révèle aussi que ce commissaire de l'ordinaire est en contact permanent avec le gouverneur. Sa charge de capitaine de Vannes fait de lui un homme puissant dans la hiérarchie militaire et son emploi pour diverses missions par le gouverneur plaide pour une très bonne entente entre les deux hommes. Peut-être même Monterfil fut-il parfois présent dans le conseil du gouverneur. Sûrement par l'entremise de son protecteur, mais aussi par Montmorency pour qui il travaille, il devient gentilhomme de la chambre du roi[178] et chevalier de Saint-Michel, ordre encore prestigieux dans les années 1550. On retrouve bien ici la collusion entre les réseaux d'Étampes et de Montmorency, aspect structurant et important de l'exercice des commissions de l'ordinaire en Bretagne. Enfin, il faut souligner que le commissaire Monterfil s'avère être aussi un vassal direct du duc d'Étampes puisqu'il possède des seigneuries dans le comté de Penthièvre[179]. Rappelons également que le gouverneur perçoit l'amende de 5000 lt. que doit Monterfil au roi. Est-ce un remboursement déguisé d'un

---

[175] AMN, EE 244, n° 4 : commission de Henri II, Paris, 3 mai 1556.
[176] ADIV, 1 Ba, f° 203 : commission du duc d'Étampes pour François de Monterfil, Lamballe, 24 janvier [1557].
[177] AMN, BB 4, f° 50 : assemblée du 2 février [1557].
[178] Selon Vieilleville, Monterfil devint aussi gentilhomme de la chambre grâce à Montmorency, pour qui il travailla à récupérer l'héritage de Claude de Villeblanche, sieur de Bron, dont Monterfil était « domestique » (Vieilleville, *Mémoires*, 1838, p. 134). En effet, on retrouve Monterfil comme gentilhomme du sieur de Bron dans une missive de Montmorency à Gilles de La Pommeraie datée d'Aumale le 4 avril [avant 1543] : « et en ma présence fait oyr Montarfil sur ce qu'il vouloit dire et demander pour ledit sieur de Bron […] son maistre fera a faire tout ce que je vouldray » (BnF. Clair. 313, f° 154).
[179] ADCA, 1 E 2273 : hommage de François de Monterfil, commissaire ordinaire des guerres en Bretagne, au duc de Mercœur, 28 juin 1583. Bien que l'hommage soit tardif, Monterfil détient déjà ses terres sous Étampes.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

serviteur à son protecteur ? Reste que Monterfil est le seul à porter le titre de commissaire ordinaire des guerres « en Bretagne ». Cette précision géographique doit indiquer qu'il se charge seul des mortes-payes et de l'artillerie de la province, outre les compagnies d'ordonnance[180]. Parfois d'ailleurs, ses titres précisent qu'il est commissaire des mortes-payes et lieutenant de l'artillerie. À la lecture des archives, si la Bretagne, bien souvent, n'apparaît pas dans les départements des commissaires ordinaires, c'est qu'elle dispose à partir de 1553 d'un commissaire fixe en la personne de Monterfil qui porte le titre de commissaire ordinaire « en Bretagne ». La nomination de Monterfil à cette date coïncide avec la retraite de Gaillard de Forsans et la transmission de toutes ses charges à son fils aîné, Jean. On voit donc assez logiquement Jean de Forsans passer ensuite en revue la compagnie d'ordonnance d'Étampes à Clisson en 1554, puis à Fougères en 1555[181]. Tout comme Monterfil qui se passe de trésorier de l'ordinaire, Forsans manie les deniers du trésorier Jehan Gaultier, issu d'une longue lignée de financiers, mais qui ne réside pas en Bretagne, d'autant plus que le payeur de la compagnie est absent. C'est donc seul que Forsans procède aux montres[182]. Après la mort d'Annebault en 1552 et la restitution pleine et entière du Penthièvre de 1555, les Forsans renforcent leurs liens avec Étampes dont ils sont désormais les vassaux[183]. Après la mort de Jean vers 1559[184], c'est son frère cadet, Jacques, qui obtient en survivance, la capitainerie de Dinan puis le château de La Hunaudaye[185]. Bref, la famille de Forsans est solidement établie autour de la ville et cumule ces fonctions, pour au moins deux d'entre eux, avec la charge de commissaire ordinaire des guerres qu'ils exercent le plus souvent en Bretagne.

Monterfil et les Forsans offrent des profils assez similaires. Leurs carrières commencent par le métier des armes en Italie ou en Flandres, puis leur compétences leur offrent la charge de commissaire ordinaires des guerres, de chevalier de Saint-Michel pour Monterfil et de

---

[180] Situation assez similaire en Normandie où l'on trouve « Hervé de Grant Rue, trésorier et payeur des mortes-payes du pays et duché de Normandie » en 1552 (BnF, Ms. Fr. 25796, f° 269).
[181] BnF, Ms. Fr. 21522, f° 1566 ; BnF, Ms. Fr. 21523, f° 1654. En 1556 il est à Loudun pour passer en revue la compagnie du sieur d'Aran (BnF, Ms. Fr. 21524, f° 1672).
[182] Charge à lui de rendre quittance au trésorier ordinaire : BnF, P.O. 1202(Forsans), dossier 27095, n° 8).
[183] BnF, Nouveau d'Hozier 140 : quittance pour lods et ventes du duc d'Étampes, 19 décembre 1555 ; construction d'une chapelle près du manoir de Gardisseul à Plestan, au comté de Penthièvre, très près de Lamballe, en 1554, pour la fin des jours et la retraite de Gaillard de Forsans, ; BnF, Carrés d'Hozier, 267, f° 155-159 ; ADCA, 1 E 323 : hommage de messire de Forsans, pour Gardisseul ; ADCA, 1 E 3654 : Jacques de Forsans au duc d'Étampes, Dinan, 21 avril [1562] : « Vostre très humble et très obeissant subject et serviteur ».
[184] Il est encore commissaire ordinaire des guerres en 1558 (BnF, P.O. 1202 (Forsans), dossier 27095, n° 8 : quittance de Jean de Forsans au trésorier des guerres, 4 juin 1558).
[185] Le fils de Jean, Mathurin, sera un temps homme d'armes de la compagnie de La Hunaudaye (Julien Bernard, *René Tournemine, baron de La Hunaudaye (1572-1591). Les armes et les discours d'un lieutenant général breton au temps des guerres de Religion*, mémoire de Master sous la direction de Philippe Jarnoux, Université de Brest, 2012, p. 266 : « Mathurin de Forsant, sieur de Gardisel, parroisse de Plotan »). Il deviendra capitaine de La Hunaudaye pour Henri IV (BnF, Carrés d'Hozier, 267, f° 189 : Dombes à Forsans, Rennes, 20 août 1590).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

gentilshommes de la maison du roi pour les Forsans – dignités élevées – pour enfin devenir capitaines d'une ville proche de leurs fiefs, sans oublier qu'ils sont tous vassaux d'Étampes pour le Penthièvre. Le tropisme breton, qu'il soit ancien ou très récent, est alors évident pour ce personnel de l'ordinaire. À la mort de Jean de Forsans, vers 1559, lui succède René de Bousardière, sieur de Montauson[186]. Dès 1560, il passe en revue les compagnies du duc d'Étampes en Bretagne et de Longueville en Normandie[187]. En 1563 son département ne recouvre que la Bretagne[188]. C'est un individu beaucoup moins implanté localement que les précédents qui ne vient en Bretagne que pour effectuer les montres. Cela entraine davantage de retards de soldes précisément à un moment inopportun. Étampes le souligne au duc de Guise en août 1560 :

> « Et affin de vous faire plus amplement et par le menu entendre comme toutes choses se sont passées en ces troubles, j'ay advisé de vous envoier ma depesche par le seigneur de Couvette[189], enseigne de ma compaignye, qui n'a encores faict monstre pour ce que le commissaire n'est poinct encorres venu, par quoy s'il y trouvoit difficulté pour la sienne a cause qu'il n'y pourra estre, il vous plaira la luy faire, car je vous puis asseurer qu'il a icy ses armes et chevaulx comme le conterolleur a veu »[190].

Cette distance géographique du commissaire s'ajoute aux problèmes financiers de la monarchie liés aux premiers troubles et ne facilite pas la tâche du gouverneur car le paiement de l'ordinaire ne relève pas de lui. Avec les commissaires de l'ordinaire proches de lui, comme Kergrois, du Cambout, Monterfil ou les Forsans - il faut constater que les cinq commissaires sont tous vassaux du Penthièvre – le gouverneur peut bénéficier de réseaux de fidélité divers et variés et a priori efficaces. Même si le gouverneur ne peut les contraindre à payer telle ou telle somme, l'utilisation de ces réseaux assure une assez bonne gestion financière de la province. Si Montauson tarde à venir en Bretagne, Étampes peut seulement se plaindre au pouvoir central. Lorsque Monterfil passe en revue la compagnie d'Étampes, il ne le fait pas sur ordre du gouverneur mais sur celui du connétable de Montmorency, chef des

---

[186] BM Rouen, Martainville 200. Il agit désormais avec François Pascal, sieur de Mons, trésorier ordinaire. On retrouve ces individus dans les nombreuses quittances d'Étampes (BNF, P.O. 502).
[187] BnF, Ms. Fr. 3243, f° 45 : département des commissaires ordinaires, 1560.
[188] BnF, Ms. Fr. 3185, f° 74 v°. Ce nouveau commissaire avait été en 1559, commissaire ordinaire en Bourbonnais, Limousin et Berry (*Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II,* p. 347 : département des commissaires ordinaires, 1559).
[189] François de Manton (ou Menthon), seigneur de Couvette, enseigne de la compagnie d'Étampes depuis 1556. Voir la lettre de Catherine de Médicis au duc de Savoie pour que les Manton puissent venir en Bretagne sous Étampes. Il fait partie de l'entourage savoyard d'Étampes, héritage de ses années à la cour de Savoie (cf. chap. 8).
[190] Chichkine, p. 158 : Étampes au duc de Guise, Rennes, 5 août 1560.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

armées[191]. Lorsque les capitaines des places-fortes se plaignent des très mauvais paiements de leurs mortes-payes, ils en appellent directement au roi. Montauson semble en fait hors des réseaux clientélaires d'Étampes et de Montmorency, en difficulté après la mort d'Henri II. Probablement a-t-on affaire à l'expression des nouveaux équilibres politiques du temps de François II, favorables aux des Guise, hypothèse restée invérifiable par les documents. Le tableau ci après résume les différents commissaires présents en Bretagne pour notre période.

Tableau 11: Les commissaires ordinaires des guerres en Bretagne

Nom	Dates d'exercice	Autres fonctions
Gaillard de Forsans, sieur de Gardisseul	1538-1553	Cap. de Dinan
Louis d'Avaugour, sieur de Kergrois	1548-†1552	Conseiller au parlement
René du Cambout	1552-1553	Cap. des gent. de Saint-Brieuc Cap. du Gâvre (Montmorency)
François de Monterfil	1553- ?	Cap. de Vannes
Jean de Forsans, sieur de Gardisseul	1553-†1559	Cap. de Dinan
René de Bousardière, sieur de Montauson	1560- ?	

À de multiples reprises, et grâce aux réseaux vus plus haut, le gouverneur peut utiliser ces individus à son service. Si bien qu'il peut employer les commissaires ordinaires pour l'assister dans un poste de dépenses qui dépend cette fois-ci bel et bien de lui : l'extraordinaire. Il s'agit des garnisons autres que mortes-payes ainsi que des levées de gens de guerre, d'« aventuriers » surtout levés lors des troubles. Ainsi, en 1553, le commis du trésorier de l'extraordinaire, Louis Mallet, qui porte le titre de « contreroolleur extraordinaire » des guerres, accompagne le commissaire ordinaire René du Cambout à Belle-Île pour passer en revue et payer la garnison[192]. En 1558 à nouveau, il déclare au gouverneur qu'il se fait accompagner du commissaire Monterfil pour le même travail à Belle-Île alors que ce n'est clairement pas de sa compétence[193]. En manque de personnel pour passer en revue des troupes de l'extraordinaire, Étampes s'appuie sur les commissaires de l'ordinaire grâce aux liens entretenus avec eux. Il convient désormais d'analyser la nature des relations que peut entretenir le gouverneur avec ce personnel de l'extraordinaire des guerres en Bretagne.

Un homme de finances dans le conseil du gouverneur : le trésorier de l'extraordinaire des guerres Louis Mallet

[191] BnF, NAF, 8623, f° 13 : montre d'Étampes, Lesneven, 26 juillet 1554. « commis par monseigneur le connestable à faire ladite monstre ».
[192] BnF, P.O. 576, dossier 13350, n° 51 : quittance de René du Cambout et Louis Mallet, 30 mars 1553.
[193] Morice, col. 1228 : Mallet à Étampes, Vannes, 31 août 1558.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Dans la gestion de l'argent du roi, le gouverneur est dépendant du trésorier de l'extraordinaire des guerres. Pendant longtemps, Étampes est obligé de composer avec son absence. En 1551 par exemple, comme le trésorier de l'extraordinaire Benoist Le Grant est absent, Étampes utilise Jacques de Nevet, capitaine de Quimper et d'un navire du Ponant, en tant que commissaire extraordinaire pour procéder à la montre des 120 aventuriers français en garnison à Belle-Île sous le sieur de Saint-Laurent[194]. Comme Cambout et Monterfil, Nevet est un homme de guerre compétent et respecté aux États qui peut manier l'argent du roi pour le gouverneur, mais il agit occasionnellement pour rendre service. En 1562, pour tenir la montre des cavaliers de Baudoin de Goulaine et des soldats de Guillaume Tempéran de La Tour, Étampes commissionne Claude de Saint-Amadour, vicomte de Guigen et de Thouaré et Robert de Tours, « commis ordinaire de maistre Guillaume Gaudin, greffier d'office et criminel audit Nantes »[195]. Les deux commissaires sont des nobles locaux. Même procédé l'année suivante pour rémunérer les cent soldats du sieur de la Frudière en garnison à Nantes, Étampes fait commissaires Guillaume Gaudin, greffier d'office de la ville, Geoffrey Drouet, miseur des deniers communs et Abel Giraud, receveur de la solde des francs-archers de l'évêché – témoignant là d'une probable utilisation de l'argent initialement prévu pour ces autres soldats [196]. En 1569, Bouillé agit exactement de même pour payer la garnison de Jérôme de Carné à Brest en recourant à un commissaire et à un trésorier « extraordinaires » des guerres trouvés sur place. Le commissaire est un petit noble des environs et le trésorier est déjà inspecteur des fortifications de Saint-Malo, Concarneau et Brest même[197]. À Rennes en 1567, pour payer les cinquante arquebusiers à cheval du capitaine Méjusseaume, il a aussi recours à un commissaire local, Jehan Gérard, sieur de la Parière, « commissaire extraordinaire des guerres commis par monseigneur de Bouillé »[198]. Même attitude à Saint-Malo en 1575 et 1583[199] où le commissaire extraordinaire, Jean de la Chapelle, seigneur du Vausalmon en Paramé, à deux pas de la citadelle, est aussi examinateur des comptes de la

[194] BnF, P.O. 2104, dossier 47905, p. 1 : quittance de Jacques de Nevet, 9 avril 1551.
[195] AMN, EE 197 : montre de la compagnie de Baudouin de Goulaine, Nantes, 17 août 1562.
[196] BnF, Ms. Fr. 22310, f° 175 : garnison de Nantes, 22 octobre 1563.
[197] BnF, P.O. 600, dossier 14039, n° 11 : quittance de Jérôme de Carné, 1569. Le commissaire est François de La Tour, écuyer (paroisse de Plougonven) homonyme d'un évêque de Cornouaille (1573-1583) puis de Tréguier (1583-1593). Le trésorier est Maître Christophe Godet.
[198] AN, K 98/14 : montre de la compagnie de Méjusseaume, Rennes, 5 novembre 1569.
[199] Gaëtan de Wismes, « Trois montres faites à Saint-Malo », *Bulletin Archéologique de l'Association Bretonne*, 3e série, vol. 32, 1913, p. 221-234. En 1573, le contrôleur extraordinaire est Louis de la Mothe, commis par Mathias de Roussillon, controlleur ordinaire des guerres et des mortes-payes de Bretagne. En 1583, Roussillon est désormais présent avec Vausalmon.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

paroisse de Paramé puis « commissaire et audicteur des comptes des eglizes et fabrices de l'evesché de Sainct-Malo »[200].

Le gouverneur est ainsi contraint d'avoir recours à ces commis puisés dans la noblesse locale car les trésoriers de l'extraordinaire en charge de la Bretagne à savoir Benoist Le Grant, Raoul Moreau puis Guillaume Brochet, sieur de La Planchette[201], se distinguent par leur absence. Ayants également la charge de la Picardie, Normandie et Champagne, Moreau puis Brochet délèguent la Bretagne à un commis, Louis Mallet[202], procédure tout à fait normale pour les trésoriers de l'extraordinaire, d'autant que la Bretagne, où ils n'ont guère à financer que quelques garnisons, est très marginale pour leur charge. Ce dernier est désormais l'homme qui fournit matériellement l'argent royal aux troupes. À l'inverse de Monterfil ou des Forsans pour l'ordinaire, de Nevet ou d'autres pour un temps, Mallet est souvent décrié par le gouverneur, en particulier pour ses nombreux retards quand ce n'est pas son absence, laissant également son neveu s'occuper de ses affaires[203].

Ainsi, en 1558, lors des descentes anglo-flamandes en Bretagne, Étampes écrit au roi qu'il attend toujours l'argent de Mallet qui doit venir de la caisse de l'extraordinaire des guerres, basée à Poitiers dont dépend la Bretagne[204]. Dans la même lettre, Mallet est pourtant considéré comme un homme primordial dans la bonne gestion d'une politique provinciale. Il correspond avec lui par l'intermédiaire de son lieutenant général et l'envoie à Belle-Île payer la garnison du capitaine Sourdeval[205]. En plein affrontements avec les Anglais, Étampes déplore que le commis n'apporte pas assez d'argent avec lui de Poitiers. En novembre 1558, il écrit au cardinal de Lorraine :

> « Le commis du trésorier de l'extraordinaire est venu aujourd'huy avec seullement une partie de ce qui nous a esté ordonné qui n'est a beaucoup près de ce qu'il m'en failloit pour satisfaire a

[200] Bruno Restif, *La révolution des paroisses…,* p. 23-56.
[201] Sa carrière est relativement longue, en 1568 il est toujours trésorier pour son département du nord de la France (AN, MC, XCIX, 3, sept. 1568). Il est relié à la famille parisienne des Miron : Claire Chatelain, *Chronique d'une ascension sociale : exercice de la parenté chez de grands officiers (16e-17e siècles),* Paris, EHESS, 2008, p. 87, 289, 337.
[202] Il s'agit peut-être d'un parent de François Mallet, procureur en la chambre des comptes de Paris en 1565 puis auditeur des comptes et de Pierre Mallet, avocat au parlement de Paris (BnF, P.O. 1280, dossier 42020, n° 2-18).
[203] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes à La Caunelaye, Saint-Méen, 1er avril 1562.
[204] BnF, Ms. 20624, f° 44 : Étampes au roi, Lesneven, 31 août 1558. Toujours en 1563, Guillaume Brochet assigne les paiements sur la recette générale de Poitiers (BnF, Ms. Fr. 3216, f° 31 : Ferey à Gonnort, camp de Messas, 17 janvier 1563).
[205] Voir la lettre de Gyé à Mallet, Lamballe, 30 août 1558, et celle de Mallet à Étampes, Vannes, 31 août 1558 (Morice, col. 1228).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

tout, mais je m'en aideray le mieulx que je pourray attendant qu'il vous aura pleu comme je vous ay supplié en avoir escrit a Poitiers »[206].

En 1560, l'argent de Poitiers peine encore à venir à Étampes. Le roi a assigné 12 000 lt. sur la recette générale de Poitiers à Étampes pour entretenir les soldats de Saint-Malo, Brest et Belle-Île. Là encore, le commis Mallet est visé par le pouvoir royal, estimant qu'« il ne tient que à luy que lesdictz deniers ne soient en Bretagne » et Étampes obtient même le pouvoir « de le haster, le menassent [sic] de le faire mectre en ung cul de fosse s'il ne faict dilligence »[207]. Le travail de Mallet entre Poitiers et Nantes est loin d'être une partie de plaisir mais de toute évidence, il ne satisfait ni le pouvoir central, ni le gouverneur.

Malgré ces nombreux retards qui font grincer des dents les uns et les autres, le commis de l'extraordinaire des guerres est, à n'en pas douter, un agent clé du bon fonctionnement du « gouvernement » d'une province. Aussi, cela n'étonne pas de voir Mallet dans la « suite » du duc d'Étampes en 1562, lors des opérations du gouverneur en Normandie car bien plus qu'en 1558, le gouverneur à massivement recours à des dépenses qui relèvent de l'extraordinaire[208]. Le gouverneur plaide par ailleurs pour une proximité géographique entre lui-même et Mallet, ce qui faciliterait son travail en temps de guerre. Il n'est alors pas rare de voir des hommes de finances à la suite du gouverneur. En pleine guerre normande en 1562, le duc confesse à Catherine de Médicis, vouloir que les 60 000 lt. de la recette générale de Poitiers attendus à Nantes demeurent près du commis, autrement dit … près de lui-même pour rapidement payer ses soldats :

« S'il vous plaisoit, madame, qu'ilz fussent receuz par le commis du tresorier Brochet, qui est a ma suicte, nous gaignerions beaucoup de temps et les fraiz qu'il faudroit faire pour les aller querir jusques audict Nantes »[209].

En 1558, Étampes avait déjà opéré de même, Mallet écrivant : « j'ay escrit à Nantes que s'il a aucuns deniers venus dudit Poictiers, que l'on les vous porte audit Lamballe [la résidence d'Étampes] »[210]. Il est alors fréquent que le commis Mallet reste près du gouverneur avec l'argent du roi. Il s'agit sûrement d'un moyen de contrôler les actions du commis que de le conserver près de soi. C'est aussi une nécessité quand on est à la tête d'armées aussi

[206] BnF, Ms. Fr. 20646, f° 104 : Étampes au cardinal de Lorraine, Morlaix, 20 septembre 1558.
[207] BnF, NAF 1234, f° 105 : réponse du roi à Étampes sous forme d'annotations, mai 1560.
[208] Lublinskaya, p. 135 : Étampes à Catherine de Médicis, Avranches, 2 septembre 1562. « Le commis du tresorier Brochet, qui est a ma suicte ». Même phrase dans AMR, AA 12, n° 34 : commission d'Étampes pour Mallet, camp de Ducey, 30 août 1562.
[209] Lublinskaya, p. 135 : Étampes à Catherine de Médicis, Avranches, 2 septembre 1562.
[210] Morice, col. 1228 : Mallet au duc d'Étampes, Vannes, 31 août 1558.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

conséquentes que celles de 1558 et 1562, nécessité qui s'évanouit lors des périodes ordinaires de simples paiements des garnisons.

On peut dès lors penser que le commis Mallet agit tel un trésorier de l'extraordinaire en Bretagne et qu'il a à plusieurs reprises fait partie du « conseil » du gouverneur tant son rôle financier est important. Ainsi, il n'est pas rare de le retrouver dans les ordonnances provinciales que rend Étampes. Par exemple, lors des multiples ordonnances financières que le duc prend en 1562-1563, toujours pour financer sa campagne normande, Étampes reçoit 28 000 lt. de Jean Avril, trésorier des États, qu'il confie à son secrétaire Mathurin Rouxel (2000 lt.) mais surtout au commis Louis Mallet (26 000 lt.)[211]. En Normandie, le duc a très rapidement un grand besoin de liquidités pour payer ses nombreuses troupes. Ainsi, à son camp de Ducey, en août 1562, il commissionne encore les deux mêmes individus pour recevoir de l'argent de la ville de Rennes. Deux ordonnances sont préparées par le conseil d'Étampes, une pour Rouxel et l'autre pour Mallet[212]. Les deux hommes sont désignés comme étant « à la suite » du gouverneur et cela est assez révélateur en cela que Mallet apparaît alors au même rang qu'un membre de la maison du duc. Dans ces mêmes années, plusieurs quittances de Mallet attestent qu'il reçoit d'imposantes sommes de la part du duc qui a lui-même reçu l'argent des États de Bretagne[213]. Ainsi, même si l'argent pour des levées extraordinaires d'hommes en armes vient des États, le trésorier de l'extraordinaire est l'homme choisi par le gouverneur pour sa bonne gestion. C'est peut-être aussi pour le gouverneur un moyen de rassurer le pouvoir central quant à son bon maniement de l'argent provincial. S'assurer de la présence du commis de l'extraordinaire est un signe politique. Par ce moyen, le gouverneur se place dans la légalité la plus stricte de l'organigramme administratif et financier. On est surtout tenté de penser que dans le contexte exceptionnel de la guerre civile de 1562 et d'une expédition hors de Bretagne, et pour des raisons d'efficacité, on « bricole » en confiant à un homme de finance royales (Mallet) et un proche du duc (Rouxel) la dépense de fonds venus des finances bretonnes (États, villes de Rennes etc.) sous la forme de prêts.

Présent à la suite du duc d'Étampes mais sans aucune trace d'insertion dans ses réseaux ou dans d'autres réseaux bretons, Louis Mallet est aussi commissionné par le gouverneur.

---

[211] ADIV, C 2860, acte de Charles IX au parlement de Bretagne, ratifiant les ordonnances du duc d'Étampes, Blois, 18 février 1562 [1563] ; mandements d'Étampes à Jean Avril, trésorier des États, Nantes, 18 mai, 28 juin, 15 et 25 juillet 1562 ; quittances de Mallet.
[212] AMR, AA 12, n° 34 : commission du duc d'Étampes pour Mallet, camp de Ducé, 30 août 1562 ; AMR, CC 204, commission du duc d'Étampes pour Rouxel, camp de Ducé, 30 août 1562.
[213] ADIV, C 2860, quittances de Louis Mallet, 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Ainsi, en 1562, quand le duc décide de taxer l'Église pour financer son armée en campagne en Normandie, Mallet et Jacques Thévin, le trésorier et receveur général des finances en Bretagne, reçoivent tous deux une commission du gouverneur pour se déplacer dans chaque paroisse et prélever la taxe de 20 livres par clocher[214]. Le gouverneur prend bien soin de s'appuyer sur des agents financiers du roi au sens large (Mallet n'est pas vraiment officier) et non pas sur des familiers, erreur fréquente de certains gouverneurs qui polarise les tensions provinciales. Le duc s'adapte aussi à l'urgence de la guerre et choisit deux personnages aux statuts et aux fonctions tout à fait différents qui doivent à leur tour déléguer la tâche à des commis, signe d'un choix finalement assez restreint.

Le gouverneur, qui dispose ainsi d'argent pour mener sa politique provinciale, veille bien à ce que celui-ci soit versé par Mallet. Ainsi, en 1564, René de Sanzay, capitaine de Nantes, écrit au duc :

> « Monseigneur, j'ay esté contrainct secourir encores mon filz pour aller trouver le roy comme il luy a pleu luy faire honneur le luy commender, vous scavez les fraictz qu'il me commande faire et tant pour le service de leurdite magesté, je vous supplie très humblement qu'il vous plaize escripre à Mallet qu'il me paye les troys moys qui me restent de ce qu'il vous a pleu me ordonner »[215].

Monterfil, les Forsans et Mallet sont des individus qui occupent des postes de dépenses. Assez logiquement, ils apparaissent assez fréquemment dans la correspondance du gouverneur qui doit s'évertuer à ce que tout le monde soit bien payé et à temps. Par ailleurs, on a pu voir leurs liens avec les hommes de finance qui occupent des postes de recettes. La place de ces derniers reste à analyser ici.

Veiller aux bonnes rentrées d'argent : le gouverneur et les trésoriers et receveurs généraux des finances

La généralité de Nantes correspond exactement aux circonscriptions du gouvernement de Bretagne. Le trésorier et receveur général de Bretagne détient la lourde tâche de collecter les emprunts à commencer par le fouage, les décimes etc. Une partie des fonds est dépensée sur place, à l'image des gages des parlementaires évoqués plus bas, et une autre payée par assignations comme on a pu le voir pour l'extraordinaire des guerres de Bretagne payé par assignation sur la recette générale de Poitiers. Florimond Le Charron, sieur de la Pabotière, est commis du trésorier et receveur général depuis 1538. En 1540, il est pourvu de l'office. C'est

[214] Morice, col. 1321 : ordonnance du duc d'Étampes, Rennes, 30 septembre 1562.
[215] ADCA, 1 E 3654 : René de Sanzay à Étampes, Nantes, 18 avril 1564.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

un élément extérieur au duché qui a commencé sa carrière comme clerc suivant les finances en 1530-1532 puis commis au paiement des officiers domestiques en Bretagne dès 1533. Il meurt en charge semble-t-il vers 1561 après une longue carrière dans les finances[216].

Le gouverneur peut assister le trésorier et receveur général dans la collecte des impôts, surtout lorsqu'il s'agit de menacer des subordonnés qui refuseraient d'obtempérer. Ainsi en 1556, Étampes édicte une commission au sieur de Keravenel. Celui-ci avait été précédemment commissionné par Jean de Lorme, commissaire général des fortifications de Bretagne, afin de vendre du bois pour payer les réparations de la place-forte de Concarneau. L'intéressé refuse ensuite de rendre le surplus à Florimond Le Charron. Ce dernier, sans force de persuasion évidente, en appelle au gouverneur qui contraint par le texte – et les armes s'il le faut ensuite – Keravenel à « delivrer au huis de maistre Florimond le Charron, thésorier recepveur général dudit pais la somme de VIIxx IIlt IIII sd »[217].

Le Charron peut en effet également ordonner des deniers pour certaines dépenses comme les fortifications[218]. En 1557, alors qu'il a décidé de l'amélioration des fortifications de Saint-Malo, Étampes fixe l'argent alloué au capitaine de la ville, Bouillé. Il explique que l'argent peine à venir car « il s'est trouvé faulte au calcul qui avoit esté fait des deniers des réparations et qu'il ne s'est trouvé de bon entre les mains du thrésorier » Le Charron[219]. Ce mauvais calcul ne semble pas inquiéter plus que cela le gouverneur et Le Charron resta encore assigné aux dépenses des fortifications bretonnes. En 1560, Pietro Fredance, ingénieur florentin d'Étampes pour les fortifications bretonnes, explique au gouverneur qu'il est arrivé à Saint-Malo « avecques Gouedron, que Monsieur le Trésorier Charron avoit envoyé porter les deniers que avez ordonnez ceste présente année ez places de Brest, Saint-Malo et Conq »[220]. Le gouverneur décide donc des dépenses à ordonner, à charge au trésorier et receveur général de conduire les deniers là où ils sont nécessaires. De Saint-Malo, Bouillé correspond également avec Le Charron, pourvoyeur de liquidités[221].

Il faut également croire que Le Charron et Mallet devaient travailler ensemble. Le commis de l'extraordinaire, lorsque la caisse de Poitiers est vide, trouve dans la caisse du trésorier et receveur général des deniers bien à propos. En 1556, Florimond Le Charron récolte ainsi de l'argent pour payer les 2500 soldats qui stationnent en Bretagne, tout cela

[216] Dominique Le Page, *Finances et politique…,* p. 415.
[217] ADCA, 1 E 3654 : commission d'Étampes au sieur de Keravenel, Lamballe, 1556.
[218] Sur ces dépenses de fortifications en Bretagne, voir Pol Vendeville, « S'ils te mordent…, p. 303-346.
[219] Morice, col. 1183-1184 : Étampes à Bouillé, Nantes, 18 avril 1557.
[220] Morice, col. 1261 : Pietro Fredance à Étampes, Saint-Malo, 29 novembre 1560.
[221] ADCA, 1 E 3654 : Bouillé à Florimond Le Charron, Saint-Malo, 21 mars.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

avec l'aval du gouverneur[222]. En 1548 déjà, les fouages de la sénéchaussée de Rennes levés par Le Charron servent à l'entretien de gens de guerre voulus par le gouverneur[223]. Mesures somme toute assez logiques puisqu'il faut bien trouver des assignations pour payer les dépenses de l'extraordinaire des guerres. Dans les autres dépenses du trésorier et receveur général figure aussi le paiement des gages des parlementaires bretons, au moins dès 1554. Ceux-ci se plaignent d'ailleurs à son encontre que les non-originaires sont payés plus régulièrement que les Bretons alors qu'il s'agit de la même caisse et Étampes se fera le relais des demandes des magistrats au trésorier et receveur général[224].

Mais surtout, Étampes et Le Charron entretiennent des relations qui dépassent la seule administration de la Bretagne. En effet, Le Charron a également travaillé pour les affaires personnelles d'Étampes avant qu'il ne devienne gouverneur de Bretagne. Dans les années 1530, il est désigné comme « gérant le fait » de Jean de Bretagne, alors comte de Penthièvre[225]. En 1544, on retrouve dans sa suite « le trésorier général de Bretagne » Le Charron[226]. Par ailleurs, un parent de Florimond, Claude Le Charron, avocat au parlement de Paris, seigneur de Pussay, est un prêteur du duc d'Étampes. En 1546, il lui prête 200 écus d'or soleil « pour subvenir au besoing et affaires de mondit secrétaire dudit duc d'Estampes »[227]. Par la suite, Étampes et Le Charron continuent d'entretenir des relations extra professionnelles. En 1557, le trésorier sert le gouverneur dans l'acheminement de ses courriers à la cour vers le cardinal de Lorraine, comme à Nantes à son secrétaire Cornulier. Le Charron témoigne de sa volonté de servir le gouverneur auquel il demande de « commander voz bons plaisirs pour les accomplir à mon pouvoir »[228]. Toutefois, on ne saurait prendre des relations fonctionnelles inévitables qui unissent un gouverneur à un receveur général dans le même espace pour des relations personnelles poussées[229]. En réalité, les officiers royaux des finances ont des tâches des plus diverses, dont le service d'un Grand peut faire partie[230]. En 1559, le gouverneur qui est à la cour à Villers-Cotterêts, lui demande par exemple de « faire

---

[222] AMR, EE 168, 12 avril 1556.
[223] AMR, CC 273 : quittance de Florimond Le Charron, 18 juin 1543.
[224] ADIV, 1 Bb 740, f° 38 v° : les parlementaires à Florimond Le Charron, Rennes, 24 octobre 1555.
[225] Dominique Le Page, *Finances et politique…,* p. 415.
[226] AMR, AA 12, n° 11, 1er juillet 1544.
[227] AN, MC, XXXIII, 42, f° 338 v°, 11 décembre 1546. Étampes laisse en garantie deux bassins d'argent à ses armes, deux vases et une coupe en vermeil doré du poinçon de Rennes, la coupe « couverte aussi d'argent » et aussi à ses armes.
[228] ADCA, 1 E 3654 : Florimond Le Charron au duc d'Étampes, Nantes, 7 novembre 1557.
[229] Philippe Hamon, *Messieurs des finances…,* p. 354 : « entre le gouverneur et le receveur général d'une province par exemple, le risque méthodologique est évident de prendre des relations fonctionnelles pour des relations de clientèle ».
[230] *Ibid.,* p. 102 et suiv.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

faire des patez de rougets barbon [barbets] et de recouvrer des lévriers » pour lui afin qu'il en offre au roi[231]. Le trésorier et receveur général se situe alors au croisement de la maison du gouverneur et du service administratif de la province.

Mais il n'est pas entièrement un client d'Étampes dans le sens où il gère également la baronnie de Châteaubriant pour Anne de Montmorency dès 1552[232]. Son parcours montre qu'il essaye alors de travailler à la recette générale tout en conciliant le service des grands seigneurs bretons de l'époque. Une telle attitude est loin d'être contradictoire et s'inscrit plus largement dans le phénomène de provincialisation des grands officiers de finances[233]. Quand Le Charron décède en 1560, sa veuve et ses héritiers sont poursuivis sans relâche par la chambre des comptes. Sont visées plusieurs négligences financières de l'ancien trésorier[234]. Étampes se place en protecteur de la veuve Le Charron et apporte des précisions sur des deniers que lui même a perçus par l'ancien trésorier et receveur général, deniers qui proviennent en réalité d'un don d'Henri II sur le domaine congéable et payés par le trésorier[235].

Il est intéressant de constater que Le Charron est remplacé par un autre receveur général de la baronnie de Châteaubriant : Jacques Thévin, sieur de la Marsaulaye et de la Chotardière. Comme Le Charron, il prédomine ici l'influence du connétable sur le haut personnel financier de la province, influence toujours couplée avec celle du gouverneur tant les réseaux des deux Grands se recoupent et s'interpénètrent. En effet, Thévin est un Angevin, ancien lieutenant des eaux, bois et forêts d'Angers, et représentant direct des affaires du connétable en Bretagne[236]. Comme Le Charron, Thévin gère lui aussi les dons de la monarchie à Étampes. Il doit par exemple puiser dans les revenus des fouages les 4000 livres offerts par le roi à Étampes[237].

Jacques Thévin s'occupe également des paiements de soldats en Bretagne. En 1565, les arquebusiers de la suite du lieutenant général Bouillé sont payés par l'argent que Thévin lève

---

[231] BnF, Ms. Fr. 22331, p. 636 : Étampes à Florimond Le Charron, Villers-Cotterêts, 8 avril 1559.
[232] Antoine Pacault, *art. cit.* p. 174. Voir les lettres de Le Charron sur Châteaubriant : Chantilly, L, XXIII, f° 25, Le Charron à Villiers-le-Sec, Nantes, 23 mai ; f° 29 (sur le procès de Guengat) : Clerere, Kermenguy et Le Charron à Montmorency, Nantes, 17 mai ; f° 186 : Le Charron à Montmorency, Nantes, 20 mai (sur des lettres de Châteaubriant). Le Charron cite le commissaire ordinaire Kergrois.
[233] Philippe Hamon, *L'argent du roi…,* p. 356-358 et *Messieurs des finances…,* p. 352 et 361.
[234] ADLA, B 582, 583, 584.
[235] ADLA, B 583, F° 38 v° : Étampes à la chambre des comptes de Bretagne, Bois-de-Vincennes, 3 juin 1563. Le Charron avait en effet été commissaire sur le domaine congéable en 1557 (BnF, P.O. 576).
[236] Voir deux lettres de Jacques Thévin à Montmorency dans Antoine Pacault, *La Baronnie de Châteaubriant…,* p. 77. Jacques Thévin à Montmorency, Nantes, 15 février 1562 ; le même au même, Nantes, 10 juin 1563.
[237] BnF, Clair. 232, f° 2039 : 2 mars 1561.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

sur les Nantais[238]. De même que Florimond Le Charron, Jacques Thévin collabore avec le commis du trésorier de l'extraordinaire des guerres. Comme on l'a vu plus haut pour 1562, en 1568, pour financer sa campagne contre les huguenots en Val-de-Loire, Martigues commissionne Thévin et Mallet pour la gestion des deniers. Thévin lève l'argent et Mallet le distribue aux soldats de l'extraordinaire[239]. Un an plus tôt, Thévin avait été commis par Martigues « a faire la recepte generalle des deniers que les habitans de cedit pais ont octroiez pour faire l'assemblée et conduitte de l'armée des gens de guerre a cheval et a pied qu'il a faict lever en cedit pais »[240]. Il faut également relever que l'armée de Martigues est payée par un certain Jehan Gilles, « commis par monsieur de Martigues gouverneur et lieutenant general pour le roy en Bretaigne à l'extraordinaire des guerres à sa suitte pour le payement et solde des gens de guerre qu'il a amenéz dudict pays pour le service de Sa Majesté »[241]. Or, Jehan Gilles est un ancien commis de Florimond Le Charron en 1557[242] et tout porte à croire qu'il officie désormais de même pour Thévin. On assiste là à une gestion très provinciale de l'argent et de la guerre. La Bretagne paie désormais pour les campagnes de ses gouverneurs, évolution éminemment liée à la nouvelle situation de guerre civile.

Cependant, alors qu'avec Le Charron, Étampes le laisse aucune trace de différents, quelques conflits surgissent avec Thévin. En 1564 par exemple, ce dernier refuse pour des motifs peu clairs de payer le reste d'un don que le roi octroyé à Étampes pour le défrayer de sa campagne de Normandie[243]. Le gouverneur n'aurait reçu que 4500 livres des 39 000 promis, le solde restant aux mains des « comptables ». De tels blocages sont fréquents. Des années plus tard, en 1578, c'est Montpensier qui est en conflit avec le général de Bretagne au sujet de sa pension que ce dernier refuse de payer, le rendant « desnué d'argent et tellement mis en arrieré »[244]. Pourtant, le général des finances apparait à bien des égards comme un collaborateur du gouverneur Étampes.

Le général des finances : un collaborateur

Lors du gouvernement du duc d'Étampes, le poste de général des finances de Bretagne est d'abord occupé par Antoine Bullioud, puis par Guy Arbaleste[245] et enfin par Nicolas de

---

[238] AMN, AA 43, f° 1 : Bouillé aux Nantais, Ponsal, 11 février 1565.
[239] ADLA, B 56, f° 27 v° : validation des deniers extraordinaires levés en Bretagne par monseigneur de Martigues, 1568.
[240] AMSM, BB 5, f° 258 : quittance de Jacques Thévin, 1567.
[241] BnF, Ms. Fr. 3898, f° 228.
[242] BnF, P.O. 576, dossier 13350, n° 52 : domaine congéable, 1557.
[243] ADLA, B 583, f° 101 v° : « luy a faict reffuz de le paier ».
[244] BnF, Ms. Fr. 15905, f° 23 : Montpensier à Bellièvre, Rennes, 13 mars 1578.
[245] Philippe Hamon, *Messieurs des finances…,* p. 446.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Troyes qui reste en fonction après la mort du gouverneur et se distingue par sa longévité puisqu'il meurt sous Henri III, âgé de près de 75 ans[246]. Originaire de Touraine, c'est un homme qui a fait une longue carrière dans les finances royales puisqu'on le retrouve encore en service en Bretagne sous Henri III. Argentier du roi (au mois de 1528 à 1542)[247], receveur de la traite des blés et vins de Saintonge et La Rochelle (au moins de 1543 à 1541), brièvement receveur général à Poitiers (1543), trésorier ordinaire des guerres (1543-1553), et enfin, apothéose de sa carrière, général des finances de Bretagne en 1553[248]. Dans cette province il faut désormais le retrouver sous son titre de seigneur de Boisregnault[249]. Alors que son prédécesseur Antoine Bullioud, originaire de l'élite lyonnaise remplissait son rôle de général à l'occasion de voyages occasionnels en Bretagne, Nicolas de Troyes se distingue par sa résidence continuelle à Nantes même si on le retrouve parfois à Boisregnault en Touraine[250]. Dès les années 1540, Étampes est en relation avec Nicolas de Troyes, alors trésorier des guerres, qui paye les gages de capitaine des ordonnances du duc[251]. En tant que général des finances en Bretagne, Nicolas de Troyes a laissé un registre qui renferme sa correspondance administrative durant les années 1557-1558[252]. Ce registre laisse aussi place à de petites annotations de la part du général qui attestent de ses déplacements. Nombreuses alors sont ses rencontres avec le gouverneur comme lors des descentes de 1558 où on peut lire l'annotation suivante :

> « Le XIXe jour dudit mois de septembre [1558] nous arrivasmes en la ville de Lamballe ou ne trouvasmes mondit sieur le gouverneur parce qu'il estoit allé a Lesneven à cause du bruict qui estoit aux pais bas [la Basse-Bretagne] que les anglois et flamans y vouloient avoir descente, Bien y trouvasmes le sieur de Gyé qui estoit à la Mouglaye près ledit Lamballe »[253].

Nicolas de Troyes est ainsi souvent présent dans la « capitale » du gouvernement du duc d'Étampes. La correspondance entre le général et le gouverneur montre une bonne entente entre les deux hommes. Surtout, Étampes sollicite à plusieurs reprises le conseil de Nicolas de Troyes sur les questions financières. Ainsi, lorsqu'il doit en août 1562 lever des troupes en

---

[246] *Ibid.,* p. 46.
[247] Philippe Hamon, *L'argent du roi…,* p. 231.
[248] ADLA, B 578, f° 81 v°: 21 octobre 1553.
[249] AN, MC, XIX, 177, 18 février 1549.
[250] Philippe Hamon, *Messieurs des finances…,* p. 385.
[251] BnF, Clair. 645, f° 140 : quittance du duc d'Étampes, 15 juillet 1546. Il travaille dans un grand Ouest du royaume et on le retrouve la même année en Poitou (BnF, Clair. 157, f° 4273 : quittance de Jean de Daillon du Lude, 4 juillet 1546).
[252] ADLA, B 706. Le registre des actes administratifs rendus en son nom pour les années 1550 se trouve quant à lui aux ADIV, C 3223.
[253] ADLA, B 706, f° 185.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

masse pour sa campagne normande à venir et taxer la province, il lui fait part de ses difficultés. Troyes répond qu'il a vu les dépêches qu'on envoie au gouverneur de la cour (preuve d'une totale transparence) qui lui demandent de lever 26 000 lt. sur les villes de son gouvernement. Il confesse qu'il connaît

> « la responce et remonstrance que avez faicte au Roy sur la difficulté qu'estes d'advis qu'il s'offre en l'execution de telle commission (laquelle remonstrance, il me semble, Monseigneur, estre très bonne et très raisonnable et croy veritablement qu'il sera malaisé de pouvoir lever ceste somme sur lesdites villes cottisées selon l'estat et la commission qui vous en sont envoiez pour ceste effect[254] ».

De plus, le général des finances demande une autre commission pour son gouverneur, plus à même de lever de l'argent sur les villes car la commission d'Étampes prévoyait de taxer uniquement les huguenots, pas assez nombreux et qui se dérobent. Surtout, Nicolas de Troyes approuve la remontrance d'Étampes au roi. Les deux hommes marchent main dans la main en matière financière. Si bien que quelques jours plus tard, Étampes commissionne le général pour mettre à exécution son plan financier et pousser les Bretons aisés à lui prêter des liquidités[255]. Le duc précise bien qu'une telle mesure vient en réalité combler « le peu de moyen » du roi « de satisfaire aux despences qu'il est contrainct faire ». Nicolas de Troyes confie ensuite l'argent récolté à Louis Mallet qui le qualifie de « député et subdélégué » par Étampes dans cette affaire[256]. On retrouve la logique de la procédure qui veut qu'un receveur commissionné par le gouverneur pour la levée ponctuelle verse ensuite l'argent à un payeur.

Nicolas de Troyes est également employé par Étampes pour beaucoup d'autres affaires et fait partie du conseil informel d'Étampes de même que le gouverneur Guy de Laval pouvait déjà déclarer en 1522: « j'ay tousjours eu avecques moy jusques cy messieurs les général et trésorier »[257]. On a vu qu'en 1557, lors de l'approvisionnement des troupes envoyées en Écosse, Étampes remplit le rôle d'un commissaire aux vivres. Ce travail n'est assurément pas une mince affaire. En 1560, Étampes présente un mémoire au roi pour la défense de sa province. Dans celui-ci, il plaide que l'approvisionnement de l'armée soit désormais gérée par le général Nicolas de Troyes, sous son contrôle personnel[258]. Le général serait pour Étampes le plus à même de mener à bien une telle mission. Le pouvoir central semble réceptif et le

---

[254] ADCA, 1 E 3654 : Nicolas de Troyes à Étampes, Nantes, 9 août 1562.
[255] ADIV, C 3210 : commission d'Étampes à Nicolas de Troyes, Dol, 25 août 1562 ; commission de Charles IX à Étampes, Viraon, 18 août 1562.
[256] ADIV, C 3210 : quittance de Louis Mallet, 1562.
[257] BnF, Ms. Fr. 2971, f° 134 : Guy de Laval à François Ier, Havre de Blavet, 26 août 1522.
[258] Chichkine, p. 234 : mémoire du duc d'Étampes, fin juillet-août 1560.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

gouverneur peut former un binôme composé de Nicolas de Troyes et de Gilles de Commacre, sieur de Blandin[259], ancien maître d'hôtel du dauphin Henri et second président des comptes en Bretagne toujours très lié avec la province et régulièrement commissaire aux États[260]. En mai, les deux hommes sont envoyés par Étampes à Brest pour faire un état des trois navires du roi et les approvisionner en vivres[261]. En septembre, ils portent le titre de « commissaires généraulx des vivres pour le roy en Bretaigne » et veillent au bon ravitaillement des forçats des galères de Nantes et font travailler un commis, René Touzelin[262]. Ce dernier semble un homme de Nicolas de Troyes et de Philibert de Merveilles, trésorier des guerres et mortes-payes de Bretagne dont il est le commis[263], mais aussi très proche des Penthièvre[264]. Étampes a pu, pour des missions précises de ravitaillement des navires sous son autorité, s'appuyer sur ces commissaires des vivres crées en Bretagne sur son idée. Le duo Troyes/Commacre fait dès lors remarquer la présence d'une ancienne figure importante de la chambre des comptes (il avait résigné son office de deuxième président de la chambre des comptes en 1534) aux côtés du général des finances. La chambre des comptes de Bretagne apparaît alors centrale dans le financement d'une politique provinciale dirigée par le gouverneur.

La chambre des comptes et les dépenses du gouverneur, entre validation et droit de regard

---

[259] On le voit par exemple signer une missive depuis ce fief de Touraine mais en expliquant que « ma résidence a esté le plus souvant en Bretaigne » Chantilly, L, XV, f° 286 : Gilles de Commacre à Berthereau, Blandin, 26 décembre).

[260] Nos recherches complètent celles de Dominique Le Page qui n'avait plus trouvé la trace de Gilles de Commacre après 1539-1540 (*Finances et politique…,* p. 637-638). C'est lui qui, aux côtés de Longueval, avait déjà enquêté sur les droits d'Étampes sur le Penthièvre dans les années 1530. On le retrouve ainsi à Nantes dans les années 1530 (Chantilly, L, IX, f° 1 : Gilles de Commacre à Montmorency, Nantes, 23 juillet 1527 ; L, XIII, f° 219 : Gilles de Commacre à Berthereau, Nantes, 3 avril 1530). En 1548, le trésorier Le Charron signalait encore « le commis Commacre » en Bretagne (BnF, Ms. 20553, f° 27 : Florimond Le Charron au duc d'Aumale, Nantes, 20 décembre 1548). La même année, Commacre reste en effet dans l'Ouest (BnF, Ms. Fr. 20516, f° 14 : Gilles de Commacre au duc d'Aumale, Angoulême, 21 juillet 1548). Par ailleurs, c'est encore Gilles de Commacre qui contresigne le procès-verbal d'Étampes concernant la commodité de l'installation du parlement de Bretagne en 1560. Il meurt très âgé avant 1563 car à cette date ses biens passent à son fils, Jean.

[261] BnF, Ms. Fr. 15871, f° 183 : Nicolas de Troyes et Gilles de Commacre au duc de Guise, Brest, 3 mai 1560.

[262] BnF, NAF 21095, f° 101 : commission de Guy Chabot de Jarnac, gouverneur de La Rochelle, à René Touzelin, « commis de messieurs de Boisregnault et de Commacre, commissaires généraulx des vivres pour le roy en Bretaigne », 17 septembre 1560.

[263] ADIV, C 3210 : Philibert de Merveilles à Nicolas de Troyes, Nantes, 27 avril 1567. Aux montres des mortes-payes de Saint-Malo de 1575 puis 1583, il est commis de Merveilles puis « commis au paiement des mortespaies de Bretaigne » (Gaëtan de Wismes, « Trois montres faites à Saint-Malo », *Bulletin Archéologique de l'Association Bretonne*, 3e série, vol. 32, 1913, p. 221-234).

[264] Touzelin est fourrier et courrier de Martigues (AMN, AA 33, f° 2 : Martigues aux Nantais, Les Essarts, 1er août 1565 ; FF 187, f° 2 : Martigues aux Nantais, Les Essarts, 18 août 1565). C'est aussi peut-être lui que l'on retrouve échevin de Nantes de 1588 à 1591 (Dominique Le Page, « Une taxe levée par le duc de Mercœur au temps des guerres de La Ligue : Nantes en 1592-1593 », Dominique Le Page (dir.), *Usages et images de l'argent dans l'ouest Atlantique aux temps modernes,* Rennes, PUR, 2016, p. 94.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

En analysant le conseil du gouverneur, on s'aperçoit de la présence de certains magistrats des comptes auprès de lui. En 1544, lorsqu'Étampes entre à Rennes, il est accompagné de Gilles de la Pommeraie, président de la chambre des comptes de Bretagne et maître d'hôtel du roi[265]. L'année précédente, François Ier demande même qu'Étampes soit entouré de deux maître des requêtes, mais aussi de Gilles de la Pommeraie, ces trois hommes devant le seconder les premiers dans le domaine de la justice, le dernier dans celui des finances[266]. Ce conseil technique autour du gouverneur est informel et par la suite, on ne retrouve pas d'autres exemples de premier président dans l'entourage du duc. Ce dernier correspond avec Côme Clausse de Marchaumont surtout parce qu'il est secrétaire d'État en charge de la Bretagne et nulle trace du président Marc de Fortia.

La première des institutions financières de la province est la chambre des comptes, installée à Nantes[267]. Sans rentrer dans les détails de son fonctionnement, il s'agit d'une cour réputée « souveraine » au même titre que le parlement de Bretagne. Ses membres sont des magistrats influents qui s'enorgueillissent d'une position sociale élevée. Le gouverneur de Bretagne n'y entre pas aussi souvent qu'au parlement mais dispose là aussi d'un droit d'entrée s'il estime que sa présence y est nécessaire. En réalité, il n'a que très rarement besoin de le faire, preuve de la moindre importance politique de l'institution à ses yeux. Ainsi, dans les livres des audiences de la chambre des comptes de Nantes, on ne retrouve qu'une apparition du gouverneur, et encore s'agit-il de faire enregistrer l'édit d'établissement du parlement à Rennes. Deux entrées de son lieutenant général Bouillé viennent seules s'ajouter à ce maigre décompte. Les magistrats des comptes sont donc loin d'être envahis par les représentants du roi ce qui contraste avec les nombreuses entrées d'Étampes en parlement[268]. De plus, si Bouillé prend le temps de s'asseoir et d'assister entièrement aux séances, Étampes ne fait que passer et quitte la chambre une fois sa mission accomplie. Soulignons toutefois que ces trois entrées surviennent entre 1560 et 1563, précisément au moment de l'éclosion des violences religieuses. Comme on peut le constater pour leurs entrées en parlement, la conjoncture pousse assurément les lieutenants du roi à être davantage présents physiquement au sein de l'institution, du moins à ne pas en être complètement absents.

---

[265] AMR, AA 12, n° 11, 1er juillet 1544.
[266] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 3 : François Ier à Étampes, Marolles, 18 juillet 1543.
[267] Dominique Le Page, *De l'honneur et des épices. Les magistrats de la Chambre des comptes de Bretagne, XVIe-XVIIe siècles,* Rennes, PUR, 2016, 624 p.
[268] Voir chap. 5.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Tableau 12: Les entrées du duc d'Étampes et de son lieutenant à la chambre des comptes

Date d'entrée à la chambre des comptes	Objet
6 octobre 1560 (Bouillé)[269] Il prend place au lieu du premier maître	Il affirme que le sieur de Monterfil a été commissaire des guerres en Bretagne. Il doit toucher ses gages pour son état. Il prie la compagnie de vérifier les lettres de Monterfil pour qu'il soit enfin payé. S'il ne tenait pas la charge, il serait requis pourvoir un autre personnage ou bien l'exercer par commissaires qui couteraient encore plus au roi que les gages de Monterfil.
29 avril 1561 (Étampes)[270] Il ne fait que passer	Il annonce qu'il est commissaire du roi pour l'exécution de l'arrêt donné au conseil privé entre les Rennais et les Nantais pour la cour de parlement. Il présente une copie d'une seconde commission pour l'exécution de l'arrêt. Il annonce qu'il doit transférer le parlement à Rennes.
4 juin 1563 (Bouillé)[271] Il est assis entre les deux présidents	Il présente un édit du roi faisant mention de la vente de 100 000 écus du domaine de l'Église dans le royaume. Il présente les lettres missives du roi à la chambre par lesquelles il est précisé que l'édit a été lu et publié au parlement et à la chambre des comptes de Paris. Il faut vérifier l'édit.
Total :	**1 entrée d'Étampes, 2 entrées de Bouillé**

En revanche, les dépenses provinciales que peut faire chaque année le gouverneur sont scrupuleusement épluchées par les magistrats des comptes. Ainsi, tous ces documents appelés « validation des deniers de Monseigneur le duc d'Étampes pour l'année » montrent bien qu'il existe un certain contrôle par la chambre des comptes de l'utilisation des deniers publics par le gouverneur. Ces « validations » sont en réalité des enregistrements de mandements royaux qui justifient les levées du gouverneur. Ainsi, en février 1562, les magistrats entérinent les lettres royales qui valident les dépenses d'Étampes. On y apprend que le gouverneur a levé l'arrière-ban « qui sont les principalles forces de sondit gouvernement », mais que face à sa faiblesse, « il auroit trouvé plus expédiant » pour le service du roi de lever d'autres gens de guerre. Pour financer tout cela, le gouverneur décide de piocher dans la solde prévue pour les francs-archers qui constituent normalement l'essentiel de ses troupes de pied. On a vu que la

[269] ADLA, B 582, f° 19.
[270] ADLA, B 582, f° 80.
[271] ADLA, B 583, f° 22 v°.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

solde des francs-archers est financée par les fabriques des paroisses. Déjà en 1560, Étampes est à l'origine d'une innovation financière qu'il a testé dans l'évêché de Rennes :

> « quant à noz francz archiers je doubte qu'il soict bien malaisé de lever aujourd'huy sur le peuple leur soulde, l'ayant essayé en l'evesché de Rennes seullement pour entretenir une cornette de trente harquebuziers a cheval car ilz disent ne debvoir cela que pour la guerre et lorsque le pais est assailly ou en doubte de l'estre par les estrangiers »[272].

Deux ans plus tard, quand la guerre est bien là, pour financer les francs-archers de Vannes venus avec lui en Normandie, Étampes s'appuie à nouveau sur les fabriques. Le commissaire Rouillac lui rapporte qu'il a commissionné un certain Vincent Baron qui « eust prins et levé la somme de six deniers tournoiz pour livre sur chacun desdits paroissiens pour sur icellui et ledit Baron estre paié de son debvoir de recepte, port d'icelle soulde a Nantes pour ses peines et vacations ainsy que de la manière qu'il vous plaira ordonner et le reste de ladite somme emploier en tel lieu que ordonnerez »[273]. Ainsi, une partie de l'argent des fabriques pourra financer d'autres troupes.

Cette innovation, « la commutation de leurdite solde au paiement d'autres gens de guerre » est validée par le roi et les magistrats des comptes[274]. De telles commutations se retrouvent ensuite dans presque toutes les validations des deniers des gouverneurs suivants. En 1575, la chambre des comptes essaie même de détourner cette rentrée d'argent pour elle-même puisque Bouillé rapporte au gouverneur Montpensier que « les recepveurs généraulx et ceulx des comptes de Bretaigne se sont bendez ensemble pour vous faire ouster les deniers de la solde des francs archers et esleuz de votre gouvernement et les faire tomber à l'espargne, et usent en cela de palliations et toutes parolles de fénantize pour la faire trouver bon tant a vous qu'a ceulx dudit pais, mais quelque chose qu'ilz allecquent n'est que pour vous abuzer et faire perdre les previllaiges de votre gouvernement pour leur profict particullier »[275]. Au reste, Bouillé explique très bien cette commutation de la solde des francs-archers prélevée sur les fabriques. Il avertit dès lors Montpensier que « quant [l'argent] est entre les mains des

---

[272] Chichkine, p. 226 : Étampes à Guise, Lamballe, 15 septembre 1560.
[273] ADIV, C 3735 : Rouillac à Étampes, avril 1562.
[274] ADLA, B 55, f° 51 : validation des deniers du duc d'Étampes, 1562 ; ADLA, B 582, f° 72 : lettres patentes de Charles IX à Étampes, 28 janvier 1564 : « ledit sieur loue, approuve, baille auctorise la commutation faicte par le sieur duc d'Estampes gouverneur er lieutenant général pour sa maiesté en ce pays de la contribution des nobles et subjectz à l'arrière-ban de cedit pays et des francs-archers d'icelluy en la solde des aultres gens de guerre qu'il a emploié pour son service tant en cedit pays que celluy de la basse Normandie et semblablement tous les contractz ventes alliénations par luy faictes pour recouvrir deniers pour sondit service ».
[275] BnF, Ms. Fr. 3186, f° 140 : Bouillé à Montpensier, 9 juin 1575 : « tant pour gaigner le soud pour leurs que autres praticques qu'ilz ont acoustumé de tirer sur les deniers qu'ilz passent en leurs mains et m'ebahys comment ilz ozent entreprendre telles choses si desraisonnables ».

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

recepveurs generaulx, ilz ne se peuvent plus tirer que par mendement du tresorier de l'espargne qui faudroit que envoyassiez soliciter en ceste court ». Il est ainsi impératif de conserver cet outil financier aux mains du gouverneur. Reste que le texte royal de 1562 précise aussi que :

> « Sentans notredit cousyn assez fortiffié [d'argent], nous luy aurions mandé lever encores quelques autres gens de guerre tant de cheval que de pied et pour l'entretenement d'iceulx audit pais ordonné quelques deniers de l'ordinaire de notre recepte generalle establye à Nantes […] il en auroit faict prendre à diversesfoiz par ledit trésorier de l'extraordinaire de noz guerre ou son commis audit pais quelques partyes ».

Aussi, Charles IX valide après coup les initiatives de son gouverneur de Bretagne. Piocher dans la recette générale de Nantes, auprès de Florimond Le Charron ou Jacques Thévin, est jugé bon et utile par le pouvoir central. Catherine de Médicis avait ainsi en juillet 1562 commande à Étampes de centraliser les 100 000 lt. de la recette bretonne à Nantes tout en se servant 12 000 lt. pour le paiement de ses troupes[276]. À propos de la validation, Dominique Le Page parle de « prélèvements autoritaires effectués par le duc d'Étampes en 1562 pour faire face aux troubles dans l'Ouest du royaume »[277]. Il s'agit là d'initiatives dans l'urgence pour faire face à une situation militaire plus que délicate, mais les magistrats des comptes ne se contentent pas de valider les décisions du gouverneur[278]. En juin 1564, soit plus de deux ans après ces levées, la chambre envoie des remontrances au roi. Parmi les demandes, celle de contraindre les receveurs qui ont levés des deniers pour Étampes à comparaître devant elle à Nantes[279]. Il aurait été impensable de demander des comptes – au sens propre – au gouverneur, personnage bien trop important dans la province. La volonté d'auditionner ceux qui l'ont servi dans la levée des deniers peut révéler que les magistrats désirent conserver ce droit de regard, pour ne pas dire contrôle, sur le maniement de l'argent par l'équipe du gouverneur. On est en droit de penser qu'ils désirent aussi éviter que la validation de procédures financières extraordinaire par le roi ne vienne empêcher le fonctionnement normal de leur contrôle des comptes et ne remette en cause leurs prérogatives en la matière.

Mais ce sont surtout les validations ultérieures des initiatives des gouverneurs Martigues ou Montpensier qui sont les plus détaillées et nombreuses. Elles nous renseignent sur les

---

[276] La Ferrière, t. 1, p. 345 : Catherine de Médicis à Étampes, Tallesy, [1er] juillet 1562.
[277] Dominique Le Page, « De la difficulté de réformer au XVIe siècle », *ABPO*, 2001/4, n°108, p. 120.
[278] *Ibid.*, Plutôt qu'une « simple cour d'enregistrement », la chambre des comptes est une « gardienne des ordonnances royales ».
[279] *Ibid.*, p. 114.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

années 1570-1580, peut-être réel moment d'une marge de manœuvre croissante des gouverneurs en matière financière. Moment lié à un contexte financier encore plus tendu que lors de la fin du gouvernement d'Étampes. Au reste, cet enregistrement des mandements royaux est important pour le gouverneur s'il entend que sa pratique financière soit reconduite d'une année à l'autre. Ce moment de validation est demandé et souhaité par le gouverneur car, qui dit validation par les magistrats dit légitimation. Cela est d'autant plus vrai lors des moments de guerre contre les huguenots. Toujours lors de sa campagne de 1562, Étampes fait rédiger un long mémoire dans lequel on peut lire la demande suivante :

> « Ledict duc d'Estempes supplie tres humblement qu'il luy soit donné pouvoir d'ordonner sur le reste [de l'argent] et vallider ce qu'il en a faict jusques a ceste heure, car la longueur et difficulté des tresoriers pouroit estre cause d'un inconvenient, et il mectra peine en ce faisant d'en user de sorte, que à la fin du jeu l'on congnoistra qu'il n'a rien employé sans necessité »[280].

Dans un contexte exceptionnel de première guerre de Religion, préparant sa campagne de Normandie qui débute à l'automne, il dénonce la lenteur administrative des trésoriers alors que la guerre est imminente. Il utilise sa réputation de bon gestionnaire des finances royales pour demander expressément une liberté d'action dans sa politique financière. Comme nous avons pu le voir ici et là, le gouverneur de Bretagne peut, dans le cadre extraordinaire que sont les premières guerres de Religion, procéder à des levées extraordinaires d'argent sur son gouvernement.

Les levées extraordinaires : un gouverneur de finances ?

Il est certain que les gouverneurs de province ne sont pas des hommes de finances au même titre que les officiers et les commis dont le métier est précisément le maniement des deniers du roi. Seulement, à plusieurs reprises – et ça étonne moins, en période de crises – le duc d'Étampes se voit confier certaines compétences en matière financière. Il peut alors s'agir d'une demande bien précise de la monarchie ou à l'inverse un appel aux initiatives personnelles du gouverneur dans ce domaine. Ces compétences financières à l'échelle de la province concernent très majoritairement des levées extraordinaires, c'est-à-dire quand l'impôt habituel ne suffit plus à assurer les dépenses provinciales. À ces moments la monarchie fait appel au gouverneur tant pour trouver des solutions locales que pour encadrer et contrôler la levée des fonds. C'est d'autant plus fréquent que les carences financières récurrentes de la monarchie permettent une telle attitude des souverains envers les

[280] Lublinskaya, p. 96-97 : mémoire du duc d'Étampes au roi de Navarre, Nantes, 21 juillet 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

gouverneurs. Qu'il nous soit permis, même si la comparaison est un peu boiteuse, de penser en parallèle aux futurs intendants de police, justice et finance qui seront les agents privilégiés du gouvernement au XVIIe siècle précisément pour ces questions de l'extraordinaire. N'y a-t-il pas ici reprise ou inspiration, conscientes ou inconscientes, des pratiques déjà effectuées par les gouverneurs au siècle précédent ?

Un « arbitre » des finances en province : le gouverneur et les emprunts royaux

Dès 1545, François Ier donne un pouvoir important à son gouverneur de Bretagne relatif à un emprunt. Dans un cas bien particulier, celui d'un emprunt royal de 40 000 lt. sur les villes bretonnes pour payer l'armée royale au lendemain de la trêve de Crépy-en-Laonnois, il commissionne Étampes pour fixer la part empruntée aux bourgeois de Vitré qui ont envoyé une requête au roi prétextant leur faible nombre et leur pauvreté[281]. Ce pouvoir est assez intéressant car dans le registre du conseil et chancellerie de Bretagne, le roi fait le plus souvent appel à d'autres individus pour la levée de l'impôt, le plus souvent aux sénéchaux de Rennes et Nantes ainsi qu'à un maître des requêtes bretons[282]. Désormais il s'appuie aussi sur son gouverneur, surtout pour proposer un arbitrage. Toujours est-il que le gouverneur, alors présent à la petite cour du dauphin à Romorantin – le roi étant à Chambord – commissionne à son tour (on observe bien souvent cette « chaîne » de commissions allant du roi au plus petit des exécutants) deux bretons bien possessionnés dans la région de Vitré afin d'établir le montant juste et adapté de l'emprunt, avec un principe de solidarité, « le fort devant soutenir le faible », puis de venir le lui exposer à son conseil de gouvernement. Il commet alors Guy III d'Espinay, sénéchal de Ploërmel – un sénéchal détient une part de pouvoir financier – et Guillaume de Porcon, sieur de La Haye-Porcon[283]. Tous deux sont d'importants seigneurs aux alentours de Vitré et sont d'anciens serviteurs du comte Guy XVI de Laval et Étampes en les choisissant, mise sur leur influence locale pour que l'emprunt se fasse dans les meilleures conditions possibles[284]. Il n'envoie pas ses créatures qui pourraient être mal reçues et perçues. La délégation de son pouvoir financier est, dans ce cas précis, finement réfléchie dans une société où le collecteur d'impôt est extrêmement mal perçu. De plus, l'acte utilise plusieurs fois un mot : « arbitrer ». La compétence financière du gouverneur en 1545 n'est pas de lever les emprunts à proprement parler. C'est bien d'arbitrer, c'est-à-dire d'estimer la somme que

[281] ADIV, 1 Bv f° 242 : commission de François Ier pour Étampes, Chambord, 10 mars 1544 [1545].
[282] ADIV, 1 Bv.
[283] ADIV, 1 Bv f° 243v° : commission d'Étampes, Romorantin, 21 avril 1545.
[284] Guy d'Espinay est bien décrit par Jean Legeay, comme un des plus puissants serviteurs de Guy de Laval. Sur ce sujet voir Malcolm Walsby, *The Counts of Laval…,* p. 48, 111.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

les Vitréens devront fournir puisqu'ils ont été entendus au conseil privé. Sans cette requête, le gouverneur ne serait pas intervenu. On retrouve, comme dans d'autres domaines, le rôle éminent d'« arbitre » du gouverneur de Bretagne. Les Vitréens sont sans doute entrés en conflit avec les individus extérieurs à la ville – un Rennais et deux Nantais – que le roi commissionna pour établir l'assiette de l'emprunt[285]. Les deux nouveaux commissionnés, hommes du cru, sont mieux à même de prendre en charge les doléances vitréennes et c'est dans cette perspective qu'Étampes les choisit. Ainsi, en 1545, son rôle est avant tout arbitral dans le cadre d'un emprunt extraordinaire.

C'est loin d'être un exemple isolé. Dans les années 1550, lorsque la guerre fait rage contre les Anglais, c'est une nouvelle fois le gouverneur qui doit fixer l'assiette de l'emprunt demandé aux villes bretonnes. Pour François Thierry de Boisorcant, capitaine de Rennes, il est celui qui pourra alléger la contribution de sa ville au conseil royal. De plus, il estime que la levée extraordinaire « est ung recentyment de la guerre », une conséquence directe. Le gouverneur et son lieutenant général ont, dit-il, « assez voullu empescher telle levée de deniers pour l'arrivée des Angloys »[286]. Pour Boisorcant, qui écrit au procureur des bourgeois de Rennes, Étampes est réellement la figure qu'il faut approcher pour espérer un allègement de l'emprunt, emprunt qu'il a sans succès essayé de faire avorter.

En plus d'un rôle dans les levées extraordinaires d'argent, Étampes obtient aussi le pouvoir de procéder à des emprunts sur les communautés. Ainsi, une requête à lui adressée par les députés des États de la province en 1557 explique que le roi a commissionné le gouverneur en matière financière depuis au moins 1553 pour « départir » l'emprunt, c'est-à-dire en fixer l'assiette. Le procureur des États invoque alors la bonté du gouverneur en écrivant : « Qu'il vous plaise […] pourvoyr pour le bien et soulaigement dudit pais ainsi que voyrez estre bon et raisonnable »[287]. Certes, Étampes n'est pas seul dans ce rôle et on sait qu'il est secondé par d'autres commissaires, sans plus de détails. Il y a fort à croire que le gouverneur est épaulé par des commissaires issus du monde de la finance, peut-être des membres de la chambre des comptes ou le général des finances. C'est le secrétaire du gouverneur, Pierre Cornulier – compétent en la matière –, qui répond à la requête et assure

[285] ADIV, 1 Bv f° 147 : les trois hommes sont Pierre d'Argentré, sénéchal de Rennes, Charles Le Frère, alloué de Nantes, et François de Kermenguy, maître des requêtes et second président de la chambre des comptes.
[286] AMR, BB 466, f° 48 : Boisorcant à Michel Champion, sieur de Chartres, procureur des bourgeois de Rennes, Boisorcant, s.d.
[287] ADLA, C 413, requête au duc d'Étampes par Le Fourbeur, procureur syndic des États assemblés à Morlaix, 1557.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

que le gouverneur lève l'argent sur les communautés pour le paiement des 2500 hommes de guerre nécessaires pour la bonne défense du pays.

Faire le département des prélèvements extraordinaires

Il n'est pas rare que le roi, pour les besoins de la guerre, sollicite ses provinces pour des prélèvements extraordinaires. « Extraordinaire » ne veut alors pas forcément dire que la levée s'avère très occasionnelle mais que, n'étant pas renouvelable automatiquement (comme l'est la taille), une procédure spécifique est nécessaire chaque année, d'où le recours à l'autorité du gouverneur. En effet, sa diplomatie comme son autorité sont très souvent requises pour faire accepter de nouveaux prélèvements. Déjà en 1521 puis 1522, le gouverneur Guy XVI de Laval avait été commissionné par le roi pour superviser la levée d'un fouage exceptionnel en Bretagne[288]. Étampes est commissionné d'abord une première fois en 1548 pour départir 15 000 lt. en Bretagne[289]. Son absence – il est occupé à accueillir Marie Stuart –, fait qu'il délègue la tâche à son lieutenant général. François de Rohan-Gyé convie ainsi les procureurs des villes closes de la province de le rejoindre à Plancoët pour « assister au despartement de la somme de vingt mil livres tournoys ordonnée par le roy »[290]. Nul doute que le lieutenant du gouverneur doit travailler à répartir l'assiette de l'emprunt, remis entre les mains du trésorier et receveur provincial Le Charron[291]. En 1553 à nouveau, le gouverneur reçoit plusieurs lettres royales pour lever des sommes sur les grosses bourgades comme les villes closes de sa province pour financer l'armée envoyée en Luxembourg. Il doit également rédiger des ordonnances pour préciser un oubli dans sa commission[292]. Il se rend alors à Nantes pour « départir et asseoir les 60 000 lt. » demandés par le roi[293]. Une fois les sommes décidées pour chaque ville, le gouverneur charge les sénéchaux d'organiser (et arbitrer) la répartition de la levée dans les villes. Les levées de 1548 et 1553 sont les plus importantes. Il s'agit de levées sur les villes closes pour la solde des gens de guerre – toujours 50 000 – qui sont devenues quasi systématiques sous Henri II comme, déjà, à la fin du règne de François I[er][294]. Ainsi, à nouveau en 1558, Étampes doit procéder au « département et assiette » de l'emprunt de 50 000 lt. levé « sur toutes les villes closes, gros bourgs et bourgades » pour le paiement des 50 000 hommes de guerre du roi. On conserve ainsi le « rolle » du département fait par le

[288] AMR, CC 273 : deux commissions de François Ier, 1521 et 1522 ; CC 88 : commissions de Guy XVI de Laval (1519-1528) et Jean de Laval-Châteaubriant (1532).
[289] AMR, AA 6, n° 56 : commission de Henri II, Vauluisant, 2 mai 1548.
[290] AMR, CC204 : 14 mars 1548.
[291] AMR, CC 273 : quittance de Florimon Le Charron, 18 juin 1548.
[292] AMR, CC 203 : mandement d'Étampes, Les Essarts, 2 mars 1553.
[293] AMN, CC 297 : mises faites par Julien Poullain.
[294] Philippe Hamon, *L'argent du roi…,* p. 98.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

gouverneur et signé de son secrétaire[295]. L'autre grande levée sur les villes closes voit le jour en 1568-1569 sous le gouvernement de Martigues. Ses lettres de commissions, adressées aux sénéchaux, précisent bien que la levée est rendue nécessaire « d'autant qu'il est impossible que les finances de sa majesté puissent porter ceste despence ». Elles précisent aussi tout le rôle du gouverneur qui doit faire « le département » des sommes[296]. Pour mener à bien cette mesure exceptionnelle, le gouverneur apparaît bien comme l'homme le plus à même d'imposer la volonté du monarque.

Les moments d'intense mobilisation armée sont assurément des moments de forts prélèvements. Ainsi, plusieurs pics de mobilisation correspondent aux pics financiers : 1558, 1562, 1568, 1573 etc. L'exemple de la campagne normande est particulièrement bien documenté et permet de saisir les logiques financières propres à la nouvelle conjoncture guerrière.

Au cœur de la guerre de 1562 : entre pouvoir accru et méfiance

Si le gouverneur doit veiller au bon département des sommes, il est aussi bien souvent le garant du leur bon transport aux caisses centrales. Ainsi, en août 1562, il doit organiser l'escorte des deniers de la recette générale de Bretagne transportés de Nantes à Blois où se trouve l'armée royale[297]. Mais devant également financer son armée pour sa prochaine campagne de Normandie, Étampes doit faire face à de nouvelles logiques financières. En juin, il rapporte à Catherine de Médicis qu'il a, sur son commandement, rassemblé les gens de finances de la province pour leur faire connaître les intentions royales. Il a aussi rencontré les États de Bretagne à cet effet. L'objectif est assurément d'organiser le financement de l'armée qu'il met sur pied pour pacifier la Normandie. On s'aperçoit que la reine mère lui donne de très grandes possibilités d'emprunts. Étampes déclare ainsi :

> « Et quant a ce qu'il vous plaist aussi me mander de ceux de la ferme du trespas de Loyre, ou je pense que vous entendez comprendre la traicte d'Ingrande, par ce que les deniers s'en recoivent audict lieu qui est hors mon gouvernement, j'ay seulement escript a ceux qui en ont la charge de me venir trouver pour leur en dire et faire entendre vostre volonté. Sur quoy ilz m'ont dict que

[295] ADCA, 1 E 3654 : département par Étampes, Rennes, 3 janvier 1558, contresigné Gernant.
[296] AMR, suppl. 1001 : commissions de Martigues, Rennes, 5 septembre 1568 ; 14 janvier 1569. Il est intéressant de noter qu'alors qu'en 1553 le sénéchal donnait l'argent levé à Le Charron, en 1569, il le donne à Morin, le secrétaire du gouverneur, preuve que le prélèvement sert désormais au financement des troupes provinciales. Cela témoigne d'une logique nouvelle liée à la conjoncture de guerre civile.
[297] La Ferrière, t. 1, p. 369 : Catherine de Médicis à Étampes, Bois-de-Vincennes, 4 août 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

monsieur le duc de Montpencier leur a ordonné porter tous les deniers qui en viennent a Angers, par quoy, madame, j'ay pensé n'y devoir autrement toucher »[298].

La reine pense ici aux taxes touchées pour le transport des marchandises entre Anjou et Bretagne, mais on perçoit encore bien le respect de la géographie de son gouvernement par Étampes qui n'ose pas se servir sur un gouvernement limitrophe, celui du duc de Montpensier. Qu'à cela ne tienne, d'autres expédients sont très vite trouvés. L'essentiel des levées extraordinaires se fait pendant les opérations en Normandie. En juillet, après avoir essayé par tous les moyens d'obtenir des liquidités, on sent que le gouverneur ressent le besoin de justifier son action dans le domaine des finances. À la reine-mère, il écrit d'abord :

« s'il vous plaist, comme vous me mandez, que je ne touche plus a voz deniers, c'est raison que je vous obeisse, comme je n'ay jamais pensé faillir ».

Puis, Étampes se justifie plus amplement et réfute les rumeurs à son sujet selon lesquelles manier l'argent du roi serait source d'enrichissement personnel :

« Et en ce qu'est de l'argent qu'il vous plaise qu'on demande, d'ailleurs il est aussi bien necessaire d'avoir ung pouvoir bien ample (selon ce que j'en ay souvent et amplement escript a voz magestez), car de s'attendre a en pouvoir pareillement tirer par une simple lettre missive il est bien malaisé, veu que a peyne en peult l'on avoir une bonne commission et lettres patentes. Et ne me puis contenir de vous dire, madame, qu'il semble qu'il y en ayt, qui ayent envye de m'empescher ou oster le moien de vous pouvoir faire le service que je vous desire, attandu que l'on n'espargne en cela du parchemyn, et si c'est que l'on m'estime le faire pour mon profict, il me semble que (a mon grant domaige), j'ay trop faict preuve du contraire »[299].

En août, Étampes renouvelle son discours sur les finances. Il se plie aux « validations » des deniers levés par la monarchie tout en demandant de lui envoyer un « pouvoir général de lever » deniers « pour avoir afaire à des gens trop soubsonneulx ». En fin de missive, on retrouve un ton un peu amer quant à sa gestion de l'argent ;

« et si vous vous deffiez de moy, me bailler vostre général de ce pais ou tel audtre adjoinct qu'il vous plaira »[300].

À la fin des guerres de la Ligue, le lieutenant général du roi en Bretagne, le maréchal de Brissac, témoigne encore de l'obligation d'un gouverneur de se mêler des affaires financières

[298] Lublinskaya, p. 69-70 : Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 17-19 juin 1562.
[299] Lublinskaya, p. 110-111 : Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 29 juillet 1562.
[300] Lublinskaya, p. 125 : Étampes à Catherine de Médicis, Rennes, 7 août 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

tant *Messieurs des finances* semblent débordés[301] et c'est peut-être ce à quoi pense Étampes. Son argumentaire reste surtout à rapprocher des propos de Guise qui désire « laisser faire pareil mesnage par les provinces de ce royaulme, par ceulx mesmes qui y ont ordonné des despenses qui y ont esté faictes »[302], c'est-à-dire avaliser les décisions financières des gouverneurs. Mais les initiatives prises soulèvent bien des enjeux pour la monarchie.

Au reste, les subordonnés de Matignon en Basse-Normandie insistent tous sur la relative facilité d'Étampes à fournir des fonds. Le gouverneur a de quoi payer ses troupes et peu en lever des nouvelles car son crédit fonctionne admirablement bien. François du Breuil, capitaine de Granville, reconnaît ainsi que les hommes d'Étampes « sont paiés à jour nommé, qui luy fera trouver des hommes tant qu'il vouldra parceque luy mesme dispose des payemens »[303]. Il confesse là l'absence de problèmes financiers d'Étampes en 1562 puisqu'il arrive à enrôler 10 000 soldats en près de trois mois[304]. Même si tous ne sont pas soldés, cette facilité s'explique pour du Breuil par le pouvoir financier du gouverneur de Bretagne en matière de paiement des troupes. Pour Louis de Rabodanges, bailli d'Alençon, Étampes ramène des renforts de troupes en Basse-Normandie mais aussi et surtout des renforts d'argent[305]. Lui-même avait rechigné à avancer les deniers pour payer ses soldats car, se justifiait-il à Matignon, « vous scavez comme je suis aujourd'huy aisé, après avoir marié ma fille, de faire telle advance, et encores aussy peu de trouver deniers par prest, d'autant que l'argent est si court en ce pays ». On perçoit bien que le crédit de Matignon et de ses subordonnés bas-normands est beaucoup plus fragile et les épisodes normands de 1562 mettent bien en valeur le crédit d'Étampes analysé plus haut. Or, pour beaucoup de Bretons, financer cette campagne de 1562 c'est payer la guerre que d'autres ont déclenchée. Étampes décrit très bien cette situation. À Jacques de Matignon, il affirme ne plus pouvoir payer les quatre enseignes laissées à Caen « car vous scavez que ceux de notre pays trouveront estrange qu'on gardast une autre province à leurs despens »[306]. On retrouve là un argument

[301] BnF, Ms. Fr. 3576, f° 17 : Brissac à Montmorency, Dinan, 19 février 1598 : « je suis plus empesché des choses dont je ne debvois point ouir parler que de ce qui est de ma charge ».
[302] BnF, Ms. Fr. 3216, f° 25 : Ferey à Gonnort, camp de Messas, 9 janvier 1563.
[303] APPM, J 121, f° 334 : François du Breuil à Jacques de Matignon, Granville, 20 juillet 1562.
[304] APPM, J 121, f° 370 : François du Breuil à Jacques de Matignon, Granville, 14 août 1562 : « il a dix mil hommes tant de pied que de cheval qui luy servent de fort peu parce que en Bretaigne il n'y a une seulle sédition ».
[305] BnF, Ms. Fr. 3190, f° 125 : Louis de Rabodanges à Matignon, château d'Alençon, 22 septembre 1562.
[306] APPM, J 122, f° 272 : Étampes à Matignon, Rouen, 5 novembre 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

géographico-fiscal qui avait déjà eu lieu lors des guerres d'Italie[307]. En effet, certains blocages et oppositions font jour, notamment pour des prélèvements controversés comme ceux effectués sur l'Église.

Des mesures d'exception, les prélèvements sur l'Église

Face aux carences financières de la monarchie, le roi, pour financer ses guerres, autorise dans les années 1560 les gouverneurs d'imposer l'Église. Cette pratique n'est pas vraiment neuve, la fiscalité sur l'Église s'est déjà généralisée sous le règne de François I[er][308]. L'Église reste en effet une source de richesse convoitée. À court d'argent, la monarchie voit souvent dans l'Église une manne financière qui peut dépanner. Ainsi, il n'est pas rare que le roi demande au gouverneur de Bretagne de taxer les revenus du clergé breton. C'est déjà le cas en 1522, après la descente anglaise à Morlaix, lorsque le roi demande à l'évêque de Vannes de cotiser son clergé pour mieux fortifier le littoral de la province[309]. En 1536, François Ier demande à nouveau à Jean de Laval-Châteaubriant de taxer les fabriques. Le gouverneur se retrouve dans une situation délicate et rapporte ainsi son entrevue avec le roi :

> « Il [le roi] veulx qu'on s'ayde de celluy [l'argent] des fabricques qu'il dict estre le plus content. Je luy ay replicqué que c'estoient deniers de l'Église, il m'a respondu qu'il se peult aider de ceulx là et d'autres au besoing[310] ».

Le contexte des guerres de Religion accroit considérablement la pression fiscale. Les États de Pontoise de 1561, font accepter l'idée d'un contrat avec l'Église qui prend la forme de décimes, impôts sur les biens du clergé, puis d'un don gratuit[311]. Dès le premier conflit on pense à utiliser ce type de fonds pour financer les armées, non sans débats au conseil privé mais aussi plus largement dans la société politique. Une telle mesure n'est pas simplement financière et revêt bien des aspects politico-religieux. Pour les plus radicaux des catholiques, la levée d'une décime représente un danger puisque cela équivaudrait à affaiblir l'Église pour laquelle ils se battent. Pour d'autres, il s'agit de combattre à armes égales avec les huguenots financés par leurs synodes provinciaux. Rapidement, Catherine de Médicis se rallie à l'option de taxer les biens du clergé pour financer la guerre et opte pour deux modes de fourniture de

---

[307] Philippe Hamon, « L'Italie finance-t-elle les guerres d'Italie ? », Jean Balsamo (dir.), *Passer les monts. Français en Italie – l'Italie en France (1494-1525).* X[e] colloque de la Société française d'étude du Seizième Siècle, Paris, 1998, p. 25-37.
[308] Philippe Hamon, *L'argent du roi…,* p. 86-96.
[309] *CAF,* t. 5, p. 569.
[310] AN, J 966, n°28/2 : Châteaubriant au chancelier, Picquigny, 27 mars [1536-1537].
[311] Claude Michaud, *L'Église et l'argent sous l'Ancien Régime : les receveurs généraux du clergé de France aux XVIe-XVIIe siècles,* Paris, Fayard, 1991, 804 p.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

fonds différents : une décime sur le clergé du royaume et les « argenteries » des églises, c'est-à-dire sur leurs biens en argent (reliquaires, calices etc.). Cette seconde mesure est aussi un moyen de priver les huguenots de ces revenus qu'ils obtiennent du pillage des lieux de culte. Pillage qui apparaît de plus en plus dans les craintes du gouverneur comme en juin 1562 lorsqu'il apprend que des Angevins ont « déliberé de piller et voller quelques eglises de mon gouvernement »[312].

Reste qu'il s'agit là d'une mesure d'exception, Antoine de Navarre précisant bien en juillet 1562 que des prélèvements effectués sur le clergé, moitié « ès argenterie des églises […] ne peult faire sans en avoir une commission du Roy »[313]. C'est exactement ce que demande Étampes à la reine-mère quelques jours plus tard :

> « Et s'il vous plaist, madame, lever ces argenteries, il fauldroit envoier quelques commissions aux evesques ou gens de justice, car sus une lettre missive il ne se feroit pas »[314].

Le gouverneur pointe du doigt le statut des documents qui autorisent les levées. Dans un mémoire au pouvoir central, il demande encore qu'on lui envoie :

> « commission, comme il a tousjours demandé, pour en lever sur le pais de leur consentement et s'aider des argenteries et biens des eglises de ceulx qui ne sont point residens et mesmes des biens de ceulx qui ont porté les armes et les ont favorisez »[315].

Dans une missive à la reine-mère, il s'explique davantage :

> « Et encores que vostre magesté me mande que vous valliderez ce que je feray, si est ce que pour avoir afaire a des gens trop soubsonneulx, il seroit besoing de m'envoier pouvoir general de lever (pour emploier aux aferes et despence du pais et de vostre service) ce que je pourray tant des eglises que autrement »[316].

Reste qu'en août, il est félicité d'avoir pu payer une partie de ses garnisons et est incité à payer le reste des troupes avec « les denyers des argenteries des églises »[317] comme l'a déjà fait Tavannes en Bourgogne qui a vendu des reliquaires pour payer ses soldats[318]. Cette seconde mesure reste difficile d'application pour le gouverneur qui répond qu'il a « a faire a

---

[312] Lublinskaya, p. 69-70 : Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 17-19 juin 1562.
[313] BnF, NAF 21603, f° 75 : Navarre à Catherine de Médicis, camp de Blois, 22 juillet 1562. La lettre évoque le duc de Bouillon mais après la défection de ce dernier, la même mesure sera offerte à Étampes.
[314] Lublinskaya, p. 110-111 : Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 29 juillet 1562.
[315] BnF, Ms. Fr. 15876, f° 365 : mémoire d'Étampes, 1562.
[316] Lublinskaya, p. 125 : Étampes à Catherine de Médicis, Rennes, 7 août 1562.
[317] La Ferrière, t. 1, p. 377-378 : Catherine à Étampes, Blois, août 1562.
[318] « Un épisode des guerres civiles du XVIe siècle à Avallon », *Bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne,* 1856, p. 349.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

ung peuple si religieux et scrupuleux en ces choses la » qu'il doit procéder avec une extrême prudence et qu'il lui faut l'appui entier du roi[319]. En septembre, Jacques Cadier, chanoine et grand vicaire de l'évêque de Rennes[320], peut informer Étampes que

> « le clergé dudit Rennes avoit accordé la somme de 1500 lt. y compris l'aide des prestres aisez, pour secourir aux affaires de notre Sire le Roi. Depuis ai receu vos lettres du 25 dudit mois d'aoust expédiées à Dol par lesquelles commandez lever une décime et le secours des Prestres aisez et 20 livres par clocher, le fort portant le foible, et que les joyaux et argenteries des Eglises dudit diocèse soient apportées en ceste ville de Rennes en seureté »[321].

Le grand vicaire s'avère un bon collaborateur. Suite à des remontrances que les clercs lui font « ensemble en une feille de papier », il les contraint grâce au sénéchal de la ville d'obéir aux ordres du duc. La mesure est contraignante mais le gouverneur peut compter sur les cadres dirigeants de l'Église.

Cependant, on perçoit déjà des oppositions de certains clercs. Il semble que certains accueillent en effet très mal le transfert de leurs « joyaux » à Rennes. En octobre, Étampes, fort du soutien de l'évêque de Vannes qui lui a transmis un inventaire des reliques de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon, commissionne le sieur de Pinieuc sur place pour récupérer les reliques et argenteries et également les transporter à Rennes qui semble être le point de stockage. Après plusieurs jours de négociations, le gentilhomme essuie un refus des moines qui en appellent à leur évêque et au gouverneur[322]. L'absence de leur abbé, disent-ils, empêche toute prise de décision[323]. Surtout, retirer les reliques et argenteries réduira considérablement la ferveur des habitants des environs. On retrouve là la remarque d'Étampes sur la religiosité des Bretons.

De tels blocages font qu'Étampes s'adapte et accepte ici et là de se passer des argenteries et de plutôt se concentrer sur la décime et les contributions des clercs les plus aisés. Dans une ordonnance relative au financement de son armée de Normandie, on apprend qu'il a fait prélever sur le clergé breton 20 livres par clocher « au lieu de la fourniture des argenteries

---

[319] Lublinskaya, p. 135 : Étampes à Catherine de Médicis, Avranches, 2 septembre 1562.
[320] Jacques Cadier est chanoine de Rennes, secrétaire du grand vicaire de Rennes en 1541 (AN, 1 AP 628 : Lignel, sénéchal de Dol, à François de Laval, Rennes, Noël 1541), recteur de Toussaint en 1553 et fondateur de la chapellenie de Saint-Jérôme en la cathédrale de Rennes en 1555 (ADIV, 1 G 169). En 1558, à la mort de Claude Dodieu, le diocèse de Rennes est confié à Bernardin Bochetel (jusqu'en 1566). Absent, ce dernier fait de Jacques Cadier son grand vicaire.
[321] Morice, col. 1319 : Jacques Cadier à Etampes, Rennes, 3 septembre 1562.
[322] Morice, col. 1322 : réponse des moines de Redon à Georges de Couetdro, sieur de Pinieuc, Redon, 17 sept. puis 8 octobre 1562. En 1557, dans l'enquête du guet de Sanzay, Pinieuc témoigne et dit résider dans la « parroise de Limmerzel, diocèse de Vannes » et être âgé de cinquante ans (AMN, EE 244).
[323] Il s'agit à cette époque du cardinal Bernardo Salviati, évêque de Clermont et aumônier de Catherine de Médicis dont il est parent puisque fils d'une Médicis. Il est abbé commendataire de 1553 à 1568.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

d'icelles églises, lesquelles Sa Majesté leur auroit demandées »[324]. En compensation des argenteries perdues s'ajoute un don gratuit de l'Église, « une décime de leurs bénéfices, et davantage pour chacun prestre aisé desdits diocèses la somme de dix sols pour l'effet dessusdit ». En 1567, Martigues agit de même et lève des décimes sur les bénéfices des diocèses bretons ainsi qu'une somme de 20 sous sur chaque prêtre pour financer les troupes du roi[325]. Cet emprunt, assez similaire aux levées sur les bourgeois aisés des villes[326], s'inscrit dans le dialogue que le gouverneur entretient avec le clergé de sa province, et en particulier avec le haut clergé. Ainsi, en décembre 1562, il organise une rencontre avec les évêques de la province et obtient d'eux un profond soutien ainsi que l'offre d'une décime. En effet, un acte royal précise bien que « le duc d'Estampes gouverneur et notre lieutenant general en noz pais et duché de Bretaigne nous a en notre privé conseil remonstré que touz les evesques et clergé de sondit gouvernement luy ont par cy devant liberallement et voluntairement accordé pour la conservation dudit pays et entretenement de la religion catholicque une ayde d'une décime »[327]. La décime avait été décidée pour l'ensemble du royaume et la part bretonne devait d'ailleurs être envoyée par Étampes au duc de Guise, chef des armées royales[328]. On comprend bien qu'Étampes a voulu associer le haut clergé de sa province à cette décision, préférant le dialogue à la contrainte dans l'optique de limiter les refus.

Ainsi, décime, levée de l'argenterie, don gratuit, levée sur les prêtres aisés sont autant d'outils financiers utilisés par le gouverneur pour financer la défense de la province comme son armée destinée à la Normandie. Dans l'esprit de certains clercs comme Jacques Cadier, il n'est pas non plus inconcevable d'apporter une contribution à la défense armée de la religion. Plus largement, le gouverneur désire s'appuyer sur les trois États. En juillet 1562, il écrit en effet vouloir :

> « tirer secours de ceulx de l'eglise, de la noblesse et des villes et remonstrera la responce qu'il a eue de ceulx a qui desja il en a parlé, sollicitant aussi qu'il luy soit envoyé pouvoir pour ordonner de faire lever et employer ce qu'il poura gratieusement tirer d'eulx, et avecq cela et les

---

[324] Morice, col. 1321 : ordonnance du duc d'Étampes, Rennes, 30 septembre 1562.
[325] ADM, 84 G 2 : Martigues à Jean Le Feuvre, évêque de Vannes, Rennes, 18 octobre 1567 ; le même au même, 14 janvier 1569.
[326] Philippe Hamon, *L'argent du roi…*, p. 189-190.
[327] ADIV, 1 Ba 4, f° 173 : ordonnance de Charles IX, château de Bois-de-Vincennes, 10 décembre 1562.
[328] *Mémoires-Journaux de François de Lorraine, duc d'Aumale et de Guise, 1547-1563,* Michaud et Poujoulat (éd.), Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, t. VI, Paris, 1839. p. 500 : Guise à Gonnort, camp de Nuisement, 20 décembre 1562 : « puisque ne pouvez si promptement recouvrer argent pour ceste armée qu'il est requis, je trouve très bien que nous faictes secourir des cinquante mil livres de Bretaigne qui sont au Mans » ; p. 502 : Guise à Gonnort, camp de Messas, 17 janvier 1563 : « J'ay faict une dépesche pour les escortes qui sont nécessaires pour les deniers que l'on va recouvrer à Nantes et à Tours des subventions de l'église » ; p. 503.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

deniers extraordinaires il mectra peine de conserver le pais, sans toucher a la recepte generalle, sinon en ce qu'il luy sera ordonné par estat »[329].

Tirer secours de l'Église certes mais aussi des villes et plus généralement de leurs grands bourgeois issus du monde marchand, tel est le programme d'Étampes pour obtenir rapidement des fonds conséquents.

Tirer secours des villes et des prêteurs

Si l'on se penche en effet sur les modalités pratiques des paiements des troupes levées en 1558 ou en 1562, c'est-à-dire en temps d'urgence militaire, on ne peut que constater qu'elles sont de plus en plus locales. On l'a vu avec le recours de plus en plus fréquents à des commissaires extraordinaires cherchés sur place, on l'observe aussi et surtout au niveau des prélèvements et des paiements.

Ainsi en 1558, Étampes évoque la difficulté d'imposer sa province déjà pressurisée par de trop nombreux prélèvements qu'expliquent les descentes ennemies. Au roi, il livre un fort discours sur la situation financière du duché :

« tant que la vye me durera je feray pour votre service mon debvoir, mais ce sera tout seul si je ne reçoy deniers pour paier les gens de pied. La noblesse et le peuple de ce pais ont bonne volonté mais comme je vous ay mandé (à la verité) ilz n'en peuvent plus et sont ruynez n'ayans peu tout ce moins d'aougst vacquer a serrer leurs biens […] vous suppliant croire que si j'estois en pays ou il se peust recouvrer deniers, que je n'espargnerois nulle chose que j'aye pour en recouvrer et vous soullaiger d'autant, mais je vous puis asseurer que j'en ay tiré et mys toute ma puissance »[330].

Quelques jours plus tard, Jean Baril, alors fermier et receveur général de la prévôté de Nantes, écrit à Étampes au sujet de la solde des 150 francs-archers mis en garnison à Belle-Île. C'est lui qui détient la solde et, dit-il, a reçu commission du gouverneur de lever des deniers sur la juridiction de Guérande. Une telle tâche est d'autant mal aisée que Baril peut rapporter à Étampes qu'il lui « a cousté beaucoup en fraiz et mises pour les debvoirs contraindre a payment »[331]. On conçoit bien la difficulté pour le gouverneur de contraindre les habitants de sa province à rémunérer son armée levée à l'été 1558. En 1562, on retrouve ce paiement très local à propos des deux compagnies levées à Nantes : les cavaliers de Baudoin de Goulaine et les piétons de Guillaume Tempéran, sieur de La Tour, deux nobles locaux

[329] Lublinskaya, p. 96-97 : mémoire d'Étampes, Nantes, 21 juillet 1562.
[330] BnF, Ms. Fr. 20624, f° 44 : Étampes à Henri II, Lesneven, 31 août 1558.
[331] ADCA, 1 E 3654 : Jean Baril à Étampes, Nantes, 18 octobre 1558.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

commissionnés par Étampes qui signe leurs états de soldes[332]. Après maintes négociations avec les bourgeois nantais, Étampes obtient d'eux qu'ils financent intégralement les troupes. Guillaume Tempéran est lui-même un soldat et capitaine nantais bien connu des autorités de la ville[333]. Cependant, la rémunération prévue par les bourgeois de Nantes rencontre tellement d'oppositions que le capitaine La Tour peut rapporter au gouverneur :

> « De mode que si n'eust été le service et l'obligation que je vous dois, Monseigneur, et la crainte que avois de vous désobéir, je me serois deschargé de ladite compaignie »[334].

Impuissant, Étampes fait alors appel à la monarchie et obtient des lettres patentes signées du roi en décembre pour contraindre les bourgeois à financer les deux compagnies levées à Nantes[335]. Là comme ailleurs, il faut un document monarchique de plus fort pouvoir contraignant pour faire aboutir le processus. Nul doute également que le bon remboursement est un gage de confiance auprès des élites urbaines comme le note Bouillé à Catherine de Médicis la conseillant que « lesdits deniers soyent renduz, [qui] sera cause que quand commanderez, ilz en presteront plus volontiers deux foys davantaige »[336]. D'autres troupes de l'armée d'Étampes sont rémunérées par les municipalités, toujours avec difficulté. Le sieur de Longué, est à nouveau rémunéré par la ville de Nantes en août[337]. À Rennes, le duc avait déjà en 1560 difficilement contraint les bourgeois à rémunérer les compagnies des sieurs Pironnaye et Olivet[338]. Cette compagnie a été levée sur commission du gouverneur mais, faute de moyens suffisants, s'est rapidement dissoute[339]. La même année, Bouillé demande une garnison à Rennes soldée aux frais des habitants. Le sénéchal Bertrand d'Argentré réussit à convaincre les gens d'Eglise, de justice, et les bourgeois de « souldayer trois ou quatre cens hommes de pied »[340]. En 1563, Étampes finance à nouveau la garnison de Nantes par les deniers municipaux et par Abel Giraud, « recepveur de la soulde des francs archiers et esleus

---

[332] AMN, EE 197, f° 3 : commission d'Étampes pour Goulaine, de lever 100 cavaliers, Nantes, 25 juillet 1562 ; f° 9 : commission d'Étampes aux sieurs de Thouairé et Guillaume Gaudin, sieur de la Chauvignière, pour passer en revue la compagnie de La Tour, Rennes, 7 août 1562 ; f° 4 : état de la compagnie de 200 arquebusiers à pied de La Tour, Nantes, 25 juillet 1562 ; f° 5 : état de la compagnie de Goulaine, Nantes, 29 juillet 1562.
[333] On le retrouve dans un registre de baptêmes de la paroisse de Saint-Denis en tant que parrain en 1564, Arch. mun. Nantes, GG 44, 29 juillet 1564. Il hérite de son père en 1541 à Nantes, ibid., 2 E, n° 382.
[334] Morice, col. 1315 : Guillaume Tempéran, sieur de La Tour, à Étampes, Nantes, 7 août 1562.
[335] AMN, AA 23/21 : acte de Charles IX, Vincennes, 7 décembre 1562 (levée de 15300 lt. sur les habitants de Nantes).
[336] BnF, Ms. Fr. 15547, f° 134 : Bouillé à Catherine de Médicis, Nantes, 25 juillet 1568.
[337] AMN, EE 197.
[338] Morice, col. 1246 : Bouillé à Étampes, Rennes, 11 mai 1560 ; col. 1237 : Argentré à Étampes, Rennes, 6 mai 1560.
[339] Morice, col. 1236 : Bouillé à Étampes, Rennes, 16 avril 1560 : « je n'ai sceu jamais avoir moyen d'avoir de l'argent pour les faire payer de sorte qu'ils s'en sont allez ».
[340] Morice, col. 1233.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

de l'evesché de Nantes »[341] faute de fonds de l'extraordinaire des guerres, témoignage de plus sur l'inefficacité de l'assignation traditionnelle sur la recette générale de Poitiers en contexte de guerre civile.

Mais les deniers municipaux restent généralement difficiles à mobiliser et c'est dans ce contexte qu'on constate le recours croissant du gouverneur aux emprunts à des particuliers. En 1560, le capitaine de Belle-Île, Sourdeval, ne peut plus avancer de lui-même l'argent pour sa garnison. « Je suys contrainct, dit-il à Guise, de leur faire la munition de toutes choses a mes despens car d'avoir pour ung seul grant blanc de credit en cest isle, il est hors de ma puissance a l'occasion des debtes qui sont deues ». Sourdeval demande alors « d'escrire une lettre aux manans et habitans de cest isle et aux marchans voluntaires » pour avancer l'argent, solution imaginée par Étampes[342]. Au début de 1562, dans l'impossibilité de pouvoir acheter des grains pour ses soldats, Étampes se tourne quant à lui vers des prêteurs professionnels, issus du monde financier de la banque de Lyon auquel il est déjà personnellement un habitué. Il écrit en effet à la reine qu'il

> « Y'a ung homme icy de monsieur de Savoye, appellé Hannibal Cambi, qui avoit quelques deniers pour employer en bledz, lequel m'a dict en avoir encores six mil escuz de reste, dont je l'ay bien fort pryé ne se deffaire point, et m'a accordé, si on en a affaoire pour le service de voz magestez, de les bailler, luy envoyant seureté de les faire delivrer a Lyon »[343].

Mais c'est sans compter sur les dégâts de la guerre qui bouchent le canal de la banque lyonnaise car la ville est passée aux mains des huguenots[344]. Quant aux grands marchands bretons, il regrette à la reine mère début août :

> « De ce que vous avez accoustumé de tirer de ce pais, qui est l'ordinaire, et ne touchant point a l'extraordinaire, me laisser le moien pour recouvrer ce qui sera necessaire pour continuer ladicte despence. Car quant aux emprunts particulliers il ne s'i fault point attendre, veu que la pluspart de noz riches marchans sont destruictz par la perte de Lyon et Rouen [toutes deux prises en 1562], ou estoit leur commun trafficq, et n'y auroit nul moien sans les ruyner du tout de pouvoir lever ceste somme sur eulx, oultre ce qu'il fauldra doresnavant qu'ilz nous aident a souldoier les gens de guerre qui sont entretenuz pour la deffence et seuretté d'icelles villes »[345].

---

[341] BnF, Ms. Fr. 22310, f° 182-184 : montre de cent arquebusiers à pied en garnison à Nantes, 1563.
[342] BnF, Ms. Fr. 15871, f° 161 : Sourdeval à Guise, Belle-Île, 22 juillet [1560].
[343] Lublinskaya, p. 37 : Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 1er mai 1562.
[344] Selon Philippe Hamon, 70 % des marchands et marchands-banquiers de Lyon sont Italiens sous François Ier (comme ici Hannibal Cambi). Ils agissent comme de véritables intermédiaires avec la monarchie (*L'argent du roi…*, p. 140).
[345] Lublinskaya, p. 125 : Étampes à Catherine de Médicis, Rennes, 7 août 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Sans compter qu'il faut ensuite rembourser ces imposants prêts, souvent sur les deniers levés en Bretagne, comme ces 60 000 lt. prêtés au roi par le sieur de Gondi en 1563 et dont la chambre des comptes de Bretagne doit participer au remboursement, non sans peine et difficultés[346]. Il conviendra de voir plus loin les réseaux du crédit d'Étampes et en particulier sa fréquente utilisation d'un Italien issu de cette même banque lyonnaise : Jean-Baptiste Dey. Notons ici toutefois que ces réseaux sont multiples à l'image de celui de René Le Camus, panetier de Catherine de Médicis qui lui prête à plusieurs reprises des liquidités[347] et n'est toujours pas remboursé en intégralité après le décès du duc pour les sommes qu'il a également prêtées à la duchesse d'Étampes[348].

Dans la gestion financière de la guerre, le gouverneur de Bretagne n'est pas démuni d'outils. Les documents font également la part belle à une autre forme de crédit lié à la noblesse, celui des « pensionnaires » du roi déjà aperçus. Rémunérés par le souverain, ces quelques individus mettent bien souvent au service du gouverneur leurs deniers dans un subtil calcul d'enrichissement monétaire et d'honneur qu'il convient d'analyser.

Payer les pensionnaires des États : une politique financière provinciale

De même qu'à l'échelle nationale les grands officiers de la couronne sont pensionnés par la monarchie, à l'échelle de la province les officiers bretons reçoivent également des pensions destinées à entretenir les fidélités. Instruments de conquête des élites dès l'époque de Charles VIII[349], les pensions que le roi entend libéralement octroyer aux Bretons qui méritent sa faveur tendent au fil du siècle à relever des États de Bretagne. Cette institution, pas aussi puissante qu'en Languedoc ou Dauphiné au début du siècle, s'affirme et confirme petit à petit un droit de consentement à l'impôt obtenu sous les ducs[350]. L'assemblée s'estime alors le relais des préoccupations politiques et sociales du duché. Pour contrôler l'institution ou récompenser son consentement à l'impôt, la monarchie pensionne quelques individus, les historiens n'hésitant pas à parler de véritables « pots de vin » royaux[351]. Certes, c'est bien avant tout la faveur royale qui est récompensée par l'octroi d'une pension provinciale. Le

---

[346] ADLA, B 582, f° 63, 10 janvier 1564.
[347] *Inventaire ces registres des insinuations du Châtelet de Paris, règnes de François Ier et de Henri II* (1906), p. 457.
[348] ADIV, 1 Bf 18, 1er mars 1574 (succession d'Étampes).
[349] Dominique Le Page, *Finances et politique…*, p. 180-181.
[350] Jean Kerhervé, *L'État breton aux XIVe et XVe siècles. Les ducs, l'argent et les hommes,* Paris, Éditions Maloine, 1987, 2 vols. 1080 p.
[351] Dominique Le Page, *Finances et politique…*, p. 153. Voir aussi, James B. Collins, *La Bretagne dans l'État royal. Classes sociales, États provinciaux et ordre public de l'Édit d'Union à la révolte des Bonnets rouges,* Rennes, PUR, 2006, 392 p.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

gouverneur est loin d'être absent de la gestion des pensions bretonnes. C'est d'autant plus vrai dans la mesure où, dès 1543, le dauphin-duc et son gouverneur entretiennent des relations de parfaite confiance. Ainsi, en 1546, Henri écrit à Étampes :

> « J'ay […] veu […] ce que […] m'avez mandé touchant la desmission que desireroit vouluntiers faire soubz mon bon plaisir le sieur de la Prevostière a son filz de trois cens livres de pension que je luy donne. Vous sçavez l'entiere confiance que j'ay en vous, non de celle seullement mais de toutes autres choses qui deppendent du faict de vostre gouvernement au moien de quoy je vous advise que apres avoir entendu vostre deliberation et ouit parler mon cousin, monsieur de Gyé, icy présent, j'ay trouvé vostre advis et le deppartement qu'avez faict de ladicte pension tres bon et ne sçauroit, si me semble, estre meilleur pour le contentement que vous faictes a deux personnes, à l'ung pour ses merites et à l'autre pour le faire ressentir des services que son pere a faictz au Roy mon seigneur et pere et a moy pareillement au faict de sa charge »[352].

Ce cas très précis de transmission d'une pension d'un père à son fils montre bien que les pensionnaires s'adressent en premier lieu au gouverneur de Bretagne pour une affaire qui concerne la faveur royale (ou aussi delphinale ici). Jean Moraud de La Prévostière vient de quitter son poste de capitaine de Concarneau sans que son fils, trop jeune, puisse lui succéder[353]. Comme le dit Henri, assurer la transmission de la pension fait double emploi en récompensant le père de ses bons et loyaux services et en encourageant le fils à faire de même à l'avenir. La lettre montre également à quel point Étampes, qui bénéficie d'une « entière confiance » de la part du dauphin Henri, jouit d'une très grande liberté d'action dans la gestion des pensions même s'il est toujours tributaire de la validation royale. Liberté d'action qui est probablement récente et qui répondrait à une mauvaise gestion des trop nombreuses pensions par le centre politique. Dans les années 1520-1530, le gouverneur de Saint-Malo, le sieur de Poisieux, pouvait en effet se plaindre de sa blessure de guerre qui l'empêchait de suivre la cour à Amboise afin de courir après sa pension[354]. Le problème est multiple dans ce cas précis qui n'est toutefois pas la règle. D'une part les individus sont contraints d'engager certaines dépenses pour atteindre la cour et réclamer les précieuses pensions[355], de l'autre, cela les dégage de leurs postes dans un contexte où le pouvoir lutte précisément contre l'absentéisme des capitaines dans leurs places-fortes. Déléguer progressivement la gestion des

[352] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 16 : Henri, dauphin, à Étampes, Saint-Arnoul, 17 mars 1546.
[353] Il est gouverneur en 1543 et passe en revue l'artillerie de la ville avec Étampes. Concarneau passe ensuite aux Kerrouan avant de passer aux Le Prestre de Lezonnet. Le fils de Jean est bien présent dans les états des pensionnaires des années 1560. La famille vient de la paroisse de Guipry, au sud de Rennes.
[354] Chantilly, L, XIV, f° 286 : Poisieux à Berthereau, Poisieux, 8 novembre.
[355] BnF, Ms. Fr. 3060, f° 105 : Claude de Rieux à François Ier, Vitré, 10 novembre [avant 1532]. Rieux réclame la pension de son père et va en cour où il dépense plusieurs grosses « mises ».

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

pensions royales au gouverneur répond aussi à ces difficultés. Cela revient aussi à lui confier une certaine influence sur les choix des pensionnaires, ce qui fonctionne très bien en cas de parfaite confiance comme ici, mais qui peut s'apparenter à un danger en période de troubles[356].

La nomination des pensionnaires : faveur du roi, faveur du gouverneur

Depuis l'union du duché à la couronne, la liste des pensionnaires de Bretagne est toujours établie par le gouverneur en personne[357]. Les « Grands » du royaume ne s'y trompent pas quand il s'agit d'obtenir une pension bretonne afin de récompenser un client. Ainsi, en 1552, Montmorency écrit à Étampes qu'il a appris le décès d'un de ses serviteurs, le sieur de Kergrois, pensionné en Bretagne, et qu'il a demandé à obtenir ladite pension pour un autre serviteur, un certain Courcon « qui est de présent résident audit pays dont, Monsieur, vous ay bien voulu advertir et prier le vouloir emploier dans le roolle desdictes pensions »[358]. Le gouverneur est celui qui tient en effet le « roolle » ou l'état, c'est-à-dire la liste des pensionnaires. C'est lui qui peut ajouter ou ôter des noms de la liste de ceux qui sont pensionnés par le roi à condition d'avoir son aval. Il en fixe également les montants qui peuvent varier d'un personnage à l'autre. Certes, plusieurs noms sont avancés par le roi[359] ou ses plus proches serviteurs (comme Montmorency dans le précédent cas) et certains individus sont presque naturellement portés sur la liste. C'est le cas des capitaines de places fortes, des capitaines de l'arrière-ban ou des francs-archers. Certains personnages n'occupent pas de postes particuliers et doivent parfois leur inscription sur la liste des pensionnaires au bon vouloir du gouverneur. Même si chaque inscription doit être entérinée par le roi, il s'agit d'une réelle marge de manœuvre. Par ailleurs, quand Montmorency demande l'inscription de siens fidèles sur la liste des pensionnés, il n'oublie pas d'assurer à Étampes qu'il « veulx et entends qu'ilz le tiennent de vous »[360], c'est-à-dire que les nouveaux pensionnés n'oublient pas qu'ils doivent leur précieuse pension en grande partie au gouverneur.

---

[356] En 1575, les États demandent par exemple que les pensions octroyées par le gouverneur Montpensier ne soient versées que si le pensionnaire a bien assisté aux débats. On cherche ainsi à éviter des faveurs gratuites de la part du gouverneur.

[357] Les états signés du gouverneur mentionnent les pensionnaires sous leur nom de seigneurie ce qui rend parfois difficile des identifications.

[358] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 33 : Montmorency à Étampes, Villers-Cotterêts, 10 septembre 1552. Courcon est en effet un serviteur de Montmorency pour la baronnie de Châteaubriant (Antoine Pacault, *La baronnie de Châteaubriant*..., p. 33).

[359] Comme par exemple Henri III qui demande en 1577 à Montpensier d'inscrire le sieur de Kerharo sur la liste des pensionnaires de Bretagne à hauteur de 300 ou 400 livres pour le récompenser de son rôle lors de la reprise de Concarneau sur les huguenots (BnF, Ms. Fr. 3344, f° 3 : Henri III à Montpensier, Chenonceau, 10 mai 1577).

[360] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 33 : Montmorency à Étampes, Villers-Cotterêts, 10 septembre 1552.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Et parfois, l'obtention d'une pension en Bretagne est très clairement l'œuvre du gouverneur. Ainsi, à peine arrivé au gouvernement, Étampes offre une pension royale au sieur de Brignac qui restera ensuite un élément important pour le duc dans la province et surtout aux États de Bretagne[361]. Le gouverneur est aussi celui qui maîtrise les paiements des pensions, ce qui lui confère un pouvoir non négligeable. Ainsi, du pensionnaire Joachim de Sévigné, qui est un pensionnaire sur lequel Étampes s'appuie notamment aux États[362], écrit au gouverneur en 1558 au sujet de ses procès pour lesquels il espère qu'il pourra le « favoriser ». Il n'hésite pas à lui demander très clairement le paiement de sa pension – qui devra être délivrée à Jean de Lorme :

> « Je m'avanceré vous supplier aux affaires où je suis, si vouyez qu'il souet resonnable de me faire pouyer de la panssion qu'il vous a pleu m'ordonner. Je envoye un acquit à Lorme, s'il vous plest, qu'elle lui souet délivrée »[363].

Ici, le rôle du gouverneur pour faire en sorte que la pension soit payée est précisément énoncé. Les pensions qu'Étampes accorde à Brignac comme à Sévigné viennent très probablement récompenser un rôle aux États de Bretagne puisque les deux hommes figurent parmi la dizaine d'individus particulièrement assidus que l'on retrouve chaque année. Un autre important seigneur, un protégé d'Étampes qui l'a présenté à la cour, Amaury Gouyon, sieur de La Moussaye, évoque quant à lui sans ambages le rôle du gouverneur quant à la nomination des pensionnaires de Bretagne. Il écrit :

> « Monseigneur, la bonne affection que de votre grace me avez touzjours portée me faict vous supplier très umblement qu'il vous plaise avoir souvenance de me retenir et pourvoyr en votre etat des pancionnaires de ce pays, voyant que en avez le moyen par le deceix de monsieur du Chastel. Cela sera cause de me augmenter le moyen de vous faire service, comme celuy qui ne pretand de sa vie plus grandeur que de demeurer près de vous et en votre bonne grace, laquelle très umblement je sallue »[364].

Pour La Moussaye, le décès d'un pensionnaire, le lieutenant général Claude du Chastel, laisse une place vacante de pensionnaire à saisir. Cet exemple montre au passage une limite des pouvoirs du gouverneur qui peut jouer un rôle décisif pour réaffecter une pension mais

[361] BnF, Ms. Fr. 22331, p. 709.
[362] ADIV, C 3144 : remontrance des États de Bretagne, Nantes, 27 mai 1555. Aux États de 1547 il est commissaire pour examiner le compte rendu du trésorier Jehan Avril (Charles de Calan, *Documents inédits relatifs aux États de Bretagne de 1491 à 1589,* Archives de Bretagne, t. XV, Rennes, 1908-1909, p. 122) et est « escuyer ». Idem en 1550 (*Ibid.,* p. 123).
[363] ADCA, 1 E 3654 : Joachim de Sévigné à Étampes, Paris, 18 septembre 1558. On retrouve effectivement le sieur de Sévigné dans le rôle des pensionnaires de juin 1561 (ADIV, C 2861).
[364] ADCA, 1 E 3654 : Amaury Gouyon de La Moussaye à Étampes, La Rivière, 11 mai 1557.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

non en créer de son propre chef. Dans sa lettre, La Moussaye fait appel à la faveur du gouverneur. Subtilement, la pension est évoquée comme un moyen financier de mieux le servir. Faveur et retour de faveur s'expriment pleinement dans l'attribution des pensions provinciales.

Détenir ce pouvoir sur la gestion et le paiement des pensions bretonnes confère au gouverneur un moyen de contrebalancer certaines institutions provinciales comme la chambre des comptes. François de Monterfil, commissaire ordinaire des guerres évoqué plus haut, devait voir le paiement de ses gages de 400 livres annuels validés par la chambre, mais comme il n'arrive pas à fournir ses lettres de provision de commissaire, cette dernière s'oppose strictement à tous versements dès 1561[365]. Pendant deux ans, la situation reste très tendue [366] . Bouillé entre même à la chambre pour remontrer qu'employer d'autres commissaires serait plus couteux que de payer les gages de Monterfil[367]. L'obstination des magistrats à vouloir à tout prix voir les lettres de provision n'y fait rien. À une nouvelle requête de Monterfil, la chambre déclare que :

> « Le supliant ne faict aparoir aucun edict de la création de l'estat de commissaire des guerres en Bretaigne, et que par les comptes de la trésorerie des guerres appert que a ladicte charge soulloit estre commis par les gouverneurs et lieutenants généraulx du Roy audit pays, aucuns des pensionnaires dudit pays, a esté ordonné et ordonne que ledit supliant se pourveoira si bon luy semble vers la magesté du Roy »[368].

Protégeant un homme important dans le paiement de l'ordinaire, et qui selon la chambre des comptes doit être choisi parmi les pensionnaires de la province, Étampes, las du légalisme des magistrats des comptes, décide alors d'utiliser son pouvoir aux États de Bretagne et notamment à travers la liste des pensionnaires bretons des États. Monterfil était déjà pensionné pour son état de capitaine de Vannes avec un parent, Guillaume, capitaine de Montfort[369]. En 1563, la situation est débloquée et Étampes inclut dans sa pension ses gages de commissaire ordinaire[370]. Cet habile procédé – qui ne doit pas être le seul – permet de

---

[365] ADLA, B 583, f° 72 v° et suivants.
[366] Monterfil fait d'abord une requête officielle, les magistrats lui demandent sa lettre qu'il n'a pas avec lui, il revient une seconde fois car il l'a sûrement perdue et en demande une copie à la chambre des comptes, puis reformule sa requête et finalement la chambre le renvoie froidement vers le roi (ADLA, B 583).
[367] ADLA, B 582, f° 19. En 1576, Il est encore en procès avec les héritiers de Philibert de Merveilles au sujet des gages de commissaire ordinaire qu'il n'a pas obtenus du trésorier de l'ordinaire de Merveilles (ADLA, B 594, f° 171, 1576).
[368] ADLA, B 583, ° 80 v°.
[369] État des pensionnaires de 1560 (*Complément de la généalogie de Cornulier,* p. 33).
[370] ADIV, C 2861 : pensionnaires de 1563. Aussi, quand Monterfil est condamné à payer au roi une amende car il aurait tardé dans l'acheminement des deniers à Étampes, l'amende est reversée à ce dernier (ADLA, B 55, f°

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

rémunérer le commissaire ordinaire d'une manière détournée tout en légitimant son action à l'ordinaire depuis 1553. Ainsi, la liste des pensionnaires de Bretagne est un réel outil de gestion d'argent pour le gouverneur.

Néanmoins, tout ne se fait pas sans aval de la monarchie. Qu'il soit préalable ou a posteriori, explicite ou implicite, il est indispensable dans toute prise de décision du gouverneur. Si certains cas peuvent être réglés dans l'urgence, comme Monterfil pour qui la monarchie a de toute façon prévu des gages, le gouverneur doit le plus souvent recommander officiellement un candidat à une pension. En cela, les registres du conseil privé du roi montrent que le gouverneur peut également personnellement demander des pensions. Ainsi, sans affirmer qu'il s'agit d'un fidèle ou d'un client, Étampes demande en 1563 au conseil privé une pension pour le sieur de Boisorcant, gouverneur de la ville de Rennes, « afin de recompenser des services et despences qu'il a fait durant les troubles par quelque raisonable pension par an pour luy et son lieutenant »[371]. Il ne faut pas oublier que Boisorcant est un fidèle subordonné et que le lieutenant en question est un Botherel, vassal du Penthièvre. Ainsi, le don d'argent, la pension, est un moyen pour le gouverneur de récompenser sinon ses fidèles, du moins les hommes qui l'entourent dans la bonne administration de la province. Il s'agit d'un outil qui fonctionne au moins en partie comme une redistribution de la faveur du gouverneur.

Dès lors, comment estimer la part des pensionnés qui le sont grâce au gouverneur ? À partir des listes ou « roolles », on peut observer son rôle croissant dans ce qui peut s'apparenter à de l'achat de fidélités. Chaque état des pensionnaires bretons est signé de la main du gouverneur ou de son adjoint, un an après l'année pensionnée, les États se réunissant en fin d'année[372]. Il est particulièrement intéressant de retrouver l'état de 1560 dans les archives de Pierre Cornulier, secrétaire d'Étampes, preuve qu'il s'agit bien d'un travail du gouverneur et de son équipe[373]. Les autres états sont aussi conservés dans les archives des États de Bretagne. Entre 1560 et 1563, des inflexions peuvent être observées. En 1560, les pensionnaires de Bretagne sont 56. En 1561 ils retombent à 19 car Bouillé décide que seuls les présents aux États sont rémunérés, « actendant qu'il plaise a mondit sieur le duc

---

109 : don de 2000 écus à Étampes, Melun, 25 septembre 1563). Il semble que Monterfil est plusieurs fois jugé par la chambre des comptes pour sa gestion des deniers (ADLA, B 40, 1556).

[371] BnF, Ms. Fr. 18156, f° 3 v° : séance du conseil royal du lundi 10 janvier 1563.

[372] L'état des pensionnaires de 1538 est signé par Châteaubriant (*CAF,* t. 7, p. 731) ; ceux d'Étampes sont signés par lui, celui de 1580 est signé par Montpensier (ADCA, C 173).

[373] Ernest de Cornulier-Lucinière (éd.), *Additions et corrections à la généalogie de Cornulier,* Orléans, 1886, p. 33 : État des pensionnaires par Étampes, Nantes, 27 septembre 1561.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

d'Estempes ordonner du paiement desdites pentions ». Ils sont payés par le trésorier des États Jean Avril et les sommes s'échelonnent entre 100 et 300 livres tournois, la pension d'un même personnage pouvant évoluer selon les années[374]. Deux ans plus tard, ils sont 59 et la somme totale s'élève comme en 1560 à 10 000 livres[375]. En 1580, sous le gouverneur Montpensier, ils sont désormais 66 et la somme s'élève aussi à 10 000 lt[376]. Cette dernière somme correspond vraisemblablement à une ligne budgétaire précise, allouée pour les pensions dans les dépenses des États puisqu'on la retrouve déjà en 1536-1537. Ainsi, plus les pensionnaires sont nombreux et moins certaines pensions sont conséquentes puisque davantage réparties. Dans l'entretien des fidélités, le gouverneur doit donc jouer entre promotion d'un nouveau pensionnaire et pensions suffisantes pour les anciens pensionnés.

Si tous les grands officiers de la province restent pensionnés (comme les capitaines de places fortes, de l'arrière-ban, les commissaires des guerres etc.), ainsi que les membres importants de la noblesse aux États, des individus sans charge royale se voient attribuer une belle pension par le gouverneur. C'est par exemple le cas de ses propres protégés et vassaux. Des officiers du Penthièvre sont ajoutés comme François de Mars, sieur de Saint-Agathe et maître d'hôtel du duc, Jacques de Lescouet, sieur de la Moquelaye, vassal qui reçoit déjà des dons importants en Penthièvre[377], ou encore le sieur de Saint-Esloy, surintendant des eaux et forêts du Penthièvre[378]. Ce dernier, par un abus de langage du greffier (ou une intention délibérée d'annoncer d'où vient la faveur) est dénommé comme « pensionnaire de Monseigneur d'Étampes » alors que l'argent vient du roi[379]. On retrouve aussi naturellement le premier secrétaire du gouverneur, Pierre Cornulier. Ces serviteurs domestiques et vassaux du Penthièvre ne sont jamais très éloignés du service rendu à la province et donc au roi. Le maître d'hôtel ou le secrétaire servent le gouverneur mais aussi plus largement la province puisqu'ils contribuent au bon fonctionnement quotidien de l'institution.

Certaines familles de confiance originaires du Penthièvre sont bien récompensées comme les Monterfil ou les Breuil mais ne se limitent pas au seul service domestique. Les Breuil se sont très tôt spécialisés dans le service des armes. François du Breuil fut gendarme d'Étampes et deviendra ensuite capitaine d'ordonnance. Son cousin Christophe, sieur de la

[374] ADIV, C 2861 : État des pensionnaires par Bouillé, Rennes, 30 octobre 1562 (Étampes est absent).
[375] ADIV, C 2861 : État des pensionnaires par Étampes, Rennes, 25 juin 1563.
[376] ADCA, C 173 : État des pensionnaires par Montpensier, Champigny, 15 août 1580 ; une copie des archives de Penthièvre se trouve dans BnF, Ms. Fr. 22311, f° 1.
[377] ADCA, 1 E 553 : Étampes à son receveur de Lamballe, Lamballe, 7 septembre 1553.
[378] ADIV, C 2862 : quittance (100 livres) avec lettre attachée à Jacques Thévin, Lamballe, 8 avril 1564.
[379] BnF, Ms. Fr. 22331, p. 562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Mauvoisinière, fait lui aussi carrière dans la gendarmerie et est proche des Guise et des Cossé-Brissac dont ses fiefs sont voisins, entre Bretagne et Anjou[380]. Comme le pensionnaire Jacques de Nevet, il sert un temps comme commissaire extraordinaire des guerres en 1559[381] et conduit la compagnie de Cossé dans l'armée de Martigues en 1568. Viennent aussi tous les capitaines de compagnies que le duc a levées en 1562 : Breuil, Champagné, Pontecroix, La Roche, Langan, Souleville, Méjusseaume etc. Le gouverneur puise dans les rangs des pensionnaires pour les cadres de son armée, et inversement, il récompense d'une pension ceux qui se distinguent dans ce service. Ainsi, alors qu'on aurait pu croire à un détournement des pensions vers la sphère exclusivement domestique, force est de constater que c'est loin d'être le cas. D'une part, bien des « domestiques » servent Étampes aussi en tant que gouverneur et par ce bais servent le roi, de l'autre les grands nobles pensionnés sont constamment des obligés qui servent Étampes dans le bon gouvernement de la province. La pension est donc véritablement un outil de faveur et d'obligation au service du gouverneur. La correspondance d'Étampes s'avère être des plus explicites sur le sujet.

Du bon paiement des pensionnaires

En plus d'une dignité recherchée – ils sont assis sur un banc qui leur est réservé aux États – les pensionnaires détiennent un fort rôle politico-financier dans la province. Dès 1558, le gouverneur explique bien qu'ils sont précieux pour la défense de la province face aux descentes ennemies et qu'ils avancent leurs propres deniers dans cet objectif. Au cardinal de Lorraine, Étampes écrit :

> « Encores qu'il ayt pleu au Roy et a vous m'asseurer de l'assignation des deniers des pensionnaires que le tresorier m'a mandé qu'il ne l'a poinct encores eue ce qui viendroit mal a propoz. Car je vous puys asseurer qu'ilz ont beaucoup plus despendu ceste année que ne monte leur estat et qu'ilz ne sont demeurez inutilles »[382].

L'argent et les moyens mis au service du roi par ces individus sont ainsi considérés comme un très bon retour sur investissement par le gouverneur. Les prédécesseurs d'Étampes

---

[380] Christophe du Breuil de La Mauvoisinière débute comme gendarme de la compagnie du duc de Guise (ADLA, B 578, f° 55) puis enseigne de celle de Cossé (BnF, P.O. 498, dossier 11253, p. 3) et enfin est capitaine de la sienne (*Ibid.,* p. 7, 8 : quittances du même, chevalier de l'ordre, capitaine de compagnie, 24 janvier 1571, 12 août 1576). Il vend un cheval à Guise en 1562 (Bèze, *Histoire ecclésiastique,* vol. 2, p. 182). La Mauvoisinière est en Freigné. Il épouse aussi Catherine du Bellay, sœur de Joachim et René, célèbres Angevins. C'est peut-être elle qui se retrouve à la conférence de Nantes organisée en 1562 par Étampes.

[381] BnF, P.O. 498, dossier 11253, n° 2: quittance, 15 ai 1559. Pour faire la montre de la compagnie du comte du Lude à Pontoise (BnF, Ms. Fr. 21524, f° 1704, 17 novembre 1558). On retrouve la clientèle de Guise car il est nommé commissaire par ce dernier.

[382] BnF, Ms. Fr. 20458, f° 95 : Étampes et Gyé au cardinal de Lorraine, Lamballe, 21 août 1558.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

en Bretagne, Guy de Laval puis Jean de Laval-Châteaubriant avançaient clairement l'idée qu'en rémunérant bien les pensionnaires bretons, le roi pouvait gagner plus qu'il n'investissait[383]. Ainsi, en 1558, à propos de Charles Bernier, sieur du Latay, lieutenant ordinaire à la sénéchaussée de Rennes mais ancien homme de guerre qu'Étampes a placé avec des troupes dans Brest, le gouverneur déclare au roi :

> « S'il vous plaist vous en servir, il est besoing qu'il vous plaise luy faire quelque bien, et pour le moings le faire payer de l'estat qu'il vous plaist luy bailler et voyant le temps de nos estatz s'aprocher ou il peult beaucoup servir »[384].

« Beaucoup servir » signifie là rapporter gros, un pensionnaire pouvant entraîner une foule de gentilshommes dans son choix à l'image de Tristan de Carné, capitaine de Guérande dans les années 1520, entraînant toute la noblesse de sa juridiction dans sa décision de verser de l'argent pour le roi dans le cadre du paiement de sa rançon[385]. De même que pour les garnisons, constant est le retard – pour ne pas dire mauvais paiement ou encore oubli (volontaire ?) – du paiement des pensions. Toujours en 1558, le gouverneur peut déplorer qu'

---

[383] Philippe Hamon, *L'argent du roi*..., p. 485 : Jean de Laval-Châteaubriant au chancelier du Bourg, juin 1536-1537. Châteaubriant demande 10 000 livres tournois pour les pensionnaires et souhaite les « avoir avant le terme de l'assignation desd estatz pour contenter (…) les principaulx, car ceste petite somme sera cause que le Roy en aura libérallement une bien grosse » (AN, J 966, n°28). Voir également, le même constat fait par Gilles de Commacre : « il n'y aura faulte que ne face mon debvoir et m'y emploiré par touz les moiens qu'il me sera possible pour y faire accorder et consentir les gens desdits estatz qui sera, monseigneur, chose fort difficile sans premier gaigner les principaulx dudit pais lesquelz ont acostumé avoir pension dont l'acquict ne se monte que dix mil livres chacun an qui en feront venir LX ou IIIIIxx mil les faisans paier de leurdite pension. Car le consentement d'eulx baillé, le surplus suyvra leur oppinion et fut ainsi quand lesdits estatz donnèrent trante soulz par feu oultre la demende du roy pour sa ransson et delivrance de messeigneurs » (AN, J 967, n°62 : Gilles de Commacre au chancelier, Tours, 23 juin [1536-1537]. « En bien les trectant, rappelait Laval à propos des Bretons pensionnés dans le cadre du service domestique de la reine Claude puis d'Eléonore, j'en auray meilleur credit avec tous ceux du pays et m'en ayderay mieux pour le service du Roy » (BnF, Ms. Fr. 6637, f° 126 : Guy de Laval à Montmorency, Vitré, 11 juillet 1530).

[384] BnF, Ms. Fr. 20646, f° 101 : Étampes à Henri II, Morlaix, 20 septembre 1558. Homme de guerre, Charles Bernier avait déjà bien servi le gouverneur, en particulier pour encadrer les troupes envoyées en Écosse depuis la Bretagne. Il recevait déjà en 1551 le « reste » des deniers levés en Bretagne pour les étapes des troupes d'Écosse (BnF, Ms. Fr. 5128, p. 119-121).

[385] Chantilly, L, XIII, f° 224 : Foucre, valet de chambre de Guy XVI de Laval, à Berthereau, Angoulême, 24 avril : à propos de Tristan de Carné, qu'il faudrait faire passer de maître d'hôtel de la reine Claude à la reine Éléonore, il rappelle à Montmorency qu'à propos du « payement des nobles de Bretaigne », Carné « s'estoit mys et faict mectre [sur l'état] lesdits de Goullayne [un récalcitrant ?] et tous les gentilzhommes de Guerrende dont il est capitaine ». Voir sur ce sujet, Philippe Hamon, « La noblesse et la rançon de François Ier », *L'impôt au Moyen Âge. L'impôt public et le prélèvement seigneurial fin XIIe –début XVIe siècle, actes du colloque de Bercy (juin 2000), t. I : Le droit d'imposer,* Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2002, p.75-96.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

> « il y aura de grandes crieries speciallement pour n'estre point payez les pensionnaires qui sont ceulx qui peuvent aider a conduire les aultres […] qui fera les rendre au desespoir voyant la despence qu'ilz ont faite ceste année »[386].

Aux dépenses personnelles des pensionnaires s'ajoute aussi un crédit local qui permet de pousser la noblesse à les suivre. Le gouverneur reconnaît que grâce à leurs actions, la noblesse a pu s'engager dans la guerre contre les Anglo-flamands. Étampes ne rechigne donc pas à s'appuyer sur eux et se fait leur premier porte-parole à la cour quand il s'agit d'obtenir leur paiement. Au cardinal de Lorraine, il use de mots forts en expliquant « qu'ilz méritoient plustost une recongnoissance du labeur et despence qu'ilz ont eut ceste année que de leur retarder leur payement »[387]. Le cardinal avait pourtant assuré le gouverneur que le trésorier de l'épargne à Paris avait veillé à ce que les pensionnaires bretons soient payés dans les temps, tant l'affaire était d'importance[388]. Étampes remercie alors le roi du paiement des pensions qui ont bien servi : « ne voullant oublier a vous mercier, Sire, de ce qu'il vous a pleu faire pour vos pentionnaires, que je vous asseure, ont bien gaigné et despendu les deniers »[389]. On retrouvera la même préoccupation chez le gouverneur Montpensier quand, aux États de Rennes de 1578, il demandera au roi de payer à temps les pensionnaires « affin de les contenter et couper chemin a touttes les courvées qu'ilz font »[390].

Dans la correspondance du gouverneur Étampes, les pensionnaires reviennent sans cesse en temps de crise : en 1558 mais également au début des guerres de Religion. En effet, en 1560, il peut écrire au duc de Guise que le maintien de l'ordre en Bretagne dépend du rôle primordial de ces gentilshommes dévoués au roi. Presque las, il demande une nouvelle fois l'argent qui justifie en partie leur belle conduite :

> « Je vous suplye, monsieur, n'oublier d'envoier à ces estatz l'assignation acoustumée, car c'est tout le moien que j'ay pour contenir les aultres ou a la verité ilz font bon devoir et de m'advertir de ce qu'ilz peuvent entendre[391] ».

La dernière phrase du gouverneur évoque alors le rôle d'informateurs locaux privilégiés que constituent les pensionnaires. On retrouve, en effet, bon nombre de pensionnaires sans charge royale de premier plan mais qui forment le groupe le plus assidu aux États et qui sont

[386] BnF, Ms. Fr. 20646, f° 101 : Étampes à Henri II, Morlaix, 20 septembre 1558.
[387] BnF, Ms. Fr. 20646, f° 104 : Étampes au cardinal de Lorraine, Morlaix, 20 septembre 1558.
[388] BnF, Ms. 20510, f° 84 : Le cardinal de Lorraine à Étampes, Amiens, 6 septembre 1558.
[389] BnF, Ms. Fr. 3151, f° 45 : Étampes à Henri II, Lesneven, 13 septembre 1558.
[390] BnF, Ms. Fr. 3952, f° 17 v° : Montpensier à Henri III, Rennes, 12 mars 1578.
[391] Chichkine, p. 158 : Étampes au duc de Guise, Rennes, 5 août 1560. Voir aussi p. 219 Étampes à François II, Lamballe, 15 septembre 1560 et p. 226, Étampes à Guise, Lamballe, 15 septembre 1560.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

employés en tant que commissaires par le gouverneur. Ainsi, Boiséon est envoyé garder Port-Blanc en 1554, le sieur du Pordo fait de même pour La Roche-Bernard en 1558, Lezonnet procède à une enquête au Conquet après la descente des Anglais où il s'est distingué[392] quand Sévigné enquête lui aussi sur les francs-archers. En 1562, Pinieuc, pensionné car il est le capitaine général des francs-archers de Bretagne, est commissionné par Étampes pour aller chercher les reliques de Redon, abbaye proche de ses seigneuries[393]. Quant à la pension que Gilles de Commacre, sieur de Blandin, reçoit en 1560, elle vient davantage récompenser son inspection des navires royaux à Brest la même année plutôt que son ancien état de président de la chambre des comptes.

Ainsi, le gouverneur les décrit au début des troubles de Religion comme de véritables piliers de sa politique de maintien de l'ordre, tant par leur capacité de relais d'informations que d'entretien des fidélités locales. Leur paiement est donc central dans son esprit. Peu à peu en manque d'argent, Étampes et Bouillé font le choix de ne pensionner que ceux qui ont fait acte de présence aux États, c'est-à-dire probablement les plus utiles. Un vieux pensionnaire resté chez lui comme Jacques de Robien, capitaine du Croisic, dans son manoir de Bodel, est loin d'être prioritaire dans l'ordre des paiements. Jean Avril, trésorier des États, lui résume bien la situation :

> « Monsieur, je vous supplye de croyre que j'ay faict tout ce qui m'a esté possible pour vous faire payer de votre pansion, mays il n'a esté possible. Car il n'a esté payé que les présents et asistans aux Estats que estoyent XIII seullement. Et m'a refusé monsieur de Bouillé pour vous, combien que je vous eusse employé et mys en l'estat. Il fist le semblable à monsieur le cappitaine Gué, qui me contanta ung peu. Aussy que pas ung n'a esté payé que lesdits XIII présents mays on m'a promys et asseuré que vous serez payé en janvier prochain, et ce pandant je garderay votre blanc pour toujours essayer de avoir votredit estat et pansion »[394].

Et même lorsqu'ils sont payés avec d'importants retards, certains pensionnaires restent à la suite du gouverneur, s'en remettant alors à son crédit auprès du roi. Avril mentionne ainsi François du Gué, sieur de Méjusseaume, capitaine de l'arrière-ban important pour Étampes à Rennes et Vitré, absent à cause de ses missions militaires et lui aussi privé dans l'immédiat de sa pension. C'est ainsi ce qu'Étampes explique au roi en octobre 1560. Sans moyens financiers immédiats, il jouit toujours d'un tel crédit que des gentilshommes pensionnés ne

[392] Morice, col. 1115, 1184 et 1225.
[393] Morice, col. 1322 : requête des moines de Redon à Georges de Couetdro de Pinieuc, Redon, 8 octobre 1562.
[394] ADIV, 1 F 1978 : Jean Avril, sieur de Lormaye, à Jacques de Robien, Rennes, 1er novembre [1560-1562].

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

l'abandonnent pas[395]. On retrouve ici le lien entre crédit provincial et argent. Ainsi, le pensionnaire Guillaume de Montigny, capitaine de Suscinio, qui n'a pourtant pas reçu de commission d'Étampes pour son armée de 1562 l'accompagne tout de même dans sa campagne normande, armé à ses propres frais grâce à l'argent de sa pension. Devant Rouen, il n'épargne pas sa personne et peut écrire au procureur du roi en Rhuys : « je suys deboult, sain et dispotz, de la plus grande blesseure que homme receut oncquez sans mort, de sorte que sans l'importune requeste de nostredit femme et de mes cirurgiens, j'avoys deliberé de prendre chemin a petites journees pour regaigner nostre Bretaigne »[396].

Dans la liste des pensionnaires figure le nom d'un homme qui, à l'inverse, ne réside pas en Bretagne, le sieur de Fresnes qui touche 300 livres par an[397]. Il s'agit de Florimond Robertet, sieur de Fresnes et secrétaire d'État qui est en charge, entre autres provinces, de la Bretagne[398] (et avant lui Côme Clausse et après lui Claude Pinart[399]). C'est-à-dire que c'est lui qui correspond depuis la cour avec la Bretagne[400]. Ainsi, pour ses services depuis la cour, les Bretons le pensionnent, espérant ici de bonnes relations avec « leur » secrétaire d'État « de crainte qu'il ne vienne à égarer par inadvertance des missives importantes ou peut-être à retarder le moment d'apposer sa signature (obligatoire), bloquant ainsi l'exécution d'ordres royaux »[401]. Cette relation privilégiée d'un gouverneur avec son secrétaire d'État, véritable point de liaison entre le central et le provincial, est bien expliquée dans une missive au duc d'Étampes, d'un de ses secrétaires, Georges Morin, envoyé en cour par le gouverneur :

> « Monsieur de Fresnes […] m'a parlé de sa pension de l'année passée, et demandé s'il n'en auroit jamais rien, à quoi je lui ay, comme vous m'avez commandé, dit que l'assignation n'en avoit esté baillé que sur les deniers extraordinaires, et que vous n'aviez encores point veu Mallet qui avoit manié ces deniers là depuis vostre retour en Bretaigne, mais que sitost qu'il vous seroit allé trouver, vous ne fauldriez de la lui envoyer. Je vous supplie très humblement, Monseigneur, d'en vouloir avoir souvenance, car vous scavez très bien que s'il n'est gratiffié en quelque

[395] BnF, Vc Colbert 27, f° 122 : Étampes à François II, Nantes, 28 octobre 1560.
[396] ADM, 93 J 56, n° 4 : Guillaume de Montigny à René de Francheville, sieur de Truscat, Rouen, 1er décembre [1562].
[397] ADIV, C 2861 : État des pensionnaires de Bretagne par le duc d'Étampes, Rennes, 25 juin 1561.
[398] Nicola Mary Sutherland, *The French Secretaries of State in the Age of Catherine de Medicis,* Londres, Athlone Press, 1962, p. 121.
[399] ADCA, C 173 : pensionnaires de 1580 : « au sieur Pinart ».
[400] Nous n'avons retrouvé qu'une seule lettre d'Étampes à Florimond Robertet de Fresnes (ADIV, C 3208) mais il ne fait nul doute que les deux hommes s'écrivaient régulièrement. C'est en tout cas ce que laisse suggérer la lettre de Morin à Étampes quand le premier rapporte que « Monsieur de Fresnes […] vous supplie l'excuser s'il ne vous escript par la depesche qu'il vous a faite à ceste heure » (Morice, col. 1335).
[401] James Collins, *La Bretagne dans l'État royal…,* p. 219. L'auteur observe le même phénomène dans les années 1629-1675 où Claude Bouthillier et Loménie de Brienne sont pensionnés, « les secretaires d'Estat estant ceux avec lesquels les députés desd Estats avoyent plus à négocier ».

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

chose, **l'on n'en pourra pas tirer si aisément les dépesches qu'il faut ordinairement avoir de lui pour vous et vostre gouvernement**, et lui sembleroit advis que cela ne tiendroit qu'en vous, pour ce que le commis du trésorier Thevyn estant en ceste court lui dist que s'il vous plaisoit en faire le commandement, elle lui seroit incontinent payée[402] ».

Le secrétaire du duc, conseiller intime, établit bien une claire relation entre pension bretonne et obtention de dépêches pour une bonne gestion de la Bretagne[403]. Notons également que certaines pensions sont allouées à des gentilshommes qui viennent de se convertir à la réforme comme René de la Chapelle, sieur de la Roche-Giffart qui a installé un temple chez lui, Bonaventure Chauvin de la Musse, Guillaume d'Avaugour, sieur de Vay, ou encore Julien de Brignac. Il est vrai qu'il est très tôt en 1560 pour songer à des coupes brutales des pensions. C'est pourtant bien ce que dénonce un peu plus tard Bouillé qui peut écrire à leur propos, ainsi qu'à tous ceux qui reçoivent des dons et pensions en Bretagne :

« tous vos bons subjectz et serviteurs sont fort mescontamps de quoy l'on laisse joir ceulx qui sont icy du party de voz ennemys de leurs bons estatz et gaiges par ce qu'ilz disent que chacun veoit bien qu'ilz emploient tout ce bien la a secourir leur camp d'argent qui revient a une beaucoup plus grande somme que je croy que voz majestez ne pensent et que par ainsi ceste guerre si dangereuse pour votre estat n'aura jamais fin. Et me remonstrent que si voz majestez faisoyent suspendre ceulx qui sont icy de leurdit party de leurs estatz et saisie les bons chasteaulx, abbayes, prieurez et maisons fortes ou ilz font garde jour et nuict qu'il y en a grand nombre qui se retireroyent de leur religion mais qui voyant qu'il plaist au roy et a vous les traicter aussi bien que ceulx qui vous sont fidelz et les continuer en ces auctoritez que cela croist le cœur a voz ennemyz de perseverer »[404].

Le lieutenant général conclut qu'il faudrait mieux « leur coupper les racines de tous costez » entendons bien en matière financière. Ainsi, par bien des aspects, la pension reçue du roi est un instrument financier au service de la politique du gouverneur. Comme les gages reçus par les subordonnés du gouvernement, les pensions encouragent les avances personnelles des pensionnaires et le crédit-relais du gouverneur prend tout son sens. Force est de constater que le système fonctionne particulièrement bien en temps de crises, en 1558 comme en 1562.

Conclusion : les « finances qui ont passé par mes mains »

[402] Morice, col. 1335 : Morin à Étampes, Sainte Adresse près le Havre, 30 juillet 1563.
[403] Robert Harding insiste sur ce rôle du secrétaire d'État (*Anatomy of a power elite…*, p. 32-36).
[404] BnF, Ms. Fr. 15546, f° 170 : Bouillé à Catherine de Médicis, Rennes, 7 janvier 1568.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Dans son testament, Étampes revient sur son rôle financier bien plus que sur les autres aspects de son métier de gouverneur, attitude somme toute assez logique puisqu'il s'agit d'apurer un possible contentieux afin que la confiance royale se prolonge post-mortem – car sa succession est en jeu. Dans un assez long passage, il supplie le roi et la reine-mère :

> « me pardonner si je n'ay esté aussi soigneux et diligent que je debvoye et principallement de regarder de pres aux finances qui ont passé par mes mains, mais la necessité des troubles estoit si grande et les hommes se faisoient achapter si cher qu'il n'estoit pas ayse d'y donner tel ordre que l'on voulloit, mesmes en ce pays dont de si longtemps on n'avoit eu moyen de pouvoir tirer des gens, tellement que a la verité je ne scauroys randre bon compte particulier d'environ dix ou douze mil francz distribuez par les menuz et par les mains de mon secretaire Rouxel la plus grand part et quelque partye par le sieur de Beauvoir et autres, il y a quelques temps lors que les Anglois vindrent en Bretaigne et durant les autres guerres ».

On retrouve les justifications du gouverneur mobilisées quelques années plus tôt dans le but de dissiper toute méfiance de la reine quant à son utilisation des deniers royaux. En effet, une préoccupation du gouverneur est de laisser un bon état financier de sa province quand il évoque « les « finances qui ont passé par mes mains ». Pour autant, il n'est pas un homme de finances mais un homme qui manie finances. La nuance est d'importance tant la haute noblesse, à laquelle il appartient, tient même parfois en mépris ces avares « comptables » des financiers[405]. L'argent est pour lui le moyen d'une politique provinciale, une nécessité pour agir. Si ses gages de gouverneur combinés aux dons de la monarchie sont plus que confortables, il existe pour récompenser de nombreuses avances personnelles d'argent et plus largement pour rémunérer un service qui doit profiter matériellement à celui qui sert. Il apparaît alors que le métier de gouverneur est bien souvent une vocation qui peut rapporter gros, mais seulement si l'intéressé ne lésine pas sur la dépense. Il est normal, voire souhaité, qu'un serviteur du roi dépense du sien pour le monarque.

Les divers dons royaux viennent également encourager une telle attitude de dépense. Le crédit local d'un Grand tel qu'Étampes permet également les avances des autres individus placés à des postes de commandement. Dans les moments les plus délicats, ce crédit provincial du gouverneur est rendu concret par sa capacité à mobiliser des fonds sur la

[405] Jacques de Savoie-Nemours, gouverneur du Lyonnais, rédige à la fin de sa vie un mémoire pour ses enfants dans le quel on peut lire : « cependant que la noblesse met le bien et la vie pour le service du prince en une occasion de guerre, [les hommes de finance] sont bien à leur aise auprès du feu à faire festin aux dames et à tirer l'argent des pauvres gens et sans danger de leur vie » (Max Bruchet, *Étude biographique sur Jacques de Savoie, duc de Genevois-Nemours, suivie de son Instruction et discours sur le faict du gouvernement,* Annecy, Abry, 1898,64 p.). Voir aussi Françoise Bayard, *Le Monde des financiers en France au XVIIe siècle,* Paris, Flammarion, 1988, 624 p.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

promesse d'un futur paiement. Pour entretenir ces circulations, la politique des pensions provinciales est au centre des préoccupations du gouverneur. Ces hommes pourront ensuite mobiliser des troupes, des fonds, du crédit, etc. en cas de besoin. D'autre part, la fonction première d'Étampes étant la guerre, financer ses troupes lui impose de travailler avec les institutions financières du duché, alors solidement établies et fixées depuis un demi-siècle. Sa relation avec le personnel de l'ordinaire n'est pas une relation de dépendance mais le gouverneur sait s'appuyer sur les commissaires ordinaires à plusieurs reprises. Il collabore également avec le général des finances ou le trésorier et receveur général. C'est surtout en cas d'urgence que les cartes de chacun en matières financières sont redistribuées à son profit. En effet, la situation critique de 1558 et surtout celle de 1562, l'obligent à agir rapidement et c'est ce qu'il utilise comme argument pour justifier ses imposantes dépenses dans son testament. Le commis de l'extraordinaire des guerres, signalé pour ses retards, est désormais à sa suite avec l'argent qui ne le quitte plus. Ces levées extraordinaires, qui déplaisent fortement à la chambre des comptes, tout de même contrainte de valider les dépenses, font du gouverneur de Bretagne encore plus un homme d'argent, à défaut d'être un homme de finances.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

CHAPITRE 5 : UN GOUVERNEUR DE JUSTICE

En 1514 s'éteint Philippe de Montauban, chancelier de Bretagne[1]. Si des vice-chanceliers sont nommés, certains Bretons à l'image de Jacques, vicomte de Rohan, se plaignent « qu'il n'y a point de chef en notre justice icy »[2]. L'évêque de Nantes, François Hamon, peut aussi écrire au roi que « vosdits subjectz de ce pays ont eu occasion de vous supplier leur pourveoir d'ung bon cheff de justice »[3]. Après l'Union du duché au royaume de France en 1532, le flou demeure pour bon nombre de domaines, et la justice n'y échappe pas. Pour le monarque, se voulant un roi justicier dans un État de justice, il s'agit aussi de déléguer localement la justice, notion complexe s'il en est, associée à la vertu chrétienne et à l'équité[4]. Des officiers royaux, des gens de justice, détiennent donc la justice déléguée puisque toute justice provient du roi. Homme du roi, représentant de sa personne, le gouverneur peut théoriquement se placer à la tête de ces individus en province. Au cours du règne de François Ier, le gouverneur de Bretagne se voit ainsi attribuer plusieurs missions judiciaires. Dans les années 1530, il n'est ainsi pas étonnant d'observer Jean de Laval-Châteaubriant et son lieutenant, Jean d'Acigné, correspondre avec le chancelier de France sur des sujets d'application du droit en province[5]. Les historiens, et notamment les historiens du droit, connaissent de mieux en mieux le rôle du chancelier de France au XVIe siècle[6]. Pourtant, ce rôle est parfois surévalué et il faut toujours avoir à l'esprit que la réalité réglementaire, celle du droit, diffère très souvent de son application dans les provinces. Plusieurs officiers et corps comme le prévôt des maréchaux, les sénéchaux[7], leurs lieutenants, les alloués, puis les officiers du présidial veillent au bon respect des lois du souverain. Ils sont autant d' « officiers moyens » désormais mieux connus

---

[1] Sur ce personnage voir Dominique Le Page, « Philippe de Montauban chancelier de Bretagne (1487-1514) », *1491, La Bretagne, terre d'Europe, Actes du colloque international de Brest*, 2-4 octobre 1991, CRBC, Brest, 1992, p. 473-488.
[2] BnF, Ms. Fr. 22342, f° 10 : Jacques de Rohan à François Ier, Pontivy, 3 décembre [avant 1527].
[3] BnF, Ms. Fr. 3083, f° 5 : François Hamon à François Ier, Nantes, 3 décembre [1511-1532].
[4] Michel Reulos, « La notion de ''justice'' et l'activité administrative du roi en France (XVe-XVIIe siècles), *Histoire comparée de l'administration, IVe-XVIIe siècles,* Munich, 1980, p. 33-46.
[5] AN, J 966/28, n° 1-6 : Jean de Laval au chancelier ; J 967/14, n° 26 : Jean d'Acigné au chancelier, Fontenay, 17 juin.
[6] Anne Rousselet-Pimont, *Le chancelier et la loi au XVIe siècle d'après l'œuvre d'Antoine Duprat, de Guillaume Poyet et de Michel de l'Hospital,* Paris, De Boccard, 2005, 635 p.
[7] Séverine Desbordes-Lissilour, *Les sénéchaussées royales de Bretagne : La monarchie d'Ancien Régime et ses juridictions ordinaires (1532-1790),* Rennes, PUR, 2006, 468 p. Cependant, le XVIe siècle est assez mal représenté comparé aux siècles suivants.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

par les historiens. Pierre Goubert, Jean Nagle puis Michel Cassan se sont ainsi efforcés de définir les contours de ce groupe social assurément flou[8]. Enfin, l'institution du parlement de Bretagne, vraiment établie en 1554, n'en est encore qu'à ses premiers pas. Pour superviser, pour encadrer ce maillage d'institutions judiciaires, la monarchie fait confiance à son gouverneur présent sur place, autorité supérieure capable de faire respecter les lois du souverain par tous. Lors de la création du parlement de Bretagne, il est même celui qui accompagne la naissance de l'institution. Dès lors, à bien des égards, le duc d'Étampes peut apparaître comme un « gouverneur de justice », situation qui ne doit pas choquer tant certains gouverneurs détiennent déjà des pouvoirs judiciaires conséquents[9]. Par ailleurs, ses lettres de provisions précisent bien qu'il doit être obéi « par les gens de la cour de parlement, chancellerie de Bretaigne, baillifs, seneschaulx, allouez et lieutenants, cappitaines et gardes des villes places et forteresses, nobles vassaux et subgectz dudit pays »[10]. Les corps de justice sont placés en premier, sous son autorité directe. Ce travail dans le domaine judiciaire, le gouverneur Étampes ne l'accomplit pas seul. Il faudra analyser quelle tâche judiciaire collective associe gouverneur et gens de justice. S'agît-il de tutelle ou de collaboration ? De cohérence d'action ou d'incompréhension ? Ainsi, plus que l'étude des seules questions judiciaires, ce que le titre de « gouverneur de justice » peut laisser entendre, c'est l'ensemble des relations entretenues par le gouverneur avec les « gens de justice » qui intéresse notre propos. Officiers de justice qui peuvent tout à la fois être des officiers de la province, isolés au sein de celle-ci ou encore dits « extérieurs ». Sans oublier tous leurs subordonnés respectifs.

Il convient donc de se pencher sur ces diverses institutions judiciaires et leurs rôles respectifs auprès du gouverneur en faisant pour finir une place particulière à l'institution parlementaire, dont la richesse documentaire permet une approche plus approfondie.

Le gouverneur et les gens de justice

Les sources qui émanent du gouverneur lui-même mentionnent à plusieurs reprises des officiers mobiles, le grand veneur, le prévôt des maréchaux et les maîtres des requêtes, ainsi que des officiers censés mailler son gouvernement : les sénéchaux.

---

[8] Pierre Goubert, « Les officiers royaux des présidiaux, bailliages et élections dans la société française du XVIIe siècle, *XVIIe siècle,* 1959, p. 54-75 ; Jean Nagle, « L'officier moyen dans l'espace français de 1568 à 1665 », *L'État moderne : Genèse,* Paris, éd. Genet, 1990, p. 163-174 ; Michel Cassan (dir.), *Les officiers « moyens » à l'époque moderne. France, Angleterre, Espagne,* Limoges, Presses universitaires de Limoges, 1998, 400 p. ; Michel Cassan (dir.), *Offices et officiers « moyens » en France à l'époque moderne, profession, culture,* Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2004, 358 p.

[9] En Normandie, Louis de Brezé est gouverneur mais aussi grand sénéchal de la province. De même, à Boulogne, Oudart du Biez est gouverneur et sénéchal (David Potter, *Un homme de guerre...,* p. 19).

[10] ADIV, 1 Bv, f° 79-80 : provision d'Étampes, Fontainebleau, 25 février 1543.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Le grand veneur : un lieutenant des forêts

L'officier royal qui est à la tête de la juridiction des eaux et forêts est le « grand veneur maistre général et refformateur des eaux et forests de Bretaigne »[11]. Il est chargé de juger toutes les affaires relatives aux bois, à la chasse où à la pêche dans cette très vaste juridiction soumise à l'autorité du gouverneur. En effet, le gouverneur Châteaubriant avait déjà essayé de lui assigner un logis à Rennes « pour tenir ladite juridiction »[12]. Guy de Laval se distingue quant à lui par sa capacité à influer sur les nominations des subordonnés du gouverneur à l'image de l'office de maître des eaux et forêts de Cornouaille brigué par un de ses clients dans les années 1520[13]. De plus, comme pour d'autres officiers du roi, le gouverneur reçoit le serment de fidélité du grand veneur. En 1549 puis en 1553, c'est à Étampes qu'il revient de recevoir le serment des grands maîtres Carné[14] puis Cambout. La Bretagne dispose d'importantes forêts qui représentent des ressources financières intéressantes à protéger des larcins. Le grand veneur doit ainsi veiller au bon entretien des forêts du roi, cela en bonne intelligence avec le gouverneur mais aussi avec le général des finances de la province. Ainsi, en 1558, le nouveau grand veneur, René du Cambout écrit à Nicolas de Troyes, général des finances. Il rapporte que le roi veut vendre du bois breton à hauteur de 4000 livres tournois. Mais le grand veneur se plaint que :

> « Les forestz de ce pais sont la pluspart en usufruict et comme depuis quatre ou cinq ans il a esté faict ventes aux grandes a grande somme d'argent, parquoy il sera fort difficille de trouver argent veu que ceulx qui ont dernièrement achepté n'ont encores exploicté leurs bois. Vous cognoissez aussy le grand dommaige que c'est que de vendre a tire et ayre, car le bois ne regette point et principallement le fousteau[15], dont la pluspart desdites forest sont plainctes, et pour en congnoistre myeulx la verité, que l'on face veoir à celles de Fougères et Villecartier, l'on trouvera que depuis quatorze ans il a tousjours esté vendu en ceste saison et n'y a encores ung seul brin de revenu, et vous asseure que si l'on continue, les foretsz s'en vont ruyner »[16].

René du Cambout est un proche serviteur du gouverneur Étampes, il est également capitaine de la noblesse de Saint-Brieuc. Son discours, protecteur des forêts, est très probablement inspiré par les craintes du gouverneur, très soucieux de ses propres ressources en bois. Les eaux et forêts sont ainsi souvent vues comme une simple manne financière par le

[11] ADIV, 2 Ec 8 : acte du duc d'Étampes, Nantes, 23 mai 1549.
[12] AMR, FF 260 : Jean de Laval au grand veneur et maître des eaux et forêts de Bretagne ; Jean de Laval aux Rennais, Châteaubriant, 13 novembre 1535.
[13] Thierry Rentet, *Anne de Montmorency…,* p. 324.
[14] ADIV, 2 Ec 8 : acte du duc d'Étampes, Nantes, 23 mai 1549.
[15] Le hêtre.
[16] ADLA, B 706, f° 6 : René du Cambout à Nicolas de Troyes, Nantes, 6 février 1558.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

roi, devenant parfois un « mode de placement de capitaux »[17] et le grand veneur se mue parfois en enquêteur de droits relatifs aux forêts royales. Ainsi, René du Cambout doit par exemple s'enquérir des droits des cisterciens de Buzay[18] ou ceux des paroissiens de Rezé[19]. Dès lors, l'office décharge le duc d'un important travail de « réformation » des eaux et forêts. Il s'agit presque d'un lieutenant du gouverneur sur ce domaine bien précis. Aussi, lorsqu'Étampes à besoin de bois en quantité pour les grands chantiers de réparations des places fortes comme Nantes, Concarneau, Brest ou Saint-Malo par l'ingénieur Pietro Fredance, il peut ordonner à ses secrétaires écrire « lettres addressantes au sieur du Cambout guardien des eaulx et foretz en Bretaigne pour delivrer des foretz qui sont auprès de Nantes »[20]. Toutefois, localement, bien des affaires sont traitées par les subordonnés du grand veneur ou bien par les sénéchaux eux-mêmes.

Les sénéchaux : les enquêteurs du gouverneur

Un mémoire d'Étampes daté de 1563 décompte 34 ou 35 sénéchaussées en Bretagne[21], ce dernier nombre étant aussi celui de Noël du Fail[22]. Les sénéchaux et leurs lieutenants sont des nobles d'épée compétents en matière de justice[23]. Ils sont des officiers prestigieux, anciens et de robe longue dont les compétences sont encore supérieures à celles des alloués contrairement au reste du royaume[24]. En ville, ils représentent la personne royale, et donc le gouverneur lui-même. Lettrés, et diplômés en droit, ils briguent bien souvent depuis 1552 les offices des présidiaux. Notre objectif n'est pas tant de mesurer leur place dans le paysage institutionnel breton que d'en saisir leur utilisation comme leurs interactions avec le gouverneur de la province.

La correspondance d'Étampes présente quelques lettres de sénéchaux bretons. Elles ont le mérite de mettre en lumière la relation qui peut exister entre ces personnages. Il est dans un premier temps possible d'observer que le gouverneur emploie très souvent les sénéchaux pour

---

[17] Michel Devèze, *La vie de la forêt française au XVIe siècle,* Paris, SEVPEN, 1961, 2e vol. p. 338.
[18] ADLA, H 62.
[19] ADLA, G 555 : sentence René du Cambout, 1555.
[20] BnF, Ms. Fr. 15871, f° 23 et 97, 1560.
[21] Lublinskaya, p. 311 : réponse d'Étampes, Lallemant et Chanteclerc, Dinan, 1er octobre 1563.
[22] Noël du Fail, *Mémoires des plus notables et solennels arrest du parlement de Bretagne,* Rennes, 1654, épître dédicatoire.
[23] Yves-Marie Bercé fait la distinction entre sénéchal, issu de la bonne noblesse d'épée et lieutenant général, professionnel du droit, afin de conserver l'idéal de la monarchie d'une justice basée à la fois sur l'autorité noble et sur la loi (*La naissance dramatique de l'absolutisme, 1598-1661,* Paris, Seuil, 1992, p. 62). On retrouve parfois ce cas comme à Fougères, où le sénéchal est un ancien homme d'armes, et le lieutenant un robin, mais le cas inverse est aussi possible, comme à Rennes.
[24] Dominique Le Page, « Les officiers moyens dans une ville portuaire de l'ouest atlantique au XVIe siècle », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques,* n° 38, 2006, p. 17-40.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

enquêter sur des sujets précis. En 1560, il charge le lieutenant du présidial de Vannes, Jacques Fabry, ainsi qu'un juge au même présidial, Pierre de Saint-Martin, d'enquêter sur l'impression de libelles huguenots à Vannes lors des États[25]. Jacques Fabry est aussi sénéchal d'Hennebont puis sénéchal de Vannes entre 1558 et 1568[26]. Sa missive au pouvoir central explique bien tout son travail d'enquête au service du gouverneur de Bretagne[27].

La pratique de l'envoi du procès-verbal au gouverneur est alors fréquente et permet une bonne connaissance des dossiers par ce dernier. C'est même bien souvent Étampes qui demande des procès-verbaux détaillés aux officiers de justice. Ainsi, en 1557, il réclame à Charles Bernier, sieur du Latay, lieutenant de la sénéchaussée de Rennes de faire une enquête sur l'état des défenses de la ville de Rennes : état des fortifications, présence et logement du capitaine, qualité de l'artillerie, des poudres, présence des portiers, organisation et efficacité de la milice bourgeoise etc[28]. Outre l'envoi d'une commission détaillée, le gouverneur précise l'action à mener dans une missive et donne l'ordre suivant :

> « appellez avec vous le senechal et aultres officiers de la justice en ladite ville et y faicte bien et ample proceix verbal en quel estat vous les aurez trouvez que vous m'envoyerez incontinant ladite monstre [des bourgeois] faicte »[29].

Le supérieur de Latay, Bertrand d'Argentré, sénéchal de Rennes après son père en 1547 et président au présidial, agit lui aussi bien souvent sur ordre du gouverneur et lui transmet ses procès-verbaux. En 1560 il enquête sur les marais de Dol[30], l'année suivante, il perquisitionne une maison de huguenots de Rennes accompagné de ses subordonnés de la sénéchaussée (le lieutenant ordinaire, le procureur du roi et trois conseillers)[31]. En 1565, c'est le sénéchal de Ploërmel, Jean Rogier, assisté de ses subordonnés et du procureur du roi, qui rédige un procès-verbal à envoyer au gouverneur au sujet du synode breton de Ploërmel[32].

Ainsi, les sénéchaux et leurs hommes sont de réels appuis locaux pour le gouverneur, que ce soit dans le cadre d'enquêtes comme d'autres missions. Il n'est en effet pas rare d'observer Étampes recevoir des mandements royaux qu'il délègue ensuite au sénéchal local tant l'affaire

---

[25] BnF, Ms. Fr. 16207, f° 225 : procès verbal de Jacques Fabry, 1560 ; BnF, Ms. Fr. 15641, f° 10 : information faite par Pierre de Saint-Martin, juge au siège présidial de Vannes, 1560.
[26] ADIV, 1 Ba 3, f° 125-126, 1 Ba 5, f° 62.
[27] BnF, Ms. Fr. 15641, f° 2 : Jacques Fabry au cardinal de Lorraine, Vannes, 26 avril 1560.
[28] AMR, EE 135 : commission d'Étampes pour les sieurs du Latay et de Haulte Tousche, Lamballe, 15 août 1557.
[29] AMR AA 12, n° 18 v° : Étampes au sieur du Latay, Lamballe, 20 août 1557.
[30] ADIV, C 3704 : enquête de Bertrand d'Argentré, marais de Dol, 1560.
[31] BnF, Dupuy, 588 : perquisition du sénéchal, Rennes, 15 mai 1561.
[32] BnF, Ms. Fr. 15881, f° 52 : procès verbal de Jean Rogier, sénéchal de Ploërmel, 20 février 1565.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

est minime. En 1549-1551 par exemple, lorsqu'il reçoit l'ordre d'instituer un contrôleur des deniers communs à Dinan, il délègue simplement l'affaire au sénéchal François Glé[33]. En 1545, 1548 puis 1553, quand il départit l'assiette de l'impôt extraordinaire que le roi demande en Bretagne, il édicte des commissions aux sénéchaux pour lever localement les fonds. On observe par exemple le sénéchal de Rennes, Bertrand d'Argentré, rédiger une ordonnance à la suite d'une commission du gouverneur[34].

Représentants du roi en ville, les sénéchaux peuvent être utiles au gouverneur dans le cadre de représentations officielles. En 1548, Étampes s'appuie par exemple sur le sénéchal de Nantes pour inciter les bourgeois à organiser des festivités en l'honneur de Marie Stuart[35]. Le sénéchal est un informateur de choix pour le gouverneur qui peut écrire : « ce qu'on advisera de faire, vous m'en advertirés pour vous en mander mon opinion ». À Rennes, l'adjoint du lieutenant Latay s'est lui aussi chargé d'une mission d'accueil des ambassadeurs anglais et du chancelier Bertrand en 1551-1551 car Étampes est au même moment à la cour à Paris[36]. En 1560, c'est encore vers le sénéchal de Nantes que le gouverneur se tourne pour faire « bon accueil » au Grand Prieur, venu avec ses galères, lui même étant à Vannes pour les États[37].

Les officiers des sénéchaussées peuvent également seconder le gouverneur dans l'encadrement des hommes en armes ou même des prisonniers[38]. En 1543, quand Étampes convoque pour la première fois l'arrière-ban breton, il adresse ses lettres de commission « a noz chers et bien amez les senneschaulx, allouez, baillifs, lieutenans et procureurs de toutes les bourgs et juridictions » de la province[39]. En 1555, il s'appuie à nouveau sur la

[33] AMR, CC 86 : deux mandements de Henri II à Étampes, Paris, 23 juin 1549 et Vezzes, 10 mars 1551 (le catalogue des actes de Henri II n'en signale qu'un seul).
[34] ADIV, 1Bv, f° 342 : commission d'Étampes à Espinay, Romorantin, 20 avril 1545 ; AMR, CC 273 : mandement de Bertrand d'Argentré, Rennes, 13 avril 1548 ; AMR, AA 6, n° 62 : commission de Henri II à Étampes, 1553 ; commission d'Étampes au sénéchal de Rennes, Nantes, 12 janvier 1554 ; n° 63 : mandement de Bertrand d'Argentré, Rennes, 8 janvier 1554 ; n° 65 : commission de Henri II à Étampes, 2 janvier 1554. Même chose sous le gouvernement de Martigues (AMR, suppl. 1001/2 : commission de Martigues au sénéchal de Rennes, Rennes, 5 septembre 1568 ; mandement de Bertrand d'Argentré, Rennes, 6 septembre 1568 ; suppl. 1001/3 : commission de Martigues au sénéchal de Rennes, 14 janvier 1569 ; mandement de Bertrand d'Argentré, Rennes, 21 janvier 1569).
[35] Travers, t. II, p. 322 : Étampes au sénéchal de Nantes, Les Essarts, 15 août 1548.
[36] AMR, AA 21 : François Bérard, sieur de La Haulte-Tousche, à Jehan de Bertrand, Rennes, 23 mars 1550. Bertrand est un ancien président du Parlement de Bretagne, il avait été commissaire aux États en 1543 en remplacement d'Étampes. En 1539, lors de la réformation de la coutume, François Bérard est procureur de Suzanne de Bourbon, dame de Rieux ainsi que de Guy d'Espinay. Quant à Throckmorton, ambassadeur anglais, il venait de débarquer à Saint-Malo (*CSP,* Foreign, Mary, n° 520).
[37] Morice, col. 1255 : Guillaume Le Maire à Étampes, 25 septembre 1560.
[38] Constat aussi fait en Gascogne : Françoise Bériac-Lainé, Philippe Challet, « Les sénéchaux de Gascogne, des hommes de guerre ? (1248-1453) », *Les serviteurs de l'État au Moyen Âge,* Paris, PUPS, 1999, p. 207-227.
[39] AMR, AA 12, n° 5 : commission d'Étampes, Morlaix, 14 mai 1543.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

sénéchaussée d'Hennebont pour s'occuper de vingt prisonniers espagnols faits en mer[40]. En 1558, il ordonne au sénéchal de Nantes de se charger des prisonniers anglais qu'il a faits au Conquet[41]. En 1557, Étampes s'appuie par exemple sur François Glé, sénéchal de Dinan qui a succédé à son père, pour payer les francs-archers et élus de l'évêché de Saint-Malo[42]. De même, lors des troubles, Bertrand d'Argentré s'occupe pour le gouverneur de l'encadrement de soldats à Rennes et doit par exemple dresser l'étape des cavaliers du gouverneur dans sa ville en 1564[43]. Depuis le début des troubles, il s'avère un excellent relais des préoccupations religieuses d'Étampes et lui rapporte :

> « Monseigneur, je ne doibs pas oublier à vous dire combien aulcuns d'eux ont esté marris que j'aye publié par commission du Roy ung Edit qui leur deffend d'assister aux sermons de la secte […] et croi que j'ai fait grand plaisir à beaucoup de petits juges de plat pays qui avoient eu semblables commissions »[44].

Quelque temps plus tard, le sénéchal rapporte au gouverneur que le roi lui demande de faire respecter l'édit de Romorantin, signé en mai 1560 à l'initiative du chancelier de l'Hospital et qui confie aux juges royaux les enquêtes d'hérésie. Il se plain également à Étampes des assemblées d'un cordelier de Saint-Pierre, « crieur et bruyant », qui échauffe le peuple de Rennes et qui « a commencé à une petite escarmouche qui s'est faicte de nuict » contre les huguenots. Le sénéchal, qui ne porte pourtant pas particulièrement les réformés dans son cœur, supplie le gouverneur de « donner quelques lectres pour monstrer en public pour refraindre ceulx qui s'advancent trop, et escripre aux gens du Chapitre advertissement que vous avez de ce religieux qui parle pour dire vray, hardyment, mesmement du Roy »[45]. Averti par le sénéchal, Étampes peut avertir et menacer les chanoines du chapitre de Rennes qui renvoient le cordelier à son couvent d'Angers, mais précisent-ils, « n'a presché aucune chose qui n'ait esté à l'édification du peuple, l'obéissance du Roy et de sa justice »[46]. D'Argentré est une excellente source. Encore en juillet de la même année, il fait passer au

---

[40] ADCA, 1 E 3654 : acte de l'alloué et juge ordinaire d'Hennebont, 7 octobre 1555.
[41] AMN, BB 3, n° 43 : Étampes aux officiers et justiciers de Nantes, [Lamballe], 21 mai 1558.
[42] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes à François Glé, sénéchal de Dinan et à ses officiers, Lamballe, 23-24 juillet 1557. François Glé à été alloué et juge ordinaire de Dinan avant de succéder à son père à la sénéchaussée en 1545. Son frère, Bertrand, est alloué au présidial de Rennes et devient conseiller au parlement en 1554, institution dans laquelle il accueillera plusieurs fois Étampes. Sur cet individu, voir Michel Nassiet, *Noblesse et pauvreté…*, p. 154.
[43] AMR, EE 166, f° 1 : Étampes à Bertrand d'Argentré, 16 juin 1564.
[44] Morice, col. 1237-1238 : Bertrand d'Argentré à Étampes, Rennes, 6 mai 1559.
[45] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 94 : Bertrand d'Argentré à Étampes, Rennes, 27 février 1560.
[46] Morice, col. 1274 : le chapitre de Rennes à Étampes, église de Rennes, 18 avril 1561.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

gouverneur des lettres du connétable de Montmorency par lesquelles on apprend des nouvelles de la cour ainsi que les troubles naissants d'Orléans. Surtout, le sénéchal ajoute :

> « Je m'en vois pour ung jour à une maison que j'ai près de ce lieu, là où on fait des presches à son de trompe et de cloche, auquel l'on m'a dit que encores aujourd'hui, nonobstant votre lettre, ledit sermon est assigné. Je m'en enquerrai, et vous en ferai sçavoir »[47].

Dans le travail de concorde et de police du gouverneur, le sénéchal agit comme un auxiliaire efficace, capable d'enquêter dans sa juridiction. En 1560, Étampes sur le point de partir en cour retrouver le roi admet que les meilleurs relais de son autorité sont les sénéchaux comme à Nantes, Rennes et Vannes[48]. À Nantes, le sénéchal Guillaume Le Maire, comme Argentré à Rennes, informe le gouverneur des moindres détails relatifs à la religion réformée. En 1561, il peut rapporter au duc les sollicitations des huguenots pour le faire assister à un prêche, que « quelques uns ont entré aux prisons des Regalles pour parler au libraire de Genève, et ce contre la volonté du geollier »[49]. Il est significatif de constater la même année que le sénéchal de Nantes enquête et dresse un procès verbal sur des assemblées de huguenots en armes et envoie son document au gouverneur Étampes pour que celui-ci avise de la situation[50], de la même manière qu'Argentré à Rennes. Alors qu'à Rennes un cordelier troublait l'ordre, le sénéchal de Nantes a capturé dans sa ville un jacobin « apostat […] prinsonnier au chasteau et duquel nous esperions tirer quelque chose des entreprinses de nos adversaires »[51].

Comme Argentré, Le Maire est aussi utilisé par Étampes dans l'encadrement des gens de guerre à Nantes, assisté du greffier criminel Guillaume Gaudin, sieur de la Chauvinière[52]. Il n'hésite pas non plus à livrer ses impressions au gouverneur :

> « Monseigneur, je ne veux oublier à vous advertir que je ai par deux ou trois fois communiqué avec un gentilhomme de Poitou, homme de bien et catholique, lequel a grandes cognoissances des choses et homme lettré, qui m'a dit qui ont obtenu pardon du Roi, que ce neantmoins ils font prédications et assemblées plus que jamais voire jusques à l'un deux de lever gens à l'encontre du Roi ; car je ai peur qu'il y en ait de tant oubliez en ce pays, qui ne veullent recongnoistre la douceur dont le Roi use en leur endroit ».

---

[47] Morice, col. 1250 : Bertrand d'Argentré à Étampes, Rennes, 11 juillet 1560.
[48] BnF, Colbert 27, f° 122 : Étampes à François II, Nantes, 28 octobre 1560.
[49] Morice, col. 1275 : Guillaume Le Maire à Étampes, 31 juillet 1561.
[50] Morice, col. 1276 : information de Guillaume Le Maire, Nantes, juillet 1561.
[51] Morice, col. 1320 : Guillaume Le Maire à Étampes, 22 septembre 1562.
[52] Morice, col. 1316 : Guillaume Le Maire à Étampes, 10 août 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Face aux troubles et aux menaces qui viennent de toutes parts, le sénéchal prend même l'initiative d'assembler l'arrière-ban à Nantes en 1562, compétence qui relève de sa charge mais sous l'autorité du gouverneur. Il ressent le besoin de se justifier à Étampes :

> « encores que je n'ais autre commission, voyant la necessité des choses, je ai délibéré faire mander l'arrière-ban de par vous pour comparoir à mardi, attandant qu'il vous plaise leur commander »[53].

Plus loin dans sa missive, il fait part d'une autre décision qu'il aimerait prendre : libérer les prisonniers faits lors de l'incident de l'incendie du Pressoir, lieu de culte huguenot, incident rapporté au gouverneur par François Le Blouays, lieutenant de la sénéchaussée de Nantes[54]. Le sénéchal explique qu'en « prenant suffisante caution, il me semble qu'il n'y a grand mal ». Surtout, il rapporte : « je suis tant importuné des habitans, et leur semble que c'est moi qui les détiens ». Le sénéchal demande expressément au gouverneur de ratifier une telle décision. Son aval est primordial d'autant que l'enjeu n'est pas mince et s'inscrit dans des choix politico-religieux lourds de conséquences.

Plusieurs autres lettres de sénéchaux bretons à Étampes sont glissées dans sa correspondance passive. Elles confirment ces observations. On l'a vu, Jacques Fabry travaille déjà pour Étampes à Vannes comme sénéchal et lieutenant du présidial. À Guérande, le sénéchal Pierre Godelin, sieur de Chevaignes, est un homme de justice qui peut se muer en homme de guerre précieux pour le gouverneur. En 1558, il lève et dirige la commune et l'arrière-ban pour repousser une descente espagnole[55]. En 1563, c'est au tour du sénéchal de Ruys de se muer en garde-côte pour travailler à repousser une descente anglaise[56].

On le comprend, les sénéchaux sont des membres importants dans le dispositif du maintien de l'ordre du gouverneur. Ils sont des relais, des informateurs et des soutiens dans bien des domaines, même dans l'encadrement des troupes en ville ou sur le littoral. Ils correspondent souvent avec le gouverneur, connaissent ses secrétaires[57], bref sont en lien étroit avec lui. Particulièrement en période de troubles, ces individus enquêtent et peuvent rapporter le résultat de leurs enquêtes au gouverneur de province.

Plus généralement, c'est tout le personnel de la sénéchaussée qui est utilisée par le gouverneur. En 1545, Étampes écrit aux officiers des sénéchaussées de Vannes et Auray pour

---

[53] Morice, col. 1317-1318 : Guillaume Le Maire à Étampes, 13 août 1562.
[54] Morice, col. 1297-1299 : François Le Blouays à Étampes, Nantes, 24 décembre 1561.
[55] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 58 : Pierre Godelin, sieur de Chevaignes à Étampes, Guérande, 5 mai 1558.
[56] Morice, col. 1338 : Combout à Étampes, Ruys, 5 octobre 1563.
[57] Morice, col. 1320 : Guillaume Le Maire à Étampes, 22 septembre 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

défendre à quiconque de visiter les navires des ports sans commission de lui, certains individus s'étant abrogé ce droit en vertu de commissions signées de lui sur d'autres sujets[58]. De même pour Hennebont en 1559, les officiers du sénéchal doivent renseigner le gouverneur quant à la présence de navires du roi d'Espagne en leur juridiction. Dans un tout autre domaine, ils sont chargés de lui rapporter les prix du blé dans leur ville[59]. La même année, c'est le lieutenant criminel de la sénéchaussée de Quimper, Alain de Karperoy, qui doit procéder à la saisie des biens de Jacques Pastoureau, marchant de Bourges soupçonné d'hérésie et retiré à Genève[60]. À Nantes, Étampes s'appuie sur le sénéchal de la ville mais aussi sur le greffier d'office criminel du sénéchal, Guillaume Gaudin, sieur de La Chauvignyère[61] qui deviendra en 1570 greffier en chef civil du parlement. En 1559, c'est lui qui contresigne le procès verbal du gouverneur portant sur le conflit de juridiction ouvert entre les Nantais et le capitaine de la ville[62]. En 1560, il est chargé par Étampes de faire un autre « procès verbal » sur certaines violences commises par des huguenots[63]. En 1562, le gouverneur le commissionne pour passer en revue la garnison de Nantes[64]. En juillet 1563, il informe Étampes de son travail quotidien de justice, mais il refuse d'aller à la rencontre du gouverneur de peur de lui transmettre la peste[65]. Surtout, il rappelle à Étampes que son « estat est odieux » aux huguenots et que sans la force armée du gouverneur il « n'oze partir de la ville ». Tout comme Étampes, le greffier pense qu'

> « il est impossible d'avérer et faire justice desdites contraventions, s'il n'y a quelques commissères vertueux et estrangers de ce payx, qui en informent et donnent assurance aux tesmoings et aux plaintifs de leurs personnes et biens ».

Le gouverneur et le greffier partagent l'idée de faire venir des commissaires étrangers à la province. À nouveau, en octobre 1563, Gaudin rapporte au gouverneur « un meurtre énorme […] en la personne d'un prestre vicaire dudit lieu [Héric] qui alloit célebrer Messe, par deux de la nouvelle Religion ». Le greffier décrit encore un grand mépris des huguenots pour sa charge :

---

[58] BnF, Colbert 292, f° 19 v° : Étampes aux officiers d'Auray et Vannes, 26 août 1545.
[59] ADCA, 1 E 3654 : Étampes au sénéchal d'Hennebont, 25 octobre 1559.
[60] BnF, Ms. Fr. 3941, f° 16.
[61] Travers, t. II, p. 358.
[62] AMN, EE 244, n° 24 : procès-verbal d'Étampes, 1559.
[63] BnF, Colbert 27, f° 94, Nantes, 27 octobre 1560.
[64] AMN, EE 197, f° 9 : commission d'Étampes aux sieurs de Thouairé et Guillaume Gaudin, sieur de la Chauvinyère, pour passer en revue la compagnie de La Tour, Rennes, 7 août 1562. Encore en 1563, Gaudin s'occupe de la garnison de Nantes (BnF, Ms. Fr. 22310).
[65] Morice, col. 1334 : Guillaume Gaudin à Étampes Nantes, 6 juillet 1563 : « je craindrois que eussiez quelque soupçon de danger pour ce que près de moi l'on s'est mort de peste ».

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

> « les malvivans et contrevenans aux Edits du Roi m'ont en horreur et leur est mon estat odieux, me donnoient menaczes de mort, j'ai mieulx aimé demeurer en la miséricorde de Dieu que de tumber en la leur ».

Le petit officier fait appel à la force armée du gouverneur, seul recours pour lui dans cette affaire, car dit-il, les autres officiers de justice n'ont pas le même courage que lui :

> « sans vostre auctorité et puissance, ledit crime pourra demeurer impuni, car personne de la Justice d'ici n'y osent aller »[66].

Cette passivité des autres juges est particulièrement dénoncée par les catholiques comme signe d'appartenance à la Réforme. À l'inverse, le zèle de Gaudin est perçu par les huguenots comme le témoignage de son intolérance[67]. À Nantes, cette défiance des huguenots envers les officiers de justice est déjà perceptible en 1560 quand René de Sanzay avertit Étampes qu'ils ont affiché des placards à la porte du président de Belle-Isle, du sénéchal Le Maire, du greffier Guillaume Gaudin et à la herse du château dans lesquels ils menacent de couper la gorge aux juges[68]. Belle-Isle a lui-même été sénéchal de la ville avant Le Maire. Il n'est pas anodin de s'en prendre au personnel de la sénéchaussée. On retrouve les signatures de Le Maire et Gaudin sur un très grand nombre d'enquêtes du gouverneur. La tâche est difficile et les sénéchaux et leurs subordonnés sont en première ligne et souvent décriés par ceux qui sont visés par leurs enquêtes. Est alors dénoncée l'absence de neutralité politique de ces gens de justice qui de leur côté estiment travailler pour le roi. Reste en effet que les officiers des sénéchaussées ne sont pas des « personnages décoratifs » dénués d'engagement politique[69], les combats ligueurs ultérieurs de Fabry comme d'Argentré en témoignent[70].

Enfin, comme le note Alain Demurger, ils peuvent bien souvent provenir de la maison des gouverneurs. Les sénéchaussées seigneuriales sont assez naturellement occupées par des proches des Grands. Les sénéchaux du Penthièvre (Guingamp, Lamballe, Moncontour) sont tous des hommes nommés par Étampes qui sont issus de sa maison[71]. François de Kermenguy, second président de la chambre des comptes, a été sénéchal de Blain pour les

---

[66] Morice, col. 1338 : Guillaume Gaudin à Étampes, Nantes, 7 octobre 1563.
[67] Voir. Chap. 6.
[68] Morice, col. 1244, Sanzay à Étampes, Nantes, 9 mai 1560.
[69] Alain Demurger, « Le rôle politique des baillis et sénéchaux royaux pendant la guerre civile en France, 1400-1418 », *Histoire comparée de l'administration (IVe-XVIIIe siècle). Actes du XIVe colloque historique franco-allemand, Tours, 27 mars-1er avril 1977*, W. Paravicini et K. F. Werner (éd.), Münich, Artemis Verlag, 1980, p. 282-290.
[70] Frédéric Joüon des Longrais, *Information du sénéchal de Rennes contre les Ligueurs (1589),* Rennes, 1912, 347 p.
[71] Voir chap. 7.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Rohan qui l'emploient par ailleurs souvent pour leurs affaires[72]. Mais l'influence peut bien souvent aussi s'étendre aux proches sénéchaussées dites « royales », c'est-à-dire dont les titulaires sont nommés par le roi et non plus par le seigneur des lieux. Ainsi, Louis de Rohan-Guéméné essaye-t-il de placer aux sénéchaussées d'Hennebont et Auray son propre secrétaire et argentier, déjà alloué de sa terre voisine de Guéméné[73] en rachetant l'office à son détenteur[74]. À Dol, l'évêque François de Laval – fils bâtard du gouverneur Guy – nomme son candidat à la sénéchaussée[75]. À Nantes, le capitaine Montmorency place son homme pour être « beaucoup plus fort » dans les jeux de pouvoirs urbains[76]. Quant aux Argentré, ils sont issus de l'hôtel des comtes de Laval et occupent tour à tour les sénéchaussées de La Roche-Bernard, Quintin, Chevré, Châtillon-en-Vendelais et Vitré pour eux puis de Rennes dont ils sont aussi vicomtes. Pierre d'Argentré reçoit même une pension du gouverneur Guy de Laval pour sa présence dans son conseil[77]. Au hasard des archives, on s'aperçoit que Julien du Cartier, sénéchal de Fougères dans les années 1550, a été gendarme du maréchal de Montejean, seigneur des lieux[78]. Ce dernier n'hésite pas non plus à peser sur la nomination d'un procureur du roi dans sa sénéchaussée[79]. Quant aux sénéchaussées royales plus éloignées d'une influence seigneuriale, il n'est pas rare de voir le gouverneur proposer son propre candidat. En 1536, Jean de Laval-Châteaubriant, dans une missive au chancelier, est on ne peut plus explicite sur le sujet :

> « J'ay entandu que le seneschal de Morlaix et Lannyon estoit en eptrienté de mort, c'estoit deux offices l'un de dix l'autre de quinze livres de gages en votre disposition. Si votre plaisir est, monsieur, les voulloir donner a ung docteur fort scavant et homme de bien qui se tient sur les

[72] Voir sa notice par Dominique Le Page, *Finances et politique…,* p. 640-642.
[73] Chantilly, L, XIV, f° 58 : Louis de Rohan à Berthereau, Fays, 27 septembre.
[74] Chantilly, L, VII, f° 182 : Saint-Noay, alloué de Guéméné, à Berthereau, Guéméné, s.d. : « ledit Coynoual, en faveur de quelque argent dont il est souffreteux, se veult délaisser et résinier lesdits offices ».
[75] AN, 1AP 628: Lignel, sénéchal de Dol, à François de Laval, Rennes, Noël 1541.
[76] Thierry Rentet, *Anne de Montmorncy…,* p. 375.
[77] BnF, Ms. Fr. 22341, f° 281 : Guy de Laval fait de Pierre d'Argentré, « escuyer, licencyé es droictz, natif de nostre terre de Vitré », son sénéchal de La Roche-Bernard, 23 décembre 1513 ; f° 290 : Guy de Laval l'admet dans son conseil et lui octroie 200 lt. de gages par an, Vitré, 30 novembre 1515 ; f° 296 : le fait sénéchal de Quintin, 14 juillet 1517 (il est qualifié de « conseiller ») ; f° 310 : le fait sénéchal de Chevré, Montejean, 26 mars 1519. Devenu sénéchal de Rennes et conseiller au parlement, il continue d'être entretenu par Jean de Laval-Châteaubriant sur ses terres de Villancher (Chantilly, L, XIII, f° 105 : Pierre d'Argentré à Montmorency, Villancher, [après 1538]). Il est aussi en lien avec La Trémoille, allié des Laval (AN, 1AP 611 : Pierre d'Argentré à La Trémoille, Rennes, 27 décembre 1544) tout comme son greffier, Jean Dupin, qui est aussi procureur de La Trémoille pour ses terres rennaises (AN, 1AP 621 ; Jean Dupin à Madame de La Trémoille, Rennes, 29 décembre 1544). Jean Dupin est aussi procureur de Montfort, terre des Laval. Le frère de Pierre d'Argentré, Julien, est procureur fiscal de Vitré et intendant du comte de Laval. Le frère de Bertrand fut sénéchal de Montfort, également terre des Laval (Antoine Pacault, « La clientèle des ducs de Montmorency à la Chambre des comptes de Nantes de 1542 à 1632 », *ABPO*, n° 108-4, 2001, p. 171-193).
[78] AM Fougères, CC 4 ; BnF, Clair. 252, f° 1191: montre de la compagnie de Montejean, Auray, 1534.
[79] AN, J 966/32, n° 1 : Montejean au chancelier, Hesdin, 28 avril [1536].

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

lieux nommés mestre Jehan Jehan lesdits offices seront très bien pourveuz et me ferez honneur et très grant plaisir »[80].

À l'inverse, s'attirer les « soupzons » du gouverneur peut bien souvent bloquer une nomination comme c'est le cas de ce Rennais qui n'arrive pas à devenir conseiller au parlement, alloué ou sénéchal de Rennes du fait de son inimitié avec lui[81]. Le gouverneur peut peser dans un cas comme dans l'autre. À Rennes, Châteaubriant protège et favorise le sénéchal et ses hommes[82]. À Dinan, le sénéchal Jean Glé, sieur de la Costardaye, a été homme d'armes[83] et « domestique ordinaire de la maison » du gouverneur Châteaubriant[84] ainsi que courrier de son lieutenant, René de Montejean[85]. Quant à son fils et successeur, François Glé, on le voit rendre aveu à Étampes dont il est vassal[86]. Même profil pour Charles Bernier, sieur du Latay. Avant d'accéder à la lieutenance de la sénéchaussée de Rennes, il a été capitaine des gendarmes du gouverneur Châteaubriant, ainsi que des sieurs de Montejean et Rohan, et est aussi un vassal d'Étampes en Penthièvre[87]. Il est élément important pour Étampes qui l'inscrit sur la liste des pensionnaires bretons, poste peu accessible pour un lieutenant de sénéchaussée[88]. Pour le gouverneur, sa position au croisement du monde de la robe et de l'épée est davantage un atout qu'une contrainte, ce qui permet de l'utiliser aussi bien pour des affaires judiciaires très précises comme pour la défense armée d'une place forte. On a là

---

[80] AN, J 966/28, n° 3 : Jean de Laval au chancelier, Bagnolles, 23 mai [1536]. On retrouve un Jehan Jan greffier criminel du présidial de Vannes en 1560 (BnF, Ms. Fr. 15641, f°10). En 1562, il est greffier d'office et notaire royal à Vannes (ADIV, C 3735 : Rouillac à Étampes, avril 1562).

[81] Bertrand de Cacé, sénéchal de Dinan, écrit par exemple trois fois à Montmorency, successivement pour obtenir un poste de conseiller au parlement car Jehan Goujon est malade (Chantilly, L, III, f° 278, Rennes) – poste dont il est opposé à la vénalité –, un poste d'alloué de Rennes car Julien de Bourgneuf de Cussé est mort (L, IX, f° 162, Rennes) et enfin le poste de sénéchal de Rennes malgré la « suspicion de Guy XVI de Laval » qu'il a pourtant loyalement servi plus de vingt quatre ans dit-il (L, X, f° 277, Cacé près de Rennes). Mais il est vrai que Cacé s'était aussi attiré les foudres des Rennais, et notamment de l'alloué Bourgneuf, en essayant quelques années plus tôt de soustraire la sénéchaussée de Dinan du ressort de Rennes (AMR, FF 257).

[82] AMR, BB 465 : Jean de Laval aux Rennais, Châteaubriant, 18 février.

[83] BnF, NAF, 8618, f° 32 : montre de la compagnie de Châteaubriant, Malestroit, 18 octobre 1527.

[84] Michel Nassiet, Gérard Sévegrand, « Les montres de l'archidiaconé de Dinan en 1534-1535 », *BMSAIV,* 2002, 105, p. 55 et 81.

[85] BnF, Ms. Fr. 3049, f° 25 : Montejean à Montmorency, Noue, 11 janvier [avant 1538].

[86] ADCA, E 333 : aveu et hommage de François Glé à Étampes, 9 novembre 1555.

[87] En 1534 il est enseigne de la compagnie de Jean de Laval-Châteaubriant, en 1536 il est capitaine et porteur d'enseigne des compagnies de Jean de Laval-Châteaubriant et de René de Montejean (AMN CC 112). En effet, on le retrouve dans une montre de la compagnie de Montejean en 1535 à Ancenis (BnF, Ms. Fr. 21517, f° 1315). Noël du Fail dit qu'il est aussi lieutenant de la compagnie de Rohan. En effet, il apparaît en cette qualité lors d'une montre de la compagnie de Rohan en 1551, près du village de Créon en Lorraine (BnF, Ms. Fr. 21521, f° 1551). Un parent, René Bernier, est dans la même compagnie. Voir sa quittance le 30 avril 1552 (BnF, Clair. 13, p. 865). Dans la quittance qui suit, il reste au même poste mais Rohan mort à Metz en 1552, la compagnie passe au vicomte de Turenne où il continue de servir (*Ibid.,* quittance du 30 avril 1553). Latay est également originaire du Penthièvre. Le château du Latay est en Guenroc. Henri II le récompense en 1551 des bons services qu'il a rendus pendant le règne de François Ier (*CAH*, t. 5, p. 322).

[88] AMR, EE 135.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

affaire à une importante polyvalence de ces agents – au service du roi, des Grands, des gouverneurs[89] –, polyvalence qui correspond à un État relativement peu bureaucratique si l'on sen tient aux catégories wébériennes.

Aussi, si les sénéchaux apparaissent souvent lorsqu'il s'agit d'affaires locales, un autre officier apparaît souvent lorsque la mobilité est requise : le prévôt des maréchaux. C'est ce jeu d'échelles en matière d'espaces d'action qui est à analyser.

Le prévôt des maréchaux : le geôlier du gouverneur

En Bretagne, la charge de prévôt des maréchaux est véritablement l'apanage de la famille du Plessis d'Argentré, bien possessionnée autour de Vitré. Léonard (1543-1547) puis Mathurin (1547-1572) et enfin Gilles (1572-1615) se transmettent de père en fils une charge royale créée en 1533 – mais que la version ducale a précédé. Dominique Le Page y voit un « souci d'aligner les institutions bretonnes sur celles du royaume […] et celui de renforcer les pouvoirs du gouverneur dont dépend le prévôt des maréchaux et qui peut nommer les archers de sa compagnie »[90]. Le prévôt est un magistrat de robe courte[91]. Il peut se saisir des justiciables pour les juger ou bien les présenter devant une cour de justice comme un parlement. En Bretagne, il est assisté de quatorze archers. Son rôle est d'être mobile et de s'emparer des individus à la différence par exemple d'un sénéchal qui ne traque que très rarement les coupables en personne. Dans la province, le prévôt des maréchaux et ses archers se déplacent donc constamment, leurs cibles sont avant tout les vagabonds, les voleurs, les déserteurs, les gens de guerre désordonnés, tout justiciable un tant soit peu éloigné d'un siège de justice. Depuis 1537, il peut aussi assembler l'arrière-ban et la commune en armes pour lutter contre les bandits de grand chemin[92]. Le pouvoir d'un prévôt relève de sa capacité à exécuter les sentences prononcées.

Lors du gouvernement du duc d'Étampes, il apparaît très nettement que le prévôt et ses hommes sont aux ordres du gouverneur ou des lieutenants généraux du roi[93]. Ainsi, en 1554, François de Rohan-Gyé affirme « que monsieur du Plessis, provost des maréchaux et sa bande a depuis le mois de février toujours été a ma suite et près de moi »[94]. Cette présence est

[89] Philippe Hamon, *Messieurs des finances…*, p. 102.
[90] Dominique Le Page, *art. cit.*, p. 17.
[91] Christophe Blanquie, « Les prévôts des maréchaux en Languedoc, d'Henri IV au règne personnel de Louis XIV », *Revue historique de droit français et étranger,* vol. 80, n° 3, 2002, p. 261-280.
[92] *CAF,* t. 3, p. 269, n° 8758.
[93] Situation similaire en Bourgogne où on observe le prévôt des maréchaux Nicolas de Jouy réaliser une chevauchée sur ordre du duc de Guise, gouverneur (BnF, Clair. 347, f° 254 : Jouy à Guise, Chastillon, 16 juillet 1554).
[94] ADIV, 1 Bb 1, f° 9 : François de Rohan-Gyé au parlement de Bretagne, Landerneau, 27 juillet 1554.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

justifiée « pour toujours fortifier l'autorité de la justice, comme chose très requise et nécessaire ». Des années plus tard, en 1574, le lieutenant général Bouillé sera de même « assisté » du prévôt pour la reprise de Vitré sur les huguenots[95]. Il n'est donc pas rare que les lieutenants du roi soient accompagnés du prévôt dans leurs actions de maintien de l'ordre provincial. En 1554, Mathurin du Plessis est même commissionné par Étampes et Gyé pour constituer prisonnier des paroissiens de Lannion qui ont agressé un collecteur d'impôts[96] et il est intéressant d'observer que son procès verbal est contresigné par un secrétaire d'Étampes. Cette tutelle du gouverneur est d'autant plus aisée que depuis un acte de 1552, les prévôts des maréchaux et leurs archers sont officiellement des « gens des ordonnances » et donc théoriquement sous les ordres des gouverneurs de province[97]. Aussi, quand la même année le roi s'irrite que l'on chasse les « bestes rousses et noires dedans les foretz » de René de Rohan et du connétable de Montmorency en toute impunité, empêchant de futures chasses royales, il écrit à Étampes pour ordonner au prévôt des maréchaux de s'atteler à l'affaire. Étampes doit alors obvier au « peu de debvoir » du prévôt, lui transmettre les lettres royales et planifier son travail de police des forêts, littéralement « luy tenir la main » pour faire connaître aux Bretons les ordonnances prises sur la chasse[98].

Les communautés sont bien conscientes d'un tel pouvoir du gouverneur sur le prévôt. En 1563, quand les Malouins capturent « quatre pirattes de mer », ils supplient Étampes d' « octroyer lettres adressantes au prevost des mareschaulx, qu'il vienne par deçà […] par ce que le delict est de si grande conséquance que il ne doibt demourer impugny »[99]. Résolument, le prévôt du Plessis agit sous le commandement d'Étampes. Et lorsqu'il est temps de réclamer un meilleur salaire pour leur travail, du Plessis et ses hommes se tournent naturellement vers lui. En 1561, le duc les reçoit et écoute leurs humbles supplications puis relaie la demande au roi et justifie un bon salaire « tant pour ce que je leur ordonne [que] les occasions qui s'offrent ordinairement mesmes à la court de parlement »[100]. Le duc agit en véritable relais pour ses auxiliaires de justice, mais il décrit également une autorité partagée avec les parlementaires bretons.

---

[95] Arthur de La Borderie, *Le Calvinisme à Vitré,* Rennes, 1851, p. 8 : Charles IX à Gilles du Plessis, Bois-de-Vincennes, 13 mars 1574.
[96] ADIV, 1 Ba 1, f° 167 v° : procès verbal de Mathurin du Plessis, 21 mai 1554 (Copie dans ADIV, 1 F 217).
[97] *CAH,* t. 6, p. 171.
[98] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 40 : Henri II à Étampes, Paris, 5 janvier 1553.
[99] BnF, Ms. Fr. 15463, f° 395 v° : requête des Malouins à Étampes, 12 juillet 1563.
[100] BnF, Ms. Fr. 3186, f° 113 : Étampes à Charles IX, Nantes, 2 mai 1561.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

En effet, théoriquement, le prévôt et ses archers sont également soumis à l'autorité du parlement de Bretagne. Lorsqu'en 1554, Rohan-Gyé se fait accompagner du prévôt et de ses archers, il tente de rassurer les parlementaires en leur rappelant qu'à la moindre affaire qui surviendra, il les renverra vers eux, d'autant plus que le prévôt « s'y pourra soudainement trouver, pour être sa maison fort proche de Rennes où se tient ledit parlement »[101]. Les registres secrets de la cour montrent bien qu'Étampes s'appuie à maintes reprises sur les compétences de Mathurin du Plessis, mais que, de plus en plus, il doit les partager avec les parlementaires désireux de capter ces troupes.

En 1560, Bouillé fait un amer constat et déclare au roi : « quant a en faire la justice sy prompte comme il vous plaist le me commander votre prevost ne l'ozeroit faire »[102]. Le prévôt des maréchaux n'est pas un homme d'initiatives. Lorsqu'en 1560 Bouillé désire interdire le port des armes en Bretagne, il se permet une réflexion d'ordre institutionnel sur la relation du prévôt et du gouverneur :

> « au temps passé, les gouverneurs dudit pays avoient congnoissance et en faisoient faire la justice par ledit prevost ou commissaires qu'ilz deputèrent de ladite court de parlement et conseil qui estoient lors audit pays, ou bien par quelques juges royaulx d'icelluy »[103].

Pour Bouillé, Étampes devrait pouvoir s'appuyer plus souvent sur le prévôt pour les questions judiciaires. Le parlement devrait pouvoir députer le sieur du Plessis presque continuellement auprès d'Étampes. Et Bouillé n'est pas le seul à déplorer l'autorité croissante du parlement sur le prévôt et ses hommes. En 1562, une courte phrase d'Étampes dans un mémoire envoyé au roi en dit long. Étampes affirme :

> « Le prevost des mareschaulx est homme de bien mais si timide et craignant d'offencer la court de Parlement qu'on ne luy peult faire chastier personne »[104].

Mathurin du Plessis ne met pas de zèle à « chastier » les fauteurs de trouble en Bretagne. Il hésite très probablement à mettre sous les verrous des protestants quand il sait que bon nombre de conseillers au parlement sont de la nouvelle religion. Nul doute que dans d'autres provinces, comme celles dépendantes du parlement de Paris, le gouverneur de province serait moins sujet à devoir partager son autorité sur le prévôt des maréchaux.

---

[101] ADIV, 1 Bb 1, f° 9 : François de Rohan-Gyé au parlement de Bretagne, Landerneau, 27 juillet 1554.
[102] BnF, Colbert 27, f° 165 : Bouillé au roi, Nantes, 11 novembre 1560.
[103] BnF, Colbert 27, f° 245 : Bouillé à Catherine de Médicis, Nantes, 12 décembre 1560.
[104] BnF, Ms. Fr. 15876, f° 365 : Mémoire d'Étampes, 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Ce partage des juridictions est, au reste, un frein à bien des actions du gouverneur. En 1562, Étampes envoie le prévôt des maréchaux à Dinan pour ramener et faire juger au parlement quatre iconoclastes faits prisonniers. Or, le procureur du roi de la sénéchaussée fait des difficultés pour les livrer prétextant que les prisonniers sont nés dans sa juridiction, que les faits ont été commis « en la closture d'icelle ville » et que par conséquent, « les juges de Dynan [sont] leurs juges naturelz »[105]. Il faut finalement trois lettres du gouverneur pour amener au parlement les fautifs. En 1563, Étampes est encore sévère à propos du partage des compétences judiciaires de chacun :

> « J'ay encores trouvé, Madame, beaucoup d'autres petitz desordres ausquelz la justice a faict tres mauvais debvoir de pourveoir et quant j'en ay parler à ceux des sieges presidiaulx de Nantes et Rennes mesmement au prevost des mareschaulx, ilz m'ont dict que les lettres qui leur attribuent le pouvoir de toutes ces choses là ne sont poinct bonnes en ce pais dont je ne scay d'où peult venir la faulte »[106].

Las de ne pouvoir avoir constamment auprès de soi un homme de justice obéi de tous et à son service direct, le gouverneur fait de plus en plus à d'autres officiers royaux, eux aussi mobiles, les maîtres des requêtes.

Les maîtres des requêtes : ancrage provincial et conseil du gouverneur

Faisant la part belle à ses secrétaires et autres serviteurs issus de sa domesticité, le « conseil » du gouverneur est un organe informel[107] . On ne porte pas le titre de conseiller du gouverneur comme on porte celui de conseiller du roi. Cependant, le gouverneur a régulièrement recours aux compétences judiciaires d'individus compétents en la matière pour le seconder dans ce domaine précis. C'est ainsi le cas des maîtres des requêtes de l'hôtel du roi. Il peut parfois s'agir d'envois occasionnels du souverain[108] comme de magistrats déjà présents dans la province[109]. Il semble qu'un tel entourage soit sinon imposé, du moins encouragé par le roi dès les premières années du gouvernement d'Étampes. Ainsi, dès 1543, François Ier déclare au duc :

---

[105] ADCA, 1 E 3654.
[106] BnF, Ms. Fr. 15881, f° 189 : Étampes à Catherine de Médicis, Saint-Malo, 14 juillet 1563.
[107] Voir chap. 7.
[108] On retrouve déjà cette pratique en 1500, lorsque Louis XII « envoye par delà ung maistre des requestes de sa maison pour informer de l'insulte et esmotion qui a esté faite en votre ville de Rennes, contre le mandement du Roy, pour en faire justice comme de raison » (AMR, GG 302 : le frère Louis Chantereau, confesseur de la reine Anne, aux Rennais, Blois, 23 mars [1500]).
[109] Comme le Nantais François de Kermenguy, second président de la chambre des comptes, ou le Rennais Pierre Marec, conseiller au parlement et « demeurant à Rennes » en 1543 (AN, MC, XXXIII, 19, 3 novembre 1543).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

> « pour vous servir en cela et autres matières de conseil, je suis content que monsieur de Rennes [Claude Dodieu, évêque de Rennes, maître des requêtes], le maistre des requestes Coutel [Jean Coutel], et le sieur de la Pommeraie [Gilles de la Pommeraie, président de la chambre des comptes] demeurent par-delà pour faire ce que par vous leur sera ordonné pour mon service »[110].

Deux maîtres des requêtes et un président des comptes sont présents dans l'entourage immédiat d'Étampes pour le conseiller. Claude Dodieu est évêque de Rennes depuis 1541, nous le verrons, Gilles de la Pommeraie est président de la chambre des comptes et originaire de la province, Jean Coutel est Auvergnat et seconde peut-être déjà Étampes depuis son gouvernement de cette province. Lui-même conseiller au parlement de Bretagne dès 1538[111], ses successeurs Antoine et Jean seront solidement implantés en Bretagne, au parlement comme à la chambre des comptes[112]. Jean Coutel accède à la présidence du grand conseil en 1544 et ne peut plus rester dans le conseil du gouverneur qui est peut-être un tremplin dans sa carrière. La Pommeraie mort en 1545 et Coutel promu au Grand Conseil, seul le maître des requêtes Dodieu reste auprès du gouverneur. On le retrouve par exemple auprès d'Étampes lors du voyage de Mary Stuart en 1548. Le roi permet à la jeune reine d'émettre des lettres de rémission dans les villes bretonnes dans lesquelles elle fera son entrée. Il écrit une missive à Étampes dans laquelle il déclare :

> « Pour ce que j'estime qu'elle n'a avecques elle homme de l'estat de la justice qui entende la forme et ordre qu'il fault tenir en l'expedition desdites remissions, je veulx que l'evesque de Rennes qui est là, maître des requestes de mon hostel aict ceste charge soubz elle »[113].

L'évêque de Rennes est alors Claude Dodieu de Vely. Originaire de la région lyonnaise, il a beaucoup voyagé dans le cadre de diverses ambassades pour François Ier et Cédric Michon l'identifie comme un prélat d'État du règne du premier Valois-Angoulême[114]. D'abord nommé coadjuteur de l'évêque de Rennes, Yves Mahyeuc, destiné à le remplacer à son

---

[110] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 3 : François Ier à Étampes, camp de Marolles, 18 juillet 1543.
[111] Il résigne son office de conseiller au parlement en faveur de son gendre en 1551 (*CAH,* t. 5, p. 95).
[112] Dominique Le Page, « L'entrée en force des Angevins à la Chambre des comptes de Bretagne (XVIe-XVIIe siècles) », Philippe Haudrère (dir.), *Pour une histoire sociale des villes. Mélanges offerts à Jacques Maillard,* Rennes, PUR, 2006, p. 137-155 : Dominique Le Page ne peut trancher sur l'origine de Jean Coutel. Seigneur d'Ardanne, il est né à Saint-Flour au début du siècle. Il entre au Grand Conseil en 1533.
[113] AM Angers, AA 4 : Henri II à Étampes, Montcallier, 25 août 1548. Le gouverneur ne devait pas lui-même s'occuper des rémissions, droit régalien par excellence, comme en atteste la promesse de Guy XVI de Laval faite en 1517 de ne pas s'y atteler (BnF, Ms. Fr. 15523, f° 28).
[114] Cédric Michon, *La crosse et le sceptre…,* p. 34, 93, 291. Notons également que Jan Pendergrass (University of Georgia) est en train de travailler sur une édition des lettres et papiers de Claude Dodieu, de ses diverses ambassades dans les années 1520 à l'évêché de Rennes. Ce chercheur a par exemple trouvé une lettre de Dodieu datée de Trente en 1545 et qui prouve sa participation au concile. Je le remercie pour nos échanges sur Dodieu.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

décès[115], il prend immédiatement possession de son évêché en 1541[116]. Conseiller au parlement de Paris (1524), maître des requêtes de l'hôtel (1529), conseiller au parlement de Bretagne (dès 1531), ses compétences en matière judiciaire s'avèrent rapidement pointues et très utiles et Dodieu accompagne le gouverneur dans son voyage avec la reine d'Écosse. C'est est un évêque qui réside dans son diocèse et qui a fait le choix de s'enraciner localement dans le paysage rennais ce qui est un avantage pour Étampes qui peut compter sur un maître des requêtes dans son conseil. Lui-même devenu abbé commendataire de Saint-Mathieu de Fine-Terre en Léon[117], son fils Louis intègre le parlement de Rennes en qualité de conseiller en 1561[118] et passera ensuite au service d'Étampes puis de Mercœur, preuve du lien qui unit déjà le gouverneur avec l'évêque. Ainsi, en 1557, Dodieu sert Étampes comme relais pour des lettres venues d'Angers et se félicite « d'avoir eu ceste occasion de vous faire service ». Il s'excuse aussi de ne pouvoir le rejoindre à son conseil car, dit-il, « je mectz peine de me ravoir d'une fascheuse maladye que j'ay icy eue »[119]. Maladie qui l'emportera dans la tombe l'année suivante.

La disparition de Dodieu intervient au plus mauvais moment pour le duc car il doit gérer à la fois les menaces anglaises comme les troubles religieux naissants. Il obtient alors un autre maître des requêtes breton, encore plus issu du cru local, René de Bourgneuf, sieur de Cucé. Il s'agit d'un juriste bien implanté dans le jeu des pouvoirs rennais. René est petit-fils de Jean (†1513), prévôt des monnaies de Rennes, et fils de Julien, alloué de Rennes au début du siècle, second président du parlement, maître des requêtes et coadjuteur (1535) puis garde scel en titre de la chancellerie[120]. À noter que sa mère est une Thierry, tante du sieur de Boisorcant, capitaine de Rennes. Un parent, Antoine de Bourgneuf est également président au parlement de Bretagne[121]. Comme son père, René devient garde scel de la chancellerie de Bretagne en 1554, puis conseiller au nouveau parlement. La monarchie le fait maître des requêtes le 22 décembre 1558[122] très probablement en remplacement de Dodieu (ou alors prend-il la suite de son père décédé la même année), ce qui traduit la volonté d'assigner un maître des requêtes au service du gouverneur de Bretagne. Au début des troubles, Cucé fait

[115] BnF, Ms. Fr. 5503, f° 202 : serment de fidélité de Claude Dodieu, vers 1541.
[116] ADIV, 1 G 1 / 2 : aveu de Claude Dodieu au roi pour ses fiefs de l'évêché, Rennes, 2 mai 1542.
[117] ADIV, 1 G 48 / 2 : aveu de Claude Dodieu comme abbé de Saint-Mathieu de Fine-Terre, 1556.
[118] AN, MC, VI, 28 : 22 février 1561. Voir aussi, Frédéric Saulnier, *Le Parlement de Bretagne (1554-1790)*, Rennes, Plihon et Hommay, 1909, p. 305.
[119] ADC, 1 E 3654 : Claude Dodieu à Étampes, Rennes, 27 avril 1557.
[120] BnF, Dupuy, 273, f° 127. Sur sa puissance à Rennes, voir Mathieu Pichard-Rivalan, *Rennes…*, p. 273.
[121] BnF, Ms. Fr. 5503, f° 179 v° : Henri II à Antoine de Bourgneuf.
[122] Maité Etchechoury, *Les maîtres des requêtes…*, p. 210.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

son apparition dans le conseil d'Étampes et siège aussi parfois dans celui du lieutenant général Bouillé[123]. Dès les premiers troubles, Étampes note bien l'importance de Cucé auprès de lui dans sa tâche de pacification. En 1562, le gouverneur explique au roi qu'il désire s'attacher plus durablement le juriste pour l'assister :

> « J'ay pensé, Sire, ne pouvoir myeux pourveoir, ne rompre plus promptement le chemyn que par le moyen de quelque digne personage, a qui il plairoit a vostre magesté donner la charge de m'assister et en congnoistre pour (avec tel nombre d'advocatz et autres gens de bien qu'on prendroit dessus les lieux ou les deffaulx seroient exercez) en juger. Et par ce, Sire, que vous avez en ce pays le sieur de Cucé, lequel est maistre des requestes ordinaire de vostre hostel, tout porte icy ou il vous pouroit faire aultant de service, qu'en son quartier par dela ou malaisement pouroit il aller seurement a ceste heure, que les passages d'icy autour sont tous bordez de gens portans les armes, s'il vous plaist, Sire, avoir agreable cest expedient et commander audict sieur de Cucé demourer par deca auprès de moy, luy en envoyant permission, il la scaura bien executer et si ne vous fera gueres de despence, pour cela, qui merite (ce me semble) bien le y arrester, n'en ayant pour ceste heure aultre de telle qualité en cedict pays qui y puisse myeux satisfaire que luy, s'il ne vous y plaisoit employer le president de Belisle que je vouz y nommeroiés aussi volontiers, synon qu'il est a present en exercice en vostre court de parlement »[124].

Nous reviendrons plus loin sur le cas du président de Belle-Île qui est ici évoqué. Retenons dans un premier temps le fait que la demande d'un juriste dans son conseil vient du gouverneur lui-même[125]. Plus tard, Bouillé fera le même constat et incitera le capitaine de Rennes à s'appuyer sur Cucé et le sénéchal d'Argentré, car il est dit-il, « bien aise quant il fault avoir quelque chose du pais prendre leur bon conseil »[126]. Ces qualités de conseil des juristes sont réellement recherchées par les gouverneurs. Toujours en 1562, la demande du duc d'Étampes est même répétée dans un mémoire envoyé à la monarchie et elle met encore en avant les arguments financiers outre un argument religieux, l'absence de « passion » du juge qui doit l'assister. Étampes demande alors

---

[123] Maïté Etchechoury, *Les maîtres des requêtes…,* p. 143. L'auteur fait l'erreur de nommer « René » de Bouillé alors qu'il s'agit bien de Georges de Bueil, sieur de Bouillé.
[124] Lublinskaya, p. 50-60 : Étampes à Charles IX, Nantes, 23 mai 1562.
[125] Nous souscrivons en ce sens aux analyses de Michel Antoine qui insiste sur la demande des gouverneurs eux-mêmes de se faire assister par un ou plusieurs maîtres des requêtes et qui insiste sur la collaboration entre ces individus plutôt que sur un antagonisme (Michel Antoine, « Genèse de l'institution des intendants », *Journal des savants,* 1982, p. 283-317).
[126] AMR, EE 135 : Bouillé à Méjusseaume, Saint-Malo, 8 mars 1575.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

« avoir juges sans passion ny crainte pour promptement les juger [les huguenots] car la pluspart de ceulx du pais sont trop partiaulx, confundés et desireroit bien ledit duc d'Estampes avoir avec luy quelque homme de justice pour cest effect. A quoy il luy semble que le sieur de Cussé, maitre des requestes, seroit bien propre et sans despence pour le roy par ce que n'ayant peu aller servir son quartier il le pouroit servir ainsi ayant commission pour le nombre qu'on adviseroit faire promptement pugnir ceulx qui seroient admenez audit duc d'Estampes »[127].

En effet, la modération religieuse de Cucé lui vaut d'être désigné commissaire de la pacification en Poitou, Aunis, Saintonge et La Rochelle en 1563[128]. Durant sa mission, il manque au conseil d'Étampes qui doit s'appuyer sur le président de Belle-Île. On comprend bien qu'Étampes souhaite disposer d'un maître des requêtes pour ses compétences judiciaires mais qu'il désire aussi s'entourer d'individus « moyenneurs », sans passions, qui partagent ses opinions de conciliation religieuse. Le fait que l'on voie Cucé accompagner Michel de l'Hospital à son entrée au parlement de Paris en 1560 est loin d'être anodin[129]. Il s'insère parfaitement dans le cercle modéré constitué par le chancelier, la reine-mère qui l'utilise après la paix d'Amboise ou encore Étampes en Bretagne. Cette attitude est récompensée en 1572 par un poste au conseil du roi conjointement à l'accès à la première présidence du parlement de Bretagne de 1570 à sa mort à Rennes en 1587. C'est lui qui réalise l'inventaire du trésor des chartes de Bretagne pour le roi en 1578 dans le cadre de la rédaction de la coutume[130]. Le conseil du gouverneur Étampes agit pour sa carrière comme un véritable tremplin.

Comme Dodieu, Cucé confortera sa position dans une province dont il était, lui, issu. En fin de vie, il essaye de placer un fils à l'évêché de Saint-Malo[131]. Il faut surtout noter que son fils aîné, Jean, réalise une carrière similaire puisqu'il est conseiller au parlement de Paris en 1583, maître des requêtes en 1587, président au grand conseil la même année, puis intendant d'armée et de justice en Bretagne auprès du prince de Dombes, lieutenant général de la province pour Henri IV de 1590 à 1592, premier président du parlement de Bretagne en 1597 et fidèle de Sully[132]. Certains historiens ont vu ce dernier comme un tout premier intendant de

[127] BnF, Ms. Fr. 15876, f° 363 : Étampes au roi de Navarre, Rennes, 7 août 1562.
[128] Jérémie Foa, *Le tombeau de la paix…,* p. 19.
[129] Loris Petris, *La plume et la tribune…,* p. 371.
[130] BnF, Ms. Fr. 18699.
[131] BnF, Ms. Fr. 15573, f° 267 : Cucé à Villeroy, Cucé maison, 25 novembre. Puis, Charles de Bourgneuf passe à l'évêché de Nantes (Bnf, Ms. Fr. 17362).
[132] Voir par exemple les lettres datées de Rennes de Cucé à Guise, Bellièvre, Séguier ou Charpentier (BnF, Ms. Fr. 15898 ; 20473 ; 17368 ; Baluze 338). Il est un porte-parole efficace des intérêts des Rennais dans les années 1630 comme en témoigne une lettre à Richelieu où il explique qu'ils sont des fidèles serviteurs de la monarchie : « l'afection fidelle qu'ils ont faict paroystre au passé au service de leurs Roys, et mesmes en des temps durant lesquels j'ay veu qu'ils hont demeurés quasi seuls en Bretagne en leur debvoyr » (Arch. du Ministère des affaires

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Bretagne[133]. En réalité, le père et le fils sont au service des gouverneurs Étampes et Dombes – deux gouverneurs fidèles au roi – et font partie de leur conseil de gouvernement. Le fils Cucé prendra position contre Vendôme non pas parce qu'il est gouverneur, mais bien parce qu'il est rebelle[134]. Aussi, nous souscrivons tout à fait aux conclusions de Michel Antoine qui montrent que les intendants sont issus des maîtres des requêtes entrés dans les conseils des gouverneurs[135]. Dodieu comme Cucé sont des conseillers et des subordonnés efficaces en matière de justice pour le duc d'Étampes. Il faut aussi noter que la figure même du maître des requêtes incarne parfaitement le pouvoir central et l'intégrer dans son conseil est un moyen pour le gouverneur d'apporter du poids à ses propres décisions provinciales[136].

De plus, les exemples de Dodieu et Cucé montrent bien que les chevauchées des maîtres des requêtes à travers le royaume sont – dans le cas breton – un mythe. Alors que Maité Etchechoury rappelle qu'il n'y a quasiment plus de chevauchées de Paris vers les provinces à partir de 1560[137], l'exemple breton repousse encore un peu plus cette date puisque Dodieu est continuellement présent depuis les années 1540, phénomène qui n'interdit pas pour autant les chevauchées d'autres titulaires sans qu'on n'en trouve trace. Le gouverneur Étampes a donc constamment un maître des requêtes en Bretagne pendant son long gouvernement.

On l'a vu, les Cucé cumulent à la fois carrière de maître des requêtes et carrière parlementaire. Par ailleurs, Dodieu conserve un droit d'entrée au parlement tant comme évêque de Rennes que comme maître des requêtes[138] et apparaît comme « conseiller né ». Plus largement, ce sont les compétences des parlementaires qui sont recherchées par le gouverneur, d'autant plus qu'il ne dispose jamais de plus d'un seul maître des requêtes auprès de lui. Ainsi, avoue-t-il lui-même vouloir s'appuyer sur des gens de justice en nombre et reconnaît-il leur utilité. Lors de ses levées extraordinaires de deniers sur les argenteries des églises en 1562, censées financer sa campagne en Normandie, il demande par exemple au roi de Navarre

---

étrangères, Mémoires et documents, France, vol. 805, f° 2 : Cucé à Richelieu, août 1632). Voir aussi AN, 1AP 650 : Cussé à Madame de La Trémoille.

[133] Séverin Canal, *Les origines de l'intendance de Bretagne : Essai sur les relations de la Bretagne avec le pouvoir central,* Paris, Champion, 1911, p. 34.

[134] BnF, Ms. Fr. 18956, f° 43 v° : « apologie pour messieurs de Vendosme, contre les impostures du président de Cussé, de l'evesque de Rennes et du père Doles, cordelier ».

[135] Michel Antoine, « Genèse de l'institution des intendants », *Journal des savants,* 1982, p. 283-317.

[136] Il n'est pas anodin qu'en 1562, quand les chefs huguenots livrent le Havre aux Anglais pour « la conservation de l'estat et couronne de France », ils se félicitent de compter parmi les signataires du texte un maître des requêtes de l'hôtel du roi, caution juridique des plus sérieuses (AN, AE, II, 2931: 28 novembre 1568).

[137] Maïté Etchechoury, *Les maîtres des requêtes…,* p. 143.

[138] *Ibid.,* p. 95.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

« d'en adresser la commission (avec celle que vous me devez envoier pour les autres) aux evesques et gens de justice qui seront plus propres a la executer que moy »[139].

Surtout, on peut observer dans son conseil la présence de certains parlementaires choisis par lui pour l'épauler.

Le parlement de Bretagne : entre collaboration, influence et concurrence

Il ne faut pas oublier que les pouvoirs du gouverneur de la province sont enregistrés par les magistrats bretons. En 1543, les lettres de provision d'Étampes le sont à la fois par la chambre des comptes[140] et par le « conseil et chancellerie de Bretagne »[141]. Il s'agira désormais du parlement de Rennes pour ses successeurs. Si le fait de valider par le droit ces lettres est un geste quasi automatique, presque formel, il reste néanmoins le fondement d'une théorie politique chère à certains magistrats : ils détiendraient presque un droit de regard sur ses actions. Une tradition, qu'il est difficile de dater, contraint même le nouveau gouverneur à présenter une requête officielle aux magistrats pour qu'ils enregistrent ses pouvoirs. Cette démarche déplaira d'ailleurs très fortement au nouveau gouverneur Richelieu en 1632, quand les parlementaires lui remontreront que « tous les princes de sang en avoient tousjours usé de la sorte » et c'est par les manigances de son lieutenant que le cardinal fera supprimer toute trace de sa requête par le procureur général, « et ainsi il n'en restera rien »[142]. L'épisode est bien postérieur à notre période. Il a cependant le mérite de pointer du doigt toute l'ambigüité des relations entre gouverneur et parlementaires aux XVIe et XVIIe siècles.

Institution héritée des anciens ducs lors de la première moitié du XVIe siècle, les « Grands Jours » de Bretagne sont réorganisés sur le modèle parisien en parlement par une décision d'Henri II en 1554. Cette période coïncide avec le début des troubles religieux entre catholiques et protestants dans le royaume de France. Aussi, la jeune institution bretonne voit-elle le jour dans un contexte particulièrement troublé. Le parlement n'a pas vraiment pu s'habituer à son rôle judiciaire en temps de paix. Dès l'origine, son pouvoir est exercé dans un contexte extraordinaire de tension religieuse. Les historiens sont désormais assez bien

[139] Lublinskaya, p. 113 : Étampes au roi de Navarre, Nantes, 29 juillet 1562.
[140] *CAF,* t. 4, p. 404.
[141] ADIV, 1 Bv, f° 70-80.
[142] Arch. du ministère des affaires étrangères, Mémoires et documents, France, 1505, f° 74-75 : La Meilleraye à Richelieu, Rennes, 17 avril 1632.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

renseignés sur les modalités de l'établissement du parlement à Rennes en 1561[143], mais un peu moins sur son rôle politique pendant les guerres de Religion[144], encore moins sur ses relations avec le gouverneur de la province.

« Voz amys audict parlement » : des magistrats dans le conseil du gouverneur

À son arrivée en Bretagne en 1543, Étampes est assez rapidement en contact avec l'institution des Grands Jours, futur parlement de Bretagne. Jusqu'en 1554, date d'érection du parlement, on sait très peu de choses sur les relations que le gouverneur peut entretenir avec les magistrats bretons. Avant lui, quelques traces de la correspondance de Jean de Laval montrent que le gouverneur s'implique déjà dans les affaires de justice et du parlement comme lorsqu'il demande à Berthereau « de faire depescher quelques lettres missives à des justiciers de Bretagne et au procureur général » du parlement pour une affaire connue de lui seul[145]. La correspondance d'Étampes offre davantage de cas de relations inter-individuelles entre gouverneur et parlementaires. Ainsi, en 1548, lorsqu'Étampes est chargé du voyage de Mary Stuart de Roscoff à Saint-Germain-en-Laye, il s'appuie sur un parlementaire, François Calon, sieur de la Porte. Ce Guérandais, installé comme docteur régent de l'université à Angers[146], agit comme un bon intermédiaire entre Étampes et les Angevins. Ce conseiller, futur président à mortier, se fait même le porte parole efficace du gouverneur de Bretagne qu'il a rencontré au parlement[147].

De même, en 1555-1556, au moment de la restitution pleine et entière du Penthièvre, Étampes puise facilement dans le rang des parlementaires bretons pour garnir son conseil. Il prend légalement ses terres grâce à François Brullon, sieur de la Musse, procureur du roi et conseiller au parlement[148] et à Michel Quelain, conseiller aux parlements de Paris puis à celui de Bretagne dont il devient président des enquêtes en 1551[149]. Fils d'un procureur des

[143] Philippe Hamon, Karine Pouessel, « Un choix décisif : villes bretonnes et localisation du parlement de Bretagne (septembre 1560) », Alain Gallicé, Chantal Reydellet (dir.), *Talabardoneries ou échos d'archives offerts à Catherine Talabardon-Laurent*, SHAB, Rennes, 2011, p. 147-159.
[144] On consultera toujours Alain Croix (dir.), *Le Parlement de Bretagne, histoire et symboles,* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1994 ; Frédéric Saulnier, *Le Parlement de Bretagne (1554-1790),* Rennes, Plihon et Hommay, 1909, 894 p.
[145] Chantilly, L, VII, f° 156 : Jean de Laval-Châteaubriant à Berthereau, s.l., s.d.
[146] Dominique Le Page, *Finances et politique…,* p. 353.
[147] AM Angers, AA 4, f°3 : Étampes à François Calon, Blain, 9 septembre 1548. AM Angers, BB 24, f° 204 v° : François Calon au maire d'Angers, Nantes, septembre 1548.
[148] BnF, Ms. Fr. 22350, f° 80.
[149] AN, MC, XLIX, 46, 26 décembre 1551.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

bourgeois de Rennes, Brullon est issu d'une vieille famille robine rennaise[150] et son fils se hissera au poste de président à mortier à Rennes sous Henri III. En 1539, il avait déjà travaillé à la réformation de la coutume bretonne avec…Nicolas Quelain, oncle de Michel et président des enquêtes aux parlements de Paris et de Bretagne[151]. Michel est donc pour sa part issu d'une vieille famille robine parisienne pas tout à fait étrangère à la province. Son travail est, semble-t-il, apprécié par Étampes car il est ensuite employé à la réformation du Penthièvre, c'est-à-dire à une sorte d'inventaire précis du domaine. En 1556, Étampes écrit aux parlementaires bretons de bien vouloir excuser son absence. Il écrit ainsi que

> « Monsieur Quelain [est] venu icy, mais encore faut il que je vous supplie faire davantage pour moy et être contens qu'il demeure encore un peu et je vous assure de le vous renvoyer à la fin de la semaine qui vient et retrancherons mes affaires tellement qu'il n'y aura point de faute »[152].

Michel Quelain n'est pas seul pour une telle mission. Étampes, en accord avec le roi, lui adjoint Jacques Viart, également conseiller au parlement de Bretagne depuis 1554, gouverneur et bailli de Blois[153], et Jean d'Alesso, sieur de Lezeau, trésorier de Montmorency, conseiller ordinaire des comptes à Paris et maître des comptes à Nantes puis à Blois[154]. Les deux hommes travaillent souvent ensemble en Bretagne et sont aussi commissaires du domaine congéable[155]. Alesso et Quelain sont encore employés pour contraindre les habitants de Lamballe à faire le guet au château du duc[156]. Devenu par ce biais proche du gouverneur, Michel Quelain siège dans son conseil dès 1560. On y retrouve la même année Jean d'Alesso. Souvent présent à Lamballe, il correspond avec le duc à propos de la destruction de maisons près des remparts du château du duc[157]. Le conseil du gouverneur Étampes n'hésite donc pas à faire appel aux compétences des magistrats, spécialement pour des affaires féodales. Notons

---

[150] Sur la puissance foncière des Brullon à Rennes, voir Mathieu Pichard-Rivalan, *Rennes…,* p. 642. À Rennes, Brullon se distingue par son évergétisme. Il fonde un collège (AMR, GG 282) et faite une donation à l'hôpital (AMR, GG 317).
[151] AN, MC, XLIX, 45, 29 août 1551. Travail aussi mené avec Pierre d'Argentré. Voir une lettre de François Brullon à Montmorency (Chantilly, L, XXIII, f° 15, Rennes, s.d.). Nicole Quelain obtient du roi en 1551 la permission de résiger son office de président des enquêtes au parlement de Bretagne à son neveu Michel (*CAH,* t. 5, p. 187).
[152] ADIV, 1 Bb 742, f° 29 : Étampes au parlement de Bretagne, Lamballe, 2 septembre 1556.
[153] BnF, Ms. Fr. 3211, f° 123 : Jacques Viart à Renée de Ferrare, Blois, 18 août 1565 ; BnF, Ms. Fr. 15882, f° 95 : Jacques Viart à Catherine de Médicis, Blois, 27 septembre 1566. Voir aussi Dominique Le Page, *Finances et politique…,* p. 621.
[154] ADCA, 1 E 30. Voir aussi ADIV, 1 Ba 2, f°185 v° : commission de Henri II à Michel Quelain, Paris, 30 juillet 1556.
[155] BnF, P.O. 576, dossier 13350, n° 52: Jacques Viart, Jean d'Alesso et René du Cambout, commissaires pour le domaine congéable, Auray, 25 janvier 1557. En 1559, Viart est encore commissaire du roi pour procéder à l'affranchissement des domaines congéables de Rhuys (ADM, 93 J 56).
[156] ADCA, 1 E 92.
[157] Morice, col. 1266 : Alesso à Étampes, Blois, 5 janvier 1560.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

également que Michel Quelain est ensuite envoyé comme commissaire de la pacification en Lyonnais-Auvergne-Bourbonnais puis Languedoc et Jacques Viart de même en Vendômois[158] puis Guyenne[159]. Ils sont tous deux des partisans de la politique de conciliation de la reine mère et laisse penser – comme c'est le cas René de Bourgneuf – à une possible convergence de leur idées avec l'idéal de concorde d'Étampes. De même, François Calon apparaît comme un possible protestant de la République des Lettres. Sa lettre – en latin, preuve de sa bonne connaissance des humanités – adressée à Hubert Languet plaide pour une réflexion du parlementaire sur l'idéal de concorde[160]. En effet, au-delà des affaires féodales du gouverneur, les magistrats du parlement servent Étampes dans son objectif de maintien de l'ordre provincial. Dans un mémoire au roi, le gouverneur reconnaît par exemple qu'il compte s'appuyer souvent sur Quelain dans les affaires de la province et notamment lui bailler commissions[161]. L'influence des magistrats dans le conseil du gouverneur va croissant à mesure que les troubles religieux s'intensifient. Ainsi en 1560, le duc rapporte à François II à propos des troubles survenus à Nantes : « J'ay tousjours faict besoigner en ma présence et de monsieur de Bouillé avec trois des conseillers de votre court de parlement »[162]. S'entourer de trois parlementaires – Quelain, Viart, Calon ou Brullon ? – est un atout. Le gouverneur peut rapidement contraindre et punir. Surtout, il associe des membres de l'institution à ses décisions, ce qui ne manque pas de conforter son influence au sein même de la cour[163].

Cette influence peut d'abord être discrète, il s'agit alors de faveurs accordées, de protection, voire de promotion. Ainsi, Jacques Budes – l'ancêtre du maréchal de Guébriant – accède dès 1554 au très recherché poste de procureur du roi au parlement. Il a commencé sa carrière comme procureur de Quintin pour Guy XVII de Laval[164] et est vassal d'Étampes pour sa seigneurie du Hirel. Dans une lettre adressée au duc, il se place en porte-parole des parlementaires originaires – c'est-à-dire Bretons – qui ne reçoivent pas leurs gages et évoque

---

[158] BnF, Ms. Fr. 15882, f° 95 : Jacques Viart à Catherine de Médicis, Blois, 27 septembre 1566.
[159] Jérémie Foa, *Le tombeau de la paix…,* p. 68 ; 76. Mais l'auteur ne voit qu'un seul commissaire breton en la personne de Jacques Viart (p. 77) alors qu'au moins René de Bourgneuf et aussi Michel Quelain viennent de cette province.
[160] BnF, Lat. 8583, f° 219 : François Calon à Hubert Languet, Angers, 26 mai 1560. Voir aussi Béatrice Nicollier de Weck, *Hubert Languet,* p. 93).
[161] Chichkine, p. 234 : mémoire d'Étampes au roi, fin juillet-août 1560.
[162] BnF, Colbert 27, f° 122 : Étampes à François II, Nantes, 28 octobre 1560. En effet, voir BnF, Colbert 27, f° 88-90.
[163] Robert Harding parle d'un « enchevêtrement d'intérêts et de fidélités centré sur la cour royale et la capitale » à propos des relations qui unissent magistrats et gouverneurs (*Anatomy of a power elite…,* p. 190).
[164] Antoine Pacault, « La clientèle des ducs de Montmorency à la Chambre des comptes de Nantes de 1542 à 1632 », *ABPO*, n° 108-4, 2001, p. 171-193.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

l'effort de protection et promotion du gouverneur dont il a bénéficié jusqu'ici[165]. On observe aussi un certain rôle dans la nomination aux offices du parlement. Étampes n'a théoriquement pas le pouvoir de nommer des officiers au parlement, prérogative qui revient toujours au pouvoir central, mais son pouvoir d'intercession avec ce dernier – auprès des monarques, mais aussi et surtout de Montmorency – est tel qu'il peut assurément peser dans un choix et ainsi favoriser un protégé. Ainsi, en 1563, le jeune René de Sanzay, sieur de Saint-Marsault, fils du capitaine de Nantes, fort des louages du gouverneur Étampes, avec qui il est parent et pour qui il agit comme courrier et messager personnel, demande à Montmorency :

> « il a esté mis une ouverture en avant pour quelque petit office au parlement de Bretaigne, sy elle pouvoir sortir effaict, vous m'obligerez de plus en plus à vous faire très humble service »[166].

Le double patronage d'Étampes et de Montmorency est à rechercher pour espérer intégrer l'institution. De plus, certains impétrants pas assez fortunés n'hésitent pas à développer tout un argumentaire contre le phénomène naissant de la vénalité des offices comme ce Rennais qui rapporte à Montmorency que les offices de conseillers au parlement de Bretagne sont des « offices de judicature qui ne se peuvent ny doivent vendre ny achater, et s'il se permetoit, seroit ung grant danger en la justice et force opression au peuple »[167]. En réalité, cet argumentaire vise aussi, et surtout, à espérer un patronage des Grands plutôt qu'un achat toujours couteux. On doit bien comprendre que la vénalité des offices, en plus d'apporter rapidement des liquidités au roi, est aussi un frein à l'influence d'un gouverneur sur un parlement. Robert Descimon n'hésite d'ailleurs pas à parler de « déféodalisation de l'État », ou de « substitution de rapports monétaires aux anciens liens de fidélité », c'est-à-dire majoritairement les fidélités des Grands[168], ici Étampes et Montmorency. Il est significatif dans notre exemple rennais de voir que l'impétrant évoque ensuite son véritable intérêt : un « don » royal permis par la protection du connétable. Ce dernier, peut placer et faire accepter ses hommes grâce à ses forts liens avec Étampes en Bretagne. En 1564, il n'hésite pas à

---

[165] Morice, col. 1290: Jacques Budes à Étampes, Rennes, 30 août 1561.
[166] Chantilly, L, XIX, f° 57 : Saint-Marsault à Montmorency, Châteaubriant, 28 novembre 1563.
[167] Chantilly, L, III, f° 278 : Bertrand de Cacé, sénéchal de Dinan, à Montmorency, Rennes, 23 mai, s.d Il a déjà reçu le poste de sénéchal de Dinan grâce à Guillaume de Montmorency.
[168] Robert Descimon, « Modernité et archaïsme de l'État monarchique : le Parlement de Paris saisi par la vénalité (XVIe siècle) », Jean-Philippe Genet (dir.), *L'État moderne, genèse, bilans et perspectives,* Paris, Ed. du CNRS, 1990, p. 148. Problème bien analysé par Paul-Alexis Mellet, *Les traités monarchomaques (1560-1600),* Genève, Droz, 2007, p. 205. Voir aussi Robert Descimon, « La vénalité des offices et la construction de l'État dans la France moderne : Des problèmes de la représentation symbolique aux problèmes du coût social du pouvoir », Robert Descimon, Jean-Frédéric Schaub, Bernard Vincent (dir.), *Les figures de l'administrateur : institutions, réseaux, pouvoirs en Espagne, en France et au Portugal, 16e-19e siècle,* Paris, EHESS, 1997, p. 77-93. On consultera aussi l'étude de Roland Mousnier, *La Vénalité des offices sous Henri IV et Louis XIII,* Rouen, Kaugard, 1946, 632 p.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

évoquer son entremise, ainsi que celle du duc, afin que Jacques Barrin obtienne un poste de conseiller au parlement de Rennes. Le connétable demande au duc d'user de

> « vostre aide et faveur envers voz amys audict Parlement, pour l'amour de moy, affin que à ceste prochaine séance il puisse estre receu »[169].

On perçoit là les réseaux du gouverneur à l'œuvre au sein de l'institution. La réalité documentaire ne permet pas de saisir pleinement l'ampleur de ces « amitiés » mais nul doute que les cas de François Calon, François Brullon, Michel Quelain, ou Jacques Viard sont déjà de solides appuis en parlement. Appuis que ne bénéficieront pas les gouverneurs de Bretagne du XVIIe siècle, beaucoup plus entrés en conflit avec le parlement qu'un duc d'Étampes. Les archives plutôt bien conservées de l'élite parlementaire permettent ainsi d'éclairer un peu plus ses excellents liens avec le gouverneur.

Une parfaite entente avec l'élite parlementaire : le cas du président de Belle-Isle

Les présidents du parlement de Bretagne (premier président et présidents à mortier) sont considérés comme l'élite parlementaire par excellence. Accéder à de tels postes récompense bien souvent de belles carrières dans la magistrature. Les présidents sont des personnalités de plus en plus importantes de la province et de plus en plus sollicitées par les gouverneurs qui voient en eux de potentiels conseillers, comme c'est le cas de Guy de Laval, qui confesse à Montmorency s'entourer de « messieurs les présidens de Bretagne » pour « [deviser] ensemble des affaires dudit pays »[170]. Étampes a lui aussi puisé dans les rangs des présidents du parlement pour se faire conseiller. On l'a vu plus haut, certains de ses conseillers sont même devenus présidents. Un exemple en particulier évoque une parfaite entente avec l'un d'entre eux.

Le meilleur exemple connu de parfaite entente – d'amitié pour reprendre les termes de Montmorency – est celui de Charles Le Frère, sieur de Belle-Isle. Ce magistrat a mené une longue carrière en Bretagne. Conseiller au parlement et sénéchal de Vannes dès les années 1530[171], il est en 1544 alloué de Nantes et travaille déjà aux côtés de François de Kermenguy ou de Pierre d'Argentré, sénéchal de Rennes, à la chancellerie de Bretagne[172]. Puis, il devient sénéchal de Nantes, avant d'accéder à l'office de président à mortier au parlement en 1558[173].

---

[169] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 112 : Montmorency à Étampes, Crémieu, 16 juillet 1564.
[170] BnF, Ms. Fr. 3039, f° 71 : Guy de Laval à Montmorency, Paris, 22 août [1526-1530].
[171] BnF, Ms. Fr. 22342, f° 1555 : États de Bretagne, 1539.
[172] ADIV, 1 Bv, f° 174 ; f° 181 : Belle-Isle à la chancellerie, Nantes, 1er mars 1544.
[173] En 1551, lors de l'entrée d'Henri II à Nantes, les Nantais louent ses vertus (M. Rathouis, « Entrée du roi Henri II à Nantes, le 12 juillet 1551 », *BSAHN*, 1859-1861, t. 1, p. 67).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Déjà proche du gouverneur Châteaubriant dans les années 1530[174], il apparaît comme un brillant juriste et entre très tôt en relations avec Étampes. En mai 1558, c'est vers lui que le gouverneur se tourne pour favoriser un de ses clients, lieutenant de ses archers[175]. En juin, il travaille pour Étampes et le général des finances Nicolas de Troyes pour collecter des deniers en Haute-Bretagne. Déjà le gouverneur lui écrit et le suit dans le bon déroulement de sa mission[176].

C'est en tant que président à mortier du parlement que Belle-Isle s'avère le plus utile au gouverneur, et ce dès les premiers troubles de religion. Il partage avec le gouverneur ses opinions de modération religieuse et, s'il est sensible à l'idée de réforme, il réfute toute prise d'armes et désire un mouvement amorcé par la monarchie elle-même. Cette attitude de moyenneur est très mal perçue par les huguenots les plus radicaux comme en 1560 lors de l'affaire des placards de Nantes. Lors de cet épisode, le gouverneur doit proposer au duc de Guise quelqu'un pour remplacer le premier président, André Guillard, sieur de l'Isle (les auteurs confondent souvent les deux), alors en ambassade à Rome[177]. Ce dernier, nommé en 1557 et fils d'un grand magistrat parisien[178], est d'ailleurs davantage présent à la cour où il conseille les Valois plutôt qu'en Bretagne[179]. Immédiatement, Étampes pense à Belle-Isle qui est « très suffizant » mais est « odieulz » aux huguenots auteurs des placards[180]. L'année suivante, le gouverneur livre un véritable témoignage des qualités du magistrat à la reine-mère. Il a besoin de ce président particulièrement pour maintenir l'ordre :

> « Il y a faulte d'homme qui puisse rendre la police en la justice telle qu'elle y est bien necessaire principallement durant ces divisions, et ne congnoissant personne plus digne et qui y puisse mieulx pourveoir sans particullarité que le president de Belleisle, il seroit bon qu'il vous pleust madame luy ordonner de n'en bouger, si vous ne deliberez de le mander pour vous aller trouver en votre assemblée du XXme de decembre, ou je ne vous tairay pas aussi, madame, qu'il vous seroit bien propre et necessaire pour la bonne et grande congnoissance qu'il a de l'estat des affaires de ce pais »[181].

---

[174] AN, J 966, n°28/3 : Châteaubriant au chancelier, Bagnolles, 23 mai [1536-1537].
[175] Morice, col. 1221 : Étampes à Belle-Isle, Lamballe, 27 mai 1558.
[176] ADLA, B 706 : Belle-Isle à Nicolas de Troyes, Rennes, 7 juin 1558 : « monsieur le gouverneur m'a escript ». AMR, EE 168 : ordonnance de Belle-Isle et de Troyes, Nantes, 24 octobre 1559 ; AMN, AA 23/18, idem, Nantes, 10 juin 1559.
[177] BnF, Ms. Fr. 17988.
[178] Arlette Jouanna, « André Guillart, sieur du Mortier, de l'Isle et de l'Épichelière », Roland Mousnier (dir.), *Le conseil du roi de Louis XII à la Révolution,* Paris, PUF, 1970, p. 231-253.
[179] ADCA, 1 E 3654 : André Guillard à Étampes, Villers-Cotterêts, 8 avril 1559.
[180] Chichkine, p. 70 : Étampes à Guise, Lamballe, 15 mai 1560.
[181] BnF, Ms. Fr. 15875, f° 395 : Étampes à Catherine de Médicis, Rennes, 17 novembre 1561.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Quelques mois plus tard, Étampes se désole que le jeune Charles IX n'a pas encore rencontré le magistrat breton :

> « suis bien marry que le president de Bellisle n'ayt receu le paquet que votre magesté avoit ordonné luy estre envoyé car s'il feust allé là je croy que vous l'eussiez congneu personne digne de vous faire service et aussi que ce eust tousjours estre plus de contentement a ceulx du pais qu'il y eust eu quelques des leurs ».[182]

L'action de Belle-Isle à Nantes est particulièrement remarquée et louée d'Étampes. Son neveu l'atteste lui aussi très bien. En mai 1561, il rapporte à la reine mère qu'il a réussi à désarmer la population de Nantes grâce à une manœuvre conçue par le magistrat (« par l'advis de monsieur le président de Belisle »)[183]. En juillet, il lui rapporte à nouveau qu'il a pu maintenir l'ordre dans la ville grâce au concours du parlementaire[184]. Enfin, en novembre, il loue à nouveau « le bon advis du president de Belisle »[185]. Si le maître des requêtes Cucé agit à Nantes, c'est bien Belle-Isle qui y est maître de la justice. Étampes et son neveu disposent chacun d'un auxiliaire compétent.

Le cas du président de Belle-Isle est particulièrement éclairant. Le gouverneur s'appuie très souvent sur lui dans ses opérations de maintien de l'ordre. Comme Cucé, Belle-Isle est présent au conseil d'Étampes avec qui il partage ses convictions moyenneuses et ses avis sont recherchés par lui comme par son neveu Martigues. Mais il peut s'agir du cas particulier d'une relation particulièrement bonne entre deux individus. Qu'en est-il de l'institution du parlement dans sa globalité ? Belle-Isle ne représente pas l'ensemble des magistrats et le gouverneur doit à plusieurs reprises entrer en parlement pour diverses raisons. Ces rencontres entre les deux institutions sont autant d'occasions de dialogue sur la nature des pouvoirs de chacun.

Les entrées du gouverneur en parlement

Le gouverneur apparaît en effet à maintes reprises dans une source parlementaire, les registres secrets. Ces documents, dont les historiens ont pu dire qu'il s'agissait des « mémoires » du corps judiciaire[186], consignent par les soins d'un greffier les activités du

[182] BnF, Ms. Fr. 3186, f° 35 : Étampes à Charles IX, L'Aigle, 31 janvier 1562.
[183] BnF, Ms. Fr. 15875, f° 507 : Martigues à Catherine de Médicis, Nantes, 24 mai 1561.
[184] BnF, NAF 21095, f° 65 : Martigues à Catherine de Médicis, Nantes, 22 juillet 1561.
[185] BnF, Ms. Fr. 15875, f° 379 : Martigues à Catherine de Médicis, Nantes, 23 novembre 1561.
[186] Voir Charles-Bon-François Boscheron des Portes, *Histoire du parlement de Bordeaux depuis sa création jusqu'à sa suppression (1451-1790)*, Bordeaux, 1877, t. 1, p. XI. Également Caroline Le Mao, *Parlement et parlementaires, Bordeaux au Grand Siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 2007, 382 p.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

parlement[187]. Le greffier en chef civil tient deux registres l'an depuis la séparation des deux séances du parlement entre Rennes et Nantes en 1554. Ils ont été intégralement recopiés pour l'avocat Paul Abeille au XVIIIe siècle ce qui peut s'avérer très précieux lorsqu'un registre original est en mauvais état ou bien même a été perdu[188]. Ces registres consignent toute entrée de personnages extérieurs à la cour, comme les grands du royaume, les évêques, les sénéchaux et les gouverneurs de province. Ces derniers, comme représentants du corps du roi, disposent en effet d'un droit d'entrée au parlement[189]. Ce droit présente un intérêt notable pour la monarchie, car le gouverneur agit comme un relais de la parole du roi en la cour. En retour, il est celui qui peut informer le roi et son conseil du bon fonctionnement, ou non, de la cour de justice[190]. Par conséquent, c'est parfois le monarque qui demande à son gouverneur d'effectuer une entrée en parlement[191]. De leur côté, les parlementaires peuvent également solliciter une entrée du gouverneur pour lui demander de plaider leur cause auprès du roi ou pour toute demande d'assistance dans l'application des arrêts émis. En 1564, ils demandent par exemple à Étampes de « faire entendre au roi » que leurs gages leur sont encore dus[192].

Dans les registres, l'entrée du gouverneur Étampes est rapportée de manière très normée. À chaque fois, la cour est avertie par avance de sa venue. Celui-ci attend quelques instants devant la grande porte, puis, deux conseillers – ce ne sont jamais les mêmes – viennent le chercher avant de le présenter à la chambre où le reste de l'assistance l'accueille et l'invite à « prendre place ». Parfois, le compte-rendu de l'entrée se limite à cette seule description, sans que l'on puisse savoir quels sujets ont motivé ce déplacement. Ainsi, l'entrée peut dans bien des cas s'apparenter à une simple visite de courtoisie, le gouverneur affirmant qu' « il s'est offert en sa puissance à la cour en général et en particulier », c'est-à-dire que sa personne publique comme sa personne privée leur restent dévouées. Il s'agit peut-être là pour le

[187] Pour le parlement de Bretagne, les registres secrets sont conservés aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine, sous la cote 1 Bb.
[188] Comme c'est le cas pour le tout premier registre, celui de 1554.
[189] Antoine Rivault, « "Monsieur le gouverneur est entré en la cour ". Les entrées des gouverneurs de province au parlement de Bretagne au temps des troubles de Religion (1554-1598) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest,* « Les Parlements de l'Ouest », n° 122-3, 2015, p. 35-54.
[190] Par exemple en 1561, le lieutenant général Martigues écrit à Catherine de Médicis au sujet de la translation du parlement de Nantes à Rennes : « estant aujourd'huy entré en la court de parlement pour communicquer a la compagnie de ce que dessus et autres choses concernans le service du roy, ils m'ont faict entendre qu'il estoyt fort dangereux de faire en ce temps seditieux remuement de ladite court de parlement » (BnF, Ms. Fr. 15875, f° 507, Martigues à Catherine de Médicis, Nantes, 24 mai 1561).
[191] Comme par exemple à la fin des années 1570 lorsque Henri III demande au duc de Montpensier d'entrer en parlement au moment de la formation des toutes premières ligues (BnF, Ms. Fr. 3321, f°35).
[192] ADIV, 1 Bb 20, f° 15.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

gouverneur de se montrer et d'affirmer son pouvoir politique devant une toute nouvelle institution judiciaire.

Étampes est entré au parlement à seize reprises au cours de ses dix années de résidence en Bretagne[193]. Avec les entrées de ses lieutenants généraux, on peut estimer qu'on assiste à une entrée du gouverneur, ou de son lieutenant, pour chaque session semestrielle du parlement. Cela correspondrait peut-être à une pratique plus ou moins tacite pour le gouverneur d'aller se présenter à chaque session parlementaire sans avoir forcément de discours particulier à prononcer à chaque occasion. Le tableau ci-après permet de bien saisir les natures diverses des entrées en parlement pendant le gouvernement d'Étampes.

Tableau 13 : Les entrées du duc d'Étampes et de ses lieutenants au Parlement (Nantes et Rennes[194])

Date d'entrée au Parlement	Objet
10 septembre 1555	La cour lui demande de traquer les voleurs et les assassins de la province Il assiste à l'audience publique
23 octobre 1556 au matin	Il salue la cour
16 février 1557 (entrée de Rohan-Gyé)	Il fait une simple entrée
4 août 1558 (entrée de Rohan-Gyé)	Il entre en conflit avec la cour au sujet des prisonniers huguenots qu'il a faits au Croisic
24 octobre 1560 (à Nantes)	Il devra mettre en défense la ville de Nantes Il met en garnison ses hommes Il visite les prisonniers de la cour avec trois conseillers
28 février 1561(à Nantes)	Il évoque les émotions populaires à Nantes
26 avril 1561	Il tient un discours secret Il évoque la future translation du parlement de Nantes à Rennes
28 avril 1561	Il rapporte l'attitude des huguenots envers lui Il soupçonne les galériens d'avoir déterré un corps huguenot
29 avril 1561	Il présente sa commission pour la translation de la cour de Nantes à Rennes
7 octobre 1561	Il lit une lettre du roi au parlement
4 avril 1562	Il entend faire observer l'édit de pacification de janvier
7 août 1562	Il évoque des pillages et vols des soldats de la garnison de Rennes
8 août 1562	Il a confié au prévôt des maréchaux les soldats voleurs Il dispose d'une commission pour supprimer l'office de juge criminel de Rennes Il interdit la cour de délibérer car sa commission est

[193] En effet, faute de sources, on ignore tout ou presque des relations entre le duc d'Étampes et les Grands jours de 1543 à 1554.
[194] Quand la ville n'est pas indiquée il s'agit d'une séance tenue à Rennes.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

	supérieure
2 octobre 1562	Il fait le récit de sa campagne de Normandie et annonce qu'il sa rejoindre le roi et la reine au siège de Rouen
31 octobre 1562 (entrée de Bouillé)	Il tient un discours sur le repos public de la province
6 mars 1563 (entrée de Bouillé)	Il tient un discours sur les frontières de la province à garder Il est le seul lieutenant général du roi en Bretagne
9 août 1563	Il désire faire observer l'édit de pacification d'Amboise Il désire faire observer les seuls lieux d'exercice de la RPR Discours du président pour que le gouverneur exécute les arrêts de la cour
16 septembre 1563	Il demande la publication de l'édit de pacification d'Amboise Il assiste aux procès avec les avocats
10 mars 1564	Il salue la cour et offre ses services
28 mars 1564	La cour lui demande : - de faire exécuter ses arrêts en Basse-Bretagne où ils ne sont pas observés - que les prisonniers des galères soient employés pour le roi - qu'il parle au roi pour faire payer les magistrats sur les deniers de la généralité - qu'il les aide contre les gens des comptes Il envoie le prévôt des maréchaux Il envoie les galériens pour travailler aux fortifications de Saint-Malo

À mesure que les troubles religieux prennent de l'ampleur, ces entrées deviennent de plus en plus fréquentes et le gouverneur prend davantage la parole. Le déséquilibre est patent avec seulement quatre entrées en six ans, de 1554 à 1559, contre douze en cinq ans, de 1560 à 1564. Ainsi, c'est dans les moments de division intense entre les confessions ou les partis aristocratiques que l'on observe les discours les plus détaillés de sa part. Parallèlement, on remarque que les lieutenants des gouverneurs font de plus en plus d'entrées et de discours au parlement ce qui déplaît fortement aux magistrats. En 1562, quand le lieutenant général Bouillé demande à faire son entrée en la cour, les parlementaires l'accueillent mais précisent bien dans le registre que cela ne doit pas devenir une habitude trop régulière[195]. Le lieutenant entre ainsi plusieurs fois au parlement pour pallier l'absence du gouverneur Étampes, alors en campagne militaire en Normandie contre les huguenots. Le registre précise bien « qu'il n'y a à présent en ce pais autre gouverneur et lieutenant général du roy que ledit sieur de Bouillé »

[195] ADIV, 1 Bb 754, f° 46 v°, séance du 31 octobre 1562 : « ledit sieur de Bouillé entrera en ladite cour sans le tirer a conséquence a l'avenir ».

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

qui peut donc faire son entrée[196]. Ainsi, les lieutenants du gouverneur s'imposent au parlement en cas d'absence du gouverneur sans toutefois pouvoir y entrer à plusieurs[197].

Un symbole conflictuel : l'épée du gouverneur

Si les entrées du gouverneur peuvent dans bien des cas s'apparenter à des visites de courtoisie, elles ne sont pas dénuées de tensions entre lieutenants du roi et parlementaires. En effet, dès les origines, Henri II doit faire rédiger une ordonnance pour remédier à un problème propre au cas breton. Les tous nouveaux parlementaires refusent alors d'accueillir le duc d'Étampes et son lieutenant, François de Rohan-Gyé, munis de leurs épées. Le roi s'étonne d'une telle attitude déclarant « ce que nous avons trouvé fort estrange actandu que ès aultres parlement de notre royaulme et mesme en cellui de Paris ne se faict le samblable »[198]. Le texte royal laisse entendre que le parlement de Paris, modèle institutionnel de celui de Bretagne, n'a osé agir de la sorte avec des hommes d'une telle dignité. Étampes et son lieutenant finissent par obtenir gain de cause auprès du roi. Rohan-Gyé peut ainsi écrire au gouverneur :

> « J'ai présenté les lettres que le Roi escrit à Messieurs du Parlement de ce pays qui ont accordé que quent il vous plaira, et à moi aussi, nous yrons les voirs avecques nos espées, il me ont prié d'y aller, ce que je n'ai voulu faire sans que premièrement vous y ayez esté »[199].

Le lieutenant d'Étampes se félicite de la victoire de l'épée sur la plume et n'oublie pas non plus de respecter la hiérarchie provinciale en parlement, car le gouverneur détient la priorité pour ce type d'entrées. Ce type de conflit est loin d'être propre au cas breton. Au parlement comme à la chambre des comptes de Paris, Henri II permet aux gentilshommes d'entrer munis de leurs épées[200]. Quelques années après son émission, le texte royal qui concerne la Bretagne ne doit pas être très bien respecté, car le lieutenant général Bouillé demande au roi un commandement spécial afin de continuer à porter son épée en la cour.

> « qu'il vous plaise que je ne soye en moindre auctorité que sont voz autres lieutenans, car a cause que Messieurs de vostre Parlement m'ont faict difficulté de me laisser entrer

---

[196] ADIV, 1 Bb 755, f° 20, 6 mars 1563.

[197] En avril 1579, le parlement précise bien au lieutenant général de Fontaines qu'il ne peut entrer en même temps que son collègue La Hunaudaye (ADIV, 1 Bb 50, f° 26 v°).

[198] ADIV, 1 Bb 2, f° 28 v°, 22 avril 1555.

[199] Morice, col. 1091 : Rohan-Gyé à Étampes, Nantes, [1555].

[200] Édouard Maugis, *Histoire du Parlement de Paris*, Auguste Picard, Paris, 1913-1916, t. 1, p. 275-276. Ainsi, le duc de Guise y entre avec son épée en 1553. En 1560, les gens des comptes écrivent au cardinal de Lorraine en prétextant que même les chevaliers de l'ordre ne rentrent pas avec leurs épées (Daniel Cuisat (éd.), *Lettres du cardinal Charles de Lorraine (1525-1574), Genève, Droz, 1998,* p. 414). On voit donc qu'en Bretagne la situation est aussi tendue qu'ailleurs.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

dans leur chambre avecques mon espée, ou j'avois a communiquer avecques eux pour vostre service, cela me desfavorise, de sorte que s'il ne vous plaisoit leur envoyer ung commandement exprès, […] ceux de ce pais penseroyent que vostre majesté m'auroit en sy peu d'estime que je suis tout seur que cela leur feroit changer la volonté qu'ilz ont a moy et l'obeyssance qu'ilz portent a ce que je leur ordonne pour vostre service »[201].

Pour Bouillé, une telle attitude peut porter atteinte à sa dignité de lieutenant du roi, et donc à son « crédit » provincial et son efficacité comme serviteur de la monarchie. Les hommes de loi en sont à coup sûr conscients et le but est probablement de dévaloriser les lieutenants, ces membres de la moyenne noblesse qui cristallisent en effet toutes les tensions au parlement. Lorsque René de Sanzay, simple lieutenant du gouverneur de Nantes, désire rentrer avec son épée, il fait face à une telle opposition de la part des parlementaires qu'il se voit contraint de renoncer, préférant rebrousser chemin plutôt que de se séparer de son arme[202]. À l'inverse, quand les parlementaires ont affaire à Étampes ou à un grand aristocrate envoyé par le roi, ils restent souvent impressionnés par sa haute dignité. Ainsi, quand le prince de la Roche-sur-Yon, un prince du sang, se présente devant la porte du parlement, le greffier rapporte seulement qu'il est venu « ayant son espée au costé », comme si les robins n'avaient pas osé le lui faire remarquer[203]. Ils s'avèrent même parfois peu avares en compliments et en louanges. Aussi, lors d'une entrée du vicomte de Martigues, ils lui octroient le titre de « plus heureux prince et gouverneur de l'Europe »[204]. Ce grand respect des dignités peut aussi cacher une certaine frustration qui s'exprime davantage à l'encontre des lieutenants du gouverneur.

Ces conflits liés au port de l'épée au parlement témoignent d'un enjeu institutionnel beaucoup plus large. L'épée est un symbole fort de l'exercice du pouvoir militaire du gouverneur. Pour ce dernier, il s'agit quasiment d'une représentation matérielle de sa fonction d'homme de guerre. Aux yeux du monde de la robe, il s'agit de s'attaquer à ce symbole afin de signifier à l'entrant qu'il est désormais passé dans une institution qui ne relève pas de lui. Demander au gouverneur de déposer son épée à l'entrée du bâtiment, c'est lui faire parvenir un message de séparation des compétences de chaque institution. On ne saurait, en effet, penser une séparation constitutionnelle des pouvoirs dans la France moderne. C'est bel et bien le cadre d'exercice de la justice qui est en jeu, sur la base du *Cedant arma togae* (« que les

[201] Bouillé au roi, Nantes, 27 nov. 1560 (BnF, Colbert, vol. 27, f° 204).
[202] ADIV, 1 Bb 743, f° 16 v°, 8 mars 1557 : « disant ne s'y vouloir entrer autrement que avec son espée ».
[203] ADIV, 1 Bb 741, f° 240-241, 29 avril 1556.
[204] ADIV, 1 Bb f° 29 v°, 17 août 1568.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

armes cèdent à la toge », c »est-à-dire la force, même légitime, à la loi et au droit, ici, symboliquement dans l'enceinte sacrée de la cour). C'est cet adage de Cicéron qui est utilisé par les parlementaires pétris de références antiques pour bien dissocier le gouvernement militaire du gouvernement civil. La « toge » romaine renvoyant explicitement à la robe des magistrats rennais. De même, à travers cet exemple commence à se façonner dans les imaginaires des parlementaires l'allégorie de la force – ou du pouvoir exécutif – par l'épée.

Ainsi, les entrées du gouverneur en parlement donnent lieu à de fréquents conflits de préséance qui font ressortir des réalités sociales et politiques tendues entre les deux institutions. L'entrée du gouverneur reste un moment où les deux institutions se font face, se rencontrent physiquement, et où se cristallisent bien des oppositions. Plus généralement, les entrées des hommes du roi révèlent bien une forte rivalité avec cette nouvelle institution que constitue le parlement[205]. Gouverneurs, lieutenants, capitaines, sénéchaux, commissaires du roi, tous ont un objectif commun : la bonne application de la loi du roi en province. Désormais, ils doivent travailler de concert avec ce nouveau venu dans le paysage institutionnel breton qui rend la justice au nom du roi, le parlement. Ainsi, la relation entre ces différents corps institutionnels oscille constamment entre nécessaire coopération et méfiance réciproque.

Faire enregistrer les édits du roi

En Bretagne, dès l'installation du parlement, le gouverneur et ses lieutenants occupent une place importante dans le bon fonctionnement des délibérations de la cour, notamment en ce qui concerne les enregistrements des lois du souverain. Chargé de relayer la politique royale en province, le gouverneur entre en parlement chaque fois qu'il doit accompagner les parlementaires dans l'enregistrement des édits royaux, et notamment ceux de pacification.

Là encore, cette prérogative du gouverneur est souvent mal perçue par les magistrats. En 1563 par exemple, les parlementaires doivent enregistrer l'édit de Rouen sur la paix et la majorité du jeune Charles IX, mais ils se plaignent de « l'adresse desdites lettres ou le gouverneur du roy a esté le premier nommé »[206]. Ces querelles d'adresse des lettres royales sont monnaie courante dans les registres secrets. Au reste, les gens du conseil du roi préfèrent

[205] Ainsi, en 1555, le greffier du parlement évoque dans son registre « Maître Bertrand d'Argentré, sénéchal de Rennes, [le]quel long temps a dict en pleine cour estre ennemy capital dudit procureur général » du roi (ADIV, 1 Bb 741, f° 150 v°, 27 mars 155).
[206] ADIV, 1 Bb 809, f° 13 v°, 13 septembre 1563.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

bien souvent envoyer les ordonnances royales au préalable au gouverneur, évitant ainsi de froisser la dignité d'un Grand du royaume[207].

La présentation de l'édit par le gouverneur en parlement est une étape importante du processus d'enregistrement par la cour de justice[208]. Son entrée – avec ou sans épée – muni d'un édit qu'il a reçu du roi, fait ainsi presque office de lit de justice. Face au gouverneur, « morceau de roi »[209], littéralement représentant du corps du roi en parlement, les robins sont contraints d'enregistrer tout texte royal. Cependant, le contexte troublé des guerres de Religion a fait naitre certaines résistances. En 1561, Étampes se présente au parlement pour y faire publier l'ordonnance d'Orléans qui accorde la liberté de culte aux protestants et réglemente le port des armes. Il rapporte à Catherine de Médicis les réticences des parlementaires :

> « J'ay parlé a messieurs de la court de parlement, pour leur faire entendre le commandement de vosdictes magestez qui fut dernierement publié a Orléans. Toutesfois, disans n'en avoir rien sceu, ilz ne l'ont voullu faire publier »[210].

La désobéissance est ici justifiée par les juristes par une stricte observation de la loi : sans ordre royal clair, nul édit ne saurait être enregistré. Afin d'éviter cette situation de blocage institutionnel, le roi prend l'habitude d'octroyer à son gouverneur des lettres de commission, véritable suppléments de légitimité. Étampes est par exemple commissionné en 1561 afin de déplacer le parlement de Nantes à Rennes[211]. En août 1562, il se présente à la cour, muni d'une lettre de commission du roi, pour supprimer l'office de juge présidial de Rennes. Les parlementaires se préparent à délibérer sur le sujet quand le gouverneur, en pleine chambre, coupe court à toute conversation, invoquant le fait que sa commission est légalement bien supérieure aux pouvoirs du parlement[212]. Il interdit ni plus ni moins la délibération. Les cas de tensions au sujet de l'enregistrement des édits royaux sont monnaie courante à suivre les

---

[207] ADIV, 1 Ba 4 : commission de Charles IX au duc d'Étampes, Fontainebleau, 11 avril 1561.

[208] Sur ce point, voir la récente étude de Grégory Champeaud, « Les édits de pacification : une source originale pour l'histoire du parlement de Bordeaux au XVIe siècle », *Histoire, économie & société,* 1/2012 (31e année), p. 7-16.

[209] Daniel Aznar « "Un morceau de roi". La imagen del gobernador de provincia en la Francia barroca », *À la place du roi, Vice-rois, gouverneurs et ambassadeurs dans les monarchies française et espagnole (XVIe-XVIIIe siècles)*, AZNAR, Daniel, HANOTIN, Guillaume, NIELS F., May (éd.), Madrid, collection de la Casa de Velazquez, n°144, 2014, p. 151-180.

[210] Lublinskaya, p. 17 : Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 17 février 1561.

[211] ADIV, 1 Ba 4, f° 115, 4 mars puis 11 avril 1561. En 1560, Étampes avait organisé la consultation des États de Bretagne pour déterminer quelle ville accueillerait le parlement. Il avait lui-même voté pour Rennes (AMR, FF 248).

[212] ADIV, 1 Bb 754, f° 6 v°, 8 août 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

registres. En 1565, lors de sa première entrée en tant que gouverneur, le vicomte de Martigues remontre aux parlementaires qu'ils ont refusé d'enregistrer l'édit de Roussillon, le roi l'a donc envoyé faire un discours aux magistrats pour obtenir cet enregistrement[213]. Refuser d'enregistrer un texte royal reste pour les magistrats un fort moyen d'expression politique, car c'est signifier au roi qu'ils n'approuvent pas forcément sa politique. Aussi, le gouverneur entre au parlement au nom du roi pour forcer l'enregistrement en complément d'une lettre de jussion.

En matière religieuse, Étampes est bien souvent commissaire du roi pour les édits de pacification, principaux édits royaux que les parlementaires doivent désormais enregistrer[214]. Dans ce domaine, les magistrats n'osent pas opposer grande résistance au gouverneur-commissaire. Quand Étampes entre en parlement en août 1563 pour faire enregistrer l'édit d'Amboise, dont il a été un des principaux rédacteurs, il s'aperçoit que les robins ont pris les devants et l'ont déjà enregistré[215], peut-être sensibles à la teneur de l'édit. Reste qu'on n'observe pas de refus catégorique d'enregistrement après une visite d'Étampes. La présence du gouverneur au sein de la cour est assurément un outil efficace pour la monarchie dans l'adoption de ses lois, mais aussi dans son bon respect dans la province.

« Tenir la main à la justice » : les discours sur l'épée et la justice

Le gouverneur qui entre au parlement n'ignore pas que sa parole est consignée dans un registre. La vision du greffier à son pupitre ne peut lui échapper. Cette prise de conscience s'observe lorsqu'Étampes, après son entrée, demande expressément au greffier de quitter la chambre car le message qu'il s'apprête à prononcer s'avère trop confidentiel. Ainsi, les discours tendus qui sont présents dans les registres sont les fruits d'échanges oraux dont on sait qu'ils vont être couchés sur du parchemin. Cela amène à penser que certains discours sont plus ou moins spontanés, certains peuvent être préparés longtemps à l'avance par les protagonistes.

Dans bien des entrées, le conflit porte sur le rapport à la loi et les compétences de chacun en matière de justice. Si un gouverneur dispose d'un droit d'entrée en parlement pour y relayer la parole du souverain, il ne lui est en aucun cas permis d'intervenir dans les procès. Ainsi lors d'une séance, le duc d'Étampes reste un simple observateur des plaidoiries. Pour

[213] ADIV, 1 Bb 759, f° 18 v°, 13 avril 1565.
[214] Sur les commissaires de la pacification on consultera le récent ouvrage de Jérémie Foa, *Le tombeau de la paix. Une histoire des édits de pacification (1560-1572),* Limoges, PULIM, 2015.
[215] ADIV, 1 Bb 809, f° 4, 9 août 1563.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

bien des robins, le gouverneur n'est souvent qu'un agent du pouvoir exécutif en province, et notamment en ce qui concerne l'exécution des arrêts de la cour. Ainsi, lors de plusieurs entrées, les parlementaires tiennent à définir le rôle du gouverneur et de ses adjoints. Il s'agit pour eux de « tenir la main à la justice », c'est-à-dire veiller au bon respect des arrêts dans la province grâce à leur pouvoir de coercition.

Pour les parlementaires, mais aussi pour le gouverneur, s'impose peu à peu la dualité des deux pouvoirs, force et justice, quand bien même on notera l'absence de leur séparation dans la France moderne. Ainsi, en 1562, Étampes s'efforce de faire respecter l'édit de janvier en Bretagne. Dans un mémoire au roi il préconise d'associer à sa mission les parlementaires « car, dit-il, si la force tire d'un costé et la justice d'un aultre, il y aura grande confuzion »[216]. Peu à peu, les parlementaires font appel au gouverneur pour faire respecter la justice provinciale. Lors d'une entrée en 1563, le président expose au duc d'Étampes que les « arrets et ordonnances demeurent souvent non exécutées pour deffault de main forte » et « le gouverneur et lieutenant du roy, premier et principal ministre de la justice, doibt tenir la main » à la cour[217]. Lors d'une autre entrée, le gouverneur déclare « qu'il se faict plusieurs forces et resistances a la justice en la Basse Bretaigne au grant mespris de l'autorité du Roy » et préconise d'y faire respecter les arrêts du parlement par la force[218]. Pour la noblesse bretonne, commandée par le gouverneur lorsqu'elle prend les armes, celui-ci reste en effet le mieux à même de faire respecter la justice dans la province car il a « l'authorité et le glaive en la main »[219]. En 1566, pour le président de séance, si les parlementaires et les lieutenants du roi travaillent bien ensemble, « la justice sera plus fortifiée » à l'avenir[220]. On retrouve bien ici la force. Celle du gouverneur réside en sa capacité et légitimité à commander aux troupes en armes ainsi qu'au prévôt des maréchaux et à ses hommes[221]. Cette force armée en province doit ainsi agir au service de la justice du roi. Ainsi, en 1568, lors d'une harangue chambres assemblées, le vicomte de Martigues déclare qu'il assemble les forces armées de la province « qu'il a plu au roy me bailler en main pour la manutention de sa majesté et justice »[222]. Ce soutien de la force à la justice est-il pour autant le ferment d'une soumission de la première à la seconde ?

---

[216] Lublinskaya, p. 96-97 : mémoire du duc d'Étampes, Nantes, 21 juillet 1562.
[217] ADIV, 1 Bb 809, f° 4, 9 août 1563.
[218] ADIV, 1 Bb 810, f° 19 v°, 28 mars 1564.
[219] ADCA, 1 E 3654 : César Perrin au duc d'Étampes, 28 janvier 1560.
[220] ADIV, 1 Bb 762, f° 22, 19 septembre 1566.
[221] ADIV, 1 Bb 810, f° 19 v°, 28 mars 1564.
[222] ADIV, 1 Bb 766, f° 22, 17 août 1568.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Un « sergent aux robes longues »

Lors des premières années du parlement en Bretagne, des conflits éclatent entre les jeunes parlementaires et le lieutenant général François de Rohan, sieur de Gyé. En 1558, Rohan-Gyé fait son entrée au parlement. Il y vient afin de rapporter une expédition qu'il a faite au Croisic suivant une commission qu'il a reçue du roi. En effet, après avoir auditionné une vingtaine de témoins sur des faits d'hérésie (il faut entendre calvinisme), il estime avoir trouvé des charges à l'encontre de cinq gentilshommes qu'il a fait amener jusqu'à Nantes par mer, de peur d'embuscades par voie terrestre. C'est alors que deux conseillers huguenots font arrêter les marins du lieutenant pour les mener à la prison du Bouffay. Rohan-Gyé déclare en être « averti et que cette injure tournoit au mépris et contemnement de l'autorité de Gouverneur de ce duché, lequel il a en l'absence du duc d'Estampes ». Il se rend aux prisons avec le capitaine de la ville et ses archers et fait délivrer de force les marins. Lors de son entrée au parlement, il conclut son discours en se plaignant que la cour refuse de juger les cinq prisonniers qu'il a faits alors qu'il a bien reçu une commission du roi sur ce sujet. Le refus des parlementaires de procéder au jugement lui fait admettre qu'il ressent « son autorité de gouverneur ainsi offensée ». Son discours terminé, le président François Calon prend la parole et lui rétorque :

> « En toute république bien instituée, les armes et la justice ont tousjours été conjointes ensemble, tellement que l'une ne se peut bonnement soutenir sans l'autre et que si lui qui est lieutenant du Roy au fait des armes vouloit courir sus à l'Etat de la justice, cela ne se pourroit faire avec l'intention dudit sieur et sans un grand trouble et perturbation de la république de ce pais ».

Par l'utilisation de ces mots – « lieutenant du Roy au fait des armes » – les parlementaires réduisent le lieutenant à sa seule compétence militaire. On assiste presque à une déclaration de guerre lorsque Calon accuse Gyé de vouloir « courir sus à l'État de la justice », c'est-à-dire d'empiéter sur la compétence du parlement en matière judiciaire. Ce discours, très véhément sur la séparation des compétences, est agrémenté d'exemples chers aux magistrats, tirés de la Rome antique notamment[223]. À l'issue de son discours, le président Calon conclut en affirmant qu'un lieutenant du roi ne peut prendre des prisonniers de sa propre initiative et

[223] En effet, de nombreuses allusions à l'histoire ancienne et au sénat romain parsèment les discours des parlementaires rennais. Comme pour bien des parlements du royaume, celui de Rennes s'estime comme le successeur direct du sénat romain, ce rapprochement traduisant bien des désirs de compétences politiques. À ce titre, la comparaison entre lieutenant du roi et gouverneur de province romaine est aisée, ce dernier restant responsable de ses actions devant le sénat et soumis à lui.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

qu'il doit pour cela libérer ceux qu'il a faits au Croisic. Dans le cas contraire on « le pourroit justement apeller spoliateur de justice ». Assez désemparé par ce discours offensif du premier président, Gyé répond que s'il rend les prisonniers, « ce seroit diminuer son autorité de gouverneur », puis quitte la chambre[224]. Ainsi, pour le lieutenant, il en va de son crédit provincial et du fondement même de son autorité.

Ce type discours, les magistrats n'osent finalement pas le tenir devant Étampes. Il est aussi sûrement plus facile de l'affirmer face à un lieutenant général plutôt qu'au gouverneur en titre de la province. Que l'on compare la révérence dont Calon faisait preuve envers Étampes en 1548 et son ton véhément, dix ans plus tard, avec Rohan-Gyé. Plusieurs légers désaccords de fonds comme le port de l'épée, la difficulté d'enregistrer un édit du roi ou les discours sur la force du gouverneur mise au service des magistrats, laissent apparaître des points de friction évidents entre les deux institutions. C'est aussi un fossé culturel qui sépare grande aristocratie et élite judiciaire. En 1525, lors de l'entrée du duc de Vendôme au parlement de Paris, le président Jehan de Selve n'hésitait pas à apostropher le premier prince du sang en lui rappelant « qu'il fault qu'il parle le langaige que on parle en la court »[225]. Bien des incompréhensions peuvent aussi venir de ces différences de codes et de langages. Bien que les parlementaires bretons soient davantage issus de la noblesse dite d'épée que certaines autres cours, ils ont tendance à adopter le langage propre aux magistrats.

Au reste, ces thèmes de la force mise au service de la justice sont par ailleurs récurrents dans les parlements du royaume[226]. Le gouverneur Étampes, bien qu'il soit perçu comme « doux » et mesuré par les parlementaires comme par d'autres, n'en reste pas moins un grand aristocrate qui ne voit pas d'un très bon œil ces visées de robins. En 1560, il utilise une formule qui en dit long sur ses rapports avec le parlement : il affirme ne pas vouloir « servir de sergent aux robes longues ». Sans forces armées suffisantes, lui et sa petite troupe sont utilisés comme un vulgaire prévôt des maréchaux et ses archers, de simples exécutants des volontés des magistrats. Dans la même lettre, il déplore à propos du maintien de l'ordre : « je ne puis que menasser »[227]. Le gouverneur s'attriste en effet de la lenteur et de l'inefficacité des procédures. Le même jour et alors qu'il est aux côtés d'Étampes à Rennes, Bouillé écrit lui aussi au duc de Guise – il s'agit sûrement d'insister un peu plus sur cet aspect – et affirme

[224] ADIV, 1 Bb 746, f° 5, 4 août 1558.
[225] AN, X^{1A} 1527, f° 181.
[226] *Ibid.* pour le parlement de Paris : Marie Houllemare, *Politiques de la parole. Le parlement de Paris au XVIe siècle,* Genève, Droz, 2011, 670 p. ; Sylvie Daubresse, *Le parlement de Paris ou la voix de la raison (1559-1589),* Genève, Droz, 2005, 557 p.
[227] Chichkine, p. 158 : Étampes au duc de Guise, Rennes, 5 août 1560.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

qu'il serait nécessaire de disposer d'une « aultre forme de justice que l'on n'a accoustumé de faire car ces formalitez de quoy l'on uze en ce royaulme sont comme d'ung grand mal »[228]. Quelques années plus tard, le lieutenant général ira un peu plus loin dans sa pensée puisqu'il avance l'idée d'une « justice sommaire […] par ce que les connivences et dissimulations de quoy ceulx de la robbe longue usent ne font que croistre le cœur aux seditieulx et rebelles »[229]. On est là clairement dans un contexte d'urgence judiciaire propre aux troubles religieux[230] mêlé d'une sévère critique de protestantisme des parlementaires.

Conclusion : le premier magistrat de la province ?

En 1572, Guy Chabot de Jarnac, gouverneur de La Rochelle, Aunis et Saintonge, estime que l'institution de gouverneur est « ung estat comme de judicature »[231]. Le gouverneur est donc tout sauf éloigné de la bonne administration de la justice provinciale. Peut-on alors avancer l'idée qu'il est le premier magistrat de la province ? Comme le « roi magistrat »[232], a-t-on affaire à un « gouverneur magistrat[233] »? Peut-être pas, tant il n'a pas vocation à juger mais bien à arbitrer. Si Étampes utilise des sénéchaux pour ses enquêtes ou des maîtres des requêtes pour répondre aux doléances, c'est bien dans un souci d'arbitrage des tensions, qu'elles soient religieuses ou d'autre nature. Plus qu'un gouverneur de justice, il est un gouverneur de « police », censé maintenir sa province en bon ordre. Ainsi s'explique L'utilisation du prévôt des maréchaux, officier capable d'amener chaque justiciable devant la justice compétente.

De plus, les « gens de justice » sont par définition des hommes clés de l'exercice de la justice du Prince, dont le respect est aussi délégué au gouverneur. Ce qui ne veut pas dire que les formes comme les limites de son intervention dans ce domaine soient toujours évidentes pour tous. L'Union à la couronne porte ses effets dans la compréhension du jeu des pouvoirs provinciaux comme on peut l'observer à travers le dialogue avec le nouvel interlocuteur provincial qu'est le parlement. Ainsi, pour certains parlementaires, si le gouverneur n'est pas un « gouverneur juge », il doit les assister et donc se placer sous leur tutelle collective. C'est loin d'être un sentiment partagé par l'intéressé qui estime que sa position arbitrale le place

---

[228] BnF, Ms. Fr. 15871, f° 153 : Bouillé à Guise, Rennes, 5 août 1560.
[229] BnF, Ms. Fr. 15546, f° 170 : Bouillé à Catherine de Médicis, Rennes, 7 janvier 1568.
[230] Arlette Jouanna, *Le pouvoir absolu…,* p. 180-194.
[231] Jules Lépicier, « Documents », *Archives historiques du département de la Gironde*, 1877, p. 340 : Guy Chabot de Jarnac à Charles IX, Jarnac, 28 mai 1572.
[232] Robert Descimon, « La royauté française entre féodalité et sacerdoce. Roi seigneur ou Roi magitrat ? », *Revue de Synthèse,* t. CXII, 1991, p. 455-473.
[233] Mot toujours très ambigu qui peut désigner l'ensemble de l'administration de la chose publique comme sa seule dimension judicaire

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

justement au dessus de tous les pouvoirs, y compris judiciaires. Reste que bien des officiers du roi compétents en matière judiciaire sont des plus polyvalents et travaillent aussi pour le gouverneur, dans des affaires féodales ou dans le cadre de son conseil informel. Plus précisément, la fracture des guerres civiles ressort bien. Le gouverneur fait de plus en plus appel à ces agents polyvalents et entre plus fréquemment au parlement. Ainsi se traduit le désir, de la monarchie mais aussi du gouverneur, d'associer les gens de justice au projet de concorde religieuse puis civile.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

CHAPITRE 6 : UN GOUVERNEUR DE CONCORDE

Au sortir de la Fronde, le Grand Condé critique sévèrement le duc Mazarin, gouverneur d'Alsace, fervent dévot et antiprotestant avoué. Il déclare à son sujet : « La conduite de M. de Mazarin nuit beaucoup en ce pays-là […]. Il s'applique bien plus à faire le missionnaire que le gouverneur »[1]. Cela sous-entend que le bon gouverneur de province ne doit pas faire preuve de prosélytisme ni prendre parti en matière de dogme Mais ce n'est pas pour autant que les affaires religieuses lui sont inconnues. Il doit au contraire temporiser, se placer entre les confessions pour les faire coexister. Certes, cette critique est postérieure d'un siècle et issue d'un contexte et d'un climat politique absolument différents au nôtre puisqu'il s'agit de ménager des protestants nombreux pour assurer une emprise efficace d'un territoire au contraire de la Bretagne des années 1560 où les huguenots sont en minorité. Elle a cependant le mérite de présenter un idéal de gouverneur religieusement neutre, idéal qui s'est précisément développé lors des tous premiers conflits religieux. Indéniablement, dès les années 1560, la Réforme a été un nouveau défi pour les gouverneurs de province. Même s'il souhaite se tenir éloigné de toute implication personnelle dans les questions de foi, le gouverneur de Bretagne se voit confronté à une toute nouvelle donne, celle du pluralisme religieux. De plus, si la Bretagne a souvent été dépeinte comme une terre profondément catholique et très peu touchée par le calvinisme, les travaux récents des historiens nuancent quelque peu ce constat[2]. Les villes de Haute-Bretagne, Rennes, Nantes et Saint-Malo sont très tôt touchées par le phénomène. Des petits ports côtiers, en contact avec les protestants européens érigent des temples. À cela s'ajoute un vif protestantisme de fief puisque les Rohan et les Laval, deux des quatre grandes familles bretonnes passent au moins en partie à la réforme dès les années 1550. En Bretagne comme ailleurs, le temps des premiers troubles de Religion est surtout un temps de tentative de maintien de l'ordre et de la paix du roi.

---

[1] Georges Livet, *Le Duc de Mazarin, gouverneur d'Alsace (1661-1713),* Strasbourg-Paris, 1954, p. 28.

[2] Jean-Yves Carluer, *Protestants et Bretons. La mémoire des hommes et des lieux,* Carrière-sous-Poissy, La Cause, 1994, 296 p. ; Roger Joxe, *Les Protestants du comté de Nantes, XVIe-XVIIe siècles,* Marseille, Éditions J. Laffite, 1982, 328 p. R. Joxe s'appuie beaucoup sur un historien breton protestant du XVIIe siècle, Crevain. Son témoignage est à prendre en considération mais avec beaucoup de prudence tant il écrit avec un décalage conséquent et s'inscrit dans une démarche apologétique. Nous avons préféré, autant que possible, avoir recours aux pièces d'archives originales des années 1560.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Les historiens ont désormais bien différencié les différentes attitudes adoptées face au protestantisme : combat, répression, mais aussi compromis. Une typologie peut ainsi être établie, de la concorde religieuse à la concorde civile, jusqu'à la coexistence confessionnelle puis la tolérance religieuse[3]. En particulier, les travaux de Mario Turchetti ont permis de dissocier concorde et tolérance[4]. La première notion, basée sur un idéal de paix, vise à retrouver l'unité de la foi, la seconde à accepter définitivement la différence religieuse. Et l'historien procède aussi à une distinction entre concorde religieuse et concorde civile. Le projet de concorde religieuse dans les années 1560 s'avérant être un échec, celui de concorde civile sera adopté par défaut. Le travail de « police » que mène le gouverneur Étampes en Bretagne peut s'inscrire dans cet idéal de concorde. Il serait en revanche abusif de parler d'un « gouverneur de tolérance ». Ainsi, de même qu'on a pu parler de « concorde urbaine »[5], le gouverneur Étampes essaye tant bien que mal d'établir une « concorde provinciale » en Bretagne.

Suivant les analyses de Mario Turchetti, il faudra d'abord se pencher sur l'idéal – ou l'utopie ? – de concorde religieuse, puis sur le difficile respect de la concorde civile au temps des premières guerres de religion et son application concrète en province. Enfin, les tensions grandissantes et le temps des conflits ouverts amènent surtout le gouverneur de Bretagne à faire « coexister dans l'intolérance »[6]. Pour cela, son rôle dans le dialogue avec les huguenots bretons est primordial. Là aussi, il convient d'apprécier la grande diversité des cas et de voir que le gouverneur ne traite pas les huguenots en bloc, comme un parti uni[7], mais comme une diversité d'engagements plus ou moins nuisibles pour le royaume, pour la couronne. Enfin, le rôle d'Étampes en tant que commissaire de la pacification sera à analyser pour comprendre comment il se révèle être un des piliers en province de la politique de concorde voulue par l'État central.

Un idéal de concorde religieuse

[3] Une bonne synthèse dans l'introduction de l'article de Grégory Champeaud, « Les édits de pacification : une source originale pour l'histoire du parlement de Bordeaux au XVIe siècle », *Histoire, économie & société*, 1/2012, p. 7-16.

[4] Mario Turchetti, « Concorde ou tolérance ? de 1562 à 1598 », *Revue historique*, n° 274/2, 1985, p. 341-355 ; « Concorde ou tolérance ? Les moyenneurs à la veille des guerres de Religion », Revue de théologie et de philosophie, 1986, p. 255-267 ; « Calvin face aux tenants de la concorde (moyenneurs) et aux partisans de la tolérance (castellionistes) », *Calvin et ses contemporains, actes du colloque de Paris, 1995,* Olivier Millet (éd.), Genève, Droz, 1998, p. 43-56.

[5] Thierry Amalou, *Une concorde urbaine. Senlis au temps des réformes (1520-1580)*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2007, 437 p.

[6] Michel Grandjean, Bernard Roussel (dir.), *Coexister dans l'intolérance : L'édit de Nantes (1598),* Genève, Labor et Fides, 1998, 544 p.

[7] Hugues Daussy, *Le parti huguenot. Chronique d'une désillusion (1557-1572),* Genève, Droz, 2015, 888 p.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Un gouverneur moyenneur ?

Il est toujours malaisé de vouloir inscrire les acteurs historiques dans des cases politico-religieuses, puisqu'on touche là à ce qui relève de la conscience personnelle, du for intérieur, surtout quand les égo-documents restent très peu prolixes sur le sujet. Récemment, certains parcours politiques ont été réévalués par une historiographie soucieuse de déconstruire les jugements de valeur trop vite portés sur telle ou telle figure des guerres de Religion. Ainsi, le cardinal de Lorraine s'avère être beaucoup plus sensible à l'idéal de concorde qu'on ne l'a longtemps cru[8]. Il en va de même de Catherine de Médicis, aujourd'hui bien moins mal comprise dans ses choix politico-religieux[9]. En particulier, les travaux de Mario Turchetti ont souligné l'importance de cette voie médiane que constituent les « moyenneurs » au début des années 1560. Le mot, péjoratif sous la plume de Calvin, désigne d'abord des protestants, mais surtout ensuite, des catholiques modérés qui approuvent un retour de l'unité religieuse par la « doulceur » plutôt que par les armes. Ces membres de l'entourage de Catherine de Médicis sont plutôt favorables à l'idée de concorde religieuse, c'est-à-dire, grâce à des compromis dans le cadre d'une réforme de l'Église, rétablir l'unité de foi des sujets, en s'appuyant sur le texte de la confession d'Augsbourg.

À partir de plusieurs témoignages, et d'indices plus ou moins vérifiables, il est possible de sonder la conscience religieuse du gouverneur, préalable indispensable pour pouvoir analyser son action en matière religieuse, car elle explique certains choix politiques. Un premier témoignage, celui du protestant Théodore de Bèze, évoque Étampes sous des traits élogieux : « Le duc d'Estampes, lors gouverneur du pays, homme de soi-même paisible et modéré, se dédia du tout à la dévotion de la reine, de sorte que, cependant qu'elle ne s'était ouvertement bandée contre la religion, il traitait fort gracieusement les ministres, les oyant volontiers parler, et promettant de les conserver. Cela fut cause que les assemblées, voire même depuis les églises des autres provinces dissipées, continuèrent quelque temps hors des villes »[10]. Ce témoignage assez favorable à Étampes sera ensuite repris par toute une historiographie protestante, de Jean Crespin à Crevain[11]. Ce dernier le cite souvent, mais son témoignage

[8] Daniel Cuisat, « Introduction », *Lettres du cardinal Charles de Lorraine* (1525-1574), Genève, Droz, 1998 ; une bonne synthèse dans Benoist Pierre, « Le cardinal-conseiller Charles de Lorraine, le roi et sa cour au temps des premières guerres de Religion », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 3/2010, n° HS 6, p. 14-28.
[9] Denis Crouzet, *Le haut cœur de Catherine de Médicis*, Paris, Albin Michel, 2005, 636 p.
[10] Théodore de Bèze, *Histoire ecclésiastique des Églises Réformées de France,* 1580, édition de 1841, Lille, Leleux, 1841, t. II, p. 458.
[11] Jean Crespin, *Histoire des martyrs*, Genève, 1582, p. 606. Crevain dit d'Étampes qu'il « était un seigneur de facile accès et homme de bon sens » (*Histoire ecclésiastique,* p. 48) ou encore « était doux et paisible de son naturel » (p. 83). David El Kenz écrit quant à lui qu' « en Bretagne, où le fait réformé est minoritaire et où le

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

tardif reste sujet aux critiques, comme lors de cet épisode où le gouverneur de Bretagne se montre curieux et sensible aux nouveautés liturgiques quand il fait l'acquisition d'un Nouveau Testament en français en 1560[12]. Or, curiosité ne rime pas nécessairement avec adhésion. Si l'on a recours à sa correspondance, une missive adressée à Catherine de Médicis éclaire un peu plus les opinions d'Étampes. Alors qu'il se dévoue à sa politique d'apaisement, il fait ainsi allusion à une discussion avec la reine-mère sur la réforme de l'Église :

> « Il me semble que notre très sainte et bonne délibération de fayre une bonne reformation est bien necesayre et que jusques a ceste heure là vous n'aurez repoz parfait et esperé, estant favorisée de l'ayde de dieu comme vous avez tousjours esté, et serez sans doute en une si sainte opinion que vous ne serez point seulement nommée mère et ayant sauvée ce royaulme, mays de toute la chrestienté, et executerez le discours qu'il vous a pleu autrefoys me fayre »[13].

Le duc est ainsi favorable à une réforme de l'Église catholique française afin de sauver l'unité de foi du royaume. Étampes apparaît bien comme un « moyenneur » dans le sens où il est favorable au compromis dogmatique, une *reformatio*, pour retrouver une unité de foi et ramener au catholicisme ceux qui auraient été tentés de s'en écarter. Il correspond tout à fait aux analyses de Mario Turchetti qui montre que les moyenneurs désirent avant tout ramener les réformés dans le giron de l'Église catholique[14]. Mais pour Étampes, la « bonne réformation » de l'Église doit être menée par la reine mère, ce qui traduit un désir de réforme par le haut, par la monarchie elle-même. Il est probable qu'on trouve ici une forme de pensée gallicane comme on la retrouve chez le cardinal de Lorraine un peu plus tôt[15]. L'enquête collective pourrait éclairer ce gallicanisme propre aux premières guerres de Religion. Au reste, il est difficile d'établir avec précision ses relations avec les autres moyenneurs. Les relations avec la reine-mère, déjà étroites et fréquentes, le sont encore plus sur le sujet de la concorde. Ainsi, au moment de l'échec du colloque de Poissy, elle se confie à Étampes et à son avis pour convoquer les « gens de bien » des parlements afin de trouver un compromis[16]. Cependant, mis à part avec la reine, peu de liens ont été retrouvés. Si Étampes envoie des missives à Antoine de Bourbon en 1562, c'est surtout parce que ce dernier est lieutenant

---

gouverneur, le duc d'Étampes, reste modéré jusqu'à son adhésion tardive au triumvirat, les tueries sont inexistantes » (*Les bûchers du roi. La culture protestante des martyrs (1523-1572)*, Seyssel, Champ Vallon, 1997, p. 216).

[12] Crevain, *Histoire ecclésiatique,* p. 37.

[13] BnF, Ms. Fr. 15878, f°139 : Étampes à Catherine de Médicis, Moncontour, 16 septembre 1564.

[14] Mario Turchetti, « Concorde ou tolérance ? de 1562 à 1598 », *Revue historique*, n° 274/2, 1985, p. 341-342.

[15] Alain Tallon, « Le cardinal de Lorraine et la réforme de l'Église, de la fin des années 1540 à la dernière période du concile de Trente », Jean Balsamo, Thomas Nicklas, Bruno Restif (dir.), *Un prélat français de la Renaissance. Le cardinal de Lorraine, entre Reims et l'Europe,* Genève, Droz, p. 107.

[16] La Ferrière, t. 1, p. 243 : Catherine de Médicis à Étampes, Saint-Germain-en-Laye, 27 octobre 1561.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

général du royaume. La correspondance de Michel de l'Hospital n'en dit pas plus. Seuls des liens avec le moyenneur Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, peuvent être repérés. En effet les deux hommes entrent ensemble à Nantes en 1548, sans qu'on connaisse les détails de leur entrée[17]. On retrouve encore le prince au parlement de Bretagne en 1556, mais sûrement à propos d'affaires féodales bretonnes[18]. La Roche-sur-Yon ne semble pas cacher ses sympathies pour Michel de l'Hospital qui apparaît pour lui comme un « vertueux personnage »[19]. Mais ce sont les seuls liens qui peuvent être envisagés. Le groupe des moyenneurs semble du reste assez déstructuré, du moins si Étampes semble y adhérer, il n'en est assurément pas le *leader*. Par ailleurs, à propos d'Étampes, les témoignages extérieurs se contredisent très souvent. L'ambassadeur espagnol en France rapporte à Philippe II d'Espagne que « la reine a une grande confiance dans ledit sieur d'Étampes qui est très catholique »[20]. L'Espagnol reste toutefois circonspect sur sa politique d'apaisement en Bretagne. Il rapporte plus tard que

> « le Duc d'Étampes, bien que très catholique, ne réagit pas et dissimule : il reste neutre comme le font déjà tous ces cardinaux et autres personnes qui soutiennent tantôt les uns tantôt les autres »[21].

La modération religieuse et politique peut alors revêtir une forte connotation négative à travers le terme de dissimulation. L'ambassadeur note également une tendance à louvoyer entre les courants, idée confirmée par les nombreuses rumeurs qui circulent à son sujet. En 1560, le nom d'Étampes apparaît ainsi dans un projet de prise de pouvoir des Bourbons et des Montmorency contre les Guises, le duc devant s'assurer de la Bretagne[22]. Rumeur vite démentie. L'année suivante, il est présenté par le nonce en France comme un des leaders du parti catholique modéré, soutenant une supplique de l'amiral Coligny en faveur des protestants[23]. Il est aussi dépeint comme « un grand guisard » par l'ambassadeur anglais[24], pour qui tout pieux catholique français est proche des Guise. Même si ces derniers ne sont pas encore forcément perçus comme des ultra-catholiques, le témoin anglais relaye là une « amitié » qu'Étampes porte à François de Guise, amitié connue et attestée des

[17] AMN, CC 296, f° 33 v°, janvier 1548.
[18] ADIV, 1 Bb 741, f° 240-241, 29 avril 1556.
[19] Chantilly, L XVII, f° 147 : La Roche-sur-Yon à Montmorency, Saint-Germain-en-Laye, 18 février 1561.
[20] *Archivo documental espanol,* IV, p. 313 : Perrenot et Alava à Philippe II, 24 décembre 1562.
[21] *Archivo documental espanol,* VII, p. 76 : Alava à Philippe II, Toulouse, 18 janvier 1565.
[22] Agrippa d'Aubigné, *Histoire universelle,* t. 1, Maillé, 1616, p. 97.
[23] Jean Lestocquoy (éd.), *Correspondance des nonces en France Lenzi et Gualterio, légation du cardinal Trivultio (1557-1561),* Acta nuntiaturae gallicae, vol. 14, Rome, 1977, p. 311.
[24] *CSP,* Foreign, Elizabeth, vol. 5, n° 1092.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

contemporains[25]. Si bien qu'au lendemain de l'assassinat de François de Guise, Étampes apparaît à nouveau très proche de la maison de Lorraine. En juin 1563, quand Condé demande de bannir les Guises de la cour réunie à Vincennes, soutenu en cela par Montmorency, Bouillon, Nevers et La Roche-sur-Yon, c'est-à-dire le mentor d'Étampes et ses compères moyenneurs, le duc se retrouve avec Nemours et « toute la maison de Guise » à argumenter le contraire au conseil privé[26]. Peu à peu, il se montre particulièrement proche des frères Aumale et Elbeuf – connus de lui en Bretagne et Normandie et dont il partage bien des serviteurs, à l'image de François du Breuil[27] – ce qui est rapidement interprété à tort comme une volonté de créer une première ligue catholique autour d'eux[28]. Après la rumeur d'un complot contre les Guises, en voici à leurs côtés. Une *épître du coq à l'âne* daté de 1565, vers satirique huguenot qui critique et dépeint tous les conseillers du roi en « Guisards » en s'attaquant à un trait de leur caractère, évoque qu'au conseil « le duc d'Estampes fait l'office », insistant non pas sur sa violence à l'encontre des hugenots – Damville est quant à lui « persécuteur de l'Évangille » – mais sur sa profonde piété[29]. Voici donc un portrait des plus ambigus d'un catholique modéré. Les ambassadeurs espagnols, anglais ou italiens se contredisent sur son opinion religieuse tant elle est complexe mais surtout incomprise.

Que dire en effet de sa proximité avec Gilles de Gandz, réputé intransigeant avec les huguenots[30] ? Il en fait son doyen de sa chapelle privée à Lamballe et discute souvent théologie avec lui. Une de nos hypothèses est que son entourage religieux, de prêtres et de chanoines, permet au duc de réfuter toute accusation d'accointance avec les réformés. Son service divin est ainsi la preuve visible, dans son château où il reçoit les délégations des communautés, de sa bonne catholicité. Il faut aussi faire la distinction entre foi personnelle, que l'on peut pleinement exercer dans son château grâce à une chapelle privée, et engagement politico-religieux à l'échelle de la province et du royaume. Ainsi, sa foi catholique semble

---

[25] Morice, col. 1257 : Bouillé à Étampes, Saint-Malo, 21 octobre 1560. Étampes lui-même évoque à François de Lorraine en 1549 « l'amour de nous tous [les Penthièvre] à qui vous avez tousjours porté tant d'amityé » (BnF, Ms. Fr. 20537, f° 1 : Étampes à Aumale, 23 février [1549].

[26] *CSP,* Foreign, Elizabeth, vol. 6, n° 896.

[27] ADIV, 71 J 2 : Aumale à François du Breuil, Reims, 29 janvier 1564.

[28] *Mémoires de Condé,* t. V, p. 272 : Aumale à Elbeuf, 24 février 1565 : « j'en ay par plusieurs fois cy-devant escrit à Messieurs de Montpensier, d'Estampes et de Chavigny, par où ils auroyent bien peu juger la volonté que j'ay tousjours eue de nous venger, et combien je désirerois l'association que vous dites ». Cette lettre interceptée fait dire à François de Belleforest qu'Étampes adhère à la ligue (*Histoire des neuf roys Charles de France,* Paris, 1568, p. 633) quand Jacques-Auguste de Thou assure que les Grands prêtent serment qu'ils ont jamais entendu parler d'un tel projet (*Histoire universelle depuis 1543 jusqu'en 1607*, Londres, 1734, t. V, p. 32-33). Au reste, la lettre évoque simplement des discussions et il faut rappeler qu'Étampes est mort depuis déjà un mois. Voir sur cet épisode, Nicolas Le Roux, *La faveur du roi…,* p. 77.

[29] « Un coq à l'âne en 1565 », *L'amateur d'autographes,* Paris, 1874, n° 244, p. 3.

[30] Voir chap. 7.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

solide et affirmée vers l'extérieur, et pour le gouverneur qu'il est, il s'agit d'une forme de garantie sans être en soi un motif d'action.

Au reste, Étampes hésite lui-même à se mêler de religion et en 1560, au sujet d'une supposée « conspiration » de huguenots à Nantes, il conseille à son lieutenant, Bouillé, qu'il ne touche « poinct à ladite Religion », traduisant bien un souci de ne pas s'impliquer trop dans ces nouvelles affaires qui ne lui paraissent pas de son ressort, du moins faute d'ordres royaux[31].

Un gouverneur « neutre » : la dispute de 1562

Au début des troubles, la frontière confessionnelle n'étant pas encore très nette et bien définie, on constate de nombreuses tentatives de réunions des Églises dont la conférence de Nantes de 1562 fournit un bon exemple. En effet, à l'été 1562, avant de partir en campagne contre les huguenots de Normandie, Étampes supervise une rencontre théologique entre catholiques et protestants de Bretagne. Présent, il intervient comme organisateur des débats[32]. Il est ainsi le garant des bonnes discussions entre catholiques et protestants, un espoir pour tous ces chrétiens bretons qui aspirent au compromis, ces « moyenneurs ». Sa position arbitrale entre les confessions est renforcée par le fait qu'il accueille la dispute dans sa propre résidence, au logis du gouverneur. Elizabeth Tingle a parlé de « mini colloque de Poissy » pour qualifier cette rencontre[33]. Mais il ne faudrait pas non plus trop surévaluer son importance. Jérémie Foa a bien montré que de telles disputes ne sont pas rares au temps des premiers troubles et qu'elles sont même encouragées par le pouvoir royal[34]. Disputes et controverses sont par ailleurs au centre des recommandations du concile de Trente. Bien souvent, le gouverneur est l'homme central de l'événement comme à Orléans en 1563 où il convoque une dispute[35]. Notre hypothèse est qu'en Bretagne comme ailleurs, la figure du gouverneur transcende les divisions. En effet, elle porte bien plus une image de neutralité qu'un évêque qui peut inquiéter des protestants ou qu'un président du parlement, bien souvent

[31] BnF, Colbert 27, f° 122 : Étampes à François II, Nantes, 28 octobre 1560.
[32] Jacques Du Pré, *Conférences avec les ministres de Nantes en Bretaigne : Cabanne et Bourgonniere : faicte par Maistre Jaques Dupré, docteur en théologie à Paris, et Prédicateur ordinaire de l'Église Cathedrale de S. Pierre de Nantes, au moys de Juillet*, Paris, N. Chesneau, 1564.
[33] Elizabeth Tingle, « A Mini-Colloquy of Poissy in Brittany: inter-confessional dialogue in Nantes in 1562 », Luc Racaut, Alec Ryrie (dir.), *Moderate Voices in the European Reformation*, Ashgate, 2005, p. 51-69.
[34] Jérémie Foa, « Les conférences théologiques entre catholiques et réformés », Stefano Simiz (éd.), *La parole publique en ville, des réformes à la Révolution*, Lille, Septentrion Presses Universitaires, 2012, p. 149-166.
[35] *Ibid*., p. 154.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

accusé de protestantisme, qui peut à l'inverse irriter certains catholiques[36]. Ainsi, le gouverneur rassure aussi bien catholiques que protestants et invite les nombreux indécis à assister aux débats.

Jacques du Pré rapporte que la conférence a été demandée à « haut et puissant prince, Messire Jean de Bretagne, duc d'Étampes », autorité compétente pour l'autoriser. « Les premiers seigneurs et damoiselles du pays » sont allés le voir pour lui expliquer les mérites d'une telle rencontre, non sans l' « importuner » et le « molester ». On retrouve là la lassitude du gouverneur face aux nombreuses requêtes religieuses. Plusieurs catholiques ont jusqu'ici refusé des invitations aux débats par crainte de pièges et autres traquenards généralement utilisés par le camp adverse. Une *disputatio* sous la protection du gouverneur garantirait la sécurité des lieux. Étampes préside donc aux débats, assisté de son neveu Martigues et de son secrétaire Pierre Cornulier. On retrouve aussi à ses côtés d'autres grands dignitaires bretons comme le général des finances Nicolas de Troyes, le grand veneur et grand-maître des eaux et forêts, René du Cambout ; de grands nobles comme Jean de Rieux-Assérac ou René d'Avaugour-Kergrois, pensionnaire de Bretagne. Une foule de gentilshommes issus du comté nantais sont présents comme François de Daillon, sieur de la Chartebouchère et capitaine du Pirmil ; le sieur de la Frudière, connétable de Nantes et ancien garde-côte de Retz ; Guillaume Gaudin de la Chauvinière, greffier criminel ou encore René de Sanzay, sieur de Saint-Marsault et fils du capitaine de la ville[37]. Étampes, qui utilise plusieurs fois Saint-Marsault comme courrier depuis Nantes, préfère peut-être convoquer le fils plutôt que le père, assez mal vu des huguenots nantais comme des bourgeois catholiques. Par ce moyen, il préserve les sensibilités, mais le capitaine de la ville est tout de même représenté par son fils. C'est exactement le même procédé qu'il utilise pour l'Église. Ainsi, on constate l'absence de l'évêque de Nantes, qui aurait évoqué les nombreuses violences alors que le but est de parler théologie, et c'est l'évêque de Luçon qui est appelé. Le gouverneur fait alors le choix d'hommes qui rassurent. Contrairement à son père, Saint-Marsault se distingue pour sa

[36] Alors qu'après 1598, ce sont surtout les évêques, au cœur de la réforme tridentine, qui organiseront les controverses sur le territoire comme Richelieu à Luçon (Françoise Hildesheimer, *Richelieu,* Paris, Flammarion, 2011, 590 p.).

[37] On pourrait le confondre avec son homonyme de père mais il s'agit bien de René de Sanzay « le jeune ». Sa carrière est particulière. Messager pour Étampes (cf. chap. 8), commissaire de la pacification en Poitou en 1563, il part en mission pour le roi en Portugal et Afrique en 1566 (AN, MC, XXXVI, 21). Selon Brantôme, il aurait été capturé en Afrique du Nord par les barbaresques mais aurait séduit la fille du Bey et ainsi gagné sa liberté. Il est conseiller et chambellan du roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre et superintendant des fortifications de France en 1567 (AN, MC, XXXVI, 20). En 1569, il est « lieutenant général du ban et arrière-ban du royaulme de France », et a pour lieutenant son frère, Claude, sieur de Cossé (AN, K 98, n° 6). En 1571, il est ambassadeur à Venise et Constantinople (BnF, Ms. Fr. 17840, f° 406 : instructions à Sanzay, 1571 ; 15870, f° 242).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

capacité de dialogue avec les huguenots. En décembre 1562, alors qu'il est dénoncé par les huguenots nantais au gouverneur, il assure ce dernier qu'il est un partisan de la médiation et, dit-il, est « accompagné de religion, justice et vérité »[38]. Il sera même envoyé comme commissaire de la pacification en Poitou l'année suivante, gage de sa modération politique et religieuse[39]. Quant à Jean-Baptiste Tiercelin, évêque de Luçon, il a déjà pris part au colloque de Poissy l'année précédente et est déjà un prélat ouvert sur la question de la concorde religieuse.

Enfin, sont présents les théologiens à proprement parler. Pour les catholiques, il s'agit du principal du collège de Nantes, un docteur en théologie de la ville, de l'ordre des Carmes, un autre carmélite, un autre docteur jacobin, et Jacques du Pré, docteur en théologie à Paris, prédicateur de l'église cathédrale de Nantes, qui rapporte les débats. Côté huguenot figurent seulement deux pasteurs nantais : Cabanne et Bourgonnière. La relation de la rencontre que fait Jacques du Pré rapporte une vision très favorable aux catholiques qui remportent une « glorieuse victoire ». Les docteurs s'opposent aux pasteurs mais certains nobles prennent aussi la parole comme Saint-Marsault qui fait « une objection extraicte des paroles de Sainct-Paul » – c'est-à-dire du Nouveau Testament – aux huguenots. La conférence explore des domaines bien précis comme l'Eucharistie. Même certains catholiques dénoncent alors les abus du clergé et des mauvais prélats, mal instruits. Une réforme de concorde religieuse serait-elle possible ? Étampes observe, écoute, mais ne se prononce pas sur tous ces sujets. Le gouverneur ne saurait prendre part à des débats théologiques. Ce n'est pas qu'il n'en a pas les moyens intellectuels ou la légitimité – Saint-Marsault n'est qu'un simple gentilhomme et il donne pourtant son avis. Le duc a bien une idée sur la question – il est plutôt favorable à une bonne réforme de l'Église comme on l'a vu – mais sa dignité de gouverneur l'empêche de donner son avis. S'il se prononce, sa parole vaut comme celle du roi. Sa personne étant publique, il ne peut intervenir alors que Saint-Marsault parle comme individu privé. C'est exactement ce que le gouverneur exprime quand il écrit deux ans plus tôt au roi : « d'entrer bien avant au faict de la Religion, je n'en ay nul commandement de vous »[40]. Lors de la conférence de 1562, il se contente d'écouter et de présider. Sa seule présence suffit à rassurer

[38] Morice, col. 1330 : Saint-Marsault à Étampes, Nantes, 28 décembre 1562.
[39] Jérémie Foa, *Le tombeau de la paix…,* p. 74, 293, 335. En plus des lettres de la BnF mobilisées par l'auteur, voir les lettres qu'il adresse à Montmorency (Chantilly, L, XIX, f° 57, 61 : Saint-Marsault à Montmorency, Châteaubriant, 28 novembre 1563 ; Poitiers, 26 janvier 1564). Proche de Pasquier comme de Thou, il est député de la noblesse aux États de 1588 et rédige à cette occasion un *Traité sur la noblesse* (BnF, Ms. Fr. 14722-14724) et est perçu comme « un anti-protestant mais modéré, hostile tant à la Ligue qu'aux excès de la prérogative royale » (Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte…,* p. 369-370).
[40] BnF, Colbert 27, f° 122 : Étampes à François II, Nantes, 28 octobre 1560.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

les antagonistes sur leur sécurité. Il se pose alors comme un gouverneur sans affinités avec tel ou tel parti, un gouverneur « neutre ». Sa position de neutralité pourra assurer la bonne concorde de son gouvernement. Être neutre, c'est travailler à la concorde.

Pourtant, dans la vie de tous les jours, chacun sait que le gouverneur est catholique. Il va à la messe, se confesse, et communie. Même si dans le cadre du débat il s'en tient à une position de neutralité, les Bretons le savent. Ses relations privées avec les huguenots bretons montrent bien souvent que le gouverneur module son attitude selon celui à qui il a affaire. Gouverner les huguenots peut être un travail bien multiforme tant la diversité des situations est de mise.

Gouverner les huguenots : une géométrie variable

Le gouverneur Étampes ne traite pas les huguenots en bloc. Dans l'objectif de concorde civile, il procède dès 1560 à une typologie des engagements protestants en Bretagne. Dans un mémoire envoyé au roi, il peut ainsi déclarer :

> « A ce que se conformans tous a une mesme volonté le Roy en soit mieulx servy et sur ce avoir esgard que en la Bretagne y a des huguenotz tranquilles et pacifiques, les aultres sedicieulx couvers et cachez, les aultres si seditieulx qu'ilz sont allez a Orleans, a ce que diversement ilz soient traictez selon leurs diversité »[41].

Aussi, le duc demande au roi de pouvoir s'adapter à la diversité des comportements. Le but est éminemment politique : il s'agit de ménager des protestants pour qui le service du roi reste une donnée essentielle. C'est cette fidélité à la couronne, que le gouverneur entend bien exploiter pour conserver la paix. Ce n'est qu'en constatant la trop grande menace que constitue le comte de Montgomery qu'Étampes prendra finalement les armes. Avec les huguenots « tranquilles et pacifiques », les « gens de bien » issus de lignages respectables et respectés, le gouverneur préfère bien souvent user d'une politique du dialogue.

S'entourer des « seigneurs des plus anciennes maisons »

Pour s'affirmer en gouverneur de concorde, il faut au duc s'entourer d'individus qui partagent quelque peu cette vision politique. Dès le début des troubles religieux, sa correspondance montre bien à quel point il désire donner des signes visibles de sa modération aux protestants. Toutefois, s'entourer de huguenots serait un affront aux plus virulents des catholiques, ce qui pourrait le placer en position de difficulté. Étampes fait donc le choix de se

[41] BnF, Ms. Fr. 15881, f° 323 : mémoire d'Étampes au roi, 1560.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

faire accompagner par quelques individus, publiquement restés catholiques, mais qui sont connus pour leurs dialogues avec les réformés. Ils n'ont pas forcément de grandes charges dans l'appareil de la couronne, mais, grands seigneurs locaux, sont écoutés de la noblesse, fût-elle protestante. Une phrase du gouverneur à ce sujet est particulièrement éloquente. Il confesse à la reine s'appuyer sur Jean de Rieux, sieur d'Assérac, car, dit-il, « ceux de ce pays obeissent plustost aux seigneurs des plus anciennes maisons, que a ceux qu'ilz ne recongnoissent pour telz »[42]. Comme pour la garde des côtes autour de Guérande, Assérac agit comme un relais local puissant dans la gestion de la concorde. Cousin d'Étampes, il est à ses côtés lors de la conférence de Nantes en 1562. L'accompagne son frère René, sieur du Gué de l'Isle[43], qui est capitaine dans l'armée d'Étampes de 1562, ami des lettres et protecteur de Pierre Boaistuau, possiblement passé à la réforme[44]. Son appartenance au lignage des Rieux, petit-fils « de ce grand mareschal de Rieux » comme le note Boaistuau, fait qu'il peut venir contrebalancer l'influence des deux autres grandes familles bretonnes, les Laval et les Rohan, clairement passés à la réforme. Penthièvre et Rieux unis du côté catholique, mais ouverts au dialogue, le gouverneur pourra davantage se faire obéir des huguenots qui seraient tentés par l'aventure des armes. Cette même stratégie pousse Étampes à s'appuyer sur les grands barons de Bretagne en misant sur leur assise locale. Ainsi, en 1561, Étampes rapporte au roi :

> « J'ay escript a monsieur d'Assigné, qui a sa maison près de Rennes, où il est aymé, de s'i retirer et pareillement a monsieur d'Avaugour qui en a aussi une auprès de Nantes d'y aller »[45].

---

[42] Lublinskaya, p. 36-37 : Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 1er mai 1562.

[43] René de Rieux aide en 1572 au contrôle de la très protestante Vitré mais il agit en intermédiaire entre le capitaine catholique Rosmadec et le seigneur des lieux, le huguenot comte de Laval (ADIV, 1 F 1675 : René de Rieux à Rosmadec, Vitré, 2 novembre [1572]. Son testament réaffirme sa catholicité (BnF, Ms. Fr. 22310, f° 279-284 : Paris, 16 juillet 1575). Il désire être enterré aux cordeliers de Nantes, « fondation de ma maison », « lequel se fera catholiquement, de nuict et sans seremonies ». Mais il récompense aussi un fidèle d'une capitainerie qui appartient…à Laval et affirme avoir aidé financièrement un homme à la Saint-Barthélemy « en l'hostel de Boullon » à Paris (f° 282). Il est aussi chambellan du roi de Navarre et lieutenant de la compagnie de Condé.

[44] Boaistuau dédie ses *Histoires prodigieuses* à Jean de Rieux et loue « une générosité et adresse aux armes si émerveillable, une telle affection et dévotion au service de vostre prince, qu'il ne s'est faict de vostre temps assemblée, dressé assault de ville, saillie ou escarmouche en Italie ou ailleurs où vous ne vous soyez trouvé des premiers sur les rangs avec telle asseurance et mespris de vostre vie que ceux qui vous cognoissent n'espèrent point moins de vous que de ce grand mareschal de Rieux, vostre ayeul, duquel les croniques et annales resonnent si souvent les louanges ». Jean et son frère René signent même deux poèmes pour Boaistuau qui les signalent fort amis des lettres (Arthur de La Borderie, « Pierre Boaistuau, sieur de Launay », *Revue de Bretagne,* vol. 28, 1870, p. 63-75). Stephen Bamforth défend l'hypothèse d'un Boaistuau protestant (Pierre Boaistuau, *Histoires prodigieuses (édition de 1561),* texte établi par Stephen Bamforth et annoté par Jean Céard, Genève, Droz (« Textes Littéraires Français »), 2010, 968p.

[45] Chichkine, p. 219 : Étampes à François II, Lamballe, 15 septembre 1560. Le gouverneur évoque à coup sûr les « maisons » de Fontenay pour Acigné et de Clisson pour Avaugour.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Ainsi, Jean d'Acigné est « aymé » dans ses fiefs et pour le gouverneur c'est un réel atout. C'est utiliser le capital fédérateur de ces hommes dans son action de police. L'exemple d'Odet d'Avaugour, cité plus haut, est également significatif. Avant les troubles, Étampes sait que cet imposant seigneur auquel il est apparenté, premier baron de Bretagne, « faict sa continuelle demeure » à Clisson[46]. En 1561, le sieur de Kergrois écrit à Étampes que « l'on tient que monsieur d'Avaugour vient demain en ceste ville [de Nantes] qui s'est déclaré sesjours à Clison fort crestien et ennemy des Huguenots » comme si cela n'avait pas été toujours très clair[47]. Odet d'Avaugour apparaît alors très actif contre les huguenots belliqueux qui menacent la frontière sud d'une province paisible. Dès 1560, il dénonce à Étampes une vingtaine de huguenots angevins « fugitifs » qui voudraient trouver refuge en Bretagne[48]. En 1562, il donne à nouveau des gages de sa bonne attitude au duc d'Étampes en lui livrant des huguenots poitevins de Montaigu qui ont pillé une église près de Clisson. Ces huguenots jouent avec la frontière du sud de la Bretagne et le gouverneur Étampes peut s'enorgueillir du coup de pouce d'Avaugour, véritable homme de confiance et de frontière[49]. Son action sera gracieusement récompensée puisqu'il se verra confier une compagnie d'ordonnance par Martigues en 1569[50] alors même qu'il est en procès féodal avec lui au sujet de l'héritage d'Étampes[51]. Pendant la Ligue, son fils Charles restera fidèle à Henri IV et tiendra pour lui Clisson, témoignage d'un engagement catholique toujours mêlé à la fidélité royale[52].

Rieux, Avaugour ou Acigné, Étampes s'appuie sur ces barons car leur situation de Grands leur procure des fidélités, y compris parfois chez les huguenots, qu'il peut ainsi capter. Leurs noms servent bien souvent à inspirer le respect. Surtout, certains font le trait d'union du dialogue entre le gouverneur et les huguenots. Le cas du lignage des Acigné est ainsi le plus éclairant.

---

[46] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 115 : Rohan-Gyé à Étampes, Loyenons, 13 avril [avant 1559]. Voir les lettres d'Odet d'Avaugour au duc de Guise : BnF, 20458, f° 99 ; BnF, Ms. Fr. 20470, f° 123. Voir les lettres de François d'Avaugour, frère d'Odet, toutes datées de Clisson ou Champtocé dans les années 1540 (AN, 1AP 616 et ADIV, 1 F 1978).

[47] BnF, Ms. Fr. 22310 ; f° 154 : René d'Avaugour-Kergrois au duc d'Étampes, Nantes, 20 mai 1561.

[48] Travers, t. II, p. 356 : Bouillé à Étampes, 7 décembre 1560.

[49] Lublinskaya, p. 75 : Étampes à Charles IX, Nantes, 18 juin 1562.

[50] BnF, Clair. 123, n° 99 : quittance d'Odet d'Avaugour, comte de Vertus, juillet 1569 ; les montres de la compagnie : BnF, NAF. 8628, f° 30-38 (25 novembre 1567) et BnF, Clair. 254, 1953 (29 juillet 1569). Une mention de sa compagnie : BnF, Ms. Fr. 4553, f° 110.

[51] En effet, il est parent d'Étampes, sa grand-mère étant sœur de René de Penthièvre.

[52] AN, 1AP 627 : Pierre de la Krenière, capitaine de Clisson pour Avaugour, à madame de La Trémoille, Clisson, 23 mai 1589 ; deux lettres au roi : BnF, Ms. Fr. 3645, f° 66, Clisson, 15 septembre 1591 ; BnF, Dupuy 63, f° 54, Vertus, 4 mai 1597. Le petit-fils d'Odet, Claude sera gouverneur de Rennes sous Louis XIII. Peu à peu, les Avaugour issus de la famille de Montfort sont entrés au service du roi alors qu'ils en furent intentionnellement écartés auparavant.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Des nobles « entre deux chaires » au service du gouverneur : l'exemple du lignage d'Acigné

La noblesse bretonne n'est pas étrangère aux idées nouvelles du calvinisme. Jean-Yves Carluer a bien mis en évidence le dynamisme des églises protestantes en Bretagne[53]. Les nouvelles idées ont surtout touché les nobles bretons, qu'ils y adhèrent ou en soient simplement curieux. Précisément, plusieurs restent longtemps hésitants. D'autres adhèrent à la nouvelle religion tout en refusant de mettre en question l'autorité royale en prenant les armes. Ces « fidèles entre deux chaires »[54] font alors un choix d'avenir, celui de la concorde religieuse, choix qui n'entame pas la possibilité de servir le roi.

C'est ainsi qu'au début des troubles, en 1560-1561, le gouverneur continue de prendre appui sur des hommes importants en Bretagne mais dont on connaît les accointances avec le calvinisme. Dans un premier temps, il continue de s'appuyer sur des individus aux responsabilités militaires pour contenir les premiers troubles protestants en Bretagne. Une telle attitude trahit-elle une méconnaissance des choix religieux de ses subordonnés ? Ou au contraire s'agit-il d'une utilisation politique d'individus à la lisière confessionnelle ? Le cas qui revient le plus souvent dans la correspondance du gouverneur est le lignage d'Acigné (branche ainée des Montejean et cadette des Grandbois). L'étude précise de ce lignage au service du gouverneur peut contribuer à une réévaluation de cette période bien précise des premiers troubles de religion, où les deux confessions ne sont pas encore bien séparées ni distinctes.

Le cas de Jean d'Acigné, baron de Montejean (1525-1573), offre en détail un exemple de grand seigneur tenté un temps par la nouvelle confession. Chef de la vieille et prestigieuse maison d'Acigné (qu'on appelle alors souvent « Assigny[55] »), il est un important seigneur du diocèse de Rennes[56]. Son père, Jean VII, fut gentilhomme ordinaire du roi, valet tranchant[57], chevalier de Saint-Michel et lieutenant général de Bretagne sous le gouverneur Châteaubriant[58] auquel il est apparenté[59]. Quant à son oncle maternel, il n'est autre que René de Montejean, autre lieutenant général pour le roi en Bretagne sous Châteaubriant, puis en Piémont, maréchal de France et proche du roi. Fort de ce pédigrée, Jean VIII est rapidement

[53] Jean-Yves Carluer, *Protestants et Bretons…*
[54] Thierry Wanegffelen, *Ni Rome ni Genève. Des fidèles entre deux chaires en France au XVIe siècle*, Paris, Honoré Champion, 1997, 681 p.
[55] BnF, P.O. 113, dossier 2374 (Acigné).
[56] On le voit voter pour la ville en 1560 lors de l'affaire de la résidence du parlement de Bretagne.
[57] BnF, Ms. Fr. 21449, f° 51 v°.
[58] AN, J 967, n°26 : Jean VII d'Acigné au chancelier, Fontenay, 17 juin [1536].
[59] AN, MC, CXXII, 163, 2 avril 1550. Transaction entre Montmorency et Anne de Montejean, veuve de Jean d'Acigné, au sujet de la succession de Jean de Laval-Châteaubriant.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

fait chevalier de Saint-Michel et pensionné par le roi en Bretagne. Très souvent présent aux États provinciaux, il est une figure de poids de la noblesse bretonne et se distingue comme son père par le service armé du roi. En 1554, il commande à une partie de l'arrière-ban de Rennes sur ordre de Rohan-Gyé[60]. En 1558, Étampes l'emploie dans son conseil militaire destiné à repousser la descente anglaise du Conquet, car il est colonel de la légion de Bretagne[61]. Peut-être après cette date, il aurait été séduit par des prêches calvinistes tenus près de ses fiefs. Colonel de la légion, il possède des armes en grande quantité chez lui, au manoir familial de Fontenay, près de Rennes. Ainsi, il peut rappeler à Étampes « la congnoissance que vous avez de la despance que j'ay faict en la charge des legionnaires, de quoy les armes que lors j'en acheptay sont encores a Fontenay »[62]. Ce qui a pu inquiéter le roi comme le gouverneur. Il faut une missive à Étampes pour le rassurer sur ses véritables intentions au sujet de ses armes qui ne doivent surtout pas revenir au parti huguenot :

> « Monseigneur, j'ay receu les Lettres qu'il vous a pleu m'escrire pour mes armes, lesquelles je n'ay jamais eu vollonté de garder que pour le service du Roy et le vostre […] Je donnerai tel ordre en la garde de mesdites armes, qu'elles seront en aussi grande seureté ceans que en la ville de Rennes, et que homme vivant ne me les ostera de quelque part que ce soit sans m'oster par ung mesme la vie, si ce n'est par vostre commandement »[63].

Selon Jean-Yves Carluer, il est aussi et surtout le fondateur de l'église protestante de Châteaugiron, près de Rennes, en 1563[64]. Et c'est dans son vieux château du Couëdor que se tient le synode provincial breton de septembre 1562[65]. Son frère cadet, François, fonde lui aussi un culte à Combourg. Pourtant, le gouverneur Étampes le décrit dans sa correspondance comme un homme sur qui il s'appuie, notamment pour contenir les troubles. Ainsi, en août 1560, Étampes, alors de passage à Rennes, rencontre Jean d'Acigné. Après un entretien, il peut informer le duc de Guise de sa conviction qu'Acigné est plus que résolu à servir le roi[66]. En octobre, il rapporte une nouvelle fois que, face aux troubles, les pensionnaires du pays lui sont d'un grand secours. Il évoque au roi la présence de « Monsieur d'Assigny et ses frères

---

[60] Frédéric Saulnier, « La Maison de Poix et la seigneurie de Fouesnel en Bretagne d'après des documents inédits », *BMSAIV,* t. XV, 1881, p. 280-281 : ordonnance de Jean d'Acigné, Rennes, 9 mai 1554.
[61] BnF, Ms. Fr. 20458, f° 95 : Étampes au cardinal de Lorraine, Lamballe, 21 août 1558. Voir aussi ADCA, 3 J 1 : commission de Henri II, Villers-Cotterêts, 15 juin 1558 ; BnF, Ms. Fr. 20472, f° 57 : Jean d'Acigné au cardinal de Lorraine, Fontenay, 24 juin [1558].
[62] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 108 : Jean d'Acigné à Étampes, La Grezillonaye (Guichen), 19 mai [1560].
[63] Morice, col. 1221 : Jean d'Acigné à Étampes, Fontenay, 27 mai [1560].
[64] Jean-Yves Carluer, « Deux synodes provinciaux bretons au XVIe siècle », *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme français,* 135, 3, 1989, p. 329-351.
[65] *Ibid.*
[66] Chichkine, p. 158 : Étampes au duc de Guise, Rennes, 5 août 1560.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

qui n'y ont jamais failly » [au service du roi][67]. Ainsi, toute la famille qui pourtant s'engage de plus en plus dans le protestantisme, est louée par le gouverneur.

Cela n'est assurément pas dû à son ignorance sur la question, encore moins à une dissimulation du lignage. Étampes est bien conscient que Jean d'Acigné est sensible à certaines questions de dogme soulevées par les protestants, tout comme son désir de rester fidèle au roi, et joue sur ses deux aspects. En juillet 1561, il loue alors la bonne volonté du gentilhomme de faire observer les édits confessionnels du roi sur ses terres et de ne pas prêter attention à ceux qui voudraient le faire rentrer dans le protestantisme armé. Il lui écrit avec beaucoup de diplomatie :

> « Et la bonne volonté que vous aviez [de] vous régler aux Edits du Roy, j'en ai esté très aise, et de veoir que vous me vueillez donner par là occasion de continuer la bonne volonté que j'ai toujours eue à vous et vostre maison, en vous comportant modestement soubz les ordonnances, de l'entretenement desquelles je suis tant amateur, que je n'en scaurois excuser aucun, qui y vueille contrevenir, comme je pense bien que vous n'en aviez point de volonté […] et ne croyez tous ceux qui par leur seule ambition vous en vouldroient bien divertir et couvrir leur passion ou mauvaise affection à la conservation des Edits et ordonnances de Sa Majesté soubz vostre nom […] ces gens là vous vouldroient faire pour ne vous laisser en repos par leurs discours[68].

En 1562 pourtant, René de Sanzay, capitaine de Nantes, s'inquiète auprès d'Étampes que « les Huguenots se relèvent et assemblent a présent en grands troupes et que fus averti par le procureur général du Roy en son Parlement de ce pays que depuis trois jours ont logé de quatre a cinq cent chevaux desdits Huguenots à Guer près Malestroit et ez environs et y ont sesjourné deux jours et m'a dit ledit procureur du roy que ledit Guer appartient a monsieur d'Acigné »[69]. Sanzay rapporte plus tard que l'assemblée se dénomme « synode […] et que le lendemaint especherent huict messagers portant creance et argent qu'ils envoyoient a Mr le Prince de Condé duquel ils auroient receu lettres qui furent leues en leur synode »[70]. L'amitié de Jean d'Acigné avec certains protestants bretons, qui plus est « gens de bonne maison de ce pays de Bretaigne » selon Sanzay, n'est alors plus à démontrer. Toutefois, le gouverneur Étampes le garde toujours à son service et sait tirer profit d'un tel profil pour conserver la paix dans sa province. Alors que Sanzay craint l'influence des protestants houleux et tumultueux sur Acigné, Étampes estime que ce dernier peut justement les exhorter au calme et les

[67] BnF, Colbert 27, f° 122 : Étampes à François II, Nantes, 28 octobre 1560.
[68] Morice, col. 1313 : Étampes à Jean d'Acigné, Lamballe, 29 juillet 1561.
[69] BnF, Ms. Fr., 22310, f° 167 : René de Sanzay à Étampes, Nantes, 22 décembre 1562.
[70] BnF, Ms. Fr., 22310, f° 169 : René de Sanzay à Étampes, Nantes, 24 décembre 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

convaincre du bien fondé d'une paix civile. Acigné donne en effet le sentiment aux protestants qu'il est un des leurs tout en étant écouté du gouverneur.

Cette période du début des années 1560 est pour la famille d'Acigné un moment d'incertitude confessionnelle. Or, les premières guerres, comme l'a bien montré Thierry Wanegfellen, viennent radicalement clarifier la frontière entre protestantisme et catholicisme[71]. Les frères de Jean d'Acigné offrent de très bons exemples de prise de positions différentes. En août 1562, avant de partir en guerre pour la Normandie, Étampes écrit à la reine :

> « Madame, depuis ma lettre escrite, ung frere de monsieur d'Assigné (qu'on appele monsieur de Loyat), lequel estoit allé à Orleans, est venu se presenter devant moy avec bonne et grande repentence d'avoir offencé le roy, et a faict protestation devant bonne compaignie de n'emploier jamais les armes que en ce qui luy sera commandé pour le service de sa magesté et de vivre doresnavant soubz les loix et obeissance d'icelle. Et voiant cela, madame, et les lettres que vous avez envoiées pour les senneschaulx pour recevoir ceulx qui en vouldront user de mesmes, j'ay pensé que je ne le debvoys refuser, tant pour veoir le deplaisir qu'il a d'avoir faict ceste faulte que pour donner occasion a d'autres d'en faire le semblable, et croy, madame, que vous ne le trouverez point maulvays »[72].

L'attitude du gouverneur à l'encontre du benjamin Claude d'Acigné, sieur de Loyat et Crévy, est particulièrement révélatrice de l'utilisation politique de la « repentance » des fautes et erreurs, repentance qui doit servir à encourager d'autres indécis à retrouver la fidélité au roi. À l'inverse, le cadet du lignage, François, sieur de Montejean, s'engage plus que jamais dans la défense armée du protestantisme auprès de François d'Andelot alors bien présent en Bretagne. Toujours en août 1562, Étampes s'inquiète qu'en Basse-Bretagne, « les sieurs de Montejan et du Pont assemblent gens »[73]. Le cadet Acigné, dont le gouverneur assurait au roi un an plus tôt qu'il ne prendrait pas les armes contre la couronne, à résolument choisi son camp. Il mourra à Jarnac en 1569 dans les rangs des huguenots.

Il est très probable que l'aîné Jean se détourne, comme son plus jeune frère, rapidement de la réforme. Cet aspect soulève aussi d'autres questionnements sur l'engagement et les choix politiques de la noblesse. Peut-être est-ce plus aisé – ou moins difficile – pour un cadet que pour un aîné de s'engager clairement pour la cause huguenote. Jean se retrouve aux côtés des

---

[71] Thierry Wanegfellen, *Ni Rome ni Genève*..., p. 179-199.
[72] Lublinskaya, p. 125 : Étampes à Catherine de Médicis, Rennes, 7 août 1562. Claude d'Acigné meurt vers 1563 car Loyat revient à cette date à son aîné.
[73] BnF, Ms. Fr. 15876, f° 365 : mémoire d'Étampes, 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Penthièvre lors de chacune de leurs prises d'armes. Après avoir fait hommage au roi, il reçoit plusieurs commissions l'arrimant au service de Charles IX[74]. Il est même fait capitaine d'une compagnie d'ordonnance qu'il lève parmi les catholiques bretons pour aller combattre contre les réformés, parmi lesquels son propre frère[75]. C'est d'ailleurs lui qui vient annoncer la mort de son cadet à Combourg en 1569 et expulse alors les protestants du fief[76]. La Moussaye le décrit à cette occasion « comme un homme des plus colères de son temps ». Au reste, Jean d'Acigné fait songer à Antoine de Crussol, duc d'Uzès, dans le sud du royaume[77], un chrétien tenté par les idées nouvelles – souvent amenées par les épouses – et qui finit par revenir au catholicisme romain, car très peu séduit par l'idée d'infidélité au roi et craignant les sanctions qui y sont liées.

Un cousin, Louis d'Acigné de la branche de Grandbois est lui aussi intéressant. Les Grandbois sont seigneurs de la Roche-Jagu, près de Tréguier. Ils sont solidement implantés dans cette région de Bretagne et briguent la charge de capitaine de la noblesse de Tréguier. Ainsi, Louis (vers 1525- † 1591) est capitaine des gentilshommes de cet évêché à la suite de son père, Jacques qui a bien servi les gouverneurs Rieux, Laval, Châteaubriant[78] et Étampes[79]. C'est ainsi tout naturellement que La Roche-Jagu fils reçoit des ordres relatifs à l'arrière-ban de Tréguier par le duc d'Étampes. En 1557 il lui demande par exemple de procéder aux montres[80]. L'année suivante, de venir le retrouver à Ploërmel avec les gentilshommes de Tréguier pour repousser les Espagnols descendus à Belle-Île[81]. Mais peu à peu, son engagement protestant pose problème. En effet, en juillet 1560, Étampes s'étonne que La Roche-Jagu ne réponde pas à son appel de rassembler ses hommes en armes alors que la guerre paraît imminente[82]. Il multiplie les lettres pour tenter d'amener à lui le capitaine

[74] BnF, NAF, 3657, n° 114 : acte de Charles IX sur l'hommage de Jean d'Acigné, Paris, 31 décembre 1562 ; n°115 : acte de Charles IX pour Jean d'Acigné, Paris, 26 mai 1569.
[75] BnF, P.O. 113, dossier 2374, p. 18 : quittance de Jean d'Acigné, 20 février 1571. En 1570, il est avec sa compagnie, logé à Paris : AN, Y 111, f° 137 v°. Une mention de sa compagnie : BnF, Ms. Fr. 4553, f° 110. La mention de Jean d'Acigné dans l'armée de Martigues : BnF, Ms. Fr., 15567, f° 337 : Martigues au roi, 28 août 1568.
[76] La Moussaye, *Mémoires*, p. 78-79.
[77] Marguerite Christol, « Louise de Clermont, comtesse de Tonnerre, femme d'Antoine de Crussol, duc d'Uzès », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français,* vol. 106, 1960, p. 17-21.
[78] *Le cabinet historique*, t. VI, première partie – documents, 1860, Paris, p. 154 : commission du maréchal de Rieux à La Roche-Jagu, Jean de Laval à M. d'Acigné de la Roche-Jagu ; Guy XVI de Laval au même ; François Ier au même le remerciant de ses bons services au commandement de l'arrière-ban.
[79] ADCA, 2 E 4 : commission d'Étampes à Jacques d'Acigné, Guingamp, 10 mai 1543.
[80] *Le cabinet historique*, t. VI, première partie – documents, 1860, Paris, p. 154 : Étampes à La Roche-Jagu, Lamballe, 16 mai 1557.
[81] *Ibid*., Étampes à La Roche-Jagu, mai 1558.
[82] *Ibid*., Étampes à La Roche-Jagu, 7 juillet 1560.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

d'arrière-ban[83]. De même, le roi le sollicite aux États de Bretagne[84]. Après quelques hésitations, Louis d'Acigné se place aux ordres du gouverneur. Dans une lettre, il déclare vouloir le servir et se rendre en personne à son logis de Guingamp ou Lamballe[85]. On est là encore face à un cas d'hésitations. Pourtant, selon Jean-Yves Carluer, le protestantisme de La Roche-Jagu ne fait pas de doute. Un prêche est établi à l'intérieur même du château du capitaine[86]. Un marchand de Pontrieux (le château de La Roche-Jagu est avoisinant) déclare que Louis d'Acigné « était de la religion prétendue réformée et avait ordinairement des ministres à faire le prêche en ses maisons »[87]. Nous avons retrouvé sa correspondance privée à partir de 1566 qui témoigne bien d'un certain retrait des affaires militaires de la province après la mort d'Étampes et qui évoque, ici et là, des amitiés protestantes à Guernesey[88]. Il est en effet remplacé au poste de capitaine de la noblesse de Tréguier et on le retrouve en 1578 comme client et procureur de Guy XIX de Laval, fils d'Andelot[89]. Ce retrait laisse penser à une rupture humaine et politique liée à la mort d'Étampes comme on le verra ensuite. Louis d'Acigné offre ainsi un bon exemple de capitaine d'arrière-ban passé au protestantisme, mais pour qui le service du roi reste une donnée importante. Sa déclaration de fidélité à Étampes est en ce sens frappante. Il est aussi intéressant d'observer sa conversion au catholicisme dans les ultimes moments de sa vie, en 1591, alors même que le roi est encore protestant.

Ainsi, Étampes cultive les liens avec ces grands nobles à la fois dans l'espoir de les garder bien arrimés au catholicisme mais aussi parce que leur sensibilité religieuse leur permet de conserver des liens fiables avec le monde huguenot. Le dialogue avec le « parti » réformé est central dans l'attitude politique du gouverneur, et est en particulier observable à travers les liens qu'il entretient avec les Grands passés au calvinisme.

Un dialogue entre Grands : Henri de Rohan et François d'Andelot

Étampes reste tout au long de son action en Bretagne un gouverneur de dialogue. Dialoguer avec les Grands est d'autant plus nécessaire que le gouverneur s'adresse alors à des individus qui se rapprochent de son rang social. Nous verrons que si le gouverneur correspond

---

[83] *Ibid*., Étampes à La Roche-Jagu, Lamballe, 11 juillet 1560.
[84] ADCA, 2 E 4 : François II à La Roche-Jagu, Fontainebleau, 16 juillet 1560.
[85] ADCA, 1 E 3654 : La Roche-Jagu à Étampes, Châtelaudren, reçue le 11 juillet 1560.
[86] Jean-Yves Carluer, *Protestants et Bretons…,* p. 36.
[87] René Couffon, « Le Château de La Roche-Jagu », *Mémoires de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord*, 1968, p. 8.
[88] ADCA, 2 E 6 : correspondance de Louis d'Acigné (1566-1591). Son fils, le sieur de Grandbois, sert dans la compagnie catholique du lieutenant général Bouillé, ce qui exempte Louis de servir dans l'arrière-ban (ADCA, 2 E 6 : exemption de Bouillé, Rennes, 8 mai 1574).
[89] Malcolm Walsby, *The Counts of Laval…,* p. 129: Guy XIX à La Roche-Jagu, 1er janvier 1578.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

à plusieurs reprises avec ces grands huguenots, les écoute et leur répond, c'est parce qu'il s'agit avant tout de relations entre « gens de bien ». Aussi, le duc emploie-t-il la même logique qu'avec les Grands catholiques lorsqu'il s'adresse aux chefs du parti réformé pour tenir son gouvernement en tranquillité. Il faut aussi avoir à l'esprit qu'en Bretagne, si des temples populaires voient le jour dans les grands foyers de peuplement (Nantes, Rennes, Saint-Malo), le culte de fief tient une place importante. Deux grandes familles s'illustrent alors dans la promotion du protestantisme breton, les Laval et les Rohan et il convient d'analyser leurs relations avec le gouverneur Étampes.

Il faut croire que la branche ainée des Rohan passe au calvinisme assez tôt, semble-t-il après le décès du vicomte René à Metz en 1552. C'est alors son fils, Henri Ier de Rohan, qui devient vicomte de l'imposant fief de centre-Bretagne. Fils d'un lieutenant général d'Étampes, Henri ne s'engage pas dans la lutte armée, peut-être par manque de convictions, mais surtout à cause d'une santé déplorable. Ainsi, en 1560, son absence aux États de Bretagne inquiète Étampes mais il est vite rassuré car le vicomte est allé à Nantes pour être « près des médecins » à cause d'une fièvre quarte[90]. La même année, il se fait amputer d'une partie de la jambe et ne peut décidément plus se forger une réputation de guerrier[91]. Ainsi, il se retranche dans ses fiefs de Pontivy ou de Blain, où il y favorise le culte calviniste mais sans grande ostentation. Discrètement, il y protège ses vassaux passés à la réforme contre ceux « voulans entretenir leur idolatrie »[92]. Cela ne l'empêche pas pour autant de rester en contact avec la très haute noblesse du royaume, fut-elle catholique[93]. Il se convertit même au catholicisme au lendemain de la Saint-Barthélemy, sans grandes convictions puisqu'il meurt trois ans plus tard en huguenot[94].

Quant à François de Coligny, sieur d'Andelot, il apparaît comme le grand chef des protestants bretons. Neveu du connétable de Montmorency et frère du cardinal de Châtillon et de l'amiral Coligny, il s'est distingué lors des guerres d'Italie. Capturé et longtemps détenu au château de Milan par les Impériaux, il a considérablement lu l'œuvre de Calvin et s'est converti à la réforme à la fin des années 1550. En 1558, il effectue une tournée d'inspection

---

[90] Chichkine, p. 260 : Étampes à François II, Lamballe, 15 octobre 1560.
[91] BnF, Colbert 27, f° 54 : Henri de Rohan au roi, sl. sd.
[92] Roger Joxe, *Les protestants du comté de Nantes, XVIe-XVIIe siècles*, Jeanne Laffite, Marseille, 1982, p. 148 : Henri de Rohan à son juge ordinaire, Blain, 26 janvier 1561.
[93] BnF, Ms. Fr. 3158, f° 61 : Henri de Rohan à Montmorency, Pontivy, 7 juillet 1562.
[94] BnF, Ms. Fr. 3239, f° 31 : Charles IX au duc de Montpensier, Paris, 27 janvier 1573 : « je vous envoye avec une lettre au sieur de Rohan du contantement que j'ay receu de sa conversion ». Son testament est celui d'un « chrétien » qui désire être enseveli au « temple » de « l'église reformée » et son exécuteur testamentaire est un « proche » du roi de Navarre (BnF, Ms. Fr. 22310, f° 276 : Blain, 25 juin 1575).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

des côtes bretonnes en remplacement de son frère l'amiral, capturé à Saint-Quentin un an plus tôt. Sa tournée d'inspection militaire se mue en mission réformée[95]. Auréolé d'un crédit militaire important après ses exploits en Italie, Andelot est surtout très bien possessionné en Haute-Bretagne par un mariage des plus avantageux. Son mariage avec Claude de Rieux, affiliée aux Laval, le place comme père de l'héritier des deux grands lignages passés à la réforme (Paul de Coligny, le futur Guy XIX de Laval)[96]. Andelot devient donc assez naturellement dès le début des années 1560 le chef des réformés bretons[97]. Pour le gouverneur Étampes, il apparaît aussi dangereux que nécessaire dans le dialogue avec les réformés et, à plusieurs reprises, peut témoigner à la reine-mère de son rôle dans le maintien de la paix provinciale.

En septembre 1561, aux États de Bretagne, Andelot et Rohan participent par exemple au déroulement pacifique de l'assemblée. Le gouverneur peut ainsi écrire que

> « Monsieur de Rohan est venu icy bien acompagné d'hommes ausquelz il n'a voulu faire porter les armes quant il a entendu que vouz l'aviez desagreable, Monsieur d'Andelot s'y est aussi trouvé et contynue ~~tousjours~~[98] le bon debvoir qu'il a tousjours tesmoigné au service de voz magestez »[99].

En octobre 1561, Étampes se félicite auprès de la reine d'un « règlement de police » qu'il a dressé d'après les ordonnances royales. Ce règlement a été approuvé de tous et fera la joie du conseil bien que, dit-il, les « prédications et petites assemblées » ne disparaîtront pas[100]. Le gouverneur, après avoir évoqué le colloque de Poissy, se réjouit de son règlement de police en Bretagne puisqu'il donne un cadre légal à l'exercice du culte réformé, limité aux « princes » chez eux. Adopté aux États de Bretagne, ce règlement doit beaucoup à Andelot et Rohan. Étampes rapporte ainsi :

> « La présence de Monsieur d'Andelot y a tellement servy qu'il a bien faict parroistre combien il vous désire et peult servir et s'i est aussi monsieur de Rohan très bien et modestement porté ».

Plus loin dans la missive, Étampes ajoute que

---

[95] Voir sur cet aspect, la bonne mise au point de Joël Cornette, *Histoire de la Bretagne et des Bretons,* t. 1, p. 455-457.
[96] Malcolm Walsby, *The Counts of Laval…,* p. 123-125.
[97] Selon Théodore de Bèze, c'est par Andelot que les Bretons furent « réveillés » par la vraie parole de Dieu (*Ibid.* p. 127). Andelot tient aussi ce rôle de chef des réformés en Bourgogne où il est présent dans ses fiefs de Tanlay et Chastillon.
[98] Rature qui témoigne d'un changement de formulation.
[99] BnF, Ms. Fr. 15875, f° 192 : Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 25 septembre 1561.
[100] BnF, Ms. Fr. 15875, f° 233 : Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 1er octobre 1561.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

> « afin que, Madame, le reglement qui a esté ordonné pour la police feust mieulx observé, je prye monsieur d'Andelot d'assembler ung bon nombre des principaulx de la religion pour les prier et exhorter de vivre tous doresnavant en repoz et rendre en toute humilité l'obeissance qu'ilz doibvent au roy et a vous ce qu'il a faict et n'a rien oblyé pour leur faire entendre ce qui estoit pour ce necessaire mais parce que apres, afin de les inciter davantaige, il leur feist encores faire une exhortation par ung de leurs ministres, aucuns s'en voullurent scandalizer et saichant bien que vous l'entendrez je n'ay poinct voullu faillir de vous en advertir adce que l'on ne le vous faict aultrement entendre qu'il a esté. Car (graces a dieu) tout a passé en paix ».

Ainsi, François d'Andelot, au début des troubles agit comme un bon intermédiaire entre le gouverneur et la communauté protestante. Il semble qu'il soit encore animé par un désir de paix et c'est là une des caractéristiques du parti huguenot au début des années 1560[101]. Aussi, les compliments d'Étampes à l'égard d'Andelot ne sont pas rares. En 1561, il rapporte à la reine qu'il s'appuie sur « ceulx qui y ont quelque auctorité et moien ». Il ajoute :

> « Congnoissant de combien y peult servir monsieur d'Andelot, et entendant que vous l'avez mandé aller devers voz magestez je l'ay prié pour le bien de votre service me venir trouver en ceste ville [Rennes] ou il a bien tesmoigné la bonne voulonté de laquelle il a tousjours faict preuve au service desdites magestez et m'a promis de temporiser et remectre encores son partement jusques a avoir eu de voz nouvelles »[102].

En décembre, après quelques troubles à Nantes, le gouverneur loue encore une fois le rôle du chef huguenot dans l'apaisement des esprits :

> « Il est encores arrivé quelques troubles a Nantes ou a la verité adce qu'on m'a mandé la dexterité et bonne prudence de monsieur d'Andelot qui si est trouvé a beaucoup servy pour garder que les choses ne feussent plus grandes, encores qu'il feust des premiers a qui l'on s'adressa »[103].

D'un autre côté, si l'on se penche sur les témoignages d'Andelot et Rohan eux-mêmes, le gouverneur apparaît à bien des égards comme un homme ouvert au dialogue. Andelot se réjouit plusieurs fois du bon rapport que fait le gouverneur sur sa conduite. En mai 1561, il écrit à la reine qu'il a connu « le contantement qu'avez receu avoir sceu par monsieur le duc d'Estempes que j'ais contenu les subjectz du roi en toute obeissance »[104]. En septembre 1561, alors aux États de Bretagne, il ne tarit pas d'éloges envers le gouverneur :

---

[101] Hugues Daussy, *Le parti huguenot. Chronique d'une désillusion (1557-1572),* Genève, Droz, 2015, 888 p.
[102] BnF, Ms. Fr. 15875, f° 395 : Étampes à Catherine de Médicis, Rennes, 17 novembre 1561.
[103] BnF, Ms. Fr. 15875, f° 425 : Étampes à Catherine de Médicis, Lamballe, 17 décembre 1561.
[104] BnF, Ms. Fr. 3159, f° 68 : Andelot à Catherine de Médicis, Comper, 30 mai 1561.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

« Mondit sieur d'Estampes, par lequel congnoistrez de combien la dexterité d'ung si vertueulx personnaige scayt affectionner les subjectz d'une province au service et secours de leur prince, quelque division et paouvreté qu'il y ait entre son peuple »[105].

Henri de Rohan, quant à lui, fait le même témoignage à la reine :

« L'heur de Monsieur d'Estampes en cest endroict est bien à remarquer, car par sa conduite toutes aultres choses ont esté traistée sesdits Estats avecque telle modestie et doulceur sans aulcune force et esmotion qu'il ne se pouvoit espérer et semble presque incroyable qu'entre tant de gentilshommes et aultres assemblés de diverses provinces comme de contraires relligions il n'est advenu aucun scandale ou débat durant les dits Estats »[106].

Le vicomte de Rohan obtient même des nouvelles de la cour grâce au gouverneur de Bretagne, qui lui est apparenté[107]. Par son intermédiaire, il s'emploie à prouver au roi ses bonnes intentions. Il écrit ainsi qu'il désire lui « faire preuve que l'avertissement qu'on [lui] a donné de [lui] est faulx et malheureusement controuvé »[108]. Le gouverneur avoue sans ambages qu'il faut ménager ce Grand huguenot et encourage par exemple Catherine de Médicis à lui écrire personnellement afin de le conserver dans le camp des faiseurs de paix. Il faudrait, dit-il,

« commander a monsieur de Rohan, ou s'il vous plaist l'honorer tant, de luy mectre ung petit mot de vostre main, qu'il congnoisse que c'est de vostre entiere volonté, je pense estre certain qu'il y obeyra entierement »[109].

Étampes est conscient du danger qu'il y a de s'aliéner certains individus jetés dans le protestantisme à cause de leur mécontentement envers le pouvoir royal (perte ou absence de proximité, d'égards, de charges etc.). Écrire à Rohan c'est entretenir sa fidélité. Cet égard particulier n'est pas nouveau, car déjà en 1560, Étampes, quand il dut transmettre les volontés royales aux grands protestants bretons, écrivait au roi que pour le vicomte de Rohan :

« je m'aprocheray en quelque lieu près de luy pour luy bailler vostre lettre et faire entendre vostre voulonté, que toutesfois je ne suys pas d'adviz, Sire, de luy dire si cruement de peur de l'estranger [l'apeurer, faire qu'il trouve cela bien « estrange] »[110].

---

[105] BnF, Ms. Fr. 15875, f° 184 : Andelot à Catherine de Médicis, Nantes, 28 septembre 1561.
[106] BnF, NAF 21095, f° 150 : Henri de Rohan à Catherine de Médicis, Nantes, 25 septembre 1561.
[107] BnF, Colbert 27, f° 54 : Henri de Rohan au roi, sl. sd.
[108] *Ibid.*
[109] Lublinskaya, p. 36-37 : Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 1er mai 1562.
[110] Chichkine, p. 219 : Étampes à François II, Lamballe, 15 septembre 1560.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Le gouverneur désire dès les origines le traiter avec une douceur toute particulière et cette mesure s'étend à la famille élargie du vicomte de Rohan ainsi qu'à tous ses fidèles. Ainsi, quand Rohan rassemble une cinquantaine de clients dans son fief de Blain en invoquant le mariage de son frère, le gouverneur le laisse faire, de peur de le froisser[111]. Le frère du vicomte, Jean, sieur de Frontenay, avoue lui aussi porter des armes, mais se justifie-t-il au roi, pour sa propre sécurité[112]. Le gouverneur est contraint de laisser faire, mais de fait, Henri de Rohan et son frère se distinguent pour bon nombre de contemporains par leur docilité et fidélité à Charles IX[113]. Les Rohan ne s'engagent en effet que très tardivement dans la défense armée du protestantisme. Étampes sait ainsi tirer profit de cette forme de modération religieuse d'Henri de Rohan qui ne s'empêche pas d'épouser une catholique, une Tournemine, non sans déplaire à sa propre mère, Isabelle d'Albret[114].

Reste que dès les jours qui suivent la mort d'Étampes, Andelot qui réside dans son fief de Bécherel, à quelques lieues au nord de Rennes, s'empresse d'écrire à Martigues pour

> « ramentevoir la promesse que feu Monsieur d'Estampes m'avoit faite en faveur de ceux de ladite Religion qui sont soubz votre gouvernement, qui estoit qu'il pouvoiroit au contentement des deux parties s'il est possible »[115].

On perçoit bien là l'inquiétude qu'un changement de gouverneur peut susciter dans l'esprit de ce grand protestant. Pourtant, alors que Martigues et Andelot vont se retrouver plusieurs fois sur le champ de bataille, à Jarnac comme à Moncontour, les deux hommes restent en termes cordiaux et correspondent sur la concorde bretonne[116]. Au soir de Moncontour, Martigues adresse même ces mots au duc d'Anjou à propos du prisonnier protestant François de La Noue, proche d'Andelot : « Monsieur, vous savez que je vous ay toujours dict que jamais je ne vous parlerois ny importunerois pour huguenot du monde, sinon pour mon Breton (ainsy appeloit-il tousjours M. de La Noue). Sur tout je vous demande sa vie »[117]. Cet exemple du neveu d'Étampes montre bien que les solidarités sociales ou personnelles jouent parfois plus que les divisions confessionnelles.

---

[111] *Ibid.*
[112] Arthur de La Borderie, « Documents sur l'histoire de Bretagne au XVIe siècle, tirés des archives impériales de Russie », *BSHAN*, 1877, t. 16, p. 50 : Jean de Rohan, sieur de Frontenay, à Charles IX, 1er avril 1565.
[113] BnF, Ms. Fr. 15882, f°273 : Bouillé à Charles IX, Vannes, 4 avril 1566.
[114] Auguste Laugel, *Le duc de Rohan*, Paris, 1889, p. 9 : Isabelle d'Albret à Jean de Rohan-Frontenay, Pontivy, s.l., s.d.
[115] Morice, col. 1345 : Andelot à Martigues, Bécherel, 11 février 1565.
[116] BnF, Ms. Fr. 15547, f° 62 : Andelot à Martigues, Laval, 16 juillet 1568 ; Martigues à Andelot, Nantes, 22 juillet 1568.
[117] Brantôme, *Œuvres complètes,* t. VII, p. 230.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Du temps d'Étampes, on retrouve cette notion de dialogue et de solidarité nobiliaire avec des membres plus modestes du parti huguenot. Ainsi en 1562, Étampes confesse à la reine-mère que : « Monsieur de la Musse[118] qui (encores qu'il soict de ladite religion) est ung de ceulx de qui je me suys autant aidé a contenir toutes choses en repos »[119]. En effet, Bonaventure Chauvin, est par ailleurs conservé par Étampes dans la liste des pensionnaires bretons rémunérés par le roi, même après sa conversion et en 1561, La Musse fait déjà office d'intermédiaire des courriers échangés entre le gouverneur et Andelot[120]. Rohan et Andelot n'ont de cesse de conserver et d'entretenir le dialogue avec le gouverneur. Même après la première guerre de Religion, quand Andelot revient des combats[121] et organise avec Rohan un synode des protestants bretons à Ploërmel, il assure le sénéchal des lieux qui est venu le trouver à son logis, Jean Rogier, et le gouverneur « qu'il ne scavoit personne de sa compagnye qui eust volonté de faire tort ou offence ou contrevenir aux ordonnances [et] qu'ilz sont fidelles subjectz du roy qu'ilz ne veullent troubler le repoz public »[122].

Ainsi, cette bonne entente avec les grands huguenots bretons sert le gouverneur dans la gestion de la paix en Bretagne. On l'a vu, l'harmonie avec Rohan fait qu'Étampes n'envoie pas de troupes dans ses domaines. Toutefois, l'attitude du gouverneur est tout autre quand il s'agit d'éléments extérieurs à sa province qui entendent bien défendre la Réforme par les armes. L'action d'Étampes en Normandie en 1562 éclaire par bien des aspects l'attitude particulière du gouverneur en campagne.

L'action en Normandie : Bouillon et Montgomery, deux attitudes différentes

Pour François du Breuil, fidèle d'Étampes et capitaine de Granville, le huguenot le plus dangereux de l'Ouest du royaume[123] reste Gabriel de Montgomery, maître de la vicomté d'Avranches. Depuis Avranches ou Pontorson, il multiplie les pillages autour de Saint-Malo et Dinan. Il envoie aussi des émissaires du prince de Condé et de l'amiral de Coligny dans toute la Basse-Normandie pour sommer les villes de se rendre[124]. Le duc de Bouillon, gouverneur de la province, est alors envoyé par Catherine de Médicis pour se rendre maître du

[118] Bonaventure Chauvin de la Musse. Convertit au protestantisme dès 1560. Il établit un lieu de culte dans sa propriété du Bois de la Muce près de Nantes.
[119] BnF, Ms. Fr. 15877, f° 181 : Étampes à Catherine de Médicis, Avranches, 7 octobre 1562.
[120] Morice, col. 1295 : Bonaventure Chauvin, sieur de la Musse, à Étampes, La Musse-Ponthus, 10 décembre 1561.
[121] Entre 1562 et 1563, il est en effet absent de Bretagne car on le retrouve à Tanlay ou à Chastillon.
[122] BnF, Ms. Fr. 15881, f° 52 : procès verbal de Jean Rogier, sénéchal de Ploërmel, 20 février 1565.
[123] Montgomery est possessionné en Normandie mais aussi, et on le sait moins, en Bretagne, entre Rennes et Pontorson. En 1561, il participe au vote sur la localisation du parlement de Bretagne et donne sa voix à Rennes.
[124] APPM, J 121, f° 178 : François du Breuil à Matignon, Granville, 9 mars 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

château de Caen, ce qu'il fait à la mi-mai, au moment même où Le Havre tombe aux mains des Huguenots[125]. En juillet, Antoine de Navarre est en « défiance de mondit seigneur de Bouillon »[126] et ne sait plus à quel jeu joue le gouverneur de Normandie, qui ne protège pas les catholiques des huguenots et reste enfermé dans le château de Caen. Au courant des suspicions qui circulent, Bouillon lui-même propose de démissionner de son gouvernement. Cette attitude le relance quelque peu dans la confiance royale et, quelques jours plus tard, Navarre est à nouveau convaincu de sa fidélité et lui permet même de lever des troupes financées par l'argenterie des églises[127]. Reste que Bouillon, même s'il dissimule encore sa religion, apparaît pour beaucoup comme réformé. En août, il ne contrôle déjà plus son gouvernement et n'est plus obéi des capitaines catholiques[128]. En décembre 1562, toujours retranché dans le château de Caen il peut par exemple écrire au capitaine de Granville qu'il faut qu'il fasse vivre sa ville selon l'édit de janvier et donc y autoriser les prêches protestants. François du Breuil lui répond sèchement qu'il « n'étois poinct envoyé à Grandville pour ceste affaire »[129]. Le divorce est consommé entre le gouverneur, réputé huguenot, et ses capitaines catholiques. En août, la situation en Normandie est donc des plus critiques. Pour Jacques-Auguste de Thou, la province s'est déchirée entre trois grands partis, les huguenots de Montgomery, les protestants de Bouillon qui n'osent pas complètement entrer en conflit avec le roi, et les catholiques de Jacques de Matignon, lieutenant-général pour la Basse-Normandie[130]. Ce dernier, – un vassal d'Étampes – est débordé et presque sans troupes.

On a vu qu'Étampes est appelé à la rescousse pour pacifier la Normandie conjointement avec le duc d'Aumale à l'est. Il faut relever que le duc adopte alors deux attitudes différentes vis-à-vis de Bouillon et Montgomery. Pour ce dernier, il propose au roi dès le 10 août 1562 une action conjointement menée avec les lieutenants généraux de Basse-Normandie et du Bas-Maine afin, dit-il, d'« enclorre ce compte » de Montgomery qui doit mener les réformés de l'Ouest au secours d'Orléans assiégée[131]. Une telle idée fait mouche auprès du jeune roi et de son conseil. Le 15 août, il demande à Étampes de « se joindre avec le sieur de Matignon du costé de basse Normandie, pour voir et essayer d'attraper Montgomery »[132]. Un des objectifs

[125] La Ferrière, t. 1, p. 312 : Catherine à Navarre, 14 mai 1562 ; BnF, Ms. Fr. 15876, f° 77 : Bouillon à Catherine, château de Caen, 21 mai 1562 ; f° 85 : Bouillon à Navarre, château de Caen, 21 mai 1562.
[126] BnF, Ms. Fr. 15876, f° 245 : mémoire de Bouillon à Catherine et Navarre, Argentan, 14 juillet 1562.
[127] BnF, NAF 21603, f° 75 : Navarre à Catherine de Médicis, camp de Blois, 22 juillet 1562.
[128] APPM, J 121, f° 253 : Bouillon à Matignon, Toul, 3 août 1562.
[129] APPM, J 122, f° 365 : François du Breuil à Matignon, 9 décembre 1562.
[130] Jacques-Auguste de Thou, *Histoire universelle,* t. IV, p. 240.
[131] BnF, Ms. Fr. 15876, f° 389 : Étampes à Charles IX, Rennes, 10 août 1562.
[132] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 103 : Charles IX à Étampes, Vierzon, 15 août 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

de la campagne étant clairement de le capturer, le 17 août, Montgomery est localisé par Étampes qui déclare alors :

> « Puisque vous trouvez bon que j'essaye d'attraper le conte de Montgommery, je vous asseure que j'y feray toute dilligence, et l'eust desja esté s'il ne se fust hasté de partir de chez luy et emmené sa femme qui n'estoit acouschée que de cinq jours[133].

À plusieurs reprises dans la campagne, on perçoit bien cet objectif de capture dans le comportement du gouverneur. Le 26 août, alors qu'Étampes s'est rendu maître de Pontorson, il écrit à deux de ses capitaines, Clos et Champaigné, de se rendre avec La Caunelaye à Pontaubault, lieu où se serait réfugié Montgomery, dans l'espoir de s'en emparer[134]. En septembre, Étampes est à Avranches après avoir pris Ducé, château du recherché. Mais il n'a toujours pas reçu de renforts des catholiques de Normandie, Maine ou Anjou, ce qui l'irrite car on l'en a assuré alors que Montgomery se renforce de troupes du Havre et de Rouen ainsi que de tous les huguenots normands. En manque d'hommes, Étampes adopte alors une stratégie de clémence à l'égard des partisans de Montgomery. Jacques-Auguste de Thou rapporte un épisode de la fin du siège de Vire. Le sieur de La Poupelière, un proche de Montgomery, est capturé. « Après avoirs échappé à tant de dangers, dit de Thou, on le conduisit au duc d'Estampes, homme doux et généreux, qui lui accorda sa grace »[135]. Une telle attitude de *clementia* participe à nouveau de la politique de « doulceur » et de concorde. Il s'agit également du résultat de dialogues avec Catherine. En effet, Étampes la questionne à plusieurs reprises sur l'attitude à adopter face aux huguenots désireux de quitter les combats. La reine-mère pousse une nouvelle fois le gouverneur de Bretagne à l'apaisement et lui recommande la clémence en leur permettant de paisiblement se retirer dans leurs maisons[136]. Comme en Bretagne, Étampes et Catherine utilisent ici la clémence comme outil pédagogique qui doit encourager d'autres désertions. Reste que c'est précisément cette attitude qui est comprise comme un témoignage de faiblesse par certains. Plus tard, elle sera sérieusement mise à mal. Bouillé peut ainsi écrire en 1568 à Charles IX qu'

---

[133] BnF, Ms. Fr. 15876, f° 456 : Étampes à Navarre, Fougères, 17 août 1562.
[134] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes aux capitaines Clos et Champaigné, Pontorson, 26 août 1562.
[135] Jacques-Auguste de Thou, *Histoire universelle depuis 1543 jusqu'en 1607*, Londres, 1734, t. 4, p. 244. Voir aussi Isabelle Le Touzé, *Suivre Dieu, servir le roi : la noblesse protestante bas normande. De 1520 au lendemain de la révocation de l'édit de Nantes,* thèse d'histoire moderne sous la direction de Laurent Bourquin, Université du Maine, p. 335.
[136] La Ferrière, t. 1, p. 386-387 : Catherine à Étampes, Bourges, août 1562. C'est dans cette fameuse lettre que Catherine peut écrire : « je suys devenue femme de guerre ».

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

« il y a aucuns gentilzhommes de ce pais de ceulx qui ont pris les armes avec monsieur le prince de Condé qui m'ont faict demander si je les voullois laisser retourner en leurs maisons pour y vivre paisiblement en liberté de leur conscience avec promesse de ne porter jamais plus les armes contre votre magesté. Je les ay faict responce que la faulte qu'ilz avoient faicte estoit si grande que je ne pansois pas que leur baillassiez pour cela pardonner et qu'ilz avoient faict telles promesses plusieurs fois, lesquelles ilz n'avoient point tenues, mais que s'ilz vouloient revenir et estre bons catholicques et prandre les armes pour votre service, que je serois leur intercesseur et vous supplirois tres humblement pour eulx, mais qu'autrement je n'en parlerois point »[137].

Si la clémence est possible en 1562, on en conçoit les limites à moyen terme. En septembre, Étampes se réjouit enfin de la venue de Matignon et du grand prieur de Lorraine et la reconquête est lancée[138]. En position de force, le duc reçoit des missives de Montgomery prêt à négocier. Mais alors que tout dialogue avec lui est refusé, et ses courriers renvoyés à la reine-mère, le duc adopte une autre attitude avec Bouillon. Le 3 septembre, il prend la plume pour lui expliquer ses intentions. Lui demandant son avis pour se « gouverner » en Normandie, Étampes désire ménager Bouillon et le rassurer en avançant l'argument que la défense de l' « estat et auctorité » du roi est sa seule motivation, « le seul but, lui dit-il, qui m'a amené icy »[139]. Gouverneur « moyenneur », Étampes désire conserver le dialogue avec Bouillon, car l'arrimer une nouvelle fois au camp royal épargnerait bien des combats. Attitude qui laisse perplexe Matignon. Pour ce dernier, « tous les rebelles et seditieux se sont retirez » dans le château de Caen, mais « pour estre monsieur de Bouillon dans le chasteau, Monsieur d'Estampes n'y veult rien entreprendre »[140]. Le duc hésite en effet à combattre ouvertement Bouillon qui s'est toujours refusé à s'en prendre aux troupes royales. Toutefois, Bouillon adopte une attitude ambigüe : se présentant comme au service du roi, il envoie des missives aux Normands ordonnant de lui obéir ainsi qu'aux lieutenants-généraux comme Matignon ou Aumale[141]. Ce dernier, frère du très catholique François de Guise, envoyé en Normandie en juillet 1562, n'est pas aussi mesuré qu'Étampes et estime que Bouillon est à la tête d'une « canaille » dans le château de Caen[142].

---

[137] BnF, Ms. Fr. 15549, f° 60 : Bouillé à Charles IX, Nantes, dernier février 1569.
[138] Lublinskaya, p. 135 : Étampes à Catherine de Médicis, Avranches, 2 septembre 1562.
[139] BnF, Ms. Fr. 15877, f° 15 : Étampes à Bouillon, Avranches, 3 septembre 1562.
[140] BnF, Ms. Fr. 3190, f° 115 : mémoire de Matignon à Charles IX, septembre 1562. Réponse du conseil privé tenu à Gaillon, 28 septembre 1562.
[141] APPM, J 121-122 : 14 lettres de Bouillon à Matignon, 1562 ; AD Calvados, 856 Edt/30, f° 12 : Bouillon aux habitants de Lisieux, château de Caen, 16 juillet 1562.
[142] AD Calvados, 856 Edt/30, f° 13 : Aumale aux habitants de Lisieux, camp de Coravelles, 17 juillet 1562 ; f° 39 : Aumale aux habitants de Lisieux, camp de Pont-Audemer, 26 juillet 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Étampes reste un mois à Avranches, organisant les cantonnements de ses troupes et la conquête des châteaux. La frontière avec la Bretagne doit être sécurisée avant d'aller plus avant. À la mi-octobre il est à Bayeux. À la tête de son armée, il évite Caen pour ménager un possible compromis avec Bouillon puisqu'il contraint les Caennais à prendre en charge la construction d'un pont en bois sur l'Orne, au Coudray, pour faire passer les armées d'Étampes en direction de Rouen, véritable priorité stratégique, épargnant ainsi à sa ville une présence militaire indésirable. Arrivé à Rouen à la fin d'octobre, Étampes explique son attitude à la reine-mère. Le 2 novembre, il faut croire que sa stratégie s'avère payante puisqu'elle l'assure que Bouillon retournera dans l'obéissance royale[143]. De nouveaux émissaires lui sont envoyés et Étampes s'avère confiant : « l'on attent la responce que je n'espère pas estre aultre que celle qu'il a desja faicte, et l'ayent sceue l'on partira d'icy pour s'en aller devers Paris »[144]. Si le duc s'inquiète « de la sente [santé] du roy de Navare qui n'est pas telle […] que l'on y aict esperance, dieu lui doint ce qui luy est necessaire », sa campagne est un succès, tant militairement que diplomatiquement. Maître des places fortes de Montgomery, il laisse des garnisons à Avranches, Bayeux et Saint-Lô. Sa diplomatie s'est avérée payante à l'égard de Bouillon qui s'est rendu. Quelques mois plus tard, Matignon, redevenu maître de Caen, se réjouit que Bouillon soit « venu a la court pour rentrer en son gouvernement, mais [qu'] il a esté renvoyé fort mal content en sa maison »[145]. Le 19 novembre 1562, Étampes est auprès de la famille royale, à Vincennes. Son armée est passée en revue au camp de Paris. La campagne s'achève, victorieuse.

Fort de la confiance de la reine, le gouverneur de Bretagne voit son rôle politique et militaire conforté. Au siège d'Orléans, au début de 1563, il est témoin de l'assassinat de Guise par Poltrot de Méré. Quand Catherine écoute la déposition de l'accusé, elle est entourée de quelques Grands du conseil privé : dans l'ordre des dignités, le cardinal de Bourbon, Étampes, le prince de Matoue, Gruyères, Martigues, Sanssac, Cipierre, Losse et Sébastien de l'Aubespine[146]. Le huguenot confesse que Théodore de Bèze et Coligny l'ont poussé au meurtre et qu'il a entendu « beaulcoup d'aultres qui ont juré, et se sont espanchés en divers lieulx pour tuer plusieurs Princes et Seigneurs » dont Étampes[147]. Peu déstabilisé par une telle rumeur, et en plus d'une mission militaire nouvelle puisqu'il prend la place de Guise à la tête des armées royales, Étampes est confirmé par la reine dans son rôle de médiateur avec le parti

[143] APPM, J 123, f° 342 : Étampes à Matignon, Rouen, 2 novembre 1562.
[144] APPM, J 122, f° 244 : Étampes à Matignon, Rouen, 10 novembre 1562.
[145] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Matigon à La Caunelaye, Caen, 14 juillet 1563.
[146] *Mémoires-Journaux de François de Lorraine,* p. 519.
[147] *Mémoires de Condé,* t. 2, p. 137 : l'ambassadeur au roi catholique, Blois, 27 février 1563.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

protestant. Peut-être son attitude vis-à-vis de Bouillon a-t-elle compté. Aussi, devant Orléans assiégée, Catherine décide d'entamer des négociations de paix. Comme c'est une constante dans toute négociation, chaque camp propose un échange d'otages, garants du bon déroulement des discussions. La reine-mère choisit alors deux Grands qui se sont distingués dans les guerres par leur clémence et leur douceur à l'égard des protestants : Montmorency-Damville (aussi visé par les assassinats) et Étampes[148]. Pourtant, Condé demandait le jeune Henri de Guise comme otage[149]. On perçoit là deux conceptions opposées des otages. Pour la reine-mère, il s'agit d'envoyer des partisans de sa politique de modération, des moyenneurs qui seraient peu inquiétés, alors que les huguenots demandent quant à eux le jeune héritier des Guise car sa présence à Orléans assurerait beaucoup mieux la sécurité de Condé dans le camp des catholiques.

Des premiers troubles au siège d'Orléans, Étampes se dévoue tout entier à la politique de concorde de la reine-mère. Le choix de cette dernière de l'associer à Damville à Orléans révèle l'entière confiance qu'elle a en son gouverneur de Bretagne. Politique modulable s'il en est, la concorde est une politique de dialogue avec certains protestants, et notamment ceux issus des plus prestigieux lignages, et n'entraine pas de laxisme envers ceux qui prennent les armes contre la couronne. Elle est bien une politique de l'adaptation aux différents profils politico-religieux, les exemples de Montgomery et Bouillon l'illustrent bien. Étampes a toujours cru possible le ralliement du second et pensait pouvoir ramener dans l'obéissance certains fidèles du premier. En Bretagne pourtant, l'échec de la concorde religieuse cantonne le gouverneur à la difficile élaboration d'une *pax civilis*, une concorde civile. C'est véritablement son rôle de maintien de l'ordre dans une société divisée que nous proposons d'analyser maintenant.

Travailler à la difficile concorde civile

De 1560 à 1565, le gouverneur Étampes est confronté à plusieurs dossiers brûlants concernant le maintien de l'ordre, la bonne *police* de sa province. Ces tensions vont croissant à mesure que la guerre se fait de plus en plus proche. Surtout, elles sont multiformes et multi-causales. De l'impression de textes, dits séditieux, à la demande de temples en passant par le désarmement des populations, le gouverneur doit à nombreuses reprises calmer les esprits, trouver des compromis tout en appliquant les ordres royaux, bref user d'expédients les plus efficaces possibles.

[148] *Mémoires de Condé,* t. 2, p. 135 : l'ambassadeur au roi catholique, Blois, 23 février 1563.
[149] *Ibid.* p. 137.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Une guerre des mots : des placards et des libelles (avril, mai, juin 1560)

Très tôt, les protestants développent une culture de l'écrit et des mots pour convaincre et susciter les adhésions à leur cause. Après la Bible transcrite en vernaculaire, les libelles et pamphlets, favorisés par la nouvelle imprimerie, fleurissent dans le royaume[150]. À cet aspect du militantisme huguenot s'ajoute la diffusion de textes dits « infamants » et « diffamatoires » qui, à la fois décrient le roi et ses institutions et visent aussi à rallier les « papistes » quand la seule polémique n'aboutit plus à rien. Au début des troubles, dans la tradition du scandale des placards de 1534, cette stratégie de l'écrit est reprise avec encore plus de vigueur par les huguenots bretons.

Ainsi, à la fin du mois d'avril 1560, Jacques Fabry, lieutenant au présidial de Vannes[151] – et futur ligueur –, dresse un procès verbal à propos d'un libelle intitulé *Les États de France opprimés par la tirannye de Guise*[152] qui a été trouvé dans sa ville. Il s'agit en réalité d'un texte écrit par les conjurés d'Amboise[153] et qui utilise le nom d'États – les généraux et non pas ceux de Bretagne. Le texte, imprimé par des agents de Condé, ajoute une dimension politique au conflit religieux. David Potter le démontre bien en soulignant un passage particulièrement éloquent du libelle : « Neantmoins ceste seule cause [de religion] ne leur eust faict jamais prendre les armes, s'il n'y eust eu une cause civile et politique ; qui est l'oppression »[154]. Deux jours plus tard, Fabry entend parler d'un marchant de La Roche-Bernard en possession d'

> « une lettre qui touche en partie la sedition qu'on a voullu faire contre le Roy notre souverain seigneur et les princes qui sont entour sa personne avecq aultre lettre dirigée à sa maiesté par les estatz de France non signés, et ne peult l'on scavoir ne trouver celluy a qui ledict pacquect se adressoict »[155].

Quelques jours plus tard, éclate une grave affaire qu'Étampes doit s'efforcer de gérer et qu'on relie très rapidement aux événements vannetais. Des protestants ont placardé des

---

[150] Tatiana Debaggi Baranova, *À coups de libelles. Une culture politique au temps des guerres de religion (1562-1598),* Genève, Droz (« Cahiers d'Humanisme et Renaissance » 104), 2012, 520 p.
[151] ADM, G 295 : Jacques Fabry est ancien sénéchal d'Hennebont et futur sénéchal de Vannes. Il est sieur de Bonnepart.
[152] BnF, Ms. Fr. 16207, f° 225 : procès verbal de Jacques Fabry, Vannes, 24 avril 1560.
[153] Un exemplaire dans BnF, Ms. Fr. 17286 ; un autre dans Colbert, 28, f° 32 ; encore dans Dupuy 89, f° 115 et dans BnF, Ms. Fr. 10190, f° 53. Le texte est aussi imprimé dans *Mémoires de Condé*, t. I, p. 405.
[154] David Potter, « 'Alliance', 'Clientèle' and Political Action in Early Modern France : the Prince of Condé's Association in 1562 », Véronique Gazeau (éd.), *Liens personnels, réseaux, solidarités en France et dans les îles Britanniques (XIe-XXe siècle), Personnal Links, Networks and Solidarities in France and the British Isles (11th-20th Century).* Actes de la table ronde organisée par le GDR 2136 et l'Université de Glasgow (10-11 mai 2002), Publications de la Sorbonne, 2006, p. 208.
[155] BnF, Ms. Fr. 15641, f° 2 : Jacques Fabry au cardinal de Lorraine, Vannes, 26 avril 1560.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

libelles dans la nuit du six au sept mai. Le gouverneur est d'abord informé par Sanzay. Les papiers menacent de couper la gorge aux juges et ont été affichés à la porte du président de Belle-Isle, du sénéchal Le Maire, du greffier Guillaume Gaudin de la Chauvinière ainsi qu'à la herse du château[156]. Les historiens connaissaient cet épisode mais on pensait que les placards avaient été perdus[157]. Une missive d'Étampes au cardinal de Lorraine évoque l'affaire. Très rapidement après les délits, le gouverneur fait remonter l'affaire au gouvernement central et envoie des copies des documents au cardinal[158]. En dépouillant minutieusement la correspondance passive des frères Guises pour l'année 1560, nous avons pu mettre au jour ces copies envoyées par le gouverneur de Bretagne, il est vrai, en assez mauvais état et cachées parmi bon nombre de missives politiques.

Nous ne pouvons reproduire ici l'intégralité des textes. Copiés par les soins du secrétaire d'Étampes, les placards s'attaquent durement aux quatre Nantais et l'adresse de chaque placard leur attribue un titre insultant[159]. Guillaume Gaudin est « greffier sanglant, glorieux sot et meschant », Charles Le Frère, sieur de Belle-Isle et président du parlement est « présidant sanglant », René de Sanzay « pour ceste heure cappitaine de ce chasteau de Nantes le malheureux » – ce qui sous-entend que les choses vont changer –, et Guillaume le Maire est sénéchal « non scavant ». Chaque placard adresse un message personnalisé qui joue par ailleurs souvent sur le nom du magistrat visé. À Charles Le Frère, les huguenots notent : « si tu estois vray frère et non véritable tirant [tyran], les promesses aulx imitations et suivans l'évangille qui est vérité, ne te habillat de l'abbit dissimulé ». À Guillaume Le Maire : « Si tu estoys scavant, ton nom de maire qui importe tiltre de bonne vertu et pollice et pareillement ton estat, tu te efforceroys scavoir la vérité de ton salut et ne vouldroys demeurer ingnorant ». Gaudin est accusé d'avoir inventé des menaces. Celles contre Sanzay sont en revanche très sérieuses : « seras chassé de ta charge et que on te mectra la main sur le collet ou briesfvement on te fera finir ta vie et ne t'en sauroict sauver ton chasteau ne ton souverain et maître ne ton chef qui t'a nourry » ; mais le placard se termine par une promesse : « et si tu nous croys et veulx estre des notres, seras grand et heureux et aura grand nombre d'amys et serviteurs ». À Charles Le Frère, pourtant proche de l'idée de réforme mais fermement opposé à toute action

[156] Morice, col. 1244 : Sanzay à Étampes, Nantes, 9 mai 1560.
[157] Elizabeth Tingle, *Authority and society in Nantes during the French Wars of Religion, 1558-1598,* Manchester University Press, 2013, 256 p. Tatiana Debaggi Baranova n'en a pas connaissance (*À coups de libelles…*).
[158] Chichkine, p. 66 : Étampes à Guise, Lamballe, 14 mai 1560.
[159] BnF, Ms. Fr. 15641, f° 57 : placard contre Guillaume Gaudin, greffier ; f° 58 : contre Charles Le Frère, président ; f° 59 : contre René de Sanzay, capitaine ; f° 60 : contre Guillaume Le Maire, sénéchal.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

contre la monarchie, est reproché de dissimuler ses vraies opinions religieuses : « nous te faisons cest advertissement par charité adce que tu ne te dissimule plus et que tu tienne la vraye voye de Christ ». Les huguenots pointent même du doigt le fait que la majorité de ses confrères au parlement sont passés à la réforme : « si tu es scavant et digne de ton estat, tu doibts estre ferme, invincible contre ses idolatres pappistes et tenir et accorder l'oppinion de ta compagnée [le parlement] qui sont zelateurs et stables de l'honneur du seigneur ». Le président Belle-Isle estimera toujours qu'une réforme ne doit être menée non pas contre, mais par la couronne. Il représente cette voie médiane, comme Étampes, mais encore plus proche des huguenots. On a par ailleurs vu à quel point ce président du parlement est proche du gouverneur au conseil duquel il siège. Les deux hommes partagent les convictions des moyenneurs, attitude reprochée ici très sévèrement à Belle-Isle par la frange radicale du calvinisme breton, car il ne faut pas oublier que pour Calvin, le mot de « moyenneur » est une insulte.

À chacun est rappelé les erreurs de ses compères. À Le Maire est cité Sanzay, qui est« de tout temps idôlatre, amateur des fourbes papistes, ancien baigneur des religieux suivans l'évangille [nulle trace de noyade pourtant]». À Le Frère est rappelé le même Sanzay, « cy persecuteur de la religion, sectateur et soustien des pappistes, ensemble ce grand asne parradys [?] seneschal, le plus ferme faulx juge qu'oncques ne fut ». S'ajoute à cela une quantité de références religieuses (« la vraye voye de Christ », les « dissiples de l'antécrist que se faict nommer pappe, dont tel nom ne ses faczons et constitutions ne furent jamays faictes ne commandées par le seigneur ains contraire à sa gloire » etc.). Deux placards évoquent le roi sous les termes de « notre » ou « ton souverain terrien », procédant à une distinction avec le souverain du ciel. Rappeler que la monarchie est une puissance terrestre parmi d'autres est une première étape dans l'idée qu'il est possible de s'en affranchir si elle se transforme en tyrannie, le bon chrétien devant avant tout agir en accord avec le seigneur céleste. François d'Andelot lui-même n'avait pas hésité deux ans plus tôt, à affirmer au roi que si sa vie était vouée au monarque, sa conscience revenait à Dieu[160]. Cela dit, la fidélité royale n'est pas encore mise à mal, car les textes désignent avant tout comme tyrans les Guise et le président Belle-Isle. Reste que si Andelot et les huguenots se placent encore très largement sous l'obéissance du roi, de tels écrits sont considérés comme séditieux par les

[160] Joël Cornette, *Histoire de la Bretagne…,* p. 455.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

magistrats, et très vite par le gouverneur Étampes qui, s'il a pu être choqué par le fond, l'est aussi et surtout par la forme[161].

En effet, trois jours plus tard, Sanzay lui écrit qu' « il n'y a chose au monde que je haye plus que ce que maintenant les bailleurs de telz placards que ceulx que avez veus, et telles fassons de faire doibvent croistre le cueur et bonne voulonté aux gens de biens »[162]. Le capitaine pense faire ici la distinction entre les réformés « gens de bien », qui demeurent raisonnables – peut-être songe-t-il à Belle-Isle – et les plus radicaux de la réforme (qu'Étampes appelle « gens de bien et esloignez de passion »[163]). Au reste, Étampes fait assez rapidement le lien avec l'affaire rapportée par Fabry à Vannes. Lucide, il sait déjà que ces placards s'insèrent en réalité dans un contexte plus large et complexe que la seule opposition aux magistrats nantais. À la fin d'une missive, il annonce à Guise qu'il a également reçu de Rennes

> « une protestation imprimée qui est faicte par les estatz, que vous pouvez penser, contre vous et monsieur vostre frère, laquelle a esté attachée ainsi qu'on m'a mandé, presque à toutes les portes de ladicte ville et a celles des églises »[164].

En même temps, à la réponse de placards catholiques leur promettant la potence, les huguenots rennais ne placardent pas mais déposent – la nuance est d'importance – chez le sénéchal une profession de foi tout en se plaçant sous la protection du magistrat et promettant de bien servir le roi – mais pas de mention des Guises. Ces textes, qui seront appelés par la suite « grands pardons », s'en prennent sévèrement au clergé mais s'apparentent à la profession de foi, forme beaucoup plus modérée qu'un placard[165]. Dans le même temps, Fabry mène l'enquête à Vannes et interroge l'homme qui détient une copie de ces fameux placards et qui relève justement de la juridiction de Nantes. Une nouvelle et longue enquête est lancée par les magistrats du présidial. Le juge Pierre de Saint-Martin remonte le fil de Vannes, Batz, La Roche-Bernard, le Croisic, pour arriver au Havre où s'étaient tenues « congrégations et

[161] Notons que les huguenots n'osent pas rédiger de placard contre le gouverneur. Qu'il nous soit aussi permis de souligner qu'il s'agit ici de la seule rencontre d'un emploi de la deuxième personne du singulier dans nos archives, ce qui souligne assurément le caractère insultant des écrits.
[162] BnF, Ms. Fr. 22310, f° 148 : Sanzay à Étampes, Nantes, 17 mai 1560.
[163] BnF, Ms. Fr. 15875, f° 395 : Étampes à Catherine de Médicis, Rennes, 17 novembre 1561.
[164] Chichkine, p. 70 : Étampes à Guise, Lamballe, 15 mai 1560.
[165] Crevain rapporte qu' « ils n'y furent pas longtemps, car les prêtres les coururent chercher » (*Histoire ecclésiastique,* p. 40). Sur les placards catholiques, *Ibid.,* p. 41.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

assemblées contre le Roy [et] aultres princes et seigneurs de son royaulme », le tout en interrogeant essentiellement des marins (pilotes, maîtres de navires etc.)[166].

Le 2 juin 1560, c'est-à-dire immédiatement après avoir reçu le procès verbal du présidial de Vannes, le duc de Guise rapporte à Étampes qu'il a bien reçu les placards trouvés à Nantes et estime qu'ils proviennent vraisemblablement « d'une mesme boutique de paillards, séditieux qui ne désireroient aultre chose que de veoir une ruyne et subversion en ce royaulme, car il est assez aysé à leur stille de veoir quels gens se peuvent estre et quel zèle ils ont de menasser de couper la gorge et de tuer les juges s'ils ne font ce qu'ils veullent »[167]. En juillet, Sanzay émet quant à lui l'hypothèse que c'est un conseiller au parlement, Robert du Hardas, un « des plus importens lutheriens », et ses fidèles « qui ont mys les plaicars a la porte de chacun »[168]. Le même aurait été celui qui se serait plaint au roi et à Guise de Sanzay et des magistrats. Sanzay rejoint alors Bouillé sur l'idée d'une forte implication des magistrats bretons dans la défense du protestantisme.

Les placards de Nantes et de Rennes ainsi que les lettres de Vannes s'inscrivent donc plus largement dans le mouvement de contestation lié à la répression de la conjuration d'Amboise quelques semaines plus tôt. Dans le procès verbal de Fabry est recopié la fameuse lettre missive séditieuse qui évoque Nantes, la Roche-Bernard, la Basse-Bretagne et surtout « l'entreprinse par faulte que elle fut trop tost descouverte de VIII jours », c'est-à-dire la conjuration d'Amboise[169]. Il ne faut pas en effet oublier que les rencontres secrètes de La Renaudie – qui hait les Guises et serait le rédacteur initial du libelle découvert – pour mettre en œuvre son complot, se sont tenues à Nantes et qu'une fois la conspiration étouffée, Du Tillet s'est enrichi sur lui et ses partisans en Bretagne[170]. Quelques jours plus tard, les Guises pensent que des conjurés se réfugient à Belle-Île[171]. La piste bretonne est donc des plus sérieuses.

Étampes demande alors « d'envoyer quelque homme de qualité pour demourer audit Nantes » et apaiser les esprits. Guise comprend que le capitaine Sanzay est trop impopulaire et qu'il ne serait pas le plus à même d'apporter le calme (« si le capitaine faisoit son devoir et

---

[166] BnF, Ms. Fr. 15641, f° 10 : information faite par Pierre de Saint-Martin, juge au siège présidial de Vannes, 2 juin 1560. Jehan Jan, greffier criminel, Jehan de Talguerin, avocat.
[167] BnF, NAF 6011, f°43 : Guise à Étampes, Romorantin, 2 juin 1560.
[168] BnF, Ms. Fr. 15871, f° 165 : Sanzay à Guise, Nantes, 14 juillet 1560.
[169] BnF, Ms. Fr. 16207, f° 226 : lettre anonyme.
[170] Elizabeth A. R. Brown, « La Renaudie se venge : l'autre face de la conjuration d'Amboise », *Complots et conjurations dans l'Europe moderne. Actes du colloque de Rome (30 septembre-2 octobre 1993),* Collection de l'École française de Rome, 1996, vol. 220, n° 1, p. 451-474.
[171] Voir chap. 2.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

estoit tel qu'il doibt, il seroit à propos pour cela, mais je crains fort que le malcontentement que le peuple a de lui soit plus cause de les faire élever »). Guise commissionne alors Étampes pour nommer un homme « aimé du commun » et catholique, de sorte qu'il n'y ait pas de désordres – on craint toujours des troubles sociaux voire anti-fiscaux.

> « Vous qui estes sur les lieux, lui dit-il, et cognoissez la noblesse de delà, donnez charge à quelque gentilhomme de bon entendement de ceux que vous scavez avoir la suffisance et estre de lieu pour estre aimés et observés du commun d'y demourer pour quelque tems pendant que vous ne serez pas loing de là »[172].

Guise donne mission au duc de « praticquer quelcun de ceux de la noblesse qui sont soupçonnés d'estre de cette assemblée et d'y avoir quelque intelligence ». Ce sera un bon service rendu à la couronne mais aussi à sa province. Quant à la commission envoyée à cet effet à André Guillard, sieur de l'Isle et président du parlement de Bretagne, alors en mission à Rome, Étampes peut lui nommer un successeur. Guise affirme « qu'estant sur les lieux, vous devez mieux congnoistre que nul ceux qui y seront proposés. Et pour ce Monsieur, vous choisirez quelque homme de bien qui s'en puisse acquitter comme vous le desirez et scavez qu'il est requis pour le bien du service du Roy ». Le gouverneur a carte blanche pour agir. Il se félicite de « l'honneur » que Guise lui a fait « de remectre en moy de nommer celluy qui seroit propre pour la commission que avoit monsieur de l'Isle »[173]. C'est un véritable aveu de ses actions dans la province, mais la tâche n'est pas simple. En effet, le président du parlement, Charles Le Frère, sieur de Belle-Isle et ancien sénéchal de Nantes, pourtant proche de l'esprit de réforme et « qui seroit très suffizant » est insulté et décrié dans les placards et « leur est odieulz » comme on l'a vu plus haut. Le sénéchal Le Maire reçoit même sur sa porte un second placard en novembre[174]. Quant à d'autres magistrats compétents pour une telle mission, Étampes confesse : « j'en cognois fort peu ».

Le duc porte alors son choix sur René d'Avaugour, sieur de Kergrois, un homme de confiance qui servira ensuite dans son armée en 1562 mais que l'on retrouvera en 1569 dans le conseil…de la reine de Navarre à La Rochelle[175] et son lignage se distingue ensuite dans la défense du protestantisme. Kergrois, seigneur respecté et présent à la *disputatio* de 1562, présente peut-être l'avantage d'être au croisement des confessions. Étampes demande aussi une commission signée de la main du roi, remplie de charge symbolique plus forte qu'une

[172] BnF, NAF 6011, f°43 : Guise à Étampes, Romorantin, 2 juin 1560.
[173] Chichkine, p. 70 : Étampes à Guise, Lamballe, 15 mai 1560.
[174] Morice, col. 1258 : Bouillé à Étampes, Nantes, 7 novembre 1560.
[175] AN, K 100, n° 53.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

commission de gouverneur. De son propre aveu, « estant du pais, ilz ne le recongnoisteront et obéiront comme s'il estoict auctorisé du Roy »[176]. Dans sa réponse aux Guises, Étampes laisse alors poindre une idée. Il déclare ainsi :

> « mon adviz seroit que vous y en envoissiez ung qui ne feust pas du pais, par ce qu'il seroit beaucoup plus craint »[177].

Voilà un gouverneur qui demande expressément la venue d'un commissaire extérieur aux provinces, ce qui sera le cas après l'édit d'Amboise en 1563. Ces commissaires, dont on pensait qu'ils étaient des rivaux des gouverneurs en province sont au contraire souhaités par certains comme Étampes. Cette attitude du duc, jamais réticent à partager son pouvoir provincial avec des « gens de bien », est centrale si l'on veut comprendre l'action bien appréciée des commissaires de l'édit d'Amboise en Bretagne. S'ils ne se heurtent pas à un gouverneur réticent, c'est qu'Étampes souhaitait leur venue. D'ailleurs, c'est là un sentiment partagé par son adjoint Bouillé qui peut demander au roi : « vous envoyassiez en ce pais ung commissaire bien insctruict »[178].

Au reste, l'épisode des placards montre bien que le gouverneur doit faire face à des menaces très diverses et que les tensions sont loin d'être expliquées uniquement par le prisme religieux. On sait en effet combien les guerres de Religion ont profondément renouvelé la pensée politique[179]. Derrière les mots « oppression » ou « tyran », on perçoit bien chez les huguenots bretons la peur d'une « altération irrémédiable de la monarchie »[180]. C'est cette articulation entre dogme, politique et tensions sociales que nous voudrions ici comprendre à travers l'attitude du gouverneur face à plusieurs tensions apparues à la fin de 1560.

Des tensions dogmatiques et des aspirations socio-politiques (1560)

Aux affaires des libelles et placards s'ajoute en août le retour de plusieurs réformés d'Orléans, ceux que le gouverneur estime les plus dangereux et séditieux. Étampes envoie alors Bouillé à Rennes pour calmer certaines émotions entre les deux confessions. Le lieutenant général décrit bien le rôle pacificateur d'Étampes :

> « mondit sieur d'Estempes laisse toute ladite ville en bonne pacience, leur ayant monstré fort bonne exemples tant aux processions et service de l'eglise ou il a tousjours assisté que a leur faire de merveilleusement belles harangues et remonstrances pour les constenter en craincte et

[176] Chichkine, p. 66 : Étampes à Guise, Lamballe, 14 mai 1560.
[177] Chichkine, p. 70 : Étampes à Guise, Lamballe, 15 mai 1560.
[178] BnF, Colbert 27, f° 165 : Bouillé au roi, Nantes, 11 novembre 1561.
[179] Quentin Skinner, *Les fondements de la pensée politique moderne,* Paris, Albin Michel, 2009, 928 p.
[180] Arlette Jouanna, *Le pouvoir absolu…,* p. 171.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

> obeissance qu'ilz sont tenuz porter au roy et y est venu fort bien accompaigné pour leur faire cognoistre la force qu'il a pour les chastier. Par quoy j'estime que tout est bien appaizé a ceste heure »[181].

Le gouverneur fait montre d'autorité, mais aussi de pédagogie. Il use à la fois de *potestas* et d'*auctoritas*. Tout en assistant aux cérémonies religieuses – geste sincère mais qui participe aussi d'une position visant à montrer son appartenance à la communauté catholique comme on la retrouve chez le lieutenant général Gordes en Dauphiné au même moment[182] – il explique l'intérêt de la concorde civile par des harangues au parlement, aux États ou avec les corps de ville, c'est-à-dire dans un cadre propice à une proposition de concorde civile.

Étampes parle de l'autorité due au roi, non de dogme, mais bien souvent, des désaccords profonds sur des points précis de doctrine font éclore les violences qui, elles-mêmes, laissent transparaître des tensions politiques plus larges. En mai 1560, Étampes déclare vouloir conduire à Nantes, « ceux qui ont abattu les ymages a Dynan et faict plusieurs insolences que j'entendz faire chastier en la court de parlement »[183]. Tensions iconoclastes qui resurgissent à Nantes dès octobre. Le sénéchal et son greffier enregistrent la déposition et plainte d'un docteur en théologie nommé Jehan Levesque, qui s'est fait agresser

> « par grand nombre de personnes, à cause que ledict Levesque, passant par la rue, avait advisé certains ymaiges et painctures sur papier avecques escripteaulx attachez et estallez pour vendre, et s'estant arresté à regarder lesdicts escripteaulx, ayant regardé ung image de Moyse en paincture et audessoubz les deux tables, et parceque au deuxiesme desdictes tables est escript : ''Ymage poinct ne feras des choses qui sont au ciel ou sur terre ne auculnement ne t'inclineras devant elles'', aurait ledit Levesque susdict, dict au vendeur d'icelles painctures qu'elles luy sembloient faulx, parce que telle prohibition y contenue debvait estre de faire ydoles et non des images »[184].

Ce texte qui pose, avec cette représentation des dix commandements, le problème de l'interdit de l'image, interpelle les magistrats. S'ensuit une déclaration de « prinse de corps » de deux agresseurs : un apothicaire nommé Bertrand Geslin et un marchand drapier nommé

---

[181] BnF, Ms. Fr. 15871, f° 153 : Bouillé à Guise, Rennes, 5 août 1560.
[182] Henri d'Orléans, duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé aux XVIe et XVIIe siècles,* Paris, 1863, vol. 1, p. 522 : en 1565, Crussol l'exhorte d'aller « tous les jours à la messe et jeusne du caresme affin qu'on ne die pas que vous estes huguenot, car l'on dit desjà par tout que vous estes assés homme de bien et assés abille pour l'estre ». Crevain rapporte à propos d'une procession générale à Rennes organisée par Étampes que c'était « afin qu'on ne le soupçonnât pas d'être huguenot en refusant au clergé ce qu'il lui demandait » (*Histoire ecclésiastique,* p. 52).
[183] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes à La Caunelaye, Nantes, 28 mai 1560.
[184] BnF, Colbert 27, f° 88 : procès-verbal de Guillaume Gaudin, 20 octobre 1560.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Pierre Gouy. Ce dernier, voyant les mortes-payes et le sergent de ville arriver chez lui, tente de brûler certains papiers. Le morte-paye Antoine Boisvert[185] sauve du feu les documents qui recensent précisément des huguenots de chaque quartier de la ville par les membres de la communauté protestante eux-mêmes, dans le but d'appeler les fidèles aux assemblées par les « anxiens esleus et advertisseurs » dit le texte recenseur, « pour surprendre les bons et fidèles chrestiens subjects du roy » dit la déposition des magistrats. Finalement, le soir du 18 octobre, Étampes arrive en ville et convoque autour de lui au château de Nantes « certain nombre de messieurs de la Court de parlement et lesdictz officiers ordinaires pour entendre d'eulx comme il alloict du faict cy-dessus ». Le lendemain, le gouverneur « ouy » le prisonnier. L'épisode du conflit avec le docteur en théologie fait davantage ressortir un problème grandissant : les « grandes assemblées » des protestants tenues dans un lieu appelé *Grande Escuyerie*. D'autres témoins sont tour à tour appelés à témoigner devant le gouverneur sur l'épisode mais aussi et surtout sur la communauté protestante et son organisation interne. Étampes s'avère moins soucieux de démêler le vrai du faux entre images et idoles que de mettre au jour une éventuelle conspiration pour s'emparer par surprise de la ville. Le 27 octobre, après plusieurs auditions de témoins par le gouverneur, le greffier met fin à son procès-verbal. Comme pour bien d'autres cas de violences urbaines, une affaire précise de désaccord dogmatique fait ressortir bien des divisions.

Ces tensions politico-religieuses, le gouverneur les affronte grâce au droit et à son entourage de juristes comme ici avec des magistrats du parlement ou de la sénéchaussée. Huit jours après la déposition, Étampes explique à Guise la difficulté de maintenir l'ordre :

> « tous ceulx qui ont quelque vindication, interpretent comme ilz veullent ce mot de seditieux et doubte que cela face esmouvoir ceulx qui encores qu'ilz aient ceste oppinion nouvelle ne se sont jamais voulu mesler de toutes les autres querelles »[186].

Le mot de « sédition », selon le duc, est bien souvent employé abusivement pour appeler à la vendetta comme la déposition de Pierre Gouy l'illustre bien. Les « aviseurs » sont pour lui des huguenots qui appellent ses coreligionnaires à venir chanter des psaumes « la nuict de crainte de scandal du peuple », alors que des catholiques y voient une réunion séditieuse. En novembre 1560, et peut-être grâce aux papiers de l'enquête précédente, le duc procède à une vague d'arrestations des leaders du parti huguenot dans l'optique d'endiguer le mouvement

[185] Il est aussi témoin dans l'enquête de Sanzay sur ses droits de guet en 1557. Il se nomme Antoine Vergnauld, dit Boisvert, morte-paye de Nantes depuis 29 ans et âgé de 52 ans (AMN, EE 244).
[186] BnF, Colbert 27, f° 126 : Étampes à Guise, Nantes, 28 octobre 1560.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

mais aussi de rassurer les esprits catholiques. Ainsi, Bouillé est commissionné pour arrêter « le jeune Bollac », protestant notoire de Guérande. Cet individu et ses deux frères sont « gentilzhommes bien fort apparentez et supportez et tousjours bien fort accompaignez et leur maison assez forte ». Aussi Bouillé estime-t-il l'entreprise difficile, d'autant qu'il ne sait quel frère capturer[187]. De même, il doit avec Étampes et l'aide de l'évêque de Saint-Brieuc capturer un certain Bouchelin[188]. Rapidement, Bouillé note que toutes les assemblées qui se font dans plusieurs villes bretonnes se font sans armes et conclut « que ce n'est que pour faire prières et prédications ». Seulement d'autres enjeux s'ajoutent aux prêches. Pour Bouillé,

> « beaucoup de gens de bien disent que c'est le vray commencemant de la sedition que ces assemblées, pour que c'est occasion de gaigner et attyrer beaucoup de ce pauvre menu peuple ignorant et que là dedans on leur oste tant la craincte et leur baille t'on une sy grande liberté qu'ilz preignent sy gros cueur qu'on dict que à la fin cela tournera à rebellion et ne vouloir plus paier ny tailles ny rentes »[189].

Le risque de subversion socio-fiscale est alors clairement évoqué. Tout comme les placards de Nantes s'attaquent plus largement aux Guises, les assemblées huguenotes s'attaquent aussi à leur gouvernement. D'un problème religieux, le gouverneur de Bretagne fait désormais face à un problème éminemment politique. En septembre, il a déjà estimé que le peuple « commance fort à murmurer pour les edictz et ordonnances qui ont esté faictes puis naguères, qu'ilz dissent estre osté les previllaiges du pais et surtout de celluy du bureau des bledz et vins »[190] et évoque alors ces « novalitez et mesmement en ce pais qu'ils les ont extresmement odieuses ». Cette année 1560 est d'autant plus difficile pour le gouverneur qu'il doit aussi gérer le danger anglais, les violences religieuses, et les troubles fiscaux qui sont plus larges. Tout cela participe d'un climat de très forte tension, y compris avec l'écho d'évènements externes puisqu'en juin, Étampes fait allusion à « la piteuse desfaicte pour toute la crestienté de l'armée du roy catholicque qui estoit desja divulguée en ce pais où l'on nous advertist bien tost quant il est arrivé quelque désastre car c'est de quoy ceulx qui ont voulonté de troubler font leur profilt et principallement de ceste là »[191]. Il désigne alors visiblement

---

[187] BnF, Colbert 27, f° 171 : Bouillé à Guise, Nantes, 14 novembre 1560 : « j'eusse desja mis peyne de faire executer synon que je ne scay lequel je doibs faire prendre car ilz sont deux puisnez et fauldroit qu'il vous pleust que le nom de celuy que le roy veult qui soit pris fust dedans ladite commission qui est cause que je n'ay voulu faillir la vous renvoyer incontinent avecques les noms des trois freres pour la faire reformer selon le bon plaisir du roy ».
[188] BnF, Colbert 27, f° 208 : Bouillé au cardinal de Lorraine et à Guise, 27 novembre 1560.
[189] BnF, Colbert 27, f° 245 : Bouillé à Catherine de Médicis, Nantes, 12 décembre 1560.
[190] Chichkine, p. 227 : Étampes à Guise, Lamballe, 15 septembre 1560.
[191] Chichkine, p. 115 : Étampes à Guise, Quimperlé, 27 juin 1560.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

l'échec de Djerba en mai. Cela montre bien l'enjeu de contrôler les informations et pour le duc, il s'agit à nouveau d'une arme pour ceux qui veulent troubler son gouvernement.

Il ne faut donc pas sous estimer la nature extrêmement composite des troubles en 1560. Aux facteurs religieux s'additionnent bien souvent des oppositions politiques plus larges comme l'opposition aux Guises ou aux nouveautés fiscales en lien avec le problème des privilèges de la Bretagne, le risque d'une subversion bien plus large avec la fin du paiement des tailles et rentes. Il s'agit peut-être de rumeurs alimentées par des canaux inconnus mais des rumeurs bien présentes dans les esprits. Reste que la correspondance d'Étampes montre qu'à partir de 1561 se forment deux partis que l'on pourrait qualifier de « politico-religieux » très bien structurés dans la province.

L'affirmation de deux partis distincts (1561)

En février 1561, Bertrand d'Argentré, sénéchal de Rennes, rapporte à Étampes « une petite escarmouche qui s'est faicte de nuict » entre catholiques et huguenots de sa ville, inquiet que les partis « contraires » s'affrontent ouvertement et font des assemblées dont on a vu qu'elles sont parfois nocturnes pour les huguenots[192]. Le sénéchal, représentant du monarque, perçoit déjà la structuration de deux partis bien distincts dans la ville. Ainsi, dès mars 1561, le gouverneur alarme le roi de Navarre car « il se remue beaucoup de mesnage en ce pais et que des deux costez il se faict de grans preparatifs »[193]. En avril, il rapporte à Rennes

> « de grandz troubles pour la religion. Car la commune de la ville, ayant entendu comme ilz disent qu'il c'estoit assemblé ung nombre de gentilzhommes, damoiselles et aultres en une maison pres de ladite ville pour une cène ou predication, s'est tellement esmeue que aucuns d'iceulx retournans de ladite assemblée en ladite ville ont esté receuz a coups de pierre et de bastons et mesmes les damoiselles descouesfées et traynées par les cheveulx dans les fanges avec une infinité d'injures et eussent bien faict pis sans aucuns de la justice et plusieurs gens de bien de ladite ville qui les en empescherent lesquelz a bien grant payne feirent cesser ce tumulte »

À Nantes

> « il s'est encore faict pis […] jusques à avoir destéré ung mort, disant qu'il estoit huguenot et l'avoir aporté de nuict sur la fenestre d'un qui disent estre de mesmes et le landemaint, ayant esté par ceulx de la justice remys en terre, a esté de nouveau desteré par ung fort grant nombre

[192] BnF, Ms. Fr. 205100, f° 94 : Bertrand d'Argentré à Étampes, Rennes, 27 février 1561.
[193] BnF, Ms. Fr. 3186, f° 74 : Étampes au roi de Navarre, Lamballe, 27 mars 1561.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

de peuple avec aucuns adce qu'on dict des serviteurs des gallères ensemble trayné par les rues et porté brusler en une place hors de la ville, et adce que me mandant messieurs de vostre court de parlemant de ce pais qui m'en ont adverty, les choses sont en grant danger de venir plus avant »[194].

Le discours du duc, prenant appui sur les récentes violences des deux villes principales de son gouvernement insiste sur la division croissante des populations en deux partis radicalement opposés. En mai, il assène : « il y a des deux party tant de foulz et gens que ne demandent que trouble » puis : « je voy les voulontez si divisées et avec une telle obstination de toutes les partyes que encores que les saiges et gens d'honneur se contienent avec la parolle, il y a des deux party tant de foulz et gens que ne demandent que trouble »[195]. Avec l'affirmation des « partis », Étampes reçoit de plus en plus de requêtes des uns et des autres. Ainsi, rapporte-t-il l'attitude des catholiques de Nantes à propos des huguenots de leur ville : « ilz sont incessamment a crier après moy pour les mectre dehors »[196]. On le perçoit ici et là, le point de discorde qui revient constamment reste sans aucun doute celui relatif aux lieux de culte des réformés. Les « assemblées » concentrent en effet bien des tensions que le gouverneur doit s'efforcer de gérer.

Besoin de Dieu, désirs de temples

La diffusion du calvinisme dans la province entraîne de nouvelles tensions civiles notamment autour de la question des lieux de culte. Étampes est en effet pressé par les huguenots bretons pour obtenir des lieux de culte. En 1560, dans une missive à la reine-mère, il rapporte son attitude :

« ceulx de la religion, voians que l'on ne leur voulloict permectre de s'assembler, et que j'ay dict publiquement, que si j'entens pour quelque chose que ce soict qu'il s'asemble trante personnes ensemble, que je les yray si bien chastier que chacun y prandra exemple, m'ont faict presenter ung estat de leur forme de vivre »[197].

Ayant reçu cette déclaration de pratiques, cette « forme de vivre » des huguenots[198], et ne désirant pas les « malcontenter », Étampes leur permet « de vivre tousjours en pacience et ne donner nulle ocasion de scandalle » mais on mesure bien à quel point la situation est peu claire. L'année suivante à nouveau, les huguenots viennent lui demander des temples lors des

[194] BnF, Ms. Fr. 3186, f° 88 : Étampes à Charles IX, Lamballe, 18 avril 1561. Crevain signale aussi à Rennes un an plus tôt un huguenot déterré et trainé dans les rues (*Histoire ecclésiastique,* p. 56).
[195] BnF, Ms. Fr. 3186, f° 115 : Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 2 mai 1561.
[196] Lublinskaya, p. 54-55 : Étampes à Charles IX, Nantes, 16 mai 1562.
[197] Lublinskaya, p. 19 : Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 3 mars 1561.
[198] BnF, Colbert 27, f° 172 : les protestants de Bretagne à Étampes.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

États de Bretagne. Ils l'assurent qu'ils ne feront de grandes assemblées, « que ce sera en si petit nombre a portes fermées et sans armes que l'on n'aura occasion de s'en scandaliser ». À nouveau, les protestants affirment leur volonté de suivre les ordres de la reine-mère qui organise le colloque de Poissy. Mais plus jamais, le besoin de lieux de culte se fait sentir. Étampes utilise alors le mot de concorde à propos des États comme si la promesse de temples la favoriserait[199] .

En effet, sans lieux de culte, les huguenots s'assemblent là où ils le peuvent et en mai 1561, à Rennes, le sénéchal Bertrand d'Argentré dresse un rapport dans lequel il mentionne une « assemblée scandaleuse de plusieurs personnes pour la religion contre l'ordonnance du roy » dans une maison d'un bourgeois de la ville[200]. Étampes, appuyé par le sénéchal et les parlementaires, ordonne alors l'interdiction des assemblées et prêches, avec ou sans armes, à l'intérieur des murs de la ville. Il les relègue « dedans ung faulxbourg nommé la Madelaine, en une maison ou de long temps ilz avoient commancé à se assembler ». De même, à Ploërmel et Vitré, les protestants se sont emparés d'églises pour installer leur temple. Une fois les bâtiments rendus, le duc travaille à rétablir le dialogue entre les deux communautés[201].

À Nantes, en novembre, les réformés font de grandes assemblées, entre 300 et 400 individus selon le gouverneur, mais « c'estoit sans armes ». Il note alors qu' « ilz s'estoient aussi en quelques lieux saisis de temples toutesfois sans viollance es lieux presque abandonnez ». Le duc fera observer les édits royaux mais il pointe du doigt un problème naissant[202]. Aussi, à la fin de 1561, Étampes et Martigues permettent aux huguenots de dresser des temples privés. François d'Andelot fait tout pour contenter ses coreligionnaires de Rennes et de Nantes et en novembre, il décide d'installer un temple auprès de Nantes en accord avec le gouverneur[203]. Martigues désigne donc dans un premier temps le lieu du « Pressoir », propréiété d'Andelot[204]. Mais en décembre, dans la nuit du dimanche 7 au lundi 8, le bâtiment prends feu. François d'Andelot, qui était sur les lieux rapporte à Étampes l'épisode. Après avoir vu de ses propres yeux l'incendie, il appelle à l'aide le sénéchal de la ville mais essuie plusieurs jets de pierres « dont l'une m'est passée bien près de la teste » dit-il. En quête de vérité, Andelot espère surtout la justice du gouverneur pour les siens « tourmentez par la

[199] BnF, Ms. Fr. 15875, f° 233 : Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 1er octobre 1561.
[200] BnF, Dupuy 588 : perquisition de Bertrand d'Argentré, Rennes, 15 mai 1561.
[201] BnF, Ms. Fr. 15875 : Étampes à Catherine de Médicis, Rennes, 17 novembre 1561.
[202] BnF, Ms. Fr. 15875, f° 295 : Étampes à Catherine de Médicis, Lamballe, 7 novembre 1561.
[203] Morice, col. 1291 : Andelot à Étampes, Comper, 1er novembre 1561.
[204] AN, 1AP 617 : Andelot à La Trémoille, Le Pressouer, 27 août 1558 ; idem, Le Pressouer, 1er septembre 1558.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

faulte des ministres de la justice », ainsi que sa protection et celle du roi (« ce que le roi et vous avez permis »). Il ajoute :

> « quant à moi, estant à la Court, je ferai entendre ce que j'en ai veu. Je n'oublierai cependant de vous dire que le peuple, voullant et me priant de faire l'assemblée en mon logeis, j'ai esté d'advis avec les gentilshommes qui y estoient, combien que telle prière fust raisonnable, de n'en rien faire pour ne contrevenir à ce que avoit esté ordonné, afin de vous faire congnoistre que nous tous voullons estre obéissans aux commandemens du Roi et les vostres »[205].

On retrouve l'attitude d'Andelot envers son gouverneur, soucieux de lui témoigner le plus de marques de conciliation possible. Mais rapidement, Étampes est pris à parti. Pour le huguenot Bonaventure Chauvin, sieur de la Musse, cela ne fait pas de doute, c'est bien le suffragant de Nantes et son neveu l'archidiacre qui « ont fait mettre le feu au pressoir » puisque le lieutenant de la ville « a suivi le train de la paille qui a sorti de la maison appellée Loquidy, et conféré quelques fagots semblables à ceux qui y sont : à aussi pring ung prisonnier leur serviteur qui est bruslé et merqué de son mestier ». Il ajoute :

> « Pour l'honneur de Dieu, Monseigneur, commandez que tel acte ne demeure impugni. Quant à ceulx de l'Église réformée, ils ne se peuvent passer de s'assembler et si ne le peuvent faire au pressoir pour les causes qui y tombent et demeurent, et désirent que le lieu leur soit baillé par les mains de celui auquel après Dieu ils doibvent toute obeissance [le roi] »[206].

René de Sanzay, gouverneur de Nantes, évoque une autre piste. Il rapporte au duc que

> « Ceste nuit ils ont bruslé le pressouer ou alloient faire leurs prières les nouveaulx et faire leurs presches. Aucuns disent que ce sont heulx melmes pour avoir moyen de ce qu'ils prétendent ou s'approcher plus près, parce qu'il sera froit ou ils vont, d'autant que ce n'est que ung pressouer. Si est-ce qu'ils le choisirent heulx mesmes »[207].

Sanzay rapporte bien la bonne attitude des sieurs d'Andelot, de Soubise et de La Noue qui sont retournés au Pressoir pour identifier ceux qui l'ont brûlé, puis atteste du jet de pierres à l'encontre de la troupe d'Andelot car il est passé devant l'église Saint-Pierre. La tension est à son comble et le gouverneur décide donc d'une enquête du lieutenant de Nantes pour démêler le vrai du faux. François Le Blouays apporte quelques précisions sur l'emplacement du lieu de culte calviniste. Le Pressoir, « vulgairement appellé le Pressouer de la Forest » est en fait une

[205] Morice, col. 1294 : Andelot à Étampes, Nantes, décembre 1561.
[206] Morice, col. 1295 : La Musse à Étampes, Le Ponthus, 10 décembre 1561.
[207] Morice, col. 1293 : Sanzay à Étampes, Nantes, 8 décembre 1561. Même argument dans une lettre datée du même jour : « Ceulx de l'antiquité disent que se sont les nouveaulx qui ont fait cette investiture et qui ont bruslé ledit Pressouer » (Morice, col. 1293 : Sanzay à Étampes, Nantes, 8 décembre 1561).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

propriété de Robert du Hardas, parlementaire breton réformé et à l'origine des publications des placards selon Sanzay. Se transportant le lendemain du méfait, le lieutenant y constate que le feu est encore vif et que des fagots de paille l'ont alimenté. Il ne s'agit pas d'un accident. Son enquête amène en effet à penser que les choristes du suffragant et archidiacre de Nantes ont délibérément brûlé le bâtiment[208]. Cet épisode montre bien à quel point les lieux du culte protestants cristallisent toutes les tensions car ils inscrivent dans l'espace la nouvelle confession. Certes l'enquête du lieutenant est précise et documentée. Elle montre par exemple qu'un choriste « à la face ung peu tainte de rougeur et percée comme s'il avoit eu la rogeolle », traces de brûlures dues au feu. Elle n'endigue pas pour autant la montée de la violence et quelques jours plus tard, c'est au tour des huguenots de pénétrer à cheval dans une église de Nantes en guise de réponse[209]. Le prévôt de Nantes envoie son procès verbal au gouverneur qui semble bien désemparé face à ce problème précis d'exercice du culte.

Puis, l'édit de janvier 1562 offre aux protestants du royaume le droit de s'assembler dans les faubourgs des villes ou à la campagne, mais la guerre ayant éclaté très rapidement, les autorités locales s'en affranchissent, au grand déplaisir des huguenots. C'est par exemple ce qu'affirme le ministre de La Roche-Bernard, Jean Louveau, qui évoque « la publication de l'édit de Janvier » alors que le sieur du Gué de l'Isle, les officiers de La Roche-Bernard tout comme Étampes ont plusieurs fois avertis les protestants de mettre un terme à leurs assemblées. Le pasteur demande alors au gouverneur de leur octroyer un lieu de culte précis pour éviter les violences et, ajoute-t-il, « ce faisant, Monseigneur, vous ferez un service très agréable à Dieu, un plaisir inestimable à M. d'Andelot qui nous incite journellement à continuer un si saint ouvrage, et un bien et faveur non pareille à nous qui désirons vivre et mourir soubz la subjection et obeissance du roi nostre souverain seigneur et la vostre »[210]. Au reste, pendant toute la première guerre de religion, Étampes, comme bien d'autres gouverneurs, n'est pas contraint de faire appliquer l'édit de janvier, bien au contraire. Le temps des affrontements, les assemblées sont proscrites et en juillet 1562, Catherine peut ainsi informer Étampes de l'impossibilité de faire observer l'édit dans le royaume. En outre, face à la grogne montante des huguenots bretons, le gouverneur reçoit comme instructions de contrôler les impressions de textes. « S'ils publioient quelque chose à mon désadvantaige, lui dit la reine, vous scaichiez de quoy effacer ceste impression »[211].

---

[208] Morice, col. 1297 : François le Blouays à Étampes, Nantes, 24 décembre 1561.
[209] Morcie, col. 1299 : procès verbal du prévôt de Nantes, 28 décembre 1561.
[210] Morice, col. 1313 : Jean Louveau à Étampes, La Roche-Bernard, 31 juillet 1562.
[211] La Ferrière, t. 1, p. 347 : Catherine de Médicis à Étampes, Tallesy, [1er] juillet 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

La conclusion de la paix à Amboise fait émerger un nouveau rapport de force. Si la victoire militaire est obtenue par les catholiques sur le champ de bataille, les protestants gagnent quant à eux la bataille politique et reçoivent le droit de s'assembler en prêches. Le gouverneur de Bretagne doit s'adapter à ce temps de l'après-guerre, réglementé par une paix de religion qui n'est pas préventive mais curative, qui ne s'occupe nullement de dogme mais bien de paix, d'ordre et de sécurité[212]. C'est un nouveau temps de négociation, de diplomatie et d'arbitrage qui s'ouvre.

Un homme d'Amboise : entre négociation, diplomatie et arbitrage (1563-1565)

Récemment, les travaux de Jérémie Foa ont un peu plus éclairé les « artisans de la paix » que sont les commissaires de la pacification[213]. L'historien, en procédant à une véritable sociologie de groupe a montré que la modération politique et religieuse primait dans leur recrutement. Ils sont envoyés pour la première fois dans les provinces en 1563 afin de faire respecter l'édit d'Amboise et sont majoritairement issus du parlement de Paris car le pouvoir central cherche avant tout l'impartialité dans les provinces. On a pu le voir, ces envois de commissaires étrangers sont souhaités et encouragés par le gouverneur de Bretagne.

Les deux commissaires qui reçoivent la province comme département arrivent en août 1563. Leur premier geste est de venir se présenter au parlement de Rennes, le 3 août[214]. Catherine et son conseil ont nommé Pierre de Chanteclerc, un parlementaire parisien, novice et proche des Bourbons, et Etienne Lallemant, sieur de Vouzay, originaire de Bourges – il en est maire en 1561 –, maître des requêtes de l'hôtel depuis 1553, conseiller au grand conseil et proche du cardinal de Lorraine grâce à qui il a obtenu en 1558 le poste de conseiller au parlement de Bretagne[215]. Les deux hommes sont extérieurs à la province mais le second ne la méconnait pas totalement. Leur travail doit s'inscrire en complément de celui du gouverneur afin de *parachever* l'édit d'Amboise, c'est-à-dire le faire réellement appliquer dans la province[216]. Le texte prévoit qu'en chaque baillage ou sénéchaussée soit désigné un temple

---

[212] Olivier Christin, *La paix de religion. L'autonomisation de la raison politique au XVIe siècle,* Paris, 1997.
[213] Jérémie Foa, *Le tombeau de la paix. Une histoire des édits de pacification (1560-1572)*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 2015, 546 p.
[214] ADIV, 1 Bb 756, f°1-2.
[215] Jérémie Foa, *Le tombeau de la paix…,* p. 19, 70, 76, 79. Cependant, l'auteur désigne Lallemant seulement sous son étiquette de maître des requêtes (en effet voir Maïté Etchechoury, *Les maîtres des requêtes…,* p. 272) mais il est aussi un conseiller au parlement de Bretagne depuis 1558 (Frédéric Saulnier, *Le parlement de Bretagne…,* p. 556). Il a reçu ce poste sûrement en récompense de son rôle à Thionville la même année sous les ordres de Guise (BnF, Ms. Fr. 3128, f° 150 : Etienne Lallemant au cardinal de Lorraine, camp de Thionville, 17 juin 1558). Jacques-Auguste de Thou le décrit comme un « confidens du cardinal » (*Histoire universelle,* vol. 3, p. 481).
[216] Jérémie Foa, *Le tombeau de la paix…,* p. 92.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

dans un faubourg d'une ville. Or, en Bretagne existe un grand nombre de sénéchaussées de tailles diverses et inégales (34 ou 35 selon Étampes). Lors du conseil du roi du 7 avril 1563 tenu à Amboise, Étampes, qui est présent en personne, dresse une liste de villes qu'il faudra pourvoir de temples dans les faubourgs à savoir Nantes, le Croisic, Hennebont, Morlaix, Lannion, Ploërmel et Dinan. Quant à Rennes, « le Roy ne veult qu'il y soit faict aucune presches », sûrement à cause de la présence du parlement, et le duc charge son lieutenant Bouillé d'établir un lieu dans la sénéchaussée, c'est-à-dire bien au delà des faubourgs, légère exception à la règle[217]. Dès cet instant, le rôle du gouverneur dans le processus d'attribution des temples en Bretagne est primordial puisqu'il agit directement au conseil royal. Plus que jamais, il est un homme d'Amboise. Rentré en sa province, Étampes retrouve ses deux commissaires et peut débuter ce long effort d'attribution des lieux de culte. Alors qu'on pourrait croire le gros du travail réalisé au conseil d'Amboise, on s'aperçoit que le gouverneur dispose d'une grande latitude pour négocier et dialoguer avec les huguenots bretons.

C'est ainsi que fin septembre, Étampes, Lallemant et Chanteclerc reçoivent une requête groupée des huguenots de Bretagne, se plaignant du peu de lieux de culte octroyés et de plusieurs cas particulièrement litigieux. En effet, seule la ville de Ploërmel offre l'exemple de l'établissement sans contestations ni heurts dès le 28 août. Les trois hommes décident alors de rédiger une réponse commune[218], pratique classique qui fait montre d'une excellente collaboration entre eux[219]. Étampes rappelle qu'au conseil d'Amboise, il a dialogué avec François d'Andelot au sujet des 34 ou 35 sénéchaussées bretonnes ainsi qu'avec d'autres huguenots, que c'est avec eux qu'ils ont dressé l' « estat signé de la propre main du roy » désignant les huit sénéchaussées bretonnes étudiées pour recevoir un prêche. Y est aussi rappelé son pouvoir puisqu'il « est ordonné ausdicts commissaires de ce communiquer et conferer avec les gouverneurs et lieutenants du roy esdicts pays et provinces ». Les trois hommes ont donc travaillé ensemble. Par ailleurs, « il a semblé audict sieur gouverneur et ausdicts commissaires n'estre en leur pouvoir et puissance de exceder ou changer, sinon par quelque provision ou soubz le bon plaisir de sa majesté » l'état signé à Amboise. Le nombre

[217] BnF, Ms. Fr. 15879, f° 161 : arrêt du conseil privé, Amboise, 7 avril 1563. Cette liste des villes bretonnes, seule conservée, ne devait pas être isolée et d'autres provinces devaient en disposer. À propos du même texte signé du roi et contresigné par Robertet, Jérémie Foa y voit « la volonté du souverain de se réserver le pouvoir de changer d'avis en fonction des circonstances et des requêtes » (Jérémie Foa, *Le tombeau de la paix…,* p. 394) mais ne saisit pas pleinement le rôle d'Étampes présent au conseil et qu'on a pu mettre à contribution en raison de sa connaissance des affaires bretonnes.

[218] Lublinskaya, p. 311 : réponse d'Étampes, Lallemant et Chanteclerc, Dinan, 1er octobre 1563.

[219] Voir par exemple en Provence le gouverneur Tende qui signe avec Biron et Morsan, une lettre rassurante au roi (*Correspondance de Biron*, p. 33).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

de temples ne saurait changer sans un mandement royal. Cependant, les trois hommes usent de diplomatie. À chaque fois sous réserve d'un futur mandement royal, ils se réservent le droit d'écouter les requêtes, de dialoguer, et peut-être de modifier l'état d'Amboise.

Au reste, les modifications du texte royal viennent dans un premier temps du roi lui-même. C'est ainsi qu'à propos des huguenots du Croisic, Étampes rappelle qu'il a reçu du roi des lettres qui interdisent des temples aux faubourgs des ports et havres en raison de la guerre avec l'Angleterre. Le sieur de Baulac dialogue alors avec le gouverneur qui lui a propose les lieux de Guérande ou de la Roche-Bernard, refusés par les huguenots. Le duc renvoie donc les intéressés devant le roi, entre temps, les Croisicais devront pratiquer leur religion sans bruits. Pour Hennebont, alors que les habitants de Vannes et Muzillac ont présenté des requêtes en parlement pour obtenir un lieu de culte, les commissaires repoussent simplement la décision dans l'attente d'une ordonnance royale. Enfin, toujours en août, ils se déplacent à Morlaix puis Lannion. Parachever l'édit d'Amboise se fait par des voyages dans chacune des villes désignées par le roi et les trois hommes séjournent trois jours dans chacune des deux villes. Là, ils « feisrent assemblées publicques du peuple et des officiers […] et trouvèrent que esdictes deux villes n'y a que quatre ou cinq de ladicte religion, lesquelz le plus souvent n'y demeurent ne resident en icelles ». Il n'est donc pas besoin d'y établir un prêche. De même, à Dinan « il y a si petit nombre de ceulx de ladite religion » que les commissaires pourraient s'affranchir de l'installation d'un prêche. Ils décident tout de même d'un lieu qui sera à désigner à une demi-lieue des faubourgs. Or, la mention de huguenots de Dinan lorsque les commissaires évoquent le temple de Rennes laisse penser qu'ils n'ont finalement pas désigné de lieux de prêche autour de la ville et les ont renvoyés au prêche rennais.

Les huguenots remontrent aux commissaires que Concarneau a aussi été nommé par le roi. Alors que l'état signé à Amboise ne mentionne pas cette ville, les trois hommes décident tout de même d'enquêter, sûrement pour mieux faire accepter l'abandon de Lannion et Morlaix. Les officiers royaux de Concarneau rapportent alors que « le lieutenant du cappitaine du chastel dudict Conq et deux mortespayes » sont à n'en pas douter de la nouvelle religion, situation qui inquiète plus qu'elle ne rassure. Il est alors décidé qu'en la maison du Boys, à une demi-lieue de la ville, sera établie un prêche. Les commissaires s'adaptent donc et modifient l'état signé à Amboise tout en conservant le plafond des huit sénéchaussées dont seulement sept ont été pourvues de prêches à Amboise. Cependant l'adaptation à parfois ses limites. À la requête des huguenots de Vannes qui demandent un lieu de culte, les commissaires répondent que leur ville n'est pas nommée dans l'état d'Amboise (mais

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Concarneau non plus), que c'est un fief de l'évêque (mais Nantes aussi), et que le roi a désigné Hennebont. Le sieur de Botdeveru se présente alors devant eux et demande à nouveau un temple au faubourg de Vannes qui puisse accueillir tous ceux qui quitteront Lannion et Morlaix, suivant l'argument de l'exil intérieur. Les commissaires refusent une nouvelle fois, mais pour « accomoder » les réformés, s'accordent à nouveau pour désigner une maison à une demi-lieue de Vannes, « en attendant plus ample déclaration de la volunté de sadicte majesté ». Il est ensuite proposé de même pour Muzillac, « moyennant le délaissement susdict desdicts lieulx de Morlaix et Lannyon, ce que par ledict seigneur de Botteveru oudict nom a esté accepté ». Il s'agit d'un subtil échange diplomatico-politique à l'échelle de la province, l'état signé à Amboise pouvant être modifié une fois Étampes arrivé en province. Les commissaires sont avant tout des hommes de dialogue qui peuvent négocier. Enfin, quant à la requête des réformés de Quimper, les trois hommes arguent que la ville n'est pas mentionnée par l'état royal, qu'il s'agit d'un siège épiscopal et présidial, et qu'ils pourront aller au prêche de Concarneau, proche de cinq lieues. Le marché des lieux de culte est terminé. Gouverneur et commissaires ont, à n'en pas douter, mené une intense négociation provinciale avec les réformés. Ceux-ci ont été représentés par Andelot à Amboise mais aussi par Jean du Boys, sieur de Baulac, et son frère, sieur de Botdeveru, en Bretagne[220]. Baulac, qui a parlé au nom de ses coreligionnaires, est par ailleurs déjà le député des protestants bretons à la cour en 1561-1562[221]. Lui et ses frères sont dès 1560 identifiés par le pouvoir royal et par Bouillé comme les chefs des églises protestantes. Assis au autour d'une table à Dinan, commissaires de la pacification et députés huguenots ont évoqué les enquêtes mais ont aussi échangé des places comme ce sera ensuite le cas à Saint-Germain à l'échelle du royaume en 1570. C'est une occasion de régler les conflits. À la liste établie à Amboise succède finalement une autre décidée par Étampes et ses deux commissaires sur le terrain (Liffré, Hédé, Nantes, le Croisic, Muzillac, Vannes, Hennebont, Concarneau, Ploërmel). À sept prêches en succèdent neuf pour huit sénéchaussées. Une telle procédure de changement négocié des sites n'est pas isolée mais fait figure de cas exceptionnel expliqué par le grand nombre des sénéchaussées bretonnes[222]. Cela dit, dans les grandes villes que sont Rennes et Nantes, la conflictualité est décuplée entre

[220] On retrouve ce « Botevereuc » (*Botdeveru*) comme représentant de l'église réformée de Rennes en 1565 (Morice, col.1345 : Andelot à Martigues, Bécherel, 11 février 1565).
[221] Philip Benedict et Nicolas Fornerod « Les députés des Églises réformées à la cour en 1561-1562 », *Revue historique,* 2/2013 (n° 666), p. 317. Pour Baulac, sieur de Careil au sud de la Bretagne, il s'agit aussi de défendre les intérêts de ses voisins de Vannes et de Muzillac. Il semble que son frère n'est pas impliqué dans ces négociations.
[222] Jérémie Foa, *Le tombeau de la paix…,* p. 397-406.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

les deux religions et le gouverneur Étampes et ses deux commissaires doivent user davantage d'arbitrage que de négociation. C'est ainsi que plusieurs ordonnances du gouverneur – d'une longueur hors normes – sont rendues au sujet de Rennes et Nantes.

On l'a vu, le gouverneur et les commissaires se rendent systématiquement dans la ville siège de sénéchaussée afin d'écouter les différentes parties et s'accorder sur l'installation des temples. Cette démarche est importante car elle permet d'éviter que les huguenots ne s'emparent eux-mêmes des lieux de cultes comme le craindra Bouillé un peu plus tard[223]. Pour Rennes, Étampes pense un temps déléguer cette tâche à Bouillé mais dès août 1563, il se rend dans la ville avec Etienne Lallemant et Pierre de Chanteclerc, et fait rédiger une ordonnance sur les prêches de la sénéchaussée. Le duc décide alors qu'en raison de « l'importance de ladite ville qui est frontière à la part d'Angleterre et dans laquelle et aux envyrons ont esté et sont assises garnisons » les prêches seront autorisés « en ville de Hédé et Liffré seullement »[224]. Il s'agit aussi de protéger les huguenots sur les chemins des prêches. Ce choix est loin de plaire aux huguenots rennais. Dans leur réponse du 1er octobre, les trois hommes justifient le choix de Hédé et Liffré et rappellent que Rennes, étant une ville de parlement, ils ne sont pas tenus d'y établir un prêche. Pour « contenter » les huguenots, c'est-à-dire faire un geste d'apaisement, ils ont tout de même accordé les deux lieux « pour servir à ceulx de ladicte religion, habitans de Rennes, Vitré, Foulgères, Dynan et lieulx circonvoisins » après un long dialogue avec eux. Toutefois, quelques jours plus tard, le 12 octobre, Lallemant et Chanteclerc rapportent au duc

> « plusieurs plaintes et remonstrances que ceulx de la Religion qu'ils disent réformée, ont faites de l'incommodité du lieu de Liffray ; ils nous ont présenté par deux fois diverses requestes, contenans nomination de divers lieux proche de ceste ville, pour en l'ung d'iceulx y establir lieu pour l'exercice de ladicte Religion. Nous leur avons remonstré que oultre la charge qui nous est donnée de n'executer rien pour ce regard sans vostre ordonnance. Et davantage que ce seroit peine perdue de vous en parler, ou escripre, sinon que le lieu qu'ils nommeroient fust assez esloigne de ceste ville et fauxbourgs et qu'il fust ou de la jurisdiction du Roy, ou que ce fust avec le consentement du Seigneur Haut justicier »[225].

La missive des commissaires montre bien à quel point le gouverneur est central dans la décision d'installation des temples. Les commissaires sont bien là pour le seconder dans ce

[223] BnF, Ms. Fr. 15546 f° 247 : Bouillé à Charles IX, Vannes, 21 juin 1568 : « Car il n'y a point de doubte que s'ilz prennent lesdits lieux d'eux mesme qu'il n'y aict esmotion bien grande ».
[224] AMR, GG 343 : ordonnance d'Étampes, Rennes, 10 août 1563.
[225] Morice, col. 1340 : Lallemant et Chanteclerc à Étampes, Rennes, 12 octobre 1563.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

travail, l'épauler et même le décharger d'un trop plein de requêtes, collaboration particulièrement efficace en Bretagne mais qui peut se révéler conflictuelle ailleurs, lorsque le gouverneur interprète la venue de commissaires comme une atteinte à ses propres pouvoirs à l'image de Montmorency-Damville en Languedoc qui réussit à retarder de six mois la venue des commissaires[226]. Lors de l'édit de Saint-Germain s'opère alors le retour en force des gouverneurs qui deviennent les pacificateurs en chef de leur province[227]. Toutefois, force est de constater qu'en Bretagne, le gouverneur Étampes apparaît déjà dans ce rôle en 1563. Revenons à la réponse qu'Étampes et les commissaires offrent aux huguenots rennais. Pour ces derniers, elle « leur a semblé bien raisonnable », c'est pourquoi ils ont commencé à étudier d'autres lieux possibles. Après avoir « longuement cherché », ils désignent au gouverneur un lieu « au bourg saint Grégoire », à une lieue de Rennes, « appartenant à M. Jean Pinart, sieur de Kerglas, conseiller en parlement et par lui tenu prochement du Roy ». Les huguenots ont bien fait l'effort de demander une lettre des commissaires pour accompagner leur requête au gouverneur, gage de la validité de leur démarche. Toujours dans cette attitude de transparence, les deux commissaires feront « inquisition avec les officiers du roi de la commodité ou incommodité et de la vérité du contenu en ladite requeste » à Étampes. Ce possible rapprochement géographique inquiète fortement les catholiques qui envoient, eux aussi, une requête au gouverneur. Assailli de requêtes, « le sieur gouverneur n'auroict voullu pourveoir » au déplacement du temple de Liffré et « auroict dict et respondu tant à ceux de ladicte pretendue relligion refformee que ausdicts supplians se pourveoir par devers vostre majesté », c'est-à-dire qu'il renvoie l'affaire au conseil royal. Il n'en faut pas plus aux catholiques rennais pour contre-attaquer. Leur requête au roi argumente que la ville est capitale du duché et place de parlement ; qu'ils ont déjà accepté qu'Étampes et les commissaires établissent deux prêches alors qu'un seul par sénéchaussée était prévu par la paix d'Amboise ; qu'Hédé et Liffré sont à trois lieues de Rennes mais que Saint-Grégoire n'est qu'à une lieue, ce qui viendrait mettre en péril le statut de ville frontière ; enfin, que la première décision d'Étampes a été prise avec « grande délibérations » et qu'il ne convient pas d'ajouter d' « innovation ou mutation en actendant une generalle refformation »[228]. Le conseil du roi commissionne alors rapidement Étampes pour conserver les deux prêches qu'il a

[226] Jérémie Foa, *Le tombeau de la paix…,* p. 79. L'auteur parle aussi, p. 105, des « freins des gouverneurs ».
[227] *Ibid.,* p. 116.
[228] AMR, GG 343 : requête des catholiques rennais à Charles IX, 1564.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

auparavant désignés[229]. Le duc s'est préservé en invoquant l'arbitrage royal, sa décision d'août 1563 est pleinement acceptée par les catholiques rennais.

La situation est encore différente à Nantes où le gouverneur eut beaucoup plus de mal à contenter les uns et les autres. La réponse du 1er octobre 1563 montre déjà une très grande difficulté pour trouver un accord puisqu'Étampes et ses deux adjoints mentionnent « l'opposition formée par l'evesque de Nantes et aultres ecclesiastiques » et donc le renvoi de l'affaire au conseil du roi. Dans l'attente d'une décision, le gouverneur désigne quatre lieux voisins de la ville, deux au nord de la Loire, deux au sud (Blain et Nort, Saint-Jean-de-Bouguenays et Aigrefeuille) au lieu d'un seul prêche prévu à Amboise. Comme à Rennes, le gouverneur préfère plusieurs modestes prêches en campagne et qui divisent la population plutôt qu'une grande assemblée dans un faubourg de ville qui reste propice aux débordements. Or, dès juillet, le gouverneur revient sur le culte de Blain. Sa circulaire, semble-t-il adressée aux officiers locaux, évoque l'ordonnance du roi qui permet l'interdiction du culte en cas de violences commises. Le culte n'ayant pas été rétabli, le gouverneur évoque une discussion qu'il a eue avec Henri de Rohan, prince de Léon :

> « m'asseurant que Monseigneur le Prince, à qui ladicte terre appartient, n'a voulu permettre ce qui y a esté faict non plus que beaucoup d'aultres scandalles dignes de correction qu'on commect »[230].

On retrouve là l'entente parfaite avec ce Grand qui concède au gouverneur la fermeture de son culte seigneurial. Notons que le gouverneur signe sa missive depuis Combourg, fief des Acigné, confirmant bien cet appui constaté plus haut sur les familles en lisière confessionnelles pour dialoguer avec les huguenots.

Beaucoup moins apaisé est le cas du temple près de la ville de Nantes. De longues négociations s'ouvrent entre des députés des deux confessions. Ce n'est que le 5 février 1564 que le gouverneur assigne le culte protestant de la sénéchaussée de Nantes[231]. Il rappelle alors les nombreuses démarches des calvinistes auprès de lui pour obtenir un prêche à Nantes. Pour éviter que le roi « eut deventaige les orailles rompus », Étampes a écouté plusieurs délégués huguenots comme catholiques sur plusieurs jours. Plusieurs lieux sont proposés par les huguenots et refusés par les catholiques comme la Saulzaye, car il ne s'agit pas d'un faubourg mais d'un boulevard près de la principale porte de la ville. Les huguenots proposent ensuite la

[229] AMR, GG 343 : commission de Charles IX pour Étampes, Châlons, 23 avril 1564.
[230] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 99 : circulaire d'Étampes, Combourg, 11 juillet 1563.
[231] AMN, GG 643, f°2 : ordonnance d'Étampes, Nantes ; 5 février 1564.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

maison de Jean Dulac, à la Fosse mais l'évêque et ses chanoines interpellent le gouverneur sur le fait qu'il s'agit d'un de leurs fiefs. Étampes organise alors huit jours plus tard une « dispute » pour savoir ce qu'il en est, dispute qui tourne à l'avantage des catholiques. Surtout, la maison est sise dans un quartier peuplé d'Espagnols, sujets du roi catholique qu'il convient de ne pas froisser car si importants pour le commerce maritime. Les autres faubourgs sont aussi écartés en raison de la proximité des églises, des fondations pieuses des princes et des écoles publiques de l'Université. Viennent ensuite les lieux proposés par les catholiques mais refusés par les huguenots : Le Pressoir, lieu rempli de mémoire encore trop vive puisque brûlé quelques années plus tôt ; un faubourg de Guérande, presque perçu comme une provocation tant il est éloigné de la ville. Après plusieurs jours d'audience, et en l'absence de compromis clair, Étampes prend alors la décision d'assigner les huguenots à la maison « de Beauregard », appartenant à l'une des leurs et située dans le faubourg du Marchix, malgré les fortes réticences des catholiques auditionnés. Dès mai, les catholiques de Nantes lui adressent des requêtes pour octroyer un autre lieu aux réformés[232]. Ils remontrent alors que le gouverneur n'a écouté que l'évêque et le clergé de la ville « et non le reste desdicts habitants » qui n'acceptent pas l'installation à Beauregard. Surtout, en ville frontière, port et havre, le roi ne veut pas qu'il se tienne de prêches. La requête rappelle que cette mesure ne peut être ignorée d'Étampes « actendu le lieu que vous tenez comme lieutenant général de sa Majesté en ce pais de Bretaigne ». Pour les Nantais, Étampes et les commissaires ont créé un précédent en décidant de supprimer les prêches prévus à Morlaix, Lannion et Dinan. Ils estiment qu'en l'absence de compromis il est possible de faire de même dans leur ville alors que les trois hommes se sont fondés sur des critères démographiques. Enfin, ultime argument, les huguenots sont provocateurs et prêchent dans d'autres maisons autour de celle de Beauregard et contreviennent donc à l'édit.

D'autres pommes de discorde : clergé, mariages et sépultures

Les temples sont au cœur des tensions entre réformés et catholiques, mais il est d'autres questions qu'il faut régler. Les fêtes religieuses sont autant d'événements qui concentrent les crispations. Ainsi, lors de la Fête du Saint-Sacrement en mai 1562, alors que les huguenots de Nantes refusent de tendre des tapisseries devant leurs maisons, Étampes doit intervenir et envoyer ses hommes pour les y contraindre et éviter d'inutiles provocations lors du passage de la procession du clergé et des fidèles catholiques[233]. On l'a vu, les conflits entre les

[232] AMN, GG 643, f° 3 : requête des catholiques de Nantes à Étampes, mai 1564.
[233] AMN, CC 300, 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

huguenots et le clergé catholiques sont des plus violents. L'affaire de l'incendie du Pressoir met en cause des choristes du suffragant de Nantes et lors de la difficile installation du temple de la même ville, l'évêque est le fer de lance de l'opposition. Étampes doit ainsi, à plusieurs reprises, gérer des cas de conflits liés aux actions épiscopales. Par exemple, en 1560 l'évêque de Nantes Antoine de Créquy informe le gouverneur qu'un parlementaire huguenot a acheté des poudres en grandes quantités. Étampes qui commence son enquête découvre qu'il s'agit du sieur du Chesne avec qui il a pu discuter, mais rapporte qu'apprenant cela, « n'a tins que a moy qu'il ne s'en est bien fort attaqué audit evesque »[234]. Plus tard, le gouverneur admet sans ambages que « l'on ne peult faire trouver bon a ceulx qui sont de ceste opignon d'estre renvoiez aux evesques, craignant qu'il y procedent de la fureur qu'aucuns ont faict par le passé »[235]. Étampes désigne-t-il le désir des évêques de se venger de violences commises ou bien de continuer une action dont on sait qu'elle a été violente par le passé ? Reste qu'il est significatif d'observer dans la réponse du 1er octobre 1563 que nul temple ne doit être installé sur un fief épiscopal. Les commissaires cherchent à éviter les conflits. En même temps, le gouverneur s'avère très critique envers certains membres du clergé. Dans un échange avec le chapitre cathédral de Rennes, il dénonce par exemple « trois prédicateurs qui ont presché aux couvens des Jacopins, cordeliers et Carmes » de Rennes et « avoient presché lesdites séditions et esmeu le peuple »[236]. Bonnabe Pelletier, chanoine représentant du chapitre cathédral doit alors rassurer le gouverneur et lui annoncer que les fautifs ont été renvoyés de leur communauté.

Quant aux religieuses, les huguenots hésitent à s'en prendre ouvertement à elles. Mais on s'attaque alors à leurs biens fonciers. Ainsi, en 1563, Étampes écrit au huguenot Jean de Machecoul, sieur de Vieillevigne :

> « Voz gens, ou autres de par vous, sont ces jours derniers allez en grande et illicite compaignye armée prendre et emporter les foings apartenans au couvent et religieuses des Couetz en la valée de Bouguenoys pres et adjaczante vostre maison de Bougon dont elles ont (à ce qu'on m'a dict de leur part et qu'elles m'ont faict entendre) accoustumé joir à bon et juste tiltre »[237].

Le gouverneur désire régler rapidement l'affaire d'autant plus que le couvent est fondation royale, mais ne remet pas la main sur ces foins, Vieillevigne jouant sur la frontière avec le Poitou et se réfugiant dans une province où il compte quantité de soutiens.

---

[234] BnF, Colbert 27, f° 124 : Étampes à Guise, Nantes, 27 octobre 1560.
[235] Lublinskaya, p. 17 : Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 17 février 1561.
[236] Morice, col. 1274 : le chapitre de Rennes à Étampes, église de Rennes, 18 avril 1561.
[237] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 110 : Étampes à Jean de Machecoul, sieur de Vieillevigne, Lamballe, 17 juillet 1563.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Un autre élément de discorde à apaiser réside dans les unions entre membres des deux confessions. En 1563 éclate ainsi une grave crise qui divise la noblesse bretonne. Le 16 juin 1560, Étampes annonce qu'il va gagner Rennes où se rassemblent « beaucoup des principaulx de ce pais » « pour ung propoz de mariaige du fils de monsieur de Chasteauneuf et d'une fille de feu monsieur du Chastel »[238]. Les deux jeunes gens appartiennent à deux grandes familles bretonnes, les Rieux et les du Chastel. Mais en octobre 1563, alors que le gouverneur préside les États de la province, Gabriel de Montgomery vient « enlever la petitte heritière du Chastel de la maison de monsieur d'Acigny [Acigné] par l'intelligence de luy et des autres parens maternelz huguenots pour la debvoir faire espouser au filz dudit Conte, ce que monsieur de Rieux et autres principaulx parens paternelz (lesquelz il n'en a esté jamais parlé) n'ont pas déliberé d'endurer »[239]. Le gouverneur prend fait et cause pour ses cousins les Rieux et en appelle au maréchal de Brissac, proche de la province. Les conflits matrimoniaux au sein de la noblesse ne sont pas rares mais vient désormais s'ajouter la logique de division confessionnelle. Dans cet exemple, celle des branches paternelle et maternelle est éclairante. Alors que la paix d'Amboise est signée, Montgomery vient la troubler. Quelques jours plus tard, Étampes informe la reine-mère de l'affaire. Seuls les Acigné, « qui touchent du costé maternel » approuvent l'enlèvement. Pire encore, Étampes écrit : « j'ay part à l'injure comme parent ». L'affaire est d'autant plus grave pour le duc qu'il s'agit aussi d'une « braverie [faite] en mon gouvernement »[240]. Seul l'appui de la reine pourra faire délivrer la jeune héritière. Finalement, Claude du Chastel fera profession de foi calviniste dès 1565 et épousera le huguenot Charles Gouyon de la Moussaye. Surtout, on a le sentiment que les Acigné jouent la carte confessionnelle, y compris contre Étampes, et pour cette raison, remettent en cause en 1563 l'accord de 1560. Les divisions confessionnelles permettent aussi de nouvelles opportunités.

La gestion des corps des défunts est un autre exemple de grave discorde entre les confessions, en témoignent les cas de huguenots déterrés par les populations. Dans sa réponse du 1er octobre, Étampes évoque la situation conflictuelle des sépultures. Où enterrer les huguenots ? Les commissaires font le choix d'imposer aux gens d'Église de réserver des coins de terre pour les enterrer ou bien de leur octroyer des cimetières. Ils reçoivent une requête des catholiques de la paroisse Saint-Léonard de Nantes car, disent-ils, « ceulx de la pretendue religion demandent avoir partye de ce que reste dudit cimetière pour enterrer leurs mortz ne

[238] Chichkine, p. 93 : Étampes à Guise, Montfort, 16 juin 1560.
[239] APPM, J 123, f° 333 : Étampes à Matignon, Moncontour, 4 octobre 1563.
[240] BnF, Ms. Fr. 15878, f° 213 : Étampes à Catherine de Médicis, Guingamp, 13 octobre 1563.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

scachant que soict terre saincte et patrimoine de l'eglise auquel il ne leur est aucunement loissible de toucher »[241]. On rencontre de tes conflits liés aux sépultures dans bien des communautés du royaume. Jérémie Foa a bien montré la différence d'appréciation du cimetière par les deux confessions, les protestants estimant qu'un cimetière est un espace public qu'il leur est possible d'investir ; les catholiques leur réclamant des cimetières privés puisqu'il s'agit d'un espace sacré, d'une terre sainte[242]. En novembre 1563, l'essentiel du travail a été fait. Étampes loue alors l'action des deux commissaires à Catherine de Médicis :

> « Madame, les commissaires qu'il avoit pleu au roy et a vous envoier en ce pais pour l'execution de l'ecdict de la paciffication, pensant avoir pourveu a tout ce qui dependoit de leur commission, et voians qu'ilz ne faisoient plus de service a voz magestez ilz ont esté d'avis de s'en retourner, et saichant que monsieur de Vouzay [Etienne Lallemant] vous alloit trouver pour vous mander compte de tout ce qu'ilz ont faict, je n'ay voulu le laisser aller sans l'accompaigner de ceste lettre pour vous dire, madame, qu'ilz ont usé de si bon devoir en ce qui c'est presenté et on veu estre de leur charge, que je pense que vosdites magestez en auront contantement »[243].

Or, les tensions subsistent, si bien qu'en 1564 le gouverneur demande à nouveau qu'on lui renvoie des commissaires extérieurs à sa province. Catherine lui répond que « l'on mande à la court de Parlement de Paris de vous envoyer des commissaires catholicques, les moing partiaulx qu'il sera possible, affin de pourveoir à tout ce que vous mandez »[244]. Les nouveaux commissaires envoyés par le roi n'arrivent en Bretagne que six mois plus tard, Étampes a eu le temps de rendre l'âme entre temps. Est confirmée la pratique de subordination, ou du moins de collaboration avec le gouverneur. Louis d'Arquinvilliers, et Jérôme Auroux, deux conseillers du parlement de Paris, sont envoyés pour « communicquez avecs notre cher et bien amé cousin le vicomte de Martigues, gouverneur et notre lieutenant général »[245]. Le premier, pressenti du temps d'Amboise pour en Bourgogne avait finalement été écarté de la liste des commissaires sans que l'on en sache les raisons[246]. Auroux sera, quant à lui, décrié par les parlementaires bretons comme trop zélé à enquêter sur leur confession[247]. Ce nouvel envoi de commissaires est aussi un aveu d'échec de l'action des commissaires Lallemant et

---

[241] ADLA, H 353 : requête aux commissaires de la pacification [années 1560].
[242] Jérémie Foa, *Le tombeau de la paix…,* p. 427.
[243] BnF, Ms. Fr. 15878, f° 245 : Étampes à Catherine de Médicis, Guingamp, 6 novembre 1563.
[244] La Ferrière, t. 2, p. 244 : Catherine de Médicis à Étampes, Montpellier, [17-28] décembre 1564.
[245] ADLA, G 85 : commission de Charles IX, Bordeaux, 1er mai 1565 ; la même dans ADIV, C, 3793. Arquinvilliers, sieur de Saint-Rivault, est chevalier de Saint-Michel en 1568. Ces deux commissaires envoyés en Bretagne sont inconnus de Jérémie Foa.
[246] Jérémie Foa, *Le tombeau de la paix…,* p. 79-80.
[247] Sylvie Daubresse, *Le parlement de Paris ou la voix de la raison (1559-1589),* Genève, Droz, 2005, p. 182.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Chanteclerc. À cause de la peste qui sévit dans les villes bretonnes, dit l'acte royal, Lallemant et Chanteclerc n'ont pas pu effectuer le travail de fond pour ancrer l'édit dans le temps, c'est-à-dire se déplacer dans chaque ville – on les voit pourtant à Lannion et Morlaix et Étampes lui-même à du quitter Lamballe pour Guingamp à cause de l'épidémie. L'acte du roi précise qu'ils n'ont pas pu pleinement remplir leur mission et que les plaintes des catholiques comme des protestants continuent d'affluer au conseil du roi comme auprès du gouverneur. Une formule s'avère même très critique : le « pays seroyt demeuré presque en aussi grande combustion et division » qu'auparavant. Cette inefficacité des commissaires extérieurs à la province, garants d'une « moindre dépendance vis-à-vis des pressions locales », justifie la désignation future, en 1570, de commissaires sédentarisés, plus à même de ne pas quitter leur province même s'il s'agit de la peste[248]. En effet, mis à part lors du court envoi de Lallemant et Chanteclerc, Étampes est celui qui apparaît aux populations comme le garant de la paix. Pour éviter les violences, il choisit assez tôt d'opter pour un désarmement des populations, pouvoir que les édits de pacification lui octroient mais dont l'acceptation reste souvent difficile à obtenir localement.

Le désarmement des populations : une incompréhension

Avec l'édit de juillet 1561, les gouverneurs de province reçoivent en effet la difficile et délicate mission de désarmer les grandes villes, ordre réitéré après Amboise par Catherine de Médicis[249]. Dès octobre 1561, Étampes se rend donc à Nantes pour faire appliquer les directives royales. Un an plus tôt, son lieutenant Bouillé a tenté de « prandre des habitants toutes et chaicunes les armes qu'ils ont en leurs maisons et icelles faire porter au château » et avait déjà fait face à de nombreuses remontrances. Finalement les armes sont portées à l'hôtel de ville, garantie pour les bourgeois puisque portées dans un lieu sous leur contrôle direct et à l'abri des violences[250]. Mais il faut croire que toutes les armes ne sont pas livrées car Étampes doit en octobre 1561 relancer le processus de municipalisation mêlé d'étatisation des armes. Il rencontre les bourgeois mais se heurte à leurs oppositions. Le vicomte de Rohan, disent-ils, est proche de leur ville et pourrait tenter une surprise. Le gouverneur parvient finalement à réconcilier Rohan et les Nantais qui consentent à déposer leurs armes en lieu sûr, à l'hôtel de ville, jusqu'à nouvel ordre du roi. Plus tard, les bourgeois décident lors d'une délibération de

[248] Jérémie Foa, *Le tombeau de la paix…,* p. 78 et 443.
[249] *Ibid.,* p. 276-277. J. Foa note que seul le sud du royaume nécessite l'envoi de commissaires pour seconder les gouverneurs.
[250] Même attitude à Grenoble. « Le pouvoir de faire violence gît en somme en des lieux à l'abri des violences » note J. Foa (*Le tombeau de la paix…,* p. 292). Dans certaines villes, la porte qui referme les armes dispose de trois clés confiées à trois individus différents qui symbolisent la concorde urbaine.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

voter des remerciements à Étampes « de l'honneur qu'il a peut faire aux habitans de les accorder avecques Monseigneur de Rohan » et s'empressent de faire une déclaration de fidélité au roi et à son représentant[251]. Pourtant, en novembre, le gouverneur reçoit à nouveau l'ordre de faire publier l'édit de désarmement des populations et c'est un nouveau combat que mènent les bourgeois, désormais vers le roi lui-même. L'attitude du gouverneur a été louée mais désormais les ordres sont clairs, il faut pour le gouverneur convaincre d'organiser le désarmement.

Début novembre, Étampes désire se rendre à Rennes pour la Saint-Martin dans le but de publier l'édit de désarmement. Quelques jours plus tard, arrivé dans la ville, il fait face comme à Nantes à une incompréhension totale des habitants. Il écrit à la reine-mère :

> « Je suys venu en ceste ville pour faire publier l'edict qu'il vous a pleu m'envoier et le faire executer en ce qui concerne les armes, qui a este trouvé fort malaisé a supporter aux habitans de ladite ville, et notamment a ceulx de l'antienne religion, remonstrans que ceulx qui jamais ne vous ont esté desobeissans se desarmeront pour demourer en proye de ceulx qui ne vous vouldront poinct obéir. Et que si ceulx la font quelque monstre d'obeissance, cacheront la plus grand parte desdites armes pour tenir les aultres en plus grande craincte »[252].

Il faut que le gouverneur hausse le ton au conseil de ville pour que les bourgeois consentent finalement au désarmement. Étampes rapporte alors qu'il a décidé que les cinquanteniers de la milice bourgeoise établiront sous son autorité le rôle des « arquebuzes, pistolles et pistolletz » qu'il remettra ensuite aux connétable, capitaine, lieutenant et sénéchal de la ville. Un premier inventaire est établi en 1561, puis un second, en 1563, document conservé aux archives rennaises et qui manifeste l'autorité du gouverneur dans l'affaire[253]. C'est là une pratique courante qui permet de comparer un état passé et un état présent de l'arsenal mais aussi de renseigner la couronne sur la puissance militaire d'une ville[254]. Étampes supervise le dépôt des armes des Rennais à l'hôtel de ville une première fois, puis à nouveau après la première guerre de Religion, ce qui veut dire en creux qu'il a peut-être autorisé une redistribution des armes en temps de guerre – mais il peut aussi s'agir d'une nouvelle décision prise dans le même sens. En effet, en mars 1563, le gouverneur ordonne au sieur de Boisorcant, capitaine de Rennes, « de faire par lesdits habitans dudit Rennes porter en la maison de ville toutes leurs armes tant offensives que deffensives fors les espées et

[251] AMN, EE, 193, 3 octobre 1561.
[252] BnF, Ms. Fr. 15875, f° 395 : Étampes à Catherine de Médicis, Rennes, 17 novembre 1561.
[253] AMR, supplément 1004 : armes déposées à l'hôtel de ville sur ordre d'Étampes, 17 septembre 1563. Inventaire des cinquantaines.
[254] Jérémie Foa, *Le tombeau de la paix…,* p. 293.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

dagues »[255], leur permettant toutefois à en user lors des jeux du papegaut, alors très populaires.

Même attitude de désarmement à Saint-Malo[256]. En septembre 1560, Étampes ordonne que l'artillerie et les poudres soient bien gardées et surtout que les armes soient déposées à l'hôtel de ville. Probablement pour couper court aux incompréhensions, il ajoute en post-scriptum de sa missive :

> « Je ne veulx faillir a vous dire que je n'entendz pas qu'on prenne les armes des gentilzhommes bourgeois et aultres qui servent a la garde de la ville mais seullement celles qui sont entre les mains des armuriers ou estrangiers »[257].

Ce texte insiste bien qu'il ne s'agit pas d'un désarmement général mais plutôt d'un désarmement de ceux qui sont considérés comme menaçants – les étrangers – ou susceptibles d'être utilisés par eux – les armuriers. En outre, la défense collective reste contrôlée par les responsables de la milice locale, sans oublier les gentilshommes qui y ont droit en raison de leur condition. Dès lors, on constate l'enjeu que souligne Jérémie Foa, à savoir « l'étatisation de la garde des villes »[258]. À Saint-Malo, Étampes arrive à rassurer face au danger huguenot mais aussi face à celui de l'État en réservant la garde la ville à la milice, attitude de compromis qui n'est pas la règle[259]. D'ailleurs, en juillet 1563, il ordonne à nouveau aux miliciens de déposer leurs armes « ès mains des cinquanteniers », mais le tout sous l'autorité et l'œil du sénéchal de la ville, agent royal[260].

En plus des armes possédées par les bourgeois des villes, le gouverneur doit aussi s'attacher à régler le problème des assemblées et prêches protestants qui se font très souvent en armes. Il fait là aussi face à un épineux dilemme. On a vu que les huguenots se rendent armés aux prêches par peur des catholiques, et inversement, ces derniers interprètent cette attitude comme des assemblées préparatoires à des futures violences. L'incompréhension est mutuelle. Le gouverneur est aussi limité par la politique de douceur. À la reine, il témoigne en effet que

---

[255] AMR, CC 59 : commission d'Étampes à Boisorcant, Rennes, 26 mars 1563.
[256] Plus tard, Bouillé, sera investi d'une mission similaire de désarmement des populations à l'entrée des villes, mais huguenots et catholiques la comprennent mal car, dit-il à propos des armes : « ilz ont le cœur si hault qu'ilz ne vouldront souffrir qu'on les en desaizisse », ce qui entraine des rixes aux portes des villes (BnF, Ms. Fr. 15546, f° 25 : Bouillé à Anjou, Rennes, 8 mai 1568).
[257] AMSM, BB 5, f° 56 : Étampes aux Malouins, Lamballe, 15 septembre 1560.
[258] Jérémie Foa, *Le tombeau de la paix…*, p. 282.
[259] Ibid. Ainsi à Mâcon où la milice perd tout pouvoir.
[260] BnF, Ms. Fr. 15881, f° 189 : Étampes à Catherine de Médicis, Saint-Malo, 14 juillet 1563.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

> « Sans venir a la force, je n'y ay peu trouver aultre moien pour ceste heure. Et fault necessairement y pourveoir car il ne suffist pas d'oster les armes qui ne trouvera moien d'accorder ceste division d'oppinions si grande que il leur fauldra arracher jusques aux dentz et aux ongles pour les garder de faire battre »[261].

Dans ce cadre, le gouverneur réaffirme le besoin de forces armées pour maintenir la paix, même si elles ne sont que dissuasives. « Il ne fault pas penser que cela s'execute sans force » assène-t-il à la reine. Au reste, Benoist Pierre a bien montré qu'en 1561, l'esprit de concorde qui prévaut alors au conseil du roi n'est pas sans diviser les plus hauts dignitaires du royaume sur le sujet du désarmement des populations. Beaucoup restent attachés aux figures d'un roi de guerre et d'une monarchie ecclésiale fondée sur une unité de foi[262]. À ce constat depuis l'observatoire du centre politique d'un lien indéniable entre possession d'armes et violence, on peut ajouter que cet idéal de concorde a été mis à mal par la réalité du terrain, celle des gouverneurs.

Conclusion : les succès d'une concorde provinciale

En 1565, des réformés du Maine adressent au roi une remontrance en forme de poème. Ils dénoncent en particulier ces « mauvais Gouverneur qui enflez d'arrogance, mesprisoyent leurs Edits »[263]. Pour eux, un bon gouverneur conserve, c'est-à-dire fait respecter, les édits de pacification du roi. On retrouve constamment ce souci de respect de l'édit royal par le gouverneur Étampes. Malgré les difficultés rencontrées au quotidien, sa province reste relativement épargnée par les conflits si l'on compare sa situation avec d'autres provinces du royaume[264]. Les contemporains du gouverneur s'accordent généralement à présenter la Bretagne comme une province relativement calme et apaisée. Ainsi, en octobre 1562, François, chevalier de Malte et grand prieur de Lorraine, arrive à Nantes à la tête des galères royales. Dans une missive à son frère ainé, le duc de Guise, il témoigne :

---

[261] BnF, Ms. Fr. 15875, f° 395 : Étampes à Catherine de Médicis, Rennes, 17 novembre 1561.
[262] Pierre Benoist, « Le cardinal-conseiller Charles de Lorraine, le roi et sa cour au temps des premières guerres de Religion », *Parlement[s], Revue d'histoire politique,* 3/2010, p. 14-28.
[263] *Mémoires de Condé,* t. 5, p. 277.
[264] Pierre-Jean Souriac, *Une guerre civile. Affrontements religieux et militaires dans le Midi toulousain (1562-1596),* Seyssel, Champ Vallon, 2008, 446 p ; Serge Brunet, *« De l'Espagnol dedans le ventre ! » : les catholiques du Sud-Ouest de la France face à la Réforme, vers 1540-1589,* Paris, Honoré Champion, 2007, 998 p.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

> « À mon arrivée en ce lieu de Nantes j'y ay veu les affaires concernans l'estat du peuple en telle tranquilité, concorde et obéissance au grand contentement d'ung chacun qu'il me semble vous le debvoir faire entendre »[265].

La politique de concorde du gouverneur porte globalement ses fruits. À en croire Michel de Castelnau qui a directement côtoyé le duc à l'automne 1562, Étampes a été envoyé pacifier la Normandie car « la Bretagne estoit la province de France moins travaillée des huguenots »[266]. Sa politique provinciale de concorde l'a rendu disponible pour pacifier par les armes une province voisine. Quelques années plus tard, Bouillé peut affirmer au roi : « [je] croy que n'avez province en votre royaulme ou ilz [les huguenots] soyent plus doulcement et humainement traictez »[267]. Mais la stratégie de « doulceur » vis-à-vis des huguenots bretons est à double tranchants. Étampes et son fidèle lieutenant Bouillé en attestent eux-mêmes. Le premier rapporte en 1562 au roi de Navarre que, comme sa province est globalement calme, les huguenots des autres provinces la rejoignent pour fuir les violences, ce qui ne fait qu'attiser les tensions… Il rapporte ainsi que « la plus part [des huguenots] qui s'est retiré devant l'armée se vient rendre icy comme en ung asil »[268]. Sa province est devenue, malgré lui, une sorte de refuge huguenot intérieur au royaume. Cette inquiétude, peut-être exagérée, est confirmée par les sources. Encore en 1564, des huguenots inquiétés en Basse-Normandie passent la frontière pour se réfugier à Fougères, côté breton[269]. Quant à Bouillé, il n'hésite pas à confier ses inquiétudes, un brin sceptique, au duc concernant la politique de douceur en évoquant le caractère subversif des rebelles : « il y en a aujourd'hui beaucoup qui ne craignent ni Dieu, ni Roi, ni Justice. Vous pensez si telles gens se doivent mener par remontrance et par douceur »[270].

Surtout, en fin de vie, le gouverneur justifie son engagement moyenneur. Profondément catholique, ouvert à une certaine réforme de l'Église, il s'efforce de suivre la politique d'apaisement de la reine-mère dans sa province et le rappelle dans son testament lorsqu'il affirme :

> « Je suplye ceulx du pays [de Bretagne] avoir agréable l'amour et affection de quoy je les ay gouvernez et me pardonner les foulles [et] travaulx que je leur ay donnez et sur tout a mes frères

---

[265] BnF, Ms. Fr 6626, f° 98 : le grand prieur de Lorraine à Guise, Nantes, 9 octobre 1562.
[266] Michel de Castelnau, *Mémoires*, p. 100.
[267] BnF, Ms. Fr. 15546, f° 267 : Bouillé à Charles IX, Bouillé, 25 juin 1568.
[268] Lublinskaya, p. 96-97 : instructions d'Étampes au vicomte d'Avenel, Nantes, 21 juillet 1562.
[269] La Ferrière, t. 2, p. III.
[270] Morice, col. 1288-1289 : Bouillé à Étampes, Guergelin, 22 août 1561. Finalement, la subversion socio-fiscale attendue et crainte en 1560-1561 ne se produit pas.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

> et amys de la Religion catholique et romaine que a la vérité j'ay par trop laissez offencer, mays je croy bien qu'ils entenderont que c'estoit pour éviter de plus grandz maulx. Je les suplye bien en avance de ce bien contenir en ceste saincte Religion avec telle discretion qu'ilz congnoissent que devant que Dieu chastie les autres il fault que nous nous randons agréables a luy »[271].

Ce propos, qui n'est par ailleurs pas isolé, plaide pour une vraie réforme des catholiques, seule condition au salut divin, libérateur de l'hérésie. Le testament d'Étampes évoque également la fille de son neveu et les enfants à venir, ses héritiers directs. Le duc demande aux parents à propos de leurs futurs enfants : « surtout qu'ils ne les laissent point troubler de ces nouvelles opinions de Religion ». Résolument, le duc désire mourir en bon catholique même si ces regrets sont aussi l'expression de sa bonne mort de chrétien. Ils montrent aussi à quel point, plus que pour n'importe quel autre aspect du métier de gouverneur, la gestion des questions religieuses est sujette aux choix et orientations personnels.

Même si, comme l'affirme Guichardin, « on ne gouverne pas selon sa conscience »[272], les attitudes et comportements de chaque gouverneur sont loin d'être dénués d'engagements personnels d'autant plus que le caractère récent des troubles religieux fait qu'il s'agit d'un domaine d'action si nouveau qu'il n'existe pas réellement encore d'attitude idéale définie par le pouvoir royal pour un gouverneur de province à l'inverse des critiques formulées par le Grand Condé un siècle plus tard. La « neutralité » d'Étampes, si elle lui permet de s'élever au dessus des passions en vue de conforter sa figure arbitrale est un choix politique en soi. D'autant plus que ses convictions religieuses propres coïncident parfaitement avec la politique royale à laquelle il adhère. Faire appliquer cette dernière en province n'est ainsi pas une difficulté à surmonter. Ainsi, l'adhésion d'Étampes au projet moyenneur joue un grand rôle dans la concorde bretonne des années 1560, qu'il faudrait davantage relier à l'explosion ligueuse particulièrement impressionnante pour le même espace vingt ans plus tard. Si la Bretagne a été aussi durablement ligueuse, peut-être est-ce parce qu'elle fut très largement épargnée lors des premiers troubles.

Dans ce contexte, et nous l'avons déjà effleuré, l'entourage religieux – mais aussi plus large – du gouverneur est à prendre en compte, car un choix politico-religieux n'est pas uniquement une affaire individuelle et personnelle[273]. Au contraire, il faut comprendre à quel point les proches d'Étampes, les membres de sa « maison », ont joué dans le gouvernement de

---

[271] BnF, Clairambault 355, f° 21 v°-22.
[272] Cité par Massimo Firpo « Le cardinal », Eugenio Garin (dir.), *L'homme de la Renaissance,* Paris, Seuil, 2002, p. 82.
[273] Robert Harding, *Anatomy of a power elite…,* p. 106-107.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

la Bretagne. C'est la dimension collective de ce métier de gouverneur que nous voudrions dès à présent analyser.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

CHAPITRE 7 : LA MAISON DU GOUVERNEUR

« L'honneur d'un grand seigneur est d'avoir des créatures aux charges importantes » peut affirmer à la fin du XVIe siècle Henri Ier de Montmorency[1]. Les historiens de la Renaissance se sont penchés sur ce que représente une *household* au sens de maison élargie, d'officiers personnels travaillant au service d'un individu, empereur, roi, reine, ou encore grand seigneur[2]. À la fin du Moyen Âge, la maisonnée « privée » d'un Grand tel que le duc de Bourbon est en réalité déjà un outil de puissance. Olivier Mattéoni a bien montré tout le poids social et politique des officiers d'un grand seigneur à l'échelle d'une principauté[3]. Les réseaux des gouverneurs sont quant à eux particuliers, combinant bien souvent pouvoir seigneurial et gouvernement de province, originalité que l'on retrouve chez Étampes. Alors que Robert Harding insiste sur ces réseaux locaux, il en dit finalement assez peu sur ses fondements et sur cette double nature[4]. Plus récemment David Potter a mis en avant l'utilisation des officiers du duc de Vendôme dans son gouvernement de Picardie en parlant d'*household* comme d'un « équipe du gouverneur »[5]. Nous proposons ici une analyse des liens entre maisonnée domestique et gouvernement d'une province et c'est la dimension collective du gouvernement provincial qui est à interroger.

Le duc d'Étampes bénéficie d'une position quasi-princière en Bretagne et sa maison rassemble une foule d'individus qui sont à son service particulier. Elle inclut les pages, les valets, les maîtres d'hôtels, les financiers, les officiers divers et variés, les secrétaires etc. Tout cet entourage sert théoriquement à ses besoins. Mais c'est aussi une manière d'obliger des

---

[1] Joan M. Davies, « Family service and family strategies : the household of Henri, duc de Montmorency, ca. 1590-1610 », *Bull. of the Society for the Renaissance studies*, III (1), 1985, p. 27-83, cité par Antoine Pacault, *art. cit.,* p. 153.

[2] Mark P. Holt, « Patterns of clientele and economic opportunity at court during the Wars of Religion : the household of François, duke of Anjou », *French Historical Studies,* 13, 1984, p. 305-322.

[3] Olivier Mattéoni, *Servir le prince : les officiers des ducs de Bourbon à la fin du Moyen Age (1356-1523),* Paris, PUPS, 1998, 507 p.

[4] Robert Harding, *Anatomy of a power elite…,* p. 21. C'est également ce que relèvent Laurent Bourquin (*Noblesse seconde et pouvoir en Champagne, aux XVIe et XVIIe siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, p. 15-36) et Arlette Jouanna (*Le devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne, 1559-1661,* Paris, Fayard, 1989, p. 65-66).

[5] David Potter, *War and Government…,* p. 92. Le chapitre 3 est intitulé « The governor'staff and household ». Même emploi du mot staff pour Richelieu (Joseph Bergin, *Pouvoir et fortune de Richelieu…,* p. 9).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

individus, de les attacher durablement. Ces relations humaines entre un patron et ses serviteurs ont été qualifiées par les historiens tantôt de clientèle, tantôt de fidélité[6]. Le premier terme illustre des relations davantage verticales. L'historiographie anglophone a quant à elle recours au concept d'*affinity*. Ce terme englobe alors tout type de relation, que ce soit du plus total dévouement au simple contact ou petit service rendu. Le mot à l'avantage d'être très large – et ne trouve pas vraiment d'équivalent en français et permet d'appréhender ce que l'on pourrait appeler un réseau politique, économique, social etc. Cette notion d'*affinity*, couplée avec ce mot de réseau a permis ainsi à Stuart Carroll de démontrer l'influence des Guise en Normandie grâce à leurs très nombreux soutiens locaux[7]. Le mot englobe aussi la famille élargie, le personnel administratif ou l'entourage domestique d'un seigneur, sa « maison » au sens très large. En Bretagne, Malcolm Walsby a utilisé ce terme pour bien définir le réseau humain des comtes de Laval[8].

Ainsi, il convient de mesurer tout le poids de la très large maison du duc d'Étampes dans son gouvernement de la Bretagne. Quelles sont les articulations possibles entre service domestique et service du gouvernement ? Quelles sont les types de carrières entreprises ? Enfin, quelle est la surface sociale et politique des individus qui servent le gouverneur-duc en Bretagne ? Dans cette perspective, il faut distinguer les serviteurs domestiques à proprement parler, des secrétaires, serviteurs tout à fait particuliers, et des gens d'armes du duc, individus payés par le roi mais qui restent très dépendants de leur capitaine.

La faveur du duc : les officiers d'un grand seigneur de la Renaissance

Comme on peut parler de « faveur du roi »[9], on peut aussi parler à l'échelle régionale de faveur d'un Grand. Le duc d'Étampes, dans la gestion de son imposant fief et de son « train », c'est-à-dire son mode de vie au quotidien, s'entoure d'officiers personnels qu'il faut identifier

---

[6] Roland Mousnier distingue la clientèle, qui est l'échange de la protection et de l'assistance du « patron » contre le service politique, honorifique et partisan du client, de la fidélité, qui est « une fraternité d'armes et un compagnonnage de guerre ». Le maître promet en échange « affection, avancement et fortune » (Roland Mousnier, « Les fidélités et les clientèles en France aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles », *Histoire sociale*, t. 15, Paris, 1982, p. 35-46). Mais « la fidélité ne conduit pas obligatoirement au sacrifice, loin de là, mais peut tout à fait s'en tenir à une aide ponctuelle, mesurée et proportionnelle aux moyens de chaque individu. […] dans certains cas la fidélité découle du clientélisme » (Bourquin Laurent, *Noblesse seconde…*, p. 24). En effet, Sharon Kettering est revenue sur cette distinction nette entre fidélité et clientélisme (*Patrons, Brokers and Clients in seventeenth century France*, Oxford, University Press, 1986, 333 p. ; « Clientage during the French Wars of Religion », *Sixteenth Century Journal*, XX, 1989, p. 221-239).

[7] Stuart Carroll, *Noble Power during the French Wars of Religion. The Guise Affinity and the Catholic Cause un Normandy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005, 320 p.

[8] Malcolm Walsby, *The Counts of Laval. Culture, Patronage and Religion in Fifteenth-and-Sixteenth-Century France*, Aldershot, Ashgate, 2007, 220 p.

[9] Nicolas Le Roux, *La Faveur du roi : mignons et courtisans au temps des derniers Valois,* Seyssel, Champ Vallon, 2013, 805 p.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

avec précision. Il s'agit très souvent de vassaux rémunérés par le duc pour leurs services aussi divers que variés.

Les receveurs, fermiers et receveurs généraux

En 1530, la « maison » du comte de Penthièvre se résume à quelques hommes chargés de prélever les deniers issus des fiefs. Chaque seigneurie du comté de Penthièvre est ainsi gérée par un receveur ordinaire qui collecte l'argent et les grains et tient les comptes des recettes et des dépenses. Quelques lettres du duc à ses receveurs montrent que celui-ci est souvent en contact avec ces petits officiers, tout au long de son existence. Étampes contrôle les comptes[10], ordonne des dépenses[11], veille à la bonne vente des grains[12] ou encore fait affermer la halle de Lamballe[13]. Il se fait aussi aider par des receveurs « généraux » qui contrôlent les comptes des receveurs et leur donnent quittance avant de centraliser les recettes du comté[14]. En 1530, le premier homme de confiance du comte de Penthièvre est Jacques Beloce, sieur de Boines. Il s'agit du premier homme repéré à son service depuis son retour en France la même année. Il porte alors le titre d'écuyer et de secrétaire du comte de Penthièvre[15]. En 1533, il est envoyé par son maître à la cour à Lyon pour négocier la pleine restitution du Penthièvre[16]. Puis, il se rend à plusieurs reprises à Paris avec Simon Audren, receveur et prévôt d'Étampes[17] afin de plaider la cause du duc dans ses nombreux procès du temps de François Ier. Simon Audren déclare ainsi au duc :

> « J'ay prins hardiesse vous escripre que à la poursuicte faicte en ceste ville de Paris ay assisté et faict la dilligence avecques vostre secretaire Beloce d'assembler le conseil [d'Étampes], recouvrer les traictes et appoinctemens faictz entre messieurs voz predecesseurs et les Roys et semblablement solicité le jugement donné en la court »[18].

Beloce agit alors comme un chef du conseil du duc. En récompense de ses nombreux services, où peut-être s'agit-il d'une nouvelle tâche, il reçoit la ferme de la seigneurie de

[10] ADCA, 1 E 1204 : Étampes à son receveur de Minibriac, Paris, 12 juin 1550.
[11] ADCA, 1 E 553 : Étampes à son receveur de Lamballe, Rennes, 21 avril 1543.
[12] ADCA, 1 E 109 : Étampes à son receveur de La Hunaudaye, La Tousche Lymosinière, 29 octobre 1554.
[13] ADCA, 1 E 553 : Étampes à son receveur de Lamballe, Lamballe, 7 septembre 1553 ; commission d'Étampes à son receveur de Lamballe, Lamballe, 23 juin 1561.
[14] ADCA, 1 E 1204 : quittance de Jacques Beloce au receveur de Minibriac, 20 juin 1541.
[15] AN, MC, XXXIII, 15, f° 168 : 9 septembre 1530.
[16] Bibl. de l'Institut, Ms. Godefroy 255, f° 29 : Antoine Sanguin à Jean de Penthièvre, Lyon, 29 janvier 1533 : « je croy que Beloce vous escry bien au long de voz affaires et principalement du fait de votre conté de Poinctievre qui est en fort bon train et sommes en grande esperance que cela ira selon vostre vouloir ».
[17] AN, MC, XXXIII, 32, f° 338 v°, 11 décembre 1546.
[18] ADCA, 1 E 3654 : Simon Audren à Étampes, Paris, 18 novembre [avant 1547].

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Minibriac [19]. Ce secrétaire s'implique donc également dans la gestion financière du Penthièvre. Avec Jean Le Royer, Jacques Beloce est également un des premiers receveurs généraux du comté de Penthièvre[20]. Un acte du duc explique sa nomination par les qualités de Beloce, homme de « bonne foy, loyaulté, proudhommie »[21]. Ainsi, il semble que l'office majeur dans la maison du duc soit celui de receveur du comté de Penthièvre.

En 1530, Jean de Penthièvre peut compter sur l'aide d'Anne de Montmorency qui a facilité son retour dans le royaume. Ainsi, plusieurs financiers et secrétaires du grand maître de France servent aussi son protégé. C'est le cas de Florimond Le Charron, futur receveur et trésorier général de Bretagne qui travaillera ensuite avec le gouverneur dans la province. Il est désigné comme « gérant le fait » de Jean de Bretagne, comte de Penthièvre, dans les années 1530[22]. En 1552, Le Charron gère pour Montmorency la baronnie de Châteaubriant[23]. Sieur de la Pabotière, il restera en contact avec Étampes, bien au-delà d'une simple relation professionnelle. Le cas de Prigent Boterel, sieur de Beauvoir, ne manque pas d'intérêt. Les Boterel sont d'importants vassaux du comté de Penthièvre. Prigent Boterel est procureur-fiscal du duc[24], devient son receveur[25], puis fait partie du greffe civil de la juridiction de Goello et est substitut du procureur du roi[26]. Il agit tel un fermier et avance l'argent au duc avant même les prélèvements[27]. Beauvoir est ainsi cité dans le testament du duc en janvier 1565 en tant qu'important créancier[28]. Peu avant la Ligue, le fils de Prigent Boterel estimera même que son père était celui qui avait géré pendant plus de trente ans les affaires des Penthièvre. Il se prétendait même le créancier du comte à hauteur de 40 ou 50 000 livres[29]. Les Boterel sont donc bien placés dans l'administration du comté et bénéficient de la protection d'Étampes, ainsi lorsqu'il facilite les démarches de Jean Boterel, mineur, pour

[19] ADCA, 1 E 1204.
[20] ADCA, 1 E 19 : commission d'Étampes à Jacques Beloce, 25 juillet 1541. Jean le Royer est aussi avocat au parlement de Paris. On retrouve les deux hommes à Vannes en 1537 comme procureurs d'Étampes (ADCA, 1 E 1478).
[21] ADCA, 1 E 19 : commission d'Étampes à Jacques Beloce, Villentrois, 30 janvier 1542.
[22] Dominique Le Page, *Finances et politique …,* p. 415.
[23] Antoine Pacault, « La clientèle des ducs de Montmorency à la Chambre des comptes de Nantes de 1542 à 1632 », *ABPO*, n° 108-4, 2001, p. 174.
[24] ADCA, 1 E 1223 : provisions d'Étampes pour Prigent Boterel, Nantes, 29 septembre 1553.
[25] ADCA, 1 E 1225 : reçu du duc d'Étampes d'une somme de 500 livres tournois avancée par le sieur de Beauvoir, son receveur, 1560.
[26] ADCA, C 7. En 1569, en qualité de substitut du procureur du roi, il passe en revue l'arrière-ban de Saint-Brieuc avec le commissaire Souleville et le sénéchal de Saint-Brieuc.
[27] Un exemple dans ADCA, 1 E 1225.
[28] BnF, Clair. 355, f° 19.
[29] ADCA, 1 E 57.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

servir à l'arrière-ban[30]. Ils en profitent peut-être pour placer un des leurs dans les affaires de la province par l'entremise de leur protecteur. Julien Boterel, seigneur d'Apigné, devint ainsi en 1554 le lieutenant du capitaine de Rennes, sûrement grâce au duc d'Étampes. Créancier, Prigent Boterel est aussi un serviteur. En 1560, on le voit envoyé en cour par Étampes pour défendre les Rennais lors de l'affaire de la résidence du parlement de Bretagne. Les Rennais le rémunèrent gracieusement « en considération que par cy devant ledit Botherel de bonne affection s'est employé a la solicitation de l'affaire de ceste communauté de Rennes pour le parlement ordinaire »[31]. Cela témoigne que service du gouverneur peut entraîner service de la province et illustre aussi la prise de parti pro-rennaise d'Étampes et des siens. Boterel y est désigné comme une des « notables personnes qui ont accès à la personne du roy desquelz ledict Botherel a faveur et bon accès comme plusieurs de ceste communauté ». De plus, Prigent Boterel semble jouer un rôle bien précis dans cette affaire de la translation du parlement de Nantes à Rennes. Sorte d'éminence grise du duc d'Étampes, il lui permet d'être influent sans trop se découvrir. Par exemple, en 1561, Étampes au courant que la dame de Montejean voterait pour Rennes, envoie Boterel recueillir sa procuration pour voter aux États[32]. De même, Boterel vote pour Rennes au nom des habitants de Lannion dont il est le procureur. Le sieur de Beauvoir reste au service des Penthièvre car on le retrouve encore receveur du Penthièvre pour le vicomte de Martigues en 1569[33]. Par ailleurs, il travaille désormais avec Louis de Guémadeuc, sieur de Vaumadeuc, procureur des Penthièvre et capitaine de Moncontour[34]. Ce dernier, serviteur de la maison des Penthièvre, fait partie d'une famille qui compte des capitaines dans l'armée d'Étampes (1562) comme dans celle de Martigues (1568). Service domestique et service militaire se recoupent ici.

D'autres individus sont receveurs du Penthièvre plus occasionnellement, à l'image d'un « valet de chambre » du duc, Mathurin Menanteau. Il est également employé comme receveur du Penthièvre en 1550. Sans porter de titre officiel, sinon celui de « procureur », Menauteau

[30] « Montre du ressort de Goëllo tenue en l'an 1543 », *Mémoires de la Société Archéologique et Historique des Côtes du Nord,* 1853, p. 264-282 : Étampes aux sieurs de Trégomar et de Beaumanoir, 12 mai 1543.
[31] AMR, FF 255, 1er décembre 1560.
[32] Morice, col. 1254.
[33] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 143 : Georges de La Trémoille à Vaumadeuc, Plélo, 13 février 1569.
[34] BnF, P.O. 1424, dossier 32262, p. 2, 3 : 22 mai 1576, 30 décembre 1583 ; ADCA, 1 E 640 (survivance de la charge de capitaine du château de Moncontour par Marie de Beaucaire) ; 1 E 19 : acte de Martigues qui fait de Louis de Guémadeuc, sieur de Vaumadeuc, son procureur, Lamballe, 18 février 1567. Louis de Guémadeuc avait commencé sa carrière comme homme d'armes dans la compagnie de Jean d'Annebault de La Hunaudaye, vassal d'Étampes (BnF, Ms. Fr. 21524, f° 1670 : montre, Mortain, avril 1556).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

parcourt le comté pour récolter les deniers des fermes[35]. En 1551, Menauteau est encore receveur du comté, mais on s'aperçoit qu'il est lui aussi créancier du duc (environ 4500 l.t.) et que c'est à cause de plusieurs « mises » du duc qu'il a obtenu les revenus de Lamballe et de Moncontour[36]. Dans le même document, Menauteau porte le titre de « greffier des Essarts » et est donc associé aux affaires du duc à différents niveaux. Satisfait de ses services de valet de chambre, greffier, receveur et fermier, Étampes lui obtient du roi un don de biens confisqués sur un faux-monnayeur de Thouars en 1551[37]. On observe là à l'œuvre la faveur ducale pour un homme de sa maison. Les valets de chambre du gouverneur, de la même manière que leurs homologues royaux, ne sont donc pas limités à la seule gestion de la chambre d'un Grand. Dans les années 1520, on peut par exemple observer un certain Foucre, valet de chambre du gouverneur Guy de Laval, agir comme coursier et porte-parole du gouverneur auprès du roi et correspondre en son nom avec Berthereau, secrétaire de Montmorency[38].

Dans bien des cas (Boterel, Menauteau), les receveurs du Penthièvre sont également des créanciers du duc. Plus généralement, le duc emprunte facilement de l'argent à ceux qui gèrent ses biens, et cela ne se limite pas au seul Penthièvre. Bien après le décès du duc, un certain Jean de la Vergne, gérant de la seigneurie d'Apremont en Poitou, qui appartient au duc, réclame qu'on lui rembourse l'argent qu'il lui avait prêté[39]. On peut faire le même constat pour les fermiers des droits maritimes d'Étampes. Pour toucher les droits du port de Saint-Malo, le duc emploie un fermier, un bourgeois bien placé dans les jeux de pouvoirs de la ville, Jacques Boullain[40]. Ce dernier agit comme un maître d'hôtel et lui achète tous les produits dont un aristocrate peut avoir besoin pour sa table : morue, clous de girofle, cannelle, muscade, gingembre et poivre. Boullain achète aussi pour le duc tout le matériel nécessaire pour l'entretien des navires que le duc possède en son nom privé[41]. Pour Pierre Martin, le fermier des droits maritimes est résolument un fermier-créancier[42]. Et en effet, plusieurs lettres de Martigues à Boullain demandent à ce dernier d'avancer des fonds. Une missive

---

[35] ADCA, 1 E 19 : commission du duc d'Étampes à Mathurin Menauteau, Les Essarts, 17 novembre 1550. ADCA, 1 E 1218 : Mathurin Menauteau, fermier de La Roche-Suhart, 5 juillet 1554.
[36] ADCA, 1 E 19 : ordonnance de Mathurin Menauteau, 26 octobre 1551.
[37] *CAH,* t. 5, p. 219, Fontainebleau, août 1551. Encore en septembre, Étampes obtient pour lui ainsi qu'à son secrétaire Gilles Charruyer, les biens d'un condamné (*Ibid.* p. 260).
[38] Chantilly, L, XIII, f° 224 : Foucre à Berthereau, Angoulême, 24 avril.
[39] ADIV, 1 Bf 18, 1er mars 1574.
[40] Il apparaît plusieurs fois au conseil de ville avec une quantité de parents, ce qui laisse supposer une position en vue pour Boullain à Saint-Malo (AMSM, BB 5, f° 2).
[41] ADCA, 1 E 1478 : Étampes à Jacques Boullain, Lanjouan, 17 décembre 1563.
[42] Pierre Martin, *Les fermiers des droits maritimes en Bretagne (XVIe-XVIIIe siècle) : une élite seconde sous l'Ancien Régime*, Paris, Les Indes Savantes, 2013, p. 258. L'auteur écrit au sujet de Jacques [et non pas Jean] Boullain : « il est indéniable qu'affaires publiques et privées sont intimement liées ».

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

d'Étampes à Boullain laisse penser que le fermier est plus d'une fois d'un précieux secours tant le ton du duc est aimable, ce qui contraste avec ses missives envoyées aux autres fermiers et receveurs : « oultre tous les plaisirs que m'avez faict »[43]. Le Malouin n'en est certainement pas à sa première avance d'argent.

Les argentiers : des profils divers et variés

Un constat similaire peut être fait pour les argentiers du duc à l'image de Jacques du Buisson, argentier et contrôleur des affaires de la maison d'Étampes. Le duc lui constitue une rente de 100 lt. sur la ferme de la halle de Lamballe pour reconnaître ses bons services d'officier mais aussi pour le rembourser d'une créance de 1200 lt[44]. Les argentiers du duc sont des officiers qui se chargent littéralement de son argenterie qui manient aussi de l'argent et peuvent avancer des sommes considérables. Dans la maison d'un grand tel qu'Étampes gravite un nombre important de serviteurs qui se chargent de ses biens meubles ou mobiliers. Ainsi, grâce aux commandes de ses hommes on peut tenter de cerner une certaine culture matérielle propre à la haute aristocratie.

Dans les années 1540, un homme est à la fois argentier du duc d'Étampes et son secrétaire. Il s'agit de Liger Penet. À plusieurs reprises, il achète des joyaux parisiens pour le duc[45]. L'argentier se procure également des bordures d'or, un carcan et une rose de diamant. En 1548, il achète pour le duc « un grand sac de cuir contenant une écuelle d'argent en morceaux aux armes du duc d'Étampes »[46]. Avec Simon Audren, prévôt d'Étampes, Liger Penet représente plusieurs fois le duc devant de riches bourgeois parisiens notamment dans des affaires de prêt. En 1546, Penet engage même une partie de la vaisselle du duc, à savoir « deux bassins d'argent, à laver les mains, du nouveau poinçon, aux armes du duc, deux vases et une coupe en vermeil doré, du poinçon de Rennes, la coupe couverte aussi d'argent, aux armes du duc »[47]. Ce qui frappe à la lecture des sources, c'est que Liger Penet a contresigné plusieurs actes du duc[48]. Ainsi, son rôle d'argentier est lié à celui de secrétaire. En 1546, quand un maître d'hôtel d'Étampes collecte les deniers du Penthièvre, il n'oublie pas à la fin de sa quittance de faire « signer à Legier Penet, secrétaire de mondit seigneur »[49] comme s'il s'agit d'un secrétaire prédisposé aux affaires financières. Liger Penet n'était pas le seul

[43] ADCA, 1 E 1478 : Étampes à Jacques Boullain, Lanjouan, 17 décembre 1563.
[44] ADCA, 1 E 553 : mandement d'Étampes à Jean Rabel, receveur de Lamballe, Lamballe, 23 juin 1561.
[45] AN, MC, XIX, 176, 6 novembre 1548.
[46] AN, MC, XIX, 95, 30 octobre 1548.
[47] AN, MC, XXXIII, 32, 11 décembre 1546.
[48] Au moins depuis 1537 : BM Poitiers, Fonteneau, t. IX, p. 411 : Les Essarts, 10 octobre 1537.
[49] ADCA, 1 E 1204 : quittance de Thorigné, 1546.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

argentier du duc. On retrouve également Jean Le Pelletier, « argentier et procureur » du duc lorsque celui-ci est gouverneur d'Auvergne[50]. Figure également Pierre Benoist, qualifié d'argentier, procureur et secrétaire du duc[51]. Pierre Benoist se distingue surtout dans les sources par son rôle de secrétaire[52]. En 1551, lorsque le duc aménage son château des Essarts, c'est Pierre Benoist qui se charge de passer les commandes[53]. En 1560, il se charge encore de recevoir de l'argent qui provient de la famille Du Prat[54]. Puis, la charge revient à Jacques du Buisson, argentier mais aussi « contrerolleur de notre maison » qui avait commencé le service au duc en tant que simple « panetier »[55]. Étampes lui verse par le receveur de Lamballe plusieurs sommes sur la ferme de la halle de la même ville[56]. Et du Buisson se charge de plusieurs missions aux côtés de Le Vavasseur, un secrétaire du duc.

Il est probable qu'un seul argentier à la fois officie auprès du duc. Sans connaître la chronologie exacte, Jean Le Pelletier (années 1530), Liger Penet (années 1540), Pierre Benoist (années 1550) puis Jacques du Buisson (années 1560) se succèdent à ce poste. Reste que le rôle d'argentier ne se résume pas au seul maniement de l'argenterie du duc. L'emploi est beaucoup plus varié. Les argentiers retrouvés sont également procureurs et secrétaires du duc (au moins Penet et Benoist) ou contrôleur et fermier (Le Pelletier). Par ce mélange des rôles, l'argentier revêt un rôle éminemment politique dans l'entourage ducal. Liger Penet est un connaisseur des lettres et du droit en plus d'être attaché à la gestion des objets de luxe du duc.

Les maîtres d'hôtel : des proches cantonnés au service domestique

Les maîtres d'hôtel du duc sont inégalement connus. Il s'agit d'abord pour eux de s'occuper de la bonne tenue d'une maison aristocratique au quotidien. Le tableau ci-après permet d'identifier six individus dont cinq au service du duc pendant une longue période.

Tableau 14 : les maîtres d'hôtel d'Étampes

Maître d'hôtel	Informations
« Le Boys » (années 1530)	
Louis Travers, sieur d'Eschaffaulx (1549, mention)	
René Petit, sieur de Boisfichet	Vassal des Essarts

[50] AN, MC, XIX, 161, 17 mai 1542.
[51] AN, MC, C, 26, avril, mai et juin 1555.
[52] AN, MC, CXXII, 1369, 11 mai 1557.
[53] AN, MC, XXIII, 7, 19 août 1551.
[54] Chantilly, 1 A 37, 20 décembre 1560.
[55] AN, MC, C, 38, 31 août 1551 (son nom est alors Jacques Le Maître, dit du Buisson).
[56] ADCA, 1 E 553 : commission d'Étampes à son receveur de Lamballe, Lamballe, 23 juin 1561.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

(années 1520-1540)	Accompagne René de Penthièvre en Italie Gouverneur d'Étampes
Guy de Thorigné, sieur de Boisnerbert (années 1540)	Époux de Jeanne de Culant Vassal des Essarts Antoine de Thorigné, archer dans la compagnie d'Étampes Procureur d'Étampes
François de Mars, sieur de Saint-Agathe (1550-1565)	Vassal de Penthièvre Sa fille épouse un neveu d'Étampes Procureur d'Étampes
Charles de Culant (1550-1565)	Cousin, gendarme dans la compagnie d'Étampes Vassal de Boussac Procureur d'Étampes

Un certain « Le Boys » semble avoir dirigé l' « hôtel » de son maître pendant une longue période[57]. Louis Travers, sieur d'Eschaffaulx est aussi maître d'hôtel mais on n'en sait pas davantage[58]. D'autres individus sont mieux identifiés à l'image de René Petit, sieur de Boisfichet et la Roussière qui occupe cette fonction auprès du duc au moins depuis son retour en France en 1530, si ce n'est avant. Il fut également le gouverneur d'Étampes, celui qui s'occupa de son instruction[59]. Homme des plus dévoués, il a suivi René de Penthièvre et le connétable de Bourbon lors de leur fuite du royaume en 1523 et a été pardonné *in extremis* par la régente Louise de Savoie[60]. Avec ce petit gentilhomme poitevin qui est aussi son vassal, Jean apprit à lire et à écrire, à monter à cheval et à combattre. Confier l'éducation d'un des plus grands héritiers du royaume à un aussi modeste gentilhomme c'est s'assurer de sa reconnaissance et ainsi de son dévouement. C'est aussi le signe d'une condition personnelle encore aléatoire. En 1542, Boisfichet, alors désigné maître d'hôtel du duc d'Étampes, est chargé d'aller récolter les deniers du comté de Penthièvre[61]. Dans un acte du duc destiné à le remercier de tous ses bons et loyaux services auprès de sa personne, on devine plus précisément le rôle du maître d'hôtel. René Petit à reçu :

> « plusieurs commissions, pouvoirs, mandements et lettres signées de nous [le duc] pour le recouvrement des deniers de nos dites terres et seigneuries, et pour cest effect, il s'y seroit si

[57] AN, MC, VIII, 68, 12 juillet 1540.
[58] AN, Y 94, f° 336 v°.
[59] AN, J 819/11/7 : Jean de Penthièvre est éduqué par « un gentilhomme nommé Boisfichet, seigneur de la Roussière, lequel a esté gouverneur dudit duc d'Estampes en ses jeunes ans ».
[60] BM Poitiers, Fonteneau, t. 9, p. 397 : lettre de pardon accordées par Louise de Savoie à René Petit, écuyer, jeune gentilhomme qui avait suivi hors du royaume de France Charles de Bourbon, 4 juillet 1523.
[61] BM Poitiers, Fonteneau, t. 9, p. 433 : quittance, 11 juin 1549.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

bien employé qu'il auroit prins et recu plusieurs sommes de deniers des receveurs et fermiers de nosdites terres et seigneuries »[62].

On aperçoit ici davantage la figure d'un receveur, en tout cas d'un homme qui manie les finances du duc. Boisfichet avait déjà été envoyé à plusieurs reprises vers La Trémoille en tant que procureur pour normaliser la situation avec le duc d'Étampes au sujet de la seigneurie de Bournezeau qui faisait d'Étampes le vassal des La Trémoille[63]. En 1545, il afferme pour le duc les droits maritimes entre Couesnon et Arguenon[64]. René Petit apparaît une nouvelle fois comme « procureur » du duc en 1551, pour vendre la forêt du Parc près de Champtoceaux, à Jean du Coing pour 5200 l.t[65]. Peu à peu, la famille Petit de Boisfichet entre dans l'administration des domaines des Penthièvre mais aussi dans un service très large[66]. À plusieurs reprises, René et son frère Pierre, participent au service armé du duc. En 1545, Pierre est employé à la défense des « ports et havres » de Bretagne. Et Étampes lui adjoint pour cette mission Philippe de Chambes, sieur de Montsoreau, un proche parent ainsi que Guy de Thorigné, sieur du Boisnerbert, autre maître d'hôtel du duc, et un vassal, Jacques Clairambault, sieur du Plessis-Clairambault[67]. Cet acte officiel de François Ier mentionne ainsi uniquement des hommes d'Étampes pour la défense du littoral breton. En 1552 à nouveau, René et son frère Pierre supervisent la défense militaire de la baronnie des Essarts[68].

Plus qu'un simple maître d'hôtel, René Petit est donc ainsi un homme à tout faire, qui peut aussi bien éduquer son pupille, manier son argent et être utile lors d'opérations militaires, cas usuel pour les maîtres d'hôtel. Il faut rappeler que René Petit est un serviteur des premières heures qui a personnellement suivi René de Penthièvre et Bourbon. Et de la même manière que cela peut s'observer au niveau curial, la fidélité à un individu peut engendrer un retour, une faveur concrétisée par des dons matériels ou fonciers. La fidélité, l'*affinity,* fonctionne bien dans les deux sens. D'ailleurs, elle n'est concevable qu'avec une réciprocité,

---

[62] BM Poitiers, Fonteneau, t. IX, p. 433 : commission d'Étampes, Angers, 11 juin 1549.
[63] AN, 1AP 616 : Étampes à La Trémoille, Lyon, 12 avril [1536], idem, Les Essarts, 31 janvier [1540]. René Petit habite une maison à Thouars, ce qui facilite ce rôle (AN, 1AP 634 : René Petit à La Trémoille, Thouars, 3 janvier).
[64] ADCA, 1 E 1478.
[65] AD Maine-et-Loire, H, prieuré de Saint-Jean de Champtoceaux.
[66] Un frère, Jean, est receveur de Villemur pour Charles de Luxembourg-Martigues (*CAH,* t. 5, p. 208).
[67] BM Poitiers, Fonteneau, t. IX, p. 425 : commission de François Ier, 27 juillet 1545. Philippe de Chambes (1500-1561), baron de Montsoreau, est le neveu d'Hélène de Chambes, grand-mère d'Étampes. Il épousa en 1530 Anne de Laval, une autre petite-fille de Commines. En 1543, le duc avait logé chez le sieur de Clairambault, vassal poitevin. Figurent également d'autres proches que nous n'avons pas identifiés : Jean Grossin, sieur de Bouilly Saint-Pol, Augustin Odet, sieur de la Godinière.
[68] BM Poitiers, Fonteneau, t. IX, p. 435. Ils ont la garde du port et havre de Saint-Gilles et de l'île de Ryé en 1552.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

comme toutes les formes de services rendus au seigneur-gouverneur. Ainsi, Étampes vend plusieurs seigneuries poitevines à René Petit, comme celle de Saint-Denis-la-Chevasse[69] ou encore lui fait don de la seigneurie de la Guierche[70]. Dans ce don, la fidélité aux Penthièvre est clairement évoquée :

> « considérans les bons et agréables services que noble homme René Petit, escuyer, seigneur de la Fraudonnière, l'un de ses maistres d'Hostel, lui à faicts et auparavant à deffunt très haut et puissant seigneur messire René de Bretaigne, en son vivant chevalier, comte dudict Paincthièvre son père ».

Et quand la veuve de René Petit voit sa seigneurie de la Guierche confisquée par les La Trémoille[71], un autre parent d'Étampes, Claude Gouffier, rappelle bien ce

> « transport que Monsieur d'Estempes luy en a peu faire partye en eschange, comme j'ay entendu, pour quelque rente qu'il luy debvoit, partye aussy pour les bons et aggréables services qu'il luy avoict faictz »[72].

Cette phrase de Gouffier montre parfaitement à quel point crédit et service sont deux notions liées et imbriquées. La dette financière couplée à la dette personnelle, celle de l'estime et du service, entraîne les récompenses foncières. Sans qu'ils puissent tous être énumérés, de nombreux dons en argent comme en terre d'Étampes aux frères Boisfichet témoignent d'une relation privilégiée avec eux[73]. Ainsi se dessinent une clientèle autour du duc. Les premiers récompensés sont ceux qui ont suivi son père dans l'adversité, ce qui a créé un lien très fort.

Vient ensuite, dans les années quarante, « Guy de Thorigné, sieur de Boisnerbert, maistre d'hostel de monseigneur le Duc d'Estampes »[74]. Il est vassal des Essarts pour ses fiefs de Thorigny et de Bois-Nerbert. Cet individu figure aussi en 1545 parmi les hommes d'Étampes chargé d'inspecter le littoral breton avec René Petit. Surtout, il avait épousé Jeanne de Culant, une parente de Charles, un autre maître d'hôtel du duc. En 1546, il recouvre des deniers du Penthièvre pour le duc et agit comme un receveur général[75]. Thorigné gère également certaines dépenses seigneuriales et le duc correspond avec lui à ce sujet[76]. On le retrouve par

[69] AD Vendée, 8 J 89.
[70] BM Poitiers, Fonteneau, t. IX, p. 407 : Compiègne, 10 mars 1536.
[71] Les Boisfichet servent souvent d'intermédiaires entre Étampes et les La Trémoille (AN, 1AP 634).
[72] AN, 1AP 625 : Claude Gouffier à La Trémoille, Maulévrier, s.d.
[73] BM Poitiers, Fonteneau, t. 9, p. 403, 407 et 411 (1535 et 1536-1537).
[74] BnF, Ms. Fr. 22331, f° 694, 1547.
[75] ADCA, 1 E 57, comptes de Lamballe, 1546 : « Boisnerbert ».
[76] ADCA, 1 E 943 : Étampes à Guy de Thorigné, Lamballe, 22 octobre 1547.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

exemple à vendre des blés du comté pour le duc[77]. En Penthièvre, il porte aussi le titre de « procureur » d'Étampes et nomme en son nom un couvreur chargé de l'entretien des ardoises des moulins, halles, fours et prisons de Lamballe[78]. Encore en Penthièvre, il gère une transaction féodale pour Étampes comme « procureur special »[79]. Ses missions sont donc très variées et est un nouveau témoignage de polyvalence. Il est peut-être décédé vers 1549-1550 et François de Mars, sieur de Saint-Agathe, lui succède. Il est lui aussi parfois désigné comme « procureur » du duc[80]. Saint-Agathe est un vassal direct du Penthièvre qui supervise aussi les fermiers et receveurs du comté[81] et manie l'argent de son maître, pour les réparations des demeures du duc par exemple[82]. Il reçoit aussi les serments de vassalité dus pour le comté de Penthièvre avec « maistre Raoul de Clauroux sieur de Kerauffet », un receveur qui est aussi procureur[83], docteur aux droits et sénéchal de Lamballe et Moncontour[84]. En 1550, le duc l'envoie recevoir les deniers du Penthièvre et divers droits de rachat[85]. En 1551, il inspecte une nouvelle fois le Penthièvre et les comptes du receveur[86]. Dans bien des cas, les maîtres d'hôtels servent donc le duc en maniant son argent et en contrôlant les receveurs seigneuriaux. Plusieurs quittances de Thorigné comme de Saint-Agathe montrent que les deux maîtres d'hôtels collectent pour le duc l'argent des receveurs seigneuriaux[87].

Le maitre d'hôtel Saint-Agathe est également mentionné dans le testament du duc comme l'un de ceux qui doit réaliser ses dernières volontés afin d' « acquitter [sa] conscience »[88]. Dans cette même mission posthume, on retrouve également Charles de Culant. Cet homme est cousin du duc par les alliances que les Brosse et les Culant ont pu nouer en Périgord et Limousin. Baron de Culant et seigneur de Busserolles[89], vassal d'Étampes pour ses fiefs auvergnats, limousins et périgourdins, Charles de Culant est maître d'hôtel du duc

[77] ADCA, 1 E 1296.
[78] ADCA, 1 E 538 : lettres de Guy de Thorigné.
[79] ADIV, 1 F 1604 : commission d'Étampes, Lamballe, 21 décembre 1555.
[80] BnF, Ms. Fr. 22331, f° 693, 1558.
[81] ADCA, 1 E 78, 1546 .
[82] ADCA, 1 E 29, 1552 : état des dépenses faites par le sieur de Saint-Agathe, agent du duc d'Étampes.
[83] BnF, Ms. Fr. 22331, f° 703, 1552 ; ADCA, 1 E 1077: ils sont commissaires de la réformation de 1552.
[84] BnF, Ms. Fr. 22342, f° 155 : États de Bretagne, 1539.
[85] ADCA, 1 E 19 : commission d'Étampes au sieur de Saint-Agathe, Paris, 16 mars 1550.
[86] ADCA, 1 E 19 : commission d'Étampes au sieur de Saint-Agathe, Les Essarts, 1er novembre 1551.
[87] ADCA, 1 E 109 : quittances de Saint-Agathe, 1552, 1555 ; ADCA, 1 E 1204 : quittance d'Étampes au receveur de Minibriac, « par les mains de Guy de Torigné, escuyer, sieur du Boisnerbert, l'ugn de notz maistres d'hostel », Brest, 3 août 1543, quittance de Thorigné, 1545, 1546 (3), 1549 (2), quittance de Saint-Agathe, 1552 ; ADCA, 1 E 1223 : quittance de Thorigné, 1549.
[88] BnF, Clair. 355, f° 19.
[89] AN, MC, XIX, 163, 9 juin 1543.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

assez tôt[90]. En 1551, il est procureur du duc pour l'affaire de la vente de la baronnie de Chevreuse au cardinal de Lorraine[91]. Mais à la différence de Thorigné et Saint-Agathe, il est moins impliqué dans les affaires féodales en Penthièvre ce qui s'explique par un emploi dans la compagnie d'ordonnance d'Étampes (guidon dès 1538 puis lieutenant en 1554). C'est donc un profil de maître d'hôtel différent. Sa mission reste par ailleurs liée au service domestique. En 1559, il approvisionne par exemple la table du duc à Lamballe en « poissons et aultres marchandises »[92].

Un maître d'hôtel peut donc assurer pour le duc toutes sortes de missions privées, de la gestion très large de ses seigneuries à l'exécution de son testament. Mais ce qu'on peut d'ores et déjà remarquer c'est que les maîtres d'hôtel que nous connaissons le mieux (Petit, Thorigné, Saint-Agathe, Culant) restent cantonnés aux affaires personnelles du duc et ne prennent qu'assez peu part au gouvernement de la province – excepté la garde des côtes en 1545. En Picardie, il en allait différemment des maîtres d'hôtel du gouverneur Vendôme qui poursuivent d'importantes carrières au service du roi et cumulent parfois avec des postes d'importance dans la province comme ce maître d'hôtel devenu général des finances de Picardie[93]. Cela dit, on retrouve les maîtres d'hôtels auprès du gouverneur dans bien des missions de gouvernement. Ainsi, lorsque le gouverneur se déplace en personne devant les bourgeois de Rennes, pour un dîner ou une séance de travail commun, c'est son maître d'hôtel qui orchestre le logis et les repas, en laissant aux bourgeois de la ville le soin de payer[94]. Lorsqu'en 1559 une coupe d'argent est cassée dans la chambre rennaise du gouverneur mise à disposition par la municipalité, son maître d'hôtel la rembourse intégralement[95]. Lorsqu'on lit les comptes des miseurs de la ville de Rennes, il fait figure d'homme central dans la gestion matérielle du dialogue entre gouverneur et bourgeois. Le maître d'hôtel peut agir, à l'image du coursier postal pour les correspondances, comme un lien pour tout dialogue oral entre le gouverneur et les Bretons. Ainsi, maîtres d'hôtel, ou « intendants » du duc, sont ses véritables

[90] Chantilly, 1 F 003 ; BnF, Clairambault, 355, f° 19 : testament du duc d'Étampes, Château de Lamballe, 25 décembre 1565 : « nostre cousin Charles de Cullant sieur et Baron dudit lieu ».
[91] AN, MC, XXIII, 7, 16 mai 1551.
[92] Chantilly, 1 F 003 : « quatre batteaulx chargez de plusieurs espèces de poissons et aultres marchandises menées et conduictes par la rivyère de Loyre » et qui transitent ensuite jusqu'à Lamballe par voie terrestre.
[93] David Potter, *War and Government…*, p. 110-111.
[94] AMR, AA 12, n°20 : mises pour la venue du duc d'Étampes à Rennes, 24 septembre 1559.
[95] *Ibid*.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

« hommes-liges »[96]. Hommes de confiance, ils supervisent un vaste hôtel qu'il convient d'analyser.

L'hôtel du duc : officiers de bouche, médecins, fou, pages, valets

L'hôtel d'un Grand est immédiatement visible à sa table. Dans les années 1540, un certain Pierre Baugé est qualifié de « pourvoyeur » du duc[97], c'est-à-dire qu'il approvisionne la table ducale en denrées. Les plus communes sont confiées à des personnels de l'hôtel lui-même[98]. Étampes entretient aussi à son service son propre sommelier, Guillaume Bonneville[99]. Un certain Estienne Richer, « sommelier de Painctièvre » est aussi son procureur[100]. En 1543, lors de la réception du duc à Rennes, les bourgeois font appel à son sommelier afin de savoir quels vins sont à son goût[101]. Il est aussi celui qui reçoit les nombreux tonneaux de vin passés en Bretagne sans payer de taxes selon le bon vouloir du roi. Dans une société où les cadeaux en vins sont des plus fréquents, le rôle du sommelier est d'importance. Les maisons de grands nobles font souvent place à ces officiers de bouche, bien souvent protégés et « favorisés » par leur maître, à l'image de Bonnivet en 1521 qui propose son bouteiller comme sommelier du roi[102]. Étampes peut « favoriser » lui aussi les siens : « René Esmengart, notre escuyer de cuisine », est récompensé de ses services par le duc avec 240 lt. pour les fêtes de Noël[103]. Il veille à l'approvisionnement d'épices, de pain de sucre etc. de la table ducale. En Penthièvre, le duc a à sa disposition plusieurs lieux où cuisiner. Au château de Lamballe mais aussi au Bocaige qui comporte « le lieu ou l'on faict notre cuysine »[104]. La table du gouverneur est aussi un lieu de divertissement et cette anecdote rapportée par Brantôme au sujet du fou du duc est particulièrement intéressante dans ce qu'elle rapporte de la perception de sa culture matérielle, de son outillage culturel et mental :

> « Monsieur d'Estampes avoit un fou qui s'appeloit Colin, fort plaisant. Quand sa mort s'approcha, Monsieur d'Estampes demanda comment se portoit Colin. On luy dit: «Pauvrement, Monsieur; il s'en va mourir, car il ne veut rien prendre. — Tenez, dit Monsieur d'Estampes, qui lors estoit à table, portez-luy ce potage, et luy dites que, s'il ne prend quelque chose pour l'amour de moy, que je l'aimeray jamais, car on m'a dit qu'il ne veut rien prendre.» L'on fit

[96] Michel Antoine, *Le Cœur de l'État. Surintendance, contrôle général et intendances des finances, 1552-1791*, Paris, Fayard, 2003, p. 47.
[97] AN, MC, VIII, 66, 68, 1540-1542.
[98] ADCA, 1 E 1204 : Jacques Girault, « Boulongier » du duc, 1542.
[99] *CAH,* t. 3, p. 698, 20 janvier 1538.
[100] ADCA, 1 E 57.
[101] AMR, AA 20.
[102] BnF, Ms. Fr. 3060, f° 56 : Bonnivet à Robertet, Bordeaux, 26 août [1521].
[103] ADCA, 1 E 1478 : Étampes à Jacques Boullain, 27 mai 1563.
[104] ADCA, 1 E 397 : lettres d'Étampes, Lamballe, 26 juin 1561.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

ambassade à Colin, qui, ayant la mort entre les dents, fit response: «Et qui sont-ils ceux-là qui ont dit à monsieur que je ne voulois rien prendre? » Et, estant entourré d'un million de mouches, car c'estoit en esté, il se mit à jouer de la main à l'entour d'elles, comme l'on voit les pages et laquais et autres jeunes enfans aprés elles; et, en ayant pris deux au coup, en faisant le petit tour de la main qu'on se peut mieux représenter que de l'escrire: «Dittes à monsieur (dit-il) voilà que j'ay pris pour l'amour de luy, et que je m'en vais au royaume des mouches.» Et, se tournant de l'austre costé, le gallant trepassa. »[105]

Ainsi, le duc peut s'offrir les divertissements d'un fou attaché à sa maison et à sa table. Sommelier, maître d'hôtel, fou, tous participent à renommée de l'hospitalité du duc. Et celle-ci peut évidemment revêtir une certaine dimension politique à la Renaissance. En 1542, lors du siège de Perpignan où le duc dirige les troupes des Grisons, il se fait apprécier des nombreux chefs suisses « car il estoit très magnifique et splendide en sa table »[106]. Remarquons que c'est le même procédé que Blaise de Monluc emploie auprès de François de Guise et des capitaines français qu'il accueille à une table bien fournie[107]. Ce même duc de Guise accorde lui aussi une place très importante à cet aspect des relations nobiliaires[108]. Le duc d'Étampes est en cela en complet accord avec les autres membres de la haute aristocratie. Même en pleine campagne militaire en Normandie, Étampes n'oublie pas de demander à un fidèle de « faire toulte la diligence de m'envoier à Bayeulx tout ce que j'ay de bagages à St Lo tant toutes ustancilles de cuisine, tables »[109]. Ainsi, de même que l'a montré Élisabeth Gonzales pour l'hôtel des ducs d'Orléans à la fin du XVe siècle, l'hôtel du duc d'Étampes n'a pas pour seul rôle d'organiser la vie quotidienne du seigneur. L'hôtel d'un seigneur est davantage. C'est l'instrument d'une autorité, une vitrine de la puissance, un outil politique de premier ordre[110]. À l'échelle bretonne, l'hôtel du gouverneur apparaît comme un milieu curial en miniature et cela est déjà visible déjà pour un gouverneur précédent, Guy de Laval dans les années 1520[111]. La table du gouverneur à Vitré ou à Laval apparaît comme une petite cour provinciale où les gentilshommes désirent plus que tout se montrer.

Le duc a également recours à des médecins pour sa santé fragile en fin de vie mais aussi pour son entourage. En 1549, il rémunère Joachim de Sallon pour la grossesse de l'épouse de

[105] Brantôme, *Œuvres complètes*, t. 9, p. 464-465.
[106] Brantôme, *Œuvres complètes*, t. 6, p. 228.
[107] Blaise de Monluc, *Commentaires…*, p. 430.
[108] Marjorie Meiss-Even, *Les Guise et leur paraître*, Rennes-Tours, PUR-PUFR, 2013, p. 77-91.
[109] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes à La Caunelaye, Avranches, 7 octobre 1562.
[110] Élisabeth Gonzalez, *Un Prince en son Hôtel. Les serviteurs des ducs d'Orléans au XVe siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne (Histoire ancienne et médiévale, 74), 2004, 396 p.
[111] Malcolm Walsby, *The Counts of Laval…*, p. 94.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

son neveu, le vicomte de Martigues[112]. Dans un autre acte, Étampes verse de l'argent à Joachim de Sallon, qualifié de premier médecin de la reine Catherine de Médicis, ainsi qu'à sa fiancée, Jeanne Machetie à l'occasion de leur futur mariage. Les futurs époux logent chez le duc au château des Essarts et l'acte précise que la fiancée a rendu des services « à feue Philippe de Luxembourg, nièce du duc d'Étampes et sœur du seigneur de Martigues »[113]. Peut-être s'agit-il aussi de services médicaux. Ambroise Paré a relevé qu'Étampes comme son neveu ont protégé le chirurgien Pierre de La Roque qui tenta de sauver un enfant de Martigues qui mourut jeune d'une maladie ombilicale, les serviteurs de Martigues le tenant pour coupable. Est-ce là le témoignage d'une bonne connaissance des nouvelles pratiques de la chirurgie par le duc d'Étampes ? Paré en profite surtout pour souligner ici le caractère non violent du gouverneur de Bretagne[114]. Toujours est il que le duc a lui-même recours à des médecins, personnels ou également au service de la reine. Ainsi en 1560 il témoigne au roi vouloir rester chez lui à Lamballe pour « prendre médecine »[115]. Étampes a aussi recours au chirurgien Ambroise Paré lorsqu'il faut essayer de sauver un de ses gendarmes, touché d'un coup d'arquebuse au siège d'Hesdin en 1553[116].

Puis, vient la foule de gentilshommes qui font partie de « la maison » du duc, simples vassaux de passage à son service, ou devenus fidèles avec le temps. Ainsi, Regnault de la Tousche, sieur de La Tousche Lymosinière, est vassal d'Étampes aux Essarts et pays de Retz. Il assiste à l'accouchement de Madame de Martigues aux Essarts en 1549[117]. Sa fille fait elle aussi partie du cercle restreint des Penthièvre, sorte de dame d'honneur à la suite de Madame de Martigues lors d'une entrée de la petite famille à Rennes en 1562[118]. Par ailleurs, Étampes signe deux actes depuis La Tousche Lymosinière en octobre 1554[119]. Il est très probablement reçu chez son vassal. Regnault de La Tousche est aussi employé par Étampes pour défendre la côte de la baronnie de Retz où il est très bien possessionné[120]. Les deux hommes sont donc proches, et il n'est pas anodin de voir Étampes vouloir conserver ce gentilhomme en qui il a

[112] Chantilly, 1 A 037, quittance de Joachim de Sallon au duc d'Étampes, 10 mai 1549. AN, Y 94, f° 336 v°.
[113] AN, Y 94, f° 336 v° : 1er mai 1549.
[114] Ambroise Paré, *Œuvres*, 9e édition, Lyon, 1633, p. 750 : « le chirurgien, nommé Maistre Pierre de la Rocque, fut en grand danger de sa personne, et n'eust esté Monsieur d'Estampes et mondit sieur de Martigues, les serviteurs luy eussent coupé la gorge, estimans que la mort estoit survenue à l'enfant par la faute dudit chirurgien ».
[115] Chichkine, p. 219 : Étampes à François II, Lamballe, 15 septembre 1560.
[116] Ambroise Paré, *Œuvres*..., p. 265.
[117] AN, Y 94, f° 336 v°.
[118] AMR, AA 17, n° 11, septembre 1562.
[119] Morice, col. 1120 : ordonnance d'Étampes, La Touche Lymosinière, 17 octobre 1554 ; ADCA, 1 E 109 : Étampes au receveur de La Hunaudaye, La Tousche Lymosinière, 29 octobre 1554.
[120] Morice, col. 1194 : Regnault de La Tousche à Étampes, La Tousche, 5 mai 1557 ; col. 1261 : Regnault de La Tousche à Étampes, La Tousche, 18 novembre 1560.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

confiance auprès de lui pour la défense de la province. En 1557, il fait par exemple en sorte qu'il soit exempté d'arrière-ban du ressort de La Rochelle pour qu'il puisse rester en pays de Retz[121]. Plusieurs autres gentilshommes de l'entourage d'Étampes sont moins connus et davantage liés à la domesticité – ils portent aussi souvent le titre de « capitaine ». Ainsi, François Le Bacle s'intitule simplement « gentilhomme de la maison du duc d'Étampes »[122], Bernard de Mansiet, « capitaine gentilhomme ordinaire de la maison du duc d'Étampes »[123], le capitaine Hugues Molart, « gentilhomme de Monsieur le duc d'Estempes », le « cappitaine Préjan, gentilhomme de la maison de Monsieur le duc d'Estempes », qui effectuent des voyages de poste pour lui[124]. Viennent ensuite des serviteurs bien plus modestes comme ce « Fiacren, varlet de chambre » ou encore Guillaume Cascherel, « l'un des serviteurs de monseigneur le gouverneur »[125]. Figure aussi « un homme se disant barbier et valet des pages du duc »[126]. En effet, Étampes, à la manière d'un prince, accueille et entretient de jeunes pages à son service. Choisis dans la bonne noblesse, ils matérialisent les liens du duc avec certaines familles. Par exemple, la maison savoyarde de Sales fournit plusieurs pages au duc. Ainsi, en 1539-1540, Étampes,

> « étant bien informé de la Noblesse et de la generosité de la maison de Sales, envoye au bon vieillard Christophe un de ses gentilhommes, et luy demande un de ses chers enfans, pour le tenir auprès de luy en qualité de Page, avec promesse de le considérer et l'élever comme son propre fils. La demande étoit trop civile, pour refuser une personne de cette haute qualité […] Le duc ne se contenta pas d'avoir François auprès de sa personne, il voulut encore avoir Jean de Sales, son frère ainé, qui luy fut envoyé »[127].

Cette opération vise à s'allier la maison de Sales, dans le but de consolider l'union avec les Luxembourg-Martigues, également issus de Savoie. En effet, peu de temps après, le duc d'Étampes utilise son jeune page François de Sales, âgé d'à peine 19 ans, pour régler une affaire féodale de Sébastien de Luxembourg, encore trop jeune[128]. François et un autre frère, Louis, sont ensuite homme d'armes et archers de la compagnie d'Étampes. On les retrouve de 1552 à 1555 dans les montres de la compagnie, ce qui plaide pour un service

---

[121] *Ibid.*
[122] *CAF,* t. 3, p. 522, 4 avril 1537.
[123] AN, MC, CXXII, 107, 1565.
[124] BnF, Clair. 232, f° 2256 v° ; 2368 v°.
[125] AMN, CC 115, f° 43, mises de 1543.
[126] AN, MC, XIX, 95, 30 octobre 1548.
[127] Nicolas d'Hauteville, *L'Histoire de la très ancienne et illustre maison de Saint François de Sales, evesque et prince de Geneve*, Paris, 1669, p. 156.
[128] *Ibid.*

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

de longue durée depuis 1540. Enfin, après le décès d'Étampes, François de Sales devient maître d'hôtel du vicomte de Martigues[129]. Et la famille reste fidèle aux Penthièvre pendant toute la seconde moitié du siècle. Le choix de François de Sales, son fils aîné, pour prononcer l'oraison funèbre du duc de Mercœur fait écho en 1602 à ce lien ancien[130]. Ce qui permet d'évoquer un autre service rendu au duc : le service divin.

Une microsociété cléricale : l'entourage religieux du duc

Beaucoup moins bien connus sont les clercs attachés au service d'un Grand. Alors qu'on peut grâce aux comptes de la maison du roi connaître précisément les aumôniers et clercs de la famille royale[131], ceux des grands seigneurs restent souvent dans l'ombre. Pourtant, cet entourage clérical est important à plus d'un titre. Il permet tout d'abord une dévotion personnalisée du seigneur. Celui-ci n'a plus à se déplacer pour rendre ses obligations à Dieu. Un entourage clérical qui suit physiquement son maître, c'est une manière pour ce dernier d'être constamment en contact avec le divin. Les clercs qui sont attachés à un Grand l'accompagnent bien souvent dans ses voyages ou encore à la cour. Mais surtout, ils sont présents dans ses résidences principales, afin d'organiser la vie religieuse au quotidien. Au château seigneurial, ils tendent à former une petite société cléricale bien particulière qui est dévouée à la pratique religieuse de son protecteur. Dès lors, on peut parler de « microsociété cléricale » dans la mesure où cette communauté religieuse reste relativement modeste mais pour un service divin particulier cela reste un entourage non négligeable. Cette présence religieuse témoigne aussi du poids social d'un Grand, elle s'inscrit dans sa « maison ». Dans le cas du duc d'Étampes, identifier l'entourage religieux et analyser les fondations pieuses permet de cerner une éventuelle utilisation politique de ce personnel au temps des premières guerres de Religion.

Important seigneur, le duc hérite d'un patronage qui concerne plusieurs établissements religieux : églises paroissiales, couvents, abbayes. À Guingamp, il dépense sans compter pour « parachever l'édifice de ladite église Notre Dame »[132] et veille à la réparation des cordeliers et des jacobins[133]. Profondément catholique, il s'attache un personnel religieux à son service. Rien de surprenant pour un grand, il dispose d'un aumônier personnel. En 1550, il s'agit de

[129] *Ibid.*, p. 189.
[130] *Les Épistres spriritуelles du bien-heureux François de Sales, avec l'oraison funèvre de M. le duc de Mercœur, recueilles par messire Louys de Sales*, Lyon, V. de Coeursilly, 1628. Nicolas d'Hauteville fait d'ailleurs le lien entre le service du père et celui du fils (*L'Histoire…*, p. 133).
[131] Benoist Pierre, *La monarchie ecclésiale. Le clergé de cour en France à l'époque moderne*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, 460 p.
[132] ADCA, 1 E 943 : Étampes à son receveur de Guingamp, Guingamp, 10 mai 1543.
[133] ADCA, 1 E 943 : Étampes à Guy de Thorigné, Lamballe, 22 octobre 1547.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Jean de Vienne, prévôt de l'église de Soissons, résidant aux Essarts, chez le duc[134]. Celui-ci désire s'entourer d'un personnel conséquent de religieux. C'est ainsi qu'en 1550, il envoie Jean de Vienne traiter avec l'évêque et les chanoines de Luçon – dont son fief des Essarts dépend – pour fonder une église collégiale à la place de l'église du prévôt des Essarts. Elle ferait ainsi le lien entre le château et le bourg. Mais Jean de Vienne est lui-même désigné comme prévôt des Essarts dans un acte du comte de Penthièvre[135]. De prévôt, il devient donc doyen de la collégiale. Il semble donc que la fondation s'appuie sur un personnel d'Église déjà présent dans le fief. Un acte notarié permet de bien saisir les enjeux d'une telle fondation[136]. Il précise qu'elle obéit à plusieurs considérations. Jean de Vienne a procuration :

> « pour luy et en son nom et pour la grande et fervente dévotion qu'il a de, en l'honneur de Dieu notre créateur et de la glorieuse Vierge Marie, faire ériger et fonder une église collégiale pour ung doyen chanoines, chappitre et chappellains et aultres clercs au lieu ou à présent est l'église du prévost des Essars dignité en l'église cathédrale de Luçon et qu'il espère que notre Sainct Père le Pape luy octroira plusieurs droictz, privileiges, exemptions, franchises ».

Ainsi, l'acte insiste dans un premier temps sur la piété du duc d'Étampes. Dieu est invoqué en ce sens mais aussi la Vierge Marie, qui s'est imposée comme protectrice des fidèles à la fin du Moyen Âge[137]. Mais dans un second temps, un autre intérêt apparaît. Le duc espère qu'en entretenant sur ses moyens une collégiale seigneuriale dotée d'un doyen, de chapelains et d'un chapitre de chanoines, le pape le récompensera comme il se doit : faveurs qui ne sont a priori pas financières (indulgences, exemptions de l'ordinaire, etc.). L'acte est émis deux mois après l'élection de Jules III (février 1550) et le duc espère peut-être compter sur la prodigalité des premiers temps d'un pontificat. D'autant plus que Jules III entend bien affirmer la réforme catholique et que des initiatives seigneuriales sont les bienvenues afin de contrer le protestantisme de fief. Pour le duc d'Étampes, de telles exemptions de l'Église ne peuvent que profiter à son fief. La fondation pieuse peut aussi amener son lot de retombées économiques intéressantes. Et si le fief va bien économiquement, les droits seigneuriaux aussi.

---

[134] AN, MC, III, 74, 13 avril 1550. Déjà en 1549 il est qualifié d'aumônier d'Étampes (AN, Y 94, f° 336 v°).
[135] ADCA, 1 E 30.
[136] AN, MC, III, 74, 13 avril 1550.
[137] Jacques Chiffoleau, *La comptabilité de l'au-delà : les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Âge (vers 1320-vers 1480),* Paris, Albin Michel, 2011, 566 p. La Vierge est, avec les saints, au centre de la religion d'intercession qui prend de l'ampleur au XVe siècle (Pierrette Paravy, *De la chrétienté romaine à la Réforme en Dauphiné : évêques, fidèles et déviants, vers 1340-vers 1530*, 2 vol., Rome, EFR, 1993, p. 740).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Cependant il ne faut pas douter de la sincérité religieuse d'une telle fondation et de son utilité dans la vie spirituelle du seigneur. Une collégiale est structurée en un chapitre de chanoines qui prient pour le salut de l'âme du seigneur qu'ils servent. Le duc fonde un « service ordinaire », c'est-à-dire quotidien, pour ses chanoines de Lamballe[138]. Plus tard, ils devront même s'acquitter d'une amende de six deniers s'ils venaient à manquer l'office quotidien[139]. Au soir de sa vie, lorsqu'il est alité dans sa chambre du château de Lamballe, les chapelains sont présents pour préparer la bonne mort du duc. Quand il passe de vie à trépas, les chanoines de Lamballe ont le privilège de veiller son corps puis d'aller l'ensevelir dans la nécropole familiale des Penthièvre à Guingamp.

Grâce aux archives de Penthièvre, on en sait un peu plus sur l'organisation du chapitre lamballais. Comme pour les Essarts avec Jean de Vienne, c'est un protégé du duc, Gilles de Gandz, qui en prendra la direction en tant que doyen. En 1540, Gilles de Gandz est prêtre, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, prieur de Châtelaudren (diocèse de Tréguier) et aumônier de l'évêque de Nantes Louis d'Acigné. Très proche de ce dernier, il est présenté comme son « procureur et entremeteur des affaires » financières[140]. Plus tard, il devint prieur de Saint-Géréon au diocèse de Nantes et curé de Saint-Similien à Nantes. Il est dès 1541 grâce au duc d'Étampes doyen des chanoines de l'église collégiale de Notre-Dame de Lamballe[141]. De 1550 à 1553, il gouverne une première fois le spirituel du diocèse de Nantes, puis en est le « grand vicaire » en 1562[142]. C'est donc un homme d'Église influent, puissant, qui est choisi par le duc.

Lui donner une charge dans son comté de Penthièvre était-il un moyen de s'attacher celui qui gérait l'essentiel des affaires spirituelles dans le diocèse de Nantes ? Sûrement. Ainsi, le Penthièvre apparaît comme un gisement de faveurs. Le duc détient grâce à lui des bénéfices qu'il peut octroyer pour récompenser des fidèles et se les attacher. Ainsi, en 1539, Étampes pourvoit une vicairie de l'église de Notre-Dame de Guingamp à un clerc « car il est un de [ses] serviteurs ». Dans sa missive à ses officiers de Guingamp, le duc présente l'impétrant comme un informateur et porteur de courrier en Bretagne, qui l'aide à correspondre avec ses receveurs de Cornouaille à Quimpercorentin[143]. De même, Gilles de Gandz, attaché au

[138] ADCA, 1 E 571.
[139] ADCA, 1 E 572.
[140] AN, MC, XXXIII, 17, 21 mai 1540.
[141] ADCA, 1 E 571 : ordonnance d'Étampes à l'évêque de Saint-Brieuc, château des Essarts, 18 septembre 1541. Dans ce même fonds, le duc émet deux autres actes, un en destination des chanoines et un autre pour Gilles de Gandz.
[142] Morice, col. 1309-1310 : Gilles de Gandz à Étampes, Nantes, juin 1562.
[143] ADCA, 1 E 943 : Étampes à ses officiers de Guingamp, Étampes, 17 mars [1539].

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

gouverneur de Bretagne, sert d'informateur des actualités nantaises. Ainsi, en 1562, il lui écrit au sujet de certains livres calvinistes apportés de Genève à Nantes, s'inquiétant de ce phénomène[144]. Plus tard, en 1565, Martigues utilise son abbaye de Saint-Aubin-des-Bois en Penthièvre pour s'attacher les services de Philippe du Bec, évêque de Vannes qui a été promu au diocèse de Nantes[145].

Ainsi, le duc d'Étampes crée en 1543 – c'est-à-dire dès qu'il arrive dans la province – un « doyen chantre et chapelain » à la chapelle Notre-Dame de Lamballe[146]. Notons que l'ancêtre d'Étampes, Charles de Blois, avait offert à la même église au XIVe siècle une croix dorée censée contenir des morceaux de la vraie croix, relique on ne peut plus prestigieuse[147]. Étampes se montre attentif à l'éducation de ses chanoines. En 1545, il permet ainsi à un des chanoines, Jehan Gillect, prêtre, d'aller étudier « durant le temps de deux ans entiers […] où bon luy semblera affin que par ce moyen le demeurant du collège en soict mieulx conduict et le servicze divin plus sollempnellement et consciencieusement acomply et acquicté »[148]. Aux clercs sans fortune, il offre parfois pensions et rentes, finançant leurs études en théologie[149]. Aux Essarts, le doyen Jean de Vienne passe au service de son héritier en 1565. Il est en effet qualifié de « procureur spécial » du vicomte de Martigues pour mettre de l'ordre dans les archives seigneuriales des Essarts[150]. Prévôt, doyen, aumônier, archiviste, Jean de Vienne cumule les fonctions au service du duc. Un personnel clérical lettré peut ainsi s'avérer utile dans la gestion des fiefs.

Le duc dispose également du pouvoir de destituer tel ou tel chanoine. C'est le cas pour Pierre Visdelou, chapelain de l'église Notre-Dame de Lamballe, remplacé par Gilles Priou[151] sans en connaître le motif. Dans cette décision on apprend également que le collège compte six chanoines et chapelains. Et ces clercs viennent tous des bonnes familles du comté de Penthièvre, autrement dit, ses propres vassaux. Par exemple, les ainés de la famille Visdelou occupent des charges financières ou militaires auprès du duc leur seigneur. Un Visdelou est receveur et fermier de la seigneurie de Lamballe en 1521[152]. Une prébende de chanoine offerte à un cadet permet au seigneur d'attacher l'entièreté de la famille à son service. Ainsi,

---

[144] Morice, col. 1309-1310 : Gilles de Gand à Étampes, Nantes, juin 1562.
[145] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 121 : Pierre Cornulier à Martigues, La Touche, 26 juillet 1565.
[146] BnF, Ms. Fr. 22331, f° 729, 1543.
[147] ADCA, 1 E 187.
[148] ADCA, 1 E 571 : ordonnance d'Étampes, Lamballe, 10 août 1545.
[149] AN, MC, XIX, 172, 5 septembre 1547 : pension offerte par le duc à François d'Orgemont, curé d'Espargnette, écolier étudiant en l'université de Paris.
[150] ADCA, 1 E 30 : ordonnance de Martigues, Les Essarts, 11 septembre 1566.
[151] ADCA, 1 E 571 : ordonnance d'Étampes, L'Aigle, 22 octobre 1547.
[152] ADCA, 1 E 84.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

comme le duc peut user de sa faveur en distribuant charges et emplois militaires, dans sa compagnie d'ordonnance par exemple, il distribue sa faveur à des hommes d'Église.

Quant à la réputation d'intransigeance religieuse du doyen Gilles de Gandz, qui apparaît à première vue incompatible avec la modération d'Étampes, elle ne doit pas induire en erreur. On a vu combien foi privée et foi publique peuvent différer. Pour Étampes, les fondations pieuses dans ses fiefs sont une illustration visible de son attachement à la foi catholique. Ses successeurs, le vicomte de Martigues, Marie de Beaucaire et Mercœur, multiplieront les fondations pieuses en Penthièvre, preuve visuelle de la dévotion familiale[153]. Ainsi, la présence de chanoines organisés en collégiale autour d'un grand seigneur obéit-elle à une diversité de motivations. Il s'agit aussi bien d'une preuve visible de dévotion de pratique aristocratique montrant le poids social d'un Grand, d'un moyen de distribution de la faveur ducale pour les cadets d'un fief, de considérations économiques liées aux fiefs, d'un appel aux compétences de clercs bien instruits, que d'une illustration d'une appartenance religieuse et politique. Reste que le « patronage » religieux d'Étampes ne se limite pas à ses fiefs mais s'étend à toute la province. En 1562, le gouverneur écrit à Catherine de Médicis au sujet « de l'abbaye qu'il vous a pleu donner en ma faveur ». Les moines font quelque résistance et Étampes supplie la reine de le soutenir. Il écrit à la reine :

> « je vous supplye derechef, madame, me faire cest honneur que je ne recoyve point ceste honte qu'ilz ostent à celluy que je vous nomme [comme abbé] le bien qu'il vous plaist luy faire, et vous asseure qu'il rendra bon devoir au service de dieu en ladicte église »[154].

Il s'agit probablement de l'abbaye de Bon-Repos, qui, selon Etienne Boucher, évêque de Cornouaille, avait été donnée à madame de Bressuire, la sœur d'Étampes[155]. La puissance féodale du comte de Penthièvre s'observe également par quantités d'autres offices distribués en Penthièvre pour récompenser ou promouvoir.

Les officiers du Penthièvre

Les actes émis par le duc lui-même ainsi que les comptes des seigneuries sont autant de documents qui renseignent à la fois sur le personnel seigneurial et les détails de la vie quotidienne. C'est véritablement en 1555, lors de l'acquisition pleine et entière du Penthièvre,

[153] ADCA, 1 E 187, 667, 943, 944, 945, 953 (fondations par Marie de Beaucaire de messes et chapelles pour Étampes et Martigues, décédés).
[154] Lublinskaya, p. 69-70 : Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 17-19 juin 1562.
[155] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 133 : Etienne Boucher à Martigues, Quimper, 10 février 1565.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

que le duc peut nommer un grand nombre d'officiers pour administrer son vaste fief. Tout naturellement, les vassaux directs occupent une place de choix dans l'attribution des offices.

Dès la fin de 1555, plusieurs grands officiers sont désignés. René de Bréhant, seigneur de Saint-Eloy est ainsi nommé « a la superintendance de noz foretz et bouais en nostre conté de Penthièvre »[156]. Saint-Eloy obtient le droit de s'armer avec trois fidèles car les « mauvais garçons » sont présents dans les bois du fief[157]. Vassal direct du duc, il est employé par lui en 1558 comme commissaire pour passer l'arrière-ban de Rennes en revue[158]. Il est même inscrit dans la liste des pensionnaires de la province et signe sa quittance du château de Lamballe, chez son maître[159]. Sa mission dans les forêts du Penthièvre, particulièrement giboyeuses, sert à l'organisation des chasses d'Étampes. Ce véritable « sport » aristocratique l'occupe lorsqu'il est en Penthièvre. Il entretient aussi un fauconnier et un veneur. Ces officiers jouent un rôle politique dans la mesure où la chasse est un instrument de dialogue pour la haute aristocratie. Ce loisir partagé est en effet l'occasion d'offrir des présents à ses pairs, dans le cadre des sociabilités de la haute noblesse[160]. Ainsi en 1555, Étampes reçoit plusieurs présents par son lieutenant général en Basse-Bretagne, Claude du Chastel. Ce dernier écrit :

> « Monseigneur, ayant entendu par mon faulconnier que desiriez encore avoir ung faulcon et ung tiercelet avecques ceulx que vous envoyé pour accomplir ung vol entier, je n'ay voullu faillir de les vous envoyer aussitost que les ay peu avoir, comme celuy qui non en cela seulement s'y vouldroit employer, mais en tous aultres endroits se tiendroit heureux vous faire agreable service »[161].

De même, alors en séjour chez sa sœur et son beau-frère, Claude Gouffier de Boisy, à Maulévrier, Étampes utilise ses lévriers pour en faire cadeau à François Ier de Clèves, duc de Nevers, avec qui il est en procès au sujet de l'héritage des Foix-Lautrec. Il écrit :

> « J'ay bien grant regret, Monsieur, que je n'ay a ceste heure de plus beaulx lepvriez mais par ce que je n'avoys pas grant esperance de faire sejour chez moy pour ceste annee, je n'en avoys pas faict grant provision, je vous en envoye ung couple qui sera actendant que j'en aye de plus beaulx »[162].

---

[156] ADIV, 1 E 18, n° 10 : commission d'Étampes à Saint-Eloy, Lamballe, 25 décembre 1555.
[157] Son successeur, Jean Urvoy, sieur de Bellorient est grand maître des eaux et forêts de Penthièvre pour Marie de Beaucaire en 1575. Il touche 400 livres de gages pour ce poste (ADCA, 1 E 912) et commande à 12 gardes dans les forêts de Moncontour.
[158] BnF, Ms. Fr. 22331, f° 562.
[159] ADIV, C 2862 : quittance de Saint-Eloy, Lamballe, 8 avril 1564 (1000 l.t.).
[160] Nathalie Zemon-Davies, *Essai sur le don dans la France du XVIe siècle*, Paris, Seuil, 2003, 270 p.
[161] BnF, Ms. Fr. 22310, f° 77 : Claude du Chastel à Étampes, Château de Miniac, 26 novembre 1555.
[162] BnF, Ms. Fr. 3212, f° 53 : Étampes au duc de Nevers, Maulévrier, 4 novembre 1554.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Les lévriers bretons sont particulièrement appréciés dans le royaume et le gouverneur de Bretagne passe alors pour celui qui en possède des plus beaux. Étampes emploie tout un personnel pour jouer sur cette spécificité régionale qui peut être utile dans les négociations familiales et foncières. En Penthièvre toujours en 1555, il permet à une foule de gentilshommes de conserver des droits seigneuriaux divers et variés (droit de justice, colombiers etc.) en échange de leurs aveux. Pour Jacques du Parc, seigneur de Locmaria, il exige aussi « de rendre audict seigneur, en son château de la ville de Guingamp ung espervier garny de longières et sonettes de Milan à chacun jour et feste de Saint Jehan-Baptiste au mois de juing »[163]. Hélas, nous n'avons pas retrouvé de correspondances du duc avec son veneur ou son fauconnier, comme il en existe pour Guy de Laval[164]. Mais une telle activité laisse supposer un personnel important au delà des seuls officiers de chasse. Ainsi, le duc peut apparaître comme un « gentil veneur » en sa province[165].

Étampes est également assidu à d'autres sports de l'aristocratie tel que le jeu de paume. En 1561, il fait venir de son château d'Apremont ses concierges, Thomas Le Botté et sa femme, Isabelle Huchet, à Lamballe. Le couple doit ainsi veiller au bon entretien du jeu de paume[166] que le duc a fait édifier dans sa maison du Bocage et « des jardins qui seront faictz près et joignant ladicte maison, au bas de laquelle ilz pouront loger attendant qu'il leur en aict esté faict aultre logis, à la charge toutesfoys que quant nous y viendrons pour boyre et manger de nous laisser le lieu ou l'on faict notre cuysine »[167]. Le couple est au service d'Étampes de longue date (depuis 1549). On retrouve Thomas Le Botté dans un compte du duc de 1557 lorsqu'il achète des pierres d'Erquy pour la construction du futur logis[168]. C'est en 1558 qu'Étampes achète « ung pré près le bois du Bocaige »[169]. Alors qu'il a fait restaurer son château de Lamballe en 1555[170], le duc désire aussi vivre à la manière d'un gentilhomme, sans les fastes pesants de son château et de sa cour[171]. Cette volonté de retour à un train de vie plus modeste et en retrait, n'est pas sans rappeler Henri III à Olainville pour une période un peu

[163] ADCA, 1 E 2351.
[164] Guy de Laval demande par exemple en 1515 d'acheter une « belle lepvrière noire » à « ung gentilhomme à demye heure de Sainct Brieuc » (Malcolm Walsby, *The Counts of Laval…,* p. 104).
[165] Marjorie Meiss-Even, « Portrait des Guise en « gentilz veneurs ». La chasse noble au XVIe siècle entre symbolique et réalité », *Histoire et sociétés rurales*, n° 38, 2012, p. 85-118.
[166] Jeu de Paume que n'utilisera pas beaucoup Mercœur, qui le loue à un vassal (ADCA, 1 E 88).
[167] ADCA, 1 E 397 : ordonnance d'Étampes, Lamballe, 26 juin 1561. « Les estatz et charges de lieutenant et concierge de notre maison et jeu de paulme du boscaige ».
[168] ADCA, 1 E 84, f° 11 : 1557.
[169] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 2 décembre 1558.
[170] Voir chap. 3.
[171] Il signe quelques lettres de Lanjouan (voir chap. 8).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

plus tardive[172]. Cette pratique se retrouve alors fréquemment dans la très haute aristocratie. Désirer vivre plus modestement est un luxe. La pratique du jeu de paume est peut-être aussi utilisée dans l'entretien des sociabilités du duc. On sait par exemple que l'ancien gouverneur, Guy XVI, prêtait une grande attention à son jeu de paume vitréen[173]. De même, Jean de Laval puis Montmorency possèdent un jeu à Châteaubriant[174]. Échanger quelques balles avec le gouverneur est un réel honneur qui permet de se distinguer et de distinguer.

Comme pour la présence religieuse, l'*affinity* concerne les villes et localités où le duc établit résidence. Le développement économique de Lamballe au XVIe siècle est très certainement lié à la cour du gouverneur[175]. La place de Lamballe dans l'économie du parchemin par exemple est révélatrice. Dans les années 1540, le parlement de Paris, dont les besoins d'écritures sont énormes, vient s'approvisionner chez un parcheminier lamballais qui travaille aussi pour le duc, Guillaume Pony[176]. La présence d'un riche seigneur à Lamballe est stimulante pour l'économie locale comme le montre la construction du Bocage utilisant des grès d'Erquy. Dans ce cadre trouvent place des officiers bien particuliers : les ingénieurs et architectes du duc.

Les Italiens du duc : ingénieurs, architectes et banquiers

On a déjà évoqué l'utilisation par le gouverneur d'ingénieurs militaires tels que Pietro Fredance. Il est frappant de constater qu'Étampes s'attache un autre Italien pour une mission similaire mais dans ses propres fiefs. Le premier « ingénieur » connu du duc d'Étampes est un certain Jean-Baptiste Dey (ou Dei), gentilhomme florentin, « citoyen de Lyon »[177]. Il est l'ingénieur qui a aménagé la Vie, près d'Apremont, pour le duc en 1542[178]. Doué pour la géométrie mais aussi pour le dessin, il représenta la rivière ornée des armes du duc. Ce premier ingénieur est au service du duc au moins de 1542 à 1551. On le retrouve par exemple lors de l'entrée du gouverneur à Rennes en 1543. Les Rennais mettent en œuvre un ingénieux mécanisme de fontaines et le duc y envoie « son aviseur et entrepreneur nommé maistre Baptiste, des patrie d'Itallye, pour veoirs diviser et rendre son oppinion de la forme de mectre

[172] Isabelle de Conihout, Jean-François Maillard, Guy Poirier (dir.), *Henri III mécène des arts, des sciences et des lettres*, Paris PUPS, 2006, p. 39.
[173] Malcolm Walsby, *The Counts of Laval…,* p. 94-95.
[174] Chantilly, L XVII, f°47 : Yvon Pierres à Montmorency, Châteaubriant, 21 mai 1551.
[175] Malcolm Walsby lie quant à lui le développement de Vitré avec la cour des Laval (*The Counts of Laval…).*
[176] AN, MC, XIX, 147, 9 avril 1536 (un sergent à cheval du châtelet de Paris vient jusqu'à Lamballe) ; XXXIII, 18, 21 novembre 1541.
[177] AN, MC, C, 36, 2 janvier 1551 ; MC, C, 38, 10 avril 1551 ; MC, C, 39, 16 avril 1551 ; MC, C, 48, 15 mars 1554 ; MC, C, 51, 4 juin 1554.
[178] BnF, département des cartes et plans, Réserve, Ge. A. 364 : lettre de Jean-Baptiste Florentin au duc d'Étampes, 8 septembre 1542.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

en ordre et faire venir la fontaine »[179]. L'homme est en effet connu sous le nom de « Jehan le Baptiste », ou « maître Baptiste ». Attaché à Étampes, il ne connait cependant pas bien la province : « Et pour ce que celuy Baptiste, aviseur, dist ne savoir le chemin pour aller a Sainct Malo ou s'en estoit allé mondict seigneur le gouverneur, luy fut baillé ung homme à cheval pour le conduyre jucques à la ville dudit Sainct Malo »[180]. Le vocabulaire des Rennais est révélateur, ils n'utilisent pas le mot d'ingénieur mais celui d' « aviseur », littéralement « celui qui donne son avis », un conseiller aux compétences finalement très larges.

Dans ce cadre, il peut agir dans les affaires d'ingénierie de l'ensemble de la province. En 1543, c'est lui qui supervise l'aménagement de la Vilaine avec ses écluses de Rennes à Redon. Toujours soucieux de dessiner son travail (comme pour la Vie), il a fait représenter ce grand travail fluvial qui a mobilisé hommes et ressources en Bretagne[181]. Ainsi, ce Florentin, a trouvé un emploi chez un grand seigneur désireux de s'attacher un connaisseur de la géométrie et de l'architecture. Les Italiens sont en effet très renommés dans ce domaine et appréciés de la haute aristocratie[182] comme les Guises, « italianisés » par leurs serviteurs[183]. En tant que « citoyen de Lyon », Jean-Baptiste Dey est aussi affilié au système banquier lyonnais[184] et écrit en bon français. En 1541, il est mentionné comme fils et principal héritier de Pierre Dey, banquier lyonnais[185]. En 1551, il est dénommé « banquier » demeurant à Paris[186] et à Lyon[187] et en cette qualité il prête de l'argent à son protecteur, le duc d'Étampes[188] comme à plusieurs autres grands personnages du royaume (Nevers, Nemours, des maîtres d'hôtel du roi etc.[189]). Il prête plusieurs fois des fonds en 1551 à Étampes, pour la

[179] AMR, AA 12, mises de 1543 pour l'entrée du duc. Permettons-nous un glorieux parallèle, celui de Léonard de Vinci inventant des automates pour les fêtes des Sforza à Milan à la fin du XVe siècle.
[180] *Ibid.*
[181] Les dessins sont désormais bien connus des historiens bretons : Michel Mauger (dir.), *En passant par la Vilaine*, Apogée, 1997, 96 p. Les auteurs suggèrent même que le gouverneur duc d'Étampes est représenté sur une des images.
[182] Jean-François Dubost, *La France italienne, XVIe-XVIIe siècles,* Paris, Aubier, 1977, 524 p. Cependant, l'auteur ne mentionne ni Jean-Baptiste Dey ni Pietro Fredance.
[183] Marjorie Meiss-Even, « ''The Guise Italianized?'' The role of Italian merchants, intermediaries and experts in ducal consumption in the sixteenth century », *Aspiration, Representation and Memory: The Guise in Europe 1506-1688,* éd. par J. Munns, P. Richards et J. Spangler, Ashgate, 2015, p. 47-60.
[184] Richard Gascon, *Grand commerce et vie urbaine au XVIe siècle. Lyon et ses marchands,* Paris, Mouton, 1971, p. 884 et 953, identifie Robert Dey, Florentin à Lyon, qui tient une grande à Oullins et entretient un facteur à Toulouse.
[185] *Tablettes historiques du Velay*, vol. 7, 1877, p. 113, quittance. On retrouve également un Léonard Dey, « noble homme » et protonotaire apostolique demeurant à Lyon en 1551, peut-être s'agit-il de la même famille (AN, MC, C, 37, 12 janvier 1551).
[186] AN, MC, C, 36, 8 janvier 1551. Dey loue une maison rue des Deschargeurs à Paris, très près du Châtelet.
[187] AN, MC, C, 37, 8 janvier 1551.
[188] AN, MC, XXIII, 6, 2 juin 1551.
[189] AN, MC, C, 36-39.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

réfection du château des Essarts[190]. Là encore, le serviteur peut se muer en bailleur de fonds, ou inversement. Il fournit des sommes considérables : 1400 écus au soleil en janvier 1551, puis 8178 écus en avril de la même année[191]. Étampes engage ses « joyaux » familiaux : des rubis, des diamants, des soies etc., ainsi que les seigneuries d'Étampes et de l'Aigle – hors de question de toucher au Penthièvre. L'Italien, à propos des joyaux engagés « a dict avoir faict serrer [ranger] et garder seurement et porter en la ville de Lyon comme son bien propre et en lieu seur et qu'il sera tenu délivrer audit sieur duc dedans le quinzièsme jour de juillet prochain »[192]. Nulle trace d'impayés de la part du duc, aucun conflit entre les deux hommes. Le duc emprunte mais rembourse très rapidement. Quelles relations ces crédits et emprunts entraînent-elles entre les deux hommes ? Il n'est guère possible de supposer une dépendance du Grand envers son banquier/ingénieur. Bien au contraire, le Florentin est d'autant plus attaché au service du duc, à sa bonne réussite, qu'il lui doit beaucoup d'argent ! Le phénomène est observable, certes pour des sommes beaucoup plus importantes, chez les Nevers[193]. Ainsi, Jean-Baptiste Dey est-il un « serviteur » polyvalent, banquier, ingénieur ou conseiller.

L'étude des archives du Penthièvre permet ainsi de dégager un entourage conséquent d'officiers. En l'absence de comptes détaillés de la maison d'Étampes, il est difficile d'estimer précisément leur nombre. Certains types de serviteurs n'apparaissent pas ou n'existent tout simplement pas. Ainsi, nulle trace de mécénat artistique provincial – mis à part peut-être Jean-Baptiste Dey. Se pencher sur les officiers d'un Grand c'est aussi plonger dans sa culture matérielle. Château, table fournie, chapelle privée, maison d'été, jeu de paume et chasses en forêt sont le quotidien du gouverneur. Nulle trace en revanche d'une bibliothèque comme pour son successeur Mercœur[194]. L'absence d'inventaire explique ce silence, mais l'écrit n'en tient pas moins un place centrale dans la maison ducale.

Les secrétaires, un conseil de gouvernement ?

[190] AN, MC, C, 36, 2 janvier 1551.
[191] AN, MC, C, 36, 2 janvier 1551 ; 39, 16 avril 1551.
[192] AN, MC, C, 39, 16 avril 1551.
[193] Denis Crouzet, « Recherches sur la crise de l'aristocratie en France au XVIe siècle ; les dettes de la Maison de Nevers », *Histoire, économie et société,* 1982, n°1-1, p. 7-50.
[194] Olivier Poncet, « Les lectures d'un chef de guerre catholique. Les livre de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur (1558-1602), d'après l'inventaire du château de Nomény (1602) », Emmanuel Buron, Bruno Méniel (dir.), *Le duc de Mercœur. Les armes et les lettres (1558-1602),* Rennes, PUR, 2009, p. 261-320.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Le monde de la chancellerie et des secrétaires du roi est désormais assez bien connu des historiens[195]. Beaucoup plus rares sont les études consacrées aux secrétaires attachés aux grands personnages du royaume. Hommes de l'ombre, ils sont difficilement identifiables et apparaissent aux historiens le plus souvent dans le cadre de biographies précises d'un Grand comme le souligne justement Joan Davis à propos des secrétaires de Montmorency[196]. Leur présence est visible sur les documents issus des Grands mais aussi plus directement à travers leurs représentations picturales, quand ils s'invitent aux côtés de leur patron[197]. Pour la rédaction de leurs nombreuses lettres missives, que ce soit pour les affaires du roi quand ils sont gouverneurs ou qu'ils occupent des postes militaires, ou dans le cadre d'affaires proprement privées, les Grands ont recours à eux. Certes, il existe des personnalités qui écrivent un grand nombre de missives autographes[198]. Mais l'immense majorité est rédigée par des hommes de plumes, des secrétaires, littéralement des hommes « dans le secret » de leur maître et qui peuvent parler en son nom[199]. Indéniablement, ce rôle se rattache à la domesticité.

Une chancellerie en miniature

L'historiographie a longtemps vu dans la rédaction des « ordonnances » ou mandements des gouverneurs en province, la preuve d'une forme de prise de pouvoir pendant les guerres de Religion[200]. Or, l'analyse des mandements du duc d'Étampes montre que la rédaction de tels actes est déjà une pratique commune dans la France de François Ier. Comme pour les actes du souverain, ceux du gouverneur sont contresignés par un secrétaire, le *seign* et le *contreseign* s'affirmant alors comme nouveau mode de validation d'un acte qui continue

[195] Hélène Michaud, *La grande chancellerie et les écritures royales au XVIe siècle (1515-1589),* Paris, PUF, 1967, 419 p. ; Sylvie Charton-Le Clech, *Chancellerie et culture au XVIe siècle (les notaires et secrétaires du roi de 1515 à 1547),* Toulouse, PUM, « Histoire notariale », 1993, 352 p. Plus récemment, Nicolas Schapira, « Occuper l'office. Les secrétaires du roi comme secrétaires au XVIIe siècle », *RHMC*, 51, 1, 2004, p. 36-61.
[196] Joan Davies , « The Secretariat of Henri I, Duc de Montmorency, 1563-1614 », *The English Historical Review*, vol. 115, no 463, septembre 2000, p. 812-842.
[197] Cédric Michon, *Chanceliers, secrétaires, magnats et courtisans dans la France et l'Angleterre de la Renaissance,* Mémoire d'HDR, 2014. Voir pour le XVIIe siècle : Douglas Biow, *Doctors, ambassadors, secretaries : Humanism and professions in Renaissance Italy,* Chicago, 2002, 224 p.
[198] Comme le duc de Guise qui rédige des autographes en abondance (Éric Durot, *François de Lorraine, duc de Guise entre Dieu et le Roi*, Paris, Classiques Garnier, 2012, 884 p.). Le duc d'Étampes écrit quelques lettres de sa main mais cela reste assez rare.
[199] La qualité première du secrétaire réside dans la capacité à parler au nom du Grand qu'il sert (Nicolas Schapira, *art. cit.,* p. 43).
[200] Voir par exemple Joseph H. Shennan, *Government and Society in France, 1461-1661*, Londres, 1969, p. 61 : « Now (les guerres de Religion) they controlled the provinces, promulgating ordinances, nominating important officials, seizing royal revenues, raising armies ».

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

d'être scellé et contre-scellé[201]. Dans un acte relatif aux transactions entre Étampes et Montmorency, le premier justifie la contresignature de son secrétaire, Pierre Cornulier, car comme elle est connue du connétable, elle apporte un crédit d'authenticité supplémentaire au document. « Nous avons signé la presente de notre seing manuel et commandé a notre secretaire soubz script y mettre aussi le sien pour meilleure seuretté d'icelle »[202]. La signature du secrétaire est aussi là pour rappeler que le gouverneur n'est pas seul dans une prise de décision, mais que, bien conseillé, il sait écouter pour le bien public, la *res publica*[203]. Les contresignatures viennent un peu plus illustrer la dimension collective de l'action du gouverneur. Bon nombre des secrétaires d'Étampes portent également le titre de « secrétaire et notaire du roi » comme Pierre Cornulier, qui peut contresigner des actes aussi bien du roi que du gouverneur[204].

L'acte de contresigner s'agit d'une opération de validation et de mise en forme, sans effet a priori sur la nature de la décision. Mais on est en droit de penser que certains mandements du gouverneur sont inspirés par ses secrétaires, à l'image des secrétaires d'État qui conseillent le roi. Les sources évoquent à plusieurs reprises le « conseil » du gouverneur, sans rentrer dans les détails. Il faut croire qu'il s'agit d'un groupe rapproché d'individus : secrétaires, receveurs, argentiers, tous ne faisant parfois qu'un seul et même homme. Les secrétaires du gouverneur sont donc impliqués par le duc dans sa politique provinciale comme dans sa gestion féodale. Ainsi, lorsqu'Henri II accède à la requête du duc de rouvrir le dossier de la succession du Penthièvre en 1555, il confie à des parlementaires parisiens le soin de rencontrer le duc « ou ceulx de son conseil »[205] dans l'optique de parvenir à un accord. La rédaction d'une missive adopte un ton moins impersonnel qu'une ordonnance. Le secrétaire ne la contresigne jamais[206] mais en assure la rédaction et la mise en forme en plus d'un rôle de conseil.

Le conseil du duc d'Étampes est mieux doté en secrétaires lorsqu'il devient gouverneur. Auparavant, il peut se contenter d'un seul (Jacques Beloce). Mais plus il avance dans les affaires provinciales – et en âge –, plus le nombre de ses commis de plume s'étoffe. Ainsi, par

---

[201] Nicola Mary Sutherland, *The French Secretaries of State in the Age of Catherine de Medicis,* Londres, Athlone Press, 1962, 344 p.
[202] Chantilly, L, XVII, f° 111 : don d'Étampes pour Anne de Montmorency, Lamballe, 10 novembre 1555.
[203] Voir par exemple les développements d'André Lapeyre et Rémy Scheurer, *Les Notaires et secrétaires du roi sous les règnes de Louis XI, Charles VIII et Louis XII,* Paris, 1978, 2 t., 320-59 p.
[204] AMSM BB 5, f°18 : ordonnances de Henri II et d'Étampes aux Malouins, Paris, 21 mai 1559.
[205] ADCA, 1 E 6 : Henri II aux présidents Le Maistre, Meigret, de Ligneris et de Thou, Fontainebleau, 18 avril 1555.
[206] Un document toutefois, à mi-chemin entre la missive et le mandement (ADCA, 1 E 943 : Étampes à Boisnerbert, Lamballe, 22 octobre 1547 : ordre en forme de missive signé par Étampes et Penet).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

un rapide calcul à partir de notre catalogue des mandements et ordonnances, nous pouvons identifier 17 individus à son service, de 1530 à 1565. Même si certains sont probablement restés inconnus, Étampes n'a pas autant de secrétaires en même temps. Toutefois, entre 1562 et 1563, le duc entretient sept secrétaires différents à son service. Le nombre reste élevé lorsque l'on sait que Guy XVI de Laval n'employa qu'un seul et même secrétaire lors de l'ensemble de son gouvernement[207]. L'étude de la correspondance d'Anne de Montmorency en 1530 par Thierry Rentet montre que le connétable passe essentiellement par un seul homme de confiance, Nicolas Berthereau[208]. Le duc d'Étampes offre ainsi un cas particulier d'emploi de différents secrétaires même si certains bénéficient d'une influence plus grande que d'autres.

Les gens de plume du duc

Pour certaines maisons aristocratiques nous disposons de comptes précis où l'on découvre les noms et le nombre des secrétaires employés : c'est le cas pour le duc de Guise (sept secrétaires en 1559)[209]. Mais dans leur grande majorité, les secrétaires demeurent inconnus. Cependant, dans le cas du duc d'Étampes, certains individus peuvent être identifiés. Dans un premier temps, le minutier central des notaires parisiens offre quelques noms. Dès son retour en France, les affaires du jeune comte de Penthièvre sont maniées par son receveur, Jacques Beloce, qui prend bien souvent aussi le titre de secrétaire. Mais surtout, les noms des secrétaires sont visibles dans le contreseing des mandements pris au nom du gouverneur. La formule varie assez peu, sur le modèle « par monseigneur le duc et gouverneur, Beloce ». Mais le secrétaire n'inscrit que son nom, parfois difficilement identifiable et sans prénom (le minutier central et d'autres sources permettent des recoupements qui aident dans l'identification). Le tableau ci-après propose une liste des secrétaires d'Étampes.

Tableau 15 : les secrétaires d'Étampes

Nom du secrétaire	Dates de services	Sources	Contresignatures connues
Jacques Beloce	Ancien secrétaire de René de Penthièvre passé au service de Jean jusqu'à sa mort vers 1553	AN, MC	3

[207] Constat fait à partir des mandements conservés de Guy XVI. Malcolm Walsby cite l'individu (en le nommant « Danille », v ou n, cela reste difficile à trancher) comme un homme du comte de Laval qui peut correspondre avec ses fidèles : *The Counts of Laval*…, p. 107. Thierry Rentet le nomme Pierre d'Aville.
[208] Thierry Rentet, *Anne de Montmorency, grand maître de François Ier,* Rennes, PUR, 2011, 432 p.
[209] BnF, Clair. 1204, f° 70.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Debardy	Au moins de 1541 à 1543		7
François Trouillard, sieur d'Ainville	Mention en 1543	AN, MC	
Liger Penet	Au moins depuis 1537 Mention en 1547	AN, MC / Chantilly	4
Gilles Charruyer	Au moins de 1545 à 1554		9
Jean Pelletier	Mention en 1548	AN, MC	
Pierre Cornulier	1554-1565		10
Pierre Benoist	Mention en 1551, 1555, 1557, 1560	AN, MC Chantilly	
Guillaume Le Vavasseur	Depuis 1548 (Procureur en 1553)		8
Pierre Gernault	1557-1565		13
Mathurin Rouxel	1560-1565	États de Bretagne	
Guillaume de Bruc	1560-1565	États de Bretagne	
Costeraie	Mention en 1561	AMR FF 255	
Georges Morin	Depuis 1562		4[210]
Pierre Morin	Depuis 1562		
Guillaume Fournier	Mention en 1562-1563	AN, MC	1
Jacques de Farouls	Mention en 1565		1
17 secrétaires repérés	**De 1530 à 1565**		**55**

La première observation est que l'accès au gouvernement de Bretagne en 1543 nécessite d'embaucher. Lors de l'entrée du gouverneur à Nantes en avril 1543, n'apparaît que le nom de Jacques Beloce[211]. Depuis 1530, c'est lui qui manie l'essentiel des affaires du duc, et cela suffit amplement[212]. On se souvient que le duc ne rédigeait pas la majorité des missives en Auvergne (rôle approprié par Longueval). Mais après 1543, le métier de gouverneur en Bretagne crée un besoin alors qu'un secrétaire d'État ou un lieutenant général peut se contenter d'un seul secrétaire[213]. Car le service du gouvernement s'articule avec celui de l'administration féodale des biens du duc, un même secrétaire pouvant contresigner une ordonnance provinciale et un acte féodal. Ce constat est vérifié lorsqu'on observe l'inflation du nombre de secrétaires employés par le duc depuis 1555. Sur les 17 secrétaires repérés, 11 sont recrutés depuis 1554, date à laquelle Henri II promet oralement à Étampes la restitution du Penthièvre. D'une part, le duc a désormais les moyens financiers pour l'entretien d'un important personnel de plume, d'autre part, il en a un besoin impérieux pour administrer avec

[210] Il est cependant impossible de savoir qui de Georges ou Pierre contresigne.
[211] AMN, CC 115, f° 43, mises de 1543.
[212] Signalons également que le duc et la duchesse d'Étampes avaient très tôt chacun des secrétaires distincts. Jusqu'en 1539, le secrétaire de la duchesse est un certain Charles Haudart (AN, MC, XIX, 268, août 1539). Il ne travailla jamais pour le duc.
[213] Bouillé se contente par exemple du secrétaire Du Pré puis de Datour. Le surintendant des finances puis chancelier Pomponne de Bellièvre n'emploie jamais plus d'un individu comme secrétaire (Olivier Poncet, *Pomponne de Bellièvre (1529-1607) : un homme d'État au temps des guerres de religion*, Paris, École des Chartes, 1998, 490 p.).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

efficacité ce vaste comté. Troisième observation, et non des moindres : quelques hommes n'apparaissent qu'à une occasion, d'autres sont beaucoup plus réguliers. Reste à identifier les trajectoires sociales de ces individus repérés au bas d'un acte officiel.

Le recrutement : des clercs, des hommes de droit et de finance

Jacques Beloce est désormais bien connu, il est le premier secrétaire du duc, son receveur du Penthièvre et son argentier, bref un homme à tout faire au moment du difficile retour en France en 1530. Puis viennent les premiers recrutements sur lesquels le minutier central rapporte quelques informations précieuses. Dans son cercle auvergnat, et lors de son gouvernement de Bourbonnais-Auvergne-Marche, le duc a engagé « François Trouillard, seigneur d'Ainville, licencié en droits [au pluriel, ce qui indique en droit canon mais aussi en droit romain] naguères curé d'Albrest au diocèse de Clermont »[214]. Simon Audren, licencié es droits est récompensé par le duc avec le poste de prévôt d'Étampes. Quand les postes de juristes viennent à manquer dans ses fiefs personnels le duc fait jouer ses relations avec la haute noblesse bretonne. C'est ainsi qu'en 1547, il obtient de la part du comte de Laval pour Michel Rivault, bachelier ès lois, « la premiere office qui viendra a vacquer » dans ses possessions, « en faveur de nostre cher et bien ayme cousin le duc d'Estampes » précise l'acte de Laval[215]. Les études de droit offrent une formation précieuse pour la mise en forme juridique des documents. Étampes encourage ainsi des clercs du Penthièvre à suivre de telles études, peut-être dans l'espérance d'un futur service de plume (voir plus haut). D'autres clercs bretons sont utilisés à l'image de Clément de Bardy, chanoine du chapitre de Rennes. Il dispose d'une demeure prébendale derrière la cathédrale Saint-Pierre de Rennes et est aussi recteur de Mordelles en 1555 puis prieur de Marsac (de 1566 à 1574). Il s'agit donc d'un clerc bien installé dans le monde religieux rennais qui peut aussi faire office de bon intermédiaire du duc avec la ville. L'Église a l'avantage d'offrir des clercs au fait des codes liés aux métiers de plume. Les traités politiques de la Renaissance insistent en effet sur la « culture » du prince, celui-ci devant en conséquence s'entourer d'officiers instruits qui peuvent le conseiller dans des domaines précis.

---

[214] AN, MC, XXXIII, 28, f°118 v°, 9 juin 1543.

[215] Arch. du château de Thévalles, n°190, dons de Guy XVIII et Guyonne de Laval à Étampes, Vitré, 10 décembre 1547. Un grand merci à Malcolm Walsby pour cette référence. Pn peut ainsi constater que les Rivault de Bretagne sont habilement passés du service des ducs à celui des Valois (un Gilles Rivault sert François II puis Charles VIII en devenant son maître d'hôtel) puis à celui du gouverneur de Bretagne (Alain Raison du Cleuziou, « Gilles Rivault, maître d'hôtel du roi Charles VIII. Documents inédits pour servir à l'histoire des événements du règne de Charles VIII de 1489 à 1492 : instructions du roi, états de garnisons », *Bulletin et mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. LIV, 1922, pièce IV, p. 127-129).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Guillaume Le Vavasseur est quant à lui issu d'une famille parvenue au présidial de Nantes. Un de ses parents, Christophe Le Vavasseur, est procureur général de l'Université de Nantes en 1550[216]. Il est secrétaire d'Étampes mais il agit au-delà de la seule rédaction des actes. En 1553 par exemple, alors qu'Étampes guerroie en Picardie avec ses hommes, il agit comme son « procureur en nom pryvé » pour recevoir sa solde de capitaine des ordonnances[217]. En 1565, Étampes se sert encore de lui pour une affaire financière avec Jacques de Matignon et le décrit comme « ung de mes gens nommé Le Vavasseur »[218]. Quant à Guillaume Fournier, il est en 1548 étudiant à l'université de Paris[219]. Titulaire d'une licence en droit canon, il est « commis par le roy à l'exercice de la trésorerie et recepte générale des finances extraordinaires et parties casuelles » en Bretagne en 1557[220]. Il entre au service d'Étampes en tant que secrétaire au moins dès 1562. Rapidement, il est récompensé par le duc des seigneuries du Roussay et d'Étrechy sises dans le duché d'Étampes[221]. Sa licence de droit – canon, civil ou les deux –, mais aussi son expérience dans les finances ont assurément joué en sa faveur. Parmi les titulaires d'un tel diplôme, les clercs sont les mieux représentés.

Les notaires et secrétaires royaux sont aussi très appréciés. Ces hommes cherchent par ailleurs souvent à entrer au service d'un Grand comme le note Antoine de Laval quand il témoigne : « je voudrois, après avoir un peu pratiqué la Chancellerie, aller près d'un gouverneur de Province »[222]. C'est ainsi le cas de Gilles Charruyer (ou *Cherruyer*) qui a commencé sa carrière en tant que secrétaire du duc d'Étampes au plus tard en 1547. Il a débuté en tant que secrétaire à la chancellerie de Bretagne[223] – où Étampes a peut-être pu le repérer – puis porte le titre de notaire et secrétaire du roi dès 1550, et devient secrétaire de Catherine de Médicis la même année[224], probablement par l'entremise d'Étampes. Les Charruyer sont vassaux d'Étampes en Penthièvre et sont aussi seigneurs de Malestroit. De 1562 à 1568, un parent, Jean Charruyer – dit *Malestroit* – est maître des comptes à Paris, il rédige alors un mémoire à Charles IX, les *Mémoires sur le faict des monnoyes*, un ouvrage relatif aux finances et aux monnaies plus connu sous le nom de *Paradoxes* qui lui vaudra une

[216] AMN, GG 702.
[217] BnF, P.O. 502, dossier 11383, n° 61, 7 octobre 1553. L'acte est passé aux Essarts devant des notaires de la ville.
[218] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 22 janvier 1565.
[219] AN, Y 94, 1er décembre 1548.
[220] ADIV, C 2878 : quittance de Guillaume Fournier, 1557.
[221] AD Essonne, E, supplément 534.
[222] Cité par Nicolas Schapira, *art. cit.,* p. 47.
[223] ADLA, B 583, f° 222.
[224] La Ferrière, t. 10, p. 531.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

controverse avec Jean Bodin[225]. En 1569, Jean est nommé conseiller du roi et général des finances de Bretagne[226] mais son procès avec le titulaire Nicolas de Troyes au parlement de Paris atteste qu'il n'exerça pas pleinement la fonction[227]. Ainsi, Gilles Charruyer fait partie d'une famille solidement implantée dans le monde des finances. Pour lui, le secrétariat du gouverneur, qu'il cumule un temps avec sa charge de notaire et secrétaire du roi, est un élément logique dans son parcours d'homme de plume. Et pour Étampes, s'appuyer sur un notaire royal est un gage de qualité mais aussi de facilité pour ses relations avec le pouvoir central.

Le duc recrute surtout à son service des hommes de finances. Ainsi, Georges Morin, sieur de Chupeau, est fermier du greffe civil de Dinan en 1535[228] avant d'être embauché comme secrétaire. Il est même probable que son recrutement lui a offert de nouvelles perspectives d'emploi dans les affaires financières bretonnes. Peu après la mort d'Étampes, il est ainsi chargé par Martigues, pour qui il officie désormais, de percevoir les emprunts sur les villes closes de la sénéchaussée de Rennes[229]. Le maniement de l'argent ne va pas à l'encontre du métier de secrétaire, bien au contraire. Les deux mondes sont plus que liés[230]. En 1560, c'est Pierre Gernault qui reçoit des mains du sieur de Souleville, un vassal, 2000 lt dus au gouverneur[231]. Dans la même perspective de récupération des fonds, Étampes peut aussi faire appel à des compétences en matière de maniement des deniers du roi. C'est le cas pour Mathurin Rouxel, secrétaire et receveur des fouages de Saint-Brieuc[232], qualifié de « commis pour la perception des impôts extraordinaires levés en Bretagne pendant les dernières guerres »[233]. Étampes recrute enfin des secrétaires de sa maison en puisant dans les rangs de ses pages à l'image de Guillaume de Bruc, sieur de la Vieillecourt, qui fut élevé durant sa jeunesse à la petite cour du duc et devint par la suite son secrétaire. Son frère, François de Bruc, sieur de Guilliers, est auditeur des comptes et procureur des Penthièvre[234]. Plus tard, les

---

[225] Jean-Michel Servet, « Les paradoxes des Paradoxes de Malestroit », *Or, monnaie, échange dans la culture de la Renaissance*, Presses de l'Université de Saint-Etienne, p. 70-79.
[226] AN, MC, XIX, 314, 2 juin 1569.
[227] Charles de Calan, *Documents inédits relatifs aux États de Bretagne de 1491 à 1589,* Archives de Bretagne, t. XV, Rennes, 1908-1909, p. 202.
[228] Noel du Fail, *Mémoires des plus notables et solemnels arrests du Parlement de Bretagne,* Rennes, Jean Vatar, 1654, t. 1, p. 214.
[229] AMR, EE 168.
[230] Nicolas Schapira fait le même constat à propos de ces « domestiques de plume de grands personnages, auprès desquels ils assument des tâches de secrétaires, de précepteurs ou d'intendants » (Nicolas Schapira, *art. cit.* p. 43.).
[231] BnF, Ms. Fr. 22310, f° 126 : quittance d'Étampes, Orléans, 5 décembre 1560.
[232] ADIV, C 2883.
[233] Charles de Calan, *Documents inédits…,* p. 171.
[234] Antoine Pacault, *art. cit.*, p. 158.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Bruc serviront tour à tour le duc de Retz et Richelieu[235]. L'homme dont nous savons le moins de choses (seuls ses prénom et nom nous sont connus), Pierre Gernault est celui qui contresigne le plus d'actes pour le duc. Voici un secrétaire qui n'a pas d'autre occupations ou ambitions que d'être le secrétaire du gouverneur.

Des hommes au service d'une famille

Pour pleinement comprendre l'enracinement domestique des secrétaires, il est nécessaire de prendre un peu de recul par rapport à la seule carrière d'Étampes et chercher à la fois du côté de ses prédécesseurs comme de ses successeurs afin de retracer les parcours de chacun. Ainsi, à la mort du secrétaire Jacques Beloce, Étampes fait une donation de 250 lt. par an à sa veuve au regard du « grand nombre d'enfans » de son secrétaire. Le document rapporte alors les « bons et aggréables services que feu Maître Jacques Beloce, sieur de Bouves, a faictz tant a feu Monsieur le Conte de Paincthièvre son père que a luy en estat de secrétaire et aultrement »[236]. Le secrétariat apparaît plus que jamais lié au service de la maison de Penthièvre. De même, à la mort du duc en 1565, les carrières des ex-secrétaires du gouverneur montrent qu'ils restent attachés à ses successeurs. Ainsi, les secrétaires de la fin de vie du gouverneur servent tous sans exception le vicomte de Martigues[237], comme si le service de l'oncle impliquait automatiquement ensuite celui du neveu[238]. Il faut dire qu'Étampes les lui a délégués quand il est devenu lieutenant-général de Bretagne en 1560. Guillaume Fournier procureur et secrétaire de Martigues se rend à la cour en 1566 comme « procureur » de la sœur de Martigues, alors dame de la maison de Catherine de Médicis, pour en recevoir ses gages. C'est bien un service familial qui se dessine pour ce secrétaire[239]. Il en va de même pour Cornulier. En 1562, Martigues doit fournir une quittance pour l'administration royale. Comme il loge chez son oncle à Lamballe, c'est assez naturellement que Cornulier rédige puis contresigne l'acte[240].

Après la mort d'Étampes, Georges Morin et Pierre Cornulier prennent même du galon et Gernault leur laisse de plus en plus la confection des ordonnances provinciales. Martigues

---

[235] Sur l'ascension des de Bruc, voir James B. Collins, *La Bretagne dans l'État royal. Classes sociales, États provinciaux et ordre public de l'Édit d'Union à la révolte des Bonnets rouges,* Rennes, PUR, 2006, p. 214. Le manoir de Bruc en Guéméné-Penfao témoigne de leur puissance.
[236] ADCA, 1 E 1204, Lamballe, 22 juillet 1553. En 1553, Eustache Le Verrier, sieur de l'Espine, rend la recette de Minibriac et rémunère les enfants de Beloce à qui il a succédé dans la gestion de cette seigneurie et dont il a épousé la veuve, Lezine Berault.
[237] AN, Y 109, f° 147 : ordonnance de Martigues, 18 mai 1568.
[238] ADIV, C 2874.
[239] BnF, Ms. Fr. 23944, quittance de Guillaume Fournier, 30 novembre 1566. Voir aussi AN, MC, XCIX, 2, 10 juillet 1566.
[240] BnF, P.O. 1779, dossier 41134, n° 207 : quittance de Martigues, Lamballe, 24 février 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

emploie Cornulier pour diverses missions. En 1566, il déclare par exemple aux Nantais qu'ils doivent faire confiance au « sieur de la Tousche [Cornulier] mon secretaire »[241]. Ce dernier, bien établi dans les affaires nantaises, est un homme de choix dans le dialogue avec la ville. Mais pour Cornulier, le service des Penthièvre est si important que lorsque les Nantais l'élisent maire en 1568, il refuse la charge estimant qu'il se fait vieux et infirme, qu'il est déjà maître des comptes de la province et surtout « pour estre presque ordinairement auprès de la personne ou des affaires de monseigneur de Martigues, conte de Penthièvre gouverneur et lieutenant general en ce pays ou dudit lieutenant de sa majesté audit gouvernement »[242]. Il accepte d'être maire de Nantes uniquement après le décès de Martigues, lorsque les Penthièvre sont, momentanément, écartés du gouvernement de Bretagne.

Pour affirmer que l'ensemble des secrétaires d'Étampes restent viscéralement attachés au service de sa maison, de sa famille, il faut vérifier si, comme Cornulier, ils cessent leur fonction en 1569. Sur les secrétaires identifiés, un seul continue auprès du duc de Montpensier. Il s'agit de Guillaume de Bruc[243] qui était un homme influent aux États provinciaux de Bretagne[244]. Son expérience et ses amitiés au sein des États incitent Montpensier à l'employer dans le dialogue avec l'institution. Mais Bruc ne se détourne pas pour autant de sa fidélité aux Penthièvre. Il continue de contresigner des actes de Marie de Beaucaire, la veuve de Martigues, dès 1570[245]. En 1582, il est toujours son « procureur »[246] et devient secrétaire de Mercœur[247] avant de décéder à Paris en 1587 à l'hôtel de Mercœur. Sa carrière reste donc résolument au service du lignage.

Montpensier arrivait avec ses propres secrétaires issus du « conseil » de gouverneur qu'il avait déjà développé lors de ses gouvernements de l'Anjou-Maine-Touraine puis du Dauphiné jusqu'en 1569[248]. Il était alors plus que difficile pour les secrétaires des Penthièvre de se faire une place. Au reste, ce passage de relais est monnaie courante. En 1543, lorsqu'Étampes devient gouverneur de Bretagne, il amène avec lui ses secrétaires issus de son gouvernement d'Auvergne. Quelques transferts entre les maisons sont possibles mais liés à des contextes de fidélités bien particuliers. Pierre II de Cornulier, capitaine des arquebusiers à cheval du

[241] AMN, AA 74, f° 11 : Martigues aux Nantais, Les Essarts, 21 août 1566.
[242] AMN, BB 6, f° 2 v°.
[243] ADIV, C 2874, f° 7.
[244] ADIV, C 2858. En 1569, il reçoit 100 écus des États pour ses bons services depuis une dizaine d'années au sein de l'assemblée.
[245] ADCA, 1 E 1223 : actes de Marie de Beaucaire, Lamballe, 7 novembre 1570 ; Guingamp, 20 juin 1572. Sa sœur Jeanne est dame d'honneur de Marie de Beaucaire et elle se marie à Lamballe.
[246] BnF, Clair. 356, f° 266.
[247] ADIV, C 3736.
[248] Comme le célèbre secrétaire Nicolas Coustureau qui rédigea une vie du duc de Montpensier son protecteur.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

précédent gouverneur, Jean de Laval-Châteaubriant, passe en 1543 au service d'Étampes à qui il présentera son fils, Pierre III[249]. Homme d'armes et non de plume, Pierre II faisait déjà office de courrier et se tourne, dans une certaine mesure, vers la gestion des lettres[250]. Comme pour les sénéchaux bretons, la transition entre Châteaubriant et Étampes est douce, le second s'appuyant ici et là sur des hommes issus de la maison de son prédécesseur, qui est son cousin et sans héritier direct. Les hommes de Châteaubriant ont donc eu plusieurs options : soit continuer à servir Montmorency, héritier de Châteaubriant, dans le cadre de la baronnie de Châteaubriant[251] ; soit intégrer la maison d'Étampes pour le gouvernement de Bretagne, soit les deux comme le fait Florimond Le Charron d'autant plus facilement qu'Étampes est lui-même un protégé du connétable. Capter à soi d'anciens serviteurs de Châteaubriant ne pose aucun problème au nouveau gouverneur dans la mesure où ceux-ci ne sont plus liés au « secret » des Laval. À l'inverse, en 1543, le secrétaire des gouverneurs Laval, Pierre Danille, continue son service auprès de Guy XVII. L'essentiel pour lui n'est pas le gouvernement de Bretagne mais bien le service du lignage[252]. Et même si on observe gouverneur qui en est à sa toute première expérience de gouvernement, il est très rare de le voir emprunter les hommes de plume de son prédécesseur. Ainsi, lorsqu'Étampes devint gouverneur d'Auvergne en 1536, il semble n'avoir conservé aucun secrétaire de Jean Stuart duc d'Albanie[253], mais trouve des serviteurs dans la maison de Penthièvre ou de Chambes. Bien souvent, les jeunes gouverneurs voient en effet leurs parents leur assigner des secrétaires déjà issus de leur maison[254]. Même plus âgé, Étampes a recours à des vassaux dont les lignages se sont déjà illustrés au service de sa famille. Ainsi, Mathurin Rouxel est un vassal du Penthièvre. Sa famille, sieurs de l'Hospital, sont déjà des serviteurs des comtes de Penthièvre au XVe siècle[255]. Il est secrétaire mais sert son maître dans bien des affaires comme lorsqu'il va chercher à Saint-Malo « deux baz de chausses de soye noyre » pour Martigues[256].

---

[249] Ernest de Cornulier-Lucinière (éd.), *Généalogie de la maison de Cornulier,* Nantes, 1863, p. 22 : ordonnance de Jean de Laval, Châteaubriant, 10 août 1533.
[250] Léon Honoré Labande (éd.), *Correspondance de Joachim de Matignon, lieutenant général du roi en Normandie (1516-1548),* Paris-Monaco, 1914, p. 28 : Jean de Laval-Châteaubriant à Joachim de Matignon, Ville-au-Chef, 12 octobre [1529-1543].
[251] Antoine Pacault, *La baronnie de Châteaubriant…*
[252] Malcolm Walsby, *The Counts of Laval…*, p. 110.
[253] En effet, aucune trace de Nicolas Canyvet, secrétaire d'Albanie, pendant le gouvernement auvergnat d'Étampes (BnF, Ms. Fr. 3020 : instructions à Nicolas Canyvet allant en Écosse).
[254] Le constat est similaire un siècle plus tard par exemple lorsque le jeune duc d'Enghien devient gouverneur de Berry, son père, Henri II de Condé lui adjoint un conseil de gouvernement qu'il connaît bien.
[255] René de Laigue, « Le livre de raison de Jehan de la Fruglaye, seigneur de la Villaubaust », *Bulletin archéologique de l'association bretonne*, t. XX, 1901, p. 116.
[256] ADCA, 1 E 1478.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

La plupart des secrétaires perdent leur « emploi » quand leur protecteur perd la vie. Bruc le perd aussi et son nouveau recrutement par Montpensier est une exception. Mais après Montpensier, Georges et Pierre Morin, les deux frères au service d'Étampes puis de Martigues, reprennent du service quand Mercœur, mari de l'héritière du Penthièvre, devient gouverneur en 1582 et ils épousent d'ailleurs tous deux l'engagement ligueur de ce dernier en 1589[257]. Se dessine alors un service de plume que l'on peut qualifier de « patrimonial » car très fortement attaché à une maison. Quand Pierre Cornulier parle d'Étampes à Montmorency, il évoque cette relation d'attachement aux Penthièvre en affirmant qu'il s'agit de son « maître »[258]. Et lorsque le duc adresse une missive à son receveur de la seigneurie de Minibriac, il signe « Votre bon maistre »[259] et non pas « amy » comme il peut le faire ailleurs. Aussi, au-delà des débats sur clientèle ou fidélité, différenciation parfois inopérante, nous préférons utiliser les mots des contemporains comme Cornulier ou Étampes lui-même qui parlent de *maître* et de *serviteur*[260]. Reste que ce service patrimonial apparaît bien souvent comme un remarquable tremplin pour le maniement des finances.

Un tremplin pour une carrière dans les finances

Si les conditions de recrutement laissent apparaître une place dominante des hommes de finance, les trajectoires postérieures à l'emploi de secrétaire offrent un constat tout aussi frappant.

Ainsi, Pierre Cornulier, originaire du pays nantais, sieur de La Touche en Nozay[261], vicomte de Rezé, entre au service du duc d'Étampes vers 1554. Et dès 1558, il est également receveur des fouages de Cornouaille[262]. Selon Dominique Le Page, il reste aux fouages de Cornouaille jusqu'en 1568, date à laquelle il devient maître des comptes[263]. D. Le Page note très justement que « tout en restant un client des gouverneurs, il diversifie ses activités en prenant des recettes du fouage »[264] et note encore que « son élection comme maire de Nantes est le reflet de tous les contacts qu'il a liés avec les gouverneurs, le monde marchand et le

[257] Dominique Le Page, *De l'honneur et des épices. Les magistrats de la Chambre des comptes de Bretagne, XVIe-XVIIe siècles,* Rennes, PUR, 2016, p. 131-135.
[258] Chantilly, L, XVII, f° 112 : Pierre Cornulier à Anne de Montmorency, Lamballe, 16 novembre 1555.
[259] ADCA, 1 E 1204 : Étampes à son receveur de Minibriac, Paris, 12 juin 1550.
[260] Philippe Hamon, *Messieurs des finances…,* p. 352-357, évoque ce type de vocabulaire « il est à moi ».
[261] Il est souvent nommé sous le nom de sieur de La Tousche. En 1565 il signe une missive depuis cette seigneurie qui est son principal lieu de résidence (BnF, Ms. Fr. 20510, f° 121 : Pierre Cornulier à Martigues, La Touche, 26 juillet 1565).
[262] AMN, GG 173 : Cornulier est désigné comme « receveur de Cornouaille et secrétaire de monsieur le duc d'Estampes ». En 1563, il épouse Claude de Comaille, fille de Toussaint, contrôleur général de la marine du Ponant et ancien secrétaire de Claude d'Annebault.
[263] James B. Collins, *La Bretagne dans l'État royal…*, p. 358.
[264] *Ibid*., p. 357.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

milieu des officiers »[265]. Au début des années 1570, l'influence politique de Pierre Cornulier est grandissante dans le comté nantais. Il écrit désormais des missive en son nom au comte de Retz, gouverneur du comté[266]. En 1570, après avoir quitté la mairie de Nantes, il devient trésorier général des finances en Bretagne et cette promotion est accompagnée du titre de conseiller du roi. Il revient au conseil de Mercœur quand celui-ci devient gouverneur en 1582, et est aussi commissaire du roi aux États de 1582 à 1585 et meurt à Nantes peu avant l'éclatement des guerres de la Ligue, le 27 mars 1588. Sa carrière au service du roi décolle donc en flèche après le poste de « premier secrétaire » d'Étampes et de Martigues. Ses fils Claude et Pierre profiteront tous les deux de cette ascension sociale. À la fin du siècle, Claude, sieur de La Haye est « général et intendant des Finances » tout en étant encore « créature de Monsieur le duc de Mercœur »[267]. Il est ensuite conseiller du roi, général des finances de Bretagne et lui aussi maire de Nantes en 1605-1606. Quant à Pierre, il mène une brillante carrière dans l'Église où il termine évêque de Rennes de 1619 à 1639 et devient un membre important du paysage politique breton[268]. Mais tous les secrétaires n'arrivent pas à retrouver immédiatement un rôle dans l'administration des finances bretonnes. Montpensier ayant placé en 1569 un fidèle (Vital de Contour) au poste de trésorier général des finances de Bretagne, Georges Morin obtient celui de receveur général du Poitou en 1573 (que Vital de Contour avait quitté), avant de devenir trésorier général des finances de Bretagne en 1574[269]. Dominique Le Page observe ainsi un amusant jeu de chaises musicales dans les emplois financiers entre fidèles des Penthièvre et des Montpensier[270]. Le frère de Georges Morin, Pierre, lui succède comme trésorier général de Bretagne en 1577 et devient par la suite, non sans difficultés, maître des comptes en Bretagne en 1580. D'autres secrétaires réussissent à trouver des emplois financiers plus modestes comme Guillaume de Bruc qui devient commis du trésorier des États au moins dès 1568[271]. Quant à Guillaume Fournier, il devient du vivant

---

[265] *Ibid*., p. 358.
[266] BnF, Ms. Fr. 15557, f° 255 : Pierre Cornulier à Albert de Gondi, comte de Retz, Nantes, 18 mai 1573.
[267] Cité par Antoine Pacault, « Les serviteurs et fidèles du duc de Montmorency en sa baronnie de Châteaubriant autour de 1600 », *MSHAB*, t. LXVI, 1989, p. 89.
[268] Voir par exemple : Arch. du Ministère des affaires étrangères, Mémoires et documents, France, 1505, f° 100 : Cornulier, évêque de Rennes, à Richelieu, Dinan, 21 décembre 1634 ; son démêlé avec La Meilleraie, lieutenant de Richelieu en Bretagne : *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État de Richelieu,* vol. 6, n°CXXXIX : Richelieu à Cornulier, 10 novembre 1638. Voir aussi AN, 1AP 650 : Cornulier à La Trémoille, Tours, 28 août 1629. Il évoque les États de Vannes.
[269] Dominique Le Page, « Les grands officiers de finances en Bretagne dans la seconde moitié du XVIe siècle », Françoise Bayard (dir.), *Pourvoir les finances en province sous l'ancien régime : journée d'études à Bercy le 9 décembre 1999*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2002, p. 206. Charge qu'il garde jusqu'en 1578.
[270] Dominique Le Page, *De l'honneur et des épices…,* p. 131-153.
[271] ADIV, C 2640.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

d'Étampes valet de chambre de Catherine de Médicis[272]. Étampes, proche de la reine-mère, a probablement favorisé ici un de ses secrétaires. C'est aussi le moyen de faire preuve de sa loyauté envers la reine que de lui envoyer un très bon élément de sa propre maison. Guillaume Fournier est ensuite commissaire du roi aux États provinciaux de 1569 mais surtout conseiller du roi et contrôleur général des finances en Bretagne dès 1567[273].

Reste que ce phénomène de tremplin pour une carrière dans les finances est loin d'être une originalité. On l'observe tout aussi bien en Toscane où Monluc tente de placer son secrétaire au poste de receveur[274], ou en Languedoc où les secrétaires du gouverneur Damville peuvent même occuper des offices de finances grâce à leur protecteur tout en conservant leur rôle de secrétaires[275]. Au hasard des archives, on s'aperçoit que bon nombre de gouverneurs font de même comme en 1535, ce secrétaire du duc de Vendôme, gouverneur de Picardie, qui est aussi conseiller du roi et général de ses monnaies[276] ou ce secrétaire de Guise qui désire devenir receveur général de Paris mais se fait doubler par un trésorier de l'extraordinaire des guerres[277]. Car fréquenter le secret d'un gouverneur c'est occuper un rôle politique et social d'importance dans le monde provincial, ce qui rend plus facile d'intégrer les hautes fonctions financières locales.

Un poids politique et social en province

Stuart Carroll procède à la distinction entre secrétaires et conseil d'un grand[278]. Pourtant, nos observations laissent à penser que le conseil du gouverneur, organe assez informel, est formé en partie de ses secrétaires, ou du moins de quelques-uns. Nous préférons suivre en ce sens Michel Antoine qui ne fait aucune distinction[279] ou David Potter qui parle d'une « sorte de secrétaire d'État personnel » à propos des secrétaires des gouverneurs[280]. C'est véritablement cette place dans le conseil du gouverneur qui fonde leur rôle politique et social dans la province. Ainsi, les secrétaires du gouverneur sont suivis par les communautés dans les affaires qui les touchent. En 1560, à propos de la résidence du parlement de Bretagne, les Rennais témoignent :

---

[272] AN, MC, XXXVI, 21, 18 décembre 1566.
[273] ADIV, C 2640, C 2883 ; ADLA, B 56.
[274] Alphonse de Ruble, *Commentaires et lettres de Blaise de Monluc,* t. 4, p. 80.
[275] Joan Margaret Davies, *Languedoc and its Gouverneur. Henri de Montmorency-Damville, 1563-1589*, PhD, University of London, 1974, p. 69.
[276] AN, MC, XIX, 266, 9 juin 1535.
[277] BnF, Ms. Fr. 20470, f° 153 : le chancelier Jehan de Bertrand au duc de Guise, Saint-Germain, 11 septembre.
[278] Stuart Carroll, *Noble power*...p. 109.
[279] Michel Antoine, « Institutions françaises en Italie sous le règne de Henri II : gouverneurs et intendants (1547-1559), *Mélanges de l'École française de Rome,* 1982, vol. 94, n° 2, p. 759-818.
[280] David Potter, *War and government...,* p. 83.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

« le secrétaire de Monseigneur le duc d'Estampes gouverneur et lieutenant général pour le roy en ce pays doibt passer par ceste ville pour aller à Nantes faire signer au seigneur de Commacre le procès verbal dudit seigneur duc d'Estampes faict de l'advis prins aux estatz touchant ladite séance de parlement et que à Nantes on espère que ledit secrétaire de monsieur le gouverneur fera porter le paquet ou sera ledit procès verbal par la poste pour iceluy rendre chez le Roy ou est bien requis avoir l'oeill et se prandre garde de destournement ou retardement »[281].

La volonté de suivi voire de surveillance des Rennais à l'égard du secrétaire et d'une affaire d'importance à leurs yeux est évidente. Le rôle provincial des secrétaires est tel qu'ils sont largement rémunérés par les États de Bretagne ou par la monarchie. Les pensions des États peuvent s'élever à 200 lt. par an en moyenne, sommes bien supérieures aux rentes perçues grâce à leurs. Pierre Cornulier, secrétaire le plus influent dans le conseil d'Étampes, est également placé par lui sur la liste des pensionnaires de Bretagne[282]. Notaire et secrétaire du roi, Gilles Charruyer est quant à lui pensionné par le roi sur les deniers de la chambre des comptes[283]. Quant à Georges Morin, il bénéficie en 1567 d'un don de la monarchie de mille livres pour bons services rendus aux gouverneurs[284]. Payés par les États comme par la monarchie, les secrétaires ne reçoivent pas de dons réguliers de leur maître. Occasionnels, ils viennent tout de même récompenser le service comme cette rente de 200 lt. sur la seigneurie de Minibriac offerte à Gilles Charruyer qui vient d'épouser la fille de Jacques Beloce, secrétaire décédé qui avait été fermier de la seigneurie[285]. Par ailleurs, les revenus seigneuriaux servent souvent à Étampes pour récompenser ses serviteurs comme lorsque le même Beloce reçoit une « pension et recompense qu'il pleu a mondit seigneur luy faire sa vie durant des greffes d'Estampes et Lamballe que mondict seigneur luy avoit données et depuis les reprint pour en disposer à son bon plaisir »[286].

En outre, comme les secrétaires du gouverneur sont des hommes à approcher, à côtoyer pour entretenir les bonnes grâces d'Étampes, il n'est pas rare d'observer des dons des communautés à leur égard. Aussi, Rennes leur offre des « vins d'hypocras », sans évoquer de raison particulière mais on imagine bien que ce don sert les intérêts de la ville[287]. Plus encore, un secrétaire membre du conseil peut profiter des grâces de son maître auprès du pouvoir central. Ainsi, Pierre Cornulier demande expressément au connétable de Montmorency que la

[281] AMR, FF 255, 4 octobre 1560.
[282] ADIV, C 2860.
[283] ADLA, B 583, f° 39 v°, 1563.
[284] ADLA, B 56, f° 21.
[285] ADCA, 1 E 1204.
[286] ADCA, 1 E 1204.
[287] AMR, AA 21, mise, 1563.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

faveur qu'il accorde à Étampes rejaillisse sur lui pour lui faire obtenir l'office de payeur des gages de la chancellerie de Bretagne :

> « Monseigneur, il vous pleut dernièrement me faire cest honneur de me promettre me faire donner en faveur de mondit seigneur d'Estampes, mon maître (qui vous en escript encores presentement), le paiement de la chancellerie de Bretaigne »[288].

Les secrétaires du gouverneur – et surtout les membres influents dans le conseil comme Cornulier – sont donc très bien rémunérés, non pas directement par leur maître, mais par quantité de moyens détournés : pensions bretonnes, pension des États, don de la chambre des comptes ou du pouvoir central. C'est bien une nouvelle fois la faveur du duc qui rejaillit sur eux.

Difficile pourtant de mesurer cette faveur faute de sources explicites. Souvent, il faut chercher du côté des discours produits par les familles des serviteurs. En 1593, une enquête pour l'ordination d'un fils de Pierre Cornulier rapporte que le secrétaire

> « était extrêmement aimé, estimé et apprécié du duc d'Étampes, que le vicomte de Martigues ne l'avait pas en moindre affection et estime que son oncle ; que tous les deux le consultaient habituellement, non seulement pour leurs affaires particulières, mais encore pour les grandes et importantes affaires de leur gouvernement, car il était des mieux entendus dans l'administration des affaires d'État et des finances […] Qu'il était très versé et expérimenté dans sa charge de général des finances, et qu'il la remplit heureusement et avec honneur jusqu'à sa mort. Que depuis l'an 1582, où le duc de Mercœur prit le gouvernement de la Bretagne, il fut constamment appelé dans ses conseils et consulté sur toutes les affaires les plus importantes qui survenaient. Que ce prince et son illustre épouse, fille du vicomte de Martigues, le tenaient en grand honneur et estime et lui rendaient ce témoignage insigne d'être l'un des meilleurs, des plus fidèles et des plus vertueux conseillers d'État qu'ils eussent connu. Que dans ses fonctions de premier secrétaire des gouverneurs de Bretagne, comme dans les autres charges et emplois qu'il a maniés pour le service des rois très-chrétiens de bonne mémoire : Henri II, François II, Charles IX et Henri III, ledit défunt Cornulier s'acquit une telle réputation de piété, de probité et de fidélité, qu'il était en grande estime et considération parmi tous les gens de bien […] Qu'il a constamment demeuré en la ville de Nantes depuis l'époque de son mariage, que sa femme et lui y étaient connus notoirement, ainsi que dans les environs, comme gens de bonne race, des meilleures et des plus anciennes familles du pays, vivant honorés et respectés de tous »[289].

---

[288] Chantilly, L, XVII, f° 112 : Pierre Cornulier à Anne de Montmorency, Lamballe, 16 novembre 1555.
[289] Ernest de Cornulier-Lucinière (éd.), *Généalogie de la maison de Cornulier,* Nantes, 1863, p. 27-28.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

On est là face à un discours du parfait secrétaire fortement orienté par sa fonction au service d'un de ses descendants. Mais on saisit bien néanmoins le rôle de Cornulier auprès d'Étampes et de ses successeurs. Pas seulement conseillers, les secrétaires gèrent les affaires de leur maître au sens très large. Le principe est poussé à son paroxysme pour les très grands personnages de l'État pour lesquels un secrétaire agit réellement comme un vrai ministre personnel. Ainsi, la correspondance passive d'Anne de Montmorency montre que beaucoup de correspondants écrivent directement à son secrétaire Nicolas Berthereau, véritable ordonnateur des affaires du grand-maître[290]. Et dans une moindre mesure, les secrétaires d'Étampes agissent de la même manière, prenant parfois l'initiative dans la rédaction de missive. Ainsi, Pierre Cornulier signe personnellement une missive adressée à Montmorency depuis Lamballe lui donnant des nouvelles d'Étampes et du bon déroulement de transactions féodales entre les deux hommes et assumant sans ambages : « sans toutesfois que mondit sieur d'Estampes m'en ayt commandé aucune chose »[291].

Le service de plume du gouverneur de Bretagne entraîne donc des fidélités multiples et variées. L'autre grand gisement de fidélités, d'*affinity*, du gouverneur réside dans un autre domaine : les armes.

Les « gens d'armes » du gouverneur

On a déjà pu observer qu'à plusieurs reprises, des individus de la maison du gouverneur sont aussi employés en tant que gendarmes dans sa compagnie d'ordonnance. Se pose alors la question de l'utilisation politique de ce corps par le gouverneur-duc. Sa compagnie est-elle un vivier de recrutement de serviteurs, ou inversement, un cadre privilégié de récompense ? Observe-t-on des liens avec celle de son neveu Martigues, pourtant plutôt recrutée dans le Sud-Ouest[292] ? L'originalité de la compagnie d'Étampes est qu'elle est celle du gouverneur de province. Or, tous les capitaines ne sont pas gouverneurs. Nous avons donc affaire ici à un capitaine de compagnie particulièrement puissant et influent, ce qui n'est pas sans conséquences sur le recrutement de gendarmes qui sont censés représenter l'élite provinciale en matière militaire. Bouillé peut ainsi déclarer à propos qu'ils valent au moins « dix des

[290] Thierry Rentet, *Anne de Montmorency, grand maître de François Ier*, Rennes, PUR, 2011, 432 p.
[291] Chantilly, L, XVII, f° 112 : Pierre Cornulier à Montmorency, Lamballe, 16 novembre 1555.
[292] Martigues obtient une compagnie en 1560, quand il devient lieutenant général en Bretagne à son retour d'Écosse, et elle est augmentée en 1562, à la mort du maréchal de Termes, de la moitié de sa compagnie originaire de Guyenne (BnF, NAF 6001, f° 3 : Charles IX à Martigues, Paris, mai 1562). Il est vrai que l'état-major de la compagnie est composé dans un premier temps de Gascons. Voir les pièces : BnF, P.O. 209, dossier 4699, p. 3, 6, 7, quittances de Simon de Basordan ; P.O. 249, dossier 5471, p. 5,6, 8 : quittances de Jean de Beauquère ; P.O. 1114, dossier 25601, p. 18 : quittande d'Odet du Fay de Bazolles ; P.O. 1285, dossier 28920, p. 2 : quittance de François du Garrène).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

compaignyes pour ce qui est une eslite des meilleurs soldatz de toute l'armée du roy »[293]. À cela, il faut ajouter que la Bretagne ne dispose parfois que d'une seule compagnie, celle du gouverneur, ce qui fait que les postes sont d'autant plus chers et prisés.

Le recrutement, reflet de la puissance lignagère

Capitaine de gendarmerie depuis 1536, Étampes doit recruter lui-même sa troupe de cavaliers. Le pouvoir de choisir qui servira au sein de sa compagnie lui confère un subtil moyen de redistribution de la faveur du roi[294] car c'est offrir à la noblesse provinciale des emplois militaires prestigieux et recherchés. C'est l'occasion pour le capitaine d'entretenir et de faire jouer ses réseaux de fidélité et de protection d'autant plus qu'en réalité, ces gentilshommes sont loin d'être très riches. Selon Nicolas Le Roux, peu d'individus des ordonnances détiennent des terres qui rapportent assez pour tenir son rang[295]. Ce qui explique la part importante des cadets dans ces troupes car le salaire d'un homme d'armes – 20 livres par mois en 1537 – permet de bien vivre. Dans la compagnie d'Étampes, plusieurs mentions de « bastarts » montrent bien que le métier des armes est un moyen de s'élever. Et comme c'est leur solde qui leur permet de vivre, ils dépendent d'autant plus de leur capitaine.

La compagnie d'Étampes est assez bien connue. Elle est passée en revue assez régulièrement par les commissaires de la gendarmerie[296]. Les dix-neuf montres connues, dont dix-huit sont conservées à la BnF, permettent une analyse fine et précise des fidélités au duc dans sa compagnie[297]. Dans un souci d'allègement de l'appareil critique, nous ne citerons pas à chaque fois la cote d'une montre mais nous renvoyons le lecteur à notre état des sources. On aimerait pouvoir y ajouter une correspondance entre Étampes et les éléments d'encadrement de sa compagnie, à l'image de celle de son prédécesseur, Guy XVI de Laval, avec son

---

[293] AMN, BB 6, f° 24 : Bouillé aux Nantais, Bouillé, 11 mai 1568. Ou encore : « ce sont soldarts bien aguerrys » (f° 21 v° : Bouillé à Sanay, Bouillé 4 mai 1568).

[294] Nicolas Le Roux, *La faveur du roi. Mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547-vers 1589),* Seyssel, Editions Champ Vallon, 2001, 805 p. Pour Robert Harding, une compagnie de gendarmes d'un gouverneur maintient l'équilibre entre la couronne et les Grands car elle permet une forme de patronage et un retour de loyauté (*Anatomy of a power elite…,* p. 71-80).

[295] Nicolas Le Roux, « L'exercice de la fidélité entre la loyauté et la rébellion : le parcours politique du maréchal de la Ligue Claude de La Châtre », *RHMC*, 1996/2, n°43-2, p. 195-213.

[296] Ce qui tranche avec le peu de montres conservées de Laval et Châteaubriant.

[297] Première montre le 6 juillet 1537 (BnF, Clair. 252, f° 1213) et dernière connue le 9 juillet 1563 (BM Rouen, Martainville 200). Nous pouvons remarquer dans cette dernière montre que 60 « lances fournyes » correspondent toujours à 60 hommes d'armes et 90 archers. C'est-à-dire que les archers sont une fois et demi plus nombreux que les hommes d'armes dans une compagnie, conformément à l'ordonnance de François Ier de 1534 : BnF, ms. Fr. 5503, f° 60 : « en la compagnie de cent lances, n'y aura que cent cinquante archiers ». 5 janvier 1534. Sur ce sujet, voir James Wood, *The King's Army : Warfare, Soldiers, and Society during the Wars of Religion in France, 1562-1576,* Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p. 134.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

lieutenant Joachim de Matignon[298]. Trente-six lettres du gouverneur à son lieutenant de compagnie montrent combien cette unité d'hommes en armes compte pour lui dans le maintien de l'ordre en Bretagne mais aussi comme expression de son pouvoir. Il est plus que probable qu'Étampes devait écrire de la même manière à ses gendarmes[299]. Faute d'un tel corpus, les montres de sa compagnie peuvent déjà éclairer bien des aspects. Récemment, les travaux de Michel Nassiet ou de Nicolas Le Roux ont bien utilisés ce type de sources pour faire apparaître les relations de fidélités entre un capitaine et ses soldats[300] .

Pour le recrutement, le capitaine est libre de choisir les individus qu'il désire. Il n'est pas rare d'observer alors la mobilisation de réseaux de parenté, d'amitié, de clientèle ou de fidélité. Car une compagnie d'ordonnance est la représentation armée des liens de patronages aristocratiques[301], le « reflet » concret des fidélités du capitaine[302]. Ces liens sont souvent illustrés par un recrutement géographique qui correspond avec les fiefs du capitaine. Yves-Marie Bercé a bien insisté sur l'importance des liens de voisinage dans la formation des fidélités[303]. Mais pour notre période, en l'absence d'indication précise de la paroisse d'origine des gendarmes sur les montres – qui n'apparaît qu'en 1567[304]–, un travail cartographique d'ensemble est hélas impossible et l'on est contraint de se limiter à des exemples significatifs pour illustrer ce phénomène.

Étampes est capitaine de gendarmerie depuis 1536, date à laquelle il devient également gouverneur d'Auvergne, Marche et Bourbonnais. Bien possessionné dans sa province, il y recrute assez naturellement des hommes. Ainsi, son premier lieutenant est Philippe de Bourbon, baron de Busset[305]. Ce cadet de l'illustre famille est un lointain cousin d'Étampes. Passé ensuite dans la compagnie d'un plus proche parent, Charles de Bourbon, prince de la

---

[298] Léon Honoré Labande (éd.), *Correspondance de Joachim de Matignon, lieutenant général du roi en Normandie (1516-1548),* Paris-Monaco, 1914, p. 17 où il décide de casser un de ses gendarmes : « J'ay mandé au sieur de Pouylle qu'il ne revienge point, puys qu'il s'en est allé sans congé, pour l'exemple des autres ». Ou encore p. 18 : « ma compaignye est mal en ordre et je la veulx faire radresser à cestedite montre ». P. 24 : « Brisincheu est venu icy pour avoir sa place d'archier et m'a dit qu'il sera bien en ordre. A ceste cause, je vous prie l'enroller en sa place entiere, car il la désire bien et a grant désir de parvenir à honneur, par quoy luy fault ayder ».

[299] Les dépouillements dans les archives des cadres de sa compagnie n'ont rien donné.

[300] Michel Nassiet, *Parenté, noblesse et États dynastiques, XVe-XVIe siècles*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2000, 374 p. ; Nicolas Le Roux, *art. cit.*

[301] Ariane Boltanski, *Les ducs de Nevers et l'État royal. Genèse d'un compromis (vers 1550-vers 1600)*, Droz, 2006, p. 103.

[302] Denise Turrel, *Le blanc de France. La construction des signes identitaires pendant les guerres de Religion (1562-1629),* Genève, Droz, 2005, p. 26.

[303] Yves-Marie Bercé, « Les conduites de fidélité : des exemples aquitains », Yves Durand (éd..), *Hommage à Roland Mousnier. Clientèles et fidélités en Europe à l'époque moderne*, Paris, PUF, 1981, p. 132.

[304] Robert Harding, *Anatomy of a power elite…,* p. 23.

[305] BnF, P.O. 456, dossier 10262, p. 214, 220 : quittances de Philippe de Bourbon-Busset, 14 septembre 1544, 7 mai 1552.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Roche-sur-Yon, il obtient néanmoins dans la compagnie d'Étampes une place pour Jacques de Bourbon-Busset, son « bastard ». Les Bourbon-Busset, puissants en Bourbonnais, doivent être de précieux soutiens dans cette province. Un autre Bourbon, Jean, sieur de Forges, doit aussi être un membre de cette famille. Dans la compagnie, d'autres noms apparaissent comme les De Bourg[306], les Chambon[307] les Aubusson, les Tranchelion, les La Bussière etc. tous issus de la noblesse bourbonnaise. Gabriel de Challuz, sieur de la Brosse est originaire du Périgord (dont Étampes est théoriquement le comte). Claude de La Chastre est quant à lui issu du Berry. Il s'agit peut-être d'un parent de l'éponyme qui deviendra lieutenant général en Berry et Touraine puis maréchal de la Ligue[308]. François et Hugues de La Chastre, aussi gendarmes, font que la famille est bien représentée dans la compagnie. Toujours en Berry, Claude et Louis de Saint-Julien, petits seigneurs berrichons sont recrutés par Étampes. Un parent, François de Saint-Julien, devient même lieutenant de la compagnie à la fin de la vie d'Étampes[309]. En Auvergne, les Bohier (ou *Boyer*) trouvent des emplois dans la compagnie du gouverneur. Jean Bohier, seigneur de Choisy et de Chantoin[310], futur commissaire ordinaire des guerres, ainsi que son parent Olivier Bohier, profitent de l'opportunité qu'offre la levée d'une nouvelle compagnie pour débuter dans le métier des armes. De même, dans la compagnie, Jean et François de Lachenal sont issus d'une ancienne famille de Savoie qui détient des fiefs dans le Genevois mais qui s'est implantée en Auvergne. Ces quelques exemples montrent combien les possessions d'Étampes issues de la maison de Brosse, comme Boussac, lui offrent des opportunités de recrutement. Certains sont des vassaux directs, d'autres, des voisins alliés au lignage. Plus particulièrement, le recrutement en Berry, dont il n'a pourtant pas la charge, illustre bien ce recours aux vassaux et aux voisins. Celui-ci est d'ailleurs attesté par Étampes lui-même mais finit par poser certains problèmes. En 1560, alors que sa compagnie est exceptionnellement passée à trente lances, le duc n'a plus qu'une moitié de compagnie auprès de lui, quinze hommes d'armes, car les autres se sont retirés chez eux sur commandement royal, « qui sont la pluspart d'Auvergne et Lyonnois »[311]. Une fois les gendarmes enrôlés, il est difficile de remodeler complètement la compagnie et de les renvoyer

[306] BnF, P.O. 466, dossier 10348, p. 14, 15 : quittances de Pierre de Bourg, maréchal des logis d'Étampes, 13 octobre 1548, 6 juin 1562.
[307] Geoffroy de Chambon, d'abord simple archer comme un Antoine de Chambon, devient homme d'armes et même maréchal des logis en 1565 (BnF, P.O. 656, dossier 15405, p. 6 : quittance, 17 février 1565).
[308] Nicolas Le Roux, *art.cit.,* p. 197. Ce Claude de La Chastre là ne fut pas dans la compagnie d'Étampes mais dans celles de Montmorency, de Damville et de Saint-André.
[309] *Histoire de Berry contenant tout ce qui regarde cette province et le diocèse*…p. 276.
[310] François de La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, 1771, t. III, p. 99.
[311] Chichkine, p. 219 : Étampes à François II, Lamballe, 15 septembre 1560. Un mois plus tard, avec les malades, Étampes n'a plus que « dix ou douze hommes d'armes » (*Ibid.,* p. 260).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

au profit de Bretons. L'importance des Auvergnats dans la compagnie fut-elle à un moment préjudiciable pour le gouverneur de Bretagne ? Toujours est-il qu'on observe peu à peu une diversification des viviers de recrutement.

Ayant passé sa jeunesse à la cour du duc de Savoie, Étampes a cultivé des liens avec le duché. Lui-même est apparenté au duc par les Penthièvre. Surtout, à partir des années 1540, sa stratégie matrimoniale avec les Luxembourg-Martigues, très bien implantés en Savoie, conforte ce lien. Ainsi, assez naturellement, Étampes confie la lieutenance de sa compagnie à son premier neveu et successeur, Charles de Luxembourg. C'est un moyen de l'initier petit à petit aux commandements. En 1553, Charles est lieutenant de la compagnie, véritablement attiré par la campagne de Picardie où il laisse la vie au siège d'Hesdin – second neveu d'Étampes Sébastien lui succède à ce moment précis –, mais ce poste ne semble pas le combler. Dans une lettre au duc de Guise, il peut écrire : « il a pleu à monsieur d'Estampes me commander d'estre lieutenant en sa compaignie. […] Je crains d'estre subject à demourer ou elle sera »[312]. Auprès de son neveu, Étampes appelle plusieurs petits gentilshommes savoyards. Aussi, les pages que le duc a demandés à Christophe de Sales servent ensuite en tant qu'hommes d'armes dans sa compagnie, comme il est alors souvent d'usage[313]. Depuis 1552, François de Sales apparaît comme homme d'armes et son frère Louis de Sales comme archer. Ce dernier, moins chanceux, est fait prisonnier par les Espagnols lors de la campagne de 1553[314]. Mais plusieurs réseaux se mettent en place pour organiser une libération. En effet, « les soins du duc d'Étampes et du baron de Culland, cousin de ce duc, qui avoit engagé sa Majesté, de recommander à Monsieur le connétable et à l'ambassadeur du Roy à Bruxelles pour demander la liberté de Louis » fonctionnent et le font libérer dès novembre 1556. Nicolas d'Hauteville rapporte que « cette solicitation fut si puissante, et Madame Marguerite de France s'en méla si adroitement, que Louis sortit de prison »[315]. Servir dans la compagnie d'un grand gouverneur de province écouté à la cour est indéniablement une sécurité en cas de capture. Toujours pour le recrutement de Savoyards, Étampes bénéficie plusieurs fois du soutien de Catherine de Médicis afin d'obtenir l'autorisation de recruter ces soldats réputés « étrangers » au royaume. En 1560, la reine-mère prend la plume pour écrire au duc de Savoie afin qu'il laisse François de Menthon, Savoyard, rejoindre la compagnie du duc d'Étampes[316]. En 1553 il est d'abord simple homme d'armes, puis devient enseigne de la compagnie dès

[312] BnF, Ms. Fr. 20463, f° 155 : Martigues à Guise, Les Essarts, [1548-1553].
[313] Blaise de Monluc est ainsi d'abord page du duc Antoine de Lorraine, puis archer dans sa compagnie.
[314] BnF, NAF 8623, f° 13.
[315] Nicolas d'Hauteville, *L'Histoire…*, p. 167.
[316] La Ferrière, t. 1, p. 137 : Catherine au duc de Savoie, Romorantin, 1er juin 1560.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

1554[317]. Son parent, Jacques de Manthon, le remplace parfois à ce poste, le service restant flexible quand il s'agit d'une même famille. François, sieur de Couvettes, est même utilisé par Étampes comme porteur de ses courriers[318]. Plus tard, il deviendra gouverneur de Bourg-en-Bresse pour le duc de Savoie[319].

Troisième vivier mais considérablement moins important, le recrutement poitevin. Ainsi on retrouve comme archer Anthoine de Thorigné, parent de Guy, maître d'hôtel du gouverneur ou encore plus éloquent, un Bertrand des Essarts, ce qui suggère un recrutement dans la baronnie du même nom. Un Jehan de Chastillon est longtemps premier homme d'armes. Une montre indique qu'il est sieur d'Argenton, fief (et lieu de naissance) d'Étampes hérité des Commynes.

Quatrième et dernier vivier de recrutement, le recrutement breton, et plus particulièrement dans le Penthièvre, vient compléter la composition d'une compagnie hétérogène. Cette originalité s'explique par le rang d'Étampes, un capitaine plus modeste dispose en général d'une compagnie beaucoup plus homogène[320]. La part faite aux gens d'armes originaires du Penthièvre croit depuis 1543 et plus encore après 1555. On retrouve par exemple Bertrand de Bréhant, archer de la compagnie, et parent de René de Bréhant, sieur de Saint-Eloy, superintendant des eaux et forêts de Penthièvre. Les Boterel, prêteurs d'argent au duc et receveurs du Penthièvre, placent aussi l'un des leurs, Jean. De même, les Goyon – dont Jacques de Matignon, lieutenant général en Normandie est issu – vieille famille de l'est du Penthièvre, réussissent à placer deux des leurs dans la compagnie. Notons également la présence du gendarme Olivier Le Voyer, issu d'une vieille famille de l'évêché de Saint-Brieuc vassale du Penthièvre et bien représentée dans le monde des armes[321]. Ainsi, le recrutement se fait d'abord dans ou autour des fiefs personnels d'Étampes. Enfin, plusieurs hommes d'armes sont issus de la noblesse du pays de Rennes. La famille de Sévigné, avec laquelle le gouverneur est déjà en très bons termes et qui a inscrit un des leurs sur la liste des pensionnaires bretons, réussit à placer quatre gendarmes dont Bertrand, sieur d'Olivet, qui se verra confier une compagnie dans l'armée d'Étampes en 1562. Philippe Bernier est un parent

[317] BnF, P.O. 1926, dossier 44343, p. 8,11 : quittances de François de Manthon, 28 octobre 1554, 6 juin 1562.
[318] Chichkine, p. 158 : Étampes à Guise, Rennes, 5 août 1560.
[319] Guichenon, *Histoire de Bresse,* t. I, p. 253.
[320] Voir par exemple la compagnie de Gordes : Stéphane Gal, Mark Greengrass, Thierry Rentet (dir.), *Bertrand de Gordes, lieutenant général du roi en Dauphiné. Correspondance reçue (1572),* Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2017, p. 61.
[321] Bertrand Le Voyer, sieur de la Court et de Trégomar, est capitaine de Brest sous François Ier, Pierre et René Le Voyer sont gendarmes de Montejean en Italie, Bertrand Le Voyer de Trégomar, est commissaire de l'arrière-ban de Saint-Brieuc et vassal d'Étampes, Jacques Le Voyer de Trégomar est enseigne du duc de Longueville, Aufroy Le Voyer est guidon d'Annebault-La Hunaudaye.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

de Charles Bernier, sieur du Latay, célèbre capitaine breton et lieutenant à la sénéchaussée de Rennes. En 1559, Claude de Beaucé est homme d'armes d'Étampes. Ce petit seigneur du pays rennais sera plus tard fait chevalier de l'ordre du roi et pensionnaire de Bretagne. Le gouverneur lui confie le commandement de Fougères en 1562 pour préparer son expédition de Normandie[322]. Puis, vers 1570, il devient lieutenant de François du Gué à Rennes. D'ailleurs les deux hommes se sont côtoyés dans la compagnie d'Étampes[323]. Comme beaucoup d'anciens gendarmes d'Étampes, il suivra Mercœur dans la Ligue.

Avec cette quadruple origine de recrutement, ce sont véritablement les quatre quartiers de noblesse du duc qui se côtoient dans sa suite armée comme une réelle expression du lignage. Aussi, même s'il s'agit de la compagnie du gouverneur, c'est surtout du reflet des réseaux du grand seigneur. Mais plus encore que le recrutement de vassaux, la compagnie est un moyen de distribution de postes en Bretagne. C'est un outil efficace pour entretenir des relations avec les nombreux capitaines bretons, en engageant leurs fils.

Gendarme du gouverneur, un excellent début de carrière

Étampes a tout d'abord su offrir des postes à des gentilshommes bretons qui ont servi sous Jean de Laval-Châteaubriant, précédent gouverneur, et René de Montejean, son lieutenant général. Les deux compagnies qui se recoupent bien souvent – Montejean est d'abord lieutenant de son supérieur – apparaissent à bien des égards comme les grands viviers de recrutement des Bretons dans les années 1530. Et si on compare les montres de Châteaubriant et Montejean avec celles d'Étampes, on s'aperçoit que certains réussissent à conserver leur poste en passant dans la compagnie du gouverneur de Bretagne à partir de 1543. Ainsi, Charles de La Parroissaye archer avec Montejean à Auray en 1534[324], est homme d'armes avec Étampes dès 1537[325]. Étampes capte donc des Bretons dès avant son gouvernement de la province. La Parroissaye devient même son maréchal des logis l'année suivante[326], poste qu'il conserve jusqu'en 1546[327]. On le retrouve en fin de carrière en tant que commissaire extraordinaire des guerres[328] et surtout capitaine de Suscinio en Bretagne à partir

[322] BnF, 20510, f° 105 : Claude de Beaucé à Étampes, Fougères, 10 août 1562 ; AM Fougères, CC 4, f° 6 v°.
[323] AMR, BB 469, f° 37 : Bouillé à Claude de Beaucé, Bouillé, 18 septembre 1574.
[324] BnF, Clair. 252, f° 1191 : montre de la compagnie de Montejean, Auray, 1534. Montejean est aussi lieutenant général en Piémont. Important seigneur entre Bretagne et Anjou, il est seigneur de Fougères qu'il a reçu du roi.
[325] BnF, Clair. 252, f° 1213 : montre de la compagnie d'Étampes, Le Quesnay lès Abbeville, 6 juillet 1537.
[326] BnF, Ms. Fr. 21518, f° 1354 : montre de la compagnie d'Étampes, Noyon, 24 mai 1538.
[327] Il passe ensuite dans la compagnie de Claude de Lorraine, duc d'Aumale (BnF, NAF, 8621, f° 21 : montre de la compagnie de Claude de Lorraine, Chavigny près Poitiers, 1548) mais il n'est déjà plus en poste lors de la seconde montre en avril 1552 car il est désormais commissaire extraordinaire des guerres.
[328] BnF, Ms. Fr. 25796, f° 230 : montre de 195 hommes de guerre du sieur de Vieilleville, 1552.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

de 1551. Le même constat vaut pour Olivier Emery, homme d'armes de Montejean à la montre d'Auray en 1534, qui perd son poste à la mort du lieutenant général en 1539. Mais il en retrouve un dans la compagnie d'Étampes lorsque celui-ci devient gouverneur. Pour ce petit gentilhomme, vassal du Penthièvre, servir un gouverneur de Bretagne est assurément un objectif et une opportunité qui permet de continuer à vivre près de chez soi. Et pour Étampes, il s'agit de capter autour de lui les bons soldats de ses prédécesseurs. Certains lignages placent plusieurs membres chez Châteaubriant puis chez Étampes comme les Goyon, les Bernier, les Breuil, les Cambout, les Thomas ou les La Chesnaye. On observe alors des stratégies de carrière de père en fils.

Car être gendarme du gouverneur s'avère être un excellent moyen de promotion sociale et politique. Un grand nombre trouvent d'autres emplois militaires pendant ou à la suite de leur engagement. Beaucoup cumulent ou trouvent des emplois dans l'arrière-ban ou l'encadrement des francs-archers. Georges Thomas, gendarme d'Étampes et fils de Pierre, sieur de La Caunelaye, gendarme de Châteaubriant et Montejean, succède à son père en 1570 au poste de capitaine des francs-archers de Saint-Malo[329]. Les différents membres de la famille Thomas-Caunelaye sont tous déjà bien implantés dans les charges militaires des évêchés de Dol et de Saint-Malo et Étampes a profité des réseaux de cette famille, vassale du Penthièvre, en y intégrant les enfants de Georges Thomas ainsi que ses « voisins ». En 1564, il écrit à ce dernier et lui ordonne :

> « me venez trouver en ce lieu et advertissez voz enffans et a tous voz voisins qui sont de ma compaignye de ne faire faulte de s'y rendre avecques leurs armes et chevaulx »[330].

Le gouverneur sait s'appuyer sur les fidélités d'un individu bien placé dans la hiérarchie militaire bretonne. Il capte à son profit les liens de voisinage de La Caunelaye. En employant ses fils, il cultive la fidélité avec le père. De même, le gendarme Jehan Loz est le fils de Guillaume, sieur de Kergouanton, capitaine de l'arrière-ban de Tréguier[331] et au service d'Étampes dans son armée en 1562. La famille Loz, aussi vassale du Penthièvre, côtoie dans la compagnie bon nombre de « voisins ». Toujours en 1564, Étampes écrit à La Caunelaye :

---

[329] ADM, 34 J 4, Ms. 148 : ordonnance du duc de Montpensier, Angers, 22 février 1570.
[330] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 16 novembre 1564.
[331] En 1562, une compagnie sous les ordres des capitaines Kergouat et Kergouanton est assignée à la garde de Port-Blanc : Morice, col. 1304. Kerguanton avait déjà organisé la défense de Port-Blanc en 1554 : BnF, Ms. Fr. 22310, f° 40.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

« Dictes au cappitaine Loz qu'il ne faille de me venir incontinant trouver et qu'il advertisse tous ceux de ma compaignye, ses voisins, d'y venir aussi et qu'ils n'ameynent que deux chevaulx et ayent le corps de cuirasse et les pistolles seullement »[332].

Plus tard, Jehan Loz, sieur de Ruberzot (ou *Ruberzault*, à l'ouest de Guingamp), qui avait commencé sa carrière en tant que gendarme d'Étampes, commande des troupes dans l'armée de Martigues[333] (1568) et est fait capitaine de l'île de Bréhat[334] puis de Guingamp (1570), deux places du Penthièvre, par Marie de Beaucaire, veuve de Martigues « pour l'affectionner tousjours davantage au bien des affaires de ceste maison »[335]. Plus que jamais, le service dans une compagnie d'ordonnance est lié au service de la maison. Et Jehan Loz épouse en 1566 Marie Emery, une parente d'Olivier Emery, un autre gendarme d'Étampes déjà mentionné. Son propre frère, Guillaume, sera ensuite capitaine de l'arrière-ban de Tréguier pendant les guerres de la Ligue[336]. Il s'agit d'une puissante famille de l'ouest du Penthièvre qu'Étampes s'est attachée. De même, Briand de Trémigon, homme d'armes de la compagnie, est le fils de Tristan, capitaine des francs-archers de Dol et lui succède en 1573. Son frère, François de Tremigon, sieur de Langan, est capitaine des francs-archers de Saint-Brieuc – Briand lui succèdera là aussi – et capitaine de 50 chevau-légers dans l'armée du duc d'Étampes au camp de Paris en 1562 puis dans l'armée de Martigues en 1568[337]. Parfois, les liens sont ceux de la fratrie. Ainsi, Guy de Rosmadec, gendarme en 1563, est le frère de Tanguy, capitaine de l'arrière-ban de Cornouaille qu'on retrouve dans le régiment de Martigues en 1568[338].

Le recrutement dans la compagnie d'Étampes est donc pour une part celui de jeunes individus, fils de capitaines locaux. À l'image des pages envoyés auprès du roi pour parfaire une éducation, envoyer un fils dans la compagnie du gouverneur est un moyen efficace d'initiation au métier des armes pour préparer une transmission des charges en Bretagne. En 1552, on retrouve François du Gué comme simple homme d'armes. Il est le fils de Mathurin,

---

[332] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 6 juin 1564.
[333] ADCA, C 173, montre du ban de l'évêché de Tréguier, 1567.
[334] ADCA, C 184, montre du ban de Saint-Brieuc, 1569.
[335] Morice, col. 1391 : provision de Marie de Beaucaire à Jean Loz, sieur de Ruberzault, Lamballe, 28 décembre 1570 : « Comme feu nostre très honoré sieur et espoux eust de son vivant pour certaines bonnes et grandes considérations promis et accordé à nostre très cher et bien amé Jehan de Loz, escuier, sieur de Ruberzault, la capitainerie de nostre ville de Guingamp en nostredit duché de Penthièvre ». Marie de Beaucaire emploie par ailleurs souvent ce terme de « maison » (AMN, EE 210 : Marie de Beaucaire aux Nantais, Lamballe, 25 janvier 1583).
[336] BnF, ms. Fr. 22311, f° 87, 6 juillet 1589.
[337] BnF, ms. Fr. 22310, f° 165-166.
[338] Christophe-Paulin de Fréminville, « Montre générale de l'Evesché de Cornouailles, faicte à Quimper les 15e et 16e du mois de may 1562 », *Antiquités de la Bretagne : Finistère*, librairie Lefournier et Deperiers, Brest, 1852, p. 428 ; BnF, Ms. Fr. 3898, f° 228 et suiv. (régiment de Martigues).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

capitaine de l'arrière-ban et des francs-archers de Rennes, à qui il succède en 1563[339]. Toujours en 1552, deux autres gendarmes, Pierre et Guillaume de Boiséon, sont les fils de Claude, pensionnaire de Bretagne et « commissaire et superintendant au faict des guerres en l'evesché de Tréguier » (commissaire de l'arrière-ban et garde-côte). En 1566, Pierre deviendra capitaine garde-côte[340] et commissaire de l'arrière-ban de Léon, fort de son « expérience en l'art militaire »[341] acquise en tant que gendarme du gouverneur. On retrouve son frère Guillaume en 1557, demeurant près de Morlaix, et propriétaire d'un « harnoys bland de homme d'arme tout complect doré par les bords garny de velour jaulne et orenge »[342] ce qui renseigne sur l'armement de ces individus.

En 1559-1560, François du Cambout est archer d'Étampes. Âgé de seulement dix-sept ans, il est fils de René du Cambout, capitaine de l'arrière-ban et des francs-archers de Saint-Brieuc, vassal d'Étampes, grand veneur et réformateur des eaux et forêts de Bretagne, capitaine du Gâvre, ancien gendarme de Châteaubriant et Montejean. François sera par la suite capitaine de Chastillon-en-Vendelais pour Martigues[343], guidon de la compagnie de Bouillé en 1568, puis chevalier de Saint-Michel la même année, et enfin succédera à toutes les charges de son père. Gentilhomme de la chambre du roi en 1582, il devient lieutenant du château de Nantes, puis à partir de 1585, partage non sans difficulté par semestre alterné la capitainerie avec un autre ancien gendarme d'Étampes, Hugues de Gassion[344]. Ce dernier est le neveu de Menault de Martory, évêque de Couserans, avec qui Étampes a arrangé le mariage de Claude de Foix et Charles de Luxembourg-Martigues en 1548. Il rencontre Étampes et les Luxembourg lors de ce mariage, devient gentilhomme de chambre de Martigues et quand ce dernier intègre la compagnie de son oncle, Hugues de Gassion en devient gendarme dès 1551 et est accompagné d'un Jean de Gassion et d'un Jean de Gassion « le jeune », qui serait mort en Écosse au service de Martigues[345]. Quant à Hugues, on le retrouve en 1562 comme capitaine de 50 arquebusiers à cheval dans l'armée d'Étampes ; en 1568, Martigues lui confie

---

[339] AMR, FF 248, f° 19 v° (1561) ; ADIV, C 2861 (1563) et C 2863 (1565). ADIV, C 2861. Il est toujours en poste en 1580 : BnF, ms. Fr. 22311, f° 1. Après la mort du duc d'Étampes en 1565, il est récupéré par Martigues et devient guidon de sa compagnie puis sous-lieutenant de celle du duc de Montpensier. Ses obsèques ont lieu à Rennes le 11 septembre 1582 (ADIV, 1 Bb 57, f° 14, f° 15).
[340] ADIV, 23 J 53 : commission de Martigues à Pierre de Boiséon, Moulins, 3 janvier 1566.
[341] ADIV, 23 J 53 : commission de Martigues à Pierre de Boiséon, Dinan, 25 septembre 1566.
[342] BnF, Ms. Fr. 22310, f° 83.
[343] ADLA, B 56, f° 242, v°.
[344] Antoine Rivault, *Porter les armes. Institutions militaires, société civile et affrontements religieux en Bretagne (vers1550-1589),* mémoire de Master 2 sous la direction de Philippe Hamon, ENS de Lyon, 2011, p. 108.
[345] Peut-être son père et son cousin. Suivant les montres, Jean Gassion est fait prisonnier à Hesdin en 1553 mais réintègre la compagnie après le Cateau-Cambrésis tandis que Jean Gassion le jeune n'apparaît plus après cette date. Selon les *Mémoires* du maréchal de Gassion, il serait mort en Écosse, peut-être au service de Martigues.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

une compagnie de soldats dans son régiment, puis il accède à la lieutenance de Nantes. Il suivra Mercœur dans ses choix politiques et on signale son neveu, Pierre de Gassion, qui commande les gendarmes de Mercœur. En 1592, Hugues publie ses mémoires à Nantes chez des libraires ligueurs au service de Mercœur[346]. C'est le parcours d' « un des plus vieux et experimentez capitaines de France » qui est évoqué pour glorifier les capitaines ligueurs. L'accent est mis sur le service de la maison de Penthièvre et Hugues de Gassion en apparaît comme le parfait serviteur :

> « Il a suivy et accompagné feu Monsieur Charles de Luxembourg, Seigneur de Martigues au siege de Mets, l'annee 1552 et en la prinse de Terouënne et de Hedin, l'annee 1553 là où fut tué Charles, et Sebastien prins prisonnier, et mené à Gravelines, où il demeura trois ans et demy. Apres lequel temps ledict Sieur de Gassion fut receu au service de feu Monsieur Sebastien de Luxembourg Prince de Martigues, et la assisté au siege et prinse de Calais, l'annee 1558 et au voyage d'Escosse, ou ledict Seigneur de Martigues, fut envoyé Lieutenant du Roy 1559. Il s'est aussi trouvé suivant tousiours son Seigneur et Maistre en plusieurs assiegemens et prinses de villes et chasteaux, et en la bataille de Dreux, où il estoit un des plus proches Capitaines de Monsieur de Martigues, et commandant en Chef, tant à gens de cheval que de Pied. Et depuis il accompagna son Maistre en la bataille de Jarnac et Bassac et en celle de Mont-contour : et finalement il receut entre les bras de son Seigneur et Maistre, frappé à mort d'un coup de balle par teste devant S. Jean d'Angely, l'annee 1569 »[347].

Le fils d'Hugues deviendra maréchal de France, grand modèle militaire pour le Grand Condé. Cette famille originaire du Béarn a fait la connexion avec les Penthièvre grâce au mariage de Claude de Foix. Ils ont su profiter de postes de gendarmes pour entrer au service des gouverneurs de Bretagne alors qu'ils étaient étrangers à la province.

D'autres familles bretonnes se distinguent dans le service armé rendu à Étampes. En 1563, le gendarme Julien du Breuil, sieur de Pontbriand[348], a été fait capitaine de Redon puis de l'arrière-ban de Saint-Malo par Étampes l'année précédente. Il mènera sa propre compagnie de gens de pied dans l'armée de Martigues en 1569[349] avant de devenir « commissaire des guerres de l'évêché de Saint-Malo ». Son cousin, François du Breuil, dit « le capitaine Breuil de Bretagne », commença sa carrière en tant que gendarme d'Étampes en

---

[346] Hugues de Gassion, *Brief discours de la vie et mort des princes très illustres et très puissans, Charles et Sébastien de Luxembourg…,* Nantes, 1592.
[347] *Ibid.*
[348] BnF, Nouveau d'Hozier, 66, f° 84 v°.
[349] BnF, Ms. Fr., 25803, f° 311 : montre de 131 hommes de guerre à pied, camp de La Rochefoucauld, 16 mai 1569.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

1544-1546, puis en 1557, le roi lui donne une commission « pour lever une compaignie de gens de pied en ce pays de Bretaigne ». Le nouveau capitaine envoie sa commission au gouverneur et le remercie de toute sa « faveur et aide »[350]. L'avancement se combine avec les prouesses militaires du gentilhomme[351] qui devient gouverneur d'Abbeville, Mariembourg, l'île de Sercq puis Chausey qu'il prend grâce à l'aide d'Étampes[352] et de son jeune frère, sieur de La Roche[353]. Enfin, il devient chevalier de Saint-Michel et capitaine de Granville où il garde d'importants contacts avec les Penthièvre[354] et leurs autres protégés comme Amaury Goyon de La Moussaye qui est aussi son cousin[355]. Sa correspondance depuis Granville montre Étampes et Martigues comme des patrons beaucoup plus importants que le lieutenant général de Basse-Normandie Jacques de Matignon[356], ce qui a le don d'irriter ce dernier qui demande en 1568 sa démission de sa capitainerie[357]. Lui aussi capturé par les Espagnols dans les années 1550, François du Breuil voit sa rançon réglée par son protecteur[358]. À Granville, il se révèle un soutient important pour le duc lors de la campagne normande de 1562. En 1565, quand il est temps pour Étampes de régler sa succession, il n'oublie pas celui qui le sert depuis le simple poste d'homme d'armes. Le premier testament lui offre 4 000 francs, puis un codicille est rédigé spécialement pour y ajouter 6 000 lt. « pour la fidelité que j'ay approuvée au service que m'a faict le Breil […] et afin qu'il puisse honnestement se maintenyr en honneur et estatz et pour le recompanser de sesdits services qu'il m'a faict par lon temps »[359]. La somme est très importante, les services rendus le sont aussi. Quelques années plus tard, du Breuil apparaît comme capitaine de sa propre compagnie et un cadre majeur de l'armée de Martigues[360]. Une montre de sa compagnie est passée à Saint-Jean-d'Angély, treize jours avant la mort de son nouveau patron devant les murs de la ville.

---

[350] Morice, col. 1195 : François du Breuil à Étampes, La Motte, 7 mai 1557.
[351] Blaise de Monluc, *Commentaires*…, p. 172.
[352] BnF, NAF, 8622, f° 3 : montre de cinquante aventuriers, île de Sercq, 20 octobre 1550.
[353] BnF, Ms. Fr. 21529, f° 1804 : montre à Chausey de quarante hommes de guerre à pied, 13 décembre 1554 ; AN, K 92, f° 2 : montre à Chausey de soixante hommes d'armes, 26 juin 1557.
[354] BnF, Nouveau d'Hozier, 66, pièces de François du Breuil. Capitaine de 300 piétons (1551), gouverneur de Mariembourg (1554), d'Abbeville (1555), de Granville. Voir ses montres : montre de 294 « hommes de guerre à pied françois et bretons », camp de Metz, 23 janvier 1552 (BnF, Ms. Fr. 25796, f° 231). Voir aussi ADIV, 71 J 2 : des lettres d'Henri II, Catherine, Montmorency, sur ces opérations militaires (en particulier Montmorency à Breuil, camp de Gincy, 6 juillet 1554 et Gaillon 12 juillet 1562).
[355] ADIV, 71 J 2 : Amaury Gouyon de La Moussaye à François du Breuil, Rennes, 7 février 1573. Il envoie son frère au siège de La Rochelle.
[356] APPM, J 121, 122, 123.
[357] BnF, Ms. Fr. 15548, f° 12 : Matignon à Charles IX, Caen, 4 septembre 1568.
[358] ADCA, 1 E 660 et 661.
[359] Chantilly, 1 A 37, codicille au testament d'Étampes, 26 janvier 1565.
[360] Montre au camp de Montmoreau, dans l'armée de Martigues, 26 avril 1569 (BnF, Ms. Fr. 21529, f° 1947) ; montre à Poligny, près le Blanc en Berry, 1er juin 1569 (BnF, Ms. Fr. 21530, f° 1966) ; montre à Saint-Pierre-de-

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

L'exemple des Breuil est particulièrement fort. Tous les jeunes hommes d'armes et leurs pères ne sont pas aussi proches du gouverneur que le sont Julien ou François du Breuil. Mais en employant les fils des capitaines bretons dans sa compagnie, le gouverneur tisse des liens, crée de bonnes relations avec ceux-ci. La notion large de l'*affinity* prend tout son sens ici. Reste qu'un petit nombre de gendarmes réussissent véritablement à entrer dans le service très proche du gouverneur, dans la fidélité, comme Gassion ou Breuil. Le gouverneur peut choisir dans les jeunes gens qu'on lui envoie ceux qu'il estime le plus. De plus, on peut d'ores et déjà remarquer un recrutement qui se concentre en Haute Bretagne, surtout dans les évêchés de Saint-Brieuc, Rennes, Saint-Malo et Dol. Étampes est lui-même comte de Penthièvre et entretient des fidélités dans ces évêchés. On peut également observer que certaines familles obtiennent plusieurs postes de gendarmes (parfois trois ou quatre) comme les Belleville, les Cousin, les Havart, les le Borgne, les Goyon, les Demareil, etc. On observe donc ici un double phénomène : un recrutement où le voisinage est vivace d'une part, marqué par une forte endogamie d'autre part. Par ailleurs, le recrutement provincial breton est plus qu'encouragé par la province car il offre bien des postes et des opportunités de débuter de brillantes carrières dans le métier des armes. En 1621, lorsque le gouverneur César de Vendôme, héritier des Penthièvre, réclame une compagnie pour sa suite armée, la chambre des comptes de la province se permet de lui demander « de [la] remplir aultant qu'il pourra de gentilzhommes de cette province ainsy que ses predecesseurs ont observé de tout temps »[361]. Pour la noblesse bretonne, il s'agit d'une bonne opportunité à saisir. Car beaucoup de gendarmes trouvent ensuite emploi dans les commandements urbains bretons. Lors du gouvernement d'Étampes, c'est le cas de Jacques de Guengat, capitaine du Conquet sous Étampes, qui fut gendarme du gouverneur Guy de Laval[362]. Son père, Alain, fut capitaine de Brest et avant cela, gendarme du maréchal de Rieux[363]. Julien du Quartier, lieutenant et sénéchal de Fougères en 1551 débute sa carrière comme homme d'armes de Châteaubriant puis de Montejean. C'est également en travaillant sur la période qui suit le gouvernement d'Étampes qu'on peut constater que ses gendarmes trouvent eux aussi emploi dans les commandements urbains comme Guillaume du Tertre, simple homme d'armes d'Étampes en 1563 qui devient dans les années 1580 capitaine d'Hennebont[364]. Les deux gendarmes parents

---

Juliers, près de Saint-Jean-d'Angély, 7 novembre 1569 (BnF, Ms. Fr. 21331, f° 2007) ; montre à Nantes, 28 mai 1570 (BnF, Ms. Fr. 21531, f° 2007).

[361] ADLA, B 71, f° 316.

[362] Léon Honoré Labande (éd.), *Correspondance de Joachim de Matignon…*, p. 15.

[363] BnF, Ms. Fr. 25783, f° 26.

[364] ADLA, B 61.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

que sont Bertrand et Gilles Goyon font de même. Le premier, resté catholique, devient capitaine de Combourg, pensionnaire du roi en Bretagne, chevalier de l'ordre, puis, en toute fin de vie, second du capitaine de Saint-Malo, tandis que le second épouse la sœur des capitaines huguenots de Blain et La Bretesche, devient écuyer du vicomte de Rohan qui le nomme capitaine du comté, ville et château de Josselin[365]. Julien du Breuil fait le chemin inverse, il est d'abord capitaine de Redon en 1550 et on le retrouve gendarme du gouverneur en 1563, mais globalement, une capitainerie vient confirmer un beau parcours dans la carrière des armes auprès du gouverneur, plutôt que la lancer.

Si de nombreux hommes d'armes peuvent accéder à d'autres postes par la suite, certains individus arrivent à se hisser au sommet de la compagnie, au sein des postes de commandement. Leurs carrières permettent de saisir quelle places ils peuvent alors occuper, dans la plus grande proximité avec le gouverneur-duc.

Les postes de commandement : de lentes ascensions au service du gouverneur

Le lieutenant de la compagnie détient en réalité le contrôle de la troupe quand le capitaine d'une compagnie occupe d'autres charges, à l'image des délégations de pouvoir qu'on constate pour les gouvernements de villes[366].

Le premier lieutenant d'Étampes est Jean d'Estrées, de 1538 à 1540. Il est aussi son « procureur » pour gérer des affaires financières en Penthièvre. De 1535 à 1537, d'Estrées reçoit pour le duc tous les comptes du receveur de Lamballe, Alain Bertho[367]. Il est encore chargé de collecter ses droits maritimes en 1539[368]. Mais à partir de 1543, Jean d'Estrées se voit confier diverses charges par la monarchie : capitaine d'archers de la garde du roi, capitaine de sa propre compagnie, et surtout, grand-maître de l'artillerie[369]. Il quitte alors l'entourage immédiat d'Étampes mais il conserve avec lui d'excellentes relations[370]. De 1544 à 1552, son successeur est Philippe de Bourbon, sieur de Busset[371]. Bien possessionné en Bourbonnais, il est aussi un proche du duc. Mais en 1553, on l'a vu, il choisit de devenir lieutenant de la compagnie de Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, assumant ici une plus forte fidélité envers un membre direct de son cercle familial. Le troisième lieutenant

[365] BnF, Carrés d'Hozier, 306 (Goyon). Son engagement protestant ne fait pas de doute et on le retrouve aussi gentilhomme d'Henri de Navarre
[366] David Potter, *France at war…,* p. 238-241.
[367] ADCA, 1 E 84. On retrouve Alain Bertho, receveur en 1534 (BnF, Ms. Fr. 22331, p. 760).
[368] ADCA, 1 E 1478, 1539.
[369] BnF, P.O. 1086, dossier 24915, p. 35 : quittance, 3 février 1548 ; p. 41, 42, 44, 45.
[370] Voir par exemple sa lettre à Étampes, Chalons, 18 novembre 1557 (BnF, Ms. Fr. 20510, f° 71).
[371] D'après les montres et ses quittances (BnF. P.O. 456, dossier 10262, p. 214-220).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

est Charles de Culant. D'abord guidon dès 1538[372], sous-lieutenant dès 1551[373], redevenu premier homme d'armes de la compagnie[374] en 1552, il est enfin lieutenant à partir de 1554[375] et le reste jusqu'à la mort du duc en 1565[376]. Dès lors, en Bretagne, lorsque la compagnie du gouverneur est en mouvement c'est Charles de Culant qui la commande personnellement le plus souvent. Dès 1548, il est déjà le référent du duc pour toutes les affaires relatives à sa compagnie. Il en reçoit par exemple la solde[377]. En 1553, il la mène au siège d'Hesdin où il se fait capturer et est détenu au château d'Audenarde d'où le duc n'aura de cesse de le faire libérer[378]. Il ne l'est qu'en 1557, après avoir payé une importante rançon qui porte un sévère coup à ses finances[379]. Charles de Culant est aussi connu comme maître d'hôtel d'Étampes et il est également un de ses parents. En 1565, Culant est un des signataires de son testament et reste auprès de son maître jusqu'aux derniers instants[380]. Service armé et liens du sang se conjuguent ici pour nourrir une fidélité[381]. Dans le testament de la sœur d'Étampes, une Jacqueline de Culant reçoit des dons et est qualifiée de « cousine »[382]. Dans la compagnie d'Étampes, la famille Culant est par ailleurs très bien représentée. Outre Charles, on y retrouve ses deux fils, Sylvain et François[383], sans compter un autre parent, Pierre. Et lorsque Charles entre en procès avec le sieur de Lauzun, gentilhomme de la chambre du roi, il peut compter sur l'influent soutien du duc son protecteur[384].

---

[372] BnF, Clair. 253, f° 1235 (1538) ; BnF, NAF, 8621 f° 7 (1544). Voir aussi ses quittances de 1540-1544 dans lesquelles il est guidon de la compagnie d'Étampes : BnF, P.O. 953, dossier 20936, dossier Culant, p. 42 et 45 : 29 juin 1540, 14 septembre 1544. Un Philippe (son frère ?) de Culant, sieur de Saint-Cyr, est enseigne des 50 lances de Claude Gouffier de Boisy, beau-frère d'Étampes, en 1538 (BnF, Clair. 157, p. 4253).

[373] BnF, ms. Fr. 21518, f° 1374.

[374] C'est-à-dire qu'il est le premier homme d'armes sur la montre, ce qui est un réel prestige et promet souvent de futurs postes de commandement.

[375] BnF, ms. Fr. 25792, f° 192.

[376] BnF, P.O. 953, dossier 20936, dossier Culant, p. 51, quittance du 17 février 1565. Il est qualifié de « baron de Saint-Désiré ». Voir toutes ses autres quittances dans le même volume.

[377] BnF, P.O. 953, dossier 20936, p. 46.

[378] Charles de Culant est mentionné comme « lieutenant de la compagnie du duc d'Étampes » dans un état de dépenses des 18 prisonniers français retenus à Audenarde le 11 septembre 1556 : Edmond Van des Straeten, *Notice historique sur l'ancien château de Bourgogne à Audenarde*, Gand, 1851, p. 22.

[379] Gaspard Thaumas de la Thaumassière, *Histoire de Berry,* Bourges, 1689, p. 715.

[380] Chantilly, 1 F 003 ; BnF, Clair. 355, f° 19 : testament du duc d'Étampes, Château de Lamballe, 25 décembre 1565 : « nostre cousin Charles de Cullant sieur et Baron dudit lieu ».

[381] Les familles limousines de Brosse et de Culant cultivent des liens étroits depuis le Moyen-Âge. Au XVe siècle, Jean de Brosse, dit le maréchal de Boussac, et son cousin Louis de Culant combattent ensemble à plusieurs reprises et notamment aux côtés de Jeanne d'Arc. Voir la correspondance entre les deux hommes : AD Creuse, 1 E 4 et 1 E 5.

[382] Chantilly, 1 A 37, testament de Jeanne de Bretagne, 1571.

[383] Que l'on retrouve écrire au duc de Guise à propos de son procès de Culant (BnF, Clair. 348, f° 177 : François de Culant au duc de Guise, Châteauneuf, 23 juin 1555).

[384] AN, X^1A^ 1586, f°36, 7 juillet 1557.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Sans viser à l'exhaustivité, d'autres cas sont à relever parmi les cadres de la compagnie. On a vu que François du Gué commence sa longue carrière en tant que simple homme d'armes au moins dès 1552. Il gravit ensuite les échelons, guidon en 1554, enseigne en 1560, guidon de la compagnie de Martigues en 1567[385]. Puis, il devient lieutenant de celle du duc de Montpensier et de fait « capitaine »[386]. Devenu chevalier de l'ordre du roi, il est fait gouverneur de la ville de Rennes en 1569, charge qu'il occupe jusqu'à sa mort en 1582, regretté des Rennais tant il avait gouverné avec prudence la ville[387]. Plusieurs fois employé par Étampes dans la province, c'est un homme de confiance du gouverneur. Ainsi, au début des guerres de Religion, il est « commins de par Monseigneur le Duc d'Estampes » au gouvernement de la ville de Vitré[388]. En 1563, il passe en revue la garnison de Fougères sur ordre du gouverneur[389]. Capitaine de l'arrière-ban de Rennes, important personnage aux États de Bretagne[390], il occupe ainsi un rôle très important dans l'évêché de Rennes. On le retrouve aussi souvent en qualité de « procureur » du duc pour des affaires féodales, comme lors de l'accord fait avec René Tournemine, important vassal du Penthièvre, en 1557[391]. Les liens familiaux sont importants entre les deux hommes et en 1563, Étampes, sa sœur ainsi que son neveu Martigues sont tous parrains ou marraine du fils de François du Gué à son baptême[392]. Son poste dans la compagnie d'ordonnance est un moyen initial de son engagement au service des Penthièvre, il s'agit de lui donner les moyens de servir[393]. Ainsi, la fidélité à un gouverneur de province doit être appréhendée dans les deux sens, elle est autant utile au gouverneur qu'à ses serviteurs. Aussi cet homme qui s'est spécialisé dans le métier des armes a-t-il pu mobiliser son propre réseau pour faire recruter des nobles de son arrière-ban dans la compagnie du duc d'Étampes. Ainsi, Jehan Aguillon est un cavalier de l'arrière-ban de Rennes en 1541 et proche de François du Gué (les terres des deux hommes sont voisines). Ce dernier « auroit naguere promys audict [Aiguillon] de le recevoir soubz sa charge, au moien de quoy icelluy [Aiguillon], adverty que ladicte compaignie devoit faire monstre en nostre ville de Nantes, y seroit allé avec deux pistolles dans ses chausses, chargées, bandées et

[385] BnF, P.O. 1423, dossier 32217, n° 2, 3, 4, 5 : quittances.
[386] AMR. AA 16 : Montpensier à du Gué de Méjusseaume, Champigny, 18 février 1578 : « Monsieur de Mesjusseaulme, si vous avez affaire de ma compaignée ou de partie d'icelle pour le service du Roy monseigneur, vous avez toute puissance de luy commander ».
[387] Augustin Du Paz, *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne,* Paris, 1619, p. 689.
[388] Paris-Jallobert, *Journal,* p. 21.
[389] AM Fougères, CC 4, f° 5.
[390] Voir sa lettre aux Nantais : AMN, II 11, f°1, Méjusseaume, 29 août 1567.
[391] BnF, Ms. Fr. 22331, p. 710.
[392] ADM, E supplément, 687, 25 décembre 1563.
[393] Phénomène observé en Champagne (Laurent Bourquin, *Noblesse seconde…,* p. 15-36).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

emorchées »[394]. Comme tant d'autres, François du Gué permet aussi à ses parents d'intégrer la compagnie, à l'image de René du Gué, homme d'armes d'Étampes.

D'autres proches gravissent les échelons dans la compagnie. François de Lachenal est d'abord simple homme d'armes d'Étampes. Dès 1549, le duc lui confie l'instruction de son neveu Martigues, il porte alors le titre de « gouverneur » du jeune gentilhomme[395]. En 1552, il devient guidon de la compagnie et en 1555, Étampes lui fait un don de 500 lt. pour son mariage[396]. Dans ses mémoires, La Moussaye le désigne même comme lieutenant de la compagnie d'Étampes[397]. Lachenal combine alors parfaitement service armé, service familial et faveur ducale. La proximité avec le cercle familial joue indéniablement. Dans celui-ci, les Pisseleu ne sont pas totalement exclus. En 1551, Charles de Pisseleu, dit Heilly, est qualifié de « gentilhomme de la maison du duc d'Étampes » et reçoit plusieurs dons royaux[398]. En 1549, il est encore « écuyer du seigneur d'Estampes »[399] et cela même après la disgrâce de la duchesse sa sœur ainée. Il devient guidon de la compagnie en 1553[400]. Peut-être Étampes en campagne en Picardie a-t-il aussi voulu s'appuyer sur les réseaux picards des Pisseleu. Surtout, tous les Pisseleu ne suivent pas forcément les choix et orientations politiques de la duchesse, à l'image d'Antoine Sanguin qui devait témoigner plus tard en faveur du duc plutôt que de sa nièce lors de différents féodaux. Ce recrutement concerne donc aussi la belle-famille et Martigues qui épouse Marie de Beaucaire, fait de Jean de Beaucaire, sieur de Puyguillon, son guidon[401].

Une « suite » armée : le lien particulier entre gendarmes et gouverneur

La compagnie d'ordonnance du gouverneur est une suite armée qui reflète son pouvoir, sa puissance. C'est indéniablement un outil de démonstration de puissance. Par exemple, en 1557, quand Étampes se rend à Saint-Malo accompagné de plusieurs de ses hommes d'armes, alors que la ville détient déjà une imposante garnison, il explique sa démarche. Il tient à rassurer les Malouins :

---

[394] Michel Nassiet (éd.), *Les lettres de pardon du voyage de Charles IX (1565-1566)*, Genève-Paris, Droz-Société de l'histoire de France, 2010, p. 28 : Toulouse, février 1565.
[395] AN, Y 94, f° 336 v°.
[396] BnF, Ms. Fr. 22331, p. 685.
[397] La Moussaye, *Mémoires,* p. 135. Amaury Gouyon de La Moussaye épouse la veuve de Lachenal.
[398] *CAH,* t. 5, p. 260.
[399] AN, Y 94, f° 336 v°.
[400] BnF, Ms. Fr. 21521, f° 1548.
[401] BnF, P.O. 249, dossier 5471, p. 5, 6, 8 : quittances de Jean de Beaucaire, 1560-1566.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

« s'ils entendent que je prens quelques gens pour m'accompaigner […] c'est parce que les ennemis ont des espions par tout, et que je ne veux pas qu'ils entendent que je marche mal accompaigné »[402].

Unité de fidèles, la compagnie de gendarmes est également un symbole de la puissance militaire du gouverneur. Certes, la compagnie réside la majeure partie du temps en Bretagne, province réputée paisible. Mais lors des campagnes militaires où le duc est appelé au sein de l'armée royale, la guerre et ses dangers sont bien présents. Plusieurs montres ont lieu en Picardie, au Quesnay-lès-Abbeville en 1537, à Noyon en 1539 puis à Marle, Fresne-Moustier ou encore Doullens en 1552-1553. Cette campagne amène la compagnie d'Étampes au siège d'Hesdin. La compagnie y est mise à rude épreuve et beaucoup perdent la vie dont un « gentilhomme de la compagnie de monsieur d'Estampes » victime d'un coup d'arquebuse au crâne, selon Ambroise Paré[403]. D'autres sont faits prisonniers et emmenés aux Pays-Bas[404], ce que confirme une montre en 1552. La relative proximité géographique du front de Picardie par rapport à la Bretagne fait que cette région est privilégiée par rapport à l'Italie.

Au sein d'une compagnie de gendarmes, il existe un rapport particulier entre le capitaine et ses soldats qui dépendent plus de lui que du roi. Dès lors, plusieurs gendarmes sont utilisés par Étampes dans son gouvernement pour des tâches diverses et variées. François de Lachenal, sert comme procureur des affaires de Charles de Luxembourg-Martigues, neveu d'Étampes, en 1548 lors de son mariage avec Claude de Foix[405]. Le gendarme Charles de Berthemont est quant à lui un coursier régulier des missives d'Étampes. Le duc s'avère être un bon protecteur pour ses hommes d'armes. Ainsi, lorsqu'un soldat d'Étampes est accusé d'homicide, le « patronage » du duc peut parfois accélérer la procédure de demande de rémission royale. Et quelques jours après le décès du duc, l'intéressé, Jehan Aguillon, obtient le précieux pardon, sûrement en souvenir du gouverneur[406]. Cette pratique est monnaie courante, Jean de Laval-Châteaubriant avait par exemple écrit au chancelier Du Bourg pour obtenir une rémission[407]. Intégrer la compagnie de gendarmes du gouverneur de Bretagne peut aussi offrir des garanties juridiques, ou du moins une aide certaine, si besoin est.

---

[402] Morice, col. 1207 : Étampes à Bouillé, Lamballe, 25 décembre 1557.
[403] Ambroise Paré, *Œuvres*, 9e édition, Lyon, 1633, p. 256.
[404] AD Dordogne, B 3545, p. 576-578 : ordonnance de Henri II, Paris, 27 septembre 1556.
[405] AN, MC, XIX, 175, 24 avril 1548.
[406] Michel Nassiet (éd.), *Les lettres de pardon du voyage de Charles IX (1565-1566)*, Genève-Paris, Droz-Société de l'histoire de France, 2010, p. 28 : Toulouse, février 1565.
[407] AN, J 966, n°28 (4) : Jean de Laval au chancelier, Saint-Cloud, 5 juin [1536-1537] : « Monsieur, j'ay esté adverty comme y vous a pleu faire depescher a ung de mes gens une remission pour une follye qu'il fist a tort a

De manière générale, le pouvoir de protection du gouverneur envers ses soldats est très efficace. Un petit gentilhomme breton, le sieur de la Fruglaye, rapporte par exemple dans son livre de raison qu'Étampes usa de tout son pouvoir pour soutenir auprès des officiers de Rennes son père dans un procès féodal car il était lui-même vassal d'Étampes et « maréchal des logis de la compagnie des gentilshommes qui étaient en garnison avec ledit seigneur à Lesneven » lors de la descente des Anglais de 1543[408]. De même, en 1562, Étampes écrit à François Calon, président du parlement de Bretagne, pour qu'il reporte le procès de Baudoin de Goulaine, capitaine de chevau-légers dans son armée de Normandie, avec le sieur d'Acigné à son retour de campagne militaire[409]. Encore après cette même campagne de 1562, le duc prend la plume et rapporte à Jacques de Matignon :

> « l'affaire de ce paouvre homme, mien serviteur, sieur de Romiroux[410], que je vous recommande ouir ; a ce que je veoy de la bonne volonté des juges ilz trouveront touttes choses impossibles »[411].

La faveur protège mais aussi promeut et récompense. De même que pour les secrétaires, celle du roi peut rejaillir sur les gendarmes du gouverneur, à l'image de François du Gué-Méjusseaume, guidon d'Étampes, qui reçoit 1200 lt. par le roi en 1560[412].

Conclusion : la « nébuleuse » du gouverneur au service du roi

Bien des individus gravitent autour du gouverneur Étampes. Sans états précis de la maison du duc, toute tentative d'estimation est vaine. Ce qui est certain, c'est que le duc est entouré d'un nombre très important d'individus qui travaillent pour lui. Importante est également la diversité des situations. Du maître d'hôtel également gendarme au secrétaire officier de finances, les carrières se croisent et s'entremêlent, mais font aussi émerger des types distincts. On a vu précédemment que le duc mobilise beaucoup d'argent personnel pour la défense de sa province. L'étude du personnel de sa maison permet de mieux cerner ses réseaux du crédit. Celui-ci est alimenté en grande partie par des individus issus de sa domesticité. Même lorsque le duc a recours à un banquier de Lyon, c'est un individu entré à

Fère dont monsieur je vous mercye très humblement et vous asseure bien que cela ne luy suffira pas car je le feray remonstrer et chastier de si bonne sorte qu'il luy souviendra les autres foiz de ce qu'il aura affaire ».

[408] René de Laigue, « Le livre de raison de Jehan de la Fruglaye, seigneur de la Villaubaust », *Bulletin archéologique de l'association bretonne*, t. XX, 1901, p. 124. Voir en effet la lettre dans BnF, Carrés d'Hozier, 278, f° 206 : Étampes aux officiers de Rennes, Lesneven, 9 août 1543.

[409] ADIV, 1 Bb 807, f° 16: Étampes à François Calon, [Avranches], 3 septembre 1562.

[410] Étampes évoque aussi à La Caunelaye ce sieur de Romiroux, « l'un de mes gens » (ADM, 34 J 4, Ms. 144).

[411] APPM, J 124, f° 159 : Étampes à Jacques de Matignon, Lamballe, 15 novembre 1564.

[412] ADLA, B 582, f° 82 : don du roi, Orléans, 18 octobre 1560.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

son service domestique. Par ailleurs, bien des officiers du Penthièvre sont utilisés pour des missions de confiance dans le cadre plus large du gouvernement de Bretagne. Servir le duc-gouverneur, c'est aussi servir le roi. Si le gouverneur n'emploie que très rarement ses maîtres d'hôtel dans les affaires de la province, il permet à bien d'autres serviteurs d'occuper des postes importants dans la province. Ces « réseaux » sont autant de canaux pour gouverner efficacement. Il s'agit alors de « bien s'entourer pour mieux gouverner »[413].

Réseaux, faveur, clientèle, patronage, amitiés, influence, fidélités. Autant de mots que les historiens utilisent pour qualifier les relations sociales et de pouvoir entre un Grand et ses « serviteurs »[414]. C'est un peu de chaque concept qui peut caractériser les relations du duc avec ces individus, tant la diversité des cas est de mise et tant il est parfois difficile de trancher. Plus encore, le terme de « nébuleuse » employé – heureux hasard de la recherche – pour les Penthièvre du XVIIIe siècle par Jean Duma, paraît assez adéquat[415]. Alors que la notion de réseaux illustre des relations trop peu fortes en terme de dépendances et que celle de clientèle, au contraire, peut apparaître comme trop verticale, celle de « nébuleuse » correspond bien à une idée de gravitation autour du duc-gouverneur et rejoint celle d'*affinity*. Arlette Jouanna a d'ailleurs recours au même champ lexical quand elle évoque des « constellations de dépendants et d'obligés »[416].

Cette nébuleuse, cette toile tissée à travers la province parmi la noblesse, le monde de la robe, les finances, est à coup sûr une manifestation de puissance pour Étampes. À aucun moment elle n'est critiquée par la monarchie, et c'est bien là le point central. Cette nébuleuse est un élément sur lequel le roi peut bien au contraire s'appuyer. De là vient la force d'un gouverneur comme Étampes qui apparaît bien comme un *broker,* un individu capable de redistribuer la faveur royale en province[417]. Son poste lui offre des moyens d'entretenir une telle nébuleuse et réciproquement, le roi le nomme parce qu'il dispose déjà de soutiens conséquents (grâce en particulier au Penthièvre). La monarchie sait qu'Étampes pourra mobiliser lui-même une grande quantité d'individus à son service comme c'est

---

[413] Christelle Balouzat-Loubet, « Bien s'entourer pour mieux gouverner. Les officiers de Mahaut, comtesse d'Artois (1302-1329) », *ABPO*, 116-1, 2009, p. 146-165.
[414] Une bonne et succincte réflexion dans Ariane Boltanski, « Clientélisme et construction monarchique. La clientèle du duc de Nevers dans la seconde moitié du XVIe siècle », *Hypothèses*, 1, 1999 (2), p. 145-152.
[415] Jean Duma, *Les Bourbon-Penthièvre (1678-1793). Une nébuleuse aristocratique au XVIIIe siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, 744 p.
[416] Arlette Jouanna, *La France de la Renaissance…,* p. 278. Mark Greengrass y ajoute une idée de distance ou de proximité en évoquant l'image des « cercles concentriques » de serviteurs plus ou moins proches du maître (*Governing Passions. Peace and Reform in the French Kingdom, 1576-1585,* Oxford, Oxford University Press, 2007, p. 9). Denis Richet évoque quant à lui la « cascade de fidélités qui permettait au régime de survivre » (*La France moderne…,* p. 80).
[417] Sharon Kettering, *Patrons, Brokers and Clients in Seventeenth-Century France,* Oxford, 1986.p. 40-67.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

particulièrement observable lors des événements militaires. Les travaux de William Weary ont bien montré que lorsque François Ier nomme François de La Trémoille gouverneur de La Rochelle, Aunis et Saintonge, le roi connait l'importance de la « maison » du promu et que celle-ci sera mise à son profit[418]. Ainsi, comme le note très justement Laurent Bourquin, « le rayonnement d'un tel individu est ainsi comme détourné et mis au service de la monarchie »[419]. Aussi, il ne faut pas s'étonner de voir plusieurs hommes d'Étampes se retrouver dans la maison de Catherine de Médicis. Les relations entre la régente et le duc sont telles que l'autorité de l'un sert ensuite à l'autre. Sans compter le grand nombre de serviteurs du gouverneur qui sont détenteurs d'offices et qui s'inscrivent plus largement dans le « gouvernement domestique » du roi[420]. Ainsi, la polyvalence dans le service est générale. Alors que l'historiographie considère parfois que ces vastes « clientèles » parasitent le fonctionnement de l'État moderne[421], le fait est qu'elles sont aussi très largement avalisées par la monarchie qui s'appuie sur elles. En vérité, c'est uniquement quand les choix politiques du *broker* s'opposent au roi en place, sinon à la monarchie, que l'*affinity* pose problème[422]. On le voit bien, les serviteurs passent du service de René de Penthièvre, agent de Charles Quint, à celui d'Étampes, de Martigues, de Marie de Beaucaire puis de Mercœur qui finit par s'engager dans la Ligue. Le service, turbulent, des Penthièvre est pardonné en 1530 comme en 1598.

Le gouverneur est résolument pluriel. Pluriel par la diversité de ses pouvoirs mais aussi des moyens humains qu'il peut mobiliser autour de lui – et non pas forcément sous lui – pour gouverner la province. Cette tâche apparaît ainsi à plus d'un titre comme une entreprise collective, qui prend tout son sens si l'on se penche sur les pratiques de gouvernement qui ne sont jamais solitaires ou individuelles comme nous le montrent la politique par les voyages ou la correspondance.

---

[418] William Weary, « La Maison de La Trémoille pendant la Renaissance : une seigneurie agrandie », Bernard Chevalier, Philippe Contamine (dir.), *La France de la fin du XVe siècle,* Paris, Éditions du CNRS, 1985, p. 210.
[419] Laurent Bourquin, *Noblesse seconde…,* p. 20.
[420] Robert Descimon, « La vénalité des offices et la construction de l'État dans la France moderne. Des problèmes de la représentation symbolique aux problèmes du coût social du pouvoir », Robert Descimon, Jean-Frédéric Schaub, Bernard Vincent (dir.), *Les figures de l'administrateur : institutions, réseaux, pouvoirs en Espagne, en France et au Portugal, 16e-19e siècle,* Paris, EHESS, 1997, p. 83.
[421] Robert Harding, *Anatomy of a power elite…,* p. 46-87.
[422] Arlette Jouanna, *Le devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne, 1559-1661,* Paris, 1989 ; Kettering, « Patronage and Politics during the Fronde », *French Historical Studies,* 14, 1986, p. 409-441.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

CHAPITRE 8 : UN GOUVERNEUR DE PLUME

À l'image du roi en son royaume, le gouverneur ne peut pas être partout à la fois en sa province. L'éloignement géographique, plus ou moins important, entraîne inévitablement un gouvernement par correspondance, moyen de communication par excellence de mieux en mieux connu des historiens[1]. Le gouverneur de Bretagne écrit à ses lieutenants, qui le représentent là où il ne peut être, aux villes, aux institutions bretonnes et rend aussi compte régulièrement de ses activités au pouvoir central. Par la lettre, il reçoit des ordres et peut en donner, car écrire, c'est gouverner et gouverner, c'est écrire. Dès lors, interroger cette pratique épistolaire permet de comprendre bien des aspects de la gestion quotidienne du gouvernement de Bretagne. Le gouverneur écrit-il en abondance ? D'où écrit-il ? à qui écrit-il en priorité ? Il peut parfois sembler difficile de répondre précisément à ces questions tant les 241 lettres du duc d'Étampes qui nous sont parvenues ne représentent qu'une part réduite de sa correspondance. La proportion restante est sans doute non négligeable. D'autres documents font mention de lettres rédigées dont on ne connaît pas toujours la teneur. La correspondance passive, permet de mesurer l'écho d'un pouvoir provincial[2]. À la Bibliothèque nationale de France est conservé un volume de cinquante-trois lettres envoyées à Étampes[3]. Ce volume doit être couplé à un autre d'une centaine de lettres reçues et conservées dans le « chartrier » de Penthièvre[4]. Il faut ajouter à ces deux volumes les lettres envoyées à Étampes et dont la monarchie à conservé des copies ainsi que certains fonds isolés pour un total de 197 lettres reçues. Il s'agit d'une bonne base pour estimer à quoi doit ressembler la correspondance passive d'un gouverneur. Aussi, ce n'est qu'un échantillon parmi toutes les lettres reçues au cours de sa vie. Pour un personnage du XVIe siècle, le fonds est tout de même imposant, bien

---

[1] Bruno Dumézil, Laurent Vissière (dir.), *Épistolaire politique. I, Gouverner par les lettres,* Paris, PUPS, 2014, 280 p ; *II, Authentiques et autographes,* Paris, PUPS, 2016, 254 p. ; Matthieu Gellard, *Une reine épistolaire. Lettres et pouvoir au temps de Catherine de Médicis,* Paris, Classiques Garnier, coll. « Bibliothèque d'histoire de la Renaissance », 2015, 736 p.

[2] Thierry Rentet, *Anne de Montmorency, grand maître de François Ier,* Rennes, PUR, 2011, 432 p ; Stéphane Gal, Mark Greengrass, Thierry Rentet (dir.), *Bertrand de Gordes, lieutenant général du roi en Dauphiné. Correspondance reçue (1572),* Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2017, 405 p.

[3] BnF, Ms. Fr. 20510.

[4] ADCA, 1 E 3654. Ce dernier, qui n'est qu'une mince partie de la correspondance d'Étampes, sauvée lors du démantèlement du château de Lamballe par Richelieu, a servi de base à la publication de Dom Morice. Mais le bénédictin n'a pas tout transcrit et a fait bon nombre d'erreurs de transcription comme de datation. Il n'a donc pas été inutile de revenir à la source.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

qu'on soit loin des archives des Matignon, de La Trémoille ou de Bertrand de Gordes qui se comptent en milliers de lettres reçues[5]. Quant à la correspondance active, elle est tributaire des destinataires. La correspondance avec la monarchie est reçue par un secrétaire d'État en charge de la correspondance avec la province qui ne dépose pas son fonds dans un dépôt public lorsqu'il meurt ou quitte le service. Si elle est globalement bien conservée, elle est tributaire des conservations des papiers du secrétaire. C'est par ailleurs ce phénomène qui a pu permettre bien des publications de correspondances des lieutenants du roi et gouverneurs au XVIe siècle[6]. En outre, certains correspondants qui ont veillé à la bonne conservation de leurs archives offrent des lettres en nombre comme Jacques de Matignon, dont l'imposant fonds aux archives de Monaco ne concerne pas uniquement Étampes, ou ce petit capitaine des francs-archers de Saint-Malo, le sieur de La Caunelaye, dont les archives renferment une soixantaine de lettres de son gouverneur. Ce dernier exemple laisse imaginer quelle devait être la réalité documentaire. Bien des Bretons devaient correspondre autant, voire davantage, avec le duc. Enfin, la récurrence des mentions de lettres du gouverneur dans les enquêtes d'Hozier, réalisées du temps de Louis XIV, confirme cette intense activité épistolaire, sans que l'on puisse exhumer l'ensemble des lettres perdues. Cependant, les lettres « sauvées » ou recopiées permettent de cerner la pratique épistolaire d'un gouverneur de Bretagne à la Renaissance.

Pour l'analyse de cette pratique épistolaire, il convient de distinguer les échanges plus fournis et réguliers de ceux qui sont plus occasionnels et ponctuels. Sera ensuite proposée une réflexion sur la lettre, en tant qu'objet d'histoire. Enfin, il faudra interroger sa dimension politique, qui en fait un outil de gouvernement.

Les correspondants du gouverneur : une diversité statutaire

---

[5] Léon Honoré Labande (éd.), *Correspondance de Joachim de Matignon, lieutenant général du roi en Normandie (1516-1548),* Paris-Monaco, 1914, 211 p. ; Laurent Vissière, *« Sans poinct sortir hors de l'ornière ». Louis II de La Trémoille (1460-1525),* Paris, Champion, 2008, 613 p. ; Stéphane Gal, Mark Greengrass, Thierry Rentet (dir.), *Bertrand de Gordes, lieutenant général du roi en Dauphiné. Correspondance reçue (1572),* Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2017, 405 p. En Poitou, les lieutenants généraux comtes du Lude ont conservé une imposante correspondance passive : Bélisaire Ledain (éd.), *Lettres adressées à Jean et Guy de Daillon, Comtes du Lude, Gouverneurs de Poitou de 1543 à 1557 et de 1557 à 1585,* Archives historiques du Poitou, vol. 12, 1882, 396 p.

[6] David Potter, *Un homme de guerre au temps de la Renaissance : la vie et les lettres d'Oudart du Biez, Maréchal de France, Gouverneur de Boulogne et de Picardie (vers 1475-1553),* Arras, Artois Presses Université, 2001, 323 p. ; Bélisaire Ledain (éd.), *Lettres du comte du Lude et autres personnages, relatives à l'administration du Poitou de 1559 à 1580,* Archives historiques du Poitou, Poitiers, 1896 ; Édouard de Barthélemy, « Chabot de Brion, amiral de France, gouverneur de Bourgogne, d'après sa correspondance inédite », *Revue des questions historiques,* vol. 20, 1876, p. 168-181 ; du même auteur, *Correspondance inédite du vicomte de Joyeuse, lieutenant général pour le roi en Languedoc,* Paris, Techener, 1876, 101 p. ; Léonce Pingaud (éd.), *Correspondance des Saulx-Tavannes au XVIe siècle,* Paris, Champion, 1877, 360 p.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Les 438 lettres des correspondances active et passive d'Étampes permettent d'estimer les différents dialogues épistolaires qu'il entretient. Grâce au diagramme ci-dessous et sur la base de ce qui est conservé, on perçoit nettement la prédominance du dialogue avec l'État central qui représente près d'un tiers de l'ensemble. Puis, quatre grands pôles s'ajoutent : les lieutenants généraux et adjoints ; les cadres de l'arrière-ban, des francs-archers et de la légion (part considérablement majorée par le fonds de La Caunelaye) ; les capitaines urbains, sortes d'adjoints locaux ; et dans une moindre mesure les gens de justice.

Figure 11 : Les correspondants d'Étampes

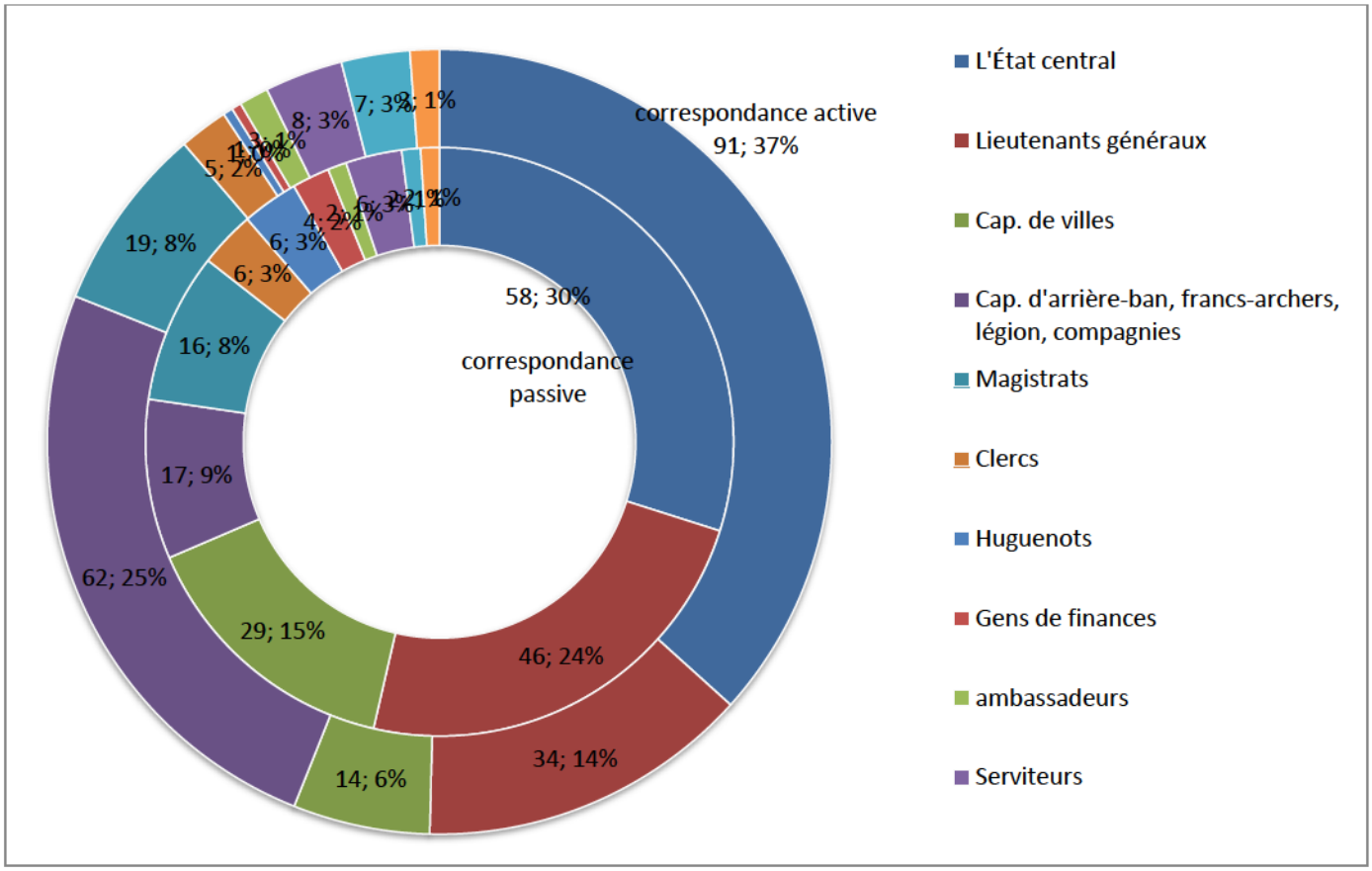

Le dialogue avec le centre

Un tiers des lettres conservées sont échangées avec la monarchie, avec le centre politique : rois, reine, ministres, secrétaires d'État. Le tableau ci-après permet d'en mesurer la répartition.

Tableau 16 : les correspondants d'Étampes au cœur de l'État central

Correspondant	Titres, fonctions, charges	Lettres envoyées par Étampes	Lettres reçues par Étampes
Catherine de Médicis	Reine-mère du roi,	26	6

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

	Régente		
Charles IX	Roi de France	19	3
François, duc de Guise	Lieutenant général du royaume	14	4
Antoine de Bourbon	Lieutenant général du royaume	10	2
Henri II	Duc de Bretagne, roi de France	5	19
François II	Roi de France	5	2
Charles, cardinal de Lorraine		5	4
Anne de Montmorency	Connétable, grand maître	3	11
François Ier	Propriétaire usufruitier du duché de Bretagne, roi de France	1	4
Côme Clausse, sieur de Marchaumont	Secrétaire d'État	1	
Florimond Robertet, sieur de Fresnes	Secrétaire d'État	1	
Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges	Secrétaire d'État	1	1
Gaspard de Coligny	Amiral de France		1
Diane de Poitiers			1

Notons d'ores et déjà l'existence de nombreux doublons. En effet, le gouverneur fait rédiger à maintes reprises des lettres similaires au souverain et à son principal ministre. Ainsi on repère plusieurs binômes : Henri II et le cardinal de Lorraine en 1558, François II et François de Lorraine en 1559-1560, Charles IX et sa mère Catherine de Médicis de 1560 à 1565. Étampes écrit même au trio formé par ces deux derniers avec Antoine de Bourbon, roi de Navarre et lieutenant général du royaume de 1561 à 1563. Récemment, les historiens sont revenus sur cet aspect bicéphale, voire tricéphale de la correspondance officielle envoyée au centre politique au début des guerres de Religion[7]. L'exemple du gouverneur Étampes permet de voir qu'il s'agit d'une réalité dès la fin du règne d'Henri II. Car la demande de doublons par Catherine qui date de 1560 reprend en réalité une pratique de son défunt mari[8], pratique déjà probablement amorcée plus tôt encore. Le gouverneur a donc parfaitement intégré cette notion centrale de la correspondance avec le centre. Il sait que dans bien des cas ce sont les Guises ou la reine mère qui vont lui répondre et sa lettre au roi n'est rédigée que dans l'objectif de se placer dans la plus stricte légalité. De même, Étampes reçoit parfois une missive du roi accompagnée d'un doublon de son ministre.

[7] Matthieu Gellard, *Une reine épistolaire…* ; Stéphane Gal, Mark Greengrass, Thierry Rentet (dir.), *Bertrand de Gordes…*
[8] Pierre Dupuy, *Traité de la majorité de nos rois,* Paris, p. 352-353.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Seule la correspondance avec Henri II offre un cas particulier où Étampes écrit à la fois aux Guises et au roi et reçoit plus de lettres de ce dernier, ce qui souligne bien la relation privilégiée qui existe entre Étampes et ce souverain. À l'inverse des missives de François II, Charles IX et même François Ier, impersonnelles, celles d'Henri II sont pleines de détails relationnels entre le roi et son gouverneur. Il n'est pas rare que la lettre fasse écho à une décision prise ensemble dans un cabinet à Fontainebleau. On y aperçoit une vraie relation de travail. Même constat avec sa veuve, la reine Catherine. La première lettre à elle dressée date de février 1561 et correspond à sa prise de pouvoir en tant que régente. La reine-mère est celle à qui Étampes écrit le plus ; ce qui souligne une proximité liée aux engagements communs de « moyenneurs ». À propos de la régente, Matthieu Gelard a bien montré qu'elle écrivait en moyenne deux lettres par jour et que parmi ses 750 destinataires, les deux tiers n'ont reçu d'elle qu'une seule lettre. Avec ses six lettres reçues et connues à ce jour, Étampes fait partie du tiers des correspondants qui correspond le plus avec elle. Les lettres envoyées à Catherine sont particulièrement structurées en plusieurs paragraphes car il existe une diversité de sujets à traiter à chaque fois. La lettre ne concerne pas qu'un élément ponctuel, sa dimension polyvalente est fondée sur une relation partagée de gouvernement.

Alors qu'Étampes reçoit onze lettres de Montmorency, mentor et protecteur des premières heures, nul doute que les trois lettres qui lui sont envoyées ne correspondent pas à la réalité des très forts liens entre les deux individus. C'est un regret de ne pas avoir pu en trouver plus, en particulier dans la correspondance passive du connétable conservée à Chantilly. La prédominance des Guises s'explique quant à elle par le pouvoir qu'ils exercent dès 1559. François et Charles de Lorraine sont deux correspondants privilégiés du duc. Mais quand Antoine de Navarre devient lieutenant général du royaume, Étampes s'adresse désormais à lui – en faisant bien attention de l'appeler « Sire », puisqu'il est roi. De même, il appelle « Sire » François Ier, Henri II, François II ou Charles IX et « Madame », Catherine de Médicis. Quant aux mots « votre majesté », ils sont employés dans le corps du texte.

Écrire à un ministre permet de ne pas « ennuyer » le roi avec des sujets secondaires et peu urgents. En août 1558, en pleine alerte de descente anglaise, Étampes confesse son étonnement face à l'absence de missive d'Henri II : « duquel je n'ay eu aucune responce depuys cest advertissement dont je m'esbahys bien fort »[9]. Une dizaine de jours plus tard, il saisit que le roi est débordé, et lui écrit avec Gyé une très courte missive car, disent-ils, « [nous] ne vous ennuyerons de long discours de noz affaires de deca, mais nous en

[9] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 12 août 1558.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

escripvons amplement a monsieur le Cardinal de Lorraine »[10]. Les gouverneurs savent en effet combien le monarque reçoit de lettres quotidiennes et se tournent alors vers son principal ministre. Il faut alors opter pour le bon dosage entre le rapport fréquent de ses activités, souhaité par le centre – car faire le mort ou le muet est une mauvaise attitude souvent décriée par le pouvoir central – et l'écriture trop fréquente qui inonde d'informations, dessert la communication et lasse le correspondant. Aussi, les missives envoyées au pouvoir central sont généralement plus longues que la normale, peuvent s'étaler sur plusieurs pages et se rapprochent parfois plus du *mémoire* que de la lettre. Cela participe d'une volonté de ne pas « ennuyer » le monarque en multipliant les envois Mieux vaut une longue lettre que plusieurs courtes missives. Les *mémoires* à proprement parler sont peu nombreux et surgissent à des moments bien particuliers, quand il faut préparer la campagne de Normandie par exemple. D'un style concis, ils sont confiés à un porteur qui expliquera chaque point abordé.

Notons aussi une missive d'André Guillard, sieur de l'Isle – dont la signature peu lisible n'aurait pas permis une identifications sans la note d'un secrétaire au dos : « Monsieur le premier présidant » – premier président du parlement de Bretagne mais présent auprès du roi en tant que conseiller, à Villers-Cotterêts en 1559. Guillard agit comme un relais d'informations curiales pour Étampes, lui annonçant la signature de la paix à Cateau-Cambrésis, paix à faire publier partout en Bretagne. La lettre de Diane de Poitiers s'inscrit dans la même perspective. Elle se fait alors le relais de la parole immédiate de Montmorency et est relative à un possible débarquement anglais en Bretagne vers 1561. Étampes, en plus d'être un protégé de Montmorency, est proche de la « favorite » d'Henri II qui signe sa missive ainsi : « celle qui est et sera votre très humble afectyonnée amye »[11]. Aussi, quand en 1545, Henri encore dauphin, évoque à Étampes l'entretien des galères royales en Bretagne, il en profite en fin de missive pour l'informer que : « Madame la grant seneschalle se porte bien, Dieu merci, tellement que j'espère qu'elle pourra bien tost partir d'où elle est »[12]. Il est intéressant de voir qu'André Guillard comme Diane de Poitiers sont des sortes de relais du gouverneur à la cour. Dans le contexte particulier de la guerre de 1558-1559 puis de 1561, les décisions sont prises particulièrement rapidement, les secrétaires d'État sont débordés et le centre confie des ordres à donner à des proches qui sont en relations avec le gouverneur.

[10] BnF, Ms. Fr. 20458, f° 91 : Étampes et Gyé à Henri II, Lamballe, 21 août 1558.
[11] Morice, col. 1273 : Diane de Poitiers à Étampes, s.l.,[vers 1561].
[12] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 9 : Henri dauphin à Étampes, Toucques, 28 juin 1545.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

L'autre partie de la correspondance concerne essentiellement les adjoints du gouvernement de Bretagne. Le tableau ci-dessous souligne la diversité des correspondants repérés dans les lettres conservées.

Tableau 17 : Les autres correspondants du gouverneur

Individu	Charge	Lettres envoyées par Étampes	Lettres reçues par Étampes
Le gouvernement de Bretagne			
Georges de Bueil, sieur de Bouillé	Lieutenant général de Bretagne, vice-amiral de Bretagne, capitaine de Saint-Malo	5(+ 2 lettres du centre)	37 (+ 14 lettres au centre)
Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues	Neveu d'Étampes et son lieutenant général	1	
François de Rohan-Gyé	Lieutenant général		5
Claude du Chastel	Lieutenant général		1
Jacques de Matignon	Lieutenant général en Basse-Normandie	28	
Jehan d'Estrées	Grand maître de l'artillerie		1
Nicolas Durand de Villegagnon	Vice-amiral de Bretagne		1
Pietro Fredance	Ingénieur du roi en Bretagne		1
Les capitaines des villes et châteaux			
Jacques de Robien	Capitaine du Croisic	4	
René de Sanzay	Capitaine de Nantes	2 (+ 1 du roi)	16 (+ 3 lettres au centre)
René de Sanzay le jeune, sieur de Saint-Marsault	Fils du capitaine de Nantes		1
François Thierry, sieur de Boisorcant	Capitaine de Rennes	2	
Alain de Kerouan	Capitaine de Concarneau	1	
J. de La Cousture	Lieutenant du cap. de Concarneau		1
François de Monterfil, Jacques de Nevet, Jehan Moraud de la Prévostière	Capitaines de Vannes, Quimper, Concarneau	1	
Jacques de Forsans	Capitaine de Dinan	1	1
André de Sourdeval	Capitaine de Belle-Île		3 (+ 1 à Guise)
Jérôme de Carné	Capitaine de Brest		2 (+ 1 à la reine)
Jacques de Guengat	Capitaine du Conquet		1
Jacques de Launay, sieur de Talvert	Lieutenant du cap. de Saint-Malo	2	1
Thibault du Bot	Capitaine d'Auray		1
Claude de Beaucé	Capitaine de Fougères		1
Jean Le Prestre, sieur de Lezonnet	Capitaine d'Ancenis		1
François du Breuil	Capitaine de Moncontour, Hédé, Granville	1	1 (+ 1 à Guise)
L'arrière-ban, les francs-archers, les légionnaires, les compagnies			
Pierre Thomas, sieur de la Caunelaye	Capitaine des francs-archers de Saint-Malo	51	

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Guillaume du Chastel, sieur de Kersimon	Capitaine de l'arrière-ban du Léon	1	3
Marc de Carné	Capitaine de l'arrière-ban de Vannes, futur cap. de Brest et vice-amiral de Bretagne	1	(1 à Montmorency)
Trégomar et Beaumanoir	Capitaine et commissaire de l'arrière-ban de Saint-Brieuc	1	
Guillaume de Lescouet, sieur de Souleville	Commissaire de l'arrière-ban de Saint-Brieuc	1	
Charles Ferré, sieur de la Garaye	Commissaire de l'arrière-ban de Saint-Malo	1	
Jean de Machecoul, sieur de Vieillevigne	Commissaire de l'arrière-ban de Nantes, passé à la Réforme	1	
Capitaines Clos et Champaigne	Capitaines de gens de pied	1	
Jean d'Acigné	Colonel de la légion de Bretagne, suspecté d'être passé à la Réforme	1	2 (+ 1 au cardinal de Lorraine)
Vincent de Kermeno	Cap. de l'arrière-ban de Vannes		1
Louis d'Acigné, sieur de la Roche-Jagu	Cap. de l'arrière-ban de Tréguier		1
Jehan Levesque, sieur de Pontharouart	Cap. de l'arrière-ban de Saint-Malo		1
Julien du Breuil, sieur de Pontbriand	Cap. de l'arrière-ban de Saint-Malo		1
Alain Rosmadec	Cap. de l'arrière-ban de Cornouaille		1
Jean Le Bouteiller, sieur des Landes-Maupertuis	Commissaire des francs-archers de Dol		1
Jean d'Ars, sieur de Rouillac	Commissaire des francs-archers de Vannes		1
Amaury Gouyon, sieur de La Moussaye	Lieutenant des chevau-légers de Jacques de Matignon		1
Gilles du Tiercent	Noble de l'arrière-ban de Rennes		1
Jean de Rieux-Assérac	Noble de l'arrière-ban de Vannes, garde-côte	1	1
Joachim de Sévigné	Pensionnaire de Bretagne		1
René d'Avaugour, sieur de Kergrois	Pensionnaire de Bretagne, capitaine de compagnie		1
Julien de Brignac	Pensionnaire de Bretagne	1	
La noblesse de Léon		1	
Guillaume Tempéran, sieur de La Tour	Capitaine d'une compagnie de gens de pied		1
Regnault de la Tousche	Garde-côte de Retz		2
	Les Magistrats		
André Guillard, sieur de l'Isle	Premier président au parlement de Bretagne, maître des requêtes, conseiller du roi		1
Jacques Budes, sieur du Hirel	Procureur du roi au parlement		1
François Calon, sieur de la Porte	Conseiller puis président du parlement	2	
Charles le Frère, sieur de Belle-Isle	Sénéchal de Nantes puis président du parlement	2	
Guillaume Le Maire	Sénéchal de Nantes		4

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

François Le Blouays	Lieutenant particulier à Nantes		1
Guillaume Gaudin	Greffier criminel de Nantes		2
Bertrand d'Argentré	Sénéchal de Rennes, président du présidial	1	3
Charles Bernier, sieur du Lattay	Lieutenant à la sénéchaussée de Rennes	2	
Du Cambout	Sénéchal de Rhuys, procureur du roi au présidial de Vannes		1
Pierre Godelin, sieur de Chevaignes	Sénéchal de Guérande[13]		1
	Sénéchal de Saint-Malo	1	
Jehan Grignon, sieur de la Gillière	Prévôt de Nantes	1	
Les officiers du roi à Auray		2	
Les officiers du roi à Vannes		1	1 lettre du sénéchal à Guise
Les officiers du roi à Dinan (dont François Glé, sénéchal)		4	
Les officiers du roi à Quimper		1	
Les officiers du roi à Rennes		1	
Les officiers du roi à Angers		1	
Etienne Lallemant et Pierre de Chanteclerc	Parlementaire rennais, maître des requêtes / parlementaire parisien commissaires de la pacification		1
Les villes			
Les Malouins		2	
Les Rennais		1	
Les Nantais		1	
Les villes de Léon		1	
Guillaume Bouestard	Procureur des bourgeois de Rennes		2
Le Procureur des bourgeois de Saint-Malo		1	
Les Caennais		1	
Les gens de finances			
Les magistrats des comptes à Nantes		1	
Nicolas de Troyes	Général des finances		1
Florimond Le Charron	Trésorier et receveur général des finances		1
Louis Mallet	Commis du trésorier de l'extraordinaire en Bretagne		1
Jean Baril	Fermier et receveur général de la prévôté de Nantes		1
Les clercs			
Antoine Sanguin	Évêque d'Orléans, cardinal de Meudon, oncle de son épouse		1
Jean du Bellay	Évêque de Paris, cardinal	1	
Menault de Martory, évêque		3	

[13] Un Regnault Godelin, dit Chavaignes, est archers de la compagnie de Châteaubriant en 1526 (BnF, NAF, 8618, f° 32).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

de Couserans			
Claude Dodieu	Évêque de Rennes, Me des requêtes		1
Jacques Cadier	Vicaire de l'évêque de Rennes, chanoine, recteur de Toussaint		1
Roland de Chauvigné	Évêque de Léon	1	
Rolland de Neufville	Abbé de Montfort, futur évêque de Léon		1
Bonnabes Pelletier[14]	Chanoine de Rennes, maître de la Psallette de Rennes, prieur de Saint-Moran, représentant du chapitre de Rennes		1
Gilles de Gandz	Vicaire de l'évêque de Nantes, doyen des chanoines de Lamballe pour Étampes		1
Les huguenots[15]			
François d'Andelot			2
Henri de Rohan			1
Bonaventure Chauvin, sieur de la Musse	Pensionnaire de Bretagne		1
César Perrin			1
Jean Louveau	Ministre de la Roche-Bernard		1
Les ambassadeurs			
Les ambassadeurs de Charles Quint		1	
Bernardin Bochetel, abbé de Saint-Laurent	Ambassadeur en Suisse	1	
Bertrand de Salignac de La Mothe-Fénelon sieur de Saint-Julien	Second de l'ambassadeur en Angleterre (Michel de Seurre)	1	
Honorat de Caix	Ambassadeur du roi au Portugal		1
Michel de Seurre	Chevalier de Malte, ambassadeur du roi au Portugal		1
Les serviteurs			
Les officiers de Guingamp		1	
Thomas Martel, sieur du Val	Receveur de Lamballe	1	
Le receveur de Guingamp		1	
Guy de Thorigné	Maître d'hôtel du duc d'Étampes	1	
Le receveur de Minibriac		1	
Le receveur de Lamballe		1	
Le receveur de La Hunaudaye		1	
Jacques Boullain	Fermier des droits maritimes à Saint-Malo	1	
Simon Audren	Prévôt d'Étampes		1
Jean-Baptiste Dey	Ingénieur personnel, banquier		1
Anonyme			1
Jean d'Alesso, sieur de Lezeau	Gestionnaire pour Étampes. Aussi conseiller du roi, maître des comptes en Bretagne, trésorier de		1

[14] Morice fait l'erreur de penser qu'il s'agit de deux individus alors que Bonnabes est le prénom.
[15] Ces six lettres de huguenots bretons traitent toutes de la religion réformée et de la concorde provinciale.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

	Montmorency		
Pierre Cornulier	1er secrétaire		1
Georges Morin	Secrétaire		1
	Autres		
François de La Trémoille	Lieutenant général en Poitou, Aunis et Saintonge	2	1
Anne de Laval	Épouse du précédent	1	
François de Clèves, duc de Nevers	Gouverneur de Champagne	2	
Henri-Robert de La Marck, duc de Bouillon	Gouverneur de Normandie	1	
Louis de Bourbon, duc de Montpensier	Gouverneur de Maine-Anjou-Touraine		1
Jeanne de Crussy	Belle-mère		1

Lieutenants généraux et adjoints

Le gouverneur échange beaucoup avec ses lieutenants et adjoints. La correspondance fournie avec Bouillé l'illustre bien. Il s'honore de recevoir des nouvelles de son supérieur. En 1556, il reçoit des lettres « par lesquelles, lui dit-il, me faites cest honneur m'advertir de ceste fiebvre qui vous a prins, de quoi je suis en aussi grand peine que scauroit estre serviteur que vous ayez. Toutesfois, en ceste saison elles ne sont point dangereuses, qui me fait esperer qu'elle vous laissera bien-tost, »[16].

Après l'échange de nouvelles, il s'agit d'informer le gouverneur de ses actions. Cette correspondance est aussi un moyen de protection en cas d'échec. Ainsi, au sujet du mauvais état de sa place-forte de Saint-Malo, Bouillé peut écrire à Étampes :

> « Monseigneur, il vous plaira avoir souvenance que je n'ai point failly de vous en advertir assez souvent, affin que s'il en advient fortune, que je n'en aye le blasme »[17].

Lieutenants généraux et capitaines de grandes places fortes écrivent en outre directement au centre politique, encouragés en cela par leur supérieur. Quant à la campagne de 1562 en Normandie, elle suscite une correspondance assidue entre Étampes et son homologue normand, Jacques de Matignon. Il s'agit là d'une correspondance née des circonstances. Nulle trace d'échanges entre Étampes et le père et prédécesseur de Jacques, Joachim, pendant le règne « paisible » d'Henri II[18]. Avant les guerres de Religion, les gouverneurs ne conversent que très rarement entre eux. Aucune lettre d'Étampes dans la correspondance des gouverneurs

[16] Morice, col. 1182 : Bouillé à Étampes, Saint-Malo, 6 avril 1556.
[17] Morice, col. 1182 : Bouillé à Étampes, Saint-Malo, 6 avril 1556.
[18] Léon Honoré Labande (éd.), *Correspondance de Joachim de Matignon, lieutenant général du roi en Normandie (1516-1548),* Paris-Monaco, 1914, 211 p.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

du Poitou par exemple, quand bien même leurs gouvernements sont frontaliers[19]. Seules les opérations militaires en dehors de la Bretagne obligent Étampes de prendre la plume. L'imposante correspondance passive de Jacques de Matignon aux archives du palais princier de Monaco[20] renferme vingt-huit lettres d'Étampes, huit de Martigues, quinze de Bouillé, et trente-deux de François du Breuil. Après La Caunelaye (voir plus bas), Matignon est le second correspondant d'Étampes de notre corpus. Le duc commence ses missives par « mon compagnon », et traite Matignon comme son égal en Normandie. Il n'ordonne pas, mais invite à la collaboration.

Une correspondance assidue : l'exemple des lettres au sieur de La Caunelaye

La correspondance la plus fournie du duc d'Étampes retrouvée à ce jour est celle entretenue avec Pierre Thomas, sieur de La Caunelaye, petit capitaine des francs-archers de Saint-Malo. Au château de Trédion, visité par la reine-mère en 1570, la famille de La Caunelaye a en effet conservé un fonds d'archives d'une incroyable richesse qui renferme non seulement quantité de lettres d'Étampes mais aussi d'autres gouverneurs comme Mercœur ou ses lieutenants La Hunaudaye et Fontaines[21].

Pierre Thomas, par sa seigneurie de La Caunelaye (en Plancoët), est un vassal du Penthièvre. Il débute sa carrière militaire en tant que simple homme d'armes dans la compagnie de Jean de Laval-Châteaubriant puis dans celle de René de Montejean, véritables viviers de recrutement pour les Bretons dans les années 1530. On le voit stationné en Bretagne à Malestroit ou Auray, mais aussi en Piémont – car Montejean en devient lieutenant général – à Carmagnolles et Carignan[22]. En 1537, le roi lui commande encore de mener 100 piquiers bretons en Piémont pour servir sous Montejean[23]. Rentré des guerres d'Italie, où il est peut-être blessé à la cuisse, cet homme de guerre obtient la charge de capitaine des francs-archers de l'évêché de Saint-Malo, charge qu'il occupera pour jusqu'à ses vieux jours et qui le place au rang des puissants Malouins[24]. Il démissionne en 1570 au profit de son fils, Georges qui restera fidèle au roi pendant la Ligue[25]. Étampes s'appuie sur l'expérience militaire de cet homme rentré des guerres d'Italie. Ainsi, on le retrouve capitaine de piétons dans son armée

[19] Bélisaire Ledain (éd.), *Lettres adressées à Jean et Guy de Daillon, Comtes du Lude, Gouverneurs de Poitou de 1543 à 1557 et de 1557 à 1585,* Archives historiques du Poitou, vol. 12, 1882, 396 p.
[20] Cette correspondance passive, riche de plus de 8000 lettres, est incroyablement bien conservée et incite à des travaux analogues à ceux que Thierry Rentet a pu mener à partir des archives de Chantilly.
[21] ADM, 34 J 4. On retrouve également quelques lettres inédites de Jacques de Matignon.
[22] BnF, NAF, 8618, f° 32, 18 octobre 1527 ; BnF, Ms. Fr. 21518, f° 1362 et 1364, 28 octobre 1538, 10 avril 1539.
[23] ADM, 34 J 4, Ms. 139 : commission de François Ier à Pierre Thomas, La Côte-Saint-André, 19 avril 1537.
[24] Il est régulièrement présent aux assemblées des bourgeois de Saint-Malo (AMSM, BB 5, f° 2 v°).
[25] ADM, 34 J 4, Ms. 148 : commission du duc de Montpensier, Angers, 22 février 1570.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

en 1562, puis capitaine de Dinan et Saint-Lô en 1565, profitant là de l'influence du gouverneur. Les fils de Pierre Thomas ainsi que ses clients servent aussi dans la compagnie du duc d'Étampes en tant qu'hommes d'armes[26].

Dans le fonds personnel de Pierre Thomas – puis de Georges –, on retrouve cinquante-et-une lettres du duc d'Étampes. Il s'agit là des lettres sauvées, mais plusieurs allusions laissent entendre que la correspondance entre les deux hommes était encore plus volumineuse. Nous sommes sans nul doute face à un correspondant privilégié du duc qui utilisa particulièrement ce gentilhomme à son service, bien plus que certains de ses homologues. Mais ne nous y trompons pas, ce fonds ne devait pas être le seul. Que l'on songe aux neuf capitaines des francs-archers, autant de capitaines et commissaires d'arrière-ban, aux nombreux capitaines de places-fortes et villes, aux conseillers au parlement. La fréquence de cette correspondance montre bien que nos 241 lettres ne sont que la partie émergée de l'iceberg. La correspondance avec la Caunelaye, pleine de détails de vie quotidienne[27], montre surtout que le gouverneur de Bretagne doit envoyer plusieurs lettres par jour à plusieurs individus différents. Car sans un tel fonds, le danger aurait été de penser que c'est avant tout la correspondance avec la monarchie qui mobilise le gouverneur.

Pierre Thomas est d'abord un vassal et un voisin du duc en Penthièvre. En fin de vie, le duc décide ainsi de se créer un domaine plus modeste que son château, avec un jeu de paume, une maison et des jardins[28]. En 1556, il achète de Toussaint de Commaille, secrétaire d'Annebault mais aussi son vassal, une maison sise à Lanjouan[29]. Puis, il pense faire agrandir son domaine du Bocage, annexé à Lamballe en 1557[30]. En 1558, il demande à La Caunelaye de pouvoir lui acheter « ung pré près le bois du Bocaige »[31]. Demande réitérée deux ans plus tard : « ce qui est du domaine du Boccage que je seray bien ayse qu'il tombe entre mes mains

[26] Plus généralement, c'est toute la famille Thomas qui s'engage dans le métier des armes. Georges Thomas est gendarme d'Étampes, il hérite de la charge de son père et sera aussi enseigne de la compagnie du lieutenant général La Hunaudaye. Son frère, Jean, sieur de Launay, est capitaine de trois cents hommes de pied sous Martigues (BnF, Ms. Fr. 4553, f° 104 : « bandes françaises soubz le sieur de Brissac »). En août 1568, il tue le sieur de Villeroul qui l'attaque sur le chemin allant à La Caunelaye « près de la ville de Plancoët », mais bénéficie d'une lettre de rémission rendue par le sénéchal de Rennes, Bertrand d'Argentré (AN, JJ 266, f° 127 v°). Il meurt un an plus tard au siège de Poitiers.
[27] Comme lorsqu'Étampes demande à La Caunelaye son cidre (ADM, 34 J 4, Ms. 144).
[28] Voir chap. 7.
[29] En échange des moulins Au-Comte et de Lesnée en Plestan (ADCA, 1 E 414). Commaille a acheté Lanjouan en 1548 (ADCA, 1 E 373). Maison qualifiée de « château » du temps de Mercœur (ADCA, 1 E 88, 613).
[30] ADCA, 1 E 616 : réparations et entretien de la maison et du jardin.
[31] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 2 décembre 1558.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

ou, ainsi que je pense vous l'aymerez autant que en nule autre »[32]. Mais en 1561, le gentilhomme refuse l'accord proposé par le duc qui lui écrit une missive d'un ton assez franc :

> « Puys que je voy que vous tenez voz choses si cheres que nous ne pouvons nous en accorder, je vous prie si vous ne voullez en prendre jusques a troys mil cinq cens livres qui est ma derniere resolution, m'accomoder des deux pieces de terres qui sont joignant les miennes lesquelles aussi bien vous avez voulu bailler a Beaulieu car je croy que vous ne m'estimez pas si peu que vous n'aymez autres de me faire plaisir »[33].

Finalement, Étampes peut acheter le reste du domaine et réaménager sa résidence secondaire. Cette proximité géographique et relationnelle explique assurément la fréquence épistolaire. Au contraire des lettres échangées avec le centre, les lettres envoyées à La Caunelaye sont succinctes mais très régulières. Certaines ne font pas plus de trois ou quatre lignes. Pour le gouverneur, ce type de lettre est un « petit mot »[34] qui donne une ou deux informations. Par ce moyen, La Caunelaye entre dans le « secret » du gouverneur qui laisse entrevoir un duc d'Étampes amateur de ruses et autres stratégies de dissimulation. Ainsi, en novembre 1561, Étampes qui doit se rendre à Rennes pour désarmer la population, écrit :

> « Désirant bien y estre acompaigné de personne qui me soient fidelles comme je m'aseure que vous estes, je vous prie vous y trouver [à Rennes] avec ce que vous pourez de voz amys sans grand bruit et y aller comme si vous y alliez pour voz affaires, sans armes aparentes, mais touttesfois en estre secrettement bien armez »[35].

À nouveau en 1563, il recommande une « astuce » au capitaine :

> « incontinant la presente receue ne faillez de vous en venir a Dinan avec les cent harquebouziers que vous avez et n'aportez point d'enseigne afin que cela soit comme si ce n'estoit que une partie de voz gens que vous eussiez chouaisi pour venir avec vous et que le reste feust demouré a la garnison »[36].

On aperçoit bien ici les pratiques du gouverneur pour contrôler son territoire, sa sécurité. C'est en effet dans les missives aux plus proches collaborateurs que l'on entrevoit ses stratégies. Le dialogue avec les autres correspondants se fait plus lisse et normé. Quelques cas se distinguent toutefois du lot.

---

[32] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes à La Caunelaye, Orléans, 28 décembre 1560.
[33] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 5 novembre 1561.
[34] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes à La Caunelaye, Saint-Symphorien, 13 mai 1561 : « j'ay bien voulu vous faire ce petit mot ».
[35] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 7 novembre 1561.
[36] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes à La Caunelaye, Rennes, 20 septembre 1563.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Les autres correspondants

Parmi les magistrats, les individus qui correspondent régulièrement avec le gouverneur ont déjà été identifiés comme des auxiliaires récurrents. Ainsi de Charles Le Frère de Belle-Isle, François Calon et Charles Bernier du Lattay. Les deux premiers ont précisément été identifiés dans le conseil du gouverneur et il n'est pas impossible qu'il en soit de même pour le troisième. Pour les sénéchaux, véritables relais locaux, l'enjeu de correspondre avec le gouverneur est important, à l'image du sénéchal Chevaigne, qui écrit au gouverneur à propos de la descente anglaise à Guérande en 1557 « de peur, lui dit-il, qu'on vous face aultre rapport »[37].

Un appel à l'aide venu d'Angers de la part du duc de Montpensier, gouverneur limitrophe de Maine-Anjou-Touraine, montre qu'Étampes a parfaitement réussi à contrôler sa frontière, ce qui n'est pas le cas partout. Pour la tenir, il s'appuie sur l'arrière-ban et les francs-archers de la province. L'essai de concorde religieuse montre bien qu'écrire au gouverneur pour en appeler à son arbitrage concerne aussi bien catholiques que huguenots, grands chefs (Andelot, Rohan) comme petits seigneurs. Bonaventure Chauvin, César Perrin ou René de Sanzay fils prennent la plume pour solliciter la justice d'Étampes pour des raisons liées à leur confession dans une missive personnelle et non pas sous forme de requête collective, ce qui montre tout de même une certaine proximité avec le gouverneur. Quant au dialogue avec les institutions financières, il est assez mal représenté alors que les préoccupations d'argent figurent très souvent sous la plume du gouverneur. Les promotions et demande de faveurs sont aussi très bien représentées et sont le reflet du statut de relais de la faveur royale du gouverneur, phénomène déjà observé.

Quelques documents sont issus des villes et ne sont pas à proprement parler des requêtes ou suppliques. La missive peut être rédigée par un procureur qui parle au nom de la communauté. À Rennes, les deux lettres envoyées au gouverneur sont signées par le seul Guillaume Bouestard. Homme bien placé dans le jeu des pouvoirs rennais, il est notaire, miseur de la ville en 1524, contrôleur des deniers communs à partir de 1549, puis greffier de la municipalité en 1562-1563[38]. Il semble que ce soit ce rôle de contrôleur des deniers communs qui joue dans la désignation en tant que procureur de la ville car c'est son prédécesseur à ce poste, Pierre Brientaye, fait procureur, qui avait déjà envoyé une missive au

[37] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 58 : Godelin de Chevaigne, sénéchal de Guérande, à Étampes, Guérande, 5 mai 1557.
[38] Mathieu Pichard-Rivalan, *Rennes, naissance d'une capitale provinciale (1491-1610),* thèse d'histoire moderne sous la direction de Philippe Hamon et Gauthier Aubert, Rennes 2, 2014, p. 95.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

chancelier en 1536 au nom de sa communauté[39]. Les Rennais sont les seuls avec Saint-Malo à confier le dialogue avec le gouverneur à un seul procureur. Pour les autres villes, soit les missives sont signées de plusieurs mains comme au Croisic, soit elles prennent la forme de requêtes plus formelles comme à Nantes. Le fait que Bouestard rappelle en 1564 à Étampes qu'il est le plus fort « protecteur » de Rennes montre indéniablement une habitude de dialogue avec cette ville. Le procureur n'hésite pas à prendre la plume pour écrire à son gouverneur qu'il connait bien quand d'autres municipalités n'osent pas aller aussi loin et les deux lettres de Bouestard confirment bien les positions pro-rennaises d'Étampes. Même phénomène pour Bonnabes Pelletier qui écrit au nom du chapitre cathédral de Rennes. En revanche, mise à part la missive de Claude Dodieu, évêque de Rennes, peu de traces de dialogue avec l'épiscopat breton, bien souvent absent de la province. Ainsi s'explique les missives de Gilles de Gand et Jacques Cadier, vicaires des évêques de Nantes et Rennes, qui sont réellement aux commandes. Enfin, des missives particulières retiennent l'attention dans la mesure où elles ne paraissent pas, à première vue, inscrites dans le jeu provincial : celles des ambassadeurs.

Les ambassadeurs

Le XVIe siècle voit l'apparition d'une véritable révolution de l'information liée à une multiplication des ambassades permanentes et de leurs courriers envoyés au centre politique et aussi parfois aux gouverneurs de province. Toutefois, ces derniers sont en théorie écartés du secret des affaires étrangères. Ainsi, quand en 1560, des « pauvres mariniers de ce pays » lui font « entendre comme soubz le nom des escossois les angloys les ont pillez », Étampes rapporte au duc de Guise, chef du conseil, que :

> « ilz me aient prié d'en escripre à l'ambassadeur du Roy en Angleterre, toutesfois je ne l'ay voulu faire sans vous en advertir et me semble qu'il seroit bon, puysque cela continue, de le faire entendre à l'ambassadeur dudict pais d'Angleterre »[40].

Le duc se révèle très soucieux de respecter le bon déroulement des procédures. Et en effet, seule une correspondance avec les ambassadeurs du roi au Portugal a été retrouvée. En 1557, Honorat de Caix écrit à Étampes depuis Lisbonne : « je n'ay sceu envoyer par terre. La plus grande deligence que je peult faire, sa esté par mer ». Le gouverneur de Bretagne, province d'accueil du navire provenant de Lisbonne, doit recevoir ses lettres à destination de la cour et les envoyer « incontinent au roy notre mestre », ajoutant, « partant, Monsieur, vous

[39] AN, J 968, n° 46 : Brientaye au chancelier, Rennes, 20 juin [1536 ou 1537].
[40] Chichkine, p. 59 : Étampes à Guise, Lamballe, 23 avril 1560.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

plaira ne les détenir [le] moins que sera possible »[41]. Étampes agit là comme un simple intermédiaire de poste, non comme une autorité compétente sur le sujet. Il faut croire que ce rôle d'intermédiaire fonctionne bien et que le gouverneur a su gagner la confiance de son interlocuteur puisqu'un an plus tard, le nouvel ambassadeur, Michel de Seure, rédige une missive beaucoup plus longue à Étampes[42]. Il y livre son rapport d'ambassade complet. On y apprend que c'est Étampes qui est chargé de faire parvenir le courrier du roi à Lisbonne, et ce, par l'intermédiaire d'André Ruys, marchand d'origine espagnole très puissant à Nantes[43]. Étampes est passé de simple courrier à homme de confiance qui fera ensuite personnellement le lien avec le centre politique. C'est lui qui annonce au roi les nouvelles ibériques. En effet, dans une lettre envoyée au duc de Guise en 1560, il fait allusion à la bataille navale de Djerba (9 mai 1560) où les armées de Philippe II sont battues par celles de l'Empire Ottoman[44]. Le gouverneur est désormais bien au fait des nouvelles internationales, probablement grâce à ses réseaux portugais.

Reste que Michel de Seure avait déjà été capitaine d'une galère en Bretagne sous les ordres de Villegagnon : peut-être a-t-il noué des liens particuliers avec Étampes à ce moment. Son successeur à Lisbonne, Jean Nicot continue la pratique d'envoi des courriers au gouverneur par l'intermédiaire d'André Ruys. En 1560, Nicot porte devant le roi de Portugal une affaire grave relative à un marin breton, connu d'Étampes et exécuté par un Portugais[45]. L'affaire confirme la bonne connaissance des affaires maritimes par le gouverneur mais aussi les liens qui existent avec l'ambassadeur à Lisbonne. Surtout, elle explique l'originalité de ces lettres échangées avec le Portugal. En effet, beaucoup de Bretons commercent avec les puissances ibériques, et comme le gouverneur est le protecteur de leurs intérêts, il est naturellement impliqué dans les relations d'ambassade. En outre, le Portugal fait partie du secrétariat d'État de Florimond Robertet, sieur de Fresnes, qui a aussi en charge la Bretagne[46]. Secrétaire

---

[41] ADCA, 1 E 3654 : Honorat de Caix à Étampes, Lisbonne, 15 juin 1557.
[42] Morice, col. 1222 : Michel de Seure à Étampes, Lisbonne, 17 juin 1558. Sur ce personnage, voir Luis de Matos, *Les Portugais en France au XVIe siècle, Études et documents,* Coimbra, 1952, p. 81 ; voir aussi J.V. Serrao, « Michel de Seure, enbaixador Frances em Portugal (1557-1559) : duas cartas para o seu epistolario », *Archivio do Centro Cultural Portuges,* I (1969) p. 455-458 ; David Potter, *A Knight of Malta at the Court of Elizabeth I : the correspondence of Michel de Seure, french ambassador, 1560-1561,* Camden Fifth Series, vol. 45, Cambridge University Press, Cambridge, 2014, p. 8 ; Edmond Falgairolle, *Le chevalier de Seure, ambassadeur de France en Portugal au XVIe siècle,* Paris, 1896.
[43] Henri Lapeyre, *Une Famille de Marchands : les Ruiz. Contribution à l'étude du commerce entre la France et l'Espagne au temps de Philippe II,* Paris, Armand Colin, 1955, 671 p.
[44] Chichkine, p. 115 : Étampes à Guise, Quimperlé, 27 juin 1560.
[45] Voir chap. 3.
[46] Comme avant lui Côme Clausse, qui avait en charge la Provence, le Languedoc, la Guyenne, la Bretagne, le Portugal et l'Espagne (BnF, Ms. Fr. 19065, f° 137 v°).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

d'État, ambassadeur et gouverneur correspondent alors ensemble dans le cadre d'un vaste « ministère » territorialisé[47].

Dans la correspondance active du gouverneur, on retrouve deux lettres à des ambassadeurs. La première est adressée à Bernardin Bochetel, abbé de Saint-Laurent, ambassadeur auprès des cantons suisses et qui a aussi l'avantage d'être évêque de Rennes depuis 1558, et donc connu d'Étampes qui correspond aussi avec Jacques Cadier, son vicaire. Le duc évoque alors une affaire particulière au sujet de la rançon de son neveu Martigues qu'il a réglée. Martigues renouvellera lui-même ce dialogue avec les Suisses par le biais de l'ambassadeur Pomponne de Bellièvre[48]. Il s'agit donc là plutôt d'une affaire personnelle qui concerne les Penthièvre comme elle pourrait toucher d'autres Grands. La seconde lettre est datée de 1560 et s'adresse à Bertrand de Salignac de la Mothe-Fénelon, adjoint de l'ambassadeur à Londres qui n'est autre que…Michel de Seure. La missive montre qu'Étampes garde encore de très bonnes relations avec le chevalier de Malte, passé du Portugal à l'Angleterre. Étampes évoque alors une « affaire », celle de la rançon du comte de Bossu, écuyer de Charles Quint, ainsi que le remboursement de la prise en charge des prisonniers anglo-flamands capturés au Conquet deux ans plus tôt. Le duc prévoit alors de verser 200 lt. à Seure pour toute l'aide qu'il lui apportera dans cette affaire.

Les affaires anglaises prennent naturellement de la place dans la correspondance du gouverneur. Dans sa province, les Anglais sont des ennemis craints et donc épiés. Par des réseaux d'informations divers, il s'informe très souvent de la politique outre-Manche. Ainsi, en 1549, c'est Étampes et non l'ambassadeur à Londres qui informe personnellement le roi « des émotions d'Angleterre », c'est-à-dire des révoltes du Norfolk et de Cornouaille[49]. Inversement le gouverneur de Bretagne est un individu particulièrement épié par les Tudors. D'ailleurs, les lettres – non retrouvées mais connues par les rapports d'ambassade – d'Elizabeth à Étampes posent un problème annexe à celui de la correspondance entretenue avec les ambassadeurs. On n'observe pas Étampes répondre à la reine ou à d'autres souverains étrangers. Ces dialogues sont en effet très encadrés et soumis à des règles très strictes. À Boulogne, Oudart du Biez a pour mission de dialoguer avec le gouverneur anglais de Calais, son « voisin », mais pas directement avec son souverain[50]. Ce n'est qu'au cœur des

[47] BnF, Ms. Fr. 15871, f° 219 : Michel de Seure à Fresnes, Lisbonne, 12 février 1559 ; f° 249 ; le même au même, Lisbonne, 18 février 1559 ; ADIV, C 3208 : Étampes à Fresnes, Nantes, 6 janvier 1564.
[48] BnF, Ms. Fr. 16017, f° 80 : Martigues à Pomponne de Bellièvre, Lamballe, 8 avril 1567 ; ibid., 16019, f° 56 : Martigues à Pomponne de Bellièvre, Paris, 22 avril 1568.
[49] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 31 : Montmorency à Étampes, Montreuil, 18 août 1549.
[50] David Potter, *Un homme de guerre…,* p. 63.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

troubles religieux qu'on observe des gouverneurs de province prendre la plume pour correspondre avec des souverains étrangers alliés comme en Bretagne, le prince de Dombes avec Elizabeth, pendant la Ligue[51].

Les lettres d'Étampes : anatomie d'une source

Des lettres dictées et normées

Si l'on peut parler de « gouverneur épistolaire » ou de gouverneur de plume, il ne faut pas perdre de vue que les missives sont pour leur écrasante majorité rédigées par ses secrétaires. Bien souvent, et même s'il peut exister une relecture postérieure, le gouverneur donne simplement un ordre oral et c'est le secrétaire qui formule la lettre selon des codes bien précis[52]. Depuis les années 1530 en effet, s'est imposé dans le royaume le modèle français cursif, ce qui facilite la lecture pour les secrétaires du roi quand ils reçoivent les missives venues des provinces[53]. Se reposer sur des scribes professionnels facilite aussi la tâche quand un gouverneur doit écrire plusieurs lettres à la fois. Quelques lettres d'Étampes sont entièrement autographes mais on est toutefois bien loin des nombreux autographes rédigés par Guise[54]. Beaucoup plus fréquentes sont les ratures ou les post-scriptum de sa main pour ajouter un élément ou préciser une pensée pas parfaitement rendue par le texte du secrétaire. Parfois, le gouverneur formule sa pensée très rapidement, peut-être trop. Ainsi, en 1561, le roi a mal compris sa dernière missive et Étampes doit en envoyer une nouvelle. Il déclare à propos des premières lettres :

« a mon adviz n'ont esté bien prises ou ont esté mal escriptes »[55].

---

[51] Hervé Le Goff, *La ligue en Bretagne. Guerre civile et conflit international (1588-1598),* Rennes, PUR, 2010, 573 p.

[52] Sur l'apprentissage de l'écriture des missives des personnalités publiques, voir Philippe Hamon, *Messieurs des finances…,* p. 77. Voir aussi pour la fin du siècle le beau texte de Pomponne de Bellièvre envoyé à Jacques de Matignon : « Une bonne partie de la negociation depend de la suffisance, diligence et fidelité de vostre secrétaire, mesmement à l'endroict des seigneurs qui sont plus accoustumés de masnier l'espée que la plume. J'estime, Monsieur, qu'il est du tout force que vous faciés choix d'un personnage auquel vous vous puissiés fier de voz papiers, qui mecte en ordre voz depesches, qui les vous sache representer, marquer toutz les poinctz ou il escheoit responce, et le fere avec telle diligence que le matin avant que vous sortiés de vostre chambre vous n'ayés rien à signer » (Olivier Poncet, *Pomponne de Bellièvre (1529-1607) : un homme d'État au temps des guerres de religion*, Paris, École des Chartes, 1998, p. 358).

[53] À la lecture des missives venues de toute la France, l'écriture d'une lettre du duc d'Étampes était exactement similaire à une lettre de Claude de Savoie (gouverneur de Provence) ou du maréchal de Vieilleville. Voir en complément Emmanuel Pouillé, *Paléographie des écritures cursives en France du XVe au XVIIe siècle. Recueil de fac-similés de documents parisiens avec leur transcription, précédé d'une introduction*, Genève, Droz, 1966, 60 p.

[54] Éric Durot, *François de Lorraine…,* p. 415-416.

[55] BnF, Ms. Fr. 3186, f° 163 : Étampes à Charles IX, Lamballe, 25 juin 1561.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Cette anecdote illustre bien cette composante essentielle de la correspondance de l'élite : la délégation à un ou plusieurs secrétaires dont on a pu apercevoir les carrières. Ce constat fait, il est possible de procéder à une « anatomie » des lettres signées du gouverneur Étampes pour en analyser les constantes.

En début de missive, le gouverneur rappelle très souvent la réception des précédentes lettres du correspondant. Cela vient, avec la datation précise de la lettre et l'inscription du lieu d'écriture en fin de missive – devenues presque automatique à partir des années 1540 –, inscrire la lettre dans un espace-temps visant à faciliter la lecture et l'archivage. Mais c'est aussi le moyen de rendre le document plus officiel. Lorsqu'Étampes s'adresse à la monarchie et qu'il relate des événements relatifs à la province, la lettre peut apparaître comme un document public en cela qu'il concerne la chose publique. Dater avec précision sa lettre est un moyen d'afficher une transparence en cas de réouverture postérieure d'un dossier. Et cela est d'autant plus frappant que pour des lettres qui concernent davantage des affaires seigneuriales, Étampes prend moins la peine de dater – mais il continue de situer – avec précision ses lettres, tout d'un coup beaucoup moins normées. La lettre envoyée à la monarchie est donc volontairement normée car une fois envoyée, elle appartient littéralement à la couronne. Puis vient le corps du texte qui peut être long et structuré ou succinct et ramassé. En fin de missive, le gouverneur présente très souvent ses « humbles recommandations », prie « Dieu », « Nostre seigneur » ou « le Créateur » de garder le correspondant « en sa sainte garde », ou de lui apporter santé et longue vie. La localisation et la datation précise de la lettre permettent une analyse sérielle de la correspondance du gouverneur.

Géographie et temporalités d'une politique de la correspondance

Si l'on procède à une rapide analyse quantitative des lettres émises par le duc d'Étampes au long de son gouvernement, plusieurs constats sont possibles. Premièrement, la concentration des lieux de résidence. À son retour en France en 1530, il loge chez sa grand-mère maternelle, à Montsoreau (1 lettre). Devenu duc d'Étampes, il réside à plusieurs reprises au château du duché éponyme (2 lettres). Gouverneur de Bourbonnais, il utilise plusieurs fois le château des Brosse à Boussac (2 lettres) comme Moulins, capitale des anciens ducs de Bourbon (1 lettre) ou Villentrois dans sa baronnie de Sainte-Sévère (1 acte). Puis il établit sa résidence à son château des Essarts (8 lettres) et parfois sur les bords de Loire, non loin de Nantes, à Champtoceaux (3 lettres). À partir de 1555 et du changement de résidence, priorité est donnée au Penthièvre. La demeure de loin la plus utilisée est son château de Lamballe (79

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

lettres). Viennent ensuite les logements secondaires du Penthièvre, Guingamp (10 lettres) et Moncontour (4 lettres). Cette dernière étant préférée à Lamballe lorsque, notamment, la peste y règne. Ainsi, lorsqu'Étampes propose à Jacques de Matignon, son vassal mais aussi lieutenant général en Basse-Normandie, de venir discuter affaires foncières chez lui, il écrit :

> « serois bien aise que vous eussiez moien de vous venir pourmener pour l'envye que j'ay de vous veoir et je m'aprocherois vers Moncontour ou ailleurs d'aultant que ce ne peult estre a Lamballe pour raison que la peste y est si forte que l'on n'y ause aprocher »[56].

En Penthièvre, le duc loge ainsi dans son château de Lamballe, son logis de la petite cité médiévale de Moncontour, mais aussi sa simple « maison » de gentilhomme à Lanjouan, accolée à Lamballe (3 lettres). Si le duc demeure essentiellement en Penthièvre après 1555, ses autres résidences ne sont pas oubliées à l'image du fief normand de L'Aigle (2 lettres), premier titre de seigneurie qu'il porta durant sa minorité. Au total, sur 278 lettres repérées (conservées ou mentionnées), 108 lettres sont émises depuis des châteaux ou résidences personnelles, soit près de 39 %. En outre la rédaction des actes et ordonnances offre des similitudes attendues ; beaucoup d'actes émis depuis Lamballe, Guingamp ou Les Essarts. De plus, pour certaines lettres reçues, le secrétaire inscrit la date mais aussi le lieu de sa réception. Ainsi, sur 19 lettres reçues qui sont marquées par ce procédé, 10 le sont à Lamballe.

Ainsi, se profile un centre de gouvernement éminemment lié au fief du gouverneur. Là où est le gouverneur réside le gouvernement de Bretagne. Aussi, il n'est pas rare de voir certains grands officiers bretons signer des lettres ou quittances de Lamballe, traduisant ici leur présence à la « cour » du gouverneur. Ainsi, François de Bréhant, sieur de Saint-Eloy, maître des eaux et forêts du Penthièvre et pensionnaire du roi en Bretagne, y signe sa quittance de pension[57]. Il en va de même pour François de Rohan-Gyé, lieutenant général en Bretagne, pour plusieurs de ses lettres[58] tout comme des proches de Guy XVI de Laval pouvaient le faire depuis Vitré[59]. Le même constat de résidence qui devient le centre de gouvernement était déjà observable dans le gouvernement d'Auvergne-Marche-Bourbonnais. Le centre s'était déplacé du château de Saint-Saturnin, de son prédécesseur, le duc d'Albanie, jusqu'au château d'Étampes, à Boussac.

---

[56] APPM, J 123, f° 341 : Étampes à Matignon, Guingamp, 24 octobre 1563.
[57] ADIV, C 2862 : quittance (100 livres) avec lettre attachée à Jacques Thévin, Lamballe, 8 avril 1564.
[58] Voir par exemple Morice, col. 1228 : Rohan-Gyé à Mallet, Lamballe, 30 août 1558.
[59] Voir par exemple la lettre de Claude de Rieux à François Ier, Vitré, 10 novembre [avant 1532] (BnF, Ms. Fr. 3060, f° 105).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Quand les villes veulent rencontrer leur gouverneur, délégations et députés se rendent à Lamballe. Ainsi, les comptes des miseurs de Rennes font souvent mention de ces voyages[60]. Toutes les villes de Bretagne en organisent de tels. On en retrouve dans les archives malouines[61] ou nantaises[62]. Il en va de même pour les officiers de finance. Le général des finances Nicolas de Troyes écrit par exemple dans son journal qui relate ses actions en Bretagne : « Nous partimes de la ville de Rennes prenans le chemyn pour aller à Lamballe trouver monsieur le gouverneur »[63]. De Troyes et ses acolytes ne trouvent pas le gouverneur qui est allé défendre la côte à Lesneven mais peuvent rencontrer son lieutenant Rohan-Gyé qui réside chez le duc. Peu à peu, la capitale du gouvernement de Bretagne devient Lamballe. Une telle situation était déjà observable en Bretagne quand Guy XVI signait l'immense majorité de ses lettres et actes depuis Vitré ou Quintin[64], et quand Jean de Laval en faisait de même depuis sa baronnie de Châteaubriant[65]. À l'échelle du royaume, d'autres grands seigneurs agissent de même, à l'image de Jacques d'Albon de Saint-André, gouverneur de Bourbonnais-Auvergne-Lyonnais, tenant « une véritable cour » dans son château de Tournoël[66]. Lucien Romier explique ce phénomène par l'absence d'une vraie capitale de gouvernement à Lyon pour Saint-André.

Si l'on poursuit l'enquête quantitative à partir des lettres émises par le gouverneur, on repère des résidences plus ou moins longues, principalement dans les grandes villes de son gouvernement. En Bourbonnais, le duc signe une lettre depuis Moulins. En Bretagne, il en signe majoritairement depuis Nantes (52 lettres) et Rennes (11 lettres). La disproportion entre les deux villes illustre un double phénomène. Nantes est en situation de frontière confessionnelle directe avec les huguenots du Poitou et de sérieuses menaces de surprise de la ville inquiètent le duc. Quant à Rennes, la ville est beaucoup plus proche de Lamballe et le duc s'installe plus souvent dans son fief. Ces « résidences », qui peuvent s'étaler sur plusieurs mois comme le printemps et l'été entiers de 1562 passés à Nantes, n'ont toutefois pas vocation à trop durer. Ce n'est qu'avec les troubles de la Ligue ou du début du XVIIe siècle que l'on peut observer des gouverneurs comme Mercœur ou Vendôme vouloir contrôler les

[60] AMR, AA 12, n° 35, 36, 37, 39, 40, 41,
[61] AMSM, BB 6, f° 173, séance du jeudi 4 janvier 1565.
[62] AMN, BB 6, f° 14.
[63] ADLA, B 706, f° 184, 19 septembre 1558.
[64] Malcolm Walsby, *The Counts of Laval. Culture, Patronage and Religion in Fifteenth-and-Sixteenth-Century France*, Aldershot, Ashgate, 2007, 220 p.
[65] Antoine Pacault, *La Baronnie de Châteaubriant aux XVIe et XVIIe siècles,* Histoire et patrimoine du pays de Châteaubriant, 2015, 272 p.
[66] Lucien Romier, *La carrière d'un favori : Jacques d'Albon de Saint-André, maréchal de France (1512-1562),* Paris, Perrin, 1909, p. 227.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

villes qui ne sont pas au cœur de leur dispositif féodal mais sont des places militaires stratégiques, comme Nantes ou Blavet, et gouverner exclusivement depuis elles. En réalité, voir un gouverneur gouverner depuis son fief est un bon indicateur de paix civile car les grands féodaux qui prennent les armes contre la monarchie restent peu dans leurs fiefs. La carte ci-après permet de visualiser les principaux lieux occupés par le gouverneur au long de sa carrière.

Carte 5 : Cartographie de la correspondance active du gouverneur (1543-1565)

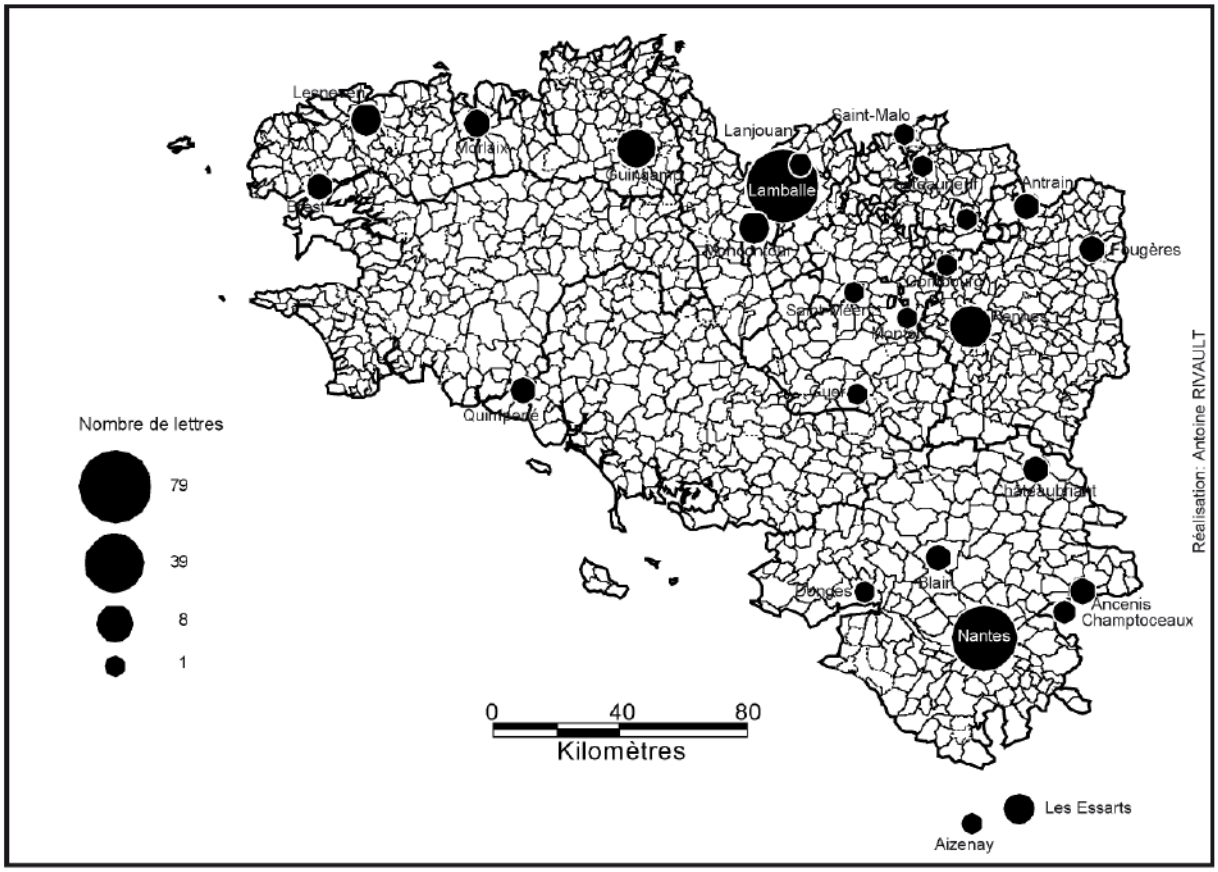

Outre le poids écrasant de Lamballe, on peut observer que les localités depuis lesquelles Étampes a écrit une ou deux lettres se concentrent surtout en Haute Bretagne, non loin du Penthièvre ainsi qu'autour du pays rennais et du pays nantais. On perçoit ici un aspect de gouvernement : une *polarisation* dans certains secteurs de la province. Polarisation qui fait davantage ressortir des vides épistolaires : le Sud-ouest et le cœur de la province. Mais on ne peut pas vraiment parler pour Étampes d'un passage de l'itinérance à la sédentarité. Les deux pratiques de gouvernement ne sont pas opposées, bien au contraire elles sont largement complémentaires. Cette sédentarité en Haute-Bretagne explique le recours aux voyages de

Basse-Bretagne que l'on analysera dans le chapitre suivant. Seuls l'âge et les maladies imposent de limiter les déplacements qui agissent en complément de la politique de la correspondance sédentaire et polarisée.

À ce constat géographique, il faut ajouter une réflexion temporelle. Les lettres écrites et reçues permettent en effet de mesurer les moments d'intense activité épistolaire du gouverneur.

Figure 12 : Fréquence d'écriture et de réception des lettres

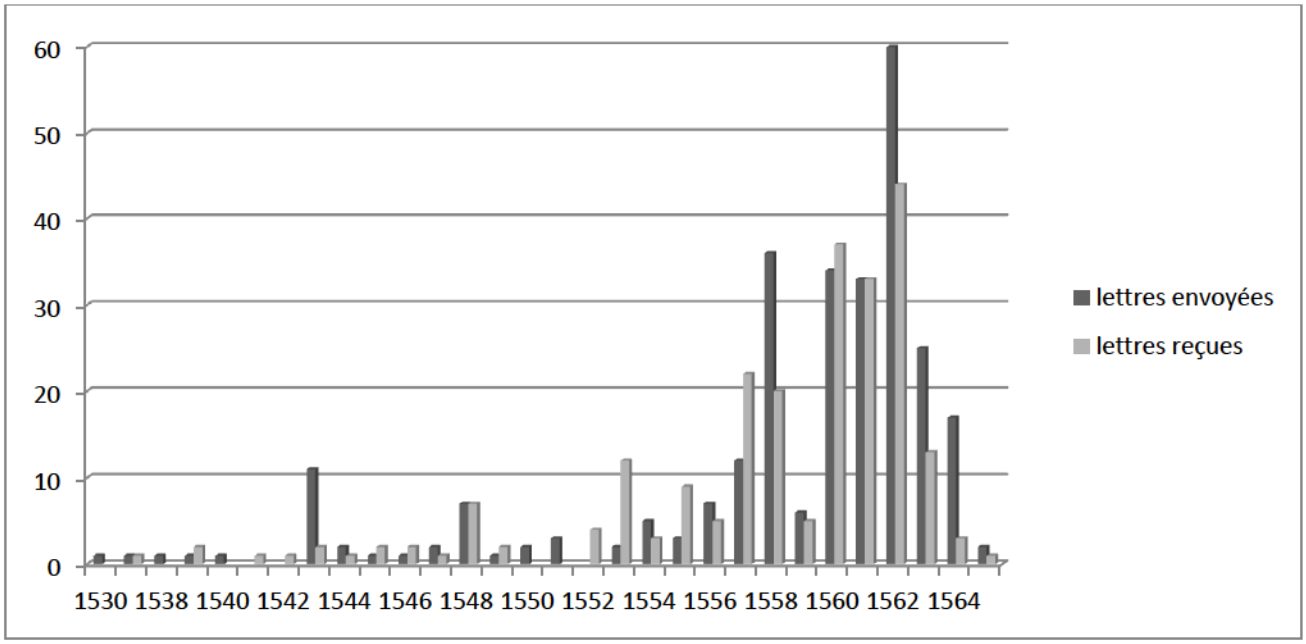

Ce graphique permet de mesurer plusieurs « grands moments » déjà observés. L'année 1543, année d'entrée dans la province doublée d'une descente anglaise est un premier pic épistolaire. Second pic d'assez modeste ampleur : l'année 1548, où le duc doit à la fois participer à la répression des Pitauds et préparer l'accueil de Marie Stuart en Bretagne. En 1557-1558, c'est une période d'intense écriture qui s'ouvre pour le gouverneur qui doit faire face aux descentes anglaises et espagnoles. 1559 signe un temps de répit. Répit de courte durée car dès 1560, les troubles religieux font s'envoler les chiffres, avec 1562 et la campagne de Normandie en année record.

Ainsi, la localisation et la datation des lettres permettent-elles de faire le constat d'une polarisation du gouverneur dans un centre de gouvernement installé dans sa résidence personnelle ainsi qu'une multiplication des écritures lors des troubles politiques. Les lettres s'achèvent par les paraphes et la signature, toujours autographes.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Paraphes et signatures : parenté, amitié et service

Le gouverneur Guy de Laval écrivait très souvent de sa main, « le tout vostre » et ne signait que par son prénom. L'analyse des lettres d'Étampes montre que sa formule varie selon le correspondant. Pour le roi ou la régente, la formule la plus rencontrée est : « votre très humble et très obéissant sujet et serviteur ». Avec Montmorency, Étampes évoque d'abord dans ses jeunes années le service et l'obéissance envers celui qui peut apparaître comme son mentor (« Celuy qui sera toujours prest à vous obeyr » en 1538) puis l'amitié (« Votre plus obeissant serviteur et amy » en 1560) quand le connétable répond presque de même (« Vostre servyteur et bon amy »). Quant au langage de la parenté, on le retrouve dans les relations avec quelques individus qui terminent leur missive au duc par « votre cousin ». La famille royale utilise ces mots qui sont perçus comme une marque de dignité par Étampes lui-même. Henri II ajoute bien souvent « votre bon cousin » en fin de missive. Les Valois sont depuis la reine Claude apparentés aux Montforts et donc aux Penthièvre. Mais Étampes lui-même descend aussi de Charles de Blois, neveu de Philippe VI, et donc de la maison capétienne de Dreux. Pas étonnant alors de voir les Bourbons, princes du sang, évoquer eux aussi le cousinage. Antoine, roi de Navarre, commence et termine ses missives par « Mon cousin » comme le faisait déjà le connétable de Bourbon avec le père d'Étampes. Louis de Bourbon, duc de Montpensier et gouverneur de Maine-Anjou-Touraine rappelle lui aussi cette parenté. Les Guises font de même – leur mère est une Bourbon – comme en attestent les missives du cardinal de Lorraine et de son frère François. À la mention du cousinage, ils ajoutent l'amitié que n'invoquent pas les Bourbons (« Vostre meilleur cousin et amy », « Votre humble et affectionné cousin ») et cela va dans le sens des observations que nous avons pu faire sur l'amitié entre Étampes et les Guises, en particulier François de Lorraine. Par rapport à l'amitié entretenue avec Montmorency, celle née avec Guise est légèrement différente. Alors que Montmorency, bien plus âgé, apparaît comme un aîné bienveillant, Guise, de la même génération qu'Étampes – ils entrent au même moment au conseil, en 1547 –, fait figure de bon « compère ». Qu'elles s'exercent avec un mentor ou entre égaux, les amitiés d'Étampes sont éminemment politiques dans la mesure où elles apparaissent comme des moyens d'ascension ou de consolidation de positions de pouvoir, en province comme à la cour[67].

Lorsque d'autres correspondants rappellent la parenté, c'est souvent pour donner plus de poids à leur propre parole. François de Rohan-Gyé, lieutenant général d'Étampes termine

[67] Maurice Daumas, « ''Aimez toujours bien le maître…'' Amitiés et politique en France à l'époque moderne », *Parlement[s], Revue d'histoire politique,* 3/2016, p. 99-112.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

ainsi systématiquement ses missives en rappelant son cousinage avec son supérieur mais cela est fait dans la plus grande humilité (« Vostre plus humble cousin » ; « votre plus obeissant cousin et serviteur »). Le chef du lignage des Rohan, Henri, rappelle lui aussi ce cousinage (« Votre humble et obeissant cousin à vous faire service »). Jean de Rieux-Assérac dont la grand-mère est une tante du gouverneur, le fait aussi. Quant à Étampes lui-même, il ne fait évidemment pas référence à la parenté qui l'unit à ses souverains mais appelle son cousin le duc de la Trémoille (« Le plus que tout vostre bon cousin »), le cardinal de Lorraine et son frère le duc de Guise ou encore François de Clèves, duc de Nevers, tous gens de très haute noblesse du royaume. Il le fait également pour François de Rohan-Gyé évoqué plus haut, tout en l'associant à ses prières de fin de missive (« Je prie Dieu qui nous doint la grace à tous deux de pouvoir faire service au Roy qui lui soit agréable »). Par ailleurs, quand Étampes et Gyé signent une missive commune aux Guises, il est aisé pour les deux hommes de rappeler qu'ils sont tous deux cousins de leurs correspondants à travers une double parenté : entre eux et chacun avec les Guises. Avec Jacques de Matignon, le duc correspond avec un vassal qui lui est apparenté – Matignon est un Goyon, famille du Penthièvre. Étampes n'utilise alors pas le mot « cousin » qui placerait les deux hommes sur un rang égal, mais celui de parent, tout en rappelant aussi une amitié (« votre entyerement bon parent et amy »).

Enfin, un cas est particulièrement intéressant, celui de René de Sanzay, capitaine de Nantes. Alors que Sanzay n'évoque jamais la parenté qui le rattache au gouverneur, ce dernier la rappelle parfois[68]. En effet, les Sanzay sont une vieille famille du Poitou – ils se revendiquent « comtes héréditaires du Poitou » – alliée depuis le début du siècle aux Commynes, installés dans la même région et dont Étampes descend[69]. Rappeler à un subordonné qu'il est cousin du gouverneur est un moyen de l'honorer par l'écrit. Il évoque même le cousinage aux Nantais (« J'escript à mon cousin monsieur de Sanzay »), moyen de conforter le capitaine alors en conflit avec les habitants[70]. Le reste des correspondants se voient attribuer des formules qui relèvent de l'amitié : « Votre bien bon amy ». En retour, la formule la plus souvent reçue est celle d' « obéissant serviteur ». Aux officiers personnels, « Votre bon maistre » témoigne de l'obéissance due.

Enfin vient la signature. Précédemment, on a vu combien celle-ci peut servir un langage de puissance. La première lettre connue montre en effet l'adoption de la signature « Jehan de

[68] Tout comme Bouillé (AMN, EE 221, f° 8 : Bouillé à Sanzay, Vannes, 9 mai 1573 : « Votre bien afectieux cousin et present amy ») qui fait de même avec Méjusseaume (AMR, EE 135 : Bouillé à Méjusseaume, Saint-Malo, 8 mars 1575).
[69] BnF, P.O. 2631.
[70] Même chose pour Martigues en 1565 (AMN, FF 187, f° 2 : Martigues aux Nantais, Les Essarts, 18 août 1565).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Bretaigne », sur les modèles de celles de son père et ses aïeux (figures ci-après). Peu à peu, la signature se fait plus rapide, plus compacte, et plus… difficilement lisible. La signature complexe, à « ponts », du duc d'Étampes donne une assurance d'authenticité car elle est bien reconnaissable. Cela vise à décourager les tentatives de la contrefaire[71]. Cela vient confirmer que le « seign », c'est-à-dire la signature, remplace peu à peu le sceau pour authentifier un document même si ce dernier y est toujours attaché[72]. Ainsi, quand en 1563, pour des raisons inconnues, le duc est insatisfait d'une lettre écrite, il raye rapidement sa propre signature – et non pas le corps du texte – pour la rendre invalide[73]. À l'inverse, quand François Glé, sénéchal de Dinan, reçoit une missive du gouverneur relative au paiement des francs-archers de Saint-Malo, il fait rédiger et signe son mandement entre le texte et la signature d'Étampes[74]. La missive signée du gouverneur est devenue document officiel.

Il faut également souligner de légères variations de la signature d'Étampes selon la qualité et la position sociales des correspondants auxquels il s'adresse. À un serviteur, tel un officier domestique, sa signature occupe plus du tiers de l'espace de la lettre missive tandis qu'à son souverain elle se range en bas à droite, se tasse et se fait plus réduite. La signature du gouverneur marque alors, comme la formule de clôture qui la précède de peu, la soumission et l'obéissance, de même que la puissance et l'autorité[75]. Cette remarque est d'ailleurs valable pour les lettres reçues. Le roi, Montmorency ou Guise occupent l'espace avec leur signature, à l'inverse d'un subordonné.

[71] Jonathan Dumont, Alain Marchandisse, « La signature des lettres du duc de Bourgogne Philippe le Bon », Bruno Dumézil, Laurent Vissière (dir.), *Épistolaire politique. II, Authentiques et autographes,* Paris, PUPS, 2016, p. 61-82.
[72] Voir chap. 7.
[73] ADCA, 1 E 1478 : Étampes à son fermier des droits maritimes, 27 mai 1563.
[74] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes aux officiers et commissaires de Dinan, Lamballe, 23 juillet 1557.
[75] Stéphane Gal, Mark Greengrass, Thierry Rentet (dir.), *Bertrand de Gordes…,* p. 15.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Figure 13 : signature de Jean de Bretagne (1413)
Source : BnF, Chappée, 12.

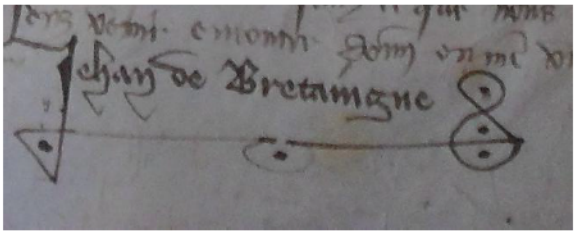

Figure 14 : signature de Nicole de Bretagne (1485).
Source : BnF, Chappée, 12.

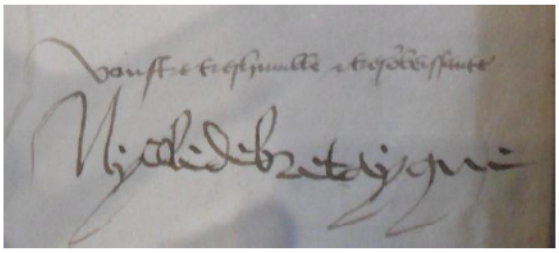

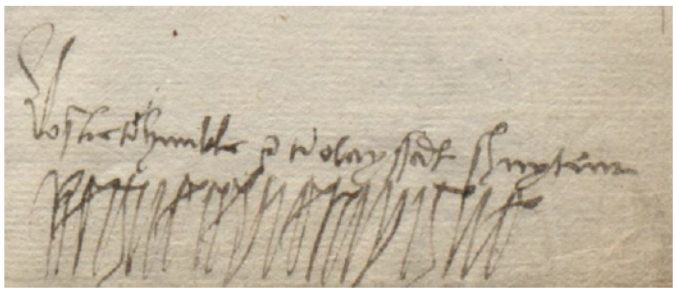

Figure 16 : signature de René de Bretagne (1524)
Source : British Library, Nero, B. VI, f° 52.

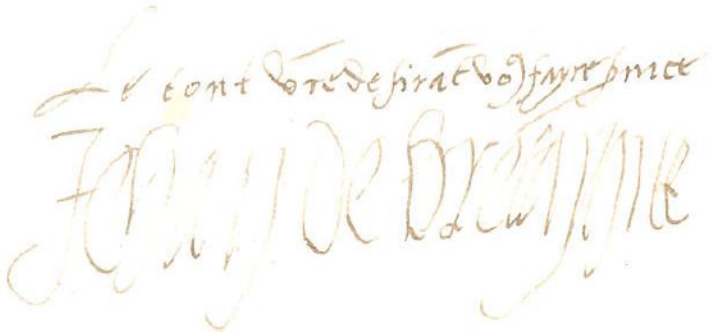

Figure 15 : première signature connue (1530)
Source : ÖStA, HHuS, Frankreich, Varia I (1416-1530), f° 15.

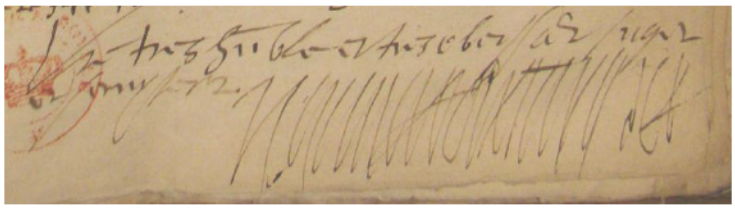

Figure 18 : Une signature au bas d'une lettre envoyée au roi (1558)
Source : BnF, Ms. Fr., 15880, f° 168.



Figure 17 : Une signature au bas d'un acte (1558)
Source : ADIV, 1 F 1978.

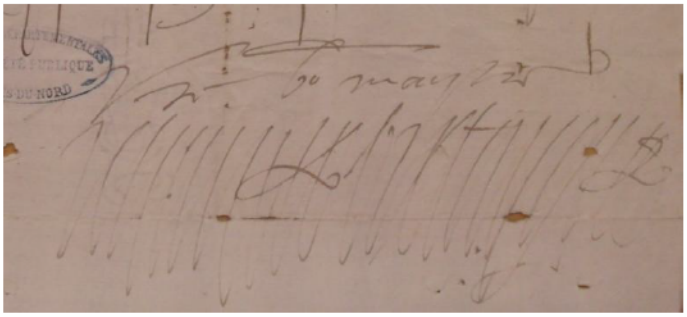

Figure 19 : Une signature au bas d'une lettre envoyée à un serviteur (1550)
Source : ADCA, 1 E 1204.

La lettre, un outil de gouvernement

Les historiens de la fin du Moyen Âge et du début de l'époque moderne ont bien montré à quel point la lettre est un véritable outil de gouvernement[76]. Elle permet plus ou moins rapidement une transmission d'ordres et d'informations qui sont les piliers de l'application locale des prises de décision[77]. L'écriture des missives est donc aussi, et surtout, un outil de gouvernement efficace qu'il convient d'analyser ici non pas en situation de campagne militaire, comme cela a déjà pu être souvent le cas[78], mais dans un contexte de contrôle politique d'un espace, d'un territoire, d'une province. Ce sont donc des réflexions géographiques, communicationnelles et de gestion de l'information par le gouverneur de Bretagne qui peuvent se dégager ici.

Les coursiers : un recours croissant aux fidèles tenus au secret

Toute lettre écrite est envoyée à un correspondant, aussi la maîtrise des transmissions est un aspect fondamental du gouvernement épistolaire. Transmissions presque toujours effectuées à dos de cheval. En tant que gouverneur, Étampes dispose de plusieurs outils pour le bon acheminement de ses courriers. En 1543, c'est-à-dire à son arrivée dans la province, il se sert d'un certain Clément Ruault pour transmettre ses courriers à travers la Basse-Bretagne. Cet individu agit « pour le hérault Bretaigne », le coursier officiel de la province[79]. Pour diffuser ses lettres et mandements, le « sergent » va de ville en ville présenter ses lettres du gouverneur, resté aux Essarts. Le duc peut aussi profiter des services de la poste royale. Ainsi, Nicolas Guillet, « chevaucheur de l'escurie […] ordonné à notre suilte a vacqué près et à l'entour de notre personne à faire tous les menuz voiaiges et corvées tant à journée que aultrement ès lieux et par devers les personnes ou nous l'avons voullu emploier ». C'est-à-dire que Guillet est rémunéré par la monarchie pour faire partie de la suite du gouverneur et ainsi assurer la bonne correspondance entre lui et le pouvoir central[80]. C'est là un exemple

[76] Bruno Dumézil, Laurent Vissière (dir.), *Épistolaire politique, gouverner par les lettres,* Paris, PUPS, 2014, 280 p.
[77] Roseline Claerr, Olivier Poncet (dir.), *La prise de décision en France (1525-1559), Recherches sur la réalité du pouvoir royal ou princier à la Renaissance,* Paris, École des chartes, 2008, 208 p.
[78] Sara Fourcade, « La pratique épistolaire de la noblesse française au temps des guerres d'Italie (1495-1525), *Cahiers de recherches médiévales,* 13, 2006, p. 133-145.
[79] Morice, col. 1051. En 1558, le hérault de Bretagne est dans la suite du duc de Guise (BnF, Ms. Fr. 3143, f°70).
[80] BnF, P.O. 502, dossier 11383, n° 66 et 68 : quittances du duc d'Étampes pour Nicolas Guillet, Nantes et Lamballe, 26 avril 1560 et 3 janvier 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

d'homme du roi employé par le gouverneur dans sa « suite ». Les quittances rendues par Étampes attestent bien que le coursier est rémunéré par la poste royale pour travailler auprès de lui. C'est là un privilège réservé aux « grands personnages du royaume absents de la cour, gouverneurs, lieutenants du roi, évêques, gens de finances » étant donné que la poste royale est loin d'être un service public[81].

Le gouverneur sait aussi utiliser les relais locaux pour l'acheminement de ses courriers car indéniablement, cela a un coût. Bouillé peut ainsi noter en 1561 que : « depuis la mort du trésorier Charron, il ne se trouve personne qui veille bailler argent à Nantes pour faire venir les pacquets du roi et les vostres »[82]. Ainsi, sûrement dans un souci d'économies, le gouverneur envoie en 1562 une missive à la reine « par le seigneur de Sainct-Marsault, que les habitans de ceste ville [Nantes] ont prié aller devers voz magestez pour vous faire entendre l'estat de leurs affaires avec ceux de ce chasteau ». Saint-Marsault, fils du capitaine du château de Nantes, René de Sanzay, était alors envoyé vers la reine pour une mission précise : régler les différends entre son père et les habitants. Étampes profite de ce courrier financé par les Nantais pour écrire à la reine, d'autant plus que son coursier habituel, le capitaine Berthemont, vient juste de rentrer de la cour et mérite du repos[83]. Dans son dialogue avec son receveur des droits maritimes à Saint-Malo, Étampes utilise encore un certain Martin de La Place, « capitaine ordinaire pour le Roy en sa marine » qui réside dans la ville[84]. En 1557, toujours à Nantes, le trésorier et receveur général de la province, Florimond Le Charron, envoie pour Étampes « ung pacquet pour monseigneur le cardinal de Lorraine et ung autre pour Cornulier » et ce « par la poste »[85]. Dans le sens inverse, depuis Rennes, l'évêque Claude Dodieu transmet à Étampes « les lectres en ung pacquet qui m'est venu d'Angiers, lesquelles je vous envoye »[86]. Dans les deux cas, le gouverneur profite alors du service de la poste royale, parfois disponible au départ des deux grandes villes bretonnes. Jean de Lorme, sieur de Saint-Germain et ingénieur du roi et d'Étampes, fait aussi office de courrier entre le gouverneur et le pouvoir central. Ainsi, en 1558, quand le duc de Guise écrit à Étampes, il déclare :

---

[81] Eugène Vaillé, « De Louis XI à la création de la surintendance générale des postes (1477-1630) », *Histoire générale des postes françaises*, Paris, PUF, 1947-1955, t. II, p. 45.
[82] Morice, col. 1288-1289 : Bouillé à Étampes, Guergelin, 22 août 1561.
[83] Lublinskaya, p. 110-111 : Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 29 juillet 1562. On retrouve en effet René de Sanzay, sieur de Saint-Marsault comme coursier pour Étampes (BnF, Clair. 232, f° 2508). Toujours en 1562, il amène des lettres de Montmorency à Nantes (AMN, BB 4, f° 328).
[84] ADCA, 1 E 1478, 18 novembre 1563.
[85] ADCA, 1 E 3654 : Florimond Le Charron à Étampes, Nantes, 7 novembre 1557.
[86] ADCA, 1 E 3654 : Claude Dodieu à Étampes, Rennes, 27 avril 1557.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

> « Voullant signer la presente, St Germaint s'est trouvé saisy d'une fiebvre qui l'a soubdainement prise au moyen de quoy ne pouvant porter ceste depesche elle vous est envoyée par la poste avec le pacquect du Roy au sieur de Carné que vous luy ferez s'il vous plaist incontinant tenir par homme exprès en la meilleure dilligence que faire ce pourra »[87]

Cependant, pour certaines missives, le gouverneur a recours à ses propres coursiers. Ils sont également les garants de l'oralité du duc et accèdent en cela à son « secret ». L'auteur de la lettre recommande alors la probité de ses coursiers et la bonne connaissance qu'ils ont de certains dossiers[88]. La correspondance d'Étampes regorge en effet de formules du type : « ce porteur vous en dira plus long ». En 1548, le gouverneur peut ainsi écrire une lettre sans grand détails : « remectant cela sur la suffisance de cedit porteur, lequel vouz en saura tenir meilleur compte que moy de le vous escrire »[89]. Une autre fois, il peut écrire au duc de Nevers : « par ce que le discours en seroit trop long, cedit porteur vous le fera entendre plus amplement »[90]. Les coursiers, par la nature même de leur mission, se doivent d'être des hommes de confiance. Véritables bouches et oreilles du gouverneur, ils rapportent ou éclairent bien souvent ce que l'on ne peut écrire dans une missive, de peur que celle-ci tombe entre de mauvaises mains. Assez logiquement, cette pratique d'oralité s'accroit considérablement pendant la période des guerres de Religion. Ainsi, sur les cinquante-et-unes lettres d'Étampes envoyées à La Caunelaye, six évoquent directement l'oralité et se situent entre 1557 et 1564. Les premières concernent le service du roi lors du débarquement anglais, mais les secondes s'inscrivent dans le contexte d'espionnage mutuel des troubles religieux. Dans les comptes de l'épargne qui rémunèrent les coursiers des gouverneurs, on retrouve donc assez logiquement des individus identifiés dans leur maison. En 1563, c'est Pierre Gernant, secrétaire d'Étampes qui fait le lien entre Blois et la Bretagne[91]. L'année précédente, on trouve déjà Guillaume Fournier, autre secrétaire, sur les trajets entre Nantes et Paris[92] ou encore Georges Morin entre Avranches et le camp de Bourges[93]. Cet emploi de secrétaires comme coursiers n'a rien d'étonnant. Hommes du secret du gouverneur, ils sont naturellement bien placés pour relayer

---

[87] BnF, Ms. Fr. 20458, f° 89 : le duc de Guise au duc d'Étampes, Paris, 6 mai 1558.
[88] Laurent Morelle, « Sur les ''papiers'' du voyageur au haut Moyen Âge : lettres de recommandation et lettres dimissoires en faveur des clercs », Stéphane Curveiller, Laurent Buchard (dir.), *Se déplacer du Moyen Âge à nos jours,* Calais, Les Amis du vieux Calais, 2009, p. 34-50.
[89] BnF, Ms. Fr. 3212, f° 85 : Étampes à Couserans, Boussac, 26 février [1548].
[90] BnF, Ms. Fr. 3124, f° 78 : Étampes à Nevers, Maulévrier, 17 novembre [1554].
[91] AN, KK, 132, f° 931.
[92] BnF, Clair. 232, f° 2334 v° ; f° 2368 v° ; f° 2589.
[93] BnF, Clair. 232, f° 2587.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

la parole de ce dernier en transmettant une lettre. Ainsi, en 1557, René de Sanzay témoigne à Étampes :

> « Je vous ai par ci-devant plusieurs fois escript comme toutes choses se portent ici, où il est requis pourvoir, et parce que je n'en ay eu responce, j'en ai parlé à vostre secrétaire présent porteur, parce que l'ai tousjours congneu vostre fidelle serviteur, le priant vous rementevoir le tout, de peur de vous ennuyer de trop longue escripture »[94].

Le gentilhomme qui ne veut pas ennuyer son gouverneur lui rapporte en 1561 les tumultes survenus à Nantes entre catholiques et huguenots et ajoute : « Monsieur Cornulier, vostre secrétaire, vous dira ce qu'il en a veu et sceu »[95]. De même, pour une affaire qui concerne son fief de Penthièvre, Étampes envoie son secrétaire à la cour alors à Blois. Le sieur d'Alesso, un agent de Montmorency qui a déjà travaillé sur cette affaire écrit à Étampes et rapporte :

> « J'ai parlé ceste après-dinée [à Montmorency], vostre secrétaire Cornullier estoit présent, et pour ce qu'il s'en va vers vous je ne vous ferai plus long discours »[96].

De même, Georges Morin, dans une sienne missive à Étampes renseigne sur la mission de coursier du secrétaire :

> « Monseigneur, sur les chemins près Laval je receu le pacquet qu'il vous pleut m'envoyer pour Mademoiselle vostre seur à qui je le baillé à Marcilly avec vos autres lettres, et mardi matin, estant arrivé à Fescan, je présenté à la Royne celles que vous lui escriviez, et lui dis le soir à son coucher, après que tout le monde fut retiré ce qu'il vous avoit pleu me commander. À quoi elle me dit qu'elle vous feroit response bien amble […]. Je présenté aussi à Messieurs les Cardinaulx de Bourbon, de Montpensier, Prince de la Roche sur Yon et autres les lettres que vous leur escriviez, ausquelles ils me dirent tous qu'ils vous feroient response »[97].

D'autres coursiers personnels sont mobilisés comme un certain Hugues Molart, ou le « cappitaine Préjean », qu'on qualifie tous deux de « gentilhomme de Monsieur le duc d'Estempes », indiquant bien là une domesticité[98], le capitaine Préjean étant d'ailleurs un des cadres de l'armée levée par le gouverneur à l'été 1562. Enfin, il faut noter le recours aux gendarmes pour transmettre les courriers. Charles de Berthemont, gendarme de la compagnie

---

[94] Morice, col. 1208 : René de Sanzay à Étampes, Nantes, 31 décembre 1557.
[95] Morice, col. 1293 : René de Sanzay à Étampes, Nantes, 8 décembre 1561.
[96] Morice, col. 1266 : Alesso à Étampes, Blois, 5 janvier 1560.
[97] Morice, col. 1334-1335 : Georges Morin à Étampes, Sainte Adresse près Le Havre, 30 juillet 1563.
[98] BnF, Clair. 232, f° 2256 v° (voyage de Lamballe à Saint-Germain-en-Laye ; 2349 (voyage de Nantes à Paris) ; f° 2368 v°. Molart effectue ainsi une course entre Étampes et Martigues (BnF, Ms. Fr. 15542, f° 52).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

d'Étampes est utilisé plusieurs fois à cet effet[99] tout comme Bertrand Burail, gendarme de celle de Martigues[100]. Berthemont semble même jouer un rôle particulier dans le dialogue entre le duc et la reine-mère[101]. Il est significatif de constater qu'à mesure que l'on entre dans les guerres de religion, Étampes n'a désormais recours qu'à des coursiers de sa maison quand on le voyait auparavant utiliser des cadres issus des pouvoirs locaux, provinciaux ou centraux. Ainsi, les coursiers participent pleinement à cette culture du secret qui s'accroit dans le royaume à partir de 1560. Il est également frappant de voir Étampes en temps de troubles écrire deux fois la même lettre à son destinataire par deux coursiers distincts et deux routes différentes. On double ainsi les chances de faire parvenir son courrier en palliant les égarements ou les interceptions[102]. Se pose alors la question du choix des routes de poste.

Le choix des routes de poste

À l'aide de relais et d'écuries, la monarchie organise sur son territoire un système de transport rapide appelé la poste royale ou encore la poste aux chevaux. Sous Henri II, l'Ouest et la Bretagne sont assez mal desservis par ce système. Une route de poste royale fait la jonction entre Paris et Caen, une autre rejoint Nantes par Orléans puis Tours et Angers le long de la Loire, et l'axe Le Mans-Rennes n'existe pas[103]. Or, le gouverneur désire à plusieurs reprises être mieux relié au centre politique du royaume. En août 1554, il décide ainsi que la route de Paris continuera de Nantes jusqu'à Rennes puisque le parlement y tient, à ce moment là, sa séance[104], ce qui veut dire que la route peut changer en fonction des sessions du parlement. Cependant, la route de Paris à Nantes est considérée par Étampes comme une des plus mauvaises et mal entretenues du royaume. En 1558, en pleine guerre contre les Anglais qui ont débarqué au Conquet, il enrage : « je ne me puys garder de m'esbahir comme les pacquetz tardent tant à aller et venir comme neuf ou dix jours[105] et mectray peyne de scavoir si le deffault vient de la Bretaigne pour les bien chastier »[106]. Quelques jours plus tôt, le

[99] BnF, Clair. 232, f° 2426-2427 ; 2464 v°.
[100] BnF, Clair. 232, f° 2550.
[101] La Ferrière, t. 1, p. 386-387 ; Lublinskaya, p. 135. On retrouve encore Berthemont en 1573 lors de la prise de Belle-Île, à assurer le dialogue entre Bouillé et le duc d'Anjou (AMN, EE 221, f° 4 : Bouillé aux Nantais, Vannes, 8 mai 1573).
[102] Par exemple : APPM, J 121, f° 381 et 382 : Étampes à Matignon, Antrain, 18 août 1562.
[103] Anne Bretagnolle, Timothée Giraud, Nicolas Verdier, « Modéliser l'efficacité d'un réseau. Le cas de la poste aux chevaux dans la France pré-industrielle (1632-1833) », *L'espace géographique,* 2/2010, vol. 39, p. 117-131. Les cartes réalisées montrent une Bretagne très mal desservies, en particulier la ville de Rennes. Voir aussi la carte réalisée à partir du texte de Charles Estienne dans Pierre Chaunu, Richard Gascon, *Histoire économique et sociale de la France, 1450-1660,* Paris, PUF, 1981, t. 1, p. 218.
[104] Morice, col. 1120 : Étampes à Rohan-Gyé, Nantes, 4 août 1554.
[105] En général le trajet est plutôt de 7 ou 8 jours.
[106] BnF, Ms. Fr. 20624, f° 44 : Étampes à Henri II, Lesneven, 31 août 1558.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

gouverneur fait en effet face à plusieurs négligences de la poste qui desservent l'information. Il écrit en effet depuis Lamballe aux sieurs de Boiséon et Coetdenisan, capitaine et commissaire de l'arrière-ban de Tréguier, mais les lettres ne s'arrêtent pas où il faut et parviennent jusqu'à Brest. Le capitaine de la place, Jérôme de Carné, atteste au gouverneur :

> « Les postes de Morlaix et Landivisiau ont esté si mal advisez de laisser passer les lectres qu'escriviez au sieur de Boyséon et Coetdenisen qui ont esté apportées jucq'en ce lieu, je les renvoye et escriz ausdictes postes les faire tenir en dilligence. J'ay envoié les lectres qu'escriviez audict sieur de Kersimon »[107].

Deux ans plus tard, la situation n'est pas meilleure et le gouverneur peut écrire à Guise : « pour n'y avoir des postes assises en ce pais, il fault que j'aye tousjours gens par les champs »[108]. Dans un mémoire au roi, il insiste sur ce point : « il plaira a Sa Magesté ordonner et faire delivrer deniers tant pour cela que aultres fraiz extraordinaires et voiaiges qui sont de grant despence, principalement pour n'y avoir poinct de postes depuys Nantes »[109]. Cette absence de poste compétente oblige le duc à avancer ses propres deniers pour employer des messagers, ce qui n'est pas sans l'agacer. Il écrit en 1562 à Charles IX : « Sire il seroit bien besoing durant ces afaires qu'il y eust pour le moins des postes d'entre cy [Rennes] et Nantes pour les fraicz que fault tous les jours en voiages et messages »[110]. Le service postal est si mal assuré qu'en 1563, sans argent, Bouillé s'excuse auprès d'Étampes d'utiliser la poste pour lui faire parvenir ses courriers[111]. Dans les années 1570, le gentilhomme se plaindra constamment à son homologue normand, Jacques de Matignon, de la mauvaise distribution des postes en Bretagne, d'autant plus qu'à Caen, Matignon est, lui, très bien desservi par la poste royale. À tel point que Bouillé demande des nouvelles de la cour par Matignon[112]. Faisant le même constat, Étampes préconise dès 1563 que la poste reliant Paris à la Bretagne utilise alors la poste de Normandie, à charge de faire une simple et peu couteuse jonction entre Granville et Saint-Malo[113], créant ainsi la poste du nord. Pourtant, ses courriers peinent toujours à parvenir à Matignon, alors à Coutances[114]. Pour la poste du sud, celle qui passe par la Loire puis Nantes, le duc prévoit de la détourner après Angers pour la faire parvenir jusqu'à Rennes. Il

---

[107] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 81 : Jérôme de Carné à Étampes, Brest, 11 août 1558.
[108] Chichkine, p. 226 : Étampes au duc de Guise, Lamballe, 15 septembre 1560.
[109] Chichkine, p. 143 : mémoire du duc d'Étampes à François II, Lamballe, 20 juillet 1560.
[110] BnF, Ms. Fr. 15876, f° 389 : Étampes à Charles IX, Rennes, 10 août 1562.
[111] BnF, Ms. Fr. 15881, f° 183 : Bouillé à Étampes, Saint-Julien-de-Vouvantes, 23 juin 1563.
[112] APPM, J 126, f° 90 : Bouillé à Matignon, Dinan, 23 mars 1573.
[113] BnF, Ms. Fr. 15881, f° 189 : Étampes à Catherine de Médicis, Saint-Malo, 14 juillet 1563.
[114] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Matignon à La Caunelaye, Coutances, 30 septembre 1563 : « Je n'ay poinct receu le pacquet que me mandez m'estre envoyé de la part de monsieur d'Estampes ».

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

écrit : « Et faut necessayrement s'il vous playst estre adverty et esviter ceste despence donner ordre a vosdictz postes et les fayre venir jusques a Rennes, qui ne seroyt gueres davantage que a Nantes, les tournant de Angers par Chasteaubriand »[115]. C'est bien la ville de Rennes qui pose alors réellement problème puisqu'elle n'est ni sur une route ni sur l'autre. Cette préoccupation rennaise est d'autant plus importante qu'au même moment s'opère le déplacement du parlement dans la ville. Les Nantais utiliseront d'ailleurs très souvent cet argument du mauvais état routier rennais pour tenter de capter l'institution à eux[116]. C'est véritablement sous Richelieu que Rennes est reliée au centre politique et que les courriers réduisent leur trajet à quatre jours ou quatre jours et demi au lieu des neuf ou dix journées évoquées par Étampes[117].

Cette gestion de l'information postale est intéressante à plus d'un titre sur la conception géographique du royaume de France sous Henri II et les derniers Valois. Dans les années 1560, un soudain besoin de communiquer en abondance et rapidement avec le pouvoir royal fait ressortir les disparités provinciales. Jusqu'ici, les efforts de la poste se sont concentrés majoritairement sur l'Italie. En 1548, le chancelier Bertrand ne pouvait que louer la qualité des postes royales qui venaient de Turin[118]. La Bretagne, à l'ombre de la guerre italienne, n'était clairement pas une priorité. En 1560, ce défaut que l'on peut comprendre par les guerres d'Italie apparaît criant pour le gouverneur.

Pour estimer le temps de trajet d'une lettre des inscriptions sur certaines d'entre elles peuvent être précieuses. En effet, à partir de 1553, un secrétaire d'Étampes, lorsqu'il reçoit une lettre destinée à son maître, note parfois le jour et le lieu de sa réception. Cette information, couplée avec la datation et la localisation de la lettre envoyée, permet de mesurer avec précision les temps des différents trajets. Notons ainsi qu'une missive de Lisbonne arrive plus rapidement à Lamballe (17 jours) qu'une autre envoyée d'Amiens (35 jours). La route maritime est assurément plus rapide. Il faut aussi souligner une rapidité croissante des trajets à mesure que les troubles religieux s'intensifient. Dans les années 1550, une missive venue de Nantes met près de cinq jours à venir à Lamballe, dix ans plus tard elle fait le même voyage en seulement deux journées. On a vu que le duc se plaignait devoir attendre huit jours une lettre venue du centre politique. Ces séjours à Saint-Germain-en-Laye où il reçoit des

[115] Lublinskaya, p. 287 : Étampes à Charles IX, Rennes, 11 août 1563.
[116] Voir l'avis de l'évêque de Vannes, Philippe du Bec, qui dénonce ces mauvaises routes, par ailleurs souvent inondées par la Vilaine (Morice, col. 1253).
[117] Alain Croix, *L'Âge d'or de la Bretagne (1532-1675),* Rennes, Ouest France Université, 1993, p. 105.
[118] BnF, Clair. 342, f° 32 : Bertrand au duc d'Aumale, Lyon, 31 août 1548 : « l'on congnoist la bonne diligence de ceulx qui tiennent les postes ».

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

courriers montrent en effet une durée de 7 jours de trajet pour des lettres de Nantes ou Dinan. Ce laps de temps peut aussi expliquer une certaine liberté d'action dans une province aussi éloignée.

Enfin, aux problèmes liés aux temps de voyages des lettres s'ajoute celui de la confidentialité. Il n'est ainsi pas rare que certains officiers de poste ouvrent les courriers qui passent par eux, même ceux du gouverneur. Dans les années 1550, Étampes qui est en cour correspond avec son lieutenant général en Bretagne, François de Rohan-Gyé. Ce dernier, en fin de missive, lui rapporte :

> « Monsieur, je ne veulx oublier de vous advertir comme le poste de la Dagueniere oupvre la plus part des pacquetz qui passent par luy, soict pour le service du Roy que pour aultres particulliers affaires et mesmes le dernier qu'il vous a pleu me adresser, je l'ay receu tout oupvert. Monsieur, vous estes en lieu de employer pour telle faulte vostre auctorité envers ceulx qui ont à y pourveoir, affin qu'il en soit faict telle pugnicion qu'elle soit exemplaire aux aultres qui sans cella en pourroient faire le semblable »[119].

Cette ouverture des courriers est encore plus dangereuse en contexte de guerres de religion. Ainsi, en 1563, Étampes écrit à nouveau au roi : « je voy le peu de diligence et seurté que font voz postes »[120]. Ce manque de confidentialité explique qu'Étampes invoque de plus en plus l'oralité dans ses lettres.

Correspondance et oralité

L'oralité est éminemment liée à la pratique de la correspondance, nous l'avons déjà entraperçu avec le rôle des coursiers porteurs des lettres du gouverneur de Bretagne. Plus largement, l'oralité vient souvent combler les lacunes de la communication épistolaire. Ainsi, le sieur de Saint-Marsault, en conflit avec les huguenots nantais, écrit-il à Étampes : « Je m'asseure que ne m'avez tant et sitost oublié que ne m'ayez ja donné une heure pour me ouyr sur les justes plaintes que j'ai à faire d'eux dont je m'asseure estre creu »[121]. Le fils du capitaine de Nantes termine même sa missive par une proposition d'aller retrouver le gouverneur là où il sera. Un entretien oral d'une heure avec le gouverneur apparaît nettement plus efficace qu'une missive, car les lettres des uns et des autres ne sont pas toujours très claires ni aisément compréhensibles.

[119] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 115 : François de Rohan-Gyé à Étampes, Loyenons, 13 avril.
[120] Lublinskaya, p. 287 : Étampes à Charles IX, Rennes, 11 août 1563.
[121] Morice, col. 1330 : Saint-Marsault à Étampes, Nantes, 28 décembre 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

En effet, écrire au gouverneur peut intimider certains subordonnés, ce qui expliquerai les demandes répétées de clarté de la part du gouverneur. Après avoir lu des missives du sieur de La Caunelaye, Étampes lui répond qu'il ne les « trouve poinct bien clères »[122]. Pour éclairer les dires du gentilhomme, il l'invite dans son château de Lamballe. Un échange en tête-à-tête sera plus propice aux explications. La discussion, prévue au lendemain, explique que la missive du gouverneur reste très courte. Il explique : « en ceste esperance de vous y veoir, je ne vous en diray davantaige ». Une autre lettre très courte convie, sur le ton de l'ordre, La Caunelaye à une discussion et traduit bien la relation verticale qui existe entre les deux hommes. Étampes, en tant que grand personnage, invite son subordonné à le retrouver à son « lever », c'est-à-dire à son réveil et lever du lit[123]. L'affaire est urgente car les Espagnols ont débarqué à Belle-Île, et pour le gouverneur il faut s'atteler de bon matin à la contre attaque. Être reçu au lever est un indice de familiarité, même si un certain cérémonial peut y souligner l'écart de rang entre les deux personnages.

D'autres lettres, extrêmement courtes, amènent aussi à des discussions orales au château de Lamballe : « pour quelque chose que j'ay a vous dire contenant le service du roy »[124], « pour ce que j'ay a vous communicquer de quelque chose »[125]. De plus, la simplicité même des formules incite à penser que certaines informations ne sont pas communicables par écrit. Ce phénomène est d'autant plus observable en contexte de guerre civile. Ainsi du gouverneur de Granville François du Breuil, qui confesse à Jacques de Matignon :

> « Ce dict porteur vous dira chose que m'a mandé de bouche Monsieur d'Estampes qu'il ne me pouvoit escripre »[126].

Placé à la jonction entre Haute-Bretagne et Basse-Normandie, François du Breuil se fait le porte-parole d'Étampes dans les relations qu'il peut entretenir avec son homologue Jacques de Matignon. À plusieurs reprises, il envoie personnellement les lettres du gouverneur de Bretagne à son supérieur[127]. Fort de la confiance d'Étampes, François du Breuil prend même la liberté de lire ses missives avant d'en faire le rapport à Matignon. Ainsi, il peut écrire que :

---

[122] ADM, 34 J 4, Ms 144 : Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 20 juin 1558.
[123] ADM, 34 J 4, Ms 144 : Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 18 avril [1558].
[124] ADM, 34 J 4, Ms 144 : Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 13 juin 1558.
[125] ADM, 34 J 4, Ms 144 : Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 5 novembre 1558.
[126] APPM, J 123, f° 287 : François du Breuil à Jacques de Matignon, Granville, 22 juillet 1563.
[127] APPM, J 123, f° 283 : François du Breuil à Jacques de Matignon, Granville, 21 janvier 1563 : « Monsieur d'Estampes vous escript une lectre que je vous envoye. Je renvoye vers ledict seigneur affin qu'il envoie hommes et de l'argent suyvant vos lectres ».

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

« La lettre de mondict sieur d'Estampes est demeurée chez moy, elle ne contient rien, fors de vous prier luy faire ramener l'artillerye en ce lieu et d'en faire les frais et qui les vous rendra »[128].

Les correspondants d'Étampes utilisent aussi les coursiers, hommes du secret, pour faire passer une information. Ainsi, quand René d'Avaugour, sieur de Kergrois, écrit à Étampes au sujet des huguenots de Nantes en 1561, il ajoute les mots suivants :

« Monsieur du Plessis, présant porteur à qui l'on a parlé du tout, le vous pourra de bouche mieux faire entendre, s'il vous plaist l'écouter »[129].

Aussi, l'oralité est indéniablement liée au secret de l'information. Cette notion transparait à de multiples reprises dans la correspondance du gouverneur qui doit à la fois diffuser les consignes du centre et rechercher les informations pour la couronne[130].

Nouvelles, informations et secrets

Avec le centre politique, le gouverneur est demandeur de nouvelles. Montmorency s'avère le plus généreux en nouvelles politiques. En 1549, il termine sa missive en informant Étampes des déplacements du roi et du duc d'Aumale près de Boulogne et de leurs entreprises contre les Anglais[131]. En 1552, il lui envoie « des extraictz de lectres qui sont puis naguères venues tant de l'amiraucté, de Parme que de Picardye » pour qu'il puisse voir « les belles executions que noz gens ont faictes en ces quartiers là », ajoutant un long discours sur le voyage de Lorraine, la prise de Metz et Toul, le mariage du duc de Lorraine, le voyage du dauphin, la prise d'Augsbourg et le siège d'Ulm par les princes allemands « dont l'empereur se trouve si estonné » qu'il ne pourra plus affronter les Français sur le Rhin. Montmorency informe le protégé qu'est Étampes mais aussi relaie dans une province éloignée, de « si bonnes nouvelles qu'elles meritent que vous en faciez part a tous les bons serviteurs dudict seigneur de par della [en Bretagne] a ce qu'ilz entendent comme il plaist a Dieu favoriser ses affaires »[132]. De même qu'il informe les Bretons des signatures de paix ou des déclarations de guerre, Étampes est la source provinciale la plus fiable pour transmettre les autres actualités internationales.

---

[128] APPM, J 123, f° 283 : François du Breuil à Jacques de Matignon, Granville, 21 juillet 1563.
[129] Morice, col. 1275 : Kergrois à Étampes, Nantes, 20 mai 1561.
[130] Secret de la couronne bien étudié pour une période postérieure par Lucien Bély, *Les secrets de Louis XIV. Mystères d'État et pouvoir absolu,* Paris, Tallandier, 2013, 680 p.
[131] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 28 : Montmorency à Étampes, Nourvillier, 15 août 1549.
[132] BnF, ms. Fr. 20510, f° 36 : Montmorency à Étampes, camp de Herbeulay, 27 avril 1552.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

À l'inverse, il peut aussi s'avérer une précieuse source d'informations pour le pouvoir royal. En 1560, Bouillé en mission à Brest, s'informe auprès de « mariniers » du Croisic qui reviennent d'un voyage de vente de sel en Écosse. Il rapporte à Étampes les rumeurs qui circulent en Angleterre au sujet de la taille de la marine du Ponant en Bretagne, mais surtout, qu'il paraît que

> « les Francoys sortent et entrent du petict lict [ville écossaise assiégée par Martigues] tout aussi comme ilz veullent et que les anglois ne sont plus d'avant, si ces nouvelles sont vroyes comme je pense, je me tiens bien heureux d'estre le premier a vous en advertir, je ne les ay poinct escriptes a monseigneur de Guyse par ce que si voyez qu'ils le meritent les luy ferez entendre »[133].

Cette dernière phrase de Bouillé est particulièrement intéressante. Le lieutenant réserve à son supérieur le plaisir d'informer Guise de la bonne tournure des évènements en Écosse. Bouillé se place bien en subordonné du gouverneur. La gestion et l'utilisation des informations relève de ce dernier et il ne saurait envoyer ce qu'il a appris sans lui en parler en premier lieu.

La correspondance d'Étampes montre à maintes reprises à quel point il s'emploie à obtenir des informations sur les ennemis du roi, qu'ils soient Anglais ou huguenots. Ainsi en 1556, Bouillé rapporte à Étampes les informations qu'il a reçues grâce à un espion anglais de Calais qu'il décrit :

> « Je ne aymerois gueres avoir ung tel hoste en ceste place que cestui là, car il a la mine d'estre ung fin homme, et parle aussi bon françois que moi, et congnoist tout le monde en ceste ville, car il y est venu plusieurs fois en guyse de marchand. Aussi, je suis adverti que ceux de l'isle de Jerzey disent aux gens d'ici, quant ils y vont, tout ce qui s'y fait et quelle garnison il y a et quelles navires sont allés à la guerre »[134].

Bouillé semble d'ailleurs se distinguer dans cette recherche d'informations auprès de marchands. En 1560, il écrit :

> « J'ay esté au Croysic ou j'ay veu huict ou dix marchands escossois qui a ce que l'on m'a dict sont coustumiers d'y traffiquer ordinairement. Je me suis enquis bien amplement de leur faict pour veoir si je pourois descouvrir qu'ilz feissent quelque aultre menée mais il ne m'apperoy poinct qu'il y ait rien qui les y amene ne les y face resider sinon leur particulier proffit, qu'une partie sont des terres du comte de Marsol d'aupres la ville de Quercombry qui ont esté nourriz

[133] BnF, Ms. Fr. 15641, f° 68 : Bouillé à Étampes, Brest, 13 juin 1560.
[134] Morice, col. 1182 : Bouillé à Étampes, Saint-Malo, 6 avril 1556.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

> jeunes audit lieu pour apprendre a parler françoys et encores qu'il y ait grande accointance entre eux et les habitans et que soyons en temps et plus grande suspicion que jamais je ne me puis deffier de ceux dudit lieu »[135].

Les prisonniers de retour en Bretagne sont aussi de bons indicateurs. En 1558, André de Sourdeval rapporte quant à lui « des nouvelles que j'ay aprinses de quelques prisonniers qui sont revenus d'Engleterre »[136] et le gouverneur peut ensuite informer le roi d'armements de navires par les Anglais. Inversement, Étampes est particulièrement soucieux que les prisonniers anglo-flamands qu'il a faits au Conquet ne « voient » pas sa province le temps de leur captivité car il faut garder, dit-il au sénéchal de Nantes, « les secretz et forces dudit royaulme »[137].

Le gouverneur doit également contrôler les courriers étrangers qui transitent par la France. En 1557, un Espagnol naturalisé nommé Fransisco de Léon « s'en estoit party d'icy pour aller en Espaigne ». Averti, le capitaine de Nantes René de Sanzay rapporte à Étampes qu'il a

> « feiz monter à cheval deux mortepaies de ceans et aultres pour aller en toute dilligence après, lesquelz ont tant faict qu'ilz le l'ont renconstré six lieues par delà Niort, et le m'ont admené avec ving trois pacquetz de lectres qu'il portoit en Espaigne »[138].

Les missives sont ensuite envoyées à Étampes qui les remettra au pouvoir royal, toujours soucieux de contrôler l'information destinée à un pays ennemi, surtout si elle transite par son territoire comme c'est très souvent le cas des missives espagnoles[139]. L'année suivante, Sanzay l'informe à nouveau de la venue d' « un messaiger de Bayonne, apportant lettres d'Espaigne à un nommé de Médina, Espaignol, et autres demourans en ceste Fosse de Nantes »[140]. Un gouverneur doit ainsi contribuer à l'information politique au sens large, et la lettre, quand elle est interceptée, entre dans bien des stratégies de guerre[141].

---

[135] BnF, Ms. Fr. 15871, f° 163 : Bouillé à Guise, Redon, 17 juillet [1560].
[136] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 55 : Sourdeval à Étampes, Vannes, 21 février 1558. Même chose en 1523 quand Guy de Laval apprend la réunion de 300 voiles anglaises, espagnoles et flamandes grâce à « troys prinsonniers de ce pays, estymés gens de bien et croiables, [qui] ont dit qu'ils ont trouvé moyen d'eschaper de leur dite prinson en Angleterre et qu'ils en partirent vendredi derenier » (BnF, Dupuy, 261, f° 192 : Guy de Laval à François Ier, Guingamp, 24 juin 1523).
[137] AMN, BB 3, n° 43 : Étampes aux officiers et justiciers de Nantes, [Lamballe], 21 mai 1558.
[138] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 52 : René de Sansay à Étampes, Nantes, 28 juin 1557.
[139] Serge Brunet, *« De l'Espagnol dedans le ventre ! » : les catholiques du Sud-Ouest de la France face à la Réforme, vers 1540-1589,* Paris, Honoré Champion, 2007, 998 p.
[140] Morice, col. 1229 : René de Sanzay à Étampes, Nantes, 16 septembre 1558.
[141] Marion Pouspin, « Des lettres de nouvelles au temps de la guerre d'Italie de Charles VIII (avril-mai 1495) », *Cahiers de recherches médiévales,* 18, 2009, 459-478 : à propos de lettres interceptées par Sforza quand les Français sont à Naples.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Différente est la quête à l'information lors des premiers troubles religieux. Ce nouvel enjeu entraîne plus un changement d'échelle que de pratiques. Les informateurs se diversifient et se font plus nombreux. On constate ainsi l'emploi d' « espions » par le gouverneur qui lui rapportent des informations sur les huguenots, beaucoup plus proches que les Anglais[142]. En juin 1564, quand Étampes apprend « qu'il se faict quelque assemblée en armes au pais du Mayne en ung villaige appellé Lassay », il prie La Caunelaye « d'y envoyer quelqu'un pour, s'il est possible, en scavoir et descouvrir la verité »[143].

Le gouverneur entretient un dialogue avec les huguenots tout en leur cachant de quel côté il penche. En 1560, son lieutenant Bouillé loue son attitude de dissimulation, tant décriée par d'autres observateurs comme une non-prise de position. Ainsi, il écrit à propos d'une entrevue d'Étampes avec des huguenots :

> « pensant que quelque bonne mine que je vous aye veu faire à personne ny long propos que je vous aye veu leur tenir, que ce n'estoit pas pour leur descouvrir vostre secret, mais bien pour tirer quelque chose du leur. Il me semble que j'ai bien depuis suivi ce chemin là et m'avez tant fait d'honneur de me instruire si bien et donner si bonne exemple »[144].

On retrouve là toute une culture du « secret » liée à l'art de la dissimulation que Bouillé évoque, celui qui permet d' « user de ''masques'', de feintes de visage, véritable ''pratique'' politique de la Renaissance française »[145]. À l'inverse de bon nombre de ses contemporains qui n'hésitent pas à manier le verbe avec âpreté – tels Monluc ou Tavannes –, Étampes sait dissimuler. C'est d'ailleurs une qualité mise en avant par la haute noblesse que de savoir modérer son propos, même lorsqu'une situation est tendue[146]. Pour Bouillé, initié en cela par le gouverneur, savoir contenir ses émotions permet de démasquer les intentions de chacun sans se dévoiler soi-même. Ainsi, bon nombre des lettres d'Étampes laissent transparaître une politesse et une révérence finement étudiée, même en cas de conflit apparent[147].

Par ailleurs, plus loin dans sa missive, Bouillé rappelle bien que le courrier même du gouverneur est affaire de secret. Si nous n'avons pas trouvé de lettres chiffrées d'Étampes – il faut attendre un peu plus tard dans les guerres de Religion pour que ces types de communications se développent réellement à cette échelle et on ne s'étonnera pas de voir

---

[142] AM Fougères, CC 4, f° 3 : « André Richard pour aller espionner vers Le Mans » qui est aussi messager pour Bouillé.
[143] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 6 juin 1564.
[144] Morice, col. 1260 : Bouillé à Étampes, Nantes, 11 novembre 1560.
[145] Xavier Le Person, *« Practiques » et « Practiqueurs ». La vie politique à la fin du règne de Henri III (1584-1589),* Genève, Droz, 2002, p. 242-243.
[146] *Ibid.*
[147] L'échange avec le huguenot Jacques de Forsans est en ce sens frappant.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

quelques lettres de Mercœur chiffrées – ses missives sont précieusement gardées par ses correspondants. Bouillé affirme :

> « quant au mémoire qu'il vous a pleu me envoyer, il vous plaira n'avoir doubte que cela et toutes autres choses qui meriteront n'estre veues, ne tombent en d'autres mains que les miennes, car je les metz touts en une boiste de quoi la clef ne bouge de mon bras ».

Cette culture du secret doit permettre au gouverneur de relayer des informations vérifiables et vérifiées, qui ne se réduisent pas à de simples rumeurs.

La gestion de la rumeur

La rumeur correspond à une information qui circule dans provenance clairement identifiée et donc sans validation par un canal autorisé. Au début des troubles, le gouverneur est celui qui doit découvrir et identifier les nombreuses rumeurs qui circulent. En avril 1560, alors que le duc de Guise lui a fait parvenir une liste de noms « de ceulx dont nous avons en soubson » d'être huguenots en Bretagne, Étampes déclare au sujet des individus de la lettre de Guise

> « qu'il y a tousjours ung (sic) rumeur, lequel l'on ne peult descouvrir. Toutesfois, je feray tout ce qu'il me sera possible pour entendre d'où il vient »[148].

La lettre missive à la monarchie sert aussi à devancer la rumeur, à l'anticiper. Ainsi, en 1561, quand une rixe éclate entre plusieurs hommes de confession différente à Nantes, le duc s'empresse d'écrire à la reine avant que l'affaire ne prenne des proportions excessives :

> « Craignant que le roy et vous en feussiez advertiz par d'aultres qui paradventure les vous eussent faict plus grandz qu'ilz n'ont esté, je n'ay voullu faillir de vous escripre ceste lettre et vous dire, Ma dame, que ce n'a esté que une bapterye entre aucuns particulliers qui touteffois parce qu'il y en avoit des deulx religions en eussent peu admener de plus grandz s'il n'y eust esté pourveu »[149].

Il est difficile de savoir qui sont les « aultres » qui cherchent à aggraver la situation : du moins la lettre du gouverneur vise à montrer qu'il la contrôle. La rumeur est aussi un enjeu personnel dans la mesure où elle s'attaque à ses positions politiques. En juillet 1562, lorsqu'Étampes doit se justifier de son bilan en Bretagne après les premiers troubles, il n'hésite pas à clamer haut et fort sa réussite dans son gouvernement. Sur un ton qui lui est peu

[148] Chichkine, p. 59 : Étampes au duc de Guise, Lamballe, 23 avril 1560.
[149] BnF, Ms. Fr. 15875, f° 5 : Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 2 juillet 1561.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

habituel – ce qui souligne d'autant plus l'importance de l'affaire – il déclare à Antoine de Navarre :

> « Je puis dire aussi, qu'il n'y a endroict de ma charge ou l'on n'aict (dieu mercy) tousjours dict la messe et qu'il n'y a eu pas ung calice de plomb vollé, qu'il n'en esté faict justice, et me fascheroyt bien, Sire, que ce que j'ay faict pour le seul respect du service du roy et obeir a ses eedictz, me fust imputé a autre chose, vous supliant tres humblement, Sire, me pardonner, si j'en parle en colère et croyre qu'il n'y a homme en ce royaume plus prest, oultre ce que je doy au service du roy, de vous obeir et servir que moy »[150].

En parler « en colère », voilà des mots qui frappent d'autant plus Navarre qu'ils sortent de la plume d'Étampes, réputé sage et modéré. Mais la colère est une émotion qu'un gouverneur de province peut utiliser quand il est comme ici confronté à la calomnie. Car pour bien des gouverneurs, s'il faut combattre les huguenots en province, il faut souvent faire de même avec la rumeur qui arrive à la cour. Bien des lettres de gouverneurs à la monarchie visent à démentir des informations arrivées aux oreilles du monarque ou de la reine-mère[151].

Reste que les rares moments où Étampes utilise des mots forts et remplis d'émotions sont ceux où la rumeur s'attaque personnellement à lui. Quelques temps après la lettre envoyée à Navarre, le duc doit à nouveau démentir une rumeur qui circule à son sujet. Au siège de Rouen, Catherine a demandé l'avis des grands capitaines du royaume sur la stratégie à adopter pour recouvrer Le Havre. Présent à ce conseil de guerre, Étampes, toujours partisan de la temporisation plutôt que l'emportement, se prononce pour une négociation efficace plutôt que pour l'assaut. Quelque temps plus tard, il témoigne à la reine :

> « J'estoys bien d'advis de l'avoir par composition, mays encores savez vous madame que je disoys qu'il valloyt mieux tout hazarder que de la fayre desavantageuze et estoys en cela si esloigné de penser aux advertissementz dont je croy que vous avez opinion ».

En effet, cet avis entraîne des critiques à son encontre qui parviennent jusqu'aux oreilles de la reine, probablement issues des partisans de la guerre. Le duc croit alors bon de prendre la plume :

> « J'apelle a dieu a tesmoing que la seule occasion qui me feist vous rescripre estoit le bruict tout commun qui couroyt […]. Je vous supplye tres humblement ma dame me pardonner si je vous en ay escript trop librement, et oster de votre opinion que ce ayt esté pour autre afection que de

[150] Lublinskaya, p. 113 : Étampes au roi de Navarre, Nantes, 29 juillet 1562.
[151] Ainsi de Bertrand de Gordes en Dauphiné qui doit s'efforcer tant bien que mal de démentir la rumeur éclose à la cour de sa conversion au protestantisme (Stéphane Gal, Mark Greengrass, Thierry Rentet (dir.), *Bertrand de Gordes…*, p. 52).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

votre service et encores plus que je soys de ceux là s'il y en a eu de si malheureux qui ayent pensé que vous ayez voulu envoyer les gens de bien a la boucherye. Car je say trop combien vous aymez le Roy et le Royaulme »[152].

À Catherine, il parle sans ambages de cette situation délicate :

« Ce qui me donnoyt peyne estoit le doute que j'avoys que l'on nous continuast encores a payer les folyes d'autruy ».

Autrement dit, les folies des huguenots. Livrer son avis avec franchise à la monarchie n'est pas une mince affaire. Étampes en a fait une nécessité de son métier de gouverneur. À Henri II, il rappelait bien « la verité que je doy a vostre service »[153]. Le discours de vérité s'impose s'il sert les intérêts du monarque et le gouverneur ne doit pas être trop intimidé par la dignité royale, au risque de lui dissimuler des informations vitales sur son royaume. La proximité avec Henri II explique sans doute une telle franchise dans les années 1550, mais au début des troubles, ce mode de communication tend à se raréfier tant cela revient, comme on vient de le voir, à s'exposer aux rumeurs[154].

Sans oublier que certaines informations ne sont pas à proprement parler des rumeurs mais paraissent destinées à induire en erreur le gouverneur. Dans une lettre à la reine-mère, Étampes rapporte une affaire de pillage de maisons huguenotes. Une des victimes, le sieur de la Musse, se porte vers le gouverneur et lui désigne des coupables.

« À ce qu'ilz disent c'est le filz de monsieur de Sanzay qui les y a menez avecq ung nommé Mareil qui est nouvellement venu de la court, ce que je ne croy pas veu les advertissemens que je leur ay tousjours donné de n'entreprendre rien sans bien grande occasion. Et si c'est du commandement de voz magesté, je suys content de ce qu'il plaira, mais aultrement il me semble que c'est bien audacieusement procedé de commencer la guerre en ung pais sous le commandement de ceulx qui en ont la charge et chose qui ne vous reviendra pas a grand service d'avoir rompu la transquillité que j'avois a si grand paine avecq l'aide de dieu conservée jusques a ceste heure »[155].

Dans sa missive, le gouverneur confesse ne pas croire à un tel rapport. Il se porte garant de la fidélité du fils de René de Sanzay qu'il recommande avec son père à la reine[156]. Surtout, il

[152] BnF, Ms. Fr. 15878, f° 139 : Étampes à Catherine de Médicis, Moncontour, 16 septembre 1564.
[153] BnF, Ms. Fr. 20646, f° 101 : Étampes à Henri II, Morlaix, 20 septembre 1558.
[154] Xavier Le Person, *Practiques…,* p. 138.
[155] BnF, Ms. Fr. 15877, f° 181 : Étampes à Catherine de Médicis, Avranches, 7 octobre 1562.
[156] Lublinskaya, p. 110-111 : Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 29 juillet 1562 : « que le pere et le filz font si bon devoir au service du roy et le vostre qu'ilz meritent d'estre bien traictez ».

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

en profite pour donner son avis sur la situation et louer ses propres actions de pacificateur. La lettre peut aussi servir la promotion de sa politique provinciale.

Le pouvoir des mots : convaincre entre discours et écrits

L'analyse des mots utilisés par le gouverneur est éclairante pour appréhender ses conceptions politiques, et plus largement son « outillage mental » pour reprendre l'expression de Lucien Febvre. Certaines formulations incitent à penser qu'il se présente en « père de la patrie », en protecteur de la Bretagne, du moins comme un élément « originaire » de la province, pour ne pas dire « Breton » tant ce sentiment est difficile à appréhender. En effet, à l'inverse d'un duc de Montpensier qui s'exclut du corps provincial lorsqu'il dialogue avec les Bretons[157], Étampes s'adresse à eux en s'y incluant. Ainsi, en 1557, sur l'affaire du convoi maritime, il rassure les Rennais en indiquant qu'il fera tout son possible à la cour pour le « bien de notre pays »[158], ce qui appuie l'idée que le gouverneur est du côté des Bretons, qu'il est un des leurs. Un épisode en particulier illustre cette posture.

À l'été 1562, alors qu'il se prépare à partir en guerre en Normandie, Étampes a encore besoin d'hommes et d'argent. Face aux blocages – l'arrière-ban rechigne à sortir de la province et les villes à avancer des liquidités – il mobilise le pouvoir des mots. Ses secrétaires rédigent alors des circulaires destinées aux évêques, à la noblesse et aux villes de chaque évêché de Bretagne, à charge à un représentant local de les relayer et faire entendre. C'est ainsi que les circulaires destinés aux Trois États de l'évêché de Léon nous sont parvenues par l'intermédiaire de Guillaume du Chastel, sieur de Kersimon, capitaine de l'arrière-ban de l'évêché. Le discours du gouverneur se doit d'être fédérateur et d'user de subtiles notions politiques qui feront mouche.

La missive destinée au clergé, envoyée à l'évêque Roland de Chauvigné, l'encourage à tenir la province en son absence. À la fin de celle-ci, il loue les qualités des Bretons :

> « J'espere qu'avec votre bon aise et de tant d'autres bons et fidelles serviteurs de dieu et du Roy qui sont en ce pais, les Bretons, qui ont tant de foys aidé a secourir la couronne de France, y feront encores ung si bon service que nous ferons congnoistre avoir justement succedé a noz peres »[159].

La formule « succéder à nos pères » place le gouverneur de Bretagne dans une double identité. Il est partie intégrante du corps provincial mais il se place aussi dans une perspective

[157] Un bon exemple dans BnF, Ms. Fr. 3186, f° 140 : Bouillé à Montpensier, Paris, 9 juin 1575.
[158] AMR, BB 466, f° 63 : Étampes aux Rennais, Lamballe, 24 octobre 1557.
[159] BnF, Ms. Fr. 15876, f° 272 : Étampes à l'évêque de Léon, Roland de Chauvigné, Nantes, 16 juillet 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

temporelle plus large en faisant appel à l'histoire[160]. D'autant plus que le mot « pères » renvoie à celui de « patrie », souvent évoqué par Étampes. À l'image de Cicéron qui peut à la fois aimer et servir sa grande patrie, Rome, et sa petite patrie, Tarquinum, Étampes et les Bretons font de même pour la grande patrie, le royaume de France, et la petite, le duché de Bretagne. La comparaison est d'ailleurs souvent de mise, dans les discours des parlementaires rennais par exemple. Bouillé évoque lui aussi « notre patrye » ou « ceste patrye » pour évoquer la Bretagne. En 1568, il parle encore de « nation » quand il affirme que « les Bretons ne veullent point qu'autre nation soit meslée parmy eulx dans leurs navires, tant les chefz que les mariniers »[161].

Le Penthièvre, le gouvernement de Bretagne et ses affiliations avec l'ancienne famille ducale, les Laval, les Rohan ou les Rieux font d'Étampes un membre à part entière de l'élite bretonne. Cependant, les mots utilisés le sont peut-être avec un brin d'opportunisme communicationnel. Le duc se présente alors comme l'exact opposé d'un gouverneur imposé par le pouvoir central, lointain et bien souvent absent, intéressé par la charge uniquement par les émoluments qu'elle rapporte. Au contraire, Étampes est un gouverneur choisi par la monarchie pour sa place dans le paysage local, respecté par ses compatriotes, vivant en harmonie avec eux et travaillant à la réussite de sa province[162].

La seconde circulaire s'adresse quant-à-elle à ses pairs, la noblesse de Léon. Il s'agit de les convaincre de sortir du duché et le duc mobilise encore une fois l'histoire, le « service du roi », de la couronne, et du pays, c'est-à-dire la Bretagne :

> « Messieurs, j'ay toute ma vie faict telle preuve de voz bonnes volontez au service du roy et a la protection et deffence de notre pais que je n'entreray en aucun doubte de la perseverance en icelles […]. Et vous prie messieurs de ne vous ennuyer ny de la despence ne du service que vous luy avez tousjours faict, mais vouloir persister en ceste bonne et acoustumée afection que non seulement voz predecesseurs ont tousjours eue mais que vous avez si bien continué au

[160] Cet appel à l'histoire par les gentilshommes pour justifier une action est monnaie courante, comme Claude de La Châtre qui parle de lui-même comme « d'un gentilhomme qui a le cœur de ses prédécesseurs, qui depuis cinq cents ans font service à leur roy, sans tache de trahison ny d'acte indigne d'un gentilhomme » (Nicolas Le Roux, « L'exercice de la fidélité entre la loyauté et la rébellion : le parcours politique du maréchal de la Ligue Claude de La Châtre », *RHMC*, 1996/2, n°43-2, p. 198).
[161] BnF, Ms. Fr. 15547, f° 361 : Bouillé à Charles IX, Rennes, 30 août 1568.
[162] Même chose en Dauphiné pour Gordes (Stéphane Gal, Mark Greengrass, Thierry Rentet (dir.), *Bertrand de Gordes…*, p. 54).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

> succès de l'honneur que les Bretons ont des onques acquis au soustenement de la couronne de France »[163].

Étampes utilise à nouveau le mot « couronne » pour évoquer la monarchie et en appelle aux « prédécesseurs » de la noblesse qu'il désire entraîner avec lui tout comme à « l'honneur [des] Bretons ». En fin de missive, il ajoute qu' « il plaira a dieu nous donner sa paix et remettre au repoz et seureté que nous soulions avoir ». C'est pour l'entretien de la paix que le duc prend les armes. On retrouve bien là le discours moyenneur sur la prise d'armes rendue nécessaire pour rétablir la paix. Une troisième circulaire, assez semblable, est adressée aux villes. Enfin, la missive destinée personnellement à Kersimon explicite la tactique sémantique du gouverneur.

> « J'escriptz a messieurs de l'eglise, de la noblesse, et des principalles villes de l'evesché de Leon dont je vous envoye les bien avertir a ce que les voyez pour les induire et particulierement persuader tant par ce que verrez ausy bien que par autres moiens que pourez adviser propres a les esmouvoir de subvenir notre prince »[164].

« Subvenir notre prince ». La formule montre bien à quel point le duc se place en fidèle serviteur de la monarchie : l'attachement à la patrie se cristallise autour de la figure du prince, précisément à un moment où de nouvelles formes de sentiment national apparaissent[165]. Selon Ernst Kantorowitz, l'État – et Étampes parle d'État – s'impose comme corps mystique séculier et remplace alors l'Église, corps mystique spirituel[166]. L'épisode illustre donc une certaine pratique de communication politique. Ces lettres-circulaires sont des outils de persuasion qu'il diffuse grâce des hommes de confiance qui, si nécessaire, y ajouteront du leur pour entraîner l'adhésion de tous.

Une intercession épistolaire

La correspondance d'Étampes permet aussi de dégager les nombreuses demandes d'intercession avec le roi. En 1558, les mortes-payes de Nantes à qui on doit vingt-et-un mois de solde sont « desesperés » quand leur capitaine Sanzay leur annonce que le trésorier de Bretagne reporte à nouveau leur paiement. Le capitaine « temporise » par plusieurs moyens mais c'est surtout l'annonce d'un dialogue avec le gouverneur qui empêche les désertions.

---

[163] BnF, Ms. Fr. 15876, f° 271 : Étampes à la noblesse de Léon (circulaire similaire pour les autres évêchés), Nantes, 22 juillet 1562.
[164] BnF, Ms. Fr. 15876, f° 274 : Étampes à Kersimon, Nantes, 16 juillet 1562.
[165] Myriam Yardeni, *La conscience nationale en France pendant les guerres de religion (1559-1598),* Paris-Louvain, Nauwelaerts, 1971, 392 p.
[166] Ernst Kantorowitz, « Mystères de l'État. Un concept absolutiste et ses origines médiévales (bas Moyen Âge) », *Mourir pour la patrie,* Paris, PUF, 1984, p. 75-103.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

« Ils m'ont promis attendre jusques à ce que aye eu vostre response et qu'il vous ait pleu escrire au Roy une lettre pour eux », rapporte le capitaine au gouverneur[167]. De plus, être au contact des populations locales confronte le gouverneur aux nombreuses réclamations des uns et des autres et accentue les demandes d'intercession. Certains profitent de leur rencontre avec leur gouverneur pour avoir recours à son rôle d'intercesseur entre eux et la monarchie. Quoi de plus puissant, en effet, qu'une lettre écrite par le gouverneur de la province pour se faire entendre à la cour ? Nul besoin d'équiper et rémunérer une délégation officielle jusqu'à Lamballe pour présenter une requête au gouverneur qui la relaiera ensuite au roi, processus long et couteux s'il en est. Quand le gouverneur vient à sa population, celle-ci est alors d'autant plus encline à solliciter directement sa plume[168]. On observe ainsi l'origine d'une intercession que l'on constate ensuite à l'œuvre lors des missives envoyées ou des déplacements en cour.

En 1560, lors d'un voyage à Brest, Étampes visite la place-forte, l'artillerie, les munitions, et inspecte les soldats. Il rapporte au duc de Guise :

> « Tous ses pauvres mortepaies de ceste place sont venuz devers moy et m'ont dict resoluement que leur estoict impossible de pouvoir plus vivre ne de satisfaire ceulx qui leur en ont fourny la pluspart du temps si bientost il ne leur en est donné moien et avoient tous deliberé de laisser ladicte place sans que je leur ay promis de vous en escripre encores et qu'ils eussent patiance jusques a en avoir eu la responce qui seroit dedans peu de temps »[169].

La lettre du gouverneur est assurément un instrument de dialogue des plus efficaces entre le centre et la périphérie. Et les mortes-payes ne s'y trompent pas, la réponse faite au gouverneur tardera sans doute moins qu'une requête envoyée au roi qui doit passer par le Conseil des requêtes. Étampes rapporte alors à Guise :

> « Ils m'ont prié de vous en escripre, je ne leur en ay ozé refuser »[170].

En sens inverse, le gouverneur sait à quel point une lettre du monarque peut réveiller le sens du devoir des uns et des autres. À plusieurs reprises, il demande au roi d'écrire à certains Bretons pour entretenir leur fidélité. Ainsi, en 1560, au sujet des capitaines de places-fortes bretonnes :

---

[167] Morice, col. 1229 : René de Sanzay à Étampes, Nantes, 16 septembre 1558.
[168] Un parallèle peut être observé avec la figure du pape dont les voyages occasionnent des demandes fréquentes des communautés sans pour autant qu'elles renoncent à envoyer des délégations à Rome en cas d'urgence (Bernard Barbiche, Rolf Grosse (dir.), *Aspects diplomatiques des voyages pontificaux*, Paris, École des Chartes, 2009, 242 p. Cette observation vaut en fait pour tout type de gouvernant.
[169] Chichkine, p. 130 : Étampes au duc de Guise, Brest, 6 juillet 1560.
[170] *Ibid.*

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

« Il semble que Sa Magesté feroit bien de leur escripre ung mot pour tousjours leur augmenter l'affection de son service »[171].

Désireux d'entretenir les fidélités par la correspondance, il agit de même avec les grands pensionnaires de la province. Ayant à son service Bouillé, les Acigné et les Rieux, Étampes précise au roi qu' « il seroit bon qu'il vous pleust leur escrire »[172] pour compter sur eux avec plus d'assurance. Pour garder le vicomte de Rohan dans le camp des protestants « paisibles », il demande à Catherine de Médicis « de luy mectre ung petit mot de vostre main »[173], insistant bien sur la rédaction autographe, beaucoup plus personnelle et donc plus appréciée. Parfois un « mot de lettre » peut se limiter à un petit billet qui ne dit pas beaucoup mais qui est signé de la main du roi. Ainsi peut s'expliquer le grand nombre de missives identiques, des circulaires, envoyées par le roi aux membres des États de Bretagne pour qu'ils aient à s'assembler aux prochains États tenus dans la ville et le jour indiqués[174]. Tous reçoivent le même mot mais ce qui compte véritablement c'est la signature de la main du roi, véritable marque d'attention. En 1561, pour la convocation des États de Redon, les vingt-trois membres de la noblesse reçoivent tous une convocation signée du roi, type spécifique de la correspondance, mais Étampes croit bon d'y ajouter à chaque fois sa missive-circulaire comme pour insister sur cette marque valorisante[175].

La puissance d'une lettre du gouverneur

Les lettres du gouverneur sont généralement d'un ton mesuré. Cela dit, la plume peut se faire d'autant plus rude qu'il s'agit d'une demande expresse du pouvoir royal. Ainsi, en mai 1560, alors que le commis de l'extraordinaire des guerres, Louis Mallet, ne délivre toujours pas l'argent promis à Étampes, le roi demande à son gouverneur de lui faire « une depesche bien rayde [...] affin de le haster, le menassent de le faire mectre en ung cul de fosse s'il ne faict dilligence, car il ne tient que à luy que lesdictz deniers ne soient en Bretagne »[176]. Cet aspect contraignant est d'autant plus fort dès lors qu'elle est lue en public. Ainsi de la demande du sénéchal de Rennes en 1561 de lui donner « quelques lectres pour monstrer en public, pour refraindre ceulx qui s'advancent trop »[177].

---

[171] Chichkine, p. 234 : mémoire du duc d'Étampes, fin juillet-août 1560.
[172] Chichkine, p. 219 : Étampes à François II, Lamballe, 15 septembre 1560.
[173] Lublinskaya, p. 36-37 : Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 1er mai 1562.
[174] Voir par exemple ADCA, 2 E 4 : François II à Louis d'Acigné, sieur de La Roche-Jagu, Fontainebleau, 16 juillet 1560.
[175] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 91 : circulaire du duc d'Étampes, Nantes, 26 février 1561 : « j'ay bien voulu les acompaigner de la présente ».
[176] BnF, NAF 1234, f° 105 : réponse de François II au duc d'Étampes, mai 1560.
[177] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 94 : Bertrand d'Argentré, Rennes, 27 février 1561.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Détenir une lettre du gouverneur est aussi un bon moyen de légitimer son action. Lorsque le lieutenant de Sourdeval est envoyé par Étampes pour commander à la garnison du Croisic, ce qui déplaît très fortement au capitaine de la place Jacques de Robien, il écrit à ce dernier :

> « Je me suis gouverné suivant l'intencion de Monseigneur le gouverneur qui m'a escript une lettre »[178].

Dans ces conflits la lettre missive est aussi une garantie. Pour le sieur de La Caunelaye, un parchemin signé de la main d'Étampes lui permet de ne pas rencontrer de trop gros blocages institutionnels. Alors qu'il cherche à obtenir des poudres du château de Nantes pour ses arquebusiers de Saint-Malo, le gouverneur écrit au capitaine Sanzay pour le laisser faire. Il déclare à propos de La Caunelaye :

> « Il doubte que ne luy voullusier empescher sans avoir lettre de moy, de quoy je vous ay bien voullu escripre ceste lettre »[179].

Parfois, la lettre vient appuyer une missive royale. En 1558, l'évêque de Vannes, Sébastien de l'Aubespine, a obtenu du roi la transmission de son évêché à son frère, ambassadeur en Flandres, mais le chapitre de la ville demande des contreparties financières pour une telle succession. Ayant obtenu une missive du roi pour ramener les religieux à la raison, l'Aubespine demande alors à Étampes de « vouloir faire accompaigner ladite lettre du Roy d'une des vostres audit chapitre pour le mouvoir davantage à gratifier mondit frère »[180]. Les Vannetais, lorsqu'ils recevront les deux lettres seront à coup sûr, contraints d'obéir.

Conclusion :

Instrument de communication comme de pouvoir, la lettre est au centre de la pratique du métier de gouverneur. La correspondance d'un Grand tel qu'Étampes est par ailleurs archivée avec soin par ses secrétaires car il s'agit d'un enjeu primordial dans la maîtrise de l'information. Ainsi, entré au parlement en 1562 le « gouverneur a envoyé quérir son secrétaire duquel il a prins deux lectres missives signées Catherine que la Royne Mère luy avoit envoiées, lesquelles ont esté leues en ladite court contenant plusieurs advertissemens »[181]. En outre, on perçoit bien la fracture des guerres de Religion dans la pratique épistolaire du gouverneur, tant en quantité qu'en qualité. 1560 marque une explosion

[178] ADIV, 1 F 1978 : le lieutenant de Sourdeval à Jacques de Robien, Le Croisic, 23 décembre 1562.
[179] ADM, 34 J 4, Ms 144 : Étampes à René de Sanzay, Lamballe, 7 juillet 1558.
[180] Morice, col. 1197 : Sébastien de l'Aubespine à Étampes, Offrémont, 22 juin 1557.
[181] ADIV, 1 Bb 807, f° 6 v° : séance du samedi 8 août 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

d'écritures, écritures de plus en plus sujettes à des enjeux comme la rumeur et la dissimulation. Les crises politico-religieuses rapprochent aussi inévitablement les objectifs d'espionnage et de surveillance. Le gouverneur espionne et s'informe au-delà de sa frontière de gouvernement, les marches de Bretagne, qui retrouve un rôle stratégique. Reste que la puissance d'une lettre du gouverneur reste inégalée dans sa province. En cela, la missive de ce serviteur du roi s'apparente souvent à un acte officiel qui vient compléter ses ordonnances, phénomène déjà observé en Languedoc[182]. L'étude de la correspondance du gouverneur en dit aussi beaucoup sur la géographie bretonne au milieu du siècle. Certes, l'ouverture maritime n'en fait pas une province isolée[183], mais il s'agit d'un espace encore très mal relié au centre politique[184]. Quant au véritable cœur du gouvernement, il se confond avec le centre du pouvoir seigneurial d'un gouverneur issu de la province qui exploite par ailleurs avec subtilité son enracinement local.

Toutefois, la place de l'oral relevée dans la correspondance d'Étampes montre que la lettre ne fait pas tout. En réalité, la pratique épistolaire ne saurait complètement se distinguer d'une autre pratique du gouvernement, celle de l'itinérance.

[182] Claude Tiévant, *Le Gouverneur de Languedoc pendant les premières guerres de religion (1559-1574) : Henri de Montmorency-Damville,* Publisud, 1993, p. 99.
[183] Joël Cornette, *Histoire de la Bretagne…,* p. 432-433.
[184] Alain Croix, *L'Âge d'or de la Bretagne…,* p. 101-106.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

CHAPITRE 9 : UN GOUVERNEUR DE VOYAGE

La correspondance ne fait pas tout. Modalité de gouvernement efficace, elle reste un moyen d'information et d'action qui vise à atténuer la distance mais ne la supprime pas. En cela, rien de tel qu'un déplacement pour voir et observer de soi-même. Ainsi, alors que l'usage de la correspondance vient remédier à l'éloignement géographique, la mobilité rapproche physiquement le gouverneur de ses administrés. Si la politique itinérante des souverains est désormais bien connue des historiens[1], les études sont moins nombreuses pour leurs agents[2]. Ce chapitre se propose de comprendre comment le gouverneur appréhende physiquement l'espace qu'il doit gouverner car voyager, c'est gouverner[3]. Il permet, ce faisant, d'analyser l'utilisation politique de son corps à travers les voyages, ainsi lors des étapes dans les villes. Actions politiques à part entière, les déplacements du gouverneur sont, comme pour d'autres agents du roi, divers et variés[4]. Un déplacement vers les communautés traduit-il toujours un désir de meilleure visibilité, voire accessibilité ? À l'inverse, quelle utilité peuvent avoir les voyages en cour ? La localisation des lettres émises par le gouverneur, couplée à d'autres sources localisées comme les ordonnances ou les quittances, permet ainsi de le suivre avec minutie dans ses déplacements, parfois jour après jour[5]. Se dessine alors une autre pratique de gouvernement, celle du voyage et de l'itinérance. Plusieurs grands déplacements entrepris par Étampes au cours de sa longue carrière l'illustrent.

Le *Tro Breizh* de 1543, voyage d'entrée en fonction, requiert tout d'abord une attention particulière. Puis il conviendra d'observer les utilisations politiques des autres voyages dans la province, avant d'analyser ceux entrepris jusqu'à la cour. L'ensemble débouche sur une réflexion sur les limites du gouvernement itinérant.

---

[1] Jean Boutier, Alain Dewerpe, Daniel Nordman, « Les voyages des rois de France au XVIe siècle », *l'Histoire,* 1980, 24, p. 31-34.
[2] Voir tout de même, Stéphane Curveillerr, Laurent Buchard (dir.), *Se déplacer du Moyen Âge à nos jours,* Calais, Les Amis du vieux Calais, 2009, 336 p.
[3] Jean Boutier, François Moureau, Gilles Bertrand, Pierre-Yves Beaurepaire (dir.), *Le voyage à l'époque moderne,* Bulletin de l'Association des Historiens modernistes des Universités, 27, Paris, PUPS, 2004, 82 p.
[4] Alain Demurger, « Les déplacements professionnels des agents du roi (vers 1380-vers 1410) », *Actes du congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public,* 1996, vol. 26-1, p. 103-121 ; Patrick Demouy, « Pour Dieu et pour le roi. Les déplacements des archevêques de Reims aux XIe-XIIe siècles », Stéphane Curveiller, Laurent Buchard (dir.), *Se déplacer…,* p. 51-57.
[5] Malcolm Walsby (*The Counts of Laval…*) Éric Durot (*François de Lorraine…)* obtiennent ainsi des résultats de localisation parfois très précis.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Le *Tro Breiz* de 1543 et les entrées solennelles, une mise en scène du corps politique

La première utilisation politique de son corps par le gouverneur Étampes est rapide. Dès l'annonce de sa nomination en tant que gouverneur de Bretagne, en février 1543, Étampes prépare un grand tour de Bretagne censé lui présenter son nouveau gouvernement. Ce voyage a pu être repéré grâce à quelques entrées solennelles que le gouverneur s'est vu offrir conformément à ce type de cérémonial d'accueil. Entre le XVe et le XVIe siècle se situe l'âge d'or des entrées solennelles urbaines des grands personnages du royaume, rois, évêques, mais aussi gouverneurs ou magistrats. Certes, il s'agit d'un moyen de communication et de propagande du pouvoir royal à l'occasion d'une cérémonie politique facile à reproduire[6]. Mais l'entrée profite aussi à la ville car celle-ci peut se mettre en scène et se fabriquer politiquement. Un réel échange, une dimension contractuelle, se dessine entre le gouverneur et la ville d'accueil et pas uniquement une démonstration de la puissance du premier et de l'assujettissement urbain au roi. Cet acte rituel et symbolique a récemment été étudié par David Rivaud, sans toutefois qu'il aborde les entrées des lieutenants du roi[7]. L'originalité de l'entrée des gouverneurs de province est que leur propre corps représente celui du roi. Dès lors peut s'opérer un glissement symbolique. En effet, les historiens ont bien montré à quel point la mise en scène du gouverneur est en réalité une mise en scène de la majesté du roi dans le cadre d'une souveraineté déléguée. Comme un gouverneur renferme en lui un « morceau de roi »[8], il est quasiment un « autre corps du roi »[9].

En mars 1543, le duc d'Étampes réside dans son château des Essarts en Poitou, à proximité de son nouveau gouvernement. Le précédent gouverneur, le baron de Châteaubriant, étant mort le 14 février, Étampes respecte un deuil de six semaines, réservé aux grands dignitaires du royaume. Mais il ne faut pas tarder. Si la lettre royale et celle du dauphin ont une réelle valeur juridique, les entrées de ville revêtent une valeur symbolique qui

---

[6] Florence Alazard, Paul-Alexis Mellet, « De la propagande à l'obéissance, du dialogue à la domination : les enjeux de pouvoir dans les entrées solennelles », David Rivaud (dir.), *Entrées épiscopales, royales et princières dans les villes du Centre-Ouest du royaume de France (XIIIe-XVIe siècles),* Genève, Droz, 2013, p. 9-22.

[7] David Rivaud (dir.), *Entrées épiscopales, royales et princières dans les villes du Centre-Ouest de la France (XIVe XVIe siècles)*, Genève, Droz, 2013, 276 p. Pour les entrées des gouverneurs à Rennes, voir Catherine Le Mée, *Les manifestations publiques à Rennes au 16e siècle (1500-1610),* mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction d'Alain Croix, Rennes 2, 1997, 132 p.

[8] Daniel Aznar, « "Un morceau de roi". La imagen del gobernador de provincia en la Francia barroca », *À la place du roi, Vice-rois, gouverneurs et ambassadeurs dans les monarchies française et espagnole (XVIe-XVIIIe siècles)*, Daniel Aznar, Guillaume Hanotin, May F. Niels (éd.), Madrid, collection de la Casa de Velazquez, n°144, 2014, p. 151-180.

[9] Theresa Earenfight, *The King's Other Body : Maria of Castile and the Crown of Aragon,* Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2009, 240 p.

empêche ou du moins complique tout retour en arrière. Une fois passé par les villes de son gouvernement, Étampes aura été vu comme tel. Pendant le deuil de Châteaubriant, Étampes prend déjà contact avec les communautés urbaines. La première ville visitée sera la plus proche de lui : Nantes.

En mars, une délégation nantaise composée de trois bourgeois se déplacent jusqu'aux Essarts pour « faire la révérence et présenter les humbles recommandations » de la ville, mais surtout pour savoir quand il voudra faire son entrée[10]. Ils prennent alors surtout contact avec son maréchal des logis. Le 30 mars, Étampes est encore aux Essarts[11], mais le 1er avril 1543, il est arrivé à Clisson. Son voyage peut commencer. Sept jours plus tard, il fait son entrée officielle à Nantes. Nicolas Travers, historien de la ville, rapporte qu'il entra par la porte Saint-Nicolas, c'est-à-dire par le sud-ouest[12]. Sous les portes de la ville, il aurait répondu au recteur qui lui demandait de maintenir les privilèges de l'Université : « Je ne suis venu pour y contrevenir, ni les tollir, mais pour le garder à mon povoir ». Puis, entouré des universitaires, il traverse le pont Saint-Nicolas pour se rendre à la cathédrale et assister aux vêpres. Le soir, la ville lui offre des cadeaux comme du vin d'Anjou[13].

L'entrée à Rennes

La seconde entrée de ville du gouverneur Étampes offre davantage de détails. Après Nantes, le duc prend le chemin du nord et se dirige vers Rennes, la ville du couronnement des ducs de Bretagne. Onze ans plus tôt, le faste d'un couronnement ducal avait été déployé pour le dauphin François[14]. Dès le 1er avril, alors qu'Étampes n'avait pas encore quitté Clisson, une assemblée du corps de ville de Rennes se rassemble

> « pour ce qu'il a esté donné advertissement que monsieur le duc d'Estampes, à présent gouverneur de ce pais et duché de Bretaigne, estant de présent comme on dict a la ville de Clisson en Poytou [*sic*], a déliberé venir en cedict pays de Bretaigne et faire son entrée en cestedite ville et qu'il est necessairement requis en savoir et entendre a certain affin de soy préparer, ordonner et pourveoirs des choses qu'il sera besoign avoir et faire pour le recevoir en tel honneur qui luy appartient comme lieutenant et présentant la personne du Roy notre sire »[15].

[10] AMN, CC 115, f° 43.
[11] Morice, col. 1051.
[12] Nicolas Travers, *Histoire civile, politique et religieuse de la ville et du comté de Nantes*, Nantes, Forest, 1836, t. II, p. 317.
[13] AMN, CC 115.
[14] Philippe Hamon, « Rennes, 1532 : le dernier couronnement ducal », dans Augustin Pic, Georges Provost (dir.), *Yves Mahyeux (1462-1542). Rennes en Renaissance*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 325-342.
[15] AMR, AA 20.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Ces derniers mots de l'assemblée de ville sont importants. Ils insistent bien sur le rôle de représentation de la « personne » du roi. Le corps du roi est réellement présent à travers celui du gouverneur. Dès lors, il n'y a qu'un pas à franchir. Accueillir le gouverneur, c'est célébrer l'entrée du roi, fût-elle déléguée. Aussi, l'entrée du gouverneur se doit d'être fastueuse et imitatrice des entrées royales.

Une première délégation composée du procureur des bourgeois et du maître des monnaies de la ville se déplace « vers ledict sieur gouverneur a ladite ville de Clisson ou là part qu'il sera pour le saluer et gratiffier ». Il s'agit aussi et surtout de dialoguer avec le nouveau gouverneur pour préparer une entrée à son goût. Suite à cet échange, démarrent les dépenses de la ville. Avant l'entrée, il faut aussi songer à aménager les abords de la ville. Ainsi, comme le gouverneur emprunte la route de Nantes à Rennes, les bourgeois font réparer le pavé et décorent les bas-côtés immédiats de la ville ainsi que le trajet entre la porte de Toussaint et le centre-ville. Lorsqu'il est aperçu au loin par les sentinelles, on fait tirer les canons depuis les remparts et surtout « des plus grosses pièces »[16]. Enfin, lorsqu'il entre par la porte de Toussaint, le capitaine de la ville et les bourgeois lui offrent des pièces d'orfèvrerie aux armes des Penthièvre. S'ajoutent d'autres cadeaux de bienvenue de la part de la municipalité, comme du vin d'Anjou, du vin clairet « du meilleur qu'on pourra trouver », les sommeliers du gouverneur sont même appelés pour connaître « son goust »[17]. La ville lui offre aussi un poile « de damas blanc et noir armoryé des armes dudit sieur gouverneur ». Ce poile est une sorte de dais qui souligne visuellement la haute dignité du personnage et le rapproche un peu plus des cérémonies royales. Puis, le cortège continue sur un chemin bien balisé où pendent aux fenêtres des tapisseries. La célèbre « grosse orloge » de Rennes, connue de Rabelais, elle aussi revêtue des armes d'Étampes, doit sonner durant tout le trajet qui mène le gouverneur à son logis, au couvent des Jacobins. Les trompettes de la ville, les « sonneurs de hault bouais » et les tambourins s'ajoutent à cet effet sonore. Enfin, les arquebusiers rennais encadrent son cortège « en bon ordre ». Mais avant de rejoindre son logis, le gouverneur se voit offrir un petit divertissement. Les Rennais lui présentent une pompe et une fontaine avec « la pucelle et seix petiz enffans gectans vin blanc et claret au plat de marbre »[18]. Ce tableau vivant doit amuser, voire impressionner l'invité. Il est alors d'usage de créer des inventions comme des fontaines lors des entrées de grands personnages. Mathieu

[16] Exercice toujours dangereux puisqu'à Brest en 1518, lorsque le capitaine fait tirer du canon pour l'entrée du roi, on dénombre des blessés et même des tués (*CAF,* t. 5, p. 415).
[17] Sur la pratique fréquente de dons de présents aux gouverneurs, voir Robert Harding, *Anatomy of a power elite…,* p. 182-189.
[18] AMR, AA 12.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Lecoutre a bien montré que ces « fontaines à vin » sont largement associées aux naissances royales ou aux entrées urbaines plutôt qu'aux victoires militaires. Dès lors, le vin est distribué publiquement et gratuitement et s'enivrer pour l'entrée du gouverneur rend l'entrée d'autant plus « joyeuse »[19]. Mais pour que l'effet soit totalement réussi, Étampes – et à la demande de la ville – envoie vérifier l'artefact par son ingénieur italien, Jean Baptiste Dey. À la théâtralisation du corps du gouverneur répond un équivalent pour le pouvoir municipal. Ainsi, on favorise l'utilisation de l'image de la pucelle et des enfants qui sont les symboles de plusieurs vertus, comme l'innocence. Lors de l'entrée du gouverneur Thémines en 1627, la ville utilisera à nouveau des enfants, image d'innocence[20].

Mais l'allégorie de la pucelle peut recouvrir un autre sens. Le compte de 1543 indique qu'il s'agit d'une pompe « que donna le feu capitaine Jacques Guybé ja dressée au grant bout de cohue [place rennaise] »[21]. Guybé, frère de l'évêque d'alors, étant capitaine de la ville de 1500 à 1508, il est fort probable que la fontaine à la pucelle soit en fait celle qu'on présenta à la duchesse Anne lors de son *Tro Breiz* de 1505. En effet, Mathieu Pichard-Rivalan a noté la présentation à la duchesse en 1505 d'une pucelle, sorte de « double urbain » qui représente la municipalité[22]. Ainsi, la ville ressort une mise en scène qui avait été destinée à la duchesse Anne quarante ans plus tôt. Est-ce là un moyen de faire comprendre au gouverneur sa haute dignité, au moins égale à une duchesse de Bretagne deux fois reine de France ? Ou alors s'agit-il de jouer sur ce côté représentatif du corps du roi ? Entre l'entrée d'une reine de France et celle d'un représentant du corps du roi, la mise en scène peut être similaire. Dans l'esprit des bourgeois, on reste avant tout confronté à l'entrée de la dignité royale. Le gouverneur Étampes fait littéralement le lien entre Anne et Henri II. La comparaison est d'autant plus frappante qu'Étampes prend à quelques étapes près le même chemin qu'Anne en 1505. Seul le sens de déplacement diffère, Étampes décrivant une boucle qui va dans le sens inverse des aiguilles d'une montre[23]. Sans compter que de possibles raisons budgétaires poussèrent peut-être les bourgeois à réutiliser cet artefact.

---

[19] Mathieu Lecoutre, *Ivresse et ivrognerie dans la France moderne*, Rennes/Tours, PUR/PUFR, coll. « Table des Hommes », 2011, p. 298-315.
[20] Bruno Isbled (éd.), *Moi, Claude Bordeaux…journal d'un bourgeois de Rennes au 17e siècle*, Rennes, Apogée, 1992, p. 92.
[21] AMR, AA 20.
[22] Mathieu Pichard-Rivalan, *Rennes, naissance d'une capitale provinciale (1491-1610)*, thèse de doctorat sous la direction de Philippe Hamon, Université Rennes 2, 2014, p. 256.
[23] Dominique Le Page, Michel Nassiet, *L'union de la Bretagne à la France*, Morlaix, Skol Vreizh, 2003, cahier central. À peu de choses près, le général des finances de Bretagne Antoine Bullioud effectue le même tour qu'Étampes en 1537 lors de son inspection de la province (Chantal Reydellet, « Un voyage en Bretagne

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Enfin, a lieu le « banquet et la collation que fist monsieur le capitaine sieur de Boisorcant à mondit seigneur le gouverneur acompaigné de grand nombre de gentilzhommes et notables personnaiges à la maison dudict sieur cappitaine »[24]. C'est un banquet pour lequel près de soixante-dix-neuf pichets de vin sont fournis par la ville. Celle-ci n'a donc pas lésiné sur la dépense pour l'entrée d'Étampes, en particulier pour les offrandes culinaires, comme c'est l'usage[25]. Logeant au couvent de Notre-Dame de Bonne Nouvelle « près Rennes », le gouverneur fait montre de sa générosité le 21 avril par un don annuel de 50 lt. aux Jacobins « pour notre logis que prenons en leur maison et le service que leur avons ordonné faire pour nous en leur église »[26]. Hormis ces deux grandes entrées, les sources manquent cruellement. Mais si l'on se penche sur les actes signés par Étampes pour l'année 1543, ceux-ci, grâce à leur datation localisée, laissent apparaître la poursuite d'un voyage dans la province[27].

Un voyage politique

d'Antoine Bullioud, général des finances du duché », dans *Charpiana, Mélanges offerts à Jacques Charpy par ses amis*, Bannalec, Fédération des sociétés savantes de Bretagne, 1991, p. 311-317.

[24] AMR, AA 12. Boisorcant est propriétaire de vingt maisons dans la paroisse de Toussaint (Mathieu Pichard-Rivalan, *Rennes…*, p. 637).

[25] Jean-Pierre Leguay, « Banquets, cadeaux alimentaires et autres présents aux visiteurs de marque dans les villes françaises à la fin du Moyen-Âge », *Actes du 116e Congrès national des sociétés savantes de Chambéry*, 1991, p. 193-213.

[26] ADCA, 1 E 553 : Étampes à son receveur de Lamballe, Rennes, 21 avril 1543 ; quittance de frère Mathieu Pavy, docteur en théologie, prieur du couvent de Notre Dame de Bonnes Nouvelles, Rennes, 9 juillet 1544.

[27] De la même manière que si l'on suit les actes émis par François Ier (*Catalogue des Actes de François Ier*) ou les bulles du pape (Bernard Barbiche, Rolf Grosse (dir.), *Aspects diplomatiques des voyages pontificaux*, Paris, École des Chartes, 2009).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Carte 6 : la prise de possession d'un gouvernement : le *Tro Breizh* de 1543

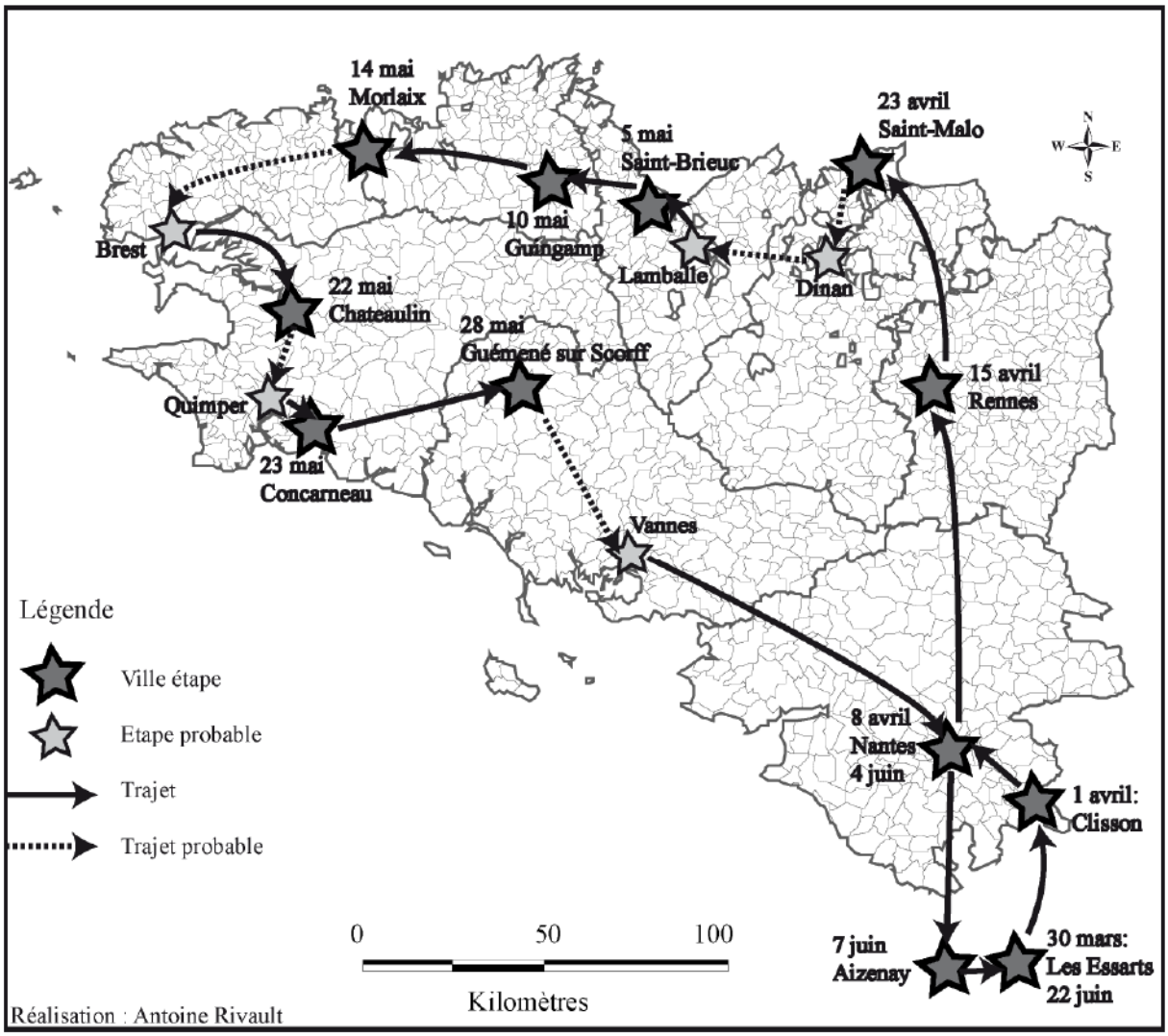

Ainsi, après avoir fait sa « joieuse entrée » à Rennes, Étampes se rend rapidement à Saint-Malo et assiste à nouveau à une cérémonie d'entrée assez similaire à celles de Nantes et Rennes[28]. Les canons de la ville tonnent et le duc reçoit des présents. Puis, il se dirige vers l'ouest tout en restant proche de la côte. Arrive le Penthièvre dont il est le seigneur. Le 5 mai il entre à Saint-Brieuc[29], le 10 mai il loge chez lui, à Guingamp où il finance la réparation de « l'édifice de ladite église notre dame »[30]. Le séjour en Penthièvre est de courte durée puisque le 14, il est à Morlaix[31] où il passe en revue l'artillerie de la ville, l'arrière-ban en garnison[32]

[28] AMSM, GG 7.
[29] ADCA, 1 E 571 : commission d'Étampes à Gilles de Gand, Saint-Brieuc, 5 mai 1543.
[30] ADCA, 1 E 943 : Étampes à son receveur de Guingamp, Guingamp, 10 mai 1543 ; ADCA, 2 E 4 : commission d'Étampes à Jacques d'Acigné, Guingamp, 10 mai 1543.
[31] AMR, AA 12 : ordonnance d'Étampes, Morlaix, 14 mai 1543.
[32] ADIV, 23 J 56 : montres de l'arrière-ban de Tréguier, ordonnance d'Étampes, 14 mai 1543.

et dialogue avec la ville sur les modalités de la construction du château du Taureau[33]. En effet, en octobre 1543, un acte du dauphin Henri précise aux Morlaisiens « que avons esté adverty par notredit cousin le duc d'Estampes que la perfection dudit fort est très utile et requise, non seulement pour la seureté dudit Morlaix, mais aussi d'une grande partie de nostredit duché ». L'entrée du gouverneur à Morlaix conduisit les habitants « à faire construire et ediffier à leurs despens sur ung rocher qui est à l'entrée du havre d'icelle ville, ung fort pour résister ausdiz ennemys, et les empescher de povoir plus surprendre icelle ville »[34]. Le souvenir de la descente anglaise de 1522 était encore présent dans les esprits. Le voyage du gouverneur revêt alors également une dimension politique et militaire. Il s'agit d'inspecter les défenses de la province et si possible de les améliorer pour bien commencer la mission qui lui est confiée.

Après Morlaix, le duc d'Étampes passe peut-être à Brest où le capitaine Carné avait reçu l'ordre du dauphin de bien l'accueillir[35] et le 22 mai, il est à Châteaulin[36]. Il y déclare par ailleurs dans un acte qu'il est en train de visiter « les places fortes et costes de la marine de ce pais et duché pour voir et aintandre ce qui est requis necessaire et utille pour les entretenemens, fortifications, augmentations et gardes d'icelluy ». Le lendemain, il entre à Concarneau, où il en profite là encore pour passer en revue l'artillerie de la ville et inspecter l'état des murailles[37], et le 28, il est à Guémené-sur-Scorff[38]. Peut-être après une entrée à Vannes – de même qu'à Brest, l'absence de sources laisse place aux suppositions – il est de retour le 4 juin à Nantes pour une seconde entrée où l'on se contente désormais de faire tonner les canons. Mais le miseur nantais écrit que les soldats ont monté l'artillerie « sur les murailles lors que mondit sieur le gouverneur vint de basse bretaigne en ceste ville »[39]. Enfin, le 7 juin il arrive au Plessis-Clairambault[40], actuelle Aizenay, son fief, puis est rapidement de retour aux Essarts puisqu'on l'y retrouve le 22[41]. La boucle est bouclée. En un peu plus de deux mois, de fin mars à début juin 1543, le nouveau gouverneur de Bretagne a fait son *Tro Breiz*, son « tour de Bretagne », très similaire à celui de la duchesse Anne en 1505. L'analogie est d'autant plus frappante qu'une partie de la mise en scène de l'entrée de la duchesse à

[33] Guillaume Lejean, *Histoire politique et municipale de la ville et de la communauté de Morlaix, depuis les temps reculés jusqu'à la Révolution française,* Morlaix, V. Guilmer, 1847, p. 208.
[34] ADIV, 1 F 850, f° 283 r° : ordonnance de Henri, dauphin, aux habitants de Morlaix, Saint-Quentin, 20 octobre 1543.
[35] ADIV, 2 Ec 8, liasse 4, f° 53 : Henri à Marc de Carné, 3 mars [1543].
[36] ADIV, 23 J 56 : commission d'Étampes au sieur de Coetnisan, Châteaulin, 22 mai 1543.
[37] BnF, Fr. 22342, f° 219.
[38] BnF, Fr. 10186, f° 243: commission d'Étampes à François du Puy du Foy, Guéméné, 28 mai 1543.
[39] AMN, CC 115, f° 43.
[40] ADCA, 1 E 3654 : commission d'Étampes à La Blanchardaye, Le Plessis-Clairambault, 7 juin 1543.
[41] ADIV, 2 Ec 8 : Étampes à Marc de Carné, Les Essarts, 22 juin 1543.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Rennes est réutilisée pour celle d'Étampes… Il est allé au devant des municipalités, il s'est montré aux élites qui l'ont reconnu, et a exercé une forme de puissance symbolique sur les masses *via* la solennité des entrées. D'une certaine manière, il a « remué les âmes »[42]. Car il s'agit bien de mises en scènes destinées à exalter le pouvoir du gouverneur tout comme on exalte la monarchie lors d'une entrée royale. Et cette exaltation est une pédagogie politique, qui traduit une forme d'échange, à défaut d'un complet dialogue[43].

Surtout, le duc d'Étampes est devenu gouverneur physiquement. Désormais, les villes comme les grands officiers bretons savent qui il est. Et réciproquement, comme pour Charles IX qui découvre son royaume en 1564-1565, le tour de 1543 revêt une valeur pédagogique, il présente « son gouvernement » au duc d'Étampes[44]. Comme pour le jeune roi, il est important pour Étampes de voir de ses propres yeux le nouveau territoire dont il est investi. Étampes n'est pas aussi jeune que Charles IX cependant, âgé d'une trentaine d'années, il n'est pas encore tout à fait un gouverneur aguerri et rompu au métier. Un voyage n'est pas de trop pour mieux asseoir son autorité, pour être visible, reconnu et reconnaissable. Peut-être même ce proche de Catherine de Médicis, a-t-il inspiré celle-ci dans son projet.

Or, cette pratique est loin d'être commune pour les gouverneurs de province. Étampes est, semble t-il, le premier gouverneur de Bretagne à faire une entrée solennelle à Nantes[45] comme à Rennes[46]. Peu à peu, l'entrée du gouverneur remplace celle du duc ou de la duchesse Mais un élément central est à prendre en considération. Nulle trace de tour de la province par Guy de Laval. Même constat pour Jean de Laval-Châteaubriant ou le vicomte de Martigues et pour les ducs de Montpensier et de Mercœur. Car pour les trois premiers, ils étaient connus en Bretagne et la Bretagne les connaissait. Ils ont tous servi leur prédécesseur gouverneur avant

---

[42] Bernard Guenée, Françoise Lehoux, *Les entrées royales françaises de 1328 à 1515*, Paris, éd. du CNRS, 1968, p. 8 : « ni l'écrit, ni la parole ne pouvaient aussi profondément remuer les âmes que les cérémonies ».

[43] Florence Alazard, Paul-Alexis Mellet, *art. cit.,* p. 17. Les auteurs montrent bien que le réel dialogue s'opère lors des préparatifs de l'entrée, donc en dehors de celle-ci. Quant à Philippe Buc, il sous-estime la part performative de l'entrée sans proposer une autre définition du rituel (Dangereux rituel. De l'histoire médiévale aux sciences sociales, Paris, PUF, 2003, 372 p.). C'est pourtant bien dans l'accomplissement de la cérémonie que l'échange à la fois solennel et populaire se vit.

[44] Jean Boutier, Alain Dewerpe, Daniel Nordman, *Un tour de France royal. Le voyage de Charles IX (1564-1566)*, Paris, Aubier, 1984.

[45] Sandrine Garcia, *Les entrées de ville à Nantes du milieu du XVIe à la première moitié du XVIIe*, mémoire de maîtrise, Nantes, 1996, p. 20.

[46] Avant Étampes en 1543, les archives rennaises n'offrent que très peu de documents pour les entrées de gouverneurs. On trouve en 1467 l'entrée du duc François II, en 1505 celle de sa fille Anne, en 1510 l'entrée du capitaine Mondragon, et enfin en 1532 l'entrée du dauphin François (Arch. mun. Rennes, AA 20). Seuls Montpensier en 1571 et Vendôme en 1608 offrent à nouveau des archives abondantes. Fanny Laschon, évoque les entrées de Jean de Laval-Châteaubriant à Rennes et Nantes en 1531 (*Gouverneurs et gouvernement en Bretagne au XVIe siècle (1492-1589)*, thèse d'histoire du droit sous la direction de Christiane Plessix-Buisset et Jean-Pierre Brancourt, Université de Rennes 1, 2006, p. 53-54 mais sans donner de détails).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

d'accéder au poste et connaissaient donc déjà la province[47]. Ainsi, un tel voyage lors de l'accès au titre de gouverneur aurait été inutile, voire vide de sens. Or, en 1543, Étampes se trouve être dans une position particulière. Il n'est connu que par son nom, celui de Penthièvre. Son passé familial fait qu'il passa sa jeunesse en Savoie et que depuis son retour en France en 1530 il fut assez rarement présent dans la province. Cependant, comme il aspire à réellement être gouverneur de Bretagne, ce tour prend tout son sens alors que Montpensier qui cumule les gouvernements et voit surtout en eux une manne financière, se contente de gouverner depuis Champigny[48] et retarde son entrée solennelle rennaise deux ans après sa nomination. À l'inverse, faire immédiatement ce tour de deux mois, prendre la peine d'une réelle pérégrination, c'est montrer son désir d'être un gouverneur bien présent, un gouverneur pour qui la Bretagne compte. C'est aussi envoyer un message clair : le duc sera l'exact opposé d'un gouverneur absent, il se présente en modèle du gouverneur présent et visible[49], et ce dès les premiers instants de sa charge.

Ainsi, le tour de Bretagne de 1543 est un impératif politique pour Étampes. Plus qu'une simple mise en scène de son corps représentant la dignité royale, c'est une promotion de son corps politique de gouverneur et de Grand qui veut s'ancrer dans la province. Pour représenter le roi, il aurait pu se contenter des deux entrées à Nantes et à Rennes comme le fera Mercœur en 1582. Mais le choix d'effectuer un tour complet est délibéré. Ce voyage nous est connu par les datations localisées des actes qu'Étampes fait rédiger. Autant d'actes en un laps de temps si court interpellent. Il semble que dans chaque ville que le nouveau gouverneur visite, il édicte un acte, pratique jamais retrouvée par la suite. En Penthièvre, il nomme assez naturellement des officiers pour son fief. Mais ailleurs, il en profite pour nommer des capitaines de l'arrière-ban, des capitaines gardes-côtes, il organise les montres des francs-archers, la garnison noble de Nantes, *etc*. Bref, il affirme concrètement son pouvoir de gouverneur en usant de sa capacité à nommer des subordonnés. On peut comprendre cette intense activité comme un moyen de créer de nouvelles fidélités parmi la noblesse mais aussi une nouvelle « équipe de gouvernement » censée remplacer l'ancienne à terme.

---

[47] Guy de Laval devient gouverneur en 1526 après avoir été lieutenant général sous le duc d'Alençon depuis 1517 ; Jean de Laval devient gouverneur en 1531 après avoir servi au moins comme capitaine de compagnie d'ordonnance sous Guy de Laval ; Martigues devient gouverneur en 1565 à la mort d'Étampes après avoir été son lieutenant général depuis 1560.

[48] La correspondance bretonne de Montpensier est éloquente à ce sujet.

[49] De la même manière qu'un Jacques d'Albon de Saint-André en Lyonnais dont Lucien Romier peut dire de lui qu'il ne fut pas « un personnage mystérieux et lointain, comme le furent tant de gouverneurs » (*La carrière d'un favori…*, p. 231).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Par ailleurs, si à la fin de son voyage Étampes retourne dans son fief des Essarts en Bas-Poitou, c'est parce qu'il ne s'est pas encore installé durablement à Lamballe – il ne le fera qu'en 1555. La proximité géographique des Essarts comme les séjours à Châteaubriant (cf. supra) suffisent. Mais le duc est de retour à l'extrême pointe de la province dès août. Le 3, il est à nouveau à Brest[50] et le 9 à Lesneven avec une garnison de gentilshommes venus de Saint-Brieuc[51]. Il y séjourne encore le 12[52] et le 21 août[53] et il y reste au moins jusqu'au 16 septembre[54] car il doit y repousser une tentative de débarquement anglais. C'est alors pour le gouverneur l'occasion de montrer pour la première fois ses qualités militaires, et de se mettre de nouveau en scène. Ambroise Paré rapporte qu'une fois les Anglais repoussés, le nouveau gouverneur organise des fêtes avec des chanteuses et danseuses ainsi que des combats de lutte bretonne[55]. Cela donne du « passe-temps et plaisir » à Étampes, Rohan, Laval et la bonne noblesse bretonne. S'agit-il de fêter la victoire ? Peut-être, mais pour le nouveau gouverneur, c'est aussi un moyen de se montrer à la fois au peuple et à la noblesse bretonne assemblée à l'occasion[56], de s'exposer d'une autre manière que les entrées solennelles. En outre, ordonnateur des fêtes sur ses propres deniers, Étampes apparaît comme l'homme central, celui à qui l'on se présente et à qui on dédie danses et luttes. Et le gouverneur ne lésine pas à la dépense, ce dont témoigne le médecin Paré, récompensé en diamant.

Ce tour de Bretagne n'est donc pas pensé pour s'exempter une fois pour toutes des longs déplacements dans la province. C'est un véritable voyage initiatique qui en appelle d'autres. Un an seulement après son *Tro Breiz*, Étampes renouvelle l'exercice. Une source rennaise évoque ainsi un passage « de breff » sans solennités, un « retour de monsieur le duc d'Estempes, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en Bretaigne, qui doibt comme a esté rapporté, s'en venir bien tost de la Basse Bretaigne où il estoit allé à l'issue de cestedicte ville lors qu'il y fist son entrée et passer de breff par cestedite ville s'en retournant au pays de France »[57]. Il semble alors que le nouveau gouverneur établisse un principe de

[50] ADCA, 1 E 1204 : quittance d'Étampes, Brest, 3 août 1543.
[51] BnF, Carrés d'Hozier, 278, f° 206 : Étampes aux officiers de Rennes, Lesneven, 9 août 1543.
[52] ADIV, 2 Ec 8 : commission d'Étampes à Marc de Carné, Lesneven, 12 août 1543.
[53] BnF, Ms. Fr. 22341, f° 220 : rôle de l'arrière-ban de Saint-Malo, Lesneven, 21 août 1543.
[54] ADIV, 23 J 56 : commission d'Étampes à Coetnisan, Lesneven, 16 septembre 1543.
[55] Ambroise Paré, *Œuvres*, Lyon, 1633, t. II, p. 901-902 : « grande quantité de filles villageoises pour chanter des chansons en bas Breton, où leur harmonie estoit de coater comme grenouilles, lors qu'elles sont en amour. Davantage leur faisoit dancer le triori de Bretagne et n'estoit sans bien remuer les pieds et fesses. Autrefois faisoit venir les lutteurs des villes et villages ».
[56] Paré affirme même qu'Étampes appela à soi Rohan et Laval pour profiter de leur capacité à mobiliser les gentilshommes.
[57] AMR, AA 12, n° 11, 1er juillet 1544. On le retrouve en effet en septembre 1544 à la cour. Il fait une montre de sa compagnie d'ordonnance au village de Chevry, en Brie (BnF, Fr. 25792, f° 492).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

fonctionnement : l'itinérance provinciale, sinon annualisée, du moins régulière. À tel point qu'en 1562, quand le lieutenant général Bouillé lui écrit, il salue « la peine que vous avez prise de vous trouver toujours vous-même par tous les lieux où vous connaissiez »[58]. Ainsi, le *Tro Breiz* de 1543, prise de possession d'un espace, est aussi un moyen d'instaurer un nouveau type de gouvernement, un gouvernement itinérant pour un gouverneur présent.

Les yeux du gouverneur : est-ce « aussi bien que sur le pappier » ?

Voir par soi même. Tel est le principe directeur[59]. La lettre de provision de Martigues insiste bien sur cette qualité qu'a cultivée Étampes, « personnaige qui [avait] l'œil ouvert »[60]. Plus tard, en 1573, Bouillé souligne à son tour le rôle des yeux du gouverneur lorsqu'il déplore la mauvaise vision d'Albert de Gondi, comte de Retz et lieutenant en Bretagne[61]. Ces yeux seuls peuvent forger une opinion sur la réalité du terrain. La correspondance implique la confiance. Mais celle-ci n'exclut pas le contrôle, et le gouverneur Étampes peut utiliser ses voyages dans ce but.

« Inventorier la province ». À propos du voyage de Basse-Bretagne

Les gouverneurs sont tous issus de la Haute-Bretagne. Ils sont francophones et médiocres connaisseurs de la société bas-bretonne et bretonnante. À propos de Jean de Laval, Marguerite d'Angoulême peut écrire que « ceux de la Basse Bretaigne le tiennent pour mauvais Breton, mais pour trop bon Françoys »[62], ce qui traduit un sentiment de distance avec leur gouverneur. Mais malgré ces critiques, la Basse-Bretagne n'est pas un espace à négliger, ne serait-ce que par son rôle militaire, Brest figurant comme grand port de guerre. Mais comment administrer un espace que l'on connaît mal ? En 1523, Guy XVI de Laval envoie un de ses hommes d'armes, Kerbiguet, « qui congnoest ceulx de Basse Bretagne » et « le langaige breton », pour lui faire le rapport de ce qui s'y passe[63]. Dès 1544, le dauphin Henri félicite Étampes pour avoir « envoié le sieur du Puy du Fou [capitaine de Nantes] en la Basse Bretaigne pour veoir

---

[58] Camille Mellinet, *La commune et la milice de Nantes*, Nantes, C. Mellinet, 1841, t. III, p. 165 : Bouillé à Étampes, 20 janvier 1562.
[59] Christelle Balouzat-Loubet, « Mobilité et pouvoir : les voyages de Mahaut d'Artois (1302-1329 », Stéphane Curveiller, Laurent Buchard (dir.), *Se déplacer…*, p. 71-78.
[60] ADIV, 1 Ba 4, f° 227 : provision de Charles IX pour Martigues, Amboise, 20 mars 1563.
[61] AMSM, BB 4 : Bouillé à Talvert, Auray, 1er mai 1573 : « je me fye aussi bien fort en monsieur de Rays car c'est ung homme de bien mays l'on m'a dict qu'il voit si peu cler qu'il ne pouroit pas executer le service qu'il feroit bien sans cela, toutesfois sa compaignie est toujours bonne ».
[62] F. Genin, *Supplément des lettres de la reine de Navarre,* Paris, 1842, p. 165-166. Elle souligne que les mortes-payes Brestois « ne sont pas bien confirmés bons François » et craint « qu'ils fassent quelque meschanceté ».
[63] Léon Honoré Labande (éd.), *Correspondance de Joachim de Matignon, lieutenant général du roi en Normandie (1516-1548),* Paris-Monaco, 1914, p. 5 : Guy XVI à Joachim de Matignon, Comper, 11 avril 1523 ; p. 12 : Guy XVI à Joachim de Matignon, Quintin, 24 août 1523.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

comme les choses y vont »[64]. Grâce à son lieutenant général Claude du Chastel, issu de Basse-Bretagne, le gouverneur Étampes dispose bientôt à son service un homme qui peut le seconder dans cette partie de la province. Sa lieutenance est centrée sur la Basse-Bretagne. Ainsi en 1548, Henri II déclare-t-il à Étampes :

> « Vous avez très bien faict de mander au sieur du Chastel, puisque ma fille la reyne d'Escosse avoit avecques elle mondict cousin le sieur de Rohan et bonne compaignie, qu'il se retirast en Basse-Bretaigne pour pourveoir es choses qui y seront requises »[65].

Mais le décès de Claude du Chastel en 1556 repose le problème. Les autres lieutenants, Rohan-Gyé et Bouillé sont davantage tournés vers la Haute-Bretagne, voire l'Anjou. Est alors peu à peu envisagé de procéder à des tournées personnelles d'inspection de la Basse-Bretagne. Ces voyages deviennent assez fréquents et s'annualisent comme s'il s'agissait d'un rituel de gouvernement. Ainsi, en 1560, Étampes peut déclarer au duc de Guise :

> « Je partz tout a ceste heure pour faire mon voiaige de Basse Bretaigne »[66].

Un an plus tard, il assure la reine comme le roi qu'il s'en va « en ce pais bas »[67], ce voyage étant justifié par quelque émotion populaire[68]. En juillet de la même année, il renouvelle le déplacement, tant les affaires liées aux huguenots se multiplient[69].

Durant son gouvernement, le duc signe plusieurs lettres depuis Brest (2), Morlaix (3), Quimperlé (2), ou encore Lesneven (4), car il établit dans la région son poste de commandement lors de la descente de 1558. Et pour ce type de voyage, il est bien souvent accompagné de ses gendarmes comme le prouve une montre à Lesneven en 1554[70]. Dès son arrivée en Bretagne, Étampes inspecte la place forte de Concarneau[71]. Puis, à Brest, il est plusieurs fois commissionné pour réaliser des inventaires des armes et artilleries. En 1553, alors en campagne en Picardie, il commissionne un proche, François de Tournemine, pour dresser l'inventaire[72]. Deux ans plus tard, le roi demande à Étampes de se rendre en personne

---

[64] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 6 : Henri à Étampes, Compiègne, 18 juillet 1544.
[65] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 18 : Henri II à Étampes, Guilestre, 6 septembre 1548.
[66] Chichkine, p. 114 : Étampes au duc de Guise, Lamballe, 21 juillet 1560.
[67] BnF, Vc Colbert 27, f° 308 : Étampes à Catherine de Médicis, Rennes, 9 mars 1561.
[68] BnF, Ms. Fr. 3186, f° 88 : Étampes à Charles IX, Lamballe, 18 avril 1561 : « j'estois allé en la basse bretaigne » ; f° 90 : Étampes à Catherine de Médicis, Lamballe, 18 avril 1561 : « J'arrive seullement hier de la basse bretaigne ou l'on me disoit que il y avoit quelques troubles ».
[69] Morice, col. 1313 : Étampes à Acigné, Lamballe, 29 juillet 1561.
[70] BnF, NAF 8623, f° 13 : montre de la compagnie d'Étampes, Lesneven, 26 juillet 1554.
[71] BnF, Ms. Fr. 22342, f° 219 : inventaire des artilleries et munitions de Concarneau par Étampes et Jean Moraud, sieur de La Provostière, lieutenant de monsieur de Brion, 23 mai 1543.
[72] BnF, Ms. Fr. 22326, p. 787-799 : inventaire des artilleries et munitions, par Jérôme de Carné et François de Tournemine, Brest, 18-19 août 1553.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

à Brest pour un nouvel inventaire avec Jérôme de Carné, capitaine de Brest en l'absence de Philibert Babou de La Bourdaisière[73]. Et l'opération s'est répétée, suscitant des inventaires à chaque inspection. En 1560, Étampes se renseigne auprès de Carné.

> « J'ay demandé quel nombre d'artillerye il y avoit en sadicte place, de laquelle il m'a dict avoir baillé il n'y a pas longtemps ung inventoire à monsieur de Bouillé et que monsieur de la Bourdaizière en a ung »[74].

Ces inventaires accompagnent bien souvent les lettres. Parfois, la missive aux Guises ou à Catherine de Médicis est un simple prétexte formel à l'envoi d'un « estat ». Ils sont aussi dressés par le gouverneur dans d'autres places bretonnes comme Nantes ou Fougères[75], mais il est vrai qu'ils revêtent une signification particulière en Basse-Bretagne, territoire qu'il fréquente nettement moins. Et un voyage d'inventaire des places fortes de la province est souvent apprécié par le monarque[76].

Le voyage de Basse-Bretagne est aussi un voyage très fortement lié à la gestion des garnisons[77] et à leur solde qui peine souvent à arriver. Au duc de Guise, Étampes confesse d'ailleurs que sans argent royal, son voyage de Basse-Bretagne est vide de sens. En 1560, il déclare ainsi le retarder jusqu'au moment où il recevra les précieux deniers[78]. C'est aussi un moyen d'inspecter la côte comme lorsque des gens de mer bretons aperçoivent au large des navires « ennemis » en 1560. Étampes rapporte alors à Guise que :

> « Cela me fera haster mon voiaige de Brest et iray ce soir coucher à Concque [Concarneau] que je vouldrois meilleure place ou qu'elle feust par terre. Et de là je m'en yray, visitant le long de la coste le plus dilligement que je pourray pour me rendre audict Brest »[79].

Dans ses lettres à la monarchie apparaît une extrême méfiance pour tout ce qui est colporté ou rapporté, fut-ce par des subordonnés. Des mots tels que « je fus veoir »[80], ou « je suys venu

---

[73] ADIV, 2 Ec 8 : commission d'Henri II pour Étampes, Villers-Cotterêts, 23 décembre 1555.
[74] Chichkine, p. 130 : Étampes au duc de Guise, Brest, 6 juillet 1560.
[75] BnF, Ms. Fr. 22310, f° 153 : inventaire des munitions du château de Fougères, 12 mai 1561.
[76] Voir par exemple les félicitations d'Henri III à Mercœur à ce sujet et surtout au sujet de Concarneau : BnF, Ms. Fr. 3306, f° 108 v° : Henri III à Mercœur, Mézières, 7 juillet 1583. Voir aussi Pol Vendeville, *« S'ils te mordent…,* p. 134-135.
[77] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 15 août 1555 : « j'ay deliberé d'aller vers Brest pour les affaires qui s'y presentent et veulx mener avec moy deux centz de voz francz archers de l'eveseché de Sainct Malo ».
[78] Chichkine, p. 91 : Étampes au duc de Guise, Montfort, 16 juin 1560. Même constat dans Chichkine, p. 120 : Étampes au duc de Guise, Quimperlé, 27 juin 1560 : « Mais, monsieur, toutes mesdictes visitations n'ayant poinct d'argent pour faire besoigner ne peuvent pas beaucoup servir ».
[79] Chichkine, p. 120 : Étampes au duc de Guise, Quimperlé, 27 juin 1560.
[80] BnF, Ms. Fr. 20624, f° 44 : Étampes à Henri II, Lesneven, 31 août 1558 : « Je fuz hier Sire, à Rosco[Roscoff] et veoir l'isle de Baz ».

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

passer par ceste ville pour entendre au vray»[81], montrent une ferme volonté de voir et de fixer les choses par soi-même. Arrivé à Nantes en 1561, il confesse même à la reine : « Je n'y ay pas (dieu mercy) trouvé les choses si aigres et confuses qu'on me les avoit raportées »[82].

A l'inverse, à propos de la place de Brest, il déclare être venu voir si « pour ceste place les choses se trouveroient aussi bien que sur le pappier »[83]. Gouverner en mode épistolaire a ses limites et un voyage est souvent opportun.

Cette politique du déplacement contraste alors avec l'image précédemment avancée d'un gouverneur qui gouverne depuis chez lui. Mais à dire vrai, ces deux aspects ne sont pas opposés. De fréquents voyages sont possibles car Lamballe est au cœur de la province. Et bien souvent, le voyage de Basse-Bretagne part de Lamballe pour y revenir, dessinant une boucle dans le sens des aiguilles d'une montre, à une échelle plus réduite cependant que le voyage de 1543.

Cependant, force est de constater que ce voyage de Basse-Bretagne n'apparaît plus après 1560. L'essentiel des efforts se porte vers la Haute-Bretagne où les huguenots sont davantage présents. Est-ce un signe de fatigue lié à l'âge ? Mais avant 1560 déjà, la mission est parfois confiée à ses lieutenants généraux. On retrouve ainsi François de Rohan-Gyé à Landerneau en 1554[84]. En 1555, c'est le vice-amiral Bouillé qui est envoyé par Étampes en Basse-Bretagne, pour une tournée d'ensemble : « Après avoir esté le long de la coste de Basse-Bretaigne, et y avoir fait ce qui m'a semblé estre requis pour ceste heure, je m'en suis venu en ce pays de Vennes, pour au partir d'ici m'en retourner devers vous scavoir ce qu'il vous plaira me commander et vous rendre compte de ce que j'ai veu en mon voyage »[85]. En 1560 à nouveau, Bouillé entreprend une vaste tournée tournée. Entre avril et juin, il est à Brest[86] et Quimperlé[87]. En juillet, il achève « de veoir toutes les costes de Vannes et Nantes [et revenir] par le milyeu du pais »[88] et ne se limite donc plus à la seule Basse-Bretagne.

Dans tous les cas, le voyage est une modalité de gouvernement à part entière. Usante, certes, mais efficace quand la correspondance atteint ses limites. Pour mieux dominer

---

[81] BnF, Vc Colbert 27, f° 306 : Étampes à Charles IX, Rennes, 9 mars 1561.
[82] BnF, Ms. Fr. 15875, f° 192 : Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 25 septembre 1561.
[83] Chichkine, p. 130, Étampes au duc de Guise, Brest, 6 juillet 1560.
[84] ADIV, 1 Bb 1, f° 9 : François de Rohan-Gyé aux parlementaires bretons, Landerneau, 27 juillet 1554.
[85] Morice, col. 1153 : Bouillé à Étampes, Hennebont, 13 décembre 1555.
[86] BnF, 15871, f° 191 : Bouillé au duc de Guise, Brest, 19 avril 1560 ; BnF, Ms. Fr. 15641, f° 68 : Bouillé à Étampes, Brest, 13 juin 1560.
[87] BnF, Ms. Fr. 15641, f° 67 : Bouillé à Étampes, Quimperlé, 1er juin 1560.
[88] BnF, Ms. Fr. 15871, f° 163 : Bouillé à Guise, Redon, 17 juillet [1560].

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

l'espace, la Basse-Bretagne a donc besoin de voyages réguliers du gouverneur comme de ses lieutenants, car elle reste mal connue et mal maîtrisée.

Gouverner par le voyage : les étapes du gouverneur dans les villes

Étampes ne voyage cependant pas qu'en Basse-Bretagne. Nombreux sont ses déplacements dans les grandes villes de son gouvernement. Certes gouverner depuis son fief est accepté par le pouvoir royal, surtout lorsque le lieu de résidence est situé dans son gouvernement ou à proximité immédiate de celui-ci. Mais cela ne décharge nullement d'aller au contact des villes les plus importantes, véritables lieux de pouvoirs provinciaux qui accueillent bien des institutions royales. On a déjà vu au travers de la correspondance qu'Étampes organise des séjours à Nantes ou Rennes. La première accueille la chambre des comptes et la moitié de l'année le parlement (de 1554 à 1561). Les grands officiers de finance y sont présents. La seconde n'aura de cesse d'attirer le parlement en ses murs[89] mais aussi le gouverneur, en dépensant toujours plus d'argent lors de séjours dans la ville voulus les plus agréables possibles[90]. Cette attitude est loin d'être désintéressée puisqu'il s'agit de le convaincre que la ville est bien « commode » pour accueillir la cour souveraine. En cela, les comptes des miseurs des deux villes sont des sources précieuses pour connaître les modalités concrètes de l'accueil du gouverneur.

Même s'il ne s'agit plus d'une entrée solennelle, les municipalités ne lésinent pas sur les dépenses. À Nantes on lui offre du vin mais aussi des confitures[91]. À Rennes, il reçoit plusieurs fois du vin épicé, de l'hypocras[92]. L'entrée de 1560 occasionne à nouveau des tirs de canons depuis les murailles[93], peut-être pour célébrer l'entrée du lieutenant général Martigues plus que celle d'Étampes. Mais à Fougères en 1562, on va chercher le canonnier de la ville pour qu'il fasse tirer toutes ses pièces lors de l'arrivée du gouverneur[94].

Comme en 1543, le gouverneur dîne le soir chez les dignitaires urbains. En 1559, on apprend « qu'il disna chez monsieur le senneschal dudict Rennes » car il avait à s'entretenir avec lui. En août 1562, les Fougerais disent avoir fait grandes mises pour les « disner et

[89] Mathieu Pichard-Rivalan, *op. cit.*
[90] Il faut aussi prendre en compte que si Étampes réside davantage à Nantes qu'à Rennes c'est qu'il peut plus facilement traiter des affaires rennaises depuis son fief, proche géographiquement de la ville. C'est un paradoxe que l'on retrouvera chez le gouverneur duc de Montpensier, ayant ses fiefs proches de Nantes, il réside plus souvent à Rennes et correspond davantage avec Nantes. C'est le phénomène exactement inverse.
[91] AMN, CC 117, f° 66 v° : mise de 1556.
[92] AMR, AA 12, n° 21, 25 novembre 1559.
[93] AMR, AA 12, n°22, 6 mars 1560.
[94] AM Fougères, CC 4, f° 6 v, 14 août 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

soupper de monsieur le gouverneur », alors de passage[95]. Ce sont des moments intensément politiques dont il est difficile de connaître la teneur. Pour le contact avec les élites politiques urbaines, un dîner peut servir plus qu'une dizaine de missives bien formulées. Non sans dégâts matériels parfois : en 1559 au logis du gouverneur et de son lieutenant le sieur de Gyé, furent « brisez et rompuz en divers endroictz » des présents de cuivre et une coupe d'argent fut aussi « rompue et fort endommaigée chez lesdit seigneur gouverneur »[96].

Étampes est parfois accompagné. En 1544, à Rennes il mène avec lui le sieur de la Pommeraie, président de la chambre des comptes de Bretagne et maître d'hôtel du roi[97]. Quatre ans plus tard, à Nantes, il fait son apparition dans la ville avec Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, sans que l'on sache pourquoi[98]. Dans ces déplacements c'est toute une suite qui accompagne aussi le gouverneur. Ainsi en 1544 à Rennes, parmi les « gentilzhommes de la compaignie » d'Étampes figurent « monsieur le trésorier général de Bretaigne et plusieurs aultres ». À ce « train » qu'il faut aussi loger s'ajoutent des hommes que les villes lui fournissent comme à Rennes pour « la garde et conduicte de mondit sieur le gouverneur pour le conduire en forme d'archers de garde, tant pour l'honneur de ceste ville que pour la seureté de la personne de mondict sieur le gouverneur, allant par ceste ville aux endroictz et affaires qu'il y avoict pour le deu de son estat »[99]. En 1562, les Rennais se chargent « du Manoir ou furent logez messieurs le gouverneur, Martigues, sa femme, madamoiselle de la Tousche Lymosinière, et mademoiselle de Martigues et sa nourisse le temps de dix jours que lesdits seigneurs et damme furent en ceste ville »[100]. Le gouverneur se déplace alors avec sa plus proche famille dont son héritière qui n'a que six mois.

Cette dépense municipale est à rapprocher du baptême de celle-ci à Nantes le 16 juillet 1562. C'est l'occasion pour le gouverneur de mettre publiquement en scène sa famille, et spécialement la fille de son neveu, qui épousera Mercœur et lui apportera le Penthièvre. Hilarion Coste rapporte que le baptême se fit à la cathédrale de Nantes et qu'une longue procession partit du logis du gouverneur : « d'un costé de la rue alloient cent des principaux habitans de la ville portans chacun une torche de cire blanche allumée, et de l'autre costé cent gentilshommes et les gens d'armes et archers et toute la compagnie de Messieurs d'Estampes et de Martigues, chacun un flambeau de cire en main. Ils estoient suivis d'un chariot rempli de

[95] AM Fougères, CC 4, f° 7, 16 août 1562.
[96] AMR, AA 12, n° 20, 24 septembre 1559.
[97] AMR, AA 12, n° 11, 1er juillet 1544.
[98] AMN, CC 296, f° 33 v°, janvier 1548.
[99] AMR, AA 12, n° 26, 36 avril 1560.
[100] AMR, AA 17, n° 11 et n° 17, 20 août-25 septembre 1562, 10 novembre 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

nimfes, de satyres et de musiciens qui faisoient une excellente musique »[101]. Viennent ensuite les membres de l'université et les gens de justice suivis du héraut de Bretagne portant les hermines pour rappeler que l'on a affaire à une famille apparentée aux anciens ducs. Enfin, les grands nobles de la province sont présents comme le sieur de Kersimon et « Messieurs du Gué de l'Isle, de la Maison de Rieux, de Carné, de Bazoges, de Goulaines et d'Acérac qui portoit cette petite princesse de la maison de Luxembourg, ayant pour aide à sa droite le sieur de Sévigné, et à sa gauche le sieur de Thiouarlen. Derrière eux marchoit le Seigneur de Chasteauneuf, fils de Monsieur de Rieux qui nue teste portoit la queue d'un drap d'or fort riche et fermé de pierreries dont la princesse de Martigues estoit couverte ». Sur le chemin de la procession, de nombreuses tapisseries sont tendues « et depuis l'hostel du duc d'Estampes [le logis de Briort qui ne lui appartient pas] jusques à l'église de Saint-Pierre, les rues estoient bordées de quatre compagnies de gens de pied étrangers, et sept compagnies de gens de pied de la garde ordinaire de la ville ». Enfin, le baptême une fois célébré, c'est toute l'artillerie du château qui tonne. Plus tard, le soir, Étampes offre un bal dans une grande salle « richement ornée ». Tous ses fidèles sont assemblés et le bal organisé par le gouverneur est là encore un moyen de se mettre en scène au milieu de la noblesse provinciale. Cette pratique n'est pas nouvelle par Étampes. En 1548-1549, il avait organisé une belle soirée et un bal dans son château de Boussac à l'occasion des noces de son premier neveu, François de Luxembourg-Martigues. Bal auquel toute la meilleure noblesse auvergnate s'était empressée d'assister[102]. Des années plus tard, César de Vendôme utilisera ce genre d'événements pour entretenir les fidélités en Bretagne[103]. Pensons aussi au gouverneur Guy de Laval dans les années 1520, cherchant à tout prix à accueillir à ses bals « un sonneur de flustes à neuf pertuys qui sonnoit […] durant que la roine [Anne de Bretagne] estoit à Guyngamp »[104]. Pour le bal d'Étampes en juillet 1562, une majorité des grands officiers du cortège baptismal sont quelques mois plus tard recrutés dans son armée qui part pour la Normandie à la fin août : Du Gué de l'Isle, Bazouges (le capitaine Champaigne) ou encore Baudoin de Goulaines, pour ne citer que les plus importants.

---

[101] Hilarion Coste, *Les éloges et les vies des reynes*, Paris, 1647, t. II, p. 587.
[102] BnF, Ms. Fr. 3212, f° 84 : Étampes à l'évêque de Couserans, Boussac, 8 février [1548-1549].
[103] Bruno Isbled (éd.), *Moi, Claude Bordeaux…,* p. 36, 352, 718. Pour une période plus tardive, voir Roger Duchesne (éd.), *Correspondance de Mme de Sévigné*, t. II, Paris, Gallimard, 1974, p. 1038-1039 : Mme de Sévigné à Mme de Grignan, 6 août 1680 : « Je suis assurée que je vous manderai le plus grand dîner, le plus grand souper et toujours la même chose : du bruit, des trompettes, des violons, un air de royauté, et enfin vous en conclurez que c'est un fort beau gouvernement que celui de Bretagne ».
[104] Malcolm Wasby, *The Counts of Laval…,* p. 96.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Le gouverneur et sa suite logent dans un hôtel prévu par la municipalité. Les conditions de réception peuvent avoir des répercussions politiques et sociales non négligeables, comme pour l'affaire du parlement. Ainsi, le logis du gouverneur est préparé à chaque occasion. À Nantes, c'est très souvent l'hôtel de Briort, mais parfois aussi le couvent des Jacobins[105]. À Rennes, c'est tantôt Notre-Dame de Bonne Nouvelle, les Cordeliers, le logis de Montbarot ou le manoir de La Prévallaye. Il semble que les Rennais se soient tour à tour dévoués pour accueillir le gouverneur. Ses envies peuvent aussi varier selon les saisons et la Prévallaye est appréciée pour ses forêts giboyeuses et pour la chasse. Les bourgeois fournissent alors tapisseries – comme celle de l'histoire de Salomon »[106] – draps et linges pour un logis qui doit aussi offrir un cabinet pour les besoins d'écriture du gouverneur[107]. C'est un vrai service hôtelier qui est mis en place par les municipalités afin que l'accueil fait au gouverneur soit le meilleur possible. Dans les deux villes, le gouverneur demeure dans un logis mis à disposition par la ville mais ne réside ni au château de Nantes, ni aux portes Mordelaises, résidences militaires avant tout. Le gouverneur est avant tout l'hôte de la ville et est donc logé par elle. Tout comme pour Louis II de La Trémoille à Dijon, il apparaît un temps « comme le premier personnage de la cité »[108]. Le choix du logis urbain relève donc d'un message politique[109]. Et à Nantes, on voit même le gouverneur participer au moins à trois reprises – aux assemblées de ville qu'il préside[110]. Son discours devant l'élite citadine doit très certainement être de plus de poids dans les esprits qu'une lettre missive, fût-elle bien tournée. Il s'agit aussi de renouveler le discours d'intercession quand on lit dans le registre de ville : « Mondit seigneur remonstre qu'il avertira le roy et messieurs de son conseil du bon zèle que ont les habitans ». En outre, le gouverneur Étampes se distingue par ses « aumosnes » comme lors d'un passage à Nantes où il apparaît en gouverneur charitable[111]. Aux cadeaux urbains répondent les libéralités du gouverneur.

---

[105] ADCA, 1 E 1223 : provisions d'Étampes pour Prigent Boterel, couvent des jacobins et frères prêcheurs de Nantes, 29 septembre 1553.
[106] AMR, AA 17, n° 8, 29 août 1561.
[107] À ce sujet, voir une lettre du maréchal d'Aumont aux Rennais pendant la Ligue qui évoque tout cela en détail. Aumont écrit « je m'en vays demain a Rennes, ou faisant estat de trouver mon logis preparé de la façon qu'il se doit et comme je le laissay, j'ay esté esbahy qu'on ayt presté la tapisserie que a accoustumé d'estre en la salle et en mon cabinet » (AMR, AA 12, n° 73 : Aumont aux Rennais, Montfort, dimanche soir [1594 ou 1595].
[108] Laurent Vissière, *Sans poinct sortir hors de l'ornière. Louis de La Trémoille (1460-1525)*, Paris, Honoré Champion, 2008, p. 329.
[109] À l'échelle plus réduite, lorsque le gouverneur de Saint-Malo, le sieur de Bouillé, choisit à la fin de sa vie de loger dans une maison de bourgeois et non plus au château, il fait parvenir à la communauté un message clair, il s'associe à eux et n'est plus seulement un simple gouverneur royal censé les surveiller.
[110] AMN, BB 4. En 1518, Guy de Laval fait de même à Rennes (AMR, AA 21).
[111] AMN, GG 715.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

À l'intérieur des limites de la province, la pratique itinérante apparaît donc à bien des aspects comme une modalité de gouvernement à part entière. Il s'agit dans un premier temps d'en prendre physiquement possession. Ensuite les voyages restent des outils de maîtrise de l'espace. Pour la Basse-Bretagne en particulier, un gouverneur soucieux de bien faire, se doit d'aller voir par lui-même ce qu'on lui rapporte par lettres missives. Séjourner dans les villes principales et y côtoyer les élites est également un excellent atout pour mener efficacement sa politique. Mais Étampes doit aussi à plusieurs reprises voyager hors de sa province, que ce soit lors de campagnes militaires à l'échelle du royaume ou lors de voyages en cour, le plus souvent sollicités par le pouvoir central.

Les voyages en cour : entre nécessité et réticences

Voyager jusqu'à la cour, c'est rendre compte de son action en province mais aussi la représenter. En 1524, lorsqu'il part pour Blois, Guy de Laval se déplace « pour les affaires de ce pays »[112]. Mais c'est aussi s'en absenter quelque temps. Chaque décision, qui reste toujours une action coûteuse[113], est murement réfléchie par le gouverneur comme par le pouvoir central. Le même Guy de Laval rapporte ainsi à Joachim de Matignon : « Je m'actendoye aller a la Court, mais monsieur de Chasteaubriant ny Messieurs du Conseil n'en ont pas esté d'advis, et avons envoyé Carné et Vaubergez ; mais je me tiendray tousjours prest icy a quant Madame me mandera aller, quant ilz seront aryvez là, s'il est besoing que je face le voyaige »[114]. Le gouvernement d'Étampes comprend plusieurs grands voyages en cour qu'il convient d'analyser en détail.

Le voyage de Mary Stuart : la représentation diplomatique du corps du roi (1548)

Très tôt après l'avènement d'Henri II, Étampes doit effectuer un déplacement qui revêt une dimension diplomatique. En effet, des navires partis de Brest en 1548 ont la mission de ramener en France la jeune Mary Stuart, héritière du royaume d'Écosse[115]. Dès l'annonce de son débarquement imminent à Brest, le roi charge Étampes du voyage jusqu'à la cour à Saint-

---

[112] AMR, BB 465, f° 180 : Guy de Laval aux Rennais, Vitré, 13 mars [1524].
[113] BnF, Ms. Fr. 3060, f° 105 : Claude de Rieux à François Ier, Vitré, 10 novembre [avant 1532] : « dempuis la mort de mon père, dont dieu aye l'ame, j'ay fait plusieurs voiages en court ou ay eu de grosses mises » ; Léon Honoré Labande (éd.), *Correspondance de Joachim de Matignon, lieutenant général du roi en Normandie (1516-1548),* Paris-Monaco, 1914, p. 16 : Guy XVI à Matignon, Messac, 2 mai [1525] : « Je suys bien marry de cest alarme que l'on m'avoit faict, car j'ay despendu de l'argent qui m'eust bien servy au voyage a la court ».
[114] *Ibid*., p. 15-16.
[115] Sur le voyage de la reine depuis l'Écosse jusqu'en France, voir William M. Bryce, « Mary Stuart's Voyage to France in 1548 », *English Historical Review*, XXII, 1907, p. 43-50 ; Marie-Noëlle Baudoin-Matuszek, "Mary Stewart's Arrival in France in 1548", *Scottish Historical Review*, 69, 1990, p. 90-95.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Germain-en-Laye[116]. À ce moment précis, le duc n'est pas en Bretagne mais à Boussac, pour les noces de son neveu avec Claude de Foix. Il reçoit alors l'ordre de Henri II de s' « en aller en Bretaigne » accompagné de sa sœur, mademoiselle de Bressuire, dame d'honneur de Catherine de Médicis[117]. Le frère et la sœur représentent symboliquement le couple royal formé par Henri et Catherine. Le duc devra notamment organiser de somptueuses entrées solennelles tout le long du voyage car l'invitée est de rang royal et le roi désire qu'elle soit reçue « ainsi que si c'estoit ma propre fille ». Étampes prend alors « le chemin de Nantes » pour aller au devant de la reine. Le 15 août 1548, il est aux Essarts délègue le voyage en Léon au prince du même nom, René de Rohan – moyen de l'associer aux honneurs- et informe de

> « la venue de la petite royne d'Écosse en France, qui doit descendre à Brest, et à ce que m'a mandé le roy, elle passera par Nantes et tout le grant chemin dudit Brest, où ledit seigneur veult qu'elle soit honorablement receue avec entrée et poisle par les villes où elle passera, et petits présens et fruits, vins et autres nouveaultez »[118].

Vraisemblablement plutôt débarquée à Roscoff[119], Mary Stuart voit « Monsieur d'Estampes et Monsieur de Rohan [qui] luy viennent audevant »[120], et rejoint le gouverneur peu avant Nantes, au château des Rohan à Blain, avant de préparer sa première grande entrée de ville[121]. Le gouverneur la fait loger au château des ducs, raccommodé pour l'occasion[122], et lui offre « quelques petites entreprinses, comme sur la rivière près le chasteau où ladicte dame logera, et à son arrivée, tant par les mariniers que enfants », c'est-à-dire des sortes de jeux nautiques sur la Loire censées divertir la jeune reine[123]. Le gouverneur s'implique particulièrement dans le dialogue avec les bourgeois nantais afin de montrer la bonne volonté des villes de son gouvernement leur enjoignant de toujours s'enquérir de son « opinion ». Car l'enjeu est de faire savoir à la cour « qu'elle [Nantes] emportera le bruit au dessus de toutes les autres » villes. Puis, le duc organise la suite du voyage. À la fin du mois de septembre, la

---

[116] AM Angers, AA 4 : Henri II à Étampes, Tournus, 21 juillet 1548 : « j'ay advertissement certain que la petite royne d'Escosse pourra arriver à Brest sur la fin de ce moys, et que je désire tant audit lieu que par toutes les aultres villes ou elle passera, venant à Sainct Germain en Laye, ou elle sera nourrie avecques mes enfans, elle soit receue, honorée, traictée et acompaignée tout ainsi que si c'estoit ma propre fille ».
[117] AM Angers, AA 4 : Henri II à Étampes, Saint-Michel, 7 août 1548.
[118] Travers, t. II, p. 322 : Étampes au sénéchal de Nantes, Les Essarts, 15 août 1548.
[119] BnF, Ms. Fr. 20457, f° 121 : Brezé au duc d'Aumale, Roscoff, 18 août 1548 ; BnF, Ms. Fr. 3134, f° 12: Henri II à Humières, Turin, 24 août 1548.
[120] Bryce, Stoddart, *The Girlhood of Mary, Queen of Scots, from her landing in France un August 1548 to her departure from France un August 1561*, London, 1908, p. 410 : Brezé à Marie de Guise, Saint-Pol-de-Léon, 18 août 1548.
[121] Blain et Fresnay (en Héric), propriétés de Rohan, sont avec Châteaubriant des lieux d'accueil d'Henri II en 1551 (M. Rathouis, « Entrée du roi Henri II à Nantes, le 12 juillet 1551 », *BSAHN,* 1859-1861, t. 1, p. 41-69).
[122] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 25 : Montmorency à Étampes, 14 septembre 1548.
[123] Travers, t. II, p. 322 : Étampes au sénéchal de Nantes, Les Essarts, 15 août 1548.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

petite troupe est à Ancenis, prête à prendre la route pour Angers[124]. Étampes correspond à plusieurs reprises avec les dignitaires d'Angers pour organiser une nouvelle entrée solennelle[125]. Là encore Mary entre dans la ville « avec le poille et les rues tendues ». Dans le dialogue avec la ville, le duc s'appuie notamment sur François Calon, sieur de la Porte, dignitaire angevin connu d'Étampes car il siège au parlement de Bretagne[126]. Le cortège d'Étampes est imposant. Des membres de la cour sont présents pour le seconder à l'image de Jean Cabassole du Réal, valet de chambre du roi, porteur d'instructions, ou Claude Dodieu de Vély, évêque de Rennes et surtout maître des requêtes de l'hôtel du roi, utile lors des entrées solennelles pour que la jeune reine puisse « delivrer les prisonniers a sesdites entrées et qu'elle leur donne remissions »[127]. Le voyage se poursuit jusqu'à Saumur, où Antoinette de Bourbon, grand-mère de la reine, prend le relais pour gagner Chartres puis arriver à la cour[128]. À Saumur, Étampes peut laisser la reine et s'en retourner à Nantes où il doit assister aux États[129]. Il a montré son talent diplomatique lors de cet événement de type curial qui n'est pas à proprement parler un voyage en cour. L'invitation à venir auprès du monarque ne tarde pas.

À la fin de l'année 1548, il est convié à la cour. Il y reste assez longtemps, au moins jusqu'en août 1550. C'est l'opportunité de se montrer proche du roi, tout juste revenu du Piémont[130]. Ce séjour en cour est d'autant plus aisé pour le duc qu'il est un puissant seigneur d'Île-de-France. Il peut en effet loger chez lui, à Étampes. Une de ses lettres illustre bien les modalités d'approche du roi. Depuis Étampes, il écrit à un proche :

> « Nous sommes veneuz faire notre fete de pasques madame de Martigues et moy en ce lieu, ou je me suys veu si pres du Roy qui est a Fontainebleau, ains saichant qu'il en partoit mardy prochain j'ay advisé d'aller demain luy faire la révérance, toutesffoiz je n'y tarderay gueres que je ne revienne prendre la compaignye icy pour la mener a Lymours[131], ou j'espère que nous serons vers vendredy »[132].

Faire la « révérance » est faire la révérence au monarque. Et pour Étampes, la proximité de ses terres avec la cour de Fontainebleau est un réel atout. S'il dispose bien d'une chambre attitrée à Fontainebleau, il peut aussi loger chez lui. Son séjour à la cour est aussi l'occasion

---

[124] BnF, Ms. Fr. 20457, f° 135 : Brezé à Aumale, Ancenis, 21 septembre 1548.
[125] AM Angers, AA 4 : Étampes aux officiers du roi à Angers, Blain, 9 septembre 1548.
[126] AM Angers, AA 4 : Étampes à M. de la Porte, Blain, 9 septembre 1548.
[127] AM Angers, AA 4 : Henri II à Étampes, Montcallier, 25 août 1548.
[128] Gabriel de Pimodan, *La mère des Guises : Antoinette de Bourbon (1494-1583),* Paris, Champion, 1925, 426 p.
[129] BnF, Ms. Fr. 20510 : Montmorency à Étampes, 14 septembre 1548.
[130] En novembre 1549, il prête hommage au roi à Paris pour sa seigneurie de Coulommiers (*CAH,* t. 3, p. 410).
[131] Une de ses terres.
[132] BnF, Ms. Fr. 3212, f° 86 : Étampes à Couserans, Étampes, jour de pâques [1549].

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

de gérer quantité d'affaires personnelles. Il s'emploie par exemple à plaider en faveur des paysans du Bordelais de son neveu, resté aux Essarts, après la révolte des Pitauds de l'année précédente[133]. Depuis Paris, il continue de surveiller ses affaires du Penthièvre[134] mais en profite aussi pour inspecter ses seigneuries d'Île-de-France et rentre à cette occasion en conflit avec Jean du Bellay, évêque de Paris, et son épouse Anne de Pisseleu[135]. Il profite également des notaires parisiens pour effectuer plusieurs transactions financières. Ainsi, il dépense pour le réaménagement de son château des Essarts, y fonde sa chapelle privée, emprunte de l'argent à son banquier Dey pour une affaire avec le cardinal de Lorraine et Longueval en lien avec le château de Marchais[136]. Les dépouillements effectués dans le minutier central des notaires parisiens montrent une inflation des actes passés par Étampes devant des notaires entre 1550 et 1551, ce qui suppose un séjour dans la capitale. On le voit encore acquérir des vêtements sur le marché parisien, comme ces « cinq manteaux de feultre » achetés à deux « marchans millanois, parfumeurs demeurantz à Paris »[137]. À Paris, il peut loger à l'hôtel du procureur du roi au parlement, maître Pierre Gohory l'aîné, rue des Poitevins, au plus proche de l'île de la Cité[138]. On retrouve là la proximité avec les parlementaires, souvent présents dans son conseil. Il n'est de retour à Nantes qu'en mars 1551[139]. Ce séjour en cour aura duré plus de deux ans.

La longueur d'un tel séjour rapproche assurément le gouverneur de son souverain. Le duc retrouve son rôle de courtisan, premier rôle assuré lors de son retour en France. La proximité physique avec le Prince permet d'intercéder auprès de lui autrement que par la voie épistolaire.

Une bonne présence à la cour, reflet d'un pouvoir d'intercession

Au voyage jusqu'à la cour succède bientôt le séjour curial. Nul doute que l'accès au conseil royal en 1547 conforte le duc d'Étampes dans son rôle d'intercesseur. Les séjours à la cour offrent en effet l'occasion d'assister au conseil privé. Faute de documents relatifs aux

---

[133] BnF, Ms. Fr. 20537, f° 1 : Étampes au duc d'Aumale, Paris, 23 février 1549 ; f° 157 : Charles de Luxembourg-Martigues au duc d'Aumale, Les Essarts, 13 février 1549.
[134] ADCA, 1 E 1204 : Étampes à son receveur de Minibriac, Paris, 12 juin 1550. Il est intéressant de voir qu'à ce serviteur, le duc signe « Votre bon maistre ».
[135] BnF, Ms. Fr. 3921, f° 58 : Étampes au cardinal du Bellay, Paris, 30 août 1550 : « voz gens de ceste ville ont faict saisir ma terre de Chevreuse » ; f° 59 : Anne de Pisseleu au cardinal du Bellay, La Fère, dernier jour de juillet [1550].
[136] AN, MC, III, 74, 13 avril 1550, XXIII, 6, 2 juin 1551 ; XXIII, 7, 19 août 1551, 16 mai 1551, 21 juillet 1551 ; C, 39, 16 avril 1551.
[137] Chantilly, 1 A 37 : quittance du duc d'Étampes, Paris, 18 septembre 1550.
[138] *Ibid.* Gohory est déjà procureur au châtelet en 1521 (AN, MC, CXXII, 9, 10 juillet 1521). Il est le père de Jacques, le traducteur de Machiavel et Amadis de Gaule.
[139] Morice, col. 1083 : Étampes à François de Rohan-Gyé, Nantes, mars 1551.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

séances du conseil avant 1564[140], il est impossible de comptabiliser avec précision les présences d'Étampes au sein de cet organe en cours d'institutionnalisation. Dès le premier conseil d'Henri II, il fait partie de la liste des vingt-trois conseillers du monarque et est l'un des quatre conseillers « nouveaux », des protégés du nouveau roi[141]. Il est ensuite confirmé dans son poste par François II en 1559[142], par Charles IX en 1561[143] puis encore en 1563[144], conservant son titre jusqu'à sa mort[145]. Mais tout laisse penser que sa participation effective est épisodique et ses avis sont surtout prodigués par correspondance. Mais quand il est en cour, le gouverneur peut directement aller plaider auprès du roi la cause de sa province comme c'est le cas avec les gens de mer bretons lors de l'affaire du convoi maritime[146]. Entrer au conseil est un autre moyen d'être au contact direct avec les décisions politiques qui ont trait à sa province. Et les Bretons ne s'y trompent pas. Ainsi, en 1561, le capitaine de Nantes, René de Sanzay, alors en conflit avec un portier de sa ville, espère bien profiter de la voix d'Étampes au conseil du roi[147] : « vous scavez ce qu'il fut dernièrement advisé au Conceil Privé où estiez, touchant la porte Poissonnyère ». De même, à propos de sa garnison, il rappelle à Étampes : « Vous scavez que en vostre présence et celle de Monsieur le Mareschal de Montmorency fut dit au Conceil que aurois commission pour lever et mettre en ceste plasse semblable nombre d'hommes que y soulloit avoir à se premier jour de l'an ». Plus loin dans sa lettre, Sanzay demande à Étampes d'en toucher mot à Montmorency, son supérieur théorique à Nantes. La proximité au conseil sert ainsi à faciliter l'échange entre hauts personnages, en dehors même de la délibération collective[148]. Les voyages en cour permettent d'autres interventions de manière beaucoup plus informelle, comme le faisait Guy de Laval en conversant avec le roi, dans un cabinet, un jardin ou encore à la chasse. En 1563, quand Étampes est auprès de la famille royale à Saint-Germain-en-Laye, il reçoit par exemple une missive d'un proche, Jean d'Acigné, qui évoque le décès de Madame de Montejean, sa mère :

> « Je vous supplye tres humblement qu'il vous plaise me favoriser au don des rachaptz advenuz au roy par le décès de madicte mere, pour lesquelz j'ay envoyé à la court, mays toute mon

[140] BnF, Ms. Fr. 18156 (conseil du 3 janvier 1564 au 24 septembre 1567) ; Fr. 16221 et 16223 (1567-1569).
[141] BnF, Ms. Fr. 19065, f° 139.
[142] BnF, Dupuy 128, f° 9 : conseil privé, 1559.
[143] Gustave Baguenault de Puchesse, *Jean de Morvillier, évêque d'Orléans, garde des sceaux de France, 1506-1577, étude sur la politique française au XVIe siècle, d'après des documents inédits,* Paris, Didier, 1870, p. 134.
[144] Lublinskaya, n° 32 : liste des conseillers du roi au conseil du matin, Paris, octobre 1563.
[145] BnF, Ms. Fr. 15881, f° 43 : conseil privé du roi, Toulouse, samedi 10 février 1565.
[146] Voir chap. 3.
[147] Morice, col. 1292-1293 : René de Sanzay à Étampes, Nantes, 8 décembre 1561.
[148] Le prédécesseur d'Étampes, Jean de Laval-Châteaubriant, fut même un « chef » temporaire du conseil avec Tournon et Du Bourg en 1536.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

esperance en est en vous, tant pour vostre faveur que pour la congnoissance que vous avez de la despance que j'ay faict en la charge des legionnaires »[149].

L' « amitié » du gouverneur envers la défunte et son fils est également invoquée et se mêle à l'argument de la dépense pour le service militaire rendu au gouverneur et au roi. Celui-ci facilite grandement l'intercession curiale et inversement. Comme Guy de Laval, Étampes agit auprès du roi en *broker*, capable de protéger et promouvoir. De même, en 1560, quand il se rend aux États généraux d'Orléans[150], son fidèle lieutenant Bouillé en profite pour lui demander de parler au roi pour pouvoir obtenir une compagnie d'ordonnance. Habilement, il rappelle :

« Monseigneur, vous avez esté toujours le premier auteur de tout le bien et advencement que j'ai […] et encores que le Roi ne m'en donne point, si me sera ce ung grand honneur que ung tel seigneur que vous ait si bonne estime de moi et me favorise tant que d'en parler pour moi »[151].

Subtil moyen de pousser à l'intercession que de rappeler que l'honneur reçu sera immense même en cas d'échec. Bouillé pointe ce faisant une donnée majeure de l'intercession du gouverneur : son crédit. La perspective d'un échec pourrait très fortement le refroidir car l'effet de sa parole auprès du monarque n'est pas illimité et son usage doit donc être mesuré. Un an plus tard, Bouillé réitère sa demande en ces mots : « je vous suppli qu'il vous plaise me faire resantir du lieu que tenez auprès de Sa Majesté »[152]. Finalement, Étampes sollicite la reine de « l'honorer de l'ordre » de Saint-Michel[153]. Promotion qui agit probablement comme une compensation de même qu'un encouragement, la compagnie ne pouvant être levée de suite mais le sera quelques années plus tard.

Les voyages curiaux sont particulièrement utilisés dans l'entretien des fidélités. Le gouverneur de Bretagne peut présenter des fidèles jugés prometteurs et les intégrer au monde curial. Cela se fait déjà par correspondance comme quand en 1529, Guy de Laval et Jean de Laval-Châteaubriant présentent un allié de la famille, Louis de Rohan-Guéméné, qui « s'en va à la court en délibération de se y gouverner ». Le gouverneur demande à Montmorency « qu'on le loge tousjours près de vous, afin qu'il puisse avoir meilleur occasion de se tenir près du Roy »[154]. Châteaubriant ajoute qu'il ne faut pas le « renvoyer de longtemps en

[149] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 108 : Jean d'Acigné à Étampes, La Grezillonaye [Guichen], 19 mai.
[150] En effet : BnF, Ms. Fr. 22310, f° 126 : quittance d'Étampes, Orléans, 5 décembre 1560 ; ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes à La Caunelaye, Orléans, 28 décembre 1560.
[151] Morice, col. 1260 : Bouillé à Étampes, Nantes, 11 novembre 1560.
[152] Morice, col. 1288-1289 : Bouillé à Étampes, Guergelin, 22 août 1561.
[153] Lublinskaya, p. 135 : Étampes à Catherine de Médicis, Avranches, 2 septembre 1562.
[154] BnF, Ms. Fr. 6637, f° 42 : Guy de Laval à Montmorency, Châtillon, 13 octobre 1529.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Bretaigne, car, il sera mieux auprès du Roy […] car toute jeunesse est subjecte à son plaisir et il a esté nourri de ceste sorte avecque sa mère »[155]. Les Laval se sont appuyés sur un intermédiaire efficace, Montmorency, pour présenter leur protégé à la cour. En 1557, le baron de La Moussaye remercie chaleureusement Étampes, son bienfaiteur et suzerain, pour le même type d'intercession. « J'ai receu tant de faveur de Monsieur le Connestable et de Monsieur d'Andelot par vostre moyen au voyage que j'ai fait à la Cour »[156]. Le fils du baron de la Moussaye, Charles Gouyon, est à son tour présenté en cour, mais cette fois-ci directement par le gouverneur. Dans ses mémoires, il rapporte que grâce à l'entremise d'Étampes, lui et d'autres jeunes nobles bretons ont été présentés au roi et sont devenus enfants d'honneur :

> « Je fus trouver Monsieur le duc d'Estampes, qui pour lors estoit à Marsilly [Marcillé[157]] chez mademoiselle de Bressuire, sa sœur, et l'accompagnay jusque à Paris, où le roy estoit. Et d'autant qu'il n'avoit encore faict son entrée en ladite ville depuis qu'il estoit parvenu à la couronne par le deceix de François second, son frère, Sa Majesté estoit logée à Saint-Germain-des-Prés, où mondit sieur d'Estampes me fit cette honneur de me présenter au Roy Charles neufviesme, lequel avoit pour lors onze ans, et moy j'estois sur la fin de la douziesme année. Et par ce moyen, je fus receu enfant d'honneur chez le Roy, avec plusieurs autres de pareil age, pour desennuyer le Roy et luy faire passer le temps. Entre les autres Guy de Ryeux, seigneur de Chasteauneuf, y estoit, et là fusmes compagnons et commençasmes une amitié entière »[158].

Ces deux témoignages de la même famille montrent bien que le duc cherche à promouvoir une importante famille vassale du Penthièvre – et aussi un Rieux, fils d'un cousin germain[159]. Il fait alors véritablement office de « patron » pour la famille de La Moussaye, au sens où il la propulse vers le milieu curial, propice ensuite à la redistribution des honneurs. Et quand Amaury Gouyon se voit offrir la lieutenance des chevau-légers de son parent, Jacques de Matignon, il demande l'expresse permission d'Étampes, son *broker* : « Je n'eusse voullu accepter sans avoir votre commandement et bon plaisir »[160]. Fort de l'aval du gouverneur, La Moussaye peut gagner en honneurs grâce à lui et devenir chevalier de Saint-Michel. Et c'est sans surprise qu'on le retrouve dans l'armée du neveu d'Étampes en 1568, désormais à la tête

[155] BnF, Ms. Fr. 20502, f° 133 : Jean de Laval à Montmorency, Villancher, 19 mai 1539.
[156] ADCA, 1 E 3654 : Amaury Gouyon de La Moussaye à Étampes, La Rivière, 11 mai 1557.
[157] Chantilly, 1 A 37 : testament de Jeanne de Bretagne, dame de Bressuire, 1571 : « en l'église dudit Marcillé, si elle decedde en ce pays d'Anjou ».
[158] La Moussaye, *Mémoires* (1553-1587), éd. par G. Vallée et P. Parfouru, Paris, 1901, p. 50.
[159] Guy de Rieux deviendra ensuite un malcontent puis gouverneur de Brest pour le roi.
[160] ADCA, 1 E 3654 : Amaury Gouyon de La Moussaye à Étampes, La Rivière, 11 mai 1557.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

de ses propres cavaliers[161]. À la différence des notions de « client » ou de « fidèle » qui qualifient les obligés d'un personnage, celle de « patron » qualifie le rôle de celui qui protège et surtout qui promeut. L'intérêt de la présence à la cour moyen d'intercession mais aussi de promotion, n'empêche pas les séjours d'être éprouvants et épuisants.

Des voyages voulus par le roi, un gouverneur las de la cour

Les voyages du gouverneur auprès de sa personne sont aussi voulus et ordonnés par le roi. C'est un moyen de contrôler les actions de chacun en province. Ainsi, en 1551, Étampes se déplace auprès d'Henri II à Blois car, dit-il, « Sa Majesté […] me commande de l'aller trouver par delà pour lui rendre compte de l'estat de mon gouvernement »[162]. La confiance n'exclut pas le contrôle. Lorsqu'un gouverneur est absentéiste, le roi le pousse aux voyages dans son gouvernement ; mais si un gouverneur est résident, il l'invite à venir à la cour rendre compte de ses actions. Mais face aux dangers de descentes anglaises et espagnoles, Étampes remet à plus tard son voyage :

> « Sans cela je n'eusse failly de l'aller [le roi] incontinent trouver par delà où je n'ai auzé pour ceste occasion voyager craignant que vous, n'estant point en ce pays[163], et ne congnoissant personne à qui j'en pusse laisser la charge, je fisse faulte de l'habandonner ».

Abandonner son gouvernement est parfois délicat. Ainsi, en mai 1561, Catherine de Médicis désire l'avoir à la cour pour profiter des conseils d'un homme qu'elle estime sage et avisé. Étampes écrit alors aux capitaines de sa province qu'ils aient à obéir à son neveu Martigues[164]. Parti de Nantes, il arrive rapidement aux Ponts-de-Cé, près d'Angers le 16 mai. Mais il écrit alors une missive au roi pour lui expliquer qu'il doit rebrousser chemin :

> « Sire, je m'estois mys en chemyn pour essaier a vous aller trouver et vous faire quelque service mais pour le doubte de quelques troubles je ne me suys voullu eslongner davantaige »[165].

Dès le 19 mai, il est à nouveau à Châteaubriant[166]. Un gouverneur comme Montpensier à partir de 1569 s'excuse de son absence auprès des Bretons car il est occupé par le conseil auprès du roi. Étampes adopte l'attitude inverse. Il s'excuse auprès de la monarchie de ne pas

---

[161] BnF, P.O. 1384, dossier 31236 : quittances d'Amaury Gouyon de La Moussaye.
[162] Morice, col. 1083 : Étampes à Rohan-Gyé, Nantes, mars 1551.
[163] En effet, Rohan-Gyé se trouve alors à Paris en 1551, où il essaye de régler un différent seigneurial avec le duc de Guise (BnF, Ms. Fr. 20640, f° 36 : Rohan-Gyé à Guise, Paris, 21 novembre 1551).
[164] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes à La Caunelaye, Saint-Symphorien, 13 mai 1561 : « m'en allant a la court et demourant monsieur de Martigues mon nepveu pour pourveoir aux affaires qui pourroient survenir en Bretaigne ».
[165] BnF, Ms. 3186, f° 119 : Étampes à Charles IX, Les Ponts-de-Cé, 16 mai 1561.
[166] AMN, BB 4 : Étampes aux Nantais, Châteaubriant, 19 mai 1561.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

pouvoir être à ses côtés car la Bretagne a besoin de lui et qu'il ne peut abandonner son gouvernement – qui n'était pas vraiment abandonné puisque délégué à son neveu. On mesure bien les priorités de chacun. En fin de vie, le conseil du roi n'est pas une priorité pour Étampes. Le 24 mai, Martigues évoque à propos de son oncle « la remise de son voiaige de la court et retour en ce pays » autorisée par la reine-mère[167]. Il faut peut-être croire à une urgence brûlante. Quelque temps plus tard, Catherine de Médicis ne désespère pas et renouvelle à Étampes l'ordre de venir la trouver. En juillet, le duc lui écrit :

> « Je vous diray plus amplement dedans le XVe de ce mois que j'espere, obeissant ad ce qu'il a pleu au Roy et a vous me commander, vous trouver, m'estant pour c'est effect achemyné aux meilleures journées que je puis »[168].

Mais fin juillet on le retrouve installé chez lui à Lamballe et non pas à la cour[169]. Une telle attitude laisse penser que pour ce Grand, la cour est devenue synonyme de fardeau – il faut dire qu'à ce moment précis, Catherine de Médicis est à Marchais, bien loin de la Bretagne[170]. Ces séjours sont de moins en moins souhaités par le duc vieillissant. Nous n'avons retrouvé qu'une seule lettre d'Étampes à son neveu Martigues. Celle-ci, qui s'inscrit dans des relations quasi-paternelles, est d'un ton très libre. On y découvre un gouverneur libre de ses propos. Il y évoque son bonheur de voir Martigues bientôt père, ce qui est la garantie de la succession des Penthièvre. Hélas, Étampes passera peut-être à côté de l'accouchement tant attendu et cela par la faute d'un voyage en cour sollicité par Catherine de Médicis :

> « Je croy que vous aurez bien sceu comme monsieur le grand prieur et monsieur d'Aumalle sont revenuz d'Escosse et passez par la court ou la Royne me mande qu'elle sera bien aise que j'aylle, dont je n'ay pas grand envye veu l'estat ou sont toubtes choses et n'en suis pas bien en estat car j'ay la goutte extremement et pourveut d'argent comme vous pouvez penser[171], je suis marry que ceste dispute de voiaige me garde de resouldre des couches de votre femmes car si ce a à estre icy, il me fauldroit ung peu de temps pour accommoder le logis et mesmes faire aporter quelques meubles car je m'aseure qu'il si trouvera grande compaignye, ja je voy que je ne puisse estre pour novel a la court, je retarderay mon voiaige pour plus long temps dont je vous manderay encores dedans quelques jours et comme je me trouveray. Vous priant aussi de me faire entendre de l'estat de votre femme et y prandré bien garde car il ne fault pas tant avoir d'envye de notre plaisir et de faire des triomfes ou touttes choses sont tres mal disposées que a

[167] BnF, Ms. Fr. 15875, f° 507 : Martigues à Catherine de Médicis, Nantes, 24 mai 1561.
[168] BnF, Ms. Fr. 15875, f° 5 : Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 2 juillet 1561.
[169] Morice, col. 1313 : Étampes à Acigné, Lamballe, 29 juillet 1561.
[170] Lorsque la cour est en Val-de-Loire ou en région parisienne, Étampes est un peu plus enclin au voyage.
[171] On retrouve la contrainte financière à propos d'un voyage en cour.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

la conserver et son enfent, car il importe grandement pour le traictement qu'elle poura avoir ceste premiere grossie [grossesse] »[172].

« Je n'ay pas grand envye » ; « je ne puisse estre pour novel a la court » ; « ceste dispute de voiaige », les mots du gouverneur sont forts et montrent qu'un voyage à la cour lui apparaît désormais comme une corvée. D'une part sa goutte est évoquée mais aussi son habitude de la court. Il pourra bien être excusé de son absence en fin de carrière. Et de la même manière qu'il envoie parfois ses lieutenants effectuer le voyage de Basse-Bretagne à sa place, il use peu à peu de même avec les voyages curiaux. Ainsi, en 1555, il expédie une première fois son lieutenant général Rohan-Gyé et son vice-amiral Bouillé à la cour à Villers-Cotterêts. Les deux hommes servent littéralement de porte-paroles d'Étampes, notamment avec le connétable de Montmorency. À la manière d'ambassadeurs, les deux hommes se relaient dans ce rôle de représentation. Quand Rohan-Gyé se prépare pour s' « en aller en Bretaigne », il reçoit « une lettre de monsieur d'Estampes, laquelle trou[ve] à propoz monsieur de Bouillay s'en aller vers » le connétable[173]. Bouillé vient à son tour devant ce dernier, notamment pour régler la réforme du convoi de Bretagne, mais il ne trouve pas plus de plaisir à ce type de voyage qu'Étampes lui même. Dans une lettre qu'il lui adresse, signée de Villers-Cotterêts, il témoigne de son souhait le plus cher, rentrer s'occuper de Saint-Malo menacée par les Anglais, et peut ainsi déclarer : « J'espère m'en aller bientost de ceste court »[174]. Mais l'envoi de Bouillé reste une solution de représentation efficace. De même qu'Étampes peut symboliquement représenter le corps du roi en province, un lieutenant peut faire de même pour son supérieur auprès de la cour. Ainsi, encore en 1562, on le retrouve auprès de la reine-mère pour lui rapporter l'état de sa province qu'il ne peut « faire par écrit », ce qui sous-entend que les informations révélées sont trop secrètes pour prendre le risque qu'un courrier soit envoyé et ouvert. Bouillé rapporte alors à Étampes qu'il a loué son action en Bretagne. Il salue « la peine que vous avez prise de vous trouver toujours vous-même par tous les lieux où vous connaissiez »[175]. Autrement dit, c'est à une louange de la politique du voyage provincial que se livre Bouillé. Et cela dans un but d'excuser l'absence de voyage en cour, car l'un et l'autre ne peuvent être menés de front. Assez rapidement, Étampes utilise alors un autre relais en milieu curial : sa sœur.

---

[172] BnF, Ms. Fr. 15542, f° 52 : Étampes à Martigues, Lamballe, 2 décembre 1561.
[173] BnF, Ms. Fr. 20460, f° 107 : François de Rohan-Gyé à Montmorency, Paris, 6 septembre 1555.
[174] Morice, col. 1147 : Bouillé à Étampes, Villers-Cotterêts, 21 octobre 1555.
[175] Camille Mellinet, *La commune et la milice de Nantes*, Nantes, 1841, t. III, p. 165 : Bouillé à Étampes, 20 janvier 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Un relais à la cour, la sœur d'Étampes

À plusieurs reprises en effet, les sources évoquent Jeanne, dame de Bressuire. Elle a partagé avec lui l'exil savoyard suite aux mésaventures de leur père, et épouse à son retour en France en 1530 René de Laval, sieur de Bressuire. Cette alliance permet par ailleurs de conforter les liens de son frère en Poitou. Puis, elle devient dame d'honneur de la reine Éléonore[176]. Assez rapidement veuve, elle est ensuite dame d'honneur de Catherine de Médicis[177] et à la fin de sa vie, elle est qualifiée de « première dame d'honneur de la reine mère »[178]. La convergence intellectuelle d'Étampes et de Catherine est facilitée par la présence aux côtés de cette dernière d'une proche sœur. À plusieurs reprises, on observe que madame de Bressuire agit comme un puissant relais entre le gouverneur et la cour, comme en 1548 lors du voyage français de Marie Stuart. En 1560, André de Sourdeval peut écrire à Étampes : « Madame de Bressuire me dit dernièrement en vostre présence que la Royne mère » apprécierait qu'on lui envoie des corneilles à bec rouge de Belle-Île »[179]. La dame d'honneur facilite la relation entre la reine et son frère. Éric Durot a bien montré à propos de l'exemple des Guises comment les liens de fraternité peuvent jouer à la cour lors de l'absence du *Pater Familias* en campagne ou envoyé en province[180]. Alors que François de Guise bénéficie de l'appui de nombreux frères, Étampes n'a que des sœurs. On a vu sa stratégie d'alliances fondée sur leur mariage avec les Luxembourg, les La Trémoille et les Gouffier. Ainsi, lors d'un voyage en cour en 1554[181], Étampes, parti de Nantes, fait une première étape à La Tousche-Lymosinière, chez son fidèle Regnaud de la Tousche, puis il s'arrête près de deux mois à Maulévrier[182], non loin de Cholet, chez sa sœur, épouse de Claude Gouffier de Boisy[183]. C'est l'occasion de raviver ses liens avec le puissant clan Gouffier d'ailleurs lui aussi bien présent en cour.

Mais c'est surtout Jeanne qui cultive de forts liens avec son frère. Parce qu'elle est veuve et donc disponible pour une telle mission, elle s'impose comme son double à la cour, rôle d'autant plus important qu'Étampes limite de plus en plus ses voyages curiaux. C'est même

---

[176] BnF, NAF, 9175, f°371-378.
[177] BnF, NAF 9175, f°379 ; AN, K 91, n° 41 : payement fait à Jeanne de Bretagne, dame de Bressuire, dame de la reine, de six cents livres pour une année de ses gages, 29 avril 1556 ; BnF, Clair. 22, p. 1523 : quittance de Jeanne de Bretagne-Bressuire, une des dames de la reine, Saint-Maur-des-Fossés, 1er novembre 1566.
[178] AN, K 99, n° 25 : quittances de Madame de Bressuire, 22 mai et 15 novembre 1570.
[179] Morice, col. 1266 : Sourdeval à Étampes, Auray, 22 décembre 1560.
[180] Éric Durot, *François de Lorraine…,* p. 125-165.
[181] Voyage qui aboutit, entre autre, à l'édit de restitution du Penthièvre.
[182] ADCA, 1 E 1223 : ordonnance d'Étampes, Maulévrier, 13 décembre 1554 ; BnF, Ms. Fr. 3212, f° 53 : Étampes à Nevers, Maulévrier, 4 novembre 1554 ; f° 77 : Étampes à Nevers, Maulévrier, 17 novembre 1554.
[183] On retrouve encore Claude Gouffier en Val-de-Loire en 1556 (BnF, Ms. Fr. 20530 : Claude Gouffier à Guise, Pont-de-Ruan, 20 mars 1556).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

une chance politique pour Étampes d'avoir une sœur dans l'entourage de la reine-mère quand celle-ci devient régente – et non pas un frère qui aurait été près du trop jeune roi. Au reste, le duc avoue lui-même s'appuyer sur sa sœur. Dans son testament, il peut ainsi lui léguer des biens : « pour la fervente amitié que je lui porte […] et aux mises d'avoir esté continuellement à la Cour en partie pour nos affaires ». Son rôle s'observe par exemple lors du décès du gouverneur. Jeanne de Bressuire, apprenant la nouvelle avec la cour à Toulouse écrit aux Nantais une lettre pleine de gratitude pour les bourgeois qui ont « aymé, respecté et honoré […] feu monsieur mon frère »[184]. Elle se fait à la fois le relais des Penthièvre, ainsi que celui de la parole royale, puisqu'elle demande de continuer le service du roi qu'ils rendaient si bien du vivant d'Étampes.

L'efficacité de Madame de Bressuire comme intermédiaire ne peut pas pour autant complètement dégager le gouverneur de ses obligations itinérantes, notamment sa participation aux campagnes militaires. Mais celles-ci, de plus en plus éprouvantes pour le duc vieillissant, obéissent à des enjeux différents des voyages curiaux. Cependant la maladie déjà évoquée rend de plus en plus difficile toute forme de déplacement.

Vers la fin des voyages ?

Les campagnes militaires : des voyages éprouvants

Les campagnes militaires que le gouverneur mène en personne sont éprouvantes. On a vu qu'Étampes participe à plusieurs reprises aux campagnes de l'armée royale comme capitaine de gendarmerie et chef de guerre. En 1552-1553, il fait partie de l'armée de Picardie commandée par le duc de Vendôme. On le retrouve à Marle en mai 1552, au camp de l'armée près de Guise en juillet, et à nouveau en Picardie en août 1553[185]. La campagne la mieux connue reste celle de Normandie qui débute en septembre 1562. La datation des lettres et actes du gouverneur permet de suivre son itinéraire précis. Après avoir passé près de quatre mois à Nantes, depuis fin avril, Étampes prend la résolution de partir avec son armée au début du mois d'août 1562 (voir carte plus bas). Il est rapidement à Châteaubriant (2 août), Rennes (7-8 août), Fougères (16 août), Antrain (18 août), Dol (25 août), Pontorson (26 août). Il établit son camp à Ducey le 30 août. Le 2 septembre, il prend possession d'Avranches, fait de même à Vire le 6, mais retourne à Avranches le 13. Le 28, il retourne à Rennes récupérer des troupes fraîches et y reste au moins jusqu'au 2 octobre. Il est de retour à Avranches le 6. Le 15, il fait

[184] AMN, AA 24, f° 6 : Jeanne de Bretagne aux Nantais, Toulouse, 13 mars 1565.
[185] BnF, Clair. 255, f° 1351 ; Ms. Fr. 21521, f° 1528, 1543.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

étape à Bayeux avant d'arriver au siège de Rouen à la fin du mois. Il reste avec l'armée royale au moins jusqu'au 10 novembre. Il y est peut-être témoin de la mort d'Antoine de Bourbon. Ensuite, l'armée se dirige vers Paris. Le 18, dans la capitale, il peut s'honorer de la promotion de son neveu à la charge de colonel de l'infanterie française et le lendemain il est avec la reine au château de Vincennes. Il reste à la cour tout l'hiver, entre Vincennes, Paris et Chartres. Il y retrouve son beau-frère, Claude Gouffier de Boisy, pour épauler Catherine lors de son entrée au parlement[186]. Ce dernier est particulièrement écouté de la reine-mère dès son lever[187]. Étampes est donc loin d'être isolé à la cour. Sa position de grand courtisan s'affirme par exemple quand il est choisi pour parrain aux côtés de Charles IX pour le baptême à Paris de Maximilien, fils du duc de Guise, le 22 novembre[188]. C'est aussi l'occasion pour lui de signer plusieurs actes royaux avec d'autres Grands et d'affirmer son rôle de conseiller du roi[189]. Avec le cardinal de Bourbon et le duc de Montpensier, il est chargé de préparer la paix avec les huguenots[190]. En mars 1563, il se déplace avec la famille royale au camp devant Orléans où son rôle est peut-être le plus important de sa carrière. Alors au faîte de son influence auprès de la reine-mère, il est dans un premier temps envoyé seconder le duc de Guise aux armées en janvier 1563. Puis, il se voit confier par la reine la direction entière de l'armée royale car Guise vient d'être assassiné. On lui adjoint tout de même le maréchal de Bourdillon car « il n'est pas pour endurer la paine, pour son eage et débilité »[191]. On le choisit même comme chef probablement pour son rôle de doyen parmi tous les Grands. La vieillesse peut payer. Encore présent à l'interrogatoire de Poltrot de Méré, il négocie comme on l'a vu la paix avec les Orléanais en se constituant otage avec Damville. Puis, il est à Amboise pour signer la paix, du 19 mars au 6 avril[192]. Étampes avouait ainsi à Jacques de Matignon le 11 mars y travailler d'arrache-pied : « J'espère […] que dieu nous donnera une bonne paix »[193]. Après l'avoir signée, il ne peut œuvrer à son application en raison d'une nouvelle crise de goutte. Il écrit à Matignon :

---

[186] BnF, Ms. Fr. 3216, f° 30 : Claude Gouffier à Gonnort, Chartres, 17 janvier 1563.
[187] BnF, Ms. Fr. 3219, f° 32 : Claude Gouffier à Gonnort, Blois, 5 février 1563.
[188] Paschal, *Journal,* p. 104 ; Éric Durot, *François de Lorraine…,* p. 713.
[189] *Mémoires de Condé,* t. IV, p. 182 : ordonnance de Charles IX, Paris, 21 décembre 1562, « Par le Roy, la royne mère, Messieurs les cardinal de Bourbon, duc de Montpensier, cardinal de Guyse, duc d'Estampes, Grant Escuyer étans présens », contresigné De l'Aupespine ; p. 196 : ordonnance de Charles IX, Chartres, 8 janvier 1563 : « Par le Roy et la Royne mère, Messieurs les cardinal de Bourbon, duc de Montpensier, Prince de la Roche-sur-Yon, cardinal de Guyse, duc d'Estampes », contresigné l'Aubespine.
[190] *Mémoires de Condé,* t. IV, p. 207, 15 janvier 1563.
[191] *Mémoires de Condé*, t. II, p. 133 : l'ambassadeur espagnol à Philippe II, Vendôme, 3 janvier 1563.
[192] AN, X^{1A} 8624, f° 369 r°-382 v° : édit d'Amboise ; Belleforest, p. 565.
[193] APPM J 121, f° 179 : Étampes à Jacques de Matignon, camp [devant Orléans], 11 mars 1563.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

« J'ay encores la goute si forte que je pense presques que a mon mal »[194].

Puis la cour se déplace à Chenonceau et Étampes fait part une nouvelle fois de ses souffrances à Matignon :

« Ce malheur à cause de l'estat ou je suys (qui est que j'ay eu la goutte si fort depuys troys semaines que je ne puys bouger du lict et ay encores aujourd'huy pris medecyne) »[195].

Pourtant, on peut encore voir Étampes chasser avec le jeune roi et la cour à Chenonceau en avril 1563[196]. La chasse en compagnie du monarque est-elle une chasse à laquelle aucun corps ne peut se dérober ? Au reste, ses nombreuses missives à Matignon témoignent par ailleurs qu'il est le relais du lieutenant général en Normandie auprès de Catherine de Médicis. Étampes lui écrit assez librement et évoque assez souvent ses souffrances aggravées avec l'itinérance :

« Je suys si fort mallade d'une meschante goutte qui me tient des quant nous estions devant Orléans et qui me tormente a cestheure si fort que je ne me puis arrester a rien »[197].

Nul doute que le périple militaire et diplomatique de 1562-1563 ne soit une réelle épreuve physique. Après la paix, il suit à nouveau la cour en région parisienne. On le retrouve en mai et juin à Saint-Germain-en-Laye, Paris et au Bois-de-Vincennes. Peut-être est-il difficile de quitter la reine-mère sans l'offusquer. Mais arrivé en juin à Paris, Étampes n'en peut plus. Avec son neveu Martigues, ils « dient se vouloir retirer en leurs maisons » en Bretagne[198]. À Saint-Germain-en-Laye, son état physique semble meilleur mais Étampes craint alors pour la durée de la paix[199]. À la fin du mois de juin, il quitte Saint-Germain-en-Laye pour la Bretagne alors que la cour entreprend un nouveau voyage en Normandie. En juillet, il est enfin de retour à Lamballe. Son périple hors de Bretagne aura duré près d'un an. La carte ci-après permet de le visualiser dans sa globalité.

---

[194] APPM J 121, f° 197 : Étampes à Jacques de Matignon, Amboise, 6 avril 1563.
[195] APPM J 123, f° 139 : Étampes à Jacques de Matignon, Chenonceau, 21 avril 1563.
[196] BnF, Ms. Fr. 15881, f° 329 v°. Participent à la chasse royale : Condé, le prince de La Roche-sur-Yon, le Grand écuyer Claude Gouffier, le cardinal de Bourbon et Étampes.
[197] APPM J 123, f° 206 : Étampes à Jacques de Matignon, Paris, 26 mai 1563.
[198] *Mémoires de Condé*, p. 161 : l'ambassadeur espagnol à Philippe II, Paris, 18 juin 1563 ; même lettre en espagnol mais datée du 19 dans *Archivo Documental Espanol,* t. V, p. 290-291.
[199] APPM J 123, f° 178, Étampes à Jacques de Matignon, Saint-Germain-en-Laye, 14 mai 1563.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Carte 7 : la campagne de 1562-1563

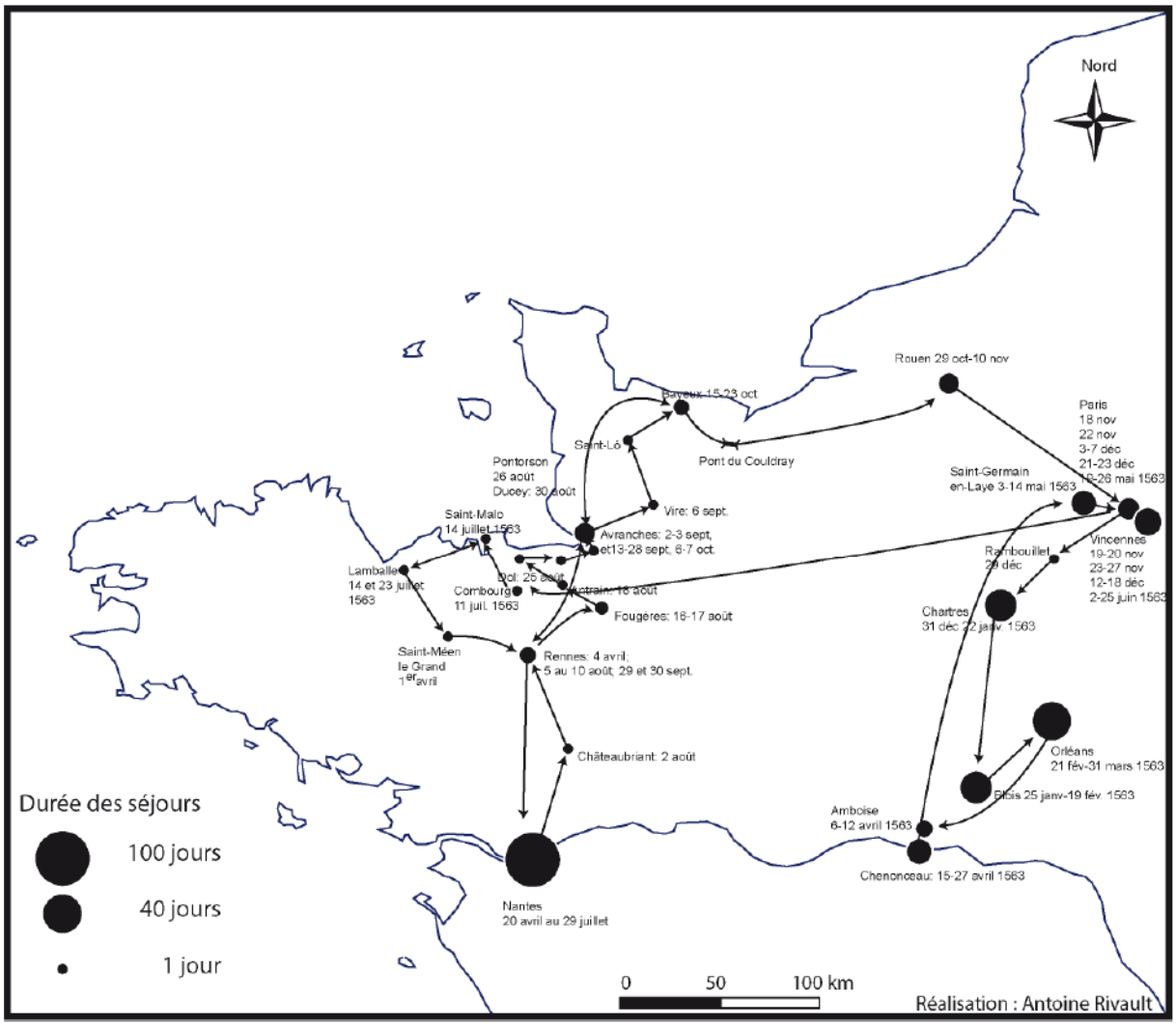

Lors de ce dernier voyage, la vieillesse mais aussi et surtout la maladie rendent de plus en plus difficiles les déplacements. Encore plus que l'image du gouverneur voyageur, c'est désormais celle du gouverneur malade qui est mobilisée.

Un corps malade et épuisé

Étampes est atteint assez jeune par la goutte, maladie de la haute aristocratie par excellence[200]. Mais avant 1555 et son installation à Lamballe, il se doit d'être présent dans sa province, même malade. Ainsi, en 1549, son protecteur, Anne de Montmorency, lui laisse-t-il à disposition sa belle demeure de Châteaubriant qu'il n'utilise que très peu[201].

[200] En 1545, Claude d'Annebault « loue Dieu » d'être atteint de la goutte car cela le rapproche de la très haute aristocratie (François Nawrocki, *L'amiral Claude d'Annebault…,* p. 403). Mais la maladie ne lui est pas réservée pour autant.

[201] Résidence de Châteaubriant que l'on retrouve pour le duc de Montpensier, alors comme Étampes sans résidence personnelle en Bretagne (ADIV, 1 F 1675 : acte de Montpensier pour Rosmadec, Châteaubriant, 17

« J'ay esté tres aise d'entendre que ma maison de Chasteaubriant vous ait esté si heureuse pour le recouvrement de vostre santé que vous m'asseurez par l'une de voz lectres, et vous mercye bien fort des honnestes offices qu'en recompense de cela vous me faictes »[202].

Le connétable permet à son protégé de prendre un repos bien mérité suite à ses actions efficaces concernant les affaires maritimes de 1548-1549 (cf. chap. 3). Mais petit à petit, la maladie entrave sérieusement ses déplacements. En 1554, il confesse au duc de Nevers : « encores que je ne soys pas fort portatif je n'en plaindroys ma peyne »[203]. Deux ans plus tard, il évoque ses maux avec son fidèle adjoint Bouillé, qui s'emploie en bon serviteur à rassurer le duc sur son état de santé :

« Monseigneur, j'ay receu les lettres qu'il vous a pleu m'escrire du premier jour d'apvril, par lesquelles me faites cest honneur m'advertir de ceste fiebvre qui vous a prins, de quoi je suis en aussi grand peine que scauroit estre serviteur que vous ayez. Toutesfois,, en ceste saison elles ne sont point dangereuses, qui me fait esperer qu'elle vous laissera bien-tost, ce que je supplie le Créateur, et vous ramener en brief par deça »[204].

Plus loin, après avoir énuméré les problèmes de sa place de Saint-Malo, Bouillé en vient tout de même à déplorer l'état de santé du gouverneur qui lui empêche de venir voir par lui-même. « Je vouldrois, lui dit-il, que vostre santé vous peust porter de venir ici »[205].

Mais malgré la maladie, le dévouement du gouverneur est extrême. Alors que ses lieutenants généraux sont censés le seconder en cas d'indisponibilité, le duc se distingue par son action pendant leurs maladies. En 1555, Claude du Chastel est également atteint de la goutte et est incapable de se déplacer hors de sa résidence du château de Miniac. Au gouverneur, il confesse qu'il ne peut plus « endurer la litière » pour ses déplacements et se justifie :

« Je vous asseure que depuis que vous escripvys dernierement je n'ay bougé du lict que ung jour que m'efforçay de me lever pour m'esayer, mays il m'a esté bien cher vendu. Touttesfois j'espère contre ce printemps y estre guéry et en effet de servir le roy et vous ou il vous plaira m'employer, car j'ay envoyé querir ung medecin que de bons personnaiges m'ont essuré estre souverain et qui a guéry grand nombre d'aultres de goutes natureles, mesmes de vieilles gens

---

janvier 1573). C'est aussi le lieu de séjour d'Henri II lorsqu'il vient en Bretagne en 1551 (M. Rathouis, « Entrée du roi Henri II à Nantes, le 12 juillet 1551 », *BSAHN,* 1859-1861, t. 1, p. 41-69).

[202] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 28 : Montmorency à Étampes, Nourvillier, 15 août 1549. On retrouve en effet des voyages des Nantais à Châteaubriant auprès du gouverneur dès 1548 (AMN, AA 65).

[203] BnF, Ms. Fr. 3212, f° 53 : Étampes à Nevers, Maulepvrier, 4 novembre 1554.

[204] Morice, col. 1182 : Bouillé à Étampes, Saint-Malo, 6 avril 1556.

[205] *Ibid.*

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

caductz et impotens et ce qu'il me fait plus souhaiter la guerison, et pour estre en estat de servir ledit seigneur et vous, comme je y suys tenu, ce que je fairay toute ma vye a mon pouvoir de tres bon cœur »[206].

Pour permettre à son lieutenant de se remettre, Étampes lui octroie alors un « sauf répit », une sorte de « congé maladie » :

« Monseigneur, je ne veulx faillir de vous remercier tres humblement du bien et honneur qu'il vous a pleu me faire de m'avoir mis en saufrepit [sauf répit] jucques au premier jour de decembre, auquel jour je ne failliré d'envoyer devers vous et moy mesmes ne fauldray d'y aller »[207].

En 1558, Étampes doit se rendre aux États de Bretagne à Dinan pour y présider les séances. Sérieusement malade, il écrit au roi, non pas pour annoncer sa future absence mais au contraire pour l'assurer qu'il s'y rendra contre vents et marées alors même que son autre lieutenant, François de Rohan-Gyé est cloué au lit. Privé de son aide, il va de son devoir de se rendre aux assemblées :

« pour le remuement de nos estatz qui ne peult plus se faire a temps, je m'achemineray le mieulx que je pourray encore que je soit avec une fievre qui me tient tous les jours que je doubte bien se convertisse en quarte, pour essayer de me rendre à Dinan. Car le malheureux Monsieur de Gyé est sy mal que (a ce qu'il m'a mandé) il n'y peut estre et est contraint pour pourvoier a sa santé de se retirer, qui est bien grand peine »[208].

Peut-être Gyé et du Chastel sont-ils plus sérieusement atteints – ils précèdent d'ailleurs Étampes dans la tombe alors qu'ils sont pourtant plus jeunes[209] – mais rapporter ce fait à Henri II est peut-être calculé pour exprimer un dévouement sans bornes. Dépasser la maladie pour aller aux États, c'est montrer que le service du roi passe avant les souffrances terrestres.

Cinq jours avant cet épisode, le gouverneur écrivait au cardinal de Lorraine pour lui rapporter sa victoire face au débarquement anglais au Conquet mais surtout pour dresser un état de ses forces armées. En fin de missive, il ajoute :

« Monsieur, je ne veulx oblier a vous dire qu'il y a deux jours que je pensoys vous envoier ceste depesche mais aussi que je la commandoys il me print une fievre tierce dont j'ay eu desja deux

[206] BnF, Ms. Fr. 22310, f° 77 : Claude du Chastel au duc d'Étampes, château de Miniac, 26 novembre 1555.
[207] *Ibid.*
[208] BnF, Ms. Fr. 20646, f° 101 : Étampes à Henri II, Morlaix, 20 septembre 1558.
[209] Claude du Chastel est né vers 1523-1524 et meurt en 1555 âgé de 32 ans. François de Rohan-Gyé est né vers 1515 et meurt en 1559 âgé de 44 ans.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

acès avec ung petit flus de ventre quy a esté cause du retardement, toutesfois il n'y a malladie qui me tarde de demourer icy le dernier pour y faire service au roy tant que ma vie durera »[210].

Aucune maladie ou souffrance terrestre ne le détournera de sa vocation de gouverneur qui passe avant tout. Toutefois, comme pour souligner son dévouement tout en justifiant un léger retard de sa missive, il insiste sur la douleur ressentie. Plusieurs accès de fièvre et un « flus de ventre » sont choses sérieuses. Le mérite est d'autant plus grand que l'est la peine endurée. Quelques années plus tôt, le secrétaire d'Étampes, Pierre Cornulier, donne de son maître une image étroitement liée à sa santé. « Mondit sieur d'Estampes, rapporte-t-il à Montmorency, se porte assez bien et travaille tousjours aultant que sa santé luy veult permettre »[211].

Ainsi, le corps du gouverneur de Bretagne est un corps épuisé, fatigué. Une « vieille carcasse » selon les mots – apocryphes ? – de Turenne, démantibulée et usée, écrasée par la charge[212]. Nombreuses sont les occurrences de maladies, de souffrances du corps dans la correspondance d'Étampes. Goutte mais aussi « catharres » et fièvres parsèment ses lettres. Si parfois, ces maladies apparaissent au bon moment[213], comme par exemple lorsque le duc désire éviter un voyage en cour, elles sont aussi les témoins d'un corps en réelle souffrance. Souffrance qu'il faut « supporter », « tolérer » dans la durée, faute de moyens de la faire disparaître. Pour un rapide voyage de Nantes jusque chez son lieutenant Rohan-Gyé, le duc peut ainsi écrire : « Je partirai, s'il plaist à Dieu me tenir en santé, mardy ou mercredy, de ceste ville pour m'en aller vous trouver »[214], ce qui traduit bien ses inquiétudes. À maintes reprises, la goutte entrave ses déplacements et donc sa visibilité. Par ailleurs, dans la survivance de sa charge qu'il obtient pour son neveu Martigues en 1563, Étampes évoque ses nombreuses maladies. L'acte royal revient sur « l'indisposition, debilation de personne, continuelles maladyes qui ordinairement surviennent a notre tres cher et tres amé cousin le duc d'Estampes gouverneur et notre lieutenant general en noz pais et duché de Bretaigne »[215]. On l'a vu, à la fin de sa vie, Étampes abandonne définitivement son « voyage de Basse-Bretagne », devenu trop pénible pour lui. À son neveu, il confesse également ne plus vouloir

[210] BnF, Ms. Fr. 3151, f° 43 : Étampes au cardinal de Lorraine, Lesneven, 15 septembre 1558.
[211] Chantilly, L, XVII, f° 112 : Pierre Cornulier à Anne de Montmorency, Lamballe, 16 novembre 1555.
[212] Georges Duby, *Guillaume Le Maréchal ou le meilleur chevalier du monde*, Paris, Fayard, 1984, p. 7.
[213] Xavier Le Person, « Les symptômes de la temporisation. Langages et significations des maladies idoines d'un Grand : Louis de Gonzague, duc de Nevers (1585-1588) », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 62 (2), 2000, p. 259-302.
[214] Morice, col. 1120 ; Étampes à Rohan-Gyé, Nantes, 4 août 1554.
[215] ADIV, 1 Ba 4, f° 227 : provision de Charles IX pour Martigues, Amboise, 20 mars 1563. Enregistré en parlement le 20 mai 1565.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

se rendre à la cour. Sa suite fait de plus en plus la part belle aux médecins. Mais ces maladies mettent en scène une autre image de gouverneur, un homme vieux et malade d'autant plus dévoué au roi qu'il est souffrant. La formule de politesse largement usitée : « je n'épargnerai ni ma vie ni mon bien au service du roi », est alors réellement mise en pratique. On retrouvera cette figure de gouverneur souffrant et donc dévoué chez Montpensier quelques années plus tard quand le roi le loue car, « encores que soyez tourmenté d'un rumme depuis quatre ou cinq moys qui vous a causé une migrene, vous n'avez laissé d'entreprandre ce voyage, estant toutesfois passé par votre maison pour vous faire medeciner et soigner affin d'essayer a rendre votre sancté ung peu meilleure et vous rendre bien tost aux plus grandes journées que vous pourrez en votredit gouvernement »[216]. Mais finalement, la goutte met véritablement à mal le corps et oblige le malade à réduire chacun de ses déplacements. La souffrance et le délabrement physique deviennent tels qu'il n'est plus possible de les intégrer dans un service incluant la mobilité. Le duc d'Étampes choisit désormais une seule résidence qu'il quitte le moins souvent possible, pratique qui participe d'un « savoir souffrir » mis en valeur[217]. La campagne de 1562-1563 sera sa dernière, et l'année 1564 le voit rester la majeure partie du temps à son château de Lamballe, alité.

Conclusion : le dur métier de gouverneur résident

Le métier de gouverneur apparaît comme particulièrement prenant et fatiguant et on peut véritablement parler d'un « dur métier de gouverneur »[218], aggravé par une santé éminemment mauvaise. Plus particulièrement, être gouverneur résident, présent en sa province, impose de fréquents déplacements, que ce soit auprès du roi ou auprès des populations. L'exemple d'Étampes en Bretagne permet ainsi de prendre la mesure d'une réelle mutation des pratiques de gouvernement entre le milieu du XVIe siècle et le règne de Louis XIV. Au XVIIe siècle, la norme est désormais de vivre éloigné de son gouvernement, le plus souvent à la cour[219], ce qui ne revient pas pour autant à perdre tout contact avec la province. Robert Harding souligne même une renaissance du rôle de *broker* puisque l'accès à la personne royale devient

[216] BnF, Ms. Fr. 3239, f° 38 : Charles IX à Montpensier, Fontainebleau, 17 mai 1573.
[217] Joël Cornette, *La mort de Louis XIV*, Paris, Gallimard, 2015, p. 14-15.
[218] Michel Antoine, *Le dur métier de Roi. Études sur la civilisation politique de la France d'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1986, 343 p.
[219] B. Natcheson « Absentee government and provincial governors in early modern France : the princes of Condé and Burgundy, 1660-1720 », *French Historical Studies,* 1998, n°21, p. 265-298. Sur Armagnac, gouverneur « absent » d'Anjou dont le rôle est de rester à Versailles auprès du roi, Jonathan Spangler, *The Society of Princes. The Lorraine-Guise and the Conservation of Power and Wealth in Seventeenth-Century France,* Aldershot, Ashgate, 2009, p. 95-124.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

beaucoup plus fréquent et constant pour un gouverneur « absent »[220]. Logiquement, les voyages curiaux disparaissent et les tournées d'inspection des provinces se font de plus en plus rares, en plus d'être étroitement contrôlées[221]. Il en va ainsi pour la fin des entrées solennelles des gouverneurs à partir des années 1640. Le tour de Bretagne opéré par Étampes lors de son entrée en fonction s'avère un exemple particulièrement original de prise de pouvoir, couplé à une mise en scène publique. Et c'est bien en tant que figure publique que le gouverneur de Bretagne se pose en autorité supérieure capable d'arbitrer sa province.

[220] Robert Harding, *Anatomy of a power elite…,* p. 201-203. Entre 1605 et 1650, il souligne six gouverneurs residents pour trente-six en poste, majoritairement dans le sud du royaume, pour gérer le problème huguenot.
[221] Voir par exemple Georges Livet, *Le duc Mazarin gouverneur d'Alsace*, Strasbourg-Paris, 1954, p. 125-158.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

CHAPITRE 10 : UN GOUVERNEUR ARBITRE

La dimension arbitrale du roi de France est désormais bien connue des historiens. Que ce soit en matière judiciaire[1], financière[2] ou autre, elle subsiste jusqu'aux derniers instants de la monarchie française[3]. Cet arbitrage des conflits s'appuie sur l'envoi de requêtes[4], sur initiatives personnelles ou bien sur des commandes royales répondant à des enquêtes, les deux mots étant par ailleurs étymologiquement très proches[5]. Yves-Marie Bercé parle ainsi de « gouvernement par les requêtes »[6]. Que ce soit pour demander une faveur ou pour se plaindre dans le cadre d'une doléance, ce « mécanisme pétitionnaire » est central dans le fonctionnement de la monarchie de la Renaissance[7].

Si ce système fonctionne plutôt bien puisqu'on peut observer que de nombreux actes royaux répondent à ou découlent de requêtes envoyées au Conseil[8], il n'est pas rare d'observer la délégation de ce pouvoir arbitral à des instances provinciales pour trancher lors de conflits ou tout simplement pour régler des affaires locales. C'est notamment le cas des gouverneurs de province. Ils ne sont pas les seuls, des gens de finances ou de justice peuvent être envoyés en province pour régler tel ou tel litige. Il faut aussi penser aux maîtres des requêtes, littéralement censés répondre à ces requêtes envoyées au roi[9] et dont on a vu précédemment qu'ils peuplent déjà le conseil du gouverneur. Cependant, un gouverneur résident comme Étampes offre l'avantage d'être sur place et de cultiver et entretenir un certain dialogue avec les habitants de sa province. À plusieurs reprises a été fait le constat

---

[1] Bernard Guénée, *Politique et histoire au Moyen Âge. Recueil d'articles sur l'histoire politique et l'historiographie médiévale, 1956-1981,* Paris, Publications de la Sorbonne, 1981, p. 171 : « la première chance du roi de France a été d'être le seul lieu commun de la diversité française. Il était l'arbitre nécessaire. Lui seul pouvait parler et agir pour le bien commun du royaume ».

[2] Laurent Bourquin, « La fiscalité, facteur de politisation dans les *Mémoires* de Claude Haton », Parlements*[s], Revue d'histoire politique*, 3/2010 (n°HS 6), p. 150-157.

[3] Bernard Hours, *Louis XV et sa cour. Le roi, l'étiquette et le courtisan. Essai historique,* Paris, PUF, 2002, p. 77-141.

[4] Arlette Jouanna, *Le Pouvoir absolu. Naissance de l'imaginaire politique de la royauté,* Paris, Gallimard, 2013, p. 131.

[5] Marie Dejoux, *Les enquêtes de Saint-Louis. Gouverner et sauver son âme,* Paris, PUF, 2014, 475 p.

[6] Yves-Marie Bercé, *La dernière chance : histoire des suppliques,* Paris, Perrin, 2014, p. 12-13.

[7] Philippe Hamon, *Les Renaissances…*, p. 268-269 ; « Une monarchie de la Renaissance ? », Joël Cornette (dir.), *La monarchie entre Renaissance et Révolution, 1515-1792,* Paris, Seuil, 2000, p. 13-62.

[8] Une bonne synthèse dans Arlette Jouanna, *Le Pouvoir absolu…,* p. 131-132. Voir aussi Cécile Grange, *L'élaboration des lois sous Henri II,* thèse de l'École des Chartes, Paris, 2005.

[9] Maïté Etchechoury, *Les maîtres des requêtes de l'Hôtel du Roi sous les derniers Valois (1553-1589)*, Paris, 1991, 318 p.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

d'une forte dimension arbitrale de son pouvoir, d'autant qu'il est jugé capable de se placer au dessus des passions et des factions. Le très grand nombre de requêtes reçues plaide pour étudier de plus près ce mécanisme politique original, finalement assez peu connu à l'échelle provinciale[10]. S'interroger sur l'arbitrage du gouverneur, entre autorité et capacité à dialoguer pour trouver le consensus, demande de faire place au gouvernement par l'enquête, puis par les requêtes. Ensuite, sera proposé une réflexion sur les relations du gouverneur avec une institution où s'exerce pleinement son rôle d'arbitre local : les États provinciaux.

Un enquêteur

À bien des reprises, le gouverneur de Bretagne est commissionné pour superviser des enquêtes au nom du roi. En 1535, Jean de Laval-Châteaubriant mène en personne la grande enquête royale sur les fiefs nobles en Bretagne – qui doit rapporter des fonds au roi[11]. Autorité supérieure, il peut trancher en cas de conflits, comme en témoigne l'attitude de Jean de Plédran, président de la chambre des comptes de Bretagne : il affirme au chancelier que sa noblesse est pleinement justifiée puisqu'il a montré ses preuves au gouverneur, autorité arbitrale nommée par le roi[12]. Point d'enquête de cette envergure pour Étampes, mais assez régulièrement, celui-ci est commissionné par la monarchie pour enquêter sur des sujets particuliers.

Les conflits entre les capitaines de ville et les communautés ne sont pas rares. Un cas est particulièrement récurrent lors du gouvernement d'Étampes : les tensions entre René de Sanzay et ses soldats d'une part, et les habitants de Nantes de l'autre. La mésentente est totale. Aussi bien sur la défense de la ville, son commandement, la gestion des huguenots, que le commerce maritime, les deux parties s'affrontent avec acharnement durant des années. En 1556-1557, les habitants de Nantes sont excédés par les prétendus « droits de visite » qu'ils doivent verser à Sanzay à chaque fois qu'un navire entre en Loire et est inspecté par les troupes du capitaine. En mars 1556, le roi édicte un mandement en ce sens[13] et Sanzay insiste pour qu'il soit aussi envoyé au gouverneur, ultime garantie de son application[14]. Montmorency, chef du conseil, protège également son lieutenant et ordonne aux

[10] Pour le Languedoc, Claude Tiévant évoque cet aspect très rapidement (*Le Gouverneur de Languedoc pendant les premières guerres de religion (1559-1574) : Henri de Montmorency-Damville*, Publisud, 1993, p. 149).
[11] AN, K 1152, n° 31, f° 19-23 : commission à Jean de Laval, Vateville, 10 mai 1535.
[12] AN, J 968, n° 15/27 : Jean de Plédran au chancelier, 31 août 1536.
[13] AMN EE 244, f° 4 : commission de Henri II au sénéchal de Nantes, Paris, mars 1556.
[14] ADIV, 1 Ba 2, f° 202 : commission de Henri II au duc d'Étampes, Saint-Germain-en-Laye, 25 décembre 1556 : « pour ce que noz lettres patentes dudit arrest cy comme dict est attaché ne vous ont esté adressées, il craindroit que vous en feissiez dificulté ».

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

parlementaires bretons d'enregistrer les décisions royales[15]. Mais les Nantais comptent bien jouer leurs cartes. Après une requête officielle envoyée pour la forme à Sanzay, ils se tournent vers leur gouverneur qui les renvoie devant le roi, bien conscient qu'on touche là aux intérêts du connétable. La requête envoyée, l'affaire revient à nouveau au gouverneur, commissionné par le roi afin d'enquêter sur ce prétendu droit de visite maritime du capitaine de Nantes ainsi que sur le guet bourgeois dont le commandement est revendiqué par le même capitaine[16]. Le gouverneur doit « enquêter » et dresser un procès verbal à renvoyer au conseil. Le greffier Guillaume Gaudin, relais important du gouverneur à Nantes, lui est pour l'occasion adjoint. Pour contrer toute opposition, Étampes reçoit plusieurs lettres de commission. Un cahier consignant ses auditions est conservé et permet de pleinement saisir le temps de l'enquête[17]. Entre 1558 et 1559, le duc écoute une vingtaine de témoins qu'il a convoqués. Les deux premiers sont les principaux protagonistes : Sanzay et le procureur des habitants. Sanzay déclare que ce droit appartient depuis longtemps au capitaine de la ville et que « les seigneurs de Harpentis, de Puy de Fou et Boisdauphin – ses prédécesseurs – lieutenants dudit sieur [Montmorency] en ont usé au veu et sceu de Monseigneur le duc d'Estampes ». Dès l'ouverture de l'audience, le gouverneur est pris à témoin par son cousin Sanzay. Après le procureur des bourgeois, sont « ouys » par le gouverneur plusieurs autres individus. Jacques de Nevet, capitaine d'un navire du roi et de la ville de Quimper, témoigne sur sa propre situation et livre un discours sur le parfait capitaine qui doit se contenter de son salaire déjà important et des ordonnances royales sur le guet[18]. Puis témoignent Georges de Couedro, sieur de Pinieuc, capitaine des francs archers de la province et pensionnaire du roi, un commissaire de l'artillerie, François de Montelles, autre capitaine du Ponant et enfin un simple soldat qui a « suivi les guerres » pendant quatorze ans. Viennent ensuite *Messieurs des finances* : Jean Avril, sieur de Lormaye et trésorier des États, Simon, son frère sieur de Trégouet et receveur du fouage de Saint-Malo[19], Louis de Talabardon, commis à la recette du fouage de Léon et enfin un ancien maître des comptes. Les gens de justice ne sont pas en reste avec un notaire royal guérandais et un avocat au présidial de Rennes. Enfin, sont entendus

[15] ADIV, 1 Bb 742, f° 55 : Montmorency au parlement de Bretagne, Volnisan, 12 septembre 1556.
[16] AMN EE 244, f° 6 : mandement de Henri II au duc d'Étampes, Villers-Cotterêts, 14 avril 1557 ; f° 7 : mandement de Henri II au duc d'Étampes, Villers-Cotterêts, 13 avril1557.
[17] AMN EE 244 : « dépositions des témoins entendus par Monsieur le duc d'Étampes au sujet du droit de guet et de visite des vaisseaux entrant dans les ports et rivière de Nantes, prétendu par le sieur de Sanzai, lieutenant de Mr de Montmorency, capitaine du château de Nantes, en mars et avril 1559 ».
[18] Voir chap. 4.
[19] Dominique Le Page, *Finances et politique…,* p. 585-586. Les Avril sont également d'anciens serviteurs d'Étampes (ADCA, 1 E 1478 : Alain Avril et Simon, son fils, sont faits fermiers des ports entre Couesnon et Arguenon, 15 octobre 1539).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

plusieurs marchands et armateurs qui viennent de Bretagne mais aussi de tout le royaume, d'Orléans à Toulouse en passant par Clermont. Le gouverneur désire entendre des hommes d'horizons sociaux et de positions hiérarchiques variées. Cette diversité est censée représenter l'ensemble de la société et ainsi étayer son jugement, qui sera par ce moyen le plus impartial possible. Globalement, les témoins auditionnés par le gouverneur se prononcent contre le capitaine, certaines voix médianes émergeant ici et là.

Logiquement, ce résultat déplait fortement à Sanzay. En 1558, il adresse une première requête à Étampes pour l'exhorter à entendre d'autres témoins, dont on devine qu'ils lui sont plus favorables que les précédents[20]. Se présentent à lui un capitaine de mortes-payes de Nantes, ainsi que deux simples mortes-payes qui viennent nuancer les premières dépositions[21]. C'est alors aux Nantais de réagir avec une nouvelle requête envoyée au gouverneur se plaignant des mortes-payes présentés par le capitaine « qui y ont principal interestz »[22]. Étampes décide alors de « monstrer la présente requeste à monsieur le procureur du Roy à Nantes pour y requerir ce qu'il verra ». Le procureur estime que la neutralité de ces individus pose en effet problème. En bon diplomate, Étampes prend la décision d'auditionner les témoins de Sanzay mais, précise-t-il, « a esté par luy dict et ordonné que la depposition desdits mortepayes seroint mys en cahier à part et separez ».

Le cahier des dépositions est imposant. À la fin de la procédure, Étampes signe les documents et les transmet à un sien serviteur pour les envoyer au conseil. Son avis sur le sujet sera ensuite demandé par le roi mais en privé, pour ne pas compromettre son action publique. Enfin, après de longues années, le roi donne raison aux Nantais, mais charge Étampes de rétablir l'équilibre entre Sanzay et ces derniers en lui donnant raison dans un autre conflit. En effet, depuis 1557, ils s'opposent au sujet de la nomination des portiers de la ville. On demande au gouverneur de trancher, or, la capitainerie appartient au connétable Anne de Montmorency. C'est uniquement quand il obtient du roi une lettre de commission lui permettant d'arbitrer le conflit qu'Étampes permet à Sanzay de nommer les portiers[23]. L'honneur du capitaine face aux bourgeois est sauf, le gouverneur a su user de *compositio* pour ménager chacun[24]. Arbitrer c'est avant tout savoir équilibrer les jugements.

---

[20] AMN EE 244 : requête de Sanzay à Étampes, 11 avril 1558.
[21] Au passage, notons qu'un des deux mortes-payes, un certain Gaspard de Vallorges, sieur du Boys, déclare être en poste depuis dix-sept ans et est âgé de 75 ans !
[22] AMN EE 244, f° 91 : requête des Nantais à Étampes, 1558.
[23] AMN EE 13, f° 82 : commission du duc d'Étampes, Rennes, 5 août 1562.
[24] Stéphane Péquignot, *Au nom du roi : pratique diplomatique et pouvoir durant le règne de Jacques II d'Aragon (1291-1327),* Madrid, Caza de Velazquez, 2009, p. 503.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

La procédure au sujet du guet et du droit de visite s'étale sur plusieurs années. D'autres enquêtes menées par Étampes montrent qu'il ne s'agit pas d'un cas isolé. En 1558, un scenario similaire se présente au Croisic. Le capitaine Jacques de Robien présente en effet une requête au roi relative à ses très faibles gages et surtout à son droit d'interroger des prisonniers espagnols ou flamands. La requête est immédiatement renvoyée à Étampes[25]. Le clerc de chancellerie Potier écrit alors :

> « La présente requeste est renvoyée au duc d'Estampes, gouverneur du pais de Bretaigne pour faire informer sur le contenu en icelle, appeller le procureur du roy et après renvoyer ladite information ensemble son adviz au conseil privé dudit sieur pour y estre pourveu ainsi que de raison faict au conseil privé du roi tenu à Villers-Cotterets le XVIe de juing 1558 ».

Là encore, Étampes reçoit une lettre de commission du roi et procède à l'audition de témoins. Déjà fort occupé par la guerre contre les Anglais, il délègue l'audition des témoins au sénéchal de Nantes et lira les dépositions quand il en aura le temps[26]. On retrouve bien là le lien du gouverneur avec ses sénéchaux, véritables auxiliaires locaux de justice. De même que pour Sanzay, les témoins ont des profils divers : sont auditionnés des membres de la noblesse, des capitaines de navire, des marchands, des officiers etc. À Robien qui se plaint de ne pas être régulièrement payé et de devoir investir ses propres deniers, un témoin rétorque qu'il est normal qu'un capitaine investisse ses biens s'il désire exercer la fonction. Là encore, Étampes doit, en sa qualité de commissaire, « donner son adviz sur la requête de Jacques de Robian » au roi. Mais l'affaire tarde tellement qu'en 1567, soit deux ans après la mort d'Étampes, une nouvelle commission est donnée à son successeur, Martigues, afin de clore l'enquête[27]. L'arbitrage du gouverneur n'est assurément pas une opération rapide mais permet pourtant de débloquer bien des situations.

À Rennes, en 1561, le capitaine Boisorcant et le contrôleur Cornillet, alors en conflit au sujet d'une tour des murailles que chacun désire occuper, décident d'en appeler au roi en sachant bien que la requête retombera vite entre les mains d'Étampes. Une nouvelle fois, le gouverneur est fait commissaire. L'acte précise bien : « vous avons ledit differend d'entre lesdites parties pour raison de ladite tour renvoyé et renvoyons pour iceluy les circonstances et deppendences estre par vous sommairement jugé, décidé et determiné ». Le pouvoir

[25] ADIV, 1 F 1978 : examen de la requête de Robien au conseil, 16 juin 1558 ; commission de Henri II à Étampes, Villers-Cotterêts, 18 juin 1558.
[26] ADIV, 1 F 1978 : commission d'Étampes aux officiers de Nantes, Lamballe, 6 octobre 1558.
[27] ADIV, 1 F 1978 : commission de Charles IX à Martigues, Fontainebleau, 24 mars 1567.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

d'arbitre du gouverneur est clairement évoqué par le roi[28]. Là encore, Étampes auditionne quantité de témoins rennais avec une même règle de diversité sociale.

Dans ces trois cas, les acteurs urbains ont fait appel au roi parce qu'à chaque fois est impliqué le capitaine, autorité reconnue dans la ville. Le roi délègue ces affaires au gouverneur car pour enquêter, il faut une autorité supérieure. Confier l'enquête au sénéchal risque de mettre à mal la concorde urbaine et l'autorité du gouverneur ne saurait au contraire être discutée. Ces quelques cas renseignent également sur les procédures d'enquêtes diligentées par le gouverneur. Qu'il donne son avis au conseil ou qu'il rende une décision par jugement sommaire, le gouverneur est l'enquêteur capable d'écouter chacun et de s'imposer au dessus des parties. Dans cette mesure, faire une requête au roi, c'est très souvent en appeler au gouverneur.

Les requêtes au gouverneur, un instrument de dialogue efficace ?

Une requête qui demande réparation par voie de justice doit normalement être envoyée au conseil du roi, appelé depuis François Ier, *conseil des parties* ou *conseil privé* dans la mesure où y sont traités les différents entre particuliers, entre personnes *privées*[29]. Elle est normalement traitée par les maîtres des requêtes qui assurent la justice retenue du roi. Mais il n'est pas rare de renvoyer les requêtes aux gouverneurs de province pour désengorger un conseil déjà surchargé. En 1561, lorsque les habitants de Morlaix font parvenir au conseil privé une requête pour obtenir un corps de ville composé d'un maire, deux échevins et douze jurats, le roi déclare : « nous aurions renvoyé a notre très cher et très amé cousin le duc d'Estampes, gouverneur et notre lieutenant général audit pays pour nous envoyer son avis sur le contenu en icelle »[30]. De même en 1563, quand les habitants de Nantes rédigent une requête au roi relative au temple huguenot de la ville, le conseil royal précise qu'il « a esté renvoié a monsieur d'Estampes »[31]. Ces mouvements d'aller-retour de procédures entre la périphérie et le centre deviennent si fréquents que peu à peu, les communautés comme les particuliers s'adressent d'eux-mêmes au gouverneur Étampes en lui présentant des requêtes. Par conséquent, ce dernier se place en position d'intermédiaire dans le dialogue entre le souverain

[28] AMR, CC 86 : commission de Charles IX à Étampes, Saint-Germain-en-Laye, 17 septembre 1561.
[29] Bernard Barbiche, « Les attributions judiciaires du Conseil du roi », *Histoire, Économie et Société,* 3/2010, p. 9-17.
[30] Guillaume Marie Le Jean, *Histoire politique et municipale de la ville et de la communauté de Morlaix,* Morlaix, 1846, p. 77 : ordonnance de Charles IX, Saint-Germain-en-Laye, septembre 1561.
[31] BnF, Ms. Fr. 18156, f° 42, Troyes, 28 mars 1563.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

et ses sujets, aspect bien analysé entre autres par David Potter[32] et sur lequel les sources disponible pour Étampes permettent d'apporter des éclairages nouveaux.

Approcher le roi par le gouverneur

Certaines communautés ont particulièrement bien intégré ces mécanismes d'aller-retour entre la province et la périphérie. En 1556, les parlementaires « originaires », s'estimant moins bien payés que leurs homologues non-originaires ainsi que victimes de retard de gages, envoient une première requête au duc de Guise. Ils réitèrent leur démarche auprès de la reine-mère en 1560 puis en 1561 avant de se tourner trois ans plus tard vers leur gouverneur, espérant faire accélérer une affaire pendante depuis déjà huit ans[33]. Une telle situation fait que certains ont compris que les requêtes peuvent directement être adressées au gouverneur afin de profiter de sa position auprès du monarque et ainsi accélérer la procédure. Comme d'autres canaux[34], le gouverneur de province peut accélérer les choses dans le cadre de la négociation informelle lors des prises de décisions du monarque[35].

Ainsi, en 1543, lors du passage du nouveau gouverneur à Morlaix, les habitants en profitent pour lui adresser une requête et « moyenner du Roy en fabveur des habitans de Morlaix » afin de construire le futur château du Taureau[36]. Après l'entretien royal, Étampes revient auprès des habitants et leur déclare « qu'il avoit donné à entendre au Roy qu'ilz avoient basti ledit fort duquel il leur laissoit la garde et entretenement parce qu'il avoit respondu et s'estoit constitué pleige envers sadite majesté pour eux qu'il n'en arriverait aucuns inconveniens ». Le gouverneur se constitué « pleige », c'est-à-dire, garant, caution, responsable, devant le monarque. Il agit comme un parfait porte-parole et affirme : « je m'asseure que le Roy vous advouera ». Son intermédiaire est on ne peut plus efficace puisqu'un an plus tard, les bourgeois de Morlaix obtiennent une lettre du dauphin évoquant « le conseil et advis » d'Étampes sur ce sujet et autorisant une telle construction[37]. Le

[32] David Potter a bien insisté sur cette dimension d'intermédiaire du gouverneur Vendôme dans le dialogue des Picards avec le roi (*War and Government…,* p. 254-256).
[33] BnF, Ms. Fr. 20512, f° 66 : requête des parlementaires bretons à Guise, Nantes, 7 juin 1556 ; BnF, Ms. Fr. 15871, f° 133 : requête des parlementaires bretons à Catherine de Médicis, Nantes, 3 avril 1560 ; BnF, Ms. Fr. 15875, f° 322 : requête à Catherine de Médicis, Rennes, 6 octobre 1561 ; ADIV, 1 Bb 20, f° 15 : requête à Étampes, 1564 ; ADIV, 1 Bb 811, f° 8 : Étampes à sa sœur et à Catherine de Médicis, août 1564.
[34] Voir par exemple dans les années 1530 la requête des Malouins au roi relayée et appuyée par leur capitaine, Anne de Montmorency, auprès du chancelier (AN, J 965, n° 9/29 : Montmorency au chancelier, Abbeville, 14 juillet [1536-1537].
[35] Sur ce sujet voir Roseline Claerr, Olivier Poncet (dir.), *La prise de décision en France, 1525-1559. Recherches sur la réalité du pouvoir royal ou princier à la Renaissance,* Paris, École nationale des Chartes, 2009, 208 p.
[36] Guillaume Marie Lejean, *Histoire politique et municipale de la ville et de la communauté de Morlaix*, p. 208.
[37] ADIV, 1 F 850 : le dauphin-duc Henri aux habitants de Morlaix, Saint-Quentin, 20 octobre 1543.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

dialogue avec le souverain est grandement facilité par l'intermédiaire que constitue le gouverneur, en particulier sur ce sujet directement lié à la sécurité de la province.

Mais les choses sont parfois plus complexes. En 1556-1557, dans le contexte d'opposition croissante entre Sanzay et les Nantais, Étampes doit arbitrer un conflit qui a dégénéré entre des mortes-payes du capitaine et le prévôt de la ville qui aurait été injurié. En octobre 1556, Étampes écrit à Sanzay car il connait

> « la juridiction que je sçais que le roy vous a attribuée par arrest de son conseil privé sur les soldats de vostre place […] et qu'on congnoisse par effet que le roy ne vous a donné puissance de justicier vos dites mortes-paies en vain contre les deffaillants, desquels mesmement de ceulx qui ont ainsi offensé ledit provost »[38].

Étampes ne peut pas aller jusqu'au bout de sa démarche arbitrale, car un arrêt du conseil privé donne juridiction au capitaine Sanzay. Au prévôt, il se contente alors d'annoncer :

> « Si ledit de Sanzai ne vous fait faire raison et justice, vous pourez l'aller demander au roy et à monsieur le connestable, lesquels je m'asseure ne voudront permettre qu'elles demeurent impunies soubs le pouvoir que ledit seigneur peult avoir baillé audit Sanzay de la jurisdiction desdites mortespaies »[39].

Le gouverneur évoque un possible recours au roi et au connétable, mais surtout, il évoque une nouvelle fois le poids de sa parole auprès d'eux. Aussi, ce rôle d'intercession est très souvent évoqué par les Bretons et s'avère efficace. En 1558, après la descente des Anglo-Flamands, Étampes ordonne une enquête sur l'étendue des dégâts, après avoir reçu des habitants du Conquet et des villages alentours « une requeste pour remonstrer et faire entendre au Roy la perte qu'ils ont faite à la descente de ses ennemis audit lieu, affin qu'il plaise à Sa Majesté y avoir esgard et leur aider et soulager»[40]. Les hommes du gouverneur vont sur place munis de lettres de commission signées par lui et dressent à nouveau un procès verbal des dégâts[41]. Six ans plus tard, le gouverneur fait rédiger un nouvel acte car, dit-il, « Sa Majesté, ayant esgard aux grandes pertes souffertes et soustenues par les manans et habitans » des environs du Conquet, les exempte de tout impôt pour les trois prochaines années[42]. L'intervention d'Étampes finit donc par porter ses fruits.

Approcher le gouverneur par un intermédiaire

---

[38] Travers, t. II, p. 340 : Étampes à Sanzay, Ancenis, 17 octobre 1556.
[39] Travers, t. II, p. 341 : Étampes au prévôt de Nantes, Ancenis, 18 octobre 1556.
[40] ADCA, 1 E 3654 : commission d'Étampes au sieur de Lezonnet, Morlaix, 7 août 1558.
[41] Morice, col. 1225-1226 : enquête de Lezonnet, 1558.
[42] ADLA, B 55, f° 142 : exemption d'Étampes, Saint-Brieuc, 15 octobre 1564.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Parfois, le circuit est plus rapide. Résolument opportunistes, certaines communautés n'hésitent pas à profiter d'intermédiaires efficaces pour présenter une requête au gouverneur. En 1553, les habitants du pays de Retz se déplacent à Nantes pour remettre la leur au capitaine Sanzay qui prend la plume pour avertir le gouverneur de problèmes de pilleries d'anciens gardes-côtes[43]. En 1557, les habitants de Bourgneuf-en-Retz présentent une requête à Étampes par le canal de Regnault de La Tousche, capitaine garde-côte de Retz et…gentilhomme de la maison du duc[44]. En 1564, ceux de Brest et de Saint-Renan, qui voient d'un mauvais œil l'union de leurs juridictions avec celle de Saint-Pol-de-Léon, vont dans un premier temps porter leurs remontrances « au greffe du privé conseil ». Devant la lenteur apparente de la procédure – et sachant peut-être que la requête va être « renvoyée » au gouverneur –, ils arrivent à mobiliser une figure importante de la noblesse locale, Guillaume du Chastel, sieur de Kersimon, capitaine des nobles de l'évêché et héros de la descente de 1558. Ce dernier sollicite le gouverneur d' « escrire au roy en leur faveur ». L'objectif est bien d'approcher la personne royale et le conseil pour accélérer le traitement de la requête et Étampes apparaît le mieux placé pour cela. Subtilement, Kersimon ajoute : « qu'il vous plaise nous faire tant de bien et faveur que d'en escrire à sa majesté et luy donner sur ce votre advis »[45]. Sa proximité avec le souverain accélère les procédures car sa parole, celle du conseil, si elle est emplie de *raison* peut influer la décision. Au reste, les intermédiaires politiques s'observent à bien des échelons. Par le jeu des relations individuelles, certaines communautés – comme Bourgneuf-en-Retz ou Brest et Saint-Renan – sont plus proches du roi que d'autres.

De même en 1562, Roland de Neufville, abbé de Montfort, projette de succéder à l'évêque de Léon attiré par d'autres bénéfices, et il ne lui manque plus qu'un placet du roi. Il se tourne vers Étampes pour lui « faire tant d'honneur et de bien que d'en demander au Roi le placet pour moi ». Or, Neufville écrit en premier lieu à François du Breuil, gendarme et gentilhomme de la compagnie du gouverneur : « j'en ai escript à M. du Breuil pour vous faire requeste de me vouloir accorder ma supplication »[46]. Approcher un intime du gouverneur peut s'avérer payant puisque Neufville accèdera un an plus tard à l'évêché de Léon et fera son

[43] Morice, col. 1097 : René de Sanzay à Étampes, Nantes, 7 août 1553.
[44] Morice, col. 1194 : Regnault de La Tousche à Étampes, La Tousche, 5 mai.
[45] ADCA, 1 E 3654 : Kersimon à Étampes, Quijac, 7 juin 1564.
[46] Morcie, col. 1331 : Roland de Neufville, abbé de Montfort, à Étampes, Rennes, 1er janvier 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

serment au roi en 1565[47]. Nul doute que le gouverneur l'ait soutenu d'autant plus que, partisan d'une réforme interne à l'Église, il a pu être séduit par le profil de Neufville, modèle clérical de la réforme tridentine qui résidera dans son évêché où il se distinguera par sa volonté d'ériger des croix et calvaires en quantité et y fera réparer ses églises[48].

Louer les vertus du gouverneur c'est louer son statut de courtier de la faveur royale

Un grand nombre de requêtes envoyées au gouverneur de province choisissent de mettre en avant les vertus du gouverneur[49]. Bertrand d'Argentré est loin d'être avare de louanges quand il s'agit d'obtenir une faveur dans un sien procès :

> « Monseigneur, je crains vous importuner de longueur, mais je ne puis me tenir ayant l'honneur d'estre escouté de vostre Grandeur, de vous plaindre en publiq et particulier, ce qui me semble deffaillir, si finirai cette lettre en priant le Créateur qu'il vous donne […] en très bonne santé, très longue vie, et qu'il vous conserve longuement à la seurté de ce pauvre pays, qui ha en toute France cet honneur seul, de n'avoir perdu ni ville ni villaige de l'obeissance du roi soubz vostre maniement et conduite »[50].

Il en appelle aussi aux valeurs de justice en rappelant à Étampes que « la vertu consiste à épouser la cause du juste contre le plus fort, si plus fort y avoit ». Le sénéchal remercie alors le gouverneur d'avoir écrit « à Monsieur de Bouillé touchant mon affaire, lequel sans grande occasion se rendoit lent à faire, non pas plaisir, mais justice ». L'arbitrage du gouverneur n'est pas distribution de faveurs indues, il est pour le sénéchal l'expression de la justice, de « la raison […] ou plustot [du] bien public ».

Quant à Roland de Neufville, il loue « l'entier et bon désir que de vostre grace avez tousjours porté aux subjets de vostre gouvernement » ainsi que « votre bonté et clémence ». En fin de missive il ajoute : « je demourerai toujours tenu prier Dieu pour vostre prosperité et

---

[47] ADLA, B 2408, f° 450 : Il garde l'abbaye Saint-Jacques de Montfort. On conserve de Roland de Neufville un très beau missel-pontifical à la BM de Lyon (cote 521). Il ne faut pas confondre ces Neufville, issus de la noblesse rennaise, avec les Neufville de Villeroy qui ont fait carrière en tant que secrétaires d'État.

[48] Yves-Pascal Castel, « La floraison des croix et calvaires dans le Léon sous l'influence de Mgr Roland de Neufville (1562-1613) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest,* t. 90, 1983, p. 311-319.

[49] De la même manière qu'on loue les vertus du roi ou encore du pape quand on leur adresse des remontrances ou qu'on implore leur pardon dans des suppliques (Michel Nassiet (éd.), *Les lettres de pardon du voyage de Charles IX (1565-1566),* Genève-Paris, Droz-Société de l'histoire de France, 2010, 718 p. ; Florence Alazard, « L'Italie au pape : entre remontrance et supplication », Frank La Brasca, Florence Alazard, *XLVIe Colloque international d'études humanistes : la papauté à la Renaissance,* juin 2013, Tours, Paris, Honoré Champion, p. 441-453).

[50] Morice, col. 1238 : Bertrand d'Argentré à Étampes, Rennes, 6 mai 1559.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

santé »[51]. Kersimon, à propos des habitants de Brest et Saint-Renan, assure à Étampes que s'il agit en leur sens :

> « ferés chose charitable et de grand soullagement à eulx, à ceulx desdites juridictions, et serés occasion de les retenir en bon zelle et affection qu'ilz ont tousjours eu à l'obeissance et service de sadite magesté et feront tout devoir de prier dieu pour votre prosperité et de recongnoistre à leur possibilité la faveur et grace qui vous plaira, Monseigneur, leur departir, et moy de vous faire toute ma vie très humble service es endroictz ou me ferez l'honneur de me commander »[52].

Il est également important pour un intermédiaire comme Kersimon de parvenir à ses fins pour montrer à quel point son crédit auprès du gouverneur est efficace. Dans ce cadre, louer les vertus du gouverneur n'est pas chose rare. Au début des guerres de Religion, les habitants d'Ancenis en appellent à la « bonne justice et moyen de [la] benigne grâce » d'Étampes pour arbitrer un conflit financier qui les oppose à leur capitaine, le sieur de Quengo[53]. En effet, ils ont avancé l'argent de la solde du capitaine et de ses troupes qui a fait la promesse de les rembourser, mais revenu du camp royal – il était dans l'armée du gouverneur en Normandie – « dist qu'il n'avoit esté payé du Roy » et ne pouvait honorer sa promesse. Les membres de l'élite de la ville pensent rapidement à solliciter l'arbitrage et la justice d'Étampes car il est le supérieur direct de leur capitaine. Mais que disent réellement ces appels aux vertus du gouverneur ? Par ces louanges, les requérants soulignent en réalité sa capacité d'action auprès du monarque. Ses vertus morales ne peuvent qu'attirer une réponse favorable du roi. La louange du gouverneur est en creux une louange de son statut de « courtier de la faveur royale »[54], de « courroie de transmission entre le roi et la province »[55]. Accéder à une requête est aussi intéressant pour Étampes, car c'est un moyen de renforcer son crédit dans son gouvernement et par là même, de cultiver ses clientèles. Traiter personnellement une requête est une opportunité politique à saisir, d'autant plus que le gouverneur est une autorité particulièrement sollicitée à mesure qu'éclatent les tensions religieuses. Au début des années 1560, bien des communautés du royaume décident désormais d'en appeler aux gouverneurs de province[56].

---

[51] Morice, col. 1331 : Roland de Neufville à Étampes, Rennes, 1er janvier 1562.
[52] ADCA, 1 E 3654 : Kersimon à Étampes, Quijac, 7 juin 1564.
[53] BnF, Ms. Fr. 22310, f° 351 : requête des habitants d'Ancenis à Étampes.
[54] Arlette Jouanna, *Le Pouvoir absolu…*, p. 132.
[55] James Collins, *La Bretagne dans l'État royal…*, p. 217 ; Collins traduit Robert Harding qui utilise le mot « *conduit* ». Denis Richet utilise les mêmes mots de « courroies de transmission » (*La France moderne…*, p. 91).
[56] David Rivaud, *Les villes et le roi. Les municipalités de Bourges, Poitiers et Tours et l'émergence de l'État moderne (v. 1440-v. 1560)*, Rennes, PUR, 2007, p. 272.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Des compétences de traitement des requêtes

Quand les religieuses de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes sont en conflit avec des habitants qui sont venus subtiliser des « pieczes de terre » pour consolider les murailles, elles adressent leur requête directement au gouverneur, sans même passer par le roi dans un premier temps, ce que certaines communautés continuaient tout de même de faire pour la forme[57]. La pratique est même souvent encouragée par certains des subordonnés d'Étampes. À Saint-Malo en 1561, pour une affaire de porte fortifiée endommagée, Bouillé conseille aux bourgeois « d'en faire dresser requête pour estre présentée à mondit seigneur le duc d'Estampes »[58]. Une requête peut être d'autant mieux perçue qu'elle propose une solution avantageuse. En 1560, les habitants d'Hennebont, soucieux de garder leur ville à l'abri des exactions du soldat, mais connaissant aussi les impératifs de défense dans un contexte de tension religieuse, supplient le gouverneur de pouvoir choisir eux-mêmes leur garnison – ils présentent alors un rôle des noms de nobles de l'arrière-pays –, requête immédiatement validée par le gouverneur, bien heureux de ne pas avoir à batailler pour financer la défense de la ville[59]. Sa compétence dans la province est spécifique. C'est le sens d'une missive d'Henri de Rohan en 1561 :

> « je vous supplie par notre allience et ancienne amityé voulloir favoriser une requête au nom de l'un de mes gens, qui vous sera présentée par ce gentilhomme afin qu'il vous plaise, par ce que monsieur de Bouillé ne s'entremectra pas volluntiers de ces choses qui concernent l'ordre de judicature »[60].

Rohan dénonce l'incapacité de Bouillé, pourtant lieutenant général à intervenir dans le domaine judiciaire. Gouverneur et lieutenant général ne sont pas à égalité sur ce plan. Plus précisément, le lieutenant peut lui aussi recevoir des requêtes, mais ne dispose pas toujours de l'autorité suffisante. En 1561, Étampes reçoit une requête de deux particuliers en conflit, le sieur de Bréac et le capitaine Boys. Présent à la cour, il évoque la requête au conseil et le monarque la renvoie à Bouillé pour qu'il supplée le gouverneur absent. Mais le lieutenant avoue à son supérieur :

> « quelqu'un de leurs amis m'ont dit qu'ils s'en veulent submettre en moi, mais je ne le croi pas car je pense qu'il est trop difficiles les appointer veu ce qu'il vous pleut m'en dire à Tours. Le

[57] AMR, GG 302 : requête des religieuses de Saint-Georges à Étampes.
[58] AMSM, BB 5, f° 93, séance du conseil de ville du 13 septembre 1561 ; f° 153 v°.
[59] BnF, Ms. Fr. 22310, f° 149 : requête des habitants d'Hennebont à Étampes, 1560.
[60] BnF, Ms. Fr. 22310, f° 158 : Henri de Rohan à Étampes, Tours, 26 août 1561.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Roi m'escript qu'il m'envoye la coppie de la requeste qu'ils vous ont présentée mais je ne l'ai point veue par quoi je n'entens pas bien leur faict »[61].

Par ces blocages qui entraînent une incompréhension des faits par Bouillé, le gouverneur est davantage sollicité. Pour répondre aux requêtes, il peut compter sur ses nombreux secrétaires. Ce sont eux qui se consacrent à la rédaction des réponses. C'est déjà le cas pour les religieuses de Saint-Georges de Rennes[62]. En 1557, le secrétaire d'Étampes prend la peine de rédiger une réponse officielle à une requête des États présentée par Arthus Le Fourbeur, procureur de l'assemblée[63]. En 1561, Étampes arbitre un conflit de juridiction autour de la porte de la poissonnerie à Nantes, impliquant un certain François Calapart, nommé portier par les habitants[64] mais à qui Sanzay et son lieutenant refusent de remettre les clés car ils ont leur candidat, Mathurin Alliotte[65]. Le premier a, par commandement du gouverneur, « mis entre mains de monsieur Cornulier votre secrétaire ung sac et pièces [du] procès [..] entre lesquelz auriez assis jugement ». La sentence du gouverneur rendue, Calapart lui adresse immédiatement une requête pour qu'il puisse récupérer de Cornulier les documents du procès[66]. Assurément, le secrétaire du gouverneur met en forme les jugements et arbitrages de son « maître ». Un document exceptionnel présente les modalités concrètes du traitement des requêtes par l'équipe du gouverneur. En 1563, les bourgeois, manants et habitants de Saint-Malo en adressent une à Étampes sous forme d'une série d'articles[67] sur des sujets tels que : la présence d'étrangers et de huguenots, l'artillerie, les remparts et le guet de la ville, l'absence de l'évêque, François Bohier[68], et le concile de Trente qui l'oblige à donner deux prébendes, l'une pour annoncer la parole de Dieu, l'autre pour « enseigner les jeunes enfans », sa

[61] Morice, col. 1289 : Bouillé à Étampes, Guergelin [son fief], 22 août 1561. Reçue à Saint-Germain-en-Laye.
[62] AMR, GG 302 : requête des religieuses de Saint-Georges à Étampes.
[63] ADLA, C 413 : requête d'Arthus Le Fourbeur, procureur syndic des États, à Étampes, Morlaix, 27 septembre 1557.
[64] On retrouve un François Calapart, arquebusier à cheval dans la troupe de Nantais levée par Baudoin de Goulaine pour Étampes en 1562 (AMN, EE 197 : montre de la compagnie de Goulaine). Il a peut-être approché le gouverneur grâce à Goulaine, son patron. Il est encore canonnier à Nantes en 1579 (AMN, EE 161). Il est par ailleurs rompu à l'exercice des requêtes puisqu'il en adresse plusieurs pour avoir un logis ou une pension.
[65] AMN, EE 13.
[66] ADCA, 1 E 3654 : requête de François Calapart à Étampes, [1561].
[67] BnF, Ms. Fr. 15463, f° 395 : requête des Malouins à Étampes, Saint-Malo, 12 juillet 1563. Ce document est curieusement inséré parmi d'autres du XVIIe siècle.
[68] Fils de Thomas Bohier, seigneur de Chenonceau, coadjuteur (1534) puis évêque de 1535 à 1569 mais très peu présent, il réside en Val-de-Loire (comme le montre une lettre datée de Huismes : BnF, Ms. Fr. 4052, f° 120 : Bohier au prévôt de Paris, 8 décembre 1554). Il succède à un autre absentéiste, son oncle Denis Briçonnet. Il est aussi connu pour avoir traduit Nicolas de Cues en français. Sa charge d'aumônier ordinaire du roi doit aussi jouer sur son absence (AN, MC, XIX, 234, 27 septembre 1565). Sur l'absence des évêques en Bretagne, voir Bruno Restif, *La Révolution des paroisses…,* p. 91-95. L'auteur remarque tout de même plusieurs voyages de Bohier dans son diocèse en 1546, 1547 et 1548 (p. 101). Mais en 1563 cela fait longtemps qu'il ne s'y est plus présenté.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

participation financière à la construction de la nouvelle citadelle et de la citerne et l'entretien de ses manoirs, enfin, le jugement de quatre pirates capturés en mer. Les bourgeois disent s'être tous assemblés « en la salle de la geollerye » le 12 juillet pour mettre par écrit cette requête aux remontrances multiples. Il est particulièrement intéressant d'observer qu'à chaque article est associé en marge la réponse du gouverneur, ou plutôt celle de son secrétaire qui a reçu ses instructions : « Lesquelles responces particulièrement descriptes en la marge de chacun des articles contennuz en ceste feuille de pappier ont esté commandées par mondit seigneur le duc d'Estampes à moy soubz signé notaire et secrétaire du Roy et le sien estant audit st Malo le XIIe jour de juillet MVc soixante trois », soit le jour de l'assemblée. Tout porte à croire que le gouverneur a déjà entendu des députés malouins au préalable et a donné ses instructions à son secrétaire pour la rédaction. Jusqu'à présent, il a été possible de mesurer le traitement des requêtes en cherchant les ordonnances qui en découlent et voici un exemple de traitement immédiat d'une remontrance. Le gouverneur et son secrétaire font littéralement le tri dans les articles suivant trois types de réponses. Dans plusieurs cas, Étampes arbitre très précisément. Les Malouins demandent l'expulsion de tous les étrangers, le gouverneur tranche : les étrangers de pays ennemis devront quitter la ville, « ceux des pais amy, alliez et confederez du Roy » pourront continuer à commercer. Quant aux huguenots, Étampes renvoie les bourgeois à l'édit d'Amboise. Pour le guet sur les remparts, il l'autorise mais l'interdit à la citadelle et au château, chasse gardée du capitaine de la ville et de ses mortes-payes[69]. Viennent ensuite les articles où l'autorité du gouverneur est expressément sollicitée. Pour ceux qui concernent l'évêque de la ville, le secrétaire répond : « ledit evesque sera exhorté et prié par monseigneur le duc d'Estampes comme desja il a faict entendre à son vicaire ». De même, les habitants demandent la venue du prévôt des maréchaux pour juger les quatre pirates, Étampes fera en sorte de l'envoyer le plus tôt possible. Enfin, troisième type de réponse, le renvoi au roi. L'article qui demande des poudres au roi est ainsi accompagné de la réponse : « Sa Magesté sera advertye de leur requête ». Celui qui demande une participation financière de l'évêque aux fortifications, « comme sont ceux de Lyon et de plusieurs autres villes suivant une infinité d'arretz » reçoit comme réponse : « le roy sera adverty du contenu en cest article ». Quant à raser le fort du Bez qui serait trop dangereux s'il tombait aux mains des ennemis : « Sa Magesté sera pareillement informé de cest article et suppliée ou de faire

[69] Type de conflit que l'on retrouve à Nantes en 1574. Un milicien voulant faire le guet au château, le capitaine Gassion, un ancien gendarme d'Étampes, aurait « mys le poing contre le visaige, se presentant pour le [capitaine milicien] fraper par plusieurs fois, lui donnant des desmentis et injures, et l'auroit mys hors dudit chasteau par les espaules » (Antoine Rivault, *Porter les armes…,* p. 105).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

mettre ledit fort en estat ou de le faire raser ». Il ne saurait trancher seul sur un sujet aussi important sans consulter le souverain. Les réponses du gouverneur aux Malouins permettent de vérifier plusieurs constats. Le gouverneur est à plusieurs reprises un gouverneur arbitre et un gouverneur d'autorité qui peut efficacement faire le lien avec d'autres institutions (l'évêque, le prévôt des maréchaux). Il est surtout un gouverneur intermédiaire avec la monarchie. En faisant le tri des articles qui peuvent être envoyés ou non au centre politique, il participe au désengorgement du conseil privé. Pour les Malouins, c'est aussi l'assurance de voir leurs revendications portées devant le souverain par le gouverneur lui-même. Manquent cependant les résultats pour les articles renvoyés devant le roi. Un élément de réponse pourrait être un arrêt du parlement de Paris donné en 1563 qui contraint quelques évêques particulièrement absents de leurs diocèses d'y résider plus souvent et parmi lesquels figure François Bohier, évêque de Saint-Malo[70]. On est en droit de penser à une évocation du sujet par le duc au conseil.

Si la correspondance passive du gouverneur Étampes fait la part belle aux individualités de l'élite provinciale, les communautés ou même des individus modestes, isolés et inconnus du gouverneur peuvent utiliser ce canal[71]. Et il n'est pas rare que les communautés ou groupes sociaux puissent obtenir gain de cause. En 1545 les gens de la chancellerie de Bretagne obtiennent du gouverneur une exemption d'arrière-ban après sollicitation[72]. En août 1557, c'est pour le même sujet que les Rennais présentent au gouverneur une requête[73]. Ils désirent être exemptés car ils se disent déjà sujets au guet sur les murailles. La requête est entendue par le gouverneur qui fait rédiger une ordonnance en ce sens[74]. Quelques jours plus tard, Étampes commissionne le lieutenant de la sénéchaussée, Charles Bernier du Latay, pour qu'il fasse « bien et ample proceix verbal » de la montre des habitants sujets à l'arrière-ban[75]. Dans une seconde missive, il avertit cependant : « là ou ilz y feront deffault contre l'ordonnance, je m'assure que le roy ne le trouvera pas bon »[76]. Le dialogue avec le gouverneur est donc toujours aussi un dialogue avec le souverain. Et c'est un dialogue qui fonctionne généralement bien. En 1561, les habitants du Croisic remercient leur « très honoré seigneur »

---

[70] BnF, Dupuy 678, f° 54. Ces quelques évêques sont des récalcitrants à une mesure pourtant déjà prise en avril 1561 qui obligeait aux évêques de résider dans leurs diocèses (AN, X^{1A} 8624, f° 61, 1er avril 1561). Mesure déjà prise en 1557 (AN, X^{1A} 8621, 1er mai 1557).
[71] Yves-Marie Bercé voit ainsi en les requêtes l'apparition des oubliés de l'histoire (*op. cit.*).
[72] ADIV, 1 Bv, f° 196 v° : exemption d'Étampes, Romorantin, 20 avril 1545.
[73] BnF, Nouveau d'Hozier, 240 : requête des nobles rennais à Étampes, août 1557.
[74] AMR, EE 135 : commission d'Étampes aux sieurs du Latay et Haulte Tousche, Lamballe, 15 août 1557.
[75] AMR, AA 12, n°18 v° : Étampes au sieur du Latay, Lamballe, 20 août 1557.
[76] AMR, AA 12, n° 18 : Étampes au sieur du Latay, Lamballe, 22 août 1557.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

le duc d'Étampes car « des lettres de vostre souveraine bonté et libéralités escriptes et envoyées au Roi, la Roine et le Roi de Navarre » ont pu débloquer une situation tendue avec des marins espagnols au sujet de prises en mer[77]. La requête a laissé la place à la missive de remerciements, placée sous le signe de l'éternelle reconnaissance. Les habitants du Croisic n'en finissent plus de remercier leur bienfaiteur et protecteur. Son action apporte

> « ung grant fruit et soullagement non seullement auxdits prisonniers, mais à tous vos sujets de Bretaigne, si vostre très noble plaisir ainsi le permet, et combien que assidûment vostre faveur et humain traitement ont asubjecti vosdits serviteurs de Croisic à prier Dieu pour vostre très noble et heureuse prospérité à y continuer, mesmes à vivre et mourir pour vostre service. En Vostre ville de Croisic, ce 25 jour de décembre 1561 ».

Il n'en va pourtant pas toujours ainsi et certaines requêtes, quand elles opposent entre elles des communautés bretonnes, ne peuvent obtenir une réponse favorable pour tous. Un événement illustre bien cette situation : la résidence des sessions du parlement de Bretagne.

L'arbitrage lors de l'affaire de l'installation du parlement de Bretagne

L'objectif n'est pas de revenir en détails sur l'histoire de l'installation du parlement de Bretagne à Rennes. Récemment, des travaux ont éclairé les affrontements entre Rennes et Nantes pour obtenir la précieuse institution[78]. Il s'agit ici de saisir le rôle du gouverneur dans l'arbitrage de ce conflit.

Vraisemblablement en échange d'un octroi exceptionnel des villes bretonnes[79], Henri II fait la promesse d'établir un parlement en Bretagne, promesse honorée en 1554. De plus, le roi rappelle bien dans son édit que « nos chers et bien amez cousins les seigneurs de Laval, de Chasteaubriand et duc d'Estampes, successivement gouverneurs de nostredit pays, ont fait par plusieurs fois remontrances de l'urgente nécessité et utilité évidente qui estait et encores est de l'érection dudit parlement ordinaire »[80]. Dès lors, la cour siège un semestre à Nantes, l'autre à Rennes. Ce partage apparaît comme un sujet de discorde dès l'origine et l'autorité du gouverneur est très rapidement invoquée, même s'il est resté en retrait lors de l'affaire de la

[77] Morice, col. 1299 : Les habitants du Croisic à Étampes, « en vostre ville de Croisic », 25 décembre 1561.
[78] Philippe Hamon, Karine Pouessel, « Un choix décisif : villes bretonnes et localisation du parlement de Bretagne (septembre 1560), Alain Gallicé, Chantal Reydellet (dir.), *Talabardoneries ou échos d'archives offerts à Catherine Talabardon-Laurent,* SHAB, Rennes, 2011, p. 147-159 ; Mathieu Pichard-Rivalan, *Rennes…,* p. 456-472.
[79] AMR, BB 466, f° 7 : Henri II à Nicolas de Troyes, 4 septembre 1554.
[80] Isambert, t. 14, p. 361, n° 293, mars 1554.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

localisation du conseil et chancellerie de Bretagne, en 1543[81] – il faut dire qu'il venait à peine d'entrer en fonction. En 1555, le procureur des bourgeois de Rennes, Guillaume Bouestard, écrit au gouverneur car les habitants de Nantes ont proposé au roi « de [leur] oster l'une des séances du Parlement ». Bouestard rapporte à Étampes que les Rennais ont décidé d'envoyer « à la court faire remonstrance au Roy » et demande au gouverneur son « aide et faveur » comme « grandement requis et necessaires »[82]. En juin 1557, un texte royal établit les deux semestres à Nantes. Probablement après la mort du roi Henri II – mais rien ne le prouve –, les Rennais rédigent une requête à François II mais aussi une autre au gouverneur Étampes, collectionnant les signatures du maximum de procureurs de villes qu'ils peuvent pour récupérer le Parlement. La requête précise bien que le duc pourra « en leurs noms supplier le Roy »[83]. En décembre 1559, un acte de François II renvoie à Étampes « la requete cy attachée » et le gouverneur devient commissaire du roi pour entendre les avis des députés des États de Bretagne[84]. Comme pour les différents cités plus haut, le gouverneur procède à l'audition de chaque avis et les consigne par procès verbal qu'il communiquera ensuite au chancelier et au conseil privé[85]. Aux États de Bretagne de l'année 1560 qui se tiennent à Vannes au mois de septembre, Étampes recueille donc un à un les avis des membres du clergé, de la noblesse et des villes. Les États de la province sont le lieu par excellence où peut s'exercer l'arbitrage du gouverneur. Pour les absents, le gouverneur se propose de recueillir des avis écrits dont certains sont très détaillés à l'image de ceux de Philippe du Bec, évêque de Vannes qui se déclare pour Nantes ou Anne de Montejean, sœur de l'ancien maréchal de Montejean et épouse de Jean d'Acigné, qui fait de même pour Rennes[86]. Cependant, les avis des États ne sont que consultatifs, la décision reviendra au roi qui pourra entre temps demander son avis au gouverneur. Le vote des États est sans ambigüité : à trois contre un, les députés ont voté pour Rennes[87]. Une fois les avis reçus et consignés, Étampes se rend

[81] Pierre Marec, conseiller et maître des requêtes, et Bertrand d'Argentré, sénéchal, vont directement à Paris plaider la cause rennaise (AN, MC, XXIII, 19, f° 265). Cette affaire de 1543 a été étudiée par Mathieu Pichard-Rivalan (*Rennes…,* p. 282-330). Le vote des personnalités bretonnes renseigne très bien sur les parcours de chacun.
[82] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 42 : Bouestard à Étampes, Rennes, 2 février 1555.
[83] AMR, FF 256 : requête des Rennais à Étampes, Rennes.
[84] AMR, FF 248 : commission de François II à Étampes, Blois, 4 décembre 1559.
[85] AMR, FF 248 : les Rennais au chancelier Michel de l'Hospital : « le procès verbal, vers vous Monseigneur envoyé par Monseigneur le duc d'Estampes ». Ce procès verbal signé de la main du gouverneur est précieux, les Rennais savent même que c'est Loménie qui le détient : « le procès verbal dudit sieur d'Estampes est entre les mains de Lomenye ». Martial de Loménie est secrétaire du roi, greffier du conseil, conseiller et secrétaire des finances et seigneur de Versailles (AN, X^{1A} 8625, f° 243).
[86] Morice, col. 1253 : avis de Philippe du Bec à Étampes, 1560 ; avis de Madame de Montejehan, château de Fontenay près Rennes, « résidence de ladite dame », 8 septembre 1560.
[87] Philippe Hamon, Karine Pouessel, *art. cit.,* p. 148.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

rapidement à la cour à Orléans[88] pour remettre son procès verbal au chancelier Michel de l'Hospital, destinataire par ailleurs des requêtes des Rennais[89] qui supplient à chaque fois le roi de « oyr » celui qui avait en mains le précieux procès verbal. Le texte passe du chancelier, débordé par d'autres affaires, à Jean de Monluc, évêque de Valence[90], pour enfin revenir au jugement d'Étampes. Le secrétaire du roi et greffier du conseil, Martial de Loménie, ajoute en marge d'une requête des Rennais : « ceste matière est ~~renvoyée~~ remise aux estatz generaulx où le duc d'Estampes gouverneur de Bretaigne sera ouy »[91]. Dès lors, les Rennais supplient le roi de « ouyr ledict sieur d'Estampes » qui pourra donner son avis personnel sur la question. Cette succession d'interlocuteurs profite une nouvelle fois aux Rennais qui rappellent que François II avait donné des lettres de commission à Étampes pour « informer avec l'advis et oppinion des gens des estatz […] de la commodité ou incommodité » des villes de Rennes et Nantes pour la tenue du Parlement, ajoutant :

> « Ce que auroit fait ledit sieur d'Estampes et envoyé son procès verbal pour y estre ordonné ainsi que de raison, voyant lequel auriez remis le jugement et decision du diferent d'entre lesdits habitans aux presents estatz generaulx et ordonné que ledit sieur d'Estampes seroit ouy lequel present est en ceste court »[92].

Étampes figure parmi les quelques conseillers qui entourent la famille royale aux États généraux d'Orléans[93]. Une nouvelle requête est envoyée par les villes favorables à Rennes pour pousser Étampes à donner son avis sur la question à ces États généraux[94]. Si sa prise de parole ici reste inconnue, le 10 octobre 1560, le gouverneur avait déjà fait rédiger en bonne et due forme son propre avis sur la question depuis son château de Lamballe. Le texte précise bien qu'il s'exprime en « obéissant au commandement qu'il a pleu au Roy lui faire […] encores que par les raisons déduites par toutes les parties qui ont esté pour ce ouyes, Sa Majesté et Messieurs de son conseil puissent trop mieux choisir ce qui est le plus raisonnable »[95]. Si le gouverneur donne son avis, il veille bien à rappeler que beaucoup

---

[88] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes à La Caunelaye, Orléans, 28 décembre 1560.
[89] AMR, FF 248 : requête des Rennais au chancelier [1560].
[90] AMR, FF 248 : requête des Rennais à Charles IX pour écouter le chancelier ; réponse de Loménie : « il est ordonné que le procès verbal et advis du duc d'Estampes gouverneur du pays de Bretaigne seront mis es mains de l'evesque de Valence […] faict au conseil privé du roy », Orléans, 21 octobre 1561.
[91] AMR, FF 248 : requête des Rennais à Charles IX ; réponse de Loménie « faict au conseil privé du roy tenu à Orléans », 4 novembre 1560.
[92] AMR, FF 248 : requête des Rennais au roi.
[93] *Recueil des cahiers généraux des trois ordres aux États généraux,* t. 1, États d'Orléans en 1560, Paris, 1789, p. 262 : doléances de la noblesse, Orléans, 5 janvier [1561] : « le duc d'Étampes ».
[94] AMR, FF 248 : requête des villes favorables à Rennes à Étampes, [1560].
[95] Morice, col. 1256 : avis du duc d'Étampes, Lamballe, 10 octobre 1560.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

d'autres l'ont fait avant lui. Pour Étampes, le choix de la ville de Rennes ne fait aucun doute. Son avis reprend les arguments classiques des Rennais sur l'établissement de la chancellerie des anciens ducs à Rennes, la proximité géographique avec les autres villes de Bretagne, le besoin d'augmenter la ville alors que Nantes est déjà bien prospère etc. Son avis est assez semblable à beaucoup d'autres et assez bref, peut-être déjà par peur d'accusation de partialité. Pour le duc, il s'agit de ne pas en faire trop par écrit car il pourra argumenter à souhait dans le cercle plus restreint du conseil.

Enfin, arrive le temps de la prise de décision par le conseil privé sur laquelle nous ne connaissons aucun détail. Toujours est-il que la prise de décision s'avère une fabrique à mécontents même si le choix de Rennes entérine celui de la majorité des États de la province. Dès le 4 mars 1561, un arrêt du conseil privé casse l'édit de 1557, à charge pour Étampes de ramener le parlement à Rennes[96]. Or, le gouverneur doit faire face aux manœuvres juridiques des parlementaires qui prétendent que l'arrêt est en forme d'édit et qu'il doit être vérifié par eux. De plus, il peine à le faire respecter « par ce que lesdites lettres patantes de commission pour executer ledict arrest sont adressantes a notre court de parlement de Bretaigne et qu'elle est premièrement nommée ». Martial de Loménie, qui rédige au nom du roi – et suit personnellement l'affaire en tant que greffier du conseil – renforce donc sensiblement les pouvoirs du gouverneur et en profite pour avaliser « la responce par vous faicte sur la requeste a vous presentée par les habitans dudit Rennes ». Le gouverneur est désormais tout puissant pour contraindre au déplacement du parlement de Nantes à Rennes. Chaque décision de justice prise dorénavant à Nantes est nulle et ne possède plus aucune légitimité[97]. La victoire rennaise est complète.

C'est donc désormais au tour des Nantais de se présenter devant le conseil privé[98], de faire des remontrances au neveu du gouverneur entré en parlement en avançant l'idée que les guerres civiles divisent déjà assez le royaume[99], et de présenter des requêtes au gouverneur[100]. Une première est rédigée par la noblesse favorable à Nantes, une deuxième par les gens de finances, et enfin une troisième par les gens d'Église et habitants des villes, comme pour insister sur la diversité des soutiens alors que le vote des États fut essentiellement remporté

[96] AMR, FF 248 : commission de Charles IX, Fontainebleau, 4 mars 1561.
[97] AMR, FF 248 : commission de Charles IX à Étampes, Fontainebleau, 11 avril 1561. Contresigné De Loménie.
[98] AMR, FF 248 : commission de Charles IX, Saint-Germain-en-Laye, 13 septembre 1561. Contresigné De Loménie.
[99] BnF, Ms. Fr. 15975, f° 507 : Martigues à Catherine de Médicis, Nantes, 24 mai 1561.
[100] AMN, II 6, n° 2, 3, 4 : requêtes des Nantais à Étampes, Nantes, [1561].

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

par les Rennais grâce à la noblesse[101]. Chacune s'adresse publiquement au gouverneur pour obtenir une révision de la décision.

Parmi les nobles on retrouve de grands noms, protestants comme catholiques, comme Henri de Rohan et son frère Jean, sieur de Frontenay ; Jérôme de Carné, gouverneur de Brest ; Baudoin de Goulaine, noble nantais et capitaine dans l'armée d'Étampes ; René de Nevet, gouverneur de Quimper ; Alain de Kerouan, gouverneur de Concarneau ; René de Tournemine ; Jacques de Beaumanoir ; Jacques de Guengat, capitaine du Conquet ; Jehan de Saint-Gilles, sieur du Pordo, commissaire d'Étampes. Tous sont en bons termes avec le gouverneur et espèrent justement profiter de leur position auprès de lui.

La deuxième requête est signée d'officiers de finance. On retrouve Jacques Thévin, trésorier et receveur général de la province ; Jean Le Garrec, qui se dit « collecteur général des finances de Bretaigne »[102] ; Jean Jallier, receveur des impôts et fouages de Rennes ; Jean Baril, fermier et receveur général de la prévôté de Nantes dont la demeure « près le Bouffay » accueillera une assemblée de ville en 1569[103] ; Jean Avril, receveur de Cornouaille et Saint-Malo ; Bontalt, commis à recevoir les devoirs de Nantes et Jean Le Lou, receveur des impôts et fouages de Tréguier. Mis à part Bontalt, leurs parcours et carrières sont connues par les travaux de Dominique Le Page[104]. Tous sont issus de familles nantaises qui ont réussi à gagner des offices d'autres diocèses de Bretagne. Ainsi, la diversité géographique présentée dans la requête est (volontairement ?) trompeuse. Jallier, Avril ou Le Lou, s'ils sont à la tête des recettes de Rennes, Cornouaille, Saint-Malo et Tréguier, sont de riches Nantais. Ces gens de finances représentent en réalité les intérêts de l'élite financière et marchande nantaise et non pas bretonne[105], l'absence du général des finances, le Tourangeau Nicolas de Troyes, est en ce sens révélatrice.

Enfin, le clergé est chapeauté par deux évêques sur les neuf diocèses bretons. Antoine de Créquy, évêque de Nantes, et Philippe du Bec, évêque de Vannes – proche du premier à qui il succédera par ailleurs à Nantes en 1566 –, mobilisent le plus d'abbés possible de leurs deux diocèses comme l'abbé de la Chaume (Machecoul), celui de Redon, celui de Saint-Gildas-de-Ruys, celui de Blanche Couronne (Savenay) ou celui de Buzay (Rouans). Les villes de Brest,

---

[101] Philippe Hamon, Karine Pouessel, *art. cit.,* p. 148. La noblesse bretonne est déjà largement pro-rennaise en 1543, lors de l'enquête pour la localisation de la chancellerie de Bretagne (Mathieu Pichard-Rivalan, *Rennes*..., p. 103).
[102] Titre qui peut renvoyer à celui receveur général du taillon de Bretagne qu'il détient dès 1574.
[103] AMN, FF 56.
[104] Dominique Le Page, « Les officiers moyens dans une ville portuaire de l'ouest atlantique au XVIe siècle », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques,* n° 38, 2006, p. 17-40.
[105] Selon Dominique Le Page, Le Lou prend part à la société de Rocaz qui commerce avec l'Espagne.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Hennebont, Quimperlé, Carhaix et Quimper sont associées à la requête. Enfin, Jacques Fabry, sénéchal de Vannes et lieutenant au même présidial, ne s'exprime pas en tant que professionnel du droit – ce qui serait légitime pour une requête relative au parlement – mais en tant qu' « archidiacre et chanoine de Vennes, pour l'église et chappitre dudit Vennes » comme pour insister sur ses nombreux soutiens. Le cas du diocèse de Vannes est particulièrement intéressant : alors que la noblesse a voté pour Rennes, le clergé semble favorable à Nantes.

C'est toutefois peine perdue. Un conseil privé tenu à Saint-Germain-des-Prés évoque cette « requeste présentée par lesdits habitans de Nantes au duc d'Étampes », mais se prononce pour des séances du parlement « perpétuellement » à Rennes[106]. La victoire rennaise est à nouveau consacrée. Les gouverneurs de Bretagne se sont depuis longtemps révélés être de forts soutiens de la ville. Guy de Laval, vicomte de Rennes, se déclarait déjà pour elle lors de la stabilisation du conseil et chancellerie de Bretagne[107]. Les Nantais estiment que le gouverneur n'a pas rempli le rôle d'intercesseur qu'ils attendaient de lui. Ce canal bloqué, ils n'hésitent pas à se tourner vers d'autres figures possibles. En octobre 1562, ils présentent des remontrances et doléances à François, grand prieur de Lorraine, alors de passage à Nantes. Ce frère du duc de Guise prend parti pour la ville qui accueille ses galères, et écrit à son frère une lettre résolument en leur faveur, tout en prenant garde de ne pas citer le gouverneur Étampes une seule fois – il évoque simplement les « aultres administrateurs estans pour le Roy en ce lieu »[108]. Le grand prieur, rejoignant Étampes pour la pacification de la Normandie, et Guise déjà occupé aux armées, la requête n'a pas de suite.

Toutefois, les Nantais n'abandonnent pas. Deux ans plus tard, ils évoquent la peste qui sévit à Rennes pour tenter de conserver les séances qui se sont déplacées à Nantes par mesure d'exception, ce qui ne manque pas d'inquiéter les Rennais et leur procureur Guillaume Bouestard[109]. Ce dernier informe alors Étampes qu'ils ont « fait présenter requeste en la chambre criminelle […] laquelle requeste […] envoyez au Privé Conseil du Roy avecq aultre

---

[106] AMR, FF 248 : conseil privé du roi, Saint-Germain-des-Prés, Paris, 20 juin 1561. ADIV, 1 Ba 4, f° 116 : conseil privé du roi qui évoque la requête des Nantais à Étampes.
[107] AMR, FF 245 : Guy XVI au dauphin, Vitré, 18 décembre [avant 1531]. Un enjeu qui remontait au moins à la fin du XVe siècle (AMN, AA 65).
[108] BnF, Ms. Fr. 6626, f° 98 : le grand prieur de Lorraine au duc de Guise, Nantes, 9 octobre 1562 : « me trouvant bien au long informé et prié par eulx de vous en faire la remonstrance […] m'arrestant seulement sur les doléances que tous les gentilzhommes et marchans de ce pais font pour cest effect disans que pour le bien publicq il est très necessaire que la justice y soyt administrée comme elle a esté jusques à ceste heure dont ils se contentent tous infiniment qui me faict en cest endroict vous supplier très humblement monsieur, vouloir prendre leur droict en votre bonne protection les traictant pour l'amour de moy ».
[109] Morice, col. 1341 : Bouestard à Étampes, Rennes, 1er février 1564.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

requeste bien ample pour y faire entendre lesdites menées et entreprises ». Bouestard envoie aussi des lettres au président de Belle-Île, partisan de Nantes, qui ne donne aucune réponse « fors qu'il en communicqueroit à Messieurs les conseillers François, lesquels il dit se debvoir trouver audit Nantes, qui nous fait penser qu'il y a quelque intelligence entre eulx qui se descouvrira peut estre à la fin ». Le procureur des Rennais dénonce ici une autre ligne d'opposition, celle qui sépare les conseillers originaires et les non originaires, Manceaux, Poitevins et Angevins pour la plupart[110]. Ces derniers, plus proches géographiquement de Nantes, seraient plus aises à demeurer sur les bords de Loire que de gagner ceux de la Vilaine. Les Rennais en appellent alors encore au gouverneur pour protéger les intérêts de « ceste paouvre ville, de laquelle vous avez tousjours esté protecteur ». Le gouverneur est considéré par les Rennais comme leur meilleur appui au conseil privé du roi où ils envoient leur requête.

Cette évocation de la peste rennaise le montre bien : le système pétitionnaire est on ne peut plus opportuniste. De même, en 1580, les Nantais font face au refus du gouverneur Montpensier d'accéder à leur requête de rouvrir le dossier de la localisation. Le gouverneur et son lieutenant général sont eux aussi favorables à Rennes, surtout par crainte de « remuement » pour le premier[111]. Les Nantais décident alors de se tourner vers le vicomte René de Rohan en le présentant, lui et sa famille, comme des alliés indéfectibles de la ville quand bien même ils ont connu d'innombrables conflits, parfois très violents, avec les Rohan, huguenots depuis le milieu du siècle[112]. Il faut se rappeler alors des « injures » des Nantais à l'encontre du frère de René, Henri de Rohan, dans les années 1560. Injures calmées par l'arbitrage…d'Étampes. L'affaire du parlement transcende bien des oppositions et des clivages, fussent-ils religieux.

Ainsi, comme toute décision arbitrale, une partie peut s'estimer lésée. Il est certain que les habitants de Nantes n'ont pas apprécié la décision finale de 1561 mais ils ne peuvent multiplier les requêtes au gouverneur et au roi après la jussion. C'est en ce sens qu'il faut comprendre les requêtes envoyées au grand prieur de Lorraine, puis à René de Rohan. Ce n'est qu'après la mort d'Étampes, en 1566, qu'ils présentent une nouvelle « supplique » au

---

[110] Saint-Simon parle même de charges bretonnes et de charges angevines au parlement (*Mémoires,* Paris, 1858, t. 17, p. 104).

[111] AMR FF 249 : Montpensier aux Rennais, Champigny, 10 mars 1580 ; La Hunaudaye à Catherine de Médicis, Rennes, 18 mars 1580 ; Montpensier au roi, Champigny, 31 janvier 1580 ; le même à Catherine de Médicis, Champigny, 31 janvier 1580.

[112] AMN, II 6 : les Nantais à René de Rohan, 8 février 1580 : « nostre ville a tousjours eu l'honneur d'avoir esté chérie et aymée de vos predecesseurs » ; « vous apartient comme au premier protecteur et défenseur du bien et profilt de toute la province » ; René de Rohan à Montpensier, Blain, 12 mars 1580.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

roi, intitulée « nullitez de l'advis de feu monsieur d'Estempes »[113]. Désormais, les Nantais s'attaquent à la commission d'Étampes qui n'aurait pas été respectée, ce qui remet en cause la dimension arbitrale de son pouvoir. Surtout, Étampes n'aurait pas écouté tous les témoins possibles mais aurait au contraire sélectionné des proches. Sa partialité est dénoncée.

En comparant minutieusement le procès verbal d'Étampes et les montres de la compagnie du gouverneur, on peut s'apercevoir que bon nombre de ses membres bretons prennent position lors de l'affaire de l'installation. On peut ainsi retrouver François et Pierre du Gué, Bertrand et Pierre de Sévigné, Claude de Beaucé, François du Breuil, Guillaume de Boiséon ou encore Olivier Emery. Pas un seul ne vote différemment d'Étampes. Le gouverneur a recruté ces soldats, soit en Penthièvre, soit entre Rennes et Saint-Malo, ce qui fait qu'ils votent presque naturellement pour Rennes. Mais pour les Nantais, il s'agit très clairement d'un jeu d'influence et de choix partial des témoins. En réalité, faire du camp de Rennes celui d'Étampes est un argument bien nantais. Dans les choix des nobles prédomine surtout la proximité de leurs fiefs avec l'une ou l'autre ville, comme en témoignent les divergences de position religieuse. Alors que le comte de Montgomery, qui n'est guère apprécié du gouverneur, vote pour Rennes car ses terres sont voisines de la ville, ses coreligionnaires Rohan ou Andelot votent pour Nantes. De même, le rennais Bertrand de Sévigné, sieur d'Olivet, gendarme d'Étampes et capitaine dans son armée en 1562 vote-t-il naturellement pour Rennes mais son confrère nantais Baudoin de Goulaine, également capitaine dans la même armée, choisit Nantes, proche de ses fiefs. Un bon nombre de proches du gouverneur ont aussi voté pour Nantes comme François de Monterfil, capitaine de Vannes, commissaire ordinaire des guerres et constamment protégé et utilisé par Étampes ou même son propre cousin Jean de Rieux-Assérac. Plusieurs grands signataires de la première requête refuseront cependant de s'associer à ce texte qui s'attaque à la partialité du gouverneur. Car beaucoup, même s'ils votent différemment d'Étampes sont restés en très bons termes avec lui. Philippe du Bec, évêque de Vannes, est celui qui baptise sa petite-nièce à Nantes en 1562. Le sieur de Kermaouan porte le bassin, Baudouin de Goulaine le cierge et Jean de Rieux-Assérac la baptisée, tout en côtoyant le rennais Joachim de Sévigné. Pour eux, il ne saurait être question de s'attaquer aussi durement au gouverneur qui a demandé que chacun donne son avis. Un désaccord sur ce sujet, certes important, mais pas vital, n'a pas de raison d'être synonyme de rupture absolue.

[113] AMN, II 6.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

L'isolement des habitants de Nantes – les bourgeois car la noblesse et le haut clergé ne se sont pas adjoints à ce dernier texte – et le manque de soutiens ne joue pas en leur faveur. Le conseil de Charles IX, par le canal de Michel de l'Hospital et du président Séguier, confirme complètement l'arbitrage d'Étampes lors d'un conseil privé tenu à Moulins en 1566[114]. Le neveu d'Étampes, Martigues est présent à la cour[115]. Ce serait peut-être une faute politique de remettre en question l'arbitrage de son oncle, décédé à peine une année plus tôt. Surtout, l'arbitrage en lui-même semble convenir au chancelier et au président du parlement de Paris, dans la mesure où il contente le plus grand nombre, qu'un large et assez net consensus émerge. En 1580, l'attitude d'Étampes dans l'arbitrage du conflit est louée par l'évêque de Rennes, Aymar Hennequin. Ce dernier peut ainsi affirmer que tout s'est déroulé « après l'advis des estatz du pais conforme a celuy de deffunct monsieur d'Estampes gouverneur pour lors de nostre province »[116]. Il dénonce « l'appétit de certains particuliers non originaires qui ne cachent que leur prouffit et qu'il n'est pas raisonnable que sur la simple requeste d'une ville particulière [....] ont osté le parlement d'une ville capitale commode pour tout le pais ». La mémoire d'Étampes est ici naturellement invoquée par ceux qu'il a soutenus.

Ce long combat nantais montre que la démarche pétitionnaire cherche assurément à infléchir les décisions royales. L'arbitrage des revendications par un gouverneur-commissaire apparait souvent comme une solution pertinente. Il s'agit même d'une subtile utilisation politique du gouverneur par la monarchie car même en cas de critiques, comme en 1566 par les bourgeois de Nantes, c'est bien lui – sa personne privée et non plus sa personne publique, corps du roi – qui devient la cible et non pas le souverain. L'arbitrage contesté ne débouche pas sur une crise immédiate[117]. La volonté d'infléchir les décisions royales est d'autant plus visible lors des troubles. Dans le cadre des tensions religieuses des années 1560, le gouverneur est de plus en plus sollicité pour arbitrer quantité de conflits locaux qui y sont liés. Plus précisément, l'installation des temples à Rennes ou à Nantes fait augmenter de manière spectaculaire les requêtes adressées à Étampes.

Les tensions religieuses : une inflation des requêtes

[114] BnF, Ms. Fr. 16221, f° 3 v° : Moulins, janvier 1566.
[115] ADIV, 23 J 53 : commission de Martigues à Boiséon, Moulins, 3 janvier 1566.
[116] AMR, FF 249 : Aymar Hennequin aux Rennais, Paris, 20 février 1580.
[117] Le conflit à partir de 1589 n'est pourtant pas exempt de cet enjeu entre les villes (Mathieu Pichard-Rivalan, *Rennes…*, p. 490-535).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

À l'image des oppositions entre Rennais et Nantais au sujet du parlement de Bretagne, c'est à une véritable bataille de requêtes que se livrent huguenots et catholiques[118]. Jérémie Foa parle d'une « soif de se plaindre » qui sévit dès les années 1560[119]. Il est intéressant de comprendre d'abord les logiques d'actions des requêtes des réformés. Celles qu'ils rédigent au niveau national sont envoyées au roi[120], au niveau provincial, aux gouverneurs. Les premières requêtes sont exemptes de revendications claires. En 1561, les protestants de Bretagne en envoient une à Étampes qui s'apparente davantage à une confession de foi. Ils lui présentent l'état de leur église « évangélique » avec le nombre de ministres et de diacres, leurs activités pendant la semaine etc[121]. Crevain rapporte qu'au début des troubles, à propos de violences rennaises, le ministre du Gravier prend la résolution d'aller voir Étampes à Lamballe alors qu'il ne le connaît pas, car il est « un seigneur de facile accès et homme de bon sens ». « En entrant dans la ville, devant la Halle, il vit le duc d'Étampes qui s'allait promener aux Augustins. Du Gravier le suit et lui présente un petit mot de requête pour avoir audience : la requête lue, M. le gouverneur lui dit en jurant et se donnant au diable, qui était son serment le plus ordinaire : Dites-moi la vérité, et ne me mentez point »[122]. Gouverneur de concorde, Étampes est irrité par les trop nombreuses violences confessionnelles. L'anecdote renseigne aussi sur son accessibilité et sa disponibilité lorsqu'on désire lui présenter une requête.

Rapidement, les huguenots « supplient humblement » leur gouverneur de leur céder des lieux de culte. En 1561, les protestants de Rennes l'assaillent de requêtes pour obtenir un temple[123]. Excédé, Étampes leur accorde un lieu « dedans ung faulbourg nommé la Madelaine en une maison ou de long temps ilz avoient commancé à se assembler ». Mais surtout, il prend bien soin de transmettre sa réponse à la requête à la monarchie[124]. Le mouvement d'aller-retour entre le centre et la périphérie n'est donc pas complètement effacé. Après l'édit d'Amboise, les huguenots de Bretagne en profitent une nouvelle fois pour adresser une

---

[118] Penny Roberts, « Huguenot Petitionning during the wars of Religion », Raymond A. Mentzer, Andrew Spicer (dir.), *Society and Culture in the Huguenot World, 1559-1685,* Cambridge, Cambridge University Press, 2002, p. 62-77; Jérémie Foa, *Le Tombeau de la paix…*, p. 123-166.
[119] Jérémie Foa, *Le Tombeau de la paix…*, p. 123.
[120] Philip Benedict, Nicolas Fornerod (éd.), *L'organisation et l'action des églises réformées de France (1557-1563), Synodes provinciaux et autres documents,* Genève, Droz, 2012, 496 p. L'ouvrage présente notamment six requêtes des églises réformées de France à Charles IX.
[121] BnF, Colbert 27, f° 172 : les protestants de Bretagne à Étampes.
[122] Crevain, *Histoire ecclésiastique,* p. 48-49.
[123] BnF, Ms. Fr. 15875, f° 289 : requête des protestants de Rennes à Étampes, Rennes, 1561.
[124] BnF, Ms. Fr. 15875, f° 395 : Étampes à Catherine de Médicis, Rennes, 17 novembre 1561 : « Les responce que je leur ay faicte sur leur requeste de laquelle je vous envoye la coppie avec le memoire de ladite responce bien marry d'avoir esté contrainct de passez cela ».

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

requête à Étampes qui est cette-fois ci contraint par l'édit de leur adresser une réponse en bonne et due forme[125].

Aux démarches des huguenots répondent presque immédiatement celles des catholiques. En 1561, Martigues reçoit une requête de ceux de Nantes au sujet des protestants de la ville, accusés de nuire au repos public[126]. Les bourgeois se sont-ils adressés au lieutenant d'Étampes, sachant le gouverneur débordé par le nombre toujours croissant des requêtes ? Ce n'est pas impossible. L'année suivante, ils adressent directement une requête au duc, le suppliant de laisser son neveu et des troupes dans la ville pour la protéger des huguenots qui reviennent d'Orléans, défendre les prêches, prohiber les livres censurés ainsi que le chant public des psaumes[127]. À nouveau en 1564, les catholiques de Nantes destinent une requête spectaculairement longue à Étampes, qui se rapproche d'autant plus de la remontrance qu'elle est remplie de plaintes concernant le temple huguenot de la ville[128]. À Catherine de Médicis, ils expliquent leur démarche. Selon eux, leurs longues plaintes répondent aux nombreuses requêtes des huguenots qui « poursuivent monseigneur le duc d'Estampes, notre gouverneur » pour avoir un lieu de culte à l'intérieur des murs de la ville[129]. Le vocabulaire employé est révélateur. Le gouverneur serait « poursuivi » de requêtes. Surtout, l'emploi des mots « notre gouverneur » est un procédé qui place Étampes dans leur camp. Ce temple installé au lieu de Beauregard cristallise bien des tensions. Étampes reçoit tour à tour une requête du clergé[130], puis une autre des catholiques de la ville, qui doublent leur requête au gouverneur d'une lettre similaire envoyée au roi, comme si le dialogue avec le gouverneur s'enrayait[131]. Le ton est humble et suppliant mais de plus en plus est utilisé le mot « remontrances », plus revendicatif et qui marque une certaine escalade dans l'affirmation des positions.

À Nantes, le capitaine Sanzay loue l'action du gouverneur et de son neveu, spécialement dans la gestion de ces nombreuses requêtes. Il souligne que Martigues « a leu quelque requestes tant d'une part que d'aultre desdites religions ou il a tres bien pourveu lesquelles

[125] Lublinskaya, p. 307 : réponse d'Étampes aux requêtes des huguenots, Dinan, 1er octobre 1563.
[126] Lublinskaya, p. 28-29 : requête des catholiques de Nantes à Martigues, Nantes, juillet 1561 ; BnF. Ms. Fr. 15875, f° 392.
[127] AMN, GG 642 : requête des catholiques de Nantes à Étampes, Nantes, juillet 1562.
[128] AMN, GG 643, f° 3 : requête des catholiques de Nantes à Étampes, Nantes, mai 1564.
[129] BnF, Ms. Fr. 15879, f° 6 : les catholiques de Nantes à Catherine de Médicis, Nantes, 8 janvier 1564.
[130] BnF, Ms. Fr. 15881, f° 277 : requête du clergé de Nantes à Étampes.
[131] BnF, Ms. Fr. 15881, f° 335 : requête des catholiques de Nantes à Étampes ; f° 369 : idem ; f° 409 : requête des Nantais au roi.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

requestes »[132]. Mais celles qui portent sur la religion sont si nombreuses que peu à peu, Étampes s'accorde avec Catherine de Médicis pour se réserver un droit de non-réponse :

> « Au demeurant, madame, pour ce qu'il se pourra mectre en avant à voz Estatz quelque chose du faict de la religion, je vous supplie tres humblement me faire cest honneur que de me mander ce qu'il vous plaira que je y face, et s'il m'en est presenté quelques requeste, je les recevray ou non »[133].

Le gouverneur se révèle de plus en plus excédé par la quantité de requêtes de la part de communautés qui n'arrivent pas à coexister pacifiquement. À quoi bon y répondre ? En 1560 déjà, il dénonce « ses (sic) folz » qui ne pensent qu'à « présenter des requestes et protestations, et qu'il y arrivast quelque tumulte ». Il dénonce le caractère conflictuel d'une requête qui pousse désormais à la surenchère et au conflit. Tout l'inverse de la démarche initiale pétitionnaire qui vise à instaurer ou réactiver le dialogue. Le gouverneur essaye alors en sous main de diminuer le nombre de requêtes à lui envoyées, ou au roi – et qui lui sont renvoyées ensuite. Il pense aussi à une autre institution compétente sur le sujet qui pourrait le décharger de ce lourd travail : les États de la province[134]. Plus tard, quand Bouillé, en tant que commissaire des États, reçoit plusieurs requêtes des protestants de Bretagne, il en délègue une bonne partie à deux autres commissaires, le général des finances Nicolas de Troyes et le grand maître des eaux et forêts René du Cambout, tant la tâche est devenue trop lourde[135]. La lassitude d'Étampes va croissant. En juin 1564, les catholiques de Nantes comme les protestants, se présentent au devant du gouverneur, une nouvelle fois au sujet des lieux de culte réformés pour Nantes et ses faubourgs. Au soir de sa vie, Étampes semble excédé. Il leur évoque alors la future arrivée de Charles IX en Bretagne, à l'occasion de laquelle ils pourront lui présenter toutes les requêtes qu'ils désirent. Par ce moyen, il renvoie l'arbitrage au monarque. Par ailleurs, il avoue :

> « Ce n'est pas a moy à recevoir des remonstrances sur les choses qui sont par vous ordonnées »[136].

En effet, certaines remontrances deviennent injustifiées lorsqu'elles peuvent remettre en cause l'autorité royale. Toutefois, dans l'esprit de bon nombre de contemporains, le gouverneur s'est peu à peu imposé comme un élément central dans le dialogue avec le centre

---

[132] BnF, Ms. Fr. 15875, f° 390 : Sanzay à Charles IX, Nantes, 23 novembre 1561.
[133] BnF, Colbert 27, f° 301 : Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, dernier février 1561.
[134] BnF, Colbert 27, f° 122 : Étampes à François II, Nantes, 28 octobre 1560.
[135] BnF, Ms. Fr. 15546, f° 247 : Bouillé à Charles IX, Vannes 21 juin 1568.
[136] BnF, Ms. Fr. 15880, f° 168 : Étampes à Charles IX, Lamballe, 7 juin 1564.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

du pouvoir. Mais les tensions religieuses ont enrayé ce dialogue, si bien qu'en 1565, les protestants de Rennes ne peuvent se présenter devant le gouverneur Martigues, qui semble tout aussi excédé que son oncle, que grâce à l'intermédiaire de François d'Andelot[137]. Les requêtes des catholiques et des protestants, à l'inverse des requêtes évoquées plus haut, ne s'en remettent plus à l'arbitrage consensuel du gouverneur mais elles appellent au retrait total des demandes du parti opposé. Dans ces conditions, Étampes soit s'en remet au pouvoir royal, soit délègue à ses subordonnés. De la même manière que le conseil du roi encourage à présenter des requêtes au gouverneur, Étampes a pu encourager à le faire auprès d'une autorité intermédiaire, avant de solliciter son arbitrage. Pratique que l'on retrouve dès les années 1550 quand les Rennais, qui s'estiment incapables de fournir l'impôt qu'on leur demande, font d'abord le choix de présenter leur requête à Nicolas de Troyes, général des finances[138]. Si ce canal n'est pas efficace, alors ils pourront toujours s'orienter vers Étampes. Au début des troubles, ils se tournent ainsi vers le sénéchal, commissionné par le gouverneur[139]. S'adresser à lui s'avère plus rapide et le sénéchal semble un bon intermédiaire dans le dialogue avec Étampes. En 1564, les mortes-payes de Brest envoient quant à elles leur requête aux gens des comptes à Nantes[140]. Les paroissiens de Saint-Léonard de Nantes expédient leur demande relative à leur cimetière à partager avec les huguenots aux commissaires de la pacification, autorité compétente sur le sujet[141]. L'arbitrage d'Étampes ne sera demandé qu'en cas de blocage. Finalement, l'inflation des requêtes au gouverneur montre bien que tout est question d'échelle. De la même manière que le gouverneur peut être un relais efficace avec la monarchie, d'autres agents royaux peuvent agir de même avec lui. Les relais sont multiples, et multipliés, avant d'accéder au monarque et l'arbitrage du gouverneur n'est réellement sollicité qu'en cas de blocages institutionnels, quand aucun autre agent royal n'est en mesure de s'imposer au dessus des passions.

Le contexte des guerres de religion produit un éclatement des circuits suivis par les requêtes et modifie de ce fait la position du gouverneur, qui devient plus un recours qu'un passage obligé. Pourtant on a vu combien le contexte renforce l'intermédiation du gouverneur à qui les requêtes s'adressent désormais directement. Simplement, le caractère éminemment conflictuel de celles-ci modifie la nature même de la démarche. En matière religieuse, si le gouverneur est de plus en plus sollicité en dernier recours, c'est que les autres canaux

[137] Morice, col.1345 : Andelot à Martigues, Bécherel, 11 février 1565.
[138] AMR, CC 204 : requête des Rennais à Nicolas de Troyes, 1555.
[139] AMR, CC 204 : deux requêtes des Rennais au sénéchal, 1559.
[140] ADLA, B 583, f° 70 : requête des mortes-payes de Brest, 22 janvier 1564.
[141] ADLA, H 353: requête des paroissiens de Saint-Léonard aux commissaires de la pacification.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

d'arbitrage ne suffisent plus. Une institution continue à avoir particulièrement recours à lui : les États de Bretagne.

Un arbitre des trois-ordres : le gouverneur et les États de Bretagne

La Bretagne est un pays d'États. C'est-à-dire que sa participation aux finances royales vient de la fiscalité ducale que votent les États. On ne saurait penser cette institution comme un élément d'une monarchie fortement consultative comme a pu l'affirmer en son temps John Russell Major[142]. Cependant, ces États provinciaux que l'on ne retrouve pas qu'en Bretagne, sont des institutions vigoureuses pendant toute l'époque moderne. S'ils ne sont pas des assemblées à proprement parler consultatives, ils restent foncièrement attachés à la notion de consentement aux demandes de la monarchie. On peut alors parler d'obéissance consentie et en Bretagne les États ne s'estiment pas dénués d'un certain rôle politique local. En 1532, le roi utilise cette aspiration politique pour subtilement obtenir l'union du duché au royaume. Récemment, l'histoire institutionnelle des États provinciaux s'est renouvelée[143]. Notre étude permet de préciser le rôle du gouverneur qui siège aux États et surtout les préside[144]. Incarnation de la dignité royale, Étampes est la voix du roi aux États. Possessionné en Bretagne – pour ne pas dire « Breton » – il est aussi un membre de la noblesse. Par cette double étiquette, son rôle de médiateur des débats, d'arbitre des conflits, peut pleinement s'exprimer. Hélas, jusqu'à 1567, les archives de l'institution sont détruites et il faut pour l'historien avoir recours à des documents annexes : quittances, mandements royaux, requêtes, pour retracer l'histoire de l'assemblée au milieu du siècle[145]. La correspondance d'Étampes se révèle ici d'un précieux secours.

Le rôle politique du gouverneur aux États

---

[142] John Russell Major, *The Estates general of 1560*, Princeton, Princeton University Press, 1951, 146 p. ; *Representative Institution in Renaissance France, 1421-1559*, New-Haven, London, Yale University Press, 1980, 731 p.; *From Renaissance Monarchy to Absolute Monarchy: French Kings, Nobles and Estates*, Baltimore, The John Hopkins University Press, 1994, 444 p.

[143] Marie-Laure Legay, *Les États provinciaux dans la construction de l'État moderne aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Genève, Droz, 2001, 565 p. ; Stéphane Durand, Arlette Jouanna, Élie Pélaquier, *Des États dans l'État : les États de Languedoc, de la Fronde à la Révolution,* Genève, Droz, 2014, 983 p. ; Jérôme Loiseau, *« Elle fera ce que l'on voudra » : la noblesse aux états de Bourgogne et la monarchie d'Henri IV à Louis XIV (1602-1715),* Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2014, 408 p. Pour la Bretagne, voir les travaux de James Collins, *La Bretagne dans l'État royal. Classes sociales, États provinciaux et ordre public de l'Édit d'Union à la révolte des Bonnets rouges,* Rennes, PUR, 2006, 392 p. Collins commet cependant plusieurs erreurs à propos d'Étampes.

[144] Et encore au XVIIIe siècle en Bourgogne, le gouverneur prince de Condé reste un élément important du dialogue avec les États alors même qu'il réside à Versailles (Stéphane Pannecoucke, *Des princes en Bourgogne : les Condé gouverneurs au XVIIIe siècle*, Paris, CTHS, 2010, 338 p.).

[145] Charles de Calan, *Documents inédits relatifs aux États de Bretagne de 1491 à 1589,* Archives de Bretagne, t. XV, Rennes, 1908-1909, 670 p.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Les députés s'assemblent une fois l'an dans une ville bretonne. Des membres de l'élite du clergé, de la noblesse et des villes sont désignés par convocation royale ou élection locale. Pour présider ces députés, la monarchie retient généralement le gouverneur de la province qu'elle fait commissaire à chaque réunion. On le retrouve dans ses habits de commissaire, comme à chaque fois qu'il est question d'arbitrage. Les lettres du roi adressées à des nobles de la province pour qu'ils assistent aux États ne sont pas rares. Cela vaut ainsi pour les pensionnaires du pays que le roi s'évertue à bien rémunérer pour obtenir leur soutien actif lors du vote de l'impôt[146]. Le pouvoir central est également bien conscient du rôle politique éminent du gouverneur lors des débats – surtout financiers – des États. Dès le début du siècle, et encore plus lors de périodes de crise, il est expressément sollicité pour obtenir des États des sommes d'argent, en qualité d'homme qui « [entend] assez les affaires du pays »[147]. Tout comme au parlement de Bretagne, le gouverneur agit comme relais de la parole du roi mais aussi comme bon connaisseur des particularismes et des individualités de sa province. Sauf qu'aux États, le gouverneur est loin d'être un corps étranger comme au parlement. Il fait littéralement partie de l'assemblée qu'il préside, il en est un membre à part entière et sa voix se veut moins autoritaire mais davantage collégiale.

« Monsieur d'Estampes, représentant en ce lieu la majesté du Roy »

Étampes est assidu aux séances. Les greffes des États avant 1567 ayant disparu, il faut recourir aux sources comptables de l'assemblée, en partie recensées, pour essayer tant bien que mal de quantifier sa présence. Mis à part une absence initiale, Étampes est toujours en personne aux États, en qualité de président de l'assemblée. En 1543, il est désigné président par le dauphin Henri, mais « mondit sieur le gouverneur n'avoit pansé [se] trouver aux presentz estatz pour unes afffaires du royaulme survenues »[148]. Étampes est alors colonel des Suisses et ne peux pas tout mener de front. Son assiduité ultérieure est une réelle qualité aux yeux de la monarchie. Dans la correspondance du duc de Montpensier (gouverneur de 1569 à 1582), le roi se plaint très souvent que ce dernier ne se rende pas régulièrement aux États de Bretagne[149]. Il a à plusieurs reprises repoussé sa venue aux États, ce qui déplait autant à

[146] Voir par exemple les lettres de François II envoyées à La Roche-Jagu (ADCA, 2 E 5) ou celles de Charles IX à Guillaume de Montigny (BnF, Carrés d'Hozier, 448).
[147] ADIV, 1 F 912 : Louise de Savoie à Guy XVI de Laval, Lyon, 30 septembre [1525]. Voir aussi AMN, AA 19 : commissions de Louis XII et François Ier à Rieux et Guy XVI de Laval pour lever des fouages aux États pour financer les places fortes ou la défense du duché de Milan.
[148] AMR, AA 239, 25 septembre 1543. La neuvière guerre d'Italie car Étampes est toujours colonel des Suisses.
[149] Par exemple, BnF, Ms. Fr. 3321, f° 35 : instructions à Montpensier.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

l'assemblée – comme un signe de désintérêt – qu'au roi, contraint de trouver un autre porte-parole[150]. Au contraire, Étampes fait preuve d'assiduité grâce au fait qu'il réside en Bretagne.

Peu avant chaque séance, le gouverneur reçoit de la couronne son pouvoir de présidence de l'assemblée. Étampes connaît bien cette pratique et demande parfois lui-même ses lettres de commission au roi, anticipant la tenue des États[151]. En 1560, il demande même au roi de modifier sa commission, ce qui est accepté : « la commission a esté reffaicte et vous est envoyée telle que la demandez »[152]. Sollicité par le roi pour une affaire de cour en 1548, Étampes reçoit très rapidement une lettre de Montmorency le priant de retourner d'abord aux États qui se tiennent à Nantes[153]. Le gouverneur est aussi celui qui doit veiller au bon déroulement des séances et c'est bien souvent lui qui décide du lieu de leur session. Ainsi en 1544, le dauphin Henri approuve-t-il le choix d'Étampes de les faire tenir à Nantes[154]. De même, un an après la mort d'Étampes, en 1566, le vicomte de Martigues s'excuse-t-il auprès des Nantais de ne pas faire tenir les États dans leur ville, soulignant là qu'il détient bien un certain pouvoir décisionnel en la matière[155].

La participation des procureurs des villes ne semble pas poser problèmes. En 1553, François de Rohan-Gyé indique par exemple à son supérieur l'extrême obéissance et « grande volonté de faire service au roi et à vous » des bourgeois de Saint-Malo qui s'en vont le retrouver aux États de Morlaix[156]. La présence nobiliaire en revanche est davantage sujette à préoccupations. Le roi envoie des circulaires identiques à certains nobles et aux membres du clergé les priant de venir aux États, et le gouverneur peut prendre la plume pour faire de même. En 1561, il fait parvenir aux gentilshommes bretons une lettre les invitant à se présenter aux États[157] :

> « Tant pour le bien du service de sa Magesté que pour celuy dudict pays de vous y trouver car pour beaucoup d'occasions qui s'offrent il est bien besoing que ceux qui ayment l'utilité de l'ung et de l'autre y soient ».

---

[150] ADIV, C 2640, f° 254 : Montpensier aux États de Bretagne, Paris, 18 septembre 1570.
[151] Lublinskaya, p. 21 : Charles IX au duc d'Étampes, Fontainebleau, mars 1561.
[152] BnF, NAF 1234, f° 90 : François II au duc d'Étampes, Fontainebleau, mars 1560.
[153] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 25 : Montmorency au duc d'Étampes, 14 septembre 1548.
[154] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 6 : le dauphin Henri au duc d'Étampes, Compiègne, 18 juillet 1544 : « Quant au fait des Estatz, je trouve bon suivant vostre oppinion et ce que aussi l'on m'avoit cy devant remonstré qu'ilz soient tenuz à Nantes au temps accoustumé ».
[155] AMN, AA 74, f° 11 : Martigues aux Nantais, Lamballe, 11 octobre 1566.
[156] BnF, 22310, f° 31 : François de Rohan-Gyé à Étampes, Saint-Malo, 20 septembre 1553.
[157] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 91 : circulaire du duc d'Étampes, Nantes, 26 février 1561.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Mais quand le gouverneur prend le relais du roi, c'est que l'absentéisme menace, car pour certains députés il s'agit d'une réelle contrainte financière puisque c'est à leurs frais qu'ils se rendent et assistent à l'assemblée. En particulier, les coûteux dîners en refroidissent plus d'un. Le gouverneur doit même parfois user de menaces pour ceux dont les charges royales les contraignent à une présence assidue. De même qu'il peut menacer les absentéistes à l'arrière-ban de la peine capitale, il peut menacer le capitaine des francs-archers de Saint-Malo de la perte de sa charge lors des États de 1555 :

> « Cappitaine, pour aucunes choses qui concernent le service du roy et mesmes affin de respondre et rendre raison de votre charge, ne faillez de vous trouver devers moy aux estatz de ce pays (qui se tiendront à Vennes le XXVme jour de ce mois) sans prandre excuse ne user de remise sur peyne de cassation de votredite charge »[158].

Son rôle d'intermédiaire est visible par bien d'autres aspects. En 1554, Henri II commissionne Étampes pour qu'il entérine un don de 300 écus des États à Marc de la Rue, seigneur de la Couste, qui l'avait pudiquement refusé[159]. On peut refuser aux États, pas au gouverneur, représentant de la personne royale. Il reçoit aussi de précises « instructions » de la monarchie[160] et sait précisément ce qu'il doit obtenir pour le roi. Quand ce n'est pas le cas, il peut en demander la teneur comme lorsque Jean de Laval écrit à Anne de Montmorency :

> « Voicy le temps que les Estats de Bretagne se doivent assembler et tenir. Je ne faudray pas de m'y trouver, mais cependant je vous prie derechef de me donner advis des intentions et volontés du Roy afin que je m'y conforme et les fasse valoir le mieux qu'il me sera possible »[161].

En 1560, le travail d'Étampes aux États est ainsi résumé par le pouvoir royal : « en tirer les fruictz et utilité que nous en actendons »[162]. Travailler pour obtenir des États ce que le roi demande, voilà la mission première du gouverneur. Il est la parole du roi, son représentant direct aux États. Henri de Rohan ne s'y trompe pas : pour lui, « Monsieur d'Estampes [est le] représentant en ce lieu [de] la majesté du Roy »[163]. En tant que gouverneur, il détient une part de l'*auctoritas regia,* c'est-à-dire l'autorité déléguée du prince et sa commission vient un peu plus renforcer cette autorité. À ses côtés, plusieurs autres commissaires sont censés l'épauler. En 1543, sa commission mentionne le président du parlement Jehan Bertrand, le président de

---

[158] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes à La Caunelaye, Saint-Maen-de-Gaël, 12 novembre 1555.
[159] ADIV, C 2876 : commission de Henri II à Étampes, Paris, 8 novembre 1554.
[160] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 18 : Henri II au duc d'Étampes, Guilestre, 6 septembre 1548.
[161] Ribier, t. I, p. 217 : Jean de Laval-Châteaubriant à Montmorency, Chantilly, septembre 1538.
[162] BnF, NAF 1234, f° 90 : François II au duc d'Étampes, Fontainebleau, mars 1560.
[163] BnF, NAF 21095, f° 150 : Henri de Rohan à Catherine de Médicis, Nantes, 29 septembre 1561.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

la chambre des comptes Gilles de la Pommeraie, le général des finances Antoine Bullioud, le trésorier du dauphin Florimond Le Charron et l'ancien président des comptes Gilles de Commacre. C'est une constante depuis le début du siècle, le gouverneur est accompagné des grands officiers bretons auxquels il peut parfois adjoindre son lieutenant général[164]. En 1561, il rapporte ainsi au roi leur rôle :

> « Avec messieurs de Martigues, Bouillé, president [du parlement] et general [des finances] et aultres commissaires, je feiz assembler ceulx des Estatz de cedit pais et leur ait par ledit president faict entendre le contenu en la commission et instruction qu'il vous a pleu nous envoier […] messieurs les aultres commissaires qu'il vous avoit pleu mectre avec moy n'ont rien oblyé de ce qu'ilz doibvent a votre service »[165].

Le gouverneur est aussi les oreilles du roi aux États. Durant les sessions, c'est lui qui informe la monarchie de l'avancée des « travaux » de l'assemblée. En 1561, il rapporte que, dès qu'il aura entendu « la résolution » des États, il la transmettra à Catherine de Médicis[166]. De plus, le gouverneur n'est pas qu'un simple observateur. Il peut influer sur les débats et les décisions. En 1562, il évoque ainsi au roi de Navarre :

> « noz estatz qui sont en septembre prochain, ou je mettray peine de si bien faire que de la en avant le pais nous aidera »[167].

Quelques jours plus tard, il affirme également à la reine mère :

> « nous puissons durer jusques a noz estatz de septembre, je feray en sorte que le pais portera la plus grande partie de la despence »[168].

Il paraît ici confiant dans sa capacité à convaincre et à orienter les débats et les décisions. En 1560, il affirme – peut-être pour valoriser son rôle – que les deniers votés par les États l'ont été par son entremise, grâce « à [s]a grande poursuicte et prière »[169]. La monarchie loue quant à elle très souvent les bons services du gouverneur[170]. S'il agit comme un relais certain de la parole du roi aux États, il n'obtient pourtant pas toujours ce qu'il désire et peut parfois se heurter à certaines oppositions.

---

[164] AMN, AA 19.
[165] BnF, Ms. Fr. 15875, f° 186 : Étampes à Charles IX, Nantes, 1er octobre 1561.
[166] BnF, Ms. Fr. 15875, f° 192 : Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 25 septembre 1561.
[167] Lublinskaya, p. 101 : Étampes à Navarre, Nantes, 26 juillet 1562.
[168] Lublinskaya, p. 110-111 : Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 29 juillet 1562.
[169] BnF, Ms. Fr. 15881, f° 323 : mémoire d'Étampes au roi, 1560.
[170] BnF, Ms. Fr. 20510, f°124 : Catherine de Médicis à Martigues, Fontevraud, 3 octobre 1565 : « toutes choses soient si bien passées qu'elles ont faict à la tenue des estatz de Bretaigne, dont je remectz la principalle louenge au bon devoir que vous y avez faict ».

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Un pivot du dialogue entre monarchie et États

Alors qu'un esprit unanimiste est de mise dans les assemblées délibératives, si on en croit les documents qu'elles produisent[171], des sources issues des individus – comme les correspondances – renseignent davantage sur les tentatives des États de Bretagne de discuter les demandes royales. En effet, des résistances, oppositions ou blocages au gouverneur – et donc au roi – font parfois leur apparition. Dans les années 1520, Guy de Laval s'étonne que, pour une fois, les députés lui refusent ce qu'il demande :

> « La response que m'a esté faite par la noblesse de Bretaigne qui n'a esté telle que je pençoye, de quoy je suys bien desplaisant car ilz ne m'avoient jamais escondui ne reffusé de chose que je leur eusse demandé pour le service du roy »[172].

Le gouverneur fait très probablement allusion ici aux réticences des nobles bretons à payer l'imposante rançon du roi après la paix des Dames. En effet, aux États de 1529, les nobles, assemblés dans la grande salle des Carmes de Ploërmel – alors que Laval est « au logeis et maison du couvent des carmes » – rédigent une longue requête pour faire entendre au gouverneur à quel point la province est pressurée d'impôts et que les ennemis du roi la détruisent puisqu'ils sont descendus en 1513 puis 1522[173]. Il est significatif que les documents issus des États et adressés au gouverneur prennent la forme de requêtes ou d'humbles remontrances[174] car il s'agit moins d'entrer en conflit que d'amorcer un dialogue avec le souverain.

Tout comme Laval, Étampes évoque parfois quelques oppositions des États. En 1561, il fait face à d'interminables débats et se désole du grand retard que cela crée dans le « payement » de l'impôt :

> « Sire, j'ay retardé ce porteur deux jours apres mes lettres escriptes afin de vous envoier par luy ung extraict de ce qui vous a esté accordé par les estatz qui ont esté long temps auparavant se pouvoir resouldre pour les termes du payement »[175].

Plus nette opposition encore, en 1557, alors qu'il doit réorganiser le convoi maritime breton, lorsqu'il rapporte que « messieurs desdites estatz firent difficulté d'acepter l'une des

---

[171] Une bonne mise au point dans Fabrice Micallef, « Guerre civile et épreuve délibérative. Les assemblées provençales au début des troubles de la Ligue (1585-1588) », *RHMC*, 2015/1, n° 62-1, p. 127-146.
[172] Chantilly, L, VI, f° 172 : Guy XVI de Laval à Berthereau, Laval, 16 décembre [1529].
[173] ADIV, 1 F 1122 : requête de la noblesse des États à Guy XVI de Laval, Ploërmel, 5 décembre 1529.
[174] AMN, AA 19/9 : remontrances des États à Guy XVI de Laval, 27 septembre 1524.
[175] BnF, Ms. Fr. 15875, f° 186 : Étampes à Charles IX, Nantes, 1er octobre 1561.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

deux chosses et sur ce firrent plussieurs remonstrances »[176]. La parole du gouverneur ne suffit pas toujours à imposer la volonté du roi. Les députés qui rédigent ces remontrances les lui adressent en premier lieu, à charge pour lui de les transmettre ensuite au pouvoir central. Cette pratique est courante durant tout le siècle[177]. Si le gouverneur sert de relais efficace de la parole du roi aux États, il peut servir en retour comme porte-parole de ces derniers auprès du souverain-suzerain. Il agit alors réellement comme le pivot du dialogue entre monarchie et États.

Ainsi, aux États de Morlaix de 1557, c'est le procureur syndic des États qui présente au nom de l'assemblée la « requête » – ou remontrance – à Étampes, charge à ce dernier de la transmettre au roi[178]. Aux États de 1560, il rapporte ainsi que beaucoup lui font part de leur peur de voir

> « osté les previllaiges du pais et surtout de celluy du bureau des bledz et vins. J'en entendray plus amplement à ses Estatz où, à ce que l'on m'a dict, ilz préparent de grands crieries »[179].

Les députés se tournent naturellement vers le gouverneur, parfois tout simplement pour démentir ou non une simple rumeur, car Étampes est considéré comme celui qui est le plus au courant des tractations politiques qui se jouent à la cour et sa parole peut aussi aller dans le sens des remontrances. Au duc de Guise, il présente sans détour son opinion face aux réformes fiscales qui effrayaient ses gouvernés :

> « Encores qu'il y aict beaucoup de choses bonnes et necessaires en temps si troublé comme cestuy cy, il n'est pas besoing de mectre en avant gueres de novalitez et mesmesment en ce pais qu'il les ont extresmement odieuses »[180].

Dans un tel contexte, le duc peut établir un premier dialogue avec les députés porteurs de doléances et amorcer un compromis. Son travail est résolument d'influer, de peser, sur la rédaction des articles des députés présentés au roi. À Catherine de Médicis, il peut ainsi décrire sa capacité de persuasion à propos des demandes d'argent en 1561 :

---

[176] AMR, BB 466, f° 63 : Étampes aux Rennais, Lamballe, 24 octobre 1557.
[177] Jean de Laval attestait déjà recevoir les documents des États qu'il remettait ensuite au roi (AN, J 966, 28/6 : Jean de Laval-Châteaubriant au chancelier Du Bourg, Tours, 22 juin [1536-1537]). Voir aussi les remontrances des États que fait parvenir le duc de Montpensier au roi en 1573 (BnF, Ms. Fr. 3239, f° 35 : Charles IX à Montpensier, Paris, 16 février 1573).
[178] ADLA, C 413 : requête de Le Fourbeur, procureur syndic des États, à Étampes, Morlaix, 27 septembre 1557.
[179] Chichkine, p. 226 : Étampes au duc de Guise, Lamballe, 15 septembre 1560.
[180] *Ibid.*

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

> « Vous en feray entendre la resolution tout aussitost que je l'auray eue des estatz, lesquelz je persuaderay en ce qu'il me sera possible pour essayer de parvenir a ce que vosdites magestez en demandent »[181].

La même année, il se félicite auprès du monarque de ce que les députés ont finalement adopté dans leur texte final « ce que je leur ay faict proposer en leur dernière assemblée pour le bien de votre service »[182]. C'est une occasion de satisfaction pour le gouverneur que de transmettre des articles des États largement favorables à la politique menée. Parfois, cas assez rare pour le signaler, l'action du gouverneur aux États est telle qu'il s'étonne lui-même :

> « Je les ay trouvé, Sire, en si bonne voulonté qu'ilz vous ont librement accordé plus que je n'en esperois veu leurs puissances comme vous voirez par ung extraict de leur response que je vous envoye. Et oultre se sont assez voulontiers reductz a laisser les armes et accorder ung reiglement qui a mon advis est bien aprochant de l'instenction qu'il vous avoit pleu me bailler »[183].

On est alors en droit de s'interroger sur la nature d'un tel pouvoir de persuasion. L'action du gouverneur n'est pas le seul paramètre explicatif et il faut aussi tenir compte du contexte troublé. Agent de l'apaisement des passions, le gouverneur l'est d'autant plus qu'il concentre en lui une autorité toute spéciale, particulièrement parmi la noblesse de la province, celle de premier gentilhomme de Bretagne.

Le premier gentilhomme de la province, un *primus inter pares*

Il apparait alors, à bien des égards, comme le chef naturel de la noblesse. Le Penthièvre est en cela un outil de puissance aux États de Bretagne puisqu'il lui confère la dignité de baron de l'une des neuf grandes baronnies. Le comté lui apporte à la fois la dignité de premier baron et celle de baron doyen, c'est-à-dire pour résumer, la place de « premier gentilhomme » de la province[184]. Le comte de Penthièvre est au dessus des plus anciennes maisons bretonnes car il est issu des ducs. Mais accéder au titre de « doyen » des barons, c'est aussi reconnaître

[181] BnF, Ms. Fr. 15875, f° 192 : Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 25 septembre 1561.
[182] BnF, Ms. Fr. 3186, f° 113 : Étampes à Charles IX, Nantes, 2 mai 1561.
[183] BnF, Ms. Fr. 15875, f° 186 : Étampes à Charles IX, Nantes, 1er octobre 1561.
[184] Arthur de La Borderie, *Études historiques sur les neuf barons de Bretagne,* Rennes, 1895, p. III. Au XVe siècle, les Penthièvre en pleine disgrâce se voient un temps confisquer ce titre par les Rohan qui s'inventent une généalogie royale les reliant à Conan Mériadec. La baronnie d'Avaugour confère quant à elle le titre de « premier baron ». Les Penthièvre en sont les héritiers légitimes mais les héritiers du bâtard du duc François II, fait barons d'Avaugour, le leur disputent.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

qu'il est entouré de ses pairs. Il est alors un baron parmi les barons[185], selon la locution latine, un *primus inter pares* – le premier entre ses égaux – aux États de Bretagne.

Ce pouvoir éminemment symbolique est illustré dans la culture sociale et politique du temps par des gestes bien précis. Le gouverneur est celui qui détient une « auctorité » ou *auctoritas*, qui donne la capacité d'arbitrer les conflits au sein de la noblesse bretonne. Arbitrage qui s'observe alors bien souvent dans le cadre des États. Ainsi, à ceux de 1559, Étampes joue ce rôle lors d'une querelle nobiliaire entre des membres des États, tous pensionnaires du roi. Il rapporte à La Caunelaye que

> « le differend d'entre les sieurs de la Moussaye[186], Boys de la Mothe[187] et Tourade[188] est en bon chemyn de s'accorder qui est chose, comme vous pouvez penser, dont je seray tres ayse et que je desire bien fort et a ceste cause, j'ay prié ledit sieur de Tremygon[189] de regarder avec vous a resouldre et mectre les choses en tel estat que si vous pouvez beaucoup d'affaires qu'il n'est poinct de besoing que j'entende soient vuydez et aussi que ce qui pourra estre remys a moy se puysse plus facillement termyner, a quoy veu qu'ils sont se jourd'huy, il me semble qu'il ne seroit pas grand besoing que je y mecte la main. Toutesfoys, s'il ne ce peult faire accomodement je n'y plaindray pas ma peine »[190].

Ainsi, lors des différents, le gouverneur n'agit pas toujours en premier lieu mais délègue d'abord bien des affaires à des relais présents dans l'assemblée, ici La Caunelaye ou Trémigon, des fidèles. De nouveau, en mai 1560, un différent financier survient entre deux nobles assidus à l'assemblée : Jacques de Guenguat et Louis de Malestroit, sieur de Pontcallec. Le conflit porté devant le parlement de Bretagne s'éternise et le gouverneur est contraint d'intervenir personnellement. Il prend pourtant soin d'écrire à un député influent des États, le sieur de Brignac[191], relais efficace à l'assemblée qui rapporte à Guengat que :

---

[185] Arlette Jouanna, « Le second ordre aux États du Languedoc : l'entrée des barons », *Lyon et l'Europe. Hommes et sociétés. Mélanges d'histoire offerts à Richard Gascon,* Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1980, vol. 1, p. 1-15).

[186] Amaury Goyon, baron de La Moussaye, lieutenant des chevau-légers de Matignon. Voir son portrait flatteur par son fils, Charles dans ses *Mémoires*, p. 134. Il a participé à la bataille de Renty, à celle de Saint-Quentin et à bien des faits d'armes sous Henri II.

[187] François de Cahideuc, sieur du Bois-de-la-Motte, capitaine de l'arrière-ban de Saint-Malo.

[188] Jean des Nos, sieur de Touraude, qui revendique La Moussaye et Touraude à Amaury Gouyon.

[189] Tristan de Trémigon, capitaine des francs-archers de Dol.

[190] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 3 novembre 1559.

[191] Julien de Brignac, chevalier, seigneur dudit lieu et de Kerfily, pensionnaire et député des États de Bretagne. C'est un homme qui ne semble pas avoir occupé d'autre poste. Cas bien singulier d'un noble « des États » qui n'existe politiquement que par eux.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

« Monseigneur d'Estampes m'a escript pour le different qu'est entre vous et monsieur du Pontquellec et croy bien que selon ce que j'ay veu par sa lettre, que on luy en a tenu quelque propos fors long de ce que je panse estre antre vous »[192].

Étampes a choisi le bon interlocuteur entre les deux hommes. Brignac sait porter la parole du gouverneur. Bouillé rapporte à Étampes que :

« Les sieurs du Pontquelec et de Guenegat, pour le respect qu'ils ont de vous de faire chosse qui vous deplaise, ont remys leur differant a quant serés aux estatz, ou là part ou il vous pleu qui se trouvent et qui l'on baillé soubz leur sign au sieur de Brignac »[193].

On constate là le « respect » porté par les deux gentilshommes au gouverneur qui permet de remettre en sa présence la querelle aux États, lieu quasi naturel de résolution des conflits. Ainsi, il ne s'agit pas uniquement d'un lieu d'affrontement et de communication politique. Aux États, le gouverneur peut pleinement jouer son rôle de chef de la noblesse locale et de modérateur.

Mais autorité n'est pas autoritarisme. Saint-Simon pourra dire pour la fin du XVIIe siècle que le gouverneur duc de Chaulnes tenait les États d'une main de fer et qu'il en était le réel maître[194]. Les témoignages que l'on a pour Étampes donnent dans un premier temps l'image d'une *auctoritas* mise au service du bien commun et consentie par tous. Le témoignage d'un personnage central de l'assemblée est ici des plus explicites. En avril 1565, Arthus Le Fourbeur, docteur es lois, procureur des États, fait à Catherine de Médicis le rapport de la première assemblée tenue sans le gouverneur Étampes, décédé en janvier. Il dénonce alors des « injustes plaintes » de certains Bretons aux États affin d'« obtenir quelques expeditions et requestes à leur profilt particulier et au désadvantaige de tout ledit pays, chose qu'ilz n'avoient jamays osé entreprandre du vivant de feu monseigneur le duc d'Estampes »[195]. Dès lors, ce témoignage plaide pour une autorité de l'ancien gouverneur qui limitait les initiatives individuelles. Il faut aussi avoir à l'esprit que le changement de gouverneur est un moment de redéfinition du jeu politique provincial. Ce n'est pas tant que Martigues détient moins d'autorité que son oncle mais que les Bretons « testent » leur nouveau gouverneur pour connaître sa réaction.

Reste que le personnel des États semble très favorable au gouverneur Étampes. Ce dernier s'était ainsi fait le défenseur d'Arthus Le Fourbeur qui apparaît comme son fidèle à bien des

[192] ADCA, 1 E 3654 : Brignac à Guengat, Kerfilly, 7 mai 1560.
[193] BnF, Ms. Fr. 15641, f° 67 : Bouillé au duc d'Étampes, Quimperlé, 1er juin 1560.
[194] Saint-Simon, *Mémoires,* Paris, 1856, t. 2, p. 304.
[195] BnF, Ms. Fr. 15881, f° 96 : Le Fourbeur à Catherine de Médicis, Nantes, 1er avril 1565.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

égards[196]. En effet, Montmorency avait fait de Le Fourbeur le procureur du roi à Nantes. En 1564, le cumul de ses deux offices fait penser pour certains à un conflit d'intérêt[197]. Face aux critiques, Étampes prend la plume pour défendre le procureur. À Montmorency, il rappelle que bien que poursuivi pour dettes, « il se soict tousjours modestement comporté au service de sa majesté et bien du pays durant mesmes ces derniers troubles ». Pour le gouverneur, ceux « qui taschent de les faire [les charges] declairer inconpatibles » sont en réalité ceux qui « briguent contre luy la despoille de l'un des deux où il a si bien merité que le pays trouverois mauvays que pour estre employé en ses affaires il en feust destitué, ce que ma part, ne voyant raisonnable, je vous ay cy devant faict emplement entendre ». Il souhaite, pour le « bien de notre pays, que ledit procureur demeure pourveu de sesdits estatz ». Enfin, il promet de favoriser les serviteurs du connétable en échange de cette aide pour un homme qui s'apparente à un serviteur[198]. Nul doute que la défense de ce fidèle est plus qu'utile au gouverneur pour « tenir » les États en concorde. Concorde de plus en plus difficile à maintenir tant les divisions religieuses mettent à épreuve cette autorité fondée sur l'arbitrage.

Un gouverneur de sagesse pour arbitrer une assemblée divisée

Les oppositions politico-religieuses au sein des États provinciaux ont davantage intéressé les historiens pour la période ligueuse que pour les années 1560[199]. Mais à n'en pas douter, ils ont été marqués par les premiers troubles religieux. Le gouverneur perçoit en effet dès 1561 le potentiel conflictuel d'une assemblée qui doit réunir dans une même salle catholiques et huguenots. À Catherine de Médicis, il rapporte que les huguenots bretons lui ont adressé une remontrance qu'il fait suivre au pouvoir central :

> « Ilz disent que sans cela il arrivera de grandz inconveniens, que vous pourez faire veoir par leur papier lequel, voiant le temps tel qu'il est, et que estant voz estatz de ce pais si près, nous n'avons pas besoing de malcontenter personne, je n'ay pas voullu les reffuser, les admonestant de vivre tousjours en pacience et ne donner nulle ocasion de scandalle »[200].

---

[196] Arthus Le Fourbeur, sieur de Vigneau est procureur des États de 1552 à 1598, la tradition étant de conserver à ce poste un seul et même individu pour une longue durée (Jean Bérenger, « Les États de Bretagne au début du XVIIe siècle », Jean-Pierre Bardet (dir.), *État et société en France aux XVIIe et XVIIIe siècles : Mélanges offerts à Yves Durand,* Paris, PUPS, 2000, p. 85-86). Il est le fils d'Arthus Le Fourbeur, fermier de la prévôté de Nantes en début de siècle (Dominique Le Page, *Finances et politique…,* p. 529).
[197] ADIV, C 3208 : affaire Le Fourbeur.
[198] ADIV, C 3208 : Étampes à Montmorency, Nantes, 16 janvier 1564.
[199] Michel De Waele, « Autorité, légitimité, fidélité : le Languedoc ligueur et la reconnaissance d'Henri IV », *RHMC*, 2006/2, n° 53-2, p. 5-34 ; Fabrice Micallef, « Guerre civile et épreuve délibérative. Les assemblées provençales au début des troubles de la Ligue (1585-1588) », *RHMC*, 2015/1, n° 62-1, p. 127-146.
[200] Lublinskaya, p. 19 : Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 3 mars 1561.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Une assemblée divisée, avec « ocasion de scandalle », est la vraie crainte du gouverneur adepte de la concorde. Assez rapidement, la question religieuse s'immisce dans les débats et il s'interroge sur sa légitimité à y recevoir des doléances sur des questions de religion[201]. Surtout, il doit de plus en plus calmer les passions et assurer la tranquillité des sessions. Ainsi, dès les États de 1560, Bouillé note qu'Étampes a « faict tout pour contenir en obéissance et union » l'assemblée alors que l'affaire n'était pas gagnée[202]. L'année suivante, il loue une nouvelle fois son attitude :

> « Je suis bien aise de ce qu'il vous a pleu m'escripre que esperez revenir bientost ici, ce sera un ung grand bien pour ce pays si y pouvez estre aux Estats. Il me semble que les lettres d'Estat tardent longuement à venir »[203].

Le lieutenant général songe sans doute au *bien public* lorsqu'il évoque le « grand bien pour ce pays ». C'est également le cas de Catherine de Médicis qui voit en son gouverneur un fidèle soutien de sa politique et de son « autorité » en province :

> « saichant que vous estes maintenant sur la conclusion des Estats, où je ne doubte point que n'ayez beaucoup d'affayres a conduire les choses selon ce que vous sçavez qu'il est besoing pour l'establissement de mon aultorité et pareillement à empescher les pratiques et menées qui se peuvent faire au contraire »[204].

Représenter le roi aux États ne se résume donc pas à susciter l'adhésion à l'impôt. Au début des troubles, le gouverneur devient peu à peu un porte-parole de la politique de concorde de la reine-mère en province. Dans ce cadre, le caractère tacite et implicite des relations qui unissent la reine-mère et Étampes explique la rareté des instructions royales conservées sur papier. Le gouverneur devra alors apaiser les tensions, louvoyer entre les partis comme le lui a peut-être commandé oralement la reine. La prudence est la première qualité louée et désirée aux États par Catherine. Elle est associée à la sagesse, consubstantielle à l'*auctoritas*, force légitimante opposée à la *potestas*, force contraignante. En clair, aux États le duc ne doit pas contraindre par la force mais plutôt convaincre par sa sagesse. Ainsi, dans les instructions politiques envoyées à Étampes pour les États de 1560, on l'avertit dans un premier temps que des députés lui « pourronts parler du faict de la religion ». Mais surtout, on lui rappelle l'utilité de son comportement aux États :

---

[201] BnF, Vc Colbert 27, f° 301 : Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, dernier février 1561.
[202] BnF, Colbert 27, f° 171 : Bouillé à Guise, Nantes, 14 novembre 1560.
[203] Morice, col. 1288-1289 : Bouillé à Étampes, Guergelin, 22 août 1561.
[204] La Ferrière, t. 1, p. 173 : Catherine à Étampes, 11 mars 1561.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

« Et quant à vous, mon cousin, vous devriez bien dextrement vous y comporter, affin de les entretenir en paix et repoz […] gardant seullement qu'il n'advienne aucun trouble ou scandalle entre eulx comme il est advenu à Nantes, qui a esté, Dieu mercy, par vostre prudence bien et saigement appaysé »[205].

En octobre 1561, Étampes lui-même évoque d'une façon proche son attitude au roi de Navarre :

« Je ay faict ce que j'ay peu et suys marry que ce n'est myeulx encores que j'espere que vous en recevrez contentement, et sur tout de la modestie et doulceur enquoy toutes choses ont passé veu la diversité des religions ou encores que ceulx de la nouvelle fussent en beaucoup plus grans nombre. Je n'ay veu contention synon à qui se monstreroit le plus obéissant »[206].

On se souvient également des témoignages de Rohan et d'Andelot sur le rôle pacificateur d'Étampes aux États de Bretagne. Le premier loue à la reine l'attitude modératrice du gouverneur en matière religieuse et plus particulièrement sa conduite :

« Madame, je croy que Monsieur d'Estampes vous aura suffisamment et au long advertie de tout ce qui s'est passé es derniers estats de Bretaigne au lieu et proffict du Roy de telle sorte que j'espère vous en aurez avecque ledit sire grant contentement. Mays oultre cela l'heur de Mons. D'Estampes en cest endroict est bien à remarquer. Car par sa conduite toutes aultres choses ont esté traistée esdits Estats avecque telle modestie et doulceur, sans aulcune force et esmotion qu'il ne se pouvoit espérer et semble presque incroyable qu'entre tant de gentilshommes et aultres assemblés de diverses provinces[207] comme de contraires relligions, il n'est advenu aucun scandale ou débat durant lesdits Estats »[208].

On retrouve les mêmes notions de modestie et douceur que sous la plume du gouverneur, peut-être a-t-il martelé ces mots dans un discours oral. Reste qu'il s'affirme comme le grand arbitre des passions religieuses qui divisent l'assemblée. Rôle loué en 1563 par Charles IX qui note qu'Étampes est « saige et discrect », ce qui redouble sa confiance envers lui[209]. De même, dans son *Histoire de Bretagne* rédigée dans les années 1580, Bertrand d'Argentré s'efforce d'associer chaque gouverneur de Bretagne qu'il a connu à une qualité. Alors qu'il décrit Châteaubriant comme « singulier » et Martigues comme « hardis et vaillans », Étampes apparaît comme l'un des « plus sages, advisez et prevoyans seigneurs que nostre aage ait

[205] BnF, NAF 1234, f° 90 : François II à Étampes, Fontainebleau, mars 1560.
[206] BnF 15875, f° 318 : Étampes à Navarre, Nantes, 3 octobre 1561.
[207] La formule s'explique probablement par le fait que plusieurs seigneurs et officiers ne sont pas originaires de Bretagne.
[208] BnF, NAF 21095, f° 150 : Henri de Rohan à Catherine de Médicis, Nantes, 29 septembre 1561.
[209] BnF, Ms. Fr. 15876, f° 40 : Charles IX à Étampes, Paris, 10 mai 1563.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

veu »[210]. À nouveau, sa sagesse est mise en exergue et peut-être que le juriste pense à son utilisation aux États. Aussi, ce rôle au sein de l'assemblée demeure après la mort d'Étampes. En 1578, le duc de Montpensier peut déclarer au roi au sujet des États de Rennes : « je crois que sans mon arrivée, il y auroit desja eu de grandes esmotions »[211].

Conclusion : un gouverneur-commissaire de consensus

Étampes a peut-être été commissaire une bonne centaine de fois dans sa vie, si ce n'est plus. Que ce soit dans un cadre très normé comme aux États, ou plus occasionnellement, ces commissions sont autant d'occasions d'enquêtes et de jugements. L'arbitrage « suppose l'existence d'une procédure puisqu'il exige l'établissement d'un compromis »[212], procédure permise par les commissions. Généralement, on fait appel à l'autorité du gouverneur quand les autres voies de conciliation s'avèrent inefficaces ou tout simplement inexistantes. Ainsi des nombreux conflits impliquant des capitaines urbains qui ne sauraient se soumettre à l'autorité d'un sénéchal. Le gouverneur est, à l'échelle de la province, la dernière instance. Lors des conflits plus graves qui peuvent provoquer une sédition, comme les troubles religieux, la figure arbitrale du gouverneur est à nouveau mobilisée par le roi pour garantir la paix et la concorde provinciale. De plus, le mécanisme pétitionnaire est assurément un outil de dialogue avec la couronne. Faire appel à l'arbitrage du gouverneur, c'est en définitive dialoguer avec le prince. Ainsi, un siècle plus tard, en 1651, le lieutenant général de Bretagne, le sieur de La Meilleraye, explique-t-il aux Rennais : « sy vous avez quelque oppression qui vienne de ma part, adressez-vous à nostre maistre commun qui vous fera justice sur vos plaintes. Si ceste mesme oppression est causée par quelque autre voye, faictes moy ces mesmes pleintes et je vous asseure d'y pourveoir à vostre satisfaction »[213]. Cependant, Étampes se contente parfois d'enquêter, de recueillir les témoignages et de donner son propre avis au conseil qui conserve la prise de décision. Dans ces conditions, il apparaît davantage comme une autorité consultative, qui peut d'ailleurs exprimer aussi un choix personnel, comme lors du débat sur la localisation du parlement de Bretagne. L'affaire, qui concentre bien des enjeux, fait finalement émerger un large consensus autour de la ville de Rennes, même si les mécontentements ne sont pas éteints. La couronne, résolument monarchie de

[210] Bertrand d'Argentré, *Histoire de Bretagne,* Paris, 1618, p. 80.
[211] BnF, Ms. Fr. 3952, f° 17 v° : Montpensier à Henri III, Rennes, 12 mars 1578. Aux mêmes États, il sera par la suite sollicité par Henri III pour régler une querelle de préséance qui n'en finit pas entre Rohan et Laval (Malcolm Walsby, *The Counts of Laval…,* p. 151-175).
[212] Benoît Garnot, *La justice en France de l'an mil à 1914,* Paris, Nathan, 1993, p. 42-43.
[213] AMR, AA 13, n° 47 : La Meilleraye aux Rennais, Nantes, 6 novembre 1651.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

consensus, n'a plus qu'à entériner le choix de la majorité provinciale. Il ne faudrait pas non plus ignorer les intérêts personnels du gouverneur Étampes à intervenir dans les conflits en tant que médiateur[214]. En gouvernant par les requêtes, il fait montre de son pouvoir, de son *auctoritas*, pouvoir légitimant qui permet de conforter fidélités et réseaux locaux. Arbitrer un conflit, c'est assurément assoir son autorité, et en somme, gouverner.

[214] Stéphane Péquignot, *Au nom du roi…,* p. 503.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

ÉPILOGUE : UN GOUVERNEUR EN HÉRITAGE

En janvier 1565, après vingt-deux ans de gouvernement, le plus long pour le XVIe siècle breton et l'un des plus longs pour le royaume, le duc d'Étampes rend l'âme. La mort du gouverneur, personnalité publique à part entière, est un réel évènement provincial et un moment important pour son lignage. Comme le souverain et les autres personnages publics, c'est en réalité deux morts qui ont lieu dans « un temps où destins public et privé se confondent »[1]. Son testament est en cela exemplaire, réglant aussi bien des affaires domestiques que publiques. Puis, les moments qui suivent le décès du gouverneur font apparaître une autre dualité. De la même manière que le monarque[2], le gouverneur de province concentre en sa personne deux corps. Un corps terrestre, palpable, mortel, sujet aux épreuves du temps et aux maladies et un corps politique, qui représente la dignité royale et qui lui survit après sa mort[3]. L'historiographie s'est longuement penchée sur la symbolique du corps des monarques ou des papes[4]. L'objectif est ici d'analyser ce phénomène dans le cas d'un gouverneur, à partir de ses funérailles et de ce qui les entoure[5].

La mort du gouverneur Étampes agit comme un révélateur de sa longue action. Dans quelles conditions le duc quitte-t-il le monde ? Quelles sont les manifestations publiques des Bretons à la mort de celui qu'ils connaissent depuis si longtemps ? Par quelles modalités invoque-t-on la mémoire de l'ancien gouverneur ? Toutes les questions combinées de sa succession, de sa mémoire et de son héritage seront étudiés à travers la bonne mort d'un gouverneur dans sa province, puis l'apparition assez rapide d'une *memoria* qui lui est globalement favorable et enfin un appel à sa figure et à son autorité de parfait gouverneur.

Préparer sa mort

---

[1] Cédric Coraillon, « Les deux morts de Louis XIII », *RHMC*, 1/2008, n°55-1, p. 50.
[2] Ernst Kantorowicz, *Les deux corps du roi*, Paris, Gallimard, 1989, 643 p.
[3] Arlette Jouanna, *Le Pouvoir absolu. Naissance de l'imaginaire politique de la royauté,* Paris, Gallimard, 2013, p. 47.
[4] Kantorowicz, *Les deux corps du roi…*; Agostino Paravicini Bagliani, *Le corps du pape* (1994), Paris, Seuil, 1997, 395 p. Voir aussi Ralph E. Giesey, *Le roi ne meurt jamais. Les obsèques royales dans la France de la Renaissance,* Paris, Flammarion, 1987, 350 p. ou encore Juan Varela, *La muerte del Rey : el ceremonial funerario de la monarquia espanola, 1500-1885*, Madrid, 1990, 228 p.
[5] John Landwehr, *Splendid Ceremonies. State Entries and Royal Funerals in the Low Countries, 1515-1791. A Bibliography*, Niewkoop, B. De Graaf, 1971, 350 p. Voir aussi Alain Boureau, *Le simple corps du roi, L'impossible sacralité des souverains français, XVème-XVIIIème siècle*, Paris, 2000, p. 16-63.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

À la fin de l'année 1564, la maladie du duc d'Étampes devient de plus en plus sérieuse et le cloue au lit plusieurs jours d'affilée dans son château de Lamballe. Catherine de Médicis, alors en voyage politique avec le jeune Charles IX, apprend la nouvelle. Pour elle, toute la cour se rendra en Bretagne et sera accueillie par le gouverneur des lieux. À Étampes, elle écrit une missive qui évoque cette maladie. Comme bien souvent entre les deux individus, le ton est franc et explicite et la reine-mère s'inquiète réellement de l'état de santé du vieux duc :

> « On nous a mis en peyne de vostre maladye qu'on nous a faict bien grande, dont je loue Dieu de vous avoir délivré, car le Roy monsieur mon filz et moy eussions esté bien marriz qu'il vous feust advenu inconvénient, pour le dommaige qui en feust advenu à son service. Le tout est que vous guérissiez bien, affin que nous vous trouvions en bon estat pour nous recevoir »[6].

Catherine n'imagine pas être reçue par quelqu'un d'autre en Bretagne. Or, en janvier 1565, la maladie s'est, au contraire, sérieusement aggravée. Fin janvier, entouré de ses proches : son neveu Martigues, son cousin Charles de Culant, il signe son testament dans sa chambre du château de Lamballe. Il s'agit de régler ses affaires temporelles pour mourir en bon chrétien libéré des préoccupations terrestres. Son testament est daté du 25 janvier avec un codicille ajouté le lendemain en faveur du fidèle serviteur François du Breuil[7]. On a précédemment vu combien ce document pouvait apparaître comme un testament politique, tant en matière financière que religieuse.

Le gouverneur sait désormais qu'il n'en a plus pour longtemps avec la vie terrestre. Ses contemporains ne s'y trompent pas non plus, à l'image d'une délégation de Rennais qui se déplace vers le gouverneur, « lors malade et en dangier de sa personne »[8]. Cependant, alors qu'à l'image de certains gouverneurs, il aurait pu décider d'une « retraite », fut-elle brève, avant de mourir[9], inlassablement, il gouverne jusqu'à ses derniers instants. Peut-être a-t-il à l'esprit que s'éteindre après avoir quitté les affaires laisse souvent le défunt ignoré de ses contemporains, comme le cas de Michel de L'Hospital, dans un il est vrai différent, l'éclaire bien[10]. Mourir en fonction donne aussi et surtout l'image du serviteur du roi modèle, dévoué jusqu'au dernier soupir. Le 20 janvier, Étampes écrit encore aux Nantais pour qu'ils gardent bien leur ville, à Sanzay qui est encore et toujours en conflit avec eux, à Bouillé qu'il envoie

---

[6] La Ferrière, t. 2, p. 244 : Catherine à Étampes, Montpellier, [du 17 au 28] décembre 1564.
[7] Chantilly, 1 A 37 : codicille au testament du duc d'Étampes, Lamballe, 26 janvier 1565.
[8] AMR, AA 12, n° 36.
[9] Voir l'exemple postérieur du duc de Longueville : Madeleine Foisil, « Une mort modèle. La mort du Duc de Longueville, gouverneur de Normandie », *Annales de Normandie,* 1982, vol. 1/1, p. 243-251.
[10] Denis Crouzet, *La sagesse et le malheur. Michel de l'Hospital chancelier de France*, Paris, Champ Vallon, 1998, 605 p.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

sur les lieux et pour lequel il fait rédiger une commission pour régler le conflit[11]. Le 26 janvier, son neveu prend le relais et écrit à son tour aux Nantais sur le même sujet. Il leur évoque la lettre très récente d'Étampes et fait comme si de rien n'était en leur annonçant une prochaine venue, « quant mondit sieur mon oncle ou moy serons par dela »[12].

Croit-on vraiment à un futur rétablissement du gouverneur ? Ce n'est pas impossible au vu de ses nombreuses maladies et accès de fièvre qui ont été autant de fausses alertes. Dix ans plus tôt déjà, on l'avait donné pour mourant. Vieilleville rapporte en effet – mais on se doit d'être méfiant – qu'en 1553, Henri II lui aurait offert le gouvernement de Bretagne « advenant la mort du duc d'Estampes, qu'il tient pour certainne et en brief, estant oultré de maladie comme il est, et incurable au rapport de tous les médecins et chirurgiens de Paris et des siens mesmes »[13]. Le gouverneur s'était à chaque fois rétabli, non sans douleurs. Aussi, cette nouvelle maladie d'hiver aurait pu elle aussi être vaincue. Encore le 22 janvier 1565, Étampes écrit au sieur de La Caunelaye au sujet de Matignon et de François du Breuil sans évoquer une seule fois son état de santé, ce qu'il ne manque pourtant pas de faire d'habitude[14]. Mais peut-être est-ce justement là un mauvais signe. Cependant, ce qui frappe dans cette missive est moins son contenu que sa signature. Seul moment où le duc est contraint de prendre personnellement la plume, elle est un témoin visuel de sa fatigue. Il est alors très certainement déjà alité dans son château. L'écriture tremblante et hésitante semble trahir des signes de faiblesse du corps (voir ci-dessous).

[11] AMN, EE 199, f° 3 : Étampes aux Nantais, Lamballe, 20 janvier 1565.
[12] AMN, EE 199, f° 4 : Martigues aux Nantais, Lamballe, 26 janvier 1565.
[13] Vieilleville, *Mémoires*, 1838, t. 27, p. 187. « M. d'Estampes est fort valetudinaire, et tant abbattu en longues maladies, qu'il ne peult gueres vivre ». Mais Vieilleville rapporte au roi : « je vous donne certain advertissement qu'il se porte très bien, et du tout hors de dangier ».
[14] ADM, 34 J 4, Ms. 144 : Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 22 janvier 1565.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

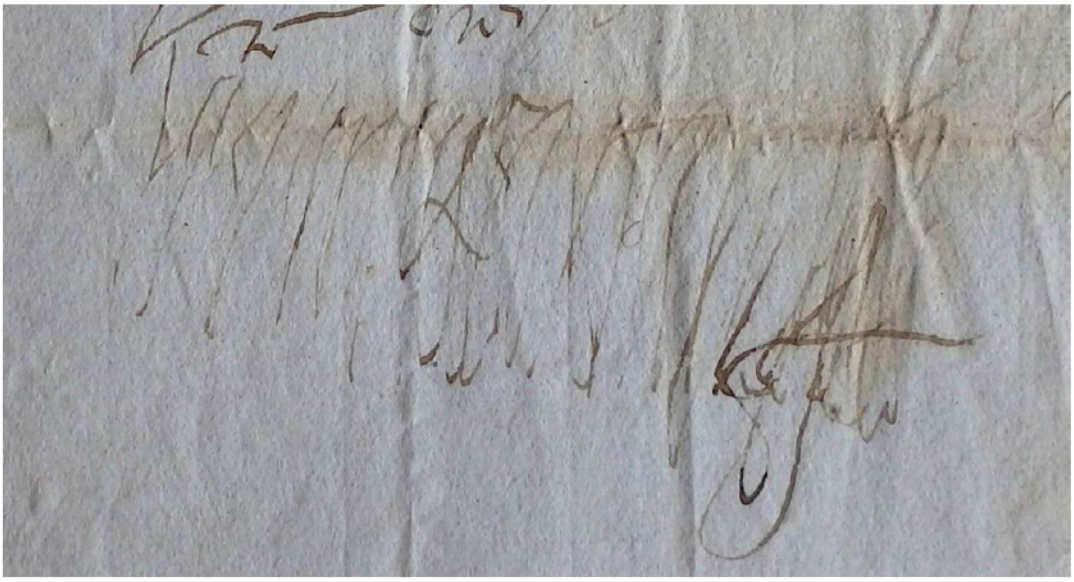

Si l'on la compare avec une signature « classique », telle que nous la voyons ci-dessous, cela paraît très visible.

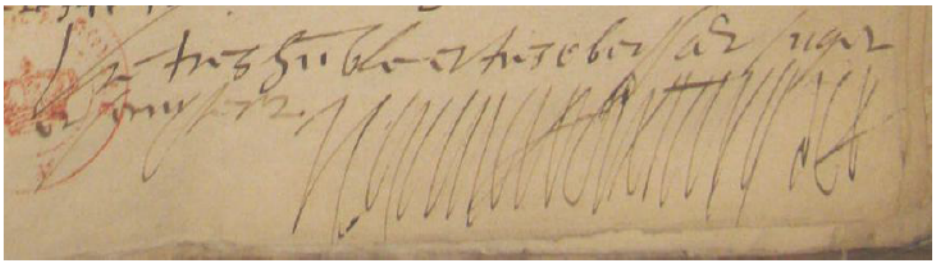

BnF, Ms. Fr. 15880, f° 168.

Après le 26 janvier, son état doit empirer à tel point que c'est Martigues qui s'occupe désormais de sa correspondance et de ses affaires. Une des premières lettres de condoléance que Martigues reçoit, celle du grand vicaire de Dol, est datée du 4 février. Elle évoque une lettre d'annonce que le neveu a rédigée « du dernier jour de janvier »[15] puis un délai de trois jours pour que l'évêque de Dol réponde[16]. Le 30 janvier, Martigues annonçait donc « la grande et irrévocable fortune qui m'est arrivée de la perte de monsieur mon oncle »[17]. Dans son lit et très probablement selon un *ars moriendi* bien précis, après une bonne confession, un viatique puis une extrême-onction, s'en remettant à Dieu, le duc d'Étampes rend l'âme dans

[15] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 130 : le grand vicaire de Dol à Martigues, Dol, 4 février 1565.
[16] Même chose pour l'évêque de Quimper : BnF, Ms. Fr. 20510, f° 133 : l'évêque de Quimper à Martigues, Quimper, 10 février 1565 : « il vous a pleu m'escrire du dernier du passé, portant advertissement de sa mort ». Martigues informe Jacques de Matignon le 1er février (APPM, J 124, f°61 : Martigues à Jacques de Matignon, 1er février 1565).
[17] ADCA, 1 E 1478 : Martigues à Jacques Boullain, Lamballe, 30 janvier 1565.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

les derniers jours de janvier, à l'âge de 51 ans. Si les premières lettres à ce sujet sont du 31, sa mort est très probablement de la veille.

La *memoria* immédiate du gouverneur

L'annonce d'une « bonne mort »

Martigues, nouveau chef de la maison de Penthièvre, se réserve le droit d'annoncer la mort de son oncle aux importants personnages de Bretagne mais aussi aux Grands du royaume, et en particulier à la famille royale. Charles IX et Catherine de Médicis sont les premiers informés. Au roi, Martigues annonce la

> « perte que en sa mort vous faictes du plus fidelle suject et serviteur que vous eussiez en vostre royaulme, qui trépassant, n'a eu plus grand regret en sa vye que de ne l'avoir perdue en vous faisant quelque bon et notable service »[18].

Le neveu utilise ici un poncif[19] – mais peut-être est-il sincère – de la lettre de courtoisie au roi : mourir sur le champ de bataille pour le roi de France aurait été le plus grand des honneurs pour Étampes[20]. Si mourir en son château permet une mort modèle devant Dieu, celle les armes à la main est la meilleure mort possible devant le roi. Étampes n'aura pas eu une « belle mort » au champ de bataille, mais une « bonne mort », emplie de piété[21]. Comme la bonne mort est aussi une mort publique, plusieurs personnalités de la province sont appelées au chevet du duc. La nouvelle arrive aussi à Toulouse, étape du tour princier de Charles IX. Il faut toutefois que les courriers traversent le royaume du Nord au Sud et le lendemain de la mort du gouverneur, le 1er février, Charles IX écrit encore une missive – posthume – à Étampes pour le prier de traiter avec les Nantais pour qu'ils envoient des vivres à Bayonne, lieu de rencontre avec la famille royale espagnole[22]. Pour le pouvoir central, le gouverneur, même à l'agonie, est encore aux affaires en Bretagne.

Lorsque la nouvelle de la mort d'Étampes arrive à la cour, il ne s'agit plus d'une affaire strictement bretonne et c'est aussi un événement à l'échelle du royaume car le gouverneur est

---

[18] Arthur de La Borderie, *art. cit.*, p. 56 : Martigues à Charles IX, [Lamballe, 31 janvier 1565].
[19] Voir en 1686 le regret assez similaire du Grand Condé au roi alors qu'il ne lui reste plus beaucoup de temps de vie. Dans sa lettre au roi, Condé déclare regretter de n'avoir pas pu encore plus le servir. *Mémoires pour servir à l'histoire de la maison de Condé*, vol. 1, Paris, 1820, p. 334 : Condé au roi, 10 décembre 1686.
[20] Bouillé écrit en 1568 qu'il utilisera « jusques à la dernière goutte de [son] sang » pour la défense de la couronne (BnF, Ms. Fr. 15548, f° 117 : Bouillé à Catherine de Médicis, Nantes, 15 novembre 1568).
[21] Hélène Germa-Romann, *Du « bel mourir » au « bien mourir ». Le sentiment de la mort chez les gentilshommes français (1515-1643)*, Genève, Droz, 2001, 352 p. Il n'est pas non plus assassiné comme l'est le duc de Guise (David El Kenz, « La Mort de François de Guise : entre l'art de mourir et l'art de subvertir », J. Fouilleron, G. Le Thiec et H. Michel (dir.), *Sociétés et idéologies des Temps modernes. Hommage à Arlette Jouanna,* Montpellier, Publications de l'université Montpellier III, 1996, t. 2, p. 629-662).
[22] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 123 : Charles IX à Étampes, Toulouse, 1er février 1565.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

un membre de la très haute aristocratie, ce groupe dirigeant du royaume. L'importance de l'événement se remarque en ce que de grands seigneurs qui ne correspondaient pas régulièrement avec Étampes parlent de sa mort. Antoine de Crussol, duc d'Uzès, informe le baron de Gordes, lieutenant général du Dauphiné, de la mort d'Étampes. Présent à Toulouse avec la famille royale, il écrit :

> « cejourd'huy sont arrivées nouvelles de la mort de M. d'Estampes, que je ne tiens touttefois asseurées »[23].

Quatre jours plus tard, Charles IX informe les Nantais de la nomination de Martigues à la succession de son oncle « suivant la provision » accordée quelques années plus tôt à Étampes[24]. Information aussitôt relayée au baron de Gordes par un certain Pasquier :

> « je croy que vous avez sceu la mort de Monsieur d'Estampes. Son gouvernement a esté donné à Monsieur de Martigues, et sa compagnye supprimée »[25].

Charles IX encore assez jeune, la lettre de Martigues informe avant tout sa mère pour qui cet événement est important. Même si elle s'y attendait, elle vient de perdre un soutien de taille. Elle évoque déjà le souvenir du duc d'Étampes, rempli de vertus, véritable modèle à suivre pour le neveu qui lui succède :

> « Mon cousin, je vous escripvis dernièrement le regret que j'avoys de la mort de Monsieur d'Estampes vostre oncle, pour y avoir perdu ung si digne et si fidelle serviteur et de qui j'ay de si longue main esprouvé la fidellité, expérience et suffisance que je demeurois en grand repos de tout le pays de Bretagne, mais puisqu'il a plu à Dieu de le rappeler et que vous estes pourveu en sa place et son estat, et il fault que vous evertuez de suppléer son défaut et vous gouverner de façon en vostre charge que vous soyez autant aymé et estimé de tout le monde comme il estoy et que vous ne vous souciez que de faire entretenir les editz du roy monsieur mon fils, et faire taxer ung chacun soubz la liberté d'iceulx tellement qu'il n'y ayt, s'il est possible, aucune contravention. Il fut envoyé ung mémoire à vostredict oncle, lequel il fault que vous faciez ensuyvre et satisfaire à tout ce qui estoit respondu en icelluy, affin de maintenir par là le pays en bonne intelligence »[26].

Pour la reine-mère, Étampes était un véritable fidèle. Il appliqua si bien ses directives dans sa province qu'elle « demeuroi[t] en grand repos de tout le pays de Bretagne ». Il s'agit là d'une forte louange de sa politique de concorde et d'arbitrage. Catherine rappelle également

---

[23] Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, vol. 1, p. 519 : Crussol à Gordes, Toulouse, 4 février 1565.
[24] AMN, AA 42, n° 6 : Charles IX aux Nantais, Toulouse, 8 février 1565.
[25] Duc d'Aumale, *op. cit.,* p. 520 : Pasquier à Gordes, Toulouse, 9 février 1565.
[26] La Ferrière, t. 2, p. 258 : Catherine de Médicis à Martigues, Toulouse, février 1565.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

après la fidélité royale du duc, ses vertus qui l'ont fait aimer du peuple. Il fut « aymé et estimé de tout le monde », le modèle du parfait gouverneur peut se dessiner de manière posthume. Ce témoignage de la reine-mère paraît sincère : on a déjà vu combien les liens et les accointances politiques étaient forts entre les deux personnalités. En janvier 1572, alors qu'un procès seigneurial s'ouvre contre Marie de Luxembourg, l'héritière d'Étampes, à propos du comté de Penthièvre (sûrement l'œuvre d'Anne de Pisseleu), la reine Catherine prend la plume pour écrire au président de Thou afin que la mémoire du feu duc ne soit pas entachée. Au sujet d'Étampes, elle évoque une nouvelles fois :

> « L'honneur et la réputation de feu mondict cousin le duc d'Estampes, la mémoire des vertuz duquel est encores si fresche et son honorable vie si bien congneue qu'il n'est besoing de fayre autre preuve contre ses calomnies »[27].

Le soutien de la reine-mère est des plus nets. Au reste, ce témoignage est loin d'être isolé. Le grand vicaire de Dol atteste lui aussi d'un amour unanime du peuple. Dans sa missive à Martigues, il rapporte une anecdote :

> « Vendredy [2 février], dernier jour de la Chandeleur, faisant sermon en l'eglise de Dol où y avoict bonne et grande compagnie, je annuncé la piteuse nouvelle, recommandant l'aime de mondict seigneur. Je vous puis bien asseurer que ency je ne voy peuple plus atristé de pareille nouvelle, ne qui me semblast faire prieres de meilleur cœur que je les voy ledict jour et encore aujourd'huy à nostre sermon prier la larme à l'œil »[28].

Il rapporte également que l'évêque de Dol envoie des mandements aux paroisses de son évêché pour prier pour l'âme du défunt gouverneur et « pour supplier Dieu vous vouloir tenir la main à vostre gouvernement en ce pays de Bretaigne, à son honneur, du Roy et du vostre avecques le soullaigement des pauvres Bretons ». Autrement dit, prier pour avoir un gouverneur à son image, un gouverneur de paix. La missive poursuit en annonçant des prières publiques des chanoines de Dol qui se font depuis le vendredi 2 février et qui vont continuer. La lettre évoque par ailleurs l'annonce de Martigues aux chanoines de Dol – preuve que le nouveau comte de Penthièvre a écrit à beaucoup de monde :

> « Et ayans receu la lectre qu'il vous a pleu leur envoyer leurs avey [avez] renouvellé leur regret mays ilz ont une grande attante en la promesse qu'il vous plaist leur faire d'estre conservateur de la religion catholique et du pays. Nous continurons tousjours à prier Dieu vous voulloir ayder en telle heureuse entreprinse ».

---

[27] La Ferrière, t. 4, p. 88 : Catherine de Médicis au président de Thou, Amboise, 5 janvier 1572.
[28] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 130 : le grand vicaire de Dol à Martigues, Dol, 4 février 1565.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Être un gouverneur de paix certes, mais aussi défenseur de la foi catholique, telle est l'attente de nombreux fidèles, ce qui ne surprend pas sous la plume du haut-clergé de Dol…À cause de l'éloignement géographique, plus tardive est la réaction des Bas-Bretons. Le 10 février, l'évêque de Quimper, Étienne Boucher, écrit à son tour à Martigues. Il lui assure que tout son clergé priera aussi pour « le funebre service de mondict seigneur d'Estampes », mais il ajoute que prier pour leur ancien gouverneur, si c'est chose dévolue au premier ordre, est une « obligation en laquelle toute la Bretaigne » demeure tenue[29]. L'évêque rappelle ainsi le sentiment unanime des Bretons à l'égard de leur ancien gouverneur ainsi que l'excellent souvenir d'un homme rempli de qualités et « l'honneur qu'il me faisoit par la particulière amytié qu'il luy plaisoit de me porter ». Assez logiquement, on observe une idéalisation du gouverneur disparu, procédé préalable à toute réutilisation politique de sa mémoire.

Les lettres d'annonce de la mort de son oncle sont pour Martigues autant de moyens de reprendre à son compte les bonnes relations du duc avec les élites bretonnes. L'évêque de Quimper répond à Martigues, en l'assurant qu'il continuera à son égard la fidélité qu'il entretenait avec Étampes. À Jacques de Matignon, Martigues évoque très rapidement la mort de son oncle, qui ne faisait peut-être plus de doute, pour s'empresser de parler de la continuité des amitiés :

> « Vous prier qu'outre l'amytié que vous m'avez de tout temps portée vous me vueillez continuer celle que vous luy portiez vous asseurant que vous n'aymerez jamais homme sur qui vous ayez plus de puissance »[30].

Ainsi, le deuil d'un chef de lignée permet aux maisons « alliées » d'écrire des lettres de condoléances où l'on renouvelle la promesse d' « alliance ». Louis, cardinal de Guise, lui aussi présent avec la cour dans le sud du royaume, affirme au vicomte de Martigues peu après la mort du gouverneur que les Guise vont perpétuer

> « la bonne voulonté que nous vous portons qui ne sera poinct moindre que celle que toute notre maison a continuellement portée à feu monsieur d'Estampes votre oncle, vous priant le vouloir ainsi croire et que nous vous aurons en telle estime comme l'un de noz meilleurs cousins et amys ainsi que vous congnoistrez par effectz toutes les fois que les occasions se presenteront.

[29] BnF, Ms. Fr. 20510, f° 133 : Etienne Boucher à Martigues, Quimper, 10 février 1565. Boucher est évêque de Quimper de 1560 à sa mort en 1571. Il est secrétaire de Catherine de Médicis et de l'ambassadeur de France à Rome. Il participe au concile de Trente sous Pie IV (BnF, Ms. Fr. 3898, f° 1, 8, 9, 22 : Etienne Boucher à Catherine de Médicis, Rome, 1557-1560).
[30] APPM, J 124, f° 61 : Martigues à Jacques de Matignon, Lamballe, 1er février 1565.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Au demeurant je vous prie monsieur de Martigues, me mander si vous avez retiré le chiffre que feu mondit sieur votre oncle avoit de mon frère monsieur d'Aumale »[31].

Louis de Guise achève ainsi sa missive en s'assurant bien de la transmission du chiffre que les Guise et Étampes utilisaient pour communiquer, offrant à Martigues de le lui renvoyer si tel n'est pas le cas. Les outils de correspondance d'Étampes font aussi partie des choses à transmettre à son héritier. Ainsi, Martigues écrit très probablement des dizaines de lettres dont quelques-unes seulement nous sont parvenues. Elles annoncent ainsi un décès mais aussi une succession dont le chiffre avec les Guises est un témoin matériel.

Pour les contemporains, la mort d'Étampes ne signifie en rien un moment de flottement. Chacun sait que son successeur au gouvernement de Bretagne est désigné depuis déjà quelques années. Martigues revêt ainsi officiellement et aisément l'habit de gouverneur dès la mort de son oncle : « le gouverneur est mort, vive le gouverneur ! ». Cependant, si Martigues s'évertue à diffuser la nouvelle, certaines communautés font encore bien souvent la confusion entre l'oncle et le neveu. Après tout, ils sont tous deux comtes de Penthièvre. Ainsi, en 1568, les religieuses de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes présentent une requête au gouverneur de Bretagne au sujet de la fortification de la ville – les habitants viennent prendre de la terre sur le domaine abbatial pour consolider les murailles – mais elles l'adressent « à Monseigneur le duc d'Estampes », et non à Martigues[32]. Le secrétaire qui rédige la réponse du gouverneur ne leur en tient pas rigueur et évoque simplement « monsieur le gouverneur », pour ne pas souligner ce qui aurait pu en d'autres occasions passer pour un affront. Cette requête montre encore une fois Étampes comme un gouverneur presque posthume. Trois ans après sa mort, il reste présent dans les esprits des uns et des autres, poussant même à la confusion avec son neveu[33].

Pourtant, sa succession a été préparée à l'avance. Selon un acte royal, en mars 1563, Étampes « auroyt remis entre noz mains ledit gouvernement » et Martigues a été choisi pour lui succéder[34]. Or, en septembre de la même année, le roi précise qu'il a bien reçu la

---

[31] BnF, Ms. Fr. 20458, f° 87 : Louis, cardinal de Guise, à Martigues, Agen, 27 mars 1565.
[32] AMR GG 302 : requête des religieuses de Saint-Georges au duc d'Étampes, août 1568. Il s'agit assurément d'une erreur des religieuses et non du greffier car à la suite du document figure la décision du gouverneur, sans donner le nom d'Étampes ou de Martigues, mais contresigné par Morin et indiquant que l'acte fut fait en présence du gouverneur à Fougères le 20 août 1568. Or précisément, Martigues est bien à Fougères ce jour là car il y signe une missive (Travers, t. II, p. 408). Cela aurait pu être une erreur et concerner l'année 1562 quand Étampes passa en août à Fougères, mais sa correspondance montre qu'il partit de la ville avant le 20 août 1562. Sans compter que c'est bien en 1568-1569 que les Rennais décidèrent de travaux de fortifications.
[33] La confusion peut aussi porter sur les titres qu'elles estiment transmis au neveu.
[34] ADIV, 1 Ba 4, f° 227 : provision de Charles IX pour Martigues, Amboise, 20 mars 1563, enregistré en parlement le 20 mai 1565.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

démission d'Étampes mais qu'il désire qu'il continue de gouverner « comme auparavant »[35]. Ainsi, par un procédé juridique assez classique, Étampes démissionne sans démissionner. Il gère le gouvernement de Bretagne comme un bien patrimonial, alors que les convoitises autour de son gouvernement qui rapportait gros ne manquent pas[36]. L'acte de nomination de Martigues ne sera enregistré par le parlement qu'après sa mort. Il est vrai qu'un acte prêt à être enregistré offre davantage de garanties qu'une simple promesse de droit de survivance, qui par ailleurs pouvait très bien être bafouée a posteriori, comme ce fut le cas pour la survivance du duc de Montpensier à son petit-fils le prince de Dombes en 1582, le gouvernement étant finalement offert au duc de Mercœur.

Dans la pratique, tout fonctionne très bien. Il ne faut pas attendre la lettre officielle pour que Martigues succède à son oncle. En annonçant « la perte qu'avons faicte de feu monsieur d'Estampes », au second lieutenant, Bouillé, Martigues en profite ainsi pour l'envoyer immédiatement commander à Nantes alors que lui-même reste à Rennes pour le service funèbre[37]. Ce n'est que le 10 mars que les Rennais reçoivent une lettre de Charles IX confiant « la charge et totalle administration dudit gouvernement a monseigneur de Martigues »[38]. Entre temps, la transition des pouvoirs se fait très naturellement et sans contestation et l'enterrement puis les funérailles du feu gouverneur peuvent s'organiser. Les historiens ont bien mis en évidence ce genre d'événement, notamment les cérémonies princières[39]. À l'échelle provinciale, les funérailles d'un gouverneur sont également riches en symboliques sociales et politiques.

Les funérailles rennaises : l'hommage au feu gouverneur

Dans son testament, quant à « la sépulture de [son] paouvre corps », Étampes s'en « remectz à [son] nepveu monsieur de Martigues, lequel [il] recommande au Roy et à la Royne et qu'il leur plaise luy donner moyen d'executer son honorable charge » de gouverneur de Bretagne[40]. Une dernière fois, le duc pense à son métier de gouverneur qui doit être transmis à son neveu. En consultant le testament de Martigues, rédigé deux ans plus tard,

---

[35] ADIV, 1 Ba 4, f° 230 : provision de Charles IX pour Étampes, Mantes, 13 septembre 1563.
[36] *Calendar of State Papers relating to english affairs in the archives of Venice,* vol. 7, n° 86 : Giovanni Michiel, ambassadeur de Venise en France, au doge et au sénat, Paris, 16 juillet 1559. Il évoque l'objectif du duc de Nemours d'obtenir la Bretagne au lieu de la Normandie, pour paiement de dettes que lui doit le roi. Il obtiendra en 1562 le Lyonnais.
[37] AMN, AA 43, f° 1 : Bouillé aux Nantais, Ponsal, 11 février 1565.
[38] AMR, AA 12, n° 39.
[39] Juliusz A. Chroscicki, Mark Hengerer, Gérard Sabatier (éd.), *Les funérailles princières en Europe, XVIe-XVIIIe siècle, 3 vol.,* Rennes-Versailles, Presses universitaires de Rennes-Centre de recherches du château de Versailles, 2012-2015.
[40] BnF, Clair. 355, f° 19 : testament d'Étampes.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

avant de partir « avecques une armée » pour le roi, on comprend qu'Étampes a été mis en bière à la nécropole des Penthièvre à Guingamp. En effet, Martigues demande alors que « notre corps soit porté et enterré en notre église et couvent des cordeliers de Guingamp, dans le sépulcre et enfeu de messieurs nosdits predecesseurs, princes, contes de Penthievre et autres grands seigneurs de notre sang qui y ont esté inhumés »[41]. Aujourd'hui disparue, cette nécropole familiale concentre la symbolique des Penthièvre. Le corps d'Étampes mis en bière, le corps physique, est bien celui du grand seigneur, de l'individu qui appartient à son lignage. Et cinq ans plus tard, son neveu Martigues est enseveli près de son oncle[42]. Les corps des deux gouverneurs, comme pour les souverains, quittent la sphère publique pour rejoindre la sphère privée[43]. Désormais, pour se référer à eux, on utilisera volontiers leur mémoire, non plus leur corps.

La cérémonie publique quant à elle, les funérailles proprement dites, se déroulent à Rennes, sans que l'on puisse savoir si c'est en présence de son corps ou d'une effigie, pratique que l'on retrouve quelques temps plus tôt en Normandie pour le gouverneur Brezé[44]. Ce dernier, mort dans sa province, se voit offrir de somptueuses cérémonies à Rouen en 1531. La mort en Bretagne, et non à la cour, joue aussi pour la mémoire d'Étampes. Les funérailles concentrent bien des enjeux de mise en scène d'un pouvoir, d'un rang, d'une puissance. Après avoir reçu une lettre de Martigues, les religieux de l'église Saint-Pierre de Rennes décident d'un service funèbre pour l'âme d'Étampes[45]. Claude Dodieu, évêque de Rennes, accompagné de chanoines de Saint-Pierre, entre au parlement le 6 février 1565 pour remontrer aux magistrats qu'ils ont été « exortés par lettres du seigneur de Martigues, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en ce pays, de celebrer ung service pour l'ame du feu duc d'Estampes »[46]. La ville de Rennes est soucieuse qu'au moins un évêque de Bretagne officie. Surtout, la municipalité fournit beaucoup pour la cérémonie : draps mortuaires, cierges peints en noir, torches, écussons aux armes d'Étampes (plus de 260 d'après une mise). Martigues

[41] AN, X^{1A} 3628, f° 274 : testament de Martigues, Nantes, 3 novembre 1567. Des documents nantais indiquent à propos de Martigues, tué au siège de Saint-Jean-d'Angély, que son corps fut d'abord transporté aux Essarts, puis à Nantes, avant d'arriver à Guingamp (AMN, CC 303, 1570).
[42] Du Paz, p. 121.
[43] Paul S. Fritz, « From ''Public'' to ''Private''. The royal funerals un England, 1500-1830, *Mirrors of Mortality. Studies in the Social History of Death*, Joachim Whaley (éd.), Londres, 1981, p. 61-79.
[44] Monique Chatenet, « Quelques aspects des funérailles nobiliaires au XVIe siècle », *Les funérailles à la Renaissance*, actes du colloque (Bar-le-Duc, 2-5décembre 1999), Genève, Droz, p. 45. Voir aussi Anne-Valérie Solignat, « Funérailles nobiliaires et pouvoir seigneurial à la Renaissance », *Revue historique,* 2012/1, n° 661, p. 106.
[45] AMR, BB 42 : « Articles et devys touchant le service qu'il reste faire en l'eglise de Sainct Pierre de Rennes pour et a l'intention de deffunct Monsieur le gouverneur, suyvant le lettre missive envoyée a messieurs de Sainct Pierre par le sieur de Martigue ».
[46] ADIV, 1 Bb 22, f° 2 : mardi 6 février 1565.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

achète « quelques petites frizes noires »[47], cette couleur s'imposant déjà pour un deuil[48]. Au centre de la cathédrale, « le grand hostel » est tendu d'une grande croix de velours, comme c'est alors l'usage pour les catafalques, emprunt aux funérailles royales[49]. Puis, tous les « petits hostels » de l'église Saint-Pierre sont recouverts de draps et tentures aux armes des Penthièvre. On peut alors imaginer l'église remplie d'hermines. Le vendredi 9 mars 1565, une grand-messe débute à 9h du matin pour honorer la mémoire du feu gouverneur. Les listes des dépenses municipales rennaises nous renseignent bien sur cet événement à l'échelle de la ville. Et le moins qu'on puisse dire c'est que les Rennais ne lésinent pas pour cette journée offerte à la « bonne memoyre » de monsieur d'Étampes, selon leurs propres mots.

Tous les grands dignitaires de la ville sont conviés. Le capitaine envoie même des messagers pour aller chercher son lieutenant et le connétable, restés dans leurs résidences de la campagne rennaise[50]. Surtout, le peuple est invité « pour prier dieu pour son âme ». En effet, la ville veille bien à ce que l'église soit remplie. La veille, quatre crieurs publics, vêtus de noir, ont sillonné les rues pour « convier les gens de la ville » au service divin en l'honneur du gouverneur. L'excellente réputation de l'ancien gouverneur est telle que le capitaine Boisorcant commande à six hallebardiers de « meptre ordre au peuple à raison du grand nombre qui se trouva ». À en croire les mises rennaises, l'église est bondée et certains doivent prier sur son parvis. L'affluence aux funérailles du gouverneur permet de mesurer sa grande popularité[51]. L'attraction curieuse pour une belle et peu fréquente cérémonie doit aussi jouer. De plus, un grand nombre de personnes participent à l'office, à l'image de ces soixante-cinq « hommes portans et tenans [des] torches ». À ces porteurs de torches s'ajoutent « quarante angellotz portans escuzons des armes dudit feu seigneur », des enfants de la ville déguisés pour l'occasion.

Le même vendredi 9 mars, peu avant la cérémonie, des serviteurs des Penthièvre entrent au parlement de Rennes pour inviter les magistrats à venir aux funérailles. Le président René de Bourgneuf, sieur de Cucé, qui fut aussi maître des requêtes dans le conseil d'Étampes,

---

[47] ADCA, 1 E 1478 : Martigues à Jacques Boullain, Lamballe, 30 janvier 1565.

[48] Même utilisation du noir pour la mort d'Alain de Guengat, gouverneur de Brest. Ses deux enfants sont de noir vêtus (Antoine Rivault, « La culture matérielle d'un serviteur de François Ier : l'inventaire après décès d'Alain de Guengat, gouverneur de Brest et vice-amiral de Bretagne (1531) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. CXLIIII, 2016, p. 221-227).

[49] Par exemple pour Louis de Brezé à Rouen en 1531 (Monique Chatenet, « Quelques aspects des funérailles nobiliaires au XVIe siècle », *Les funérailles à la Renaissance*, actes du colloque (Bar-le-Duc, 2-5décembre 1999), Genève, Droz, p. 45).

[50] Julien Botherel, sieur d'Apigné et le sieur de Ligonnyer.

[51] De même que pour Jean-Marie Constant, l'affluence des Blésois aux funérailles de Gaston d'Orléans en février 1660 montre qu'il était plus qu'apprécié par la population de Blois (*Gaston d'Orléans, Prince de la liberté*, Paris, Perrin, 2013, p. 374).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

prononce alors un long discours sur le défunt. Ce véritable panégyrique, ou oraison funèbre en parlement, y loue toutes les qualités du parfait gouverneur :

> « [Le duc d'Étampes], en son vivant gouverneur et lieutenant général pour le roy en ce pais, qui a si bien et heureusement gouverné ceste province durant le temps de vingt ans et au contentement de tout le peuple, que la mémoire de son nom en est recommandable et avoit ledit seigneur duc d'Estampes les plus grandes vertuz qu'on peult désirer en un grand gouverneur, cappitaine et lieutenant du roy, car outre la discipline militaire en laquelle il a esté noury du commancement, ayant dès des premiers ans mérité d'estre faict par le roy cappitaine et collonnel des Suisses, la plus belliqueuse nation de l'Europpe, et depuis commandé pour le roy en plusieurs grandes et honorables charges, finallement auroit esté ordonné lieutenant pour le roy en ce pais où il a si bien et heureusement administré ceste charge, que à jamais nous resentirons de la bonne et sage conduite dont il a tousjours usé et signantement durant les troubles derniers où il a contenu si saigement soubz l'auctorité et obéissance du roy touz ceulx de ce pays tant par la providence de son bon conseil que par le moyen des armes qu'il avoit prestes et en la main, sans touteffoiz user d'aucune cruaulté ny viollance que l'on peut justement dire de luy *que erat prudens imperator et fortis miles*[52], et combien qu'il eut grande science et expérience de l'art militaire, touteffoiz il n'en voulloit user que avecq très grande raison et occasion et s'eforczoit plustost composer toutes choses par conseil que d'y emploier les forces tellement qu'il a mérité d'estre estimé des plus grandz vertueulx et vaillans sieurs qui aient esté de son temps. […] Et en tout temps tant de paix que de guerre, il c'est conduict si industrieusement et prudemment que ce pais a esté tousjours en repos soubz la charge durant laquelle comme l'on scait il a repoulsé hors cedict pais les Angloys ennemis anciens de ce royaulme estans descenduz au Conquet à sa grande louange et honneur qui faict que sa mémoire sera à jamais recommandable en l'honneur de laquelle mémoire les habitans de ceste ville ont délibéré de faire ce jour à l'heure de dix heures du matin en l'église cathédralle de cestedite ville un service solempnel pour supplier Dieu de nous conserver et maintenir en repos comme le passé et donner la grâce à monsieur de Martigues à présent gouverneur et lieutenant pour le roy en cedit pays de si bien gouverner cestedicte province que nous puissions vivre en paix comme nous avons faict durant le vivant dudit deffunt auquel lieu lesdits habitans prient la cour se y trouver »[53].

Le discours est des plus éloquents. Les qualités et vertus d'Étampes sont énumérées. Alors qu'il est un homme d'armes, ayant commandé aux Suisses, Étampes n'a jamais pris les armes de manière irréfléchie. Le magistrat fait peut-être référence à ses conseils de tempérance lors

[52] « Il était un chef sage et un soldat courageux ».
[53] ADIV, 1 Bb 22, f° 10v°-11 : vendredi 9 mars 1565.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

du siège du Havre. Une des vertus avancée est ainsi son inclination au dialogue, à se conduire « doucement », pour régler les conflits, spécialement les déchirures religieuses. L'usage de la force n'est loué qu'à un seul moment, lorsqu'il repousse la descente anglaise de 1558 ! De plus, Cucé dépeint l'exact opposé d'un homme autoritaire. Au contraire, Étampes gouverna « par conseil », vertu on ne peut plus appréciée par cet homme qui joua lui-même un rôle non négligeable dans son conseil. Le parlementaire évoque la bonne « mémoire » du défunt duc. C'est également le cas dans la suite du dialogue au parlement qui se poursuit par la prise de parole du premier président, André Guillard, sieur de L'Isle :

> « Sur ce, Maître André Guillard, premier président, a dict que d'aultant que la mémoire du feu duc d'Estampes est honorable en ceste court pour les vertuz et honneurs dont il estoict orné de son vivant faisant la charge de lieutenant du roy et gouverneur de ce pays, d'aultant est il impossible d'en ouyr faire mention sans ung grand regret de la perte advenue a ce pais par son décès et nous pouvons assurer que ses haultz faictz et actes magnanimmes racomptez par Me René de Bourgneuf, sieur de Cucé, ne pouroient estre mieulx approuvez ailleurs que en ceste compaignye en laquelle nous pouvons tous tesmoigner particullierment du fruict qui se recueilloit en ce pays de son administration et comme il contenoit les forces qu'il avoit en sa charge soubz les reigles de justice et a la justice mesme donnoit tant de confort et ayde que chacun pouvoit congnoistre que son oppinion estoict qu'en temps de paix les armes ne se doibvent tenir a aultre fin, doncques considerans la grace que dieu luy a faicte de administrer droictement une si grande charge nous estimons touz que dieu l'a appellé pour le colloquer eu nombre des bien heureux et prions avecq vous qu'il soit ainsi, louans grandement l'affection de tous les bourgeoys procurans en ceste ville partye de ses obsecques par le moien du service qu'ilz ont faict preparer en l'eglise cathedralle auquel assisteront touz ceulx de la court qui auront commodité de ce faire et a ceste fin ladite court se levera a l'heure acoustumée en tel cas »[54].

La encore, la vertu de l'usage pondéré des armes, surtout en temps de paix, est mise en avant. L'opinion de l'ancien gouverneur à ce sujet, connue de tous, est des plus louables pour Guillard. Si les parlementaires évoquent la mémoire du gouverneur, c'est également qu'elle peut leur être utile.

Se référer à l'ancien gouverneur

Le 13 avril suivant, Martigues fait sa première entrée au parlement en tant que nouveau gouverneur. Il s'explique alors sur les raisons de sa venue, invoquant la lenteur que le

[54] ADIV, 1 Bb 22, f° 10v°-11 : vendredi 9 mars 1565.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

parlement met à enregistrer l'édit de Roussillon. De suite, il évoque son oncle et se place dans son héritage direct : « il a pryé de croire que jamais feu son oncle gouverneur de cedit pays que dieu absolve n'eut meilleure ne plus grande volonté d'honorer que luy ». Son discours terminé, le président André Guillart lui répond :

> « Monsieur, ceste compaignye s'esjouist de vostre bienvenue en ce pays quelque occasion que ce soict qui vous y amène par ce quelle espère tousjours que par votre presence la justice sera plus fortisfiée et que les forces qui sont a vostre suilte estant si près du siège principal de justice y auront plus de reverance joinct que nous sentons de plus près la consolation que feu monsieur d'Estampes votre oncle nous a laissée la mémoire duquel est si honorable en ce lieu qu'il n'y est jamais nommé qu'avecq ung très grand regret de la perte que ce pays en a faicte. Ceste consolation nous viens de l'experience que nous faisons que vous estes son vray successeur et imitateur de ses vertuz et qu'oultre celles dont vous estes orné et assez recommandé de vous mesmes quant vous pristes ceste charge, vous vous efforcez d'adjouster les siennes desquelles nous vous en nommerons deux qui sont imprimées en la mémoire certaine et constante d'un chacun de nous et en noz regrets par infinies actes qui en feront foy a la postérité. L'une est qu'il a tousjours esté tardif a emploier les forces qui estoient en ses mains contre les subjectz du Roy et ne le faisoict jamais que par ordonnance de justice ou par ung commandement du Roy si certain et approuvé qu'il se trouvoit conforme aux loix et aux règles de justice receues de tout temps en ce royaume, l'aultre qu'il defferoit tant aux decretz de justice que jamais il ne empescha ny revocqua ung seul si ne a esté par le conseil de ceste court et après en avoir conferé et deliberé en icelle »[55].

Subtilement, le président rappelle à Martigues les vertus de son oncle. La présentation de l'action d'Étampes est faite sous un jour qui met en valeur sa bonne volonté envers le parlement. C'est également un discours qui pousse le neveu à l'imitation d'un modèle de gouverneur. En septembre 1566, lors d'une nouvelle entrée au parlement, c'est François Calon, autre ancien conseiller d'Étampes, qui pour le complimenter de son attitude – il est venu au parlement demander conseil sur une affaire juridique – évoque une nouvelle fois la mémoire d'Étampes : « vous este le vray successeur des vertuz de feu monsieur d'Estampes votre oncle, desquelles les cronicques sont plaines »[56]. Constamment, les magistrats évoquent la mémoire de celui qui gouverna en « bon » gouverneur et qui entretint d'excellents liens avec l'élite parlementaire – ce sont eux qui ont la parole et non pas les plus modestes conseillers. Sa mémoire remplie de vertus offre aux magistrats et aux contemporains un

[55] ADIV, 1 Bb 22, f° 18 : vendredi 18 avril 1565.
[56] ADIV, 1 Bb 25, f° 16 : jeudi 19 septembre 1566.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

modèle à suivre dans une période de plus en plus trouble. Faire appel au souvenir d'Étampes devint ainsi rapidement une manière de rappeler un âge de paix perdu. On procède avec lui comme on commence à le faire pour le « bon roi Louis XII ».

La mort du gouverneur Étampes n'est pas sans conséquences politiques à l'échelle de la province et sa mort apparaît aussi comme un moment de libération de la parole. Ce qu'on ne pouvait pas réclamer du vivant d'Étampes peut alors être clamé haut et fort. En 1561, le vote des États en faveur de Rennes avait été arbitré par Étampes qui avait lui-même donné son avis favorable pour la ville aux dépens de Nantes. Les Nantais avaient multiplié les requêtes à leur gouverneur pour essayer de conserver au moins une séance annuelle dans leur ville, en vain[57]. Un an après sa mort, les partisans du parlement à Nantes rouvrent le dossier. Dans une supplique au roi, ils évoquent alors les « nullitez de l'advis de feu monsieur d'Estempes »[58]. Il faut certainement de l'audace pour évoquer ainsi la mémoire du gouverneur quand on sait que désormais, c'est son neveu qui gouverne. Dans le document, les Nantais mentionnent d'abord des problèmes juridiques : la commission accordée au gouverneur ne serait pas conforme à la règle et invaliderait donc sa compétence d'arbitrage. Les Nantais s'attaquent aussi aux arguments du feu gouverneur. Étampes avait dans son avis avancé que c'est à Rennes que les ducs étaient couronnés, les Nantais font remarquer que les rois de France ne le sont pas à Paris qui est pourtant capitale du royaume. Ils font aussi remarquer que dans la commission d'Étampes, « il n'estoyt question de scavoir laquelle desdites deux villes estoyt capitalle mais seullement laquelle estoyt plus commode pour l'assiette d'un parlement ». De plus, les Nantais évoquent des vices de forme, impossibles à énoncer clairement du vivant d'Étampes. Ils écrivent :

> « il procéda directement contre la forme prescripte par ladite commission, car au lieu qu'il luy estoyt mandé de s'informer par la voix des troys estatz et d'envoyer l'information avecques l'advis desdits estatz, il proceda a enquêtes secrettes de tesmoings demourans soubz le resort de Rennes ».

En plus d'évoquer son corps privé, les Nantais font de même avec ses réseaux, ses amitiés avec les témoins interrogés, tous du ressort de Rennes. À la fin du document, c'est bien cela qui est réaffirmé avec encore plus de convictions « par la lecture desdites informations et advis, il s'aprendra que ce n'estoyt que une enquête secrette de tesmoings particulliers et quand a l'advis il n'estoyt des gens desdits estatz ains particullier dudit sieur d'Estempes,

[57] AMN, II 6. Voir chap. 10.
[58] AMN, II 6.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

suspect en cette cause ». Une accusation en particulier rentre dans le vif du sujet. Les Nantais écrivent que « ledit sieur d'Estempes avoyt interrest parceque touttes ses terres de Bretagne [sont] soubz le resort de Rennes, partant il ne pouvoyt estre commissaire »[59]. Les Nantais évoquent alors le corps privé du gouverneur, sa qualité de grand seigneur. Son comté de Penthièvre, sous le présidial de Rennes, le rend partial dans l'affaire. Sa personne publique est altérée. La première contre-attaque des Nantais de 1566 ne donne pas de suites immédiates, mais elle offre un discours intéressant sur le gouverneur. Pour les Nantais, il est incontestable qu'il fut « suspect » dans cette affaire. Il fut un particulier, un homme privé dans une affaire publique, et on se doit de dissocier sa personne physique de sa fonction de gouverneur.

À l'inverse, les Rennais se réfèrent à son état de gouverneur. En effet, en 1580, lorsque les Nantais choisissent encore une fois de rouvrir ce douloureux dossier et qu'ils en appellent au roi, les Rennais, contraints de riposter, rédigent un long mémoire qui plaide leur cause à la cour, de la même manière que le mémoire nantais de 1566. Leur capitaine, le sieur de Méjusseaume, un ancien gendarme et protégé d'Étampes, porte les paroles des Rennais au gouverneur du moment, le duc de Montpensier. Dans ce mémoire, ils évoquent les arguments habituels de la ville de Rennes. Un paragraphe évoque alors le gouverneur Étampes :

> « Que feu monsieur d'Estampes avoit faict en son temps tout ce qui pouvoit deppendre de la charge de gouverneur et lieutenant général en l'instruction et jugement de ceste cause, ayant informé sur la commodité ou incommodité des deux villes et baillé et envoyé son advis au roy, suyvant lequel il advoua lesdits arrestz tellement que ce qui a esté de l'office de gouverneur est seullement de les faire estroictement garder et ne peult des meshuy ledit seigneur de Monpensier en prandre plus grande congnoissance sans rechercher les actions dudit feu seigneur d'Estampes ny faire aultre chose que cela mesmes qu'il a faict sans du tout les improuver, et si les princes et gouverneurs des pays ne s'opposent a l'audace de ceulx qui en calomniant et accusant les actions et jugement de ceulx qui les ont precedé en leur charge et ont laissé a la posterité de bons et insignes tesmoignaige de leur vertu veullent faire remuer et retraicter les choses bien jugées establies et ordonnées et n'assistent ceulx qui par telz mauvais moyens sont indeubment travaillez et mollestez, toute auctorité des gouverneurs sera du tout mesprisée et anéantie. A ceste cause, il est de la dignité de l'estat de gouverneur et grandeur de mondit seigneur de Monpensier de faire cesser le trouble et remuement que s'efforcent faire ceulx de Nantes »[60].

L'éloge du rôle d'Étampes sert à faire comprendre à Montpensier qu'il est engagé par les actions de ses prédécesseurs. Pour les Rennais, si Montpensier revenait sur la décision de

[59] AMN, II 6, n° 7.
[60] AMR, FF 249 : mémoire que Méjusseaume devra porter à Montpensier, 1580.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

fixer le parlement à Rennes, c'est alors la fonction même de gouverneur qui serait remise en cause, son « auctorité […] mesprisée et anéantie ». Dans l'argumentaire des Rennais, il est clair que la fonction de gouverneur dépasse l'individu qui en occupe la charge. C'est une sorte de continuité de l'État à l'échelle du gouvernement des provinces qui est évoquée. Étampes est donc gouverneur de Bretagne au-delà de 1565. Ses actions et décisions en Bretagne demeurent après sa mort et pèsent encore dans la vie politique des Bretons si bien qu'on peut en évoquer la mémoire comme un argument d'autorité. Ainsi du lieutenant général La Hunaudaye qui, entre 1577 et 1579, essaye de rendre assidus les Nantais au service du guet. Comme argument d'autorité, il n'hésite pas à recourir à d'anciens règlements d'Étampes, soulignant par ce moyen la continuité de son action[61]. Mais la référence au passé est souvent sélective. En 1570, Montpensier, nouveau gouverneur de Bretagne, entre en conflit avec le sieur d'Assérac, un proche d'Étampes, qui demande une lieutenance générale de la province. Montpensier a déjà Bouillé sous ses ordres et ne veut pas d'un second lieutenant : cela reviendrait pour lui à amoindrir son autorité. Au roi, il évoque alors la mémoire de Martigues, qui ne disposait que d'un seul lieutenant, mais pas celle d'Étampes qui, à plusieurs reprises, en avait deux[62].

Assurément, les figures du corps privé et du corps politique du gouverneur sont utilisées selon les argumentaires et les intérêts des uns et des autres. Néanmoins, on a là affaire à une mobilisation d'arguments qui interrogent la symbolique attachée à cette figure de serviteur du roi. En la matière, les Rennais offrent de bons exemples. En 1565, ils désirent retrouver chez eux leurs armes déposées par Étampes à l'hôtel de ville quelques années plus tôt. L'on a vu comment une telle mesure était source d'incompréhension de la part des municipalités[63]. Les bourgeois de Rennes connaissent peut-être la position de Martigues sur le sujet, plutôt enclin à laisser la milice bourgeoise armée. Ils lui écrivent alors une requête en bonne et due forme mais n'attaquent pas clairement la décision de l'ancien gouverneur. Ils évoquent simplement le « commandement de feu monseigneur de bonne memoyre monseigneur le duc d'Estampes votre predecesseur en ce gouvernement »[64]. Finalement, Martigues revient sur la décision de son oncle, aidé en ce sens par le ton très lisse de la requête. Au contraire, en indiquant que Martigues est le successeur de son oncle, ils lui font comprendre que lui seul peut revenir sur une de ses décisions. Là où les Nantais en appellent au roi, les Rennais en appellent au

[61] AMN, EE 29, f° 24 : ordres de La Hunaudaye, 1577-1579.
[62] BnF, NAF, 6010, f°50 : Montpensier à Charles IX, Champigny, 18 avril 1570.
[63] Voir chap. 6.
[64] AMR, AA 12, n° 42 : requête des Rennais à Martigues, et réponse signée Morin, 26 septembre 1565.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

successeur d'Étampes, d'autant plus flatté dans sa dignité de gouverneur. Ainsi, les Rennais savent très bien manier la figure du corps politique du gouverneur quand il s'agit de conserver une décision qui leur fut favorable et à l'inverse, invoquer sa « bonne memoyre », tout en douceur, pour solliciter son successeur de revenir sur une décision peu appréciée. Chose que les Nantais n'ont a priori pas su manier avec autant d'habileté tant leur position était plus inconfortable.

Conclusion : le gouverneur ne meurt jamais

Châteaubriant en 1543, Étampes en 1565 et Montpensier en 1582 meurent tous trois de vieillesse et en exercice. Seul Guy de Laval meurt brutalement en 1531 mais encore s'agit-il d'une chute de cheval en chassant, moment de répit du gouverneur. Les gouverneurs de Bretagne du temps meurent plutôt âgés, de cause naturelle, et en charge. Comme en Normandie un peu plus tard, le gouverneur de Bretagne bénéficie d'une « bonne mort » voire d'une mort « modèle »[65]. On est alors loin des morts les armes à la main de gouverneurs de provinces en guerre comme dans le Milanais[66]. Assurément, les cérémonies funéraires révèlent la figure du parfait gouverneur comme on peut souligner celle du parfait chevalier ou du parfait prince[67]. Il est logique qu'elles insistent sur les qualités et vertus des défunts. Ainsi, la cérémonie de Rennes en mars 1565 magnifie la fonction de l'homme et son adéquation avec ses vertus comme il convient dans de telles circonstances. Mais la vison rennaise exalte un protecteur de la ville et ne reflète pas forcément le point de vue de tous les Bretons, les oppositions nantaises après 1565 en témoignent. En définitive, bien plus que la distinction entre bonne et belle mort, l'évocation de la mémoire du gouverneur renseigne véritablement sur l'institution. Être gouverneur c'est représenter le roi. Dans cette mesure, on comprend que le gouverneur ne meurt jamais[68], qu'il existe une pérennité de son corps politique qui lui survit bien après sa mort. Les recours à la mémoire du gouverneur défunt par les uns et les autres illustrent cette théorie du double corps du gouverneur, théorie parfois difficile à imposer, de même que l'idée que le corps du gouverneur est lui-même celui du roi.

---

[65] Madeleine Foisil, « Une mort modèle. La mort du Duc de Longueville, gouverneur de Normandie », *Annales de Normandie,* 1982, vol. 1/1, p. 243-251.
[66] Philippa Woodcock, *The forgotten patrons : the French governors of Milan, 1499-1522,* PhD, Queen Mary, University of London, 2007.
[67] Laurent Bolard, « ''Pour sa gloire et sa postérité''. Remarques sur la souveraineté princière dans l'Italie du XVe siècle », *Le Moyen Âge,* 3/2003, CIX, p. 545-561.
[68] Ralph E. Giesey, *Le roi ne meurt jamais. Les obsèques royales dans la France de la Renaissance,* Paris, Flammarion, 1987, 350 p.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

CONCLUSION GÉNÉRALE :

UN GOUVERNEUR AUX MILLE VISAGES

J'ai voulu, avec des titres simples, gouverneur d'argent, de guerre, d'argent, de justice etc. montrer à quel point le métier de gouverneur de province au XVIe siècle est à appréhender sous l'angle le plus large possible. Il touche à tout et est, par sa nature même de représentation du corps du roi, extrêmement divers et varié. Il n'a pas vocation, comme on peut l'affirmer parfois rapidement, à se cantonner au seul domaine militaire. Les archives illustrent bien la grande diversité de ce pouvoir provincial, car le gouverneur apparaît plus ou moins dans chaque fonds breton. Ainsi, comme le souligne Claude Tiévant à propos de Montmorency en Languedoc, « apparemment, le gouverneur n'était nulle part. En fait, il était partout » [1]. Pourtant, on est loin d'un « gouverneur absolu » par qui tout passe automatiquement[2]. Plus loin encore d'un « demi-roi » qui se serait arrogé localement des pouvoirs régaliens[3]. C'est davantage une figure tutélaire, d'autorité plutôt qu'autoritaire, qui n'hésite pas à déléguer et qui intervient seulement en cas de blocage ou de conflit. Ainsi, à travers le cas d'Étampes, plusieurs grandes constantes du métier de gouverneur se dégagent.

Entreprise collective et polyvalence des services

La dimension seigneuriale et patrimoniale de son autorité, tout d'abord, est indéniable. Étampes est l'exemple type du gouverneur-seigneur local et il est sans doute possible, à son échelle, de renvoyer aux catégories qu'utilise Robert Descimon pour le monarque. Étampes combine féodalité et sacerdoce, figure de gouverneur-seigneur et de gouverneur-magistrat[4]. Gouverneur-seigneur, il l'est d'autant plus qu'il possède une partie non négligeable de la province qu'il gouverne. Il n'en est pas moins également magistrat, détenteur d'une « charge publique » qui lui survit après sa mort, sans pour autant relever de l'office ou de la

[1] Claude Tiévant, *Le gouverneur de Languedoc…,* p. 16.
[2] Jean du Tillet affirme que les gouverneurs des provinces éloignées « ont un pouvoir absolu à cause de leur distance et esloignement » (BnF, Ms. Fr. 5929, f° 10). Saint-Simon parle quant à lui de « gouverneur absolu » à propos du maréchal de Belle-Île à Metz (Saint-Simon, *Mémoires*, Paris, 1856, t. 7, p. 205).
[3] Léo Mouton, *Un Demi-roi, le duc d'Épernon*, Paris, Perrin, 1922, 275 p.
[4] Robert Descimon, « La royauté française entre féodalité et sacerdoce. Roi-seigneur ou roi-magistrat ? », *Revue de synthèse*, 1991, p. 460-461.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

commission. Son pouvoir est à la fois public et privé, et on ne saurait distinguer complètement ces deux dimensions, entre puissance féodale et service du roi[5]. De plus, comme le note Philippe Contamine pour le bas Moyen Âge[6], les serviteurs du roi inscrivent leur dignité, leur état, partout où ils le peuvent. Étampes, même dans des textes qui ne relèvent pas du gouvernement de Bretagne, rappelle constamment son état de gouverneur de la province. C'est une dignité qui fait partie de son identité politique la plus profonde. Ainsi, son destin, sa trajectoire de vie, se confondent-ils avec l'institution qu'il représente[7]. Rien d'étonnant alors d'observer autour de lui des agents eux-mêmes polyvalents, qui servent le grand seigneur, le matin et le gouverneur, l'après-midi. Placer un vassal ou un serviteur dans les rouages de la monarchie est un bon moyen de capter les talents au service du gouverneur, et inversement pour ce dernier de faire fonctionner sa capacité de distribution des faveurs royales, ce qui lui permet de conforter sa puissance. Des officiers de justice, de finances, des officiers de marine, de fortifications, des capitaines de places fortes, de l'arrière-ban ou des membres des États : autant de profils qui ne sont pas incompatibles avec le service domestique du gouverneur, qu'il soit durable ou plus occasionnel. Comme ce dernier est le représentant du monarque, le servir, c'est toujours continuer et prolonger le service du roi.

Ainsi ont pu être identifié avec précision les réseaux du gouverneur Étampes. Chaque individu y prenant place a offert de nouvelles opportunités de recherches documentaires, que ce soient ses lieutenants, les capitaines de places fortes, les commissaires des guerres, les grands officiers de finances, les parlementaires, les sénéchaux…sans oublier les individus issus directement de sa domesticité. En cela, cette monographie n'est pas une biographie classique : ici, point d' « illusion biographique »[8]. D'où une construction thématique et non chronologique du propos. Il s'agit moins de l'étude d'un gouverneur que d'un « système » de gouvernement basé sur des « réseaux d'acteurs sociaux »[9], système collectif à bien des égards. En définitive, le gouvernement de Bretagne est une institution collective. Bien sûr, le gouverneur lui-même est la clé de voûte de ce système. Mais l'étude au plus près de sa personne et de ses activités fait apparaître un monde institutionnel bien plus vaste que ne le

[5] Même constat fait par Ariane Boltanski, *Les ducs de Nevers…,* p. 19.
[6] Philippe Contamine, « Le Moyen Âge Occidental a-t-il connu des ''serviteurs de l'État'' ? », *Les serviteurs de l'État au Moyen Âge,* Congrès de la SHMES, Pau, mai 1998, Paris, PUPS, 1999, p. 17.
[7] Denis Richet note que « ce que nous appelons la ''fonction publique'' faisait tellement corps avec son titulaire qu'il est impossible de retracer l'histoire de tel conseil ou de tel poste sans écrire celle des individus qui l'ont présidé ou occupé » (*La France moderne : l'esprit des institutions,* Paris, Flammarion, 1973, p. 79).
[8] Pierre Bourdieu, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales,* 1986, 62/1, p. 69-72.
[9] Thierry Rentet, *Anne de Montmorency…,* p. 390.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

laissait entrevoir le seul texte de la lettre de provision[10]. Sa correspondance, source la plus à même de révéler le regard qu'il porte sur l'institution qu'il représente, laisse en réalité entrevoir une vaste toile d'araignée tissée au fil des années. Tout l'intérêt d'analyser son étendue et son fonctionnement a été de comprendre qu'il s'agit d'un réseau loin d'être uniforme, car le gouverneur n'entretient pas les mêmes rapports de pouvoir partout et de la même manière. Tel officier royal lui est entièrement subordonné, tel autre l'est beaucoup moins. En creusant, on découvre d'autres liens, plus discrets et pas toujours visibles au premier abord. Le constat de cette diversité plaide pour une présence élargie du gouverneur dans les affaires de la province. Il est bien, dans ce contexte, le premier serviteur du roi en Bretagne.

Si l'on change d'échelle, le gouverneur de Bretagne fait, avec ses homologues, partie prenante de ce « maître collectif » du royaume décrit par Mikhaël Harsgor pour une période antérieure[11]. Il s'insère pleinement dans les jeux de pouvoirs présents à ce niveau, et donc dans un ou des réseau(x) plus vaste(s). En 1543, c'est une faveur toute delphinale qui le propulse en Bretagne, en lien avec l'installation de réseaux d' « amis » et de fidèles du jeune Henri, puisqu'en quittant l'Auvergne, Étampes laisse la place aux Albon de Saint-André. Bien inséré dans le cercle du dauphin-duc, il est également un protégé d'Anne de Montmorency, déjà solidement installé dans les affaires bretonnes. Le connétable est partout, à tel point que l'ouvrage aurait pu éventuellement s'intituler *Étampes, Montmorency et la Bretagne.* On serait tenté d'expliquer sa présence dans les sources par ses capitaineries de Nantes et Saint-Malo, détenues depuis 1526, par sa baronnie de Châteaubriant acquise en 1543, enfin, par sa protection d'Étampes, toute personnelle. Les comparaisons avec les gouvernements de Guy puis Jean de Laval, eux aussi alliés de Montmorency, montrent une longue influence sur la province, des années 1520 aux années 1560[12]. Guy de Laval pouvait ainsi remercier le secrétaire du grand maître de « la peine qu'avez prinse et prenez encores chacun jour pour les affaires du pays de Bretaigne »[13]. Pour un serviteur du gouverneur, Montmorency « favorisoit les Bretons »[14]. Dans les sources, il n'est pas rare, en effet, de le voir s'enquérir « des

[10] Critique générale faite par Denis Richet, *La France moderne : l'esprit des institutions…,* p. 6.
[11] Mikhaël Harsgor, « Maîtres d'un royaume. Le groupe dirigeant français à la fin du XVe siècle », Bernard Chevalier, Philippe Contamine (dir.), *La France de la fin du XVe siècle,* Paris, Éditions du CNRS, 1985, p. 135.
[12] On pourrait ainsi parler de *The Montmorency affinity in Brittany* : Stuart Carroll, *Noble Power during the French Wars of Religion. The Guise Affinity and the Catholic Cause un Normandy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005, 320 p.
[13] Chantilly, L, XV, f° 313 : Guy de Laval à Berthereau, Montholon, 9 octobre [avant 1531].
[14] ADIV, 5 J 168.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

nouvelles de Bretaigne […] là où il me semble, peut-il écrire, que tout ce porte bien »[15]. Ainsi, la Bretagne est-elle un horizon essentiel pour le favori du prince comme la Normandie, la Champagne ou la Bourgogne le sont pour les Guises. Dans ce jeu de pouvoirs beaucoup plus vaste, à l'échelle du royaume, le gouverneur de province est un élément clé. S'exprime ici une réciprocité d'intérêts. Si on a le sentiment qu'Étampes profite toujours de l'influence de Montmorency pour obtenir ou conserver une faveur royale, au reste définitivement acquise en 1547, il faut avoir à l'esprit qu'il est important pour le connétable de protéger son homme afin de s'appuyer sur lui et la province qu'il contrôle, pour mieux jouer sa partie au service de la monarchie et de ses intérêts.

La mise en scène de l'unicité du pouvoir

Les sources montrent cependant qu'un gouverneur est loin de disposer d'un pouvoir sans entraves. Ces limites n'ont pas eu besoin de lui être rappelées, il les connaît et les énonce de lui-même dans ses lettres : impossibilité de se mêler d'affaires étrangères à la province sans autorisation ou sollicitation du conseil, respect de la coutume bretonne, des institutions locales, interdiction de sortir en armes de sa province sans mandement royal etc. Au reste, même si le gouverneur peut rendre des ordonnances locales en son nom, bon nombre découlent de demandes du centre politique ou de requêtes qu'on lui a demandé de traiter. Là encore, on a pu voir dans la signature de ces ordonnances provinciales une forme de pouvoir démesuré accordé au gouverneur[16]. Mais la question de l'excès de pouvoir ne se pose que si la confiance se rompt entre le Prince et son gouverneur, ce qui n'a pas été le cas pour Étampes. Sur la base de cette confiance, le roi peut lui déléguer une quantité d'affaires jugées secondaires qui feraient embouteillage au conseil. Le gouverneur aux mille visages, présent et compétent sur une quantité d'affaires, participe ainsi en réalité du bon fonctionnement de la monarchie en province. Comme le note justement Dominique Le Page à propos des gouverneurs et des Grands, « il n'y a pas eu de démission du pouvoir royal face à eux »[17].

Mais la confiance n'exclut pas le contrôle et les pratiques de la monarchie le montrent bien. Pendant son gouvernement, Étampes a été de nombreuses fois commissaire pour le roi. Que ce soit pour encadrer les troupes qui partent en Écosse, pour supprimer le convoi maritime, pour enquêter sur des affaires importantes localement, comme la résidence du

[15] BnF, Ms. Fr. 20537, f° 61 : Montmorency à Aumale, Chantilly, 11 mars [avant 1551].
[16] M. A. Verster, *Jacques de Savoie-Nemours…*, p. 135 qui conclut qu'avec ces ordonnances « les gouverneurs provinciaux en France bénéficiaient à la Renaissance d'un statut presque similaire à celui de roi ».
[17] Dominique Le Page, « Noblesse et pouvoir royal en Bretagne (1480-1540) », Jean Kerhervé (dir.), *Noblesses de Bretagne du Moyen Âge à nos jours,* Rennes, PUR, 1999, p. 147.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

parlement de Bretagne, pour affecter des lieux de culte aux protestants, pour lever une armée contre eux, le gouverneur de Bretagne reçoit à chaque fois une lettre de commission. Si l'on se souvient que sa lettre de provision s'avère très courte et très vague, on comprend mieux pourquoi la monarchie procède ainsi. C'est un efficace moyen de contrôle, le roi se réservant à chaque fois la possibilité de nommer un autre commissaire – et on l'a vu, parfois le duc le demande de lui-même. Finalement, Étampes a été si souvent commissaire qu'on peut surtout y voir la marque d'une confiance renouvelée. À travers une certaine forme de contrôle et d'impulsion, le souverain redit un soutien et affiche une faveur.

Gouverneur en « grâce », Étampes doit donc très souvent rédiger des ordonnances provinciales, au nom de son souverain. Si pour certains auteurs, cela atteste d'un grignotage du pouvoir royal par les gouverneurs, en réalité, c'est un mandement royal qui appelle à la rédaction de tels textes. Parfois, Étampes est à la cour, se retrouve avec le roi dans son cabinet et, avec leurs secrétaires respectifs, ils font rédiger deux actes qui ont trait au même objet. Le roi fait d'Étampes son commissaire et ce dernier fait appliquer la volonté royale par une ordonnance prise en son nom. Pourquoi alors avoir besoin de deux actes ? Si une ordonnance du gouverneur est compétente, pourquoi ne pas se contenter d'un ordre royal oral ? Et pourquoi passer par le biais du gouverneur quand le seul acte signé de la main du roi suffirait ? Cette pratique documentaire répond en réalité au désir de faire passer un message d'unicité du pouvoir. Le mandement royal à destination d'Étampes vient montrer que l'acte du gouverneur qui va suivre s'inscrit bien dans la volonté du monarque. Inversement, l'ordonnance provinciale, en plus d'ajouter une *auctoritas* locale, montre que le gouverneur agit de concert avec le souverain, que telle décision n'est pas une marque de défiance à son encontre. Car toute la question est de savoir de qui vient l'initiative. Est-ce une entreprise collective ? Est-ce le roi seul qui en est à l'origine ? Ou le gouverneur qui propose et demande à son souverain une commission ? Quand pour une même nomination à un poste de pouvoir local, l'historien dispose d'un mandement du roi au gouverneur, puis d'un autre du gouverneur au sénéchal, et enfin d'un troisième du sénéchal à l'alloué, c'est toute la chaîne de commandement qui se déroule sous ses yeux, c'est tout l'affichage de la cohérence et de l'unicité du pouvoir, de la salle du conseil de Fontainebleau à la circonscription locale qui prend forme. Et il en allait de même aux yeux des sujets. Guy de Laval rappelle ainsi à Robertet en 1522 que le roi « a ordonné qu'il ne fust depesché mandemens tant pour la police dudit pays que pour le fait de la guerre qui ne s'adressassent à moy » car cela est « bon pour le profilt dudit sieur et que mon auctorité en la charge qu'il luy a pleu me donner ne soit

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

diminuée »[18]. On est loin de l'ordonnance du gouverneur symbole d'une prise de pouvoir local. Il ne faut pas non plus oublier le légalisme ambiant qui règne dans la province, comme partout ailleurs dans le royaume. Bien des subordonnés n'obéissent qu'une fois vue la signature du roi par crainte de mal agir. Faire commissaire le gouverneur, c'est lui éviter bien des blocages et lenteurs liés à ce légalisme dont il est lui-même largement imprégné. Le gouvernement par actes légaux vient donc renforcer, appuyer et favoriser celui qui s'opère par les réseaux et les relations interpersonnelles. Par les textes royaux, Étampes dispose de moyens on ne peut plus efficaces pour entretenir une « nébuleuse », comme on a pu le voir à propos de subordonnés, à première vue éloignés de la domesticité mais captés à son service via les tâches de gouvernement. À l'inverse, ce dernier permet l'entretien, la faveur et l'avancement d'une foule de serviteurs. Cette imbrication du gouvernement domestique et du gouvernement bureaucratique[19], l'un favorisant l'autre, ressort d'autant plus qu'au début des années 1540, la Bretagne est encore une province en cours d'intégration au royaume des Valois et que les jeux de pouvoirs sont loin d'y être figés.

Une province entre intégration et guerres civiles

Le fait d'être à la tête d'une telle province, dotée en outre d'une forte identité, façonne en partie l'exercice de la charge. La présence d'institutions provinciales puissantes et encore vivaces, voire revendicatives (les États provinciaux, mais aussi dans une moindre mesure, l'arrière-ban), explique sans doute le recours à un membre de la haute aristocratie locale, capable de se présenter comme partie prenante, si ce n'est tête, du corps provincial. Arrivé au début des années 1540, Étampes est un gouverneur – pour le roi mais aussi pour le duc – qui accompagne l'intégration politique de la province au royaume. Dans cette perspective, on observe une provincialisation des personnels, phénomène encouragé par le gouverneur. Puisant dans ses propres réseaux, mais aussi en dehors d'eux, parmi des hommes qui lui sont moins attachés, il propose bien souvent des candidats « locaux » au roi, quand ce ne sont pas eux-mêmes qui sollicitent son entremise, le tout dans un objectif de meilleure efficacité, et tout en favorisant une autonomie croissante d'action du gouverneur. Entre 1543 et 1565, force est de constater un renforcement de cette provincialisation qui témoigne de la « ''médiatisation'' progressive par les puissants des contacts entre les sujets et le pouvoir

[18] BnF, Ms. Fr. 2933, f° 96 : Guy de Laval à Robertet, Saint-Malo-de-Beignon, 5 novembre 1522.
[19] Robert Descimon, « La vénalité des offices et la construction de l'État dans la France moderne : Des problèmes de la représentation symbolique aux problèmes du coût social du pouvoir », Robert Descimon, Jean-Frédéric Schaub, Bernard Vincent (dir.), *Les figures de l'administrateur : institutions, réseaux, pouvoirs en Espagne, en France et au Portugal, 16e-19e siècle,* Paris, EHESS, 1997, p. 83.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

royal »[20]. De plus, provincialiser le service du roi c'est, pour Étampes, le rendre plus performant mais aussi assurer une plus grande participation et donc susciter une forte adhésion au projet politique monarchique. Cette provincialisation interroge à coup sûr la dimension spatiale de l'exercice du pouvoir. Pour gouverner efficacement une province nouvelle pour les Valois, Étampes choisit d'être un gouverneur résident et itinérant. Par la correspondance et les déplacements, il apparaît comme les yeux et les oreilles d'un roi qui ne connaît pas personnellement la situation sur le terrain, de même qu'un intermédiaire proche et accessible pour ses gouvernés.

L'originalité provinciale ressort peut-être plus encore lors des premières guerres de Religion. Malgré un protestantisme plus vivace qu'on ne l'a parfois pensé, du moins en haute Bretagne, la province s'avère finalement assez peu clivée par la première guerre de Religion, particulièrement sur le plan militaire. Les affrontements armés des Bretons derrière leur gouverneur se jouent aux frontières orientales du duché, un temps ressuscitées, et en Normandie. Pourtant, la « crise » des années 1560-1563 n'est pas sans inquiéter le gouverneur comme le centre politique. La nature composite des troubles (craintes religieuses, politiques, sociales) ne risque-t-elle pas de perturber une intégration finalement assez récente ? Les moments de crise sont aussi des révélateurs de carences, de dérèglements ou, au contraire, de stabilité institutionnelle. Ainsi en va-t-il, selon des modalités différentes, pour l'arrière-ban, très fortement touché par les divisions confessionnelles et que le duc n'ose plus convoquer entièrement, pour les francs-archers, réformés et au contraire utilisés lors de la campagne de Normandie, voire pour la provincialisation du personnel financier ou maritime. Les troubles religieux font ainsi émerger de nouveaux rapports politiques entre la province et le centre, ou en transforment la nature. Robert Harding met l'accent sur la « crise » des réseaux des gouverneurs, éclatés par les guerres civiles et supplantés par les partis religieux[21]. Mais ici, avec Étampes, qui conserve de solides réseaux à son service, c'est la figure d'une intermédiation renforcée, au service de la concorde, qui s'impose pour le moment.

Un intercesseur efficace et « populaire »

Cette étude tente ainsi de prendre place dans la réflexion sur la définition du système monarchique et de la société politique de la Renaissance. Notre gouverneur qui doit assurer l'intégration d'une province et faire face aux troubles religieux, est pendant une vingtaine d'années un « pilier du royaume », pour reprendre l'expression de Robert Harding. Ce dernier

[20] Philippe Hamon, *Messieurs des Finances…,* p. 358 ; Arlette Jouanna, *Le devoir de révolte…,* p. 246.
[21] Robert Harding, *Anatomy of a power elite…,* p. 106-107.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

a déjà bien montré que les gouverneurs sont des personnages clés du royaume à la fin du XVIe siècle. L'exemple d'Étampes confirme pour la Bretagne ce que pressentait Michel Antoine, à savoir qu'il est, dès le règne de François Ier, un rouage central du dialogue entre le prince et ses sujets. C'est bien ce statut d'intermédiaire qui ressort le plus souvent après lecture des sources. Intermédiaire d'autant plus efficace qu'Étampes, en plus d'être un homme du roi, s'estime, se pense et apparaît aussi comme un homme de la province[22].

En cela, et tout en se défiant des dangers de la psychologie historique, on peut affirmer que le duc d'Étampes est véritablement un gouverneur de Bretagne « populaire ». Il est ici l'exact opposé d'un César de Vendôme, gouverneur largement impopulaire dont les États de Bretagne demanderont à plusieurs reprises le départ[23]. Comme pour Saint-André en Auvergne-Lyonnais[24], le mot revêt plusieurs sens. Populaire, Étampes l'est d'abord parce qu'il n'est pas « tumulteux », à l'inverse d'un Mercœur ou d'un Vendôme. On l'a vu, il est particulièrement apprécié pour sa capacité à faire respecter la paix civile dans un esprit de concorde approuvé par un très grand nombre de ses gouvernés. Mercœur sera beaucoup plus clivant, ce qui ne veut pas dire qu'il n'est pas apprécié – il l'est des ligueurs – mais un gouverneur « moyenneur » ou neutre cristallise beaucoup moins les inimitiés autour de sa personne dans les années soixante. L'habile tour politique d'Étampes est d'avoir su plaire aux modérés huguenots comme aux catholiques, dans un contexte où les radicalismes ne triomphent pas encore et ne s'en prennent pas à une telle attitude modératrice, du moins frontalement et à ce niveau. Autre habileté politique, le gouverneur se situe au point nodal du dialogue entre le roi et ses sujets en apparaissant assez Breton pour sa province et assez Français pour la cour, à l'inverse d'un baron de Châteaubriant. Gouverneur de province « provincial », sa présence non continue mais régulière dans son gouvernement joue en sa faveur, et il peut se faire le porte parole d'un grand nombre de requêtes de ses administrés qui voient en lui un relais assez proche – à l'inverse de l'absentéiste duc de Montpensier – et en même temps assez puissant. Populaire, il l'est donc aussi en tant qu'excellent intermédiaire auprès du monarque, en tant qu'intercesseur. Par sa correspondance, grâce à d'efficaces réseaux[25] – Montmorency au premier chef –, par sa présence physique au conseil, ou par

[22] Il est à la fois serviteur du roi et élite de sa province, un « serviteur-dominant » comme le rappelle justement Denis Richet (*La France moderne…,* p. 79).
[23] James Collins, *La Bretagne dans l'État royal…,* p. 16.
[24] Lucien Romier, *La carrière d'un favori…,* p. 427.
[25] Mark Greengrass, « Functions and Limits of Political Clientelism in France before Cardinal Richelieu », Neithard Bulst Robert Descimon, Alain Guerreau (dir.), *L'État ou le Roi : fondations de la modernité monarchique (XIVe-XVIIIe siècles),* Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1996, p. 69-82.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

l'accès au plus près de la personne royale, Étampes est un bon gouverneur d'intercession entre sa province et le souverain-suzerain.

Si les Lyonnais supplient Saint-André de rester gouverneur d'Auvergne-Lyonnais et de ne pas accepter le même poste en Picardie, c'est parce qu'ils n'ont pas l'assurance d'être dotés par la suite d'un aussi bon relais que lui. Quand Étampes meurt en 1565, sa succession préparée pour son neveu est acceptée de tous – et ce bien avant l'enregistrement officiel de ses lettres royales – car ce dernier se retrouve à la tête des mêmes réseaux efficaces de redistribution de la faveur royale et de ses bienfaits, que son oncle. Dans cette « civilisation du cœur »[26] où l'ordre public est teinté d'affect, on voit se dessiner un véritable « amour » des gouvernés pour leur gouverneur, selon les divers témoignages recueillis avant et après sa mort. Mais plus que cet amour, aussi sincère soit-il, c'est l'espoir de ne pas perdre son influence auprès du roi qui les anime. C'est en cela qu'Étampes, comme tant d'autres, est utile à une monarchie de la Renaissance basée sur le consensus et le dialogue, car un amour réciproque entre gouvernés et gouvernant empli de la *reconnaissance* des premiers permet un bon fonctionnement du système. Le souverain-suzerain trouve son intérêt à avoir recours à un gouverneur « bien aimé » du peuple, dans la mesure où celui-ci lui apparaît comme un parfait procureur des Bretons et régule avec efficacité l'appel et la requête à destination de sa personne. En 1628, quand il faut chercher un nouveau gouverneur – poste qui sera offert à Richelieu – un contemporain peut ainsi affirmer que « la Bretagne a besoing d'un homme d'esprit et de courage qui la tienne entre l'amour et la crainte, et cela estant, il se peut tirer de cette province de grands advantages en toutes façons »[27]. Ainsi, alors qu'on a souvent considéré l'amour du peuple envers certains gouverneurs comme propice au soulèvement d'une province derrière une ambition politique, il faudrait aussi le penser comme utile à la monarchie. De plus, la figure assez modérée et réservée d'Étampes est moins à même de susciter un amour politiquement signifiant que des aristocrates plus charismatiques, ou engagés, tels François de Guise ou Martigues en Bretagne, dont Brantôme loue l'amour que la noblesse lui porte. Ainsi, une distinction entre les popularités doit aussi être proposée : le bon gouverneur, le non-turbulent, est celui qui est aimé des « hommes de bien », le mauvais l'est des « méchants », c'est-à-dire ici de ceux qui menacent l'ordre public.

Je voudrais aller plus loin en avançant l'idée qu'Étampes, en plus d'avoir été aimé et populaire, a été utile. Utile par son sang : héritier des ducs de Bretagne, il représente

[26] Sur cette notion d' « amour » des gouvernés pour leurs gouvernants voir Jean Nagle, *La civilisation du cœur. Histoire du sentiment politique en France du XIIe au XIXe siècle,* Paris, Fayard, 1998, 413 p.
[27] Cité par Pol Vendeville, *« S'ils te mordent…,* p. 377.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

personnellement un enjeu pour consolider l'Union de 1532. Premier personnage d'une province récemment arrimée au navire français, il est le mieux placé pour faire le lien entre le roi et ses nouveaux sujets. Véritablement, sa puissance et son aura ont été « détournées » et mises au profit de la monarchie[28]. Que ce soit pour lever des troupes, pour avancer des fonds, financer des projets maritimes, entretenir le dialogue avec les divers corps de la société, ce sont bien toutes les possibilités d'action du gouverneur de la province qui sont mises au service de la couronne. En retour, Étampes peut bénéficier d'une puissance féodale retrouvée, de charges qui l'associent au fonctionnement interne de la couronne, et de faveurs royales très profitables. Voilà une destinée exceptionnelle, commencée dans l'exil et achevée au conseil du roi et au sommet de la province d'origine. Il est une figure un peu spéciale de Grand issu d'une dynastie régnante, mais qui doit tous ses honneurs au roi…un *homo novus,* la critique sociale en moins ! Finalement, le jeu entre le roi et Étampes est un jeu gagnant-gagnant. On est bien loin de l'image du « grand féodal » turbulent et forcément opposé à une prétendue centralisation du système monarchique, qui n'est d'ailleurs pas véritablement pensée comme un projet politique par les Valois.

En réalité, l'*auctoritas* naturelle du premier gentilhomme de la province se combine parfaitement avec l'*auctoritas* et la *potestas regia*, c'est-à-dire la souveraineté déléguée du prince. Pour la monarchie, c'est bien tout l'enjeu territorial et politique d'une telle institution, celui de ne pas apparaître aussi éloignée du peuple que lorsque Montaigne affirme qu'un seigneur breton « entend parler de son maître une fois par an, comme s'il s'agissait du roi de Perse »[29]. Entre le roi et le peuple, entre la couronne et la province, entre la République et la petite patrie se dresse un homme à la fois représentant du monarque et moteur d'un système collectif de gouvernement. Grâce à son gouverneur, le roi de France est bien présent en sa province de Bretagne.

[28] Laurent Bourquin, *Noblesse seconde…,* p. 20.
[29] Montaigne, *Les Essais,* Livre 1, chap. 42, p. 357.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

ANNEXES

Carte 8: géographie d'un pouvoir foncier

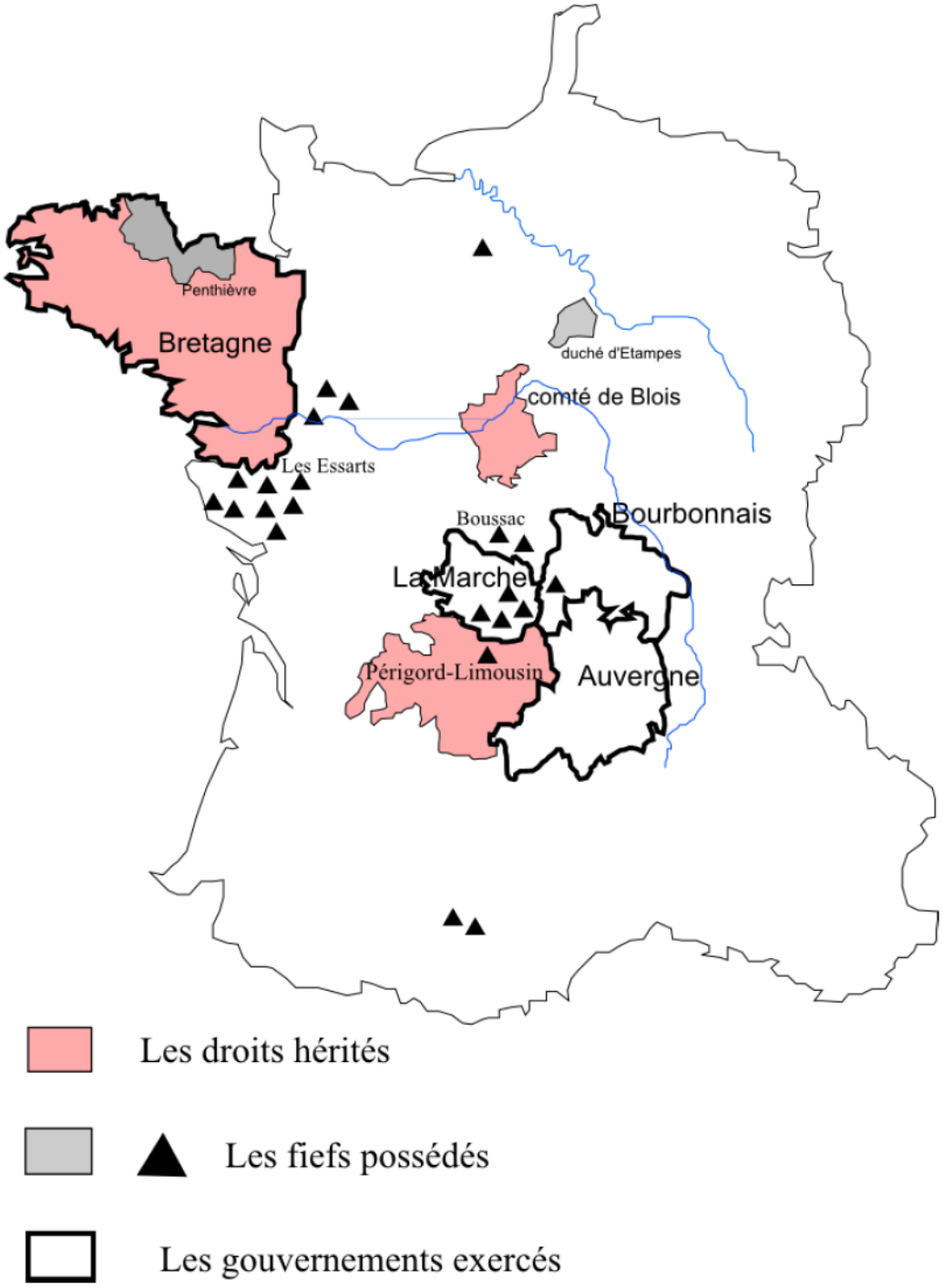

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Généalogie du duc d'Etampes

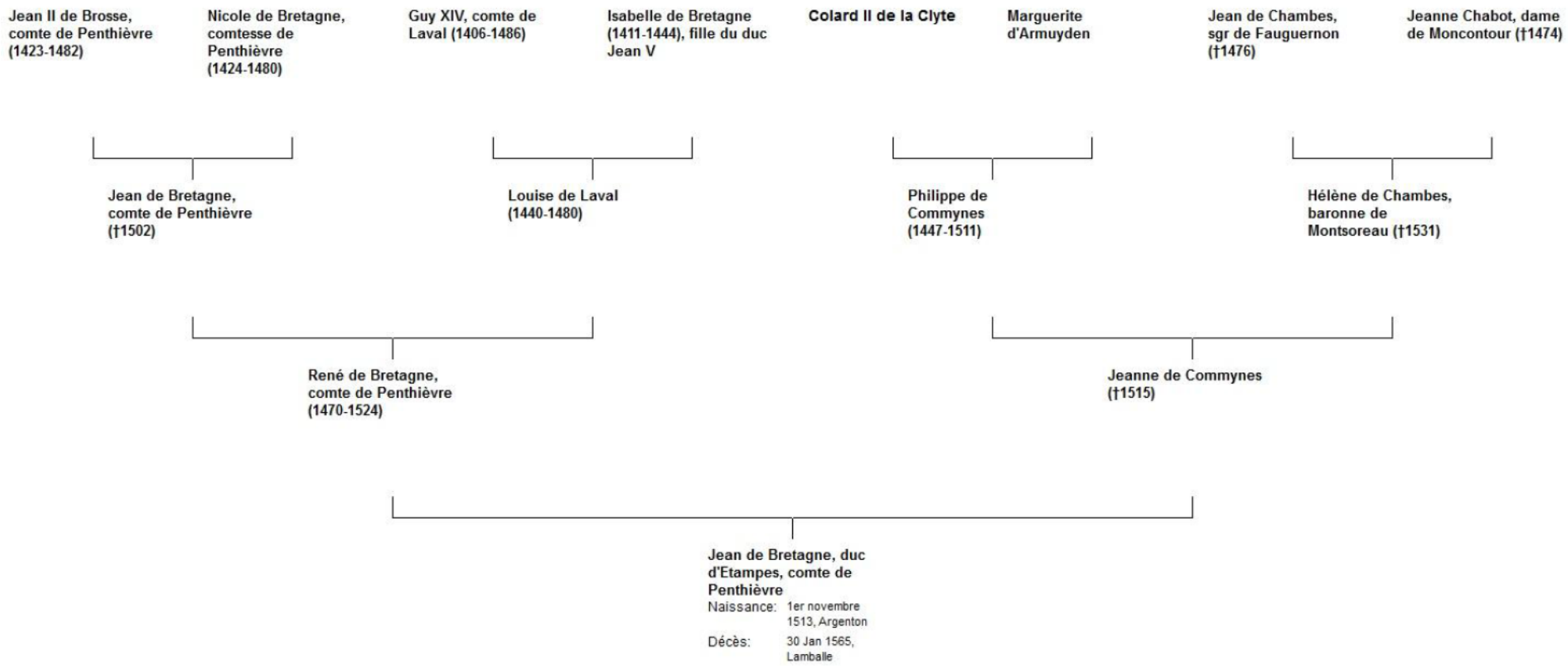

Chronologie du duc d'Étampes

1512 ou 1513 : naissance, probablement à Argenton, fief des Commynes
1523 : départ avec sa famille à la suite de son père, René de Penthièvre, pour l'Empire (Franche-Comté)
1524-1530 : séjourne avec ses sœurs à la cour du duc de Savoie (Chambéry et Turin)
1530 : le traité de Cambrai lui permet de rentrer au royaume de France
1532 : mariage à Nantes avec Anne de Pisseleu
1536 : devient gouverneur de Bourbonnais-Auvergne-Marche, chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Édit de Crémieux qui lui redonne le comté de Penthièvre, réserve étant fait au roi de pouvoir le récupérer à tout moment.
Avr. 1536 : est avec l'armée royale à Lyon
1537 : combat en Picardie, il défend Hesdin et Thérouanne
1542 : assiste le dauphin au siège de Perpignan, colonel des Suisses
1543 : est fait gouverneur de Bretagne, *Tro Breiz*
Août 1543 : il repousse une descente anglaise en Léon
1544 : est fait (officiellement mais son commandement remonte au moins à 1542) colonel des 48 bandes suisses
1547 : mort de François Ier, entrée au conseil royal
1548 : accueille Marie Stuart en Bretagne, il l'accompagne jusqu'à Saint-Germain-en-Laye
1548 : il supervise le blocus maritime de Bordeaux avec les navires bretons
1551 : il fait aménager son château des Essarts
1552-1553 : expédition en Champagne puis en Picardie. Il défend Hesdin avec ses neveux Martigues et Baugé. Mort de Martigues, capture de Baugé. Défend Thérouanne.
1554-1555 : voyage de cour. Étape à Maulévrier chez les Gouffier puis à Fontainebleau. Il obtient du roi l'édit qui lui restitue la pleine possession du comté de Penthièvre. Série d'aveux et hommages de ses vassaux.
1557 : véritable comte de Penthièvre, il investit ses terres. Il fait construire sa maison du Bocaige avec un jeu de paume et des jardins.
1558 : il repousse un débarquement anglo-flamand au Conquet
1560 : tour de la Bretagne, chantiers lancés dans les places fortes maritimes
Mai 1560 : affaire des placards de Nantes
Août 1560 : propose de repousser les huguenots qui reviennent d'Orléans
Déc. 1560 : il se rend aux États généraux à Orléans
Juil. 1562 : ll organise une conférence théologique à son logis de Nantes.
Sept. 1562 : début de sa campagne de Normandie, du Cotentin jusqu'au siège de Rouen
Déc. 1562 : il est à la cour en région parisienne
Janv.-fév. 1563 : est avec l'armée royale devant Orléans
Fév. 1563 : fait partie du Conseil qui entend Poltrot de Méré dans l'affaire de l'assassinat du duc de Guise
19 mars 1563 : signe l'édit d'Amboise
Juin 1563 : retour en Bretagne, parachèvement de l'édit d'Amboise
1564 : séjour en Bretagne, demande à nouveau des commissaires de la pacification
30 janvier 1565 : décès à Lamballe en Penthièvre

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

D'autres portraits d'Étampes



Figure 1: Étampes par Corneille de Lyon, Galerie De Jonckheere.



Figure 2 : Étampes par Corneille de Lyon, Wallace Collection.



Figure 3 : Étampes par Corneille de Lyon, Musée du Louvre.



Figure 4 : dessin d'Étampes, Bibliothèque de l'Institut.

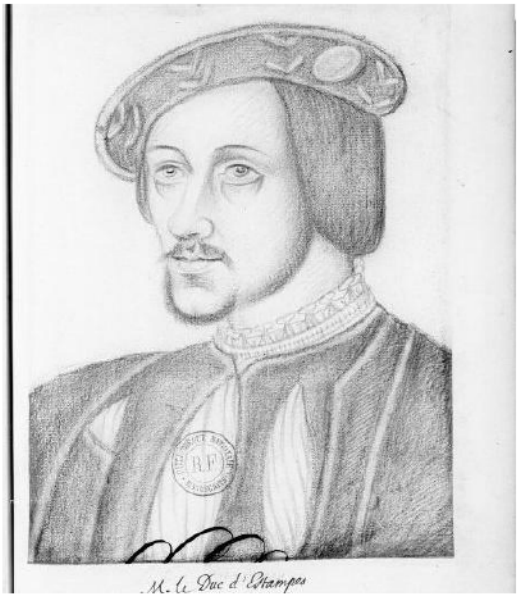

Figure 5 : dessin d'Étampes, BnF.

Quelques contemporains



Figure 6 : Martigues par François Clouet, Fondation Bemberg, Toulouse.



Figure 7 : Martigues, Château de Beauregard.



Figure 8 : François de Rohan-Gyé, lieutenant général d'Étampes, par Clouet, vers 1540. Musée Condé.



Figure 9 : François d'Andelot par Clouet, Musée Condé.



Figure 10 : René de Rohan, capitaine d'une compagnie d'ordonnance bretonne, par Clouet, British Museum.



Figure 11 : Bertrand d'Argentré, sénéchal de Rennes, BnF, estampes, N-2.

Quelques contemporains en vitraux

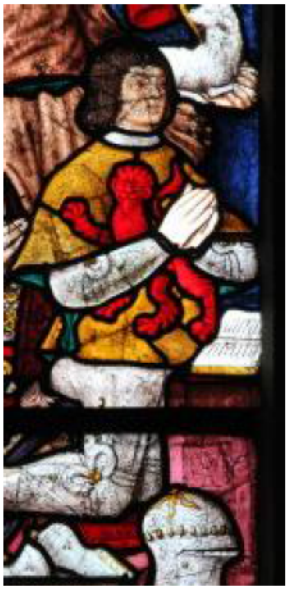

Figure 12 : Jacques de Nevet, gouverneur de Quimper (1524-vers 1560). Vitrail de l'église Saint-Thurien de Plogonnec (Finistère), cliché J-Y. Cordier



Figure 13 : Alain Rosmadec, capitaine de l'arrière-ban de Cornouaille, vitrail de l'église de Confort-Meillars (Finistère), cliché J-Y. Cordier.



Figure 14 : René de Rohan, capitaine d'une compagnie d'ordonnance bretonne, vitrail de l'église St-Salomon La Martyre (Finistère), cliché J.Y. Cordier.



Figure 15 : Alain de Guengat, gouverneur de Brest, vice-amiral de Bretagne, vitrail de l'église Saint-Thurien de Plogonnec (Finistère), cliché J.Y. Cordier.



Figure 16 : Guy d'Espinay, sénéchal de Ploërmel, vitrail de l'église de Louvigné-de-Bais (Ille-et-Vilaine), cliché commune de Louvigné-de-Bais.



Figure 17 : Méry de Sépoix, vice-amiral de Bretagne, vitrail de l'église Saint-Cyr de Crouy-dur-Ourq, cliché Office de tourisme Pays de l'Ourcq.



Figure 18 : Jean Rogier, sénéchal de Ploërmel, vitrail de l'église de Saint-Armel de Ploërmel, cliché J.Y. Cordier.



Figure 19 : François Thierry, sieur de Boisorcant, capitaine de Rennes, vitrail de l'église Saint-Pierre de Chevaigné (Ille-et-Vilaine), 1550.

Les capitaines de places fortes

Type de place	Place	Titulaire	Charges cumulées
Les quatre places à mortes-payes	Brest	Bertrand Le Voyer, sieur de la Court (1516-1523)	Maître d'hôtel du roi
		Alain de Guengat (1525-†1531)	Ancien gendarme du maréchal de Rieux, chambellan et maître d'hôtel du roi, vice-amiral de Bretagne
		Antoine de Château-Châlons, sieur de la Châtiere (1531-1544)	
		René de Château-Châlons, sieur de la Châtiere (1544-1546)	
		Claude de Clermont, sieur de Dampierre (présent en 1546)	
		Marc de Carné (†1553)	Ancien enseigne de la compagnie de Claude de Rieux, vice-amiral de Bretagne, Grand veneur de Bretagne, maître d'hôtel héréditaire de Bretagne
		Jérôme de Carné (†1580)	
		Lieut. Alain de Bahuno	
		René de Carné	Époux de Claude de Commacre
	Concarneau	Sieur de Marenyll (ou Marrier)	Lieutenant de M. de Brion
		Jehan Moraud, sieur de la Prevostière	Lieutenant de M. de Brion, Pensionnaire de Bretagne
		Kerouan aîné (†1553)	
		Kerouan cadet (1553-1568)	
		Lieut. La Cousture	Capitaine du Ponant
		Lieut. Sieur du Bois	
		Jean Le Prestre, sieur de Lezonnet (dès 1568)	Capitaine de compagnie
		Louis Le Prestre, sieur de Lezonnet (dès 1571)	Fils du précédent
	Nantes	François du Puy du Fou, lieut. puis capitaine (1539-1548)	
		Claude de Laval, sieur de Boisdauphin et Telligny (1548-1555)	Maître d'hôtel ordinaire du roi
		Sieur de Bouchillon, lieut.	
		René de Sanzay, lieut. puis capitaine (1555-1580)	
		Bernard de la Berthe, lieut. de Sanzay	
		François de Daillon, sieur de la Chartebouchère, capitaine du Pirmil	
		Lieut. François du Cambout/Hugues de Gassion	Anciens gendarmes d'Étampes
	Saint-Malo	Sieur de Poisieux	Années 1520-1530
		Georges de Bueil, sieur de Bouillé (1539-†1578)	Vice-amiral de Bretagne, Lieutenant général, capitaine de 50 lances,

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

			Échanson du roi
		Jacques de Launay, sieur de Talvert, lieut.	Capitaine du Ponant Capitaine d'Auray
		René Moreau de la Perraudière, lieut. de Talvert (déjà en 1552-?)	
		François Moreau de la Perraudière, lieut. de Talvert puis Fontaines (?-1590)	Fils du précédent Pensionnaire de Bretagne
		Honorat de Bueil, sieur de Fontaines (1578-†1590)	Vice-amiral de Bretagne, Lieutenant général
Les autres places-fortes	Rennes	Claude de Laval (1541-1548)	Capitaine de Nantes
		François Thierry, sieur de Boisorcant (1540-†1568)	
		Lieut. de Claude de Laval puis capitaine (1548)	
		Lieut. Julien Botherel, sieur d'Apigné (1554-1569)	
		François du Gué, sieur de Méjusseaume (1568-†1582)	Ancien gendarme d'Étampes, cap. arrière-ban de Rennes
		Lieut. Claude de Beaucé	Ancien gendarme d'Étampes
	Vannes	Jean de Kermeno, sieur de Garo	
		François de Monterfil	Commissaire ordinaire des guerres en Bretagne Commissaire des États
	Quimper	Jacques de Nevet (1524-vers 1560)	Capitaine du Ponant Commissaire pour la montre des soldats de Belle-Île
		René de Nevet (1585)	Fils du précédent
	Belle-Île	Robert d'Avaugour de Saint-Laurent (†1557)	Panetier ordinaire du roi Capitaine d'une compagnie d'hommes de pied
		André de Sourdeval (1557-1572)	Capitaine de compagnie (1562) Gentilhomme de la chambre
	Dol	Espinay	
	Auray	Thibaud du Bot	Capitaine du Ponant
		Jacques de Launay, sieur de Talvert	Mention en 1568 Lieutenant à Saint-Malo Capitaine du Ponant
	Morlaix et château du Taureau	Jean VII d'Acigné (1537)	Lieutenant général (Le Taureau)
		Jehan de Kermellec (1544)	
		Claude de Boiséon (1551-1554)	Capitaine de l'arrière-ban de Tréguier, garde-côte
		Yves de Goezbriand (1558, nommé par Étampes)	
		Troilus de Mesgouez (1565-1586)	Vice-roi de Nouvelle-France, chambellan de François d'Alençon

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

	Le Conquet	Jacques de Guengat Goulven Lomelin	Ancien gendarme de Laval
	Le Croisic et île de Batz	Jean de Robien (dès 1518) Jacques de Robien (dès 1541) Sourdeval, « lieutenant d'Étampes »	
	Guérande	Tristan de Carné (démis en 1526) Le sieur de Castillon Marc de Carné (dès 1536) Jérôme de Carné (dès 1547) Lieut. Guillaume de Bahuno René de Carné (dès 1581) Lieut. Pierre Gautier	 Maître des comptes
	Dinan et château de Léhon	Gaillard de Forsans Jean de Forsans (1553) Jacques de Forsans (vers 1561) Jean de Rieux, « lieutenant du Roy » (1562) Marc de Rosmadec, sieur de Pontecroix (1563-1589) Lieut. Julien du Breuil, sieur de Pontbriand	Commissaire ordinaire des guerres *Idem*
	Fougères	Bertrand de Pleguen, sieur du Plessis (1551) Julien du Cartier, sieur de Lisle, lieutenant (1551) Jehan Menard, sieur de la Menardière Charles de la Ménardière, sieur de Montaigu (1561) Claude de Beaucé, sieur de Monfrommery (1562) Germain d'Enthenayse, sieur de Latainière, lieutenant (1562), puis capitaine (1565)	 Ancien gendarme de Montejean, sénéchal de Fougères, commissaire des États Commissaire ordinaire des garnisons de Normandie en 1555 Gentilhomme de la maison du roi (cousin germain de Montigny), frère du précédent, gendarme du duc d'Aumale Gendarme d'Étampes, futur lieutenant à Rennes
	Ploërmel	Gilles de Guiny, sieur de Quéhéon (1574- ?)	
	Hennebont	Guillaume du Tertre	Ancien gendarme d'Étampes
	Redon	Guillaume Lambert (en 1527) Julien du Breuil, sieur de la Marre (en 1550) Le sieur de Bourel	 Ancien gendarme d'Étampes, futur capitaine de l'arrière-ban de Saint-Malo
	Château du Guildo	Julien du Breuil, sieur de Pontbriand	Capitaine de l'arrière-ban de Saint-Malo, ancien

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

			capitaine de Redon
Places privées	Ancenis (Rieux-Elbeuf)	Alternance entre : Jehan Le Prestre, sieur de Lezonnet et Quengo	 Pensionnaire du roi Échanson ordinaire de la reine (Marie Stuart) Capitaine de compagnie (1562) Capitaine de compagnie (1562) Capitaine de l'arrière-ban et des francs-archers de Vannes Vassal du Penthièvre
	Vitré (Laval)	Jean d'Espinay François du Gué Rouxel (1569) Guillaume de Rosmadec (1573)	Chambellan d'Henri II Gentilhomme du roi Gendarme d'Étampes Capitaine de l'arrière-ban de Rennes (1563) Grand maître des eaux et forêts de Bretagne
	Montfort (Laval)	Guillaume de Monterfil	
	Comper (Laval)	Montier (1569)	
	Chastillon-en-Vendelais (Laval)	Cambout (1569) Brosses (1571)	
	Guingamp (Étampes)	Julien d'Avaugour de Saint-Laurent (1518-1547) Perceval d'Anyou, sieur de la Chesnaye (1547) Jehan Loz (1570)	Capitaine de gens de pied Gendarme d'Étampes
	Moncontour (Étampes)	René de Castellan (institué par Étampes en 1536) François du Breuil Lieut. François Chatton, sieur du Bayo Lieut. Chartier (1555) Louis de Guémadeuc, sieur de Vaumadeuc (dès 1571)	 Gendarme d'Étampes, gouv. de Hédé, Granville, Chausey, Sercq, Mariembourg
	La Roche-Goyon ou *Fort La Latte* (Étampes)	François Goyon, sieur de Vauxrouault	Capitaine garde-côte de Plévenon
	Combourg (Acigné)	Bertrand Gouyon, sieur de Vaudurand	Ancien gendarme d'Étampes, pensionnaire du roi en Bretagne, maréchal des logis de 50 hommes d'armes
	Le Gâvre (Montmorency)	René du Cambout	Ancien gendarme de Montejean, commissaire ordinaire des guerres, Grand veneur de Bretagne

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

			(1553), Capitaine de l'arrière-ban et des francs-archers de Saint-Brieuc
	Châteaubriant (Laval puis Montmorency)	François de Carné	
		Pierre de Cornulier (1533)	Capitaine des gendarmes de Châteaubriant
		Yvon Pierres, sieur de Bellefontaine	Gendarme de Montmorency, maître d'hôtel de Montmorency
	Suscinio (Aumale)	Julien de Beauchesne, sieur de la Tertaye (1537-†1544)	
		Charles de La Paroissaye (mai-juillet 1551)	Ancien gendarme de Montejean, d'Étampes, maître des logis d'Étampes, puis d'Aumale, commissaire extraordinaire des guerres
		Guillaume de Montigny (1551-†1581)	Ancien page du roi, pensionnaire de Bretagne, maître des eaux et forêts
		Louis de Montigny (1581-1609)	Fils du précédent Cap. de Josselin
		Jean de Montigny (1609- ?)	Fils du précédent
	Pontivy (Vicomté de Rohan) (Rohan)	Alain du Bot, sieur de Talhouët	Écuyer de M. de Rohan
	Josselin (Comté, ville et château de) (Rohan)	Gilles Gouyon, sieur de Pont-Normand, de Canzo et de Vaurouault	Ancien gendarme d'Étampes, beau-frère des Téhillac, gentilhomme ordinaire du roi de Navarre, écuyer de Rohan
	Blain (Rohan)	Guillaume de Tehillac, sieur de la Roche	
	La Bretesche (Rohan)	Nicolas de Tehillac, sieur de Beaumont	Frère du précédent
	Corlay (Rohan)	Guy de Talhouët, sieur de Cremenec	
	Guémené (Rohan)	François Esmes, sieur de Kerservan	

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

SOURCES MANUSCRITES

Archives nationales (AN) :

Série 1AP : chartrier de Thouars : lettres missives diverses
Ce fonds, incroyablement riche en lettres missives, renferme la correspondance passive des La Trémoille. Il s'agit surtout d'affaires féodales relatives à l'Ouest de la France mais pas uniquement. Comme le fonds L de Chantilly (voir plus bas), le chartrier de Thouars devrait être davantage mobilisé par les historiens de la Bretagne tant on y retrouve des lettres de Bretons puisque les La Trémoille étaient très bien possessionnés autour de Rennes. C'est l'étude de Laurent Vissière sur Louis II de La Trémoille qui nous a mis sur la piste de ce fonds. Notons que le cadre de classement suit l'ordre alphabétique des correspondants et non la date d'écriture. Les noms renvoient au signataire d'au moins une lettre dans un volume de la série.

29 : Guy de Laval
554 : Mariage de Louis de Rohan et Marguerite de Laval
587 : lettres de Guy de Laval ; Claude de Foix ; Renée de Rieux ; Jean de Laval
608 : maison de Brosse ; Rieux
609 : Marguerite de Culant, Hélène de Chambes
610 : Guillaume de Malestroit, sieur d'Oudon ; Montejean ; comte de Penthièvre ; de la Baume ; Jehan de Bron
611 : Pierre d'Argentré, sénéchal de Rennes
614 : Marie de Beaucaire
616 : Jean de Penthièvre, duc d'Étampes (3 lettres) ; François de Bretagne-Avaugour, Chabot de Brion
617 : Pierre Demareau ; Andelot
618 : Cousturier ; Louise de Culant
620 : Dubard, sénéchal de Châteauneuf
621 : René de Sanzay et son épouse, Jean Dupin, greffier à la sénéchaussée de Rennes
625 : Guébriand ; François de Guermençay ; procureur syndic de Vitré ; Claude Gouffier
626 : Louis de Halwin
627 : La Cousture
628 : Lignel, sénéchal de Dol ; Madeleine de Luxembourg
631 : le sénéchal de Moncontour et d'Argenton (années 1580) ; Renault de Moussy, vice-amiral de Bretagne
634 : Jean de Rieux ; René Petit
635 : François de Silly, bailli de Caen
640 : Montmorency
650 : sénéchal de Quintin ; Couesquen ; Cornulier ; Cussé ; récollet de Fougères (XVIIe s.)
1136 : Marie de Beaucaire ; aveu de Mercœur pour les Essarts, aveu de Vendôme.

Marine, C^{1} :
C1 1661 : Jacques de Launay, sieur de Talvert, capitaine de la marine de Ponant, 1556

Série J :

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

J 245 : comtes de Penthièvre
J 246 : comtes de Penthièvre
J 252 : comté d'Étampes érigé en duché (1537)
J 748/23-24 : procédures des Penthièvre
J 818 : États de Bretagne tenus à Rennes en 1524.
J 819/11 : mémoires apportés par le duc d'Étampes dans divers procès.
J 966, 967, 968, 969 : « coffres des chanceliers », papiers du chancelier du Bourg

Série K :
K 87 : quittances
K 90 : quittances
K 91 : quittances, Jeanne de Bretagne, dame de Bressuire
K 92 : garnison de Chausey, 1557.
K 93 : quittances et montres
K 94 : quittances
K 98: quittances, garnison de Rennes sous François du Gué
K 99 : quittances
K 100 : huguenots
K 101 : lettres de Montpensier
K 537^{A} : documents sur les Penthièvre, XVe siècle

Série KK :
KK 106-114 : comptes de Henri II.
KK 132 : comptes du trésorier de l'épargne, année 1563 (ce document vient compléter le BnF, Clair. 232).
KK 937 : ordonnances sur les galères, 1548.

Série P :
P 3, n° 83 : vente de seigneuries par le duc d'Étampes
P 10, n° 54 : Anne de Pisseleu, femme séparée du duc d'Étampes, 1550.
P 14, n°50 : hommage à René de Penthièvre ; n° 154 : vente de seigneuries par le duc d'Étampes.
P 2881/2 : comté de Blois, titres du duc d'Étampes, 1555.

Série R :
R^{4} 945 : duché d'Étampes

Série S :
S 1125 : baronnie de Chevreuse au duc d'Étampes (1547-1550)

Série U :
U 466 : lettres de réhabilitation de René de Penthièvre, remise en possession de son fils, Jean de Penthièvre, de ses biens confisqués.

Série X^{1A} :
X^{1A} 1527 : entrée de Vendôme au parlement
X^{1A} 1542 : bailli d'Étampes
X^{1A} 1577 : duché d'Étampes
X^{1A} 1586 : Charles de Culant, lieutenant des gendarmes du duc d'Étampes
X^{1A} 1594 : procès du duc d'Étampes

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

X^{A1} 1604 : lettre du duc de Guise au parlement
X^{1A} 1625 : duché d'Étampes
X^{1A} 4956 : testament de Charles de Martigues enregistré, Étampes est son héritier
X^{1A} 8624 : obligation aux évêques de résider dans leurs diocèses, 1er avril 1561 : édit d'Amboise.
X^{1A} 8625 : Martial de Loménie, conseiller et secrétaire des finances ; dispense d'âge pour Henri de Bourbon, gouverneur de Guyenne.
X^{1A} 8626 : Suzanne de Bourbon, dame de Rieux, tutrice des enfants du marquis d'Elbeuf ; reconnaissance par Martigues que le duché de Bretagne appartient au roi (1566).
X^{1A} 8628 : testament de Sébastien de Luxembourg-Martigues (1567) ; érection en duché-pairie du comté de Penthièvre (1569).
X^{1A} 9318 : lettre de Louis XI pour le comte de Penthièvre, 1480. Lettre du comte de Penthièvre au Parlement.

Série Y :
Y 86 : donation d'Antoine Sanguin aux duc et duchesse d'Étampes, 1540.
Y 92 : donation de Jérôme de Béaquis, dit de Bévélaqua, trésorier et receveur général du cardinal de Lorraine, au duc d'Étampes, 1547.
Y 94 : donation d'Étampes à Joachim de Salon, 1549.
Y 96 : transport d'une rente d'Étampes, 1550.
Y 114 : le sieur de Montfort, capitaine du Ponant, 1561.
Y 117 : garde des munitions du roi à Brest, 1569.

Série Z :
Z^{1B} 537 : ordonnances de la cour des monnaies.
Z^{2} 2717-2722 : Nontron (Dordogne), justice appartenant à Jean de Bretagne, comte de Penthièvre et de Périgord, 1454-1467.

Minutier central des notaires parisiens (MC) :
Le minutier central des notaires parisiens a permis de discerner les réseaux et l'entourage du duc d'Étampes ainsi que les transactions qu'il a pu passer. En particulier, comme pour un certain nombre de grands nobles de l'époque, on le retrouve très souvent dans l'étude XIX des notaires de la rue Saint-Antoine (notaires Pichon et Trouvé).

Étude III, 13, 52, 74, 92
Étude VI, 3, 28
Étude VIII, 62, 66, 68, 70, 85, 116, 169
Étude XIII, 5
Étude XIX, 95, 100, 106, 110, 147, 149, 151, 154, 155, 157, 158, 161, 163, 166, 172, 175, 176, 177, 179, 184, 195, 198, 200, 213, 234, 266, 268, 291, 314, 383
Étude XXIII, 6, 7
Étude XXXIII, 15, 17, 18, 19, 23, 28, 29, 32, 42, 172, 188
Étude XXXVI, 1, 20, 21
Étude, XLIX, 45, 46, 74
Étude LIV, 6, 10, 20
Étude LXXXVII, 18
Étude XCIX, 2, 3
Étude C, 26, 36, 38, 37, 39, 48, 51, 54, 108
Étude CXXII, 9, 42, 107, 142, 160, 162, 163, 275, 1282, 1369, 1405

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Bibliothèque nationale de France (BnF) :

Manuscrits français (Ms. Fr.) :
1057 : Renée de Ferrare, abandon des droits sur la Bretagne
2707 : Guy de Laval
2933 : Guy de Laval
2953 : maison de François Ier
2965 : Jean d'Aumont à du Bouchage
2969 : correspondance Imbert de Batarnay, sieur du Bouchage
2971 : Guy de Laval
2972 : correspondance Imbert de Batarnay, sieur du Bouchage
2980 : négociations pour la paix, 1525
2990 : correspondance Imbert de Batarnay, sieur du Bouchage
3014 : le duc d'Étampes au siège de Perpignan
3017 : correspondance Montmorency
3021 : Anne de Pisseleu à Montmorency
3023 : René de Savoie à du Bouchage
3029 : François de Silly à Robertet
3036 : Anne de Pisseleu à La Gastelinière
3037 : correspondance Antoine Sanguin
3039 : Guy de Laval
3045 : Longueval à François Ier, Jacques de Rohan à François Ier
3049 : Charles de Rohan-Gyé à François Ier
3051 : Étampes à François Ier
3060 : Claude de Rieux à François Ier
3066 : correspondance Chabot de Brion / Montmorency
3068 : Claude de Rieux à Montmorency
3069 : Vendôme à La Rochepot
3070 : Gendarmerie, 1545
3082 : Claude de Rieux à Montmorency
3086 : Anne de Pisseleu à Montmorency
3095 : demande du connétable de Bourbon pour Jean de Bretagne
3118 : État des vivres, munitions et artilleries envoyées à Sercq (1549)
3143 : correspondance d'Henri II
3192 : mort de Bastian de Lyard, marin de l'île de Groix « bien cogneu de Monsieur d'Estampes », 1561.
3941 : mandement du roi à Alain de Karperoy, lieutenant criminel à Quimper, 1559
3122 : Étampes à Anne de Montmorency
3124 : Étampes à Nevers
3128 : Coligny à Jacques d'Humières
3134 : Henri II à Brezé
3146 : Anne de Montmorency à madame du Bouchaige
3147 : gendarmerie
3150 : gendarmerie
3151 : correspondance Étampes
3152 : correspondance Anne de Pisseleu à Anne de Montmorency
3158 : Henry de Rohan à Anne de Montmorency

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

3159 : Andelot à Catherine de Médicis
3179 : Rohan-Gyé à Montmorency
3185 : gendarmerie
3186 : correspondance Étampes
3187 : gendarmerie
3189 : Charles IX à Étampes
3190 : correspondance Matignon
3193 : gendarmerie
3194 : gendarmerie
3197 : infanterie
3207 : gendarmerie
3211 : correspondance Martigues
3212 : correspondance Étampes
3216 : correspondance Gonnort
3218 : correspondance Martigues
3219 : correspondance Gonnort
3227 : correspondance Martigues
3243 : gendarmerie
3397 : comptes de la marine du Ponant (1566)
3410 : Andelot
3645 : Avaugour
3861 : comtes de Penthièvre
3908 : contrat de mariage entre René de Penthièvre et Jeanne de Commines, 1504 ; récompense du droit de ceux d'Albret sur la Bretagne.
3921 : Étampes au cardinal du Bellay
4052 : François Bohier, évêque de Saint-Malo
4452-4453 : guerre et artillerie
4489 : comptes du Ponant (1587)
4523 : état des fortifications
4737 : procès du duc d'Étampes
4829 : feux et paroisses de Bretagne
5085 : Henri II à Nicolas de Troyes
5086 : acte de François Ier pour le sénéchal de Nantes
5091 : Jean Marot, *Le voyage de Gênes*
5093 : compagnie Jean de Rieux
5099 : funérailles d'Anne de Bretagne
5109 : arrêt du parlement contre René de Bretagne
5121 : mariage de Charles de Luxembourg et de Claude de Foix, accord entre le duc d'Étampes et le roi de Navarre
5128 : registre de Côme Clausse (1551-1555)
5129 : don au duc d'Étampes
5219 : acte du duc d'Étampes ratifié par Henri II
5285 : commission à Bouillé, Cussé et Cornulier ; privilèges de Montmorency comme gouverneur de Nantes ; le roi à Montpensier et Bouillé
5500 : don des revenus du Penthièvre à Bonnivet
5501 : Louis XII à Rohan et Rieux
5503 : administration du dauphin Henri en Bretagne
5770 : pièces extraites du procès du connétable de Bourbon et de Penthièvre
5929 : traité des ordres de la maison du roi
6022 : maréchal de Boussac

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

6602 : lettre de Pierre de Laval, René de Montejehan, Jean de Châlons
6604 : correspondance François Ier, Henri II, François II
6620 : correspondance de Henri II, 1548
6626 : François de Guise, prieur de Lorraine, au duc de Guise, 1560.
6635-6643 : correspondance avec la cour, Guy XVI de Laval, François de Rohan-Gyé
6553 : François de Rohan-Gyé
6637 : Guy de Laval
6639 : Guy de Laval
7853 : officiers du roi
7856 : officiers du roi
8361 : Guillaume de Nassau, comte de Penthièvre
8577 : instructions de Charles Quint pour la délivrance des enfants royaux
10186 : copies d'actes concernant la Bretagne et le duc d'Étampes (copies des mauristes)
10190 : Andelot
11664 : héritages d'Antoine Sanguin
12795 : Henri II et Étampes
14722-14724 : « L'Origine, dignité et debvoir du prince, du seigneur, du gentilhomme et du noble homme..., par René de Sanzay », 1583-1589.
15523 : promesse de Guy XVI au roi de ne pas toucher à certains domaines
15463 : requête des habitants de Saint-Malo à Étampes (1563)
15542 : correspondance Étampes, Gonnord, Annebault
15547 : correspondance Martigues, Bouillé, Sanzay
15549 : correspondance Martigues, Bouillé
15573 : Cucé à Villeroy
15632 : pension de Jean de Laval-Châteaubriant
15641 : Bouillé à Étampes, procès verbal de Jacques Fabry, lieutenant au présidial de Vannes (1560).
15870 : instructions à René de Sanzay, ambassadeur à Venise et Constantinople, 1571
15871 : état des réparations de Bretagne, 1560
15875 : correspondance Étampes
15876 : correspondance Étampes
15877 : correspondance Étampes
15878 : correspondance Étampes
15879 : lieux de cultes réformés en Bretagne
15880 : correspondance Étampes
15881 : correspondance Étampes
15898 : lettre de Cussé à Bellièvre
16017 : lettre de Martigues à Bellièvre
16019 : lettre de Martigues à Bellièvre
16207 : procès verbal de Jacques Fabry, lieutenant au présidial de Vannes (1560)
16817 : papiers de Dom Lobineau
17329 : comptes divers, arrivée des galères du baron de la Garde dans la Manche
17368 : Cucé à Séguier
17840 : instructions à René de Sanzay, ambassadeur à Venise et Constantinople, 1571
17870 : État de la marine de Ponant, 1574
18153 : conseil privé sous Henri II (1547-1554)
18145 : registre du conseil des finances (1566-1567)
18156 : registre du conseil privé tenu par Jean Camus (1563-1566)
18445 : correspondance François Ier, connétable de Bourbon
18587 : opinion de Martigues en conseil privé

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

18699 : inventaire de trésor des chartes de Bretagne par Cucé
18956 : recueil sur la maison de Vendôme
19065 : règlement du conseil de Henri II
20080 : blason de Martigues
20153 : acte d'Anne de Bretagne sur le convoi (1514)
20428 : Jean III de Brosse-Penthièvre à Louis XI
20457 : correspondance Aumale
20458 : correspondance Étampes, Rohan-Gyé, Avaugour, Martigues
20459 : correspondance Gouffier
20462 : Étampes au cardinal de Lorraine
20463 : Martigues à Aumale
20465 : Strozzi à Aumale
20469 : Maillé-Brezé à Aumale
20470 : correspondance Jehan de Bertrand, Avaugour, duchesse d'Étampes
20472 : Jean d'Acigné au cardinal de Lorraine
20473 : Cucé à Guise
20502 : Guy de Laval, Jean de Laval-Châteaubriant
20510 : correspondance passive duc d'Étampes
20511 : Strozzi à Aumale
20512 : le procureur Monillart, le parlement de Bretagne au duc de Guise
20516 : Gilles de Commacre au duc d'Aumale
20534 : Martigues au duc de Guise
20537 : Étampes au duc d'Aumale
20549 : Strozzi à Aumale
20553 : Brassay, Le Charron à Aumale
20597 : artillerie du Ponant
20620 : François de Rohan-Gyé au duc de Guise
20624 : Étampes à Henri II
20640 : François de Rohan-Gyé à Aumale
20646 : correspondance Étampes
20649 : correspondance Guise
21450 : maison de François Ier
21512 : montre compagnie Montafilant
21514 : montre compagnie Châteaubriant
21515 : montre compagnie Claude de Rieux
21517 : montres compagnie de Montejean
21518 : montres compagnie d'Étampes, de Montejean
21520 : montre compagnie d'Étampes
21521 : montres compagnie d'Étampes, de Rohan
21522 : montre compagnie d'Étampes
21523 : montre compagnie d'Étampes
21529 : montre compagnie François du Breuil
21530 : montre compagnie François du Breuil
21542 : quittance du duc d'Étampes
21543 : gentilshommes accompagnant le duc de Guise
21544 : artillerie, navires du Ponant
22310 : correspondances ; Charles IX à Carné, sur l'artillerie de Brest ; testament d'Henri de Rohan (1575) ; testament de René de Rieux, sieur du Gué de l'Isle (1575) ; mémoire des ports et havres fait par Étampes ; prisonniers faits par Étampes
22311 : documents sur la Ligue en Bretagne

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

22326 : artillerie de Brest, arrière-ban de Nantes (1544)
22331 : comtes de Penthièvre
22340 : acte du duc d'Étampes
22341 : documents sur les Rohan, les Laval, les Rieux
22342 : procès Étampes / Nevers
22350 : titres du duc d'Étampes
22342 : divers actes concernant la Bretagne
23045 : testament de Claude Gouffier, beau-frère d'Étampes
23192 : correspondance Étampes
23936 : funérailles d'Anne de Bretagne
23944 : quittances de la maison de Catherine de Médicis
25783 : montre compagnie Jean de Rieux
25792 : montre compagnie d'Étampes
25796 : montre compagnie d'Étampes, François du Breuil
25799 : montre de la compagnie La Roche
25800 : montres compagnie d'Étampes
25803 : montre compagnie Julien du Breuil
25978 : montre compagnie La Roche
26132 : galères en Bretagne, Normandie et Écosse, 1548

Collection Bréquigny :
T. 90 : le connétable de Bourbon à René de Penthièvre, pour lui annoncer qu'il est lieutenant général de l'empereur en Italie, 18 janvier 1524.

Collection Chappée :
Vol. 12 : lettre de Nicole de Bretagne à François II, Les Essarts, 1485-1488 ; Jean de Bretagne à Pierre II, 1450-1454 ; Jean de Bretagne à François Ier, Ségur, 1450.
164 : lettres de Jean de Rieux, maréchal de Bretagne

Manuscrits Clairambault :
13 : quittances de Charles Bernier, sieur du Lattay, 1552-1553
22 : quittances de Jeanne de Bretagne-Bressuire
86 : quittance de la duchesse d'Étampes qui reçoit la pension de gouverneur d'Auvergne et Bourbonnais du duc d'Étampes, 1539.
97 : quittance de René de Rohan, 1552.
104 : quittance d'André de Sourdeval, gouverneur de Belle-Île
123 : quittance du duc d'Étampes pour son office de capitaine de compagnie, 1563 (sceau en très bon état)
155 : compagnie duc d'Étampes
157 : quittances de Philippe de Culant enseigne de la compagnie de Boisy
190 : quittance de Jean de Rieux, guidon de 50 lances d'Elbeuf
232 : comptes du trésorier de l'épargne (1562-1572)
250 : compagnies Laval et Châteaubriant
251 : compagnies Laval et Claude de Rieux
252 : compagnie duc d'Étampes
253 : compagnie Charles d'Orléans
256 : compagnie duc d'Étampes
313 : correspondance Anne de Montmorency
318 : correspondance François Ier
319 : correspondance François Ier

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

320 : correspondance François Ier
324 : demandes du connétable de Bourbon pour Jean de Penthièvre
329 : correspondance François Ier
330 : correspondance Charles Quint, ambassadeurs impériaux
331 : correspondance François Ier
332 : correspondance François Ier
333 : correspondance François Ier
334 : correspondance François Ier
335 : correspondance François Ier
336 : correspondance François Ier (Étampes capitaine de l'armée de Picardie, 1537)
339 : État de l'armée, 1544
342 : correspondances, règne de Henri II
344 : correspondance duc de Guise
347 : correspondance duc de Guise
348 : Avaugour à Henri II
349 : François de Rohan-Gyé au duc de Guise
355 : testament du duc d'Étampes
356 : Guillaume de Bruc, procureur de Marie de Beaucaire, 1582.
645 : quittance du duc d'Étampes
813 : maison de Henri II (1549-1550)
825 : amirauté au duc d'Étampes
836 : gentilshommes de la maison de Henri II
941 : acte de Claude de Rieux
1204 : Étampes au duc de Guise
1216 : funérailles de François Ier, maison de Catherine de Médicis, de Henri II
1242 : chevaliers de Saint-Michel, portrait du duc d'Étampes
1243 : chevaliers de Saint-Michel

Manuscrits Colbert :
27 : correspondance Étampes
41 : officiers du Ponant (1584)
145 : traité de Fontainebleau
292 : amirauté de Bretagne, duc d'Étampes
393 : Étampes à Saint-Laurent
394 : Étampes à Saint-Julien
491 : généalogie d'Étampes

Manuscrits Dupuy :
7 : accord entre Henri II et le duc d'Étampes
63 : Avaugour
86 : déposition sur le duc d'Étampes par Henri II
128 : conseil privé, 1559.
221 : arrêt du parlement relatif à la vicomté de Martigues et à Sébastien de Luxembourg
233 : comptes du Ponant (1574)
273 : lettre de provision du gouvernement de Bourbonnais, Auvergne et Marche au duc d'Étampes, documents sur Jean de Laval-Châteaubriant, sacre de François II (registre d'un secrétaire d'État du temps de François Ier et Henri II).
428 : lettre de Charles IX à de Thou sur Jérôme Auroux, commissaire en Bretagne
486 : correspondance de Louis Martine à Louise de Savoie
500 : Côme Clausse secrétaire

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

588 : perquisition de Bertrand d'Argentré à Rennes (1561)
606 : inventaire après décès d'Antoine Sanguin, cardinal de Meudon ; testament d'Anne de Pisseleu
678 : arrêt du parlement de Paris, François Bohier évêque de Saint-Malo, 1563.
726 : lettre de Gilles de La Pommeraye, Saint-Malo, 1532.
847 : érection de la baronnie de Chevreuse en duché pour le duc d'Étampes
937 : lettre au parlement de Bretagne ; le duc d'Anjou à Marie de Beaucaire

Nouvelles acquisitions françaises (NAF) :
456 : États de Bretagne tenus par Guy XVI de Laval (1522-1526)
1233-1236 : collection des autographes relatifs à l'histoire de France conservés à la bibliothèque nationale de Russie (Saint-Pétersbourg)
1233 : lettres à Louis XII, François Ier, Henri II. 135 feuillets.
1234 : lettres à François II. 310 feuillets. Le roi à Étampes.
1235 : lettres à Charles IX (1561-1562). 190 feuillets.
1236 : lettres à Charles IX (1563-1565). 230 feuillets.
1458 : Andelot
3657 : documents de la chambre des comptes. Actes relatifs à Jean d'Acigné.
6001-6013 : collection des autographes relatifs à l'histoire de France conservés à la bibliothèque nationale de Russie (Saint-Pétersbourg)
6001-6002 : lettres de Charles IX.
6007 : lettres d'Henri II
6008 : lettres des Bourbon-Condé (1563-1667)
6010 : lettres du duc de Montpensier (1562-1581)
6011 : lettres de Charles et François de Lorraine (1556-1572)
6525 : comté de Penthièvre, XVe siècle.
6892 : seigneurie de Thors, différent entre le comte de Penthièvre et les seigneurs de Jarnac
8618 : compagnie Châteaubriant
8619 : compagnie Châteaubriant
8621 : compagnie duc d'Étampes
8622 : compagnie François du Breuil
8623 : compagnie duc d'Étampes
9175 : maison de Catherine de Médicis
9575 : copies de lettres conservées en Russie (1526-1589)
20598 : copies de lettres conservées en Russie (1562-1566)
21095 : copies de lettres conservées en Russie (XVIe siècle, vol. 98/1) ; Bouillé à Étampes, Henri de Rohan à Catherine de Médicis.
21260 : comptes du Ponant (1586)
21603 : copies de lettres conservées en Russie (lettres d'Antoine de Navarre)

Collection Payen :
9e section, tome VI, n° 1416 : Antoine Sanguin, cardinal de Meudon, au duc d'Étampes.

Cabinet des titres :
Les pièces du cabinet des titres sont utiles dans l'identification des nombreux subordonnés du gouverneur. Les Pièces Originales livrent essentiellement des quittances rendues aux caisses de l'ordinaire ou de l'extraordinaire et sont issues des archives de la chambre des comptes de Paris. Les collections d'Hozier sont quant à elles issues des grandes enquêtes de noblesse lancées par Louis XIV sous la direction du généalogiste d'Hozier. Les nouveaux d'Hozier

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

sont des inventaires de pièces produites et sont très utiles pour reconstituer rapidement une généalogie. Parfois, certaines pièces sont recopiées dans les Carrés d'Hozier, ce qui livre de précieux documents comme les quelques lettres d'Étampes que nous avons pu mettre au jour.

Pièces originales :
P.O. 113 : quittance de Jean d'Acigné, capitaine d'une compagnie d'ordonnance en Bretagne
P.O. 152 : commission pour Louis d'Avaugour, sieur de Kergrois ; quittances de Robert d'Avaugour, sieur de Saint-Laurent, capitaine de Belle-Île.
P.O. 169 : quittances de Jean de Mailleuil, sieur de Renouard, capitaine en Normandie, lieutenant de la compagnie d'Annebault-La Hunaudaye
P.O. 209 : quittance de Simon de Basordan, lieutenant de la compagnie de Martigues
P.O. 249 : quittance de Jean de Beauquère, seigneur de Puyguillon, guidon de Martigues
P.O. 390 : Boiséon
P.O. 426 : Bossut de Longueval
P.O. 456 : quittances de Philippe de Bourbon-Busset, lieutenant de la compagnie du duc d'Étampes
P.O. 466 : quittances de Pierre de Bourg, maréchal des logis d'Étampes, 1548-1562.
P.O. 498 : Breuil de la Mauvoisinière
P.O. 502 : Brosse/Penthièvre. Série de quittances de René et Jean de Bretagne.
P.O. 507 : Breuil
P.O. 528 : Brosse/Penthièvre
P.O. 550 : Georges de Bueil, sieur de Bouillé
P.O. 576 : quittance de René du Cambout pour la garnison de Belle-Île, 1553.
P.O. 600 : Carné
P.O. 656 : Geoffroy de Chambon, maréchal des logis d'Étampes
P.O. 768 : quittance de Jean de Clamorgan, capitaine ordinaire de la marine du Ponant
P.O. 798 : Coëtquen
P.O. 953 : Charles de Culant, maître d'hôtel du duc d'Étampes et lieutenant de sa compagnie
P.O. 1114 : quittance de Odet du Fay de Bazolles, enseignes de la compagnie de Martigues
P.O. 1165 : pièces des Kernabat, capitaines des francs-archers de Léon
P.O. 1202 : quittances de Gaillard et Jean de Forsans, sieurs de Gardisseul, commissaires ordinaires des guerres, capitaines de Dinan
P.O. 1285 : quittance de François du Garrène, maréchal des logis de la compagnie de Martigues
P.O. 1371 : quittance de Baudouin de Goulaine, capitaine dans l'armée du duc d'Étampes
P.O. 1384 : quittance d'Amauray Gouyon de La Moussaye
P.O. 1423 : quittances de François du Gué, enseigne d'Étampes
P.O. 1423-1424 : Guémadeuc, vassaux et procureurs des Penthièvre
P.O. 1426 : Guengat
P.O. 1491 : Jean Ier de Brosse maréchal de France
P.O. 1555 : quittance d'Oudart d'Illiers, sieur de Chantemesle, capitaine d'une compagnie qui stationne en Bretagne
P.O. 1606 : Kergroas
P.O. 1607 : Kerhoent, Kerimel
P.O. 1608 : Kermeno, Kerohant
P.O. 1662 : quittance de Jacques de Launay, sieur de Talvert, capitaine de la marine du Ponant et lieutenant du gouverneur de Saint-Malo
P.O. 1779 : quittance de Martigues
P.O. 1816 : quittance d'André de Malherbe, lieutenant de Bouillé
P.O. 1820 : Mallet

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

P.O. 1926 : quittances de François de Menthon, enseigne d'Étampes
P.O. 1950 : quittances de Jean de La Maison, sieur de La Bastide, capitaine d'une galère à Nantes
P.O. 2008 : Montbarot
P.O. 2015 : Monterfil
P.O. 2025-2026 : Montigny
P.O. 2104 : quittance de Jacques de Nevet, 1551
P.O. 2291 : pièces relatives à Anne de Pisseleu
P.O. 2377 : Le Prestre de Lezonnet, quittances
P.O. 2483 : Rieux
P.O. 2484 : Rieux
P.O. 2502 : Robien
P.O. 2548 : Rosmadec
P.O. 2631 : Sanzay
P.O. 2689 : Méry de Sépoix, vice-amiral de Bretagne
P.O. 2721 : Sourdeval
P.O. 2529-2531 : Rohan
P.O. 2793 : François Détaine, lieutenant général du royaume pour les merciers et marchands.
P.O. 2826 : Thierry de Boisorcant
P.O. 2831-2833 : Thomas de la Caunelaye
P.O. 2877 : Trémigon
P.O. 2891 : Nicolas de Troyes

Carrés d'Hozier :

Carrés d'Hozier, 4 : Acigné
Carrés d'Hozier, 47 : Avaugour
Carrés d'Hozier, 114: Du Bot, Bossut de Longueval
Carrés d'Hozier, 115 : Botderu, Botherel
Carrés d'Hozier, 130 : Breuil
Carrés d'Hozier, 131 : Brosse-Penthièvre
Carrés d'Hozier, 136 : Brosse
Carrés d'Hozier, 141 : Bueil-Bouillé
Carrés d'Hozier, 148 : Cambout
Carrés d'Hozier, 153 : Carné
Carrés d'Hozier, 217 et 648 : Culant
Carrés d'Hozier, 258-259 : Fleuriot de Kernabat
Carrés d'Hozier, 267 : Forsans, lettres de Bayard, Thermes, François Ier, Henri II, Étampes, Dombes.
Carrés d'Hozier, 278 : La Fruglaye, lettre d'Étampes
Carrés d'Hozier, 304 : Goulaine
Carrés d'Hozier, 306 : Goyon
Carrés d'Hozier, 317 : Du Gué, Guémadeuc
Carrés d'Hozier, 362 : Kerouan
Carrés d'Hozier, 395 : Martigues
Carrés d'Hozier, 446 : Monterfil
Carrés d'Hozier, 448 : Montigny, capitaines de Suscinio. Lettres de Charles IX, Catherine de Médicis, Mercœur, Henri IV, César de Vendôme.
Carrés d'Hozier, 465 : Nevet
Carrés d'Hozier, 514 : Le Prestre de Lezonnet

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Carrés d'Hozier, 520 : Quengo
Carrés d'Hozier, 522 : Quifistre
Carrés d'Hozier, 537 : Rieux
Carrés d'Hozier, 542 : Robien
Carrés d'Hozier, 552 : Rosmadec

Nouveau d'Hozier :

Nouveau d'Hozier, 30 : Beaucé
Nouveau d'Hozier, 66 : Breuil
Nouveau d'Hozier, 67 : Brosse-Penthièvre
Nouveau d'Hozier, 68 : commission du duc d'Étampes au sieur de Brezal pour l'étape des troupes qui vont en Écosse, 1544.
Nouveau d'Hozier, 94 : Chatton de Bayo
Nouveau d'Hozier, 140 : Forsans
Nouveau d'Hozier, 170 : Goyon
Nouveau d'Hozier, 240 : Louail, les nobles Rennais demandent à Étampes à être exemptés de l'arrière-ban, 1557
Nouveau d'Hozier, 274 : Le Prestre de Lezonnet
Nouveau d'Hozier, 278 : Quifistre
Nouveau d'Hozier, 297 : Le Saige de Villebrunes

Dossiers Bleus :

Dossiers Bleus 132 : Brosse-Penthièvre

Cabinet d'Hozier :

Cabinet d'Hozier, 64 : Brosse-Penthièvre

Chérin :

Chérin, 37 : Brosse-Penthièvre

Archives départementales :

Calvados :

615EDT/18 et 19 : lettres du duc de Bouillon, de Catherine de Médicis, du prince de Condé, au comte de Montgomery, de Montmorency, de Brissac etc.
615EDT/24 : dépenses pour le pont du Coudray pour faire passer l'armée d'Étampes
615EDT26 : idem
856EDT/30 : lettre du duc de Bouillon aux bourgeois de Lisieux ; deux lettres du duc d'Aumale aux mêmes, 1562. Sur la campagne de Normandie.

Côtes-d'Armor :

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Série C :
C 7 : arrière-ban de Saint-Brieuc
C 8 : commission du duc d'Étampes, pour un capitaine garde côte (1543)
C 173 : lettres de Guy XVI de Laval au capitaine des francs-archers de Saint-Brieuc (1524)
1 C 184 : arrière-ban de Saint-Brieuc

Série E :
La sous-série 1 E est entièrement consacrée aux papiers des Penthièvre. On la qualifie parfois un peu abusivement de « chartrier de Penthièvre ». Cette série résulte en effet d'un souci d'archivage des papiers familiaux par le duc d'Étampes, notamment après avoir obtenu de la monarchie le transfert des papiers issus du trésor des chartes des ducs de Bretagne. Une tour du château de Lamballe était même prévue pour accueillir les archives des Penthièvre. On y retrouve de très nombreux aveux rendus aux comtes de Penthièvre, les actes divers relatifs aux saisies puis à la restitution du comté par la monarchie, mais surtout, l'importante correspondance passive du duc d'Étampes. Cette correspondance a servi de base aux *Preuves* de dom Morice mais certaines pièces, en mauvais état, n'ont pas été publiées. Ainsi, on y retrouve bon nombre d'inédits de cette correspondance passive. Sans compter que le mauriste fait aussi plusieurs erreurs.
J'ai utilisé énormément de liasses de la sous série 1 E, notamment pour cartographier le comté de Penthièvre avec les paroisses dépendantes. Je ne résume pas les liasses de chaque paroisse, cela reviendrait à refaire l'inventaire de la série (il y a plus de 3000 cotes). Cependant je cite ici les liasses incontournables.
1 E 1 - 32 : liasses relatives aux transactions avec la monarchie. Divers actes du duc d'Étampes.
1 E 57 : comptes du Penthièvre
1 E 571 : actes du duc d'Étampes.
1 E 3654 : correspondance passive du duc d'Étampes. Ce fond est remarquable par sa richesse et ne devait constituer qu'une part d'une très riche correspondance. C'est ce qui servit de base à la publication de Dom Morice. Mais ce dernier n'utilisa qu'une partie des lettres. Beaucoup en mauvais état ou non datées restent inédites.

2 E 4 : famille d'Acigné de la Roche-Jagu, actes des gouverneurs Laval, Châteaubriant, Étampes.

Série G :
1 G 153 : acte du duc d'Étampes, sur le chapitre cathédral de l'église de Saint-Brieuc (1558)

Série J :
3 J 1 : famille La Rivière, actes de Henri II et Charles IX sur la légion de Bretagne.
8 J 25 : Lettre de François II exemptant les Malouins d'impôts (22 août 1560).
45 J : accord entre les bourgeois de Guingamp et Étampes, 1555.
78 J 1 : famille Quengo, commission d'Étampes, 1553.

<u>Creuse :</u>

E 12 : René de Penthièvre
E 13 : duc d'Étampes
E 14 : Jeanne de Bressuire (sa sœur)
E 119 : aveux rendus à Jeanne de Bressuire

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Dordogne :

B 3545, p. 576 : acte de Henri II sur les gendarmes du duc d'Étampes, Paris, 1556.

Essonne :

E supplément 534 : Guillaume Fournier, sieur du Roussay et d'Étrechy, secrétaire du duc d'Étampes.

Finistère :

Site de Brest :
1 E 24 : famille du Chastel
1 E 745 : famille de Kerrouant ; Alain de Kerrouant, sieur de Brenoullou, gouverneur de Concarneau
1 E 881 : famille de Guengat ; lettres de l'amiral Chabot de Brion à Alain de Guengat, vice-amiral de Bretagne et son lieutenant à Brest, maître d'hôtel de François Ier.
1 E 1199 : famille de Brézal

Site de Quimper :
1 J 65 : montre de l'évêché de Cornouaille, Quimper, 15-16 mai 1562 (publiée par Fréminville)
1 J 224 : montres des francs-archers de Léon, 1563.

Haute-Vienne :

I 26 : titres de la famille de Brosse-Penthièvre
G 19 : Philippe de Bourbon-Busset, membre de la compagnie d'ordonnance du duc d'Étampes

Loire-Atlantique :

Série B :
B 39-43 : chancellerie de Bretagne

Chambre des comptes de Bretagne :
B 52 : livre des mandements et édits (-1546)
B 53 : livre des mandements et édits (1546-1555)
B 54 : livre des mandements et édits (1555-1561)
B 55 : livre des mandements et édits (1561-1567)
B 56 : livre des mandements et édits (1567-1571)
B 57 : livre des mandements et édits (1571-1574). Validation des deniers du duc d'Étampes.
B 61 : Guillaume du Tertre, capitaine de Hennebont, ancien gendarme d'Étampes
B 121 : règlement du duc d'Étampes sur les francs-archers, sur l'arrière-ban
B 575 : livre des audiences (1543-1546)
B 576 : livre des audiences (1546-1550)

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

B 577 : livre des audiences (1550-1552)
B 578 : livre des audiences (1553-1554)
B 579 : livre des audiences (1554-1556)
B 580 : livre des audiences (1556-1558)
B 581 : livre des audiences (1558-1559)
B 582 : livre des audiences (1560-1562)
B 583 : livre des audiences (1563-1564)
B 584 : livre des audiences (1565-1566)
B 706 : correspondance de Nicolas de Troyes, général de Bretagne (1557-1558). Il s'agit d'un recueil dans lequel le général des finances a consigné toute son activité pendant une année. On le suit dans ses innombrables chevauchées à travers la province, sans cesse à devoir récolter des deniers. Surtout, le général a copié un grand nombre de missives qu'il a envoyées ou reçues. Si bon nombre d'entre elles ne s'écartent pas des affaires financières, on retrouve quelques missives inédites du cardinal de Lorraine[1], du grand veneur de Bretagne, des commissaires envoyés pas la monarchie, qui ont un réel intérêt pour comprendre au plus près la politique financière de la monarchie en province.
B 2296 : comtes de Penthièvre, aveux.
B 2447 : inventaire des titres remis au duc d'Étampes

Série C :
C 413 : requête au duc d'Étampes (1557)

Série E :
E 1633 : Lezonnet et Marie de Lorraine, parrain et marraine à Ancenis (1563)

Série G :
G 85 : commissaires de la pacification en Bretagne (1565), Henri II à Étampes, sur le convoi.

Série H :
H 353 : requête aux commissaires de la pacification (sans date)

Série J :
1 J 228/2 : opposition du duc d'Étampes dans la succession de Françoise d'Astondille

Loiret :

6 J (collection Joursanvault), n°3046 : accord entre le duc d'Étampes et le sieur de Saint-Gelais.

Ille-et-Vilaine :

Série B : Parlement de Bretagne :
1 Ba 1, 2, 3, 4 : lettres et actes enregistrés par le parlement (1554-1565)
1 Bb 1-33 : registres secrets du parlement de Bretagne (1554-1570)
1 Bf 18 : arrêts sur remontrances du parlement, succession d'Étampes (1574)

[1] Elles sont toutes inconnues de Daniel Cuisat dans son édition des *Lettres du cardinal Charles de Lorraine*.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

1 Bv : chancellerie et conseil de Bretagne. Lettres et actes de François Ier, Henri II, Étampes, enregistrés par la chancellerie (1542-1545)

Série C : États de Bretagne :

2640 : États de Bretagne (1567-1573)
2641 : États de Bretagne (1573-1577)
2858 : comptes de Jean Avril
2859 : comptes de Jean Avril
2860 : comptes de Jean Avril, actes de Charles IX, pensionnaires de la province
2861 : quittances d'Étampes, pensionnaires
2862 : quittances d'Étampes, de Cornulier, de Martigues, de Morin
2863 : quittances de Martigues, Bouillé, acte de Charles IX
2865 : acte de Charles IX
2874 : comptes de Jean Avril
2875 : comptes de Jean Avril
2876 : mandement de Henri II au duc d'Étampes
2877 : comptes de Jean Avril
2878 : comptes de Jean Avril
2879 : comptes de Jean Avril
2880 : comptes de Jean Avril
2883 : comptes de Jean Avril
3144 : remontrances des États de Bretagne, 1555
3207 : acte de Charles IX pour Étampes, pour Martigues, comptes de Jean Avril
3208 : lettres du duc d'Étampes à Florimond Robertet et Anne de Montmorency, quittance d'Étampes
3209 : Étampes
3210 : acte du duc d'Étampes, lettre de Philibert de Merveilles à Nicolas de Troyes
3222 : Charles IX à Nicolas de Troyes
3223 : registre de Nicolas de Troyes, trésorier de France et général des finances
3225 : domaine du roi en Bretagne
3266 : dons de Charles IX à Martigues
3467 : emprisonnement de Jean Avril (1567)
3704 : Bertrand d'Argentré commissionné pour visiter les marais de Dol (1560)
3735 : lettre du sieur de Rouillac au duc d'Étampes
3793 : commission de Charles IX sur l'édit de pacification

Série E :
1 E 18 : trésor des Chartes, n° 10 : acte du duc d'Étampes pour Saint-Eloy, 1555.
2 Et 11 : titres des Thierry de Boisorcant
2 Ek 37 : montres générales de l'arrière-ban de Vannes, 1534.
2 Eb 54 : titres de Julien Botherel d'Apigné
2 Ed 56 : famille du Breil :
2 Em 71 : famille de Montauban, acte de Guy XVI de Laval en faveur de Philippe de Montauban, chancelier de Bretagne, 1511.
2 Ec 8 : liasse 4 : famille de Carné : acte et lettre du duc d'Étampes à Marc de Carné, gouverneur de Brest, vice-amiral de Bretagne, grand-maître des eaux et forêts de Bretagne (réception par le duc d'Étampes). Lettres et actes de Henri II, Charles IX, le duc de Montpensier.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Série F :
1 F 217 : commission au prévôt des maréchaux en Bretagne, 1554.
1 F 850 : le dauphin Henri aux habitants de Morlaix, 1543.
1 F 911 : quittances de Guy XVI et de Jean de Laval.
1 F 912 : François Ier, Louise de Savoie, à Guy XVI.
1 F 1122 : mémoire des nobles de Bretagne au comte de Laval, 1529.
1 F 1127 : mémoire d'Antoine Bullioud, général des finances de Bretagne, sur sa mission dans cette province, 1537.
1 F 1604 : acte d'Étampes, 1555.
1 F 1978 : fonds de Robien : lettres du duc d'Étampes à Jacques de Robien, capitaine du Croisic. Une lettre du lieutenant de Sourdeval, capitaine de Belle-Île, au même. Lettre patente de Charles IX à Martigues.

Série G :
1 G 1 / 2 : aveu de Claude Dodieu, 1542.
1 G 48 / 2 : documents sur les évêques de Rennes : aveu de Claude Dodieu, abbé de Saint-Mathieu de Fine-Terre, 1556. Procuration, 1555. Testament de Bertrand de Marillac (1572).
1 G 169 : fondation de Saint-Jérôme à Sainte-Croix de Josselin par Jacques Cadier, vicaire de l'évêque de Rennes, 1555-1606.

Série H :
H 98 : Vente de la chapelle de Beaumont par Nicolas de Téhillac, 1585.

Série J :
1 J 973 : famille d'Acigné, pièces originales
5 J 168 : mémoire de Jehan Legay, écuyer de Guy XVI.
21 J : fonds de Langle.
23 J : fonds de la Bourdonnaye-Montluc :
23 J 53 : famille de Boiséon : actes de Rohan-Gyé, du duc d'Étampes, de Martigues à Boiséon et Coetnisan.
23 J 56 : actes du duc d'Étampes aux sénéchaux de Guingamp, au sieur de Coetnisan, montres générales de l'arrière-ban (1543), acte de Claude du Chastel aux officiers de Morlaix.
71 J : fonds de la Bourbansais : papiers de la maille du Breuil. François du Breil, gouverneur de Granville, lettres reçues par lui. Lettres de Henri II, de Catherine de Médicis, de Charles IX, de Montmorency, de Montpensier. Acte du duc d'Étampes à François du Breuil

<u>Maine-et-Loire :</u>

H, prieuré de Champtoceaux : acte de vente du duc d'Étampes.

<u>Manche :</u>

A 1931 : seigneurie de Beauchène, André de Sourdeval, gouverneur de Belle-Île et Le Croisic
A 3972 : lettres de Henri II pour le duc d'Étampes.

<u>Morbihan :</u>

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

3 A 28 : afféagement et adjudication des terrains du château d'Auray, 1558-1560.

E 617-623, 2141 : famille de Montigny
E supplément 687 : baptême de Jean du Gué, le duc d'Étampes parrain (1563)

G 295 : biens et revenus, évêché de Vannes : Jacques Fabry, sénéchal de Vannes ; Du Cambout, procureur du roi.
05 G 01 : évêché de Vannes
84 G 2 : lettres de Martigues à l'évêque de Vannes, lettres de Charles IX.

34 J 4 : manuscrits 144 et 147 : correspondance du duc d'Étampes avec le sieur de La Caunelaye.
Ce fonds, anciennement archives du château de Trédion, est remarquablement important. On y retrouve plus d'une soixantaine de lettres du duc d'Étampes à La Caunelaye, capitaine des francs-archers de Saint-Malo. C'est la plus importante correspondance du duc d'Étampes avec un particulier que nous ayons retrouvé. Ce fonds devrait être représentatif de l'ensemble de la correspondance qui devait exister entre le gouverneur et ses subordonnés. On y retrouve également quelques lettres de Matignon, Rohan-Gyé, Martigues et autres. Pour les chercheurs qui travaillent sur la période qui suit la mort du duc d'Étampes, signalons quelques lettres de Jacques de Matignon, du lieutenant général La Hunaudaye, ainsi que des lettres inédites du duc de Mercœur.

93 J 56 : lettres de Guillaume de Montigny, capitaine de Suscinio, à René de Francheville, sieur de Truscat, procureur du roi en Rhuys.

93 J 59 : quittance de Claude de Lorraine-Aumale, sieur de Rhuys.

93 J 270 : procédures entre Pierre de Francheville, avocat en la cour de Rhuys et Guillaume de Montigny, garde du petit parc de Suscinio, 1563.

93 J 379 : inventaire des biens appartenant à Julien de Beauchesne, sieur de Tertaye, capitaine de Suscinio, au château de Suscinio, 1544.

Nord :

B 664 : commission de François Ier au sieur de Longueval, comme gouverneur général de la prévôté de Sathenay, Fontainebleau, 20 novembre 1541.

Puy-de-Dôme :

3 E 113, fonds 2, EE 7 : François Ier au duc d'Étampes (gouverneur d'Auvergne) ; ordonnance du duc d'Étampes

Pyrénées-Atlantiques :

E 80 : succession de Jean de Bretagne, 1478-1479.
E 607 : missive de La Faye évoquant la vente de seigneuries de René de Penthièvre

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

E 642 : achat du comté de Périgord par Jean de Bretagne, 1437.
E 644 : lettres de Jean de Bretagne, comte de Penthièvre, 1448. Quittance de Bertrand de Grantmont à Jean de Bretagne, Ségur, 6 août 1449.
E 646 : actes entre Jean de Bretagne et Pierre de Bretagne, 1450.
E 656 : contrat de mariage de Jean II de Brosse et Nicole de Bretagne
E 657 : procès entre Alain d'Albret et Jean de Brosse
E 734 : vente de Larche et Terrasson par René de Penthièvre
E 780 : acte de Jean de Bretagne, 1449.
E 784 : accord entre Jean de Penthièvre et le roi de Navarre, au sujet d'une rente de 200 écus d'or sur la châtellenie de Montignac.
E 789 : acte de Jean de Bretagne, lieutenant général de son frère Olivier en la vicomté de Limoges, Ségur, 1er août 1431.
E 847 : acte de Jean de Bretagne, lieutenant général en Guyenne, Ségur, 7 mai 1451.
E 862 : acte de Jean de Bretagne, lieutenant général pour son frère, Ségur, 1er février 1432.

Sarthe :

G 24 : Siméon Le Jeune, lieutenant de l'artillerie de Normandie et Bretagne, 1554.

Savoie :

4 B 179 : seigneuries savoyardes du vicomte de Martigues, gestion par Me Michel Chardon (1556-1558).

Vendée :

2 J 1-64 : Chartrier d'Apremont.
8 J 87 : archives des Essarts
8 J 89 : archives du château de Puitesson, famille Ducrot
19 J 1-13 : chartrier de Penthièvre, seigneuries du duc d'Étampes en Bas-Poitou (don des archives des Côtes-d'Armor).

Num 231 : seigneuries des Essarts et de Riez. Documents des Archivio di Stato Turino (Turin) numérisées : lettre de Marie de Beaucaire, 1595.

Yvelines :

D 1622 : duché de Chevreuse. Vente du duché de Chevreuse par le duc d'Étampes au cardinal de Lorraine pour 50 000 écus, 1551.

Archives municipales :

Angers :

AA 4 : Lettres du duc d'Étampes, de Henri II au duc d'Étampes., au sujet du passage de Marie Stuart, 1548.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Fougères :

CC 4 : comptes des miseurs.

Guingamp :

AA 1 : transaction entre le duc d'Étampes, seigneur de Guingamp et les habitants, 1555.
CC 39 : registre des comptes des bourgeois de Guingamp (1537-1568)

Nantes :

AA 19 : commissions à Rieux et Guy XVI de Laval pour lever des fouages aux États
AA 23 : acte de Charles IX pour financer l'armée d'Étampes
AA 24 : lettre de la dame de Bressuire, sœur du duc d'Étampes, au sujet de sa mort.
AA 33 : lettres de Martigues
AA 41 : entrée de Rohan-Gyé, de Châteauroux, 1558.
AA 42 : Charles IX aux Nantais, sur la mort d'Étampes.
AA 43 : dépenses de Bouillé, lettres de Bouillé
AA 65 : voyages à Châteaubriant, requêtes pour la chancellerie de Bretagne
AA 66 : quittances de Guillaume Gaudin de la Chauvinière
AA 67 : voyages vers Étampes
AA 69 : cadeaux faits à Étampes et Gyé (deux lamproies chacun)
AA 74 : lettre de Martigues, Montpensier, Bouillé

BB 2 : registre de délibérations
BB 3 : registre de délibérations
BB 4 : registre de délibérations
BB 6 : registre de délibérations
BB 138 : mandement d'Henri II à Étampes, commission d'Étampes à Jean de l'Orme

CC 115 : entrée du duc d'Étampes, 1543.
CC 117 : confitures offertes au duc d'Étampes, 1556.
CC 119 : voyage à Vannes vers le duc d'Étampes, 1557.
CC 296 : entrée du duc d'Étampes avec le Prince de La Roche-sur-Yon, 1548.
CC 297 : logis de Briort pour Étampes
CC 300 : arrivée d'Étampes à Nantes
CC 303 : sépulture de Martigues, 1570.

EE 13 : acte du duc d'Étampes
EE 66 : projet de fortification du Marchix, avis du duc d'Étampes
EE 170 : le duc d'Étampes fait acheter des armes pour les habitants
EE 193 : désarmement des habitants par Étampes
EE 196 : lettre de Martigues, Bouillé, acte de Bouillé
EE 197 : compagnies levées pour le duc d'Étampes
EE 199 : lettre du duc d'Étampes, de Martigues, de Bouillé, de Montpensier
EE 210 : lettre de Marie de Beaucaire
EE 244 : acte de Henri II au duc d'Étampes

FF 55 : lettre de Martigues, ordonnance de Bouillé
FF 187 : lettre de Martigues

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

GG 173 : Pierre Cornulier, receveur de Cornouaille et secrétaire du duc d'Étampes
GG 642 : protestantisme, 1561. Requête des bourgeois au duc d'Étampes. Mandement de Charles IX à Étampes.
GG 643 : acte d'Étampes.
GG 644 : acte de Bouillé
GG 715 : aumônes versées par le duc d'Étampes et son argentier

II 5 : nullités de l'avis du duc d'Étampes sur le parlement
II 6 : requêtes des Nantais au duc d'Étampes sur le parlement
II 10 : vins offerts à Étampes

Reims :

Collection P. Tarbé, Carton VIII, 121 : lettre de Jean de Penthièvre, comte d'Étampes, 1535. (Prosper Tarbé fut substitut à Étampes en 1834).

Rennes :

AA 6 : lettres et mandements de Henri II à Étampes, acte du duc d'Étampes, de Bertrand d'Argentré.
AA 12 : acte du duc d'Étampes, voyages des Rennais vers lui, funérailles d'Étampes.
AA 16 et 17 : logement des capitaines et gouverneurs
AA 20 : entrée du duc d'Étampes, 1543.
AA 21 : acte du sieur de Boisorcant, capitaine
AA 239 : États de Bretagne (1543)

BB 41 : courriers de la ville devant le gouverneur (1561)
BB 42 : fêtes et Te Deum, obsèques du duc d'Étampes

BB 466 : registre des délibérations (1549-1557)
BB 467 : registre des délibérations (1562-1563)

CC 58 : papegault, Boisorcant envoyé vers Étampes
CC 86 : mandement de Henri II au duc d'Étampes
CC 88 : actes de Guy XVI de Laval, François Ier
CC 203 : mandement du duc d'Étampes, acte de Henri II, de Bertrand d'Argentré
CC 273 : mandements de François Ier à Guy XVI de Laval
CC 459 : courriers vers le roi

EE 135 : le duc d'Étampes aux sieurs du Lattay et de la Haute Tousche.
EE 151 : milice bourgeoise
EE 162 : artillerie de Rennes, prêt du duc d'Étampes
EE 166 : logement des cavaliers du duc d'Étampes
EE 168 : garnisons de Bretagne

FF 245 : lettre de Guy XVI de Laval sur la chancellerie
FF 248 : le duc d'Étampes et Martigues, sur la chancellerie
FF 249 : chancellerie
FF 257 : juges présidiaux de Rennes

GG 292 : acte de Guy XVI de Laval

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

GG 282 : fondation d'un collège par François Brullon
GG 302 : requête des religieuses de l'abbaye de Saint-Georges au duc d'Étampes
GG 317 : donation à l'hôpital par François Brullon
GG 325 : peste à Rennes, 1560
GG 343 : protestants. Mandements de Charles IX, du duc d'Étampes

Supplément 1001 : actes de Martigues, Bertrand d'Argentré, Pierre Morin
Supplément 1004 : ordre du duc d'Étampes de déposer les armes à l'hôtel de villes, 1563.
Supplément 1005 : règlement de Bouillé sur la milice

Saint-Malo :

BB 4 : délibérations (1568-1573)
BB 5 : délibérations (1558-1568)

GG 7 : entrée du duc d'Étampes à Saint-Malo

Bibliothèques municipales :

BM de Poitiers :
Collection Fonteneau, tome 9 : officiers de René de Penthièvre
Collection Fonteneau, tome 26 : accord entre Étampes et Chabot de Brion

BM de Rouen :
Martainville, 200 : montres de la compagnie d'Étampes, montres de l'arrière-ban de Saint-Malo (1562)

Autres collections :

Archives du Ministère des Affaires Étrangères :

Mémoires et documents, France : ces fonds comportent un document sur Étampes. On peut aussi observer plusieurs fils de serviteurs du gouverneur qui correspondent avec Richelieu au XVIIe siècle comme Cucé ou Cornulier.
805 : Cucé à Richelieu (1632)
1500 : f° 436 : droits des Albret sur la Bretagne ; f° 360 : renonciation par le duc d'Étampes de ses droits sur la Bretagne (1536).
1503 : f° 40-47 : Jean Lachoue, connétable du guet de Saint-Malo (1571-1576)
1505 : Cornulier à Richelieu (1634) ; La Meilleraye à Richelieu (1632)

Bibliothèque et archives du château de Chantilly :

1-A-037 : dossier duc d'Étampes
1-F-003 : seigneurie de Champtoceaux au duc d'Étampes
1-F-012 : seigneurie des Landes en Couleuvre (Auvergne) au duc d'Étampes
1-F-048 : seigneurie de Plouagat au duc d'Étampes, donation en 1558.
2-F-053 : seigneurie de Champtoceaux au duc d'Étampes

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Série L (cabinet des lettres) : correspondance passive d'Anne de Montmorency

La série L du cabinet des lettres renferme énormément de lettres de la correspondance passive d'Anne de Montmorency, classée selon la date d'écriture des lettres (le volume XXIII toutefois présente des lettres non datées d'après 1538). Source très peu utilisée des historiens, cette correspondance passive a été récemment mobilisée par Thierry Rentet, surtout du volume I au volume XV. Si les affaires féodales du connétable sont très bien représentées dans ce corpus, quelques volumes contiennent des lettres davantage politiques. L'étude approfondie des volumes de la série fait apparaître bien des lettres de Bretons adressées au connétable et il nous a paru indispensable de les mettre à jour tant elles sont ignorées des études d'histoire sur la Bretagne du XVIe siècle. Les noms renvoient au signataire d'au moins une lettre dans un volume de la série.

II : Lartigue
III : Bertrand de Cacé
VI : Alain de Guengat
VII : Montbourcher, Saint-Noay, Guy de Laval, Jean de Laval, La Mothe-au-Groing
VIII : Coetnysan, Antoine Macault, Alain de Guengat
IX : Commacre, Bertrand de Cacé, Châteaubriant
X : Bertrand de Cacé, Lartigue
XI : Charles de Rohan-Gyé
XII : Longueval, Guy de Laval, Montejean
XIII : Tristan de Carné, Commacre, Pierre d'Argentré
XIV : Louis de Rohan-Guémené, Tristan de Carné
XV : Guy XVI de Laval, Commacre
XVI : Yvon Pierres, Montejehan
XVII : René de Rohan, prince de Léon, Étampes, Jacques de Guengat, Pierre Cornulier, Yvon Pierres, Marc de Carné
XVIII : René de Sanzay, Villegagnon
XIX : René de Sanzay
XXI : les officiers de Châteaubriant
XXIII (lettres non datées, après 1538) : les habitants de Nantes, Claude de Rieux, François Brullon, le conseil de Montmorency, Florimond Le Charron, Jean de Laval
XXXII : René de Rieux-Sourdéac, de Cussé, François d'Andelot
XXXIV : René de Rieux-Sourdéac
XXXV : Sourdeval
LIII : Cargrois
LXXXIII : Lezonnet

<u>Bibliothèque de l'Institut de France (Paris) :</u>

Ms. Godefroy 125, f° 8 : accord entre Martigues et Méru
Ms. Godefroy 136, f° 133 : procès de Martigues contre le comte de Vertus, 1566.
Ms. Godefroy 140, f° 196 : procès du duc d'Étampes, 1530
Ms. Godefroy 255, f° 29 : Antoine Sanguin au duc d'Étampes, 1533.
Ms. Godefroy 256, f° 15 : Charles IX à Martigues, 1568.
Ms. Godefroy 260, f° 22 : Marie de Beaucaire à sa fille, Nantes, 1580.
Ms. 1608, n° 37 : portrait du duc d'Étampes

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Bibliothèque de la Marine (Brest) :

SHD, Marine (Brest), manuscrits, n° 164 : recueil de lettres et pièces originales relatives à l'histoire de Brest et du territoire voisin (1554-1826) : mandements de Claude du Chastel (1554) et de François de Rohan-Gyé (1554).

Service historique de la Défense (Vincennes) :

SHD, Marine, G 183, 4 : quittance de Thibaud Dubot, capitaine en la marine de Ponant et capitaine d'Auray, 1563.
SHD, Bibl. du dépôt des cartes et plans de la marine, 4-9, tome II, marine de guerre, 42-44 : quittances au trésorier de la marine de Ponant, ordonnance du vice-amiral Bouillé, 1564.

Archives du château de Thévalles (Mayenne) :

N° 190 : acte des Laval pour le duc d'Étampes, 1547 (référence aimablement communiquée par Malcolm Walsby)

Archives à l'étranger

Archives générales du royaume (de Belgique), Bruxelles :

Lettre de Longueval, 1545.

Österreichisches Staatsarchiv (Archives d'État d'Autriche, Vienne) :

Haus -Hof - und Staatsarchiv :
Frankreich, Varia I (1416-1530), f° 15 : Jean de Penthièvre aux ambassadeurs de Charles Quint, 1530.
England, f° 1 : René de Penthièvre à Charles Quint, juillet 1523. Idem, Londres, 25 janvier 1524.
Belgien, B, f° 8 : René de Penthièvre à Charles Quint, Canterbury, 13 mars 1524.
Belgien, PA 64-2, f°401 et suiv. : Charles Quint au connétable de Bourbon, 19 mais 1524 ; Charles Quint à René de Penthièvre, 15 mais 1524 ; Marguerite d'Autriche à René de Penthièvre, 19 mars 1524 ; Charles Quint à René de Penthièvre, Burgos, 1524.

Archives du Palais Princier de Monaco :

J 121, 122, 123, 124, 125, 128 : lettres à Jacques de Matignon, du duc d'Étampes, de Martigues, Bouillé, Bouillon, Breuil.
Ce fonds est remarquablement dense et invite à des recherches sur la correspondance passive de Jacques de Matignon.

British Library (Londres, Royaume-Uni) :

Caligula, E, II, f° 33 : lettre de Pacollet à René de Penthièvre, Genève, 10 janvier 1524.

Caligula, E II, f° 39 : lettre de René de Penthièvre à Wolsey, Saint-Laurent, 14 juillet 1524.
Nero, B. VI, f° 52 : lettre de René de Penthièvre à Henri VIII, Canterbury, 10 mars 1524.
Nero, B, VI, f° 53 : lettre du connétable de Bourbon à René de Penthièvre, Gênes, 18 janvier 1524.
Vitellius, B, VI, f° 33 : lettre du connétable de Bourbon à René de Penthièvre, camp de St-George, 30 mars 1524.

Arquivo Nacional Torre do Tombo (Lisbonne, Portugal)

PT/TT/CC/1/80/107 : lettre de Manuel de Araujo au secrétaire d'État Péro de Alcaçova, sur des « corsaires » français qui sévissent depuis la Bretagne et sur une « grande armada » que prépare le roi de France en Bretagne, 1548.
PT/TT/CC/1/99/111 : lettre de Gaspar de Figueiredo au secrétaire d'État Péro de Alcaçova, sur la difficulté à commercer près des côtes de Bretagne, 1556.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

SOURCES IMPRIMÉES

Actes et pièces publiés par les historiens :

Archivo Documental Espanol, publicado por la Real Academia de la Historia, Negociaciones con Francia (1562), Madrid, 1950-1953, t. 1-7.

Henri d'Orléans, duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé aux XVIe et XVIIe siècles,* Paris, 1863, vol. 1, 585 p.

Édouard de Barthélemy, « Chabot de Brion, amiral de France, gouverneur de Bourgogne, d'après sa correspondance inédite », *Revue des questions historiques*, vol. 20, 1876, p. 168-181.

- *Correspondance inédite du vicomte de Joyeuse, lieutenant général pour le roi en Languedoc,* Paris, Techener, 1876, 101 p.

Henri Bourde de La Rougerie, « Une montre à Saint-Renan, 24 août 1557 », *Bulletin de la Société d'archéologique du Finistère*, t. 25, 1898, p. 94-108.

Ghislaine de Boom (éd.), *Correspondance de Marguerite d'Autriche et de ses ambassadeurs à la Cour de France concernant l'exécution du traité de Cambrai (1529-1530),* Bruxelles, Lamertin, 1935, 270 p.

William Bradford (éd.), *Correspondence of the Emperor Charles V and his ambassadors at the courts of England and France*, Londres, 1850, 608 p.

Charles de Calan, *Documents inédits relatifs aux États de Bretagne de 1491 à 1589,* Archives de Bretagne, t. XV, Rennes, 1908-1909, 670 p.

Calendar of State Papers, Foreign, Edward VI, 1547-1553, Londres, 1861, 398 p.

Calendar of State Papers, Foreign, Mary, 1553-1558, Londres, 1861, 457 p.

Calendar of State Papers, Foreign, Elizabeth, Londres, 1863-1869, vol. 1 à 6.

Calendar of State Papers Relating to English Affairs in the Vatican Archives, vol. 1 et 7.

Calendar of Letters and State Papers Relating to English Affairs : preserved principally in the Archives of Simancas, Londres, 1892, 822 p.

Calendar of State Papers, Domestic, Addenda, 1547-1565, Londres, 1870.

Calendar of State Papers in Hatfield House, Londres, 1883, vol. 1, 630 p.

Calendar of State Papers, Spain, Londres, 1862-1954, 13 vol.

Émile Campardon, Alexandre Tuetey (éd.), *Inventaire des registres des insinuations du Châtelet de Paris, règnes de Ier et de Henri II*, Paris, imprimerie nationale,

*Catalogue des actes de François Ier*, publié par l'académie des sciences morales et politiques, Paris, 1887-1905, 8 vol.

Catalogue des actes de Henri II, CNRS, Paris, 1979-2010, 7 vol.

Catalogue des actes de François II, Marie-Thérèse de Martel (éd.), CNRS, Paris, 1991, 2 vol.

Vladimir Chichkine (éd.), *Documents pour servir à l'histoire de France au milieu du XVIe siècle. Début des guerres de Religion (1559-1560),* édités par Elena Gourari, Tamara

Voronova, Alexandra Lublinskaya, sous la direction générale de Vladimir Chichkine, numéro spécial de la revue Srednie veka, t.7, Moscou, Institut de l'histoire universelle RAN, 2013, 329 p.

Ernest de Cornulier-Lucinière (éd.), *Généalogie de la maison de Cornulier,* Nantes, 1863, 176 p.

- *Additions et corrections à la généalogie de Cornulier,* Orléans, 1886.

Daniel Cuisat (éd.), *Lettres du cardinal Charles de Lorraine (1525-1574),* Genève, Droz, 1998, 711 p.

Christophe-Paulin de Fréminville, « Montre générale de l'Evesché de Cornouailles, faicte à Quimper les 15e et 16e du mois de may 1562 », Antiquités de la Bretagne : Finistère, librairie Lefournier et Deperiers, Brest, 1852, p. 426-479.

François Génin (éd.), *Lettres de Marguerite d'Angoulême,* François Génin (éd.), Paris, 1841, 485 p.

- *Nouvelles lettres,* François Génin (éd.), 1842, 303 p.

Georges Guiffrey (éd.), *Lettres inédites de Dianne de Poytiers,* Paris, 1866, 279 p.

- *Procès criminel de Jehan de Poytiers, seigneur de Saint-Valliers, publié d'après les manuscrits originaux de la bibl. impériale*, Paris, Lemerre, 1868, 227 p.

Léon Honoré Labande (éd.), *Correspondance de Joachim de Matignon, lieutenant général du roi en Normandie (1516-1548),* Paris-Monaco, 1914, 211 p.

Arthur de La Borderie, « Documents sur l'histoire de Bretagne au XVIe siècle, tirés des archives impériales de Russie », *Bulletin de la Société historique et archéologique de Nantes,* 1877, t. 16, p. 49-62.

Hector de La Ferrière (éd.), *La Normandie à l'étranger. Documents inédits relatifs à l'histoire de Normandie tirés des archives étrangères, XVIe et XVIIe siècles,* Paris, 1873, 439 p.

Hector de La Ferrière (éd.), *Lettres de Catherine de Médicis,* Paris, Imprimerie Nationale, 1880-1943, t. 1-5.

René de Laigue, « Le livre de raison de Jehan de la Fruglaye, seigneur de la Villaubaust », *Bulletin archéologique de l'association bretonne*, t. XX, 1901, p. 108-132.

Bélisaire Ledain (éd.), *Lettres adressées à Jean et Guy de Daillon, Comtes du Lude, Gouverneurs de Poitou de 1543 à 1557 et de 1557 à 1585,* Archives historiques du Poitou, vol. 12, 1882, 396 p.

- *Lettres du comte du Lude et autres personnages, relatives à l'administration du Poitou de 1559 à 1580,* Archives historiques du Poitou, Poitiers, 1896.

Auguste Lemasson, « Une montre bretonne en l'an 1554, Extrait du Roole de Monstre de la noblesse de l'Evesché de Saint-Brieux, du 21 juin 1554 », *Société d'Émulation des Côtes-du-Nord,* t. LII, 1920, p. 71-80.

Jules Lépicier, « Documents », *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 17, 1877, 600 p.

Jean Lestocquoy (éd.), *Correspondance des nonces en France Capodiferro, Dandino et Guidiccione, 1541-1546,* Acta nunciaturae gallicae, vol. 3, Rome-Paris, 1963, 460 p.

- *Correspondance des nonces en France Lenzi et Gualterio, légation du cardinal Trivultio (1557-1561),* Acta nuntiaturae gallicae, vol. 14, Rome, 1977, 392 p.

Letters and Papers of the Reign of Henry VIII, Londres, 1862-1919, 21 vol.

Aleksandra Dmitrievna Lublinskaya (éd.), *Documents pour servir à l'histoire des guerres civiles en France (1561-1563)*, Moscou et Leningrad, 1962.

H. Meylan, A. Dufour (éd.), *Correspondance de Théodore de Bèze,* Genève, Droz, 1963, t. 3 (1559-1561), 304 p.

Dom Hyacinthe Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne,* Paris, 1746, 3 vol.

Michel Nassiet (éd.), *Les lettres de pardon du voyage de Charles IX (1565-1566),* Genève-Paris, Droz-Société de l'histoire de France, 2010, 718 p.

Charles Paillard, « La mort de François Ier et les premiers temps du règne d'Henri II d'après les dépêches de Jean de Saint-Mauris (avril-juin 1547)», *Revue historique*, t. 5, 1877, p. 84-120.

- « Documents relatifs aux projets d'évasion de François Ier prisonnier à Madrid ainsi qu'à la situation intérieure de la France en 1525, en 1542 et en 1544 », *Revue historique*, t. 8, 1878, p. 297-367.

Louis Paris (éd.), *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II,* Paris, 1841, 650 p.

Paul Paris-Jallobert, *Journal historique de Vitré, ou documents et notes pour servir à l'histoire de cette ville,* 1880, 660 p.

Paul Pélicier (éd.), *Lettres de Charles VIII,* Paris, Picard, 1898-1905, 5 vol.

Léonce Pingaud (éd.), *Correspondance des Saulx-Tavannes au XVIe siècle,* Paris, Champion, 1877, 360 p.

Pol Potier de Courcy, « Montre du ressort de Goëllo tenue en l'an 1543 », *Mémoires de la Société Archéologique et Historique des Côtes d'Armor,* 1853, p. 264-282.

David Potter, *A Knight of Malta at the Court of Elizabeth I : the correspondence of Michel de Seure, french ambassador, 1560-1561,* Camden Fifth Series, vol. 45, Cambridge University Press, Cambridge, 2014, 208 p.

Alain Raison du Cleuziou, « Gilles Rivault, maître d'hôtel du roi Charles VIII. Documents inédits pour servir à l'histoire des événements du règne de Charles VIII de 1489 à 1492 : instructions du roi, états de garnisons », *Bulletin et mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. LIV, 1922, pièce IV, p. 127-129.

M. Rathouis, « Entrée du roi Henri II à Nantes, le 12 juillet 1551 », *BSAHN,* 1859-1861, t. 1, p. 41-69.

Registres des délibérations du Bureau de la Ville de Paris, 1499-1624, Paris, 1883-1953, 18 vol.

Guillaume Ribier (éd.), *Lettres et mémoires d'Estat des roys, princes, ambassadeurs et autres ministres…,* Paris, 1677, 2 vol.

Lucien Romier, *Lettres de Giovanni Dalmatio au cardinal Farnèse (1558-1559),* Bibliothèque de l'école des Chartes, 1910, vol. 71-1, p. 311-331.

Rémy Scheurer, Loris Pétris (éd.), *Correspondance du cardinal Jean du Bellay,* Paris, Société de l'histoire de France, 1969-2011, t. 1-4.

André Stegmann (éd.), *Édits des guerres de Religion,* Paris, Vrin, 1979, 267 p.

Alexandre Teulet (éd.), *Papiers d'État, pièces et documents inédits ou peu connus relatifs à l'histoire de l'Écosse au XVIe siècle,* Paris, Plon, 1851-1860, 3 vol.

Joseph Vaësen (éd.), *Lettres de Louis XI,* Paris, Renouard, 1907-1909, 2 vol.

Gaëtan de Wismes, « Trois montres faites à Saint-Malo », *Bulletin Archéologique de l'Association Bretonne*, 3e série, vol. 32, 1913, p. 221-234.

Mémoires, journaux, histoires et autres publications anciennes :

Bertrand d'Argentré, *L'Histoire de Bretaigne,* Paris, 1588, 832 p.

Agrippa d'Aubigné, *Histoire universelle,* Genève, Droz, 1981-2000, 11 vol.

Jean d'Auton, *Chroniques de Louis XII,* René de Maulde La Clavière (éd.), Société de l'Histoire de France, 1889-1895, 4 vol.

François de Belleforest, *Histoire des neuf roys Charles de France,* Paris, 1568.

Théodore de Bèze, *Histoire ecclésiastique des Églises Réformées de France,* 1580, éd. de 1841, Lille, Leleux, 1841.

Pierre de Bourdeille, sieur de Brantôme, *Œuvre complètes,* Ludovic Lalanne (éd.), Paris, 1865-1880, 13 vol.

François Boyvin, *Mémoires de François de Boivin, baron du Villars,* Michaud et Poujoulat (éd.), 1838, t. X, p. 9-390.

Nicolas Bruslart, *Journal des choses les plus remarquables arrivées en France…,* Secousse (éd.), t. 1, p. 1-211.

Michel de Castelnau, *Mémoires (1559-1569),* Michaud et Poujoulat (éd.), t. IX, p. 403-554.

Aimé Champolion-Figeac, *Captivité de François Ier*, Imprimerie royale, 1847, 658 p.

Philippe de Commynes, *Mémoires,* Joël Blanchard (éd.), Genève, Droz, 2007, 2 vol.

Prince de Conti, *Mémoires de Monseigneur le Prince de Conty touchant les obligations des gouverneurs de Province,* Paris, Claude Barbin, 1667, 192 p.

Jean Crespin, *Histoire des martyrs persecutez et mis a mort pour la posterité de l'Evangile, depuis le temps des apostres jusques à l'an 1574*, Genève, 1582.

Philippe Le Noir, sieur de Crevain, *Histoire ecclésiastique de Bretagne, depuis la Réformation jusqu'à l'édit de Nantes,* Benjamin Vaurigaud (éd.),

Martin et Guillaume Du Bellay, *Mémoires,* V.L. Bourilly, Fleury Vindry (éd.), Paris, 1908-1919, 4 vol.

Noël Du Fail, *Mémoires des plus notables et solemnels arrests du Parlement de Bretagne,* Rennes, Jean Vatar, 1654.

Augustin Du Paz, *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne,* Paris, 1619, 862 p.

Jacques Du Pré, *Conférences avec les ministres de Nantes en Bretaigne : Cabanne et Bourgonniere : faicte par Maistre Jaques Dupré, docteur en théologie à Paris, et Prédicateur ordinaire de l'Église Cathedrale de S. Pierre de Nantes, au moys de Juillet*, Paris, N. Chesneau, 1564.

Charles de Figon, *Discours des estats et offices du gouvernement que de la justice et des finances de France,* Paris, Guillaume Auvray, 1579, 66 f°.

Robert de La Marck, sieur de Fleuranges, *Mémoires du maréchal de Florange, dit le jeune adventureux*, Robert Goubaux, Pierre-André Lemoisne (éd.), Société de l'histoire de France, Paris, Champion, 1924, 334 p.

Hugues de Gassion, *Brief discours de la vie et mort des princes très illustres et très puissans, Charles et Sébastien de Luxembourg…,* Nantes, 1592.

Gilles de Gouberville, *Le Journal du sire de Gouberville,* Bricquebosq, Les Éditions des Champs, 1993-1994, 4 vol.

Nicolas de Hauteville, *L'Histoire de la très ancienne et illustre maison de Saint François de Sales, evesque et prince de Geneve*, Paris, 1669, première partie, 895 p.

Journal d'un bourgeois de Paris, Ludovic Lalanne (éd.), Paris, 1854, 496 p.

Philibert de L'Orme, « L'instruction », *Les Grands architectes français de la Renaissance,* Adolphe Berty (éd.), 1860, p. 47-59.

Charles Gouyon de La Moussaye, *Mémoires de Charles Gouyon, baron de La Moussaye* (1553-1587), G. Vallée, P. Parfouru (éd.), Paris, Perrin, 1901, 248 p.

François de La Noue, *Mémoires (1562-1570),* Michaud et Poujoulat (éd.), t. IX, p. 581-644.

Lancelot Voisin de La Popelinière, *L'histoire de France*, Denise Turrel (dir.), Genève, Droz, 2011, 2016, 2 vol.

Clément Marot, *Œuvres complètes,* Pierre Jeannet (éd.), Paris, 1868-1873, 4 vol.

Mémoires de Condé, servant d'éclaircissement et de preuves à l'histoire de M. de Thou, Paris, 1743, t. 1 à 6.

Mémoires-Journaux de François de Lorraine, duc d'Aumale et de Guise, 1547-1563, Michaud et Poujoulat (éd.), Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, t. VI, Paris, 1839.

Moi, Claude Bordeaux…journal d'un bourgeois de Rennes au 17e siècle, présenté et annoté par Bruno Isbled, Rennes, Éditions Apogée, 1992, 256 p.

Blaise de Monluc, *Commentaires (1521-1576),* Paul Courteault (éd.), Paris, Gallimard, 1971, 1600 p.

Ambroise Paré, *Œuvres complètes,* J.-F. Malgaigne (éd.), Paris, Baillière, 1840-1841, 3 t.

Pierre de Paschal, *Journal de ce qui s'est passé en France durant l'année 1562 principalement dans Paris et à la Cour,* Michel François (éd.), Paris, H. Didier, 1950.

François de Rabutin, *Commentaires des dernières guerres en la Gaule Belgique,* Michaud et Poujoulat (éd.), t. VII, p. 385-610.

Louis de Rouvroy, duc de Saint-Simon, *Mémoires,* Paris, 1856-1858, 20 t.

Gaspard de Saulx-Tavannes, *Mémoires (1515-1573),* Michaud et Poujoulat (éd.), t. VIII, p. 3-434.

François de Scépeaux, sieur de Vieilleville, *Mémoires de François de Scepeaux, sire de Vieilleville (1527-1571),* Michaud et Poujoulat (éd.), Nouvelle collection de Mémoires pour servir à l'Histoire de France, Paris, 1838, t. IX, p. 3-400.

Jacques-Auguste de Thou, *Histoire universelle depuis 1543 jusqu'à 1607,* Londres, 1734, t. 1 à 4.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

BIBLIOGRAPHIE

Florence Alazard, « L'Italie au pape : entre remontrance et supplication », Frank La Brasca, Florence Alazard, *XLVIe Colloque international d'études humanistes : la papauté à la Renaissance,* juin 2013, Tours, Paris, Honoré Champion, p. 441-453.

- avec Paul-Alexis Mellet, « De la propagande à l'obéissance, du dialogue à la domination : les enjeux de pouvoir dans les entrées solennelles », David Rivaud (dir.), *Entrées épiscopales, royales et princières dans les villes du Centre-Ouest du royaume de France (XIIIe-XVIe siècles),* Genève, Droz, 2013, p. 9-22.

Thierry Amalou, *Une Concorde urbaine. Senlis au temps des réformes (vers 1520-vers 1580)*, Limoges, PULIM, 2007, 437 p.

Michel Antoine, « L'administration centrale des finances en France du XVIe au XVIIIe siècle », *Histoire comparée de l'administration (IVe-XVIIIe siècle). Actes du XIVe colloque historique franco-allemand, Tours, 27 mars-1er avril 1977*, W. Paravicini et K. F. Werner (éd.), Münich, Artemis Verlag, 1980, p. 512-533.

« Robert Harding, Anatomy of a power elite. The provincial governors of early modern

France », Bibliothèque de l'École des chartes, 1981, vol. 139-2, pp. 299-301.

- « Genèse de l'institution des intendants », *Journal des Savants*, 1982, vol. 3, n°1, p. 283-317.
- « Institutions françaises en Italie sous le règne de Henri II : gouverneurs et intendants (1547-1559), *Mélanges de l'École française de Rome,* 1982, vol. 94, n° 2, p. 759-818.
- « Les gouverneurs de province en France (XVIe-XVIIIe siècles) », *Prosopographie et genèse de l'État moderne*, CNRS, 1986, p. 185-194.
- *Le dur métier de Roi. Études sur la civilisation politique de la France d'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1986, 343 p.
- *Le Cœur de l'État. Surintendance, contrôle général et intendances des finances, 1552-1791*, Paris, Fayard, 2003, 592 p.

Isabelle Aristide, *La fortune de Sully*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1990, 550 p. ; Claude Dulong, *La Fortune de Mazarin*, Paris, Perrin, 1990, 180 p.

Félix Aubert, *Recherches sur l'organisation du Parlement de Paris au XVIe siècle (1515-1589),* Paris, Larose et Tenin, 1912, 282 p.

Daniel Aznar, Guillaume Hanotin, May F. Niels (éd.), *À la place du roi, Vice-rois, gouverneurs et ambassadeurs dans les monarchies française et espagnole (XVIe-XVIIIe siècles),* Madrid, collection de la Casa de Velazquez, n°144, 2014, 260 p.

Jean-Pierre Babelon, *Châteaux de France au siècle de la Renaissance*, Paris, Flammarion/Picard, 1989, 840 p.

Gustave Baguenault de Puchesse, *Jean de Morvillier, évêque d'Orléans, garde des sceaux de France, 1506-1577, étude sur la politique française au XVIe siècle, d'après des documents inédits,* Paris, Didier, 1870, 444 p.

Tatiana Debaggi Baranova, *À coups de libelles. Une culture politique au temps des guerres de religion (1562-1598),* Genève, Droz (« Cahiers d'Humanisme et Renaissance » 104), 2012, 520 p.

Bernard Barbiche, Rolf Grosse (dir.), *Aspects diplomatiques des voyages pontificaux*, Paris, École des Chartes, 2009, 242 p.

- *L'Édit de Nantes et ses antécédents (1562-1598),* www.elec.enc.sorbonne.fr
- « Les attributions judiciaires du Conseil du roi », *Histoire, Économie et Société,* 3/2010, p. 9-17.

Anatole de Barthélemy, *Mélanges historiques et archéologiques sur la Bretagne,* « Détails sur l'emprisonnement du duc Jean V par Olivier de Blois, et sur les suites de cet événement », 2e série, 1er fascicule, Paris, A. Aubry, 1868, p. 1-34.

- « Mélanges historiques et archéologiques sur la Bretagne : enquête faite en 1235 sur les droits d'Henri d'Avaugour », *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1873, 3, p. 333-347.

Marie-Noëlle Baudouin-Matuszek, « Henri II et les expéditions françaises en Écosse », *Bibliothèque de l'école des chartes,* 1987, vol. 145, n° 2, p. 339-382.

Roger Baury, Marie-Laure Legay (éd.), *L'invention de la décentralisation : Noblesse et pouvoirs intermédiaires en France et en Europe, XVIIe-XIXe siècle,* Presses universitaires du Septentrion, 2009, 388 p.

Philip Benedict et Nicolas Fornerod « Les députés des Églises réformées à la cour en 1561-1562 », *Revue historique,* 2/2013 (n° 666), p. 289-332.

Pierre Benoist, « Le cardinal-conseiller Charles de Lorraine, le roi et sa cour au temps des premières guerres de Religion », *Parlement[s], Revue d'histoire politique,* 3/2010, p. 14-28.

- *La monarchie ecclésiale. Le clergé de cour en France à l'époque moderne*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, 460 p.

Yves-Marie Bercé, « Les conduites de fidélité : des exemples aquitains », Yves Durand (éd.), *Hommage à Roland Mousnier. Clientèles et fidélités en Europe à l'époque moderne*, Paris, PUF, 1981, p. 125-138.

- *La dernière chance : histoire des suppliques,* Paris, Perrin, 2014, 280 p.

Agnès Bérenger-Badel, « Formation et compétences des gouverneurs de province dans l'Empire romain », *Dialogues d'histoire ancienne*, 2004, vol. 30, n° 2, p. 35-56

- *Le métier de gouverneur dans l'empire romain*, Paris, De Boccard, 2014, 530 p.

Joseph Bergin, *Pouvoir et fortune de Richelieu*, Paris, Robert Laffont, 1987, 381 p.

- *L'ascension de Richelieu*, Paris, Payot, 1994, 365 p.
- *The Making of the French episcopate, 1589-1661,* New Haven et Londres : Yale University Press, 1996, 761 p.

Françoise Bériac-Lainé, Philippe Challet, « Les sénéchaux de Gascogne, des hommes de guerre ? (1248-1453) », *Les serviteurs de l'État au Moyen Âge,* Congrès de la SHMES, Paris, PUPS, 1999, p. 207-227.

Julien Bernard, *René Tournemine, baron de La Hunaudaye (1572-1591). Les armes et les discours d'un lieutenant général breton au temps des guerres de Religion*, mémoire de Master sous la direction de Philippe Jarnoux, Université de Brest, 2012.

Dominique Biloghi, *Logistique et Ancien Régime : de l'étape royale à l'étape languedocienne,* Montpellier, Presses de l'université Paul-Valéry, 1998, 566 p.

Douglas Biow, *Doctors, ambassadors, secretaries : Humanism and professions in Renaissance Italy,* Chicago, 2002, 224 p.

Jean-Noël Biraben, Alain Blum, « La population de la Bretagne de 1500 à 1829 », Jean Dûpaquier (dir.), *Histoire de la Population Française,* Paris, PUF, 1988, t. 2, p. 21-30.

Joël Blanchard, *Philippe de Commynes*, Paris, Fayard, 2006, 584 p.

Christophe Blanquie, « Les prévôts des maréchaux en Languedoc, d'Henri IV au règne personnel de Louis XIV », *Revue historique de droit français et étranger,* vol. 80, n° 3, 2002, p. 261-280.

Laurent Bolard, « ''Pour sa gloire et sa postérité''. Remarques sur la souveraineté princière dans l'Italie du XVe siècle », *Le Moyen Âge,* 3/2003, CIX, p. 545-561.

Ariane Boltanski, « Clientélisme et construction monarchique. La clientèle du duc de Nevers dans la seconde moitié du XVIe siècle », *Hypothèses*, 1, 1999 (2), p. 145-152.

- *Les ducs de Nevers et l'État royal. Genèse d'un compromis (vers 1550-vers 1600)*, Droz, 2006, 580 p.
- avec Philippe Hamon, « Le duc de Mercœur gouverneur de province : entre statut, Ligue et Bretagne (1589-1598) » dans Emmanuel Buron, Bruno Méniel (éd.), *Le duc de Mercœur, les armes et les lettres (1558-1602)*, actes du colloque d'octobre 2005, Rennes, PUR, 2009, p. 75-97.

Richard Bonney, *The King's Debt. Finance and Politics in France, 1589-1661,* Oxford, Clarendon Press, 1981, 344 p.

Alain Boureau, *Le Simple Corps du roi. L'impossible sacralité des souverains français, XVème-XVIIIème siècle*, Paris, 2000, 155 p.

Laurent Bourquin, *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne, aux XVIe et XVIIe siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, 333 p.

- *Les nobles, la ville et le roi. L'autorité nobiliaire en Anjou pendant les guerres de Religion (1560-1598),* Paris, Belin, 2001, 314 p.

Jean Boutier, Alain Dewerpe, Daniel Nordman, *Un tour de France royal. Le voyage de Charles IX (1564-1566)*, Paris, Aubier, 1984, 409 p.

Jean Boutier, François Moureau, Gilles Bertrand, Pierre-Yves Beaurepaire (dir.), *Le voyage à l'époque moderne,* Bulletin de l'Association des Historiens modernistes des Universités, 27, Paris, PUPS, 2004, 82 p.

Elizabeth A. R. Brown, « La Renaudie se venge : l'autre face de la conjuration d'Amboise », *Complots et conjurations dans l'Europe moderne. Actes du colloque de Rome (30 septembre-2 octobre 1993),* Collection de l'École française de Rome, 1996, vol. 220, n° 1, p. 451-474.

Serge Brunet, *« De l'Espagnol dedans le ventre ! » : les catholiques du Sud-Ouest de la France face à la Réforme, vers 1540-1589,* Paris, Honoré Champion, 2007, 998 p.

- « La conjuration d'Amboise (16 mars 1560), Emmanuel-Philibert de Savoie et Genève », Stéphane Gal, Laurent Perrillat (dir.), *La maison de Savoie et les Alpes : emprise, innovation, identification,* XVe-XIXe siècle, Chambéry, PUS, 2015, p. 303-336.

David Buisseret, *Ingénieurs et fortifications avant Vauban. L'organisation d'un service royal aux XVIe-XVIIIe siècles,* Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2002, 141 p.

Jean-Pierre Busson, *Imbert de la Platière des Bordes dit Bourdillon, Maréchal de France (1516-1567),* thèse de l'École des Chartes, 1947.

Séverin Canal, *Les origines de l'intendance de Bretagne : Essai sur les relations de la Bretagne avec le pouvoir central,* Paris, Champion, 1911, 244 p.

Pierre Carel, *Histoire de la ville de Caen sous Charles IX, Henri III et Henri IV (documents inédits),* Caen-Paris, Massif-Champion, 1886, 332 p.

Jean-Yves Carluer, « Deux synodes provinciaux bretons au XVIe siècle », *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme français,* 135, 3, 1989, p. 329-351.

- *Protestants et Bretons. La mémoire des hommes et des lieux,* Carrière-sous-Poissy, La Cause, 1994, 296 p.
- « Vitré, citadelle du protestantisme breton (1558-1683), notions d'historiographie et perspectives de recherche », *Bulletin de l'Association bretonne,* 2008, p. 67-78.

Stuart Carroll, *Noble Power during the French Wars of Religion : the Guise affinity and the Catholic Cause in Normandy*, Cambridge, 1998, 298 p.

Olivia Carpi, *Une République imaginaire, Amiens pendant les troubles de religion (1559-1597),* Paris, Belin, 2005, 256 p.

Michel Cassan, *Le temps des guerres de Religion. Le cas du Limousin (vers 1530-vers 1630),* Paris, Publisud, 1996, 463 p.

- (dir.), *Les officiers « moyens » à l'époque moderne. France, Angleterre, Espagne, Limoges,* Presses universitaires de Limoges, 1998, 400 p.
- (dir.), *Offices et officiers « moyens » en France à l'époque moderne, profession, culture,* Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2004, 358 p.

Jean-Christophe Cassard, *Les Bretons et la mer au Moyen Âge. Des origines au milieu du XIVe siècle,* Rennes, PUR, 1998, 204 p.

- *La guerre de Succession de Bretagne*, Coop Breizh, Spézet, 2006, 354 p.
- « Suscinio et les chasses des ducs de Bretagne », Alain Salamagne, Jean Kerhervé, Gérard Danet (dir.), *Châteaux et modes de vie au temps des ducs de Bretagne : XIIIe-XIVe siècle,* Tours, PUFR, Rennes, PUR, 2012, p. 121-149.

Yves-Pascal Castel, « La floraison des croix et calvaires dans le Léon sous l'influence de Mgr Roland de Neufville (1562-1613) », *Annales de Bretagne,* t 90, 1983, p. 311-319.

Thierry Chardon, « Du guet de mer aux milices garde-côtes : la défense du littoral en Normandie à l'époque de la guerre de Sept Ans (1756-1763) », *Annales de Normandie,* 2006, vol. 56, n° 3, p. 355-380.

Roger Chartier, « Les arts de mourir, 1450-1600 », *Annales ESC*, n°1, 1976. 51-75.

Sylvie Charton-Le Clech, *Chancellerie et culture au XVIe siècle (les notaires et secrétaires du roi de 1515 à 1547),* Toulouse, PUM, « Histoire notariale », 1993, 352 p.

Monique Chatenet, « Une demeure royale au milieu du XVIe siècle. La distribution des espaces au château de Saint-Germain-en-Laye », *Revue de l'Art*, 1988, n° 81, p. 20-30.

- « Quelques aspects des funérailles nobiliaires au XVIe siècle », *Les funérailles à la Renaissance*, actes du colloque (Bar-le-Duc, 2-5décembre 1999), Genève, Droz, p. 37-54.

Bernard Chevalier, « Gouverneurs et gouvernements en France entre 1450 et 1520 », *Histoire comparée de l'administration (IVe-XVIIIe siècle). Actes du XIVe colloque historique franco-allemand, Tours, 27 mars-1er avril 1977*, W. Paravicini et K. F. Werner (éd.), Münich, Artemis Verlag, 1980, p. 29-37.

- *Les bonnes villes de France du XIVe au XVe siècle,* Paris, Aubier, 1982, 346 p.

Jacques Chiffoleau, *La comptabilité de l'au-delà : les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Âge (vers 1320-vers 1480)*, Paris, Albin Michel, 2011, 566 p.

Olivier Christin, *La paix de religion. L'autonomisation de la raison politique au XVIe siècle,* Paris, Seuil, 1997, 327 p.

Juliusz A. Chroscicki, Mark Hengerer, Gérard Sabatier (éd.), *Les funérailles princières en Europe, XVIe-XVIIIe siècle, 3 vol.,* Rennes-Versailles, Presses universitaires de Rennes-Centre de recherches du château de Versailles, 2012-2015.

Roseline Claerr, Olivier Poncet (dir.), *La prise de décision en France (1525-1559), Recherches sur la réalité du pouvoir royal ou princier à la Renaissance,* Paris, École des chartes, 2008, 208 p.

Gustave Clément-Simon, *Alain d'Albret et la succession de Bretagne*, Pau, 1874, 42 p.

Émile Clouard, « Le Protestantisme en Bretagne au XVIe siècle. Étude historique et critique », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne,* XVIII, 1937, p. 21-169 et XIX, 1938, p. 1-64.

Ivan Cloulas, *Henri II*, Paris, Fayard, 1985, 693 p.

- *Diane de Poitiers,* Paris, Fayard, 1997, 434 p.

Anne-Marie Cocula, « *Je vis en mon enfance un gentilhomme commandant à une grande ville*…Montaigne et la révolte bordelaise de 1548 », Bernard Barbiche, Jean-Pierre Poussou, Alain Tallon (dir.), *Pouvoirs, contestations et comportements dans l'Europe moderne, Mélanges en l'honneur du professeur Yves-Marie Bercé,* Paris, PUPS, 2005, p. 529-554.

James B. Collins, *La Bretagne dans l'État royal. Classes sociales, États provinciaux et ordre public de l'Édit d'Union à la révolte des Bonnets rouges,* Rennes, PUR, 2006, 392 p.

Jean-Marie Constant, *La noblesse en liberté, XVIe-XVIIe siècles,* Rennes, PUR, 2004, 294 p.

- *Gaston d'Orléans, Prince de la liberté*, Paris, Perrin, 2013, 443 p.

Philippe Contamine, *Guerre, armée et société à la fin du Moyen Âge. Études sur les armées des rois de France (1337-1494),* Paris-La Haye, Mouton (EHESS, VIe Section « Civilisations et sociétés »), 1972, 757 p.

- « Un aspect de la ‘‘tyrannie’’ de Louis XI. Variations sur le thème du ‘‘roi marieur’’, Rouche, Heuclin, Maubeuge (éd.), *La femme au Moyen Age,* 1990, p. 431-442.
- « La mutinerie et la désertion dans les armées de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance : deux concepts à définir et à explorer », *Nouvelles approches de l'histoire militaire, Cahiers du Centre d'études d'histoire de la défense, 2,* 1997, p. 35-41.
- « Philippe de Commynes, seigneur poitevin », *Revue d'histoire du pays bressuirais,* 1998, p. 54-71.

- « Jean IV, sire de Rieux, maréchal de Bretagne (1447-1519) », *Actes du 126e congrès de l'Association bretonne et Union régionaliste bretonne,* Ancenis, 1999, p. 143-164.
- « Le Moyen Âge Occidental a-t-il connu des ''serviteurs de l'État'' ? », *Les serviteurs de l'État au Moyen Âge,* Congrès de la SHMES, Pau, mai 1998, Paris, PUPS, 1999, p. 9-20.

Cédric Coraillon, « Les deux morts de Louis XIII », *RHMC*, 1/2008, n°55-1, p. 50-73.

Joël Cornette, *Le Roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle,* Paris, Payot, 1993, 491 p.

- *Histoire de la Bretagne et des Bretons, t. 1, des origines à 1715,* Paris, Seuil, 2008, 729 p.
- *La mort de Louis XIV : apogée et crépuscule de la royauté : 1er septembre 1715*, Paris, Gallimard, 2015, 367 p.

Fanny Cosandey, *La reine de France. Symbole et pouvoir (XVe-XVIIIe siècle),* Paris, Gallimard, 2000, 420 p.

- *Le rang. Préséances et hiérarchies dans la France d'Ancien Régime,* Paris, Gallimard, 2016, 496 p.

Alain Croix (dir.), *La Bretagne aux XVIe et XVIIe siècles, la vie, la mort, la foi,* Paris, Maloine, 1981, 2 t.

- *L'Âge d'or de la Bretagne (1532-1675),* Rennes, Ouest France Université, 1993, 560 p.
- (dir.), *Le Parlement de Bretagne, histoire et symboles,* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1994.

Denis Crouzet, « Recherches sur la crise de l'aristocratie en France au XVIe siècle ; les dettes de la Maison de Nevers », *Histoire, économie et société,* 1982, n°1-1, p. 7-50.

- *La sagesse et le malheur. Michel de l'Hospital chancelier de France*, Seyssel, Champ Vallon, 1998, 605 p.
- *Charles de Bourbon, connétable de France,* Paris, Fayard, 2003, 715 p.

Stéphane Curveiller, Laurent Buchard (dir.), *Se déplacer du Moyen Âge à nos jours,* Calais, Les Amis du vieux Calais, 2009, 336 p.

Cléophas Dareste, « Traites et droits de douanes dans l'ancienne France », *Bibliothèque de l'école des chartes,* 1847, vol. 8, n°1, p. 465-478.

Sylvie Daubresse, *Le parlement de Paris ou la voix de la raison (1559-1589),* Genève, Droz, 2005, 557 p.

Maurice Daumas, « ''Aimez toujours bien le maître…'' Amitiés et politique en France à l'époque moderne », *Parlement[s], Revue d'histoire politique,* 3/2016, p. 99-112.

Hugues Daussy, « Les huguenots entre l'obéissance au roi et l'obéissance à Dieu », *Nouvelle Revue du XVIe siècle,* 22, 2004, p. 49-69.

- *Le parti huguenot. Chronique d'une désillusion (1557-1572),* Genève, Droz, 2015, 888 p.

Joan M. Davies, *Languedoc and its Gouverneur. Henri de Montmorency-Damville, 1563-1589*, PhD, University of London, 1974, 367 p.

- « Family service and family strategies : the household of Henri, duc de Montmorency, ca. 1590-1610 », *Bull. of the Society for the Renaissance studies*, III (1), 1985, p. 27-83,
- « The Secretariat of Henri I, Duc de Montmorency, 1563-1614 », *The English Historical Review*, vol. 115, n° 463, septembre 2000, p. 812-842.

Marie Dejoux, *Les enquêtes de Saint-Louis. Gouverner et sauver son âme,* Paris, PUF, 2014, 475 p.

Alain Demurger, « Le rôle politique des baillis et sénéchaux royaux pendant la guerre civile en France, 1400-1418 », *Histoire comparée de l'administration (IVe-XVIIIe siècle). Actes du XIVe colloque historique franco-allemand, Tours, 27 mars-1er avril 1977*, W. Paravicini et K. F. Werner (éd.), Münich, Artemis Verlag, 1980, p. 282-290.

- « Les déplacements professionnels des agents du roi (vers 1380-vers 1410) », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public,* 1996, vol. 26-1, p. 103-121.

Benjamin Deruelle, *De papier, de fer et de sang : chevaliers et chevalerie à l'épreuve de la modernité, ca. 1460-ca. 1620,* Paris, PUPS, 2015, 671 p.

Robert Descimon, « Modernité et archaïsme de l'État monarchique : le Parlement de Paris saisi par la vénalité (XVIe siècle) », Jean-Philippe Genet (dir.), *L'État moderne, genèse, bilans et perspectives,* Paris, Ed. du CNRS, 1990, p. 147-161.

- « La royauté française entre féodalité et sacerdoce. Roi-seigneur ou roi-magistrat ? », *Revue de synthèse,* 1991, p. 455-473.
- « La vénalité des offices et la construction de l'État dans la France moderne : Des problèmes de la représentation symbolique aux problèmes du coût social du pouvoir », Robert Descimon, Jean-Frédéric Schaub, Bernard Vincent (dir.), *Les figures de l'administrateur : institutions, réseaux, pouvoirs en Espagne, en France et au Portugal, 16e-19e siècle,* Paris, EHESS, 1997, p. 77-93.

Jonathan Dewald, *Status, Power, and Identity in Early Modern France, The Rohan Family, 1550-1715,* Penn State University Press, 2015, 264 p.

Roger Doucet, *L'État des finances de 1523*, Paris, 1923, 143 p.

Hervé Drévillon, *L'impôt du sang. Le métier des armes sous Louis XIV*, Paris, Taillandier, 2005, 526 p.

Henri Drouot, *Mayenne et la Bourgogne : étude sur la Ligue (1587-1596),* Paris, Picard, 1937, 2 vol.

Georges Duby, *Guillaume Le Maréchal ou le meilleur chevalier du monde*, Paris, Fayard, 1984, 190 p.

Jean Duma, *Les Bourbon-Penthièvre, (1678-1793) : une nébuleuse aristocratique au XVIIIe siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, 744 p.

Bruno Dumézil, Laurent Vissière (dir.), *Épistolaire politique. I, Gouverner par les lettres,* Paris, PUPS, 2014, 280 p.

- *Épistolaire politique. II, Authentiques et autographes,* Paris, PUPS, 2016, 254 p.

Jean Duquesne, *Dictionnaire des gouverneurs de province sous l'Ancien Régime*, novembre 1315-20 février 1791, Paris, Christian, 2002.

Charles Durand, *Les Milices gardes-côtes de Bretagne de 1716 à 1792,* Rennes, 1927, 162 p.

Éric Durot, *François de Lorraine, duc de Guise entre Dieu et le Roi*, Paris, Classiques Garnier, 2012, 884 p.

David El Kenz, « La Mort de François de Guise : entre l'art de mourir et l'art de subvertir », J. Fouilleron, G. Le Thiec et H. Michel (dir.), *Sociétés et idéologies des Temps modernes.*

Hommage à Arlette Jouanna, Montpellier, Publications de l'université Montpellier III, 1996, t. 2, p. 629-662.

- *Les bûchers du roi. La culture protestante des martyrs (1523-1572)*, Seyssel, Champ Vallon, 1997, 276 p.

Maïté Etchechoury, *Les maîtres des requêtes de l'Hôtel du Roi sous les derniers Valois (1553-1589),* Paris, École des chartes, 1991, 318 p.

Amanda Eurich, *The Economics of Power : The Private Finances of the House of Foix-Navarre-Albret during the religious wars*, Sixteenth Century Essays and Studies 24, Kirskville, MO, Sixteenth century journal publishers, 1994, 245 p.

Edmond Falgairolle, *Le chevalier de Seure, ambassadeur de France en Portugal au XVIe siècle,* Paris, 1896.

Jérémie Foa, *Le tombeau de la paix. Une histoire des édits de pacification (1560-1572)*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 2015, 546 p.

Madeleine Foisil, « Parentèles et fidélités d'un gouverneur de province, le Duc de Longueville », *Hommage à Roland Mousnier,* Paris, PUF, 1981, p. 153-168.

- « Une mort modèle. La mort du duc de Longueville, gouverneur de Normandie (1663) », *Annales de Normandie*, hors-série, vol. 1, n°1, 1982, p. 243-251.

Sara Fourcade, « La pratique épistolaire de la noblesse française au temps des guerres d'Italie (1495-1525), *Cahiers de recherches médiévales*, 13, 2006, p. 133-145.

Kenneth Fowler, *The King's lieutenant : Henry of Grosmont, First Duke of Lancaster, 1310-1361,* Elek, 1969, 312 p.

- « Les lieutenants du roi d'Angleterre à la fin du Moyen Âge », *Les serviteurs de l'État au Moyen Âge,* Paris, PUPS, 1999, p. 193-205.

Henri Fréville, *L'Intendance de Bretagne (1689-1790). Essai sur l'histoire d'une intendance en Pays d'États au XVIIIe siècle*, Rennes, Plihon, 1953. 3 vol.

Paul S. Fritz, « From ''Public'' to ''Private''. The royal funerals in England, 1500-1830, *Mirrors of Mortality. Studies in the Social History of Death*, Joachim Whaley (éd.), Londres, 1981, p. 61-79.

Stéphane Gal, Mark Greengrass, Thierry Rentet (dir.), *Bertrand de Gordes, lieutenant général du roi en Dauphiné. Correspondance reçue (1572),* Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2017, 405 p.

Jean Gallet, *La seigneurie bretonne, 1450-1680. L'exemple du Vannetais,* Paris, PUPS, 1983, 647 p.

Eugenio Garin (dir.), *L'homme de la Renaissance,* Paris, Seuil, 2002, 409 p.

Richard Gascon, *Grand commerce et vie urbaine au XVIe siècle. Lyon et ses marchands (environs de 1520-environs de 1580),* Paris, Mouton, 1971, 1000 p.

Matthieu Gellard, *Une reine épistolaire. Lettres et pouvoir au temps de Catherine de Médicis*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Bibliothèque d'histoire de la Renaissance », 2015, 736 p.

Jean-Philippe Genet, La Genèse de l'État moderne, Culture et société politique en Angleterre, Paris, PUF, 2003, 384 p.

Hélène Germa-Romann, *Du « bel mourir » au « bien mourir ». Le sentiment de la mort chez les gentilshommes français (1515-1643)*, Genève, Droz, 2001, 352 p.

Ralph E. Giesey, *Le roi ne meurt jamais. Les obsèques royales dans la France de la Renaissance,* Paris, Flammarion, 1987, 350 p.

David Glomot, *Héritage de serve condition, une société et son espace. La Haute-Marche à la fin du Moyen Âge,* Limoges, PULIM, 2014, 466 p.

Élisabeth Gonzalez, *Un Prince en son Hôtel. Les serviteurs des ducs d'Orléans au XVe siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne (Histoire ancienne et médiévale), 74, 2004, 396 p.

Pierre Goubert, « Les officiers royaux des présidiaux, bailliages et élections dans la société française du XVIIe siècle », *XVIIe siècle,* 1959, p. 54-75.

Cécile Grange, *L'élaboration des lois sous Henri II,* thèse de l'École des Chartes, Paris, 2005.

Mark Greengrass, *War, politics and religion during the government of Montmorency-Damville, 1574-1610,* PhD, University of Oxford, 1979.

- « Noble affinities in early modern France : the case of Henri I de Montmorency », *European History Quarterly,* 16, 1986, p. 275-311.
- « Property and Politics in Sixteenth-Century France : the landed fortune of Constable Anne de Montmorency », *French History,* 1988, n° 2, p. 371-398.
- « Functions and limits of political clientelism in France before Cardinal Richelieu », Robert Descimon, Neithard Bulst (dir.), *L'État ou le Roi. Les fondations de la modernité monarchique en France (XIVe-XVIIe siècles),* Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1996, p. 69-82.
- *Governing Passions. Peace and Reform in the French Kingdom, 1576-1585,* Oxford, Oxford University Press, 2007, 423 p.

Bernard Guenée, *Tribunaux et gens de justice dans le baillage de Senlis à la fin du Moyen Âge, vers 1380-vers 1550,* Paris, Les Belles Lettres, 1963, 587 p.

- avec Françoise Lehoux, *Les entrées royales françaises de 1328 à 1515*, Paris, Éditions du CNRS, 1968, 368 p.
- *Politique et histoire au Moyen Âge. Recueil d'articles sur l'histoire politique et l'historiographie médiévale, 1956-1981,* Paris, Publications de la Sorbonne, 1981, 390 p.

Gwenaël Guillaume, *Les Rieux : une famille de la haute noblesse bretonne aux XIVe et XVe siècles,* thèse de doctorat sous la direction de Michel Le Mené, Université de Nantes, 2000.

- « L'affirmation d'un lignage de la noblesse bretonne au XIVe siècle : Jean II de Rieux et sa famille », Guy Saupin, Jean-Luc Sarrazin (dir.), *Économie et société dans la France de l'Ouest atlantique. Du Moyen Âge aux temps modernes,* Rennes, PUR, 2004, p. 37-64.

Robert Guinot, *Jean de Brosse : Maréchal de France et compagnon de Jeanne d'Arc (1375-1433)*, Paris, Guénégaud, 2000, 247 p.

Bertrand Haan, *Une paix pour l'éternité. La négociation du traité du Cateau-Cambrésis,* Madrid, Casa de Velazquez, 2010, 279 p.

Laurent Hablot, « L'emblématique de Georges d'Amboise. Expression plurielle du pouvoir », Jonathan Dumont, Laure Fagnart (dir.), *Georges Ier d'Amboise, 1460-1510. Une figure plurielle de la Renaissance,* Rennes, PUR, 2013, p. 31-47.

Léon Halkin, Georges Dansaet, *Charles de Lannoy, vice-roi de Naples,* Bruxelles, L'édition universelle, 1934, 332 p.

Philippe Hamon, *L'argent du roi. Les finances sous François Ier,* Paris, Comité pour l'Histoire économique et financière de la France, Études générales, 1994, 609 p.

- « Familles, réseaux et clientèles. Autour des premiers pas de Martin Ruzé », *Paris et ses campagnes sous l'Ancien Régime, mélanges offerts à Jean Jacquart*, textes réunis par Michel Balard, Jean-Claude Hervé, Nicole Lemaître, Paris, PUPS, 1994, p. 325-333.
- « L'Italie finance-t-elle les guerres d'Italie ? », Jean Balsamo (dir.), *Passer les monts. Français en Italie – l'Italie en France (1494-1525).* X^e colloque de la Société française d'étude du Seizième Siècle, Paris, 1998, p. 25-37.
- *« Messieurs des finances ». Les grands officiers de finance dans la France de la Renaissance,* Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1999, 506 p.
- « Gilles de Gouberville officier. Activités « professionnelles » et relations sociales », *Cahiers du centre de recherches historiques, Officiers « moyens » (I),* oct. 1999, n° 23, p. 89-102.
- « Négocier sous François Ier : Gilbert Bayard, l'homme de la Paix des Dames », *Arras et la diplomatie européenne, XVe-XVIe siècle*, éd. D. Clauzel, Arras, 2000, p. 231-246.
- « Une monarchie de la Renaissance ? », Joël Cornette (dir.), *La monarchie entre Renaissance et Révolution, 1515-1792,* Paris, Seuil, 2000, p. 13-62.
- *Les Renaissances, 1453-1559,* Paris, Belin, 2009, 619 p.
- « Rennes, 1532 : le dernier couronnement ducal », Augustin Pic, Georges Provost (dir.), *Yves Mahyeux (1462-1542). Rennes en Renaissance*, Rennes, PUR, 2010, p. 325-342.
- avec Karine Pouessel, « Un choix décisif : villes bretonnes et localisation du parlement de Bretagne (septembre 1560), Alain Gallicé, Chantal Reydellet (dir.), *Talabardoneries ou échos d'archives offerts à Catherine Talabardon-Laurent,* Rennes, Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, 2011, p. 147-159.

Robert Harding, *Anatomy of a power elite. The provincial governors of early modern France*, New Haven-London, Yale University Press, 1978, 310 p.

Roselyne Harrouet, « Henri II et la Bretagne », *Société d'Archéologie et d'Histoire du Pays de Lorient,* n° 31, 2002-2003, p. 97-108.

Mickaël Harsgor, *Recherches sur le personnel du conseil du roi sous Charles VIII et Louis XII,* thèse, Paris, 1972, 4 vol.

- « Maîtres d'un royaume, le groupe dirigeant français à la fin du XVe siècle », Bernard Chevalier, Philippe Contamine (dir.), *La France de la fin du XVe siècle. Renouveau et Apogée. Économie, pouvoirs, arts, culture et conscience nationale,* Paris, Éditions du CNRS, 1985, p. 135-146.

Barthélemy Hauréau, *François 1er et sa cour, 1515-1547*, 1855, 267 p.

Mark P. Holt, « Patterns of clientele and economic opportunity at court during the Wars of Religion : the household of François, duke of Anjou », *French Historical Studies,* 13, 1984, p. 305-322.

- *The duke of Anjou and the Politique Struggle during the Wars of Religion,* Cambridge, Cambridge University Press, 1986, 242 p.

Marie Houllemare, *Politiques de la parole. Le parlement de Paris au XVIe siècle,* Genève, Droz, 2011, 670 p.

Bernard Hours, *Louis XV et sa cour. Le roi, l'étiquette et le courtisan. Essai historique,* Paris, PUF, 2002, 302 p.

Jules Isaac, *Le Cardinal de Tournon, lieutenant général du Roi à Lyon (oct. 1536-oct. 1537),* Lyon, 1913, 72 p.

Jean-Éric Iung, « L'organisation du service des vivres aux armées de 1550 à 1650 », *Bibliothèque de l'école des chartes,* 1983, vol. 141, n° 2, p. 269-306.

Jean Jacquart, *François Ier,* Paris, Fayard, 1981, 458 p.

François-Charles James, « Le château de Châteaubriant », *Congrès archéologique,* 1968, p. 304-340.

Michael Jones, *« The ransom of Jean de Bretagne, count of Penthièvre : an aspect of English foreign policy, 1386-1388 »,* H.R., 45, 1972, p. 7-26.

- « Marguerite de Clisson, comtesse de Penthièvre, et l'exercice du pouvoir », dans Éric Bousmar, Jonathan Dumont, Alain Marchandisse et Bertrand Schnerb (dir.), *Femmes de pouvoir, femmes politiques durant les derniers siècles du Moyen Âge et au cours de la première Renaissance*, Bruxelles, De Boeck, coll. « Bibliothèque du Moyen Âge », 2012, p. 349-368.

Etienne Jollet, *Jean et François Clouet*, Paris, éditions de la Lagune, 1997, 319 p.

Arlette Jouanna, « Recherches sur la notion d'honneur au XVIe siècle », *RHMC*, 15, 1968, p. 597-623.

- « André Guillart, sieur du Mortier, de l'Isle et de l'Épichelière », Roland Mousnier (dir.), *Le conseil du roi de Louis XII à la Révolution,* Paris, PUF, 1970, p. 231-253.
- « Protection des fidèles et fidélité au roi : l'exemple de Henri Ier de Montmorency-Damville », Yves Durand (dir.), *Hommage à Roland Mousnier. Clientèles et fidélités en Europe à l'époque moderne,* Paris, PUF, 1981, p. 279-296.
- *Le devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne, 1559-1661,* Paris, Fayard, 1989, 504 p.
- « Des réseaux d'amitié aux clientèles centralisées : les provinces et la cour (France, XVIe-XVIIe siècle), Charles Giry-Deloison, Roger Mettam (éd.), *Patronages et clientélismes, 1550-1570 (France, Angleterre, Espagne Italie),* Lille-Londres, Université Charles-de-Gaulle, Institut français du Royaume-Uni, 1990, p. 21-38.
- « Des ‘‘gros et gras’’ aux ‘‘gens d'honneur’’, Guy Chaussinand-Nogaret (dir.), *Histoire des élites en France du XVIe au XXe siècle : l'honneur, le mérite, l'argent,* Paris, Tallandier, 1991, p. 17-141.
- « Réflexions sur les relations inter nobiliaires en France aux XVIe et XVIIe siècles », *French Historical Studies,* 17, 1992, p. 872-881.
- avec Jacqueline Boucher, Dominique Biloghi, Guy Le Thiec, *Histoire et dictionnaire des guerres de Religion*, Paris, Robert Laffont, « Bouquins », 1998, 1520 p.
- avec Philippe Hamon, Dominique Biloghi, *La France de la Renaissance : histoire et dictionnaire,* Paris, Robert Laffont, « Bouquins », 2001, 1226 p.
- *Le Pouvoir absolu. Naissance de l'imaginaire politique de la royauté,* Paris, Gallimard, 2013, 612 p.

Roger Joxe, *Les Protestants du comté de Nantes, XVIe-XVIIe siècles,* Marseille, Éditions J. Laffite, 1982, 328 p.

Ernst Kantorowicz, *Les deux corps du roi*, Paris, Gallimard, 1989, 643 p.

Pierre Karila-Cohen, « Maupas, ou le métier de préfet. Réflexion sur le fonds 607 AP », *Histoire, économie et société*, 2015/2, p. 42-54.

Jean Kerhervé, *L'État breton aux XIVe et XVe siècles. Les ducs, l'argent et les hommes,* Paris, Éditions Maloine, 1987, 2 vols. 1080 p.

- « Le vin et l'impôt public en Bretagne aux XIV et XVe siècles », *Études sur la Bretagne et les pays celtiques. Mélanges offerts à Yves Le Gallo,* Brest, 1987, p. 187-205.

Sharon Kettering, *Patrons, Brokers and Clients in seventeenth century France*, Oxford, University Press, 1986, 333 p.

- « Patronage and Politics during the Fronde », *French Historical Studies,* 14, 1986, p. 409-441.

Robert Knecht, *Un prince de la Renaissance, François Ier et son royaume,* Paris, Fayard, 1998, 697 p.

Arthur de La Borderie, « Le complot de Margot de Clisson (1420) », *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, 1900, juillet, p. 5-14.

« La Hongrie ottomane, XVIe-XVIIIe siècles », *Histoire, Économie et société*, 2015/3, 146 p.

Charles de La Roncière, « Henri II précurseur de Colbert », *Bibliothèque de l'école des chartes,* 1905, vol. 66/1, p. 633-654.

- *Histoire de la marine française,* Paris, Plon, 1906-1909, t. 3 et 4.

John Landwehr, *Splendid Ceremonies. State Entries and Royal Funerals in the Low Countries, 1515-1791. A Bibliography*, Nieuwkoop, B. De Graaf, 1971, 350 p.

André Lapeyre, Rémy Scheurer, *Les Notaires et secrétaires du roi sous les règnes de Louis XI, Charles VIII et Louis XII,* Paris, 1978, 2 t., 320-59 p.

Henri Lapeyre, *Une Famille de Marchands : les Ruiz. Contribution à l'étude du commerce entre la France et l'Espagne au temps de Philippe II,* Paris, Armand Colin, 1955, 671 p.

Charles Laronze, *Essai sur le régime municipal en Bretagne pendant les guerres de religion,* Reprint, Genève, 1981, 280 p.

Fanny Laschon, *Gouverneurs et gouvernement en Bretagne au XVIe siècle (1492-1589)*, thèse d'histoire du droit sous la direction de Christiane Plessix-Buisset et Jean-Pierre Brancourt, Université de Rennes 1, 2006.

Guillaume Lasconjarias, *Un air de majesté. Gouverneurs et commandants militaires dans l'Est de la France au XVIIIe siècle*, Paris, CTHS 2010, 378 p.

Hervé Le Goff, *La ligue en Bretagne. Guerre civile et conflit international (1588-1598),* Rennes, PUR, 2010, 573 p.

Guillaume Marie Le Jean, *Histoire politique et municipale de la ville et de la communauté de Morlaix,* Morlaix, 1846, 260 p.

Caroline Le Mao, *Parlement et parlementaires, Bordeaux au Grand Siècle,* Seyssel, Champ Vallon, 2007, 382 p.

Dominique Le Page, « Philippe de Montauban chancelier de Bretagne (1487-1514) », *1491, La Bretagne, terre d'Europe, Actes du colloque international de Brest*, 2-4 octobre 1991, CRBC, Brest, 1992, p. 473-488.

- *Finances et politique en Bretagne au début des temps modernes, 1491-1547,* Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1997, 750 p.
- « Les grands officiers de finances en Bretagne dans la seconde moitié du XVIe siècle », Françoise Bayard (dir.), *Pourvoir les finances en province sous l'ancien régime : journée d'études à Bercy le 9 décembre 1999*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2002, p. 193-210.

- avec Michel Nassiet, *L'Union de la Bretagne à la France*, Morlaix, Skol Vreizh, 2003, 199 p.
- « Les officiers moyens dans une ville portuaire de l'ouest atlantique au XVIe siècle », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques,* n° 38, 2006, p. 17-40.
- « Noblesse et pouvoir royal en Bretagne (1480-1540) », Jean Kerhervé (dir.), *Noblesses de Bretagne du Moyen Âge à nos jours,* Rennes, PUR, 1999, p. 129-149.
- « Une taxe levée par le duc de Mercœur au temps des guerres de La Ligue : Nantes en 1592-1593 », Dominique Le Page (dir.), *Usages et images de l'argent dans l'ouest Atlantique aux temps modernes,* Rennes, PUR, 2016, p. 15-132.
- *De l'honneur et des épices. Les magistrats de la Chambre des comptes de Bretagne, XVIe-XVIIe siècles,* Rennes, PUR, 2016, 624 p.

Xavier Le Person, « Les symptômes de la temporisation. Langages et significations des maladies idoines d'un Grand : Louis de Gonzague, duc de Nevers (1585-1588) », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 62 (2), 2000, p. 259-302.

- *« Practiques » et « Practiqueurs ». La vie politique à la fin du règne de Henri III (1584-1589),* Genève, Droz, 2002, 649 p.

Nicolas Le Roux, « L'exercice de la fidélité entre la loyauté et la rébellion : le parcours politique du maréchal de la Ligue Claude de La Châtre », *RHMC*, 1996/2, n°43-2, p. 195-213.

- *La Faveur du roi : mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547-vers 1589),* Seyssel, Champ Vallon, 2000, 805 p.
- *Le roi, la cour, l'État, de la Renaissance à l'absolutisme,* Seyssel, Champ Vallon, 2013, 393 p.

Karine Leboucq, « L'administration provinciale à l'époque des guerres de religion : Henri III, François d'O et le gouvernement de Basse-Normandie (1579-1588) », *Revue Historique*, 1998, t. 2, p. 345-408.

Jean-Pierre Leguay, « Banquets, cadeaux alimentaires et autres présents aux visiteurs de marque dans les villes françaises à la fin du Moyen-Âge », *Congrès national des sociétés savantes de Chambéry*, 1991, p. 193-213.

André Lespagnol, *Entre l'argent et la gloire. La course malouine au temps de Louis XIV,* Rennes, Apogée, 1995, 192 p.

Prosper Levot, *Histoire de la ville et du port de Brest,* Brest, 1875, vol. 1, 447 p.

Georges Livet, *Le duc Mazarin gouverneur d'Alsace*, Strasbourg-Paris, 1954, 205 p.

Jérôme Loiseau, *« Elle fera ce que l'on voudra » : la noblesse aux états de Bourgogne et la monarchie d'Henri IV à Louis XIV (1602-1715),* Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2014, 408 p.

Achille Luchaire, *Alain le Grand, sire d'Albret (1440-1522) : l'administration royale et la féodalité du Midi,* Genève, 1974, 240 p.

Bernard de Mandrot, *Ymbert de Batarnay, seigneur du Bouchage, conseiller des rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier (1438-1523),* Paris, Picard, 1886, 404 p.

Charles Marchand, *Charles Ier de Cossé, comte de Brissac et maréchal de France, 1507-1563,* Paris, Champion, 1889, 619 p.

Jean-Hippolyte Mariéjol, *Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours, gouverneur du Lyonnais, Beaujolais et Forez, 1567-1595*, Paris, Hachette, 1938, 288 p.

Pierre Martin, *Les fermiers des droits maritimes en Bretagne (XVIe-XVIIIe siècle) : une élite seconde sous l'Ancien Régime*, Paris, Les Indes Savantes, 2013, 585 p.

Michel Mauger (dir.), *En passant par la Vilaine*, Apogée, 1997, 96 p.

Olivier Mattéoni, *Servir le prince : les officiers des ducs de Bourbon à la fin du Moyen Age (1356-1523),* Paris, PUPS, 1998, 507 p.

Marjorie Meiss-Even, « Portrait des Guise en « gentilz veneurs ». La chasse noble au XVIe siècle entre symbolique et réalité », *Histoire et sociétés rurales*, n° 38, 2012, p. 85-118.

- *Les Guise et leur paraître*, Rennes-Tours, PUR-PUFR, 2013, 346 p.
- « ''The Guise Italianized?'' The role of Italian merchants, intermediaries and experts in ducal consumption in the sixteenth century », *Aspiration, Representation and Memory: The Guise in Europe 1506-1688,* éd. par J. Munns, P. Richards et J. Spangler, Ashgate, 2015, p. 47-60.

Claude Michaud, *L'Église et l'argent sous l'Ancien Régime : les receveurs généraux du clergé de France aux XVIe-XVIIe siècles,* Paris, Fayard, 1991, 804 p.

- « Centre et périphérie (I), du hameau à la région et de la province au royaume », *L'Administration territoriale de la France (1750-1940). Actes du colloque d'Orléans, 30 septembre-2 octobre 1993*. Orléans, Presses Universitaires d'Orléans, 1998, p. 625.Hélène Michaud, *La grande chancellerie et les écritures royales au XVIe siècle (1515-1589),* Paris, PUF, 1967, 419 p.

Cédric Michon, *La Crosse et le Sceptre. Les prélats d'État sous François Ier et Henri VIII,* Paris, Tallandier, 2008, 385 p.

- *Chanceliers, secrétaires, magnats et courtisans dans la France et l'Angleterre de la Renaissance,* Mémoire d'HDR, 2014.

Michel Mollat, « De la piraterie sauvage à la course réglementée (XIVe-XVe siècle) », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps Modernes,* 87/11, 1975, p. 7-25.

- *La vie quotidienne des gens de mer en Atlantique, IXe-XVIe siècles,* Paris, Hachette, 1983, 261 p.
- avec Fernand Braudel, *Le monde de Jacques Cartier. L'aventure au XVIe siècle,* Montréal-Paris, 1984, 316 p.

Roland Mousnier, « Notes sur les Rapports entre les gouverneurs de province et les intendants dans la première moitié du XVIIe siècle », *Revue historique*, n° 464, octobre-décembre 1962, p. 339-351.

- « Les fidélités et les clientèles en France aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles », *Histoire sociale*, t. 15, Paris, 1982, p. 35-46.

Stéphane Morin *Trégor, Goëlo, Penthièvre. Le pouvoir des Comtes de Bretagne du XIIe au XIIIe siècle,* Rennes, PUR, 2010, 406 p.

Frédéric Morvan, « La maison de Penthièvre (1212-1334), rivale des ducs de Bretagne », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXXI, 2003, p. 19-54.

Léo Mouton, *Un Demi-roi, le duc d'Épernon*, Paris, Perrin, 1922, 275 p.

Jean Nagle, « L'officier moyen dans l'espace français de 1568 à 1665 », *L'État moderne : Genèse,* Paris, éd. Genet, 1990, p. 163-174.

- *La civilisation du cœur. Histoire du sentiment politique en France du XIIe au XIXe siècle,* Paris, Fayard, 1998, 413 p.

Michel Nassiet, *Noblesse et pauvreté : la petite noblesse de Bretagne (XVe-XVIIIe siècles),* Rennes, Société historique et archéologique de Bretagne, 1993, 526 p.

- « Nom et blason : un discours de la filiation et de l'alliance (XIVe-XVIIIe siècle) », *L'Homme*, 129, 1994, p. 5-30.
- « La noblesse en France au XVIe siècle d'après l'arrière-ban », *RHMC*, 46-1, janvier-mars 1999, p. 86-116.
- *Parenté, noblesse et états dynastiques (XVe-XVIe siècles),* Paris, Éditions de l'EHESS, 2000, 374 p.
- avec Gérard Sévegrand, « Les montres de l'archidiaconé de Dinan en 1534-1535 », *BMSAIV,* 2002, 105, p. 43-91.
- « Les relations de parenté dans la gendarmerie au XVIe siècle », Bertrand Michel (éd.), *Pouvoirs de la famille, familles de pouvoir,* actes du colloque des 5-7 octobre 2000, CNRS-Université de Toulouse-Le Mirail, 2005, p. 141-152.

B. Natcheson « Absentee government and provincial governors in early modern France : the princes of Condé and Burgundy, 1660-1720 », *French Historical Studies,* 1998, n°21, p. 265-298.

François Nawrocki, *L'amiral Claude d'Annebault, conseiller favori de François Ier,* Paris, Classiques Garnier, 2015, 763 p.

Antoine Pacault, « La clientèle des ducs de Montmorency à la Chambre des comptes de Nantes de 1542 à 1632 », *ABPO*, n° 108-4, 2001, p. 171-193.

- *La Baronnie de Châteaubriant aux XVIe et XVIIe siècles*, Histoire et patrimoine du pays de Châteaubriant, 2015, 272 p.

Comte de Palys, *Le capitaine Breil de Bretagne, baron des Hommeaulx, Gouverneur d'Abbeville, de Saint-Quentin et de Granville, d'après les mémoires contemporains et des documents inédits, 1503-1583,* Rennes, Plihon et Hervé, 1887, 244 p.

Stéphane Pannekoucke, *Des princes en Bourgogne : les Condé gouverneurs au XVIIIe siècle*, Paris, CTHS, 2010, 338 p.

Agostino Paravicini Bagliani, *Le corps du pape* (1994), Paris, Seuil, 1997, 392 p.

Pierrette Paravy, *De la chrétienté romaine à la Réforme en Dauphiné : évêques, fidèles et déviants, vers 1340-vers 1530*, 2 vol., Rome, EFR, 1993, 1450 p.

Stéphane Péquignot, *Au nom du roi : pratique diplomatique et pouvoir durant le règne de Jacques II d'Aragon (1291-1327),* Madrid, Caza de Velazquez, 2009, 642 p.

Loris Petris, *La plume et la tribune : Michel de l'Hospital et ses discours (1559-1562),* Genève, Droz, 612 p.

Mathieu Pichard-Rivalan, *Rennes, naissance d'une capitale provinciale (1491-1610),* thèse d'histoire moderne sous la direction de Philippe Hamon et Gauthier Aubert, Rennes 2, 2014, 677 p.

Gabriel de Pimodan, *La mère des Guises : Antoinette de Bourbon (1494-1583),* Paris, Champion, 1925, 426 p.

Olivier Poncet, *Pomponne de Bellièvre (1529-1607) : un home d'État au temps des guerres de religion*, Paris, École des Chartes, 1998, 490 p.

- « Les lectures d'un chef de guerre catholique. Les livre de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur (1558-1602), d'après l'inventaire du château de Nomény (1602) », Emmanuel Buron, Bruno Méniel (dir.), *Le duc de Mercœur. Les armes et les lettres (1558-1602),* Rennes, PUR, 2009, p. 261-320.

David Potter, « The duc de Guise and the Fall of Calais, 1557-1558 », *The English Historical Review,* vol. 98, n° 388, 1983, p. 481-512.

- « Marriage and Cruelty among the Protestant Nobility in Sixteenth-Century France: Diane de Barbançon and Jean de Rohan, 1561-7 », *European History Quarterly,* 1990/1, p. 5-38.
- *War and Government in the French Provinces: Picardy, 1470-1560*, Cambridge University Press, 1993, 393 p.
- *Un homme de guerre au temps de la Renaissance : la vie et les lettres d'Oudart du Biez, Maréchal de France, Gouverneur de Boulogne et de Picardie (vers 1475-1553),* Arras, Artois Presses Université, 2001, 323 p.
- « 'Alliance', 'Clientèle' and Political Action in Early Modern France : the Prince of Condé's Association in 1562 », Véronique Gazeau (éd.), *Liens personnels, réseaux, solidarités en France et dans les îles Britanniques (XIe-XXe siècle), Personnal Links, Networks and Solidarities in France and the British Isles (11th-20th Century).* Actes de la table ronde organisée par le GDR 2136 et l'Université de Glasgow (10-11 mai 2002), Publications de la Sorbonne, 2006, p. 199-216.
- « Politics and Faction at the Court of Francis I: the duchesse d'Etampes, Montmorency and the Dauphin Henri », *French History*, July 2007, p.1-20.
- *Renaissance France at War. Armies, Culture and Society, c. 1480-1560,* Woodbridge, Boydell Press, 2008, 454 p.
- « Anne de Pisseleu (1508-1580), duchesse d'Étampes, maîtresse et conseillère de François Ier », Cédric Michon (dir.), *Les Conseillers de François Ier,* Rennes, PUR, 2011, p. 535-556.
- *La fin du règne de François Ier et l'avènement d'Henri II d'après les dépêches de Jean de Saint-Mauris (1547)*, Paris, Cour de France.fr, 2013, VI-38 p.

Emmanuel Pouillé, *Paléographie des écritures cursives en France du XVe au XVIIe siècle. Recueil de fac-similés de documents parisiens avec leur transcription, précédé d'une introduction*, Genève, Droz, 1966, 60 p.

Marion Pouspin, « Des lettres de nouvelles au temps de la guerre d'Italie de Charles VIII (avril-mai 1495) », *Cahiers de recherches médiévales*, n°18, 2009, 459-478.

« Reddition de la ville de Toulon à l'avant-garde de l'armée Impériale commandée en chef par le duc de Bourbon », *Bulletin trimestriel de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var*, 1838, t. VI, n°3, p. 225-234.

Thierry Rentet, « Le pouvoir des lettres : l'année 1530 et la libération des fils de France à travers la correspondance d'Anne de Montmorency », *La prise de décision en France (1525-1559)*, études réunies par Roseline Claerr et Olivier Poncet, Études et rencontres de l'École des Chartes, Paris, 2007, p. 123-149.

- *Anne de Montmorency, grand maître de François Ier,* Rennes, PUR, 2011, 432 p.

Bruno Restif, *La révolution des paroisses. Culture paroissiale et Réforme catholique en Haute-Bretagne aux XVIe et XVIIe siècles,* Rennes, PUR, 2006, 420 p.

Michel Reulos, « La notion de ''justice'' et l'activité administrative du roi en France (XVe-XVIIe siècles), *Histoire comparée de l'administration (IVe-XVIIIe siècle). Actes du XIVe*

colloque historique franco-allemand, Tours, 27 mars-1er avril 1977, W. Paravicini et K. F. Werner (éd.), Münich, Artemis Verlag, 1980, p. 33-46.

Chantal Reydellet, « Un voyage en Bretagne d'Antoine Bullioud, général des finances du duché », Charpiana, Mélanges offerts à Jacques Charpy par ses amis, *Fédération des sociétés savantes de Bretagne*, 1991, p. 311-317.

- « Les pouvoirs du dauphin Henri en Bretagne (1536-1547) », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne,* t. LXVIII, 1991, p. 233-246.

Denis Richet, *La France moderne : l'esprit des institutions,* Paris, Flammarion, 1973, 188 p.

David Rivaud, *Les villes et le roi. Les municipalités de Bourges, Poitiers et Tours et l'émergence de l'État moderne (v. 1440-v. 1560),* Rennes, PUR, 2007, 350 p.

- (dir.), *Entrées épiscopales, royales et princières dans les villes du Centre-Ouest de la France (XIVe-XVIe siècles)*, Genève, Droz, 2013, 276 p.

Antoine Rivault, « Le ban et l'arrière-ban de Bretagne : un service féodal à l'épreuve des troubles de Religion (vers 1550-vers 1590) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n° 120-1, 2013, p. 59-96.

- « L'armée pendant la première guerre de Religion en Haute-Bretagne (1562-1563) : deux montres inédites de la bibliothèque municipale de Rouen », *Bulletin de la Société Archéologique et Historique d'Ille-et-Vilaine*, t. CXVII, 2013, p. 129-146.
- « Huguenot et pirate : l'entreprise maritime du comte de Montgomery en 1573 », *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme Français*, vol. 160-2, 2014-2, p. 589-612.
- « Du soldat du roi au soldat de la Ligue : défendre Nantes au temps des troubles de Religion (vers 1550-vers 1590) », *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XCII, 2014, p. 53-72.
- « Le duc d'Étampes : le métier de gouverneur et amiral de Bretagne à la Renaissance (1543-1565) », *Revue d'histoire maritime*, n° 21, PUPS, 2015, p. 281-291.
- « "Monsieur le gouverneur est entré en la cour ". Les entrées des gouverneurs de province au parlement de Bretagne au temps des troubles de Religion (1554-1598) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, « Les Parlements de l'Ouest », n° 122-3, 2015, p. 35-54.
- « La correspondance de Georges de Bueil, seigneur de Bouillé : un témoignage inédit sur Saint-Malo pendant les guerres de Religion (1560-1578) », *Annales de la société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo*, 2015, p. 179-200.
- « Une microsociété cléricale : le personnel religieux du duc d'Étampes aux châteaux des Essarts et de Lamballe au milieu du XVIe siècle (1530-1565) », Anne-Marie Cocula, Michel Combet (éd.), *Le château, le diable et le bon Dieu,* Pessac, Ausonius Éditions, Scipta Mediaevalia, 2016, p. 141-149.
- « Un nouveau gouverneur prend possession de sa province : le tour de Bretagne du duc d'Étampes (1543) », *Bulletin de la Société Archéologique et Historique d'Ille-et-Vilaine,* t. CXX, 2016, p. 71-82.
- « Correspondance des vicomtes de Rohan, seigneurs de Blain, au XVIe siècle. Un lignage entre service du roi et engagement huguenot », *Bulletin de la société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, t. 151, 2016, p. 203-214.
- « La culture matérielle d'un serviteur de François Ier : l'inventaire après décès d'Alain de Guengat, gouverneur de Brest et vice-amiral de Bretagne (1531) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. CXLIII, 2016, p. 221-227.

Ulysse Robert, *Philibert de Chalon, prince d'Orange, vice-roi de Naples (18 mars 1502-août 1530),* Paris, Plon, 1902, 482 p.

Joseph Robins, *Champagne and Silver Buckles : The Viceregal Court and Dublin Castle 1700-1922*, Lillyput Press, 2001.

Lucien Romier, *La carrière d'un favori : Jacques d'Albon de Saint-André, maréchal de France (1512-1562),* Paris, Perrin, 1909, 462 p.

- *La conjuration d'Amboise : l'aurore sanglante de la liberté de conscience, le règne et la mort de François II,* Paris, Perrin, 1923, 290 p.

Édouard Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés*, t. I (1430-1559), Berne-Paris, 1900, 608 p.

Charlotte Roueché, « The Functions of the Governor in Late Antiquity : some observations », *Antiquité Tardive,* vol. 6, 1998, p. 31-36.

Claude-Youenn Roussel, *La mainmise des Bretons sur le Limousin-Périgord, 1274-1522 : noblesse et troupes bretonnes en Limousin, Occitanie, Espagne, Italie, Grèce,* Guénégaud, 2002, 232 p.

Anne Rousselet-Pimont, *Le chancelier et la loi au XVIe siècle d'après l'œuvre d'Antoine Duprat, de Guillaume Poyet et de Michel de l'Hospital*, Paris, De Boccard, 2005, 635 p.

John Russell Major, *The Estates general of 1560*, Princeton, Princeton University Press, 1951, 146 p.

- *Representative Institution in Renaissance France, 1421-1559*, New-Haven, London, Yale University Press, 1980, 731 p.
- « Bastard feudalism and the kiss : Changing social mores in late medieval and early modern France », *Journal of Interdisciplinary History,* 17, 1992, p. 863-871.
- *From Renaissance Monarchy to Absolute Monarchy: French Kings, Nobles and Estates*, Baltimore, The John Hopkins University Press, 1994, 444 p.

Georges Salamand, « Bayard, lieutenant général en Dauphiné, et la vie à Grenoble (1515-1524), Stéphane Gal (dir.), *Bayard. Histoires croisées du Chevalier,* Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2015, p. 95-115.

Frédéric Saulnier, *Le Parlement de Bretagne (1554-1790)*, Rennes, Plihon et Hommay, 1909, 894 p.

Nicolas Schapira, « Occuper l'office. Les secrétaires du roi comme secrétaires au XVIIe siècle », *RHMC*, 51, 1, 2004, p. 36-61.

Ellery Schalk, *L'épée et le sang. Une histoire du concept de noblesse (vers 1500-vers 1600), Seyssel*, Champ Vallon, 1996, 191 p.

Henri Sée, « Les États de Bretagne au XVIe siècle », *Annales de Bretagne*, 1894, 10, 1, p. 3-38 ; 1895, 2, p. 189-207 ; 3, p. 365-393 ; 4, p. 550-576.

Jean-Michel Servet, « Les paradoxes des Paradoxes de Malestroit », *Or, monnaie, échange dans la culture de la Renaissance*, Presses de l'Université de Saint-Etienne, p. 70-79.

Joseph H. Shennan, *Government and Society in France, 1461-1661*, Londres, 1969, 160 p.

Quentin Skinner, *Les fondements de la pensée politique moderne,* Paris, Albin Michel, 2009, 928 p.

Anette Smedley-Weill, *Les intendants de Louis XIV,* Paris, Fayard, 1995, 370 p.

Pierre-Jean Souriac, *Une guerre civile. Affrontements religieux et militaires dans le Midi toulousain (1562-1596),* Seyssel, Champ Vallon, 2008, 446 p.

Jonathan Spangler, *The Society of Princes. The Lorraine-Guise and the Conservation of Power and Wealth in Seventeenth-Century France,* Aldershot, Ashgate, 2009, 354 p.

Alfred Spont, *Semblançay (?-1527), la bourgeoisie financière au début du XVIe siècle*, Paris, 1895, 424 p.

Nicola Mary Sutherland, *The French Secretaries of State in the Age of Catherine de Medicis,* Londres, Athlone Press, 1962, 344 p.

Richard Tait, *The King's Lieutenants in Guyenne (1580-1610)*, thèse dactyl. Oxford, 1977.

Alain Tallon, « Le cardinal de Lorraine et la réforme de l'Église, de la fin des années 1540 à la dernière période du concile de Trente », Jean Balsamo, Thomas Nicklas, Bruno Restif (dir.), *Un prélat français de la Renaissance. Le cardinal de Lorraine, entre Reims et l'Europe,* Genève, Droz, p. 107-115.

Jean Tanguy, *Quand la toile va. Industrie toilière bretonne du XVIe au XVIIIe siècle,* Rennes, Éditions Apogée, 1994, 160 p.

Claude Tiévant, *Le Gouverneur de Languedoc pendant les premières guerres de religion (1559-1574) : Henri de Montmorency-Damville*, Publisud, 1993, 372 p.

Elizabeth C. Tingle, « A Mini-Colloquy of Poissy in Brittany: inter-confessional dialogue in Nantes in 1562 », Luc Racaut, Alec Ryrie (dir.), *Moderate Voices in the European Reformation,* Ashgate, 2005, p. 51-69.

- *Authority and society in Nantes during the French Wars of Religion, 1558-1598,* Manchester University Press, 2013, 256 p.

Nicolas Travers, *Histoire civile, politique et religieuse de la ville et du comté de Nantes,* Nantes, Forest, 1836, vol. 2, 589 p.

Denise Turrel, *Le blanc de France. La construction des signes identitaires pendant les guerres de Religion (1562-1629),* Genève, Droz, 2005, 256 p.

Eugène Vaillé, « De Louis XI à la création de la surintendance générale des postes (1477-1630) », *Histoire générale des postes françaises*, Paris, PUF, 1947-1955, t. II, 380 p.

Juan Varela, *La muerte del Rey : el ceremonial funerario de la monarquia espanola, 1500-1885*, Madrid, 1990, 228 p.

Pol Vendeville, « La Bretagne dans la guerre : une province frontière face aux descentes anglaises de 1522 », Michel Catala, Dominique Le Page, Jean-Claude Meuret (dir.), *Frontières oubliées, frontières retrouvées. Marches et limites anciennes en France et en Europe,* Rennes, PUR, 2012, p. 139-148.

- *« S'ils te mordent, mords-les ». Penser et organiser la défense d'une frontière maritime aux XVIe et XVIIe siècles en Bretagne (1491-1674),* thèse d'histoire moderne sous la direction d'Hervé Drévillon, Paris 1, 2014.
- « La descente du Conquet et la défaite du Perzel (juillet 1558) », Dominique Le Page (dir.), *11 batailles qui ont fait la Bretagne,* Morlaix, Skol Vreizh, 2015, p. 134-153.

Laurent Vissière, *« Sans poinct sortir hors de l'ornière ». Louis II de La Trémoille (1460-1525),* Paris, Champion, 2008, 613 p.

Matthew A. Vester, *Jacques de Savoie-Nemours. L'Apanage du Genevois au cœur de la puissance savoyarde au XVIe siècle,* Genève, Droz, 2008, 360 p.

Malcolm Walsby, *The Counts of Laval. Culture, Patronage and Religion in Fifteenth-and-Sixteenth-Century France*, Aldershot, Ashgate, 2007, 220 p.

Thierry Wanegffelen, *Ni Rome ni Genève. Des fidèles entre deux chaires en France au XVIe siècle*, Paris, Honoré Champion, 1997, 681 p.

William Weary, « La Maison de La Trémoille pendant la Renaissance : une seigneurie agrandie », Bernard Chevalier, Philippe Contamine (dir.), *La France de la fin du XVe siècle,* Paris, Éditions du CNRS, 1985, p. 197-212.

Katia Weidenfeld, *Les origines médiévales du contentieux administratif, XIVe-XVe siècles,* Paris, De Boccard, 2002, 653 p.

James Wood, *The King's Army : Warfare, Soldiers, and Society during the Wars of Religion in France, 1562-1576,* Cambridge, Cambridge University Press, 1996, 349 p.

Philippa Woodcock, *The forgotten patrons : the French governors of Milan, 1499-1522,* PhD, Queen Mary, University of London, 2007.

Myriam Yardeni, *La conscience nationale en France pendant les guerres de religion (1559-1598),* Paris-Louvain, Nauwelaerts, 1971, 392 p.

Gaston Zeller, « Les gouverneurs de provinces au XVIe siècle », *Revue historique*, t. 185, 1939, p. 225-256.

- « Le convoi des vaisseaux marchands aux XVIe et XVIIe siècles », *RHMC,* 1956-1, p. 67-87.

Nathalie Zemon-Davies, *Essai sur le don dans la France du XVIe siècle*, Paris, Seuil, 2003, 270 p.

Alexandra Zvereva, *Portraits dessinés de la cour des Valois, les Clouet de Catherine de Médicis*, préface de Denis Crouzet, Arthena, 2011, 466 p.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Illustrations

Figure 1 : armes de Jean III 108
Figure 2 : emblème et devise de René de Penthièvre 108
Figure 3 : armes de Françoise de Bretagne 108
Figure 4 : sceau de Martigues 108
Figure 5 : sceau d'Anne de Pisseleu 108
Figure 6 : Blason du duc d'Étampes 109
Figure 7 : sceau du duc d'Étampes 109
Figure 8 : Détail des armes de Claude Gouffier et Françoise de Bretagne 109
Figure 9 : Blason de Martigues 109
Figure 10 : Blason du duc d'Étampes. 109
Figure 11 : Les correspondants d'Étampes 501
Figure 12 : Fréquence d'écriture et de réception des lettres 522
Figure 13 : signature de Jean de Bretagne (1413) 526
Figure 14 : signature de Nicole de Bretagne (1485). 526
Figure 15 : première signature connue (1530) 526
Figure 16 : signature de René de Bretagne (1524) 526
Figure 17 : Une signature au bas d'un acte (1558) 526
Figure 18 : Une signature au bas d'une lettre envoyée au roi (1558) 526
Figure 19 : Une signature au bas d'une lettre envoyée à un serviteur (1550) 526

Cartes

Carte 1 : Le comté de Penthièvre au XVIe siècle 96
Carte 2 : Les quatre grands fiefs bretons au XVIe siècle : Laval, Penthièvre, Rieux, Rohan. . 97
Carte 3 : Étapes prévues pour les troupes envoyées en Écosse (1545). 149
Carte 4 : Étapes prévues pour les troupes envoyées en Écosse (1557). 151
Carte 5 : Cartographie de la correspondance active du gouverneur (1543-1565) 521
Carte 6 : la prise de possession d'un gouvernement : le *Tro Breizh* de 1543 557
Carte 7 : la campagne de 1562-1563 584
Carte 8 : géographie d'un pouvoir foncier 665

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Tableaux

Tableau 1 : Revenus du comté de Penthièvre en 1578 98
Tableau 2 : seigneuries possédées par le duc d'Étampes à travers le royaume de France 100
Tableau 3 : garnisons en Bretagne (1563) 146
Tableau 4: La réforme des francs-archers de 1555 162
Tableau 5 : les compagnies d'Étampes (1562) 172
Tableau 6 : Les vice-amiraux de Bretagne au XVIe siècle 187
Tableau 7 : Navires et capitaines du Ponant en Bretagne 190
Tableau 8 : Les officiers des fortifications en Bretagne 226
Tableau 9 : La politique de fortifications d'Étampes 229
Tableau 10: Les revenus du gouverneur Étampes 257
Tableau 11: Les commissaires ordinaires des guerres en Bretagne 282
Tableau 12: Les entrées du duc d'Étampes et de son lieutenant à la chambre des comptes .. 296
Tableau 13 : Les entrées du duc d'Étampes et de ses lieutenants au Parlement (Nantes et Rennes) 360
Tableau 14 : les maîtres d'hôtel d'Étampes 442
Tableau 15 : les secrétaires d'Étampes 464
Tableau 16 : les correspondants d'Étampes au cœur de l'État central 501
Tableau 17 : Les autres correspondants du gouverneur 505

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Sommaire

Remerciements 3

Introduction 9

Préambule historiographique : une institution mal jugée 9

Lavisse, Zeller et la Troisième République 9

La synthèse de Robert Harding et sa réception en France 13

Réflexions sur l'institution 16

À l'origine d'une démarche : le « métier » de gouverneur 22

Chapitre 1 : Seigneur et gouverneur : pouvoir et fortune du duc d'Étampes 29

L'héritier des Penthièvre : une maison « vivante à jamais » 29

La légende dorée du duc d'Étampes : l'héritier des ducs de Bretagne 29

Fastes et malheurs des Penthièvre au XVe siècle 32

Le lourd héritage paternel (1523-1529) 41

Entre l'Empereur et le roi : l'exécution du traité de Cambrai (1530) 52

Le duc d'Étampes dans l'entourage de François Ier 59

Un mariage de complaisance : le prix de la faveur royale (1532-1536) 59

Monseigneur « des Tempes » : l'offre d'une dignité ducale (1534-1537) 61

Le duc d'Étampes dans le cercle des Pisseleu-Sanguin 63

L'édit de Crémieu (1536) : une fausse victoire 65

Le service du roi : capitaine de gendarmes et gouverneur du Bourbonnais (1536-1543) 68

Un miraculé politique, un mal-aimé à la cour 70

Dans le cercle du dauphin 74

La faveur delphinale (1536-1547) 74

La nomination au poste de gouverneur de Bretagne (1543) : le fruit de la faveur delphinale 75

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

La formation militaire près du Dauphin : le colonel des Suisses (1542-1544) 79
« Aujourd'huy la chance est tournée » : l'accession au conseil royal (1547) 81
La restitution pleine et entière du comté de Penthièvre (1555) 86
Le duc d'Étampes dans la haute aristocratie 88
Le baron des Essarts, un puissant seigneur du Poitou 89
Le *Pater familias* des Penthièvre-Luxembourg 91
La fortune du duc d'Étampes 95
Un protégé de Montmorency ? 101
Un discours de la puissance 104
Conclusion : 110
Chapitre 2 : Un gouverneur de guerre 111
Le bras droit du gouverneur : les lieutenants généraux 113
Le premier des capitaines de la province 117
La faveur du gouverneur : l'affaire Sourdeval 125
De la difficulté d'écarter un capitaine 130
Un pouvoir de nomination accru sur les places privées 135
Un maître de l'armée royale : un gouverneur de frontière 142
Un ordonnateur de l'étape : les expéditions d'Écosse 148
Prélever l'impôt du sang : l'arrière-ban 154
Un réformateur : francs-archers, élus et légionnaires 159
Un garde frontière : les limites territoriales d'un commandement militaire 166
Un agent recruteur 170
Un chef de guerre : la gestion d'une campagne, la consécration d'une carrière 177
Conclusion 179
Chapitre 3 : Le gouverneur et la mer 181
Des pouvoirs et des hommes 182
Le gouverneur de Bretagne et l'amiral de France, des conflits de juridiction 182

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Le vice-amiral de Bretagne, un homme de l'amiral ou du gouverneur ? 183
La marine du Ponant : une force militaire à disposition du gouverneur ? 187
Le personnel de la marine du Ponant : hommes de l'amiral, hommes du gouverneur .. 193
Les galères venues de Provence 194
Les capitaines venus en Bretagne 198
Les nouveaux capitaines bretons 199
Le gouverneur, les Bretons et la mer 202
Contrôler la traite 203
Publier la guerre ou la paix 205
Encadrer la guerre de course 207
Un chef de convoi maritime 213
La défense des côtes : un travail quotidien 216
L'Anglais, un ennemi intime 217
Fortifier et inventorier le littoral : les architectes du gouverneur 219
Contrôler et surveiller : les gardes-côtes du gouverneur 230
Un révélateur provincial : les descentes de 1558 237
Conclusion : un gouverneur de frontière maritime 245
Chapitre 4: Un gouverneur d'argent 247
Les formes de la rémunération royale 248
Des revenus annexes mais liés au gouvernement de Bretagne 248
Les dons des États et la pension royale : la « vraie » rémunération 250
Les libéralités de la monarchie : des compensations financières 253
L'argent du gouverneur : le crédit provincial monétisé 259
Des sommes personnelles engagées 259
Les avances des subordonnés, le « crédit-relais » du gouverneur 265
Les limites des avances personnelles d'argent 268
Le gouverneur et « messieurs des finances » 271

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Payer l'armée du roi : un gouverneur dépendant de l'ordinaire 272
À la croisée des réseaux : les commissaires ordinaires des guerres en Bretagne 275
Un homme de finances dans le conseil du gouverneur : le trésorier de l'extraordinaire des guerres Louis Mallet 282
Veiller aux bonnes rentrées d'argent : le gouverneur et les trésoriers et receveurs généraux des finances 287
Le général des finances : un collaborateur 291
La chambre des comptes et les dépenses du gouverneur, entre validation et droit de regard 294
Les levées extraordinaires : un gouverneur de finances ? 299
Un « arbitre » des finances en province : le gouverneur et les emprunts royaux 300
Faire le département des prélèvements extraordinaires 302
Au cœur de la guerre de 1562 : entre pouvoir accru et méfiance 303
De mesures d'exception, les prélèvements sur l'Église 306
Tirer secours des villes et des prêteurs 310
Payer les pensionnaires des États : une politique financière provinciale 313
La nomination des pensionnaires : faveur du roi, faveur du gouverneur 315
Du bon paiement des pensionnaires 320
Conclusion : les « finances qui ont passé par mes mains » 325
Chapitre 5 : Un gouverneur de justice 329
Le gouverneur et les gens de justice 330
Le grand veneur : un lieutenant des forêts 331
Les sénéchaux : les enquêteurs du gouverneur 332
Le prévôt des maréchaux : le geôlier du gouverneur 342
Les maîtres des requêtes : ancrage provincial et conseil du gouverneur 345
Le parlement de Bretagne : entre collaboration, influence et concurrence 351
« Voz amys audict parlement » : des magistrats dans le conseil du gouverneur 352
Une parfaite entente avec l'élite parlementaire : le cas du président de Belle-Isle 356

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Les entrées du gouverneur en parlement 358
Un symbole conflictuel : l'épée du gouverneur 362
Faire enregistrer les édits du roi 364
« Tenir la main à la justice » : les discours sur l'épée et la justice 366
Un « sergent aux robes longues » 368
Conclusion : le premier magistrat de la province ? 370
Chapitre 6 : Un gouverneur de concorde 373
Un idéal de concorde religieuse 374
Un gouverneur moyenneur ? 375
Un gouverneur « neutre » : la dispute de 1562 379
Gouverner les huguenots : une géométrie variable 382
S'entourer des « seigneurs des plus anciennes maisons » 382
Des nobles « entre deux chaires » au service du gouverneur : l'exemple du lignage d'Acigné 385
Un dialogue entre Grands : Henri de Rohan et François d'Andelot 390
L'action en Normandie : Bouillon et Montgomery, deux attitudes différentes 396
Travailler à la difficile concorde civile 401
Une guerre des mots : des placards et des libelles (avril, mai, juin 1560) 402
Des tensions dogmatiques et des aspirations socio-politiques (1560) 408
L'affirmation de deux partis distincts (1561) 412
Besoin de Dieu, désirs de temples 413
Un homme d'Amboise : entre négociation, diplomatie et arbitrage (1563-1565) 417
D'autres pommes de discorde : clergé, mariages et sépultures 424
Le désarmement des populations : une incompréhension 428
Conclusion : les succès d'une concorde provinciale 431
Chapitre 7 : La maison du gouverneur 435
La faveur du duc : les officiers d'un grand seigneur de la Renaissance 436

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Les receveurs, fermiers et receveurs généraux 437
Les argentiers : des profils divers et variés 441
Les maîtres d'hôtel : des proches cantonnés au service domestique 442
L'hôtel du duc : officiers de bouche, médecins, fou, pages, valets 448
Une microsociété cléricale : l'entourage religieux du duc 452
Les officiers du Penthièvre 456
Les Italiens du duc : ingénieurs, architectes et banquiers 459
Les secrétaires, un conseil de gouvernement ? 461
Une chancellerie en miniature 462
Les gens de plume du duc 464
Le recrutement : des clercs, des hommes de droit et de finance 466
Des hommes au service d'une famille 469
Un tremplin pour une carrière dans les finances 472
Un poids politique et social en province 474
Les « gens d'armes » du gouverneur 477
Le recrutement, reflet de la puissance lignagère 478
Gendarme du gouverneur, un excellent début de carrière 483
Les postes de commandement : de lentes ascensions au service du gouverneur 490
Une « suite » armée : le lien particulier entre gendarmes et gouverneur 493
Conclusion : la « nébuleuse » du gouverneur au service du roi 495
Chap. 8 : Un gouverneur de plume 499
Les correspondants du gouverneur : une diversité statutaire 500
Le dialogue avec le centre 501
Lieutenants généraux et adjoints : 509
Une correspondance assidue : l'exemple des lettres au sieur de La Caunelaye 510
Les autres correspondants 513
Les ambassadeurs 514

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Les lettres d'Étampes : anatomie d'une source 517
Des lettres dictées et normées 517
Géographie et temporalités d'une politique de la correspondance 518
Paraphes et signatures : parenté, amitié et service 523
La lettre, un outil de gouvernement 527
Les coursiers : un recours croissant aux fidèles tenus au secret 527
Le choix des routes de poste 531
Correspondance et oralité 534
Nouvelles, informations et secrets 536
La gestion de la rumeur 540
Le pouvoir des mots : convaincre entre discours et écrits 543
Une intercession épistolaire 545
La puissance d'une lettre du gouverneur 547
Conclusion : 548
Chapitre 9 : Un gouverneur de voyage 551
Le *Tro Breiz* de 1543 et les entrées solennelles, une mise en scène du corps politique 552
L'entrée à Rennes 553
Un voyage politique 556
Les yeux du gouverneur : est-ce « aussi bien que sur le pappier » ? 562
« Inventorier la province ». À propos du voyage de Basse-Bretagne 562
Gouverner par le voyage : les étapes du gouverneur dans les villes 566
Les voyages en cour : entre nécessité et réticences 570
Le voyage de Mary Stuart : la représentation diplomatique du corps du roi (1548) 570
Une bonne présence à la cour, reflet d'un pouvoir d'intercession 573
Des voyages voulus par le roi, un gouverneur las de la cour 577
Un relais à la cour, la sœur d'Étampes 580
Vers la fin des voyages ? 581

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Les campagnes militaires : des voyages éprouvants 581
Un corps malade et épuisé 584
Conclusion : le dur métier de gouverneur résident 588
Chapitre 10 : Un gouverneur arbitre 591
Un enquêteur 592
Les requêtes au gouverneur, un instrument de dialogue efficace ? 596
Approcher le roi par le gouverneur 597
Approcher le gouverneur par un intermédiaire 598
Louer les vertus du gouverneur c'est louer son statut de courtier de la faveur royale ... 600
Des compétences de traitement des requêtes 602
L'arbitrage lors de l'affaire de l'installation du parlement de Bretagne 606
Les tensions religieuses : une inflation des requêtes 614
Un arbitre des trois-ordres : le gouverneur et les États de Bretagne 619
Le rôle politique du gouverneur aux États 619
« Monsieur d'Estampes, représentant en ce lieu la majesté du Roy » 620
Un pivot du dialogue entre monarchie et États 624
Le premier gentilhomme de la province, un *primus inter pares* 626
Un gouverneur de sagesse pour arbitrer une assemblée divisée 629
Conclusion : un gouverneur-commissaire de consensus 632
Épilogue : Un gouverneur en héritage 635
Préparer sa mort 635
La *memoria* immédiate du gouverneur 639
L'annonce d'une « bonne mort » 639
Les funérailles rennaises : l'hommage au feu gouverneur 644
Se référer à l'ancien gouverneur 648
Conclusion : le gouverneur ne meurt jamais 653
Conclusion générale : un gouverneur aux mille visages 655

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Entreprise collective et polyvalence des services 655
La mise en scène de l'unicité du pouvoir 658
Une province entre intégration et guerres civiles 660
Un intercesseur efficace et « populaire » 661
Annexes 665
Sources manuscrites 676
Sources imprimées 702
Bibliographie 708

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565)

Pendant plus de vingt ans (1543-1565), Jean de Bretagne, duc d'Étampes est à la tête de la Bretagne en tant que gouverneur de la province. Héritier des comtes de Penthièvre, eux-mêmes issus des ducs de Bretagne, il devient un fidèle serviteur des Valois à qui il doit tous ses honneurs. Des sources renouvelées, tant épistolaires qu'administratives, permettent de cerner les contours du métier de gouverneur, dans une province en voie d'intégration au royaume de France, entre le règne de François Ier et les premières guerres de Religion. Si le rôle de défense armée en zone frontalière, est central, il est loin d'être le seul. Au quotidien, le gouverneur de Bretagne est impliqué dans des domaines très variés. Surtout, il est facteur d'union entre la province et le souverain-suzerain. Relais mais aussi intercesseur, le gouverneur est assurément un acteur politique de premier ordre dans une province dont il est le premier gentilhomme. Analyser ses réseaux, cerner son influence, mesurer son pouvoir permet de mieux appréhender le rôle d'un type de serviteur du roi souvent mal compris, voire mal jugé, par l'historiographie.

Mots clés : *gouverneur de province, duc d'Étampes, Penthièvre, Bretagne, XVIe siècle, guerres de Religion, Valois, service du roi, correspondances, Henri II*

Étampes and Brittany : the profession of provincial governor in the Renaissance (1543-1565)

For more than twenty years (1543-1565), Jean de Bretagne, duke of Étampes, governs Brittany as King's governor and lieutenant. Heir of the Counts of Penthièvre, he became a faithful servant of the Valois to whom he owed each one of his honors. Some renewed sources, both epistolary and administrative, make it possible to seize the profession of provincial governor in the process of integration to the kingdom of France, between the reign of Francis I and the first wars of Religion. If the armed defense role of a reputed border province is central, the governor deals with many other problems on a daily basis. Above all else, he is supposed to be the link between the province and the king. Broker but also intercessor, the governor is undoubtedly a preeminent political actor in the province. First gentleman of the province, all his networks, influences and powers must be analyzed as a whole to better understand the daily life of a type of royal servant often misjudged and misunderstood by historiography.

Keywords: *provincial governor, duke of Étampes, Penthièvre, Brittany, Sixteenth Century, French wars of Religion, Valois, service of the king, epistolary documents, Henri II*

Image de couverture : dessin du duc d'Étampes par Jean Clouet, vers 1530. Collection de Catherine de Médicis, Musée Condé, Chantilly.

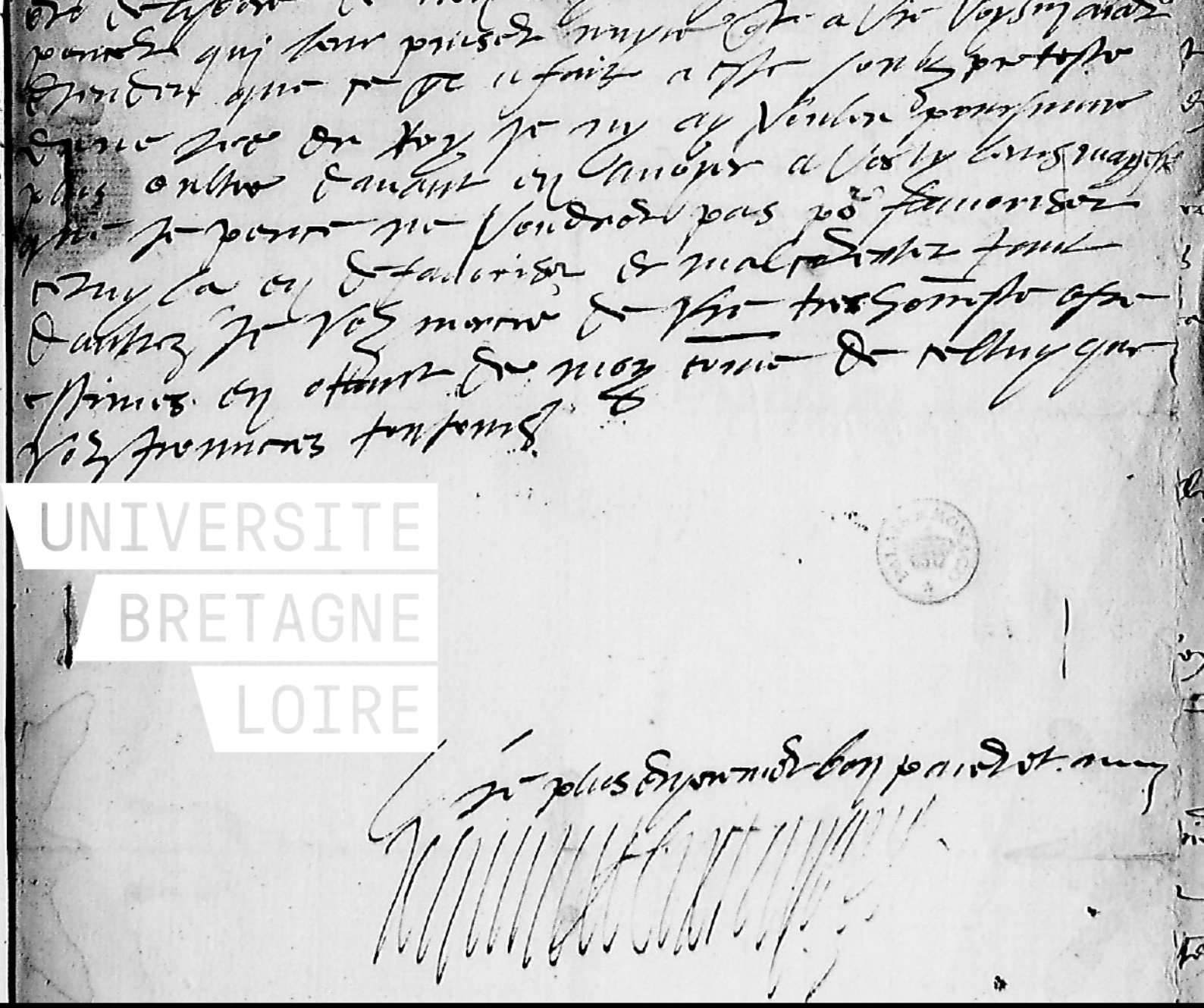

UNIVERSITE
BRETAGNE
LOIRE

THESE / UNIVERSITÉ RENNES 2
sous le sceau de l'Université Bretagne Loire
pour obtenir le titre de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ RENNES 2
Mention : Histoire
École doctorale Sciences humaines et sociales

présentée par
Antoine Rivault
Préparée à l'EA n° 7468
Université Rennes 2
Tempora

Lettres du duc d'Étampes (1530-1565)

Thèse soutenue le 1er juillet 2017
devant le jury composé de :

Florence Alazard
Maître de conférences HDR, Université François Rabelais de Tours
Arlette Jouanna
Professeur émérite, Université Paul Valéry-Montpellier III
Dominique Le Page
Professeur, Université de Bourgogne / *rapporteur*
Michel Nassiet
Professeur, Université d'Angers / *rapporteur*
David Potter
Emeritus Reader, University of Kent (U.K.)
Philippe Hamon
Professeur, Université Rennes 2, directeur de thèse

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

UNIVERSITÉ RENNES 2 – HAUTE BRETAGNE

Unité de Recherche

Ecole Doctorale - Humanités et Sciences de l'Homme

Sous le sceau de l'Université Bretagne Loire

Étampes et la Bretagne
Le métier de gouverneur à la Renaissance (1543-1565)

Thèse de Doctorat

Discipline : Histoire

Volume 2 :
Lettres du duc d'Étampes (1530-1565)

Présentée par Antoine RIVAULT

Directeur de thèse : Philippe HAMON

Soutenue le 1er juillet 2017

Jury :
Mme Florence Alazard, MCF HDR, Université François Rabelais de Tours
Mme Arlette Jouanna, Professeur émérite, Université Paul Valéry-Montpellier III
M. Dominique Le Page, Professeur, Université de Bourgogne
M. Michel Nassiet, Professeur, Université d'Angers
M. David Potter, Emeritus Reader, University of Kent
M. Philippe Hamon, Professeur, Université Rennes 2 (Directeur de thèse)

LETTRES DU DUC D'ÉTAMPES
(1530-1565)

*

CORRESPONDANCE ACTIVE



Une des quatre versions du portrait du duc d'Étampes par Corneille de Lyon
(Paris, Musée du Louvre, 1548)

ANTOINE RIVAULT

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Toutes les dates sont indiquées en nouveau style dans les titres. Les anciens styles sont conservés dans les transcriptions.

1. *Jean de Bretagne aux ambassadeurs de Charles Quint, Montsoreau, 6 février 1530.*

ÖStA, HHuS, Frankreich, Varia I, f° 15.

A Messieurs les ambassadeurs [de Charles Quint]

Messieurs les ambassadeurs, j'envoie ce porteur l'un de mes gentilzhommes devers vous pour vous faire entendre la grant longueur de temps en quoy l'on me tient pour avoir l'emologation de la court de parlement de la main levée de mes biens laquelle emologation je ne puys trouver moien de faire expedier sinon qu'il plaist au roy donner lettres missives adressantes a messieurs de la court de parlement par lesquelles il leur soit mandé qu'ilz ayent a expedier sans plus delayer l'emologation de l'article en quoy je suis comprins en la paix. A ceste cause, messieurs les ambassadeurs, je vous supplie en vouloir parler en sorte que les faictes avoir a cedit porteur, me recommandant a voz bonnes graces, priant notre seigneur messieurs les ambassadeurs qu'il vous doint bonne vie et longue. De Montsoreau[1], le VIe jour de febvrier [1530]

Le tout votre desirant vous fayre service,

Jehan de Bretaygne

---

2. *Jean de Bretagne à La Trémoille, Lyon, 12 avril [1536].*

Arch. Nat. 1 AP 616 (chartrier de Thouars)

Monsieur mon cousin[2], pour autent que je suis deliberer de me trouver a ceste guarre [guerre] d'Ytallie et que ne vous puis veoir devant mon partement pour faire mon debvoir envers vous des hommages que je vous doibz pour raison des terres que je en tiens, je vous supplie me faire ce bien de y recepvoir monsieur du Boys Fichet[3] comme mon procureur car il n'a tenu en moy que plus tost n'y ayés satisfaict de ma personne car je suis aller à Thouars[4] expressement pour vous y trouver comme je feis entendre à monsieur des Puboies, me recommandent bien fort à vostre bonne grace et prie dieu, monsieur mon cousin, qu'il vous doinct ce que désirés, de Lyon, ce XIIe d'avril[5].

Le plus que tout votre bon cousin,

[1] Chez sa grand-mère Hélène de Chambes, dame de Montsoreau (mère de Jeanne de Commynes).
[2] François de La Trémoille (1505-1541), petit-fils de Louis II, vicomte de Thouars, lieutenant général en Poitou, Aunis, Saintonge.
[3] René Petit, sieur de Boisfichet, gouverneur, procureur puis maître d'hôtel du duc d'Étampes. Il a suivi René de Penthièvre en Italie et s'est fait pardonner par Louise de Savoie.
[4] Résidence de La Trémoille.
[5] L'année 1536, François Ier est à Lyon pour préparer l'invasion de la Savoie puis la reprise de la Provence sur Charles Quint (huitième guerre d'Italie).

Jehan de Bretaygne

---

3. *Le duc d'Etampes à Montmorency, Moulins, 2 juillet 1538.*

Guillaume Ribier, *Lettres et mémoires d'État*…, t. I, p. 175-176.

Monsieur, j'ay eu aujourd'huy les lettres qu'il a plu au Roy m'écrire touchant sa gendarmerie estant en ces pays de Bourbonnois et Auvergne et de la Marche, qui avoient très grand besoin que l'on y mit ordre, comme je vous diray bien tost, et croyés, Monsieur, que le pauvre peuple priera bien Dieu pour vous, d'y avoir pourveu : je les ay fait publier icy, et envoyé aux autres lieux pour en faire autant, où je suis seur que ce leur sera nouvelle bien agreable, veu la sorte qu'ils ont esté traittés jusques à cette heure, et après m'estre bien humblement recommandé à vostre bonne grace, je supplie Notre Seigneur vous donner bonne vie. De Moulins, le 2 juillet 1538.

Celuy qui sera toujours prest à vous obeyr,

Jehan de Bretaygne

---

4. *Le duc d'Étampes à ses officiers de Guingamp, Étampes, 17 mars [1539].*

ADCA, 1 E 943.

Officiers de Guingamp, j'ay pourveu ce porteur d'une vicairie de l'eglise de notre dame dudit Guingamp, il s'en va par delà pour en prendre possession, donnez luy conseil et assistance en son affaire car il est de mes serviteurs et s'il a affaire de quelque argent pour envoyer à Quimpercorantin porter des lettres que j'escriz a mes receveurs des secheries de Cornouaille et pour son propre affaire je veulx et ordonne au receveur dudit Guingamp le luy delivrer et ce qu'il apportera certiffié de vous tous avec certifficact dudit porteur luy sera alloué à ses comptes sans difficulté. Escripvez moy par luy de tous mes affaires de par delà lesquelz je vous recommande. Je vous y voiray le plustost que je pourray et recoignoistray a mon povoir les services que chacun de vous me ferez, priant dieu qu'il vous doint ce que desirez, d'Estampes, ce XVIIe de mars[6].

Votre bon maistre,

Jehan de Bretaygne

---

5. *Le duc d'Étampes à La Tremoille, Les Essarts, 31 janvier 1540.*

Arch. Nat. 1 AP 616 (chartrier de Thouars)

[6] La lettre peut être datée de 1539 car, au verso, les officiers de Guingamp disent l'avoir reçue cette année là.

A monsieur mon cousin, monsieur de la Tremoylle

Monsieur mon cousin[7], je vous envoye le sieur de Bois Fichet pour entendre de vous vostre intention pour l'affaire de Bourneveau[8], pour quoy il estoit allé aultresfois vers vous. Et pour ce que m'avez escript par luy que estiés d'accord que par vostre conseil y feust veu, pour amyablement vuyder cela, je vouldrois bien, parce que tost partiray d'icy, que ce pendant voulsissiés y adviser, à ce que quelque chose y feust faicte pour y mectre fin ; à quoy seray bien prest de ma part (après) avoir sceu vostre response. A tant je prie Nostre Seigneur, Monsieur mon cousin, vous donner bonne vye et longue. Des Essars[9], ce dernier jour de janvier,

Le plus que tout vostre bon cousin,

Jehan de Bretaygne

---

6. *Le duc d'Étampes aux capitaines des ports de Bretagne, Les Essarts, 30 mars 1543.*

Mention, Morice, col. 1051.
Circulaire envoyée au Croisic, à Vannes (capitaine Monterfil), à Quimpercorentin (capitaine Jacques de Nevet), à Concarneau (capitaine Jehan Moraud de la Prévostière).

Il faut avertir les capitaines et maîtres des navires du pays de ne pas aller en Angleterre jusqu'à une décision contraire du roi qui vient de lui envoyer trois lettres missives à ce sujet.

---

7. *Le duc d'Étampes à son receveur de Lamballe, Rennes, 21 avril 1543.*

ADCA, 1 E 553.

Recepveur de Lamballe[10], baillez et delivrez aux relligieux de notre dame de Bonnes nouvelles près Rennes la somme de cinquante livres tournoys que leur avons assigné sur vous pour en estre payez contant par chacun an et jusques a ce que aultrement vous l'ayons faict scavoir et ce pour notre logis que prenons en leur maison et le service que leur avons ordonné faire pour nous en leur ecglize et prenez quictance d'eulx ou de leur procureur rapportant

[7] La réponse non signée est agrafée à la lettre : « Monsieur, j'ay receu votre [lettre] du dernier jour du moys passé par le sieur de Boisfichet, auquel j'ay faict responce qui me gardera de vous faire plus longue lettre. Qui sera la fin, Suppliant notre seigneur vous donner bonne vie. De Thouars, ce VIe de febvrier Vc XXXIX, par ledit de Boisfichet ».
[8] Bournezeau en Bas-Poitou, chef lieu d'une Baronnie qui est longtemps indivise entre les La Tremoille et les Penthièvre. En 1521, René vend avec faculté de reméré, sa moitié à René de Montauzier, sieur de la Charoulière, sur lequel François, sieur de la Trémoille, propriétaire de l'autre moitié, a opéré le retrait à raison de 5000 livres. Remis en possession des droits de son père, Jean désire exercer le reméré. Il y renonce en vertu d'une transaction qui suit cette lettre.
[9] En Bas-Poitou (Vendée actuelle) entre La Roche-sur-Yon et Cholet. Le château fait partie des terres bas-poitevines du duc d'Étampes. Avant 1555 et le recouvrement du comté de Penthièvre c'est sa principale résidence.
[10] Thomas Martel, seigneur du Val, receveur ordinaire de la cour de Lamballe.

laquelle avecques ces présentes ou vidimus d'icelles pour une foys seullement ladite somme de cinquante livres tournois vous sera deducte et rabatue par chacun an à voz comptes par les auditeurs d'iceulx ainsi qu'ilz mandons ainsi le faire sans difficulté, faict soubz notre seign à Rennes, le vingt ungiesme jour d'avril l'an mil cinq cens quarente troys.

Jehan de Bretaygne

---

8. Le duc d'Étampes à son receveur de Guingamp, Guingamp, 10 mai 1543.

ADCA, 1 E 943.

Recepveur de Guympgand, payez aux trésoriers de la fabricque de l'eglise notre dame de Guympgand la somme de cent livres tournois scavoir est cinquante livres ceste année et cinquante livres la suyvante que avons pour employer a parachever l'édifice de ladite eglise notre dame et en rapportant quictance d'iceluy desdites sommes vous les ferons allouer sans difficulté par les auditeurs de noz comptes. Donné à Guympgand le dixièsme jour de mail mil Vc XVIII.

Jehan de Bretaygne

---

9. Le duc d'Étampes aux sieurs de Trégomar et de Beaumanoir, 12 mai 1543.

Mention : « Montre du ressort de Goëllo tenue en l'an 1543 », *Mémoires de la Société Archéologique et Historique des Côtes d'Armor,* 1853, p. 264-282.

« À Messieurs les commissaire et capitaine du ban et arrière ban de l'evesché de Sainct Brieuc ». [Bertrand Le Voyer, sieur de Trégomar, commissaire et Robert Eder, sieur de Beaumanoir, capitaine]

Permission à François de Rosmar, tuteur de Jean Botherel, sieur de La Ville-Geoffroy, mineur, de comparaître pour lui à l'arrière-ban de Tréguier.

---

10. Le duc d'Étampes à la ville de Guérande, [Les Essarts], 22 juin 1543.

Mention. BnF, Colbert 292, f° 19 r°.

Il faut bien garder les côtes.

---

11. Le duc d'Etampes à Marc de Carné, Les Essarts, 22 juin 1543.

ADIV, 2 E 8 : 1543 (titres de Carné). Le document est en très mauvais état.

A monsieur de Carné, capitaine de gentilshommes de l'arrière-ban de l'evesché de Vennes.

Monsieur de Carné, je vous avois ecris de Nantes pour vous trouver la … le dixiesme de juillet…avecques les gentilhommes subjectz a l'arriere ban de l'evesché de Vennes dont êtes capitaine. Toutesfois, par ce que je ne veux trop donner peine et despance sans grand besoing j'ay advizé de retarder laditte assignation par quoy vous ne leur … de leurs maisons que premier n'ayez lues de mes nouvelles, vous priant tousjours … de marcher au premier mandement qui vous sera faict en l'esquipaige que dernierement vous a esté par moy ordonné … … a cheval avecque la harquebuze ou la arbalestre et [ferez assembler ?] le plus de harquebuze qu'en pourrez car vous scavé que l'arbalestre n'est pas de grand service a cheval, et quant a ceulx qui sont commis pour la garde des costes j'eu escris qu'ilz ne l'abandonnent lesdittes gardes les advertissiés d'y faire voz visites qu'il n'en adviennent inconvenients, a tant prie dieu, monsieur de Carné, vous donner ce que desiré, des Essars ce vingt deuxiesme de juin mil cinq cens quarante trois.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

12. Le duc d'Étampes à la ville de Guérande, 13 juillet 1543.

Mention. BnF, Colbert 292, f° 19 r°.

Il porte défense à un navire de partir en mer, sur peine de confiscation.

---

13. Le duc d'Étampes à la ville de Guérande, 2 août 1543.

Mention. BnF, Colbert 292, f° 19 r°.

Il ordonne aux gardes-côtes de ne laisser sortir en mer aucun navire sans congé du roy, du dauphin, ou de lui-même.

---

14. Le duc d'Étampes à la ville de Guérande, 6 août 1543.

Mention. BnF, Colbert 292, f° 19 r°.

Même ordre que celui du 2 août.

---

15. Le duc d'Étampes aux officiers de Rennes, Lesneven, 9 août 1543.

BnF, Carrés d'Hozier, 278, f° 206[11].

[11] Mention dans : René de Laigue, « Le livre de raison de Jehan de la Fruglaye, seigneur de la Villaubaust », *Bulletin archéologique de l'association bretonne,* t. XX, 1901, p. 124 : « Le neuvième jour d'août l'an mil cinq cent quarante trois, le duc d'Estampes, comte de Penthièvre et gouverneur , écrivit aux officiers de Rennes qu'il eust postposé le procès de Eutrope Tranchant contre ledit Bertran de la Fruglaye seigneur de la Villeaubaust, à raison du service que faisait faire ledit de la Fruglaye par son fils au Roi en l'office de controlle et maréchal de logis de la compagnie des gentilshommes qui étaient en garnison avec ledit seigneur à Lesneven. Et est signé : Jehan de Bretaigne ».

À Messieurs les officiers de justice de Rennes,

Messieurs, j'ay entendu que depuys la montre des gentilzhommes de Sainct Brieuc, il a esté par votre court de Rennes a instance [déchiré] Tranchant et Pierre Cavel, se disant tuteur de Jehan Tranchant faict [déchiré] plegemens arrestz et adjornemens à Bertrand de la Frullaye, l'ung des Gentilshommes dudit evesché, qui, à raison de sa viellesse et maulvaise [déchiré] n'a eu moyen de faire service au Roy et monseigneur ny se transporter loing de sa maison, a envoyé Jehan de la Frullaye, son fils à présent estant avec nous en sa garnison en ceste ville de Lezeneven, ayant charge de contrerolle et faire les logis desdits Gentilzhommes, duquel pour le présent ne scaurions nous passer ; à ceste cause, je vous prie que sans forme de procès fassiez superseder lesdits adjornements et arrestz et faire en façon que chose ne soit faicte au préjudice dudit de la Frullaye depuys le temps qu'il a commencé à faire service pardeçà, et continura à faire, en sorte que pour son absence et faulte de comparoir, il tumbast en inconvenient, aussy come il est raisonable luy faire bailler mainlevée des biens qui a la requeste desdits Tranchant et Cavel luy ont esté arrestez parce que estant par deçà ledit de la Frueillaye ne peult vivre ny se mectre en equippage pour le service desdits seigneurs s'il n'a délivrance de ses biens en baillant toutesfoys caution desdits biens arrestez pour en respondre quant et à qui il appartiendra ; à tant prie Dieu, Messieurs, vous avoir en sa garde. À Lezeneven, ce IXe jour d'aoust mil Vc XLIII.

Votre bien bon ami,

Jehan de Bretaygne

---

16. Le duc d'Étampes au sieur de La Garaye, avril-mai 1544.

Mention dans ADCA 1 E 3654.

Il écrit au sieur de La Garaye[12], commissaire de l'arrière-ban de l'évêché de Saint-Malo, et aux officiers du roy à Dinan, pour tenir et faire bannir les montres de l'arrière-ban en mai prochain.

---

17. Le duc d'Etampes à François Ier, La Fère, 10 octobre [1544].

BnF, Ms. Fr. 3051, f° 54.

Sire, les capitaines des grisons[13] m'ont plusieurs foys tenu propos de vous faire entendre aulcunes choses de leur part lesquelles ont esté communiquées avecques le sieur de Rabaudenge[14] qui est allé devers vous et vous en aura adverti. Et despuys m'ont encores prié vous envoyer le sieur de la Gastelniere[15] pour vous declarer bien amplement leur intention lequel vous dira la bonne volunté en quoy est ceste compaignye avecques laquelle il vous a pleu me mectre.

---

[12] Il s'agit très probablement de Charles Ferré, sieur de la Garaye (Taden). Il passe à la réforme et, accusé d'hérésie par le parlement de Bretagne, s'exile avec sa famille à Genève.

[13] En 1544, le duc d'Etampes est colonel des Suisses. Il s'agit ici du canton des Grisons, le plus oriental des cantons suisses.

[14] Ambassadeur français près des cantons suisses.

[15] Commissaire ordinaire des guerres.

Sire, je supply le createur qu'il vous doint en santé tres longue vie, de La Fère, ce dixième d'octobre.

Votre très humble et tres obeissant serviteur et suget,

Jehan de Bretaygne

---

18. Le duc d'Étampes aux officiers d'Auray et de Vannes, 26 août 1545.

Mention. BnF, Colbert 292, f° 19 v°.

Il porte defense à toutes personnes de visiter les vaisseaux s'ils n'ont commission expresse de lui. Certains ont des commissions de lui pour d'autres affaires et font les visites.

---

19. Le duc d'Étampes à Jean de Sales, 18 juillet 1546.

Mention, Nicolas d'Hauteville, *L'Histoire de la très ancienne et illustre maison de Saint François de Sales, evesque et prince de Geneve*, Paris, 1669, p. 159.

« Il luy mande, que la paix étoit faite avec la France, et que Messieurs de Sales ses enfans, poussez du désir de voir leur patrie, avoient obtenu son consentement pour leur retour, et qu'après de si grands services qu'ils luy avoient rendus, il leur promettoit singulièrement sa bien-veillance et sa protection ».

Étampes évoque ici la trêve de Crépy-en-Laonnois.

---

20. Le duc d'Étampes, 5 mai 1547.

Mention. BnF, Colbert 292, f° 19 v°.

Pour la traite des blés accordée par le roy. Défense aux Écossais de prendre des vaisseaux étrangers en Bretagne.

---

21. Le duc d'Étampes à Guy de Thorigné, Lamballe, 22 octobre 1547.

ADCA, 1 E 943.

Boisnerbert[16], voyant dernièrement que passay par Guingamp l'ouvraige qui se faict à l'église notre dame dudit lieu, je ordonnay estre baillé pour y employer la somme de cinquante livres tournois et pareille somme pour la reparation de l'eglize des cordeliers et pour celle des jacobins vingt cinq livres tournois qui est en tout six vingtz cinq livres tournois, le tout à prandre sur les rachaptz qui pourront eschoir et advenir cy après a ma terre et seigneurie dudit Guingamp. Et pour ce que je veuil que entendez que lesdits deniers soient payez incontinant qu'il y aura moyen par lesdits rachaptz, regardez de le faire faire par le receveur dudit Guingamp composant et faisant aprécy [aprécis] des bledz desdits rachaptz jusques à la concurrance de ladite somme de VIxx L tz. de laquelle notre receveur dudit Guingamp sera deschargé à ses comptes rapportant quictance sur ce suffisantes tant des pierres de ladite église notre dame que desdits cordeliers et jacobins avecsques ces patentes de veriffication de vous selon ce que en aurez ordonné. Escript à Lamballe le vingt deuxième jour d'octobre l'an mil cinq cens quarente sept.

Jehan de Bretaygne

Penet[17]

---

22. Le duc d'Etampes à l'évêque de Couserans, Boussac, 8 février [1548-1549].

BnF, Ms. Fr. 3212, f° 84.

Monsieur[18], envoyant ce porteur a Paris je n'ay voullu faillir de vous escrire ceste lettre par luy auquel j'ay commandé la vous porter si vous estes là ou sinon la vous envoyer là part que vous serez pour vous advertir de la fortune que nous est arrivée icy laquelle n'est dieu mercy telle qu'on pourra la vous faire entendre. Car il n'en arrivera autre mal que celluy que nous avons vu venir par une gallerye que j'avois faict faire de neuf pour veoir mon nepveu avec quelques gentilshommes s'ébatre a la barre dont pour la foulle des gens qui se mis en ladite gallerye elle rompit et tombasmes à terre, pour le moins ung tant de gentilshommes damoiselles de quoy notre bonne fille[19] a esté la moins blecée car elle n'a doulleur que a ung pied et de moy pourtant que je tombay sur les reyns [reins] j'en suis tout remys par le corps, toutesffoiz j'espère que bien tost nous serons touz hors de peyne. Au reste, je ne vous recommanderay point les affaires de noz enffans, car je scay bien que voz les avez assez à cueur, et prieray dieu monsieur vous donner longue vye. De Boussac, ce VIIIe jour de février.

Vostre entyerement bon frere et amy,

Jehan de Bretaygne

---

[16] Guy de Thorigné, sieur de Boisnerbert, maître d'hôtel du duc d'Étampes.

[17] Ce document, comme bon nombre de lettres aux receveurs, se situe entre la missive et l'ordonnance. En effet, il prend la forme de la lettre et s'adresse directement à l'individu sans reprendre la titulature officielle d'Étampes en début de document. Mais dans un second temps, la signature est rapidement apposée sans note autographe du duc et suivie du contreseing du secrétaire Liger Penet.

[18] Menault de Martory, évêque de Couserans, tuteur de Henry de Foix, frère de Claude de Foix.

[19] Claude de Foix, fille d'Odet de Foix, épouse en secondes noces Charles de Luxembourg-Martigues, neveu d'Étampes.

23. Le duc d'Etampes à Couserans, Boussac, 26 février [1548-1549].

BnF, Ms. Fr. 3212, f° 85.

Monsieur, j'ay receu des lectres de vous que le chesne présent porteur ma baillées par où j'ay veu le soing que vouz prenez des affaires de noz enffans, pour lesquelz je m'ennuye beaucoup que nouz ne sommes par della si ay je bonne attente que vous ne les oublierez point et que vouz y avez telle affection que je n'ay besoing de les vous recommander qui sera cause que je ne vous en diray davantaige et ne vous feray aussi plus long discours de noz nouvelles, remectant cela sur la suffisance de cedit porteur, lequel vouz en saura tenir meilleur compte que moy de le vous escrire, et en cest endroit après mestre recommandé bien affectionnement a votre bonne grace je prye Dieu, monsieur, vous donner longue vye, de Boussac, le XXVIme de febvrier.

Votre entièrement bon frère et amy,

Jehan de Bretaygne

---

24. Le duc d'Étampes à Couserans, Étampes, jour de pâques [1548-1549].

BnF, Ms. Fr. 3212, f° 86.

Monsieur, nous sommes veneuz faire notre fete de pasques madame de Martigues et moy en ce lieu, ou je me suys veu si pres du Roy qui est a Fontainebleau, ains saichant qu'il en partoit mardy prochain j'ay advisé d'aller demain luy faire la révérance, toutesffoiz je n'y tarderay gueres que je ne revienne prendre la compaignye icy pour la mener a Lymours[20], ou j'espère que nous serons vers vendredy. De quoy, je vouz ay bien voullu advertir, et vous prye monsieur que cependant vouz ayez en recommandation les affaires de ladite dame de Martigues et que ceulx ou il sera bon de pourveoir a Paris soient de bonne heure prestz, affin qu'il y soit donné ordre en sorte que nouz n'ayons occasions de tarder la que le moins qu'il sera possible. Je seroys au reste merveilleusement aise d'avoir ce plaisir que je vous peusse veoir audit Lymours, ou en quelque autre endroict où j'ay moyen de vous faire bonne chère, pour vous y bien traicter, et sur ce je me recommanderay bien fors a votre bonne grace priant dieu monsieur vous donner longue vye, d'Estampes ce jour de pasques.

Votre entièrement bon frere et amy,

Jehan de Bretaygne

---

25. Le duc d'Etampes au sénéchal de Nantes, les Essarts, 15 août 1548.

Travers, t. II, p. 322.

[20] Une de ses terres.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Monsieur le sénéchal, je croy que vous savez de ceste heure la venue de la petite royne d'Ecosse en France, qui doit descendre à Brest, et à ce que m'a mandé le roy, elle passera par Nantes et tout le grant chemin dudit Brest, où ledit seigneur veult qu'elle soit honorablement receue avec entrée et poisle par les villes où elle passera, et petits présens et fruits, vins et autres nouveaultez, de quoy je vous ay bien voullu de bonne heure advertir affin que vous donniez ordre de la faire recevoir en ladite ville au plus grand honneur qu'il sera possible, ce que je m'attends que vous scaurez si bien conduire avec le grant cueur que je congnois en ceulx de ladicte ville, qu'elle emportera le bruit au dessus de toutes les autres, mais il ne faut oublier de faire dresser quelques petites entreprinses, comme sur la rivière près le chasteau où ladicte dame logera, et à son arrivée, tant par les mariniers que enfants de cette ville, ainsi que trop mieulx scaurez adviser, affin de lui donner du plaisir et qu'on puisse scavoir à la court combien les Nantois ont voullue préférer tous les autres, et de ce qu'on advisera de faire vous m'en advertirés pour vous en mander mon opinion, surtout vous ferez entendre aux gentilshommes dudit evesché la venue d'icelle dame à ce que chacun se délibère de s'y trouver pour faire son devoir et lui porter honneur ainsi qu'il plait au roy qu'il soit faict, comme plus au long j'ai commandé à ce porteur vous dire, de quoy je vous prie de croyre. Et sur ce je prierai Dieu, monsieur le sénéchal, vous donner ce que désirez.

Des Essars, ce XVme jour d'aoust

Vostre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

26. Le duc d'Etampes aux officiers du roi à Angers, Blain, 9 septembre 1548.

AM Angers, AA 4, f°2.

Messieurs, le Roy m'a commandé[21] de conduire et accompaigner la jeune Rayne d'Escosse[22] jusques vers Saint-Germain en Laye, et d'advertir de son passaige ceulx des villes par ou son chemyn s'adonnera affin de la recevoir avec tel honneur que si cestoient messieurs ses effans. Et pour autant qu'on a advisé de la faire aller par Angiers, je le vous ay bien voullu mander, à ce que vous donnez ordre d'y recueillir ladite dame le plus honorablement qu'il vous sera possible avec le poille et les rues tendues ainsi que ledit seigneur le veult et entend et ou je m'attends que vous ferez si bien qu'il aura occasion de s'en louer. Mais il fault y pourveoir de bonne heure. Sur ce je prye dieu messieurs, vous donner ce que desirez. De Blaing[23], ce IXme jour de septembre [1548].

Votre entyèrement bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

27. Le duc d'Etampes à M. de la Porte, Blain, 9 septembre 1548.

AM Angers, AA 4, f°3.

[21] Voir dans la même cote trois lettres de Henri II au duc d'Étampes qui précisent les modalités d'accueil de Marie Stuart. Ces lettres sont écrites dans le sud de la France, le roi étant allé en juillet jusqu'en Piémont pour s'y montrer face à ses ennemis dès le début de son règne.
[22] Marie Stuart, alors agée de six ans.
[23] Château de René de Rohan, qui est allé chercher la reine à Roscoff.

Monsieur de la Porte[24], incontinant que j'ay esté arrivé icy, je me suis enquis du chemyn que tiendroit la Rayne d'Escosse, pour de bonne heure le vous mander. Et a ce qu'on a deliberé, elle passera par Angiers, mais je ne scay encores a quel jour elle y pourra estre. Toutesfoiz je pense bien que ce sera vers neuf ou dix jours d'icy dont je vous veulx bien advertir, affin que vous le facez savoir à ceulx de là, pour donner ordre à la y recevoir avec tel honneur que je pense qu'ilz vouldront bien faire, à quoy je me tiens seur que vous le scaurez assez incyter, qui me gardera de vous en dire davantaige, vous priant leur envoyer quant et quant les lettres que je leur escripz et sur ce je prye dieu, monsieur de la Porte, vous donner ce que desirez. De Bleing ce IXme jour de septembre [1548].

Votre bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

28. Le duc d'Étampes au duc d'Aumale, Paris, 23 février 1549.

BnF, Ms. Fr. 20537, f° 1.

Monsieur[25], ce porteur prothonotaire d'Auros s'en va pardela qui vous fera entendre quelque affaire pour les pouvres gens des terres que monsieur et madame de Martigues ont au pays de Bourdelays ausquelz (a ce qu'il m'a dict) y a signantemant pityé, qu'il fault monsieur que je vous suplye bien humblement de les avoir en recommandation et leur faire tout le bien et plaisir que vous pourrez pour l'amour de nous tous a qui vous avez tousjours porté tant d'amityé. Il a aussi charge de mademoiselle de Montferrant[26] pour ung autre affaire a laquelle je vous supplieray semblablement faire tout l'ayde qu'il vous sera possible pour m'obliger de plus en plus a vous faire la ou il vous plaira me commander, sur ce je prye dieu, monsieur, vous donner bonne santé. De Paris, ce XXIIIe jour de febvrier [1549].

Votre plus obeissant cousin et serviteur,

Jehan de Bretaygne[27]

---

29. Le duc d'Étampes à son receveur de Minibriac, Paris, 12 juin 1550.

ADCA, 1 E 1204.

Au receveur de Mynibriac,

---

[24] François Calon, sieur de La Porte. Originaire de Guérande, il fait ses études de droit à Orléans où il arrive en 1529. Docteur en droit, il s'établit à Angers auprès de son oncle, Henri de Kervérec, prêtre né à Vannes, chanoine de Saint-Pierre d'Angers, docteur-régent de l'Université de la ville. Il le remplace à ce poste vers 1535. Il est juge à la prévôté d'Angers, et cumule avec le poste de conseiller aux Grands Jours de Bretagne dès 1540. Alors qu'il est Breton, il obtient le 7 juillet 1554 une dispense pour occuper un office non originaire en invoquant son long séjour en Anjou. C'est pour cela qu'on le retrouve ici à Angers (Saulnier, *Le Parlement de Bretagne*…, p. 190). Il est docteur en droit, régent en l'université d'Angers. Il devient président à mortier au parlement de Bretagne en 1556. On le suspecte de protestantisme. Il meurt en 1569.

[25] François de Guise, futur duc de Guise.

[26] Marguerite de Montferrand, femme de Charles II de Montferrand, gouverneur de Bordeaux mort en 1575 (?).

[27] Une lettre de Charles de Luxembourg-Martigues au duc d'Aumale rapporte sensiblement les mêmes propos (BnF, 20463, f° 157, Les Essarts, 13 février 1549). Martigues est aux Essarts, dans le château seigneurial alors qu'Étampes est à la cour à Paris.

Recepveur de Mynibriac, pour le désir que j'ay de scavoir au vray comme vous et aultres mes recepveurs de la court de Paintievre estes avec moy et lequel sera redebvable à l'aultre, j'ay advisé de faire ouyr les comptes que vous et eulx avé à me rendre de quoy je vous veulx bien de bonne heure advertyr affin que contre le quinziesme du moys d'aoust prochain ou je les ay assignez, vous tenez les votres prestz pour les rendre la part ou je vous manderay cy après. Au reste, parce que la saison approche de bailler mes dismes à ferme là où je crains que desmeshuy il ne se puysse trouver personne pour moy de ceulx qui avoient accoustumé d'y assister, je vous prye y prandre garde vous mesmes et me faire congnoistre en cela que pour m'en estre fyé en vous mon proffit n'en soit plustost dimynué. Sur ce je prye dieu, recepveur de Mynibriac, qu'il vous aict en sa garde. De Paris, ce XIIe jour de juing mVc cinquante.

Votre bon maistre,

Jehan de Bretaygne

---

30. Le duc d'Etampes au cardinal du Bellay, Paris, 30 août 1550.

BnF, Ms. Fr. 3921, f° 58.

Monsieur[28], cependant que vous avez esté dehors, voz gens de ceste ville ont faict saisir ma terre de Chevreuse. Et quelque offre que je leur aye faict d'en faire l'hommaige, ilz ne m'y ont voullu recevoir ne m'en bailler main levée, ou dire ce que j'avoys a faire pour cela, ce qui m'a esté estrange a supporter saichant que tousjours vous m'avez tant voullu faire de plaisir et je pense que vous ne leur avez commandé de me traicter ainsi rudement. Et parce que ceste longueur la me faict faulte en mes affaires, je vous supplye monsieur, donner ordre de faire regarder a ce que j'en doy faire a ce que selon cela je m'y gouverne. Et je m'attends que vous n'y ferez après telle gracieuseté que je demoureray davantaige obligé a vous obeir, ce porteur vous fera bien au long entendre le tout, qui me gardera de vous faire la presente plus grande sinon pour me recommander bien humblement a votre bonne grace, priant dieu, monsieur, vous donner en santé bonne vye et longue, de Paris, ce XXXme jour d' aoust.

Votre plus humble a votre service,

Jehan de Bretaygne

---

31. Étampes à François du Breuil, 24 février 1551.

Mention : ADIV, 71 J 2.

« Pour la conduite des 300 hommes d'armes que le roi lui a ordonné de lever et pour faire leur conduite en Normandie et ensuite en Champagne ».

---

32. Le duc d'Etampes à François de Rohan-Gyé, Nantes, mars 1551.

Morice, col. 1083.

[28] Voir au f° 59 la lettre de la duchesse d'Etampes à Du Bellay qui demande Chevreuse.

Monsieur, venant en ceste Ville, où je vous avois par ci devant escript, je m'acheminois pour estre plus près de savoir l'intention du Roy sur plusieurs choses necessaires que je lui avois auparavant mandées de ses affaires de ce pays, j'ai receu des lettres de Sa Majesté par lesquelles elle me commande de l'aller trouver par delà pour lui rendre compte de l'estat de mon gouvernement, et suivant cela estant sur le point de dépescher par tous les endroits d'icelui à ceux qui y ont les charges, pour n'en bouger et y tenir si bon ordre, que par leur faute ou autrement il n'y fust fait aulcune surprise et arrivast inconvenient, et délibérant de partir incontinent après, ai eu advertissement que à Morbihan et à l'entrée de ceste coste là il est arrivé 25 grand navires Anglois et 10 ou 12 chaloppes d'Espaigne, qui font myne de vouloir prendre terre, comme d'autre part sont plusieurs autres environnans les costes de devers Saint Malo et autres, où ils ne cherchent qu'à descendre, à quoi pour remedier et resister j'ai donné l'ordre que vous dira ce porteur que j'envoye devers le roy pour lui faire entendre, que sans cela je n'eusse failly de l'aller incontinent trouver par delà où je n'ai auzé pour ceste occasion voyager craignant que vous n'estant point en ce pays, et ne congnoissant personne à qui j'en pusse laisser la charge, je fisse faulte de l'habandonner lors les affaires occurentes et que s'ils continuent ils nous ameneront assez de quoi nouz y esbattre tous deux, par quoi je supplie ledit Seigneur de vous tenir le moins qu'il pourra par delà et vous renvoyer et aussi de me commander ce qu'il lui plaira que …je face et nous faire pourvoir des plus apparentes necessités que nous ayons desquelles je lui ai ci devant amplement escript, et néantmoins faict mémoires que vous communiquera cedit porteur, pour les faire de nouveau entendre à Sa Majesté envers laquelle je vous prye tenir main que je puisse incontinent scavoir son intention sur le tout et vous diligenter le plus que pourrez de vous en venir, afin que s'il est possible je puisse faire ung tour par delà pour m'en retourner incontinent après ces Pasques et avant que nous entrons plus avant en la saison des plus grandes affaires, qui commencent de si bonne heure, qu'il y a grand doubte qu'ils pourront longuement durer, et dont toutesfois je prye à nostre Seigneur nous préserver et vous donner Monsieur, longue vye et sa grâce, me recommandant bien humblement à la vostre, à Nantes ce …jour de Mars 1551.

Vostre bien obéissant cousin,

Jehan de Bretaygne

---

33. Le duc d'Étampes aux officiers d'Auray, 20 septembre 1551.

Mention. BnF, Colbert 292, f° 19 v°.

Il leur annonce la declaration de guerre à l'Empereur.

---

34. Le duc d'Étampes à son receveur de Lamballe, Lamballe, 7 septembre 1553.

ADCA, 1 E 553.

Au recepveur et fermier de présent ou de l'avenir de notre terre et seigneurie de Lamballe est mandé sans difficulté ny retardement poyer à Jacques de Lescouet, sieur de La Moguelaie, le nombre de trante deux livres dix soulz monnaie pour la levée du moys de may penultième de pareil nombre de monnoie de rente que le sieur du Guémadeuc avoit acoustumé lever sur notre halle dudit Lamballe dont ledit de Lescouet avoict eu le droict et apportant cestes avecques quictanze dudit de Lescouet nous en ferons rabeix sur ce que nous debvez en

tesmoign de quoy avons signé ceste de notre seign manuel à Lamballe le septiesme jour de septembre l'an mil cinq cens cinquante troys.

Jehan de Bretaygne

---

35. Le duc d'Étampes au duc de Guise, Les Essarts, 27 novembre 1553.

BnF, Clair. 1204, f° 33.

Monsieur, oultre la perte que mon nepveu monsieur de Martigues a eue de son frère[29], luy prisonnier, il a encores esté tant fortuné qu'il a en ung mesme temps perdu aussi son père, qui luy a apporté tant d'affaires à la foiz qu'il a bon besoing de l'ayde de ses amys et pour ce que a l'occasion de sadite prison ensemble de la mynorité de sa seur il est necessaire qu'ilz soient pourveuz d'ung tuteur a ce qu'il n'advienne inconvienient en leurdites affaires, je n'ay voullu faillir de vous en escripre comme a l'ung de leurs principaulx parentz vous suppliant très humblement monsieur, voulloir déclarer votre advys sur ladite tutelle, dont je prandroys vollontiers la charge pour l'affection que j'ay toute ma vye portée et porte a leur bien et advantaige mais les autres affaires que j'ay et ma santé ne scauroient porter encores ce soing la. Sur quoy j'ay plus au long dict mon oppinion a ce porteur pour la vous faire entendre lequel je vous supplye aussi croyre et aurez au reste tant eulx que leursdites affaires et moy en votre bonne grace vous donner monsieur en santé bonne vye et longue. Des Essars, ce XXVIIe jour de novembre 1553.

Votre bien humble cousin et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

36. Le duc d'Etampes à François de Rohan-Gié, Nantes, 4 août 1554.

Morice, col. 1120.

Monsieur, j'ai receu à Nantes les lettres que m'avez escriptes et j'ai esté bien fort aise d'entendre de vos nouvelles, mais je suis en peine de ce que vous me mandez que vous n'avez receu mes lettres que du 24 du mois passé, car plus de huit jours devant, dez que je partis de Rennes, je vous escripvis comme je m'en venois vous trouver. Il me semble, Monsieur, que vous ne pourriez mieulx faire que de vous approcher de ce quartier de Saint Malo ; car je ne doubte point que ce ne soit ung des lieux ou aussi tost il se pourroit présenter affaire, et aussi que vous n'ayez laissé les autres places bien pourveues, car il me semble que nous ne debvons point oublier de nous tenir bien sur nos gardes jusques ad ce que nous voyons que ce sera de ceste armée qu'a menée le Prince d'Espaigne. Je partirai, s'il plaist à Dieu me tenir en santé, Mardy ou Mercredy de ceste ville pour m'en aller vous trouver. Je vous prie, mandez-moi où ce sera. Les postes seront tournées, suivant ce que vous avez mandé, par ce quartier ça, et me semble bon de les faire passer par Rennes, parce que le Parlement y est a ceste heure, et que ce n'est pas grand force. J'ai parlé à Monsieur de Chasteauroux en passant à Nantes, qui a

[29] Charles de Luxembourg meurt au siège d'Hesdin en 1553.

donné congié aux Gentilshommes et francs-archers, comme lui avez commandé[30]. Je ne toucherai à rien que je n'aye parlé avecques vous. Je prie Dieu qui nous doint la grace à tous deux de pouvoir faire service au Roy qui lui soit agréable et qu'il vous doint en santé bonne et longue vie. De Nantes, ce 4 Aoust. Pris sur une copie, au dos de laquelle est escrit : Double des lettres escriptes à Monsieur de Gyé, du 4 aoust 1554.

---

37. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Brest, 8 septembre 1554.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Cappitaine, pour le desir que j'ay de savoir au vray le nombre des francs archers et esleuz qu'il y a soubz votre charge ce qui en a esté levé ceste année, et les deniers qui pour ce ont este fourniz par les paroisses d'icelle charge je vous prie vous trouver devers moy aux estatz de Rennes garny de voz roolles sur ledit nombre de francs archers et esleuz ensemble des ordonnances certiffications et autres pieces necessaires pour apparoir et veriffier le temps qu'ilz ont servy et les sommes de deniers qui ont esté delivrez pour iceulx sans y faire faulte et a tant je prie dieu, cappitaine vous donner ce que desirez, de Brest, ce VIIIe jour de septembre mil Vc LIIII.

Votre bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

38. Le duc d'Étampes au receveur de La Hunaudaye, La Tousche Lymosinière, 29 octobre 1554.

ADCA, 1 E 109.

Receveur de la Hunaudaye, Nous vous mandons que sur les grains que vous nous debvez a raison de la composition par nous faicte du rachapt qui nous est advenu par le decès de feue Madame d'Annebaud[31] a raison des terres de la Hunaudaye, Montaffilant et Plancouet qu'elle tenoit mouvant de nous soubz soubz notre jurisdiction de Lamballe, paiez delui en … fournissez comptans aux portz a la duc et de Plancouet ou au premier des deux dont serez requis à Jehan Ducastain, dict Belveque, le nombre et quantité de quatre cens perées de froment et gros blés dont je luy ay faict vente a raison de XXVsl. la perrée pour demourer quicte envers luy de la somme de cinq cens livres tz. que feu monsieur de Martigues notre nepveu luy devoit et rapportant avec la présente certiffication de la reception de ladite quantité de Bledz dudit De Castain, nous vous tiendrons quite de cela sur ce que nous devez comme dict est pour raison dudit rachat. Faict à La Tousche Lymosinière, ce XXIXme jour d'octobre mil cinq cens cinquante quatre.

---

[30] Jean de La Tour-Landry, comte de Châteauroux (†1563). Capitaine de l'arrière-ban de Nantes. On a mention d'un sieur de Chasteauroux à Nantes avec Rohan-Gyé en 1558 (AMN, AA 41).
[31] Françoise de Tournemine (†1553), épouse de l'amiral Claude d'Annebault (†1552).

Jehan de Bretaygne

---

39. Le duc d'Etampes au duc de Nevers, Maulepvrier, 4 novembre 1554.

BnF, Ms. Fr. 3212, f° 53.

Monsieur, j'ay receu les lettres qu'il vous a pleu m'escripre par ung de voz lacquays et vous mercye bien humblement de ce qu'il vous a pleu me faire part des nouvelles de madame votre femme et de vous en votre nouveau mesnage et suys bien aise de scavoir que vous aprochez de ce pays de deca pour avoir ce plaisir de (raturé) plus souvent sy je n'ay le moyen de vous pouvoir veoir en quoy ou je pensseroys faire quelque service a l'ung de voz deux encores que je ne soys pas fort portatif je n'en plaindroys ma peyne je vous mercye aussy monsieur de l'envye qu'il vous plaist me monstrer que vous avez que notre amytié entyere contynue et de ma part soyez certain que je n'oublieray rien de ce que je pensseray qui y pourra servir et quant a ce que vous me mandez de ma niepce[32] sy elle se marye se ne sera poinct avec ses droictz mais je luy bailleray quelque somme d'argent moyennant laquelle elle me transportera tout ce qu'elle peult pretendre en la succession de son feu frère[33] mais je me doubte bien que j'auray pour cella affaire de vous et qu'il fauldra nous ayder de quelque partie de l'argent de notre accord ou encores que j'aye bien assigné des gens c'est oeuvre est sy previllegié que je croy que tout le monde ce contentera que nous en retirons ung petit pour employer en cela. Mais que j'aye ung peu plus seure resollution de ce que j'en auray affaire j'enverray quelqu'ung devers vous pour le vous faire entendre mais cependant je vous supplye que l'on n'entende poinct ce que je vous en mende. J'ay bien grant regret, Monsieur, que je n'ay a ceste heure de plus beaulx lepvriez mais par ce que je n'avoys pas grant esperance de faire sejour chez moy pour ceste annee, je n'en avoys pas faict grant provision, je vous en envoye ung couple qui sera actendant que j'en aye de plus beaulx. Mais aussy ne m'oubliez pas des tiercelletz pour l'année qui vient, je ne vous feray pour ceste heure, Monsieur, plus longue lettre apres m'estre humblement recommandé a vostre bonne grace et vous supplie estre content que par vostre lettre (v°) j'en die autant a madame votre femme et supplie a notre seigneur vous donner a tous deux bien longue et bonne vye. De Maulepvrier[34] ce IIIIme jour de novembre 1554.

Vostre bien humble et meilleur cousin,

Jean de Bretaygne

---

40. Le duc d'Etampes au duc de Nevers, Maulevrier, 17 novembre 1554.

BnF, Ms. Fr. 3124, f° 78.

[32] Une des trois filles de François de Luxembourg-Martigues et Charlotte de Brosse, sœur du duc d'Étampes : Philippa ou Madeleine, mariée en 1563 à Georges de La Trémoille, baron de Royan.
[33] Charles de Luxembourg-Martigues, tué au siège d'Hesdin en 1553.
[34] Il est à Maulévrier, chez Claude Gouffier, duc de Roannais et comte de Maulévrier, grand écuyer de France. En 1545, ce dernier épouse au Louvre la demi-sœur d'Étampes, Françoise de Brosse (fille de René de Brosse et de sa seconde épouse, Jeanne de Crussy). En décembre, Étampes signe encore un acte depuis Maulévrier (ADCA, 1 E 1223 : acte d'Étampes, Maulévrier, 13 décembre 1554).

Monsieur, vous m'avez tant asseuré que de ce que nous avons accordé ensemble, vous en ferez pour faire commodité de mes affaires ce qu'il vous seroit possible que il n'en soys point de doubte et vous envoye ce porteur vous faire entendre de ce que je desireroys pouvoir faire pour ce terme de nouel. Qui seroit moyen de m'oster d'ung grand interestz et si retireroys pour avoir moyen de satisfaire a ceulx que j'ay assignez sur ce terme et par ce que le discours en seroit trop long cedit porteur vous le fera entendre plus amplement qui me gardera de vous fayre plus longue lettre apres m'estre recommandé humblement a votre bonne grace, priant dieu, monsieur vous donner bonne vye et longue, de Maulevrier, ce XVIIme jour de novembre,

Votre bien humble cousin à vous faire service,

Jehan de Bretaygne

---

41. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 15 août 1555.

ADM, 34 J 4, Ms 144

Monsieur de la Cosnelaie, pour ce que j'ay deliberé d'aller vers Brest pour les affaires qui s'y presentent et veulx mener avec moy deux centz de voz francz archers de l'evesché de Sainct Malo estans en garnison a Sainct Jagu, veulx qu'ilz soient bien en ordre et la ou il y en auroit de mallades ou vieux ou aultres qui ne seront suffizans pour faire le service, vous y en commectrez d'autres a qui vous baillerez la soulde desdits francs archers et contraindrez lesdits francz archers a promptement venir devers moy sur peine d'estre penduz et estranglez et m'envoier le roolle de ceux qui deffailleront afin que promptement j'en face faire la justice qui sera fin, priant dieu vous donner monsieur de la Cosnelaie ce que désirez. De Lamballe, ce XVme jour d'aougst 1554.

Votre bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

42. Le duc d'Etampes à Boisorcant, Lamballe, 2 novembre 1555.

AMR BB 466, f°51.

À monsieur de Boisorcant, capitaine de Rennes

Monsieur de Boisorcant[35], parce que nous fault ung peu tenyr subz nous gardes pour le passaige de l'empereur et que une des chosses dont nous pourrons avoir affaires c'est de

[35] François Thierry, sieur de Boisorcant. Lieutenant du capitaine de Rennes (1541-1548) puis capitaine en titre (1548-†1568).

mener quelque artillerye promptement au descentes s'il en voulloit faire et que je n'ay moyen de recouvrez soudains des pouldres, je vous prye me mander combien ceulx de votre ville nous en pouront promptement prestez. Je vous prometz ma foy de vous en rendre aultant dedans ung moys apprès, mais je n'ay loysir d'envoyer pour ceste heure et aussi pour l'amour [sic !] des mauvais chemyns jucques a Nantes et en ce faissant vous ferez service au roy et au pays et a moy bien grant plaissir. Je vous prye m'en faire incontinant responces par homme exprès que vous m'envoyrez que je feré scatisfaire sellon que vous me manderez avoir marchandé et a tant je prye dieu monsieur de Boisorcant vous donner ce que desirez. De Lamballe, ce deuxiesme novembre 1555.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

43. Le duc d'Etampes à La Caunelaye, Saint-Maen de Gael, 12 novembre 1555.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Cappitaine, pour aucunes choses que concernent le service du roy et mesmes affin de respondre et rendre raison de votre charge, ne faillez de vous trouver devers moy aux estatz de ce pays (qui y tiendront à Vennes le XXVme jour de ce mois) sans prandre excuse ne user de remise sur peyne de cassation de votredite charge et m'attendant que vous n'y ferez faulte je ne vous en diray autre, sinon prier dieu qu'il vous doint, cappitaine, ce que désirez. De Saint Maen de Gael, ce XIIe jour de IXbre [novembre] 1555.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

44. Le duc d'Etampes au parlement de Bretagne, Champtoceaux, 17 février 1556.

ADIV, 1 Bb 741, f° 45.

Messieurs, encore que je ne doute point que n'ayez bien entendu l'advertissement que le roy a eu cy devant de l'accord que monsieur l'admiral[36] a suivant le pouvoir qu'il avoit dudit sieur traité avec les deputés de l'empereur[37] et du roy d'Angleterre son fils[38] de la trève communicative et marchande pour cinq ans[39] entre leurs majestés, pays, royauxmes, seigneuries, et obeissances, si esse que ayant reçu les lettres qu'il a plu depuis au roy m'envoyer contenantes la forme de la publication qu'il veut estre faite de ladite tresve, je vous en ay bien voulu envoyer une copie pour vous faire participans de la confirmation de cette

[36] Gaspard de Coligny depuis 1552.
[37] Charles Quint abdique le 25 octobre 1555 à Bruxelles du duché de Bourgogne. Il faut attendre 1556 pour l'Espagne, 1558 pour l'Empire.
[38] Le futur Philippe II d'Espagne.
[39] Il s'agit de la Trêve de Vaucelles, signée entre Charles Quint et Henri II le 5 février 1556. La trêve devait durer cinq ans et reconnaissait à la France de nombreuses acquisitions territoriales (Metz, Corse, places en Flandres, Hainaut, Artois, Savoie, Piémont) mais ne dura qu'à peine cinq mois avec la reprise des hostilités en 1557 et l'expédition de Guise à Naples.

bonne nouvelle auparavant la depesche universelle que j'en fais par tout mon gouvernement a ce qu'elle soit observée de (v°) chacun suivant la volonté du dict sieur, a quoy je m'assure que vous tiendrés la main de votre part, comme je me delibere de la mienne, afin qu'il ne se trouve occasion en notre quartier de contrevenir a une chose si bonne et profitable a tout le monde et si honorable pour le Roy comme a été celle cy ou il y a eu tels party qu'il pourroit raisonnablement souhaiter, dont nous devons tous louer notre seigneur, lequel je prie vous donner messieurs bonne vye et longue, à Chateauceaulx[40], ce 17me jour de février 1555 [1556 n.s.].

Votre entièrement bon et obeissant amy,

Jehan de Bretaygne

---

45. Le duc d'Etampes au capitaine Kerouan, Lamballe, 14 mars 1556.

Morice, col. 1181

Cappitaine Kerouan[41], j'ai receu vos lettres et le Mémoire que vous m'avez envoyé. Je ne fauldray par la premiere depesche que je feray à la Court d'en escripre à Monsieur le Connestable et luy en envoyer une coppie, et me semble que vous ne ferez que bien de luy en escripre, affin qu'il congnoisse que vous avez soing de vostre place. Quant aux choses contenues audit Mémoire, je vous promets qu'en celles qui sont de ma charge j'y feray ce que je pourray, mais il y en a beaucoup qui ne dépendent pas de moy, ains seullement de la volonté du Roy, comme les morte payes, les armes et l'artillerie avec les munitions, par quoy je suis d'avis que vous en escripviez à Monsieur le Connestable. Quant aux deniers pour les réparations, il est impossible que vous en puissiez avoir de ceulx de l'année passée, car le Roy m'a commandé de les faire employer au Chasteau de Brest, et sont mal …je feray ce que je pourray sur ceulx de l'an qui vient de vous en faire délivrer quelque chose pour vostre place. Et à tant je prie Dieu, Capitaine Kerouan, vous donner ce que desirez. De Lamballe, ce 14 mars 1556.

Je vous envoye une Ordonnance pour faire délivrer de l'argent que doibt le sieur de Keravenel au Commis du Thrésorier Charron[42].

---

46. Le duc d'Étampes à Jean de Sales, 27 juin 1556.

Mention, Nicolas d'Hauteville, p. 167.
Son neveu Sébastien de Luxembourg vient d'être libéré le 20 mars 1556. Il rentre en France. Il lui recommande « une application particulière aux choses qui touchoient la maison de Martigues et de Sébastien » dont il est le curateur. Le porteur est le sieur de Nouvelles, François de Sales, le fils de Jean. Il vient de Paris en Savoie. Son frère, Louis de Mont-Pithon est prisonnier. La rançon de Sébastien s'est montée à trente mille écus d'or « sans oublier les soins du duc d'Étampes et du baron de Culland, cousin de ce duc, qui avoit engagé sa

[40] Il vend la terre à Anne de Montmorency en 1558.
[41] Capitaine de Concarneau (lieutenant, le sieur de La Cousture) avant Le Prestre de Lezonnet.
[42] Florimond Le Charron, sieur de la Pabotière, trésorier et receveur général du roi en Bretagne depuis 1540. Commis à la trésorerie de Bretagne dès 1538. Un fidèle de Montmorency, gère sa baronnie de Châteaubriant. Il gère aussi les affaires de Penthièvre pour le duc d'Etampes. Le commis est sans doute Jehan Gilles, commis en 1557 (BnF, P.O. 576).

Majesté, de recommander à Monsieur le connétable et à l'ambassadeur du Roy à Bruxelles, pour demander la liberté de Louis de Mont-Pithon ».

---

47. Le duc d'Etampes à Sanzay, Ancenis, 17 octobre 1556.

Travers, t. II, p. 340.

Monsieur de Sanzai, ayant entendu par le provost de Nantes les scandaleuses injures et excès qui lui ont été faicts par aucuns de vos mortes-paies en exerçant l'estat de la justice polictique de sa charge à l'encontre d'aucuns qui, à ce qu'on m'a dit et fait apparoir, ont grandement défailli. Je vous en ay bien voulu escrire la présente à ce que ne falliez, pour ne délaisser tels démérites impunis, d'en faire faire suivant la juridiction que je sçais que le roy vous a attribuée par arrest de son conseil privé sur les soldats de vostre place, telle raison et réparation audit provost, qu'elle soit exemplaire aux autres et qu'on congnoisse par effet que le roy ne vous a donné puissance de justicier vos dites mortes-paies en vain contre les deffaillants, desquels mesmement de ceulx qui ont ainsi offensé ledit provost ; m'assurant que vous ferez tousjours vostre debvoir, je ne vous en ferez point de recharge, pour prier nostre seigneur de vous donner, Monsieur de Sanzai, bonne vie et longue, à Ancenys, le XVIIe jour d'octobre 1556.

Vostre bien bon parent et ami,

Jehan de Bretaygne

---

48. Le duc d'Étampes au prévôt de Nantes, Ancenis, 18 octobre 1556.

Travers, t. II, p. 341.

Monsieur le provost[43], j'ai receu les lettres et procez verbal, que m'avez envoyé des excez et injures qui vous ont esté faits en l'exercice de vostre charge par aucuns mortespaies du chasteau de Nantes, contre lesquelz je ne veoy par vous pourveoir aultrement ne que vous en puissiez avoir plus prompte raison et réparation au moyen des arrests et déclarations qu'on m'a fait apparoir du roy que par Monsieur de Sanzai, auquel j'escripts par la lettre que je vous envoie, à ce qu'il ait à procéder contre ceulx desdites mortespaies qui vous ont offensé et vous en faire tel amandement par eulx que la pugnition qu'il en fera sellon leur démérites porte tel exemple aux aultres qu'ils ne soient plus si ausez à l'advenir de commettre telles faultes, desquels si ledit de Sanzai ne vous fait faire raison et justice, vous pourez l'aller demander au roy et à monsieur le connestable, lesquels je m'asseure ne voudront permettre qu'elles demeurent impunies soubs le pouvoir que ledit seigneur peult avoir baillé audit Sanzay de la jurisdiction desdites mortespaies, sur quoy je prierai nostre seigneur vous donner, monsieur le provost, ce que desirez, à Ancenys, le XVIIIe jour d'octobre 1556.

Vostre bien bon amy,

[43] Jehan Grignon, sieur de la Gillière, prévôt de Nantes. Un parent est maire de Nantes (1574).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Jehan de Bretaygne

---

49. Le duc d'Étampes aux parlementaires, Lamballe, 2 septembre 1556.

ADIV, 1 Bb 742, f° 29.

Messieurs, je ne veux faillir de vous remercier bien fort de ce qu'il vous a plu trouver bon que monsieur Quelain[44] soit venu icy, mais encore faut il que je vous (v°) supplie faire davantage pour moy et être contens qu'il demeure encore un peu et je vous assure de le vous renvoyer à la fin de la semaine qui vient et retrancherons mes affaires tellement qu'il n'y aura point de faute, et etant là il vous communiquera de l'affection que j'ay a tenir la main a ce dont vous m'avez ecrit par luy, vous supliant croire qu'en ce qui dependra de la charge qu'il a plu au roy me donner en ce pais, je vous y feray tout le plaisir et secours que je pourray et en mon particulier je mettray ma vie et mon bien pour vous obeir et servir, me recommandant a vos bonnes graces et suplie a notre seigneur vous donner, Messieurs, bonne vie. De Lamballe, ce deuxième septembre.

Votre serviteur et amy,

Jehan de Bretaygne

---

50. Le duc d'Étampes à Bernardin Bochetel, abbé de Saint-Laurens, Saint-Germain-en-Laye, 11 décembre 1556.

BnF, Colbert 393, f° 17.

Monsieur[45], il a pleu au Roi d'escripre a messieurs de Lucernne et Frybourg et les prier qu'en sa faveur il vueillent gratiffier monsieur de Martigues, mon nepveu, au fait des deniers qu'il doibt a aucuns particuliers sans entrer en ceste rigueur de luy faire les fraiz qu'ilz ont accoustumé a ceulx qui defaillent a les sactisfaire promptement aux termes convenuz par leurs obligations estant en craincte que sans y obvier par ceste voye de douceur et la faveur dudit seigneur, il ne vouldront differer a voulloir poursuivre contre ledit sieur de Martigues, lequel est encores poursuivy de telle rigueur en sa prison qu'il est fort malaysé d'entendre a ses affaires, premier qu'il ayt gaigné sa liberté qu'on luy veult vendre si chère. Et combien Monsieur que je m'asseure assez que suivant le bon plaisir et volunté du Roy vous vous employerez a ce qu'il vous en escript. Je n'ay voullu faillir a vous supplier humblement de retirer des susdits sieurs de Lucerne et Frybourg quelque responce verballe ou par escript pour me pouvoir resouldre de leur intention, laquelle vous pourrez rendre bien dispozé de s'accorder a celle du Roy y faizant selon ce qu'il vous en mande dont vous m'obligerez pour

[44] Michel Quelain, conseiller au parlement de Bretagne et fidèle d'Etampes. Il sert à la réformation du comté de Penthièvre de 1555.
[45] Ambassadeur en Suisse de 1554 à 1557.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

jamais envers vous, et de plus ledit sieur de Martigues qui sera a tousjours a votre commandement, me recommandant humblement a votre bonne grace, je prie dieu vous donner, Monsieur, bonne vye et longue, de St Germain en Laye, ce XIe jour décembre 1556.

Votre affectionné et entyerement bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

51. Le duc d'Étampes à Bouillé, Nantes, 18 avril 1557.

Morice, col. 1183-1184.

Monsieur de Bouillé, j'ai receu vos lettres du 6 de ce mois par ce porteur, et veu par icelles l'interpretation que font ceulx de la ville de Saint Malo pour le voyage des Terres neusves, disant que en vertu du sauf conduit du Roy ils peuvent aller par tout ou bon leur semblera, et que ledit voyage n'est aulcunement reservé par icelluy, mais je n'ai point entendu que ce fust auculnement l'intention de S.M. car les lettres que m'a envoyés par lesquelles elle deffend ledit voyage, sont depuis ledit saufconduit, et puisqu'ils veullent interpreter ledit saufconduit aultrement qu'il ne convient, je m'en rapporte à eux, toutesfois je doubte qu'il ne leur en arrive quelque inconvenient, et de ce que j'ay mis mon attache. Je ne la pouvoye bailler que suivant icelluy saufconduit. Quant à l'Anglois, ce seroit beaucoup fai qui le pourroit pratiquer pour le service du Roi, et vous prie d'y faire tout ce que vous pourrez, comme je m'asseure que vous ferez, prenant toutesfois garde, puisque vous dites qu'il n'entend aulcune chose de ce qui se fait en vostre place, affin que par cy après il n'en puisse parler. Je suis bien fort aise de ce que l'on besogne à la citadelle comme je pensois y faire oupvrer. Au regard des seize cens livres, je vous ay par cy devant mandé comme il s'est trouvé faulte au calcul qui avoit esté fait des deniers des reparations et qu'il ne s'est trouvé de bon entre les mains du thrésorier que deux cents escus que vous ay fait envoyer par ung de vos mortespayes, et vous regarderez de vous aider de cela en attendant l'assignation desdits deniers. Ne voulant oublyer à vous dire que j'ai escript deux ou trois fois a la Cour pour des canoniers. Vous en pourrez mettre à ceste monstre des morte-payes au lieu des vieilles places de Lansquenets, suivant les lettres du Roy. Je vous envoye la commission que me mandez pour faire la monstre de vos cent hommes de pied pour ung mois, qui est tout ce que je vous puis faire pour ceste heure, attendant qu'il ait pleu au Roy y pourvoir aultrement. Priant sur ce à nostre seigneur, de Nantes, ce 18 apvril jour de pasques 1557.

Depuis mes lettres escriptes j'en ai receu du Roi, par lesquelles il me recharge encores de deffendre ledit voyage des Terres neusves, et d'avertir ses subjects d'equipper le plus de navires qu'ils pourront en guerre, pour courir sus à ses ennemis et les endommaiger de toute leur puissance. Vous y tiendrez la main de vostre part le mieulx qu'il vous sera possible. Vous advisant aussi que ledit sieur me mande qu'il a ordonné au Trésorier de l'Epargne de faire délivrer les dix mille livres de reparations et qu'il veult que en soit employé six mille livres pour vostre place. Mais j'ai peur que les termes de l'assignation soient longs.

Quant à vous bailler des gens, vous verrez un extrait de l'artillerie du Roi que je vous envoye. L'intention de S.M. et pareillement pour les cyternes, de quoy j'escris pour cet effet aux Evesque, Chapitre et Bourgeois de la ville, *copié sur la minute originale, au dos de laquelle*

est escrit : Minute de la lettre escripte à Monsieur de Bouillé, le 18 avril jour de Pasques 1557.

---

52. Le duc d'Étampes à un secrétaire d'État, Lamballe, 16 mai 1557.

Morice, col. 1196.

Monsieur[46], j'ai receu les lettres qu'il a pleu au Roy et a vous m'escrire avec le reglement pour nos arriere bans, mais il est venu deux ou trois jours après nos monstres. Toutesfois, j'ai fais assigner au commencemen du mois qui vient pour y donner ordre, et espère que ayant un peu de loisir ils se mettront en estat de faire service, mais pour ce temps il n'en faut pas beaucoup esperer. Je ferai, Monsieur, suivant qu'il plaist au Roy et à vous, du mieux que je pourrai, mais vous entendrez et ferez s'il vous plaist entendre a sa majesté ce que je puis, et mesme si nous avons a faire aux Anglois, de quoi je ne fais point de doubte, car de ce que j'ai entendu d'un qui estoit il y a quinze jours a Londre, le roy et la royne d'Angleterre y ont dejà presque persuadé tout le pays et ont bien fait leur proufit de quelques bannis de leurs pais qui ont été pris voulant surprendre un fort, et … que je m'asseure que de long temps vous estes bien averti …ce que j'ai peu entendre, comme ils le disent, que cela se faisoit sous la faveur du Roy, et qu'il leur avoit baillé navires et gens pour cest effet, et à ce que j'entens ils commencent fort a se retirer de ce pays. Si cela est vrai, monsieur, je vous suplie bien humblement avoir pitié de ce pays, car je ne fais point de doubte qu'ils n'essayent de se revancher par mesme moyen, et il n'y a lieu en ce Royaume où ils ayent le moyen plus aisié de faire un grand dommaige que en ce pays, duquel ils congnoissent les forces aussi bien que nous mesmes. Sur tout, je vous supplie encores de mestre quelques gens de guerre dedans vos places, et pense que deux enseignes de gens de pied que vous faites lever en ce pays vous serviroient bien autant dedans les places de Brest et de St Malo que en autre lieu…J'ai envoyé à Monsieur de Gié la copie des lettres que le Roy m'en a escrites, et croi que selon que sa majesté et vous mandez, il y fera ce que l'on pourra, mais ce n'est pas grant seureté. J'escris encore au Roy amplement de nos incommoditez, dont je suis contraint de l'importuner et vous, afin que s'il arrive quelque inconvenient je ne soye pas chargé de négligence.

Et après m'estre mille fois bien humblement recommandé à vostre bonne grace, je supplie Nostre Seigneur vous donner, Monsieur, très bonne vie et longue. De Lamballe, ce 26 may 1557. Non signé et sans superscription.

---

53. Le duc d'Étampes à Jacques de Robien, Châteauneuf, 7 juillet 1557.

ADIV, 1F 1978, 6e liasse, n° 3 (fonds de Robien)

Monsieur de Robien[47], j'ay receu les lettres que vous m'avez escriptes, et vous ay satisfaict a tout ce que vous me mandez par ma dernière lettre qu'il me vous scauroys autre chose que

[46] Probablement Sébastien de l'Aubespine.
[47] Jacques de Robien est nommé capitaine du Croisic en 1540 par le dauphin Henri (Morice, col. 1040)

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

mander synon que sy cest [sic] navires chargent des bledz sans congé ou permission, ce sera tres bien faict de les arrester, quant a la prinse que vous me mandez qui a esté faicte qui est arrivée au Croisic, je vous prie s'il y a quelque chose de nouveau me le faire garder et m'en advertir, et combien se ventent les sucres et s'ilz sont bien. Au reste, je suys bien marry que je n'ay le moien de vous pouvoir ~~aider~~ servir a vous aider a supporter la despence que vous faictes là, mais vous scavez qu'en la saison où nous sommes qu'il fault que chacun serve en quelque lieu et a tant je prie dieu monsieur de Robien vous donner ce que desirez, de ~~Lesn~~[48] Chateauneuf, le VIIe juillet 1557.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

54. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 12 juillet 1557.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Conelaye, j'ay receu voz lettres et suys bien marry du désordre qui c'est trouvé entre ceux de la ville de Dynan et voz gens, ou j'eusse incontinent pourveu synon pour la sailson que je veoy par les lettres que vous escripviez au Breuil que vous aviez des juges dudit Dynan par quoy j'attendray la venue du prevost[49] que je pence sera icy dedans ung jour ou deux si incontinent je luy envoyray, car de bailler ceste commission a ung autre juge ordinaire que ceulx du lieu cela ne seroit raisonnable et a tout je prie dieu monsieur de la Connellaye, vous donner ce que desirez. De Lamballe, ce XIIe juillet 1557.

Votre bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

55. Le duc d'Étampes aux officiers et commissaire de Dinan, Lamballe, 23 juillet 1557.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

À messieurs les commissaire et officiers de Dynan, à Dynan

Messieurs, je vous ordonnay dernierement que j'estoys a Dynan que vous eussiez seullement a faire payer les francs archiers et esleuz de l'evesché de Sainct Malo pour deux moys et le reste de leur soulde le mectre en mains d'homme seur pour leur delivrer quant il en seroit besoing. Et a present que lesdits deux moys est fyny et qu'il est necessaire qu'ilz soient veu les affaires ou nous sommes, vous ordonne et delivre pour ledit [mutilé] messieurs, vous donner bonne vye. De Lamballe, le XXIIIe juillet 1557.

Franczois Glé, senechal de Dynan[50], après avoir veu la presente rescription nous avons en vertu d'icelle ordonné et commandé a ce que le vacquet commis en la recepte des deniers de

[48] Le scribe a voulu écrire *Lesneven*.
[49] Mathurin du Plessis, prévôt des maréchaux de Bretagne.
[50] François Glé, sénéchal de Dinan dès 1545. Il a succédé en cette charge à son père qui était sénéchal au moins depuis 1530.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

l'assemblée des francs archers et esleuz de l'evesché de Sainct Malo soient paiez le reste du present mois desdits francs archers et esleuz et premierement quicte en présence dudit sieur de la Caunelaye, leur cappitaine, il en deprerte quicte. Faict le 24 juillet 1557.

François Glé[51]

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

56. Le duc d'Étampes au sieur du Latay, Lamballe, 20 août 1557.

AMR AA 12, n° 18 v°.

Une copie dans AMR BB 466.

À monsieur de Latay[52]

Monsieur du Latay, pour ce que je desire entendre pour le service du roy et bien du pays quel numbre de gens il y a en la ville de Rennes qui puissent faire service de leurs personnes au roy si l'affaire se presante, a ceste cause vous prie que vous avez a incontinant aller en ladite ville de Rennes et ordonner au capitaine ou son lieutenant qu'ilz ainct a faire la monstre de toutz lesdits habitans de la ville et forsbourgs reservé ceulx qui sont subject a l'arrièreban et leur faire les injonctions de ce pourveoir d'armes tellement que voirrez a estre neccessaires pour la garde de ladite ville. Appellez avec vous le senechal et aultres officiers de la justice en ladite ville et y faictes bien et ample proceix verbal en quel estat vous les aurez trouvez que vous m'envoyerez incontinent ladite monstre faicte et m'assurant que n'y ferez faulte vous n'en aurez davantaige pour le present, priant dieu vous donner ce que plus desirez, de Lamballe, ce XXme d'aougst 1557.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

[51] Le sénéchal Glé fait rédiger et signe son texte le lendemain de la missive d'Étampes et sur celle-ci, entre le texte et la signature.

[52] Charles Bernier, sieur de la Chapelle, de la Brestesche et du Latay, lieutenant ordinaire à la sénéchaussée de Rennes. En 1534 il est enseigne de la compagnie de Jean de Laval-Châteaubriant, en 1536 il est capitaine et porteur d'enseigne des compagnies de Jean de Laval-Châteaubriant et de René de Montejean (AMN CC 112). En effet, on le retrouve dans l'État-major dans une montre de la compagnie de Montejean en 1535 à Ancenis (BnF, Ms. Fr. 21517, f° 1315). Noël du Fail (*Eutrapel*, 1874, p. 314-315) rapporte à son sujet une discussion que Latay a eue avec François Ier. Au souper du roi. Latay ne cesse de vanter les qualités de la Bretagne et le roi loue son sens de l'humour. Noël du Fail dit qu'il est aussi lieutenant de la compagnie de Rohan. En effet, il apparaît en cette qualité lors d'une montre de la compagnie de Rohan en 1551, près du village de Créon en Lorraine (BnF, Ms. Fr. 21521, f° 1515). Latay est également originaire du Penthièvre. Le château du Latay est en Guenroc. Henri II le récompense en 1551 des bons services qu'il a rendus pendant le règne de François Ier (*CAH*, t. 5, p. 322).

57. Le duc d'Étampes au sieur du Latay, Lamballe, 22 août 1557.

AMR AA 12, n° 18.

À messieurs de Lattay, lieutenant de Rennes et sieur de Haulte Tousche[53], à Rennes.

Monsieur, le procureur des bourgeoys de Rennes est venu devers moy qui m'a faict entendre que les habitans de la ville de Rennes qui ont quelques fiefs nobles a raison desquelz ilz ont esté cottizez au service de l'arrière ban ilz se veullent excuser de ne comparoistre a la maison de la ville pour adviser et donner ordre aux affaires tant pour le service du roy que pour le bien publicque, chose qui ne seroit raisonnable par quoy vous leur ferez entendre que ce que me faict les excuser a l'arrière ban de leur mission personelle et qu'en recoit aultres pour faire le service pour eulx. C'est en consideration qu'estans demeurans en ladite ville de Rennes, ilz aident à garder la police d'icelle et aident de leur pouvoir a la conservation de la ville vous leur ferez entendre. Car je n'entendz poinct que le capitaine ne les puisse contraindre a venir aux congregations et assemblées de la ville lors qu'il sera question du service du roy ou a affaire publicque comme il a esté de tout temps observé et la ou ilz y feront deffault contre l'ordonnance, je m'assure que le roy ne le trouvera pas bon. Le portier de Rennes m'a presenté requeste comme Cornillet, controlleur de Rennes, iceluy en ay reservé faire raison jusques a ce que j'ay veu ce que ledit Cornillet aura informé vouloir lesdit portier, lequel je vous renvoie avecq sadite requeste, qui sera a fin, priant dieu vous avoir messieurs en sa garde, de Lamballe, le vingt deuxiesme jour d'aougst 1557.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

58. Le duc d'Étampes aux Rennais, Lamballe, 24 octobre 1557.

AMR BB 466, f° 63.

Messieurs, a ces estatz derniers l'on fist entandre a la compaignye l'intention du roy touchant le convoy qui estoit de lever les vingt soulz pour tonneau ou bien de luy fournyr le nombre de vaisseaulx entretenuz qui luy auront esté promis, toutesfoiz messieurs desdits estatz firent difficulté d'acepter l'une des deux chosses et sur ce firrent plussieurs remonstrances remectant nonobstant ce comme bons subjectz le tout a sa magesté a laquelle je l'ay faict entandre bien amplement tellement que voyant l'obbeissance et humilité de ses subjectz, continuant son acoustumée bonté qu'il nous a tousjours monstré il m'a accordé que davent faire executer l'eedict desdits vingt soulz pour tonneau je puisse encore avecq vous aultres messieurs de ce pays adviser quelque bon moyen pour son service et la surté du navigaige. Par quoy affin que nous ne perdrons poinct ceste bonne occasion, je vous prye messieurs, tant pour le service de sadite magesté que bien de notre pays ne faillir de faire trouver le quinziesme de novembre prochain en la ville de Vennes homme pour vous, ad ce que la nous

[53] Charles Bernier du Latay et Me François Bérard, sieur de Haulte Tousche, son adjoint. Ils reçoivent conjointement un acte d'Étampes le 15 août 1557 (AMR, EE 135). Sur Bérard, voir une lettre de lui qui achète des hacquenées pour la ville en 1550 (AMR AA 21). En 1539, Bérard est « licencié en loix » et procureur de Guy d'Espinay.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

faissons de faczon que sadite magesté soict contente, et nous soullaiger ce que je espère que nous ferons, en m'asseurant que vous n'y ferez faulte dont je vous prye encores de recheff, je ne vous en feré aultre recharge synon de bailler au porteur de la presente recepicé bien emple d'icelle a laquelle je feré fin, priant notre seigneur, messieurs, vous donner ce que desirez. De Lamballe, ce XXIIIe d'octobre 1557.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

59. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 1er novembre 1557.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Caulnelaye, parce que le paiement des gens de guerre a pied qui sont en la place de St Malo ne sera sitost prest que je vouldrois bien, et que a ceste cause je doubte que aucuns d'iceulx s'en pourront estre allez desirant savoir quel nombre il y en a j'ay bien voullu vous escripre ceste lettre et vous prier prandre la payne d'aller jusqu'es audit St Malo pour faire une reveue d'iceulx afin de me faire certain par icelle que vous m'envoirez du nombre que vous y aurez trouvé et me promectant que vous n'y vouldriez faillir et que ferez le debvoir en tel cas requis je ne vous en diray davantaige après avoir prié a notre seigneur vous donner Monsieur de la Caulnelaye, ce que desirez. De Lamballe, ce premier jour de novembre 1557.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

60. Le duc d'Étampes à la Caunelaye, Lamballe, 8 novembre 1557.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Caunelaye, pour afaire que j'ay de parler a vous pour chose qui concerne le service du roy je vous prie de ne faillir de vous trouver demain en ce lieu la ou vous entandrez de ma part ce que je vous commanderez pour le service dudit seigneur et esperant que n'y ferez faulte je ne vous feray la presente plus longue, pour prier notre seigneur vous donner monsieur de la Caulenaye, ce que desirez. De Lamballe, ce VIIIe jour de novembre 1557.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

61. Le duc d'Étampes à Julien de Brignac, Lamballe, 11 décembre 1557.

Morice, col. 1206.

Monsieur de Brignac[54], parce que j'ai entendu que les Espaignols et Anglois sont encore descendus en l'isle de Ruys, et que je craindrois, veu que cela advient si souvent, que le Roy ne le trouvast mauvais et qu'il pensast que ce fust par nostre negligence, par quoy je vous prie d'y pourvoir en tout ce que vous pourrez ; et aussi parce que j'ai doubté que lesdits Anglois ne feissent à la longue quelque entreprise sur le chasteau de Sucynio, j'ai bien voulu vous escrire ceste lettre, affin que vous parlez au Capitaine ou Lieutenant dudit chasteau du Sucynio, pour entendre quelle garde l'on y fait, et si vous voyez avec ledit Capitaine qu'il fust besoin d'y mettre quelque force et garde, y mettre quelques Gentilshommes de la Reine pour la garde de ladite isle, et vous prie bien fort, Monsieur de Brignac, tenir la main et donner le meilleur ordre que vous pourrez ad ce que l'on y face bon guect et que l'on ne face aucune surprinse. Et à tant je prie Nostre Seigneur, etc. de Lamballe, le 11 décembre 1557. Copié sur la minute originale.

---

62. Le duc d'Étampes à Bouillé, Lamballe, 25 décembre 1557.

Morice, col. 1207.

Monsieur de Bouyllé, j'ai receu vos lettres et veu les informations que vous m'avez envoyez, et me delibère de partir Lundy au soir pour aller coucher à Jugon et le mardy disner a Dinan et coucher à Chasteauneuf, pour estre à Saint-Malo, Mercredy à disner ou nous adviserons ce qui sera requis de fere pour le service du Roy et seurté de vostre place. Spandant, vous mettez peine de descouvrir tousjours doucement et secretement ce que vous pourrez entendre. Je ne ferai pas grant assemblée, mais aussi je ne veux pas aller si mal accompaigné, que s'il estoit besoing de prendre quelques-uns ils eussent moyen de nous faire une braverie. J'envoye ce porteur pour mon logis, et vous escris une autre lettre pour monstrer à ceux de la ville, et s'ils entendent que je prens quelques gens pour m'accompaigner, vous leur pourrez dire que c'est parce que les ennemis ont des espions par tout, et que je ne veux pas qu'ils entendent que je marche mal accompaigné. Et remettant à vous en dire plus amplement, je ne vous ferai pour cette heure plus longue lettre, priant Dieu, etc. de Lamballe, ce 25 decembre 1557. Copié sur la minute originale escrite de la main dudit seigneur.

---

63. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 3 mars 1558.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Cosnelaie, pour ce que je doubte grandement que nous ayons beaucoup d'affaires de touz endroictz en ce pays, ou il est fort a craindre que les Anglois (qui continuent leurs grandz preparatifz a la mer) vueillent essaier de gaigner la terre et nous surprendre et que je désire de les empescher d'y descendre, saichant le peu de resistance qu'ilz trouveront en la coste de deca, s'ilz congnoissoient les desfaulx qui y sont mesmement en celle des Esbihens, j'ay advisé pour la remectre en meilleure seureté et desfence de y ordonner les troys

[54] Julien de Brignac, sieur de Kerfily, pensionnaire de Bretagne.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

pieces d'artillerye que j'avois dès l'année passée afectées et vous manday faire venir et prendre icy. Et a ceste cause, vous les envoyerez querir et je donneray ordre de les faire délivrer a cellui que y envoirez et de luy faire fournir de la pourdre en la faisant paier comme ont faict les autres qui en ont eu besoing a la garde de leurs costes. Priant a tout notre seigneur, vous donner, Monsieur de la Cosnelaie, ce que desirez. A Lamballe, ce IIIme jour de mars 1557 [1558].

Votre bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

64. Le duc d'Étampes à Boisorcant, Lamballe, [13-14 avril 1558].

AMR BB 466, f° 63 v°.

Monsieur de Boisorcant, je viens presentement d'entandre que les espaignolz sont descenduz en bellisle et deliberent de brusler et gardez le long de la coste de Vennes et Auray et parce que nous n'avons poinct d'artillerye preste et qu'il n'y en pouroit avoir si promptement qu'il est necessaire je vous prye bien m'en prester deux pieces des moyennes de votre ville de Rennes pour mener avecques moy en ce cartier là pour les empescher avecques l'aide de notre seigneur, et vous prye bien fort les envoyer a Ploermel ou je m'en voys et qu'ilz y fault mener avecques de la pouldre tant pour elles que pour aultres pieces que je ferez mener. Vous ne oblirez aussi des bouletz et de tout de ce que se dependra et de ladite artillerye je vous en responds a mon propre et pryvé nom, ensemble de la despance qui se fera a conduyre tout audit Ploermel ou je les feré rembourser. Et a tant, je prye dieu monsieur de Boisorcant vous donner ce que desirez, de Lamballe, ce jour de pasques 1557 [13-14 avril 1558].

S'il y a quelque marchant qui ayt de la pouldre oultre votz munitions vous leur ordonnerez d'en apporter là.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

65. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 18 avril [1558].

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Caunelaye, j'ay esté a nuict adverty comme les espagnolz sont decendus a Belle Isle et a ceste occasion ne faillez de vous trouver demain icy a mon lever quy est l'endroict ou je prirey dieu, Monsieur de la Caunelaye, vous donner ce que plus desirez. De Lamballe, ce XVIIIe jour d'apvril.

Votre bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

66. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Champtoceaux, 20 avril 1558.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Cosnelaye, voiant ce temps a la saison estre si commodes qu'il est a craindre que si les ennemis ont quelque maulvayse volonté sur ce pais ilz vouldront bien tost essayer a l'executer, j'ay advisé de vous mander que vous ayez a lever deux cens francs archers et esleuz de l'evesché de Sainct-Malo en l'archediaconé de Porhouet d'aultant qu'ilz sont plus loing de la coste pour les mectre en garnison en ladite ville de St Malo et ay pour cest effect escript aux officiers de Plouermel d'advertir les fabricqueurs ou seront levez lesdits deux cens francs archers et esleuz, de porter en la ville de St malo ou sera faicte la monstre d'iceulx au VIIIme de may prochain l'argent necessaire pour la soulde et entretenement desdits francs archers et esleuz pour ung moys, et estant en ladite ville de St Malo ilz y feront pour le service du roy comme il sera advisé par monsieur de Bouillé ne voullant aussi oblyer a vous dire, que vous ne faillez d'advertir pareillement lesdits tresoriers et fabricqueurs des autres parroisses de l'evesché dudit St malo de tenir prest l'argent necessaire pour la soulde et entretenement du reste desdits francs archers et esleuz pour ung moys, affin que se s'il survenoit affaire audit pais, ilz soient plus prestz a marcher la par qui leur sera ordonné et après vous avoir dict bailler au porteur de la presente recepicé d'icelle je y feray fin, priant a notre seigneur vous donner, monsieur de la Cosnelaye, ce que desirez. A Chantoceaulx, ce XXme d'avril 1558.

Il sera bon que vous envoiez quelque une de voz enseignes avec lesdits francs archers pour y avoir esgard.

Votre bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

67. Le duc d'Étampes au sieur de La Roche-Jagu, mai 1558.

Mention. *Le cabinet historique*, t. VI, première partie – documents, 1860, Paris, p. 155.

Au sujet de l'invasion des Espagnols en Belle-Île, ordre de venir avec ses troupes le trouver à Ploërmel pour le 21 mai faire la montre du ban et arrière ban.

---

68. Le duc d'Étampes aux officiers du roi de Dinan et à La Caunelaye, Champtoceaux, 1er mai 1558.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Messieurs, je vous ay par cy devant mandé de lever deux cenz francs archers de Saint-Malo pour mectre en la place dudit Saint Malo, ayant presenttement receu des lettres du roy par ou il m'advertist que l'armée de mer des angloys a faict voylle, j'ay advisé de faire lever tout le reste desdits francs archers et esleuz (ce que j'ay bien voullu vous mander) adce que vous y

faictes dilligence et qu'ilz soient prestz a faire monstre a Plancouet le douziesme de ce moys pour la pluspart et ladite monstre faicte vous sieur de la Cosnelaye en baillerez au sieur de Bouillé lieutenant en la cappitainerie dudit Saint Malo ce qu'il advysera d'en prendre pour mectre dans ladite place oultre les deux cens que vous luy baillerez le plustost que vous pourrez et le reste vous le menerez aux Esbiens pour y tenir garnyson et envoier quérir l'artillerie qui est à Lamballe que j'ay ordonné y mectre et escriptz pour cest effect a St Esloy[55] de la vous faire délivrer avec une barricque de pouldres et des boulletz attendant que je puysse estre là et si vous faictes en cela quelques myse je vous asseure de les vous faire rembourser, mais je vous prie messieurs faire dilligence que lesdits francs archers soient prestz audit jour et que les fabricqueurs s'i trouvent garniz de leurs deniers et sur l'asseurance que j'ay qu'il n'y aura faulte je ne vous en diray davantaige sinon de bailler a ce porteur recepicé de la presente, priant a notre seigneur vous donner, messieurs, ce que desirez. De Chanteauceaulx, ce premier jour de may 1558.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

69. Le duc d'Étampes aux officiers du roi de Dinan et à La Caunelaye, Nantes, 4 mai 1558.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Messieurs, je vous avois par cy devant escript de tenir les francz archers et esleuz de votre evesché prestz et la soulde d'iceulx pour ung mois et depuis estant adverty que les ennemys estoient avec grandes forces a la mer, je vous ay mandé de lever le tout pour estre prestz a faire monstre au lieu que j'ay ordonné le XIIme de ce mois. Toutesfois, pour ne faire une grande despence sans apparente occasion (encores qu'elle s'offre) et aussi qu'il y en a qui se desrobent quant ilz ont receu la paie, j'ay advisé de vous mander que si vous n'aiez aucune nouvelle de moy audit jour de la monstre ou auparavant vous faictes paier lesdits francz archers et esleuz pour quinze jours seullement et pour entrer a la despence que feroient les fabricqueurs s'il leur failloit recouvrer a la fin des XV jours vous ferez mectre le reste desdites deniers pour les autres quinze jours entre les mains de quelque homme de bien et solvable jusques a ce que par moy leur soit amplement ordonné, a quoy je vous prie de ne faillir et de faire paier les deux cens desdits francz archers pour Saint Malo pour ung mois comme je vous ay mandé et bailler au porteur de la presente recepicé d'icelle. Priant à notre seigneur, vous donner messieurs, ce que desirez. De Nantes, ce IIIIe jour de may 1558.

Vous ne fauldrez s'il y a quelqu'un des gentilzhommes sugetz audit ban et arriere ban de votredit evesché qui soit en sa maison après la monstre faicte de saisir son bien suyvant ce que je vous ay mandé sur peyne de s'en prendre a V[mutilé] sinon qu'ilz eussent exemption vallable ou excuse legitime aiant baillé homme pour eux.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

[55] Bréhant de Saint-Eloy, superintendant des forêts du Penthièvre pour Étampes.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

70. Le duc d'Étampes aux Nantais, 16 mai 1558.

Mention, AM Nantes, BB 4, f° 110.

Il demande aux habitants de Nantes et des faubourgs d'élire et choisir les habitants les mieux équipés « et en estat de faire service au roy jusques au nombre de deux cens cinquante a troys cens hommes pour les envoyer audit seigneur gouverneur lors qu'il mandera et la part ou il fera signifier pour résister aux ennemys qui pretendent faire dessente en cedit pays ».

---

71. Le duc d'Étampes aux Nantais, [Lamballe], 21 mai 1558.

Mention, AM Nantes, BB 3, n° 43. *Idem* dans BB 4, f° 60.

Il mande et avertit les Nantais qu'ils ont à élire et choisir 250 à 300 hommes de la ville et faubourgs les mieux équippés pour s'opposer aux ennemis qui prétendent faire descente « estant a presant à soy refforaicher es isles de Gersay et Grenesay, atandant l'oportunité de faire ladite dessente ».

---

72. Le duc d'Étampes aux officiers et justiciers de Nantes, [Lamballe], 21 mai 1558.

Mention, AM Nantes, BB 3, n° 43.

Il leur enjoint et commande « suyvant le commandement dudit seigneur roy, faire bannir et proclamer en ladite ville et ressort dudit Nantes a son de trompe que lors qu'il sera envoyé aulcuns ennemys prinsonniers, les faire conduire de passeport en aultre oultre leur bailler par escript affin qu'ilz ne tardent aulcunement en ce royaulme a raison que par y sourjourner par si longe temps ilz pouroinct aprandre et congnoistre les secretz et forces dudit royaulme. Et que songneusement on ayt lort à faire arrester aulcun estranger dudit royaulme jusques a avoir esté interrogé ».

---

73. Le duc d'Étampes à la Caunelaye, Lamballe, 21 mai 1558.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Caunelaye, parce que je doubte que l'affaire survienne bien tost en ce pais et qu'il sera besoing de tenir encores les francs archiers et esleuz levez pour le second moys, je vous ay bien voullu escripre ceste lettre adce que vous ne faictes faulte d'advertir incontinent tous les fabricueurs des parroisses de l'evesché de Sainct Malo qu'ilz aient a tenir l'argent prest pour ung moys pour la soulde et entretenement desdits francs archiers et esleuz et a tant je prie dieu monsieur de la Caulnaye vous donner ce que desirez. A Lamballe, le XXIe may 1558.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

74. Le duc d'Étampes au sieur de Belle-Île, Lamballe, 27 mai 1558.

Morice, col. 1221.

Monsieur de Belysle[56], ayant entendu du sieur de la Marzelière qui est employé au service du Roi en ce pays en la charge de mon lieutenant de la retenue des hommes d'armes archers que je prends des eveschez dudit pays, que l'on veut à présent le contraindre de faire le raquit de quelques terres qu'il a engagées, qui est chose, estant empesché comme il est pour le service du roi, qu'il ne peut faire et qui me fait vous escrire cette lettre pour vous prier de faire en justice en cela tout le plaisir que vous pourrez audit sieur de la Marzelière et à tous autres que vous entendrez estre employez pour le service du Roy en ce pays, et en ce faisant vous en ferez à sa majesté au roi et audit pays. Priant sur ce notre seigneur vous donner Monsieur de Belleisle, ce que desirez. De Lamballe, ce 27 mai 1558.

Vostre entierement bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

75. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 28 mai 1558.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Cosnelaye, j'ay receu les lettres que vous m'aviez escriptes et quant aux deux cens frans archers qui sont a Sainct Malo vous donnerez ordre d'y faire tenir la soulde et paiement d'iceulx et pour les autres vous les ferez paier ainsi que les termes escherront et puys que les francs archers se accordent de leur paiement avec les tresoriers (pourveu qu'ilz aient faict le service commes les autres), je n'y trouve poinct d'inconvenient. Quant au gentilhomme que vous me mandez qui se vient plaindre mais qui soit venu je verray ce qu'il vouldra dire, a quoy je pourvoyray selon que j'entendray, priant sur ce a notre seigneur vous donner, monsieur de la Cosnelaye ce que désirez. De Lamballe ce XXVIIIe may 1558.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

76. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 13 juin 1558.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Caunellaye, pour quelque chose que j'ay a vous dire contenant le service du roy, je vous prie me venir trouver incontinent ceste lettre receue a la plus grande dilligence que vous pourrez et m'asseurant que vous n'y ferez faulte je ne vous en feray autre redite,

[56] Charles Le Frère, sieur de Belle-Isle, sénéchal de Nantes et conseiller au parlement de Bretagne à cette date.

priant dieu, monsieur de la Caunellaye, vous donner ce que desirez. A Lamballe, le XIIIe juign 1558.

Votre bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

77. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 20 juin 1558.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Colesnaye, j'ay receu les lettres que vous m'avez escriptes par ce porteur et celles que vous m'avez envoiées, que je ne trouve poinct bien clères, toutesfoys, puys que vous devez estre icy demain je ne me hasteray de rien, spandant et en ceste esperance de vous y veoir je ne vous en diray davantaige. Priant a notre seigneur vous donner, monsieur de la Cauneslaye, ce que desirez. De Lamballe, ce XXme jour de juing 1558.

Votre bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

78. Le duc d'Étampes à René de Sanzay, Lamballe, 7 juillet 1558.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Mon cousin, par ce que monsieur de la Caulenaye cappitaine des francz archers de l'evesché de Sainct Malo m'a faict entendre comme aussi il est vroy qu'il ne peult recouvrer de bone pouldre pour ses harquebuziers et qu'il ne luy soict extresmement chere et que a ceste occasion il a deliberé d'en envoier querir en la ville de Nantes ou toutesfois il doubte que ne luy voullusier empescher sans avoir lettre de moy, de quoy je vous ay bien voullu escripre ceste lettre m'asseurant bien qu'il est homme qui ne vouldroict en cela faire aucune faulte et vous prie luy en laisser tirer dudit Nantes vous baillant certification de l'avoir receue et a quoy il le vouldra emploier jusques au nombre de deux ou trois cens livres. Car pour vroy on n'en peult recouvrer de bonne en ce quartier de decza. Et m'asseurant que vous n'y ferez faulte je ne vous feray plus longue lettre, priant a notre seigneur vous donner, mon cousin, ce que desirez. De Lamballe, ce VIIme de juillet 1558.

Votre bien bon cousin,

Jehan de Bretaygne

---

79. Le duc d'Étampes à Bouillé, Lamballe, 12 juillet 1558.

Morice, col. 1223.

Monsieur de Bouyllé, j'ai à ce matin receu vos lettres par ce présent porteur, et veu l'advertissement que vous me faites, de quoi vous m'avez fait grand plaisir, car il est tout conforme à plusieurs autres que j'ai eu d'ailleurs, mesmes par ung Marchand qui estoit prisionnier à Portemeue[57] ou est cette armée d'Angleterre, qui m'a fait entendre qu'elle doibt pour tout vrai faire voille en ce temps ci, et que l'occasion qu'elle ne l'a faite plustost est que une grande partie de leurs mariniers pour le long temps qu'ils ont esté a aprester ladite armée ont esté mallades et les autres s'en sont desrobez, de faczon qu'ils en avoient envoyé querir deux cens en Cornouaille, et me doubte fort qu'ilz ont envye de faire quelque chose, comme il est à croire qu'ils partiront de cette grande marée. Pourquoi je vous prie vous tenir toujours sur vos gardes, comme aussi j'ai mandé que on fasse ailleurs, ayant fait amasser tout ce peu de forces que j'ai en ce cartier et auprès de vous, pour s'il y survient affaire, estre promptement assignées au lieu qu'elle se présentera et y resister. Et si vous voyez qu'il vous soit besoing d'avoir d'avantage de gens en vostre place, vous scavez ce que je vous en ai plusieurs fois escrit pour en prendre de ceux qui sont auprès de vous telle quantité que vous adviserez, qui me gardera de vous en faire redite. Quant au Sieur de Villesbrunes[58] vous pouvez penser qu'il est homme pour qui je vouldroys faire tout ce que je pourrois, et suis bien marry que je n'aye plustost entendu sa volonté, car j'ai esté en bien grand peine pour retrouver des hommes de bien comme je m'assure qu'il est ; mais parce que j'ai envoyé au roy le rolle de ceulx que Monsieur d'Assigné m'a présenté, je ne puis plus y toucher. Au reste, j'ai entendu dire de cedit porteur ce que me mandez pour les guets, que on veut les contraindre faire à Chasteauneuf. Je luy en dit mon intention, laquelle il vous pourra faire entendre attendant que je aille la, où j'espère aller à mon retour de Rennes ou Monsieur de Gyé et moy nous debvons rendre Sabmedi prochain. Je vous prie de m'advertir toujours spendant de ce que vous pourrez scavoir, et à nostre seigneur vous donner, Monsieur de Bouillé, ce que desirez. De Lamballe, ce 12 jour de juillet 1558.

---

80. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 14 juillet 1558.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Caulnaye, je vous ay par cydevant escript de lever encores les francs archers et esleuz de l'evesché de Saint Malo ausquelz je vous avoys paravant mandé de donner congé, mais ace que j'ay peu entendre ilz ne se sont trouvez a leur garnyson au jour qui leur avoit esté mandé par quoy affin que leur second moys s'acheve de tous en ung mesme temps vous ne les ferez paier que du jour qu'ilz seront arrivez a ladite garnyson et laisserez le reste des deniers qui seront revenans entre les mains des tresoriers qui par après les deistribueront ainsi qui leur sera ordonné pour le service du roy et m'envoierez ung estat de ce que monteront lesdits deniers revenans. Priant sur ce a notre seigneur vous donner monsieur de la Caulenaye ce que desirez. A Lamballe ce XIIIIe jour de juillet 1558.

J'entendz que lesdits francs archers soient paiez a mesure ou temps qu'ilz seront arrivez a leurdite garnyson.

Votre bon amy,

---

[57] Portsmouth.

[58] Guillaume Le Saige de la Villesbrune (Villesbrune près de Cancale, évêché de Dol). Il est chevalier et commissaire des gentilshommes de Dol en 1576 et 1578 (BnF, Nouveau d'Hozier, 297).

Jehan de Bretaygne

---

81. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 31 juillet 1558.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Caulenaye, d'aultant que j'ay esté adverty que noz ennemys ont faict descente aux sables blancs et au Conquet, je m'en pars demain de grant matin pour m'en aller plus au long enquerir de leur entreprinse tirant droict mon chemin en ce quartier là, menant avec moy mon equippaige et touttes les forces qui de present sont de deca, vous priant bien fort que pendant mon absence, vous faictes prandre garde avecques votre garnison de St Jagu a la coste de ceste conté de Painctievre adce qu'il n'y puisse arriver inconveniant et vous me ferez bien grand plaisir faisant au reste tout ce que vous ordonnera monsieur de Bouillé, la fiance que j'é de vous me gardras d'estre plus prolix fors prier dieu Monsieur de la Caulenaye vous tenir en sa saincte garde. De Lamballe, ce dernier jour de juillet VcLVIII.

Je croy que monsieur de Gyé sera bientost de par deca.

Votre bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

82. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Morlaix, 7 août 1558.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Caulenaye, j'ay receu voz lettres par ce porteur et veu ce que mandez que le temps du service de voz francz archers et esleuz deffault dont je ne faictz poinct de doubte et ay desja escript a monsieur de Bouillé de ne lesser poinct aller les siens et de les retenir encores pour quelque temps que je feray paier par les parroisses sauf a leur rabbatre sur la prochaine année si vous les pouvez amablement retenir encores sept ou huict jours dont j'espere avoir nouvelles du roy en ce temps la pour les souldoyer et ou ilz ne les vouldront paier, je le feray faire par les parroisses et n'y aura nulle faulte j'espere estre bien tost en ce quartier la avec l'ayde de dieu que je prie vous donner monsieur la Caulenaye ce que desirez. De Morlaix, ce VIIe jour d'aoust 1558.

Votre bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

83. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Guingamp, 9 août 1558.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Caulnaye, aiant esté adverty par monsieur de Bouillé que ceste armée d'angleterre doibt venir en l'isle de Jarzay et que cela me donne a penser que c'est pour entreprendre en ce quartier de Saint Malo, je vous ay bien voulu escrire ceste lettre et vous prier ne faillir de tenir tousjours voz gens et leur faire faire bons guectz vous promectant que ou le roy ne les paieroit de ce qu'ilz suivront oultre ce qu'ilz doibvent ce que je peuse qu'il fera que je les feray paier par les parroisses a la charge de leur rabbatre sur la prochaine année. J'envoie en ce quartier la le sieur de Sainct Jouan[59], vous regarderez tous ensemble en faire le service au roy que vous trouverez estre requis. Priant sur ce a notre seigneur vous donner monsieur de la Caulenaye ce que desirez. De Guingamp, ce IXe jour d'aoust 1558.

Votre bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

84. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 12 août 1558.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Caulenaye, j'ay presentement receu voz lettres par ce porteur et entendu par icelles que une grande partie de voz francz archers et esleuz s'en sont allez sans congé quelque promesse que vous leur ayez faicte de les faire bien paier et vous asseure qu'ilz meritent d'estre bien pugniz vous priant en faire ung roolle certain et mectre toute la peine que vous pourrez de retenir ceulx qui vous sont encores demourez jusques adce que j'aye entendu le voulloir du roy duquel je n'ay eu aucune responce depuys cest advertissement dont je m'esbahys bien fort, et en avant je n'oblyeray de vous en deppartir, priant en attendant anotre seigneur vous donner monsieur de la Caullenaye, ce que desirez. De Lamballe ce XIIe jour d'aoust 1558.

Je ne veulx oblyer a vous dire que monsieur de Gyé est de ceste heure ainsi qu'il m'a mandé en ce quartier de Dynan pourquoy vous pourrez aller devers luy pour luy faire amplement entendre tout le discours.

Votre bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

85. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 15 août 1558.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Cosnelaye, j'ay faict delivrer a l'homme que vous aviez envoyé devers moy une moienne piece d'artillerie avec deux petites pour metre a la descente des Esbiens (ensemble deux cens de pouldres et ung cent de boulletz) des plus propres pour icelles que j'ay peu trouver mais je vous prie regarder les faire mectre en lieu que vous verrez qu'elles pourroint le myeulx servir et qu'elles ne se puyssent gaster et mectre entre les mains de personne solvable lesdites pouldres et boulletz affin qu'ilz ne soient emploiés sans occasion

[59] Yves Le Nepvou, sieur de Kerfort et de Saint Jouan (1545-1577). Une famille vassale du comté de Penthièvre, d'ailleurs son fils, épousera une Berthelot (famille d'hommes d'armes de la compagnie d'Étampes).

(au reste comme vous scavez) j'ay ordonné que cent de voz francz archers qui sont a Saint Malo besongneroient chacun jour durant durant ung moys a la fortiffication du Bestz et parce que j'ay pensé que cela les pourroit beaucoup travailler pour n'y en avoir que deux cens, il m'a semblé qu'il estoit bien que vous y en envoiés encores ung cent adce qu'ilz se puyssent soullager et que ledit Bestz soit plustost parachevé. Je vous envoie la commission pour faire la monstre du reste desdits deux cens francs archers et quant a celluy que vous me mandez avoir faict ses pilleries j'ay donné charge a l'alloué de Dynan qui estoit icy de le m'envoier pour ouyr ses raisons, vous priant tenir la main si rède aux autres qu'il n'en facent si semblable, car je ne fauldray de les faire bien chastier et a tout je prie a notre seigneur vous donner, monsieur de Cosnelaye, ce que desirez. De Lamballe, ce XVme jour d'aoust 1558.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

86. Le duc d'Étampes et le sieur de Gyé à Henri II, Lamballe, 21 août 1558.

BnF, Ms. Fr. 20458 f° 91.

Sire, saichant les grandz empeschemens que votre magesté peult avoir de présent, nous ne vous ennuyerons de long discours de noz affaires de deca mais nous en escripvons amplement a monsieur le Cardinal de Lorraine pour les vous faire entendre vous suppliant très humblement Sire, que pour les autres que vous pouvez avoir de dela, ceulx de cedit pais ne demeurent en arrière. Car nous n'avons poinct encores entendu que ceste armée feust rompue, ne en ceste deliberation ains se rafraichist et renforce de ce qu'elle peult pour essaier de faire quelque efect parquoy Sire, il vous plaira avoir esgard a ce que nous mandons à mondit sieur le Cardinal de Lorraine afin que l'honneur que nous avons eu de chasser et batre lesdits ennemys nous demeure et que par faulte de pourveoir a ce qui est requis il ne vienne quelque desastre pour votre service pour lequel nous ferons tousjours tout ce qu'il nous sera possible d'aussy bonne volonté que nous nous recommandons très humblement a votre bonne grace, suppliant notre seigneur vous donner Sire, en santé très bonne et très longue vye. De Lamballe, le XXIme jour de aougst 1558.

Voz très humbles et très obeissans sugetz et serviteurs,

Jehan de Bretaygne Françoys de Rohan

---

87. Le duc d'Étampes et le sieur de Gyé au cardinal de Lorraine, Lamballe, 21 août 1558.

BnF, Ms. Fr. 20458, f° 95.

Monsieur, suyvant ce que nous vous avons escript par mes dernières lettres, monsieur

d'Assigny[60] s'est rendu icy avec lequel (et autres serviteurs du Roy) nous avons advisé ce qu'il est requis faire tant pour la seureté de ce pais que pour rellever sa magesté de despence inutille, et ayant trouvé avec ledit sieur d'Assigny que malaizement d'un mois ou six sepmaines il pouroict avoir levé de ses legionnaires[61] et qu'encores a ne les entretenir que ung mois. Ce ne seroict pas pour donner moien aux cappitaines de se rembourser des fraiz qu'ilz y feroient et seroict une grande pillerie sur le peuple (malaizée à éviter) a la casserie. Et nous a semblé pour le mieux d'entretenir encores jusques a la fin de septembre environ douze cens francsarchers et esleuz qui nous sont demeurez jusques a ceste heure. Sur l'asseurance que nous leur avons donné du paiement qui montera pour ung mois sept mil six cens trente livres qui sera pour les deux mois d'aougst et septembre quinze mil deux cens soixante livres lesquelz francz archers et esleuz seront departiz suyvant ung estat que nous vous envoions. Qui est le moings Monsieur, que nous pouvons faire, sans laisser ce pais en bien grand hazard. Car de pouvoir continuellement tenir la noblesse en armes il seroict impossible qu'ilz le peussent suporter. Et a la verité tous ceulx de ce pais ont faict l'année passée et ceste icy bien fort grande despence et ont esté beaucoup foullez et est bien besoing qu'il plaise au Roy les soullaiger pour ceste année (encore que je m'asseure que ces affaires soient grandz) d'une partie de ce qu'ilz ont acoustumé luy bailler a quoy je vous supplie tenir la main. Car cela leur donnera occasion a l'advenir de despendre plus volontiers et de bien garder leur pais comme vous scavez qu'ilz ont fort bien faict (v°) et volontairement quant l'affaire sy est presentée. Et ne voullant oblier a vous dire qu'encores qu'il ayt pleu au Roy et a vous m'asseurer de l'assignation des deniers des pensionnaires que le tresorier m'a mandé qu'il ne l'a poinct encores eue ce qui viendroit mal a propoz. Car je vous puys asseurer qu'ilz ont beaucoup plus despendu ceste année que ne monte leur estat et qu'ilz ne sont demeurez inutilles. Parquoy nous vous supplions que lesdits deniers ne desfaillent et qu'il vous plaise faire ordonner le paiement des quatre mil francz qui sont deubz pour les vivres qui ont esté mys en la place de Brest et autres choses dont je suis respondant comme je vous ay par cy devant escript. Car autrement cela demeuroict sur mes braz et seroict cause de faire perdre notre credict, qui est tout ce que nous avons a vous dire pour ceste fois après nous estre recommandé bien humblement a votre bonne grace, suppliant notre seigneur vous donner, monsieur, très bonne vye et longue. De Lamballe, ce XXIme jour d'aougst 1558.

Voz plus humbles et obeissants serviteurs et cousins,

Jehan de Bretaygne

Françoys de Rohan

---

88. Le duc d'Étampes à Henri II, Lesneven, 31 août 1558.

BnF, Ms. Fr. 20624, f° 44.

Sire, à ce matin dernier jour d'aougst environ le poinct du jour, j'ay receu les lettres qu'il vous a pleu m'escripre du vingt ungiesme et loue dieu de ce qu'il vous plaist avoir agreable le peu de service que je vous puys faire de deça mais sire, comme vous aurez peu entendre depuis par mes dernières depesches, nous ne sommes pas encore a bout de noz affaires, mais

[60] Jean d'Acigné (1525-1573), chevalier de Saint-Michel, colonel de la légion de Bretagne en 1558.
[61] Le sieur d'Acigné est colonel de la légion de Bretagne en 1558 (ADCA, 3 J 1, acte de Henri II, Villers-Cotterêts, 15 juin 1558). Il sert fidèlement les Penthièvre, en 1567, il obtient une compagnie d'ordonnance dans le régiment de Martigues (BnF, P.O. 113).

(beaucoup) plus empeschez, estant noz ennemys renforcez et nous afoibliz s'estant la plus part de noz gens retirez par faulte de paiement (comme je vous ay mandé) toutesfois sire, je m'actendz qu'il vous aura pleu nous pourveoir de quoy il est bien besoing que j'aye aujourd'huy au devant des nouvelles sy le commis du tresorier de l'extraordinaire[62] ne m'envoye ce mois ce que je luy ay mandé de ceulx de Belisle pour de cela contanter noz gens leur prestans à chacun quelque peu actendant l'autre assignation qu'il vous apleu bailler à Poictiers de quoy je n'ay eu encores nulles nouvelles et neantmoins que nous soyons icy extremement loing de vous, je ne me puys garder de m'esbahir comme les pacquetz tardent tant à aller et venir comme neuf ou dix jours[63] et mectray peyne de scavoir si le deffault vient de la Bretaigne pour les bien chastier (encores qu'ilz n'ayent poinct esté paiez) et pour vous faire sire, entendre que j'ay sceu depuis vous avoir dernièrement escript de Morlais de voz ennemys, c'est que depuis s'estre sabmady (les flamans) departiz de devant l'isle de Baz ilz s'allèrent se joindre le jour mesmes avec l'armée des Anglois estans au derrière de Houessant et le dimanche matin (s'estant le vent tourné à propoz) firent voille pour entrer dans le chenal par la mesme voye qu'ilz avoient faict la première fois qu'ilz y vindrent. Toutesfois, ce vent leur dura sy peu que (changeant incontinant) ilz furent contrainctz de se retirer à la mer du depuis (encore que le vent ay esté assez fort) ilz sont tousjours temporisans et tenans à la mer parquoy voiant cela et que par cy devant ilz ont eu bon temps pour passer de delà et que depuis ledit jour de dimanche ilz l'ont eu tout propre pour se retirer en leurs pays. Je ne puys penser autrement synon que leur seulle delibération (v°) est sur nous, a quoy Sire, tant que la vye me durera je feray pour votre service mon debvoir, mais ce sera tout seul si je ne recoy deniers pour paier les gens de pied, la noblesse et le peuple de ce pais ont bonne volonté mais comme je vous ay mandé (à la verité) ilz n'en peuvent plus et sont ruynez n'ayans peu tout ce mois d'aougst vacquer a serrer leurs biens. Je suis fort aize, Sire, de ce qu'il vous a pleu faire pour monsieur de Kersimon[64] qui viendra mesmes a ceste heure bien a propoz pour donner couraige aux autres et me desplaist bien fort (veus les autres affaires que vous avez) qu'il faille que vous soiez importuné des notres, vous suppliant croire que si j'estois en pays ou il se peust recouvrer deniers, que je n'espargnerois nulle chose que j'aye pour en recouvrer et vous soullaiger d'autant, mais je vous puis asseurer que j'en ay tiré et mys toute ma puissance. Sur tout je me trouve (comme je vous ay mandé) empesché du peu de vivres et gens qu'il y a dedans Brest qui ne se peult faire sans argent sans grand danger de mutiner ce peuple. Car le sieur de Lezonnet n'en a sceu avoir (pour y mectre) encores qu'il n'y ayt rien oblyé et que je me y fasse obligé, que la moictié de ce que je vous avois mandé qui n'est pas pour quinze jours et je ne puis pencer autrement synon que noz ennemys ont leur entreprise là. Car j'ay encores entendu que les Flamans ont grand nombre de grosse artillerie par trois de leurs prisonniers qui est pour mectre en terre, qui disent aussi qu'ilz se sont bien renforcez de gens et ont bien deliberé de se venger. Il est vray que je trouve estrange que en ceste saison ilz entretiennent cela, sinon qu'ilz pencent en peu de temps avoir faict et pour vray, Sire, a mon opinion la place n'est pas sy bonne (ainsi que je vous ay mandé) qu'estant bien roidement assaillye elle ne soict en grand danger, mais je me delibere si je veoy cela de hazarder plus tost toutes choses que de l'abandonner, toutesfois, vous entendez comme je suis esquipé, n'ayant (ainsi que je vous ay mandé plusieurs fois (f°45) que les arrierebans de St Brieuc, Nantes et Tréguier qui peult estre trente hommes d'armes et cinquante archers et deux cens harquebouziers le tout en l'esquipaige que peult estre ung arriereban et doit avoir quatre enseignes de gens de pied qui sont environ mil hommes que je doubte n'avoir pas dedans trois

[62] Louis Mallet, commis de Guillaume Brochet.
[63] En général, plutôt sept ou huit jours.
[64] Guillaume du Chastel, sieur de Kersimon, capitaine de l'arrière-ban du Léon, il participe à la bataille contre les anglo-flamands de 1558. Il est l'oncle paternel et curateur de Claude du Chastel (†1556).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

jours. Je fuz hier Sire, à Rosco[65] et veoir l'isle de Baz où ilz ont bruslé environ trente maisons et pris sept ou huict prisonniers et entre autres deux fort bons pillottes de quoy je suis bien marry. Et au partir de là, je suis venu en ce lieu de Lesneven, qui est le plus propre de ce quartier pour assembler noz forces et pour secourir où l'affaire pouroict venir en ce pays baz où j'essairay de rompre si je puis l'entreprise desdits ennemys actendant qu'il vous ayt pleu nous pourveoir, selon la necessité que nous en avons et parce Sire, que nous sommes en ceste subgection du vent qui change sy souvent a ceste heure, je n'ay poinct encore esté d'adviz que monsieur de Gyé esloigne ce quartier devers St Malo, mais que seullement il m'envoiast quelque partie des harquebouziers à cheval qui luy sont demeurez et amassez au reste ce qu'il poura soict pour resister de delà s'il y vient a faire actendant que je y puisse estre ou pour me venir secourir sy j'en ay besoing et qu'on veoye que les ennemys se veullent opiniastrer en terre.

Sire, me recommandant très humblement à votre bonne grace, je supplie notre seigneur vous donner en très bonne santé très heureuse et longue vye, à Lesneven, ce dernier jour d'aougst 1558.

Sire, depuis ma lectre escricte, le commis du trésorier extraordinaire des guerres en ce pais, nommé Mallet, à qui j'avois escript par monsieur de Gyé[66], commandé de garder ung mois des quartiers de ceulx de Belysle pour l'efect que vous mande cy devant, ou (sy les ennemys eussent passé le raz[67]) mectre pour ung mois une enseigne audit Belysle, ne l'a voulu faire mais la porte à Belysle mais aporte le tout desdits deniers en Belysle et me mande que (si Sourdeval le trouve bon) il rapportera ledit argent. Par ainsi, je me veoy presque hors d'esperance de pouvoir arrester noz gens, aussi sire, Monsieur de Carné[68] n'a ozé bailler le millier de poudres (comme je vous ay mandé) pour monsieur de Kersimon[69], d'autant qu'il en est chargé et aussi voyant le doubte ou il est de sa place, qui est cause que ledit de Kersimon n'aura pas si grant moien qu'il a eu d'empescher une descente, vous suppliant très humblement sire, croire que je n'eusse voulu faire ces commandemens sans veoir une bien grande apparence et necessité pour votre service.

Votre très humble et très obeissant sujet et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

89. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lesneven, 5 septembre 1558.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Caulenaye, encores que je m'asseure que vous ne fauldrez d'obeir a ce qu'il vous sera commandé par monsieur de Gyé, je ne veulx laisser de vous escrire ce mot pour vous prier s'il vous commande lever quelque nombre de voz gens y faire la dilligence telle qu'il verra estre requise, et il n'y aura poinct de faulte qu'ilz ne soient paiez selon que vous dira, priant sur ce a notre seigneur vous donner monsieur de la Caulenaye, ce que desirez. De Lesneven, ce V[e] de septembre 1558.

[65] Roscoff.
[66] Voir la lettre de Gyé à Mallet, Lamballe, 30 août 1558, et celle de Mallet à Étampes, Vannes, 31 août 1558 (Morice, col. 1228).
[67] La pointe du Raz.
[68] Jérôme de Carné, capitaine de Brest depuis 1553 où il a succédé à son père.
[69] Guillaume du Chastel, sieur de Kersimon, capitaine de l'arrière-ban du Léon.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Votre bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

90. Le duc d'Étampes à Henri II, Lesneven, 13 septembre 1558.

BnF, Ms. Fr. 3151, f° 45.

Copie en BnF, Clair. 352, f° 131.

Sire, j'ay a ce soir receu voz lettres du sixiesme de ce mois, pour response de l'advertysement que je vous avois faict du retour des ennemys en ce pais, de quoy je vous ay depuis mandé ce qui est succedé et suyvant ce qu'il vous plaist me mander je mectray peyne de sy bien mesnaiger les deniers qu'il vous avoict pleu ordonner pour lever les legionnaires qu'ilz nous satisferont s'il ne vient plus grand effort que celluy que je pense pour ceste année nous assaillir et pour le moings pour tout ce mois paiant ce qui est deuz et les vivres de Brest quy comme je vous ay mandé ne vous cousteront rien pour ung an mais c'est, sire, sy nous recevrons le tout de notre argent car comme j'ay aujourd'huy escript a monsieur le cardinal nous n'en avons receu que une partie si quant a faire estat des deniers recevans il se trouve tousjours nombre suffizant d'hommes au paiement et encores que l'on ne fais doubte principalement des cappitaines des places l'on ne laisse d'y regarder d'assez pres vous merciant tres humblement de ce qu'il vous a pleu d'en executer de l'estat de voz affaires et ay bonne esperance que la fureur de votre ennemy se refroidira fort voiant voz forces et votre personne y estre, et supplie a notre seigneur vous en donner l'yssue telle que vous la pouvez desirer. J'ay aussi, sire, receu les lettres que vous m'avez escriptes du IIIIme de ce mois avec la traicte qu'il vous a pleu accorder a voz sugetz de ce pais du XXIXme du passé et encores que pour estre une grosse armée de voz ennemys sy pres de nous c'est gager la plus part des biens de voz subjectz en leurs mains, n'ayant autre seureté de leur costé que me sembloict meriter bien de le superceder jusques a vous l'avoir faict entendre et que par ce moien la pluspart de tous nos gens de ce pais et les meilleurs s'en yront dehors et emporteront leur artillerie que estoit la consequence, jusques a ceste heure je les avois retenuz et empeschez de sortir comme j'ay ainsi escript a mondit sieur le cardinal. Toutesfois sire, pensant que vous n'avez faict cela sans avoir preveu tout ce qui en pouroit devenir, je ne faudray tout incontinant de le faire publier et par mesmes moien (v°) relascher les navires que j'avois arresté les advertissant toutesfois de ne laisser la coste despourveue car autrement ce pais demeurera du tout desgarny de gens de service n'ayant que mil ou douze cens hommes de pied que je pourray garder ce mois s'y n'y ay cest argent lesquelz estant departy comme je vous l'ay mandé n'y monteront guerres estant retives la noblesse qu'il n'y a plus moien de retenir encores que plusieurs y ont bonne volonté mais ilz n'ont plus de moien de soubstenir la despence et tout ce qui nous est plus necessaire pour aller promptement aux lieux ou l'ennemy fait descente est la cavallerye et ce qu'ilz craignent le plus car encores comme il vous plaist me mander que une armée de mer ne soict pour faire plus grand efort que une qui seroict a la terre et que l'on peult aizement empescher la descente. Cela est sire, aux lieux qui ont peu de biens a garder et sont bien pourveuz de toutes choses. Mais de deca en tout ce pais est frontiere et y a une infinité de descentes. Il est du tout impossible de les en empescher car s'estant presentez en ung lieu ou ilz trouvent resistance ilz sont en six heures en ung autre ou par terre nous ne scaurions estre en deux jours et encores, sire, que ces brusleurs et saquajeurs ne soient guerres estimez sy est ce que estant tout le peuple et noblesse sur le bort de la mer cela ne scauroict gueres durer sans grant ruyne pour le pais qui n'est pour le supporter comme

voz autres prouvinces et doubte que l'on s'en apercevra bien auparavant de voz deniers je feray, Sire, tant que j'auray vye et bien selon le debvoir et afection que j'ay a votre service vous suppliant tres humblement s'il avoit quelque inconvenient veu que je vous en ay sy souvent adverty ne imputer a ma faulte ne voullant oublier a vous mercier, Sire, de ce qu'il vous a pleu faire pour vos pentionnaires que je vous asseure ont bien gaigné et despendu les deniers qu'ilz en auroit et apres m'estre recommandé tres humblement a votre bonne grace je supplie notre seigneur vous tenir, sire, en tres bonne santé et tres longue vye. De Lesneven ce XIIIme jour de septembre 1558.

Votre tres humble et tres obeissant suget et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

91. Le duc d'Étampes au cardinal de Lorraine, Lesneven, 15 septembre 1558.

BnF, Ms. Fr. 3151, f° 43.

Monsieur, je ne fauldray comme il plaist au roy et a vous m'escrire de si bien mesnaiger l'argent qu'il a pleu a ses magestés ordonner pour nous que j'espere ne vous en importuner plus que ne nous viens plus grand affaire pour ceste année au moings comme j'escriptz au roy pour entretenir les mil ou douze cens hommes de pied qui me demourent mais sans cavallerie je serois trop faible et me semble que ma compaignye seroict aussi necessaire en ce pais que la ou elle est ou bien quelque aultre car quant a la noblesse de cedit pais il est du tout imposible de la retenir davantaige vous suppliant monsieur que nous recevons plus a propos lesdits deniers car le retardement nous a beaucoup cousté de faire escripre a Poictiers de nous envoier le reste d'iceulx et pour le menage auparavant la fin de ce mois j'ay pareillement receu d'aultres lettres dudit seigneur du IIIIme de ce mois pour la recette generalle de bledz et vins qu'il a accordé des le XXIXe du mois d'aougst dernier a ses subjectz en ce pais et encore que je y trouve de grandes difficultez tant pour estre l'ennemy si pres de nous que pour parce moien desgarnir notredit pais de tous navires, gens et artillerie si est-ce que je ne feray faulte de la faire incontynant publier par tous les lieux ou besoing sera et par mesmes moien de relascher tous les navires que je vous ay mandé avoir arrestez pour ce doubte seullement car estans en liberté d'une part l'on ne les pourroit empescher d'une aultre mais comme j'escriptz presantement au Roy, je crains qu'il nous en vienne inconveniant dont l'on ne me devra imputer la faulte et parce que je luy en escriptz amplement je ne vous en feray redicte et feray fin apres m'estre recommandé bien (v°) humblement a votre bonne grace suppliant a notre seigneur vous donner monsieur tres bonne vye et longue. De Lesneven, ce XVme jour de septembre 1558.

Monsieur, je ne veulx oblier a vous dire qu'il y a deux jours que je pensoys vous envoier ceste depesche mais aussi que je la commandoys il me print une fievre tierce dont j'ay eu desja deux acès avec ung petit flus de ventre quy a esté cause du retardement, toutesfois il n'ya malladie qui me tarde de demourer icy le dernier pour y faire service au roy tant que ma vie durera.

Votre plus humble et obeissant serviteur et cousin,

Jehan de Bretaygne

---

92. Le duc d'Étampes à Henri II, Morlaix, 20 septembre 1558.

BnF, Ms. Fr. 20646, f° 101.

Sire, depuis que dernièrement je vous ay escript voyant le temps se porter si beau et n'avoir point encores d'asseurence de la rupture de l'armée de mer des ennemis, j'ay fait temporiser et attendre la noblesse de ce pays jusques a ceste heure et pareillement ce peu que j'avois de gens de pied attendant l'argent qu'il vous a pleu ordonner viendroit tant pour les achever de payer que leur donner moyen de vivre le reste de ce mois, mais Sire, l'extreme necessité de vostre noblesse dont je vous puis asseurer la pluspart avoir esté contrainctz de vendre leurs chevaulx et habillemens et aussy que ce quartier de deça pour la ruine qui y a esté faite, est sy pauvre que l'on n'y peult plus vivre et oultre que presque tous noz gens sont mallades et beaucoup de mortz, je suis contraint a mon très grand regret de deloger, car je crains bien que nos ennemis, entendantz nostre assemblée qu'ilz pensoient plus grande, estre rompue, executent leur entreprise, a quoy Sire, puisqu'il ne vous plaist y faire despence selon que je veoy par vos lettres du sixiesme il est impossible que je puisse autrement pourvoir que selon ung departement que je vous envoye que j'ay fait de ce que nous avons de gens que comme je vous ay souvent mandé n'est a beaucoup suffisant pour la garde du pays dont encores la pluspart pour n'avoir receu que une partie de l'argent, est sur mon credit que j'ay tellement perdu pour avoir esté rendu menteur en tout ce que je leur ay promis jusques a ceste heure que je n'ay pas esperance, s'il revient ung affaire, de pouvoir plus amasser. Et vous supplie très humblement Sire, croire que je n'ay nul regret en la desfaveur que tout le monde peut congnoistre ou je suis que pour le moyen que cela lesse de vous faire le service que je désire et voyant n'avoir plus nul moyen de vous en faire icy, et qu'il ne vous a pas pleu me faire reponce a ce que je vous avois mandé pour le remuement de nos estatz qui ne peult plus se faire a temps, je m'achemineray le mieulx que je pourray encore que je soit avec une fievre qui me tient tous les jours que je doubte bien se convertisse en quarte, pour essayer de me rendre à Dinan. Car le malheureux Monsieur de Gyé est sy mal que (a ce qu'il m'a mandé) il n'y peut estre et est contraint pour pourvoier a sa santé de se retirer, qui est bien grand peine car il y aura de grandes crieries speciallement pour n'estre point payez les pensionnaires qui sont ceulx qui peuvent aider a conduire les aultres. Car encores, Sire, qu'il vous ay pleu m'asseurer qu'ilz seroient payez a ses estatz, sy est ce que l'on m'a mandé que l'assignation dudit payement n'est payable que sur le mois de fevrier qui sera les rendre au desespoir voyant la despence qu'ilz ont faite ceste année ne voullant oublier a vous dire, Sire, que Monsieur d'Assigné suivant ce qu'il vous a pleu luy commander, n'a bougé d'auprès de moy sans toutesfois avoir eu aucune compaignie de ses gens, car a peine tout l'argent qu'il vous a pleu leur ordonner pourra satisfaire au reste et aussy qu'il n'en eut sceu avoir de sytost prestz que le temps de l'affaire ne feust presque esté passé vous advisant aussy que le cappitaine Latay[70] obeissant a ce qu'il vous a pleu par cy devant luy escripre s'est mis dans la place de Brest et combien que pour les grandes despenses qu'il a faites par le passé il n'ait pas beaucoup de moyen de s'y entretenir toutesfois il s'y est mis de bonne volonté mais Sire, s'il vous plaist vous en servir, il est besoing qu'il vous plaise luy faire quelque bien, et pour le moings le faire payer de l'estat qu'il vous plaist luy bailler et voyant le temps de nos estatz s'aprocher ou il peult beaucoup servir, et aussy qu'il n'est pour estre longuement en ladite place sans grande necessité à cause de l'air, je le rameine avec moy ausdits estatz pour après aller donner ordre ung peu a son petit menaige affin que le premier affaire que l'on entendra en ce quartier il s'en retourne dedans ladite place que je veoy sy imparfaite et despourvue

[70] Charles Bernier, sieur du Lattay, lieutenant à la sénéchaussée de Rennes.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

pour sy peu de temps de vivres ayant deffaut de toutes aultres choses horsmis d'artillerie et pouldres dont elle est assez bien garnie que je demeure en extreme peine. Car à vous dire à la verité que je doy a vostre service, je ne la pense pas estre en estat estant furieusement assaillye pour attendre ung secours a venir de loing et de faire estat que le pays le puisse faire a leurs despens ayant supporté ce qu'ilz ont fait, leur est du tout impossible. Je vous envoye, Sire, les choses qui me semble que desfaillent a Brest qui ne se peuvent remedier a sy peu de fraiz que ce que l'on y met, dont bientost St Germain vous pourra advertir de tout ce qui est requis, mais spendant pour le doubte que j'ay qu'il arrive inconveniant je n'ay voulu faillir de vous mander en quelle estat elle est et vous supplie très humblement croire que c'est a mon très grand regret que je vous importune et que je ne desire rien tant en ce monde que vous faire service agreable.

Sire, je me recommande très humblement a vostre bonne grace, suppliant nostre seigneur vous donner, en santé très bonne et très longue vie. De Morlaix, ce 20e jour de septembre 1558.

Vostre très humble et très obeissant subject et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

93. Le duc d'Étampes au cardinal de Lorraine, Morlaix, 20 septembre 1558.

BnF, Ms. Fr. 20646, f° 104.

Monsieur, vous voirez parce que présentement j'escriptz au Roy comme toutes les necessitez du monde nous contrainct de desloger de ce quartier et l'ordre que je y ay peu laisser et vouldrois bien que la commodité des autres affaires du Roy ou la puissance de ce pays m'eust peu donner le moyen de m'y tenir plus longuement car je doubte bien fort que l'ennemy l'entendant execute plus hardiment l'envie que de toutes part nous en entendons qu'il a de revenir, ayant fait faire à Porcemue de nouveau grand nombre de biscuitz et bière et fait venir grant nombre de chairs et de malheur le temps n'a point esté plus beau pour eulx de toute ceste année, au reste le commis du trésorier de l'extraordinaire[71] est venu aujourd'huy avec seullement une partie de ce qui nous a esté ordonné qui n'est a beaucoup près de ce qu'il m'en failloit pour satisfaire a tout, mais je m'en aideray le mieulx que je pourray attendant qu'il vous aura pleu comme je vous ay supplié en avoir escrit a Poitiers vous advisant aussy monsieur, que je part demain de ce lieu encores que je me trouve bien mal pour essayer d'estre au temps des estatz à Dinan, d'autant que monsieur de Gyé se trouve aussy sy mal qu'il m'a mandé que a peine se y pourra t-il trouver et doubte qu'il y aura bien de désordre pour les foulles que a porté ce pays et davantaige n'estant point payez les pensionnaires que l'on m'a mandé estre remis au mois de fevrier encores qu'il eust pleust au Roy et a vous m'asseurer qu'ilz le seroient a ses estatz, et vous puis dire monsieur, qu'ilz meritoient plustost une recongnoissance du labeur et despence qu'ilz ont eut ceste année que de leur retarder leur payement et par ce que vous verrez ce que j'en escripz au Roy, je ne vous en diray davantage après m'estre recommandé humblement a vostre bonne grace, suppliant a nostre seigneur vous donner, monsieur, très bonne vie et longue. De Morlaix, ce 20e jour de septembre 1558.

Vostre plus humble et obeissant serviteur et cousin,

Jehan de Bretaygne

[71] Louis Mallet, commis de Guillaume Brochet, trésorier extraordinaire des guerres.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

94. Le duc d'Étampes au cardinal de Lorraine, Lamballe, 8 novembre 1558.

BnF, Ms. Fr. 20462, f° 163.

Monsieur, parce que je ne scay si vous estes de retour de ceste assemblée ou vous estiez allé pour traicter, je ne vous feray long discours synon pour vous supplier humblement me faire faire responce a ce que j'escripz presentement au roy et estre moyen que cesdites deux enseignes de gens de pied qui sont dans les places de Saint Malo et Brest soyent paiées et pareillement ces pauvres mortes paies dont je vous ay plusieurs fois escript. Car par les mesmes raisons que je faictz entendre a sa majesté il est bien besoing de garder ces deux places, ou de ma part je feray tousjours ce qui sera en ma puissance, mais le plus seur est d'y entretenir des gens en tous temps oultre lesdictes mortepoies, qui est tout ce que je vous puys dire pour ceste heure si n'est que j'espère que avec l'aide de Dieu et le bon advis de toute vostre assemblée qu'il reussira quelque bonne paix, que je le supplie estre au contentement du roy et vous donner Monsieur, très bonne vye et longue, me recommandant humblement a vostre bonne grace, de Lamballe, ce VIIIe jour de novembre 1558.

Vostre plus humble et obeissant serviteur et cousin,

Jehan de Bretaygne

---

95. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 5 novembre 1558.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Cosnelaye, pour ce que je ne scay si je pouray estre des meshuy [désormais] beaucoup en ce quartier, je vous prie me venir trouver en ce lieu le plustost que vous pourrez et vous me ferez plaisir pour ce que j'ay a vous communicquer de quelque chose et m'asseurant que vous n'y ferez faulte, je ne ne vous feray plus longue lettre, priant dieu vous avoir monsieur de la Cosnelaie en sa très saincte garde. De Lamballe, ce Vme jour de novembre 1558.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

96. Le duc d'Étampes à Henri II, Lamballe, 8 novembre 1558.

BnF, Ms. Fr. 23192, f° 51.

Sire, encores que parcydevant je vous aye faict amplement entendre l'estat de tous noz affaires de ce pais et que pour nous estre a present la saison et le temps favorable, je ne vous

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

ay voullu depuis importuner de ce que y est succedé saichant bien les aultres affaires que vous avez de delà si est ce que je ne veulx oblier a vous dire qu'il est besoing comme je vous ay aultresfois escript pour le bien de votre service de faire paier ses deux enseignes de gens de pied qui sont dans Brest et Sainct Malo lesquelz leurs cappitaines sont contrainctz supporter de tout ce qu'ilz peuvent en attendant Mais, ilz n'y peuvent plus fournir parquoy Sire, il vous plaira faire ordonner leur payement car combien que je pense que votre magesté n'a pas deliberé de les entretenir complettes durant cest yver, Toutesfois il est très necessaire pource qu'il y peult survenir soict en temps de paix ou de guerre veu l'envye que j'entendz que les anglois ont d'avoir l'une de ses deux places esperant par ce moien là ravoir Calais) d'y en entretenir tousjours une partye et mesmes à Sainct Malo d'aultant que pour le peu de mortepais qu'il y a il n'en sauroict estre mis dans le fort du Bez, lequel il est besoing garder vous asseurant Sire, comme je vous ay plusieurs fois escript qu'il y a grand pityé en ses pauvres mortepais de toutes voz places car ilz n'ont receu depuis deux ans aucuns deniers de leurs gaiges et la pluspart n'ont aultre moien de vivre et s'entretenir qui me faict vous supplier très humblement y avoir esgard. Au reste, Sire, je suis en payne pour la traicte generalle de bledz et vivre qu'il vous a pleu donner en ce pais durant six mois, laquelle pour obeir a votre commandement je feiz publier. Toutesfois a ce que j'entendz vous l'avez revocquée par tout ailleurs, dont je n'ay eu aulcun advertissement combien que parcydevant j'en aye escript pour entendre sur ce l'intention de votre magesté et en attendant je n'ay osé empescher ladite traicte. Parquoy Sire, il vous plaira m'en mander votre volonté à laquelle je observeray toute ma vye. Et en attendant je me recommanderay très humblement a votre bonne grace, suppliant a notre seigneur, Sire, vous donner très bonne et très longue vie. De Lamballe, ce VIIIme jour de novembre 1558.

Votre très humble et très obeissant suget et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

97. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 2 décembre 1558.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Caunelaye, je m'atendoit tousjours que votre santé eust peu porter que me fussiez venu veoir mais voiant qu'elle tarde je vous envoye ce porteur pour vous dire ce dont je vous voulois parler qui est touchant ung pré près le bois du bocaige la ou vous avez pouvoir de quoy je vous prie adviser et que je le peusse avoir pour argent ou en baillant despence telle qu'il sera advsé et d'aultant que je suis prest a m'en aller ce me seroict grand plaisir que vous envoyssiez pouvoir a qui il vous plairoict pour en accorder avecq moy car je demeure demain exprès pour cela et a tant je prie a notre seigneur vous donner, monsieur de la Caunelaye, ce que desirez. De Lamballe, ce second jour de decembre 1558.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

98. Le duc d'Étampes aux Malouins, 18 décembre 1558.

Mention, AM Saint-Malo, BB 5, f° 6.

Il demande aux Malouins de lui envoyer leur procureur ou autre député de la ville, à Nantes au 8 janvier 1559 pour procéder au département des 60 000 livres tournois de la solde des 50 000 hommes de guerre à pied.

---

99. Le duc d'Etampes à Florimond Le Charron, Villes-Cotterêts, 8 avril 1559.

Mention. BnF, Ms. Fr. 22331, p. 636.

« Monsieur d'Estampes escrivant a Messire de la Papetière[72] …général et thrésorier de ses finances de Bretagne luy recommande faire faire des patez de rougets barbon et de recouvrer des lévrier pour le roy, de Villers-Cotterêts, le 8 avril 1559 ».

---

100. Le duc d'Étampes à Talvert, 13 juillet 1559.

Mention, AM Saint-Malo, BB 6, f°26.

Il avertit Talvert, lieutenant du capitaine de Saint-Malo, qu'il ait à faire bonne garde et guet de sa ville, de peur d'une surprise. Signé « Votre enthièrement bon amy, Jehan de Bretaigne ».

---

101. Le duc d'Étampes à Talvert, 15 juillet 1559.

Mention, AM Saint-Malo, BB 6, f° 26.

Il avertit Talvert que le roi catholique (Philippe II d'Espagne) va embarquer le mois prochain pour retourner en Espagne, « tenant la coote d'entre Angleterre et Bretaigne » et que, si un orage le fait échouer avec ses gens en Bretagne, le roi lui a demandé de les assister.

---

102. Le duc d'Étampes au sénéchal d'Hennebont, 25 octobre 1559.

Mention, ADCA 1 E 3654.

Il mande aux officiers d'Hennebont de savoir si quelques-uns des navires du roi d'Espagne sont entrés en leur juridiction afin de mettre les navires en sûre garde. Il faut l'avertir du prix du blé à présent à Hennebont.

---

[72] Florimond Le Charron, sieur de la Pabotière, trésorier et receveur général de Bretagne depuis 1540.

103. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 3 novembre 1559.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Caulenaye, vous scavez comme j'avoys mandé au cappitaine Tremygon[73] de venir devers moy, lequel y est a ce matin arrivé et a ce que j'ay peu entendre de vous deux, le differend d'entre les sieurs de la Moussaye[74], Boys de la Mothe[75] et Tourade[76] est en bon chemyn de s'accorder qui est chose comme vous pouvez penser dont je seray tres ayse et que je desire bien fort et a ceste cause, j'ay prié ledit sieur de Tremygon de regarder avec vous a resouldre et mectre les choses en tel estat que si vous pouvez beaucoup d'affaires qu'il n'est poinct de besoing que j'entendre soient vuydez et aussi que ce qui pourra estre remys a moy se puysse plus facillement termyner, a quoy veu où ils sont se jourd'huy il me semble qu'il ne seroit pas grand besoing que je y mecte la main. Toutesfoys, s'il ne ce peult faire accomodement je n'y plaindray pas ma peine qui est tout ce que vous en diray après avoir prié a notre seigneur vous donner monsieur de la Caulnaye, ce que desirez. A Lamballe, ce IIIe jour de novembre 1559.

Votre bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

104. Mémoire du duc d'Étampes, 1560.

BnF, Ms. Fr. 15881, f° 323.

S'ensuict ce que monsieur le duc d'Estampes gouverneur et lieutenant general pour le roy en Bretaigne a commandé au seigneur de Sanzay de dire et remonstrer pour le service audict seigneur roy en vertu d'une lectre et créance par mondict seigneur le duc d'Estampes escripte a monsieur le connestable.

Premierement qu'il plaise au Roy de Navarre luy faire scavoir l'intention du Roy sur l'employement de ses forces et deseinctz. A ce que se conformans tous a une mesme volonté le Roy en soit mieulx servy et sur ce avoir esgard que en la Bretagne y a des huguenotz tranquilles et pacifiques, les aultres sedicieulx couvers et cachez, les aultres si seditieulx qu'ilz sont allez a Orleans, a ce que diversement ilz soient traictez selon leurs diversité.

Item, que suyvant le commandemant faict par le Roy de Navarre partie desditz huguenotz ont esté désarmez en la ville de Nantes, néantmoings on n'a recherché ne desarmé les conseillers, gentilzhommes et aultres riches et oppullans jusques a ce que (v°) sur ce on ait le vouloir et commandemant du Roy.

Item, que a cause de l'eddict du roy fait en janvier dernier publié en la court de parlement de Bretaigne on ne peult en aulcune maniere faire pugnir les contrevenans aux commandemans de mondict sieur le duc d'Estampes qui a defendu aux huguenotz les presches leurs assemblées l'administration de leurs sacremens.

---

[73] Tristan de Trémigon, capitaine des francs-archers de Dol.
[74] Amaury Goyon, baron de La Moussaye, lieutenant des chevau-légers de Matignon.
[75] François de Cahideuc, sieur du Bois-de-la-Motte, capitaine de l'arrière-ban de Saint-Malo.
[76] Jean des Nos, sieur de Touraude, qui revendique La Moussaye et Touraude à Amaury Gouyon.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Item, que en la Bretagne se sont retirez plusieurs huguenotz lesquelz ont faict dire a mondict sieur duc d'Estampes qu'ilz ne vouloient aulcunement prandre les armes contre luy ne troubler son gouvernement et toutesfois plusieurs font amaz de gens et d'armes pour (a ce qu'on dict) retourner a Orléans, par ce que monsieur le prince de Condé leur a mandé que toutes forces se rassemblent a Orléans le vingtiesme d'aoust que s'il plaist au Roy que mondict sieur le duc d'Estampes rompe leurs entreprises plaise a sa majesté (f° 324) le luy commander expressement a ce que on ne pense qu'il le face de son auctorité privée. Et considerer que lesdictz huguenotz pourront estans ainsi empeschez se esmouvoir au pays et le troubler et par ce moyen empescher les deniers du Roy.
Que mondict sieur le duc d'Estampes seroit d'advis d'empescher leur retour à Orléans, ce qu'il fera moyennant qu'il en ait commandemant et qu'ilz facent leurs entreprises en trouppes et non desbandez l'ung par une voye et l'aultre par l'aultre, et sur ce vouldroit scavoir s'il plairoit au Roy qu'il les suivist jusques hors son gouvernement et fault croyre que si librement il les laisse sortir que pour ung homme que tirent les huguenotz il en tirera dix pour le service du Roy le payer en tranquillité et les deniers du Roy en beaucoup plus grande seureté.
Que si les ministres ou aultres sedicieulx et rebelles se retirent aux chasteaulx et maisons fortes des seigneurs et gentilzhommes plaira au Roy mander a mondict sieur le Duc s'il luy plaira qu'ilz y soient (v°) assaillys et pris par force jusques a y mener le canon après toutesfois les en avoir gracieusement advertiz.
Et plaira au Roy envoyer a mondict seigneur le duc d'Estampes ses commandemens en lectres patentes, pour en auctoriser les exécutions mesmes des choses dont il est besoing faire publication.
Tant que oultre ce qu'il est ordinaire et de constume que les gouverneurs et capitaines soient obeyz en leurs charges a ce que en ce temps si maulvays ne advienne inconvenient et que ceulx qui sont responsables des places fortes y soient obeyz. Qu'il plaise au roy ou au Roy de Navarre mander que ledict seigneur de Sansay soit obey pour le service du Roy pour la garde et pollice necessaire au chasteau et ville de Nantes tant par les gens de la justice que par les gens de guerre tant de cheval que de pied qui sont et seront mis en ladicte ville et faubourg et es (f° 325) envyrons avec commandemans ausdictz gens de la justice seneschal et aultres aux capitaines et aux habitans luy assister quand ilz en seront requis dudit aussi commandement audict seigneur de Sansay bailler de ses forces en ayde de justice pour l'execution des choses necessaires pour le service de sadicte majesté.
Et a ce que les rebelles sedicieulx et contrevenans aux commandemans du Roy soient pugniz qu'il plaise a sa majesté envoyer commission adressante aux juges presidiaulx de ~~Bloys~~ Nantes pour juger en dernier ressort lesdictz sedicieulx et rebelles suyvant les mandemans que leur en seront envoyez par sadicte majesté ou par mondict sieur le duc d'Estampes son lieutenant general.
Item luy plaira entendre que lesdictz habitans de Nantes et aultres des villes de Bretaigne sans avoir esgard a leurs forces emprunctent chacun jour deniers pour subvenir aux necessitez du pays et mesmes (v°) ladicte ville de Nantes pour entretenir deux cens hommes de pied, cinquante chevaulx legers et cinquante harquebusiers a cheval qu'ilz offrent pour la garde de leur ville tant que la necessité se y presentera et pour la garde du pays / Que mondict sieur le duc d'Estampes supplie sa majesté et seroit d'advis qu'on exemptast leurs maisons communes des deniers que sadicte majesté leur demande a la charge qu'ilz continueront la bonne volonté qu'ilz ont a sadicte majesté et soldoyer les gens de guerre dont ilz seront requis par ledict duc d'Estampes pour la necessité de leurs villes et pays.
Item mondict seigneur le duc d'Estampes remonstre qu'il ne suffist a remercier et avoir agreable les offres que faict le pays de Bretaigne de souldoyer gens de guerre pour partie de la garde du pays car ce qu'ilz en ont eu agreable a esté a la grande poursuicte et priere (f° 326) de mondict seigneur le duc d'Estampes lequel ne peult ny ne vouldroit de son auctorité faire

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

les taxes des deniers de deniers pour le payement desdictz gens de guerre sans expresse commission et mandemant du Roy qu'il plaira a sa majesté luy envoyer a ce que contraignant ses subgectz au payement de ladicte subvention ayent occasion de demourer contens de mondict seigneur le duc d'Estampes que aultrement ne pourroit estre obey pour le service de sa majesté.
Item que s'il plaisoit au Roy luy envoyer lectres en forme patente avec pouvoir de donner seureté audict pays de Bretagne aux huguenotz qui seroient allez ou vouldroient aller a Orléans, a la charge qu'ilz se retirassent tranquillement en leurs maisons sans armes et sans amaz de gens ayant preallablement recongneu leurs faultes et de ceulx qui font ou vouldroient faire semblables entreprises. Dict qu'il en pourroit (v°) beaucoup retirer et retenir au pays mais qu'ilz voulussent vivre soubz les loix et ordonnances que leur seront prescriptes aucquelz toutesfois ne se vouldroit aulcunement fier ains se prenant garde d'eulx, les laisser en repoz de ne faire ny bien ny mal.
Item plaira a la dicte majesté entendre ce que le chasteau de Nantes est en grande ruyne par faulte de couverture tant sur les voultes que sur les corps de logeix et que audict chasteau n'y a ung seul endroict ou l'on puisse mectre artillerye et n'y a aulcunes munitions tant de vivres que d'aultres choses necessaires pour la garde d'une place forte, de sorte que tout y est necessaire a quoy n'est possible pourveoir combien qu'il soit de necessité sans expres mandemant et faire assignation et pour les bledz et vins en attendent en escripre aux habitans de la ville avec rescription au recepveur general de retirer les deniers des contribuables et (f° 327) en actendant s'il plaist au roy remectre aux habitans des villes les deniers commungs qu'il leur demande pourra mander aux habitans de Nantes employer en municions pour le chasteau de Nantes qu'il leurs remonstre qui est la moictié de ce que le roy leur demandoit.
Item que mondict seigneur le duc d'Estampes n'a voulu ny ose jusques a mandemant expres oster a leurs charges aulcungs capitaines et lieutenans huguenotz lesquelz sont dedans des places fortes de Bretagne mais en actendant le vouloir du roy y a envoyé gens pour se prandre garde de leurs entreprises.
Item n'oubliera ledict seigneur de Sanzay de demander une commission au Roy par laquelle il soit mandé aux officiers de la justice aux principalles villes de ce pays que pour la fourniture d'icelles ilz ayent a faire prandre et admener les fruictz des abbayes priorez et cures plus prochaines (v°) desdites villes ou les titullaires et detenteurs ne sont point residens lesquelz bledz et aultres fruictz ne demoureroient par ainsi en proye a ceulx que s'en vouldroient saisir et prevalloir contre le service du Roy et bien publicq mais demourans a la munition d'icelles villes ilz leur seront raysonnablement payez a mesure qu'ilz seroict pris et usez. A quoy il commandera les faire contraindre mesmement les repreneurs et fermiers desdictz benefices au cas qu'ilz y seroient refusans.

---

105. Le duc d'Etampes à Côme Clausse, sieur de Marchaumont, 1560.

Morice, col. 1274.

Est insérée une lettre du connétable de Montmorency au duc d'Étampes au début de la lettre.

Monsieur, j'ai fait comme par ci-davant je vous ai mandé, délivrer quelque peu d'argent à M. de Bouillé vostre lieutenant à St Malo, pour besongner à ce petit fort en la ville. Mais il n'y peut commencer, parce qu'il faut rompre quelques maisons, sans commission du Roy et ordonnance pour la récompense. Par quoi, Monsieur, il vous plaira y donner ordre, selon que plus amplement il vous fait entendre, car sans cela il n'y peut rien.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Monsieur de Marchaumont, Monsieur le Connestable m'a par cidavant mandé que le Roy entend que l'on besongne à ung petit fort que Monsieur de Bouillé entreprend en la place de S. Malo mais l'on n'y peut commencer sans rompre quelques maisons, et aviser à la recompense pourquoi il est besoing d'avoir commission du Roy pour faire estimer lesdites maisons et ordonnance pour les récompenser si (blanc) que je pense que ledit sieur de Bouillé vous envoye les mémoires. Si l'on y veut besongner il faut envoyer lesdites commissions. Et a tant, Monsieur de Marchaumont, je prie à notre seigneur vous donner bonne vie.

Escrites de la main du duc d'Estampes.

Minute des lettres de M. le connestable à Marchaumont.

---

106. Le duc d'Etampes à Montmorency, Paris, 20 février1560.

BnF, Ms. Fr. 3122, f° 124.

Monsieur, ayant receu les lettres qu'il vous a pleu m'escrire par ce porteur, je n'ay pas voulu faillir a vous en remercier humblement et de la bonne volonté qu'il vous plaist me faire tousjours congnoistre que vous me continuez laquelle je mettray payne de vous tesmoigner reciprocque pour conserver notre amytié et votre bonne grace ainsi que je vous ay plus amplement escript depuis deux jours par monsieur de Vivolles qui me gardera de vous faire redicte qui est que je regrette grandement que deux ou trois importans procès que j'ay icy soyent de long traint qu'ilz ne me puissent permerctre donner le loisir de vous aller veoir sitost que je desire. Priant notre seigneur vous donner en attention, monsieur, bonne vye et longue, a Paris, ce XXme jour de fébvrier 1559.

Votre plus obeissant serviteur et amy,

Jehan de Bretaygne

---

107. Le duc d'Étampes au duc de Guise, Lamballe, 23 avril 1560.

Chichkine, p. 59.

Monsieur, depuys trois jours j'ay receu les lettres qu'il a pleu au Roy m'escripre du XIIIe de ce mois ensemble les vostres et ay esté bien fort aise d'entendre que Sa Magesté a eu agreable la bonne voulonté que j'ay de luy faire service et me desplaist que je n'ay la puissance de l'executer. Toutesfois, pour le moings je n'y espargneray jamais chose qui soict en ma puissance mesmes pour faire prendre ceulx dont vous m'avez envoyé les noms, de quoy j'ay escript à monsieur le premier président à Nantes, pour, suyvant la commission qu'il a de sadicte magesté, s'enquerir secrètement de ceulx dont nous avons en soubson. Mais, monsieur, par ce que ledict president s'en pourra aller bientost dudit Nantes, il sera bon qu'il plaise au Roy bailler la charge a quelque aultre homme de bien et non suspect, synon qu'il y voulust laisser ledit seigneur president plus longuement. Et par ce que depuis vous avoir escript je n'ay seu aucune chose qui merite vous faire entendre, je ne vous ennuyray de long discours si n'est, comme je vous ay desja mandé, qu'il y a tousjours ung rumeur lequel l'on ne peult descouvrir. Toutesfois, je feray tout ce qu'il me sera possible pour entendre d'où il

vient, et paraillement pour faire prendre cest habille homme de Maligny s'il vient en ce quartier et ne fauldray de vous advertir tousjours de ce que j'en pourray apprendre et semblablement de ce que succedera de deca. Et en attendant je me recommanderay humblement à vostre bonne grace, suppliant a nostre seigneur vous donner, monsieur, très bonne et longue vye. À Lamballe, ce XXIII jour d'avril 1560 après pasques.

Monsieur ; depuis mes lettres escriptes il est venu de pauvres mariniers de ce pais devers moy, qui m'ont faict entendre comme soubz le nom des escossois les angloys les ont pillez, dont ilz me ont monstré une certification que je vous envoye. Et encores qu'ilz me aient prié d'en escripre à l'ambassadeur du Roy en Angleterre, toutesfois je ne l'ay voulu faire sans vous en advertir et me semble qu'il seroit bon, puysque cela continue, de le faire entendre à l'ambassadeur dudict pais d'Angleterre, car a la longue, il sera malaisé de garder que ceulx de cedict pais ne se revanchent.

Vostre plus humble et obeissant serviteur et cousin,

Jehan de Bretaygne

---

108. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 14 mai 1560.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Caulenaye, j'ay a ce soir receu les lettres que vous m'avez escriptes par ce porteur et ay esté bien fortuy d'entendre la dilligence que vous avez faicte pour la levée de ses francs archers et esleuz pour la monstre desquelz affin de ne tenir les tresoriers des parroisses en grande despence, j'envoie une commission a monsieur de Talvern[77] pour suyvant ce que je luy en escriptz y mectre ung homme de bien pour la faire et quant a ce que mandez pour leurs abillemens, d'aultant que j'espere que les affaires ne dureront pas beaucoup, ou que s'ilz durent on les pourra changer s'il en est besoing, je ne suys pas d'avis que l'on entre pour ceste heure en plus grande despence que de celle qui est ordonnée pour ceste effect, oultre leur soulde accoustumée, mesmes pour les harquebuziers, dont j'entendz qu'il y en ait que le tiers et en attendant scavoir ce que aura esté faict a ladite monstre, je ne vous en feray autre discours après avoir prié a notre seigneur vous donner monsieur de la Caulenaye, ce que desirez. A Lamballe, ce XIIIIe de may 1560.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

109. Le duc d'Étampes au duc de Guise, Lamballe, 14 mai 1560.

Chichkine, p. 66.

Monsieur, j'envoye a monsieur vostre frère[78] les coppies des placartz qui ont esté trouvez aux portes du chasteau et d'aucuns de la justice de Nantes ad ce que regardez l'ordre qu'il y fault

[77] Jacques de Launay, sieur de Talvert, oncle de Bouillé et son lieutenant au château de Saint-Malo.
[78] Charles, cardinal de Lorraine.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

donner, qui ne se peult, ce me semble, mieulx tenir que par le moien de ceulx de ladicte justice, ausquelz il est requis d'en faire instance et expresse recharge et leur envoier quelque bon personnaige de quallité condigne qui leur tienne la main forte et rende par ainsi ces gens là en telle craincte qu'ilz ne se fortifient davantaige. A quoy j'avois commis monsieur de Cargrois[79] qui ne fault pas a mon adviz d'y faire son debvoir, mais estant du pais ilz ne le recongnoisteront et obeiront comme s'il estoict auctorisé du Roy et que l'occasion le merite et pour laquelle je ne fauldrois d'aller moy mesmes jusques là, si je n'en estois en pareil doubte icy, d'où d'aultre part je ne me puys desvoier pour estre plus a propos d'entendre des affaires de ces places et pourveoir a ce qui se y pourroiy representer du costé des anglois. D'aultant mesmes que monsieur de Bouillé est aussi empesché en la charge que luy avez donnée en l'admiraulté. Qui est cause, monsieur, que je vous supplie m'y voulloir pourveoir de ce que vous en trouverez necessaire et me tenir au demourant en vostre bonne grace laquelle je voiz ressaluer de mes humbles recommendations après avoir supplié nostre seigneur vous donner, monsieur, très bonne vye et longue. À Lamballe, ce XIIII jour de may 1560.

Monsieur, je n'en escript poinct encores au Roy ne a la Royne sa mère attendant que plus amplement j'en puisse descouvrir et entendre la verité, ne vous escripvant poinct aussi pour cest heure des aultres affaires de mon gouvernement par ce que depuys vous en avoir adverty, sans en avoir encores eu responce, il n'y est rien survenu et que je m'asseure que si vous congnoissez quelque aultre remuement de la part de l'anglois, vous me ferez cest honneur de m'en escripre et pourveoir pareillement de faire tenir les deniers des reparations pour y embesoigner messer Fredance qui depuys deux jours venu icy sans argent a y employer.

Vostre très humble et obeissant serviteur et cousin,

Jehan de Bretaygne

---

110. Le duc d'Étampes au duc de Guise, Lamballe, 15 mai 1560.

Chichkine, p. 70.

Monsieur, je receuz hier les lettres qu'il vous a pleu m'escripre pour monsieur vostre frère[80] et pour vous par lesquelles j'ay veu l'honneur qu'il vous plaist me faire de remectre en moy de nommer celluy qui seroit propre pour la commission que avoit monsieur de l'Isle[81]. Mais il fault que je vous confesse, que encores que je pense qu'il y aict beaucoup de gens de bien de cest estat en ce pais, que je n'oserois entreprendre de vous en nommer, car vous pourrez veoir par ces placartz, que je vous ay envoiez, comme le president de Belles Isle, qui seroit très suffizant, leur est odieulz et d'autres j'en cognois fort peu, de quoy ledict president vous pourroit mieulx advertir, toutesfois, monsieur, mon adviz seroit que vous y en envoissiez ung qui ne feust pas du pais, par ce qu'il seroit beaucoup plus craint. Et surtout je suis encores contrainct de vous dire qu'il me semble qu'il est fort requis qu'il y aict ordinairement quelque homme de qualité et auctorité à Nantes, car ce que je crains le plus en ce pays, combien que part tout il y a quelque doubte, est ce quartier là, pour estre si près des aultres pais gastez, car les naturelz de la ville je croy que la plus grand part sont de bonne voulonté. Et afin de les tenir tousjours en plus grant craincte j'ay laissé la auprès l'une de noz cornettes de trente harquebuziers à cheval, qui serviroit pour la force de celluy que vous y envoiriez, lequel seroit

[79] René d'Avaugour, sieur de Kergrois.
[80] Charles, cardinal de Lorraine.
[81] André Guillart, sieur de L'Isle, premier président.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

aussi secouru du sieur de Cargrois[82], a qui, comme je vous ay mandé, j'avois bailié charge de lever des gentilzhommes ou francz archiers s'il en estoit besoing. Et ne veulx aussi faillir a vous advertir, monsieur, que combien que tout le monde face bonne myne et que j'aye oppinion qu'il ne se commencera rien de deça, que le bruict est si commun, qu'il ce prepare encore des follies en ce royaume, sans que toutesfois l'on en puisse trouver les premiers aucteurs, qu'il est bien requis que par quelques voys l'on advise d'y donner ordre bien tost. A quoy je scay bien, monsieur, que l'on n'y oblye rien, mais j'ay souvent veu que le retardement a tousjours empiré. Estant bien marry de ses prisonniers qui sont eschappez, veu que le Roy en pourroit tirer quelque chose pour son service, et vous asseure que s'ilz se descouvrent en ce pais qu'ilz seront repriz, desquelz et des aultres que vous vouldrez que on y prenne, s'il vous plaist, monsieur, vous nous manderez la description ample des personnes, car ilz ne faillent pas de changer de nom. Et si ceulz la sont descenduz par eau, vous pourrez bien savoir a Ingrande s'ilz y ont passé, parce que tout y est visité. Toutesfois je n'estime poinct qu'ilz aient suivi la rivière ayant esté depuys le temps que vous me mandez tousjours le vent si contraire, qu'ilz n'y eussent peu faire dilligence et pense que sy vous envoiez quelque homme d'esprit le long de ladicte rivière, que vous pourrez entendre ou ilz ont tourné. Au reste, monsieur, je ne veulx faillir de vous advertir comme ceulx de ce pais sont au desespoir de ce que continuellement il y en a de pris par les anglois soubz le nom des escossois et que je ne leur veulx permectre de se revancher, par quoy je vous supplye que j'entende comme il plaira au Roy que j'en use et mesmes d'un anglois que je fut envoyé hier au soir par le lieutenant de monsieur de Bouillé de Sainct-Malo ou il estoit allé pour passer en Angleterre, ce que je ne luy ay voullu permectre sans en entendre l'intention de Sa Magesté et vous envoye pour cest effect par escript ce que j'ay peu savoir de luy, mais je ne scay s'il dict la verité. Et en attendant avoir de voz nouvelles, ce que je vous supplie estre bien tost, je l'ay renvoyé audict lieutenant pour amyablement et non comme prisonnier le garder. Au demeurant, monsieur, je ne vous feray plus de redicte de la bonne voulonté que j'ay de faire pour le service du Roy ce que je doy et pour celluy de vous deux de toute ma puissance, mais aussi je vous supplye me donner le moien de l'executer, car pour vray demourant en arrière des paryes qui me sont assignées et estant seul de deca pour porter la despence je n'ay le pouvoir d'y fournir comme je vouldrois. Et en attendant ce qu'il plaira au Roy et a vous me mander je me recommanderay humblement à vostre bonne grace suppliant a nostre seigneur vous donner monsieur, très bonne et longue vye. À Lamballe, ce XV jour de may 1560.

Monsieur, depuis mes lettres escrites j'en ay receu de la ville de Rennes avec une protestation imprimée qui est faicte par les estatz, que vous pouvez penser, contre vous et monsieur vostre frère, laquelle a esté attachée ainsi qu'on m'a mandé presque a toutes les portes de ladicte ville et a celles des eglises. Et parce que je ne doubte poinct que n'aiez desja bien entendu que c'est, je ne la vous envoye poinct, mais je n'ay failly de mander que l'on meist toute la peyne qu'il sera possible pour trouver quelcun de ceulx qui les ont attachez.

Vostre plus humble et obeissant serviteur et cousin,

Jehan de Bretaygne

---

111. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Nantes, 28 mai 1560.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

[82] René d'Avaugour, sieur de Kergrois.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Monsieur de la Caulenaye, esperant que vous eussiez passé par Rennes avec votre compagnye suyvant mesmes ce que j'avois escript a monsieur de Rieux[83] pour faire plus seurement mener par voz gens ceux qui ont abattu les ymages a Dynan et faict plusieurs insolences que j'entendz faire chastier en la court de parlement, je vouz avois mandé que passant par ledit Rennes vous y eussiez sejourné auprès de monsieur de Bouillé jusques a vendredi pour aider a contenir les folyes que je crainctz y estre faictes a ceste feste. Mais puisque vous avez pris ung aultre chemyn, et estes tant avancé que m'escripvez je suys d'adviz que vous continuez les tournées que vous avez commencé et vous en veniez droict en ceste ville. Et avant passer Héric et y arriver me mander de voz nouvelles pour vous faire entendre les logis que je vous donneray et ce que vous aurez a faire. Priant a tant notre seigneur, vous donner, Monsieur de la Caulenaye, ce que desirez. A Nantes, ce XXVIIIme jour de may 1560.

Si vous estes tant avancé que je pense de votre chemyn et que vous puissiez arriver icy au jour que m'avez mandé, je ne suys pas d'advis que vous faictes moindre journées partant de Nozay que a venir couscher a Trelere[84] dont vous m'envoyerez ung homme devant pour luy faire bailler les logis a votre compagnye.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

112. Le duc d'Étampes au duc de Guise, Montfort, 16 juin 1560.

Chichkine, p. 91.

Monsieur, par les lettres qu'il vous a pleu m'escripre du IIe de ce mois j'ay congneu que vous n'avez encores entièrement resolu ce que nous debvons esperer de ceste guerre des anglois dont je suis en grant peyne pour les plainctes que j'ay continuellement des pertes que font a la mer ceulx de ce pais, ainsi que vous pourrez veoir tant par les lettres que m'en a escriptes monsieur de Bouillé, lesquelles je vous envoye, que par le double d'un passeport qui estoit en escossois qu'ilz ont baillé a quelques marchans de Lamballe. Et me semble, monsieur, qu'il n'y auroit pas grant mal, veu qu'ilz nous font la guerre soubz le nom desdicts escossois, que nous leur renditions en ce mesme nom. Toutesfois attendant ce qu'il plaira au Roy en ordonner j'en useray comme il vous a pleu me commander, et suyvant cela j'ay faict renvoier l'anglois qui estoit a Sainct Malo ayant bien adverty le lieutenant de monsieur de Bouillé audict lieu de prendre garde qu'il ne ses gens ne portent aucunes lettres ne advertissement. J'ay mandé par tout ce pais aux aultres anglois ou escossois qui se vouldront embarquer en icelluy, sans toutesfois avoir donné liberté aux subjectz de cedict pais de passer oultre. Je feray aussi, monsieur, ce qu'il me sera possible pour faire praticquer quelqun de ceulx qui pourront entendre des nouvelles, mais j'ay grant peur qu'il me soict bien malaisé, car je leur suys trop a suspect et ilz sont fort obstinez. Si est ce que je n'entendz poinct que pour cest effect il s'esmeue aucune chose de deçà et croy qu'on n'y commancera rien, toutesfois, pour le nombre qu'il y en a de cest oppinion je n'ozerois vous asseurer ce qu'ilz feroient, s'ilz voioient les aultres avoir bien commancé. Comme ilz font bruict qu'ilz se preparent en Poictou ou Guyenne ou noz affaires aller mal avec les anglois, lesquelz sellon plusieurs advertissemens que j'ay eu font et ont desja une si grosse armée preste tant de gens que de

[83] Jean V de Rieux (†1563), fait lieutenan du roi à Dinan par Étampes.
[84] Trellières, entre Nozay et Nantes.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

navires, que je ne puys penser leur entreprise soit seullement sur Escosse et crains bien, devant que nous y aions peu donner ordre, qu'ilz nous ayent faict quelque surprise dont nous n'avons pas grant moien de les empescher. Car vous savez comme nous somme pourveuz et principallement noz places ou nous perdons le beau temps d'y besoigner pour n'avoir encores pour le moings eu noz dix mil livres qu'il vous a pleu me mander avoir esté ordonnées, attendant lesquelles j'avois tousjours differé d'aller visiter celle de Brest par ce que sans cela je n'y ferois rien. Toutesfois, esperant que vour y aurez de ceste heure donné ordre, j'ay deliberé de m'y acheminer après avoir faict ung tour à Rennes ou je m'en vais pour y laisser et en ce quartier de deçà, le meilleur ordre que je pourray et aussi pour m'equerir si je trouveray quelcun qui je vous pourrois nommer pour ceste commission. De quoy monsieur, je vous supplie croire que je ne vous ay poinct faict de remise pour m'en descharger, mais seullement pour en congnoistre bien peu dont je vous seusse asseurer qui voulontiers s'emploiassent en cela, a quoy estant audict Rennes, ou j'espère trouver beaucoup des principaulx de ce pais qui se y assemblent pour ung propoz de mariaige du filz de monsieur de Chasteauneuf[85] et d'une fille de feu monsieur du Chastel[86], je mecteray peyne et m'enquerray secretement si je vous en pourray adresser quelcun et pareillement de praticquer aucuns pour savoir des nouvelles. Et quant à Nantes, comme je vous ay cy-devant mandé, j'avois laissé commission à monsieur de Cargrois[87] pour assembler quelques gens, si par la justice il estoit requis de la force, mais il ne seroit pas pour commander, ou il y a ung cappitaine. Et de noz seigneurs de ce pais vous les cognoissez comme moy et aussi qu'ilz n'y vouldroient pas estre de ma part, et en attendant avoir aultres nouvelles de vous je me recommanderay humblement a vostre bonne grace, suppliant a nostre Seigneur vous donner, monsieur, très bonne et longue vye. À Montfort, ce XVIe jour de juing 1560.

Vostre plus humble et obeissant serviteur et cousin,

Jehan de Bretaygne

---

113. Le duc d'Etampes à Saint-Jullian, Saint-Main-de-Guer, 18 juin 1560.

BnF, Colbert 394, f° 6.

Monsieur de Sainct Jullian, pour le doubte ou je suys que vous soiez de ceste heure par delà, je y hazarde ceste lettre afin de vous dire, que sans l'attente d'avoir tousjours de voz nouvelles de monsieur l'ambassadeur, ou de celluy que j'ay envoyé pour mes affaires par delà, je n'eusse tant differé la présente pour vous prier que si vous n'avez encores faict quelque accord, comme je pense en mesdites affaires, vous le praticquez le plus avantageux et profitable que pourrez pour moy, que ne vous en parleray poinct davantaige que de ce que j'en mande a monsieur l'ambassadeur, m'asseurant qu'il y fera et poursuyverez de ce qu'il pourra. De quoy, attendant avoir aultres nouvelles mesmement de mon homme qui est ou doibt estre par dela, je ne vous en feray aultre recharge, faisant fin, en attendant a la presente après avoir prié a notre seigneur vous donner Monsieur de St Jullien, ce que desirez. A St Main de Guer, ce XVIIIe de juing 1560.

[85] Guy de Rieux, sieur de Chasteauneuf (1548-1591), fils ainé de Jean V de Rieux (†1563), marié en 1560 à Anne du Chastel. Il a 12 ans en 1560.
[86] Claude du Chastel (1556).
[87] René d'Avaugour, sieur de Kergrois (ou Cargrois).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Monsieur de St Jullien, je crains beaucoup qu'il soyt arrivé quelque desastre a celluy que j'ay long temps a depesché pour deliberer aller trouver monsieur l'ambassadeur veu que depuis je n'en ay point eu de nouvelles. Estant bien d'advis que neantmoins et sans l'attandre davantaige, vous faictes avec monsieur l'ambassadeur ce qu'il sera possible pour accorder et que afin de n'y deffaillir vous remectez plustost la despence des prisonniers depuis le temps de la commission de Bossuzen pour quatre ou cinq cens escuz. Encores qu'elle monte a beaucoup davantage en quoy scoient compris les IIc de monsieur l'ambassadeur, et deux ou trois cens pour les fraiz de plusieurs pour leur trouvez avoir faictz a la presente du payement des IIc XX qui Z ainsi me pourroient revenir liquidés et entrants.

Votre bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

114. Le duc d'Étampes à François II, Lamballe, 21 juin 1560.

Chichkine, p. 111.

Sire, j'ay tout à ceste heure receu les lettres qu'il vous a pleu m'escripre du XIe de ce mois qui sont venues bien à propoz. Car deux heures devant, Sourdeval estoit arrivé icy pour avoir ung commissaire a faire sa monstre et pour emmener Fredance et aultres affaires de son isle ou il n'est poinct allé depuys qu'il partit de la court, ayant tousjours, a ce qu'il m'a dict, esté empesché pour quelque commission qu'il vous avoit pleu luy donner. Et pour l'afection qu'il demonstre avoir de vous servir envers d'aultres, qui luy sont plus congnuz que ceulx dont il vous plaist m'escripre, je desirerois qu'ilz se trouvassent en ladicte isle, ou il est allé en toute dilligence pour s'en enquerir et me faire amener deux gentilszhommes qui se y sont retirez, que je croy sont la cause de l'advertissement que vous avez eu. Car bien peu de temps après que les aultres se saulvèrent, ceulx cy passerent en ladicte isle dont je fuz adverty par ceulx que j'avois envoyé le long de la mer vers le quartier de Vennes, qui m'en feist penser quelque chose. Mais depuys, le frère dudit Sourdeval, qui estoit pour luy en ladicte isle, m'a mandé que l'ung se nommoit Lontière et l'aultre Les Marcs qui sont d'auprès de l'Isle Bouchard et, à ce que j'entendz, c'est pour quelque querelle qu'ilz ont eue avec ung de leurs voisins. S'ilz sont encores là, je m'asseure, Sire, que je les auray entre les mains bientost, si le vent ne l'empesche, et ayant entendu par eulx plus au vray ce qui en est et s'ilz savent rien des aultres je ne fauldray de le vous mander et spendant les tenir en seure garde. Et si Dieu voulloit que ceulx dont vous avez esté adverty se trouvassent, pour l'envye que ledict de Sourdeval a de vous faire service et aussi pour l'inconveniant que je luy ay bien faict entendre ou il se mectroit si son isle, en laquelle il est pour vous servir, servoit de refuge a ceulx qui vous offencent, je pense Sire, que vous serez bien tost satisfaict de ce qu'il vous plaist m'en commander. Car je ne desire rien plus que d'estre si heureulx de vous pouvoir faire service agreable, dont je supplie a nostre seigneur me faire la grace et qu'il vous doinct, Sire, très bonne et très longue vye me recommandant très humblement à la vostre. A Lamballe, ce XXIe jour de juing 1560.

Vostre très humble et très obeissant suget et serviteur,

Jehan de Bretaygne

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

115. Le duc d'Étampes au duc de Guise, Lamballe, 21 juin 1560.

Chichkine, p. 114.

La même que la précédente adressée à François II mais avec ce *post scriptum* :

Mais, monsieur, s'il n'y a que quelque jeunesse et qui ne touche a Dieu, audict seigneur à vous, ne a ceulx qui sont auprès de sa personne, je vous supplie humblement avoir pitié d'eulx et en attendant avoir la responce de ce que je vous ay escript cy devant, laquelle vous me mandez avoir commencée, je ne vous ennueray de plus long discours, après vous avoir dict que je partz tout a ceste heure pour faire mon voiaige de Basse Bretaigne et que je ne feray faulte si je y trouve chose qui merite vous faire entendre d'en advertir le Roy et vous.

---

116. Le duc d'Étampes au duc de Guise, Quimperlé, 27 juin 1560.

Chichkine, p. 115.

Monsieur, j'ay receu les lettres qu'il a pleu au Roy et a vous m'escripre du XVIe de ce mois et puys qu'il ne se peult mieulx faire pour ses pauvres mortepoiyes, il fault qu'ilz prennent patience. Mais si vous estiez d'adviz, pour ne les desesperer pas en temps si suspect, de leur laisser quelque esperance du passé, je pense qu'il n'y auroit pas grant mal, toutesfois, monsieur, il sera entierement suyvy comme vous l'aurez ordonné. Aussi j'ay veu par ce qu'il vous a pleu m'escripre la piteuse desfaicte pour toute la crestienté de l'armée du roy catholicque qui estoit desja divulguée en ce pais[88] ou l'on nous advertist bien tost quant il est arrivé quelque desastre car c'est de quoy ceulx qui ont voulonté de troubler font leur profilt et principallement de ceste la. Toutesfois, monsieur, combien que de beaucoup de lieux je soys adverty qu'il y en a de maulvaise voulonté, si est ce que je n'ay poinct entendu qu'il y aict personne qui se remue pour faire aucune assemblée, au moins dedans ce pais. Mais de les garder d'en sortir particullierement ung a ung, vous savez que c'est chose bien difficille, quant il en vouldroit sortir. Et tout ce que je crains le plus, comme je vous ay desja escript, encores que j'ay donné charge a quelques gentilzhommes de y prendre garde et de m'advertir tousjours de ce qu'ilz entendront, que j'estime ne vouldroient y faire faulte, c'est ce quartier de Nantes et Guerrande ou je serois bien ayse de pouvoir aller pour veoir et descouvrir au vray s'il estoit possible en quel estat y sont toutes choses. Mais, monsieur, parce que j'avois entendu que l'on commanceoit a faire en ceste coste icy quelque murmure, je y suys venu et y ay trouvé, graces à Dieu, toutes choses en fort bon repoz ensemble monsieur de Bouillé qui revenoit de Brest[89] ou, comme il m'a dict vous avoir escript, il ne faisoict pas beaucoup. Et avons advisé ensemble que cependant que je ferois ce tour de deca, qu'il feroit celluy de Rennes, Guerrande et jusques au quartier dudict Nantes pour regarder s'il pourra descouvrir qu'on y face quelque entreprise, et s'il entend qu'il se y remue quelque maulvaise chose, y pourveoir le mieulx qu'il luy sera possible et vous en advertir, incontinant comme je ne fauldray de faire de ce que je pourray apprendre s'il y a chose qui le merite et s'il survient

[88] Il fait allusion à la bataille navale de Djerba (9-mai 1560) où les armées de Philippe II sont battues par celles de l'Empire Ottoman.
[89] Cf. BnF, Ms. Fr. 15641.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

quelque afaire y donner en attendant le meilleur ordre que je pourray. Mais, monsieur, pour les raisons que je vous ay souvent mandées, vous savez quel moien j'en ay, si ce malheur advenoit, qu'il ce feist une esmotion ou assemblée en cedict pais ou l'on feust contrainct d'y user de la force et me semble qu'il seroict bon qu'il pleust a Sa Magesté escripre à de noz seignieurs de cedict pais, afin que chacun print garde, qu'il ne se remuast quelque chose en son quartier contre son intention, car il y en a qui ne s'esmouveroient gueres pour ce que je leur on pouroys escripre. Vous suppliant humblement, monsieur, que j'entende souvent l'intention du Roy et la vostre en ce que j'auray a faire pour de toute ma puissance la mectre s'il m'est possible a execution. Me recommandant sur ce humblement a vostre bonne grace, je supplye a nostre Seigneur vous donner, Monsieur, très bonne et longue vye. À Quimperlé, ce XXVIIe jour de juing 1560.

Vostre très humble et obeissant serviteur et cousin,

Jehan de Bretaygne

---

117. Le duc d'Étampes au duc de Guise, Quimperlé, 27 juin 1560.

Chichkine, p. 120.

Monsieur, depuys mes aultres lettres escriptes le cappitaine Sourdeval comme je vous ay mandé par mes dernières lettres estoit allé en Bellisle quérir les deux gentilzhommes qui depuys peu de temps s'i estoient retirez, a faict telle dilligence qu'il m'est revenu trouver en ce lieu et m'y admené l'un desdicts gentilzhommes parce que l'aultre est allé en son pais dont il doibt bientost retourner. J'ay spandant interrogé cestuy cy, n'ayant trouvé de luy que ce que vous verrez que je vous envoye par escript. Et a ce que je puys apprendre de tout son langaige et facon il est fort mal abille pour quelque entreprise. Et voyant cela, monsieur, j'ay esté d'adviz que ledict Sourdeval le rammenast en son isle attendant ce qu'il plaira au Roy et à vous commander et le retour de l'aultre qui est allé querir de l'argent à ce que c'est icy dict. Et aussi parce que nous avons advisé que ne faisant poinct de bruict de ceulx cy, cela pourroit donner oppinion a d'aultres de se y retirer et parce moien attraper quelques ungs de ceulx que le Roy et vous desirez. Et je trouve que ledict Sourdeval a telle afection de faire service à Sa Magesté et à avous que l'on luy feroit grant tort de prendre quelque oppinion sur luy ; et est le plus tourmenté du monde de ce qu'il luy a semblé parce que je luy en ay dict que j'en eusse quelque doubte de luy. Ce que toutesfois j'ay mis peyne de luy oster de l'entendement le plus que j'ay peu. Je le renvoye en son isle parce que j'ay entendu qu'il a passé quelque nombre de navires de diverses tropes deca le Raz qui, costoient le long de la coste temporisant sans aprocher de la terre. Et ay adverty qu'il y en a eu quatre qui se sont presentez devant le Croisicq et qu'ilz ont demouré assez longuement a la radde comme pour attendre que l'on allast par devers eulx. Mais voyant qu'il n'y alloit personne ilz ont pris la routte de La Rochelle. Et a ce que j'ay seu arrivant en ceste ville il en a passé quatre aultres vis-à-vis d'icy qui ont faict presque pareille contenance. Et ay entendu que ung passant près du Conquet se disant estre normand feist venir ung pilotte dudict lieu parler à luy qu'ilz ont emmené avec eulx et n'est poinct depuys revenu, qui me mect en quelque doubte veu les nouvelles que nous avons continuellement des prepraratifz qui ce font en Angleterre et qu'ilz ont grant nombre de navires dehors. Cela me fera haster mon voiaige de Brest et iray ce soir coucher à Concque que je vouldrois meilleure place ou qu'elle feust par terre. Et de là je m'en yray visitant le long de la coste le plus dilligement que je pourray pour me rendre audict Brest. Mais, monsieur, toutes mesdictes visitations n'ayant poinct d'argent pour faire besoigner ne peuvent

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

pas beaucoup servir, parquoy je vous supplie humblement y voulloir pourveoir et a tout ce que vous entendez nous estre necessaire s'il nous venoit afaire. Et après m'estre recommandé à nostre Seigneur vous donner, monsieur, très bonne et longue vye. À Quimperlé, ce XXVIIe juing 1560.

Vostre très humble et obeissant serviteur et cousin,

Jehan de Bretaygne

---

118. Le duc d'Étampes au duc de Guise, Brest, 6 juillet 1560.

Chichkine, p. 130.

Monsieur, suyvant ce que je vous escripviz dernierement de Quemperlé, j'ay passé et visité tout le long de la coste de ce pais bas ou j'ay trouvé graces à Dieu toutes choses en assez bon repoz et m'en suys venu icy pourveoir avec Fredance, que je y ay amené, si sur le lieu sellon les deviz qui furent dernièrement faictz pour ceste place les choses se trouveroient aussi bien que sur le pappier, qui se trouvent bien a propoz et ne restera que a avoir argent qu'elles ne soient executees dont, monsieur, il seroict bien besoing veu l'estat que vous savez ou elle est et le doubte ou nous sommes et aussi pour contanter en partye ceulx de ce pais qui, comme je vous ay plusieurs fois escript, murmurent desja bien fort de ce qu'on n'y faict besoigner au moings pour les deniers acoustumez. Et ne puys aussi me garder de vous dire pour l'inconveniant qui en pourroit arriver, combien que j'eusse deliberé veu ce que m'en avez escript de ne vous en importuner plus, que tous ses pauvres mortepaies de ceste place sont venuz devers moy et m'ont dict resoluement que leur estoict impossible de pouvoir plus vivre ne de satisfaire ceulx qui leur en ont fourny la pluspart du temps si bientost il ne leur en est donné moien et avoient tous deliberé de laisser ladicte place sans que je leur ay promis de vous en escripre encores et qu'ils eussent patiance jusques a en avoir eu la responce qui seroit dedans peu de temps, dont je vous supplie, et en escripre a monsieur de Carné[90] pour la leur faire entendre. Car les voyant a demy desesperez s'il survenoit quelque affaire il y auroit assez maulvaise asseurance en eulx et parce qu'ilz ont deliberé d'envoier devers vous l'un d'eulx pour solliciter le reste de ce que leur sera deu et qu'ils m'ont prié de vous en escripre, je ne leur en ay ozé refuser. Et a la verité il me semble, monsieur, qu'il est bien raisonnable qu'il plaise au Roy avoir quelque peu plus d'esgart que non pas aux aultres, d'aultant que leurs amys qui leur aydoient et donnoient quelque moien de vivre en attendant leur payement avoient la pluspart de leur bien au quartier ou descendirent dernièrement les anglois en ce pais lequel leur fut tout ruyné et n'y a plus personne qui leur veille aider, combien que je pense que ledict seigneur de Carné y faict tout ce qu'il peult pour les entretenir, auquel suyvant ce que vous m'avez cy devant escript j'ay demandé quel nombre d'artillerye il y avoit en sadicte place de laquelle il m'a dict avoir baillé il n'y a pas longtemps ung inventoire à monsieur de Bouillé et que monsieur de la Bourdaizière[91] en a ung, toutesfois il ne laissera pour cela de vous en faire tenir aultant. Mais, monsieur, comme je vous ay quelquefois mandé, il me semble que vous ferez beaucoup pour le service du Roy et seuretté de ladicte place, mesmement durant qu'elle sera en l'estat ou elle est, de l'en laisser la mieulx garnye que vous

[90] Jérôme de Carné, capitaine de Brest.
[91] Jean Babou de La Bourdaisière, capitaine en titre de Brest.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

pourrez, estant la plus grand force qu'elle aict pour ceste heure et que pour ne la pouvoir faire transporter d'un boulevert à l'aultre il luy en fault plus grand nombre. Je me suys pareillement enquis pour les vivres qui furent mis en ladicte place lesquelz l'on a donné charge de vendre et pensois trouver icy monsieur le general pour y adviser[92]. Mais a ce que j'ay entendu il ne se trouve personne qui les vueuille achepter dont je m'esbahiz ne voullant oblier a vous dire, encores qu'on ne m'en aict donné charge et aussi que ce n'est pour y voulloir entreprendre, que j'ay veu le radoub que l'on a commencé a faire aux trois navires qui sont icy et que depuys deux jours l'on a recommancé a besoigner aux deulx moiens qui sont desja bien commancez et seroit grant dommaige de les laisser sans les mestre en bon estat, car ilz pourroient avec le temps les laissant ainsi deperir du tout comme fera le plus grant où l'on ne besoigne plus s'il n'est pour le moins dedans trois ou quatre mois mys en estat de se conserver. Toutesfois, monsieur, il y a quelques marchans qui m'ont dict que ledict radoub qu'on y faict qui est de bois vert n'est pas pour faire grant service. Au reste, monsieur, je pense que monsieur de Bouillé vous aura faict entendre ung advertissement que luy a faict le sieur de Tivarlen [Talvern plutôt, Chichkine fait une faute], son lieutenant en la place de Sainct-Malo, duquel il m'avoit pareillement adverty, qui est que les anglois ont mys leur armée à la mer et qu'ilz se deliberoient de donner au quartier dudict Sainct-Malo. Et par ce que les nouvelles viennent de celluy de Normandye et que j'ay pensé si elles estoient veritables que vous les eussiez sceuz premier que nous et nous eussiez adverty et mesme qui je doubte que ce soit une manière de gens qui forgent telz advertissemens pour effraier tousjours les personnes, je ne vous en ay poinct voullu escripre plustost, si est ce que je n'ay failly de peur de surprinse d'advertir tous les gentilzhommes de ce quartier de deca de se tenir prestz sans toutesfois leur avoir faict prendre les armes, car pour les raisons que vous pouvez bien penser, je craindrois que ce feust sans besoing. Je croy que ledict seigneur de Bouillé en aura faict aultant au quartier ou il est et qu'il vous aura adverty de ce qu'il y aura trouvé pour l'aultre commission pour laquelle il y est allé comme je feray tousjours de ce que j'entendray qui meritera vous escripre, vous suppliant me tenir tousjours en vostre bonne grace à laquelle je me recommande humblement et supplye a nostre seigneur vous donner, monsieur, bonne et longue vye. À Brest, ce VIe jour de juillet 1560.

Vostre plus humble et obeissant serviteur et cousin,

Jehan de Bretaygne

---

119. Le duc d'Étampes au sieur de La Roche-Jagu, 7 juillet 1560.

Mention. *Le cabinet historique*, t. VI, première partie – documents, 1860, Paris, p. 154.

Convocation du ban et arrière-ban de Tréguier. Il trouve étrange qu'il n'ait point répondu à l'appel qui lui en a déjà été fait, en raison du doute où l'on est de la guerre.

---

120. Le duc d'Étampes et Bouillé à Talvert, 10 juillet 1560.

[92] Nicolas de Troyes, général des finances de Bretagne.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Mention, AM Saint-Malo, B 6, f° 45.

Ils demandent à Talvert qu'il avertisse le capitaine de l'arrière-ban de Saint-Malo de venir vers lui, et même le capitaine Caunelaye de croître le nombre des francs-archers.

---

121. Le duc d'Étampes au sieur de La Roche-Jagu, Lamballe, 11 juillet 1560.

Mention. *Le cabinet historique*, t. VI, première partie – documents, 1860, Paris, p. 154.

Ordre de tenir les plus proches de ses gentilshommes prêts à marcher au premier signal.

---

122. Le duc d'Étampes à François II, Lamballe, 20 juillet 1560.

Chichkine, p. 143.

Sire, estant adverty de tous costez et mesmes par ceulx qui traficquent aux isles des grandz preparatifz que font les anglois et la deliberation qu'ilz ont de bientost executer leur entreprise, voiant ce pais qui leur est des plus proches en très maulvais estat et pareillement voz places ou l'on n'a besoigné depuys deux ans despourveu du tout reservé celle de Brest qui est assez bien fournye d'artillerie, encores que tout ce que j'ay tousjours le plus crainct en ce monde (principallement quant j'ay veu que vous avez eu des affaires comme a present soict de vous importuner et que j'estime que vous avez si bien esleu ceulx qui en ont la charge qu'ilz y feront leur debvoir, toutesfois pour le bien de vostre service et ad ce que a l'advenir, d'aultant que je vous en ay souvent adverty, la faulte qui en pourroit arriver (que je doubte bien fort si elles estoient assaillyes) ne me soict imputée, je suys contrainct de vous supplier très humblement y donner tel ordre que l'importance d'icelles le meritent et pareillement pour le reste dudict pais et croire s'il n'y alloit que de ma vye que je ne vous en donnerois a ceste heure l'ennuy. Mais cella touche tant a vostredict service que je ne puys moins faire que de vous en advertir. Et parce que vous pourrez particullierement entendre les necessitez et estat au vray d'icelles par Fredance qui ne faisant pas beaucoup de deça j'ay advisé d'envoier vers Vostre Magesté, je ne vous ennuiray de plus long discours après vous avoir supplié très humblement, Sire, me donner moien de fournir a la despance qu'il me fault faire estant seul a la supporter, ce qui m'est du tout impossible sans vostre aide et aussi ordonner quelques deniers extraordinaires pour les fraiz qu'il m'est besoing faire ordinairement. Et en attendant savoir ce qu'il plaira a Vostre Magesté me commander sur le tout, je me recommanderay très humblement a vostre bonne grace, suppliant a nostre Seigneur, vous donner, Sire, très bonne et très longue vye. A Lamballe, ce XXe jour de juillet 1560.

Vostre très humble et très obeissant suget et serviteur,

Jehan de Bretaygne

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

123. Mémoire du duc d'Étampes, fin juillet-août 1560.

Chichkine, p. 234.

Mémoire des choses qu'il semble à monsieur le duc d'Estampes estre plus requises pour mectre en seuretté les places fortes de Bretaigne et reste du pais, de quoy Fredance qui a veu le tout pourra parler plus particullièrement qu'il n'est declairé cy après[93].

Pour la place de Brest.

Parce que chairs qui y furent mises il y a deux ans sont si gastées qu'on n'a peu trouver marchant qui les aict voullu prendre, comme aura peu advertir le général de cedict pais[94], ce seroit bon qu'il plust au Roy ordonner aux commissaires que celles qui avoient esté achaptées et tuées pour l'armée de mer feussent mises dans ladicte place ou, estant commis Quelaing[95] pour en avoir le soing, elles se pourroient garder aussi bien et plus seurement que ailleurs jusques au printemps qui vient, s'il plaist a Sa Magesté redresser son armée, ou en ce temps la elles se vendront mieulx a ceulx qui vont aux Terres Neufves.

Il y a pareillement des bledz qui y furent mys au mesme temps, lesquelz sont aussi presque tous gastez, ce que voiant ledict duc d'Estampes, a mandé a monsieur de Carné de faire mectre en farine ceulx [qu'il] verra qui seront les plus gastez. Et si elles ne sont bientost employées et qu'il voye qu'elles commencent à se gaster, qu'il les face mectre en biscuyt qui se pourra bien garder jusques audict printemps.

Ladicte place est assez bien fournye d'artilleries et pouldres mais il fault faire quelque despance pour le remontement.

Et quant a l'estat d'icelle, Fredance le fera bien entendre et ce qui est besoing d'y faire pour une prompre necessité. Et parce qu'il fault rompre quelques maisons et esplanader quelques terres et fossés qui sont fort près de ladicte place, il est besoing avoir une commission de sadicte Magesté et pareillement pour prendre du bois pour rempars, car pour n'avoir encores ceult de cedict pais gueres senty les affaires, ce sont choses qu'ilz endurent fort malaisément.

En attendant mieulx, ledict seigneur d'Estampes y a faict mectre une enseigne de francz archiers de l'evesché de Treguyer qui y sera continuée pour deux mois et a ordonné au seigneur de Kersymon[96], cappitaine des gentilzhommes de l'evesché de Léon, d'y en mectre cinquante.

Quant à celle de Sainct-Malo, ledict Fredance fera pareillement bien entendre l'estat ou elle est et semblablement le fort du Bez et ce qui se peult faire promptement.

Ledict seigneur d'Estampes y a aussi faict mectre une enseigne de francz archiers qu'il y continuera et cinquante gentilzhommes de l'evesché de Sainct-Malo et a ordonné d'y retirer les biscuytz qui avoient esté faictz aux villaiges et le plus de bledz qu'on pourra.

Et seroit bien requis qu'elle feust mieulx pourveue de pouldres et artillerie et ce peu qu'il y en a remontée, et d'y envoier quelque bon canonyer et semblablement à Brest, car il n'y en a poinct qui le saichent bien faire.

---

[93] Pietro Fredance, ingénieur et messager d'Étampes, parlera au roi.
[94] Nicolas de Troyes, sieur de Boisregnault, général des finances.
[95] Michel Quelain, parlementaire parisien et rennais, proche d'Étampes.
[96] Guillaume du Chastel, seigneur de Kersimon, capitaine de la noblesse de Léon.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Et quant à la place de Concq, il fauldroit faire si grance despance pour la mectre bien, qu'on n'en oze parler. Toutesfois, s'il y estois emploié douze ou quinze cens livres pour y faire quelque chose elle y serviroient bien, car tout ce que y peult faire ledict duc d'Estampes c'est d'y mectre cent francz archiers.

Celle de Nantes, encores qu'elle ne soit en frontière pour les ennemys estrangers, seroit fort dangereuse si elle estoit surprise par les ennemys privez, par quoy il sera bon y donner ordre.

Pour Bellisle, combien que ledict duc d'Estampes y aict envoyé une enseigne des francz archiers de l'evesché de Nantes, toutesfois il luy semble qu'il seroit bien requis de croistre la compaignye du cappitaine Sourdeval, qui en ceste esperance a retenu quelque nombre d'hommes qu'il entretient a ses despans, et aussi de luy faire delivrer ung nombre de pouldres avec quelques deniers tant pour faire remonter la grande coulevryne qu'il a et aultres pieces desmontées que pour avoir du fer et plomb pour faire des balles.

Il est du tout necessaire pour la seuretté desdictes places de Brest et Sainct-Malo qu'il plaise à Sa Majesté mectre en chacune d'icelles une enseigne de gens de pied seurs et aguerriz. Car, encores qu'il y aict de gens de bien et fidelles en ce pais, il y en a peu d'experimentez et beaucoup de malades de ceste nouvelle oppinion.

Et encores qu'on ne face doubte de la bonne voulonté de ceulx qui ont la charge desdictes places et qu'ilz aient esté si bien esluz par le Roy qu'ilz feront leur debvoir, il semble que Sa Magesté feroit bien de leur escripre ung mot pour tousjours leur augmenter l'affection de son service.

Il n'y a nulle artillerie qui seroit la chose la plus necessaire pour empescher les descentes et mesmes que les navires qui sont allez aux Terres Neufves ont emporté toute celle dont l'on se servoit a la garde des costes, de façon que le pais en est entièrement desgarny, synon deux moiennes qui ont esté prises de la ville de Rennes et quatre ou cinq petites qui sont au duc d'Estampes, dont l'on pourra se servir, estant remontées, pour trainer de lieu en aultre ou l'aparence sera de l'affaire. Mais il fault de la despence tant pour ledict remontement que pour tenir tousjours des chevaulx prestz pour la mener promptement et aussi pour avoir pour le moings trois ou quatre milliers de pouldre.

Au reste, il plaira a Sa Magesté ordonner et faire delivrer deniers tant pour cela que aultres fraiz extraordinaires et voiaiges qui sont de grant despence, principalement pour n'y avoir poinct de postes depuys Nantes.

Pour toutes choses, s'il y avoit afaire audict pais, il n'y peult avoir moins que de cent hommes d'armes pour plus grande seuretté.

Il plaira aussi a Sa Magesté d'ordonner quelque chose pour aider au duc d'Estampes a suporter la despence qu'il luy faut porter.

---

124. Le duc d'Étampes au parlement de Bretagne, Rennes, 4 août 1560.

Mention. ADIV, 1 Bb 750, f° 7 v°. Pas de détails.

---

125. Le duc d'Étampes au duc de Guise, Rennes, 5 août 1560.

Chichkine, p. 158.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Monsieur, depuis vous avoir dernièrement escript de ce lieu je n'ay sceu descouvrir ne apprendre de ses esmotions qui y sont survenues que ce que vous verrez par l'extraict des informations qui en ont esté faictes que j'envoie au roy qui me gardera de vous en faire redicte, si n'est qu'il y a tant de divisions et inimytiez particullières entre ceulx de cedict lieu et aultres icy auprès, que je crains a la longue (s'il ne plaist audict seigneur en mander bientost son intention pour y estre pourveu sellon icelle) qu'il y advienne quelque desordre. Et pour ce doubte (encorres que tous facent grande demonstration de voulloir rendre toute obeissance a Sa Magesté) pour les tenir tousjours en crainte et repos (à quoy je mettray peyne), je laisseray ma compaignye a tois ou quatre lieulx icy autour. Toutesfois si ce malheur advenoit que ladicte esmotion vint a se renouveller et qu'elle augmentast, elle ne seroit pas assez forte pour l'empescher, attendu mesmement que je croy que vous ne ferez pas ordinairement tenir garnison au tout, et n'y auroit pas grand mal quant vous en envoiriez encores une. Mais je vous suplye humblement, monsieur, que ce soient gens bien vivans et qui ne tiennent poinct les champs, car d'aultant que c'est chose que ceulx de ce pais n'ont point acoustumée, cela les mettroit au desespoir. Et j'espère, monsieur, ayant deux compaignyes tenans la moityé garnison que ce pais sera contenu en telle obeissance que Sa Magesté aura occasion de se contenter, car la pluspart des gens de bien et d'honneur sont lort prestz (estans advertiz) de se rendre devers moy, comme ilz ont bien monstré, mesmes à cest heure, ou en deux ou trois jours il s'i est bien rendu deux cens gentilzhommes et entre aultres les pensionnaires de ce pais, pour lesquelz je vous suplye, monsieur, n'oublier d'envoier à ces estatz l'assignation acoustumée, car c'est tout le moien que j'ay pour contenir les aultres ou a la verité ilz font bon devoir et de m'advertir de ce qu'ilz peuvent entendre. Et sera bon pour tousjours leur augmenter le leur qu'il pleust au roy m'escripre une lettre que je leur pourrois monstrer, par laquelle il monstrast avoir contentement du devoir que je luy ay faict entendre que les seigneurs de Chasteauneuf[97], d'Acigné[98] et aultres seigneurs et gentilzhommes de ce pais font de se tenir prestz pour son service, par lequel monsieur de Bouillé a tousjour assisté icy avecques moy et y a faict son debvoir comme il a acoustumé ainsi qui touche l'auctorité du roy. A ce qu'il m'a dict, il vous escripst pour le faict de sa place a quoy comme je vous ay dict il y a apparance de y devoir pourvoir et pareillement pour celuy qui a la charge du Betz pour lequel il vous plaira me faire responce a ce que je vous en ay escript par cy devant. Et affin de vous faire plus amplement et par le menu entendre comme toutes choses se sont passées en ces troubles, j'ay advisé de vous envoier ma depesche par le seigneur de Couvette[99], enseigne de ma compaignye, qui n'a encores faict monstre pour ce que le commissaire n'est poinct encorres venu, par quoy s'il y trouvoit difficulté pour la sienne a cause qu'il n'y pourra estre, il vous plaira la luy faire, car je vous puis asseurer qu'il a icy ses armes et chevaulx comme le conterolleur a veu. Je vous suplye, monsieur, que le plustost qu'il sera possible je sache l'intention du roy et en attendant je mettray peyne de contenir les choses le mieulx que je pourray ou je ne puis que menasser, car a ce que je voy par toutes les ordonnances qu'on envoye de deça je n'ay moien que de servir de sergent aux robes longues. Et après m'estre recommandé bien humblement a vostre grace, je suplye a nostre seigneur vous donner, monsieur, bonne et longue vye. À Rennes ce Ve jour d'aougst 1560.

Vostre plus humble et obeissant serviteur et cousin,

Jehan de Bretaygne

---

[97] Jean de Rieux, seigneur de Châteauneuf (1508-1563). Cousin germain d'Étampes.

[98] Jean d'Acigné (1525-1573).

[99] François de Manton (ou Menthon), seigneur de Couvette, enseigne de la compagnie d'Étampes depuis 1556. Voir la lettre de Catherine de Médicis au duc de Savoie pour que les Manton puissent venir en Bretagne sous Étampes. Il fait partie de l'entourage savoyard d'Étampes, héritage de ses années à la cour de Savoie.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

126. Le duc d'Étampes à François II, Lamballe, 15 septembre 1560.

Chichkine, p. 219.

Sire, hier au soir bien tart je receuz les lettres qu'il vous a pleu m'escrire du VIe de ce mois et veu par icelles les advertissements que vous ont esté faictz des entreprises qui se font contre Vostre Magesté, que je croy, Sire, encores qu'il y en eust d'assez folz pour l'entreprendre, qu'ilz ne se trouveront pas si boen acompaignez a l'executer qu'ilz pensent. Et que puysque nostre seigneur a voullu que vous en soiez adverty de bonne heure qu'il vous veult conserver et vous a laissé de si bons et fidelles subjectz que ceulx qui seront aultres ne seront pas les plus fortz. Et ne fauldray Sire, sellon vostre commandement d'advertir aux lieux que je verray estre requis de ce pais encores que jusques a ceste heure je ne voye qu'il s'esmeve rien de quoy, comme je vous ay mandé plusieurs fois, je feray de parolle toute ce que je pourray, car de la force je n'ay que la moityé de ma compaignye qui est quinze hommes d'armes, ayant le reste en congé par vostre commandement dès la fin du mois passé, qui sont la pluspart d'Auvergne et Lyonnois, qui pourront revenir si, comme je pense, vous avez faict advertir que chacun se retire aux garnisons mais ce ne peult estre promptement. Quant aux harquebuziers a cheval que j'avois, j'en ay encores trente que j'ay gardé a grant peyne, car voyant la paix ceulx du pais ne veullent entendre a fournir deniers pour les souldaier qui sera cause qu'il sera bien malaisé de lever a ceste heure des francz archiers et crains extresmement de rien esmouvoir, car je doubte qu'il y en a qui n'attendent que une honneste occasion. Je feray, Sire, pour le bien de vostre service ce que je doy, ayant bien grant regret que mes forces ne sont plus grandes et mesmes que depuys quelques temps je me suys trouvé assé mal disposé qui avoit esté cause de me faire retirer icy pour quelques jours et prendre medecine après toutesfois avoir passé par les lieux ou j'avois le plus de soubson ou je n'ay rien trouvé. Mais je y passeray encores bientost et tant que j'auray de la vie je ne l'espargneray. Et par ce, Sire, que ceulx de ce pais font tousjours plus de cas des grandz et y ont plus de seuretté et d'obeissance estans dudict pais, j'ay escript a monsieur d'Assigné[100], qui a sa maison près de Rennes, où il est aymé, de s'i retirer et pareillement a monsieur d'Avaugour[101] qui en a aussi une auprès de Nantes d'y aller. Et me semble qu'il seroict bon pour le bien de vostre service qu'ilz s'i tinssent jusques a avoir veu comme toutes choses se porteront pour avec l'adviz de ceulx de vostre justice et aultres voz serviteurs garder qu'il n'y survienne desordre ausdictes villes. Toutesfois je ne leur en ay voullu rien dire jusques a avoir sceu plus amplement de voz nouvelles. Et escriptz aussi a monsieur de Bouillé d'aller à Vannes car il y a ung oncle de sa femme a Sainct-Malo[102] a qui il m'a dict avoir grant sueretté et emploiray aussi monsieur de Chasteauneuff[103] en quelque chose ou je verray le besoing. Mais, Sire, si les affaires continuent il seroit bon qu'il vous pleust leur escrire et prier de s'emploier pour vostre service sellon que je vous ay faict entendre qu'ilz ont bonne voulonté. Et quant a monsieur de Rohan[104], je m'aprocheray en quelque lieu près de luy pour luy bailler vostre lettre et faire entendre vostre voulonté que toutesfois je ne suys pas d'adviz, Sire, de luy dire si cruement de

[100] Jean d'Acigné (†1573).
[101] Odet d'Avaugour (†1598).
[102] Jacques de Launay, sieur de Talvert.
[103] Jean de Rieux-Châteauneuf (†1563).
[104] Henri Ier de Rohan (†1575).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

peur de l'estanger et aussi que j'ay entendu que ce qu'il assembloit de gentilzhommes n'estoit que quarente ou cinquante et sans armes lesquelz il voulloit mener en poste pour le mariaige qu'il estperoit faire de son frère monsieur de Frontenay[105] à la fille de Barnoye[106]. Je mecteray peyne de m'enquerir de tout ce que je pourray apprendre pour vostre service afin de vous en advertir, mais aussi je vous supplie très humblement me faire souvent entendre ce que j'auray a faire et de quoy j'auray plus a me doubter. Et spendant je feay le mieulz que je pourray attendant ses estatz ou il fault que je vous supplie encores, Sire, qu'il n'y aict poinct de faulte que nous aions l'assignation de noz pensionnaires avec quelques lettres du contentement que vous avez des services que vous avez entendu de moy qu'ilz vous font ordinairement. Au demeurant, Sire, ce qui me donne aultant de peyne pour le bien de vostre service est d'entendre que quelque paix que les Anglois aient faicte ilz tiennent, comme je suys souvent adverty, leurs forces prestes et n'en est encores venu ung seul en ce pais pour traficquer qui me faict beaucoup doubter et vous scavez, Sire, en quel estat y sont voz places et le malcontentement de se peu de mortepayes qui est dedans parquoy il vous plaira y adviser.

Sire, après m'estre recommandé très humblement a vostre bonne grace, je supplye nostre Seigneur vous donner, très bonne et très longue vye. À Lamballe, ce XVIme jour de septembre 1560.

Depuys ceste lettre escripte, j'ay veu une coppie de celles qu'il vous a cy devant pleu escripre pour le faict de la gendarmerie, lesquelles ont esté publiées par ou ceulx de ce pais ont presque entendu ce que je leur scaurois mander. Toutesfois, je ne laisseray pour cela de faire mon debvoir.

Vostre trez humble et trez obeissant suget et serviteur.

Jehan de Bretaygne

---

127. Le duc d'Étampes au duc de Guise, Lamballe, 15 septembre 1560.

Chichkine, p. 226.

Monsieur, j'ay veu par les lettres qu'il a pleu au Roy et a vous m'escrire les advertissemens qu'il a euz d'une nouvelle entreprise contre Sa Magesté, de quoy, encores que comme je vous ay mandé plusieurs fois le bruict aict couru jusques en ce pais, je n'ay toutesfois peu descouvrir qu'il se fist aucune assemblée ny amas a quoy j'auray l'œil et donneray tout l'ordre que je pourray et surtout de n'avoir poinct d'occasion de venir à la force. Car vous scavez, monsieur, pour les raisons que je vous ay souvent escriptes, quelle je la puys avoir. Et quant à noz francz archiers je doubte qu'il soict bien malaisé de lever aujourd'huy sur le peuple leur soude, l'ayant essayé en l'evesché de Rennes seullement pour entretenir une cornette de trente harqueboziers a cheval car ilz disent ne debvoir cela que pour la guerre et lorsque le pais est assailly ou en doubte de l'estre par les estrangiers et crains bien fort qui les vouldroit contraindre d'esmouvoir quelque chose, car il n'y a pas faulte de gens qui seroient bien aisés de trouver une bonne occasion de faire troubler le peuple qui desja commance fort a murmurer pour les edictz et ordonnances qui ont esté faictes puis nagueres, qu'ilz dissent estre osté les previllaiges du pais et surtout de celluy du bureau des bledz et vins. J'en entendray

[105] Jean de Rohan, sieur de Frontenay, jeune frère du vicomte.
[106] Diane de Barbançon.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

plus amplement a ses estatz ou, a ce que l'on m'a dict, ilz preparent de grands crieries et advertiray le Roy et vous incontinant du tout. Et spendant, monsieur, pour ce que je doy au service de Sa Magesté je ne me puys garder de vous dire que encores qu'il y aict beaucoup de choses bonnes et necessaires en temps si troublé comme cestuy cy, il n'est pas besoing de mectre en avant gueres de novalitez et mesmesment en ce pais qu'il les ont extresmement odieuses. Vous suppliant, monsieur, comme je vous ay desja beaucoup de fois dict et qu'il est chose du tout requise pour le service du Roy, qu'il n'y aict poinct de faulte au payement de noz pensionnaires et je ne veulx oblier a vous dire que pour les menuz fraiz je suys desja en advance de près de deux mil francz[107]. Car pour n'y avoir des postes assises en ce pais il fault que j'aye tousjours gens par les champs et a ce que je voy, qui me faict vous supplier de faire ordonner au tresorier pour lesdictz fraiz tant du passé que de l'advenir et croire que si j'avois moien d'y satisfaire du mien je n'y espargnerois mon bien non plus que je veulx faire ma vye mais depuys que je suys en ce pais je n'ay cessé de despendre et d'estre par les champs. Qui est monsieur, ce que vous diray pour ceste heure et après m'estre bien humblement recommandé à vostre bonne grace, je supplye à nostre seigneur vous donner, monsieur, très bonne et longue vye. À Lamballe, ce XVe jour de septembre 1560.

Vostre plus humble et obeissant serviteur et cousin,

Jehan de Bretaygne

---

128. Le duc d'Étampes aux Malouins, Lamballe, 15 septembre 1560.

AMSM BB 5, f° 56.

Messieurs, j'ay presentement receu des lettres du roy par lesquelles il me mande comme estans a ceste assemblée derniere qu'il a faict faire ou il avoit desja esté resolu le poinct de l'assemblée generalle des estatz de son royaulme pour pourveoir aux dolleances (v°) et plaintes de ses subjectz et peu après celle de l'eglise galicane pour adviser et donner quelque ordre aux affaires de la religion et comme l'on estoit après a toucher aux aultres choses qui importent pour le bien de son service il a eu advertissement de plussieurs lieux qu'il se faisoit encore quelque entreprise contre sa maiesté et que ceulx qui luy sont rebelles cherchent de se saisir de quelques unes de ses villes et encore qu'il aict tant experimenté la loiaulté et fidelité de ceux de ce pais qu'il n'en peult entrer en doubte craignant que par faulte de le scavoir ilz en peussent recepvoir quelque inconvenient et que aucuns se laissassent abuser sa magesté me commende d'en donner advertissement aux principaulx lieux de ce pais ce que je n'é voullu faillir de vous faire entendre et prier donner tel ordre a votre ville qu'il ne puisse arriver aucune chose qui luy doibve desplaire et sur tout que voz artilleries et munitions sont en seureté et ne fauldrez de faire meptre toutes les armes fors celles qui sont pour la garde de votredite ville en la maison d'icelle le tout par bonne inventoire qu'il ne s'en puisse rien perdre et mectrez si bon guet de gens et fidelles a la garde d'icelle qu'il n'en advienne faulte et ferez au reste bannyr par toute votre juridiction ou besoing sera que nul de ceulx de ce pais n'aict a s'en esloigner jusques après ses estatz ou il sera advisé a ce qui est requis de faire pour le service du roy et bien dudit pais et ferez pareillement publier que ceulx de ma compaignie de cinquante hommes d'armes encore qu'ilz ne sont du cartier qui tient a present garnison aient a se trouver le XXme de ce moys en la ville de Ploermel avecq armes et

[107] À comprendre dans le sens où il a avancé l'argent avec ses fonds personnels.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

chevaulx en attente, je prie dieu vous donner messieurs ce que desirez, a Lamballe, ce XVme jour de septembre mil cinq centz soixante.

Je ne veulx faillir a vous dire que je n'entendz pas qu'on prenne les armes des gentilzhommes bourgeois et aultres qui servent a la garde de la ville mais seullement celles qui sont entre les mains des armuriers ou estrangiers.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

129. Le duc d'Étampes au parlement de Bretagne, Lamballe, 15 septembre 1560.

Mention. ADIV, 1 Bb 750, f°50.

Assembler le sénéchal, le capitaine, l'alloué de Nantes. Il faut que la ville soit bien gardée.

---

130. Le duc d'Étampes à François II, Lamballe, 15 octobre 1560.

Chichkine, p. 260.

Sire, j'ay ce jourd'huy receu les lettres qu'il vous a pleu m'escrire du IXe de ce mois et suyvant ce qu'il vous plaist me commander je partiray dedans deux jours pour m'en aller a Nantes et suys contrainct de sejourner ce temps là pour advertir aux lieux ou je pourray amasser quelques gentilzhommes, ce que j'ay desja faict si souvent et a leurs despans que je crains bien que a la longue ilz s'en fascheront. Et quant a ma compaignye, comme je vous ay par cy davant mandé, je n'en ay que la moityé en la garnison et y en a tousjours quelcun malade, de façon que je n'en scaurois asseurer de plus de dix ou douze hommes d'armes et ne scay plus par quel moien entretenir mes harquebuziers. Car il ne s'i fault pas attendre sans argent, et de se fier aux francz archiers, encores qu'ilz y veullent obeir, ce n'est pas chose preste, car il fault près d'un mois à les amasser. Toutesfois j'ay mandé à Nantes pour en lever une enseigne qui de longtemps je leur ay commandé tenir preste et sera a la peyne de les renvoier de la monstre si l'on trouve n'en avoir besoing. Et quant a voz arrierebans, comme je vous ay souvent mandé, j'ay tousjours crainct de mectre les armes au poing a ceulx a qui peult estre l'on ne les osteroit pas aysement et suys contrainct, Sire, de vous dire que quant a la religion il ne fault poinct que vous estimez que l'on puisse faire lever les armes a gueres de gens contre leurs freres et cousins, mais de sedition, s'il n'y a des voulontez bien couvertes, je n'en pense poinct ou bien peu qui y aient voulonté. Et au regard de monsieur de Rohan, je croy que de ceste heure il a envoyé devers vous pour vous rendre raison de son retardement et encores, a ce que j'ay sceu aujourd'huy, il estoit allé a Nantes pour une fiebvre carte qu'il a pour estre plus près des medecins. Je vous supplie, Sire, très humblement que j'aye ce bien d'estre souvent adverty de ce qu'il vous plaira que je face et si les choses s'augmentent me donner moien de vous pouvoir faire obeir, et de ma part jusques a la dernière heure de ma vye je la veulx despandre pour vostre service, estimant pour le plus grant heur qui me scauroit advenir de vous en pouvoir faire qui vous soit agreable, dont je supplye nostre Seigneur me

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

faire la grace et qu'il vous doinct, Sire, très bonne et très longue vye, me recommandant très humblement a vostre. À Lamballe, ce XVe d'octobre 1560.

Vostre très humble et très obeissant suget et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

131. Le duc d'Étampes au duc de Guise, Nantes, 27 octobre 1560.

BnF, Colbert 27, f° 124

Monsieur, par ce que j'escriptz au roy et l'extraict et abregé de ce qui c'est faict icy, vous verrez si amplement comme toutes choses ont passé que je ne vous en feray grant discours, ne de tous noz autres affaires, pour l'esperance que j'ay de vous en rendre bien tost compte, et en attendant, j'espère y donner si bon ordre et les laisser en tel estat que tout ce contiendra (au moins encores pour quelque temps) comme il a fait jusques a cest heure, y demourant monsieur de Bouillé qui est sage et advysé et a beaucoup d'amis en ce pais. Mais à la verité, Monsieur, il y a trop peu de forces, s'ilz avoient envie de faire les folz et encores passé ce mois il n'y a plus l'ordre de tenir les harquebuziers, si vous ne nous en donnez moien. Au reste, le pouvre monsieur de Sanzay a faict le mieulx qu'il a peu de fort bonne affection et de vray il y a de la pitié, car vous avez assez entendu ses affaires et il ne receoit rien de ses guectz mesmes a ceste heure que ceulx d'icy les font en personne. Je ne veulx aussi oblier a vous dire, monsieur, que entre autres advertissemens que m'a faict monsieur de Nantes[108] c'est que quelqu'un avoit achapté des pouldres en grande quantité que aiant recherché, j'ay trouvé que c'est ung conseiller en ceste court gentilhomme nommé monsieur du Chesne[109], lequel l'ayant entendu c'est venu presenter a moy et m'a declairé avoir veritablement achapté de la pouldre jusques a six livres dont il en a baillé les troys au sieur de St Cire de Puisgresfier[110] et le reste il l'a encores et n'a tins que a moy qu'il ne s'en est bien fort attaqué audit evesque, qu'il dict luy porter hayne de long temps comme il m'a monstré par certaines recusations. Mais aiant assez d'autres affaires que je pense qu'il n'en a nulle volonté je n'ay pas voulu passer plus avant, si j'ay le bien de vous veoir bien tost comme j'espère, je (v°) vous feray entendre de toutes choses plus particulierement et en attendant, je vous supplie croire que suys serviteur de monsieur votre frère [le cardinal de Lorraine] et le votre et m'estant recommandé humblement a votre bonne grace, je supplie a notre seigneur vous donner, Monsieur, très bonne et longue vie, a Nantes, ce XXVIIe jour d'octobre 1560.

Votre tres humble et obeissant serviteur et cousin,

Jehan de Bretaygne

---

132. Le duc d'Étampes à François II, Nantes, 28 octobre 1560.

BnF, Colbert 27, f° 122.

[108] Antoine de Créquy, évêque de Nantes (1554-1562).
[109] Aucun individu de ce nom dans Frédéric Saulnier, *Le Parlement…*
[110] Tanneguy du Bouchet, sieur de Puygreffier, dit Saint-Cyr Puygreffier. Ce huguenot meurt en 1569 à Moncontour, âgé de 85 ans. Voir le récit de sa mort par Aubigné. En 1548, Étampes lui avait vendu la baronnie de Poiroux.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Sire, suyvant ce que je vous ay dernierement escript, j'ay passé par votre ville de Rennes ou dieu mercy, j'ay trouvé toutes choses en assez bon repoz. Et vouldrois bien que tout le reste de ce pais feust aussi aisé à contenir. Je y ay sesjourné ung jour tant pour y donner l'ordre que j'ay peu que pour assembler ce peu de forces que je puys avoir qui est la moityé de ma compaignye n'estant encores icy ceulx qui avoient eu congé et ce que j'ay eu de moien de garder d'harquebuziers à cheval avec quelques gentilzhommes des pensionnaires qui me sont venuz trouver et pareillement Monsieur d'Assigny[111] et ses frères[112] qui n'y ont jamais failly et Monsieur de Chasteauneuf[113] qui se trouvant bien mal a esté contrainct de demourer et avec cela ayant eu adviz de l'evesque de Nantes[114] et de Monsieur de Sanzay qu'ilz avoient descouvert une grande conspiration en ceste ville et pour cest effect pris quelques ungs, je me suys hasté le plus qu'il m'a esté possible d'y venir et y arrivay mercredi XXIIIIe de ce mois environ deux heures après midy ou graces a notre seigneur je n'ay pas trouvé les choses en si maulvais estat que l'on les m'avoit faictes. Car je vous puys asseurer que la plus grande partye de la ville est en telle afection au service de votre magesté et a l'honneur de Dieu que s'il y en a quelques ungs de contraire oppinion il s'en fault beaucoup qu'ilz ne soient les plus fors et mesmes sire, de ceulx qui s'oublient pour la Religion, il ne se trouve aucune entreprise contre votre magesté comme vous pourrez faire veoir par ung extraict que je vous envoye de ce qui avoit esté faict tant par le senneschal de ceste ville auparavant mon arrivée [cf f° 88] que depuys ou j'ay tousjours faict besoigner en ma présence et de monsieur de Bouillé avec trois des conseillers de votre court de parlement, laquelle j'ay trouvée grandement afectionnée a votre service non seullement en ce qui concerne leur estat mais aussi en l'exposition de leurs personnes et biens et aussi que j'ay veu par l'ordre qu'ilz avoient donné pour contenir toutes choses en bon estat et soubz votre obeissance en cestedite ville pendant mon absence qui est chose que je ne veulx Sire, vous celer ny pareillement la bonne volonté dudit sieur de Sanzay, cappitaine de ladite ville et sieurs ordinaires et principaulx habitans d'icelle qu'ilz ont a empescher les entreprises des sedicieulx et desobeissans a votre magesté s'il s'en trouvoit (v°) en cedit pais et voiant Sire, ne pouvoir en cecy descouvrir aucune aparence de conspiration et que d'entrer bien avant au faict de la Religion je n'en ay nul commandement de vous et aussi que c'est chose qui peult comporter tant d'inconvenient qu'elle mérite bien d'y penser et ne ce doibt commencer sans avoir bien donné ordre a beaucoup de vous baiser les mains. Je n'ay voullu entreprendre de passer oultre pour n'esmouvoir rien que je n'eusse pas bien le moien d'apaiser jusques a ce que j'en ay entendu votre voulonté. Et cependant, je les laisse entre l'espoir et la craincte en plus grande peyne que en prison. Et croy veu l'obstination qu'ilz ont en leur oppinion qu'ilz ne s'esloigneront poinct et quant ilz le feroient se sont gens dont ce ne seroit pas grande perte, et espère Sire, que avec la bonne voulonté des gens de bien de ceste ville et ce peu de gens que je y ay amené que s'il vous plaist avoir agreable que j'aille devers vous, je la vous laisseray en seurretté pour le temps que je y pourray estre dehors et mesmes demourans en ce pais Monsieur de Bouillé ne touchant poinct a ladite Religion. Car pour ce feissant quelque folie, si vous n'y aviez plus de forces et bien asseurée et de mesme doubte me faict conseiller aux senneschaulx de cestedite ville de Rennes et de Vennes, de superceder de tenir leur costiez sellon les lettres que pour cest effect ilz ont de votre magesté jusques a en avoir encores entendu votre intention. Parce que j'ay grant doubte que ouvertement comme l'on nous dict qu'il c'est faict en plusieurs aultres villes ses folz voulussent presenter des requestes et protestations et qu'il y arrivast quelque tumulte. Et aussi d'aultant que aux estatz

[111] Jean d'Acigné (†1573).
[112] François d'Acigné-Montejean, et Claude d'Acigné, seigneur de Loyat.
[113] Jean de Rieux-Châteauneuf (†1563).
[114] Antoine de Créquy, évêque de Nantes (1554-1562).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

generaulx du pais il a esté eslu des depputez pour cest effect, cela semble innutille. Il plaira a votredite magesté d'en mander votre voulonté tant pour ceulx la que pour les aultres senneschausées qui ne m'ont poinct adverty d'en avoir eu lettres.

Sire, après m'estre tres humblement recommandé a votre bonne grace, je supplye a notre seigneur vous donner tres bonne et tres longue vye, à Nantes, ce XXVIIIme jour d'octobre 1560.

Votre très humble et très obeissant suget et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

133. Le duc d'Étampes au duc de Guise, Nantes, 28 octobre 1560.

BnF, Colbert 27, f° 126.

Monsieur, comme vous verrez par mon autre lettre, j'espère avec l'aide de dieu pourvoir si bien adce que est arrivé en ceste ville qu'il n'en adviendra poinct de desordre (au moins pour quelque temps) mais je doubte que a la fin s'il n'y est pourveu qu'il en pourroit arriver. Car sur ung eedict qui puysnagueres a esté publié, tous ceulx qui ont quelque vindication, interpretent comme ilz veullent ce mot de seditieux et doubte que cela face esmouvoir ceulx qui encores qu'ilz aient ceste oppinion nouvelle ne se sont jamais voulu mesler de toutes les autres querelles ne venir a la force, par quoy monsieur, il sera fort bon d'y adviser et m'en faire incontinent entendre l'intention du roy affin que devant que je parte ou pour le moings que je sois fort esloingné je y puisse donner quelque ordre, que je ne puis faire sans entendre, si soubz ce moien, ceulx qui eut seullement peché en ceste oppinion, y sont compris et après m'estre recommandé humblement a votre bonne grace, je supplie a notre seigneur vous donner, Monsieur, très bonne et longue vie, à Nantes, ce XXVIIIe d'octobre 1560.

Votre plus obeissant serviteur et cousin,

Jehan de Bretaygne

---

134. Le duc d'Étampes au cardinal de Lorraine, Nantes, 28 octobre 1560.

Chichkine, p. 269.

Monsieur, je ne vous feray pas grant discours de ce qui est succedé icy, car vous les verrez par ce que j'en envoye au Roy et craignant esmouvoir quelque desordre ou faire chose qui ne se trouvast pas sellon l'intention de Sa Magesté, il m'a semblé pour le mieulx de laisser tout en suspens jusques a en avoir entendu le commandement de sadicte Magesté, donnant ordre cependant que les choses ne se puissent augmenter et de les contenir en repoz soubz l'obeissance et craincte de de sadicte Magesté. A quoy le bon debvoir que la court de parlement de ce pais y a tousjours faict et mesmes en cest afaire leur auctorité, reputation et la reverance que l'on leur porte servent beaucoup[115]. Mais si par faulte de leur gaiges ilz sont contrainct de vivre a credict, comme a la verité seront, la pluspart estant de loing et pauvres

[115] Utilité sociale et politique du parlement pour le gouverneur.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

qui ont mys tout leur bien en leurs ofices, sella la diminuera de beaucoup, qui est cause, monsieur, qu'il m'a semblé ne debvoir faillir de le vous faire entendre et pareillement le debvoir du sénéchal et procureur de ceste ville. Et parce, monsieur, que j'espère vous en dire plus amplement, mais que je vous voye, je ne vous ennuiray de plus longue lettre. Après m'estre bien humblement a vostre bonne grace, je supplie a nostre Seigneur vous donner, monsieur, très bonne et longue vye. À Nantes, ce XXVIIIe jour d'octobre 1560.

Vostre plus humble et obeissant serviteur et cousin,

Jehan de Bretaygne

---

135. Le duc d'Étampes aux Malouins, Nantes, 29 octobre 1560.

AMSM BB 5, f° 60 v°.

Messieurs, voyant les troubles qui sont au jourd'huy en beaucoup de lieulx tant en ce pais que aultres en ce royaulme et le doubte qu'il y a que ceulx qui sont rebelles et desobeissans au commandement du roy ne voullussent venir a s'emparer de quelques places saichant de quelle importance est la votre tant pour le service de sa maiesté que bien du pais encores que je panse que ceulx qui sont pour y prandre garde ne faillent d'y faire leurs debvoir, toutesfois d'aultant que cela vous toucheroit de plus pres que aux aultres s'il y avoient quelque desordre, j'ay bien voullu vous faire la presente et vous prier ne faillir pendant que lesdits troubles dureront de donner ordre avec le sieur de Talvert lieutenant de monsieur de Bouillé en ladite place qu'il y aict si bonne garde aux portes d'icelle que nul estrangier n'y entre sans scavoir qu'il est et qu'il demande ne pareillement ceulx de cedit pais se portent armes desfandues fussent en bien grand trouppe de peur qu'ils esperent que vous y aurez (blanc). Je ne vous en feraiz aultre ceste a ce que priant sur ce notre seigneur vous donner messieurs ce que desirez, a Nantes, ce XXIXme de octobre 1560.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

136. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Nantes, 29 octobre 1560.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Caunelaye, pour ce que dieu mercy les choses ne sont pas si pressées que je craindois je vous ay bien voulu escrire ceste lettre afin que vous retardez la monstre de voz francz archers jusqu'à avoir aultre mandement de moy ou de monsieur de Bouillé, lieutenant en mon absence, les advertissans bien de se tenir tousjours prestz pour s'il estoict besoing de les lever estre plus promptement prestz a marcher la qu'il vous sera ordonné, priant sur ce a notre seigneur vous donner monsieur de la Caunelaye, ce que desirez. A Nantes, ce XXIX jour d'octobre 1560.

Votre bon amy,

Jehan de Bretaygne

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

137. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Donges, 6 novembre 1560.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Caulenaye, voiant que ces follies et volleries de gens augmentent tous les jours et le doubte qu'il y a qu'il se feist quelque menée en quelque endroict par aucuns de maulvayse volonté j'ay bien voulu vous faire ce petit mot et vous prier y prendre garde a avoir songneusement l'œil en votre quartier et sur tout sur ceulx qui sont suspectz et vous enquerir secretement s'il en passera poinct en Angleterre et s'il se faict poinct quelque entreprise et de tout ce que vous en entendrez m'en advertir bien au long et vous me ferez plaisir dont je vous prie a notre seigneur vous donner monsieur de la Caulenaye, ce que desirez. A Donges, ce VIe jour de novembre 1560.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

138. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Orléans, 28 décembre 1560.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Caunelaye, hier au soir je receuz voz lettres du XVme de ce moys et vous mercye de l'advertissement que vous m'avez faict car vous pouvez penser, si vous voullez, comme vous m'escrivez a Rennes ce qui est du domaine du boccage que je seray bien ayse qu'il tombe entre mes mains ou, ainsi que je pense vous l'aymerez autant que en nule autre en vous en priant ce qui se trouvera raisonnable et vouldroys que vous m'eussiez fait entendre le pris certain du tout affin d'en escrire a mes gens de dela pour y satisfaire, toutesfois si pour si peu l'on vous en offre ce que me mandez, je suys bien d'advis veu mesmement que cest pour moienner ung si bon accord, que vous entendez, mais aussi s'il ne le prennent que a pris raisonnable en estant adverty je feroys fournir les deniers selon que vous et a tant je prie a notre seigneur vous donner monsieur de la Caulenaye ce que desirez. A Orléans[116], ce XXVIIIe jour de decembre 1560.

Votre bon amy,

Jehan de Bretaygne

139. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 17 février 1561.

Lublinskaya, p. 17.

[116] Il est aux États généraux d'Orléans qui s'ouvrent le 13 décembre 1560.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Madame[117], vous entendrez par les lettres que j'escriptz au roy comme, graces à dieu, j'ay trouvé toutes choses de deça en bon repoz et tous en bonne volonté de faire le service qu'ilz doivent a voz magestez. Il est vray, madame, qu'il y a tousjours quelque differant et injures pour la religion, mais ce n'est qu'entre les mécaniques, a quoy, suivant ce qu'il vous a pleu me faire entendre estre vostre volonté, je pourvoiray de tout de tout (sic) ce qu'il me sera possible, dont j'ay parlé a messieurs de la court de parlement, pour leur faire entendre le commandement de vosdictes magestez qui fut dernierement publié a Orleans. Toutesfois, disans n'en avoir rien sceu, ilz ne l'ont voullu faire publier, par quoy, madame, il me semble qu'il seroit bon qu'il pleust a vostredicte magesté d'en faire escrire, et pareillement pour la deffance des portz d'armes, reservé a ceulx qui seront a ma suite et ceulx que j'envoiray en commission pour contenir les aultres, car j'ay trouvé que la pluspart les avoient desja reprises. Il seroit aussi besoing, madame, qu'il vous pleust faire assigner les deniers de noz reparations et, s'il est possible, en avoir l'assignation auparavant l'assemblée qu'il vous plaist estre faicte en ce pais. Car aultrement cela leur aideroit bien a crier, d'aultant qu'ilz disent qu'il est levé plus grans deniers que cela, qui avoient esté accordez pour cest effect. Je vous suplie tres humblement, madame, me faire cest honneur que je sois souvent adverty de ce qu'il plera au roy et a vous qui soict faict par deca, car tant que la vye me durera, je mecttray peine que vous y serez bien obeiz a l'ayde de nostre seigneur, que je suplie, après m'estre tres humblement recommandé a vostre bonne grace, vous donner, madame, très bonne et tres longue vye. A Nantes, ce XVIIme jour de février 1560.

Madame, j'ay retardé ceste depesche deux ou trois jours, attendant s'il surviendroit chose digne de vous advertir, et hier au soir je receuz les lettres du roy avec la copie de celles, qui furent depeschées a Orleans pour les bailliz et seneschaulx et pour les evesques pour le faict de la religion, que je feray observer de tout mon pouvoir. Mais, quelque peine que l'on y mecte, l'on ne peult faire trouver bon a ceulx qui sont de ceste opignon d'estre renvoiez aux evesques, craignant qu'il y procedent de la fureur qu'aucuns ont faict par le passé, mais j'espère qu'ilz verront, selon le commandement (p. 18) qui leur est faict, que d'icy en avant ilz s'y gouverneront si sagement que tout sera entretenu en la tranquilité que voz magestez entendent.

Vostre tres humble et tres obeissant suget et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

140. Circulaire du duc d'Étampes, Nantes, 26 février 1561.

BnF, Ms. Fr. 20510, f° 91.
Monsieur de (*blanc*) vous envoyant par ce porteur les lectres que le Roy vous escrit pour vous rendre le XXe du moys prochain en la ville de Redon à l'assemblée qui luy playst y estre faitte des Estatz de ce pays, j'ay bien voulu les acompaigner de la presente et vous prier, tant pour le bien du service de sa Magesté que pour celuy dudict pays de vous y trouver car pour beaucoup d'occasions qui s'offrent il est bien besoing que ceux qui ayment l'utilité de l'ung et de l'autre y soient. Esperant que de vostre part vous n'y vouldriez faillir, je ne vous en feray autre recharge si n'est de bailler au porteur desdictes lectres et de la presente récépissé d'icelles, priant Dieu vous donner Monsieur de (*blanc*) ce que desirez. A Nantes ce XXVIe jour de febvrier 1560.

[117] Au dos est inscrit : « À la royne, Monsieur d'Estampes, du XVIIe février, Y fault respondre ».

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Monsieur de Carné, Kersymon, Couetmeur, Couetdenisan, Boiséon, Ploeuc, Thirvalen, Poncallec, Guengat, Pinieuc, Porte, Kermaheuan, Usel, Goullaines, Beaufort, La Moussaye, Le Gué, Garroullaye, Vaucler, Guémadeuc, Kerrouant, Le Rochaz, Le Broczay.

---

141. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 3 mars 1561.

Lublinskaya, p. 19.

Madame, ceulx de la religion, voians que l'on ne leur voulloict permectre de s'assembler, et que j'ay dict publiquement, que si j'entens pour quelque chose que ce soict qu'il s'asemble trante personnes ensemble, que je les yray si bien chastier que chacun y prandra exemple, m'ont faict presenter ung estat de leur forme de vivre qu'ilz ont deliberé, attendant qu'il ayt pleu au roy et a vous aultrement en adviser, suppliant bien fort que pour oster toutte cause d'en pencer aultre chose l'on envoiast quelcun pour y asister et veoir ce qu'il s'i faict. J'ay faict responce a ceulx qui m'en ont parlé, que je pencois que l'intention de voz magestez estoict qu'il ne s'en feist poinct du tout. Ilz disent que sans cela il arrivera de grandz inconveniens, que vous pourez faire veoir par leur papier lequel, voiant le temps tel qu'il est, et que estant voz estatz de ce pais si près, nous n'avons pas besoing de malcontenter personne, je n'ay pas voullu les reffuser, les admonestant de vivre tousjours en pacience et ne donner nulle ocasion de scandalle. Vous me commanderez, s'il vous plaist, comme je m'y debveray gouverner d'icy en avant pour y obeir, comme je doy a l'aide de nostre seigneur, que je suplye vous donner, madame, en santé très longue et tres heureuse vye. A Nantes, ce IIIe jour de mars 1560.

Madame, encores depuis ceste lettre escripte il est venu devers moy des gens de ceulx du quartier de Rennes avec mesmes langaige, et a ce que je voy les opiniastretés d'une partie et de l'autre il ne peult faillir qu'il n'y ayt du désordre, s'il n'y est bientost pourveu. A quoy de ma part je donneray le meilleur ordre que je pourray, selon le commandement et moyen qu'il plaira au roy et a vous m'en donner.

Vostre tres humble et tres obeissant suget et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

142. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, dernier février 1561.

BnF, Colbert 27, f° 301

Madame, depuis mes aultres lettres escriptes, ces divisions pour la religion sont tellement augmentées que hier il se cuyda trouver en ceste ville une grande sédition, car pour ung coup de pierre qui fut rué contre la vitre d'une église durant qu'on disait le sermon, encores qu'on n'ayt sceu par qui, toutesfois au partir de là le peuple en rencontrant aucuns qu'ilz dizent estre de ceste nouvelle oppinion, et venoient d'une maison où ils s'estoient assemblez pour faire leurs prières, se misrent après eux à coups de pierre, fanges, et à force d'injures, entre lesquelz

ung qu'ilz vouloient jecter en l'eau, leur fut osté d'entre les mains par le cappitaine La Bastide, qui est des gallères[118], soubz couleur de les y vouloir mestre, et depuis par deulx ou trois aultres fois cela recommença, où il en fut ung fort blessé d'un coup d'espée que luy donna en la teste un des galleriens meslé avec ceulx de ladicte ville, duquel monsieur de Carcès[119] s'est saisy et sy est (comme en toutes aultres choses de deça) porté fort soignant [soigneux] dont jà je suis allé à ce matin parler à messieurs de vostre Court de Parlement, lesquelz m'ont asseuré d'y faire tel debvoir que les choses ne passeront point oultre, et qu'ilz n'auront que faire que j'y mecte la main, ce que j'ay differé pour leur respect, mais je doubte bien fort qu'encores que pour ceste heure (Dieu mercy) le feu n'est pas beaucoup malaisé à estaindre, que pendant la longueur de leurs formalitez, il s'allume tellement qu'on ne le puisse pas oster aysément parce que de toutes partz chacun est bien obstiné en son oppinon, et comme je vous ay mandé par cy devant, madame, je n'ay tant sceu faire que ladicte Court de Parlement ayt voullu faire publier les deffences de ne s'entre-injurier pour ladicte religion, d'aultant que (ainsi qu'ilz disent) Sa Majesté ne leur en a rien mandé et je ne l'ay voullu faire de mon autorité, ad ce qu'ilz ne pensent que je veille entreprandre sur eulx, et aussi qu'ilz ne gardent nul estat à pugnir synon aux choses venans d'eulx. Vous suppliant tres humblement ne penser que je le dye pour aucune particularité, car je les revere et honore comme gens que j'ay cogneu le meriter, et afectionnez au service de voz majestez, mais seullement pour me descharger, s'il arrive quelque desordre, n'ayant pouvoir d'y remedier, fors à executer leurs ordonnances. Au demeurant, madame, pour ce qu'il se pourra mectre en avant à voz Estatz quelque chose du faict de la religion, je vous supplie tres humblement me faire cest honneur que de me mander ce qu'il vous plaira que je y face, et s'il m'en est presenté quelques requeste, je les recevray ou non.

Madame, je me recommande tres humblement à vostre bonne grâce, et supplye à nostre seigneur vous donner très bonne et très longue vye, Nantes, ce dernier jour de février 1560 [1561].

Madame, j'ay retenu le porteur deulx jours après mes lettres escriptes pour veoir comme ces choses succéderaient, que j'espère avec l'aide de Dieu et la craincte qu'on leur a donné, et aussi la délibération que ceulx de la Justice ont prise, d'y faire doresnavant mieulx leur debvoir, et pareillement la publication que messieurs de la Court de Parlement ont fait faire des deffences qu'ilz m'avoient tant de fois refuzées, qu'ilz demeureront en repoz. Toutesfois, madame, quand ilz n'y sont d'un costé, ilz s'esmeuvent d'un aultre, car ad ce matin j'ay eu advertissement que ce commence de pareilles follyes à Rennes, qui est cause que je partiray demain pour y aller, et disent ceulx de ceste nouvelle loy que leur est permis de s'assembler jusques à quelque nombre, pourveu que ce soit en lieu secret et sans scandalle pour faire leurs prières, comme ilz font entendre, et les autres de l'ancienne disent qu'ilz ne le veullent nullement endurer.

Vostre serviteur tres fidelle et très obeissant sujet,

Jehan de Bretaygne

---

[118] Jean de La Maison, sieur de La Bastide, capitaine des galères (BnF, P.O. 1950, dossier 44689, n° 2-3, quittances au trésorier et receveur général de la marine du Levant, 18 juillet 1558 et 1er janvier 1563). On le retrouve encore dans un compte de la marine du Levant comme capitaine d'une des huit galères du Levant en 1562-1563 et est seigneur de Macabye (René Gandilhon, « La marine du Levant d'après deux comptes inédits (1562-1563) », *Annales du Midi*, 1943, vol. 55, n° 217, p. 423. Notons que l'auteur utilise un document des ADIV, fonds F, sans l'identifier précisément mais ce qui tend à prouver la présence de galères en Bretagne). Il est déjà capitaine en 1547 (BnF, Ms. Fr. 19065, f° 137) et 1549 (BnF, Clair. 342, f° 161).

[119] Jean de Pontévès, sieur de Carcès, capitaine de la galère *La Saint-Jérôme*.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

143. Le duc d'Étampes à Charles IX, Rennes, 9 mars 1561.

BnF, Colbert 27, f° 306.

Sire, suyvant ce que je vous ay dernièrement escript de Nantes, je suys venu passer par ceste ville pour entendre au vray de ses esmotions qui se sont faictes, où à la verité j'ay trouvé le peuple grandement divisé pour le faict de la religion, et fort prest à commencer une grande follye, tant à l'occasion de quelques assemblées qui se sont faictes cheux aulcun de ceulx de la Justice, que pour ung prédicateur religieux qu'on dist estre fort scandaleux et séditieux. Toutesfois, pour ceste heure, Sire, je voy grâces à Dieu toutes choses en assez bon estat et ceulx qui ont failly en si bonne voulonté (comme ilz ont faict démonstration) de n'y retourner plus, que j'espère avec l'aide de Nostre seigneur, et la bonne affection de beaucoup de gens de bien, de les contenir et qu'ilz demeureront en bon repoz. N'ayant poinst esté de besoing d'y emploier la puissance qu'il vous a pleu me donner en ce pais et ay seullement ordonné que les informations qui en ont esté faictes, d'aultant qu'elles touchent à aucun de la justice, feussent envoyées à messieurs de vostre Court de Parlement à Nantes pour y donner tel ordre qu'ilz verront estre necessaire.

Sire, je me recommande très humblement à vostre bonne grâce et supplye à Nostre Seigneur vous donner très bonne et très longue vye, à Rennes, le IXe jour de mars 1560 [1561].

Vostre tres humble et très obeissant sujet et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

144. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Rennes, 9 mars 1561.

BnF, Colbert 27, f° 308.

Madame, encores que par les lettres que j'escriptz au Roy, vous entendrez comme au party de Nantes, je suis venu passer par ceste ville et l'estat où je y ay trouvé toutes choses, pour les esmotions et scandalles qui se sont faictz pour le faict de la religion, ensemble l'ordre que j'ay peu donner, sans que toutesfois grâces à Dieu il aict esté necessaire d'y emploier la puissance qu'il a pleu a Voz Majestez me donner en ce pais. Si ne veulx je faillir, madame, à vous faire ceste lettre et vous supplier très humblement croire que je feray avec la bonne voulonté de beaucoup de gens de bien tout ce qu'il me sera possible pour contenir ung chascun et de les faire vivre en bon repos et unyon, et afin que messieurs de vostre Court de Parlement y donnent de leur part l'ordre qu'ilz verront estre necessaire et sellon l'intention de Voz dictes Majestez, j'ay ordonné que les informations qui en ont esté faictes de part et d'autres leur feussent envoyées, et de la myenne j'ay si bien faict entendre à tous ceulx de ceste dicte ville et principallement à aucuns de la Justice qui s'en sont meslez la pugnission qui en sera faicte, s'ilz esmeuvent doresnavant aucune chose, que je m'asseure qu'ilz auront craincte d'y retourner, et sur ceste espérance j'en partiray aujourd'huy pour m'en aller en ce pais bas[120], encores qu'il ne se remue aucune chose, dont je loue Dieu et le supplye vous donner,

[120] La Basse-Bretagne.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

madame, très bonne et longue vye. Me recommandant très humblement à vostre bonne grâce, à Rennes, ce IXe de mars 1560 [1561].

Vostre tres humble et tres obeissant sujet et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

145. Le duc d'Étampes au roi de Navarre, Lamballe, 27 mars 1561.

BnF, Ms. Fr. 3186, f° 74.

Sire, j'ay depuys vous avoir dernièrement escrit, esté adverty qu'il se remue beaucoup de mesnage en ce pais et que des deux costez il se faict de grans preparatifs pour l'ung avoir entendu que l'autre a deliberé de le ruyner et par ce, sire, qu'il en pourroit arriver de bien grandes follies s'il n'y estoit pourveu de bonne heure et que comme je vous ay souventesfois escrit je n'en ay point de moien, je n'ay voulu faillir d'en advertir incontinant la Royne et vous, ad ce que, ainsi que je luy escritz plus amplement, il vous plaise et vous en supplie tres humblement y faire bien tost pourveoir de tel remede qu'il est necessaire afin qu'il n'en arrive quelques desordres et que je ne sois contrainct de les endurer par faulte de forces, laquelle il me semble estre du tout necessaire d'estre conservé d'elle et de vous et ceulx qui en deppendent a qui il sera permis sans les laisser prendre a ceulx qui les prennent d'auctorité.

Sire, je me recommande tres humblement a votre bonne grace et supplie notre seigneur vous donner tres bonne et tres longue vie, a Lamballe ce XXVIIe de mars 1561.

Votre tres humble et tres obeissant serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

146. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Lamballe, 27 mars 1561.

BnF, Ms. Fr. 3186, f° 76.

Madame, depuys vous avoir dernierement escrit j'ay esté adverty que de tous costez il se remue ung dangereux mesnage car ceulx de la religion soubz coulleur d'ung advertissement qu'ilz disent avoir eu qu'on a deliberé de les saccager se preparent prendre les armes, ce qu'entendant les autres se persuadent que c'est pour autre chose en veullent faire le semblable de leur costé, de quoy madame, s'il n'y est bien tost pourveu, il pourroit arriver quelque grand desordre et a ceste cause je n'ay voulu faillir de vous en advertir incontinant et en dilligence par ce porteur et vous supplie tres humblement y voulloir donner ordre car comme je vous ay cy devant escrit je suys mal pourveu de forces pour empescher telles follies n'aiant seullement que trente harquebuziers dont encores une partie se sont retirez pour avoir esté jusques a ceste heure assez mal paiez. Car quant aux compagnies de gens d'armes qui sont en ce pais le plus souvent ou presque tousjours il n'y a personne aux garnisons, ou madame, il vous plaira leur faire expressement demander de se tenir et pour la conservation de l'auctorité du roy et de vous en cedit pais, faire lever jusques a cent harquebuziers a cheval pour aller promptement

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

aux lieux ou le besoing s'en presentera et deux cens a pied pour deppartir aux villes de Rennes et Nantes par ce qu'estans ces deux lieux pourveuz sela pourra empescher les entreprises qui se pourroient faire et me semble madame, que vous ne debvez point tant regarder a la despence que a donner ordre que nul autre n'ait la force que le roy pour après la deppartir ou il en sera besoing.

Madame, je me recommande tres humblement a votre bonne grace et supplie a notre seigneur vous donner tres bonne et tres longue vie, a Lamballe, ce XXVIIe de mars 1561.

Madame, ce que je vous mande n'est que pour ce qui ce presente pour ceste heure mais s'il vous playt vous ne laisserez de me bailler autre moien pour si les choses augmentoient m'en pouvoir ayder, ce que je ne feray sans en veoir ung extreme besoing.

Votre tres humble et tres obeissant suget et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

147. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 16 avril 1561.

ADM, 34 J 4, Ms. 144.

Monsieur de la Caulenaye, pour quelque chose dont je vous veulx parler, je vous prie ceste lettre receue, ne faillir de me venir trouver en ce lieu ou je ne puys plus gueres sejourner et en ceste esperance de vous voir demain, je ne vous feray plus longue lettre, après avoir prié a notre seigneur vous donner, monsieur de la Caulnaye, ce que desirez. A Lamballe, ce XVIe d'avril 1561.

Votre bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

148. Le duc d'Étampes à Charles IX, Lamballe, 18 avril 1561.

BnF, Ms. Fr. 3186, f° 88.

Sire, depuis vous avoir dernierement escript j'ay eu nouvelles de Rennes ou il c'est trouvé de grandz troubles pour la religion. Car la commune de la ville ayant entendu comme ilz disent qu'il c'estoit assemblé ung nombre de gentilzhommes damoiselles et aultres en une maison pres de ladite ville pour une cène ou predication, s'est tellement esmeue que aucuns d'iceulx retournans de ladite assemblée en ladite ville ont esté receuz a coups de pierre et de bastons et mesmes les damoiselles descouesfées et traynées par les cheveulx dans les fanges avec une infinité d'injures et eussent bien faict pis sans aucuns de la justice et plusieurs gens de bien de ladite ville qui les en empescherent lesquelz a bien grant payne feirent cesser ce tumulte et d'aultant Sire, que j'estois allé en la basse bretaigne ou l'on me disoit qu'il c'estoit aussi esmeu quelque chose et que je n'y pouvoit si promptement aller j'y ay envoyé en dilligence pour en entendre et ay adverty tant ceulx de la justice que aultres d'y donner ordre mais Sire, il s'est encores faict pis a Nantes jusques a avoir desteré ung mort disant qu'il estoit huguenot et l'avoir aporté de nuict sur la fenestre d'un qui disent estre de mesmes et le landemain ayant

esté par ceulx de la justice remys en terre a esté de nouveau desteré par ung fort grant nombre de peuple avec aucuns adce qu'on dict des serviteurs des galleres ensemble trayné par les rues et porté brusler en une place hors de la ville et adce que me mandent messieurs de votre court de parlemant de ce pais qui m'en ont adverty les choses sont en grant danger de venir plus avant s'il n'y est pourveu dont j'ay Sire, bien peu de moien. Car je n'ay en tout ce pais que le quart de trante hommes d'armes en garnison. Et de la noblesse du pais elle est si lasse de ce que depuis deulx ans il n'a esté mois qu'elle n'aict esté travaillée pour telles choses et se sont les opponions si divisées qu'il y en a bien peu qui ne soient affectionnez d'une part ou d'aultre de faczon, Sire, que voiant les choses en tel estat il me semble qu'il seroit tres requis pour le bien de votre service seuretté de votre pais et repoz de voz subjectz qu'il vous plaist entretenir et porter la despance pour quelque temps de deulx cornettes chacune de trante harquebusiers a cheval qui se rendroient ou il en seroit besoing ensemble deulx cens aultres harquebuziers a pied pour en mectre cent en chacune des deulx villes que je pense ne scauroient revenir par mois qu'environ VIII ou IX cent livres chacune et lesdits harquebuziers a cheval a VI c L XXVII livres sellon l'estat de l'année dernière car Sire, nous n'aurions le moien de sastisfaire au payement comme nous avions durant la guerre qu'on prenoit des deniers qui avoient este levez pour le payement des francz archers et esleuz de l'evesché (v°) dudit Rennes ce qui ne ce feroit pas a ceste heure et de les [réunir] sans payement il est impossible de les faire vivre sans desordre qui seroit intollerable a ceulx de cedit pais qui jusques a ceste heure ne l'ont poinct acoustumé et de mectre a leur charge cela qui est peu il leur serviroit d'excuse de plus grande chose au secours que vous leur demandez pour voz debtes mais Sire, je n'y ay ozé toucher sans entendre votre commandement ce que touteffois je seroys contrainct faire si les choses continuent et que bien tost je n'eusse de voz nouvelles encores que a mon grant regret je n'aye que bien peu de moien pour faire l'advance ne pareillement pour les aultres menuz fraiz extraordinaires pour lesquelz il vous plaira ordonner a votre tresorier de ce pais de fournir argent car je n'ay grant puissance de plus les porter et s'il vous plaist Sire, ordonner que j'aye ce que dessus et que toute ma compaignye tienne garnison faisans commandement aux plus prochains de ce pais d'y venir s'il en est besoing j'espere avec la bonne voulonté des fidelles et obeissans subjectz que vous y avez que vous y serez bien obey votre peuple en repoz et les folz chastiez. Mais je crains bien fort s'il n'y est pourveu bien tost que oultre la ruyne de votre peuple il faille bien plus grande despance que celle que je vous demande que je suis encores contrainct pour la necessité que je voy de vous supplier de ne l'espargner.

Sire, je me recommande très humblement a votre bonne grace et supplye a notre seigneur vous donner tres bonne et tres longue vye, a Lamballe, ce XVIIIme jour d'avril 1561.

Sire, depuis mes lettres faictes j'ay receu celles qu'il vous a pleu m'escripre du IIIe de ce mois par ou il vous plaist me faire entendre ce que vous avez ordonné a voz baillifs et senneschaulx et encores que suyvant ce qu'il vous avoit pleu m'escripre pour le faict de la Religion par voz lettres du IIeme de cedit mois je les eusse desja advertiz de n'y faillir. Si est ce que comme il vous plaist me commander je n'oblieray de leur en faire une recharge et s'ilz y faillent de le vous faire entendre.

Vostre tres humble et tres obeissant suget et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

149. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Lamballe, 18 avril 1561.

BnF, Ms. Fr. 3186, f° 90.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Ma Dame, j'ay bien grant regret d'avoir occasion de donner ennuy au Roy et a vous de noz follies veu que vous en avez tant d'ailleurs mais d'aultant que les choses continuent et en hazart d'augmenter et moy avec si peu de forces non suspectez pour leur donner craincte il m'a semblé ma dame ne debvoir faillir d'en advertir voz magestés et encores que entendant la grandeur de voz affaires je scay comme il est mal a propos de vous mectre en despance je croy qu'il est necessaire de faire celle que j'escriptz au roy. Car si l'on laisse prandre ceste licence de ne poinct craindre en une chose je doubte bien fors que a la fin l'on la prandra en tout il est vray. Ma dame que ceulx de la Religion hors qu'ilz ne se peuvent contenir de faire des assemblés font demonstration de porter avec grant modestye les injures des aultres en demandant seullement reparation par justice mais je ne scay si les choses continuent longuement si la patience leur durera. J'arrive seullement hier de la basse bretaigne ou l'on me disoit que il y avoit quelques troubles. Touteffois la grace a notre seigneur je y ay laissé toutes choses en bon repoz. Comme je mecteray peyne de faire aux villes de Rennes et Nantes ou j'espere aller dedans deulx ou trois jours et attendre audit Nantes ce qu'il plaira a vos magestez me commander et cependant donner ordre d'y laisser les choses au meilleur estat que je pourray adce qu'il n'y arrive aulcun desastre durant mon absence ne voullant faillir ma dame a vous servir tres humblement de ce qu'il vous a pleu faire pour mon assignation et vous supplie croire que sans bien grande necessité je ne vous serois si importun et que je ne desire synon avoir plus de moien pour l'emploier au service de voz magestez.

Ma Dame je me recommande tres humblement a votre bonne grace suppliant a notre seigneur vous donner tres bonne et tres longue vye, a Lamballe ce XVIIIe jour d'avril 1561.

Votre tres humble et tres obeissant suget et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

150. Le duc d'Étampes à Charles IX, Nantes, 26 avril 1561.

BnF, Ms. Fr. 3186, f° 103.

Sire, j'ay passé par la ville de Rennes pour entendre au vray de ses troubles qui y ont esté que j'ay grace a dieu trouvez desja si passiffiez et beaucoup de gens de bien tant d'une part que d'aultre en si bonne voulonté de prandre garde et empescher doresnavant que cela n'advienne plus que j'espere que vous en aurez contantement combien qu'il y en aict Sire, tousjours quelcun de si folz qui ne se peuvent contenir a quoy je mecteray peyne pour les y contraindre mesmes suyvant les lettres qu'il vous a pleu m'escripre de XIeme de ce mois que je receuz mardy au soir audit Rennes lesquelles je communique a voz oficiers de la justice afin de leur faire tousjours mieulx entendre votre intention. Et ne voy poinct Sire, qu'il y aict rien meilleur pour empescher lesdits troubles et contenir ung chacun que comme il vous plaist commander une prompte et examplaire pugnition de ceulx que contreviendront d'une part ou d'aultre a voz edictz et ordonnances mais moy ne vosdits oficiers a qui il vous plaist en bailler la charge n'ozerons y touscher si ce n'est que ce pouvoir soict par ecdict publyé en votre court de parlement de ce pais. Touteffois en attendant cela sera pour inthimider et tenir davantaige en craincte ceulx qui l'entendront combien que je doubte que a la longue, voyant que ce ne sont que menasses qu'ilz n'en tiennent pas grand compte. Mais je n'ay laissé d'advertir voz aultres oficiers des sieges presidiaulx a qui j'ay envoyé la coppie de vosdites lettres adce qu'ilz ne faillent de suyvre en cela le commandement de votredite magesté. Ne voullant aussi oblier a

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

vous dire que j'arrivay hier en ce lieu ou je me suis pareillement enquis comme toutes choses si sont passées et a la verité adce que j'ay peu scavoir il y a eu de bien grandes follyes a quoy messieurs de la court de parlement et voz officiers ont semblablement donné le meilleur ordre qu'ilz ont peu tant pour s'en estre informez que avoir mis aucuns de ceulx qu'ilz pensent avoir failly prisonniers pour en estre faict telle pugnition qu'il se trouvera qu'ilz auront merité et mecteray peyne parce que ceulx de la ville s'excusent que ce sont ceulx des galleres et que j'ay entendu que ceulx des galleres disent que se sont ceulx de la ville. De me informer plus au vray d'ou vient la faulte pour faire chastier ceulx qui se trouveront en estre l'occasion afin de donner exemple aux aultres de n'en faire le semblable et tiendray la main spendant que je seray en ce quartier qu'il n'y arrive aucuns troubles les admonnestant de vivre en repoz et unyon. Mais en attendant craignant que vous feussiez en peyne de ce que je vous en avois escript je n'ay voullu faillir de vous faire la presente pour vous advertir de ce que j'ay peu scavoir. Touteffois Sire, je croy que quelque demonstration qu'on face d'une part et d'aultre d'une bonne voulonté d'obeir que s'il ne vous plaist laisser quelcun de deca avecques quelque peu des forces pour les tenir en craincte que malaisement pourront ilz longuement vivre en repoz et demourer sans faire encores quelques follyes.

Sire, apres m'estre tres humblement recommandé a votre bonne grace je supplye a notre seigneur vous donner tres bonne et tres longue vye, a Nantes ce XXVIe jour d'avril 1561.

Votre tres humble et tres obeissant suget et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

151. Le duc d'Étampes à Charles IX, Nantes, 2 mai 1561.

BnF, Ms. Fr. 3186, f° 113.

Sire, voyant que grace a dieu toutes choses continuent par deca en plus grand repoz et unyon quelles n'en avoient repris l'origine et commencement et qu'il ne se congnoist pour ceste heure aultres tumulte ne esmotion que ce que je vous en escrpviz incontinant apres mon arrivee en ceste ville je n'ay pas voullu faillir a vous en donner cest adviz pour vous oster le doubte que vous en pourriez avoir combien qu'il y a tousjours quelques particullieres oppinions lesquelles pourroient soubdainement mener quelques folles entreprises et divisions qui ne les contiendroit en la timidité qu'ilz ont des deffences que je leur ay faictes de mectre a cela et ne contrevenir de toutes partz aux ordonnances de votre magesté lesquelles encores ne sont poinct si rigoureuses que sans les tenir de pres. Il seroit bien malaisé de les divertir non pas les gens d'honneur qui ne voudront jamais deffaillir mais la commune pensant mieulx faire de courir sus aux aultres qu'elle a tousjours eu horreur ne sera que bien en peyne en la craincte ou il la fault réduire si elle ne veoit des forces pour la y contraindre au besoing, de quoy dieu mercy, Sire, je n'ay poinct encores eu la peyne ne voulonté de les travailler mais de les traicter tousjours gratieusement et au plus pres qu'il m'a esté possible de l'intention de votre magesté enquoy je continueray encores suyvant ce qu'il vous a pleu me commander par voz dernieres lettres du XXVIme de ce mois et ne fauldray descrire ce qu'il vous plaist me mander en avoir ordonné de nouveau après que j'en auray receu les lettres de votredite magesté avec lesquelles il est tres necessaire de deffendre a toutes personnes le port des armes excepte ceulx ausquelz il aura este permis par votredite magesté et par votre gouverneur et lieutenants generaulx enquoy encores me trouverois je bien empesché d'en choisir qui ne soient trop affectionnez d'une part ou d'aultre au demourant Sire, vous aurez peu entendre par

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

le double des articles que les estatz de ce pais ont dernierement dressez et baillez a ceulx qu'ilz ont deputez pour se rendre a voz estatz generaulx la voulonté qu'ilz ont de faire a ce que je leur ay faict proposer en leur derniere assemblee pour le bien de votre service ou je n'ay poinct trouvé qu'ilz gardent rien derrière parce qu'ilz n'ont donné aultre charge a leursdits deleguez qui ne soit speciffié par lesdits articles desquelz je vous enverray la coppie incontinant apres la tenue desdits estatz. Synon qu'ilz doibvent tres humblement supplier votredite magesté de leurs faire delivrer les responces aux articles qu'ilz vous presenteront a Orleans. Touteffois Sire, j'ay envoyé querir tous ceulx qui sont commis pour cela pour veoir si je pourray entendre davantaige (v°) et si je n'y trouve aultre chose je ne passeray poinct oultre a la nouvelle convocation qui n'est poinct requise pour leur faire entendre l'unyon de la Royne et du Roy de Navare et princes de votre sang car elle est assez commune a tous a la tres grand joye et consollation des gens de bien de ce pais duquel puisqu'il vous a pleu me faire cest honneur Sire, de me commander vous aller trouver je me achemineray dans deux ou trois jours aux meilleures journées que ma santé le pourra porter pour vous aller rendre meilleur compte de l'estat de vosdites affaires et cependant donneray ordre a ce que je verray requis pour votre service repoz et transquillité de voz subject. Et d'aultant Sire, que par l'estat qui a esté dressé et dernierement envoyé des charges sur voz finances de ce pais l'on a augmenté la creue des gaiges du prevost des mareschaulx et ses archiers que ceulx dudit pais ont accordé et faict lever sus eulx par votre consentement pour donner audit prevost et archiers meilleur moien de vous y faire plus de service et debvoir audit pais a esté ladite creue mis au fondz de voz finances et rayée dudit estat avec deffence de les paier ceulx d'icellui pais qui ont entendu cela l'ont trouvé fort estrange ayant esté ladite creue accordée pour deulx ans seullement a l'occasion des aultres grandz affaires qu'ilz ont souffertz et m'ont lesdits prevost et archiers prié supplier tres humblement votre magesté de les faire oster dudit estat et retranchement commander qu'ilz n'y soient compris ce qui me semble raisonnable pour le peu d'appoinctement qu'ilz ont lequel porte le pais et pour le service que lesdits prevost et archiers ont a y faire tant pour ce que je leur ordonne Sire, les occasions qui s'offrent ordinairement mesmes la court de parlement qui ne les laisse gueres en repoz que pour aultres affaires que journellement leur surviennent audit pais.

Sire, me recommandant tres humblement a votre bonne grace je supplye le Createur vous donner tres bonne et tres longue vye, a Nantes ce II de May 1561.

Sire, depuis mes lettres escriptes j'ay entendu que les ordonnances lesquelles par voz dernieres lettres votre magesté me mandoit memoires ont esté envoiés a la court de parlement que comme je pense y fera son debvoir de les faire.

Votre tres humble et tres obeissant suget et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

152. Le duc d'Etampes à Catherine de Médicis, Nantes, 2 mai 1561

BnF, Ms. Fr. 3186, f° 115.

Ma Dame, depuis que dernierement, estans arrivé en ceste ville de Nantes j'adverty le Roy et vous de l'estat de ce pais les choses y ont continué par aparence en assez grant doulceur mais je suis contrainct de vous dire que je fais grans doubte que cela puisse durer longuement car je

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

voy les voulontez si divisées et avec une telle obstination de toutes les partyes que encores que les saiges et gens d'honneur se contienent avec la parolle il y a des deux party tant de foulz et gens que ne demandent que trouble qu'il est du tout impossible que cela se puisse calmer sans force et si aparente pugnition des infracteurs des ordonnances que la craincte en demeure aux aultres je mecteray peyne ma dame de les laisser au meilleur estat que je pourray. Mais il est requis qu'il plaise a votre magesté y renvoier monsieur de Bouillé car il congnoist encores mieulx la facon de vivre de ce pais que ne peult monsieur de Martigues qui pourra faire plus de secours pres de vos magestez ausquelles j'espere rendre compte bien tost plus amplement de toutes choses qui me gardera de vous en ennuyer pour ceste heure synon ma dame que s'il est vray comme l'on faict bruict en ce pais qu'il se remue du mesnaige en angleterre vous scavez comme nous en sommes voisins et l'estat en quoy sont noz places qui ne peult estre gueres plus maulvaises en toutes choses.

Ma dame, apres m'estre recommandé tres humblement a votre bonne [121] je supplye a notre seigneur vous donner tres bonne et longue vye, a Nantes, ce IIeme de may 1561.

Votre tres humble et tres obeissant sugez et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

153. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Saint-Symphorien, 13 mai 1561.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Caulenaye, m'en allant a la court et demourant monsieur de Martigues mon nepveu pour pourveoir aux affaires qui pourroient survenir en Bretaigne, vous aiant tousjours congneu bien fort affectionné au service du roy et prest a vous y emploier quant je vous ay adverty, j'ay bien voulu vous faire ce petit mot a vous prier d'avoir quelque nombre de voz parens et amys prest avec vous pour le premier jour de juing prochain pour si mondit nepveu vous advertist qu'il en soit besoing de vous rendre au lieu qu'il vous mandera, a quoy je me promectz si bien que ne vouldriez faillir de luy donner votre adviz que cela me gardera de vous en dire davantaige après avoir prié notre seigneur vous donner, monsieur de la Caunelaye, ce que desirez. A Sainct Syphorien, ce XIIIe de may 1561.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

154. Le duc d'Étampes à Charles IX, Les Ponts-de-Cé, 16 mai 1561.

BnF, Ms. Fr. 3186, f° 119.

Sire, je m'estois mys en chemyn pour essaier a vous aller trouver[122] et vous faire quelque service mais pour le doubte de quelques troubles je ne me suys voullu eslongner davantaige

[121] Le scribe à oublié le mot « grâce ».

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

sans y pourveoir mesmes a quelques petites follyes qui depuis mon partement sont arrivées en la ville de Rennes a cause d'une assemblée qui a esté faicte en une maison de ladite ville qui y a incisté le peuple mais adce que j'ay entendu votre senneschal dela y a faict si bien son debvoir que grace a dieu cela c'est passifyé et en a pris deulx de ceulx qui estoient les aucteurs et chefz de ladite assemblée pour lesquelz aucuns de leurs amys sont desja venuz devers moy pour suyvant le dernier eedict que votre magesté a faict pour lesdits troubles les faire delivrer a quoy Sire, je n'ay voullu touscher sans en entendre plus amplement votre voulonté et vous supplye tres humblement me faire tant d'honneur que de me commander ce qu'il vous plaist qu'il en soit faict aiant spandant mandé aux juges de faire inviolablement observer voz eedictz et ordonnances a quoy de toute ma puissance je ne fauldray de leur tenir la main. Mais Sire, je voy des deulx costez chacun si oppiniastre et avec si peu de craincte qu'il est impossible de les pouvoir contenir sans avoir quelques forces dont il me desplaist bien fort, Sire, vous importuner si souvent et vous supplye tres humblement ne penser que ce soit aultre chose que le regret que j'aurois de veoir qu'il arrivast chose en mon gouvernement qui vous donnast desplaisir.

Sire, je me recommande tres humblement a votre bonne grace suppliant a notre seigneur vous donner tres bonne et tres longue vye, au Pont de Sé, ce XVIme may 1561.

Votre tres humble et tres obeissant suget et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

155. Le duc d'Étampes aux Nantais, Châteaubriant, 19 mai 1561.

Mention, AMN, BB 4.

Il les exhorte de vivre en union et amitié sans séditions ni assemblées contre les ordonnances du roi.

---

156. Le duc d'Étampes à Charles IX, Lamballe, 7 juin 1561.

BnF Ms. Fr. 3186, f° 136.

Sire, le jour auparavant le sacre je receuz les lettres qu'il vous a pleu m'escripre du XXIIIIeme du mois passé par lesquelles votre magesté me commandoit de donner ordre et avoir soigneussement l'oeuil qu'il ne se feist en ce jour la en ce pais aulcung trouble ne esmotion. A quoy, suyvant ce qu'il vous avoit pleu m'escripre quelque temps auparavant j'avoys pourveu sellon le peu de puissance que j'ay de tout ce qu'il m'estoit possible, de faczon que j'espère que ladite feste se sera passée sans desordre car j'ay au jourd'huy esté adverty que en la ville de Rennes dont je doubtois bien fors toutes choses se sont si bien contenues que grace a dieu il n'y est rien surveneu. Combien qu'il y en aict eu de si oppiniastres de ceulx de ceste nouvelle Religion qu'ilz n'ayent voullu tendre devant leurs

[122] En effet, il est prêt d'Angers pour aller retrouver la reine mais trois jours plus tard il est de retour à Châteaubriant et a rebroussé chemin.

maisons ne souffrir que d'aultres y tendissent et qu'ilz ayent davantaige faict ad ce que j'ay entendu une responce assez audassieuze dont j'ay escript au senneschal pour m'envoier les proces verbaulx et informations qu'on m'a mandé qu'il en a faict pour apres vous en advertir amplement et entendre ce qu'il vous plaira qu'il y soit faict encore sire que je me doubte, suyvant ce que m'avez desja escript, que vous me direz qu'il n'est poinct de besoing de vous envoier lesdites informations ains y proceder sellon voz ordonnances mais il plaira a votre magesté entendre que pluspart d'icelles ne sont poinct passees par voz courtz de parlement ou celles que le sont cest avec plusieurs modiffications et oultre cela en l'estat ou sont au jourd'huy les choses il est impossible de les executer sans forces que je vous ay, Sire, desja tant de fois mandé que je crainctz de vous en importuner. Mais je voy la ruyne si preste a venir que je suys encores contrainct de vous dire qu'il est du tout necessaire d'y pourveoir bien tost vous suppliant tres humblement ne penser que ce que je vous en escriptz soit pour aultre chose que pour l'affection que j'ay a votre service et le desir que j'ay que voz subjectz vous rendent l'obeissance qu'ilz doibvent. Ne voullant oblier a vous dire que ledit senneschal, cappitaine et plusieurs gens de bien et principaulx de ladite ville y ont faict tres bon debvoir et monstre avoir une grande voullonté de vous faire quelque service car adce que j'ay peu entendre il y a long temps qu'il n'y eut tant de popullaire en ladite (v°) ville qu'il y avoit ce jour du sacre dont la pluspart avoit bonne envye de se remuer. Je ne vous puys, Sire, mander ce qui sera succeddé ce jour la en la ville de Nantes pour n'en avoir encores rien entendu mais j'espere que messieurs de la court de parlement et mon nepveu monsieur de Martigues qui est la aupres y auront si bien fait leur debvoir qu'il n'y sera rien arrivé qui vous doibve desplaire et qu'ilz ne fauldront de vous advertir si desja ne l'ont faict comme tout si est passé.

Sire, je me recommande tres humblement a votre bonne grace et supplye a notre seigneur vous donner tres bonne et tres longue vye, a Lamballe, ce VIIme de juing 1561.

Vostre tres humble et tres obeissant suget et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

157. Le duc d'Étampes à Charles IX, Lamballe, 25 juin 1561.

BnF, Ms. Fr. 3186, f° 163.

Sire, j'ay receu les lettres qu'il a pleu a votre magesté m'escripre du XVIIIeme de ce mois par ou vous me faictes response aux dernieres lettres que je vous avois despechees qui a mon adviz n'ont esté bien prises ou ont esté mal escriptes car il n'a poinct esté pris aucune personne en ce pais de ceulx qui n'ont poinct tendu le jour du sacre mais en a esté seullement informé pour le vous faire scavoir a la verité et entendre sur ce votre voulonté suyvant laquelle toutes choses seront mises en seurceance jusques a l'avoir attendu sur ce plus amplement et a ceste cause et pour pourveoir si bien a toutes choses qu'il ne puisse arriver aulcun desordre je demeureray en ce pais jusques a la fin de ce mois et au commancement de l'aultre je partiray pour suyvant ce qu'il vous plaist me commander me trouver le XXme du mois prochain a l'assemblée que votre magesté entend y estre faicte et si je puis quelques jours auparavant ou, Sire, je vous feray bien au long entendre l'estat ou j'auray laissé toutes choses en cedit pais que je voy graces a dieu en si bon train que j'espere qu'il ne se y trouvera rien jusques a avoir veu ce qui surviendra en ladite assemblée ce que les deulx coustez attendent en bien grant devotion et donneray aussi ordre si votredite magesté y envoye les

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

compaignyes que me mandez de les faire loger aupres des villes de Rennes et Nantes pour estre celles qui sont plus a craindre s'il advenoit quelques troubles ou sedition en cedit pais et passeray par tous deulx pour veoir comme toutes choses y sont et attendant estre la et scavoir ce qu'il plaira a votredite magesté me commander je y laisseray monsieur de Martigues mon nepveu qui avec voz aultres serviteurs pourveoira a ce qui y surviendra espandant.

Sire, je me recommande tres humblement a votre bonne grace, suppliant a notre seigneur vous donner tres bonne et tres longue vye, a Lamballe, ce XXVme de juing 1561.

Vostre tres humble et tres obeissant suget et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

158. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 2 juillet 1561.

BnF, Ms. Fr. 15875, f° 5.

Ma dame, après avoir passé par la ville de Rennes ou dieu mercy j'ay veu que chacun faisoit aparence de se bien contenir desirant laisser touttes choses s'il m'est possible auparavant partir de ce pais en bon repoz et unyon. Je suis venu en ce lieu de Nantes auquel il estoit faict un jour ou deulx auparavant quelques troubles et craignant que le roy et vous en feussiez advertiz par d'aultres qui paradventure les vous eussent faict plus grandz qu'ilz n'ont esté je n'ay voullu faillir de vous escripre ceste lettre et vous dire, Ma dame, que ce n'a esté que une bapterye entre aucuns particulliers qui touteffois parce qu'il y en avoit des deulx religions en eussent peu admener de plus grandz s'il n'y eust esté pourveu, mais l'on prins incontinans ceulx que l'on trouva qui y estoient de faczon que j'espere qu'il n'en succedera aultre chose mesmes parce que j'ay expressement ordonné a voz juges d'en faire telle justice qu'elle puisse servir d'example aux aultres a quoy, je pense qu'ilz n'y fauldront comme je ne veulx aussi faillir, Ma dame, a vous mander qu'il y a eu ung aultre trouble pour quelque homme que ceulx des galleres avoient pris prisonnier et mené en icelles. Et pour aucuns desdites galleres qui furent aussi prins bien tost apres touteffois, Ma dame, tout cela c'est pacifié incontinant que j'ay esté arrivé et espère laisser toutes choses en si bon train attendant qu'il y soit pourvu de remèdes qui puissent durer dont il est bon besoing qu'il ne se innovera rien qui vous doibve desplaire comme je vous diray plus amplement dedans le XVe de ce mois que j'espere obeissant ad ce qu'il a pleu au Roy et a vous me commander vous trouver m'estant pour c'est effect achemyné aux meilleures journées que je puis.

Ma dame, je me recommande tres humblement a votre bonne grace, suppliant a Notre Seigneur vous donner tres bonne et tres longue vye, a Nantes ce IIme de Juillet 1561.

Votre très humble et très obeissant suget et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

159. Le duc d'Étampes à M. d'Acigné, Lamballe, 29 juillet 1561.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Morice, col. 1313.

Monsieur d'Acigné[123], ayant entendu par le Capitaine Breil, et ceux qui sont allez de sa part devers vous l'ordre que depuis mes précedentes lettres vous avez donné à la réduction de ce qu'on m'avoit fait entendre avoir passé en vos maisons et terres touchant la religion, et la bonne volonté que vous aviez vous regler aux Edits du Roy, j'en ai esté très aise, et de veoir que vous me vueillez donner par là occasion de continuer la bonne volonté que j'ai toujours eue à vous et vostre maison, en vous comportant modestement soubz les ordonnances, de l'entretenement desquelles je suis tant amateur, que je n'en scaurois excuser aucun, qui y vueille contrevenir, comme je pense bien que vous n'en aviez point de volonté…et ne croyez tous ceux qui par leur seule ambition vous en vouldroient bien divertir et couvrir leur passion ou mauvaise affection à la conservation des Edits et ordonnances de Sa Majesté soubz vostre nom, qui…appelle…où il faut y soubscrire, Monsieur d'Acigné, ni vous asseurer non plus que à beaucoup d'autres persuasions que ces gens là vous vouldroient faire pour ne vous laisser en repos par leurs discours. Et ai fait entendre à Beauvoir[124] présent porteur, lequel vous me ferez plaisir de ne retenir gueres par delà, mais le délaisser venir à ce qu'il me vienne retrouver incontinent ici d'où je ne partirai plustost pour aller en basse Bretaigne qu'il ne soit de retour. Priant à tant nostre Seigneur vous donner, Monsieur d'Acigné, bonne vie et sa grace, après m'estre bien fort recommandé à la vostre. De Lamballe ce 29e jour de juillet 1561.

---

160. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 25 septembre 1561.

BnF, Ms. Fr. 15875, f° 192.

Madame, incontinant que je suys arivé icy je n'ay pas voulu faillir a vous faire ceste depesche par la poste pour vous advertir que je n'y ay pas (dieu mercy) trouvé les choses si aigres et confuses qu'on les m'avoit raportées et que je vous avois sur cela escript. Bien est vray, Madame, qu'entre aucune choses il s'est rendu en ceste ville quelque trouppe de gentilshommes des pays d'Anjou et de Poictou desquelz l'on avoyt mauvaise oppinion et que pour la reformation de la religion ilz voulussent entreprendre quelque chose contre le service du roy, mais Madame, ilz se sont venuz representer a moy pour s'en excuser et la dessus declarer que veritablement ilz sont de l'eglise reformée en laquelle ilz desirent qu'on les laisse vivre en repoz comme ilz esperent qu'il plaira au roy. Et m'attandz bien que avant le partement de ceste compagnye il y en aura assez qui en feront pareille instance. M'ayant bien davantage remonstré les autres que tant s'en failloit qu'ilz feussent participans au scandal et desordre que a esté faict en certaines églises de deca qu'ilz s'estoient venuz offrir pour courir sus a ceux qui y avoient deffailly deliberez d'obeyr a tous commandemens qui leur seroient faictz pour le service du roy et jusques a satisfaire aux moyens particuliers en cela qui me faict esperer, Madame, que tout sera myeux contenu que je ne m'y attandoys et que par ce moyen l'on poura myeux traicter dela subvention des debtes et afaires du roy dont l'on fera

[123] Jean d'Acigné (†1573), fils de Jean VII (†1540) et d'Anne de Montejean, se convertit au protestantisme et favorise la création d'un lieu de culte à Chateaugiron. C'est dans son château de Couëdor que se tient le synode de septembre 1562. Mais il ne s'implique pas dans la défense armée du protestantisme, revient au catholicisme et devient capitaine d'ordonnance dans l'armée royale. Son frère, François d'Acigné, sieur de Montejean, est un fidèle d'Andelot et participe à toutes ses aventures. Il fonde une église à Combourg, accompagne Montgomery en 1562 et meurt à Jarnac en 1569.

[124] Prigent Boterel, sieur de Beauvoir, procureur pour le comté de Penthièvre.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

tantost ou devant la proposition suyvant ce qu'il a pleu a voz magestez commander ou si vous en feray entendre la resolution tout aussitost que je l'auray eue des estatz, lesquelz je persuaderay en ce qu'il me sera possible pour essayer de parvenir a ce que vosdites magestez en demandent, et a tant

Madame, me recommandant tres humblement a votre bonne grace, je supplieray notre seigneur vous donner tres bonne vye et longue, a Nantes, du XXVme jour de septembre 1561.

Madame, je ne veux oblier a vous dire que monsieur de Rohan est venu icy bien acompagné d'hommes ausquelz il n'a voulu faire porter les armes quant il a entendu que vouz l'aviez desagreable, Monsieur d'Andelot s'y est aussi trouvé et contynue ~~tousjours~~ le bon debvoir qu'il a tousjours tesmoigné au service de voz magestez pour lequel je ne faudray a vous advertir dans deux ou troys jours de ce que y passera.

Votre tres humble et tres obeissant suget et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

161. Le duc d'Étampes à Charles IX, Nantes, 1er octobre 1561.

BnF, Ms. Fr. 15875, f° 186.

Sire, j'arrivay en ceste ville le XXVme de ce mois ou je trouvay tres grande assemblée principallement de la Noblesse et entre autres messieurs de Rohan et d'Andelot et le landemain avec messieurs de Martigues, Bouillé president et general et aultres commissaires je feiz assembler ceulx des estatz de cedit pais et leur fut par ledit president faict entendre le contenu en la commission et instruction qu'il vous a pleu nous envoier. Et de ma part je n'oubliay de leur bien dire combien les obligent davantaige a vous subvenir l'honneur que vous leurs faisiez d'avoir telle seureté en leur bonne affecton et fidellité de ne leur limiter rien ou je les ay trouvé, Sire, en si bonne voulonté qu'ilz vous ont librement accordé plus que je n'en esperois veu leurs puissances comme vous voirez par ung extraict de leur response que je vous envoye. Et oultre se sont assez voulontiers reductz a laisser les armes et accorder ung reiglement qui a mon advis est bien aprochant de l'instenction qu'il vous avoit pleu me bailler et tel que s'il est observé j'espere que ce pais demourera en repoz. Je n'ay poinct, Sire, encores touché a oster celles de ceulx de ceste ville pour les remonstrances qu'ilz m'ont faictes qu'elle estoict en frontiere et qu'ilz estoient subjectz a faire la garde aux portes et que grand nombre d'estrangiers y arrivent souvent et davantaige qu'ilz m'ont faict la submission que je vous envoye par ou comme votre magesté pourra veoir ilz promectent a tenir toutes choses sellon que je leur ay faict entendre estre votre voulonté. Au reste, Sire, vous entendrez aussi comme vos fermes se sont passées ou il y a eu assez bonne augmentation et en tout messieurs les aultres commissaires qu'il vous avoit pleu mectre avec moy n'ont rien oblyé de ce qu'ilz doibvent a votre service et quant a moy il me deplaist que je n'ay peu mieulx faire et que je n'ay meilleur moien d'executer l'envye que j'ay de vous en faire, qui est tout ce que je souhaicte en ce monde et demourer en votre bonne grace a laquelle je me recommande tres humblement et supplie Notre Seigneur vous donner, Sire, en sante tres heureuse et longue vye, a Nantes, ce premier jour d'octobre 1561.

Sire, j'ay retardé ce porteur deux jours apres mes lettres escriptes afin de vous envoier par luy ung extraict de ce qui vous a esté accordé par les estatz qui ont esté long temps auparavant se pouvoir resouldre pour les termes du payement.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Votre tres humble et tres obeissant suget serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

162. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 1er octobre 1561.

BnF, Ms. Fr. 15875, f° 233.

Madame, vous aurez entendu par mes dernieres lettres l'estat ou estoient les choses en ce lieu qui avec l'aide de notre seigneur ont tellement succeddé que j'espere que l'on y vivra d'icy en avant en plus grand repoz que par le passé. Et ont tous approuvé de tres grande voulonté ung reglement de police que nous avons receuilly de tous voz eedictz qui me semble si aprochant des instenctions qu'il vous avoit pleu me donner que j'ay pensé que vous l'auriez agreable veu aussi la generalle submission d'obeir aux ordonnances il est vray madame qu'il ne fault pas s'attendre que les predications et petittes assemblées prinses leur puissent estre ostées mais ilz m'ont tous asseuré attendant ce qu'il vous plaira resouldre a la votre de Poissy de n'en entreprande nulles publicques et pareillement aux villes et encores aux princes que ce sera en si petit nombre a portes fermées et sans armes que l'on n'aura occasion de s'en scandaliser. J'eusse bien désiré madame qu'ilz s'en feussent depportez du tout sellon les edictz mais encore pensé-je n'avoir pas peu gaigné veu le nombre qu'ilz sont et comme il seroit malaisé de les en empescher sans une grant ruyne qu'ilz ayent voullu laisser les publicques par les armes et change les desseigns qu'ilz eussent peu avoir de prandre de force ce qu'ilz se remectent d'impetrer de voz magestez par humilité et obeissance et faire congnoistre combien ilz vous revèrent et honorent comme ilz ont faict grand demonstration car encores que ainsi que je vous ay mandé ilz excedassent tellement en nombre que tout ce qui est delibéré a ses estatz a esté a leur oppinion en tout ce qui a esté question de l'auctorité du roy et de vous madame, ilz ont demonstré bien grant afection et mesmes au faict de la subvention. Car ayans entendu de leurs depputez qui a le verité y ont faict ofice de bons serviteurs de voz magestez votre necessité et l'esperance que donne a tous la vertueusse jeunesse du roy et votre bonté ilz ont liberallement accordé et pareillement l'aultre partye plus que je pense que ne peult porter leur puissance et charge sur choses ou la noblesse mesmes et les plus grands en portent le plus grant faix pour soullaiger le pauvre peuple qui a la verité ne l'eut sceu porter. J'eusse bien voullu qu'ilz eussent plus faict et croy qu'ilz l'eussent aussi désiré s'ilz eussent peu, mais il me semble, madame, veu la saison ou nous sommes, que vous avez occasion de vous en contanter. Il est vray qu'ilz n'oblient poinct ce qui leur a esté promis de les soullaiger estant le roy quicte d'où il n'a pas tins a moy qu'ilz ne se soient passez et oblieront encore moings le repoz qu'ilz desirent pour le faict de la religion ou ilz ont telle affection au moings la plus grant part de tout ce qui est icy (ou il deffault peu des principaulx de la noblesse) qu'il n'y a rien qu'ilz ne facent pour y parvenir avec la licence du roy et de vous, il y en a eu quelques ungs qui n'ont pas du tout esté de ceste oppinion. Au moings quant a demander temples et le me sont venuz dire, toutesfois pour estre en beaucoup plus petit nombre il a passé sans querelle a la pluralité des voix et toutes les parties en tres grande concorde principallement en ce qui touche le service et obeissance du roy et de vous et ne veulx faillir de vous redire madame sellon la verité que je doy a voz magestez que la presence de Monsieur d'Andelot y a tellement servy qu'il a bien faict parroistre combien il vous desire et peult servir et s'i est aussi monsieur de Rohan tres bien et modestement porte et mesmes pour ce differend qu'il a avec ceulx de ceste ville ou je craignois bien qu'il s'en renouvellast

quelque chose et ay faict ce que j'ay peu pour les mectre d'accord en quoy il est reduict jusques a m'en voulloir croire si ont ceulx de ladite ville mais il demande reparation de son honneur d'aultant qu'ilz l'ont accusé devant voz magestez et pretent d'estre grandement offence et de l'aultre part les aultres se persuadent avoir le droict de leur costé qui est cause que je doubte que je n'y pourray rien faire toutesfois il m'a asseuré de n'y proceder que par la justice qu'il en demande au roy et a vous (v°) j'ay aussi madame plusieurs aultres petittes plainctes a quoy je desirerois bien pourvoir mais je m'en trouve bien en peyne pour estre presque tous les juges suspectz a l'une ou a l'aultre et est cela cause que tout demeure impugny. Ou pour le moings en telle longueur qu'il n'en revient nul exemple et viennent presque toutes lesdites plainctes desordres du desuy ou delay de la justice de voz juges dont aucuns sont mesme chargez d'estre aucteurs des seditions a quoy il est bien besoing qu'on donne ordre et j'ay bien grant regret madame que vous n'avez eu icy plus grant nombre de noz prelatz. Car sans le deffault d'eulx et l'attente qu'on a de la resolution de l'assemblée de Poissy, je pense qu'il y en eust eu de si bonne voulonté qui eussent comme vous le desirez faict quelque bonne chose et afin madame que le reglement qui a esté ordonné pour la police feust mieulx observé, je prye monsieur d'Andelot d'assembler ung bon nombre des principaulx de la religion pour les prier et exhorter de vivre tous doresnavant en repoz et rendre en toute humilité l'obeissance qu'ilz doibvent au roy et a vous ce qu'il a faict et n'a rien oblyé pour leur faire entendre ce qui estoit pour ce necessaire mais parce que apres afin de les inciter davantaige, il leur feist encores faire une exhortation par ung de ses ministres aucuns s'en voullurent scandalizer et saichant bien que vous l'entendrez je n'ay poinct voullu faillir de vous en advertir adce que l'on ne le vous face aultrement entendre qu'il a esté. Car (graces a dieu) tout a passé en paix. Je ne veulx oblier madame a vous dire que ceulx de ce pais desirent extremement … ferme de la traicte et recevront grant desplaisir d'en estre refuzez. Par quoy veu le debvoir ou ilz se mectent il me semble que vous les debviez gratifier cela rembourceant et satisfaisant si bien les aultres qu'ilz aient occasion de se contenir,

Madame je me recommande tres humblement a votre bonne grace et supplye a notre seigneur vous donner tres bonne et tres longue vye, a Nantes ce premier jour d'octobre 1561.

Madame, depuis ma lettre escripte et a ce soir j'ay trouvé moien que une des choses que je craignois le plus qui admeneroit quelques troubles et follies qui estoit une vollerie de maison qui avoit esté faicte il y a quelque temps en ceste ville a este accordé et la partye satisfaicte par ceulx de cestedite ville encores qu'il y en eust bien peu qui en feussent occasion ne concertans et ne reste plus que ung pauvre homme qui esté bastu a la porte de ceste ville que j'espere auparavant partir deman de le faire si bien satisfaire qu'il ne demourera en ladite ville nulle occasion de plaincte ne different que celui de monsieur de Rohan qui comme je vous ay escript est venuz a voz magestez toutesfois madame quelque chose qu'il y aict pour ceste heure. Je voy ceste ville si aysée a esmouvoir et les deux partyes si malaisées a contenir que pour cest effect et le service du roy et le votre il sera besoing comme je vous escriptz qu'il y eust tousjours quelque homme d'auctorité.

Madame, j'ay esté contrainct de retarder ce porteur trois ou quatre jours pour vous envoier l'extraict de ce qu'ont accordé ceulx du pais qui ne se pouvoient resouldre des fermes parce que la ferme qu'ilz accorderent des estatz passez court bien avant sur ceulx icy et aussi pour cuyder en oster ce contract qu'ilz demandent faire [et] n'ay sceu gaigner synon qu'ilz n'ont poinct mis la demande des temples mais l'ont remise sur les articles des deputez qu'ilz y envoyent.

Votre tres humble et tres obeissant sujet et serviteur,

Jehan de Bretaygne

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

163. Le duc d'Étampes au roi de Navarre, Nantes, 3 octobre 1561.

BnF, Ms. Fr. 15875, f° 318.

Sire, je ne vous enveray de ce qui s'est faict a noz estatz car vous en serez assez informé par ce que j'en j'escry au roy et la royne et ne vous diray sinon que je desire sur toutes choses que leurs magestez et vous (sire) croyez que je ay faict ce que j'ay peu et suys marry que ce n'est myeulx encores que j'espere que vous en recevrez contentement, et sur tout de la modestie et doulceur enquoy toutes choses ont passé veu la diversité des religions ou encores que ceulx de la nouvelle fussent en beaucoup plus grans nombre je n'ay veu contention synon a qui se monstreroit le plus obeissant et ne vous veulx celer (sire) que monsieur de Rohan si est porté si bien et sagement qu'il me semble que vous l'en devez louer et mesmes icy ou comme vous scavez il est en different avec ceulx de la ville que j'ay mis peine d'accorder en quoy il m'a faict ceste honnesteté de se soubzmectre a moy mais voyant qu'il se pretend offensé en son honneur pour la plaincte qu'ilz ont faicte au roy et en demande reparation. Et que les autres ne voulloient passer plus avant que de se offrir a luy faire service et le supplient de les tenir en sa bonne grace desnyant l'avoir offensé ne pensé ne voullu faire je n'y ay peu faire autre chose par quoy (sire) estant bien deliberé de n'y proceder que par la justice qu'il en espere du roy il m'a dict en escripre a la royne et a vous et est bien requis pour empescher qu'il n'en advienne quelque desordre. Que l'on commecte quelque gens de bien non suspectz et qui entendent cela lesquelz apres en avoir informé en facent le rapport a vous et au conseil de sa magesté pour y estre ordonné. Sire, je me recommande tres humblement a votre bonne grace et supplye notre seigneur vous donner en santé bonne et longue vye, de Nantes, ce IIIme jour d'octobre 1561.

Votre tres humble et tres obeissant serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

164. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 3 octobre 1561.

BnF, Ms. Fr. 15875, f° 320.

Madame, si comme je supplye a notre seigneur que vous ayez agreable le service que je vous ay faict et que soyez contente de ce qui vous est accordé je vous supplye tres humblement qu'il vous plaise avoir memoire de la promesse qu'il vous a pleu me faire de me faire paier de tout ce qui m'est deu qui monte (a mon advis) sans comprandre ceste année, trente deux ou trente trois mil francs et vous me donnerez moyen de sortir d'une infinité d'affaires que j'ay et de myeulx servir le roy et vous qui est la seulle occasion pourquoy je desire ma vye et mon bien s'il vous plaisoit en faire autant pour environ quatre mil frans qui sont deuz a mon neveu vous feriez grant aumosne et il en a gaigné quelque chose car me trouvant mal et estant empesché a chose qui vous importoit plus il a tenu voz fermes ou il a esté si bon mesnaiger qu'elle sont augmentées de pres de trente mil frans, le pauvre monsieur de Bouillé en a, madame, aussi bon besoing que les autres et me semble que quant vous luy baillerez quelque chose qu'il ne seroit pas perdu car il travaille en tout ce qu'il peult pour vous faire service et

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

croy que pour ung temps comme j'escriptz a monsieur le chancellier qu'il serait besoing qu'il n'esloignast poinct de ceste ville qui est le lieu ou je crains le plus qu'il arrive desordre. A quoy toutesfois auparavant que d'en partir je donneray le meilleur remede qu'il me sera possible actendant qu'il plaise a dieu nous en donner ung bon dont je le supplye et qu'il vous doyent madame tres bonne et tres longue vye, me recommandant tres humblement a votre bonne grace, de Nantes, ce IIIme jour d'octobre 1561.

Votre tres humble et tres obeissant suget et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

165. Le duc d'Étampes à Charles IX, Lamballe, 10 octobre 1561.

BnF, Ms. Fr. 15875, f° 338.

Sire, depuis que dernierement je vous ay escript j'ay passé par la ville de Rennes ou la grace a notre seigneur et par la bonne providence de messieurs de votre court et obeissance des habitans je y ay trouvé toutes choses en tres bon estat de facon que m'ayant baillé pareille submission que je vous ay envoiée de ceulx de Nantes je leur ay laissé leurs armes en garde pour tenir la main forte a votre justice. En quoy mesdits sieurs de votre court ont si bien commancé que je m'atendz que tous devyendront saiges et voyant, sire, mon sejour n'y estre aucunement necessaire je m'en suys venu en ce lieu ou j'arrivay avant-hier pour me repouser quelque peu attendant ce qu'il vous plaira me commander et aujourd'huy est venu icy votre procureur general de ce pais[125] qui m'a dict de la part de ladite court comme depuis deux ou trois jours il leur a esté aporté ung eedict de votre magesté pour imposer cing soulz sur pipe de vin entrant aux villes closes de votre royaulme pour la subvention. Ce qu'ilz avoient differe de publier ayant entendu de moy ce que ce pais en avoit accordé jusques a m'en avoir adverty. Et parce, sire, que voyant le dabte [date] dudit eedict vous n'estiez lors adverty de ce que vous avoit esté accordé par ledit pais et que je pense que vous ne vouldrez y prandre l'ung et l'aultre qui a la verité seroit insuportable et que aussi vous ne le sauriez commencer a ceste heure pour durer encores ce qu'ilz ont imposé pour les cinquante mil livres de l'année passée. J'ay esté d'adviz qu'ilz supercedassent jusques a vous en avoir adverty et pour cest effect vous depescher ce porteur par lequel il vous plaira nous mander votre voulonté sy desja vous ne l'avez depesché apres avoir entendu ce que je vous ay mandé de Nantes vous suppliant tres humblement ne trouver maulvais si nous avons entreprins ce delay. Car ce a esté pensent vous faire service ne voullant oblier, sire, a vous dire que tout ainsi que j'ay trouvé comme je vous ay dict ceulx de votredite court bien dilligens a votre service et au bien de la justice de cedit pais je l'ay trouvée aussi bien estonnée de veoir que l'on leur retient la moictyé de leurs gaiges que seront du tout les ruyner n'ayant en ce pais la commodité des grosses espices qu'ilz peuvent avoir aux aultres parlemens en quoy de vray ilz se sont tousjours fort modestement portez et leur viendront encores plus mal a propos ceste perte qu'ilz ont esté contrainctz de remuer mesnaige a Rennes (v°) par quoy, sire, oultre ce que ceste compaignye la merite que l'on face pour elle. Je suis contrainct pour votre service et bien de voz subjectz de vous supplier ce que je fois tres humblement y voulloir avoir esgard et les traicter de facon

[125] Jacques Budes, sieur du Hirel, procureur du roi au parlement et vassal d'Étampes.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

qu'ilz puissent continuer de qu'ilz ont bien commancé. Au reste me commandez voz bons plaisirs pour y obeir toute ma vye.

Sire, je me recommande tres humblement a votre bonne grace et supplie a notre seigneur vous donner tres bonne et tres longue vye, a Lamballe, ce Xme jour d'octobre 1561.

Votres tres humble et tres obeissant suget et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

166. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 5 novembre 1561.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Caulnaye, a ce matin j'ay receu les lettres que m'avez escriptes par Guillaume Roussel, et puys que je voy que vous tenez voz choses si cheres que nous ne pouvons nous en accorder je vous prie si vous ne voullez en prendre jusques a troys mil cinq cens livres qui est ma derniere resolution m'accomoder des deux pieces de terres qui sont joignant les miennes lesquelles aussi bien vous avez voulu bailler a Beaulieu car je croy que vous ne m'estimez pas si peu que vous n'aymez autant de me faire plaisir, en cela que a luy dont je vous prie me mander votre volonté et a notre seigneur vous donner monsieur de la Caulenaye, ce que desirez. A Lamballe, ce Vme jour de novembre 1561.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

167. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 7 novembre 1561.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Caunelaye, estant resolu pour quelques nouvelles que j'ay eu de la court d'aller a Rennes environ ceste Sainct Martin, et désirant bien y estre acompaigné de personne qui me soient fidelles comme je m'aseure que vous estes, je vous prie vous y trouver avec ce que vous pourez de voz amys sans grand bruit et y aller comme si vous y alliez pour voz affaires sans armes aparentes mais touttesfois en estre secrettement bien armez et je donneray ordre que ce ne sera a voz despens ny aux leurs sur tout je vous prie que personne n'entende mesmes s'il est posible ceulx que vous n'y vouldrez faillir, je ne vous en diray davantaige, priant notre seigneur vous donner monsieur de la Caunelaye, ce que desirez. A Lamballe, ce VIIe jour de novembre 1561.

Je pense partir d'icy le landemain de la St Martin pour estre a Rennes le XIIIe jour.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

168. Le duc d'Etampes à Catherine de Médicis, Lamballe, 7 novembre 1561.

BnF, Ms. Fr. 15875, f° 295.

Madame, j'ay esté jusques a ceste heure en grand peyne de n'avoir rien entendu de la voulonté du Roy et de vous car je vous asseure que depuis que l'on a seu le departement de ceulx de Poissy et que vous avez contracté avec eulx il se remue bien du mesnaige et avoient desja ceulx de la Religion commandé a faire dedans les villes des assemblées de trois a quatre cens, il est vray que c'estoit sans armes mais il estoit fors malaisé a la commune de l'endurer de facon que a Nantes il y estoit survenu quelque baterye, toutesfois je pense que de ceste heure tout y est appaisé et que vous en aurez esté advertye par monsieur de Martigues ou de Bouillé, ilz s'estoient aussi en quelques lieux saisis de temples toutesfois sans viollance et lieux presque abandonnez. Je mecteray peyne madame de faire observer l'eedict du roy mais je vous supplye regarder que vous ostez la force a ceulx a qui vous commandez de chastier les aultres et que vous serrez obeye des gens de bien qui parce moien demeureront desarmez et les desobeissans dont il ne fault pas doubter qu'il n'y en aict encores assez d'aultant plus fortz je n'obliray rien de ce que pourray et ayant esté a Rennes je feray entendre a voz magestez ce que j'auray trouvé que je supplye a notre seigneur soit de facon que vous en aiez contentement ne voullant au reste oblier a vous dire madame que j'espere que ceste assemblée qu'il vous plaist faire d'un bon nombre de ceulx des courtz de parlement les prenant comme vous les scaurez bien faire choisir gens qui ayment l'honneur de dieu, l'authorité du roy et repoz publicq vous rendra plus contante et fera plus de bien que celle de Poissy dont je supplye a notre seigneur leur donner la grace et a vous madame tres bonne et tres longue vye, me recommandant tres humblement a la votre, a Lamballe, ce VIIme jour de novembre 1561.

Madame, je desirerois bien que vous puissiez contanter en quelque chose noz depputez qui sont la car s'ilz reviennent refuzez de toutes choses ceulx de ce pais qui s'estiment avoir bien faict ce pourront trouver descouraigez.

Votre tres humble et tres obeissant suget et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

169. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Rennes, 17 novembre 1561.

BnF, Ms. Fr. 15875, f° 395.

Ma dame, obeissant au commandement du Roy et le votre, je suys venu en ceste ville pour faire publier l'edict qu'il vous a pleu m'envoier et le faire executer en ce qui concerne les armes, qui a este trouvé fort malaisé a supporter aux habitans de ladite ville, et notamment a ceulx de l'antienne religion, remonstrans que ceulx qui jamais ne vous ont esté desobeissans se desarmeront pour demourer en proye de ceulx qui ne vous vouldront poinct obéir. Et que si ceulx la font quelque monstre d'obeissance cacheront la plus grand part desdites armes pour tenir les aultres en plus grande craincte. Touteffois, leur ayant remonstré comme expressement vous le commandiez, et que ceulx qui ne le vouldroient faire de voulonté, je donnerois bien ordre de les y faire obeir. Ilz se y sont liberallement accordez, et m'ayant les cinquanteniers rapporté par roolle le nombre desdites harquebuzes pistolles et pistolletz, je les ay faict mectre et deppartir par inventoire aux maisons des connestable, cappitaine, lieutenant

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

et seneschal de la ville qui ont bien de quoy respondre et pense ne vouldront faire une faulte ad ce que s'il survenoit occasion de les exploicter en ung endroict empesché par aucuns seditieulx qui se pouroient trouver, ilz en soient sescouruz des aultres quantons ou lesdites armes seront posées. Ceulx de la nouvelle Religion n'ont poinct entré en remonstrance pour les armes et ont montré d'y obeir voulontiers. Toutesfois je ne scay si le rapport en est veritable, mais, madame, je les ay trouvez bien pres d'entrer en grande division. D'aultant que ceulx de l'oppinion nouvelle avoient tellement augmenté leurs assemblées qu'elles se faisoient de quatre a cinq cens personnes, et au millieu et plus apparente maison de la ville, de quoy tout le reste estoit si scandallizé et esmeu que sans la grande dilligence de votre seneschal et aultres gens de bien il y eust desja eu grand desordre. Car les ungs disoient qu'ilz voulloient plustost mourir que d'estre privez de la parolle de Dieu, les aultres de mesmes plustost que les souffrir, et quant ilz entendroient que l'on les y vouldroit contraindre qu'ilz supplioient voz magestez de leur permectre plustost d'abandonner la ville. Et vous asseure madame que je ne m'y suys pas trouvé peu empesché par ce que encores que j'eusse donné ordre d'estre assez bien acompaigné congnoissant combien voz magestez ont desagreable que l'on use de force et doubtant des inconveniens que en pourroient advenir, j'ay avec ladviz d'aucuns des principaulx de votre court de parlement et aultres de voz serviteurs advisé et ordonné a ceulx de ladite oppinion nouvelle de ne faire plus d'assemblées ny presches soit en armes ou sans armes dedans la ville et exorté le plus que j'ay peu leurs ministres de faire garder d'en faire ailleurs, et ou ilz ne pourroient contenir leurs gens. Comme ilz m'ont remonstré je leur ay deffendu de le faire que dedans ung faulxbourg nommé la Madelaine en une maison ou de long temps ilz avoient commancé a se assembler, comme vous pourrez plus amplement entendre, madame, par les responce que je leur ay faicte sur leur requeste de laquelle je vous envoye la coppie avec le memoire de ladite responce bien marry d'avoir esté contrainct de passez cela, mais encores ne s'en contantent ilz combien qu'ilz m'aient promis de l'observer jusques a avoir entendu la (v°) voulonté de voz magestez sur les remonstrances qu'ilz vous doibvent faire ou je m'attenz bien qu'ilz n'oblieront a se plaindre de moy et pareillement les aultres de facon que les cuydans rendre tous contans ilz ne le sont guerres si est ce que sans venir a la force je n'y ay peu trouver aultre moien pour ceste heure. Et fault necessairement y pourveoir car il ne suffist pas d'oster les armes qui ne trouvera moien d'accorder ceste division d'oppinions si grande que il leur fauldra arracher jusques aux dentz et aux ongles pour les garder de s'entre battre. Dieu vous doint la grace d'y pouvoir donner le remedde necessaire car je crains bien que a la fin ceulx qui en toutes des = ces deux oppinions sont du tout sans aultre Religion que de leur ambition et liberté, se trouvent les plus fortz. Et fault necessairement, madame, qu'il vous plaise ayant prins et demandé le conseil de Dieu le pren[dre] et apres d'un bon nombre de gens de bien et esloignez de passion que vous donnez quelque reglement a ceste diversité de Religion. Afin que ceste la séparée et la sedition demeurant nue et descouverte puisse du consentement de tous estre dissipée, mais madame, il ne fault pas penser que cela s'execute sans force et encores que les grandz affaires du Roy vous contraignent d'espargner si est que le premier mesnaige est de contenir l'obeissance que je ne voy pas les temps si despravé se pouvoir continuer sans cela. Et me desplaist bien fort d'estre contrainct de mander a voz magestez le peu de secours que j'ay trouvé dela gendarmerye qui avoit esté ordonnée pour ce pais, ou je croy que a l'advenir s'ilz en sont bien vyvement repris ilz feront mieulx et il en sera bien besoing car je ne pourrois pas souvent recommancer a porter ces despances lesquelles je suis contrainct soustenir pour le service de voz magestez tant a l'occasion de ce que lesdits gendarmes ne tiennent garnison que pour la retraicte que les harquebuziers a cheval (qui m'avoient esté ordonnez) ont faict quand ilz n'ont poinct esté paiez. Et que me retrouvant desgarniz il m'est necessaire de recourir aux gentilz hommes, lesquelz je y ay desja si souvent emploiez qu'ilz ne veullent plus continuer sans les deffraier qui n'est pas (comme vous pourrez penser madame) a petite despence,

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

laquelle je ne scaurois non plus comporter sans en estre secouru et aidé. Au reste madame, je me suys trouvé bien empesché icy, je m'attendz que monsieur de Martigues mon nepveu ne le sera pas moins a Nantes. Car oultre la querelle de la Religion il y a quelques particulliers qui (encores que monsieur de Rohan se contienne) durent tousjours entre les gentilz hommes voisins qui ne se peuvent accorder sans y donner l'ordre necessaire que je supplye tres humblement voz magestez y voulloir mectre par si bon conseil que l'honneur de dieu y soit gardé a la recongnoissance et obeissance des ordonnances de vosdites magestez repoz et soullaigement de voz subjectz. Pour lequel effect je n'eusse pas failli madame d'estre allé a Nantes sans le maulvais temps qui me rend assez (f° suivant) indisposé et l'esperance que me donne la bonne voulonté de monsieur de Martigues de m'en dispenser et d'y demourer s'il en est besoing jusques au retour de ce porteur que je vous envoye en toute dilligence pour vous advertir de ce que j'ay peu faire icy, qui est le mieulx qu'on pourroit faire audit Nantes, et aporter incontinant a mondit nepveu ce qu'il plaira a vous magestez luy commander en cela, ou voyant davantaige, madame, que l'eedict a porte beaucoup de particullaritez en l'une et l'aultre Religion. Lesquelles l'on ne peult mieulx appaiser (attendant qu'il vous aict pleu y pourveoir) que par ceulx qui y ont quelque auctorité et moien, congnoissant de combien y peult servir monsieur d'Andelot[126], et entendant que vous l'avez mandé aller devers voz magestez je l'ay prié pour le bien de votre service me venir trouver en ceste ville ou il a bien tesmoigné la bonne voulonté de laquelle il a tousjours faict preuve au service desdites magestez et m'a promis de temporiser et remectre encores son partement jusques a avoir eu de voz nouvelles. Et entendu ce qui aura esté faict audit nantes auquel lieu voyant que comme j'escriptz plus amplement au Roy il y a faulte d'homme qui puisse rendre la police en la justice telle qu'elle y est bien necessaire principallement durant ces divisions, et ne congnoissant personne plus digne et qui y puisse mieulx pourveoir sans particullarité que le president de Belleisle, il seroit bon qu'il vous pleust madame luy ordonner de n'en bouger, si vous ne deliberez de le mander pour vous aller trouver en votre assemblée du XXme de decembre, ou je ne vous tairay pas aussi, madame, qu'il vous seroit bien propre et necessaire pour la bonne et grande congnoissance qu'il a de l'estat des affaires de ce pais. J'envoye aussi monsieur de Bouillé que j'avois semblablement faict venir icy pour l'ordre de noz departement devers Vennes ou je n'ay pas entendu qu'il y aict de beaucoup de follies synon a Plouermel la ou ilz s'estoient saisiz d'une eglise pour leur temple laquelle ilz m'ont depuis mandé estre rendue avec ce qui en avoit esté osté comme aussi ont faict ceulx de Vitré qui en avoient faict aultant mais il en est venu quelque nombre de l'une et l'aultre oppinion lesquelz m'ont promis de faire en sorte qu'il n'en adviendra aultre scandalle auquel je pense que les aultres fuyront pareillement. De quoy je supplye notre seigneur et qu'il vous doinct Ma dame en parfaicte santé tres bonne vye et sa grace me recommandant tres humblement a la votre. A Rennes, ce XVIIme jour de novembre 1561.

Madame, j'ay aussi depuis receu les lettres qu'il vous a pleu m'escrire pour deux levriers et deux levrieres qu'il sera bien malaisé pouvoir bien tost recouvrer telz que vous les demandez. Touteffois Madame je y feray la meilleure dilligence que je pourray.

Votre tres humble et tres obeissant suget et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

[126] Voir la lettre d'Andelot à Catherine de Médicis du 30 mai 1561 où celui-ci remercie le duc d'Etampes et la reine de leur confiance : BnF, Ms. Fr. 3159, f° 68 : lettre d'Andelot à Catherine de Médicis, de Comper, 30 mai 1561.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

170. Le duc d'Étampes à Martigues, Lamballe, 2 décembre 1561.

BnF, Ms. Fr. 15542, f° 66.

Mon nepveu, le cappitaine Molart[127] ariva hier icy et a ce que vous aurez peu veoir par la coppie des deux lettres que le roy m'escript nous n'avons pas mal proceddé. Quant au reste des nouvelles, c'est tousjours de monsieur de Nemours[128] qui avoit envoyé Lignerolles[129] pour s'escuser et dire qu'il se jouoit, mais on ne l'a pas pris en jeu car il est prisonnier et ung aultre secretaire dudit sieur de Nemours auquel monsieur de Savoye quant il l'est allé trouver a dict qu'il se retirast cheix luy et qu'il ne veut point avec luy jucq a qu'il se soit purgé de ce dont il est acusé[130]. Je croy que vous aurez bien sceu comme monsieur le grand prieur et monsieur d'Aumalle[131] sont revenuz d'Escosse et passez par la court ou la Royne me mande qu'elle sera bien aise que j'aylle dont je n'ay pas grand envye veu l'estat ou sont toubtes choses et n'en suis pas bien en estat car j'ay la goutte extremement et pourveut d'argent comme vous pouvez penser je suis marry que ceste dispute de voiaige me garde de resouldre des couches de votre femmes car si ce a à estre icy, il me fauldroit ung peu de temps pour accommoder le logis et mesmes faire aporter quelques meubles car je m'aseure qu'il si trouvera grande compaignye, ja je voy que je ne puisse estre pour nouel [nouveau] a la court je retarderay mon voiaige pour plus long temps dont je vous manderay encores dedans quelques jours et comme je me trouveray. Vous priant aussi de me faire entendre de (v°) l'estat de votre femme et y prandré bien garde car il ne fault pas tant avoir d'envye de notre plaisir et de faire des triomfes ou touttes choses sont tres mal disposées que a la conserver et son enfent, car il importe grandement pour le traictement qu'elle poura avoir ceste premiere grossie. Je supplie notre seigneur qu'il vous en doint la joye que je desire et a vous mon nepveu bonne vye et longue et longue [sic]. A Lamballe, ce IIe jour de decembre 1561.

Je n'escriptz point a votre femme par ce que me trouve si mal que a grand peine ay cuidé faire la presente laquelle servira pour tous deux.

Votre entièrement bon oncle,

Jehan de Bretaygne

---

171. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Lamballe, 17 décembre 1561.

BnF, Ms. Fr. 15875, f° 425.

Madame, voyant que j'ay ce malheur que d'estre en tel estat de ma santé que je ne puys si promptement que je désire vous aller trouver pour vous rendre bon compte de l'estat des affaires de ce pais et saichant que bien tost vous debvez prandre la quelque bonne resolution

[127] Hugues Molart, gentilhomme d'Étampes qui agit en coursier.
[128] Jacques de Savoie, duc de Nemours.
[129] Écuyer du précédent.
[130] Allusion au projet de Nemours de capturer le jeune Henri de Valois et l'emmener en Lorraine ou Savoie en 1561 (Castelnau, *Mémoires,* p. 771).
[131] François et Claude de Lorraine, frères de Guise.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

pour s'il est possible paciffier toutes choses, d'aultant qu'il est bon besoing que vous sachez auparavant l'estat ou elles sont par toutes les provinces de ce royaulme il me semble que monsieur de Bouillé vous debvoit aller trouver en dilligence pour vous faire entendre en particullier de celles de cedit pais lequel vous en fera si ample recit et comme tout si est passé jusques icy que je ne vous en ennuiray de plus long discours si n'est pour vous dire madame qu'encores que de tous costez l'on face quelque demonstration de se vouloir contenir, je voy les esperitz si passionnez qu'il n'y a poinct de seuretté et est bien requis qu'il plaise a votre magesté y penser car je crainderois que tout a ung coup il arrivast quelque desordre ou il seroit malaisé de remédier ce que toutesfois j'empescheray de toute ma puissance et demoureray icy en attendant qu'il aict pleu a dieu me remectre en l'estat de ma santé pour vous faire plus de service et scavoir ce qu'il vous plaira me commander sur la resolution que vous prandrez mais je vous supplye très humblement ma dame me donner le moien pour vous y faire obeir mieulx que nous n'avons eu par le passé et croire que si ce n'estoit avec bien grand besoing et que j'eusse le pouvoir d'y fournir que je ne vous en importuneray poinct je croy ma dame que vous aurez entendu comme il est encores arrivé quelques troubles a Nantes ou a la verité adce qu'on m'a mandé la dexterité et bonne prudence de monsieur d'Andelot qui si est trouvé a beaucoup servy pour garder que les choses ne feussent plus grandes, encores qu'il feust des premiers a qui l'on s'adressa. Vous scavez que je vous ay plusieurs fois escript qu'il estoit besoing et fort necessaire pour votre service et repoz publicq que vous y tenez ung homme de justice qui soit sans partiallité par quoy je vous supplye tres humblement y adviser.

Ma dame, après m'estre recommandé tres humblement a votre bonne grace je supplye a notre seigneur vous donner tres bonne et tres longue vye, a Lamballe, ce XVIIe jour de decembre 1561.

Votre tres humble et tres obeissant suget et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

172. Le duc d'Étampes au roi de Navarre, l'Aigle, [31] janvier 1562.

BnF, Ms. Fr. 3186, f° 33.

Sire, j'ay veu par ce qu'il a pleu au Roy m'envoier la resolution que vous avez prise a ceste dernière asemblée que je feray de ma part en ce qui me touchera observer de toutte ma puissance et est bien besoing qu'elle le soit myeulx que les aultres car tant de commandemens mal obeys randroient a la fin une trop grande acoustumance de liberté mais sire, s'il si en trouvoit de si opiniastres qu'il y feust requis de la force vous scaurez quel moyen j'en ay car encores que j'aye des gendarmes, je n'en ay que le rolle pour ce qu'il n'y en a point aux garnisons et de s'aider de ceulx du pais les ungs contre les aultres se seroit alumer le feu a la division qui est assez grande de facon que je m'y trouve bien empesché je voiray pour quelque temps apres la publication de cecy comme tout le monde ce portera pour demander les remedes selon le besoinct. Cependant sire, je ne veulx oublier de vous recommander l'asignation de noz places fortes car oultre la fortiffication ces extremes vens et tourmentes qu'il a faict tout cest yver les ont mises en estat qu'elles ne scauroient estre reparées pour deux ou trois mil francs et si l'on tarde la despence la ruyne augmentera tousjours. Il vous plaira y donner ordre et me faire tant d'honneur de me commander en cela a touttes aultres choses votre volonté pour y obeir tant que ma vye et ma puissance le pouront estendre me

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

recommandant tres humblement a votre bonne grace et suplye notre seigneur vous donner, Sire, tres bonne et tres longue vye, a l'Aigle[132] ce dernier jour de janvier 1561 [1562].

Votre humble et tres obeissant serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

173. Le duc d'Étampes à Charles IX, l'Aigle, 31 janvier 1562.

BnF, Ms. Fr. 3186, f° 35.

Sire, j'ay receu les lettres qu'il vous a pleu m'escrire avec la coppie de l'ordonnance adressée par votre magesté a ceulx de votre court de parlement pour faire enregistrer publier et observer a quoy de ma part et en ce qui me poura toucher je mecteray peine que vous soyez obey mais Sire, ce que je puis n'est aultre chose que d'exorter vos juges de rigoureussement purger les deffaillans car de la deppend le seul remede du repos de vos sugects. Je pence qu'ilz y feront leur devoir mais quant ils y fauldroient ou seroient negligens je n'y puis aultrement pourveoir que de vous en advertir et de leur bailler force la ou ils m'en requerront selon le moyen que vous scaurez que j'en ay en quoy encores je me trouve bien empesché pour ce qu'il y en a de si diverses humeurs que je ferois avec aucuneffois grand doute de leur metre forces entre leurs mains et y a ung aultre chose Sire, aussi qui eslogne beaucoup l'execution de la justice car pour s'estre aucuns de vosdits juges ou officiers entierement declarez de la nouvelle religion et les aultres si afectionnez a l'observation des anciennes traditions qu'il semble qu'ilz se randent parties quelque personne qui soit chargé d'une part ou d'aultre n'ont point faulte de récusation, je voiray, Sire, appres la publication de l'edict s'il se trouve quelque dificulté et que ceulx de votre court de parlement m'en mandent quelque chose je ne fauldray de vous en advertir incontinant et d'y donner cependant l'ordre que je pourray et suis bien marry que le president de Bellisle[133] n'ayt receu le paquet que votre magesté avoit ordonné luy estre envoyé car s'il (v°) feust allé la je croy que vous l'eussiez congneu personne digne de vous faire service et aussi que ce eust tousjours estre plus de contentement a ceulx du pais qu'il y eust eu quelcun des leurs.

Sire, je me recommande tres humblement a votre bonne grace, suplye notre seigneur vous donner tres bonne et tres longue vye, a l'Aigle ce dernier jour de janvier 1561 [1562].

Votre tres humble et tres obeissant suget et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

174. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Saint-Méen, 1er avril 1562.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

[132] La baronnie de l'Aigle appartient aux Penthièvre et est située à mi distance entre Alençon et Evreux en Normandie.

[133] Charles le Frère, sieur de Belle-Isle, conseiller au Parlement de Bretagne dès 1554, président à mortier depuis 1558.

Monsieur de la Caulenaye, j'ay receu voz lettres du XIXme du mois passé et vous puis asseurez qu'il n'a tenu a moy que vous n'avez esté satisfaict du demy moys que me demandez comme vous avez peu veoir par ce que j'en avoys mandé au neveu de Malet[134] qui a la verité m'a dict ne vous avoir paié et par ce que je ne vouldroys que vous demouroissiez en arrière de cela, et de ceste heure là je mande a Cornulyer qu'il regardast des moiens qu'il y pouvoit encores avoir et vous satisfaire a quoy je pense qu'il ne fera faulte estant au reste bien ayse que vous vous seriez mys ou vous estes, toutesfois j'espere que ceste paix que j'en envoie publié de dela appaisera si bien toutes choses que nous demourerons en repoz et attendant estre la que j'espere estre bien tost je ne vous feray pluz longue lettre, après avoir prié a notre seigneur vous donner Monsieur de la Caulenaye ce que desirez, A Saint Meyn, ce premier jour d'avril 1562.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

175. Le duc d'Étampes aux gens de justice de Quimper-Corentin, Nantes, 23 avril 1562.

Fréminville, *Antiquités de la Bretagne : Finistère,* librairie Lefournier et Deperiers, Brest, 1852, p. 427

Messieurs,

Voyant les troubles et divisions qui sont aujourdhuy en ce royaume, et craignant que cela nous peut amener quelques grands inconvénients, nos voisins s'en meslant, j'ay advisé, selon le commandement que j'en ay reçeu du Roy, de faire la monstre des arrière-bans, laquelle nous assignons pour l'evesché de Cornouailles, au lieu accoutumé, le 15e du mois prochain, en robes seulement, leur faisant mander de tenir leurs armes et chevaux prests pour marcher si besoing est, et il leur soit commandé. N'entendant, au demeurant, que personne, pour quelqu'occasion que ce soit, puisse estre excusé ni exemté ; ni que ceux qui doivent le service de leur personne, faillent s'y représenter audict terme, dans lequel jour je vous advertiray de ce qu'ils auront à faire suivant l'intention de sa majesté. Cependant, je prierai nostre seigneur, vous donner messieurs, ce que désirez. De Nantes, le 23 apvril 1562.

Vostre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

176. Le duc d'Étampes à Jacques de Forsans, Nantes, 26 avril 1562.

BnF, Carrés d'Hozier, vol. 247, f° 169.

À monsieur de Gardisseul, capitaine de Dynan, à Dynan.

[134] Louis Mallet, commis du trésorier de l'extraordinaire des guerres en Bretagne.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Monsieur de Gardisseul, j'ay receu la lettre que m'avez escripte[135] et me semble que vous ny autres ne debvez trouver estrange avoir la saison où nous sommes. J'ay pryé et fait aller Monsieur de Chasteauneuf[136] en votre ville de Dinan pour pourvoir et contenir toutes choses en la seureté et repos de ceux de ladite ville qu'ils peuvent désirer à l'auctorité et obeissance du Roy, où estant Mondit sieur de Chasteauneuf personnage de telle qualité que vous le congnoissez, ayant ses biens auprès de vous. Je m'asseure qu'il n'ordonnera là, chose qui ne concerne le service de sa majesté et la transquilité d'un chacun en quoy pour les inconveniens qu'on verroit advenir ordinairement en plusieurs endroits, je ne suis pas d'advis de vous conseiller en amy que vous doinrez [donnerez] la moindre occasion de suspercherie que vous pourez vous contenant avec les ungs et les autres especiallement avec ledit sieur de Chasteauneuf le plus modestement que vous pourés au devoir de votre charge dont je ne vous y ferés autre recommandation me promectant que vous y ferés ce que pouvés dont toutesfois je vous prie et à notre seigneur, vous donner, Monsieur de Gardisseul, ce que désirez. À Nantes, ce 26 jour d'avril 1562.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

177. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 1er mai 1562.

Lublinskaya, p. 36-37.

Madame, j'ay veu par les lettres qu'il a pleu au roy et a vous m'escrire l'ordre que voz magestez ont donné pour ce pays, avec lequel, sinon qu'il me semble que vous laissiez Brest trop foyble, et (ce qui est le principal) que avec les commissions il n'est point de nouvelle d'argent, j'espère s'il ne survient autres troubles que ceux qui sont a present, de vous contenir et garder ce pays en obeissance, m'aydant au reste des forces d'icelluy selon que j'en verray l'occasion et ceux dont je me pouray lier, pourveu que j'y soys auctorizé de voz magestez, de facon qu'il n'y ayt personne qui entreprenne de m'y empescher sur l'auctorité que j'ay de vosdictes majestez, a quoy je pourveoirois bien sans vous donner ennuy, si ce n'estoit pour n'esmouvoir point de troubles en ung temps si mal disposé. Mais, madame, si les affaires augmentent tellement que les anglois s'en meslent, qui commencent desja fort, a ce que m'en ont mandé a ce matin messieurs de Carné et de ... de Basse Bretagne, il est bien besoing, qu'il vous plaise augmenter voz forces pour l'incertitude et crainte que j'aurois, n'ayant que celle des arrierebans que leurs oppinions ne fussent pas si unyes qu'elles ont esté autresfois. Je scay bien, madame, que pour les autres grans affaires que vous avez, et le peu de deniers que vous vient de voz provinces, vous n'ayez pas moyen de porter grande despence, si est ce qu'elle ne peult estre myeulx employée que pour ce, dont il est aujourd'huy question, qui est la conservation (p. 37) de l'estat de ce royaume. Vostre receveur general de ce pays dict, qu'il n'a nul fons, toutesfois le general m'a dict qu'il doyt encores apvoir quelques deniers, comme vous pouvez veoir par l'estat qu'il en envoye a messieurs les intendans des finances, et si s'en trouveroit encores d'autres, tant de la prevosté, portz, havres et autres termes que des decimes (il est vray qu'ilz sont destinez a autres choses, mais je croy, madame que l'affaire que vous avez aujourd'huy est le principal) je vous supplie tres humblement sur toutes choses, que les

[135] ADCA 3654 : Jacques de Forsans à Étampes, Dinan, 21 avril [1562].
[136] Jean de Rieux-Châteauneuf (†1563).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

payemens ne me deffaillent point, car il seroit insupportable a ce pays ung tenement de champs et nous pouroit amener plustost ung inconveniant qu'un remede. Dieu m'a faict ceste grace que jusques a cest heure j'ay empesché, que cela ne s'est point faict en ce pays cy par ceux que j'y ay levez. Au reste, madame, encores que ma necessité soyt telle et l'occasion de despendre plus que je n'en puis porter, je me fusse aydé le myeux que j'eusse peu des IIII mil livres qu'il vous avoit pleu m'ordonner, sinon que l'assignation m'a esté envoyée sur les deniers paiables au mois d'octobre a venir destinez ailleurs, qui seroit ung mauvais moyen, madame, pour me nourrir cependant. Par quoy je vous supplie tres humblement, plus pour vostre service que pour ma necessité, qu'il vous plaise m'en faire assigner sur deniers certains et promptz. Et quant au reste de ce qui m'es deu, il vous plaira aussi le m'assigner sur les deniers provenans de l'octroy de ce pays, paiables sur la fin de ceste année. Et vous supplie, madame, vous souvenir de ce qu'il vous pleut m'en promettre quant je party de Sainct-Germain[137], et de penser que vous n'avez homme en vostre roiaume qui ayt moins de besoing qu'on luy face rien perdre que moy, et que je ne le cuyde avoir en rien merité. Je ne parle point, veu le temps ou nous sommes que, combien que je pense qu'il y ayt peu de gouverneurs qui portent plus de despence que je faiz, il n'y en a point ayant moins d'estat et n'ayant que trente hommes d'armes que moy. Tout cela, madame, ne scauroit reffroidir l'affection que j'ay au service du roy et de vous, mais il me deplaist, qu'il m'oste le moyen d'executer la volonté que j'y ay. Il sera bon, madame, pour donner couraige aux seigneurs de ce pays, de m'envoyer quelques lettres du roy et de vous, pour leur faire congnoistre que vous avez agreable la bonne volonté, en quoy je vous ay faict entendre qu'ilz s'employent pour vostre service, et y en avoir deux ou trois de cousins, entre autres a monsieur de Chasteauneuf[138], qui s'est mys a ma requeste dans la ville de Dynan[139], ou il sera myeux auctorizé et obey et fera plus volontiers la despence qu'il fault qu'il y face, quant il aperra que voz majestez entendent que, suyvant ce que j'en ay ordonné, il y puisse commander a monsieur de Rohan, ou s'il vous plaist l'honorer tant, de luy mectre ung petit mot de vostre main, qu'il congnoisse que c'est de vostre entiere volonté, je pense estre certain qu'il y obeyra entierement. Et je ne veulx oublier, madame, de vous advertir qu'il y a ung homme icy de monsieur de Savoye, appellé Hannibal Cambi, qui avoit quelques deniers pour employer en bledz, lequel m'a dict en avoir encores six mil escuz de reste, dont je l'ay bien fort pryé ne se deffaire point, et m'a accordé, si on en a affaoire pour le service de voz magestez, de les bailler, luy envoyant seureté de les faire delivrer a Lyon. Je m'oublioys de vous dire aussi, madame, comme j'ay retenu icy monsieur d'Asserac, encores qu'il ayt [est] le guydon de la compaignye de monsieur le marquis d'Elbeuf[140] ou, voyant qu'il ne pouroit tant faire de service a vostre majestez que a demourer en ce pays, je vous supplye tres humblement, madame, qu'il ne soyt trouvé mauvais, et luy en faire pareillement ecripre quelque mot a ce qu'il demoure plus volontiers. Car ceux de ce pays obeissent plustost aux seigneurs des plus anciennes maisons, que a ceux qu'ilz ne recongnoissent pour telz. Je scay bien, madame, que je vous redyz icy plusieurs affaires que je vous ay mandé (p. 38) par mes precedantes lettres, mais la peur que j'ay qu'elles ne vous ayent esté rendues seurement, et le besoing qu'il y a de m'y pourveoir, est cause que je vous en fayz tant de redictes. Madame, après m'estre tres humblement recommandé a vostre bonne grace, je supplieray nostre seigneur vous donner,

Madame, en la sienne tres saincte, bonne vye et longue. A Nantes, ce premier jour de may 1562.

---

[137] En Laye, lieu de la cour.
[138] Jean de Rieux-Châteauneuf (†1563).
[139] Il est nommé en tant que « lieutenant du roi » à Dinan en juin 1562 (BM Rouen, Martainville 200).
[140] Jean de Rieux-Assérac, guidon de la compagnie d'Elbeuf dès 1558 (BnF, Ms. Fr., 21524, f° 1696 : montre de la compagnie d'Elbeuf, Sainct-Menehould, 15 mai 1558 ; BnF, Clair. 190, f° 7299 : quittance de Jean de Rieux, guidon des 50 lances d'Elbeuf, 23 juillet 1560).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Madame, j'avois oblyé a vous dire que monsieur de Bouillé (qui est a Rennes) faict bon debvoir et beaucoup de despence au service du roy par deca, ou il vous supplye par sa lettre que je vous envoye, luy donner le moyen de continuer la bonne volonté qu'il y a. Et si pour l'augmenter et auctoriser il vous plaist le faire honorer de ce que je vous ay dict et depuis supplyé par escript, vous ferez plus pour le service de voz magestez que pour luy.

Vostre tres humble et tres obeissant suget et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

178. Le duc d'Étampes à Charles IX, Nantes, 16 mai 1562.

Lublinskaya, p. 54-55.

Sire, le doubte que j'ay que mes pacquetz ne soient pas seurement tenuz me faict vous importuner si souvent de mes lettre et vous redire presque mesme chose, qui est la peine en quoy je suis de n'avoir point de nouvelles de vostre magesté, encores que je doyve avoir aujourd'huy trois hommes dehors, et de veoir qu'il ne vient point de nouvelles d'argent pour le payement des gens qu'il vous a pleu faire lever de deca, dont (comme je vous ay dict) il y a cinquante harquebuziers a cheval, et les cent de Nantes et ceux de Rennnes sont tantost prestz a faire monstre pour le second mois, et les trois cens pour Sainct-Malo et ceux de Brest avec les cent harquebuziers a cheval qui ne tardent a faire monstre que par faulte d'argent. Et n'y a plus de moyen que ceux qui l'en tiennent les puissent entretenir sans cela, tellement que je seray contrainct (si je n'ay nouvelles de vostre magesté dedans le Xxme de ce mois) de prendre encores deniers d'entre les mains du tresorier de ce pais pour faire payer et les ungs et les autres. Car, Sire, pour me veoir encores si peu accompaigné, je ne puis donner ordre a beaucoup de choses et mesmes empescher ceux qui tous les jours se desrobent pour aller a Orleans, et pour me bien garder des entreprinses et mesnées qui se peuvent faire contre mon gouvernement ou, encores que monsieur de Montpencyer m'aict assuré (p. 55) devers Angers, j'ay encores les frontières du Mayne, de la Basse Normandye et de Poictou, la ou ilz se fortiffient si pres de moy que je ne me puis garder d'en escrire en doubte, encores qu'ilz disent le faire seulement pour la craincte qu'on les assaille, comme vostre magesté pourra veoir par une lettre que m'on escript ceux de Montagu qui n'est qu'a cinq lieux d'icy, a laquelle je leur ay faict responce que je n'avois nul commandement de vostre magesté d'entreprendre rien hors de mondict gouvernement, auquel ils pouvoient veoir que pour le faict de la religion nul n'est molesté, et que partant ils n'avoient point d'occasion pour la craincte de moy ny des miens de se tenir fortz, et que s'il ne m'est commandé de vous (pourveu qu'ilz ne m'en donnent point d'ocasion) je ne les yray point chercher hors de ma charge, mais que s'ilz font qurelque chose contre nul des miens, je ne pourroys moins faire que de leur rendre. Je feray tout ce que je pourray, Sire, vous continuer en patience ceux qui vouldront se contenir en l'obeissance de dieu et de vous, mais il est bien malaisé de le faire longuement, principallement en ceste ville, ou tout le reste du peuple a si odieux ceux de ceste nouvellle religion et ont si grand doubte qu'ilz entreprennent quelque chose, qu'ilz sont incessamment a crier après moy pour les mectre dehors. Je n'en suis pas du tout sans doubte, encores que je n'en veoye nulle demonstration, car ilz sont assez bon nombre et la pluspart de la noblesse voysine qui est de ceste oppinion, ausquelz honnestement empescher l'on ne peult l'entrée en cestedicte ville, y aians continuellement des affaires. Qui est cause, Sire, que je ne m'en ose eslongner jusques a

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

ce que j'aye entendu comme il vous plaist que je m'y gouverne, qui faict que je suis contrainct de faire faire beaucoup plus grosse garde et tenir plus de gens icy, d'ou ceulx de la ville se commancent tellement a lassser que cella les anime tousjours davantaige. Nous somme après, Sire, a faire la monstre de noz arrierebans de ce pais, ou je doubte qu'il se trouvera beaucoup de deffaillans. Il vous plaira me commander comme j'auray a m'y gouverner contr'eulx, par ce que je n'ay point eu de commandement de vostre magesté de les lever en armes et que je crains de mectre les armes au poing a plus qu'il n'en seroit besoing, ne les ayant encores faict prendre que a quelque petit nombre d'entr'eulx que j'ay faict choaisir des plus certains. Je feray, Sire, tout ma vie en toutes choses ce que j'entendray qui vous plaira et que je penseray estre pour vostre service, maiss je vous supplie très humblement que je soye souvent adverty de vostre volonté, car le doubte que j'ay de faillir de la suivre me garde d'entreprendre quelque chose qui par avanture seroit necessaire. Sire, me recommandant tousjours tres humblement a vostre bonne grace je supplieray le createur vous donner en la sienne tres saincte, tres bonne vye et longue. A Nantes, ce XVIme jour de may 1562.

Vostre tres humble et tres obeissant suget et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

179. Le duc d'Étampes à Charles IX, Nantes, 23 mai 1562.

Lublinskaya, p. 59-60.

Sire, voyant que les tumultes, procedant de la diversité de nostre religion, continuent en tel estat que, pour en estre tousjours acreuz les differens entre les ungs et les autres par les injures et invectives qu'ilz s'inferent ordinairement et dont sourdent plusieurs desordres et insolences, ausquelles pour les partialitez de voz juges, qui (aussi bien quant ilz voudroient) n'en pouroient deffinitivement juger, pour en avoir esté retenues les appellations et la verification de voz eedictz en vostre court de parlement de ce pais dont les jugemens ne sont moins longs et de despence, qu'en proffiteroit au bien de vostre service et repoz public la sommaire et exemplaire correction a l'empeschement et divertissement de telles et si ordinaires faultres, j'ay pensé, Sire, ne pouvoir myeux pourveoir, ne rompre plus promptement le chemyn que par le moyen de quelque digne personage, a qui il plairoit a vostre magesté donner la charge de m'assister et en congnoistre pour (avec tel nombre d'advocatz et autres gens de bien qu'on prendroit dessus les lieux ou les deffaulx seroient exercez) en juger. Et par ce, Sire, que vous avez en ce pays le sieur de Cucé[141], lequel est maistre des requestes ordinaire de vostre hostel,

[141] René de Bourgneuf, sieur de Cucé, Orgères et Laillé. Il est le fils de Julien, alloué de Rennes, second président du parlement et garde scel de la chancellerie dès 1535. Sur sa puissance à Rennes, voir Mathieu Pichard, *Rennes…,* p. 273. René est garde scel de la chancellerie de Bretagne (1554), conseiller au parlement de Bretagne dès 1554, puis président de 1570 à sa mort à Rennes en 1587. Il est maître des requêtes dès le 22 septembre 1558 (lettres du 21 septembre, Maité Etchechoury, *Les maîtres des requêtes…,* p. 210). Il entre au conseil privé en 1572. La famille de Bourgneuf est solidement implantée à Rennes et dans les villages du sud de la ville. Elle est l'exemple même d'une famille rennaise ancrée au parlement de Rennes. Sur le rôle de Cucé en tant que commissaire de la pacification en Poitou, Saintonge, La Rochelle, Aunis en 1563 : Jérémie Foa, *Le tombeau de la paix…,* p. 19. Cependant, Foa oublie de préciser son rôle au parlement de Rennes et ne voit en lui qu'un maître des requêtes. Foa utilise des lettres de Bourgneuf en 1563 et le montre comme un homme modéré

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

tout porte icy ou il vous pouroit faire aultant de service, qu'en son quartier par dela Laon malaisement pouroit il aller seurement a ceste heure, que les passages d'icy autout sont tous bordez de gens portans les armes, s'il vous plaist, Sire, avoir agreable cest expedient et commander audict sieur de Cucé demourer par deca auprès de moy, luy en envoyant permission, il la scaura bien executer et si ne vous fera gueres de despence, pour cela, qui merite (ce me semble) bien le y arrester, n'en ayant pour ceste heure aultre de telle qualité en cedict pays qui y puisse myeux satisfaire que luy, s'il ne vous y plaisoit employer le president de Belisle que je vouz y nommeroiés aussi volontiers, synon qu'il est a present en exercice en vostre court de parlement. Au demourant, Sire, pour les mesmes dangers qui sont a aller maintenant par pays, (p. 60) j'ay tousjours jusques icy deffendu qu'on envoyast aucuns de voz deniers de ce pays, ou qu'on les baillast a quelques ungs de ceux que je y ay trouvé assez froidz en ce que pour vostre service je leur ay voulu ordonner, craignant qu'ilz les fissent transporter, comme plusieurs particuliers qui en tirent des leurs pour (soubz umbre de leurs affaires) en aider et favoriser ceux qui sont dehors et desobeissans aux commandements de vostre magesté, laquelle je suplye tres humblement me commander ce que sera trouvé bon d'en faire et m'en envoyer ung pouvoir exprès et particulier, attandant lequel, pour le doubte de tant de ces gens que bornent de tous costez cedict pays, je ne laisseray, si je puys, partir ne emporter aucuns desdicts deniers soubz quelque cause ou pretexte que ce soit. Il vous plaira aussi me faire respondre, Sire, a ce que je vous ay cy-devant et par reiterées foiz mandé de la difficulté qui estoit en l'execution qu'il vous a pleu longtemps m'envoyer pour le departement des XX mil livre sur les villes closes de cedict pays, faisant partie des cinquante mil qu'il vous a ceste année accordé pour la subvention de voz debtes, dont vous ne pouvez faire plus prompt estat qu'il vous ayt pleu satyisfaire a ladicte difficulté qui procedde de ce que par icelle commission vous m'ordonnez, Sire, faire mettre lesdicts deniers es mains du vostre receveur general de ce pais, et les estatz d'icelluy disent les vous avoir accordez a la charge de les faire delivrer par leur tresorier, a quoy il vous pleut longtemps me mander que vous pourvoyerez au premier vostre conseil qui eust des lors tenir. Mais quelque recharge qui en ayt esté faicte, l'on ne m'en a mandé aucunes nouvelles, et cependant les affaires (qui sont survenuez) ont aporté tant d'ocasion aux principales villes de despendre (comme ilz font grandement pour leur garde et seuretté en vostre obeissance) que dificilement pouroient elles satisfaire a la taxe qu'elles en eussent peu (sans celaà porter, dont le reste de ladicte contribution pour les aultres villes qui n'ont eu tant d'afaires, revienderoyt a si peu de chose qu'il ne meriteroit bonnement d'en desployer ladicte commission, de laquelle, toutesfois, s'il vous plaist que je m'ayde et que les deniers en soyent employez aux reparations, emparemens et necessitez de Brest, qui (comme je vous ay souvent mandé) en a tant afaire et pareillement voz aultres places fortes, je mettray peyne d'en tirer encores ceste année sept ou huict mil francz, qui est tout ce que en scauroit venir, et qu'encores malaisement acorderoient ilz en ceste saison, s'ilz ne voyoient et entendoient que ce fust pour employer et demeurer au pays. A quoyn Sire, il vous plaira donner ordre et m'y faire plus promptement advertir que je n'ay esté de vostre intantion pour l'ensuyvre en tout ce qu'il me sera possible. Et a tant,

Sire, me recommandant très humblement a vostre bonne grace, je supplieray nostre seigneur vous maintenir, Sire, en la sienne tres saincte, bonne vye et longue. A Nantes, ce XXIIIme jour de may 1562.

Vostre tres humble et tres obeissant suget et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

comme Étampes (Jérémie Foa, *Le tombeau de la paix…,* p. 97). On le retrouve accompagnant Michel de l'Hospital au parlement de Paris en septembre 1560 (Loris Petris, *La plume et la tribune…*, p. 371).

180. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Nantes, 24 mai 1562.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Caulenaye, craignant qu'il y ayt quelque desordre a ceste feste du sainct sacrement a Rennes, encores que je desire fort de vous avoir le plustost qu'il sera possible auprès de moy, toutesfois je vous prye que passant par là vous y sejournerez jusques a vendredi prochain et y faictes prendre ce que monsieur de Bouillé vous ordonnera pour partir incontinant après de mener votre compagnye droict a Chateaubriant ou je vous manderay de mes nouvelles et ce que vous aurez a tant, priant a tant notre seigneur vous donner, monsieur de la Caulenaye, bonne vye et longue. A Nantes, ce XXIIIIe jour de may 1562.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

181. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 17-19 juin 1562.

Lublinskaya, p. 69-70.

Madame, ayant faict mon autre despeche et estant prest ce porteur à partir, j'ay receu les lettres qu'il vous a pleu dernierement m'escrire par le cappitaine Berthemont[142] avec le commandement de vostre magesté pour secourir monsieur le duc de Montpencyer. A quoy je suis tres marry ne pouvoir satisfaire du moien que je desireroys, des gens de ce pais servans a l'arrièreban, duquel deppend toute la plus grande force que je y aye ou la meilleure partie, ne me feront jamais faulte au service qu'ilz vous doyvent, mais de m'en asseurer hors le pais je ne puis pour la difficulté et protestation qu'ilz m'en ont faicte sur leurs privileges. Et quant aux autres forces qu'il vous plaist y entretenir, elles sont si petites que ledict pais ne demoureroit en la seureté qui y est requise pour n'y avoir encores (comme vous scavez, madame) que cent hommes de pied en ceste ville, cens autres à Rennes, trois cens a Sainct-Malo et cent a Brest avec cent harquebuziers a cheval que je retiens auprès de moy et cinquante qui sont devers monsieur de Bouillé, dont je ne me scauroyes deffaire ne passer sans estre trop foyble et desgarnir voz places fortes. Toutesfois, madame, s'il vous plaist faire solder aux despens du roy quelques ungs desdicts arrierebans, j'espere qu'il s'i en trouvera de cheval et de pied, qui rendront bon devoir au service de voz magestez la part qu'il vous plaira les emploier. Et si je m'attendz d'en laisser avec ceux que y faictes solder et encores que je m'attendz d'en laisser avec ceux que y faictes solder et encores que j'ay commencé a faire lever (suivant les commissions de sadicte magesté) j'ay commencé a faire lever (suivant les commissions de sadicte magesté assez bon nombre pour garder et empescher ledict pais de surprise et inconvenians ausquelz je pourveoiray de tout ce qu'il me sera possible. Et suivant ce qu'il vous a pleu encores me commander ne fauldray a faire arrester tous les deniers de deca ou j'ay mandé les gens de voz finances, ausquelz j'ay faict entendre vostre intention, a laquelle ilz m'ont promis satisfaire. Et si je m'en tiendray de si pres que j'espère qu'il n'y aura faulte, et que pour le moins ce que vous verrez y avoir de deniers par les estatz qu'ilz m'en ont baillé ce

[142] Un Berthemont est archer dans la compagnie d'Étampes en 1553. Il s'agit de Charles de Berthemont, homme d'armes de la compagnie d'Étampes, qui réalise souvent des voyages pour lui afin de porter les lettres à la cour (BnF, Clair. 232, f° 2426 et 2427). Il est plus tard capitaine des gardes du corps de Henri III.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

que je vous envoye, demourera jusques a scavoir ce qu'il vous plaira en estre faict. Sur quoy, toutesfoys, madame, il conviendra desduyre le passé et oultre plus de l'estat que je voys ay faict de la solde et appoinctement desdicts gens de guerre, qui est (comme vous aurez veu) plus grand que celluy qui m'en a esté envoyé, et fauldra davantaige comprendre sur cela leur paye du mois commencant avec quelques autres fraiz si necessaires que l'on ne s'en scauroit passer, non plus que des reparations, pour lesquelles j'ay esté contrainct faire prendre quelques deniers au lieu de ceux qui y avoient esté destinez, si mal payables et asseurez qu'il n'en fault faire aucun estat. Et quant a ce qu'il vous plaist aussi me mander de ceux de la ferme du trespas de Loyre, ou je pense (p. 70) que vous entendez comprendre la traicte d'Ingrande, par ce que les deniers s'en recoivent audict lieu qui est hors mon gouvernement, j'ay seulement escript a ceux qui en ont la charge de me venir trouver pour leur en dire et faire entendre vostre volonté. Sur quoy ilz m'ont dict que monsieur le duc de Montpencier leur a ordonné porter tous les deniers qui en viennent a Angers, par quoy, madame, j'ay pensé n'y devoir autrement toucher. Et d'autant, madame, que sur toutes choses mondict seigneur de Montpencier a besoing (a ce qu'il m'a mandé) d'artillerye et que je ne luy en scauroyes aider que du chasteau de ceste ville ou combien que le seigneur de Sansay en fasse de grandes difficultez sans en avoir expres commandement par lettres patentes de sadicte magesté et qu'il n'y en ayt plus gueres a l'ocasion du transport qui en a esté faict durant les guerres d'Escosse, je luy en feray neantmpoing mener par eaue, selon mesmement ce qu'il vous a pleu me commander, deux canons pour la descharge desquelz je vous supplye, madame, envoier lettres patentes de validation et pouvoir d'en prendre et tirer d'autres pour les mener et faire exploicter dans le pais et dehors, ou les ocasions s'offrieront pour le service de voz magestez. Au demourant, madame, j'ay veu par ce qu'il vous a pleu m'escrire l'affection que vous continuez a la pacification de ces troubles et au repoz de ce royaume, et comme pour essaier d'y parvenir vous avez voulu avoir la peine de vous rendre entre Thoury et Angerville pour parlementer avec monsieur le prince de Condé, avec lequel vous avez pris jour de vous rassembler une autres foys, ou je supplye nostre seigneur vous donner la grace d'y faire ce que vostre tant saincte et louable volonté nous doye apporter de contentement et vous mainctenir, madame, en parfaicte santé tres bonne vye et longue, me recommandant tousjours, madame, tres humblement a vostre bonne souvenance. Escript a Nantes ce XVIIme jour de juing 1562.

Madame, je ne veulx faillir a vous mercier tres humblement de l'abbaye qu'il vous a pleu donner en ma faveur. Et par ce qu'il y a en quelques petitz chiquanereaux qui ont esté si ausez que d'entreprendre contre l'auctorité du roy et de vous, madame, de faire faire une eslection de ladicte abbaye par aucuns des moynes et novices d'icelle, seulemen s'en soulans prevaloir par ce moien sur ce qu'il vous a pleu en accorder, je vous supplye derechef, madame, me faire cest honneur que je ne ne recoyve point ceste honte qu'ilz ostent a celluy que je vous nomme[143] le bien qu'il vous plaist luy faire et vous asseure, qu'il rendra bon devoir au service de dieu en ladicte eglise et que les abbuz que autres y pourroient faire n'y seront souffertz ne commis.

Madame, je m'attendoyes vous envoier les estatz qui me devoient estre baillez de voz finances de deca. Mais il n'ont peu estre dressez au vray pour les vous faire tenir par ce porteur, et m'ont dict ceux que les doyvent faire qu'ilz les me renderont incontinent, et que je vous puis bien cepandant advertir qu'il y poura avoir en toutes choses vers la Saint-Jehan prochaine environ de cent mil franc, sur lesquelz toutesfoys, madame, conviendra prendre et desduyre ce que je vous ay desduict cy devant par ceste lettre.

[143] Comme abbé.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Madame, parce que j'avois esté adverty qu'il avoit entré en ce pays quelques coureurs du costé d'Anjou, qui avoient deliberé de piller et voller quelques eglises de mon gouvernement, je y avois envoyé monsieur de Martigues, mon nepveu, et cependant retenu ce porteur pour vous faire entendre ce que en eust esté, qu'en n'a esté aultre chose que la retraicte desdits coureurs sans avoir entre ne passe plus oultre, ainsi que m'a raporté mondict nepveu, incontinant après le retour duquel je faictz partir porteur cejourd'huy, XIXme juing 1562.

Vostre tres humble et tres obeissant suget et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

182. Le duc d'Étampes au roi de Navarre, Nantes, 18 juin 1562.

Lublinskaya, p. 73.

Sire, j'ay receu les lettres qu'il a pleu a la royne et a vous m'escrire et suys bien mary que, suyvant ce qu'il vous plaist me commander par icelles, je ne puis envoyer des forces a monsieur de Montpensier, car outre l'obeissance que je veux rendre aux commandemens d'elle et de vous et que je scay que c'est pour le service du roy, je serois tres aise de le secourir et faire quelque chose qui luy fust agreable. Mais vous scavez, Sire, quelles sont celles que j'ay a la solde du roy (qui est seullement cent harquebuziers a pied pour ceste ville, autres cent pour Rennes, autant pour Brest et une compaignye de trois cens hommes pour Sainct-Malo avecques cent cinquante harquebuziers à cheval, dont les cinquante sont avec monsieur de Bouillé et les autres a ma suicte), desquelles je ne scaurois rien oster sans laisser ce pays trop despourveu et au hazard d'y arriver quelques troubles ou surprises que nous avons jusques icy evitées. Quant aux autres forces du pais, elles y sont par forme d'arrierebans qui ont tel soing et regard d'entretenir leurs privilleiges qu'il me faudroit les combatre pour les faire sortir. Il est vray, Sire, que s'il plaisoit au roy m'envoyer une commission et de l'argent, il s'en pouroit trouver quelque bon nombre (a la solde) gens de faction, et desquelz sa magesté pouroit tirer du service tant en ce pays que ailleurs ou elle les voudroit employer. J'envoieray a mondict seigneur de Montpensier deux canons du chasteau de ceste ville qui sera avec grande difficulté, pour ce qu'il n'y en a pas tant que l'on pouroit estimer, car il en a esté beaucoup prins pour les voiaiges d'Escosse et aussi qu'il y a une infinité de deffences, qui prohibent aux cappitaines de ne les bailler, et sont obligez d'en respondre, mesmement que celluy d'a present en faict grande difficulté, d'autant qu'il ne luy en a rien esté commandé par le roy. Au reste, Sire, toutes choses se portent par deca comme elles ont faict cy devant. Je mectray peine, dieu aydant, de les y continer, cependant vous m'advertirez tousjours, s'il vous plaist, de ce que j'auray a y faire et penserez qu'il n'y a homme en ce royaume qui vous obeisse et serve de meilleure volonté que moy qui, me recommandant tres humblement a vostre bonne grace, supplieray nostre seigneur vous donner,

Sire, en la sienne tres saincte, bonne vye et longue. A Nantes, ce XVIIIme jour de juing 1562.

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

183. Le duc d'Étampes à Charles IX, Nantes, 18 juin 1562.

Lublinskaya, p. 74-75.

Sire, la craincte que j'ay de faillir au devoir que j'ay a vostre service et que pensant bien faire je face quelque chose qu'il vous desplaise, me contrainct de vous importuner si souvent de me faire entendre vostre volonté, car l'on nous faict en ce pays une infinité de sortes de nouvelles selon les passions de ceux dont elles viennent. Et encores, Sire, que cela ne m'esmeuve de rien, si je ne voy ung expres commandement de vous, si est ce que nous avons des espritz de toutes partz si prestz a desirer quelques nouveautez, que au moindre bruict qui vient de ce qui se faict ailleurs (p. 75) l'un ou l'autre est prest a se remuer. J'ay faict jusques a cest heure ce que j'ay peu pour les contenir selon la forme des eedictz faictz aux mois de janvier et avril et, dieu mercy, il n'est pas venu grant desordre en ce pays, sinon que depuis cinq ou six jours il y eut quelques volleurs qui pillerent une eglise a l'entrée de mon gouvernement, mais ce cuydans aller retirer en la ville de Montagu (qui est en Poictou) par ce qu'elle est entre les mains de ceux de ceste nouvelle religion, ilz s'en saisirent et les renvoyerent a monsieur d'Avaugour[144], pour les mectre entre mes mains, ce qu'il a faict. Je les mectray en celles de la justice qui, si je puis, en sera faicte selon le merite. Voyla, Sire, comme ont passé toutes choses en ce pays ou ilz ne font nulle demonstration de voulloir rien entreprandre. Aussi je leur en oste le moyen en ce que je puis et croy estre de cest'heure en estat quant ilz y auroient mauvaise volonté de les en bien garder et de faire bien obeyr a ce qu'il vous plaira me commander. Car, Sire, il s'est rendu bien bonne compaignye de la noblesse de ce pays avec telle afection a vostre service que je m'asseure, qu'ilz n'auront autre respect que a ce qu'il vous plaira commander. Mais c'est chose qui ne peult pas longument durer, car il y a ung mois ou six sepmaines qu'ilz y sont et la plus part deux mois, par quoy il vous plaira y adviser, et aussi que si vous me commandiez de vous servir de quelque chose hors du pays, ilz ne le feroient pas en forme d'arrireban, mais je m'asseure que s'il vous plaist despendre quelque chose pour leur bailler solde, qu'il s'y en trouvera bon nombre qui vous feront service. Je vous mande, Sire, l'estat ou nous sommes, affin qu'il vous plaise nous commander comme nous ferons pour l'avenir, vous pouvant asseurez pour cest'heure a l'ayde de dieu que vous y serez obey et que la plus grant peine que j'aye c'est de garder le peuple, principallement de ceste ville et de Rennes, de courir sus a ceux de ceste nouvelle religion, ce que je ne leur veux permettre, voyant que de leur part ilz n'esmouvent rien et que je n'en ay point de commandement de vous. Il est vray, Sire, que je ne puis empescher qu'il n'en parte tousjours quelqu'un pour aller a Orleans et que je doubte que l'on y envoye de l'argent, ou je faiz tout le guect que je puis. Je pense qu'il aura pleu a vostre magesté donner ordre de nous faire envoyer de l'argent pour noz gens, selon les estatz qui en ont esté envoyez. S'il n'a esté faict, je vous supplie tres humblement y pourveoir et penser que pour vostre service il ne fault point laisser en ce pays de gens sans argent, car on ne les y endureroit pas. Et si avons une extremse necessité de toutes choses, car il ne nous vient rien de la riviere de Loyre, qui nous soulloit fournir de bledz et de vins, et si ce n'estoit de peur de faire tort a voz devoirs, de quoy aussi je croy que vous ne recevez gueres du pais d'Anjou, je ne leur laisserois sortir ny sel, chevaulx ny bestail.

Sire, je me recommande trèzs humblement a vostre bonne grace et supplye nostre seigneur vous donner en parfaicte santé tres bonne vye et longue. A Nantes, ce XVIIIme jour de juing 1562.

Sire, depuis ma lettre escripte j'ay eu advertissement de monsieur de Bouillé et des seigneurs de Carné et de Sourdeval, que pour certain les anglois se preparent bien fort et qu'ilz ont desja a la mer quelques navires soubz le nom de pillartz.

[144] Odet d'Avaugour, comte de Vertus. Il réside à ce moment à Clisson, au sud de la Bretagne, ce qui explique qu'on aille le voir pour cette affaire, c'est un des plus grands seigneurs de la région.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Vostre tres humble et tres obeissans suget et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

184. Le duc d'Étampes au roi de Navarre Nantes, 26 juin 1562.

Lublinskaya, p. 77.

Sire, voyant la difficulté que ceux de ce pays faisoient pour l'entretenement de leur privilèges d'aller (comme il avoit pleu a la royne et a vous me commander) secourir monsieur le duc de Montpencier[145] et les affaires qui augmentoient chacun jour de la part de noz voisins, j'ay entrepris (pour resister aux inconveniens et eviter aux surprises qui nous pouroient estre faictes) d'acroistre les forces que j'avois desja mises sus par le commandement qui m'en avoit esté faict et icelles de nouveau faict lever a la solde de sa magesté jusques au nombre que verrez par l'estat que j'en envoye, oultre celluy que je vous ay cy devant faict tenir, me promettant, Sire, que ceux la seront tousjours prestz a marcher et faire (sans aucune aultre partialité) tout ce qu'il vous plaira leur commander pour le service de sadicte magesté. Et se delaissant avec monsieur de Bouillé les arierebans et autres forces ordinaires du pays a la garde d'icelluy, j'espère qu'il demourera en telle seuretté, que si vous n'avez aultre doubte de l'anglois et vous plaist que monsieur de Martigues, mon nepveu, et moy vous aillons trouver et faire service avec ces trouppes ou aultres plus grandes, si l'on y veult despendre, et voyez qu'il en soit besoing, nous vous suplions tres humblement le nouz vouloir commander et vous asseure, Sire, que nouz y employerons d'aussi bonne volonté et fidelité que personne vivans ne autres serviteurs que vous ayez en ce monde.

Sur quoy, Sire, nous recommandant tres humblement a vostre bonne grace je supplieray le createur vous donner en la sienne tres saincte et tres bonne vye et longue. A Nantes, ce me jour de juing 1562.

Vostre tres humble et tres obeissant servyteur,

Jehan de Bretaygne

---

185. Le duc d'Étampes à Charles IX, Nantes, 7 juillet 1562.

BnF, Ms. Fr. 15876, f° 209.

Sire, ayant receu le commandement qu'il avoit pleu a la Royne et a vous me fayre de sortir d'icy avec telles forces que je pouroys, je vous envoys ung homme par lequel je vous escripvoys que pour estre la plus part des arriere bans, qui n'eussent voulu sortir du pays je m'en estoys pourveu et en avoys levé quelques autres dont j'envoye ung estat a la Royne et a vous afin de recepvoir votre commandement sur ce que j'en auroys a faire pour le service du Roy dequoy estant en peyne et mesmes entendant de la Royne que la paix estoit faicte j'en ay retardé quelques uncs mays, Sire, n'en ayant encores rien fait de certain et voyant tous noz

[145] Louis de Bourbon, duc de Montpensier, gouverneur d'Anjou-Maine-Touraine, puis de Dauphiné (1567-1569) et enfin de Bretagne (1569-1582).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

voysins en armes mesmes les angloys qui font grand monstre de preparatifs et doutant que mon homme n'ayt esté pris par les chemins je n'ay voulu faillir a vous renvoyer encores ce porteur pour entendre incontinent ce qu'il plaira a voz magestez m'en commander car, Sire, ou il en seroyt besoing il me faudra quelque temps pour rassembler ceux que j'ay tardé et fait ecarter pour ces dernieres nouvelles, touteffoys ayant entendu votre commandement je y donneroys ordre de bonne heure et s'il en failloit davantage encores s'en pouroit il recouvrer d'autres y faysant aussy de la despence davantage.

Sire, je me recommanderay tres humblement a votre bonne grace et supplyeray notre seigneur vous donner tres bonne et tres longue vye. A Nantes ce VIIme jour de juillet 1562.

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

186. Le duc d'Étampes aux officiers du roi à Dinan, Nantes, 10 juillet 1562.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Messieurs, pour les afaires qui augmentent tous les jours en ce royaulme par ces troubles et divisions qui y regnent j'ay advisé (pour en empescher la concequence en ce pais) d'y faire lever de nouveau quelque nombre de gens de guerre pour la conservation d'icelle en l'obeissance du roy et pour y rendre meilleur devoir faire prendre des armes la part qu'il s'en trouvera. A ceste cause, entendu que la meilleure partie des paroisses a l'evesché de St Malo en sont bien munies et ont bon nombre espées et de harquebuzes, lesquelles demourans inutilles font grand faulte au service de sadite magesté pour lequel l'on n'en peult pas en ceste saison ailleurs facillement recouvrer, je vous prie d'en faire delivrer la meilleure quantité que pourrez au sieur de la Caulnaye present porteur auquel j'ay donné charge d'une enseigne de gens de pied et de quelques harquebuziers a cheval et sur le refuz d'y satisfaire par lesdits paroisses vous contraindrez les fabricqueurs d'icelles lesquelz prenant certiffication dudit sieur de la Caulenaye de la reception desdites armes avec promesse de la restituer après que l'occasion en sera passée. Ilz en demoureront deschargez et je prieray en attandant notre seigneur vous donner messieurs bonne vye et longue. A Nantes, ce Xme jour de juillet 1562.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

187. Le duc d'Étampes à l'évêque de Léon, Nantes, 16 juillet 1562.

BnF, Ms. Fr. 15876, f° 272. La lettre est une circulaire à envoyer à tous les évêques de Bretagne.

Monsieur, j'ay tant eu de congnoissance de la bonne volonté que vous portez au service du Roy que je ne doubte point qu'a ceste heure qu'il est question de la conservation entiere de son estat dont depend la seureté de notre repoz et davanctaige de la deffense et protection de l'honneur de dieu et de notre saincte et antienne religion vous ne faictes paroir ce que vous en avez dans le cueur. Comme il est bien besoing a present et encores que vous avez eu (pour

beaucoup de raisons) de grandes foulles il fault aussi penser que oultre ce qu'il touche a dieu et au roy et a tout le public il y va tant du votre particulier et de messieurs de votre eglise qui me semble que vous n'y devez rien espargner chose de quoy je m'asseure tant que je ne vous en diray davantage sinon que je vous prie bien fort regarder avec votre clergé que pour cest effect vous ferez assembler tous les moiens que vous pourez avoir de m'aider a secourir notre religion et notre roy qui ne peult estre (comme vous scavez) qu'avec forces lesquelles pour les grans afaire qu'a sa magesté il ne nous peult entretenir telles qu'il seroit bien requis. Mais j'espere qu'avec votre bon aide et de tant d'autres bons et fidelles serviteurs de dieu et du Roy qui sont en ce pais les Bretons qui ont tant de foys aidé a secourir la couronne de France y feront encores ung si bon service que nous ferons congnoistre avoir justement succedé a noz peres et apporterons honneur et profict et sus tout ferons chose agreable a dieu lequel je prie vous donner monsieur bonne vye et longue, a Nantes, ce XVIme jour de juillet 1562.

Monsieur, pour ce que l'on me pouroit bien tost faire partir pour aller comme je me doubte dehors ce pais et que cependant qu'il y auroit danger qu'il arrivast mesmes inconvenians et volleries que celles qui ont esté faictes a noz voysins des joyaux reliquaires et tresors de leurs eglises je suis bien d'advis que pour eviter le semblable en votre evesché vous faictes en assemblant le clergé pour les ocasions de ceste lettre aporter par ung mesme aux principalles villes dudit evesché les plus precieux joyaux des eglises de voz paroisses pour demourer mieux asseurez que les y laisser en proye a ceux qui s'en vouldroient aider et fortifier contre l'honneur de dieu en le service du Roy.

---

188. Le duc d'Étampes aux villes de Léon, Nantes, 16 juillet 1562.

BnF, Ms. Fr. 15876, f° 273.

Messieurs, encores que je ne doubte point de l'obeissance fidelité et bonne volonté que vous avez tousjours porté au Roy et au bien de notre pais si est ce qu'estans a present sa magesté aux grans affaires que chacun peult penser par ces troubles qui augmentent ordinairement en ce royaume (en danger de continuer en mesme estat par deca) ou sadite magesté ne nous en pouvant faire la declaration que nous en pouvons considerer pour la difficulyé qu'il y a de faire maintenant tenir seurement ses depesches et aussi pour les deniers qu'elle y pouroit envoier pour le soustenement de ses affaires je n'ay a ceste occasion pensé devoir moins faire pour son service et utilité de notre pais que d'admonester ses bons sugectz en icelluy du besoing que sadite magesté a d'estre secouru a ce coup qu'il est question non seulement de la reduction en son obeissance de ce qui y a esté entrepris et de l'entretenement du repoz qu'il a pleu a dieu nous donner par deca trop plus grant que a noz voysins dont nous avons bien a luy rendre infinyes graces mais aussi de l'honneur de sa divine magesté et conservation de son eglise catholicque. En quoy il ne fault poinct espargner les personnes et biens mais y emploier tout ce qu'il sera possible comme m'asseurant que ferez de votre part, je ne veux neantmoinz faillir a vous en escrire et prier bien fort messieurs vous vouloir pour cest effect assembler et regarder aux moiens que vous pourez avoir a recouvrer le plus que pourez de gens et d'argent et du temps que en pourez avoir prestz pour subvenir a notre prince non seulement a la deffence de notre pais mais aussi par tout ailleurs qu'il aura mestier de congnoistre la bonne et naturelle afection que nous avons tousjours porté a la continuation de son estat lequel estant bientost asseuré et remis comme sa magesté espere et devons tous desirer et nous y efforcer pour vivre en la mesme transquilité que nous avions acoustumé auparavant ses divisions qui durent encores nous fera ressentir et soulager du labeur et despence que nous y avons desia

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

[déjà] eu et qu'il nous convient soustenir jusques alors le plus qu'il nous sera possible ainsi que vous fera plus amplement entendre monsieur de Kersymon[146] qui vous dira plus au long mon intention la dessus. Sur quoy messieurs je prieray notre seigneur vous donner bonne vye et longue, a Nantes, ce XVIme jour de juillet 1562.

---

189. Le duc d'Étampes à Kersimon, Nantes, 16 juillet 1562.

BnF, Ms. Fr. 15876, f° 274.

Monsieur de Kersymon[147], nous voiant hors d'esperance de paix et craignant pour le long temps qu'il y a que nous sommes en grans affaires de despence par deca de n'y pouvoir continuer les forces que je y ay apres le temps du service des bayes ariereban passé et de demourer par ainsi bien foybles[148] a ne resister pas seulement aux inconvenians que nous pouroient amener ces grans troubles et divisions qui augmentent et regnent encores a present en ce royaume. Mais aussi y aller comme, s'ilz durent plus gueres, il conviendra bien pour l'honneur de dieu entretenement de notre eglise catholicque et la seureté de l'estat de notre roy dont depend aujourd'huy notre repoz. Pour lequel nous ne devons pas seulement espargner noz propres vies, j'escriptz a messieurs de l'eglise, de la noblesse, et des principalles villes de l'evesché de Leon dont je vous envoye les lettres ouvertes a ce que les voyez pour les induire et particulierement persuader tant par ce que verrez ausy bien que par autres moiens que pourez adviser propres a les esmouvoir de subvenir notre prince oultre les autres charges qu'ilz ont tous eues sur les occasions qui s'en presentent si grandes qu'ilz ne luy scauroient jamais mieux tesmoigner la continuation de leurs bonnes volontez ne donner meilleur coup a plus grand besoing que cestuy cy. Qui est tel que me promettant qu'ilz y auront regard et en favoriserez encores eux le secours que je leur demande je ne vous en feray autre recommandation si ce n'est de faire en sorte que je soye promptement adverty de ce que les ungs et les autres me pouront fournir de gens et d'argent et du temps que j'en pouray faire estat les asseurant bien qu'il ne sera point tiré a consequance contre leurs privilleges et que l'affaire ne sera plustost passé que je ne les en fasse descharger par sa magesté et si ne luy tairay pas le bon devoir qu'ilz luy rendront pour en estre par elle recongnuz au soulagement de leurs autres affaires ou vous les pourez bien asseurer que je les auray tousjours en bonne souvenance comme aussi la prendray je particulliere de ce que vous touchera ou vous ne me trouverez (v°) moins afectionné qu'a prier notre seigneur vous donner monsieur de Kersymon bonne vie et longue, a Nantes, ce XVIme jour de juillet 1562.

Monsieur de Kersymon vous n'oblierez a remonstrer ausdits habitans desdites villes oultre ce que je leur esriptz et a vous pareillement la descharge qu'ilz ont eue les années passées de la solde de L hommes de guerre (50) a pied ou ilz avoient acoustumé contribuer a ce qu'ilz fassent de tant mieux que ce que je leur demande et s'en resolvent promptement pour m'en advertir incontinant.

---

[146] Voir notice suivante.
[147] Guillaume du Chastel, sieur de Kersimon, capitaine de l'arrière-ban de Léon.
[148] Le temps des trois mois de l'arrière-ban va se terminer, il va être sans grandes troupes.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

190. Le duc d'Étampes au sieur de Souleville, Nantes, 16 juillet 1562.

BnF, Ms. Fr. 22310, f° 127.

À M. de Soulleville, capitaine des arquebusiers à cheval de l'Evesché de St Brieu, à la Moguelaie près Lamballe.

Monsieur de Soulleville[149], entendant qu'il descend à cette heure beaucoup de ceux qui estoient allés à Orléans, dont la meilleure partie se retire par delà, ou craignant que durant mon absence ils voulussent faire quelque entreprise et se saisir de mon artillerie, je vous escrit sans en faire autre bruit, amasser incontinent vostre compagnie et la mener à Lamballe avec tous les arquebusiers à cheval de vostre charge pour n'en bouger, et s'il se presentoit quelque affaire, durant mon absence, y pourvoir et faire, attendant avoir de mes nouvelles, le devoir duquel je me suis toujours assuré en vous, je n'en dirai pour cette heure d'avantage : après avoir prié nostre Seigneur vous avoir, M. de Soulleville, en sa sainte garde. À Nantes ce 16me jour de juillet 1562.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

191. Le duc d'Étampes à Charles IX, Nantes, 19 juillet 1562.

BnF, Ms. Fr. 15876, f° 293.

Sire, vous avez veu par mes dernieres depesches comme je m'estoys preparé pour apres avoir nettoyé ce pais des choses qui l'eussent peu rendre en danger et principallement de ce faict de la Religion vous servir en ce qu'il eust pleu a la Royne et a vous me commander et aussi informé comme notre pais se remplist de gens tant de ceux qui reviennent d'Orleans que d'autres et mesmes que j'ay depuis entendu que encores qu'ilz disent y revenir pour chercher du repoz je suis adverty de beaucoup d'endroictz qu'il est pour y remuer mesnage. Et au mesme temps la Royne me commande de ne toucher point a ses deniers qui est me deservir du tout car de s'attendre au pais de porter la despence et veoir emporter ailleurs leurs deniers qui proviennent d'eulx il y a peu d'esperance qui me rend bien empesché. Car je ne puis veoir que demourant sans forces et le pais en l'estat qu'il est il n'y arrive ung desordre malaisé a reparer. Par quoy il vous plaira adviser et me commander ce que j'auray a faire et m'asseure, Sire, si l'on eust trouvé bon que j'eusse continué que aiant mis ce pais en seureté je vous eusse bien servy au lieu ou il vous eust pleu m'emploier. Et si eusse trouvé moien que lesdit pais eust porté une tierce partie de la despence ou je suis entré si avant que sans mettre ledit pais en proye licentiant ce nombre d'hommes sans argent avec ce qu'il y en a d'autres je ne me puis passer de leur faire faire une monstre. Et si pour l'advenir vous estes resolu que je les rompe c'est raison que comme je veux faire en toutes choses jusques au bout de ma vie je vous y obeisse mais par mesmes moien je vous supplye que je soyes deschargé de ce qui poura survenir a l'advenir. L'entendez bien, Sire, que l'on dira que vos forces sont Dieu mercy assez grandes pour chastier ceux qui feront les folz mais je croy que vous trouverez meilleur de garder le mal de venir que de le reparer et vous sera bien plus aise de le faire par ceux du pais mesmes que d'y emploier des estrangers.

[149] Guillaume de Lescouet, sieur de Souleville, commissaire de l'arrière-ban de Saint-Brieuc.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Sire, me recommandant tousjours tres humblement a votre bonne grace je suplye le Createur vous donner en la sienne tres saincte tres bonne vie et longue. A Nantes ce XIXme juillet 1562.

Votre tres humble et tres obeissant serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

192. Le duc d'Étampes à Bouillé, [Nantes], 21 juillet 1562.

Mention, AM Saint-Malo, BB 6, f° 110.

Il lui fait part des craintes qu'il a des Anglais et des ennemis du roi en ce royaume, et de l'intelligence qu'ils peuvent avoir ensemble.

---

193. Le duc d'Étampes à Jean de Rieux, juillet 1562.

Mention, AM Saint-Malo, BB 6, f° 110.

Il est besoin de secourir le roi en hommes et en argent. Il sollicite les Malouins à la contribution financière.

---

194. Le duc d'Étampes a la noblesse de Léon, Nantes, 21 juillet 1562.

BnF, Ms. Fr. 15876, f° 271.

Messieurs, j'ay toute ma vie faict telle preuve de voz bonnes volontez au service du roy et a la protection et deffence de notre pais que je n'entreray en aucun doubte de la perseverance en icelles, et que vous n'y emploiez toutes voz forces, la meilleure partie desquelles, encores que vous n'aiez jusques a present espargné (mesmement aux occasions qui m'ont contrainct de les faire tenir sus ceste année) si est ce que continuant ces troubles et divisions qui augmentent chacun jour en ce royaume (en danger du semblable en cedit pais), il est bien necessaire de faire ce qu'il sera possible pour nous garder et maintenir au repoz qu'il a pleu a dieu nous y donner. Dependant de la seureté de l'estat de notre roy et secourir sa magesté par tout ailleurs qu'il nous sera possible et aura besoing de noz personnes et biens qu'il n'y faut nullement espargner, principallement en telle saison que ceste cy ou il est question de l'entretenement et gloire de dieu et de son eglise catholicque aussi de l'auctorité et obeissance en icelle de notredit prince, lequel ne pouvant vous en faire autre declaration par les empeschemens qui sont maintenant sur les chemins (occupez par tant de gens en armes) qu'aussi malaisement nous peult il favoriser de ce qu'il desireroit bien par deca en congnoissant en quel estat peuvent estre a present ses affaires qui ne sont (comme chacun peult penser) pas petitz. Je ne puis moins faire que vous en escrire la presente et l'adresser a monsieur de Kersimon pour vous y faire plus amplement entendre le grand besoing (que a ceste occasion) sadite magesté a d'estre secouru a ce coup de ses bons et afectionnez sugetz. Et vous prie messieurs de ne vous ennuyer ny de la despence ne du service que vous luy avez tousjours faict, mais vouloir

persister en ceste bonne et acoustumée afection que non seulement voz predecesseurs ont tousjours eue, mais que vous avez si bien continué au succès de l'honneur que les Bretons ont des onques acquis au soustenement de la couronne de France, dont me promettant que sadite magesté ne tirera a consequance le secours et aide que j'espere que luy ferez a present (v°) contre les antians privilleges du pais. Que je proteste de ma part faire entretenir en tout ce qu'il me sera possible, et que sadite magesté ne mettra en arriere les merites de votre bon devoir pour vous en soulager et recongnoistre quant il plaira a dieu nous donner sa paix et remettre au repoz et seureté que nous soulions avoir. Je ne vous en diray davantage si n'est pour vous prier de croire que je ne fauldray aussi a y favoriser (de tout ce qu'il me sera possible) ceux qui a une telle necessité ne se y vouldront espargner. Et esperant qu'il ne s'en trouvera par entre vous d'autres et que chacun se esvertuera en ce qu'il poura mesmes que vous me ferez certain en forces que j'en pouray tirer, et du temps qu'elles seront prestes au service de sadite magesté en cedit pais, et par tout ailleurs qu'il en sera besoing. Je ne vous en feray plus grande instance pour prier notre seigneur vous donner messieurs, bonne vye et longue, a Nantes, ce XXIme jour de juillet 1562.

---

195. Le duc d'Étampes au roi de Navarre, Nantes, 21 juillet 1562.

Lublinskaya, p. 93-94.

Sire, depuis mes autres lettres escriptes j'ay receu celles qu'il vous a pleu m'envoier par l'un de voz chevaucheurs et veu par icelles le retranchement que vous avez trouvé (avec les seigneurs qui sont auprès de vous) necessaire estre faict des forces que j'ay par deca, ou je suis bien prest d'obeir après vous avoir faict entendre le besoing de l'entretenement desdictes forces polus grand que jamlais a ceste heure, d'autant qu'il seroit bien malaisé de desarmer (sans armes) ceux que l'on me mande et qui sont plus fortz maintenant que jamais en ce pais, tant a l'occasion de ceux de leurs voysins (qui ont commancé par le menu a s'y retirer), que par le retour des autres qui estoient allez a Orleans et s'en reviennent a grandes troupes, prenans la meilleure partie d'eulx le chemyn de la Basse Bretaigne (p. 94). de fasson qu'avec ce que j'ay esté presentement adverty par des marchans de Sainct-Malo qui sont depuis nagueres venuz d'Angleterre, qu'ilz ont laissé a Porcemue[150] environ de cinquante navires angloys prestz a faire voylle pour venir (ainsi qu'ilz faisoient bruict en cedict pais), il est bien aparent qu'il y aict eu une telle intelligence entr'eux, qu'ilz aient deliberé de faire quelque surprise auctorisée par tous ceux de ceste nouvelle opinion, lesquelz par ainsi difficillement pouroyés je contenir et encores moins resister aux entreprises et remuemens que (comme je vous ay plus amplement desduict par mon autre depesche) il semble qu'ilz aient envye de faire, demourant ainsi foyble que je seroyes par la reduction de mesdictes forces, lesquelles s'il vous plaist, Sire, trouver bon me laisser encores pour ce mois d'aoust (ainsi qu'il est bien besoing) pour ne pouvoir (durant ce qu'il y a plus de jours en cestuy cy) pourveoir a tout ce qui est requis, je mettray peine d'en faire porter le tiers de la despence par ceux du pais et de le contenir par après en repos, de sorte que augmentant aussi la garnison des places fortes de tel autre nombre de gens qui y est necessaire (plus grand que celluy qu'il vous a pleu y ordonner), j'espere le vous garder en telle seureté (avec ce peu de forces que vous m'avez arrestées), que les continuant (si nous n'avons afaire ausdicts angloys et qu'il n'y ayt que ceux du pais qui s'en

[150] Sûrement Portsmouth.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

meslent), sa magesté y sera tousjours (comme, graces a dieu, elle a jusques icy esté) obeye et contente. En quoy, Sire, je vous supplye tres humblement croire que je feray tousjours bon devoir, et au demourant que je n'ay eu autre plaisir de despendre que par la contraincte des affaires, qui s'en sont ofertz au service de sadicte magesté, ainsi que pourez plus au long veoir par les memoires que j'en aye baillez au viconte d'Avenel, present porteur[151], lequel vous en poura d'ailleurs faire si avant entendre ce qu'il en a veu, qu'il ne me sera besoing de vous en faire plus longue lettre, si ce n'est pour supplyer derechef tres humblement croiyre que vous n'employerez jamais au service du roy, ny au vostre, gens qui vous soient plus afectionnez et obeissans que monsieur de Martigues et moy, qui nous recommandans tres humblement a vostre bonne grace, suplyerons le createur vous donner, Sire, en la sienne tres saincte, tres bonne vye et longue. A Nantes, ce XXIme jour de juillet 1562.

Sire, encores que nous aions autant a nous doubter du costé de la Basse Normandye que de nul autre, et qu'il y a la ville et chasteau de Pontorson qui sont en la frontiere dudict pais de Normandye et de cestuy cy, ou il seroit bien besoing de mettre quelques gens qui le tiendroient et garderoient en l'obeissance du roy, si est ce que pour estre ledict chasteau en Normandye je n'y ay auzé toucher ne m'en mesler sans expres commandement, recevant lequel et d'y mettre quelques gens jusques a cent bons soldatz pour le moins, j'en espereroys bien favoriser grandement la seureté de villes de cedict pais circonvoysons dudict Pontorson et d'empescher le mal que nous pouroient faire les ennemys, s'ilz en estoient saesiz, par quoy, Sire, il vous plaira y pourveoir et m'en commander vostre volonté.

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

196. Instruction du duc d'Etampes au vicomte d'Avenel, Nantes, 21 juillet 1562.

Lublinskaya, p. 96-97.

Instruction et memoire de ce que le viconte d'Avenel[152], estant au camp, fera entendre au roy de Navarre de l'occasion qui a meu le duc d'Estempes de se tenir fort en Bretaigne.

Premierement,

remonstrera l'estat de ce pais et la necessité qui a contrainct ledict duc d'Estempes de despendre pour amasser et tenir des forces, aiant esté environné d'ennemis du costé de Basse-Normandie, le Mayne, Anjou et Poictou, pour le doubte desquelz il luy a convenu tenir gens en tant de lieux qu'il ne luy en demouroit pas beaucoup a sa suicte, et s'il a eu cause de se doubter du dehors, il en a eu au double du desdicts du pais pour y estre en grand nombre ceulx de la religion, lesquelz combien qu'ilz soient quelque peu plus foibles dedans les villes, sont toutesfois de beaucoup les plus fortz aux champs, principallement aux eveschez de Nantes, Rennes et Vannes. Et s'il semble que les forces du roy aians nettoié l'Anjou sont rendu la Bretaigne en plus grande seureté.

[151] Voir notice suivante.

[152] Nicolas d'Avenel, bourgeois de Rennes, il figure à l'assemblée municipale (AMR BB 466). Il est commis à la recette de la sénéchaussée de Rennes en 1556 (AMR EE 168) et commis de maistre Pierre Gasche, receveur alternatif de Rennes en 1560 (ADIV C 2877, 1560).

Remonstrera au contraire que il l'a mis en plus grand hazart, car oultre III ou IIII cens chevaulx, qui sont retournez d'Orleans audict pais, et ce qu'il y en avoit auparavant, la plus part de ce qui s'est retiré devant l'armée se vient rendre icy comme en ung asyl, et ne se sentant pas si peu fortz qu'ilz ne disent, que les laissant en repoz ilz n'entreprendront rien, mais que si toutesfois ledict duc d'Estempes espere que s'il plaist au roy de Navarre luy continnuer ce qu'il a de forces pour ce mois d'aoust, qu'il les rangera a telle loy, qu'il sera advisé s'il ne s'en mesle que ceulx du pais. Mais si les anglois sont de la partie, comme l'on tient pour certain, il y a dangier qu'il fauldra bien despendre daventaige.

Et si l'on dict qu'aux guerres passées la Bretaigne s'est conservée sans despence, il fault que l'on considere que en ce temps la ledict pais combatoit ung et non divisé (comme il est) contre ung ennemy estrangier qui n'y avoit aucune faveur. Mais aujourd'huy la plus grand part de ce qui aidoit lors a nous deffendre, s'il ne nous est ennemy, nous sera pour le moins si suspect que nous n'en pouvons tirer que ennuy. Et ne fault poinct remectre en doubte, qu'ilz n'y treuvent assez de faveur, s'ilz y veullent venir en quelque seureté. Que l'on prenne de ce que mande l'ambassadeur en Angleterre (p. 97) il n'y a pas grand apparence qu'ilz veullent perdre ceste occasion, veu ce qu'ilz ont remonstré pour leurs excuses.

Et si l'on dict que le duc d'Estempes a faict aultant ou plus de despence que ceulx des provinces, ou il y a eu du trouble, il fault considerer que s'il n'eust despendu cela que le roy n'eust rien eu du tout, car il ne fault pas penser qu'il y ait eu pais plus prest a sedition que cestuy cy, qui n'estoit pour estre contant de parolles seullement.

Remonstrera aussi que, licentiant ledict duc d'Estempes ses gens, il y a grand dangier qu'il s'affoibliera et renforcera ses ennemys, car telles gens suivent l'escu.

Fera entendre le mauvais estat, ou sont les places fortes et qu'il y a deux ans que l'on n'a rien receu pour y mectre et n'en a esté ordonné assignation que de dix mil livres pour une année sur parties, dont l'on ne peult rien recevoir, d'aultant que les comptables ne veullent rien paier et encores moins ceulx des villes de leurs deniers communs, et a peine quant ilz le vouldroient le pouroient faire la pluspart.

Et ne fault oublier a bien remonstrer les necessitez de Sainct-Malo, en oultre celle de Brest, ce qu'il fault expressement faire pour le boullevert de ladicte place, qui peult demeurer par le parachevement d'icelluy boulevert en seureté, et n'y faisant rien, en tres grand dangier.

Fera entendre comme jusques a ceste heure ledict duc d'Estempes a observé en son gouvernement l'eedict de janvier, tant pour n'y esmouvoir rien que par ce qu'il ne luy en estoit rien ordonné, et a present qu'il oyt dire qu'il est rompu par tout le roiaume et qu'il ne luy est rien commandé, il ne sait qu'il doibt faire. Car jamais il n'a entrepris que de faire obeir et garder la loy donnée par le roy, qu'il n'oze ny ne veult entreprendre de rompre sa charge et mandement. Par quoy il requiert qu'on luy face bien ouvertement entendre, comme l'on veult qu'il face, qui est chose pour laquelle quelque instance qu'il ait peu faire il n'en a seu avoir aultre responce sinon de contenir tout en devotion, et si est necessaire qu'il en soit aultant commandé a la court de parlement. Car si la force tire d'un costé et la justice d'un aultre, il y aura grande confuzion.

Et quant a oster les armes a ceulx des villes qui sont de ceste religion, il est bien raisonable, et toutesfois ledict duc d'Estempes en differa l'execution jusques au mesme instant, afin que ceulx de l'une (advertiz de ce qui se fera a l'autre) n'aient tant de moyen de les cacher. Mais c'est peu de chose de les oster a cent ou deux cens marchans ou artizans en une ville et en laisser a deux ou trois mil tant gentilzhommes que autres aux champs.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Scaura comme l'on se gouvernera a Nantes, d'aultant que le roy de Navarre commande seullement d'oster les armes et monsieur le conestable commande a monsieur de Sanzay de les chasser tous.

Remonstrera qu'il ne se peult pas faire, comme l'on mande, de donner tout cest ordre en huict ou dix jours qui restent de ce mois, car nous n'avons pas affaire a gens si foibles, ny lourdaulx, qu'il y faille aller mal advisé, sus peine en lieu de se mectre en seureté de se rendre et trouver en une grande peine. Et ne fault pas esperer de oster les armes a la noblesse sans combatre, et de les leur laisser c'est tousjours demeurer en ce doubte, pour lequel il fault sus tous adviser des grans seigneurs et de ceulx qui préparent leurs maisons.

Ledict duc d'Estempes mectra peine de faire durant ce mois d'aoust de facon que s'il ne survient aultre chose, il se poura après passer a moindre despence, selon l'estat que luy a envoyé le roy de Navarre, auquel il supplie penser qu'il laisse trop peu pour les villes et qu'il luy plaise l'augmenter (p. 98) et mectre a Nantes, Sainct-Malo et Brest jusques a cent hommes et cinquante a Dinan et autant a Ancenys et a Conq. Encores sera il bien necessaire d'en tenir a Chasteaubriant et oultre les III cens harquebuziers a pied en donner encores II cens daventaige pour le moinctz.

N'obliera ledict sieur d'Avenel de faire entendre la dilligence que faict ledict duc d'Estempes pour tirer secours de ceulx de l'eglise, de la noblesse et des villes et remonstrera la responce qu'il a eue de ceulx a qui desja il en a parlé, sollicitant aussi qu'il luy soit envoyé pouvoir pour ordonner de faire lever et employer ce qu'il poura gratieusement tirer d'eulx, et avecq cela et les deniers extraordinaires il mectra peine de conserver le pais, sans toucher a la recepte generalle, sinon en ce qu'il luy sera ordonné par estat.

Et s'il est resolu d'estre faict ainsi, ledict duc d'Estempes supplie tres humblement qu'il luy soit donné pouvoir d'ordonner sur le reste et vallider ce qu'il en a faict jusques a ceste heure, car la longueur et difficulté des tresoriers pouroit estre cause d'un inconvenient, et il mectra peine en ce faisant d'en user de sorte, que a la fin du jeu l'on congnoistra qu'il n'a rien employé sans necessité.

Faict a Nantes, le XXIme jour de juillet mil cinq cens soixante deux.

Il est bien besoing aussi d'avoir esgard aux paouvre mortespayes des places, ausquelz il est deu plus de trois années de service, et il ne leur en a esté ordonné que demye, dont encores ilz n'ont rien peu toucher d'un quartier, par ce que l'assignation estoit levée en Touraine ou leur tresorier n'en a peu tirer aucune chose.

---

197. Le duc d'Étampes au roi de Navarre, Nantes, 26 juillet 1562.

Lublinskaya, p. 101.

Sire, j'ay veu par les lettres qu'il vous a pleu dernierement m'escrire du XXme de ce mois, comme vous voulez avoir par dela tous les deniers de ce pais, ou depuis l'assignation qu'on m'envoya des VII mil et tant de livres pour lever les forces qui me furent ordonnées dès le mois d'avril, j'ay esté contrainct de prendre pour l'entretenement et augmentation d'icelles durant les mois de may, juing et le present jusques a XXVI mil livres du tresorier des estatz, et sur la recepte generalle seulement XII mil livres, en quoy j'ay mesnagé de si près que je

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

n'ay touché pour moy que V mil livres durant le mois d'avril. Et s'il ne vous plaist, Sire, m'en laisser pour ce qui sera deu de ce qu'il vous a pleu m'ordonner, je n'auray moien de povoir continuer et encores moins d'éviter aux desordres qui se presentent, car encores que pour ce mois j'aye moien d'oster les armes a ceulx des villes, leur plus grant force est de la noblesse au plat pais ou il n'est pas aisé de donner ordre en peu de jours. Toutesfois, Sire, encores que je sente ses inconvenians, voiant ce qu'il vous plaist me mander, je n'y oze toucher, remettant a ce qu'il vous plaira me laisser pour parachever de paier le passé et pour l'estat de ce mois d'aoust, que vous ne me pouvez laisser moindre de XX mil livres par mois, jusques après noz estatz qui sont en septembre prochain, ou je mettray peine de si bien faire que de la en avant le pais nous aidera. Et quant a la seureté qu'il vous plaist me commander que je donne a la conduicte desdicts deniers, si sus ce que je vous en diz vous resoluez que je les vous envoye, oultre ce qu'il est aussi venu ung autre homme querir XXX mil livres des decimes en vertu d'une lettre du cachet, encores que vous pensez avoir mis ce pais en telle seureté qu'il n'y arive de plus grans affaires, monsieur de Sansay poura donner escorte a celuy que vous envoierez pour le transport desdicts deniers avec deux cens cinquante hommes que je luy laisseray, oultre les cinquante qu'il vous a pleu ordonner en ceste ville seulement jusques a ce que les habitans d'icelle aient levé la compaignye, qu'ilz m'ont entre autres choses accordé entretenir durant deux mois pour le service du roy et protection de ladicte ville, qui autrement ne demoureroit en seureté, tant a cause des divisions qui y sont fort aparentes, que pour les aultres grans affaires qui y peuvent survenir d'ailleurs. A quoy, Sire, voulant donner ordre auparavant en departir (qui poura estre dès demain) pour aller pourveoir au semblable en plusieurs autres lieux de cedict pais (qui n'en ont moindre besoing), lesdicts habitans m'ont presenté des articles, sur lesquelz j'ay faict les responces que verrez et qu'il vous envoient par aucuns d'eulx, qui seront quasi aussitost devers vous que ce porteur.

Sire, me recommandant tres humblement a vostre bonne grace je suplieray le createur vous donner en la sienne tres saincte, tres bonne vie et longue. A Nantes, ce XXVIme jour de juillet 1562.

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

198. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 27 juillet 1562.

Lublinskaya, p. 103.

Madame, j'ay jusques a ceste heure faict ce que j'ay peu pour contenir ce pais en repoz soubz l'obeissance du roy et de vous, pensant que c'estoit le plus necessaire pour le service de voz magestez. Toutesfoys, comme je le vous ay souvent mandé, c'estoit chose qui ne pouvoit durer, veu les passions de plusieurs, qui ont eu a la fin tant de puissance que le peuple d'icy non content, que sans attandre pour la necessité que j'en veois le commandement de voz magestez, j'aye non seulement désarmé ceux de la religion, mais chassé la pluspart avec leur ministre et deffendu toutes assemblées. Ils n'ont peu estre contens qu'ilz ne soient allez au lieu ou se souloient faire leurs presches et l'ont du tout desmoly et ruyné, que je m'asseure rendra les autres si desesperez, qu'ilz essaieront de s'en vanger, ce qui ne leur sera pas si malaisé que l'on pense, car si ceux qui s'estoient retenuz s'en meslent, ce que je pense voians leur modestie n'estre point separée de la religion des autres, je vous puis asseurer qu'ilz ne sont pas en petit nombre. J'ay faict prendre quatre ou cinq de ceux qui y estoient et faiz informer contre les

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

autres, dont j'ay aussi adverty de roy de Navarre, mais je n'entreprendray d'en rien faire que je n'aye entendu l'intention de voz magestez. Car ainsi que d'un costé je veoy necessaire d'en faire pugnition pour contenter les autres, je doubte que cela macontente fort les nostres qui pensent avoir faict le mieux du monde. Mais en quelque sorte que ce soit, si l'on laisse prendre au peuple la liberté que je veoy qu'il commance, je voy l'obeissance perdue de toutes les parties. Vous me commanderez ce qu'il vous plaira pour y obeir toute ma vye.

Madame, après m'estre tres humblement recommandé a vostre bonne grace, je suplieray nostre seigneur vous donner en parfaicte santé tres bonne et longue vye. A Nantes, ce XVIIme jour de juillet 1562.

Vostre tres humble et tres obeissant suget et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

199. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 29 juillet 1562.

Lublinskaya, p. 110-111.

Madame, vous aiant hier depesché l'un de mes gens, le capitaine Berthemont ariva bientost après avec les lettres qu'il a pleu a vostre magesté dernierement m'escrire, de la reception desquelles je n'ay voulu faillir a vous advertir incontinant par le seigneur Sainct-Marsault[153], que les habitans de ceste ville ont prié aller devers voz magestez pour vous faire entendre l'estat de leurs affaires avec ceux de ce chasteau. Et quant a ce qu'il vous plaist m'escrire de lever toutes les argenteries des eglises pour remplir ce que j'ay prins de voz deniers, je ne scay, madame, comme ont pensé faire ceux, qui ont faict estat de garder ce pais sans despence, car je vous puis asseurer que sans cela vous n'en auriez point de plus perdu. Et encores ay je grant peur qu'avec tout j'auray bien afaire a remedier qu'il n'y arive inconveniant, et s'il vous plaist, comme vous me mandez, que je ne touche plus a voz deniers, c'est raison que je vous obeisse, comme je n'ay jamais pensé faillir. Mais je croy, madame, que vous entendez que ce soit aprtès avoir prins de quoy paier mes gens pour ce mois d'aoust, que le roy de Navarre (aiant bien entendu l'estat de ce pais) a esté d'avis que je garde, et vous puis dire, madame, qu'il est plus que necessaire, esperant les emploier de fasson que voz magestez n'auront point d'occasion d'y plaindre la despence, et que moiennant icelle je rendray cedict pais en estat de vous en pouvoir servir ailleurs. Et s'il vous plaist, madame, lever ces argenteries, il fauldroit envoier quelques commissions aux evesques ou gens de justice, car sus une lettre missive il ne se feroit pas. Encores est il certain que ce sera avec grande rumeur et avec grande difficulté sans force le permettront ilz pour le porter dehors. Mais bien j'espere que aiant passé ce mois et que, (s'il est possible) nous puisson durer jusques a noz estatz de septembre, je feray en sorte que le pais portera la plus grande partie de la despence. Mais il fault, madame, par necessité que vous y en faictes tousjours pour le moins, selon l'estat que nous en a faict le roy de Navarre, si ces malheureux affaires durent. Toutesfoys s'il n'y vient point d'estrangers, je mettray peine de si bien nettoier ledict pays durant ce mois qui vient, que j'auray moien de vous faire service ailleurs, si vous me honnorez tant que de m'en estimer digne. Et au regard des deniers communs des villes, desquelz je veoy que vous faictes estat, et encores que, comme vous dictes, ce soit pour chose fort privilegiée et necessaire, si fault il que je vous dye, madame, qu'il n'est moins requis de les leur laisser, car

[153] René de Sanzay, sieur de Saint-Marsault, fils de René de Sanzay, capitaine du château de Nantes.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

avec ce qu'il n'y en a gueres en ce pais, se y voyans contrainctz ilz se pouroient aussi beaucoup refroidir de l'ayde et subvention que j'attandz d'eulx plus grande que cela, ou il me semble que vous ne debvez rien pour cestheure faire autrement remuer, me rapportant (pour ce qui concerne le faict de vostre prevosté de ceste ville et le retranchement des gaiges de voz oficiers comptables) aux gens de voz finances de deça, encores qu'ilz y crient bien hault par les remonstrances que je vous en ay envoyées. Je ne vous en feray autre excuse, combien qu'il me semble, madame, qu'il y a grande raison et aparence. Je croy au reste, madame, que vous trouverez par mon aultre lettre que j'ay suivy de bien près l'intention du roy et la vostre sur ce qu'il vous a pleu depuis me mander du faict de la religion, ou je n'oblieray rien de ce qui en reste. Et en ce qu'est de l'argent qu'il vous plaise qu'on demande, d'ailleurs il est aussi bien necessaire d'avoir ung pouvoir bien ample (selon ce que j'en ay souvent et amplement escript a voz magestez), car de s'attendre a en pouvoir pareillement tirer par une simple lettre missive il est bien malaisé, veu que a peyne (p. 111) en peult l'on avoir une bonne commission et lettres patentes. Et ne me puis contenir de vous dire, madame, qu'il semble qu'il y en ayt, qui ayent envye de m'empescher ou oster le moien de vous pouvoir faire le service que je vous desire, attandu que l'on n'espargne en cela du parchemyn, et si c'est que l'on m'estime le faire pour mon profict, il me semble que (a mon grant domaige), j'ay trop faict preuve du contraire. Ne voulant pas aussi faillir a vous dire, madame, qu'il ne fault pas, s'il vous plaist, oblier de commander (suivant mesmes ce qu'il vous a pleu cy devant m'escrire et promettre) l'assignation de noz pentionnaires, lesquelz autrement ne se tairoyent pas des corvées et service qu'ilz ont faict, et si malaisément sans cela les pouroyt l'on une autres foys ramener, joinct qu'ilz me peuvent grandement aider et faire beaucoup de service a voz magestez pour le secours que j'espère de ceux du pais, qui deppend en partie desdicts pentionnaires. Madame, vous entendrez si amplement par monsieur de Sainct-Marsault des nouvelles de ce pais que cela me gardera de vous faire plus longue lettre, si n'est pour vous dire que le pere et le filz font si bon devoir au service du roy et le vostre qu'ilz meritent d'estre bien traictez, et ne veux faillir a vous supplier tres humblement de les avoir pour recommandez. Au demourant, madame, je donneray ordre que les XXX mil livrez des decimes pour le paiement de voz suysses partiront demain et pareillement celluy que le roy a envoyé pour querir ce qu'il y avoit a la recepte generalle, ou il ne s'est trouvé qu'environ quarante mil francz, et je leur feray la meilleure escorte que je pouray d'icy Angiers d'ou ceux qui sont pour monsieur de Montpencyer donneront ordre de les faire conduire et seurement passer.

Madame, me recommandant tres humblement a vostre bonne grace je suplieray le createur vous donner en la sienne tres saincte, tres bonne vye et longue. A Nantes, ce XXIXme jour de juillet 1562.

Madame, je ne veux vous taire le bon devoir que ont faict et ont volonté de continuer au service de voz magestez les habitans de ceste ville, lesquelz a ceste cause je vous suplye tres humblement avoir recommandez en leurs affaires, ad ce que les y faisant bien traicter, comme il me semble qu'ilz le meritent, ce leur soyt occasion et aux autres de mieux faire encores pour l'advenir.

Vostre tres humble et tres obeissant suget et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

200. Le duc d'Étampes au roi de Navarre, Nantes, 29 juillet 1562.

Lublinskaya, p. 113.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Sire, j'ay receu les lettres qu'il vous a pleu m'escrire et vous suplye tres humblement croire sans extresme necessité je ne vous auroies tant importuné de continuer mes forces, pour lesquelles, Sire, avec l'ayde que j'espere tirer du pais je mettray peine de ne despendre au roy que XX mils livres pour ce mois. Et encores pour ne diminuer davantage ses deniers (dont l'on a faict estat), je ne prendray point de ceux qui sont maintenant en la recepte generalle, mais je mettray peine d'en faire advancer par les receveurs particuliers de ceux qui ne sont payable que a la my aoust. Et quant a ce qu'il vous plaist me commander, Sire, de mettre peine a remplir pour ung ou deux tiers de la despence, qu'il vous plaist accorder estre prise sur les deniers du roy, pour la continuation de mesdictes forces durant ledict mois d'aoust, m'aidant en cela des tresoreries et argenteries qui sont en leurs eglises, encores que je ne pense pas qu'il y en ayt beaucoup et qu'aussi (p. 114) peu ilz les veueillent sans grande peine et difficulté acorder, qui les pouroit refroidir de l'aide et secours que j'attandz d'eulx en plus large, si sera il bien meilleur, Sire, s'il vous plaist resouldre de les faire prendre, d'en adresser la commission (avec celle que vous me devez envoier pour les autres) aux evesques et gens de justice qui seront plus propres a la executer que moy. Esperant avec cela, puisque j'entendz vostre intention et me faisant cest honneur de m'en advertir souvent, d'emploier ce que j'auray, en sorte que vous congnoistrez qu'il ne sera inutille, vous pouvant bien dire qu'il est necessaire, car ceux qui sont de retour n'ont pas deliberé de faillir a remuer ce pais et y ont quelque entreprise que je ne puis pas bien descouvrir, combien que je pense qu'elle soit le plus fondée sur l'esperence de l'angloys. Mais si je puis estre en ce quartier de dela (ou je m'en voye), je mettray peyne de les escarter, de fasson que si les autres ne viennent bientost, ilz ne les trouveront pas en estat de leur donner grant secours (au moins si voz cappitaines des places font leur devoir). Il est vray qu'ilz sont mal pourveues du tout, et n'est pas possible de fayre ces choses la sans argent, dont je ne vous ennuyeray de plus long discours, sinon que me doubtant aussi qu'il y eust quelques intelligences entre ceux du Croysic et plusieurs de leurs voysins suspectz avec lesdicts anglois, craignant aussi qu'ilz fissent quelques remuemens en ce lieu la (qui est bien en ceste saison de grande consequence), je y ay envoyé le cappitaine Sourdeval pour avec une compaignye de gens de pied y donner ordre, car il n'est que a huict ou dix lieux de mer de son isle et aura moien de prendre garde a toutes d'eux que j'ay pourveues de ce que j'ay peu. Je vous escriviz encores hyer si amplement de tout ce que depuis mes autres precedentes lettres estoit survenu icy, que je ne vous en feray redicte avec ce que vous trouverez par la que j'ay presque entierement satisfaict a ce qu'il vous a pleu me commander faire a l'endroict de ceux de la nouvelle opinion de deca. Et par ce, Sire, que j'ay entendu, qu'il y en a qui trouvent estrange que selon les eedictz du roy, tant de janvier que d'avril et dont, quoyque j'ay demandé que j'en devoit faire, l'on ne m'a jamais commandé le rompre, mais entretenir toutes choses en doulceur, ilz ont presché en cinq ou six lieux de ce pais jusques a cest heure, je puis dire aussi, qu'il n'y a endroict de ma charge ou l'on n'aict (dieu mercy) tousjours dict la messe et qu'il n'y a en pas ung calice de plomb vollé, qu'il n'en esté faict justice et me fascheroyt bien, Sire, que ce que j'ay faict pour le seul respect du service du roy et obeir a ses eedictz, me fust imputé a autre chose, vous supliant tres humblement, Sire, me pardonner, si j'en parle en colère et croyre qu'il n'y a homme en ce royaume plus prest, oultre ce que je doy au service du roy, de vous obeir et servir que moy. Au demourant, Sire, vous entendrez si amplement de monsieur de Sainct-Marsault des nouvelles de ce pais que cela me gardera de vous faire plus longue lettre, si n'est pour vous dire que le pere et le filz font si bon devoir au service du roy et le vostre, qu'ilz meritent d'estre bien traictez et ne veux faillir a vous suplier tres humblement de les avoir pour recommandez. Aussi donneray ordre que les XXX mils livres des decimes pour le paiement de voz suysses partiront demain et pareillement celluy que l'on a ennvoyé pour querir ce qu'il y avoit a la recepte generalle ou il ne s'est trouvé qu'environ quarante mil francz, et je leur

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

feray la meilleure escorte que je pouray d'icy a Angiers, la ou ceux qui sont pour monsieur de Montpencier donneront ordre de les faire conduire et seurement passer.

Sire, je me recommande tres humblement a vostre bonne grace et supplie le createur vous donner en parfaicte santé tres bonne vye et longue. A Nantes, ce XXIXme jour de juillet 1562.

Jehan de Bretaygne

---

201. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Châtaubriant, 2 août 1562.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Caulenaye, esperant estre mardi a coucher a Rennes, j'ay bien voulu vous en advertir adce que vous ne faillez de vous y arriver avec votre compaignie et en ceste esperance je ne vous feray plus longue lettre sauf pour prier dieu vous donner monsieur de la Caulenaye ce que desirez. A Chateaubriant, ce IIe d'aoust 1562.

Si vous n'aviez encores paié tous voz gens il seroit bien ayse que vous réduisiez votre enseigne a deux cens hommes comme j'ay faict a tous les autres afin que notre argent nous durast plus longuement.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

202. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Rennes, 7 août 1562.

Lublinskaya, p. 125.

Madame, j'ay receu les lettres qu'il vous a pleu m'escrire du XXIXme du mois passé, ensemble celles qu'il vous a pleu m'envoier pour faire tenir aux senneschaulx de ce pais pour recevoir ceulx qui vouldront se retirer et vivre soubz le repoz et seuretté, qu'il vous plaist de leur donner, ausquelz je les ay faict incontinant tenir et prie a dieu que beaucoup s'i puyssent reduyre. Mais je crains, madame, qu'ilo n'y en aura pas tant que je le desire, et que ceulx qui seront rebelles et n'y vouldront obéir n'y puissent estre contraincts, (p. 126) tant pour la partiallité des ungs que pour estre les autres trop cuelz ou tymidez. Et me semble que pour ceulx la il seroit bon d'envoier quelque commissaire francoys, homme de bien, a qui il me seroit commandé de bailler telle force, que je verray luy estre necessaire, comme il est bien besoing que j'en aye pour faire observer les deffences des assemblées, presches et administrations de sacremens, ou ilz se disent estre fondez par eedict et n'y aura pas grande seuretté qu'elles durent, s'il ne vous plaist les commander par lettres parantes, encores que j'aye desja commencé et a les desarmer, tant a Nantes, Chasteaubriand, le Croisic, qu'en ceste ville, et qu'ilz y aient tous assez doulcement obey, mais je cruz qu'ilz ne l'eussent faict s'ilz eussent veu estre les plus fortz et qu'il eust eu de grand desordre, car de s'asseurer en la force du peuple, a qui vous commandez de mectre les armes au poing, se seroit plustost donner moien d'executer les querelles particullieres que d'auctoriser voz commandemens et asseurer vostre estat, qui ne se peult faire que avec des forces reglées et conduictes avec raison. Et

puys, madame, que vous trouvez bon (selon que m'a mandé le roy de Navarre) que je garde encores ce que j'en ay pour ce mois (si j'entens bien ce qu'il fault que je face) et qu'il vous plaist je mectray peine de les bien emploier et pour l'advenir de me contanter de l'estat qu'il m'en a faict (avec l'aide que je pourray tirer de ceulx du pais) pour lmequel obtenir vous me mandez que vous m'envoiez des commissions et lettres missives que je n'ay point trouvées en vostre paquet, mais au contraire une commission et des lettres particullieres aux habitans des villes closes pour lever sur icelles vingt six mil livres pour porter en l'espargne, chose, que je vous puis dire, madame, m'estre du tout impossible pour les autres charges que ont lesdictes villes, et croy qu'on ne considere point l'estat ou est ce pais, duquel avec l'ayde de dieu la tranquillité n'est entreteue que par la force. Car je vous puys asseurer que vous n'en avez point de plus pres a esmouvoir, et desja aucuns de ceulx que sont revenuz ont commencé a y remuer de leurs maulvays mesnages et d'abatre croix et faire brisemens d'ymages et s'avencent jusques a voulloir empescher ceulx a qui j'avois donné commission de lever gens et autres de lever deniers, de facon que avec la seuretté qu'ilz se promectent des anglois (qui, ad ce que j'ay entendu de plusieurs endroictz, ont desja arresté grand nombre de navires et d'hommes, tant de ce pais, que de voz autres provinces, qui est cause que j'ay mandé d'en faire le semblable a ceulx qui se trouveront des leurs en ceste coste), ilz n'atendent que l'occasion pour commancer a faire des grand desordres. Par quoy il est du tout requis, ou que durant ce mois je tache d'exterminer tout, de facon qu'il n'y ait poinct d'esperence de reserve, ou que pour l'advenir continuant la despence selon l'estat du roy de Navarre, il vous plaist vous contanter de ce que vous avez accoustumé de tirer de ce pais, qui est l'ordinaire, et ne touchant point a l'extraordinaire, me laisser le moien pour recouvrer ce qui sera necessaire pour continuer ladicte despence. Car quant aux emprunts particulliers il ne s'i fault point attendre, veu que la pluspart de noz riches marchans sont destruictz par la perte de Lyon et Rouen[154], ou estoit leur commun trafficq, et n'y auroit nul moien sans les ruyner du tout de pouvoir lever ceste somme sur eulx, oultre ce qu'il fauldra doresnavant qu'ilz nous aident a souldoier les gens de guerre qui sont entretenuz pour la deffence et seuretté d'icelles villes. Et encores que vostre magesté me mande que vous valliderez ce que je feray, si est ce que pour avoir afaire a des gens trop soubsonneulx, il seroit besoing de m'envoier pouvoir general de lever (pour emploier aux aferes et despence du pais et de vostre service) ce que je pourray tant des eglises que autrement, et a eulx puissance d'esgaller les sommes qui seront par eulx accordées et de contraindre a ceulx qui seront refusans ad ce qui sera acordé par la plus grande et meilleure (p. 127) partie, a cause qu'il y en a qui ceste cause n'est pas agreable, et j'espère, madame, que je vous y feray ung service qui vous contentera, et si vous vous deffiez de moy, me bailler vostre general de ce pais ou tel autre adjoinct qu'il vous plaira.

Madame, je me recommande tres humblement a vostre bonne grace et supplie a nostre seigneur vous donner tres bonne et longue vie. A Rennes, ce VIIme jour d'aoust 1562.

Madame, depuis ma lettre escrite, ung frere de monsieur d'Assigné (qu'on appele monsieur de Loyat[155]), lequel estoit allé Orleans est venu se presenter devant moy avec bonne et grande repentence d'avoir offencé le roy, et a faict protestation devant boonne compaignie de n'emploier jamais les armes que en ce qui luy sera commandé pour le service de sa magesté et de vivre doresnavant soubz les loix et obeissance d'icelle. Et voiant cela, madame, et les lettres que vous avez envoiées pour les senneschaulx pour recevoir ceulx qui en vouldront user de mesmes, j'ay pensé que je ne le debvoys refuser, tant pour veoir le deplaisir qu'il a d'avoir faict ceste faultre que pour donner occasion a d'autres d'en faire le semblable, et croy, madame, que vous ne le trouverez point maulvays. Ne voallant aussi oblier a vous dire, madame, que entendant tous les jours nouvelles differentes de noz voysins et desirant en

[154] Prises par les Huguenots en 1562.
[155] Claude d'Acigné, sieur de Loyat.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

scavoir au vray, j'ay retardé troys ou quatre jours ce porteur qui vous fera si amplement entendre ce que j'en ay sceu et les autres occasions de son retardement, que je ne vous ennuyeray de plus long discours, sinon pour vous supplier tres humblement le me faire renvoier bientost ad ce que je sache ce que j'auray a faire.

Vostre tres humble et tres obeissant suget et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

203. Le duc d'Étampes au roi de Navarre, Rennes, 7 août 1562.

BnF, Ms. Fr. 15876, f° 363.

Sire, depuys vous avoir dernierement escrit a mon partement de Nantes, j'ay passé par Ancenis, Chateaubriend et autres petites villes ou selon qu'il vous avoit pleu me commander j'ay faict oster les armes a ceulx de la nouvelle religion et chassé les ministres et deffendu de ne faire aucuns presches assemblées ne administration de sacrement en autre forme que celle qui est receue et observée en l'eglise rommaine. A quoy, Sire, ilz ont tous assez doulcement obey et semblablement ceulx de ceste ville de Rennes ou je suys arrivé il y a desja quatre ou cinq jours, mais comme je pense, oultre les remonstrances qu'ilz m'ont faictes d'avoir vescu selon l'eedict de janvier, se a esté plustost pour veoir que j'ay pour ceste heure des forces pour les y contraindre, que autrement, car veu le langaige qu'on dict qu'ilz tiennent en secret il y auroit bien du desordre sans cela. A quoy noz voisins de la Basse Normandie, qui se assemblent sur ceste frontière et entre autre le comte de Mongommery qui ad ce que j'entens a deux ou trois cens chevaulx et mil ou douze cens hommes de la commune avec luy, l'ont desja admené en deux ou trois parroisses de mon gouvernement, et se ventent que si l'on faict quelque oultrage a ceulx de la nouvelle religion qu'ilz viendront pour les soubztenir et encores que je m'asseure qu'ilz ne nous scauroient faire mal si est qu'ilz ne laisseroient desmouvoir le peuple et est bien a doubter veu qu'ilz se retirent tous sur la coste de la mer qu'ilz aient deliberé de favoriser les anglois s'ilz faisoient quelque entreprise en ce pais, dont ilz font grande demonstration, car, ad ce que j'ay sceu de plusieurs endroictz ilz ont arresté, tant de mondit gouvernement que d'ailleurs ung grand nombre de navires ensemble les hommes et disent que c'est pour passer des gens en France, qui est cause que attendant scavoir ce qu'ilz en auront faict, j'ay mandé que s'ilz en avoient en cedit pais qu'on leur en feist le semblable vous suppliant tres humblement me mander ce que j'auray a faire tant en cela que autre chose et spendant, aiant pourveu en ce cartier je m'en yray le plustost que je pourray devers celluy du pais bas, pour empescher et rompre les assemblées que j'entens qui se font.

Sire, je me recommande tres humblement a votre bonne grace et supplie a notre seigneur vous donner tres bonne et longue vie, a Rennes, ce VIIme d'aoust 1562.

Sire, le cappitaine Sourdeval que j'ay envoié au Croisic pour avec son isle y prendre garde avoit quelque petit vaisseau et qui luy feust donné moyen de l'entretenir par ce que ses deux isles se peuvent secourir l'une à l'autre et empescher, si elles s'entendent qu'il ne passeroit rien en ceste coste qui ne feust desermer [désarmer] mesmes pour ceulx que desrobbent des bledz il y pourroit faire service au roy et a vous.

Votres tres humble et tres obeissant serviteur,

Jehan de Bretaygne

204. Mémoire du duc d'Étampes pour le capitaine Berthemont, 1562.

BnF, Ms. Fr. 15876, f° 365.

Les sieurs de Montejan[156] et du Pont[157] asemblent gens en ce qu'ilz peuvent que l'on dict pouront estre estans asemblez deux ou trois cens chevaulx et environ deux mil hommes a pied en la basse Bretaigne et font leurs asemblées par trouppes de cinquante et soixante et le plus sur la frontière de l'Angleterre. Le duc d'Estampes a envoyé les sieurs de Tyouarlen[158] et de Kersimon[159] avec cent harquebouziers a cheval et une enseigne de deux cens hommes de pied avec les arrierebans et communes essaier a leur garder de s'asembler ou pour le moins les admeuser [amuser, retarder] cependant, que ledit duc d'Estampes yra vers Fougères pour resister au conte de Montgommery[160] que l'on dict avoir vers Sainct James de Beuvron, environ cinq ou six cens chevaulx trois ou quatre mil hommes de pied et de commune et tous les jours si en asemble davantaige mesmes de ceulx qui se retirent de ce pais.

Qu'on a faict sortir tous les ministres des villes et deffendu les presches et asemblées et administration de sacrement a quoy ilz ont ~~obey~~ accordé et obey. Touttesfois, avec les protestacions comme il feut envoyé de ceulx de Nantes mais a ce que l'on dict lesdits ministres se cachent en quelques maisons et ne peult estre comme il a esté mandé par cy devant lesdites choses observées sans lettres patentes pour les faire publier et avoir juges sans passion ny crainte pour promptement les juger car la pluspart de ceulx du pais sont trop partiaulx ou timides et desireroit bien ledit duc d'Estampes avoir avec luy quelque homme de justice pour cest effect. A quoy il luy semble que le sieur de Cussé, maitre des requestes[161], seroit bien propre et sans despence pour le roy par ce que n'ayant (v°) peu aller servir son quartier il le pouroit servir ainsi ayant commission pour le nombre qu'on adviseroit faire promptement pugnir ceulx qui seroient admenez audit duc d'Estampes.

Le prevost des mareschaulx est homme de bien mais si timide et craignant d'offencer la court de Parlement qu'on ne luy peult faire chastier personne.

Il fault necessairement pourveoir a la court de parlement et aux juges huguenotz et semble qu'il seroit bon ordonner qu'ilz feussent reglez comme en France et est aussi besoing que les ordonnances que l'on faict pour tous ses affaires nous soient envoyées par lettres patentes pour estre publiées car autrement il n'y sera pas fort bien obey.

Il seroit bon que tous ayans charges de places ou de gens de guerre feissent protestation de leur foy en la presence du gouverneur.

Ledit duc d'Estampes fera ce qu'il poura durant ce mois que l'on luy a commandé retenir ses forces mais il doute que les rebelles ce sentand assez fortz ne facent atendant qu'il soit desarmé dont ilz scavent bien le temps que disimuller et se tenir sur leurs gardes et se retirent sur les frontieres du bas mayne et normandye ou ledit duc d'Estampes n'ose entreprendre d'entrer sans commandement mais si l'on trouve bien qu'il y aille et que l'on commande a

[156] François d'Acigné, sieur de Montejean.
[157] Charles du Quélennec, baron du Pont (1553-1572). Protestant, il avait interdit le culte catholique à Pont-l'Abbé. Il meurt assassiné au Louvre lors de la Saint-Barthélemy.
[158] Tanguy Rosmadec, sieur de Tyrvalen (†1574), capitaine de l'arrière-ban de Cornouaille (1562).
[159] Guillaume du Chastel, sieur de Kersimon, capitaine de l'arrière-ban du Léon (1558).
[160] Division des forces entre haute et basse Bretagne.
[161] René de Bourgneuf, sieur de Cucé.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

ceulx qui ont charge en ceste frontiere là pour le roy a luy aider, il mecteroit peyne de nettoier ce pais là duquel il se craint bien fort qu'il vienne quelque desordre s'il fault qu'il tourne en la basse Bretaigne dont il dit d'estre contrainct si les advertissemens qu'il a continuellement sont certains et sur tout des anglois (f° 366) tout cela est malaisé de s'executer en ce mois et aussi ledit duc d'Estampes entend bien que le roy n'a pas besoing de despence, a quoy si l'on luy eust voullu envoier commission comme il a tousjours demandé pour en lever sur le pais de leur consentement et s'aider des argenteries et biens des eglises de ceulx qui ne sont point residens et mesmes des biens de ceulx qui ont porté les armes et les ont favorisez ilz eust mis peyne d'avoir levé le roy d'aultre despence que selon l'estat que a faict le roy de Navarre et y jouxtant les cens chevaulx legers que monsieur le connestable a trouvé bon que ayt monsieur de Bouillé et encores si l'on luy veult il fera ce qu'il poura et en espere quelque chose pourveu que l'on ne tire audit extraordinaire car il ne fault pas pencer qu'ilz baillent pour tirer de leur pais comme ilz feront pour emploier en la conservation d'icellui.

---

205. Le duc d'Étampes à Charles IX, Rennes, 10 août 1562.

BnF, Ms. Fr. 15876, f° 389.

Sire, j'ay retardé deux ou trois jours a vous depescher ce porteur attendant tousjours scavoir que deviendroient noz voisins pour plus seurement le vous faire entendre et avant sceu que le comte de Mongommery faict son assemblée a Sainct James de Beuvron qui n'est que a deux lieux de notre frontiere et qu'ilz doibvent estre tous ensemble dedans deux ou trois jours et voiant, sire, que je n'ay pas forces pour deppartir laissant les places fournies et que si je men voys en la basse Bretaigne et que se comte demeure cy près il pourra faire ung grand desordre en tout ce cartier. J'ay advisé d'envoier les sieurs de Kersymon et de Thiouarlen audit pays bas[162] avec cent harquebuziers a cheval et une enseigne de gens de pied pour avec ce qu'ilz pourront amasser des arriere bans et communes, les admuser et de m'en aller droict pour chercher ceulx qui viennent par deca que j'espere, Sire, s'ilz ne se hastent bien fort prevenir de facon qui n'auront loisir de nous traicter comme ils esperent mais ce crains est [sic] qu'ilz se saisissent de Pontorson qui est si pres de notre pais qu'ilz nous feroient de là infimes maulx et pour estre hors de mon gouvernement je n'y oze aller sans votre expres commandement et s'il vous plaisoit, Sire, n'avoir poinct de respect a cela et de faire advertir ceulx qui ont charge en ceste basse Normandie et bas Maine sur ceste frontiere nous pourrions enclorre ce compte[163] avec ces trouppes qu'il amasse adce que l'on dit pour mener au secours d'Orleans, mais je doubte veu que la pluspart des siens sont comme je vous ay par cy devant mandé allez et mené armes et chevaulx en basse Bretaigne et que les forces qu'il peult amasser ne sont pas pour faire grand effect contre celles que vous avez que c'est pour nous remuer mesnage et qu'ilz temporisent attendant de me veoir desarmé et d'estre secouruz comme ilz se ventent des anglois. A quoy si cela estoit il seroit bon besoing que vous feissiez approcher de ce pais plus de forces pour si me failloit tourner la teste la nous asseurer de ce pais de Normandie le Maine Anjou et Poictou ou je scay bien, Sire, que vous les avez bien chastiez mais la pluspart de ce qui echappe de la se vient joindre avec les nostres, vous entendrez, Sire, par ce porteur plus (v°) amplement l'estat ou nous sommes que me gardera de vous en faire plus long discours pour ne vous ennuyer de plus longue lettre sinon de vous supplier tres humblement de le renvoier sitost que je [ne] perde poinct de temps.

[162] La Basse-Bretagne.
[163] Montgomery.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Sire, je me recommande tres humblement a votre bonne grace et supplie a notre seigneur vous donner tres bonne et longue vie. A Rennes ce Xme d'aoust 1562.

Sire, il seroit bien besoing durant ces afaires qu'il y eust pour le moins des postes d'entre cy et Nantes pour les fraicz que fault tous les jours en voiages et messages.

Votre tres humble et tres obeissant servyteur,

Jehan de Bretaygne

---

206. Le duc d'Étampes au Nantais, Fougères, 16 août 1562.

Mention, AM Nantes, B 4.

Le gouverneur demande aux Nantais de lui envoyer la compagnie du sieur de Goulaine et une des compagnies de gens de pied.

---

207. Le duc d'Étampes au roi de Navarre, Fougères, 17 août 1562.

BnF, Ms. Fr. 15876, f° 436.

Sire, j'ay tout a cest heure receu les lettres qu'il a pleu au roy et a vous m'escrire et puis que vous trouvez bon que j'essaye d'attraper le conte de Montgommery je vous asseure que j'y feray toute dilligence et l'eust desja esté s'il ne se fust hasté de partir de chez luy et emmené sa femme qui n'estoit acouschée que de cinq jours, ensemble tout ce qu'il a de meubles qu'il a tous retirez dedans Sainct Lo avec le pillaige qu'il a faict a Coustances ou ilz ont tout ruyné mais j'espère s'il y demeure de le y prandre et pour c'est effect j'y faiz mener deux ou trois canons de facon que je m'attends bien que dedans quinze jours je vous en rendray conte si ceux qui sont au devant le peuvent empescher de se joindre a ceux de Rouen mais sire, il ne le fault pas penser si foible que une partye de ce que j'ay de forces le peust prandre la dedans. Car ceux qui se sont retirez des pais bas du Mayne et d'Anjou et partie de ceux qui s'en sont fuys devant moy se sont allez joindre avec luy et veu que tout le support de ceux de ce pais estant de cest opinion est seullement de luy, j'espère que monsieur de Bouillé avec ces cens chevaulx legers et deux cens hommes qui demeurent a Nantes entre ce que a Monsieur de Sanzay cent a Saint malo et autant a Brest avecques les arriere bans et communes poura bien donner ordre a ce que y surviendra car je voy telle longueur au secours des Anglois et ilz s'en vantent tant que je croy qu'il n'en sera rien et si cela ne nous empesche, je pense faire un bon service a voz majestez dont je supplye a notre seigneur me donner la grace de l'honneur d'estre continué en la votre et ce me recommande tres humblement et le supplye vous donner,

Sire, en santé tres bonne et longue vye, à Fougères, le XVIIe jour d'aoust 1562.

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

Jehan de Bretaygne

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

208. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Antrain, 18 août 1562.

APPM J 121, f° 381.

Monsieur de Matignon, le Roy ayant entendu que le conte de Montgommery faict infiniz maulx en la basse Normandye et y asemble ce qu'il peult de forces m'a commandé d'essaier avec ce que en puis avoir d'empescher et rompre ses entreprises comme vous pourez veoir par la coppie de la lettre qu'il vous escript dont je ne vous ay osé envoier l'original pour le peu de seuretté qu'il y a par les champs et par ce que comme vous scavez je suis assez nouveau en ce pais la, je serois bien aise devant que rien entreprendre sans en avoir communiqué avec vous et si vous avez moien de vous randre jucq a Avranches je m'y trouverois . En entendant ce qu'ilz ont faict a Coustances et menace de faire la de mesmes sur la requeste qu'ilz m'ont faicte, je me delibere de m'aprocher la pour les secourir voiant la perte que ce seroit pour le roy et que c'est si près de notre frontière qu'il ne pouroit estre que nous ne nous en sentissions et seray prest de l'aller chercher plus loin si de votre part vous m'y aidez comme je m'y atens. Je vous prie que je sache bien tost de voz nouvelles et a notre seigneur qu'il vous doint monsieur de Matignon, bonne vye. A Entrain, ce XVIIIe jour d'aougst 1562.

Votre entyerement bon voisin et amy,

Jehan de Bretaygne

---

209. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Antrain, 18 août 1562.

APPM J 121, f° 382.

Il faut croire que copie de la précédente. Lettre arrivée en double atteste que peur de capture des courriers en chemin.

---

210. Le duc d'Étampes aux cappitaines Clos et Champaigne, Pontorson, 26 août 1562.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Cappitaine les Clos[164] et Champaigne[165], ne faillez incontinant après ceste lettre receue et sans vous arrester a chose quelconque, de vous en aller rendre avec la compaignie du cappitaine Caulenaye au pont aubault[166] car j'ay eu certaines nouvelles que le conte de Mongommery y doibt arriver ceste nuyt avec cinq cens chevaulx troys compagnies et troys pieces d'artillerie et ne partez de la quelque chose qu'on die ou face entendre que vous n'avez commandement

[164] Christophe Sauvaget, sieur des Clos, capitaine des francs-archers de l'évêché de Saint-Brieuc (ADLA B 590, f° 49).
[165] Gilles de Casse, sieur de Champaigne, Capitaine d'une compagnie de 300 arquebusiers au camp de Paris (BnF, Ms. Fr., 22310, f° 165-166).
[166] Pontaubault.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

de moy qui en ceste esperance ne vous en feray autre commandement et prieray a notre seigneur vous donner ce que desirez. A Pontorson, ce XXVIe d'aoust 1562.

Si vous entendez quelques nouvelles je vous prie ne faillir de m'en advertir incontinent et de ne executer pour l'entreprise que je vous ay dictes et afin que vous ne donnez l'alarme aux cappitaine Caulenaye et Quengo[167], advertissez les de votre venue et estans tous ensemble regardez quel moien vous aurez de vous deffendre de ceste artillerie qui me semble seroit bon si ceste nuyt et de bonne heure vous faisiez faire des tranchées au devant des deux boutz des ponts.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

211. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Avranches, 2 septembre 1562.

Lublinskaya, p. 135.

Madame, j'ay il a environs sept ou huict jours receu les lettres, qu'il vous a pleu m'escrire par le filz de monsieur de Sanzay[168], ensemble les commissions qu'il vous a pleu me faire expedier et envoyer par luy, desquelles je m'aideray le myeulx qu'il me sera possible. Mais d'autant, madame, que (p. 126) pour ces argenteries j'ay afaire a ung peuple si religieux et scupuleux en ces choses la, que s'ilz entendoient qu'on les voullus prendre pour battre et monnayer, ilz ne le pouroient (principallement ceux de la Basse-Bretagne) aisement endurer, je les faiz seullement assembler en chacune evesché par l'evesque et quelques autres, qui les mectent en la principalle ville ou place forte d'icelluy, soubz coulleur de les y retirer seullement pour y estre gardées en seureté et de peur que durant ces troubles elles ne fussent pillées, comme elles ont esté ailleurs, a la charge que pour ayder a les garder ilz me doyvent fournir chacune paroisse dix, quinze ou vingt livres selon leur puissance. De quoy, encores qu'il y en ayt quelques unes si pauvres qu'elles ne pouront rien paier, j'espère tirer dans la fin de l'autre mois quinze ou vingt mil livres et si, madame, nous ne laisserons pas par cy après de nous ayder desdictes argenteries, qui seront plus aisées a avoir et recouvrer estans ainsi retirées que a present. Quant a la commission pour les emprunctz que l'ay envoyée en quelques unes des principalles villes du pais, ou les ungs ont faict plusieurs remonstrances et dict qu'ilz estoient contraintzde faire de si grandes despences pour entretenir des forces pour la garde de leurs villes, qu'ilz n'avoient nul moyen de fournir aucuns deniers. Les autres qui sont la pluspart de la justice et quelques ungs de l'eglise des plus aisez voyans qu'il n'y avoit point de contraincte en ladicte commission, ont seullement dict qu'ilz n'avoient point d'argent, par quoy j'ay esté contrainct de m'ayder de l'autre commission que vous m'avez envoyée pour lever XXVI mil livres. Mais, madame, le departement a esté si mal faict, que telle ville qu'ilz ont cottisée II mil livres ne poura pas pas porter deux ou trois cens livres, et en a esté laissé d'autres qui eussent bien peu paier quelque chose, aussi que celles de Rennes et de Nantes, qui sont taxées a dix mil livres, ne pouront rien paier, d'autant qu'ilz sont assez chargées de l'entretenement des compaignies qu'ilz tiennent pour la garde de leurs villes, de sorte que je ne pouray tirer qu'environ huict ou dix mil livres. Au reste, madame, le cappitaine Berthemont me vint trouver devant hier au soir a Dussé, qui est au conte de Montgommery et, suyvant

[167] Jean de Quengo, sieur du Rochay, capitaine de l'arrière-ban et des francs-archers de Vannes, capitaine d'une compagnie de 200 hommes de pied au camp de Paris.
[168] René de Sanzay, sieur de Saint-Marsault.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

qu'il vous plaist m'escrire et la commission qu'il a pleu au roy m'envoyer, je feray toute la dilligence qu'il me sera possible pour mectre ce pais en repos soubz l'obeissance de voz magestez et de chastier ceux qui se sont eslevez et entreprennent contre voz auctoritez, vous suppliant tres humblement croyre que je ne serche en cela autre chose que de vous faire congnoistre l'envuye que j'ay de vous faire service, a quoy la commission qu'il vous a pleu m'envoier pour lever les LX mil livres servira de beaucoup, encores qu'il y ait de la longueur a recouvrer ce que j'en pouray tirer, ou toutesfois je donneray ordre a ce qu'il y soit usé de toute la dilligence qu'il sera possible. Mais, au temps que j'en ay besoing, tellement que s'il ne vous plaist me faire prester avec les dix mil livres, que je vous ay desja demandez, encores dix autres mil livres, je me trouveray bient court et en tres grant peyne pour le paiement de mes forces. De quoy, madame, je vous supplie tres humblement me voulloir ayder et je vous promectz que quant je deuvoys tout vendre et engaiger il n'y aura point de faulte que je ne les rende dans le quinzieme d'octobre prochain. Ce qui sera cause de la plus grande longeur au recouvrement de ce que je pouray tirer desdicts LX mil livres, c'est pour ce qu'il est dict par lesdictes lettres que les deniers seront portez en la recepte generale a Nantes, qui est la ville la plus esloignée de moy que nulle autre du pais, et s'il vous plaisoit, madame, qu'ilz fussent receuz par le commis du tresorier Brochet, qui est a ma suicte[169], nous gaignerions beaucoup de temps et les fraiz qu'il faudroit faire pour les aller querir jusques audict Nantes. J'ay, madame, laissé monsieur de Bouillé pour donner ordre a tout ce qui (p. 137) pouroit subvenir en Bretaigne, ou je vous asseure qu'il est contrainct de faire de grandes despences et s'il vous plaisoit, comme je vous ay tant de fois supplié, l'honorer de l'ordre[170], il en seroit bien myeux obey pour le service de voz magestez. Et vous supplie, madame, me pardonner, si je vous dyz, que en ayant eu tant d'autres faictz, vous ne m'en devez (veu que ce n'est que pour vostre service) reffuzer et vous en supplie tres humblement. Au reste, madame, vous verrez par les lettres que j'escry au roy de Navarre, l'estat de noz affaires en ce pais, qui me gardera vous en ennuyer par plus long discours, si n'est pour vous dire, qu'encores que je me trouve assez fort pour ce qui s'y presente, toutesfois entendant que oultre le doubte des anglois il vient au conte de Montgommery six enseignes de Rouan et le Havre de Grace avec huict pieces d'artillerie et qu'il se fortiffie tous les jours de ceux du pais du Mayne et d'Anjou, dont la pluspart laissent leurs maisons et biens pour le venir secourir, il me semble que les autres deuvoient, comme vous leurs avez commandé, venir se joindre a moy, mais il n'en est encores venu ung seul, ne pareillement de ce pais, par quoy il seroit bon, qu'il vous pleust de leur faire commander. Et s'il plaist a dieu que, comme j'espère, je reduise quelque chose soubz l'obeissance de voz majestez, j'y mectray de si gens de bien et qui auront si bonne affection a vostre service, qu'il n'en adviendra de par eux inconveniant, et le feray au contantement de monsieur de Matignon. Je vous envoye, madame, une ordonnance qu'a faict le conte de Montgommery, par où vous verrez comment il use de ses forces en ce pais cy. Il m'a escript des lettres, dont je vous envoye aussi une coppie et de la responce que je lui ay faicte. Madame, le cappitaine de vostre chasteau de Dampfront m'est venu trouver et m'a remonstré, comme ledict chasteau n'estoit point fermé et n'y avoit nulle seureté, par quoy il craignoit beaucoup que le conte de Montgommery le sachant y allast ou envoyast pour prandre de l'artillerie, qui y est. Et d'autant que ce qu'il m'a dict, il le pouroit aisément faire, je passeray par la et les prandray pour nous en servir et après les rendre et remectre en quelque lieu de seureté.

Madame, je me recommande tres humblement a vostre bonne grace et supplye a nostre seigneur vous donner en parfaicte santé tres bonne vye et longue. A Avranches, ce IIme jour de septembre 1562[171].

[169] Louis Mallet, commis de Guillaume Brochet.
[170] De Saint-Michel.
[171] Et non pas le 11 comme La Ferrière, t. 1, p. 386 le dit.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Madame, depuis mes lettres escriptes et a ce soir messieurs les grant prieur et de Matignon sont arrivez en ce lieu, dont je suis tres aise, car estans tous assemblez, nous aurons meilleur moyen de faire quelque bon service au roy et a vous.

Vostre tres humble et tres obeissant suget et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

212. Le duc d'Étampes à François Calon, [Avranches], 3 septembre 1562.

Mention. ADIV, 1 Bb 807, f° 16.

Baudoin de Goulaine est employé dans son armée en Normandie. Il demande à Calon de reporter le procès d'entre Goulaine et le sieur d'Acigné à son retour de campagne.

---

213. Le duc d'Étampes au duc de Bouillon, Avranches, 3 septembre 1562.

BnF, Ms. Fr. 15877, f° 15.

Monsieur[172], le Roy entendant les rebellions et entreprises qu'on faisoit contre son estat et auctorité en ces bas pais de Normandye, et qu'estant sur la frontière de mon gouvernement avec quelques forces pour la pacification et reduction de toutes choses en son obeissance, il m'a mandé de venir par deca pour y favoriser le semblable et aider a chastier les seditieux et perturbateurs du repoz public. A quoy je n'ay point encores entré gueres avant, attendant l'ayde et advis de ceux qui en ont le moien comme vous monsieur, qui ferez beaucoup de service a sa magesté et a moy fort grand plaisir de m'y favoriser et conseiller, m'advertissant s'il vous plaist, de votre deliberation la dessus, comme vous pensez que j'auray a m'y gouverner, et quel moien vous avez de votre costé pour selon ce qu'il vous plaira me mander, adviser ce que je pouray faire pour le service de sadite magesté, que je vous suplye croire estre le seul but qui m'a amené icy, surquoy Monsieur je me recommanderay de bien bon cueur a votre bonne grace, priant notre seigneur vous donner en la sienne sancté bonne vye et longue, de Avranches, le IIIe jour de septembre 1562.

[non signé]

Au dos : à Monsieur de Bouillon

---

214. Le duc d'Étampes au sénéchal de Saint-Malo, 4 septembre 1562.

Mention, AM Saint-Malo, BB 6, f° 120.
Il lui envoie le mandement du roi ainsi que le sien sur le départment de la solde des 50 000 hommes de pied afin de récolter les deniers. Signé « Votre bien bon amy, Jehan de Bretaigne ».

[172] Henri-Robert de La Marck, duc de Bouillon, gouverneur de Normandie.

215. Le duc d'Étampes à Jacques de Robien, Vire, 6 septembre 1562.

ADIV, 1F 1978, 6e liasse, n°4.

Monsieur de Robien, j'ay receu voz lettres du IIme de ce mois et suis bien marry de votre mal, et quant a ce que m'escriviez pour ce que j'ay mis Monsieur de Sourdeval au Croisic, il me semble que vous ne vous en devez fascher, car je n'ay faict cela que pour le service du Roy et empescher que aucuns de ces seditieux et rebelles qui portent les armes contre sa majesté n'y eussent faict quelque desordre. Sur quoy, je prieray notre seigneur vous donner Monsieur de Robien, ce que desirez. A Vire, le VIe jour de septembre 1562.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

216. Le duc d'Étampes au roi de Navarre, Avranches, 13 septembre 1562.

BnF, Ms. Fr. 15877, f° 26.

Sire, encores que je n'aye eu la responce de ce que je vous ay dernierement escrit jusques a devant hier que le gentilhomme que je vous avois pour c'est effect depesché me vint trouver a Ducé, qui est au comte de Mongommery, si est qu'entendant par ceulx d'Avranches (le lendemain de madite depesche) comme s'aprochoit de leur ville quelque nombre de noz ennemys et voiant la necessité qu'ilz pouvoient avoir d'estre secouruz je me advancay de sortir de mon gouvernement et passant par Pontorson ou de peur de faillir j'avois deliberé d'attendre ce qu'il plairoit a voz magestez me commander, deux ou trois jours j'envoiay deux enseignes de gens de pied et cinquante ou soixante harquebuziers a cheval audit Avranches ou ledit conte aiant amassé a St a Sainct (sic) Lo ce qu'il avoit peu, estoit venu jusques a la portée d'harquebuze en deliberation de s'en saysir et pour le moins saccager les forsbourgs mais lesdites deux enseignes qui y estoient arrivées le soir auparavant se monstrerent si bien qu'elles leur firent changer de dessaing et prendre chemyn pour se venir saysir d'ung pont qui estoit a troys lieues dudit Pontorson, ou je me trouvay le premier et feust cela cause de le faire retirer, ce qu'entendant et qu'il deliberoit de s'aller mectre audit Ducé, je y laissay seullement deux autres enseignes et envoiay le sieur de Martigues avec le reste de noz gens de pied et environ cent chevaulx en ladite maison et m'en allé mectre avec le demourant par le lieu ou je pensois que ledit conte s'y pourroit retirer esperant encores qu'il feust assez accompaigné que nous feussions bien empesché. Mais il fut si bien adverty qu'il n'y vint poinct, ains se retira en ung village nommé Villedieu ou luy estant venu de renfort environ trois cens chevaulx et quelques gens de pied, je fuz adverty qu'il s'estoit mys en chemyn pour venir desloger monsieur de Martigues, que me fict y aller toute la nuyct, ce que je ne sceu faire si secretement qu'il ne le sceust et s'en est retourné, d'une lieue dudit Ducé, après avoir passé par Villedieu audit St Lo, lequel il fortiffie de tout ce qu'il peult et le plus dilligemment que luy est possible qui me donne a penser combien que, a ce que l'on dict, qu'on luy doict

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

envoier six enseignes de Rouen et du Havre de Grace, ensemble huict pieces d'artillerie et qu'il se vente de nous combattre, qu'il y a plus de fiance qu'en ses forces pour lesquelles je ne laisseray de faire tout ce que je pourray pour le service du roy et si je suys aydé come j'espère je mectray peine de le y prendre, encores que l'assiette soit comme l'on dict bien forte, et que oultre la sayson qui commence a estre mal propre ilz soient bon nombre dedans, toutesfois de tous les autres pais cyrconvoisins il luy vient tous les jours de gens et je me puys bien venter qu'il ne m'en est pas encores venu ung, il est vray que monsieur de Martigues m'a mandé qu'il s'approcheroit de moy, aiant donné quelque ordre a Cherbourg, si tous les serviteurs du roy me faisoient tel secours que les autres font audit conte, j'espererois vous en rendre bien contant et encores comme que ce soit je seray battu ou je mectray peine de satisfaire a ce que le Roy (v°) la royne et vous m'avez commandé, et le plus difficille que je y trouve c'est la despence, car vous scavez quelle n'y peult estre petite et combien que j'est tirer du moien pour fournir a une partie tant des commissions que m'ont esté apportées ces jours passez par le filz de monsieur de Sanzay que par cela qu'il a pleu au roy me faire depescher pour lever les soixante mil livres pour la soulde des cinquante mil hommes de pied, ce ne peult estre si tost qu'il est requis par ce que nous sommes au commencement de ce mois ou noz paiemens commencent. Qui me faict sire, vous supplier tres humblement que nous ne tombons poinct en faulte afin que j'aye moien d'entretenir la pollice telle que j'ay faict jusques a ceste heure qui est encore plus necessaire en ce pais que nous voullons reduyre. Au reste, sire, j'ay laissé monsieur de Bouillé en notre pais pour prendre garde adce que y pourroit survenir ou je m'asseure qu'il fera tel devoir qu'il n'y arrivera chose qui doibve desplaire a voz magestez, mais afin qu'il soit plus auctorizé pour le service du roy et pour donner plus d'ennuy aux autres de luy en faire, je vous supplie tres humblement sire, de le faire chevalier de l'ordre. Car il y en a desja si bon nombre qu'il me semble qu'on luy feroit tort de le lesser plus en arriere.

Sire, je me recommande tres humblement a votre bonne grace et supplie a notre seigneur donner tres bonne et longue vie, à Avranches, ce XIII [ou VII] de septembre 1562.

Sire, depuys mes lettres escriptes et a ce soir, monsieur le grand prieur[173] est arrivé icy ensemble monsieur de Matignon, de quoy j'ay esté bien fort ayse car nous regardons tous ensemble de faire tout ce que nous pourrons pour le service du roy, encores que ledit sieur de Matignon n'ait pas amené grandes forces avec luy, il est vray qu'il m'a dict qu'il esperoit avoir deux enseignes de gens de pied mais des choses dont nous ayons le plus d'afaire, après de l'argent pour l'entretien de nosdites forces, c'est que monsieur d'Aumalle[174] qui n'est pas loing d'icy …s'etermut de deux compaignies de gens d'armes car je n'en ay que la moitié qui oultre ce qu'elle n'est que de trente hommes n'est pour ceste heure tout ensemble tant par ce que la pluspart de ceulx qui sont de loing n'ont peu passer, que pour estre contrainct, n'ayans que peu d'autres gens de faction d'envoier la pluspart aux choses plus necessaires. Je vous envoie sire, des lettres que monsieur de Bazoges vous escript, et vous supplie tres humblement d'autant qu'il servira plus icy qu'il ne feroit la, de le vouloir excuser.

Votre tres humble et tres obeissant serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

[173] François de Lorraine, grand prieur de l'Ordre de Malte (1534-1563).

[174] Claude II de Lorraine, duc d'Aumale, frère de François de Guise, gouverneur de Bourgogne. En juin 1562, pour contrer le duc de Bouillon, il est fait lieutenant général en Normandie (BnF, Ms. Fr. 15542, f° 53 : le duc d'Aumale à Bourdillon, Montivilliers, 14 juin 1562).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

217. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Avranches, 28 septembre 1562.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Caulnaye, aiant trouvé icy le cappitaine Bourdinière[175] avec sa compagnie, attendant m'en retourner j'ay advysé de l'envoier la et de vous escrire ceste lettre pour vous prier de luy faire bailler ung cartier et faire delivrer des vivres comme pour les autres et a tant je prie a dieu vous donner monsieur de la Caulenaye, ce que desirez. A Avranches, ce XXVIII de septembre 1562.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

218. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Avranches, 28 septembre 1562.

APPM J 122, f°72.

Monsieur de Matignon, je faictz la meilleure dilligence que je puys et espere estre demain a disner à Rennes[176] et ad ce que je puys entendre de noz gens, je vous rameneray beaucoup plus de gens de cheval que nous n'en avons mais par ce que le cartier par ou je suys venu est tout mangé et n'y a nul moien de vivre je vous prie regarder spendant de nous faire trouver quelques vivres par le chemyn que vous advyserez que nous sera le plus commode et de m'en faire advertir icy dedans le VIe du moys prochain que j'espère y estre de retour. Au reste, je pense que le contrerolleur Bahuet vous aura baillé des lettres que ceulx de ceste ville trouverent à ung homme de pied qu'ilz ont retenu lequel par ce qu'il est myeulx congneu en notre pais que la je ramène jusques à Rennes et vous prie me renvoier lesdites lettres par les premiers et que vous scavez quelque chose de nouveau le me mander. Suppliant sur ce a notre seigneur vous donner monsieur de Matignon bonne vie. A Avranches, ce XXVIIIe de septembre 1562.

Je me suys depuys advysé que les pieces dont nous pouvons avoir affaire sy nous passons oultre se soit de pieces de campaigne et de bastardes parquoy il me semble qu'il n'y avoit point de mal de faire mener à Bayeulx les dix qui sont demourés à Grandville avec leurs … et boulletz, faire faire tant pour celles la que pour les autres de campaigne car je pense que se sont de ceulx que nous avons le moins.

Votre entyerement bon parent et amy,

Jehan de Bretaygne

---

219. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Avranches, 6 octobre 1652.

APPM J 122, f°95

[175] Du Pas de la Bourdinière (St-Aubin-du-Cormier).
[176] En effet, on le retrouve à Rennes le 30 (Morice, col. 1321).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Monsieur de Matignon, estans a ce soir arrivé en ce lieu je me suys enquis des lieux ou vous avez faict donner ordre de trouver des vivres pour le passage de noz gens mais a ce que j'ay veu on n'y a pas faict grande dilligence et aussi que je me suys resolu de passer par Villedieu[177] et Texe[178] ou j'ay ordonné aux gens de la justice de Coutance selon ce que vous leur en avez desja mandé et de faire promptement mener desdites vivres et par ce que je ne meyne pour ceste heure avec moy aucun gens de pied je me delibere d'aller coucher demain audit Villedieu et le landemain audit Texe ou je vous prie me mander de voz nouvelles et le lieu plus commode ou je pourray passer de la pour aller a Bayeux et esperant vous y veoir dedans troys jours je ne vous feray plus longue lettre si n'est pour vous dire que je n'ay point eu ces lettres que je vous avois mandé m'envoier et vous prie regarder qu'elles ne soient pas perdues et a notre seigneur vous donner monsieur de Matignon ce que plus desirez. A Avranches, ce VIe d'octobre 1562.

Si vous pouvez vous trouver vendredi au soir à Thorigny[179] si j'ay grande compagnye avec moy, je m'en yrois y coucher avec une petite trouppe et laisserois le reste a Texe, et nous pourrions regarder ce que nous ferions de noz garnisons qui sont a Sainct Lo, parquoy si venez audit Thorigny, je vous prie m'en advertir.

Je ne veulx aussi faillir a vous dire que j'ay sceu que le receveur des tailles de ceste ville envoie demain deux charges d'argent a Caen parquoy vous regarderez d'y donner ordre.

Votre entyerement meilleur amy,

Jehan de Bretaygne

---

220. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Avranches, 7 octobre 1562.

BnF, Ms. Fr. 15877, f° 181.

Madame, depuis estre party de Rennes, j'ay esté adverty que les habitans de Nantes ont saccagé trois ou quatres maisons de ceulx de ceste Religion nouvelle et entre aultres de Monsieur de la Musse[180] qui (encores qu'il soict de ladite religion est ung de ceulx de qui je me suys autant aidé a contenir toutes choses en repos et pour cest effect il m'estoit venu trouver a Rennes et a ce qu'ilz disent c'est le filz de monsieur de Sanzay qui les y a menez avecq ung nommé Mareil qui est nouvellement venu de la court, ce que je ne croy pas veu les advertissemens que je leur ay tousjours donné de n'entreprendre rien sans bien grande occasion. Et si c'est du commandement de voz magesté, je suys content de ce qu'il plaira, mais aultrement il me semble que c'est bien audacieusement procedé de commencer la guerre en ung pais sous le commandement de ceulx qui en ont la charge et chose qui ne vous reviendra pas a grand service d'avoir rompu la transquillité que j'avois a si grand paine avecq l'aide de dieu conservée jusques a ceste heure. Car il estoit tout a temps quant vous eussiez eu reduict tous les aultres a la raison d'avoir ordonné de ceulx icy se qu'il vous eust pleu, et se pendant vous servir des deniers de ce pais et des gens que j'en pouvoys tirer que je foys grand doubte seront d'icy en avant bien troublez, parce que ceulx cy qui ont assez de forces prestes ne fauldront pas a se voulloir revancher, toutesfoys j'ay escript de toutes les partz pour essaier

[177] Villedieu-les-Poêles.
[178] Tessy-sur-Vire ?
[179] Matignon est comte de Thorigny.
[180] Bonaventure Chauvin de la Musse. Il est convertit au protestantisme dès 1560 et établit un lieu de culte à sa propriété du Bois de la Muce près de Nantes.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

d'apaiser cela leur promectant que je vous en advertis et que je m'asseure que vous y ferez donner bon ordre, je ne me puis madame, garder de vous dire qu'il y a des espritz si judiscieulx et malins que en cuidant nuire aux huguenotz ilz font ce que les aultres desirent le plus qui est de faire congnoistre que la loy de rigueur est esgale contre ceulx qui veullent vivre en repos et soubz voz commandemens comme contre les plus seditieulx et par desespoir faire prendre les armes a tout le monde, et ne vous laisser ung pais en repos, ce qui me donne plus de regret de peur que cela m'enpesche de vous faire le service que je desire, la part ou sont voz magestez ou je ne laisseray de suyvre mon voiaige esperant qui se contiendront de toutes partz veu ce que je leur mande, attandant la provision qu'il vous plaira y donner qui est bien necessaire qui soit telle que ceulx qui veullent vivre soubz l'obeissance du roy et de vous soient en seuretté et en repoz, et que si les choses passent oultre, Monsieur de Bouillé aura moyen d'y pourveoir.

Madame, je me recommende tres humblement a votre bonne grace et supplie a notre seigneur vous donner tres bonne vie et longue, d'Avranches, ce VIIe d'octobre 1562.

Votre tres humble et tres obeissant suget et servyteur,

Jehan de Bretaygne

---

221. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Avranches, 7 octobre 1562.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Caunelaye, envoiant ce porteur de mon nepveu je n'ay voullu faillir de vous escrire la presente pour vous prier bien fort de mecte payne de faire toulte la diligence de m'envoier a Bayeulx tout ce que j'ay de bagages a St Lo tant toutes ustancilles de cuisine tables paniers que autres choses et de faire prande garde qu'il ne soit rien oublié et en cest esperance je ne vous en diray davantaige, priant a notre seigneur vous donner monsieur de la Caunelaye, ce que desirez. D'Avranches, ce VIIe d'octobre 1562.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

222. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Avranches, 7 octobre 1562.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Caulenaye, par ce que je ne scay encores si je retourneray passer par là et que si j'en estois contraint il y auroit faulte de vivres et principallement pour les chevaulx. J'ay bien voulu vous escrire ceste lettre et vous prier donner ordre s'il n'y a moien de retrouver des forces d'y faire amener quelque nombre de gerbes et des avoynes s'il y en a la auprès et seray bien ayse que vous me mandez demain au soir de voz nouvelles a Villedieu ou j'espere aller coucher avec l'aide de dieu, je prie vous donner monsieur de la Caulenaye ce que desirez. A Avranches, ce VIIe d'octobre 1562.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

223. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Bayeux, 15 octobre 1562.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Conelaye, j'ay receu mes picques et les paniers ou estoient les armes et m'attendoys bien selon ce que je vous avoys escript que vous m'eussiez envoyé trois ou quatre douzaines de picques de celles de la ville ce que je vous prye envoiés faire ensemble ung baril qui est a double fons de pouldre grenée de ceulx qui sont venuz de Sainct Malo pour departir icy a noz harquebusiers avecq celle que le herault a faict faire comme je luy avoys donné charge laquelle vous m'envoirez aussi et le tout par les chevaulx de l'artillerye qui sont la et qu'ilz soient ycy sabmedy de bon matin et je ne fauldré ce jour là a vous envoier comme je vous ay mandé le cappitaine Longué[181] avec sa compaignye qui est bien fort belle et bien aysée et les commissaire et tresorier et a tant je priray a notre seigneur vous donnez ce que desirez. A Baieulx ce XVe jour d'octobre 1562.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

224. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Bayeux, 23 octobre 1562.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Caulenaye, pour ce que je me delibère de partir bien tost d'icy pour aller trouver le roy, je vous prye ne faillir incontinant ceste lettre receue d'envoier icy tout ce qu'il y a là de chevaulx, de admonition, mes deux pieces d'artillerye a rouette, mes orgues[182], la moytié de ce qu'il ya là de pouldre avec tout ce que vous pouvez trouver de boulletz tant pour la longue coullevrine que pour les autres ~~petites~~ pièces que j'ay icy et faictes mectre les boulletzs dans les casses a pain que vous ferez lier de cordes si elles sont trop rompues et si elles ne se peuvent lier vous ferez pacquetter lesdits boulletz avec du foing et a tant je priereray notre seigneur vous donner, monsieur de la Caulenaye, ce que desirez. A Bayeulx, ce XVIIIe jour d'octobre 1562.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

225. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Rouen, 1er novembre 1562.

[181] François du Lix, sieur de Longué, capitaine des francs-archers de Nantes.
[182] Canons orgues.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

APPM J 122, f°187.

Monsieur de Matignon, je ne vous feray poinctz de discours des novelles de cette compagnye car je m'asseure que monsieur de Renouard[183] vous en fera entendre et vous diray seullement qu'il n'a esté en ma puyssance de persuader que vous ayés affaire de forces et s'il n'a pas tenu comme il vous pourra tesmoigner a le bien debattre vous entendré aussy l'intention de la royne touchant Lormaiz[184] et vous asseure que on n'a pas faictz petit les maulx que nous avons faictz en ce pays la cellon que nous raportera ce porteur nous vous porryons bien aller veoir cependant je vous recommanderay l'artillerie de bretaigne que touttefoys ne suys pas d'advys que vous renvoye que premierement n'ayons sceu la responce de ce porteur qui est tout ce que je vous puys dire pour le present après avoir prié dieu qu'il vous doint monsieur de Matignon bonne et longue vie, de Rouan ce jeudy matin.

Votre entyerement bon parent et amy,

Jehan de Bretaygne

---

226. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Rouen, 2 novembre 1562.

APPM J 123, f° 342.

Monsieur de Matignon, s'en retournant ce porteur, par lequel j'ay receu voz lettres je n'ay voulu faillir de vous mander des nouvelles de ceste compagnye ou l'on en attend en bonne devotion de celles de monsieur de Bouillon pour selon quelles seront regarder de donner ordre aux afaires de ce cartier là car graces à dieu l'on espère n'en avoir plus gueres de deca. Et par ce que j'ay dict quelque chose à cedit porteur pour le vous faire entendre je ne vous feray plus longue lettre après avoir prié a notre seigneur vous donner monsieur de Matignon, ce que desirez. À Rouen, ce deuxième de novembre 1562.

Votre entyerement bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

227. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Rouen, 5 novembre 1562.

APPM J 122, f°272.

Monsieur de Matignon, je n'ay encores voulu laisser aller ce porteur sans vous envoyer cette lettre combien que je n'aye pas grandz nouvelles à vous dire depuys que dernierement je vous escrivy sinon que nous esbahissons bien que le capitaine Renouard n'est venu car cela est cause qu'on ne pourvoit point encores aux afayres de votre cartier ou je suys contraint de vous dire que je n'ay pas moyen d'entretenir les quatre enseignes que vous a laissées mon nepveu car vous scavez que ceux de notre pays trouveront estrange qu'on gardast une autre province à

[183] Jean de Bailleul, seigneur de Renouard, lieutenant de la compagnie de la Hunaudaye en 1547, de Mr d'Annebault en 1557-1558 (BnF, P.O. 169, dossier 3573, n° 95, 106, 107), important capitaine normand. Lieutenant général à Caen (AN, KK 132, f° 856 v° et 901 v°).
[184] Jean Avril, sieur de Lormaye, trésorier des États.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

leurs despens. À quoy vous adviserez s'il vous plaist de n'en retenir que ce que vous verrez pouvoir entretenir, toutesfoys s'il me passe quelque deniers après avoir fait monstre à mes gens je suys content qu'il vous soyt laissez jusques à mil livres pour vous ayder à licencier ou leur prester ce pendant que vous pourez avoir moyen de les entretenir davantage. A tant je prieray notre seigneur après m'estre recommandé à votre bonne grace vous donner monsieur de Matignon bonne et longue vye, de Rouen, le Vme jour de novembre 1562.

Votre entyerement parent et amy,

Jehan de Bretaygne

---

228. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Rouen, 7 novembre 1562.

APPM J 122, f°222.

Monsieur de Matignon, je vous prye sur tous les plaisirs que me vouldrez faire de trouver moyen d'envoyer à Rennes les deux canons qui me furent prestez à Rennes. Car puis que l'on n'en a que faire si je faillois à les rendre je perderois mon credict. Les autres je vous prye de les faire mectre en quelque lieu de seureté pour les me garder et en ceste esperance je prieray notre seigneur vous donner Monsieur de Matignon, bonne vye et longue. A Rouen, ce VIIe jour de novembre 1562.

Votre entièrement meilleur amy,

Jehan de Bretaygne

---

229. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Rouen, 10 novembre 1562.

APPM J 122, f°244.

Monsieur de Matignon, par la lettre que la royne vous escrit vous entenderez comme l'on a encores envoyé devers monsieur le duc de Bouillon et que l'on en attent la responce que je n'espere pas estre aultre que celle qu'il a desja faicte et l'ayant sceue l'on partira d'icy pour s'en aller devers Paris ce que l'on eust faict plustost sans que l'on a actendu à veoir comme il succederoit de la senté du roy de Navare qui n'est pas telle comme ce porteur vous pourra dire que l'on y aict esperance dieu luy doint ce qui luy est necessaire et au demeurant je vous prye si le cappitaine Cotardiere vient là ou en quelque lieu auprès par ce qu'il conduist avec sa compaignye quelque argent pour moy que je fais venir de Bretaigne de l'avertir du chemin qu'il debvra tenir pour me venir trouver en plus grande seuretté car il me viendroit mal a propos si cela tomboit en quelque aultre main ne voulant aussi faillir à vous dire que j'ay esté bien ayse d'entendre que mes vins esoient arrivez là auprès et vous prye de les faire vendre par quelqu'un de voz gens au meilleur compte qu'ilz pourront pour moy et n'en prenez pas pour vins du pire ne a meilleur marché et remectant a ce porteur a vous compter toutes nouvelles de ceste compaignye je ne vous feray plus longue lettre après avoir prié à notre seigneur, monsieur de Matignon, vous donner bonne vye. À Rouen, ce Xme jour de novembre 1562.

Votre entyerement bon parent et amy,

Jehan de Bretaygne

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

230. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Vincennes, 19 novembre 1562.

APPM J 122, f°290.

Monsieur de Matignon, par les lettres que vous m'avez escrites par ce porteur j'ay entendu les folyes que font voz voisins dont je m'esbahis car telles choses ne peuvent estre trouvées bonnes de ceulx qui ayment et desirent faire service au Roy. Ilz s'en viennent ycy pour faire entendre leurs raisons et ceulx qui sont cause de la ruyne du pais ou comme vous pouvez penser vous ne serez pas oublié. Mais je m'asseure que vous en saurez demeller comme je feray bien de ma part s'ilz me mectent en leurs comptes et par ce que vous entenderez par cedit porteur et par les lettres qui vous sont escrites ce que vous avez a faire de deçà et pareillement des nouvelles de ceste compaignye dont noz ennemys s'aprochent tous les jours. Je ne vous feray plus longue lettre après avoir suplyé a notre seigneur, monsieur de Matignon, vous donner ce que desirez. Au bois de Vincenne[185], ce XIXe de novembre 1562.

Je vous prie bien fort afin que je ne perde mon credict avec ceulx de Rennes, d'y faire renvoier ses deux canons et de commander à quelcun deçà de faire servir ma tappicierie qui estoit avec les vins de quoy je m'attends que vous me ferez quelque bon service d'argent.

Votre entyerement bon parent et amy,

Jehan de Bretaygne

231. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Vincennes, 20 novembre 1562.

APPM J 138, f° 123 v°-124.

Monsieur de Matignon, j'ay aujourd'hui recu les lettres que vous m'avez ecrittes par ce porteur et ne scay pour cette fois que vous dire si n'est que je vous prie bien fort pour les raisons que cedit porteur vous pourra plus amplement faire entendre de donner conger et renvoier incontinant en Bretagne toutes les Compagnies que je vous avois laissées et de leur dire que chacun se retire chez soy en tel ordre qu'il n'en arrive plainte mais auparavant que leur en parler je vous prie d'en faire une revue et de signer les rolles du nombre d'hommes qui se trouveront afin qu'étant audit pais ils soient payez pour demy mois selon cela les assurant que j'écris pour cet effet a ceux qui y ont les deniers entre les mains a ce qu'ils n'y fassent faute et au demeurant voiant que toutes les forces qui etoient la départent [en partent] je vous prie encore de renvoier les deux canons de Rennes avec quelques munitions que je mande au herault et le reste tant artillerie que munitions vous les ferez s'il vous plaist mener jusques à la mer et de la à St Malo et ou l'argent que je vous ay envoié n'y pourroit fournir je vous promets de satisfaire (f° 124) a ce que vous y mettrez davantage et de le bailler a celui que vous me manderez qui est ce que je vous dirai si n'est que j'espère vous voir bientost en cette compagnie qui me semble doit estre le plustot que vous pourrez et en attendant je prie a dieu vous donner, Monsieur de Matignon, bonne vie. Au Bois de Vincennes, ce 20e 9bre 1562.

[185] Le duc d'Étampes et sa troupe de Bretons arrivent à Paris le 15 novembre 1562 (Pierre Pascal, *Journal de l'année 1562*, p. 198).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Votre entierement bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

Ce porteur devoit etre depesché dès le temps de datte de cette lettre mais les affaires succedèrent de façon qu'il n'y a pu estre plustot que a cette heure 3 de décemmbre et parce qu'il vous comptera amplement comme touttes choses ont passé et en quel estat elles sont je ne vous en dirai autre chose.

---

232. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, camp devant Orléans, 6 mars 1563.

APPM J 121, f° 167.

Monsieur de Matignon, nous avons entendu la prise du château de Caen[186] de quoy la Royne a esté bien fort marrie comme vous pouvez penser et est aussi esbahye de n'avoir poinct eu de voz nouvelles depuys que vous estes en ce pais bas et le plus grand plaisir que vous luy scauriez pour ceste heure faire est de luy faire souvent entendre ce qu'il y survient et les choses ou il est besoing de pourveoir comme vous pourrez plus amplement veoir par les lettres qu'elle vous escript par la voie de la poste et ayant trouvé ce porteur qui est au cappitaine Sourdeval qui s'en alloit en ce quartier de dela je n'ay voulu le laisser aller sans vous faire ceste lettre et vous dire que je m'esbahys bien fort de Romiroux, que après avoir receu le bon traictement que luy a esté faict sans avoir esgart a la promesse qu'il m'avoit faicte et au voiens s'en aller sans dire a dieu que je prie vous donner monsieur de Matignon, bonne vie. Au camp devant orléans, ce VIe de mars 1562 [1563].

Votre entierement bon parent et amy,

Jehan de Bretaygne

---

233. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, camp [devant Orléans], 11 mars 1563.

APPM J 121, f° 179.

Monsieur de Matignon, j'ay receu les lettres que vous m'avez escrites par ce porteur et entendu ce qu'il m'a dict de votre part que je n'ay oblyé de dire à la Royne et par ce que par les lettres qu'elle vous escryt vous verrez ce qui ce peult faire, pour ceste heure je ne vous en feray redite si n'est que suyvant cela je m'asseure que vous n'oblierez rien de ce qui ce pourra faire de dela et principallement aux lieux ou vous verrez qu'il en sera besoing, et pour le faict de notre artillerie de bretaigne que j'aurois grand regret au lieu qu'elle devoit estre emploiée pour le service du roy qu'elle prinst soit contre nous, et vous prie y donner tout l'ordre qu'il vous pourra passer toutesfois j'espère comme cedit porteur vous pourra plus au long dire, que dieu nous donnera une bonne paix, qui vous ostera de ceste peine, mais il ne fault pour cela de se tenir tousjours sur ces gardes, a quoy je pense que vous n'oblierez rien et a tant je supplie a

[186] La prise du château a lieu le 2 mars par l'amiral de Coligny et Montgomery.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

notre seigneur vous donner monsieur de Matignon ce que desirez. Au camp, ce XIe de mars 1562 [1563].

Votre entierement bon serviteur et amy,

Jehan de Bretaygne

---

234. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Amboise, 6 avril 1563.

APPM J 121, f° 197.

Monsieur de Matignon, j'ay a ce matin receu les lettres que m'avez escrites par ce porteur et en avois quelque temps auparavant receu une autre ou je vous ay faict responce qui est ce que j'ay eu de vous depuys votre partement de Rouen pour aller en la basse normandye ou je suys bien fort marry que vous ne feustes envoié aussi bien accompaigné qu'il estoit plus que necessaire pour le service du Roy et soullagement de tout ledit pais toutesfois j'espère que le traicte de paix qui vous est envoié par cedit porteur y aura pourveu et par ce que par la vous verrez amplement ce que vous aurez à faire et par ce qui vous est mandé d'ailleurs et aussi que j'ay encores la goute si forte que je pense presques que a mon mal. Je ne vous en diray davantaige si n'est que la royne a commandé à monsieur le maréchal de Brissac de regarder que notre artillerie de bretaigne qui estoit demourée à St Lo nous soit rendue, a quoy je vous prie de votre part mectre peine et regarder s'il s'en fault poinct quelque piece dont si cela est vous m'advertirez s'il vous playt afin que tout soit rendu, et ne saichant pour ceste heure autre chose à vous dire, je prie à notre seigneur vous donner monsieur de Matignon ce que plus desirez. À Amboyse, ce VIe d'avril 1562.

Je ne veulx oblier à vous dire que je plains bien fort le dommaige que vous a esté faict a esté faict [sic] en votre maison qui monstre bien que l'on a mal congnu l'honnesteté que leur avoit esté gardé.

Votre entierement humble parent et amy,

Jehan de Bretaygne

---

235. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Chenonceau, 21 avril 1563.

APPM J 123, f° 139.

Monsieur de Matignon, j'ay receu voz lettres par ce porteur et suys bien marry d'avoir ce malheur à cause de l'estat ou je suys (qui est que j'ay eu la goutte si fort depuys troys semaines que je ne puys bouger du lict et ay encores aujourd'huy pris medecyne) de ne pouvoir faire ce que je vouldroys bien pour ce que vous m'avez escrit. Toutesfois, je pense que par la depesche de la Royne il vous est si amplement satisfaict a tout ce que vous avez mandé qu'il n'est poinct de besoing de vous en dire autre chose si n'est que je veulx bien vous asseurer qu'estant en meilleure santé et ayant moien de faire quelque chose pour vous que vous n'avez parent ne amy qui si emploie a meilleure volonté que moy, que ne vous feray ceste plus longue, remectant a cedit porteur a vous dyre plus amplement des nouvelles de

ceste compagnie[187] et sur ce je prieray a notre seigneur vous donner, monsieur de Matignon, bonne vie. À Chenonceaulx, ce XXIe d'avril 1563 après pasques.

Votre entyerement bon parent et amy,

Jehan de Bretaygne

---

236. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Saint-Germain-en-Laye, 14 mai 1563.

APPM J 123, f° 178.

Monsieur de Matignon, j'ay receu les lettres que vous m'avez envoyées par ce porteur par lequel vous entendrez amplement de l'intention de la Royne estant au demourant bien aize que toutes choses sont commencée à estre cy pacifiées en votre cartier. Je prye à dieu que elle le puissent estre par tous de telle facon quelle puissent durer. Et après vous avoir mercyé du marbre que vous m'avez envoyé je ne vous feray plus longue lettre me remectant à la suffizance de ce porteur laquelle je finiray priant notre seigneur vous donner, monsieur de Matignon, ce que desirez. À St Germain en lay, ce XIIIIme de may 1563.

Votre entyerement bon parent et amy,

Jehan de Bretaygne

---

237. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Paris, 26 mai 1563.

APPM J 123, f° 206.

Monsieur de Matignon, j'ay receu les lettres que vous m'avez escriptes par ce porteur, duquel vous entendrez si amplement comme toutes choses se passent par deca que je ne m'arresteray a vous en faire reditte et aussi que je suys si fort mallade d'une meschante goutte qui me tient des quant nous estions devant Orléans et qui me tormente a cestheure si fort que je ne me puis arrester a rien faire. Au reste, j'ay veu ce que mandez pour le bledz que l'on voulloit tirer de ce pais là et pour mener en notre pais de Bretaigne en vertu des certifficatz de monsieur de Bouillé, toutesfois si estoit pour sa place de St Malo, encores qu'il ne m'en ayt rien mandé et j'en ferois commander une permission et en parlerons comme j'euse faict pour notre artillerie, sinon pour quelques occasions que j'ay declarées à ce porteur pour vous dire, priant a tant notre seigneur vous donner Monsieur de Matignon, bonne vye et longue. A Paris, ce XXVIe jour de may 1563.

Votre entyerement bon parent et amy,

Jehan de Bretaygne

---

[187] En avril 1563, le duc d'Étampes et Martigues sont avec la famille royale et la cour à Chenonceaux. Étampes participe à une chasse dans la forêt non loin du château avec le roi et les grands personnages de l'État ; Condé, le Prince de La Roche-sur-Yon, le Grand écuyer Boisy, le cardinal de Bourbon et d'autres. BnF, Ms. Fr. 15881, f° 329 v° : « entrée de Charles IX à Chenonceaux ».

238. Le duc d'Étampes à son fermier des droits maritimes, 27 mai 1563.

ADCA, 1 E 1478.

Jacques Boullain, fermier de noz portz et havres d'entre Couesnon et Arguenon, paiez baillez et delivrez à René Esmengart notre escuyer de cuisine des deniers provenans de votre ferme pour le terme qui eschoira au jour et feste de Nouel prochain la somme de deux cens et quarante livres tournois que nous luy devons pour le reste des services qu'il nous a faictz. Et raportant la présente avec quictance dudit Esmengart de ladite somme de IIxl lz. par elle vous vauldra acquict et descharge en la despence de voz comtes, faict le XXVIIe jour de may mil cinq cens soixante troys.

~~Jehan de Bretaygne~~[188]

239. Le duc d'Étampes à la chambre des comptes de Bretagne, Bois-de-Vincennes, 3 juin 1563.

Mention, ADLA B 583, f° 38 v°.

« À Messieurs les gens des comptes du roy en Bretaigne ».

Il prie messieurs des comptes de ne pas presser la veuve de feu Florimond Le Charron à rendre compte du maniement de son feu mari, alors trésorier et receveur général des finances en Bretagne, des deniers provenant du domaine congéable. Ces deniers avaient été donnés par le feu roi Henri à Étampes. Il faut attendre qu'il revienne en Bretagne pour qu'il ait le moyen de regarder cela avec ladite veuve et de lui fournir des documents qu'il a en sa possession[189].

240. Circulaire du duc d'Etampes, Combourg, 11 juillet 1563.

BnF, Ms. Fr. 20510, f°99.

Messieurs, entendant que depuis le traicté de la pacification il a esté faict en divers endroictz de vostre ressort et juridiction plusieurs assemblées, presches et autres exercices de la religion qu'on appelle reformée, contre les ordonnances du Roy, et sachant combien sa Magesté veult que tout ce qu'il a promys par ledict traicté à ceulx de ladicte nouvelle religion leur soyt gardé et qu'ilz y satisfacent aussi de leur part sur les paynes qui y sont indictes, je n'ay voulu faillir à vous en faire la presente et ordonner expressemment par icelle que, suivant ce que vous avez veu de l'intention de sa Magesté par iceux traicté et commission sur ce, expressemment vous

[188] Sa signature est raturée, sûrement pour déclarer la lettre invalide.

[189] Après la mort de Florimond Le Charron (1560), ancien trésorier et receveur général de Bretagne, sa veuve et ses héritiers sont poursuivis sans relâche par la chambre des comptes de Bretagne. Sont visées les nombreuses négligences financières de Le Charron (ADLA B 582, 583, 584). Ici est évoqué un don fait par le roi au duc d'Étampes et réglé par Le Charron.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

donnez ordre de faire cesser lesdictes assemblées, presches et autres exercices que les ministres d'icelle religion font, mesmement à Bain, là où n'ayent esté retably aucun lieu pour leur exercice et m'asseurant que Monseigneur le Prince[190] à qui ladicte terre appartient n'a voulu permettre ce qui y a esté faict non plus que beaucoup d'aultres scandalles dignes de correction qu'on commect (ad ce que j'ay esté aussi adverty) ordinairement en ce lieu là et à l'entour d'icelluy, je vous prye et ordonne d'en informer et faire si bonne pugnition qu'elle serve d'exemple aux delinquans et contrevenans au repoz du peuple, et que par ainsi la volonté de sadicte Majesté soye bien suivie et gardée. En quoy m'asseurant que vous saurez bien et dilligemment pourvoir, je ne vous feray autre recharge, priant nostre seigneur, vous donner, messieurs, bonne vye et longue. A Combour[191] ce XIe jour de juillert 1563.

Au dos : Minutes de lectres et expeditions faictes à Combour le XIe jour de juillet 1563.

---

241. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Lamballe, 14 juillet 1563.

APPM J 123, f° 269.

Monsieur de Matygnon, parce que je voy que l'esté commence desja bien fort à se passer et je seroys bien mary que notre artillerie ne nous fust rendue avant l'hyver. Je vous prye d'aviser les moyens de la tirer de sainct lo pour la mener à Grandville et en advertir monsieur du Breil qui donnera ordre a me la faire tenir dela[192]. Et s'il ne tient qu'aux fraiz qui se feront que je desirerois bien estre les moindres qu'il seroyt possible. Je vous asseure de les vous fayre rendre dont je ne vous feray plus longue lettre, m'asseurant que vous me ferez ce playsir d'y donner ordre le plustot que vous pourez par quoy je feray fin, priant notre seigneur vous donner Monsieur de Matygnon, ce que desirez. A Lamballe, ce XIIII de juillet 1563.

Votre entyerement parent et ami,

Jehan de Bretaygne

---

242. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Saint-Malo, 14 juillet 1563.

BnF, Ms. Fr. 15881, f° 189.

Une grande partie du document est brûlée et mutilée.

Madame, le IIIme jour du present mois, je receuz les lectres qu'il vous pleut m'escrire du XXIXme du precedent, de l'advertissement que vous aviez des preparatifs des anglois que je vouldrois [qu'ils] eussent envye de nous venir veoir et je feusse avec aussi bon moien de les bien recevoir comme je le soubhaicte mais je vous prie asseurer madame que presque toutes choses me deffaillent n'aians rien que quarante lances de ma compaignye car de la creue qui ne recoit poinct d'argent il est malaisé de les faire servir et paier en ce pais comme je vous ay mandé, et pour mesme raison je n'y puis faire entrer celle de monseigneur de Martigues mon nepveu dont le payement assigné par la fin de ce mois et au commancement de l'autre au

[190] Rohan, prince de Léon.
[191] Le 9 juillet Étampes et sa compagnie sont à Châteaubriant pour faire une montre.
[192] Voir la commission à du Breuil : ADIV, 71 J 2 : commission d'Étampes, Lamballe, 23 juillet 1563.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

regard de celle de messieurs de Vassay[193] et Chantemesle[194] voians ne recevoir aucuns deniers ilz se sont incontinant retiréz et si de celle de monseigneur de Gonnort[195] je n'ay point eu de nouvelles de fascon, madame, que je vous puis dire que je suis avec une fort mauvaise petite troupe et puis pour me reconforter l'on me faict une extresme crierie de tous ces paouvres gens de guerre que nous avons en ce pais où ilz sont contrainctz de paier et il leur est deu cinq à six mois sur quoy cuidant m'aider de ce peu qui reste de ce que j'avois faict lever par delà et de l'assignation qui a esté donnée pour eux sur le dommaine et en licentier la plus grande part. J'ay trouvé que lesdicts restes de ce pais sont si mal payables et qu'encores que les deniers de ladicte assignation soient deubz à la fin de juing ilz ne se peuvent touteffois recevoir que à la my aoust qui vous sera autant de despence davantage et celluy sur qui nous sommes assignéz de noz reparations nommé Loppin est absent et m'a l'on dict qu'il a faict cession et fault à cest heure avoir recours à ses pleiges que l'on dict n'estre obligéz que pour deux mil francz, en sorte qu'avec ce qu'il n'y a personne qui en fasse poursuicte il ne fault point s'attendre à cela estant touteffois du tout necessaire ores qu'il ne faudroyt toucher à la fortification de faire de grandes reparations par quoy madame je vous supplye tres humblement adviser d'y donner quelque ordre et croire que de ma part je n'oublyeray rien de ce que je pourray aiant desia adverty par tout de faire prandre garde ; quant à moy je m'envoie avec monseigneur de Martigues tout le long de la coste pour faire la meilleure mine que je pourray à mauvais jeu. Mais je vous supplie madame considerer que nous ne sommes pas en la saison que ce pais se gardoit tous seul car je n'eusse jamais pensé qu'en si peu de temps (que j'en ay esté dehors) les choses se feussent si changées que je les trouve ny le peuple en telle ne si obstinée division (pour quelque ordre que monseigneur de Bouillé lequel m'est venu trouver dès Chasteaubriant) y ayt peu donner qui me cause plus d'ennuy que les Anglois, il est vray que de Nantes (où je cuidoye estre fort empesché) je n'ay eu (pour ceste heure) grand travail estimant bien que ceux de la Religion n'ont pas d'envye d'y aller, que les autres de les y recevoir pour y estre la peste si extreme que presque [mutilé] le peuple s'en est fuy, aians a ceste occasion envoyé querir les oficiers et quelques ung de la ville [mutilé] lesquelz j'ay donné l'ordre que je vous envoye (qui ne fust pas du tout selon vostre eedict, mais [mutilé] place forte, il m'a semblé ne la debvoir laisser du tout despourveue sans que à tout le moins [mutilé] compaignye de cent harquebuziers à pied y demoure durant quelque temps pour la garde des port [mutilé] celle que les habitans faisoient, lesquelz aiant mis les armes ainsi entre les mains [mutilé] particulliers elles seront plus aisées à retirer si (apres) il en est besoing, j'ay aussi [mutilé] mesme effect à Rennes là où je n'ay pas eu grand peyne, car ce qu'ilz entendirent par ce [mutilé] mandé de la court, l'occasion qui m'y faisoit venir, ilz commancerent à se retirer des guetz et gardes [mutilé] avoient accoustumé à leur ville, en laquelle n'ayant point de chasteau et leur maison commune peu [mutilé] je leur ay faict commandement se mettre les armes dans trois jours es mains des cinquanteniers [mutilé] s'en dessaisiront que par les ordonnances des capitaine et seneschal et pour ces occasions les pouront à mon advis garder bien à propoz mesmes pour s'en servir si l'on en a besoing et en faire ce que d'ailleurs il plaira à voz Magesté ordonner pour la seuretté de ladicte ville dans laquelle j'ay seulement laissé vingt quatre harquebuziers à cheval que j'ay trouvé necessaire à la suicte des capitaine et seneschal dudict lieu tant pour favoriser l'execution des provisions de la justice que pour se pourmener là au tour et chastier les volleries qui (oultre les autres

[193] Jean de Grognet, sieur de Vassé et de la Roche-Mabille, gouverneur du Maine, chevalier du Saint-Esprit (1585), gouverneur de Chartres (1582-1586), fils d'Antoine Grognet, seigneur de Vassé, qui s'était illustré lors des guerres d'Italie.

[194] Oudart d'Illiers, sieur de Chantemesle (BnF, P.O. 1555). Sa compagnie de trente lances avait été créée en février 1562 (BnF, Ms. Fr., 3185, f° 15, v°).

[195] Arthus de Cossé, sieur de Gonnort. Sa compagnie est en effet à Châteaubriant en 1561 (BnF, Ms. Fr. 3194, f° 33) et encore en Bretagne en 1562-1563 (f° 174).

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

frequens desordres) y sont ordinairement faictes et seroit bien davantage requis que pour laisser ceste ville la en quelque seuretté il pleust à vos Magesté y ordonner quelques autres gens de guerre à pied qui durant le temps doubteux d'en avoir à faire y feroient la garde des portes par ce qu'il y habonde beaucoup de peuple à cause du Parlement là où apres avoir derechef fait publier l'eedict de la paix et les deffences necessaires sur le port des armes, je suis allé scavoir s'il y avoyt choses dont (f°189v°) pour le service de vos Magesté ilz eussent besoing de moy mais ne m'ont faict complaincte que du doubte où ilz estoient de ce qu'aiant faict prendre l'un de ceux de la ville qui se trouva à la derniere sedition de Rennes, et le voullans (comme coupable) faire executer ilz furent advertiz qu'ilz ne le pouvoient pas aisement et sans danger d'autant qu'estant cestuy la de l'ancienne religion et et n'en aiant aucun de ceulx de la nouvelle (qui avoient le plus deffailly) et commencé le tumulte qui y fust faict avec les meurdres qui s'en ensuyverent le peuple l'eust molestement comporté en une dangereuse consequance, à quoy touteffois leur aiant offert la force et pouvoir à ce que je y ay trouvé necessaire j'ay pensé et resolu avec eux qu'il seroict meilleur de le differé et reporter jusques à ce qu'ilz aient apprehende quelcun des autres delinquans pour en rendre la justice esgalle au contentement (s'il est possible) de l'une ou de l'autre religgion me promettans bien en faire leur devoir et tenir main de leur part à l'entretenement dudict eedict et autres voz ordonnances de quoy je les ay instamment priéz ad ce que de tant mieulx elles demourent entretenues principallement par ceux de ladicte nouvelle religion dont il y en a là des principaulx ausquelz aiant particullierement touché du faict de l'establissement des lieux qui ont esté demandéz pour l'exercice de leur profession et aucunement blasméz des contraventions à voz ordonnances et desordres qui eust esté faictz la aupres ou la pluspart d'eulx se sont retrouvéz ilz m'ont dict n'avoir entendu requerir ces lettres la et avoir expressement depesché l'un de leurs à la court dont ilz attendent nouvelles d'heure à aultre et m'ont prié de surceoir l'execution de la commission de vosdictes Magesté la dessus que je n'ay voulu cependant passer oultre (touchant ledict establissement) pour si peu de temps qu'ilz m'ont demandé, quant aux villes qui sont sur la frontiere je y mettrai plustost garnisons que les desarmer jusques à ce que nous soyons hors du doubte des Anglois, mais je suis en grande peyne et crainctz qu'il arrive quelque follye d'autant que à noz principaulx portz et plus necessaire de garder c'est là où ceux de la nouvelle religion en ont demandé l'exercice à quoy je feray neantzmoins ce que je pourray durant ce temps pour les rendre comptans de quelque lieu plus avant en la terre mais aussi s'ilz ne le veullent il vous plaira me commander comme je devray user au reste Madame ainsy que je vous avois mandé j'adressay les lettres pour les armes à vostre general afin de les faire tenir par ce pais où j'ay sceu qu'il s'en estoit fuy et vostre receveur general aussi tellement que le pacquet m'en fut rapporté que le fiz incontinant depescher mais Madame je y ay trouvé une difficulté où je n'avois poinct pensé que ce qu'estant ordonné porter toutes les armes des villes et villages aux chasteaux tous les sieurs et gentilzhommes entendoit par cela d'estre saesiz de toutes celles de leurs sugetz dont il pouroit arriver l'inconveniant d'une part et d'autre que vous pouvez penser par quoy Madame il vous plaira de nous faire declarer pareillement vostre intantion sur l'interpretation de l'eedict qui s'est aussi trouvé doubteux principallement à Chasteaubriant là où (passant à venir icy) je leur en ay resolu ce que j'ay peu touteffois ilz ne veullent ou ne peuvent rien entendre de ce qu'il leur en deplaist dont je vous envoye quelques articles afin que les voyans declaréz par vos Magestéz ilz n'y donnent plus d'autre opposition. J'ay encores trouvé Madame beauoup d'autres petitz desordres ausquelz la justice a faict tres mauvais debvoir de pourveoir et quant j'en ay parlé à ceux des sieges presidiaulx de Nantes et Rennes mesmement au prevost des mareschaulx, ilz m'ont dict que les lettres qui leur attribuent le pouvoir de toutes ces choses la ne sont poinct bonnes en ce pais dont je ne scay d'où peult venir la faulte et si Madame j'ay entendu qu'il ne s'est rien faict pour la vente du domaine de l'eglise d'autant que l'eedict n'en a poinct esté veriffié en Parlement qui n'a esté depuis seant que pour les matieres criminelles

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

où il n'en a esté adressé mais je pense qu'il y poura passer à ce commancement du mois d'aoust que ladicte court se rassemblera et qu'on en poura (par apres) tirer quelque bonne chose aiant davantage les provisions necessaires que ledict general vous en a (à ce que j'ay entendu) particullierement descriptes entre lesquelles l'on dict que la declaration qui a esté resolu et commandée par voz Magesté pour la constitution et assignation de la rente qu'il vous plaist faire bailler aux beneficiéz n'a poinct encores esté apportée sans laquelle je ne cuyde pas que vous en puissiez beaucoup amander je me suis pareillement trouvé bien empesché voyans ce bruit des Angloys de n'avoir non plus eu ce qu'il vous avoit pleu commander tant pour ne desarmer les places de frontiere (f°190) que de pouvoir en faire porter à ceux qui s'employeroyes [sic] pour la garde du pais aussi pour le faict des arrierebans et francz archers n'estant poinct encore venu l'homme que j'avois expressement laissé à la court pour les retirer car encores que ce soit chose que tous mes predecesseurs gouverneurs et moy avons tousiours faict jusques à present, j'eusse bien neantzmoins desiré n'y toucher sans expres commandement de voz Magestéz mais en voiant la necessité et qu'il vous plaist me mander que je y pourveoye comme je pourray j'ay advisé de lever en attendant quelques ungs des arrierebans et francz archers pour mettre sur la frontiere si est-ce, Madame, que tant pour leur deffault d'experiance que pour la diversité des opinions si vous vous pouvez passer de trois ou quatre enseignes de voz vieilles bandes des mieux vivantes et traitées pour en mettre dans voz places de Brest et Sainct Malo ou autres lieux qu'il seroyt besoing estant la compaignye de monseigneur de Martigues mon nepveu payée et l'une de celles de monseigneur de Vassay et de Chantemesle (si je ne puis avoir celle de monseigneur de Gonnort, je penserois vous pouvoir asseurer du tout en ce pais cy et faire encores que nous porterions une partie du payement desdictes enseignes, vous suppliant Madame sur toutes choses que je soyes souvent adverty de ce qu'il vous plaira que je fasse et me semble que si vous commandiez asseoir des postes du long de la coste de la Basse Normandye jusques en ce lieu ce vous seroit peu de despence qui reviendroit à grand service et fault aussi (s'il plaist à vostredicte Magesté) et que ce doubte continue nous envoier nostre jugemens et quelque autre assignation pour noz fortifications car je vous puis bien dire que toutes choses deffaillent en noz places mesmement en ceste cy où aiant donné tout l'ordre que j'ay peu aux autres lieux ; je suis venu en la meilleure dilligence qu'il m'a esté possible et y ay trouvé les habitans de la ville en bonne devotion de bien continuer leur devoir qui ne seroit pas suffisant à la seureté de ladicte place sans (comme vous serez plus particulierement advertye par le memoire qu'en a faict mondict sieur de Bouillé) y mettre d'autres gens de guerre et y pourveoir d'ailleurs sur le trafficq qu'ilz ont si ordinairement avec les Anglois qu'il seroyt bien à craindre que ne leur laissant point de garnison ny meilleure provision il y eust intelligence tant de la part d'aucun d'eux qui commancoit desia à se bander et ressentir du faict de ladicte nouvelle religion en laquelle ilz ont esté induictz par le commerce qu'ilz ont à l'Angloys, que de quelques autres du dehors qu'on ne peult bien descouvrir, et si le doubte qu'ilz aient desja regardé aux moien qu'ilz pouroient avoir à la faveur de l'entreprise desdicts Anglois qu'on dict avoir entre autres [mutilé] quelque desseing sur une poincte de terre prochaine de cestedicte place et ilz vouldroient [mutilé] descente et se fortiffier pour avoir meilleure raison de leur deliberation laquelle je mettr[ay] [mutilé] peyne d'interrompre mais Madame ce ne scauroit estre si bien que je le desire sans force et moien de remettre ladicte place en meilleur estat qui n'est pas moins n[ecessaire que] aux autres où je m'en iray incontinant tenant la coste de la mer pour pourveoir aux [mutilé] descentes qu'on y pourroyt faire.

Madame, je me recommanderay en attandant tres humblement à vostre bonne grace suppliant nostre seigneur vous donner en la sienne tres saincte tres bonne vye et longue, à Sainct Malo ce XIIII jour de juillet 1563.

Votre tres humble et tres obeissant suget et serviteur,

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Jehan de Bretaygne

---

243. Le duc d'Étampes à M. de Vieillevigne, Lamballe, 17 juillet 1563.

BnF, Ms. Fr. 20510, f°110.

Monsieur de Viellevigne[196], aiant entendu que voz gens ou autres de par vous sont ces jours derniers allez en grande et illicite compaignye armée prendre et emporter les foings apartenans au couvent et religieuses des Couetz en la valée de Bouguenoys pres et adjaczante vostre maison de Bougon dont elles ont (à ce qu'on m'a dict de leur part et qu'elles m'ont faict entendre) accoustumé joir à bon et juste tiltre. Encores que je ne veuille bonnement croyre que cela procèdde de vous ny de vostre adveu, vous estimant trop sage et bon serviteur du Roy pour entreprendre aucune chose contre ses ordonnances et auctorité, si est ce que pour estre ledit couvent fondation de sa Magesté et contrevenir par le port desdictes armes a sesdictes ordonnances qui en font tres expressemment deffence, ayant esté ledit transport desdictz foings ainsi faict pres de vostredicte maison qui ne peult estre a vostre non sceu et descognoissance, je ne me puis retenir de vous dire par ceste lectre que vous aiez à donner ordre de faire incontinant poser lesdictes armes bas suivant la volonté de sadicte Magesté, et au demourant rendre ledit foing audit couvent, qui vous sera plus licite d'en appeler par la voye de justice si vous y pretendez quelque interest que de tenir celle dont j'ay receu la plaincte. A quoy je vous prye si ainsi est ne faillir à pourveoir de vous mesmes et m'advertir de ce qui en est, et je prieray nostre seigneur vous donner, Monsieur de Viellevigne, bonne vye et longue. A Lamballe ce XVIIe jour de juillet 1563.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

244. Le duc d'Étampes à Charles IX, Rennes, 11 août 1563.

Lublinskaya, p. 287.

Sire, j'ay seulement receu aujourd'huy les lettres qu'il vous a pleu m'escrire de la grace, qu'il a pleu a dieu vous fayre d'avoir si heureusement recouvert le Havre et mis dehors de vostre royaulme ceux qui s'y injustement y estoint entrez. J'espere que cela confirmera tellement voz bones sugetz et donnera telle craintre a ceux qui pouroint avoir autre volonté, que ce sera l'entier repoz de vous et de vostredict royaulme. Et pour de ma part y tenir la main en ce qu'il vous a pleu me donner charge, incontinent après avoir entendu l'arrivée de voz commissayrez, nous sommes, messieurs de Martigues, de Bouillé et moy, venuz en ceste ville, ou avecques eux et ceux de vostre court de parlement nous avons advisé ad ce qui estoyt necessayre pour suyvre vostre volonté, ou nous avons tellement commencé que nous avons donné ordre en ce

[196] Jean de Machecoul, sieur de Vieillevigne, commissaire de l'arrière-ban de Nantes en 1557.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

qui touche les villes et cartiers de Rennes et Nantes qui estoint les plus brouillez. Il est vray, Sire, que en lieu de la ville de Nantes nous avons esté contrainctz de leurs permettre en troys ou quatre lieux leur exercice, mays pour l'extreme contagion il ne se povoit fayre autrement. Nous avons aussy advisé a faire ung reglement extrait du traité de la pacification et autres commandementz qu'il vous a pleu me fayre, pour fayre ung petit mieux entendre vostre volonté a ceux de ce [p. 288] pays, que j'espere, Sire, apres l'avoir plus clerement entendue qu'elle leur estoyt interpretée, y obeyront et je vous en asseure ou que je mouray en la peyne. Et par ce, Sire, que je voy le peu de diligence et seurté que font voz postes, incontinent après avoir receu la responce de ce que je vous ay escript il y a long temps par ung homme expres, je vous en renvoyeray ung autre, pour vous advertir plus particulierement de ce que nous y avons fait. Et faut necessayrement s'il vous playst estre adverty et esviter ceste despence donner ordre a vosdictz postes et les fayre venir jusques a Rennes, qui ne seroyt gueres davantage que a Nantes les tournant des Angers par Chasteaubriand. Au reste, Sire, par ce que les lettres de declaration de la guerre contre les angloys portent jusques a ce que vous fussiez restably dedans le Havre, encores que vous y soyez entré de la facon qu'il vous playst m'escrire et que vous ne me mandez point que l'on cesse, je vous supplye tres humblement m'en fayre entendre vostre volonté.

Sire, je me recommande tres humblement a vostre bonne grace et prye nostre seigneur vous donner en la sienne saincte tres bonne et tres longue vye. A Rennes, ce XIme d'aoust 1563.

Vostre tres humble et tres obeissant suget et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

245. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Lanjouan, 7 septembre 1563.

APPM J 123, f° 314.

Monsieur de Matignon, d'aultant que pour donner courage a ceulx de ce pais de faire service au Roy et suivant ce que sa magesté m'a commandé de faire mectre quelques navires dehors, j'ay eu envye de devenir marinier et ay donné quelque charge au cappitaine St Martin present porteur pour ceste effect lequel s'en va de della pour y donner ordre vous priant bien fort de le y favoriser et faire pour luy tout ce que vous pourez. Il vous dira plus amplement le tout qui me gardera de vous faire la presente plus longue, priant a notre seigneur vous donner, monsieur de Matignon, bonne et longue vye. À Lanjouan, ce VIIe jour de septembre 1563.

Votre entyerement bon parent et amy,

Jehan de Bretaygne

---

246. Le duc d'Étampes à Charles IX, Moncontour, 10 septembre 1563.

Morice, col. 1336.

Sire, ce mémoire présentement audit Rennes pour parachever la publication et execution des lettres et déclaration de vostre majorité. J'y envoyay dez le 9 de ce mois, ne les ayant receues

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

que le 8 au soair. Ceulx de vostre court de Parlement de ce pays, que je croi, les auront publiées, et quant à l'éxecution, elle est déjà bien commencée par le milieu du pays, où je n'ai laissé armes, et principalement à vos villes de Nantes et Rennes, où il n'y a plus des habitans qui les ayent en main, et n'y a gardes ne porter autres que ceux que je leur ai mandé, hormis à Nantes, qui est cause, Sire, que pour l'importance dont elle est il y en a toujours eu quelques unes, et à Rennes pour la force et auctorité de la Justice. Car encores que Dieu merci, depuis que je suis en ce pays, il n'y est arrivé aucunes querelles ni sedition, si est ce que les esprits n'y sont pas si reposez, ni les anciennes haines si appaisées que la crainte, et quelque peu de force ni soit encores nécessaire pour les contenir. Je ne fauldrai encores, Sire, de faire recherche par lesdites villes, et par tout le plat pays pour veoir s'il y aura esté obéi et faire plus amplement executer le contenu de vosdites lettres, et remettrai pour le dernier à désarmer la frontière jusques à deux lieues de la mer, tant pour se deffendre des Anglois que nous avons continuellement le long de la coste pour y faire quelques ravaiges, que aussi pour eux mesmes, et mettre à la mer pour aller ensemble, et faire le trafficq qu'ils ne peuvet faire sans armes. L'on ne peut desarmer ceux la sans du tout les laisser en proye ; par quoi, Sire, jusqu'à en avoir sceu plus amplement l'intention de V. M. ne pensant point qu'elle soit telle, je l'a differé, vous suppliant très humblement m'en commander vostre volonté. Et pour les gens que j'avois mis à ladite frontière qui y sont encores à mon avis nécessaires, d'autant qu'encores que l'armée de la royne d'Angleterre soit à ce que l'on dit disposée …et mis tous leurs navires en guerre, et mesmes en est sorti de ceulx de ladite Royne, de faczon qu'il y en a en trois ou quatre trouppes le long de ces costes bien grand nombre que je sçai bien n'estre pas pour jetter une armée en terre, et faire grand effait en lyeux ou l'on se prendra garde. Mais estant la pluspart de touttes vos villes du long de la mer descloses, et vos places en si mauvés estat pour le danger d'une surprise, peu de gens feroient aisément un grand dommage, et me semble que pour le moins vous ne les pouvez oster de Saint Malo, Dynan, Morlais, Brest, Concq, Belleisle et le Croisiq, ni ceulx qui pour les raisons dessusdites font pareillement à Nantes et Rennes, sans grant excuse. Toutesfois, Sire, ce qu'il vous plaira en commander sera promptement executé. Chose que je n'eusse entrepris de vous remonstrer sans la peur que j'ai, s'il en arrivoit inconvenient, que vous trouvissiez mauvés que j'eusse failly vous en advertir, et aussi si vous n'entendez pas que les cinquante harquebouziers qu'il vous a pleu me bailler soient continuez. Car d'entreprendre de désarmer tout le monde, et faire chastier les désobeissans, estant moi mesme le premier désarmé, il ne seroit pas possible n'ayant de toute la Gendarmerie que celle de mon neveu et la mienne, que nous avons tant harassées depuis que nous sommes en ce pays, nous les avons presque tousjours mené par les Osteleries, qu'il n'est pas possible qu'ils puissent continuer faisant si cher vivre, et en ung pays ou on ne leur baille rien à crédit, de faczon que quelque rigueur que nous leur ayons peu tenir, il s'en est allé une partie sans congé, et s'il n'y a quelque pugnition contre ceulx qui se retirent ainssy, et que pour le moins on en mette d'autres en leurs plasses, il n'y ora jamés grant obéissance. Vous suppliant très humblement, Sire, pardonner mon long discours ; mais j'ai telle affection de ne faillir en rien à l'obeissance de vostre voulonté, et crains tant de voyr aryver au lyeu où vous me faites cest honneur de vous fier en moi, aucun inconveniant, qu'il me semble que je ne puis estre assez emplement esclaircy de vostre yntention que je suivrai tousjours de toute ma puissance à l'aide de Notre Seigneur que je supplie vous donner, Syre, en parfaite santé heureuse et longue vie en sa grace, me recommandant, Sire, très humblement à la vostre. De Moncontour, ce 10e jour de septembre 1563. *Copié sur la minute originale escrite de quatre mains différentes, la plus grande partie de la main du Duc d'Estampes*.

---

247. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Rennes, 20 septembre 1563.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Caunelaye, incontinant la presente receue ne faillez de vous en venir a Dinan avec les cent harquebouziers que vous avez et n'aportez point d'enseigne afin que cela soit comme si ce n'estoit que une partie de voz gens que vous eussiez chouaisi pour venir avec vous et que le reste feust demouré a la garnison. Et m'asseurant que vous n'y vouldriez faillir je ne vous feray aultre recharge. Priant a notre seigneur vous donner, monsieur de la Caunelaye, ce que desirez. A Rennes, ce XXe jour de septembre 1563.

Je vous prie quant vous viendrez de n'oublier pas de m'aporter de votre cidre.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

248. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Moncontour, 4 octobre 1563.

APPM J 123, f° 333.

Monsieur de Matignon, depuis vous avoir dernierement escrirt, votre voisin le Conte de Montgommery est venu durant que j'estois a noz estatz enlever la petitte heritiere du Chastel de la maison de monsieur d'Acigny par l'intelligence de luy et des autres parens maternelz huguenots pour la debvoir faire espouser au filz dudit Conte. Ce que monsieur de Rieux[197] et autres principaulx parens paternelz (lesquelz il n'en a esté jamais parlé) n'ont pas deliberé d'endurer non plus que moy de veoir une telle entreprise en mon gouvernement contre l'auctorité de la justice dont rescripvant a monsieur le mareschal de Brissac (qui est en ce costé là) je ne veux pas aussi faillir a vous en dire la découverte et prier bien fort en dissentir ce que vous pourrez comprendre de ceste par la et en quelle oppinion est maintenant ledit sieur mareschal pour m'en advertir me tenant bien asseuré de la votre et que vous m'aymerez tousjours comme vous l'avez acoustumé et vous pourrez asseurer du semblable de moy comme vous prye derechef m'en mander le plustost que pourez seures et amples nouvelles et je vous feray tousjours scavoir de myenne. Priant a tant notre seigneur vous donner, monsieur de Matignon, bonne vye et longue. À Moncontour, le IIIIe jour d'octobre 1563.

Votre entierement bon parent et amy,

Jehan de Bretaygne

---

249. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, [Guingamp], octobre 1563.

APPM J 123, f° 332. *Cette lettre est entièrement autographe.*

Monsieur de Matignon, j'ay tout à ce jour receu vostre lettre avec celles que l'on voz a escrites. C'est chose certaine et dont j'ay averty la reyne il y a plus de quinze jours. Mais je ne

[197] Jean de Rieux-Châteauneuf († décembre 1563). Il est chef du nom et armes de Rieux, ce qui explique pourquoi Étampes le désigne ainsi.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

l'ay peut que voir cela. L'on me mande ce que l'on veult que je face mais tousjours que l'on jà dizarme icy dont escriz bien tost des lettres et est bien besoing que lez gens de bien se tyennent sur leurs gardes car a ce que j'entens y est deliberé de n'en laysser gueres en vie [mutilé] qui leur puissent nuyre que a votre voysin n'a … que ce que a fait a esté soubz preteste d'aine … du roy, je n'y ay vouleu poursuivre plus oultre davant en avoyr averty leurs magesté que je pence ne vouldront pas pour favoriser celuy la en defalvoriser et malcontenter tout d'autres je vous mercie de votre tres honnestre offre estimez en ettant de moy comme de celluy que vous trouverez tousjours,

Votre plus entyerement bon parent et amy,

Jehan de Bretaygne

---

250. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Guingamp 13 octobre 1563.

BnF, Ms. Fr. 15878, f° 213.

Madame, par ce que je scay combien votre magesté desire que l'on evite touttes les ocasions qui peuvent admener troubles entre voz sugectz en estant survenu une en ce pais qu'il n'y peult faillir s'il n'y est promptement pourveu je n'ay voullut tarder de vous en advertir c'est madame qu'estant a Dinan a tenir noz estatz le comte de Mongommery a enlevé de cedict pais la petitte fille du Chastel sans l'auctorité requise de la justice et consentement des principaulx parens fors seullement de ceulx d'Acigny qui touchent du costé maternel qui a tellement ofence tout le reste des aultres que je vous puis asseurer que sans le respect et craincte de desplaire a voz magestez et encores que j'ay part a l'injure comme parent et m'estant faict ceste braverie en mon gouvernement je les ay empeschez les asseurant qu'ilz en auroient justice ilz ce feussent mis en devoir de la recouvrer comme elle leur avoit esté ostée a ceste cause Madame m'asseurant que vous ne vouldriez faire honte et prejudice a tant de gens de bien pour le contenter comme ceulx de sa part se ventent avoir letrres de voz magestez je vous suplie tres humblement ne le voulloir en cela favoriser mais ordonner qu'elle soit restituee entre les mains de la justice ou elle doit estre mise pour y estre pourveu par icelle selon voz edict d'Orleans j'eusse atendu apres l'asemblee que font les parens pour en demander justice de vous en advertir mais craignant que par faulte d'entendre la consequence que ce seroit pour le service de voz magestez de mescontenter tant de gens de bien l'on en obtint quelques lettres par surprise je n'ay voullu faillir incontinant le vous mander. Et apres m'estre recommandé tres humblement a votre bonne grace je suplie a notre seigneur vous donner madame tres bonne et tres longue vie. A Guingamp ce XIIIe jour d'octobre 1563.

Votre tres humble et tres obeissant suget et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

251. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Guingamp, 15 octobre 1563.

APPM J 123, f° 338.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Monsieur de Matignon, j'ay bien congneu par votre lettre du Xe de ce mois que je receuz hier au soir comme vous n'avez pas encores eu les autres surcéances que celle que vous bailler le sieur du Breil ausquelles vous m'avez faict reflexion par ce porteur et espère que vous m'y satisferez (comme je vous en prye) par celluy que me debvez depescher dans deux ou trois jours (estant bien d'adviz …) que pour ne hazarder notre artillerie, vous la faicte laisser a Grandville d'où ledit sieur du Breil la nous poura envoyer tous les jours a St Malo par la première seure commodité qui s'en representera par dela. Ou je ne vous scaurois au demourant mander autres nouvelles de deca synon que graces a dieu nous y vyvons en repoz, encores qu'il y en ayt assez qui se preparent tant qu'ilz peuvent mais ilz disent que ce n'est point contre le Roy ny ce pays dont je supplye notre seigneur et qu'il vous doint, monsieur de Matignon, bonne vye et longue. À Guingamp, ce XVIIe jour d'octobre 1563.

Monsieur de Matignon, je ne craintz pas tant le hazard du marbre que vous m'avez promys comme de notre artillerye, par quoy je vous prye ne craindre tant les anglois pour cela que vous ne m'envoyez ledit marbre par la premiere seure commodité.

Votre entyerment meilleur parent et amy,

Jehan de Bretaygne

---

252. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Guingamp, 17 octobre 1563.

APPM J 123, f° 340.

Monsieur de Matignon, je me suis oublié par mon aultre lettre de vous mander comme ung nommé le cappitaine Martin, nepveu de François Le Clerc ayant esté pris en la basse Bretaigne et depuis relaché me fiant en luy l'avoys voullu emploier en quelque chose pour la marine et faict delivrer quelque argent avec lettres pour admener ung nombre de soldatz pour ladite marine quil devoit ce randre a moy dès le XXVe jour du mois passé ce qu'il n'a faict, qui me mect en doute qu'il m'ayt trompé de quoy je n'ay voullu faillir de vous advertir afin que s'il ce veult aider de mesdites lettres vous puissiez entendre ce qui en est, dont je vous prie m'advertir et en cest esperance je ne vous feray la presente plus longue, priant notre seigneur vous donner, monsieur de Matignon, bonne et longue vye. A Guingamp, ce XVIIe d'octobre 1563.

Votre entyerement meilleur parent et amy,

Jehan de Bretaygne

---

253. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Guingamp, 24 octobre 1563.

APPM J 123, f° 341.

Monsieur de Matignon, j'ay receu les lettres que vous m'avez escriptes et veoy par ce que m'envoiez qu'il y a de gens de bien en ce quartier la mais je suis bien marry que vous n'aiez peu recouvrer les pieces qui touchent a mon nepveu et a moy car j'ay de deca des affaires sur le bureau ou ilz me pouroient bien servir pour en decouvrir quelque chose en serois bien aise

que vous eussiez moien de vous venir pourmener pour l'envye que j'ay de vous veoir et je m'aprocherois vers Moncontour ou ailleurs d'aultant que ce ne peult estre a Lamballe pour raison que la peste y est si forte que l'on n'y ause aprocher. Qui est tout ce que vous diray pour cest heure sinon que touttes choses sont en assez bon repos en ce pais ou touttesfois il y en a qui font de grandz preparatift pour aller trouver monsieur l'admiral a qui la Royne m'a mandé les jours passez avoir escript pour faire cesser cela ce qu'il luy a promis faire dieu le veille et quant a l'artillerie et marbres il me sufist de la peyne que vous avez prise de les fère randre a Grandville dont je vous mercye bien fort car je les envoieray querir le plus tost que je pouray et en atendant je prie a notre seigneur vous donner, monsieur de Matignon, bonne et longue vye. À Guingamp, ce XXIIIIe jour d'octobre 1563.

Votre entyerement meilleur parent et amy,

Jehan de Bretaygne

---

254. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Guingamp, 6 novembre 1563.

BnF, Ms. Fr. 15878, f° 245.

Madame, les commissaires qu'il avoit pleu au roy et a vous envoier en ce pais pour l'execution de l'ecdict de la paciffication, pensant avoir pourveu a tout ce qui dependoit de leur commission et voians qu'ilz ne faisoient plus de service a voz magestez ilz ont esté d'avis de s'en retourner, et saichant que monsieur de Vouzay[198] vous alloit trouver pour vous mander compte de tout ce qu'ilz ont faict, je n'ay voulu le laisser aller sans l'accompaigner de ceste lettre pour vous dire, madame, qu'ilz ont usé de si bon devoir en ce qui c'est presenté et on veu estre de leur charge, que je pense que vosdites magestez en auront contantement et par ce qu'il scaura tres bien vous faire entendre l'estat ou ilz ont laissé toutes choses je ne vous en envoyeray de plus long discours si n'est pour vous advertir madame qu'il est besoing qu'on face bien tost une recharge pour les meurtres et autres choses qui se sont faictes depuys l'edict et cedict et mesmes pour les empeschemens que beaucoup de gentilzhommes qui prenent tousjours quelque coulleur de justice font sur les dixmes ou lesdits commissaires n'ont voulu toucher pour leur avoir semblé que leur pouvoir n'estoit pas assez ample pour cest effect et que c'est chose ou la justice ordinaire doit pourveoir mais il y a en tout une telle longueur que l'on n'en veoit jamais la fin toutesfois madame je ne fauldray en cela et en tout ce qui touchera le service de vosdites magestez bien et repoz de voz subgectz de tenir tousjours la main de tout ce que je pourray.

Madame, je me recommande tres humblement a votre bonne grace et supplie a notre seigneur vous donner madame tres bonne et tres longue vie, de Guingamp ce VIe de novembre 1564.

Votre tres humble et tres obeissant suget et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

[198] Estienne Lallemant, sieur de Vouzay. D'une famille anoblie originaire de Bourges, il devint maître des requêtes en 1553 puis maire de Bourges en 1561 et nommé conseiller au parlement de Bretagne la même année. Il est avocat lors des Grands Jours de Poitiers en 1567. Il est conseiller au grand conseil et confident du cardinal de Lorraine. Toutes les informations proviennent de D. Thickett dans : Pasquier Estienne, *Lettres familières*, p. 135. Lallemant est commissaire de la pacification en Bretagne (voir autres lettres). Il épousa Anne du Tillet, celle-ci fut marraine d'Isaac, fils d'Ambroise Paré.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

255. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Guingamp, 16 novembre 1563.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Caulenaye, voyant la saison ou nous sommes et le peu de moien qu'il y a d'entretenir voz gens afin de ne vous mectre en despence et que vous n'en demourissiez en arrière j'ay esté d'aviz de les faire licencier tant ceulx qui sont a St Malo que tous les autres que vous avez là (parquoy je vous prie y regarder a de les faire retirer en tel ordre que je n'en aye point de plaincte. Et en ceste esperance je ne vous en diray davantaige si n'est que quant il s'en presentera plus d'occasion et il y aura moien d'entretenir gens, vous ne serez point des derniers emploiez pour l'asseurance que j'ay de votre bonne volonté tant au service du roy qu'a celluy de notre pais, que je vous prie a tenir et a notre seigneur vous donner, monsieur de la Caulenaye, ce que desirez. A Guingamp, ce XVIe de novembre 1563.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

256. Le duc d'Étampes à son fermier des droits maritimes, Lanjouan, 17 décembre 1563.

ADCA, 1 E 1478.

Boullain, par ce que j'ay affaires de quelques marchandises pour les navires que je faiz mectre hors afin que si la guerre cesse il ne perdent pas temps et aller ou ce porteur vous dira qui est cause qu'il fault oultre tous les plaisirs que m'avez faict que m'en faictes ~~encores~~ ung a cest heure encores que je scay bien que vous ne me devez plus si ne c'est de leur faire delivrer du fer et autres choses jucq a la valleur de mil livres qui seront d'advence sur l'année qui vient ou j'ay donné charge a cedit porteur de regarder avec vous pour vous en bailler honneste profilt afin que vous ne perdez pour me faire plaisir et pour cest effect je luy ay baillé ung blanc pour vous en faire bailler la seuretté que vous adviserez et m'asseurant que vous n'y vouldrez faillir je ne vous feray la présente plus longue, priant au créateur vous donner ce que desirez, à Lanjouan, ce XVIIe jour de décembre 1563.

Votre bon ami,

~~Jehan de Bretaygne~~

---

257. Le duc d'Etampes à Anne de Montmorency, Nantes, 16 janvier 1564.

ADIV, C 3208

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Monsieur, le procureur des estatz de ce pays[199], auquel vous avez faict donner la procure du roy en ceste ville, est poursuyvy de debtes, l'un de ses deux estatz a l'exercice desquelz (encores qu'il se soict tousjours modestement comporté au service de sa majesté et bien du pays durant mesmes ces derniers troubles) si est ce qu'il y en a qui taschent de les faire declairer inconpatibles et en ceste intention briguent contre luy la despoille de l'un des deux ou il a si bien merité que le pays trouveroit mauvays que pour estre employé en ses affaires il en feust destitute ce que de ma part, ne voyant raisonnable, je vous ay cy devant faict emplement entendre. Mais les grans affaires que avez euz ne vous ont done le loizir de le gouster, comme je vous en supplye, et faire tant pour le service de sadite magesté que bien de notre pays que ledit procureur demeure pourveu de sesdits estatz ou a temps si competant a se demectre de l'un d'iceulx qu'il y puisse nompmer quelque bon et digne personnaige qui succede a ses vertuz et dignes de l'aimplication d'icelluy, en quoy oultre l'obligation que vous luy augmenterez de vous estre plus serviteur, vous me ferez davantaige plaisir duquel je me revencheray quant à la pareille il vous plaira m'employer pour les votres, ausquelz je ne seray moins affectionné que me recommender tousjours humblement à votre bonne grace, suppliant notre seigneur, vous donner,

Monsieur, en la sienne très saincte bonne vye et longue. À Nantes, ce XVIe de janvier 1563 [1564].

Votre plus obeisant serviteur et amy,

Jehan de Bretaygne

---

258. Le duc d'Étampes à Florimond Robertet de Fresne, Nantes, 16 janvier 1564.

ADIV, C 3208.

Monsieur de Fresne[200], j'envoiay il y a quelques temps par de la des mémoires et instructions de l'estat des affaires de ce pays et en escripvant au Roy suppliay sa magesté de m'en voulloyr declarer ses voulloyr et intencion et m'y secourir et aider des provisions requises et necessaires de quoy, toutesfoiz (encores qu'il en feust bien besoign je n'ay neanltmoins encore oy parler) et par ce que dans lesdits advertissemens je faisois mention expresse de la necessité que pourrois aporter au pays la mutation du procureur des estatz d'icellluy si comme l'on le poursuilt il estoict contrainct de quicter ladite procure pour demeurer en celle qu'il a de sa magesté en ceste ville, la suppliant que pour n'estre lesdits deux estatz incompatibles il luy pleust dispenser ledit procureur de les tenir encores pour quelque temps durant lequel l'on en choisiroit ung aultre condigne de ladite procure des estatz et qui se pourroict aussi modestement comporter comme a tousjours fait cestuy cy pour lequel s'il a esté rien resolu la dessus je vous prye luy en faire suspension (?) et si l'on n'y a poinct touché favoriser en ce vous pourez telle que je prye presentement monsieur le conestable luy faire accorder. Et oultre l'obligation qu'il vous en aura, ce me sera bien grand plaisir que vous luy en faictes et que

[199] Arthus Le Fourbeur, docteur en droit, procureur des États de Bretagne, il se retrouve dans une grave affaire de conflit intérêt. La liasse est relative à l'affaire.

[200] Florimond Robertet, seigneur de Fresnes, secrétaire d'Etat (1530-1567). À ne pas confondre avec son cousin, Florimond Robertet d'Alluye, aussi secrétaire d'Etat. Il a épousé une fille de Côme Clausse de Marchaumont, secrétaire d'Etat depuis 1547 avec la Bretagne dans son département (il est lui-même possessionné en Bretagne). Il est pensionné en Bretagne, car depuis 1558, il détient la province dans son département.

vous me mandez le plus souvant de voz nouvelles actendant lesquelles je priray notre seigneur, monsieur de Fresnes, vous donner bonne vie et longue. À Nantes, ce VIe jour de janvier 1563 [1564].

Votre entièrement bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

259. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lanjouan, 29 avril 1564.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Caunelaye, d'aultant que j'espère partir dedans deux ou trois jours pour m'en aller a Rennes et de la à Nantes et que je ne vous voiray pas bien tost, je n'ay voullu faillir de vous faire ceste lettre pour vous prier bien fort que incontinant icelle receue vous me venez trouver et m'asseurant que vous n'y vouldrez faillir je ne vous en diray davantage, priant a notre seigneur vous donner monsieur de la Caunelaye, ce que desirez, à Lanjouan, ce XXIXe jour d'avril 1564.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

260. Le duc d'Étampes à Jacques de Robien, Moncontour, 3 mai [1563-1564].

ADIV, 1F 1978, 6e liasse, n° 10.

A Monsieur de Robien, capitaine du Croisic ou son lieutenant

Monsieur de Robien, j'ay presentement receu lettres du Roy par lesquelles il me mande que depuis autres ses lettres qu'il m'avoit escript content faire arrester les navires qui estoient aux ports et havres de Bretaigne jusques a ce qu'il en eust en ung nombre pour ayder a l'armée de mer qu'il entendra dresser. Il a eu aultre advis et y a pourveu par autre moyen par quoy il veult et entend que je donne congé a ceulx que j'avoye faict arrester par cy davant d'aller a la guerre. A ceste cause, je vous prie le leur faire entendre et que saigement ilz se conduisent et qu'ilz aillent en bonne trouppe affin qu'ilz en puissent rapporter prouffit et garder les ennemys d'avoir avantage sur eulx. Au surplus donnez ordre de faire si bon guet que noz ennemis ne nous surprennent. Et par ce que j'ay entendu que pendant l'arrest que j'ay faict mectre sur lesdits vaisseaulx et navires aucuns s'en sont allez sans congé et permission faictes en information affin que je en avertisse le Roy pour en faire telle pugnition qu'il appartiendra. Priant dieu, monsieur de Robien, qu'il vous donne ce que desirez. De Moncontour, ce tiers jour de may.

Votre bon amy,

Jehan de Bretaygne

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

261. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Lamballe, 7 mai 1564.

APPM J 124, f° 120.

Monsieur de Matignon, saichant ce porteur estre jour [mutilé] qu'il s'en aloit vers vous afin qu'aux choses que ce pourroient dont il feust besoing de nous entre advertir seurement envoyé par luy ung chiffre par le moien duquel vous me pourez escrire et moy a vous, que le tousjours [mutilé] plaisir de me mander souvent de voz nouvelle [mutilé] je prie ~~bien~~ et incontinant que aurez receu la presente ou par la [mutilé] commodité que vous ~~n'~~ aurez me faire … vous aurez eu ledit chiffre adce que je n'en soye en peyne et que je puisse estre certain que ne sera tombé que en voz mains et que ne scavoir aucune chose de nouveau je ne vous feray plus longue lettre, priant sur ce a notre seigneur vous donner monsieur de Matignon, bonne et longue vye. À Lamballe, ce VIIe jour de may 1564.

Votre entyerement meilleur parent et amy,

Jehan de Bretaygne

---

262. Le duc d'Étampes à Jacques de Robien, Lamballe, 27 mai 1564.

ADIV, 1F 1978, 6e liasse, n°9.

Monsieur de Robien, j'ay receu voz lettres et ay esté bien aise d'entendre des nouvelles du Croysic et encores plus l'ordre que vous me mandez donner pour y tenir toutes choses paisibles selon les eedictz et ordonnances du Roy. A quoy, je vous prye bien fort continuer car vous ne scauriez en meilleure chose faire service a sa majesté. Quant aux reparations du chasteau, Mais que les officiers de la justice n'ayent envoyé le procès verbal qu'ilz en ont faict je regarderay d'y ordonner ce que je pouray et a tant je suplie notre seigneur vous donner Monsieur de Robien, ce que desirez, a Lamballe, le XXVIIe may 1564.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

263. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 6 juin 1564.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Caulenaye, je vous prye incontinant ceste lettre receue de me venir trouver en ce lieu, aussi pour ce que je suys adverty qu'il se faict quelque assemblée en armes au pais du Mayne en ung villaige appellé Lassay[201] je vous prye d'y envoyer quelqu'un pour s'il est possible en scavoir et descouvrir la verité et pour l'esperance que j'ay de vous veoir bien tost

[201] Lassay-les-châteaux, arrondissement de Mayenne.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

je finiray ceste lettre en priant notre seigneur vous donner Monsieur de la Caulenaye, ce que desirez. A Lamballe, ce VIe jour de juing 1564.

Dictes au cappitaine Loz[202] qu'il ne faille de me venir incontinant trouver et qu'il advertisse tous ceux de ma compaignye ses voysins d'y venir aussi et qu'ilz n'ameynent que deux chevaulx et ayent le corps de cuirasse et les pistolles seullement. Mais il fault que se hastent car je seray dimanche a Rennes. Je vous prye aussi de faire promptement tenir des lettres que je fay a monsieur de Pontecroix[203].

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

264. Le duc d'Etampes à Charles IX, Lamballe, 7 juin 1564.

BnF, Ms. Fr. 15880, f° 168.

Sire, ceux de Nantes tant les ecclesiastiques que ceux de la ville m'ont faict presenter les provisions qu'il vous a pleu leur octroyer pour leur ville et faulxbourgs l'exercice de ceux de la religion pretendue reformée, lesquelz de l'autre part sont aussi venuz devers moy afin d'empescher cela par plusieurs protestations et obeir promptement a voz commandemens ce que je feray tousjours en ce que j'auray puissance ou il me coustera la vye, ne pouvant encores pour m'estre trouvé ung peu mal estre de douze ou quinze jours a Nantes et que je pense qu'ilz ne faudront de recevoir votre majesté [contexte du voyage princier] ne leur ayant peu faire autre responce sinon que ce n'est pas a moy a recevoir des remonstrances sur les choses qui sont par vous ordonnées. Il m'a semblé vous devoir envoier lesdites remonstrances afin qu'ayant entendu sur le tout la resolution qu'il vous plaira y donner, je n'ay a faire audit Nantes qu'a l'executer. Aussi Sire, j'ay jusques icy faict paier la solde des harquebuziers qu'il vous a pleu ordonner a ma suicte des deniers des francs archers qui se levent en ce pais durant la guerre, mais d'autant Sire, qu'ayant a ceste heure la pais, ilz ne se pouroient lever sans expres commandement de votre majesté [le secrétaire allait écrire « vous »] et que si je pensois tenir ces gens là sans le paier ce seroit plustost pour troubler le repos que le tenir comme je désire. Je vous supplie tres humblement de voulloir commander l'assignation de leur paiement ou m'envoyer une commission pour la faire lever et prandre sur les deniers desdits francs archers. Car, Sire, ilz sont encores autant necessaires qu'ilz ayent esté pour le bien de votre service et jusques a ce que toutes choses soyent plus paisibles il n'est pas possible que je m'en puisse passer. Au reste, Sire, je vous ay cy devant escript la contagion qui estoit dans St Malo (et mesmes dans le château ou il en est mort depuis six sepmaines cinq) a ce qu'il vous eust pleu faire bailler quelque argent a ces paouvres mortes paies comme je vous supplie encores tres humblement. Car il seroit a craindre que la necessité les contraignaist de faire quelque faulte en ceste place la qui ne seroit pas aise a reparer.

Sire, je me recommande tres humblement a votre bonne grace, et supplie notre seigneur vous donner en parfaicte santé, tres bonne et tres longue vye, à Lamballe, ce VIIe jour de juing 1564.

Sire, depuis mes lettres escriptes, ceux de Nantes entendans ce que m'avoit proposé ceux de la

[202] Jean Loz, sieur de Ruberzault, gendarme d'Étampes, capitaine de Bréhat puis de Guingamp.
[203] Marc Rosmadec, sieur de Pontecroix, frère cadet de Tanguy Rosmadec.Chevalier de l'ordre du roi, gouverneur de Dinan.

religion ont renvoyé devers moy pour d'autre part me remonstrer leurs raysons. Il m'a semblé ne devoir faillir de vous envoyer le tout affin que si il est besoing d'y pourveoir je le fasse suyvant votre intention.

Votre humble et obeissant suget et servyteur,

Jehan de Bretaygne

---

265. Le duc d'Étampes à Bertrand d'Argentré, sénéchal de Rennes, 16 juin 1564.

Mention, AM Rennes, EE 166, f° 1.

Il lui demande de faire dresser une étape et fourniture de foin, paille et avoine pour la garniture de 150 chevaux durant 15 jours. Il prévoit de venir séjourner à Rennes.

---

266. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Nantes, 11 juillet 1564.

APPM J 124, f° 136.

Monsieur de Matignon, j'ay receu les lettres que vous m'avez envoyées et ay esté fort aize d'entendre de voz nouvelles mais je ne me resjouys point de ce que vous n'avez pas envye de revenir bien tost en voz quartiers car quelque bonne myne qu'ilz facent ilz ont grand envye de remuer quelque chose et n'en me puis nullement asseurer de noz voisins de ce costé là. Car encores que je veulx croire que ce seigneur qui y est venu n'ayt pas mauvaise volonté. Aussi n'a il pas la puissance pour les empescher s'ilz voulloient entreprendre quelque chose, je suis en ceste ville le plus en peyne du monde pour l'exercice de leur religion par ce qu'ilz sont obstinez de ne voulloir bouger des forsbourgs d'icelle et les aultres au contraire demandent qu'on les envoye a six ou sept lieulx. Je voueray dedans deux ou trois jours ce que je y pouray faire pour en advertir le Roy. Au reste mon homme qui est a la court m'a mandé qu'il avoit esté ordonné quelque chose la pour l'affaire de Romecoux, vous me ferez grand plaisir de luy donner moien et adressé pour le luy faire signiffier dont je vous prie et a notre seigneur vous donner monsieur de Matignon, bonne et longue vye. À Nantes, ce XIe jour de juillet 1564.

Votre plus entyerement meilleur amy,

Jehan de Bretaygne

---

267. Le duc d'Étampes à sa sœur et à Catherine de Médicis, août 1564.

Mention. ADIV, 1 Bb 811, f° 8.
Il demande à la dame de Bressuire, sa sœur, dame de la reine, et à Catherine de Médicis, de faire quelque chose pour les gages des officiers du parlement de Bretagne.

---

268. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Moncontour, 16 septembre 1564.

BnF, Ms. Fr. 15878, f° 139.

Madame, je vous supplye tres humblement croyre que ce que je vous manday de la composition du Havre est sy esloigné de l'ocasion qu'il vous playst m'escrire que s'il vous a pleu bien voir ma lettre, vous trouverez que ce qui me donnoyt peyne estoit le doute que j'avoys que l'on nous continuast encores a payer les folyes d'autruy et que combien que je confesse que pour avoyr ouy tenir le Havre a ceulx qui le congnoissoient si fort qu'il ne se povoit esperer sans la faveur de notre sieur y ayant tel nombre de hommes dedans que vous le deussiez recouvrer sans grand perte. J'estoys bien d'advis de l'avoir par composition mays encores savez vous madame que je disoys qu'il valloyt mieux tout hazarder que de la fayre desavantageuze et estoys en cela si esloigné de penser aux advertissementz dont je croy que vous avez opinion que j'apelle a dieu a tesmoing que la seule occasion qui me feist vous rescripre estoit le bruict tout commun qui couroyt entre ceux de la religion du grand service que leurs chefz vous avoint faict et a tout le royaulme d'avoyr amené la royne d'angleterre a vous rendre le Havre et desia en estoint presque publyez les articles. Je vous supplye tres humblement ma dame me pardonner si je vous en ay escript trop librement et oster de votre opinion que ce ayt esté pour autre afection que de votre service et encores plus que je soys de ceux là s'il y en a eu de si malheureux qui ayent pensé que vous ayez voulu envoyer les gens de bien a la boucherye. Car je say trop combien vous aymez le Roy et le Royaulme et vous avez bien veu par experience combien ilz y ont servy pour avoyr envye de les perdre. Je loue dieu madame de tout mon cœur qu'il a si bien succedé de notre entreprise que veritablement se doyt dire notre et tout le royaulme recouvert par nous seuls. Car j'espere que cela et votre tres sage deliberation de demourer forte tiendra toutes choses en repoz et de ma part je vous supplye tres humblement (v°) croyre que là ou j'auray puissance, le Roy et vous serez obeiz. Mays madame, je vous supplye encores tres humblement ne trouver mauvays si pour l'interpretation des choses qui tombent en dispute, j'ay demandé de l'avoir de voz magestez. Car de ce qui est cler par l'edict je n'entre en nulle dificulté que je me fasse bien obeir les ungs et les autres mays il y a des pointz qu'ilz veullent entendre de facon que l'on ne leur peut fayre croyre autrement et avec une telle obstination que si l'on ne leur accorde comme ilz le demandent ilz cryent que l'on contrevient a l'ecdict et qu'on ne leur tient pas ce qu'on leur a promis. Mays je vous asseure madame qu'ilz n'auront point d'ocation que je puisse de se plaindre et que ceux de notre religion ne commenceront rien ayans tel contentement de ce que fait votre magesté que je vous puys asseurer que s'ilz ont eu quelque opinion elle leur est changée et qu'il ne sera de leur part rien contrevenu a ce que le Roy a commandé et de l'autre costé quelque chose que puissent dire des folz qui sont par entre eux je m'attendz qu'ilz se contenteront de ce qui leur est accordé que je vous asseure leur sera observé icy quelque chose qu'il y ait il me semble que notre tres sainte et bonne deliberation de fayre une bonne reformation est bien necesayre et que jusques a ceste heure la vous n'aurez repoz parfait et esperé estant favorisée de l'ayde de dieu comme vous avez tousjours esté et serez sans doute en une si sainte opinion que vous ne serez point seulement nommée mere et ayant sauvée ce royaulme mays de toute la chrestienté et executerez le discours qu'il vous a pleu autrefoys me fayre. Car il playst a dieu que voz mariages d'allemaigne s'achevent et que vous pensiez gaigner le roy d'Espaigne ou je pense que monsieur de Savoye vous servira bien. Je ne fay point de doute que tout le reste ne s'acommode et qu'en cela je m'asseure Madame que vous serez servye et bien volontayrement obeye de tous les gens de (f° 140) bien qui desirent autant une bonne et juste reformation qu'ilz craignent une desolation. J'ay bien grand regret que si vous descendez jusques a Can et au Mans comme l'on dit vous n'ayez peu passer par ce pays ou que pour le moins je n'ay peu baizer encor une foys les mains au Roy et à vous devant l'entreprise de votre grand veage. Madame j'avertiz le Roy du dommage que c'est apres avoyr

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

perdu sans servir le grand navire qui est a Brest d'en layser fayre autant des petitz et si la commodité de voz afayres ne porte d'y despendre s'il playst a voz magestez m'en donner ung et m'ayder de quelque artillerye je mettray peine de le remettre en estat de le fayre encores servir pour quelque temps et me semble que vous debvez chercher d'en fayre autant de l'autre car il vault mieulx qu'ilz profitent a quelqu'un et endommagent noz ennemys que vous couster tous les jours et se perdre estans inutiles ce qui le me faict plus desirer est pour donner couraige aux autres du pays qui ont desja bien commencé a courir sus les angloys et croy comme j'ay dit a ce porteur que si vous avyez moyen de despendre quelque peu pour fayre une bonne entreprise sus eux pour le moins pour les destourner de qu'ilz pourront avoir que il se pouroyt fayre quelque chose de bon. Je prye a dieu qu'il doit a moy et aux miens le moyen de vous fayre le service que je desire et qu'il vous doint.

Madame tres bonne et tres longue vye. A Moncontour ce seixiesme de septembre 1564.

Madame, je vous avoys mandé comme je pensoys que nous eussions satisfait a ceulx de la religion du cartier de Rennes mays a ce que m'ont escript les commissayres par des lettres que je viens de recepvoir icy ne s'en contentent pas et ont fait visiter le plus mauvays des deux lieux pour avoyr ocasion de plus se plaindre sans vouloyrs aller a l'autre qui estoyt meilleur j'espere voyr encores bien tost lesdits commissayres et tous ensemble adviser ce que avons a fayre car je croy qu'ilz ne demandent que occasion de se plaindre et je mettray peyne qu'ilz n'en auront point et vous advertiray plus au lon de tout mays ce pendant afin que vous soyez advertye s'ilz vont a vous je n'ay voullu faillir de le vous fayre entendre.

Votre tres humble et tres obeissant sujet et serviteur,

Jehan de Bretaygne

---

269. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Nantes, 17 septembre 1564.

ADM, 34 J 4, Ms 147.

A monsieur de la Caulnaye, pensionnaire du roy en Bretaigne et cappitaine des francs archers en l'evesché de St Malo

Monsieur de la Caulnaye, je vous envoye des lettres que le roy vous escript pour vous trouver aux estatz de ce pais en la ville de Saint-Brieux le XXVe de ce moys, touttesfois pour ce que je ne les ay receus que aujourdhuy et que ceux qui y ont a faire n'en pouvoient estre advertiz assez a temps, j'ay avec quelques bons serviteurs de sa majesté qui sont icy advisé de les reunir et continuer jucques au disième d'octobre prochain, de quoy je vous ay bien voullu advertir a ce que vous ne vous mectez en payne d'y aller plustots mais aussy vous prieray je bien fort de ne faillir avous y trouver ce jour la ce que esperant je ne vous allongeray ceste lettre que pour prier notre seigneur vous donner monsieur de la Caulnaye, ce que desirez. A Nantes, ce XVIIe jour de septembre 1564.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

270. Le duc d'Étampes au procureur de Saint-Malo, 27 septembre 1564.

Mention, AM Saint-Malo, BB 6, f° 165.

Il lui envoie une lettre du roi pour l'assignation des États de Bretagne qui doivent se tenir à Saint-Brieuc. Il a personnellement remis l'assignation au 10 octobre prochain. Signé « Votre bien bon amy, Jehan de Bretaigne ».

---

271. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Lamballe, 21 octobre 1564.

APPM J 124, f° 149.

Monsieur de Matignon, je vous ay quelquefoys escrit pour ung [mutilé, « de mes gens »] de ce pays qui pour avoir fait playsir a monsieur de Raumiroux [mutilé] et l'antérine de tout ce qu'il eut a faire durant les [mutilé] de payer mil escuz pour luy outre sa despens et s'en sertant [mutilé] luy en faire aucune rayson luy est demandé sur les fraiz dont [mutilé] la justice au privé conseil du Roy. Il ont [mutilé] marechaux qui comme vous pourez veoir par les sentences [mutilé] pardonne que ledit sieur de Romiroux fourniroyt ledit seigneur de mil escuz mays d'autant qu'il n'a aucune connoissance en ces cartiers la dont que l'execution et l'issue n'en soint pas beaucoup promptes n'y aize s'il ne vous playst prendre la peyne d'y mettre la main de quoy connoissant de mes plus seurs et meilleurs amys. Je n'ay voulu faillir de vous faire priere et de luy ayder de toute la faveur et conseil que vous connoistrez luy estre necessaire et de faire mettre les deniers qu'il fournira entre les mains de quelque'homme seur que vous adviserez qui le puisse cautionner attendant qu'il en ayt fourny autre tel et sufizant qu'il sera advisé comme il pourait assez faire par deca si l'on s'en veut contenter mays je vous prye que cela ne soyt cause de retarder ladite execution et vous povez asseurer que vous n'avez amy en ce monde qui de meilleure volonté s'employe en tout ce qui vous touchera que moy. Au demourant j'ay entendu par ce que me mande monsieur de la Caulenaye que vous avez deliberé de vous en venir à Matignon, je vouldroys que ce peust estre bien tost et ce pendant que je suys en ces cartiers de deca je ne vous feray pour ceste heure plus longue lettre par quoy je pryeray notre seigneur qu'il vous doint monsieur de Matignon, bonne et longue vye. À Lamballe, ce XXIme d'octobre 1564.

Votre entyerement meilleur parent et amy,

Jehan de Bretaygne

---

272. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Lamballe, 15 novembre 1564.

APPM J 124, f° 159.

Monsieur de Matignon, j'ay receu les lettres que vous m'avez escrites par mon chevaucheur que je vous avoye envoyé et veu par icelles ce que me mandez de l'affaire de ce paouvre homme mien serviteur sieur de Romiroux que je vous recommande ouir a ce que je veoy de la bonne volonté des juges ilz trouveront touttes choses impossibles si vous n'y mectez la main de quoy je vous prie bien fort mesmes aux cautions qui me semble ne doyvent refuser veu

l'office qui leur est faict de leur laisser les deniers entre mains pour leur seuretté et tout a ce que necessaire touchant l'artillerie ce n'est pas que je veille que [mutilé] ne vous en entrez en despence d'aultant que je l'en [mutilé] bien quérir mais c'est par ce que l'on m'a dit quel [mutilé] mise au rolle avec celle de normandye et que a ce [mutilé] il fault nouveau mandement pour la faire délivrer et je [mutilé] demande sinon qu'elle soit baillée sans entrer en grant peyne a ceulx que [mutilé] je vous employe en la primaulté et seuretté d'amy comme je vous prie faire mon si je vous puis servir de quelque chose et en atendant a notre seigneur vous donner monsieur de Matignon, bonne vye et longue. À Lamballe, ce XVe jour de novembre 1564.

Je ne vous mande point des nouvelles de notre quartier car il ne s'i dit rien de nouveau sinon qu'il y en a tousjours qui menassent mais je crois qu'ilz n'i ont pas si grand envye de faire mal si vous scavez quelque chose du votre je m'asseure que vous m'en advertirez.

Votre plus entyerement meilleur amy,

Jehan de Bretaygne

---

273. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 15 novembre 1564.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Caunelaye, j'ay entendu qu'il est venu en votre quartier ung des gens de monsieur de Matignon, auquel j'escriptz une lettre que je vous envoye pour luy faire tenir par celluy qui en est arivé et si d'aventure il estoit party l'envoyerez par homme seur et exprès et je vous feray rembourser ce que me manderez qu'il aura cousté. Et m'asseurant que vous n'y vouldrez faillir, je ne vous en diray davantage, priant notre seigneur vous donner monsieur de la Caunelaye, ce que desirez. A Lamballe, ce XVe jour de novembre 1564.

Si aussi il ne s'en alloit si est vous y envoyerez comme je vous mande afin que nous en ayons responce car c'est pour l'un de mes gens dont je vous parlay dernierement estre Romiroux et vous prie aussi luy en escrire et mesmes qu'il me fera fort grand plaisir de s'i emploier.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

274. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 16 novembre 1564.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Caunelaye, pour quelque nouvelles qui me sont survenues je n'ay voulu faillir de vous faire ceste lettre pour vous prier que incontinant icelle receue vous me venez trouver en ce lieu et advertissez voz enffans et a tous voz voisins qui sont de ma compaignye de ne faire faulte de s'y rendre avecques leurs armes et chevaulx tout incontinant et en ceste esperance je ne la vous ferez plus longue, priant a notre seigneur vous donner monsieur de la Caunelaye ce que desirez. A Lamballe, ce XVIe jour de novembre 1564.

Je vous envoys une lettre pour le cappitaine Lachoue[204] par ou je luy mende aussi me venir trouver vous la luy envoirez afin qu'il en puisse estre a l'heure que vous y serez.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

275. Le duc d'Étampes aux Nantais, Lamballe, 20 janvier 1565.

AMN EE 199, f° 3.

À Messieurs les bourgeois, manans et habitans de la ville de Nantes.

Messieurs, ayant entendu le commencement de remuement advenu en quelque endroit de la France, dont je crains que nous ne nous scentons de deca, je n'ay voullu faillir de vous faire la presente pour vous en advertir a ce que chacun de vous donne si bon ordre de se tenir prestz pour empescher cest inconvenient la s'il estoit pour en ariver quelque chose en votre ville dont il y a si long temps que vous estes en doute que vous ne devriez avoir atendu que cela aist commencé voiant l'aparence qui en estoit. Touttesfois, il est encores a heure d'y remedyer et que je vous ay souventeffois mandé d'evyter a une surprise et fault oublier touttes partialitez et que vous y pourvoiez de facon que comme vous m'avez par cy devant escript vous puissiez scavoir ce qui ce fera de touttes partz et mectre peyne de vous si bien accorder tant qu'il n'en arrive aucun desordre et faire le tout avec telle modestie que rien ne s'en puisse esmouvoir. J'escript a mon cousin monsieur de Sanzay en donner l'ordre qui ce trouvera estre necessaire a quoy il ne fault plus reculler car il ne seroit pas temps a l'heure que le mal nous seroit prochain et si vous voiez qu'il soit besoing que monsieur de Bouillé y vienne le luy mandant je croy qu'il n'y vouldra faillir. Auquel messieurs j'en escriptz et d'y tenir avec luy les cinquante hommes de sa garde lesquelz le roy m'a mandé qu'il veult estre entretenuz pour trois moys et paiez par ceulx de votre ville, parquoy vous donnerez ordre d'en faire tenir les deniers prestz pour le paiement d'iceulx. Je luy escriz aussi que si veoit les choses en estat de devoir appeler quelque nombre de gentilshommes tant de votre evesché que cellui de Vennes et autres qu'il verra bon, le faire et luy envoye une commission pour cest effect et sur ce, prie notre seigneur vous donner, messieurs, ce que desirez. À Lamballe, ce XXVe jour de janvier 1565.

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

L'entretenement que le roy entend des cinquante hommes est tout ce qu'ilz ont saisiz pour encores ung moys qui reste des trois pour le paiement duquel vous donnez ordre de le fournir quand il aura ses gens prestz ou deux pour le remboursement de cellui qui les a paiez.

---

276. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 22 janvier 1565.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

[204] Le sieur de La Choue, lieutenant du sieur de La Caunelaye.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Monsieur de la Caunelaye, par ce qu'il y a fort longtemps que je n'ay eu nouvelles de monsieur de Matignon que y a ung de mes gens nommé Le Vavasseur[205] pour lequel je luy ay lors escript d'estre moyen qu'il peust recouvrer quelque somme de deniers qu'il a esté contrainct paier pour le Romiroux, ce qu'il m'avoit prié faire, que mesmes j'ay veu par lettres qu'il en avoit escriptes au cappitaine Breuil et qu'il feroit cautionner ledit Vavasseur pour la somme que l'aultre avoit esté condempné par provision luy paier et pour cest effect retenant touttes ces pièces mais depuis je n'en ay eu aucunes nouvelles combien qu'il me mandoit que j'en aurois dedans quinze jours apprès qui sont passez il y a deux ou trois mois qui est …est que je n'ay voullu faillir de vous faire la presente pour vous prier si vous en avez sceu quelque chose m'en advertir et si le luy escrivez l'en …. ce que je ferois si j'estoi asseuré qu'il y allast homme seur et en ceste esperance je prie a notre seigneur vous donner monsieur de la Caunelaye, ce que desirez. A Lamballe, le XXIIe jour de janvier 1564 [1565].

Votre bien bon amy,

Jehan de Bretaygne

---

277. Le duc d'Étampes à Madame de La Trémoille, Les Essarts, 19 juin, [1541-1554].

Arch. Nat. 1 AP 616 (chartrier de Thouars)

Madame[206], j'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escripre et suys bien marry que n'ay le pouvoir de faire pour vous selon que désirez ce que en ay la volonté. Mays pour ce que je doubte de pouvoir aller si toust à la court, je rescripray à ceulx que je pense qui vous y pourront ayder car je vouldroys de bien bon cueur que vous et monsieur votre filz ne eussiez aucun differant car s'il en y avoit qui se peust accorder sans que d'autres en eussent la congnoissance, il me semble seroit plus raisonnable vous asseurant, madame, que où me vouldrez employer, me trouverez tousjours votre obéissant parent. Suppliant notre seigneur qu'il vous doint bonne vie et longue, des Essars, ce XIXme de juign.

Votre plus obeissant cousin prest à vous faire service,

Jehan de Bretaygne

---

278. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Les Essarts, 21 novembre, s.d.

ADM, 34 J 4, Ms 144.

Monsieur de la Connellaye, j'ay receu votre lettre et suys bien marry du desordre qui c'est trouvé là. Je vous envoye une lettre pour les officiers de Plouermel, Dinan ou [mutilé] affin d'en y informer pour après en avoir entendu la verité y pourveoir comme les choses le

[205] Un de ses secrétaires.
[206] Anne de Laval, dame de La Trémoille, fille de Guy XVI de Laval. Étampes descend de Guy XIV de Laval et est donc son cousin.

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

meritent je vous prye de votre part y tenir la main congnoyssant la vollonté que vous avez que tout aille bien et de moy icy feray tout ce qui y sera de raison et a tant je prye dieu vous donner monsieur de Connellaye ce que desirez. Des Essars, ce XXIme jour de novembre.

Votre bon amy,

Jehan de Bretaygne

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

SOMMAIRE

1. Jean de Bretagne aux ambassadeurs de Charles Quint, Montsoreau, 6 février 1530. 5
2. Jean de Bretagne à La Trémoille, Lyon, 12 avril [1536]. 5
3. Le duc d'Etampes à Montmorency, Moulins, 2 juillet 1538. 6
4. Le duc d'Étampes à ses officiers de Guingamp, Étampes, 17 mars [1539]. 6
5. Le duc d'Étampes à La Tremoille, Les Essarts, 31 janvier 1540. 6
6. Le duc d'Étampes aux capitaines des ports de Bretagne, Les Essarts, 30 mars 1543. 7
7. Le duc d'Étampes à son receveur de Lamballe, Rennes, 21 avril 1543. 7
8. Le duc d'Étampes à son receveur de Guingamp, Guingamp, 10 mai 1543. 8
9. Le duc d'Étampes aux sieurs de Trégomar et de Beaumanoir, 12 mai 1543. 8
10. Le duc d'Étampes à la ville de Guérande, [Les Essarts], 22 juin 1543. 8
11. Le duc d'Etampes à Marc de Carné, Les Essarts, 22 juin 1543. 8
12. Le duc d'Étampes à la ville de Guérande, 13 juillet 1543. 9
13. Le duc d'Étampes à la ville de Guérande, 2 août 1543. 9
14. Le duc d'Étampes à la ville de Guérande, 6 août 1543. 9
15. Le duc d'Étampes aux officiers de Rennes, Lesneven, 9 août 1543. 9
16. Le duc d'Étampes au sieur de La Garaye, avril-mai 1544. 10
17. Le duc d'Etampes à François Ier, La Fère, 10 octobre [1544]. 10
18. Le duc d'Étampes aux officiers d'Auray et de Vannes, 26 août 1545. 11
19. Le duc d'Étampes à Jean de Sales, 18 juillet 1546. 11
20. Le duc d'Étampes, 5 mai 1547. 11
21. Le duc d'Étampes à Guy de Thorigné, Lamballe, 22 octobre 1547. 11
22. Le duc d'Etampes à l'évêque de Couserans, Boussac, 8 février [1548-1549]. 12
23. Le duc d'Etampes à Couserans, Boussac, 26 février [1548-1549]. 13
24. Le duc d'Étampes à Couserans, Étampes, jour de pâques [1548-1549]. 13
25. Le duc d'Etampes au sénéchal de Nantes, les Essarts, 15 août 1548. 13
26. Le duc d'Etampes aux officiers du roi à Angers, Blain, 9 septembre 1548. 14
27. Le duc d'Etampes à M. de la Porte, Blain, 9 septembre 1548. 14
28. Le duc d'Étampes au duc d'Aumale, Paris, 23 février 1549. 15
29. Le duc d'Étampes à son receveur de Minibriac, Paris, 12 juin 1550. 15
30. Le duc d'Etampes au cardinal du Bellay, Paris, 30 août 1550. 16
31. Étampes à François du Breuil, 24 février 1551. 16
32. Le duc d'Etampes à François de Rohan-Gyé, Nantes, mars 1551. 16
33. Le duc d'Étampes aux officiers d'Auray, 20 septembre 1551. 17
34. Le duc d'Étampes à son receveur de Lamballe, Lamballe, 7 septembre 1553. 17
35. Le duc d'Étampes au duc de Guise, Les Essarts, 27 novembre 1553. 18
36. Le duc d'Etampes à François de Rohan-Gié, Nantes, 4 août 1554. 18
37. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Brest, 8 septembre 1554. 19
38. Le duc d'Étampes au receveur de La Hunaudaye, La Tousche Lymosinière, 29 octobre 1554. 19
39. Le duc d'Etampes au duc de Nevers, Maulepvrier, 4 novembre 1554. 20
40. Le duc d'Etampes au duc de Nevers, Maulevrier, 17 novembre 1554. 20
41. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 15 août 1555. 21
42. Le duc d'Etampes à Boisorcant, Lamballe, 2 novembre 1555. 21
43. Le duc d'Etampes à La Caunelaye, Saint-Maen de Gael, 12 novembre 1555. 22
44. Le duc d'Etampes au parlement de Bretagne, Champtoceaux, 17 février 1556. 22
45. Le duc d'Etampes au capitaine Kerouan, Lamballe, 14 mars 1556. 23

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

46. Le duc d'Étampes à Jean de Sales, 27 juin 1556. 23
47. Le duc d'Etampes à Sanzay, Ancenis, 17 octobre 1556. 24
48. Le duc d'Étampes au prévôt de Nantes, Ancenis, 18 octobre 1556. 24
49. Le duc d'Étampes aux parlementaires, Lamballe, 2 septembre 1556. 25
50. Le duc d'Étampes à Bernardin Bochetel, abbé de Saint-Laurens, Saint-Germain-en-Laye, 11 décembre 1556. 25
51. Le duc d'Étampes à Bouillé, Nantes, 18 avril 1557. 26
52. Le duc d'Étampes à un secrétaire d'État, Lamballe, 16 mai 1557. 27
53. Le duc d'Étampes à Jacques de Robien, Châteauneuf, 7 juillet 1557. 27
54. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 12 juillet 1557. 28
55. Le duc d'Étampes aux officiers et commissaire de Dinan, Lamballe, 23 juillet 1557. 28
56. Le duc d'Étampes au sieur du Latay, Lamballe, 20 août 1557. 29
57. Le duc d'Étampes au sieur du Latay, Lamballe, 22 août 1557. 30
58. Le duc d'Étampes aux Rennais, Lamballe, 24 octobre 1557. 30
59. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 1er novembre 1557. 31
60. Le duc d'Étampes à la Caunelaye, Lamballe, 8 novembre 1557. 31
61. Le duc d'Étampes à Julien de Brignac, Lamballe, 11 décembre 1557. 31
62. Le duc d'Étampes à Bouillé, Lamballe, 25 décembre 1557. 32
63. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 3 mars 1558. 32
64. Le duc d'Étampes à Boisorcant, Lamballe, [13-14 avril 1558]. 33
65. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 18 avril [1558]. 33
66. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Champtoceaux, 20 avril 1558. 34
67. Le duc d'Étampes au sieur de La Roche-Jagu, mai 1558. 34
68. Le duc d'Étampes aux officiers du roi de Dinan et à La Caunelaye, Champtoceaux, 1er mai 1558. 34
69. Le duc d'Étampes aux officiers du roi de Dinan et à La Caunelaye, Nantes, 4 mai 1558. 35
70. Le duc d'Étampes aux Nantais, 16 mai 1558. 36
71. Le duc d'Étampes aux Nantais, [Lamballe], 21 mai 1558. 36
72. Le duc d'Étampes aux officiers et justiciers de Nantes, [Lamballe], 21 mai 1558. 36
73. Le duc d'Étampes à la Caunelaye, Lamballe, 21 mai 1558. 36
74. Le duc d'Étampes au sieur de Belle-Île, Lamballe, 27 mai 1558. 37
75. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 28 mai 1558. 37
76. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 13 juin 1558. 37
77. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 20 juin 1558. 38
78. Le duc d'Étampes à René de Sanzay, Lamballe, 7 juillet 1558. 38
79. Le duc d'Étampes à Bouillé, Lamballe, 12 juillet 1558. 38
80. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 14 juillet 1558. 39
81. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 31 juillet 1558. 40
82. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Morlaix, 7 août 1558. 40
83. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Guingamp, 9 août 1558. 40
84. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 12 août 1558. 41
85. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 15 août 1558. 41
86. Le duc d'Étampes et le sieur de Gyé à Henri II, Lamballe, 21 août 1558. 42
87. Le duc d'Étampes et le sieur de Gyé au cardinal de Lorraine, Lamballe, 21 août 1558. 42
88. Le duc d'Étampes à Henri II, Lesneven, 31 août 1558. 43
89. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lesneven, 5 septembre 1558. 45

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

90. Le duc d'Étampes à Henri II, Lesneven, 13 septembre 1558. 46
91. Le duc d'Étampes au cardinal de Lorraine, Lesneven, 15 septembre 1558. 47
92. Le duc d'Étampes à Henri II, Morlaix, 20 septembre 1558. 48
93. Le duc d'Étampes au cardinal de Lorraine, Morlaix, 20 septembre 1558. 49
94. Le duc d'Étampes au cardinal de Lorraine, Lamballe, 8 novembre 1558. 50
95. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 5 novembre 1558. 50
96. Le duc d'Étampes à Henri II, Lamballe, 8 novembre 1558. 50
97. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 2 décembre 1558. 51
98. Le duc d'Étampes aux Malouins, 18 décembre 1558. 51
99. Le duc d'Etampes à Florimond Le Charron, Villes-Cotterêts, 8 avril 1559. 52
100. Le duc d'Étampes à Talvert, 13 juillet 1559. 52
101. Le duc d'Étampes à Talvert, 15 juillet 1559. 52
102. Le duc d'Étampes au sénéchal d'Hennebont, 25 octobre 1559. 52
103. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 3 novembre 1559. 53
104. Mémoire du duc d'Étampes, 1560. 53
105. Le duc d'Etampes à Côme Clausse, sieur de Marchaumont, 1560. 55
106. Le duc d'Etampes à Montmorency, Paris, 20 février1560. 56
107. Le duc d'Étampes au duc de Guise, Lamballe, 23 avril 1560. 56
108. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 14 mai 1560. 57
109. Le duc d'Étampes au duc de Guise, Lamballe, 14 mai 1560. 57
110. Le duc d'Étampes au duc de Guise, Lamballe, 15 mai 1560. 58
111. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Nantes, 28 mai 1560. 59
112. Le duc d'Étampes au duc de Guise, Montfort, 16 juin 1560. 60
113. Le duc d'Etampes à Saint-Jullian, Saint-Main-de-Guer, 18 juin 1560. 61
114. Le duc d'Étampes à François II, Lamballe, 21 juin 1560. 62
115. Le duc d'Étampes au duc de Guise, Lamballe, 21 juin 1560. 63
116. Le duc d'Étampes au duc de Guise, Quimperlé, 27 juin 1560. 63
117. Le duc d'Étampes au duc de Guise, Quimperlé, 27 juin 1560. 64
118. Le duc d'Étampes au duc de Guise, Brest, 6 juillet 1560. 65
119. Le duc d'Étampes au sieur de La Roche-Jagu, 7 juillet 1560. 66
120. Le duc d'Étampes et Bouillé à Talvert, 10 juillet 1560. 66
121. Le duc d'Étampes au sieur de La Roche-Jagu, Lamballe, 11 juillet 1560. 67
122. Le duc d'Étampes à François II, Lamballe, 20 juillet 1560. 67
123. Mémoire du duc d'Étampes, fin juillet-août 1560. 68
124. Le duc d'Étampes au parlement de Bretagne, Rennes, 4 août 1560. 69
125. Le duc d'Étampes au duc de Guise, Rennes, 5 août 1560. 69
126. Le duc d'Étampes à François II, Lamballe, 15 septembre 1560. 71
127. Le duc d'Étampes au duc de Guise, Lamballe, 15 septembre 1560. 72
128. Le duc d'Étampes aux Malouins, Lamballe, 15 septembre 1560. 73
129. Le duc d'Étampes au parlement de Bretagne, Lamballe, 15 septembre 1560. 74
130. Le duc d'Étampes à François II, Lamballe, 15 octobre 1560. 74
131. Le duc d'Étampes au duc de Guise, Nantes, 27 octobre 1560. 75
132. Le duc d'Étampes à François II, Nantes, 28 octobre 1560. 75
133. Le duc d'Étampes au duc de Guise, Nantes, 28 octobre 1560. 77
134. Le duc d'Étampes au cardinal de Lorraine, Nantes, 28 octobre 1560. 77
135. Le duc d'Étampes aux Malouins, Nantes, 29 octobre 1560. 78
136. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Nantes, 29 octobre 1560. 78
137. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Donges, 6 novembre 1560. 79
138. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Orléans, 28 décembre 1560. 79
139. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 17 février 1561. 79

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

140. Circulaire du duc d'Étampes, Nantes, 26 février 1561. 80
141. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 3 mars 1561. 81
142. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, dernier février 1561. 81
143. Le duc d'Étampes à Charles IX, Rennes, 9 mars 1561. 83
144. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Rennes, 9 mars 1561. 83
145. Le duc d'Étampes au roi de Navarre, Lamballe, 27 mars 1561. 84
146. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Lamballe, 27 mars 1561. 84
147. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 16 avril 1561. 85
148. Le duc d'Étampes à Charles IX, Lamballe, 18 avril 1561. 85
149. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Lamballe, 18 avril 1561. 86
150. Le duc d'Étampes à Charles IX, Nantes, 26 avril 1561. 87
151. Le duc d'Étampes à Charles IX, Nantes, 2 mai 1561. 88
152. Le duc d'Etampes à Catherine de Médicis, Nantes, 2 mai 1561 89
153. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Saint-Symphorien, 13 mai 1561. 90
154. Le duc d'Étampes à Charles IX, Les Ponts-de-Cé, 16 mai 1561. 90
155. Le duc d'Étampes aux Nantais, Châteaubriant, 19 mai 1561. 91
156. Le duc d'Étampes à Charles IX, Lamballe, 7 juin 1561. 91
157. Le duc d'Étampes à Charles IX, Lamballe, 25 juin 1561. 92
158. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 2 juillet 1561. 93
159. Le duc d'Étampes à M. d'Acigné, Lamballe, 29 juillet 1561. 93
160. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 25 septembre 1561. 94
161. Le duc d'Étampes à Charles IX, Nantes, 1er octobre 1561. 95
162. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 1er octobre 1561. 96
163. Le duc d'Étampes au roi de Navarre, Nantes, 3 octobre 1561. 98
164. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 3 octobre 1561. 98
165. Le duc d'Étampes à Charles IX, Lamballe, 10 octobre 1561 99
166. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 5 novembre 1561. 100
167. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 7 novembre 1561. 100
168. Le duc d'Etampes à Catherine de Médicis, Lamballe, 7 novembre 1561. 101
169. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Rennes, 17 novembre 1561. 101
170. Le duc d'Étampes à Martigues, Lamballe, 2 décembre 1561. 104
171. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Lamballe, 17 décembre 1561. 104
172. Le duc d'Étampes au roi de Navarre, l'Aigle, [31] janvier 1562. 105
173. Le duc d'Étampes à Charles IX, l'Aigle, 31 janvier 1562. 106
174. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Saint-Méen, 1er avril 1562. 106
175. Le duc d'Étampes aux gens de justice de Quimper-Corentin, Nantes, 23 avril 1562. 107
176. Le duc d'Étampes à Jacques de Forsans, Nantes, 26 avril 1562. 107
177. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 1er mai 1562. 108
178. Le duc d'Étampes à Charles IX, Nantes, 16 mai 1562 110
179. Le duc d'Étampes à Charles IX, Nantes, 23 mai 1562 111
180. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Nantes, 24 mai 1562. 113
181. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 17-19 juin 1562. 113
182. Le duc d'Étampes au roi de Navarre, Nantes, 18 juin 1562. 115
183. Le duc d'Étampes à Charles IX, Nantes, 18 juin 1562. 115
184. Le duc d'Étampes au roi de Navarre Nantes, 26 juin 1562 117
185. Le duc d'Étampes à Charles IX, Nantes, 7 juillet 1562. 117
186. Le duc d'Étampes aux officiers du roi à Dinan, Nantes, 10 juillet 1562. 118
187. Le duc d'Étampes à l'évêque de Léon, Nantes, 16 juillet 1562. 118
188. Le duc d'Étampes aux villes de Léon, Nantes, 16 juillet 1562. 119

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

189. Le duc d'Étampes à Kersimon, Nantes, 16 juillet 1562. 120
190. Le duc d'Étampes au sieur de Souleville, Nantes, 16 juillet 1562. 121
191. Le duc d'Étampes à Charles IX, Nantes, 19 juillet 1562. 121
192. Le duc d'Étampes à Bouillé, [Nantes], 21 juillet 1562. 122
193. Le duc d'Étampes à Jean de Rieux, juillet 1562. 122
194. Le duc d'Étampes a la noblesse de Léon, Nantes, 21 juillet 1562. 122
195. Le duc d'Étampes au roi de Navarre, Nantes, 21 juillet 1562. 123
196. Instruction du duc d'Etampes au vicomte d'Avenel, Nantes, 21 juillet 1562.... 124
197. Le duc d'Étampes au roi de Navarre, Nantes, 26 juillet 1562. 126
198. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 27 juillet 1562. 127
199. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Nantes, 29 juillet 1562. 128
200. Le duc d'Étampes au roi de Navarre, Nantes, 29 juillet 1562. 129
201. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Châtaubriant, 2 août 1562. 131
202. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Rennes, 7 août 1562. 131
203. Le duc d'Étampes au roi de Navarre, Rennes, 7 août 1562. 133
204. Mémoire du duc d'Étampes pour le capitaine Berthemont, 1562. 134
205. Le duc d'Étampes à Charles IX, Rennes, 10 août 1562. 135
206. Le duc d'Étampes au Nantais, Fougères, 16 août 1562. 136
207. Le duc d'Étampes au roi de Navarre, Fougères, 17 août 1562. 136
208. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Antrain, 18 août 1562. 137
209. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Antrain, 18 août 1562. 137
210. Le duc d'Étampes aux cappitaines Clos et Champaigne, Pontorson, 26 août 1562. 137
211. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Avranches, 2 septembre 1562. 138
212. Le duc d'Étampes à François Calon, [Avranches], 3 septembre 1562. 140
213. Le duc d'Étampes au duc de Bouillon, Avranches, 3 septembre 1562. 140
214. Le duc d'Étampes au sénéchal de Saint-Malo, 4 septembre 1562. 140
215. Le duc d'Étampes à Jacques de Robien, Vire, 6 septembre 1562. 141
216. Le duc d'Étampes au roi de Navarre, Avranches, 13 septembre 1562. 141
217. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Avranches, 28 septembre 1562. 143
218. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Avranches, 28 septembre 1562..... 143
219. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Avranches, 6 octobre 1652. 143
220. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Avranches, 7 octobre 1562. 144
221. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Avranches, 7 octobre 1562. 145
222. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Avranches, 7 octobre 1562. 145
223. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Bayeux, 15 octobre 1562. 146
224. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Bayeux, 23 octobre 1562. 146
225. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Rouen, 1er novembre 1562. 146
226. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Rouen, 2 novembre 1562. 147
227. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Rouen, 5 novembre 1562. 147
228. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Rouen, 7 novembre 1562. 148
229. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Rouen, 10 novembre 1562. 148
230. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Vincennes, 19 novembre 1562. 149
231. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Vincennes, 20 novembre 1562. 149
232. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, camp devant Orléans, 6 mars 1563.150
233. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, camp [devant Orléans], 11 mars 1563. 150
234. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Amboise, 6 avril 1563. 151
235. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Chenonceau, 21 avril 1563. 151

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

236. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Saint-Germain-en-Laye, 14 mai 1563. 152
237. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Paris, 26 mai 1563. 152
238. Le duc d'Étampes à son fermier des droits maritimes, 27 mai 1563. 153
239. Le duc d'Étampes à la chambre des comptes de Bretagne, Bois-de-Vincennes, 3 juin 1563. 153
240. Circulaire du duc d'Etampes, Combourg, 11 juillet 1563. 153
241. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Lamballe, 14 juillet 1563. 154
242. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Saint-Malo, 14 juillet 1563. 154
243. Le duc d'Étampes à M. de Vieillevigne, Lamballe, 17 juillet 1563. 158
244. Le duc d'Étampes à Charles IX, Rennes, 11 août 1563. 158
245. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Lanjouan, 7 septembre 1563. 159
246. Le duc d'Étampes à Charles IX, Moncontour, 10 septembre 1563. 159
247. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Rennes, 20 septembre 1563. 160
248. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Moncontour, 4 octobre 1563. 161
249. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, [Guingamp], octobre 1563. 161
250. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Guingamp 13 octobre 1563. 162
251. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Guingamp, 15 octobre 1563. 162
252. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Guingamp, 17 octobre 1563. 163
253. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Guingamp, 24 octobre 1563. 163
254. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Guingamp, 6 novembre 1563. 164
255. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Guingamp, 16 novembre 1563. 165
256. Le duc d'Étampes à son fermier des droits maritimes, Lanjouan, 17 décembre 1563. 165
257. Le duc d'Etampes à Anne de Montmorency, Nantes, 16 janvier 1564. 165
258. Le duc d'Étampes à Florimond Robertet de Fresne, Nantes, 16 janvier 1564. .. 166
259. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lanjouan, 29 avril 1564. 167
260. Le duc d'Étampes à Jacques de Robien, Moncontour, 3 mai [1563-1564]. 167
261. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Lamballe, 7 mai 1564. 168
262. Le duc d'Étampes à Jacques de Robien, Lamballe, 27 mai 1564. 168
263. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 6 juin 1564. 168
264. Le duc d'Etampes à Charles IX, Lamballe, 7 juin 1564. 169
265. Le duc d'Étampes à Bertrand d'Argentré, sénéchal de Rennes, 16 juin 1564. .. 170
266. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Nantes, 11 juillet 1564. 170
267. Le duc d'Étampes à sa sœur et à Catherine de Médicis, août 1564. 170
268. Le duc d'Étampes à Catherine de Médicis, Moncontour, 16 septembre 1564. .. 170
269. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Nantes, 17 septembre 1564. 172
270. Le duc d'Étampes au procureur de Saint-Malo, 27 septembre 1564. 173
271. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Lamballe, 21 octobre 1564. 173
272. Le duc d'Étampes à Jacques de Matignon, Lamballe, 15 novembre 1564. 173
273. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 15 novembre 1564. 174
274. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 16 novembre 1564. 174
275. Le duc d'Étampes aux Nantais, Lamballe, 20 janvier 1565. 175
276. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Lamballe, 22 janvier 1565. 175
277. Le duc d'Étampes à Madame de La Trémoille, Les Essarts, 19 juin, [1541-1554]. 176
278. Le duc d'Étampes à La Caunelaye, Les Essarts, 21 novembre, s.d. 176

Rivault, Antoine. Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565) - 2017

Étampes et la Bretagne : le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565)

Pendant plus de vingt ans (1543-1565), Jean de Bretagne, duc d'Étampes est à la tête de la Bretagne en tant que gouverneur de la province. Héritier des comtes de Penthièvre, eux-mêmes issus des ducs de Bretagne, il devient un fidèle serviteur des Valois à qui il doit tous ses honneurs. Des sources renouvelées, tant épistolaires qu'administratives, permettent de cerner les contours du métier de gouverneur, dans une province en voie d'intégration au royaume de France, entre le règne de François Ier et les premières guerres de Religion. Si le rôle de défense armée en zone frontalière, est central, il est loin d'être le seul. Au quotidien, le gouverneur de Bretagne est impliqué dans des domaines très variés. Surtout, il est facteur d'union entre la province et le souverain-suzerain. Relais mais aussi intercesseur, le gouverneur est assurément un acteur politique de premier ordre dans une province dont il est le premier gentilhomme. Analyser ses réseaux, cerner son influence, mesurer son pouvoir permet de mieux appréhender le rôle d'un type de serviteur du roi souvent mal compris, voire mal jugé, par l'historiographie.

Mots clés : *gouverneur de province, duc d'Étampes, Penthièvre, Bretagne, XVIe siècle, guerres de Religion, Valois, service du roi, correspondances, Henri II*

Étampes and Brittany : the profession of provincial governor in the Renaissance (1543-1565)

For more than twenty years (1543-1565), Jean de Bretagne, duke of Étampes, governs Brittany as King's governor and lieutenant. Heir of the Counts of Penthièvre, he became a faithful servant of the Valois to whom he owed each one of his honors. Some renewed sources, both epistolary and administrative, make it possible to seize the profession of provincial governor in the process of integration to the kingdom of France, between the reign of Francis I and the first wars of Religion. If the armed defense role of a reputed border province is central, the governor deals with many other problems on a daily basis. Above all else, he is supposed to be the link between the province and the king. Broker but also intercessor, the governor is undoubtedly a preeminent political actor in the province. First gentleman of the province, all his networks, influences and powers must be analyzed as a whole to better understand the daily life of a type of royal servant often misjudged and misunderstood by historiography.

Keywords: *provincial governor, duke of Étampes, Penthièvre, Brittany, Sixteenth Century, French wars of Religion, Valois, service of the king, epistolary documents, Henri II*

Image de couverture : lettre autographe du duc d'Étampes à Jacques de Matignon (APPM).